NOUVEAU

DICTIONNAIRE

D'HISTOIRE NATURELLE.

PAN = PIL.

Noms des Auteurs de cet Ouvrage dont les matières ont été traitées comme il suit :

L'Homme, les Quadrupèdes, les Oiseaux, les Cétacés.	SONNINI, Membre de la Société d'Agriculture de Paris, éditeur et continuateur de l'Histoire naturelle de Buffon. VIREY, Auteur de l'Hist. naturelle du Genre Humain. VIEILLOT, Continuateur de l'Histoire des Oiseaux d'Audebert, et Auteur d'une Histoire de ceux de l'Amérique septentrionale.
L'Art vétérinaire, l'Economie domestique.	PARMENTIER, HUZARD, } Membres de l'Institut national. SONNINI, Membre de la Société d'Agriculture de Paris, etc. etc.
Les Poissons, les Reptiles, les Mollusques et les Vers.	BOSC, Membre de la Société d'Histoire naturelle de Paris, de la Société Linnéenne de Londres.
Les Insectes.	OLIVIER, Membre de l'Institut national. LATREILLE, Membre associé de l'Institut national.
Botanique et son application aux Arts, à l'Agriculture, au Jardinage, à l'Economie Rurale et Domestique.	CHAPTAL, PARMENTIER, CELS, } Membres de l'Institut national. THOUIN, Membre de l'Institut national, Professeur et Administrateur du jardin des Plantes. DU TOUR, Membre de la Société d'Agriculture de Saint-Domingue. BOSC, Membre de la Société d'Histoire naturelle de Paris.
Minéralogie, Géologie, Météorologie et Physique.	CHAPTAL, Membre de l'Institut national. PATRIN, Membre associé de l'Institut national et de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg Auteur d'une Histoire naturelle des Minéraux. LIBES, Professeur de Physique aux Ecoles Centrales de Paris, et auteur d'un Traité Elémentaire de Physique.

503.
Ref.

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE,

APPLIQUÉE AUX ARTS,

Principalement à l'Agriculture et à l'Economie rurale et domestique:

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES ET D'AGRICULTEURS:

Avec des figures tirées des trois Règnes de la Nature.

TOME XVII.

Smithsonian Institution
23660
Office Library

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

A PARIS,

Chez DETERVILLE, Libraire, rue du Battoir, n° 16.

AN XI — 1803.

QH
13
N3X
1803
t. 17
SCNHRB

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE.

PAN

PANGGOELING. Dans l'Inde méridionale, c'est le PANGOLIN. *Voyez* ce mot. (DESM.)

PANGI, *Pangium*, arbre des Moluques, figuré, avec ses fruits seulement, pl. 59 du second volume de l'*Herbier d'Amboine*, par Rumphius. Son tronc est très-élevé et droit; ses feuilles simples, alternes, éparses, pétiolées, cordiformes, fort amples et à trois lobes, et quelquefois entières.

Le fruit est un drupe de la grosseur et de la forme d'un œuf d'*autruche;* il est ridé à l'extérieur, et contient, sous une chair blanchâtre et peu épaisse, plusieurs noyaux qui contiennent une amande huileuse et bonne à manger. (*B.*)

PANGOLIN, *Manis*, genre de quadrupèdes de l'ordre des EDENTÉS et de la famille des FOURMILIERS, ayant pour caractères : point de dents, une langue assez longue, mais plus courte que celle des *fourmiliers* et des *échidnés;* le corps couvert d'écailles robustes placées en quinconce et à recouvrement; cinq ongles robustes à chaque pied.

Ce genre ne comprend que deux espèces, toutes deux des parties les plus chaudes de l'ancien continent, le PANGOLIN et le PHATAGIN.

Le PANGOLIN (*Manis brachyura* Erxleb., *Syst. mamm.* p. 99, gen. 11, sp. 1; *Manis pentadactyla* Linn., édit. Gm., tom. 1, p. 53, gen. 9, sp. 1; *Lacertus indicus squammosus* Bontius, *Ind. orient.*, pag. 60, fig.) est un quadrupède fort singulier; il a à-peu-près la forme générale du *crocodile;* sa longueur, y compris celle de sa

queue, est de cinq à huit pieds; la tête de cet animal est alongée; la gueule est étroite et sans dents apparentes; les yeux sont de moyenne grandeur et placés très-haut; la conque de l'oreille manque, le cou est très-court; la partie supérieure du dos et de la queue est couverte d'écailles au lieu de poil; ces écailles ne sont point adhérentes à la peau par leur surface entière, elles y sont seulement fixées par celle de leurs extrémités, que l'on peut regarder comme la base; l'extrémité libre a la forme d'une feuille d'artichaut, et est tranchante sur ses bords; ces écailles, très-grosses et très-fortes, sont mobiles comme les piquans du *porc-épic*, et elles se relèvent ou s'abaissent à la volonté de l'animal; elles se hérissent lorsqu'il est irrité; elles se hérissent encore lorsqu'il se met en boule comme le *hérisson*.

Ainsi armé, le *pangolin* n'a rien à craindre des quadrupèdes les plus féroces: en vain le *tigre*, la *panthère*, l'*once*, etc. font de grands efforts pour le dévorer; ils le foulent aux pieds, ils le roulent; mais ils se font eux-mêmes de nombreuses blessures lorsqu'ils veulent le saisir, et ne peuvent presque jamais ni l'entamer, ni l'écraser, ni l'étouffer en le surchargeant de tout leur poids.

En se contractant sur lui-même, le *pangolin* ne prend pas, comme le *hérisson*, une forme globuleuse; son corps se met en peloton, mais sa grosse et longue queue (qui est presque égale en volume au reste du corps) reste au-dehors, et entoure le corps roulé. Cette partie est garnie en dessus et en dessous d'écailles aussi dures et aussi tranchantes que celles dont le dos est revêtu; elle est convexe en dessus et plate en dessous, et elle a la forme à-peu-près d'une demi-pyramide; les côtés sont revêtus d'écailles en équerre, pliées à angle droit, lesquelles sont aussi grosses et aussi tranchantes que les autres. La queue des jeunes *pangolins* paroît moins longue que celle des individus adultes. Les écailles de ces jeunes sont aussi moins grandes, plus minces et d'une couleur plus pâle; elles prennent une teinte brune plus forte, lorsque l'animal est plus âgé, et elles acquièrent alors une dureté si grande, qu'elles résistent à la balle du mousquet. La peau de la poitrine, de la gorge et du ventre est lisse et sans poil; mais entre les écailles qui couvrent le dos, il sort quelques poils gros et longs comme des soies de *cochon*.

Le *pangolin* se trouve en Afrique, principalement sur la côte de Guinée; on le trouve aussi dans les Indes orientales, à Formose, à Java, à Ceylan, etc. Il est très-doux et très-innocent; il ne vit que d'insectes qu'il attrape à l'aide de sa longue langue, ainsi que le font les fourmiliers; ses jambes étant très-courtes et ses pieds étant munis de cinq ongles très-longs, il court mal, et n'échappe aux poursuites de l'homme qu'en se cachant dans les trous des rochers ou dans des terriers qu'ils se creusent, et où ils font des petits vivans, qu'ils nourrissent de leur lait, ce qui distingue principalement cet animal des *lézards*, avec lesquels il a quelques légers rapports de formes.

Les nègres l'assomment à coups de bâton, l'écorchent, vendent sa peau aux blancs, et mangent sa chair; ils disent qu'elle est blanche et délicate.

Le Phatagin (*Manis macroura* Erxleb., *Syst. mamm.*, pl. 101, sp. 2; *Manis tetradactyla* Linn., édit. Gm., tom. 1, p. 54, sp. 2;

DSI

Lacertus peregrinus squammosus Clusii.) ne diffère du *pangolin* que par sa taille beaucoup plus petite, sa queue proportionnellement beaucoup plus longue, ses jambes de devant, dont une partie est couverte de poil, tandis que le *pangolin* a ces mêmes parties garnies d'écailles.

Les écailles du *phatagin* sont plus courtes, plus minces, plus plates et plus cannelées que celles du *pangolin*, qui sont sans pointes et uniformément tranchantes; au lieu que celles du *phatagin* sont armées de trois pointes très-piquantes. Ce dernier a du poil aux parties inférieures du corps, et le *pangolin* n'en a pas, ou presque pas.

Il paroît qu'il se trouve en Guinée, dans l'île Formose, et qu'en général il habite les mêmes lieux que le *pangolin*, dont il doit avoir aussi la manière de vivre. (DESM.)

PANGONIE, *Pangonius*, genre d'insectes de l'ordre des DIPTÈRES et de ma famille des SIPHONCULÉS. Ses caractères sont : suçoir de plus de deux soies, reçu dans une trompe conique, toujours saillante, alongée, perpendiculaire; corps court; tête de la hauteur du corcelet; corcelet presque cylindrique; abdomen conique; antennes très-rapprochées; dernier article ayant sept ou huit divisions.

Les *pangonies* ont la forme des *taons*, des *némestrines*. Elles diffèrent des premiers par leur trompe, dont la forme ressemble à celle des *bombilles*, des *empis*; et des seconds par le rapprochement de leurs antennes et la grandeur des cuillerons, qui cachent presque les balanciers. Leurs yeux sont contigus postérieurement. Linnæus et Fabricius ont placé ces insectes parmi les *taons*. Notre collègue Olivier en a fait des *bombilles :* ils participent en effet des uns et des autres. Ils ont le port des *taons*, la trompe et la manière de vivre des *bombilles*. On les voit voler avec la plus grande agilité de fleurs en fleurs, y enfoncer leur longue trompe pour en retirer les sucs mielleux, s'y arrêter un instant et passer bientôt à une autre : c'est ce qu'Olivier a du moins observé par rapport à la PANGONIE TABANIFORME (*Bombylius haustellatus*, Encyclop. Méth.)

PANGONIE TROMPETTE, *Pangonia rostrata*, *Tabanus rostratus* Linn. Elle a environ sept à huit lignes de long; son corps est noir, avec des raies cendrées peu marquées sur le corcelet, et le bord des anneaux de l'abdomen gris; ses ailes sont lavées de brun.

Cet insecte se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

PANGONIE TABANIFORME, *Pangonia tabaniformis*, *Tabanus haustellatus* Fab. Elle est de la grandeur de la précédente; son corps est brun et couvert d'un duvet roussâtre, plus épais et un peu plus long sous la tête et sur la poitrine; le devant de la tête est cendré; l'abdomen a tout autour un duvet très-court, roussâtre, avec une raie grise au milieu, formée par des poils, qui n'est bien visible qu'à un certain jour; les pattes sont noirâtres; les ailes sont transparentes, légèrement lavées de roussâtre, avec les nervures brunes.

Olivier a décrit cette espèce sous le nom de *bombille tabaniforme*. Il est possible que ce soit le *tabanus haustellatus* de M. Fabricius; mais sa description n'est pas assez étendue pour pouvoir établir une bonne comparaison entre cette espèce et la précédente. M. Fabricius rapporte à ce *tabanus haustellatus*, l'insecte que Linnæus a nommé *taon de Mauritanie;* mais je pense que ce dernier n'est autre que le *tabanus proboscideus* de M. Fabricius, ou le *tabanus maculatus* de Rossi.

Le *bombille barbu* d'Olivier (*Encyclop. méth.*), *tabanus barbatus* Linn., est du même genre, et se rapproche de la *pangonie tabaniforme*.

Ces insectes sont propres aux pays chauds de l'Europe, à l'Afrique. Notre seconde espèce se trouve dans les départemens méridionaux. (L.)

PANGULLING. A Java c'est le PANGOLIN. *Voyez* ce mot. (DESM.)

PANIC ou PANIS, MILLET, *Panicum* Linn. (*Triandrie digynie.*), genre de plantes à un seul cotylédon, de la famille des GRAMINÉES, qui a beaucoup de rapports avec les *houques* ou *sorghos*, et dans lequel les bales calicinales sont uniflores, et les fleurs disposées, soit en épi, soit en panicule lâche ou serrée, et souvent garnies de soies. Le calice de chaque fleur est formé de trois bales, dont une est extérieure et beaucoup plus petite que les deux autres : celles-ci sont égales, opposées, ovales et à pointe aiguë, sans arête. Deux valves cartilagineuses et persistantes représentent la corolle, et renferment trois étamines à filets capillaires et à anthères oblongues. Le germe est supérieur et ovoïde : il porte deux styles minces, couronnés par des stigmates plumeux, et, après sa fécondation, il se change en une semence arrondie, un peu plate d'un côté et adhérente aux valves de la corolle. Ces caractères sont figurés dans Lamarck, *Illustr. des Genr.*, pl. 43.

Les *panics* croissent dans des pays et dans des climats différens; la plupart sont des herbes : il y en a dont la tige est ligneuse : un de ceux-ci, l'*arborescent*, est appelé *bambou de haie*, et sert quelquefois aux usages du véritable BAMBOU (*Voyez* ce mot.) : beaucoup servent ou peuvent servir de fourrage : quelques espèces sont cultivées pour leurs graines, qu'on donne aux oiseaux et à la volaille, et que les hommes mangent aussi apprêtées de différentes manières. De ce nombre sont :

Le PANIC CULTIVÉ, ou PETIT MILLET A ÉPI, ou MILLET DES OISEAUX, *Panicum italicum* Linn., dont on distingue deux variétés; l'une à *épis barbus*, d'un blanc jaunâtre ou de couleur pourpre; l'autre à *épis nus*. La première a une tige plus élevée que la seconde, des feuilles plus grandes, des épis plus alongés et plus gros; mais dans les deux variétés, les racines sont fortes et fibreuses, les tiges droites

et noueuses, et les feuilles semblables, pour la forme, à celles du *roseau*, glabres, et cependant revêtues d'un duvet à l'entrée de leur gaîne qui embrasse la tige. Les semences, qui varient de couleur, sont lisses et luisantes: les oiseaux les aiment beaucoup; on s'en sert communément pour engraisser la volaille; dans quelques pays et dans des temps de disette, on fait du pain avec la farine qu'elles donnent, ou on mange cette farine cuite dans du lait ou dans du bouillon. Cette plante est annuelle, et originaire de l'Inde; on la cultive en grand depuis long-temps dans quelques contrées de l'Europe, sur-tout en Italie et en Allemagne. Nous dirons tout-à-l'heure un mot de sa culture.

Le Panic millet, *Panicum miliaceum* Linn., est cultivé également en Europe, dans les champs, et on fait à-peu-près le même emploi de sa graine, qui est petite, blanche, quelquefois jaune, rougeâtre, plus ou moins foncée: elle donne une farine peu abondante, nutritive, excellente en bouillie. Dans le midi de la France, et particulièrement à Bordeaux, on prépare avec cette graine mondée et cuite dans du lait, un mets fort agréable, et qui ressemble assez au *riz*; les Tartares en tirent, dit-on, une boisson. Par-tout où on la récolte, on en nourrit les oiseaux domestiques et la volaille; on s'en sert aussi quelquefois, quand elle est bien sèche, pour conserver les fruits tendres et les objets délicats, dans les longs transports.

Cette espèce de *panic* est annuelle, comme la précédente, et originaire du même pays. De sa racine fibreuse et blanchâtre, sortent des tiges de trois ou quatre pieds, droites, noueuses, et garnies à chaque nœud de feuilles qui les embrassent par leur base; ces feuilles sont velues sur leur gaîne, larges de six à neuf lignes, et ont l'apparence de celles du roseau, avec une nervure blanche; les fleurs, d'un vert jaunâtre ou violettes, sont disposées en panicules terminales, lâches et flottantes.

Les deux sortes de *millets* que nous venons de décrire, se cultivent à-peu-près de la même manière. Ces graminées aiment les sols légers, mais substantiels, et sur-tout point humides. La terre doit être ameublie par un ou deux labours, quelquefois par trois, quand elle est un peu forte: il faut qu'elle soit bien divisée, bien émiettée, autrement la semence, qui est très-fine, seroit enfouie sous les mottes de terre, qu'elle ne pourroit pas traverser lors de sa germination. Ces plantes craignent les plus petites gelées; ainsi l'époque où on les sème dépend du lieu, du climat et de la saison; c'est ordinairement en avril ou en mai; on doit semer fort clair et à la volée, bien recouvrir la semence, et éclaircir le plant un mois après sa levée. Quand il a pris de la force, il est à propos de chausser le collet de sa racine, en serfouissant et labourant, comme il a été expliqué à l'article Maïs. (*Voyez* ce mot.) Un sentier pratiqué entre les planches, lors de la préparation du terrein, facilite cet ouvrage; il sert aussi à l'écoulement des eaux dans les temps pluvieux. La maturité du *millet* est indiquée par la couleur jaune paille de sa tige, de ses feuilles et de ses épis ou panicules; il faut alors se hâter de le cueillir. Quoique cette récolte soit mise au nombre de celle des petits grains, elle est pourtant d'une grande ressource, quand les blés n'ont pas pu être

semés aux époques convenables, ou quand ils ont péri pendant l'hiver. Cependant, par-tout où le sol est convenable au *maïs*, on doit, dans ces circonstances, le préférer au *millet*.

Le PANIC LISSE, *Panicum lævе* Lam., est cultivé dans les Antilles, principalement à Saint-Domingue, où on l'appelle *herbe de Guinée*, nom qui indique le pays dont cette espèce est originaire. Elle forme un bon fourrage : on en coupe les feuilles et les jeunes tiges plusieurs fois l'année, et on les donne aux chevaux et aux mulets, qui en sont très-friands. Ce *panic* a une racine vivace ; ses tiges, droites, lisses et articulées, s'élèvent quelquefois jusqu'à cinq pieds ; ses feuilles, larges de cinq à huit lignes, sont d'un vert gai, glabres sur leurs deux surfaces, et partagées par une nervure blanche ; les fleurs, verdâtres et sans barbes, sont disposées en panicules terminales, lâches et alongées.

On cultive aussi, à Saint-Domingue, le PANIC COUCHÉ, *Panicum grossarium* Linn., qui y croît naturellement, et qui, semé dans un terrein préparé, fournit un pâturage abondant. Ses tiges, longues de deux à trois pieds, s'étendent de tous côtés sur la terre, et poussent des racines à leurs articulations : elles sont garnies de feuilles nombreuses, très-courtes, ovales, pointues, lisses, et pourtant ciliées à l'entrée de leur gaîne ; les épis alternes, sessiles et fort petits, portent des fleurs disposées deux à deux, avec des pédicelles inégaux ; ces épis et quelquefois le sommet des feuilles sont teints d'un rouge brun.

La plante que les habitans de l'Amérique septentrionale nomment le *calumet*, est une variété du *panic à feuilles larges* (*panicum latifolium* Linn.). Cette espèce a des tiges persistantes, creuses et articulées, qui s'élèvent à la hauteur de quatre ou cinq pieds ; les feuilles sont ovales, lancéolées et garnies de poils à l'ouverture de leur gaîne : les fleurs, en petit nombre et dépourvues de barbes, sont portées sur un pédicelle, et disposées en une panicule terminale et ouverte, dont les rameaux sont simples et fléchis en zigzag. C'est, dit-on, avec les tiges creuses de ce *panic* que les sauvages font les pipes qu'ils présentent à fumer lorsqu'ils veulent donner des témoignages d'amitié et de paix. Bosc, qui a voyagé dans l'Amérique septentrionale, croit cependant que ce ne sont pas les tiges de ce *panic*, qui s'élèvent au plus à deux pieds, que les sauvages emploient, ou mieux employoient à cet objet, mais celles de la *fétuque trificoïde* de Lamarck, *festuca multiflora* de Walter, lesquelles ressemblent, par la hauteur, la grosseur et la consistance, à celles du *roseau des marais*, qu'on trouve si abondamment en France, l'*arundo calamagrostis* de Linn. *Voyez* au mot ROSEAU.

Le *panicum dactylon* de Linnæus est une espèce de *chiendent* dont on fait usage en médecine. (*Voyez* CHIENDENT.) On en a fait un genre sous le nom DIGITAIRE. *Voyez* ce mot.

Les autres espèces de *panics* ne sont pas dans le cas d'être ici mentionnées, parce qu'on n'en fait aucun usage. Il suffit de dire qu'on les divise en *panics à épis* et en *panics à panicules ;* qu'on en connoît près de cent espèces décrites dans les auteurs, et que le nombre en sera sans doute beaucoup augmenté, lorsque les botanistes voyageurs s'en seront plus occupés qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent,

puisque Bosc, dans les environs seuls de la ville de Charleston, en Caroline, en a découvert vingt-deux espèces nouvelles, qu'il compte publier dans son *Agrostographie Carolinienne*. (D.)

PANICAUT, *Eryngium*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la pentandrie digynie et de la famille des Ombellifères, qui présente pour caractère des fleurs rassemblées en tête, accompagnées d'un involucre de plusieurs folioles roides, ordinairement pinnatifides et épineuses, et composées d'un calice divisé en cinq parties et persistant; une corolle de cinq pétales oblongs courbés; cinq étamines; un ovaire inférieur surmonté de deux styles, à stigmates en tête.

Le fruit est une semence ovale, oblongue, glabre ou hérissée, couronnée par le calice, portée sur un réceptacle conique, et séparée par des paillettes lancéolées et piquantes.

Ce genre est figuré pl. 187 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des plantes annuelles, bisannuelles ou vivaces, dont les ombelles sont souvent irrégulières et rameuses; les feuilles simples ou composées, ordinairement épineuses. On en compte une douzaine d'espèces, dont les plus communes ou les plus remarquables sont:

Le Panicaut fétide, qui a les feuilles radicales, lancéolées, dentelées; les florales multifides, et la tige dichotome. Il se trouve dans l'Amérique méridionale et en Caroline, où je l'ai observé dans les lieux humides. Il répand une odeur fétide quand on l'écrase, et produit une amertume très-forte lorsqu'on le mâche. Sa décoction passe pour un excellent fébrifuge.

Le Panicaut aquatique a les feuilles en forme d'épée, dentées par des épines; leurs fleurs entières, et la tige simple. Il vient en Virginie et en Caroline, dans les marais, sur le bord des rivières, dans l'eau, ainsi que je l'ai observé.

Le Panicaut maritime a les feuilles radicales presque rondes, plissées, épineuses; les têtes des fleurs pédonculées, et les paillettes à trois pointes. Il se trouve sur les bords de la mer: c'est une assez belle plante, dont les feuilles sont grandes et d'un blanc bleuâtre.

Le Panicaut commun, *Eryngium campestre*, a les feuilles radicales, amplexicaules, pinnées et lancéolées. On le trouve très-abondamment par toute l'Europe, dans les lieux incultes, sur le bord des chemins. Il est connu sous le nom de *panicaut*, *chardon roland*, *chardon à cent têtes*. Toutes ses parties sont d'usage en médecine, et surtout sa racine qui est diurétique, néphrétique, propre à exciter les règles. On la confit, et on la fait prendre avec la graine pour remédier à l'impuissance. Elle est au nombre des cinq petites racines apéritives. Après l'hiver, la carcasse de ce *panicaut* est souvent emportée par les vents, et roule dans les plaines d'une manière assez pittoresque. Son incinération au moment de la floraison fournit beaucoup de potasse, lorsqu'on l'opère lentement dans un trou creusé en

terre, et il est quelquefois si abondant dans certains cantons, qu'il y auroit un bénéfice important à ne pas le laisser perdre.

Le PANICAUT AMÉTHISTE, qui a les feuilles radicales, trifides, et celles de la base presque pinnées. Il se trouve en Espagne. Sa belle couleur de bleu clair le rend remarquable.

Le PANICAUT des ALPES a les feuilles radicales en cœur; celles de la tige ternées et fendues, et l'involucre pinné, épineux et cilié. Il se trouve dans les Alpes. C'est une plante très-élégante par sa forme et sa couleur de bleu clair.

Cavanilles a figuré plusieurs belles espèces nouvelles de *panicaut* dans le sixième volume de ses *Icones plantarum*. (B.)

PANICULE, *Panicula*, disposition de fleurs ou de fruits dont les pédoncules divisés plusieurs fois et de différentes manières, s'élèvent inégalement. (D.)

PANKE, plante du Chili, qui sert à teindre et à tanner les cuirs, et qui forme un genre, selon Lamarck. D'autres botanistes la regardent comme congénère avec les GUNÈRES. *Voyez* ce mot. (B.)

PANNEAUX (*botanique*). Ce sont les deux battans ou les deux valves de la SILIQUE. *Voyez* ce mot et le mot FRUIT. (D.)

PANNES (*fauconnerie*). *Voyez* PENNES. (S.)

PANOCOCO, très-grand arbre de Cayenne, dont le bois est très-dur. C'est l'ERYTHRINE A FRUITS DE CORAIL. Le petit *panococo* est l'ABRUS. *Voy.* ces mots. (B.)

PANOMA. *Voy.* PANAVA. (S.)

PANON, oiseau de l'Amérique méridionale, qui, selon Thevet, a la taille d'un petit *corbeau*, la poitrine rouge, le bec cendré; il se nourrit du fruit d'une espèce de palmier. (VIEILL.)

PANORPATES, *Panorpatæ*, famille d'insectes de l'ordre des NÉVROPTÈRES, et dont les caractères sont : des mandibules, tête plongée en devant, en forme de bec; tarses à cinq articles.

Les *panorpates* sont formées du genre des *panorpes* des auteurs, que j'ai partagé en trois, BITTAQUE, PANORPE, NÉMOPTÈRES. Leurs antennes sont filiformes ou presque sétacées, d'un grand nombre d'articles insérés entre les yeux. La tête est avancée en forme de bec, presque perpendiculaire, sous lequel sont logées les parties de la bouche, qui consistent en deux mandibules cornées et étroites, deux mâchoires et une lèvre inférieure alongées, et quatre palpes filiformes ou sétacés. Cette tête est courte et large. Le corcelet est court, ellipsoïde; son premier segment est petit et enfoncé. Ses ailes sont étroites, alongées, égales dans les uns, très-inégales dans les autres, horizontales, réticulées; les inférieures dans

le genre *némoptère* ou dans les *panorpates* à ailes inégales, sont très-longues et fort étroites ; l'abdomen est alongé, cylindrique ou presque conique. Dans les mâles du genre *panorpe*, il est articulé et terminé par deux pinces à son extrémité, d'où on a nommé les *panorpes, mouches scorpion*. Les pattes sont courtes ; les tarses sont à cinq articles. Les métamorphoses des *panorpates* sont ignorées. Ces insectes sont carnassiers. Ils se tiennent plus particulièrement sur les haies, dans les bois, &c. (L.)

PANORPE, *Panorpa*, genre d'insectes de ma famille des Panorpates et de l'ordre des Névroptères. Ses caractères sont : tête avancée en bec corné, près de la base duquel sont insérées les antennes ; tarses à cinq articles ; ailes égales ; second et troisième articles des palpes maxillaires de la grandeur du troisième.

Les *panorpes* sont distinguées des *némoptères* de la même famille, par l'égalité de grandeur de leurs ailes, la présence des petits yeux lisses, et la consistance de leur bec, qui est entièrement corné ; des *bittaques*, autre genre voisin, par l'insertion de leurs antennes, placées tout près de la base du bec, et en ce que le troisième article des palpes maxillaires est de la grandeur de chaque des deux précédens. Les *bittaques* ont d'ailleurs les pattes fort longues ; leur abdomen, dans tous les individus que j'ai vus, est toujours simple, presque cylindrique ; le bout de celui des *panorpes* est articulé et terminé par un renflement, ayant des pinces dans les mâles ; il finit en pointe écailleuse dans les femelles.

Les *panorpes* ou les *mouches-scorpion* de Geoffroy ont les antennes sétacées, d'environ la longueur du corps, composées à-peu-près de trente-six articles ; leur tête a deux yeux à réseaux et ronds, un avancement antérieur en forme de bec ou de trompe, long, cylindrique, corné, presque perpendiculaire au corps. Les quatre ailes sont égales, diaphanes, et placées horizontalement. Les trois derniers anneaux du ventre sont distincts, arrondis, imitant la queue d'un *scorpion*, d'où est venu le nom que des auteurs ont donné à ces insectes ; l'anneau de l'extrémité est plus gros et terminé par deux crochets. L'abdomen de la femelle est conique, et finit en pointe écailleuse.

On trouve ces insectes sur les buissons, dans les prairies, dans les bois, &c. On ne connoît pas leurs transformations.

La Panorpe commune, *Panorpa communis* Linn., Fab. ; la *mouche-scorpion* de Geoffroy, a environ sept à huit lignes de longueur ; les antennes sont noires ; la tête est noire, avec le bec brun ; le corselet est d'un brun noirâtre, tacheté de jaune ; l'abdomen est noirâ-

tre, d'un brun marron à l'extrémité ; les ailes ont les nervures et des bandes de taches noirâtres; mais le nombre de ces taches varie et se réduit presque à rien. Il est donc à présumer que la *panorpe allemande* (*panorpa germanica*) n'est qu'une simple variété de cette espèce, comme Geoffroy l'avoit pensé, avant qu'on l'en séparât. (L.)

PANTHER. Sous cette dénomination, les anciens Grecs désignoient le *chacal*. (S.)

PANTHERA. C'est, dans Pline, le nom de l'Once. *Voyez* ce mot. (S.)

PANTHÈRE et LÉOPARD (*Felis pardus et Felis leopardus* Linn.), quadrupèdes du genre et de la famille des *chats*, ordre des Carnassiers, sous-ordre des Carnivores. *Voyez* ces mots.

On s'accorde aujourd'hui assez généralement à regarder la *panthère* comme étant le même animal que le *léopard*. Buffon, qui étoit de l'avis contraire et qui pensoit qu'ils étoient d'espèce différente, les caractérise ainsi. Le premier de ces animaux, dit-il, qui se trouve dans l'ancien continent, est la grande *panthère*, qui étoit connue des Grecs sous le nom de *pardalis*, des anciens latins sous celui de *panthera*, ensuite sous le nom de *pardus*, et du latin moderne, sous celui de *leopardus*. Le corps de cet animal, lorsqu'il a pris son accroissement entier, a cinq ou six pieds de longueur, en le mesurant depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, laquelle est longue de plus de deux pieds; sa peau est pour le fond du poil, d'un fauve plus ou moins foncé sur le dos et sur les côtés du corps, et d'une couleur blanchâtre sous le ventre ; elle est marquée de taches noires en grands anneaux, ou en forme de rose; ces anneaux sont bien séparés les uns des autres, sur les côtés du corps, évidés dans leur milieu, et la plupart ont une ou plusieurs taches au centre, de la même couleur que le tour de l'anneau; ces mêmes anneaux dont les uns sont ovales et les autres circulaires, ont souvent plus de trois pouces de diamètre ; il n'y a que des taches pleines sur la tête, sur la poitrine, sur le ventre et sur les jambes.

Voici ce que le même auteur dit du *léopard* : c'est un animal du Sénégal, de la Guinée et des autres pays méridionaux que les anciens n'avoient pas découverts : nous l'appellerons *léopard*, qui est le nom que l'on a mal-à-propos appliqué à la grande *panthère*, et que nous emploierons comme l'ont fait plusieurs voyageurs, pour désigner l'animal du Sénégal dont il est ici question. Il est un peu plus grand que l'*once*, mais beaucoup moins que la *panthère*, n'ayant guère plus de quatre pieds de longueur; la queue a deux pieds ou deux pieds et demi; le fond du poil sur le dos et sur les côtés du

corps, est d'une couleur fauve plus ou moins foncée; le dessous du corps est blanchâtre, les taches sont en anneaux ou en roses, mais ces anneaux sont beaucoup plus petits que ceux de la *panthère* ou de l'*once*, et la plupart sont composés de quatre ou cinq petites taches pleines; il y a aussi de ces taches pleines disposées irrégulièrement. Cette description, ainsi qu'il est facile de le voir, n'est pas comparative, et ne peut détruire le doute assez fondé que l'on a sur l'identité d'espèce du *léopard* et de la *panthère*.

La *panthère* a, du reste, tous les caractères communs aux quadrupèdes du genre du *chat;* le corps effilé, la queue longue, la tête arrondie, les oreilles courtes et rondes, la langue couverte de papilles coriaces, l'iris fendu en long et susceptible de dilatation; cinq doigts armés d'ongles tranchans, très-forts, rétractiles, le poil court, les couleurs vives, &c.

La *panthère* se trouve dans les climats les plus chauds de l'Asie et dans l'Afrique équinoxiale. Elle se plaît dans les forêts épaisses, et fréquente le bord des fleuves et les environs des lieux habités, où elle cherche à surprendre les animaux domestiques et même sauvages qui viennent chercher les eaux. Elle se jette rarement sur les hommes; elle grimpe avec facilité sur les arbres. Les voyageurs prétendent que sa chair est bonne à manger; les Indiens et les nègres la mangent, mais ils préfèrent celle du chien.

La *panthère*, d'un naturel plus féroce que l'*once*, ne se laisse pas apprivoiser comme lui, et l'on ne peut la dresser à la chasse. La fourrure de la *panthère* et celle du *léopard* sont très-estimées.

Il ne faut pas confondre la *panthère* avec le *panther* des anciens, qui paroît être le CHACAL. *Voyez* ce mot. (DESM.)

PANTINE. On donne ce nom à l'*ophrys antrophore*, à raison de la forme de sa fleur qui ressemble à un homme. *Voyez* au mot OPHRYS. (B.)

PANTOIS ou PANTOIMENT (*fauconnerie*), espèce d'asthme qui attaque les oiseaux de vol. *Voyez* l'article de la *fauconnerie*, au mot FAUCON. (S.)

PANTOUFLIER, nom spécifique d'un poisson du genre des *squales* (*squalus tiburo* Linn.) *Voyez* au mot SQUALE. (B.)

PANZERE, *Panzeria*, genre de plantes de la tétrandrie monogynie, qui a pour caractères un calice divisé en quatre parties; une corolle infundibuliforme, dont l'ouverture est fermée par les poils des étamines; quatre étamines velues; un ovaire surmonté d'un style.

Le fruit est une baie à deux loges.

Ce genre a été formé d'une plante de Caroline à feuilles linéaires, que Walter avoit cru être un *lyciet.* Il a été ainsi nommé par Gmelin, mais une autre plante a été ensuite nommée de même par Wildenow. (B.)

PAON (*Pavo*), genre d'oiseaux dans l'ordre des GALLINACÉS. (*Voyez* ce mot.) Caractères, selon M. Latham : le bec conique et recourbé, voûté en dessus ; le sommet de la tête surmonté d'une aigrette de plumes roulées ; les pennes du croupion alongées, larges, se relevant en éventail, et parsemées de taches en forme d'yeux. (S.)

PAON (*Pavo cristatus* Lath. fig. pl. enlum. de l'*Hist. nat.* de Buffon, n°. 433.), oiseau du genre de son nom. *Voyez* ci-dessus.

Prêt à écrire l'histoire du *paon*, il me fallut songer à le peindre. La riche et élégante description qu'en a donnée Guenau de Montbeillard, et qui parut assez belle pour être attribuée à Buffon, tout en charmant mon esprit, ne me satisfaisoit pas pleinement. J'y trouvois à la vérité, le brillant des idées, l'harmonie et une sorte de magie dans les expressions, mais il me sembloit que plusieurs beautés du *paon* n'étoient point exprimées dans ce tableau d'une fraîcheur exquise et d'un vif coloris. Je résolus d'examiner avec attention tous ces détails de magnificence, et je me rendis au Jardin des Plantes, où, dans un vaste enclos, des *paons* sont élevés au milieu d'une quantité d'autres oiseaux de forme et de nature étrangement éloignées, des *oies* et des *canards*. Ces *paons* sont familiers, ils approchent dès qu'ils voient quelqu'un se présenter à la grille de leur enceinte, et viennent pour ainsi dire lui demander le prix de leur complaisance à se faire voir. De petits morceaux de pain suffisent pour les retenir près de l'observateur. Le mâle se plaît à étaler et à relever en roue les plumes de sa queue. Si fatigué d'une forte contraction musculaire, d'une tension générale de ses nerfs, il laisse retomber doucement ces longues plumes qui paroissent surchargées de tous les trésors de l'Orient, un claquement de la langue, semblable à celui dont les cochers excitent leurs chevaux, suffit pour l'animer de nouveau et lui faire reprendre une attitude dans laquelle il devient à lui seul le spectacle le plus pompeux et le plus admirable. Un soleil brûlant des feux de la canicule versoit à grands flots la lumière la plus vive ; l'occasion étoit favorable, je pris la plume et me disposai à énumérer de point en point les beautés dont l'ensemble me ravissoit. Je voulus d'abord parler des couleurs du plus superbe des plumages ; mais lorsque je croyois avoir saisi l'une d'elles, un léger mouvement de l'oiseau la remplaçoit par une autre non

moins brillante, non moins décidée. Comment saisir ces reflets ondoyans, cet éclat pétillant mais fugitif de l'or et des pierreries, ces riches nuances qui se multiplient et changent à chaque nouvelle position? Mes yeux étoient imprégnés de cette variété d'effets dans le plus magnifique échantillon de l'opulence de la nature, ils en éprouvoient une sensation moelleuse et suave, et n'en étoient point fatigués. L'admiration s'empara de tout mon être, je sentis ma plume s'échapper de ma main; un pinceau, la palette la mieux assortie, en seroient également tombés, et je renonçai au projet de rendre par des paroles un spectacle ravissant qui me captivoit, mais qui ne me permettoit plus d'être un froid descripteur.

Je ne puis donc mieux faire que de renvoyer nos lecteurs à la belle et rapide peinture de Guenau de Montbeillard. (*Voyez* le tome 27 page 86, de mon édition de l'*Histoire Naturelle* de Buffon.) Cependant comme ces sortes de tableaux, quelque vrais qu'ils puissent être, par cela même qu'ils sont dessinés à grands traits, ne conviennent point aux naturalistes partisans des détails; j'insérerai ici la description que Mauduyt a eu le courage d'écrire d'après Brisson, en dépeçant pour ainsi dire froidement les beautés que la nature s'est plu à répandre sur le *paon*, avec tant de grace et de profusion.

« Vu dans son ensemble, le *paon* est le plus beau des oiseaux; il réunit la grandeur, l'élégance dans les formes, l'éclat du plumage; c'est principalement au *paon* qu'on peut appliquer ce qui a été dit aussi des *oiseaux-mouches* et des *colibris*, qu'il semble que la nature ait broyé en leur faveur les pierres précieuses pour en former des couleurs qui servissent à peindre leur plumage; aussi richement paré que ces brillans volatiles, il les efface par sa taille, et il semble que ce soit pour lui que la nature ait chargé sa palette, tandis qu'elle n'emploie que le surabondant pour embellir les oiseaux qui partagent la magnificence de son vêtement.

» Le *paon* est de la grosseur d'un *dindon* de moyenne taille: sa longueur est de trois pieds huit pouces; ses ailes pliées dépassent de cinq pouces l'origine de la queue; la tête, la gorge, le cou et la poitrine, sont d'un vert changeant en bleu et à reflets dorés; l'œil est placé entre deux bandes blanches transversales, l'une supérieure, plus longue et plus étroite, l'autre plus courte et plus large; l'aigrette qui orne le dessus de la tête est composée de vingt-quatre plumes; leurs tuyaux sont garnis dans leur longueur de barbes rares, très-courtes, noirâtres, et ils sont couronnés par de plus longues barbes du même vert doré que le dessus de la tête; le dos et le croupion sont couverts de plumes d'un vert-doré, à reflets couleur de cuivre de rosette: un cercle d'un noir de velours termine et borde ces plumes; elles imitent, par leur position, l'arrangement des écailles de poissons; les couvertures du dessus de la queue sont très-nombreuses, fort longues et partagées en plusieurs rangs

placés au-dessus les uns des autres ; les plus longues de chaque rang en occupent le milieu, et les latérales vont en diminuant par degrés ; les plus grandes de ces plumes ont jusqu'à quatre pieds et quelque pouces ; toutes ont la tige blanche, garnie dans toute sa longueur et des deux côtés de longues barbes, désunies, d'un vert doré à reflets de couleur de cuivre de rosette ; à l'extrémité des plumes les barbes se réunissent ; elles forment un épanouissement, entouré des mêmes barbes qui accompagnent le tuyau dans sa longueur ; sur le centre de cet épanouissement est une tache que sa forme a fait comparer à un œil, elle est d'un noir violet ; elle a le moelleux du velours ; un cercle changeant en bleu et en violet l'entoure ; il est lui-même enfermé entre deux cercles couleur d'or, mais d'un or changeant et à reflets : les plumes du dernier plan des couvertures ne sont point marquées des taches que je viens de décrire, elles se terminent par un épanouissement d'une couleur sombre, et dont le bout est comme coupé carrément ; le ventre et les côtés sont d'un vert foncé, noirâtre et mêlé de quelques légères nuances dorées ; les jambes sont d'un fauve clair ; les couvertures du dessous de la queue et ses pennes sont d'un gris brun ; elle est légèrement étagée du centre sur les bords ; les petites couvertures du dessus des ailes et les plumes scapulaires sont variées de fauve et de noirâtre, et d'une légère teinte de vert doré sur les petites couvertures seulement ; les moyennes sont d'un bleu foncé, changeant en vert doré, et les grandes, les plus éloignées du corps, sont roussâtres ; l'aile est composée de vingt-quatre pennes, dont les dix premières ou les dix plus extérieures, sont rousses et les autres sont noirâtres, très-légèrement embellies de vert doré du côté extérieur ; le bec est blanchâtre, les pieds et les ongles sont gris ; le mâle a un ergot à chaque pied.

» La femelle est plus petite que le mâle ; elle en diffère sur-tout en ce que les couvertures du dessus de la queue sont dénuées de cette belle tache en forme d'œil, et si courtes qu'elles sont dépassées par les pennes de la queue ; tout son plumage sur le dessus du corps, est d'un brun cendré ; l'aigrette posée sur le sommet de la tête, est de cette même couleur avec quelques points de vert doré ; la gorge est blanche ; les plumes du cou et de la poitrine sont vertes, et celles qui couvrent la poitrine sont, de plus, terminées de blanc ». (*Encyclopédie méthodique.*)

M. Latham (*Gener. synops. of birds*) parle d'une *paone* qui ressembloit au mâle pour la beauté de son plumage. Les *paons* sauvages, de même que dans l'espèce du *dindon*, sont plus gros que ceux que l'on nourrit en domesticité.

A l'intérieur, la trachée-artère a un muscle de chaque côté ; les anneaux des bronches qui s'étendent sous les poumons, sont divisés chacun en deux parties, dont l'une est large et l'autre étroite ; celle-ci se prolonge en forme de membrane, et dans le temps de l'inspiration, l'air passe par les interstices des anneaux des bronches dans les cavités des membranes. L'estomac est recouvert d'un grand nombre de fibres, et au-dessus de son orifice, dans l'œsophage, l'on voit

un corps glanduleux d'où suinte une humeur limpide. Il y a deux cœcums assez amples, et dont la longueur égale celle des autres intestins ensemble. (Gasp. Bartholin, *Actes de Copenhague.*)

Il existe une grande analogie entre le *paon* et le *dindon*, autre gallinacé également étranger à nos climats, et qui a de même la puissance de se pavaner et de faire la roue en relevant les longues plumes de sa queue. Ces deux oiseaux élevés ensemble dans les basse-cours, montrent une grande sympathie l'un pour l'autre, et l'on prétend même qu'il se forme entre les deux espèces, des unions passagères, mais infécondes. Les anciens, au rapport de Pline, avoient remarqué aussi de la sympathie entre les *paons* et les *pigeons*, mais celle-ci a moins de réalité, parce qu'elle n'est pas fondée comme l'autre sur des rapports de conformation, d'instinct et d'habitudes.

C'est dans l'Inde que le *paon* se trouve sauvage. Les pays qu'il affectionne le plus, sont le Guzarate, Barroche, Cambaye, la côte du Malabar, le royaume de Siam, l'île de Java. Ces contrées sont aussi la patrie des pierreries et des aromates les plus précieux, le théâtre du plus grand luxe de la nature.

Des Indes, les *paons* ont été apportés dans l'Asie-Mineure, puis à Samos, où ils furent jadis très-multipliés et consacrés à Junon. Il n'en reste plus à présent dans cette île, non plus que dans les autres îles de l'Archipel. Ces oiseaux passèrent ensuite dans la Grèce; ils y étoient encore fort rares et d'un grand prix au temps de Périclès; ils commencèrent à paroître à Rome vers la décadence de la république, à l'époque où le luxe et la corruption des mœurs préparoient aux Romains des fers qu'ils n'ont pas quittés depuis. Pline dit qu'Hortensius, le rival de Cicéron dans la carrière du barreau, homme magnifique dans ses dépenses, fut le premier qui fit apprêter des *paons* à Rome dans un repas qu'il donna au collége des Augures.

De proche en proche le *paon* fut transporté dans nos climats, auxquels il s'est assez accommodé pour y multiplier. Il réussit aussi fort bien en Amérique, où il ne vit, comme parmi nous, qu'en domesticité.

Sa constitution robuste lui permet de subsister dans des climats fort opposés; il est même capable de résister au plus grand froid. Les papiers publics ont fait mention en 1776, d'un *paon* qui fut enseveli pendant plusieurs jours sous la neige, dans une cour de la ville de Dunkerque, sans que l'on sût ce qu'il étoit devenu; on le retrouva bien vivant, mais tout gelé sous un gros tas de neige; on le fit dégeler doucement à

une chaleur modérée, il prit bientôt de la nourriture, et continua à se bien porter comme s'il ne lui fût rien arrivé.

Malgré le peu de longueur de ses ailes et les grandes dimensions de sa queue, le *paon* ne laisse pas de voler assez haut, et de fournir d'assez grands trajets. Il recherche les lieux les plus élevés; on le voit se percher sur les grands arbres, sur les toitures des édifices, la cime des tours, la flèche des clochers. Cet oiseau passe pour vivre vingt-cinq années; ce n'est qu'à la seconde que le mâle se pare de l'opulente variété de couleurs dont la nature l'a décoré; il n'est fécond qu'à trois ans. Il ressent très-vivement les feux de l'amour. La femelle, dit-on, l'emporte encore sur lui à cet égard; peu de temps après avoir été fécondée, elle pond de trois à quatre jours l'un, cinq à six œufs de la grosseur des œufs de *dinde*, et tachés de brun sur un fond blanc. Elle ne fait dans nos climats qu'une seule ponte par an, et l'incubation dure environ trente jours. La fécondité de cette espèce est plus grande dans les pays qui lui sont naturels, et des voyageurs assurent que la ponte y est de vingt à trente œufs.

Si le *paon* se fait admirer par l'éclat et le jeu de sa magnifique parure, il cesse de paroître aimable dès qu'on l'entend; sa voix est forte, et son cri blesse l'oreille. Ce cri souvent répété est un présage de pluie.

Bien des gens redoutent le voisinage du *paon*, à cause de cette espèce de gémissement très-bruyant. L'on a comparé proverbialement sa voix désagréable à celle du diable. Mais on l'a bientôt oubliée lorsqu'on jette les yeux sur le manteau d'*ange* dont il est revêtu.

Angelus est pennis, pede latro, voce gehennus.

Et l'on est tenté de répéter ce que La Fontaine met dans la bouche de Junon, en s'adressant au *paon*.

Est-ce à toi d'envier la voix du rossignol?
Toi que l'on voit porter à l'entour de ton col,
Un arc-en-ciel nué de cent sortes de soies;
Qui te pavanes, qui déploies
Une si riche queue, et qui semble à nos yeux
La boutique d'un lapidaire?
Est-il quelque oiseau sous les cieux,
Plus que toi capable de plaire?

Le cri déplaisant du *paon* ne laisse pas d'être de quelque utilité dans les campagnes. C'est un son d'alarme que l'oiseau perché de nuit auprès de la maison, ne manque pas de rendre si quelqu'un approche ou rôde dans les environs. Indé-

pendamment de ce cri, il fait entendre souvent un bruit sourd, un murmure intérieur.

Chez les Grecs et les Romains, la chair du *paon* fournissoit un mets très-estimé; nos ancêtres en faisoient aussi le plus grand cas. « C'est, dit Olivier de Serres, le roi de la volaille terrestre, comme la primauté de l'aquatique est deue au *cygne*... Le *paon* a deux excellentes qualités, il plaît à la vue et au goût. Car que pouvez-vous regarder de plus agréable que le manteau du *paon*, ni quelle plus exquise chair pouvez-vous manger que la sienne »? De nos jours, c'est un aliment peu estimé. L'on sert pourtant encore sur nos tables le jeune *paon*, qu'on appelle communément *paonneau*. Aussi l'éducation des *paons* n'est plus guère qu'un objet de curiosité. On les élève de la même manière que les DINDONS. *Voyez* ce mot.

Variétés du Paon.

La domesticité produit sur cette espèce plusieurs variétés de plumage; autrefois lorsqu'on en faisoit de nombreux élèves, il naissoit des *paons* gris, des blancs, des noirs, des verts, des bleus, des jaunes, des incarnats, des orangés, etc. A présent l'on en voit encore de tout blancs, qui ne forment pas une race constante, comme la plupart des naturalistes l'ont pensé, mais qui sont des produits accidentels, puisque dans la même couvée d'œufs pondus par les *paons* ordinaires, l'on en a vu éclore quelques-uns de blancs. L'on prétendoit même anciennement que pour se procurer des *paons* de cette couleur, il suffisoit d'enfermer la femelle pendant l'incubation dans un endroit où tout fût blanchi. Au reste, ces *paons* blancs sont très-beaux, et quand ils se pavanent au milieu des autres, ils forment un contraste très-agréable et un charmant coup-d'œil.

Le *paon panaché* naît du mêlange du *paon blanc* avec le *paon* ordinaire. Ces deux variétés sont aujourd'hui fort rares en France, parce que l'on s'y occupe peut de l'éducation et de la multiplication de l'espèce.

L'on y distinguoit autrefois ces oiseaux en *célestes* et en *terrestres*; « différant en ce seulement, que ceux-ci sont domestiques, et ceux-là presque sauvages, n'entrant que très-rarement sous les couvertures du logis, mais demeurant continuellement en campagne, se branchans sur les arbres, quel temps qu'il fasse, pondans, couvans, et éclosans leurs œufs, quelquefois sur les arbres, et les plus souvent par les halliers et buissons, que les mères choisissent à leur fantaisie, d'où elles emmènent leurs petits pour les faire paître. En somme, ils ne tiennent du privé que la fréquentation et hantise avec l'autre poulaille, mangeans ensemble ordinairement, etc. ». (Olivier de Serres, *Théâtre d'Agriculture.*) Il n'y a donc d'autre différence entre les *paons célestes* et les *paons terrestres* de nos pères, qu'une domesticité plus ou moins exacte, et je ne puis comprendre comment M. Salerne a pu imaginer que le *paon céleste* des anciens Français étoit le *vanneau*.

Il se trouve quelquefois dans les *paons* élevés en domesticité, des individus d'un blanc mat comme le papier, de vrais *albinos*. (S.)

PAON D'AFRIQUE, dénomination impropre, donnée par quelques voyageurs à la DEMOISELLE DE NUMIDIE. *Voyez* ce mot. (S.)

PAON CÉLESTE; nos ancêtres appeloient ainsi les *paons* qui vivoient autour des habitations, comme à demi-sauvages, mais qui néanmoins venoient prendre leur nourriture dans la basse-cour avec les autres volailles. *Voyez* l'article du PAON.

M. Salerne a appliqué fort mal-à-propos cette dénomination au *vanneau*. (S.)

PAON DE LA CHINE, dénomination donnée à l'EPERONNIER. *Voyez* ce mot. (S.)

PAON-FAISAN DE LA CHINE. *Voyez* EPERONNIER. (S.)

PAON DE GUINÉE. *Voyez* DEMOISELLE DE NUMIDIE. (S.)

PAON DES INDES, nom que les Espagnols donnèrent au *dindon*, parce que cet oiseau étale sa queue comme le *paon*. Voyez DINDON. (S.)

PAON DU JAPON. *Voyez* SPICIFÈRE. (S.)

PAON DE JOUR. *Voyez* PAPILLON. (L.)

PAON (PETIT) DE MALACA. C'est sous cette dénomination que M. Sonnerat, dans son *Voyage aux Indes et à la Chine*, a décrit l'EPERONNIER. *Voyez* ce mot. (S.)

PAON DE MARAIS. C'est le COMBATTANT. *Voyez* ce mot. (S.)

PAON MARIN, nom donné par quelques naturalistes à l'OISEAU ROYAL, parce qu'on a dit qu'il imite le cri du *paon*, et que, comme lui, il se perche en plein air pour dormir. *Voy.* ce mot. (VIEILL.)

PAON MARIN, vers marin décrit par Godeheu dans le troisième volume des *Mémoires* présentés à l'académie des sciences de Paris. Il est alongé, a deux cornes terminées par quelques tentacules; sa queue a deux branches, de chacune desquelles sortent quatre plumules couleur de rose qui contraste avec la couleur verdâtre de son corps. Cet animal a été trouvé dans les mers de l'Inde. Il forme sans doute un genre, mais il a besoin d'être examiné de nouveau. (B.)

PAON DE MER. *Voyez* COMBATTANT. (S.)

PAON DE MER. C'est le nom spécifique de plusieurs poissons: d'un SPARE, *Perca saxatilis* Linn., d'un LABRE, *Labrus pavo*, d'un CORYPHÈNE et d'un CHÉTODON. *Voyez* ces mots. (B.)

PAON DE NUIT. *Voyez* BOMBIX. (L.)

PAON DES PALÉTUVIERS. *Voyez* CAURALE. (S.)

PAON A QUEUE COURTE. *Voyez* OISEAU ROYAL. (S.)

PAON DES ROSES. *Voyez* CAURALE. (S.)

PAON SAUVAGE, dénomination que l'on donne aux Philippines à l'espèce d'*outarde* que M. Sonnerat a décrite sous le nom d'*outarde de l'île de Luçon.*

L'*outarde huppée d'Afrique* porte aussi le nom de *paon sauvage* au Cap de Bonne-Espérance. (S.)

PAON SAUVAGE DES PYRÉNÉES, dénomination donnée au *coq de bruyère.* Voyez au mot TÉTRAS. (S.)

PAON (PETIT) SAUVAGE. *Voyez* VANNEAU. (S.)

PAON TERRESTRE. C'étoit, chez nos aïeux, qui élevoient beaucoup de *paons*, celui de ces oiseaux qui ne quittoit pas la basse-cour. *Voyez* au mot PAON. (S.)

PAON DU THIBET. *Voyez* CHINQUIS. (S.)

PAONNE, femelle de l'espèce du *paon.* (S).

PAONNEAU, jeune *paon.* (S.)

PAOUROU, nom de pays du *squale milandre.* Voyez au mot SQUALE. (B.)

PAPAGAS; en grec moderne, c'est le nom générique des *perroquets.* (S.)

PAPAICOT, nom vulgaire d'un arbre des îles de l'Amérique, qui, pour le port et la forme du fruit, a beaucoup de ressemblance avec le *papayer.* Il est peu connu; on ignore le genre auquel il appartient, peut-être est-ce une espèce de PAPAYER. *Voyez* ce mot. (D.)

PAPAN. C'est, à l'île de Luçon, le nom du *canard musqué.* Voyez l'article des CANARDS. (S.)

PAPANGAY. C'est un des noms de la MOMORDIQUE. *Voyez* ce mot. (B.)

PAPAROT, nom que les Provençaux donnent à une espèce de *grenadier* à fleurs doubles. Ces fleurs, ainsi que celles des autres *grenadiers*, sont appelées *balaustes* dans le commerce et par les pharmaciens. (D.)

PAPAS, nom que les naturels du Chili et du Pérou donnent à la POMME-DE-TERRE ou MORELLE PARMENTIÈRE. (*Voy.* ces mots.) De temps immémorial, dit Dombey, les Péruviens ont su se préserver de la famine par la culture de cette plante et par celle du *maïs.* Ces peuples font de très-longs voyages à pied avec un havresac plein de *pommes-de-terre* desséchées et un peu de *maïs* qu'ils mâchent continuellement. Pour garantir la *pomme-de-terre* de la pourriture, et pour la conserver très-long-temps, ils la préparent de plu-

sieurs manières. La préparation suivante, nommée par eux *papa seca*, est la plus simple ; ils la font cuire dans l'eau, la pèlent, l'exposent ensuite au serein, puis au soleil jusqu'à ce qu'elle soit sèche. Dans cet état, elle peut se conserver un très-grand nombre d'années, si elle est toujours tenue dans un lieu sec. (D.)

PAPAU. *Voyez* PAPAYER. (S.)

PAPAVERACÉES, *Papaveraceæ* Jussieu, famille de plantes dont le caractère consiste en un calice ordinairement diphylle et caduc ; des pétales souvent au nombre de quatre ; des étamines en nombre déterminé ou indéterminé, à anthères biloculaires ; un ovaire simple à style presque toujours nul, et à stigmate divisé ; un fruit uniloculaire, rarement biloculaire, communément polysperme, à placentas latéraux ; les semences à demi-recouvertes par une enveloppe membraneuse, à périsperme charnu, à embryon droit, et à radicule inférieure.

Les plantes de cette famille sont ordinairement herbacées et vivaces par leurs racines. Leur tige, presque toujours rameuse, rarement simple et scapiforme, porte des feuilles alternes, simples ou composées, quelquefois terminées par une vrille. Leurs fleurs sont terminales, rarement solitaires, disposées en épis, en panicule ou en ombelle.

Ventenat, de qui on a emprunté ces expressions, rapporte à cette famille, qui est la sixième de la treizième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 15, n° 1 du même ouvrage, huit genres sous deux divisions, savoir :

1°. Les *papavéracées* qui ont leurs étamines en nombre indéterminé, et dont les anthères sont adnées aux filamens : SANGUINAIRE, ARGEMONE, PAVOT, GLAUCIENNE, CHÉLIDOINE et BOCCONE.

2°. Les *papavéracées* qui ont leurs étamines en nombre déterminé : TRYPÉCOON, FUMETERRE. *Voyez* ces mots.

Les *papaveracées* contiennent un suc propre diversement coloré, qui est ordinairement narcotique et calmant. (B.)

PAPAYER, *Carica* Linn. (*dioécie décandrie.*), *ababaye* des Caraïbes. C'est un arbre fruitier des Deux-Indes et des Antilles, appartenant à la famille des *cucurbitacées*, et constituant (presque seul) un genre dans lequel les fleurs sont ordinairement unisexuelles, et naissent, mâles ou femelles, sur des pieds différens. Cet arbre s'élève à la hauteur de dix-huit ou vingt pieds. Il a un port et un feuillage qui lui sont propres ; et il se fait sur-tout remarquer par ses fruits dont la grosseur et la forme approchent de celles d'un petit *melon*.

Sa racine est pivotante, blanchâtre, comme spongieuse, d'une saveur et d'une odeur désagréables. Sa tige, d'un pied environ de diamètre, et dont le bois a peu de consistance, est revêtue d'une écorce épaisse, molle, raboteuse et verdâtre. Elle est nue dans presque toute sa longueur, pleine et solide vers la base, et creuse dans sa partie supérieure. Elle porte à son sommet des feuilles très-amples, divisées en lobes profonds, et irrégulièrement découpés : on apperçoit de petites écailles dans les points où se rencontrent les nervures. Ces feuilles sont placées alternativement, rapprochées les unes des autres, et soutenues par de très-longs pétioles creux et verdâtres. Leurs deux surfaces présentent deux verts différens, l'un foncé, l'autre pâle.

Les fleurs du *papayer* sont blanches et d'une odeur suave. Elles naissent aux aisselles des feuilles. Dans l'individu mâle, elles forment des grappes longues et pendantes. Dans le *papayer* femelle, elles sont en petit nombre, et portées sur un pédoncule épais, presque droit, et fort court. Les fleurs mâles n'ont presque point de calice. Elles offrent une corolle monopétale en entonnoir, dont le tube est long et grêle, et dont le limbe est découpé en cinq parties contournées en spirale ; au sommet du tube sont insérées dix étamines, avec des filets alternativement inégaux, et des anthères oblongues et droites. Ces fleurs sont dépourvues de pistil ; quand elles ont répandu leur poussière fécondante, elles tombent, et ne laissent après elles aucun fruit. Les fleurs femelles ont un très-petit calice à cinq dents, et persistant ; une corolle formée de cinq pétales alongés, obtus, et réfléchis au sommet ; et un ovaire oblong, portant cinq styles courts, dont les stigmates sont dilatés et frangés. Cet ovaire, après sa fécondation, devient un gros fruit charnu, appelé *papaye*, et qui offre différentes formes. Tantôt il est angulaire et applati aux deux extrémités, tantôt il est ovale et rond, quelquefois sa forme est pyramidale. Dans sa maturité, il a l'écorce jaunâtre. Il contient une pulpe jaune et succulente, d'une saveur douce et d'une odeur aromatique. Ses semences ovoïdes, noirâtres, et cannelées, sont enveloppées chacune dans une membrane transparente, et disposées par rangs le long des parois d'une cavité qui occupe son centre.

Les fruits du *papayer* se mangent rarement crus. On les prépare quelquefois au vinaigre quand ils n'ont encore que la moitié de leur grosseur. A l'époque de leur maturité, on les confit tout entiers dans le sucre, avec des oranges et de petits citrons qui leur communiquent leur parfum. La chair des *papayes* est alors délicate et très-agréable

au goût. Préparées ainsi, elles se conservent long-temps, et se transportent en Europe, où elles sont servies sur les tables avec d'autres confitures de l'Amérique. On peut faire des cordages avec l'écorce de *papayer*. Sur la côte de Malaguette en Afrique, ses feuilles s'emploient au lieu de savon, et ses tiges, naturellement creuses, servent de pipes.

Quoique le *papayer* soit regardé comme une plante dioïque, cependant quelques naturalistes, entr'autres Trew et Commerson, ont observé des fleurs hermaphrodites sur les individus mâles et sur les femelles. Miller dit qu'il a vu souvent de petits fruits sur les uns et les autres, quoiqu'il n'y eut dans la serre que des plantes soupçonnées être d'un seul sexe. Il ajoute que les semences de ces fruits sont devenues aussi grosses que toutes celles qu'il avoit semées.

Il y a une autre espèce de *papayer* que le père Feuillée a trouvée dans un jardin de Lima, et qu'il dit n'avoir rencontrée dans aucun autre lieu. C'est le *carica poso posa* de Linnæus. Il a une tige branchue, des feuilles à lobes entiers, des fleurs roses, et un fruit semblable à une poire pour la forme, mais dont la grosseur varie. Ce fruit a jusqu'à huit pouces de longueur sur trois pouces et demi d'épaisseur; il est jaune en dehors et en dedans, d'une saveur douce et d'un parfum agréable.

Ces arbres sont des plantes de serre chaude. On les élève facilement au moyen des graines qu'on apporte des Indes occidentales, car celles qui mûrissent en Europe ne sont point fécondes. On les sème au commencement du printemps, sur une couche chaude. Quand les jeunes plantes ont atteint la hauteur d'environ deux pouces, on les transplante chacune séparément dans des pots remplis d'une terre douce, légère et marneuse. Il ne faut pas trop les arroser; l'humidité les fait souvent périr. Si elles sont conduites avec soin, elles parviendront en trois ans à leur hauteur naturelle, et produiront des fleurs et des fruits. En Amérique, les *papayers* fructifient à l'âge de dix-huit mois ou de deux ans; mais leur durée est courte, après un très-petit nombre d'années, leur sommité se pourrit et fait périr le reste de l'arbre.

Le fruit du *papayer* passe dans l'Inde pour être un très-puissant vermifuge. On en a fait en France des essais qui n'ont point eu de succès, probablement parce qu'il n'y étoit arrivé qu'altéré. (D.)

PAPAYES, nom de l'*hirondelle* chez les Garipons, peuplade de la Guiane française. (S.)

PAPE (*Emberiza ciris* Lath., pl. imp. en couleurs de mon *Hist. des Ois. de l'Amér. sept.*; ordre PASSEREAUX,

genre du BRUANT. *Voy.* ces mots.). Cet oiseau a été ainsi nommé d'après l'espèce de camail violet qui, couvrant le dessus de la tête jusqu'au-dessous des yeux, descend sur les parties supérieures et latérales du cou, et revient sous la gorge ; un beau rouge est répandu sur le devant du corps, le croupion et les couvertures supérieures de la queue ; le dos est varié de vert tendre et d'olivâtre obscur ; les grandes couvertures des ailes sont vertes, les petites d'un bleu violet ; les pennes et celles de la queue d'un brun rougeâtre ; les pieds bruns ; le bec est de cette couleur en dessus et blanchâtre en dessous.

La femelle a la tête, le dessus du corps d'un vert-pré foncé ; le dessous d'un vert olive, plus chargé sur la poitrine ; les ailes et la queue d'un vert brun, et bordées d'un vert clair ; le bec et les pieds bruns. Les jeunes lui ressemblent dans leur premier âge ; ils sont dans le second, c'est-à-dire après leur première mue, bleus sur la tête et le cou, d'un vert foncé sur le corps ; variés de gris et de jaune sur la gorge ; d'un jaune pur sur le ventre ; verts sur les flancs ; bruns sur les couvertures des ailes, les pennes et celles de la queue, dont les bords extérieurs sont verts. Longueur, cinq pouces un quart.

On ne peut pas statuer sur les couleurs de ces oiseaux ; puisqu'outre les variétés qu'ils offrent dans leurs premières années, il en est beaucoup qui diffèrent dans l'âge avancé ; outre cela, ils muent deux fois par an, et prennent chaque fois un habit différent ; en hiver, le jaunâtre remplace les teintes rouges, et le violet perd son éclat ; sur d'autres, le vert est mélangé de jaune ; généralement, les couleurs sont beaucoup plus ternes que lorsqu'ils sont parés de leur robe d'été.

Ces oiseaux d'un caractère doux et familier, vivent en captivité des mêmes graines que les *serins ;* ils sont plus délicats, mais avec des soins et des précautions pendant la première année, il seroit facile de les acclimater en France, et même de les faire nicher. Ils aiment à placer leur nid sur les orangers ; leur chant est doux, mais très-foible.

Les *papes* sont communs dans les Florides et à la Louisiane, plus rares dans la Caroline méridionale, où ils se tiennent à vingt, trente milles et plus des rivages de la mer ; mais ils ne s'avancent pas plus au Nord. Les Espagnols les appellent *mariposa*, et les Anglais, *nonpareil.* (VIEILL.)

PAPECHIEU. *Voyez* VANNEAU. (VIEILL.)

PAPEGAIS, famille de *perroquets*, qui, ainsi que les *amazones* et les *criks*, appartiennent au nouveau continent ; ils diffèrent de ceux-ci en ce qu'ils n'ont point de rouge dans les ailes : cependant, il en est peut-être dans le nombre décrit

ci-après, qui ont du rouge et qui doivent être par conséquent des *amazones* ou des *criks;* mais les auteurs d'après lesquels on en a fait mention, n'ont point désigné la couleur des ailes.

Le Papegai a bandeau rouge (*Psittacus domicensis* Lath, pl. enl. n° 792.) porte sur le front, d'un œil à l'autre, un petit bandeau rouge ; son plumage est généralement d'un vert sombre, comme écaillé de noirâtre sur le cou et le dos, et de rougeâtre sur l'estomac ; les pennes des ailes sont bleues ; les pieds cendrés ; le bec est d'une couleur de chair pâle. Longueur neuf pouces et demi. On trouve cette espèce à Saint-Domingue.

Le Papegai brun (*Psittacus sordidus* Lath.) a le bec noir en dessus, jaune à la base et rouge sur les côtés ; l'iris des yeux d'un brun couleur de noisette ; le dessus de la tête noirâtre ; les joues, le dessus du cou et le croupion verdâtres ; le dos brun obscur ; la queue verte en dessus, bleue en dessous ; la gorge de cette dernière couleur, sur environ un pouce de large ; la poitrine, le ventre et les jambes d'un brun cendré ; les ailes vertes ; les pennes les plus proches du corps, bordées de jaune ; les couvertures du dessous de la queue, rouges ; les latérales bordées de bleu ; les pieds couleur de plomb et les ongles noirâtres. Grosseur d'un *pigeon* commun. Ce *perroquet* se trouve dans la Nouvelle-Espagne, et c'est un des plus rares.

Le Papegai du Chili (*Psittacus Chorœus* Lath.). La teinte générale de son plumage est d'un beau vert sur les parties supérieures ; le dessous du corps d'un cendré gris ; l'orbite de l'œil couleur de chair ; la queue assez longue et carrée à son extrémité.

Le Papegai a collier bleu (*Psittacus cyanolyseos* Lath.). Selon Molina, ce *perroquet* du Chili, plus grand qu'un *pigeon*, y est connu sous le nom de *thécau*. Il a la tête, les ailes, la queue vertes et tachetées de jaune ; le dos, la gorge et le ventre de cette dernière couleur ; les pennes de la queue d'égale longueur.

Le Papegai a front blanc (*Psittacus albifrons* Lath.). Sparrman a décrit cet oiseau dans son *Fascic.* 3, tab. 52. On soupçonne qu'il se trouve dans l'Amérique méridionale, ce qui est probable, car il a de l'analogie avec l'*amazone à tête blanche* et les *papegais*. Il a onze pouces de longueur ; le front blanc, le dessus de la tête et les ailes bleus ; le tour des yeux rouges, ainsi que le fouet de l'aile ; les plumes du cou, du dos et de la poitrine vertes et bordées de noir ; la queue d'un vert pâle et rouge à son origine ; le bec jaune et les pieds cendrés.

Le Papegai maillé (*Psittacus accipitrinus* Var., Lath., pl. enl. n° 526.). Cet oiseau est regardé par les naturalistes comme une variété du *perroquet varié*, quoique l'un soit donné comme *perroquet* d'Amérique, et l'autre comme vivant dans l'Inde ; mais Buffon présume qu'il a été transporté dans le nouveau continent, et que si on en trouve dans l'intérieur des terres de la Guiane, c'est qu'ils s'y sont naturalisés comme d'autres animaux qui ont été transportés, par les navigateurs, de l'ancien continent dans le nouveau ; d'ailleurs il a la voix différente de tous les autres *perroquets* d'Amérique, elle est aiguë et perçante. Les plumes du haut de la tête et qui entourent la face, sont longues, étroites, blanches et rayées de noirâtre ; l'oiseau

les relève lorsqu'il est agité de quelque passion; ce qui lui forme une espèce de crinière; celles de la nuque et des côtés du cou sont d'un beau rouge brun et bordées de bleu vif; celles de la poitrine nuées, mais foiblement, des mêmes couleurs, avec un mélange de vert; le dessus du corps est d'un vert soyeux et luisant, ainsi que les pennes de la queue; cependant quelques-unes des latérales ont le bord extérieur d'un bleu violet, et sont en dessous brunes; cette dernière teinte est celle des ailes.

Le PAPEGAI DE PARADIS (*Psittacus paradisi* Lath., pl. enl. n° 336.). Sa grosseur est celle du *perroquet cendré*, et sa longueur de treize pouces environ; il a le bec blanc; l'iris rouge; le tour des yeux dénué de plumes, et blanc; le plumage généralement jaune, et toutes les plumes bordées d'un rouge orangé, plus clair sur le devant du corps; les grandes pennes des ailes blanches; les deux intermédiaires de la queue jaunes; les autres de cette couleur dans un tiers de leur longueur, et rouges dans les deux autres; les pieds pareils au bec.

Cette espèce se trouve dans l'île de Cuba.

Le PAPEGAI SASSEBÉ. *Voyez* SASSEBÉ.

Le PAPEGAI TAVOUA. *Voyez* TAVOUA.

Le PAPEGAI A TÊTE AURORE (*Psittacus Carolinensis*, var., Lath.; *Ludovicianus* Linn., édit. 13.). Cet oiseau, dont parle Lepage Dupratz dans son *Voyage à la Louisiane*, a été rapporté avec raison par Latham à la *perriche à tête jaune*. C'est le même oiseau, mais décrit par Dupratz si succinctement, qu'il n'est pas surprenant qu'on en ait fait une espèce distincte, sur-tout ne faisant pas mention de la forme de la queue. Tête coiffée de couleur aurore, qui rougit vers le bec, et se fond par nuances avec le vert du côté du corps. *Voyez* PERRICHE A TÊTE JAUNE.

Le PAPEGAI A TÊTE ET GORGE BLEUES (*Psittacus menstruus* Lath, pl. enl. n° 384.). Taille du *perroquet cendré*; bec noirâtre, avec une tache rouge sur chaque côté de la mandibule supérieure; tête, cou, gorge et poitrine d'un beau bleu, qui prend une teinte de pourpre sur la poitrine; yeux entourés d'une membrane couleur de chair; une tache noire de chaque côté de la tête; ventre, dos et pennes des ailes d'un vert qui prend une nuance jaunâtre sur les couvertures supérieures des ailes; celles du dessous de la queue d'un beau rouge; pennes intermédiaires entièrement vertes; latérales pareilles, avec une tache bleue, qui s'étend d'autant plus que les pennes deviennent plus extérieures; pieds gris.

Ce *perroquet*, qui habite la Guiane, est assez rare et peu recherché, parce qu'il n'apprend point à parler.

Le PAPEGAI A VENTRE POURPRE (*Psittacus leucocephalus*, var., Lath). Les méthodistes modernes font de cet oiseau une variété de l'*amazone à tête blanche*. Sa taille est celle du *pigeon*; sa longueur de onze pouces et demi; le bec est blanc, ainsi que le front; le sommet et les côtés de la tête sont d'un cendré blanc; le ventre est varié de pourpre et de vert, mais la première de ces deux couleurs domine; le fouet de l'aile est pareil au front; tout le corps, dessus et dessous, vert; les pennes alaires sont variées de bleu et de noir; celles de la

queue, de vert, de rouge et de jaune; les pieds gris et les ongles bruns.

Ce *perroquet* vit à la Martinique.

Le PAPEGAI VIOLET (*Psittacus purpureus* Lath., pl. enl. n° 408.). Quoique cet oiseau soit d'un joli plumage, il est peu recherché, parce qu'il n'apprend point à parler. L'espèce est assez commune à la Guiane. Une tache orangée est sur chaque côté du bec, dont le fond est noirâtre; le dessus de la tête et le tour de la face sont noirs et à reflets bleus; un petit trait rouge borde le bec; les ailes et la queue sont d'un beau bleu violet, ondé sur la gorge et comme fondu par nuances dans du blanc et du lilas; le dessous du corps est nué de violet bleu et de violet pourpre; le dessus d'un brun obscurément teint de violet; les couvertures inférieures de la queue sont couleur de rose; les pennes extérieures ont leur bord interne de cette couleur dans leur première moitié, et l'extrémité bleue; toutes sont en dessus d'un bleu foncé, et les pennes des ailes d'un beau bleu; les pieds sont noirâtres.

Latham fait mention d'un individu qui n'est pas encore parvenu à son plumage parfait. Son plumage est irrégulièrement mélangé de noir, de bleu et de brun; la teinte violette domine sur la tête, et la couleur brune sur les parties inférieures. (VIEILL.)

PAPEGAI (LE GRAND) est, dans Belon, le PERROQUET CENDRÉ. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

PAPEGAUT, nom que l'on donnoit autrefois aux *perroquets* proprement dits. (VIEILL.)

PAPHIE, *Paphia*, genre de coquilles introduit par Lamarck, pour séparer du genre des *vénus* et des *mactres* de Linnæus, quelques espèces qui ne convenoient pas entièrement avec les autres. *Voyez* aux mots MACTRE et VÉNUS.

Les coquilles qui doivent entrer dans ce nouveau genre, sont toutes à-peu-près transverses, inéquilatérales; leurs valves sont closes et la fossette de leur ligament est située sur les crochets entre les dents de la charnière ou près d'elle.

L'espèce que l'on peut regarder comme type du genre des *paphies* est la VÉNUS DIVARIQUÉE, qui est figurée pl. 30, n° 316 du sixième vol. de la *Conchyliologie* de Schemnitz. (B.)

PAPIER BROUILLARD. C'est ainsi que les marchands appellent une coquille du genre CÔNE, figurée dans Dargenville, pl. 5, lettre B. (B.)

PAPIER FOSSILE, *Cuir fossile*, *Liège fossile*, variétés de la même substance. *Voyez* ASBESTE. (PAT.)

PAPIER MARBRÉ, nom que les marchands donnent à la coquille appelée par les naturalistes, *cône amiral*, et qui est figurée par Gualtieri, pl. 21, lettre L. *V.* au mot. CÔNE. (B.)

PAPIER DE MONTAGNE, ou PAPIER FOSSILE. *Voyez* ASBESTE. (PAT.)

PAPIER DU NIL. On appelle ainsi, dans quelques ouvrages, le *souchet papyrier*. Voyez au mot SOUCHET. (B.)

PAPIER TURC, nom que les marchands donnent à une espèce du genre Cône, qui vient des Grandes-Indes. C'est le *conus minimus* de Linn. *Voyez* le mot Cône. (B.)

PAPILLION DE MONTAGNA. C'est, à Valence, l'*hirondelle de rivage*. (S.)

PAPILLON, *Papilio*, genre d'insectes de l'ordre des Lépidoptères, et dont les caractères sont : antennes terminées par un renflement droit, rapprochées à leur base; ailes toujours élevées perpendiculairement dans le repos.

Les *papillons* ont le corps alongé, toujours velu ou couvert d'écailles; la tête arrondie, comprimée en devant, et dont la largeur est plus grande que la longueur, plus étroite que le corcelet, portant deux antennes ordinairement plus courtes que le corps, composées d'un grand nombre d'articles peu distincts, à tige cylindrique et terminée par un bouton ou un renflement plus ou moins alongé et obtus, droit, ce qui distingue ce genre de celui des *hespéries*, dans lesquelles ces organes sont terminés par un renflement finissant en pointe crochue; deux palpes cylindriques ou coniques, comprimés, couverts d'écailles ou très-velus, de trois articles, dont le dernier très-petit ou presque nul dans plusieurs; une langue filiforme, roulée en spirale et entre les palpes dans l'inaction, de deux pièces s'engrenant l'une dans l'autre, et formant un tuyau où passe la liqueur mielleuse des fleurs qui y monte et parvient jusqu'à l'œsophage, au moyen du rapprochement partiel et successif des parois intérieures du canal, et de la contraction successive de la trompe entière; deux yeux ovales à réseau, grands; le corcelet ovale; l'abdomen ovale-alongé ou presque cylindrique, souvent comprimé latéralement, toujours mou; quatre grandes ailes farineuses ou couvertes de petites écailles disposées sur le fond membraneux de l'aile, de même que des ardoises sur un toit, diversement colorées, et qui, par cette diversité de couleurs, leur combinaison régulière, forment ces dessins agréables que présentent les ailes; ces ailes sont triangulaires dans les unes; oblongues ou ovales dans les autres; l'insecte les étale horizontalement, ou les élève dans une situation perpendiculaire; leur bord postérieur, dans ceux qui les ont en triangle curviligne, offre souvent beaucoup d'inégalités, comme des dentelures de diverses figures : des espèces de queues, les ailes supérieures se couchent sur une bonne partie des inférieures; celles-ci ont le côté interne, ou concave, ou plissé longitudinalement, formant même par ses plis, dans quelques espèces exotiques, de la division des *chevaliers*, une poche très-veloutée à l'intérieur; l'abdomen renferme à son extrémité, dans les mâles, plusieurs

parties d'une consistance d'écaille, les unes en pince, les autres en crochets; ce sont les organes sexuels. Il est très-essentiel de connoître les sexes de ces insectes, les ailes des deux sexes étant souvent différemment colorées; les pattes sont au nombre de six; les jambes n'ont que deux éperons ou deux épines plus longues, et situées à leur extrémité; plusieurs *lépidoptères* en ont encore deux autres, placées vers le milieu du côté interne de ces jambes. Les tarses ont cinq articles; le dernier est terminé par deux crochets dont la forme varie. Les pattes antérieures sont, dans un très-grand nombre, inutiles pour l'action de marcher, étant courtes, pliées sur elles-mêmes, appliquées contre la poitrine, presque mutiques, d'où on les a nommées *pattes en palatine*. Si les six pattes sont semblables et à-peu-près également propres au mouvement, le *papillon* est *hexapode*. Si les six pattes de devant sont en palatine, il est *tétrapode;* c'est-à-dire que l'insecte a six pieds dans le premier cas, et quatre dans le second.

Les *papillons* ont probablement été dans la classe des insectes les premiers objets qu'on ait observés, et ils ont fourni les premiers matériaux de l'entomologie. Est-il quelqu'un parmi nous qui, dans sa tendre enfance, n'ait fait un jouet, un amusement de ces charmans petits animaux? Si tout ce qui nous présente des couleurs vives, variées et brillantes, fixe de préférence nos regards, le *papillon*, dont les ailes étalent une pompe de couleurs difficiles à concevoir, des dessins d'une beauté inimitable, doit s'offrir d'abord à notre vue. Dans le nombre de ses productions, la nature en a-t-elle orné une autre avec plus de soin? Le plumage du *colibri*, quoique superbe, et faisant le désespoir du pinceau, est bien loin de cette variété, de cette disposition de couleur qu'offre l'*aile* du *papillon*. La fleur, sans doute, a le droit, par sa beauté, de recevoir aussi nos premiers hommages; mais sa conquête n'est point pénible; fixée au sol qui l'a vu naître, elle est toujours sous notre main; elle est toujours prête à succomber sans la moindre résistance à un simple coup de ciseau; mais le *papillon*, en cherchant à se dérober à notre poursuite, irrite nos desirs; pour nous en rendre le maître, il faut être quelques instans volage comme lui; et quel plaisir, quel agréable exercice ne procure pas à cet enfant une chasse aussi amusante et aussi paisible! Cet exercice développe ses facultés physiques, les fortifie, le rend plus adroit; car il faut des doigts délicats pour ne pas détruire, ou altérer du moins, la riche et éclatante parure du très-frêle *papillon*. Vous êtes frappé de l'éclat du coloris de cette fleur; vous vous extasiez à sa vue; mais pendant que vous l'admirez, ses char-

mes commencent déjà à s'affoiblir ; sa fraîcheur, son éclat s'éteignent ; son existence éphémère est terminée. Il n'en est pas ainsi du *papillon*. Sa beauté lui survivra : et long-temps après sa mort, il ravira votre admiration, et fera l'ornement de ce cabinet où vous avez rassemblé les productions de la nature. Sorti des jeux de l'enfance, adolescent ou homme mûr, l'étude des insectes, des *papillons* sur-tout, vous sera encore utile. A tous ces faux plaisirs qui absorbent la vie, vous substituerez ces jouissances pures et délicieuses attachées à la contemplation des œuvres du Créateur ; l'ennui ne vous tourmentera jamais. Et comment pourroit-il vous atteindre, puisque vous converserez sans cesse avec la nature? Vos momens de loisir seront agréablement remplis ; les instructions que vous acquerrez tourneront encore sous un autre rapport, à votre avantage. Vous apprendrez, en suivant les métamorphoses des *papillons*, à connoître les ennemis des richesses végétales, spécialement de celles de vos jardins et de vos vergers. Vous détruirez ces *chenilles* dévastatrices ; vous éteindrez les germes de la postérité de ces *papillons* qui vous sont nuisibles dans leur premier âge.

Le mot *papillon* pris vaguement dans le sens de quelques auteurs qui ont écrit avant Linnæus et Geoffroi, pris même dans l'acception ordinaire de la société, est synonyme de celui des *lépidoptères* des naturalistes. Ainsi l'entendoit Réaumur, ce grand homme qui a basé les premières bonnes bases de la science des insectes, a établi les divisions primaires de l'ordre des *lépidoptères ;* elles ont servi de guide à tous les méthodistes qui ont écrit après lui. Notre mot *papillon* a ici un sens plus limité ; et nous ne donnons ici ce nom qu'aux *papillons diurnes* des quatre premières classes de Réaumur.

Avant de décrire les espèces nombreuses de ce genre, présentons une foible esquisse de leur histoire générale. Afin d'y voir le plan que la nature a suivi en créant ces aimables habitans de l'air, qui pourroit s'imaginer qu'un insecte aussi léger, aussi délicat, aussi brillant, aussi recherché dans les substances dont il se nourrit, doive son origine à un animal se traînant lourdement à terre, incapable de s'élever étant privé d'ailes, presque toujours de couleurs sombres ou peu éclatantes, broutant les parties grossières des végétaux, un animal hideux, qui nous repousse autant que le *papillon* nous plaît, une *chenille* en un mot, et cependant rien de plus vrai : « Nous avons dit que le *papillon* au sortir de sa coque, est entièrement formé ; il n'a plus rien de son premier état ; figure, industrie, mœurs, tout est changé de manière à ne plus le reconnoître ; en effet, ce n'est plus cet animal vil, pesant

et proscrit, qui n'avoit que des inclinations terrestres, condamné au travail, réduit à ramper et à brouter avec avidité la nourriture la plus grossière, sujet à des maladies continuelles et périodiques, n'offrant enfin à la vue qu'un extérieur hideux et dégoûtant; le *papillon* a, au contraire, l'agilité même, il ne tient plus à la terre, il semble même la dédaigner; orné des plus magnifiques parures et couvert des plus belles couleurs, il ne vit plus que de miel et de rosée; au sortir de sa coque, et dès l'instant où il est suffisamment affermi, surpris agréablement de se voir rendu au jour, il ne s'occupe que de sa nouvelle existence, et semble se plaire à reconnoître les lieux qu'il a habités dans son enfance; il agite ses ailes avec un doux frémissement; il doit maintenant et tout le reste de sa vie, soutenir l'éclat de la lumière, et la vivacité de l'air; bientôt il prend l'essor, et d'un vol sinueux parcourt les plaines, les vergers, les prairies émaillées de fleurs, plonge sa trompe dans leur calice nectarifère; la douce liqueur dont il s'enivre, semble lui donner plus de gaîté, plus de feu, plus d'action, plus d'agilité; heureux dans ses amours, il ne se repose que pour jouir, et il jouit sans réserve et sans contrainte; ses ailes légères le transportent de plaisir en plaisir; dès qu'il en a cueilli la fleur, il s'élance et va goûter ailleurs les douceurs apparentes de l'inconstance et de la nouveauté ». (*Dictionn. d'hist. natur. de Valmont de Bomare*, tom. X, pag. 101.) Le *papillon* femelle, devenu fécond par sa réunion avec un individu de la même espèce et d'un sexe différent, pond des œufs; de ces œufs naissent des *chenilles*, qui après quelque temps de croissance, quelques changemens de peau, prennent une nouvelle forme, ou deviennent *chrysalides*, état où le *papillon* est emmaillotté sous une peau nue, hérissée de pointes saillantes, souvent parsemée de points d'or et d'argent, ce qui distingue les *chrysalides* de ce genre de celles des autres *lépidoptères*; ces *chrysalides* sont fixées par un lien de soie, qui les retient horizontalement par une espèce de boucle, ou qui les suspend verticalement, étant placé à l'extrémité postérieure du corps; de cette *chrysalide* enfin sort le *papillon*. Swammerdam parvint, le grand-duc de Toscane étant présent, à tirer d'une *chenille* avec une dextérité vraiment incroyable, le *papillon* qu'elle renfermoit, et à développer ses membres si cachés et si ingénieusement repliés sur eux-mêmes. Avec quel art, quelle finesse, la trompe et les ailes sont roulées dans la *chenille*! les intestins paroissent être l'atelier où se prépare cette étonnante métamorphose.

Le *papillon* dépose ses œufs sur les végétaux propres à

nourrir les *chenilles* qui éclosent de ces œufs ; mais il paroît qu'il se contente de les y agglutiner. Nous ne voyons pas ici des exemples de cette prévoyance extraordinaire que nous admirons dans quelques *bombix* femelles. Les œufs des *papillons* nous offrent d'ailleurs à leur surface les cannelures, les lignes, les tubercules, disposés symétriquement, que nous découvrons dans la généralité des œufs des *lépidoptères ;* la forme de ces œufs dépend, comme on le sait, de celle du sphincter de l'anus où il se moulent.

Les *chenilles* des *papillons* ont essentiellement la même organisation que celle des autres genres de *lépidoptères ;* même conformité dans la structure générale de la tête, dans le nombre des anneaux du corps, dans celui des stigmates, dans la figure des pattes écailleuses et des pattes membraneuses; les modifications accidentelles ont ici pour sujet la forme générale du corps et ses tégumens. Quoique nous ayons lieu d'admirer dans les *chenilles* des *papillons* comme dans celles des autres *lépidoptères*, cette variété si surprenante, cette bizarrerie grotesque de manière d'être, qui en impose à nos yeux, il faut cependant convenir que le nombre de ces combinaisons de formes n'est pas ici aussi considérable que dans d'autres genres de cet ordre, ceux des *bombix*, des *noctuelles* et des *phalènes*. Le nombre des pattes des *chenilles*, des *papillons* est invariablement de seize, dont six écailleuses, terminées par un crochet, et placées aux anneaux antérieurs du corps, et dix membraneuses. Examinons rapidement, en suivant la série des divisions que nous avons formées dans ce genre, la forme de plusieurs de ces *chenilles*, celles de leurs *chrysalides*, et nous terminerons ces généralités par un exposé très-sommaire des singularités les plus fréquentes que nous offrent les diverses espèces de *papillons*, et des coupes qu'a nécessitées un genre d'insectes aussi étendu.

Les *papillons* nommés *chevaliers grecs*, le *machaon* et le *flambé*, sont les seules espèces que nous possédons. On rencontre, pendant tout l'été, la *chenille* du premier sur le fenouil, l'aneth, la carotte, etc.; l'œuf d'où elle est sortie étoit conique et jaunâtre. La *chenille* du second vit sur plusieurs arbres à noyau de nos jardins, le prunier, le pêcher, etc.; leur corps est nu; de l'intervalle qui est entre le sommet de la tête et celui de l'anneau suivant, sortent, à la volonté de l'animal, lorsqu'il paroît effrayé ou lorsqu'il veut chasser son ennemi ou quelque insecte importun, deux cornes molles, d'un rouge orangé et en forme de la lettre Y. Cette particularité ne s'observe que dans les *chenilles* des *papillons chevaliers*, et dans celle du *papillon Apollon*. On ne voit rien de semblable dans les autres genres. Ces cornes rétractiles exhalent une odeur désagréable; de là l'on présume qu'elles sont pour la *chenille* un moyen de défense.

L'impression qui en résulte pour le sens de l'odorat de l'animal agresseur, est probablement plus forte que celle que l'apparition de ces cornes produit sur sa vue. La *chenille* dresse alors sa tête en l'air, et présente ces cornes comme si c'étoit une arme menaçante. Leur position est marquée, dans le *machaon*, par deux points fauves. Lorsque ces *chenilles* sont parvenues au dernier période de leur croissance, elles se disposent à leur transformation. Le choix du local étant fait, elles s'y fixent, et s'accrochent fortement avec les pattes de derrière à un petit monticule de soie qu'elles ont filé; leur tête est tantôt en haut, tantôt en bas, d'autres fois de côté; cela est indifférent. Elles s'attachent ensuite vers le milieu du corps et en travers avec un cordon ou une ceinture de soie, dont elles collent les deux bouts contre l'objet sur lequel elles se sont établies. Ne prenant plus de nourriture, rejetant les matières fécales renfermées dans leurs intestins, on les voit bientôt après se contracter jusqu'à ce que la peau se fende vers le cou, et qu'après bien des mouvemens exécutés avec beaucoup d'adresse, cette peau tombe entièrement et soit refoulée en bas, sans que la ceinture de soie soit cassée, ni qu'il reste des lambeaux de cette peau sur l'enveloppe de la *chrysalide* qui vient de naître.

L'Europe ne nous offre point de *papillons héliconiens*. Les *chenilles* des espèces exotiques connues sont; les unes, sans appendices, tout-à-fait rases, et les autres nues avec deux épines sur le cou; celles-ci garnies de poils, celles-là ayant sur les côtés des pointes ou excroissances charnues. Leur forme est en général alongée: pour se métamorphoser en *chrysalides*, elles se suspendent perpendiculairement, de même que les *chenilles* des *nymphales*, et ne se lient point de même avec une ceinture. Ce mode de transformation nous prouve que, dans l'ordre naturel, les *héliconiens* sont plus près des *papillons nymphales* que des *papillons chevaliers*.

Les *chenilles* des *danaïdes bigarrées* sont en majeure partie inconnues. A en juger par celle du *papillon plexippus*, elles auroient assez de rapports avec les chenilles des *héliconiens*. Le *papillon didon* que M. Fabricius place avec les *danaïdes*, appartient plutôt aux *nymphales*; mais ce qui me paroît extraordinaire, c'est que la *chrysalide* est représentée, dans la figure qu'en donne mademoiselle Mérian, attachée en travers au milieu du corps par un lien, comme le sont celles des *papillons chevaliers* et autres.

On est plus avancé dans la connoissance des métamorphoses des *papillons nymphales*. Le *Catalogue systématique des lépidoptères de Vienne*, celui des *papillons du Piémont* de Prunner, nous offrent à cet égard des divisions naturelles. Toutes les *chrysalides* des *papillons* de cette famille ont leur surface anguleuse ou inégale, ornée souvent de taches dorées ou argentées; elles n'ont d'autre attache que celle de l'extrémité postérieure du corps, et sont toujours dans une situation perpendiculaire. Voilà ce qui est propre à cette famille. Quant aux *chenilles*, leur forme varie. Nous y appercevons d'abord deux divisions principales, qui paroissent s'accorder avec les coupes établies dans la famille. Les *chenilles* des uns ont le corps terminé en pointe fourchue, les *chenilles* des autres l'ont plus ou

moins cylindrique, sans queue fourchue ; dans les premières, le corps est ordinairement nu ou sans épines. Cette division répond à celle des *nymphales satyres*, et probablement à plusieurs de mes *nymphales proprement dites*, division *a*. Les *chrysalides* sont bifides antérieurement ; les *chenilles* de ma seconde coupe se partageront ainsi :

1°. Les Chenilles a fausses-épines, *Pseudo-spinosæ*. Des tubercules un peu épineux ou velus, disposés en anneaux, au nombre de sept à neuf par chaque, les deux plus grands et latéraux situés au cou. Les *N. damiers*. Les *chrysalides* ont sur le dos des points élevés.

2°. Les Chénilles cou-épineux, *Collo-spinosæ*. Plusieurs lignes longitudinales (ordinairement six) d'épines rameuses, dont deux très-longues sur le cou. Les *N. nacrés*. Les *chrysalides* ont de petites pointes dorées à l'occiput.

3°. Les Chenilles épines-aigues, *Acuto-spinosæ*. Plusieurs rangs d'épines aiguës rameuses ; tête nue et bifide.

Pap. nymphales proprement dites, divisions *d*, *e*, *f*, *g*. Les *chrysalides* ont la tête fourchue, et ordinairement des taches dorées ou argentées.

4°. Les Chenilles spinosules, *Subspinosæ*. Quelques épines obtuses et rameuses sur le dos ; tête presque fourchue, nue.

Les *sylvains* d'Engramelle. Les *chrysalides* ont une élévation sur le dos.

5°. Les Chenilles cornues, *Cornutæ*. Deux épines à la tête ; deux pointes à la queue. Les différens *mars*, mes *nymphales proprement dites*, *b* et *c*. Les *chrysalides* ont la partie antérieure bifide.

La *chenille* du *papillon apollon*, division des *parnassiens*, est nue, tachetée, et semblable à celle de plusieurs *bombix ;* elle peut retirer sa tête dans le premier anneau du corps, et elle a un tentacule fourchu ou à deux cornes, et rétractile, de même que celui des *chenilles* des *papillons chevaliers*. La *chrysalide* est arrondie et renfermée dans une sorte de coque formée par des feuilles liées avec de la soie. Cette sorte de métamorphose est une anomalie dans ce genre.

Les *chenilles* des *danaïdes* sont alongées en forme de fuseau, ou cylindriques, nues, simplement pubescentes, avec la tête arrondie.

Dans les *danaïdes blancs*, le corps est filiforme, avec des raies longitudinales. Nous les nommerons Chenilles dos-rayé, *Mediostriatæ*.

Dans les *danaïdes jaunes*, les *chenilles* sont cylindriques, avec le dos vert ou obscur, des raies jaunâtres sur les côtés, et le dessous de l'abdomen plus pâle. Ce sont les Ventre-pale, *Pallidiventres*, de quelques auteurs.

Les *chrysalides* sont renflées au milieu, pointues aux extrémités, et attachées par l'extrémité postérieure du corps et vers leur milieu avec une ceinture ou un cordon de soie.

On a désigné les *chenilles* des *papillons plébéiens*, *ruricoles*, ou les *petits porte-queue*, les *argus*, les *bronzés*, sous le nom de *chenilles cloportes*. Leur forme est ovale, plus ou moins déprimée. Leur peau n'offre au plus qu'un court duvet.

Les *chenilles* des *argus* ont le dos plus élevé que les autres, agréa-

blement coloré, avec la tête noire; leur largeur est presque la même par-tout. Ce sont les CHENILLES ÉCUSSON-RENFLÉ, *Gibbo-scutatæ*.

Celles des *bronzés* sont ovale-oblongues, comprimées sur les côtés, communément d'un vert pâle, avec des poils rougeâtres, et la tête d'un brun luisant, ou d'un blanc tirant sur le brun. Ce sont les CHENILLES ÉCUSSON-OBLONG, *Oblongo-scutatæ*.

Les *chenilles* des *petits porte-queue* ont une grande affinité avec celles des *bronzés*; elles sont plus rétrécies postérieurement que les autres.

Les *chrysalides* ont une forme plus ramassée que celle des autres *papillons*. Leur surface est arrondie, et n'a pas ces inégalités que l'on observe dans les précédentes; ce qui rapproche ces insectes des *hespéries*. Elles se tiennent par le milieu du corps. Celles des *petits porte-queue* sont un peu velues et planes en dessous.

Les *chenilles* des *hespéries* sont les *rouleuses* des *papillonides diurnes*. Elles sont alongées, amincies aux deux extrémités, nues, et vivent dans des rouleaux de feuilles. Leur *chrysalide* est renfermée dans une coque.

Le très-grand nombre de *lépidoptères* des autres genres demeurent huit à neuf mois sous la forme de *chrysalide*; mais les *papillons* éclosent bien plus vîte, et souvent toutes leurs métamorphoses s'opèrent dans l'espace d'environ deux mois. Quinze jours suffisent, lorsque le temps est chaud, pour le passage du *papillon* de l'état de chrysalide à l'état parfait; aussi plusieurs espèces donnent-elles deux générations par année. Les chenilles qui se transforment en chrysalide dans l'arrière-saison, passent l'hiver sous cette forme, et le *papillon* éclot dès les premiers jours du printemps. Plusieurs des *papillons* qui naissent à la fin de l'automne échappent aux rigueurs de l'hiver, en se cachant dans des trous d'arbres, dans des fentes de murailles, et perpétuent leur race au retour du beau temps. Il est inutile d'entrer ici dans d'autres détails. Nous renvoyons aux articles généraux : CHENILLE, CHRYSALIDE, LÉPIDOPTÈRES.

Ce genre étant fort considérable en espèces, a dû nécessairement être partagé. Les divisions qu'on a proposées ont varié suivant la considération particulière d'où chaque auteur est parti. Linnæus s'est attaché à la forme des ailes; Geoffroi et Scopoli ont pris pour base les pattes; Fabricius s'est dirigé d'après la forme des palpes et celle des antennes; les ailes lui ont ensuite fourni des caractères pour les divisions secondaires, ou celles qu'il a établies dans les genres. J'ai employé toutes ces considérations dans l'ordre suivant : les antennes, les pattes, les palpes, et les ailes. Voyons quelles ont été les distributions qui ont été le fruit de l'usage de ces divers caractères.

Nous avons dit plus haut que le grand Réaumur avoit jeté les fondemens des méthodes que l'on a établies depuis dans cette partie de la classe des insectes. Connoissons donc avant tout quelles sont ces divisions; Geoffroy et Degéer n'ont fait que les modifier.

Les *papillons* volent le jour ou la nuit, et sont ainsi, *diurnes* ou *nocturnes*; ceux-ci sont aussi nommés *phalènes*.

Les *diurnes* portent des antennes, ou presque cylindriques, terminées par un bouton; des *antennes à masses*, *à boutons* (premier

genre) ; ou des antennes dont le diamètre augmente insensiblement depuis leur origine jusqu'auprès de leur bout, des *antennes en massue*, celles du second genre ; ou bien enfin des antennes du troisième genre, celles qui ressemblent aux dernières, mais qui sont plus larges qu'épaisses, dont l'extrémité est une pointe ovale, sans bouquet de poils, comme dans les antennes en massue : elles sont d'ailleurs plus contournées, et ressemblent assez aux cornes de bélier.

Les *papillons diurnes* sont divisés en sept classes : dans les cinq premières, les antennes sont du premier genre ; dans la sixième, elles sont du second, et dans la septième du troisième.

Première classe. Antennes en bouton ; ailes perpendiculaires au plan de position ; les inférieures embrassant par leur bord le dessous du corps ; six pattes ambulantes.

Seconde classe. Antennes en bouton ; ailes perpendiculaires au plan de position ; les inférieures embrassant par leur bord le dessous du corps ; quatre pattes ambulantes ; les deux antérieures repliées, terminées par des espèces de cordons, en *palatine*.

Troisième classe. Caractères de la précédente ; pattes antérieures fort courtes, mais point en *palatine*.

Quatrième classe. Antennes en bouton ; six pattes ambulantes ; ailes perpendiculaires au plan de position ; bord des inférieures couvrant le dessus du corps terminé en queue. *Papillons à queue.*

Cinquième classe. Antennes en bouton ; six pattes ambulantes ; ailes parallèles au plan de position dans l'état de repos, ou jamais assez relevées pour que les supérieures s'appliquent l'une contre l'autre.

Sixième classe. Antennes du second genre.

Septième classe. Antennes du troisième genre.

Ainsi les quatre premières classes répondent à notre genre *papillon ;* la cinquième à celui d'*hespérie ;* la sixième aux *sésies* de M. Fabricius, et la septième à ses *zygènes*. La première classe comprend les *danaïdes blanches ;* les *plébéiens ruraux* de Linnæus ; la seconde ses *nymphales ;* la troisième ses *danaïdes bigarrées*, ses *héliconiens*, et les *satyres* de M. Fabricius ; la quatrième les *chevaliers à queue*, du même et de Linnæus.

Les papillons *nocturnes* ou *phalènes*, sont également partagés en sept classes.

Première classe. Antennes prismatiques, ou celles du quatrième genre ; une trompe. *Sphinx* Fab.

Seconde classe. Antennes à filets coniques et grenés, ou celles du cinquième genre et qu'on a nommées depuis *sétacées* ; une trompe. *Noctua* Fab.

Troisième classe. Antennes des *papillons* de la seconde classe ; point de trompe. *Cossus ligniperda* Fab.

Quatrième classe. Antennes à barbes ; une trompe. Partie des *phalènes* de M. Fabricius.

Cinquième classe. Antennes à barbes ; point de trompe. *Bombix* Fab.

Sixième classe. Antennes à barbes ; point de trompe bien distincte ; familles presque aptères. Des *phalènes* de M. Fabricius, *Phal. defoliaria*.

Septième classe. Ailes en plumes. *Pterophorus* Geoff., Fab. Réaumur donne le moyen de subdiviser ces classes par la variété des ports d'ailes, dont il fait dix genres.

Linnæus coupe le genre des *papillons* en cinq tribus :

1°. Les Chevaliers, *Equites.* La ligne qui va de l'angle postérieur à l'angle extérieur (ou l'étendue du bord postérieur), est plus longue que celle qui va de cet angle postérieur à la base de ces ailes. Leurs antennes sont souvent filiformes.

Les Chevaliers sont Troyens, *Troes*, si leur poitrine a des taches d'un rouge de sang.

— Grecs, *Achivi*, si leur poitrine n'a pas de ces taches ; l'angle interne de leurs ailes inférieures a une tache oculaire ; les ailes sont fasciées dans les uns, sans bandes dans les autres.

2°. Les Héliconiens, *Heliconii.* Leurs ailes sont très-étroites, très-entières, et n'ont souvent que peu d'écailles; les premières sont oblongues, les secondes sont très-courtes.

3°. Les Danaïdes, *Danai.* Leurs ailes sont très-entières ; les uns les ont blanches, *candidi ;* les autres les ont bigarrées, *festivi.*

Remarque. On a traduit le mot *danaus* par celui des *danaïdes.* On auroit peut-être mieux fait de conserver littéralement en notre langue la dénomination linnéenne.

4°. Les Nymphales, *Nymphales*, ont leurs ailes dentelées; les uns sont Ocellés, *Gemmati :* ils ont des taches oculaires sur leurs ailes, soit à toutes, soit seulement aux premières ou aux secondes.

5°. Les Plébéiens, *Plebeii.* Ils sont petits; leurs *chenilles* sont souvent contractées ou d'une forme ramassée : ils sont Ruraux, *Rurales ;* les taches de leurs ailes sont opaques.

Urbicoles, *Urbicolæ.* Leurs ailes ont souvent des taches transparentes.

Geoffroy caractérise ainsi, dans son *Histoire des Insectes*, tom. 2, pag. 24, le genre Papillon. Antennes en masse; *chrysalide* nue. Il le partage en deux familles. Les *papillons* de la première famille ont quatre pieds; les pattes antérieures sont sans onglets, et forment souvent une espèce de palatine; leur *chrysalide* est perpendiculaire. Les *papillons* de la seconde famille ont quatre pieds ; leurs six pattes sont à onglets; leur *chrysalide* est horizontale, et suspendue par un fil dans son milieu.

La première famille est subdivisée en trois paragraphes.

1°. *Chenilles épineuses.* Ailes anguleuses.

2°. *Chenilles épineuses.* Ailes arrondies.

3°. *Chenilles sans épineus.* Pattes antérieures courtes, mais ne faisant point la palatine.

Dans Scopoli (*Entom. Carniol.*), les *papillons* sont *tétrapodes*, s'ils ont quatre pattes ambulatoires; *hexapodes*, s'ils en ont six.

Les premiers ont leurs ailes anguleuses ou dentées. Les seconds sont *chevaliers*, *héliconiens* et *ruraux.*

Les *tétrapodes à ailes anguleuses* répondent aux *nymphales.* Ceux à ailes arrondies et simplement dentées, aux *satyres.*

Les *hexapodes chevaliers* sont les *papillons chevaliers* ordinaires.

Les *H. héliconiens* comprennent les *danaïdes*, et les *H. ruraux*, les *plébéiens*.

Ce même auteur a proposé dans un ouvrage postérieur au précédent, *Introd. ad Hist. nat.*, quelques nouvelles coupes génériques : *argyreus*, *argus*, *pterourus*, *battus*, *graphium* et *ascia*. Ces divisions n'ont pour sujet que les *pap. plébéiens* de Linnæus, et ne sont fondées que sur la manière dont ces ailes sont tachetées ; sous ce point de vue, à peine peut-on admettre ces divisions comme des coupes sous-génériques.

M. Fabricius a formé des mêmes *plébéiens* son genre *hespérie* ; celui des *papillons* de cet illustre entomologiste est divisé en *chevaliers*, *bigarrés* (*festivi*), *nymphales*, *héliconiens*, *parnassiens*, *danaïdes* et *satyres*.

A l'exemple de M. Fabricius, je fais deux genres des *papillons* de Linnæus : Papillon, Hespérie ; mais je restreins celui-ci aux seuls *plébéiens urbicoles*. Le genre Papillon est subdivisé de la manière suivante :

I. Chevaliers, *Equites*. Six pattes ambulatoires ; palpes très-courts et très-obtus. (Ailes inférieures concaves au côté interne.)

* Ailes inférieures, terminées en queue spatuliforme. *Pap. achates*, *diomedes* Fab.

** Ailes inférieures, terminées en queue pointue. *Pap. machaon*, *podalirius* Fab.

*** Ailes inférieures rondes, sans queue. *Pap. priamus*, *panthous* Fab.

II. Héliconiens, *Heliconii*. Pattes antérieures beaucoup plus courtes, point ambulatoires ; deux petits crochets, avec deux appendices et une pelote au bout des tarses ; palpes fort courts, très-écartés, ailes longues et étroites (côté interne des inférieures concave.). *Pap. ricini*, *charitonia* Fab.

III. Danaïdes bigarrées, *Festivi*. Pattes antérieures beaucoup plus courtes, point ambulatoires ; deux forts crochets, sans appendices ni pelote au bout des tarses ; palpes courts, rapprochés dans leur longueur (ailes inférieures formant un canal sous l'abdomen.). *Pap. plexippus* Linn.

IV. Nymphales, *Nymphales*. Pattes antérieures beaucoup plus courtes, point ambulatoires, ordinairement en palatine ; deux crochets, avec deux appendices et une pelote au bout des tarses ; palpes dépassant de beaucoup le front, terminés en pointe, rapprochés (ailes inférieures formant un canal sous l'abdomen.).

* Palpes larges en devant, terminés insensiblement en pointe ; ailes inférieures en triangle curviligne. Les *Nymphales proprement dites*.

a. Ailes supérieures sans dentelures, crochues à l'angle extérieur, bord postérieur des inférieures presque droit, sans queue. *Pap. teucer*, *idomeneus*, *cassiæ*, *sophoræ* Fab.

b. Ailes supérieures sans dentelures, crochues à l'angle extérieur ; bord postérieur des inférieures presque droit ; angle anal prolongé, souvent ocellé. *Pap. ceres*, *cadmus*, *petreus* Cram.

c. Ailes supérieures sans dentelures, ne faisant pas de crochet ;

deux pointes ou queues au bord postérieur des inférieures. Les *argonautes* de Cramer ; *Pap. jasius* Linn.

d. Ailes inférieures polygones ; bord postérieur prolongé, tronqué ; des yeux dans le très-grand nombre. *Pap. jatrophæ*, *leda*, *laomedia*. Linn.

e. Ailes supérieures très-anguleuses, et souvent déchiquetées au bord postérieur ; deux avancemens aux inférieures. *Pap. antiopa*, *polychloros* Linn.

f. Ailes supérieures très-anguleuses, et souvent déchiquetées au bord postérieur ; ailes inférieures sans pointes, souvent ocellées. *Pap. io*, *cardui* Linn.

g. Ailes à bord postérieur, sinué ou crénelé au plus ; point d'yeux dans le grand nombre. *Pap. midamus* Linn., *arethusus* Fab.

** Palpes larges en devant, terminés brusquement en pointe ; ailes inférieures presque rondes. Les *nacrés*.

+ Ailes supérieures alongées et étroites. *Pap. juno*, *passifloræ* Fab.

+ + Ailes supérieures triangulaires. *Pap. adippe*, *aglaia* Linn.

*** Palpes très-comprimés, très-velus ; ailes inférieures rondes ou ovales. Les SATYRES.

+ Fond des ailes d'un jaune fauve, tacheté de noir, ou réciproquement, imitant un damier ; point d'yeux ; masse des antennes grosse et courte. Les *damiers* Fab.

— Ailes inférieures ovales. *Pap. violæ* Fab.

—— Ailes inférieures rondes. *Pap. cinxia*, *dia* Linn.

+ + Fond des ailes noirâtre n'imitant pas un damier, ayant des yeux ; masse des antennes alongée. (Les *vrais satyres.*) *Pap. hyperanthus*, *mæra*, *ægeria*. Linn.

V. PARNASSIENS, *Parnassii*. Six pattes ambulatoires ; crochets des tarses forts, sans divisions ni appendices ; palpes dépassant de beaucoup le front, terminés en pointe (ailes inférieures concaves au côté interne.). *Pap. appollo* Linn. ; *hypsipyle* Fab.

VI. DANAÏDES BLANCHES, *Danai candidi*. Six pattes ambulatoires ; crochets des tarses saillans refendus, avec deux appendices en dessous ; palpes dépassant de beaucoup le front, velus ou écailleux par-tout, terminés en pointe (ailes inférieures formant un canal sous l'abdomen.).

* Ailes très-étroites ; corps alongé. *Pap. crisia* Fab.

** Angle extérieur des ailes supérieures très-saillant. *Pap. rhamni* Linn.

*** Ailes en triangle arrondi ; antennes guère plus longues que le corcelet. *Pap. hyale* Linn.

**** Ailes inférieures tout-à-fait rondes ou ovales ; antennes sensiblement plus longues que le corcelet. *Pap. brassicæ* Linn.

VII. PLÉBÉIENS, *Plebeii*. Six pattes ambulatoires ; crochets des tarses très-petits, presque retirés et simples ; palpes longs ; le dernier article presque nu (ailes inférieures formant un canal sous l'abdomen.).

* Fond du dessus des ailes brun, peu ou point ocellé en dessous ; ailes inférieures en triangle curviligne. *Pap. pruni*. Linn.

** Fond du dessus des ailes bleu ou bronzé dans l'un des sexes; ailes inférieures rondes.

+ Fond du dessus des ailes bleu dans l'un des sexes au moins. *Pap. argus* Linn.

+ + Fond du dessus des ailes bronzé dans l'un des sexes au moins. *Pap. virgaureæ* Linn.

Nous allons faire maintenant l'application de notre méthode, en présentant une grande quantité d'espèces, disposées dans l'ordre ci-dessus. Nous décrirons la presque totalité des espèces d'Europe, et plusieurs de celles qui appartiennent aux pays étrangers. Les dénominations des premières sont en général prises dans la collection des *Papillons d'Europe* d'Engramelle. La science en réprouve un grand nombre, celles, je veux dire, qui sont composées de plus d'un mot; mais ces dénominations ont été adoptées en France du plus grand nombre d'amateurs, et elles présentent d'ailleurs une idée qui plaît davantage à la mémoire que des noms plus laconiques, mais qui ne lui offrent point d'idée familière. L'ouvrage que je viens de citer, a plusieurs défauts essentiels. Les espèces n'y sont pas bien décrites; elles y sont trop multipliées; leur concordance systématique avec la dernière édition de l'*Entomologie* de M. Fabricius, n'y est pas établie; les supplémens y sont très-nombreux, et rendent les recherches plus pénibles. J'ai tâché de remédier ici à toutes ces difficultés, et j'ose espérer que mon travail, sous ce rapport, sera utile aux entomologistes. Plusieurs personnes pourront me dire que la nature de cet ouvrage m'interdisoit le détail où je vais entrer; mais je me suis vu forcé de suivre cette marche, soit parce que le nombre des amateurs qui se livrent à l'étude des *papillons* proprement dits, est fort grand, soit parce que la dernière édition du *Dictionnaire d'Histoire naturelle* de Valmont de Bomare, nous donne un extrait des descriptions des *Papillons d'Europe* qu'a publiées Engramelle. Valmont de Bomare a disséminé ces descriptions; nous les présenterons réunies et d'une manière, nous osons dire, plus neuve et plus scientifique.

I. *Chevaliers, Equites.*

Division *.

Papillon Hector, *Papilio Hector* Linn., Fab. Nous donnons ici la figure de ce beau *papillon*, rangé parmi les *chevaliers troyens*. Ses ailes sont noires; les supérieures ont une bande blanche, et les inférieures, qui sont terminées en queue, ont deux lignes de points d'un beau rouge vermillon.

Ce *papillon* se trouve en Asie, à la côte de Coromandel et ailleurs.

Division **.

Papillon grand porte-queue, *Papilio machaon* Linn., Fab.; le *grand Papillon à queue du fenouil* Geoff.; le *grand Porte-queue* Engram., *Papillons d'Europe*, pl. xxxiv, lxx, suppl. iii, pl. vi, n° 68. Ses ailes sont jaunes ou d'un jaune verdâtre foncé dans quelques variétés, avec les nervures noires; leur bord postérieur offre

en dessus deux rangées parallèles de taches jaunes lunulées; à la rangée interne des supérieures, ces taches sont rondes sur un fond noir; les ailes supérieures ont trois raies courtes, noires, presqu'égales à la côte; les ailes inférieures sont terminées en queue étroite; elles ont sur la bordure noire qui les termine immédiatement au-dessus des taches jaunes dont nous avons parlé, une rangée de taches bleues, la plus interne est en forme d'œil; sa moitié inférieure est rougeâtre; le dessous a moins de noir au bord postérieur, il ressemble d'ailleurs au dessus.

La *chenille* vit solitairement sur plusieurs plantes ombellifères, notamment le fenouil, le persil, la carotte, la rue, etc. Elle est d'un beau vert ou d'un vert jaunâtre, nue, avec des anneaux noirs, chargés de points rouges. Elle fait sortir, dans quelques circonstances, particulièrement lorsqu'elle est effrayée, de son cou en dessus, deux cornes molles et charnues, fauves, faites en Y.

La *chrysalide* est d'un vert obscur, avec une bande longitudinale jaunâtre de chaque côté du dos, et une blanchâtre au-dessous. Ce beau *papillon* est commun dans toute l'Europe.

Papillon flambé, *Papilio podalirius* Linn., Fab.; le *Flambé* Geoff., Engram., *Papillons d'Europe*, pl. xxxiv, suppl. iii, pl. vi, n° 69. Ses ailes sont jaunes; les supérieures sont traversées de plusieurs raies noires de longueur inégale, dont celle de l'extrémité fait bordure; les inférieures en ont aussi plusieurs en dessous; leur milieu en présente deux très-rapprochées et même réunies inférieurement, dans l'intervalle desquelles est une ligne fauve; le bord postérieur de ces ailes a quelques lunules bleues sur un fond noir, et à l'angle anal une tache rougeâtre, ayant une lunule bleue, renfermée dans un demi-cercle noir; le bord est terminé en une queue étroite, noire, à extrémité d'un blanc jaunâtre.

La *chenille* est d'un jaune citron, parsemé de taches fauves et brunes, avec une bande blanchâtre le long du dos; elle a aussi deux cornes rétractiles. Elle se nourrit de feuilles de pêcher, d'épine-vinette, de trèfle des prés, de prunier sauvage, etc.

Sa *chrysalide* est d'un jaunâtre un peu incarnat, marquée de plusieurs taches fauves ou brunes, et de quelques traits blanchâtres.

Ce *papillon* ne se trouve pas dans le nord de l'Europe; il est commun dans le midi de la France.

Division ***.

Papillon Priam, *Papilio Priamus* Linn., Fab. Ce *papillon* se trouve à Amboine, et est un des plus beaux qui nous soient connus. Ses ailes supérieures sont d'un vert soyeux en dessus, avec une grande tache noire qui occupe la majeure partie de l'aile, et ne laisse qu'une bande verte autour des bords; le dessus des inférieures est d'un vert soyeux, avec quatre taches rondes noires, et trois d'un fauve orangé sur chaque; le bord postérieur est noir; le dessous des mêmes ailes offre six taches noires; le fond est d'ailleurs le même; le dessous des supérieures est d'un brun noirâtre, avec un grand espace noir à la base et près la côte, et plusieurs taches vertes disposées en bandes, coupées en majeure partie.

II. *Héliconiens*, *Heliconii.*

Papillon Anthiocha, *Papilio Anthioca* Linn., Fab.; Cram. *Pap. exot.* 4, tab. 38, fig. E, F. Ce *papillon héliconien* que nous représentons ici, se trouve aux Indes. Ses ailes sont oblongues, très-entières et noires; les antérieures ont deux bandes blanches, dont la postérieure est un peu interrompue; leur dessous offre, outre ces deux fascies, deux petites lignes jaunes, situées vers la naissance de ces ailes; les postérieures ont en dessous une petite ligne et deux points d'un rouge écarlate.

III. *Danaïdes bigarrées*, *Danaï festivi.*

Papillon plexippe, *Papilio plexippus* Linn., Fab. Ses ailes sont très-entières, fauves, avec de larges veines noires; leur bord est noir, ponctué de blanc; les supérieures ont une bande blanche près de l'extrémité.

Ce *papillon* se trouve en Amérique, sur l'*asclépiade de Curaçao.*

La *chenille* est annelée de blanc et de noir, avec deux tentacules au cou et à la queue.

La *chrysalide* est verte, avec une raie et des points dorés.

IV. *Nymphales*, *Nymphales.*

* *Nymphales proprement dites.*

Division a.

Papillon Idoménée, *Papilio Idomeneus.* Ses ailes sont en dessus d'un beau bleu de ciel luisant, avec une très-large bordure d'un brun foncé; le dessous des quatre ailes est d'un brun clair, divisé par de petits traits noirs, gris à leur base, et leur milieu offre une espèce de bande grisâtre qui les coupe; les supérieures ont chacune un petit œil, et les inférieures un très-grand, noir, à iris jaunâtre, renfermé dans un cercle noir, au bord interne, outre un autre œil jaunâtre, avec un arc blanc et un grand cercle noir extérieur.

Ce *papillon* est fort grand, et se trouve dans l'Amérique méridionale.

Division b.

Papillon Thétys, *Papilio Thetys*, Fab.; *Papilio petreus* Cram. Ses ailes supérieures sont en faux, dentées, fauves, avec trois raies, quatre points, et le bord extérieur, noirs, en dessus; leur dessous est mêlé de brun et de glauque; les postérieures sont fauves, avec quatre raies noires, deux points noirs renfermés dans un cercle blanc, et deux taches blanches en croissant, à la queue; le dessous est glauque, avec la base plus obscure, et une raie oblique noirâtre; près du bord postérieur est une raie de points presque oculaires.

Il se trouve aux Antilles, dans l'Amérique méridionale.

Division c.

Papillon jasius, *Papilio jasius* Linn., Fab. Cette espèce qu'on n'avoit d'abord trouvée qu'en Afrique, en Barbarie, a été découverte, il y a quelques années, dans les environs de Nice. Ses ailes sont brunes en dessus, jaunâtres postérieurement, avec deux avancemens

en forme de queue au bord postérieur ; leur dessous offre une bande et différens traits imitant des caractères d'écriture blancs, sur un fond d'un brun rougeâtre.

La *chenille* vit sur l'arbousier.

Rem. La *division d* n'offre que des *papillons exotiques*.

Division e.

Papillon morio, *Papilio antiopa* Linn., Fab. ; le *Morio* Geoff. Ses ailes sont d'un brun rougeâtre très-foncé, anguleuses, et ayant une large bordure jaunâtre ou blanchâtre au bord postérieur ; cette bordure est accompagnée en dedans d'une bande noire, sur laquelle est une rangée de taches d'un bleu pâle. La femelle ne diffère pas essentiellement du mâle.

La *chenille* est noirâtre, avec des taches rousses sur le dos et des rangées d'épines, savoir ; six sur le troisième et le quatrième anneau, sept sur les sept autres qui viennent ensuite, quatre sur les deux derniers. Elle vit en société nombreuse, et paroît à deux époques, en juillet et deux mois après. Elle se nourrit des feuilles du bouleau, de l'osier et du peuplier.

La *chrysalide* est angulaire, brunâtre, avec une poussière bleuâtre.

Le *papillon* se trouve dans tous les bois d'Europe ; il est craintif, vole très-bien, et fort difficile à surprendre. *Pap. d'Europe*, pl. 1.

On en voit une variété dont les ailes supérieures n'ont pas de taches bleues en dessus. *Pap. d'Europe*, pl. 55, fig. 1.

Papillon grande tortue, *Papilio polychloros* Linn., Fab. ; la *grande Tortue* Geoff. Ses ailes sont anguleuses, fauves en dessus, avec une bordure noire, coupée par de petites lignes jaunes et une rangée de taches bleuâtres ; le dessus des supérieures offre trois taches noires à la côte, et quatre plus petites au-dessous. Ce *papillon* a reçu le nom de *tortue*, parce que ses couleurs imitent celles de l'écaille de ce quadrupède ovipare.

La *chenille* est entremêlée de brun et de jaune, chargée de petits poils courts et fins, et de soixante-neuf épines branchues ; le second anneau a six épines, les suivans sept, l'avant-dernier six, et le dernier deux. Elle vit sur plusieurs arbres, l'orme notamment, les arbres fruitiers, paroît en juin et août, et vit en famille, s'étant filé un tapis de soie, lorsqu'elle étoit sous sa première peau.

La *chrysalide* est angulaire, ornée de quelques taches d'or, qui paroissent quelquefois argentées. La *chrysalide* du mâle est marbrée.

Ce *papillon* est très-commun : il vole avec rapidité. Le mâle n'a pas de taches blanches sur le dessus des ailes supérieures, près du bord postérieur. *Pap. d'Europe*, pl. III.

Cette espèce offre plusieurs variétés. La première, *Pap. d'Europe*, pl. LV, fig. 3*k*, 3*l*, n'a pas de taches bleues ; le dessus des supérieures n'a que trois taches noires principales ; le dessus des inférieures est obscur. Elle vient de Hongrie. On auroit plus de droit d'en faire une espèce, qu'on en a eu pour distinguer spécifiquement la variété suivante, que les auteurs du *Catalogue des Papillons de Vienne* nomment *xanthomelas*. Cette seconde variété est la *tortue moyenne* d'Engramelle, pl. LV, 3*a bis* et 3*b bis*. Le fond des ailes en dessus est plus rouge ; les supérieures n'ont pas de taches bleues dans les deux sexes. La

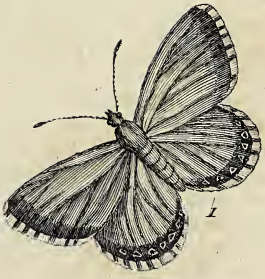

Deseve del. *V.e Tardieu Sculp.*

1 et 2. Papillon Corydon vu en dessus et en dessous.
3. Papillon Galathée. 4. Papillon Megere. 5. Papillon Morio.

chenille diffère de celle de l'espèce ordinaire. Engramelle fait conséquemment une variété de cette espèce.

Les figures 3*m*, 3*n* de la planche LXXX du même auteur, représentent une troisième variété qui ressemble singulièrement à la première, pl. LV, 3*k*, 3*l*. Ses ailes supérieures sont moins glacées de brun; la tache noire d'en bas est moins large; les échancrures du bord postérieur sont plus prononcées; la naissance des ailes n'a pas en dessous les taches grises qui se voient dans la précédente.

La dernière variété, figurée par le même, pl. VIII, 3e *Suppl.*, 3*o* et 3*p*, n'a que deux grandes taches à la côte, et deux autres en dessous aux ailes supérieures; le dessous des quatre ailes a une rangée de taches bleues près du bord postérieur.

Ces variétés n'ont pas été observées en France.

PAPILLON V BLANC, *Papilio V album* Fab. Ce *papillon* ressemble beaucoup au précédent; le dessus de ses ailes n'a pas de taches bleuâtres; les supérieures ont une tache blanchâtre près de l'angle de la pointe, et les inférieures une autre, accolée à la tache noire du côté opposé à celui qui touche l'abdomen; ces mêmes ailes inférieures ont une tache représentant grossièrement la lettre L.

Engramelle, *Pap. d'Europe*, pl. LVI, fig. 5, compare cette espèce avec le *gamma;* mais il est clair qu'elle est très-voisine de la *grande tortue*.

Ce *papillon* se trouve en Russie, en Hongrie et dans l'Autriche.

Sa *chenille* est épineuse, avec des lignes jaunes et noires, interrompues, longitudinales; sa tête est noire.

PAPILLON PETITE TORTUE, *Papilio urticæ* Linn., Fab.; la *petite Tortue* Geoff. Cette espèce ressemble beaucoup à celle que nous venons de décrire sous le nom de *grande tortue;* elle est plus petite; ses ailes supérieures n'ont que trois taches noires au lieu de quatre, sur le disque supérieur; près de l'angle apical des mêmes, est une petite tache blanche qui ne se voit pas ordinairement dans le *pap. grande tortue*.

Sa *chenille* est noirâtre ou d'un jaunâtre obscur, avec des traits plus clairs; son second anneau a six épines, les suivans sept, l'avant-dernier six, quelquefois quatre. Elle vit exclusivement sur l'ortie. Ces *chenilles* se filent, avant leur première mue, un tapis de soie, sous lequel elles vivent rassemblées. Elles ont deux époques, mai et juillet.

La *chrysalide* est anguleaire, de couleur d'ocre, avec des taches dorées.

Le *papillon* est très-commun. Il est attaché à son lieu natal. *Pap. d'Europ.* pl. IV.

PAPILLON GAMMA, *Papilio C album* Linn., Fab.; le *Gamma* ou *Robert-le-Diable* Geoff. Les ailes de cette espèce sont très-anguleuses, paroissant déchiquetées; leur dessus est fauve, avec des taches noires, dont quelques-unes sont réunies; leur dessous est plus ou moins brun, avec différentes nuances de bleu dans quelques-uns; les inférieures sont marquées d'une tache blanche, qui représente un C ou un G: c'est de-là que lui est venu le nom de *gamma*. Sa couleur, les découpures de ses ailes l'ont fait appeler par d'autres *Robert-le-Diable*.

Sa *chenille* est brune sur les côtés, avec le dos d'un jaune clair en devant, et le reste blanc, quelquefois bleu ou jaunâtre. Cette différence de couleurs l'a fait appeler *bedeaude* par Réaumur. Le haut de sa tête est échancré en cœur, et surmonté de deux tubercules poilus; le second anneau a quatre épines; le troisième six; les autres, jusqu'à l'avant-dernier, sept; celui-ci six, et le dernier deux. Cette *chenille* vit solitaire et isolée sur le cerisier, le prunellier, le groseillier, l'orme, le houblon, et quelquefois sur l'ortie.

La *chrysalide* prête beaucoup à l'imagination par la singularité de sa figure. Sa partie antérieure a deux espèces de cornes, formant un demi-cercle; le dos présente une éminence plus saillante, ce qui, joint à divers creux, à des taches d'or ou d'argent, semble nous donner l'idée d'une *face humaine*, d'un *masque de satyre*. *Pap. d'Europe*, pl. v, n° 5 *a* — 5 *f*. La pl. LV, fig. 5 *i*, 5 *k*, représente une singulière variété d'un individu mâle; la tache en forme de la lettre C, qui ne paroît qu'en dessous, est ici sur le dessus d'une des ailes inférieures. Au n° 5 *l* et 5 *m*, pl. LXXX, se voit une autre variété, et d'un individu mâle, également remarquable par des taches d'un jaune clair, placées sur le dessus des ailes supérieures, près de l'angle d'en haut.

Papillon triangle, *Papilio triangulum* Fab. La description que M. Fabricius donne de ce *papillon*, la figure qu'il cite de Cramer, se rapporte évidemment au *papillon vau album* de l'auteur des *Lépidoptères du Piémont*, qu'Esper a figuré *tab.* 52, *contin.* 2, *fig.* 1, et qu'Engramelle donne comme une variété du *gamma*, *pl.* v, 5 *g* et 5 *h*.

Cette espèce diffère du *gamma* par un fond plus clair, à taches noires plus petites et moins nombreuses; par le défaut de taches verdâtres près du bord postérieur des ailes en dessous, et sur-tout en ce que le *C* des inférieures est changé ici en un *V*.

Ce *papillon* se trouve en Italie et dans la France la plus méridionale.

Papillon carte géographique brune, *Papilio prorsa* Linn., Fab. Ce *papillon* est de moitié plus petit que celui nommé la *belle-dame*; ses ailes sont dentées, noirâtres en dessus, avec une bande transverse au milieu, interrompue sur les supérieures; on remarque sur celles-ci quelques points blancs près de l'angle de l'extrémité, une petite raie fauve à peu de distance de l'angle interne du bord postérieur; les inférieures ont deux raies de cette couleur qui les traversent parallèlement entre la bande blanche et le bord postérieur; le dessous des quatre ailes offre un mélange de fauve, de brun, de noir et de jaunâtre, croisé en divers sens par des nervures jaunâtres, ce qui présente l'idée d'une *carte géographique*. L'espèce suivante ressemblant à celle-ci sous ce rapport, on les a distinguées à raison de la couleur du fond de dessus.

La *chenille* est noirâtre, avec quelques épines rameuses, peu nombreuses sur le dos; il y en a deux de chaque côté de la tête. Elle vit sur l'ortie.

Ce *papillon* paroît propre à quelques contrées de l'Allemagne et à quelques cantons des bords du Rhin. *Pap. d'Europe*, pl. VIII. n° 8.

Papillon carte géographique fauve, *Papilio levana* Linn.,

Cette espèce est de la grandeur et de la forme de la précédente; le dessous de ses ailes offre également un fond coupé réticulairement par des nervures d'une autre couleur; mais leur dessus est fauve, tacheté de noir, de jaune; les supérieures ont deux ou trois points blancs.

La *chenille* ressemble beaucoup à celle de la *carte géographique brune;* sa tête a aussi deux épines longues, en forme de cornes; les deuxième et troisième anneaux en ont chacun quatre; les autres sept, et le dernier quatre; en tout, soixante-dix. Elle vit également en petite société sur l'ortie.

On commence à trouver ce *papillon* à quelque distance de Paris; il est commun aux environs d'Erlang en Allemagne, et, à ce qu'on m'a dit, aux environs de Bruxelles.

Pap. d'Europe, pl. VIII, n° 9 *a* — 9 *d*. Le n° 9 *e* est une variété dans laquelle le noir domine davantage, sans mélange de jaune.

On peut encore rapporter ici provisoirement, comme variété, la *carte géographique rouge* du même ouvrage, pl. LVI, n° 8 *bis*. Le noirâtre domine sur le dessus des ailes, et le fauve y forme différentes raies ou bandes, mêlées de jaunâtre sur les supérieures; le dessous des quatre ailes est d'un brun rougeâtre, réticulé de jaunâtre: on y remarque vers le bord postérieur quelques taches arrondies d'un cendré bleuâtre

Division f.

Papillon Vulcain, *Papilio atalanta* Linn., Fab.; le *Vulcain* Geoff. l'*Amiral*. Ses ailes sont dentelées, un peu anguleuses, noires en dessus, et traversées d'une bande d'un beau rouge couleur de feu, d'où lui vient probablement le nom de *vulcain*. Ses ailes supérieures ont quelques taches blanches près du bord; le dessous de ces mêmes ailes ressemble au dessus, à quelques ondes bleues de plus; le dessous des inférieures est marbré de brun de diverses nuances.

Sa *chenille* vit sur l'ortie, celle plus particulièrement qui se trouve près des murs. Elle en mange de préférence la graine, et se place ordinairement sur le haut de la plante, où elle se tient cachée, en roulant et fixant avec des fils de leur soie, une, deux ou trois feuilles, et s'y renferme. Elle est noire, avec une suite de traits de couleur citron de chaque côté. Son second et troisième anneaux ont chacun quatre à six épines, les suivans sept, et le dernier six. Ces épines ont elles-mêmes des petites pointes. On trouve cette *chenille* depuis le printemps jusqu'à l'automne.

La *chrysalide* est d'un gris bleuâtre, rougeâtre ou brunâtre, avec des taches d'or.

Ce *papillon* est très-commun, sur-tout à la fin de l'été. Il ne paroît pas craindre le danger. Il revient souvent se poser près du filet du chasseur qui l'a manqué, même sur lui. *Pap d'Europ. pl.* VI.

Cette espèce se retrouve à Ténériffe, et dans des contrées plus éloignées, mais avec quelques différences.

Le Tyrol en fournit une variété dont les ailes supérieures ont moins de taches blanches, et dont les inférieures n'ont pas de taches

noires ou bleues sur la bande rouge. *Pap. d'Europ. pl.* I, suppl. III, n° 6, *k*, *l*.

Papillon paon du jour, *Papilio jo.*, Linn., Fab.; le *Paon du jour*, ou l'*Œil du jour*. Geoff. Ses ailes sont en dessus d'un fauve rougeâtre, anguleuses et dentées au bord postérieur, et ornées chacune d'un grand œil; celui des supérieures est rougeâtre au milieu, et entouré d'un cercle jaunâtre; celui des inférieures est noirâtre, avec de petites taches bleuâtres, et renfermé dans un cercle gris; le dessous des ailes est noirâtre.

La *chenille* vit sur l'ortie, et même, suivant M. Esper, sur le houblon; elle est d'un beau noir, pointillé de blanc, armée d'épines simplement velues, au nombre de cinquante-six; le second anneau en a deux, les suivans six, le pénultième quatre, et le dernier deux; étant jeunes, ces *chenilles* se filent une espèce de toile où elles vivent en société. Elles paroissent deux fois l'année, mai et juillet.

Sa *chrysalide* est anguleuse, brune, avec des taches dorées.

Le *papillon* s'écarte peu du lieu qui l'a vu naître. Il plane presque toujours en volant. Ceux de la dernière nichée passent l'hiver, cachés dans quelque trou, et sortent dès les premiers beaux jours pour perpétuer l'espèce.

Cette espèce est constante. *Pap. d'Europ.* pl. II.

Papillon belle-dame, *Papilio cardui* Linn., Fab.; la *Belle-dame* Geoff. Ses ailes sont dentelées; les supérieures ont un fond noir avec deux taches fauves, une d'un roux cerise vers le bas, et quelques petites taches blanches vers le bout; les inférieures sont en dessus brunes à leur base, fauves ensuite avec des taches noires, dont il y a une rangée de rondes et une ou deux taches bleues bordées de noir près de l'angle interne du bord postérieur; le dessous de ces ailes inférieures est marbré de gris, de jaune et de brun, et a cinq taches en forme d'yeux, disposées sur une ligne transversale, répondant aux taches rondes supérieures. L'élégance des couleurs de ce *papillon* lui a valu le nom de *belle-dame*. Des auteurs l'ont encore nommé le *chardonneret*, parce que sa *chenille* vit sur les chardons.

La couleur de la *chenille* varie. Il y en a de brunâtres avec des raies jaunes, et de roussâtre ou de grisâtres avec des bandes transverses jaunes. Les deuxième et troisième anneaux ont chacun quatre épines; les suivans sept; l'avant-dernier quatre, et le dernier deux; en tout soixante-dix. Ces *chenilles* paroissent en juin et en août. Elles vivent solitaires, le plus souvent dans de petites cellules soyeuses qu'elles se sont formées, et n'attaquent que les parties les plus tendres des feuilles.

La *chrysalide* est angulaire; on en trouve qui ont des taches d'or, d'autres qui en ont d'argent; on en voit même qui sont tout-à-fait dorées.

Ce *papillon* se trouve dans la saison la plus avancée, et vole encore long-temps après le coucher du soleil. Il est commun, à quelques variétés près, à l'Afrique et à l'Amérique septentrionale. *Pap. d'Europ.* pl. VII.

Papillon échancré, *Papilio celtis* Fab.; l'*Echancré* Engram.

Papill. d'Europ. Suppl. III, pl. I. n°. 5 *ter*. Le *papillon* a ses palpes très-avancés, imitant un bec. Ses ailes sont fort anguleuses au bord postérieur, d'un brun foncé en dessus, avec des taches d'un jaune orangé ; les supérieures ont à la côte une tache blanche sur les deux surfaces ; le dessous des inférieures est roussâtre ou de couleur cannelle.

La *chenille* vit sur le micocoulier, le cerisier à son défaut ; au bout des premières mues, elle est verte avec le dos plus foncé, traversé d'une raie blanche, des deux côtés de laquelle on voit une suite de taches noires, deux par anneau. Il y a aussi une raie blanche de chaque côté du ventre.

La *chrysalide* est verte, avec des traits blancs.

Le *papillon* ne se trouve qu'au midi de la France.

Papillon du peuplier, *Papilio populi* Linn., Fab. ; le *grand Silvain*, le *Silvain*. Engram. Ce *papillon* est fort beau, et un des plus grands de ceux d'Europe. Ses ailes sont dentées, d'un brun noir en dessus, traversées dans les femelles par une bande formée d'une suite de taches blanches, et d'une ligne de taches fauves, près du bord postérieur ; les inférieures ont de plus, près de ce bord, deux rangées de taches bleues. Le dessous des quatre ailes est d'un fauve jaunâtre, avec des taches d'un blanc bleuâtre, dont la majeure partie est disposée en une bande, interrompue sur les ailes supérieures, et des taches bleuâtres le long du bord postérieur ; entre ces taches et les précédentes est une suite de points noirs.

Sa *chenille* est très-singulière ; sa tête est fourchue ; le dos a plusieurs éminences ; le second anneau en a deux plus grandes ; celles des derniers anneaux vont en pointe. Elle vit solitaire sur le tremble. On ne la trouve qu'en juin. Elle a la précaution de s'attacher avec un fil de soie, de crainte de tomber.

Sa *chrysalide* a des couleurs très-variées ; son dos a une éminence remarquable.

Ce *papillon* est assez rare, et on ne le rencontre que dans les grandes forêts. Il varie pour les taches blanches. *Pap. d'Europ.*, pl. IX et X, n° II, pl. LVII, n° II.

Papillon Lucille, *Papilio lucilla* Fab. ; *Papilio camilla* Esp. ; le *Silvain cénobite* Engram., pl. X, n° 12. Ses ailes sont dentées, noirâtres en dessus, brunes en dessous, avec une bande transverse, formée de taches blanches en dessus et en dessous. Les inférieures ont en dessus, près du bord postérieur, un double rang de points noirs.

Ce *papillon* se trouve au mois de juillet, dans quelques parties de l'Allemagne, du Piémont, etc. Il est rare.

Papillon sibille, *Papilio sibilla* Linn., Fab. ; le *petit Silvain* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XI, n° 13. Il est probable que cette espèce est plutôt le *papillon deuil* de Geoffroi que la suivante ; la figure de Roesel, tom. 3, suppl. 1, tab 33, fig. 3, 4, qu'il cite, se rapporte évidemment à celle-ci ; d'ailleurs, l'espèce suivante paroît propre aux contrées méridionales de la France. Geoffroi, cependant, dans la description des ailes inférieures du *deuil*, ne

parle que d'une seule rangée de points noirs, tandis que le *papillon sibille* en a deux. Au reste, les *papillons sibille* et *camille* de Linnæus et de M. Fabricius, se ressemblent beaucoup. Le premier est distingué du second, en ce que le dessus des ailes n'est pas noir, mais d'un brun foncé, et que le dessous des inférieures n'a pas à sa naissance un grand espace, coupé net, d'un cendré bleuâtre argenté; dans l'intervalle de la base de ces ailes à la bande blanche qui les traverse, se voient plusieurs traits noirs qui ne se trouvent pas ou qui sont du moins rares sur le dessous des mêmes ailes dans le *papillon camille;* près du bord postérieur, sont deux rangées de points noirs; les quatre ailes sont, dans les deux espèces, traversées par une bande blanche, formée de taches; le dessous des inférieures est d'un fauve rougeâtre; le bord postérieur est dentelé.

Sa *chenille* ne paroît qu'en juillet, et vit particulièrement sur le chèvrefeuille; elle est verte, avec vingt-deux épines rouges disposées sur tous les anneaux. Ses pattes sont fort petites.

La *chrysalide* a des éminences très-sensibles et des taches d'or ou d'argent.

Ce *papillon* varie beaucoup. On en trouve, *Pap. d'Europ.* pl. XI, n° 13 *e*, et 13 *f*, dont le dessus n'a pas de bande blanche; une autre, pl. LVII, n° 13, dans laquelle la bande est peu prononcée, et dont le dessous de l'aile inférieure n'a qu'un rang de points noirs.

Papillon camille, *Papilio camilla* Linn., Fab.; le *Silvain azuré* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XI, n° 14. Nous avons indiqué, dans l'article précédent, les notes qui distinguent cette espèce de la précédente; nous ajouterons que les quatre ailes de celle-ci ont, en dessus près du bord postérieur, une rangée de points noirs plus foncés, accompagnés chacun d'une petite tache bleuâtre. Ce caractère est fort bon.

La *chenille*, dit Engramelle, a le dos et les côtés d'un vert un peu jaunâtres, sur-tout aux trois premiers anneaux; le ventre est rouge foncé, et les deux couleurs sont séparées par une ligne blanche; la tête est triangulaire et de même couleur que le ventre; elle est toute hérissée de poils durs qui la rendent très-rude au toucher. Sur plusieurs des anneaux de son corps; savoir, le deuxième, troisième, cinquième, dixième et onzième, il y a de petites éminences en forme de massues, d'un rouge pourpré, entourées de poils très-durs, ou d'espèces d'épines. Les anneaux qui ne portent pas de ces massues, ont à leur place, un bouquet de poils ou d'épines de la même couleur; elle vit sur le *lonicera caprifolium*, le chèvrefeuille des jardins ou des bois, mais jamais sur celui des buissons; au lieu que celle du *papillon sibille* se rencontre sur l'un et sur l'autre. Ces deux *chenilles* sont paresseuses, se dandinent quelques instans avant de marcher, et se traînent lentement. Dans le repos elles tiennent la partie du corps élevée. La *chrysalide du silvain azuré* est jaunâtre ou noirâtre, sans taches d'or ou d'argent.

Papillon de l'érable, *Papilio aceris* Fab.; le *Silvain à deux bandes blanches* Engram., *Pap. d'Europ.*, supplém. III, pl. XII, n° 12 *bis*. Ce *papillon* ressemble beaucoup à l'espèce des Grandes-Indes, nommée *leucothoe*. Ses ailes sont noires en dessus, et d'un

brun rougeâtre en dessous; les supérieures ont en dessus, à prendre de la base jusque vers le milieu de la longueur, une bande blanche coupée en deux, et ensuite deux bandes transverses maculaires et blanches; les inférieures sont coupées dans leur largeur par deux autres bandes également blanches, continues, et formées de taches; le dessous des quatre ailes offre le même dessin; il y a cependant de plus quelques raies et quelques taches cendrées ou grises.

Ce *papillon* s'étend depuis la Hongrie jusqu'en Asie.

Papillon mars changeant, *Papilio iris* Linn., Fab.; le *grand Mars changeant* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xxxi, lxviii, lxix, n° 62. Ses antennes sont entièrement noires, à l'exception d'un point roussâtre qui est à l'extrémité; le dessus des ailes est d'un brun noirâtre, qui se change à certains aspects en bleu violet; les supérieures ont quelques taches, et une petite bande se prolongeant et devenant continue sur les inférieures, blanches; on voit un œil noir, avec un iris fauve sur ces dernières; le dessous des supérieures présente trois taches d'un blanc nacré à sa côte, dont la première renfermée entre des taches noires, d'un brun rougeâtre; dans l'intervalle de ces taches blanches, un grand œil noir, à prunelle bleuâtre, iris roussâtre et marqué de deux points blancs, une petite bande d'un blanc nacré sur un espace noir; cette bande se prolonge sur les inférieures, et y est bordée d'un brun rougeâtre; près de son extrémité est un petit œil noir, à prunelle bleuâtre: les autres parties du dessous sont d'un gris brun, mêlé de roussâtre.

Le *grand mars non changeant* d'Engram., pl. xxxiii, n° 65, n'est, à ce que je crois, qu'une variété femelle plus grande. Ses couleurs, leur disposition sont parfaitement les mêmes.

Papillon béroé. *Papilio beroe* Fab., variété du mâle du *grand Mars non changeant* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xxxiii, n° 65, *c*, *d*; le *Mars bleu foncé changeant*, *ibid.* n° 67. Le dessus des ailes est d'un brun noirâtre changeant en bleu, ou non changeant; les supérieures ont en dessus, depuis leur milieu jusqu'à l'angle apical, deux à quatre taches blanches fort petites; les inférieures ont un œil formé par un cercle rougeâtre; le dessous des ailes a plusieurs rapports avec celui des ailes du *mars changeant*; le brun rougeâtre y domine davantage, et le blanc y diminue ou s'éteint; l'iris fauve qui renferme l'œil des supérieures s'est étendu et forme une grande tache ou un espace irrégulier; la bande blanche qui commence au-dessous n'est plus qu'une petite raie ou une tache cendrée; cette bande sur les inférieures est étroite, cendrée ou d'un fauve jaunâtre; elle est également bordée de rougeâtre; mais on voit le long des bords de ces deux bandes rougeâtres, une teinte jaune ou d'un fauve orangé clair.

Cette espèce n'est peut-être qu'une variété du *mars changeant*.

Papillon mars orangé; *Papilio iris rubescens* Prunn., Esp.; le *grand Mars orangé* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xxxi, lxix, lxx, n° 63; le *petit Mars orangé*, pl. xxxiii, n° 66. Ses antennes ont une bonne partie de leur extrémité fauve, ce qui me paroît servir à le distinguer du Papillon mars changeant, *Pap.*

iris. Le dessus des ailes est d'un fauve orangé, tacheté de noirâtre, et traversé d'une bande blanche ou d'un blanc roussâtre sur les deux surfaces. Les ailes ont chacune un point noir oculaire, qui paroît en dessous; les supérieures ont de part et d'autre, à la côte près de la base, quatre points noirâtres formant un carré; les inférieures ont en dessus une suite de petites taches noirâtres, formant une ligne transverse. Le dessous des quatre ailes est d'un gris jaunâtre fauve, avec quelques nuances plus foncées, des taches fauves, et des taches blanches; l'œil des inférieures est situé au-dessous d'une ligne roussâtre, paroissant souvent composée de petites taches ocellées.

M. Fabricius comprenant sous le nom d'*ilia* tous les *mars* qui ont un œil sur chaque aile, celui-ci doit y être rapporté.

Le *grand mars changeant*, femelle, d'Engramelle, *Pap. d'Europ.*, pl. XXXI, n° 62, *c*, *d*, nous semble être une variété de ce *papillon*; le fauve est devenu ici brun; le dessous des ailes est d'ailleurs le même que dans le *mars orangé*.

L'IRIS JAUNE, *Iris lutea* de Prunner, d'Esper; le *petit Mars changeant* d'Engramelle, *Pap. d'Europ.*, pl. XXXII, LXX, et suppl. III, pl. V, n° 64, a beaucoup d'affinité avec le précédent, sur-tout si l'on compare leurs femelles; probablement même n'en est-il qu'une variété; le fond du dessus des ailes est d'un brun noirâtre, avec des taches fauves, disposées en lignes près du bord postérieur; les ailes ont, dans les mâles du moins, des taches blanches formant une bande transverse. Chaque aile a un point noir oculaire, renfermé dans un cercle fauve; les ailes supérieures ont bien en dessous les quatre points noirs que nous avons vus dans l'espèce précédente; mais il y en a deux de moins en dessus: le dessous des quatre ailes diffère d'ailleurs peu de celui de l'espèce précédente; il est seulement plus foncé. Ce *papillon* est encore un *ilia* pour M. Fabricius.

Le *papillon* que Geoffroi a décrit sous le nom de *mars*, se rapporte ici, s'il faut se décider d'après le synonyme de Roesel, qu'il cite. Comme sa description cependant a été faite sur un individu qui n'étoit pas en bon état, comme elle ne dit pas que les ailes supérieures aient un œil, nous pensons que le *mars* de cet auteur est plutôt le *papillon iris* de Linnæus et de M. Fabricius.

Sa *chenille* vient sur le saule blanc, le peuplier, le tremble; elle est verte, avec deux longues cornes jaunes, tuberculées à la tête, des raies obliques et le ventre jaunes; le dos paroît avoir une petite épine rougeâtre.

La *chrysalide* est attachée sous les feuilles avec deux liens de soie blanche, l'un très-fort vers le col, et l'autre au dernier anneau.

Division g.

PAPILLON GALANTHIS, *Papilio galanthis* Fab., Cram., *Pap. exot.* pl. 25, fig. D, E. Ses ailes sont très-entières, très-noires en dessus, avec des fascies d'un rouge de sang; les antérieures ont deux points blancs à leur extrémité; leur dessous est jaune, ondé de fauve, avec deux bandes olives; les ailes postérieures sont en dessous brunes à la base, jaunâtres au bout, avec une bande olivâtre.

Ce *papillon* se trouve à Surinam. Nous en donnons la figure.

Papillon midamus, *Papilio midamus* Linn. Ses ailes sont très-entières, noires, ponctuées de blanc; les supérieures tirent sur le bleu en dessus; les postérieures ont en dessus une raie de points blancs.

Ce *papillon* se trouve aux Indes orientales.

** *Les Nacrés, Perlati.*

Division +.

Papillon de la grenadille, *Papilio passiflorœ* Fab. Les ailes sont fauves, tachetées de noir, et ont en dessous trente taches argentées. Il se trouve dans l'Amérique méridionale, sur la *grenadille bleue* et sur celle à *feuilles de laurier*.

Sa *chenille* est épineuse, noire, avec deux lignes de taches jaunes de chaque côté; deux autres ou une double sur le dos, interrompue.

Division + +.

Papillon tabac d'Espagne, *Papilio paphia* Linn., Fab.; le *Tabac d'Espagne* Geoff. Les ailes de ce beau *papillon*, qui a plus de deux pouces et demi de largeur, sont en dessus d'un fauve jaunâtre, avec quelques raies et plusieurs rangées longitudinales de taches rondes vers le bord postérieur, noires; les inférieures sont glacées en dessous d'une teinte de vert, avec des raies ou des lignes transversales argentées ou nacrées.

Cette espèce varie beaucoup, sur-tout dans les femelles. *Pap. d'Europ.*, pl. xii, n° 15, *a* — 15, *f.* — Dans la variété femelle, pl. lvii, 15, *l*, le dessous des ailes inférieures est d'un violet brunâtre. La variété, 15, *l*, et 15, *k*, même planche, a les taches noires supérieures grandes et alongées; les inférieures ont une bande tirant sur le violet en dessous, au bord postérieur.

La *chenille* est brune, avec des taches jaunâtres et alignées sur le dos; le cou ou le premier anneau a deux grandes épines presque cylindriques; celles des autres anneaux sont plus petites et coniques; le second en a deux; les suivans six, et le dernier quatre. Elle se nourrit de feuilles de violette. Son accroissement est lent, et on ne la trouve qu'en juin.

La *chrysalide* ressemble un peu à un sabot; elle a plusieurs éminences dorées, et ses anneaux ont, au lieu de pointes aiguës, des tubercules arrondis.

Papillon cardinal, *Papilio cynara* Fab.; *Pap. pandora* Esp.; le *Cardinal* Engr., *Pap. d'Europ.*, pl. lviii, n° 15 *bis*. Cette espèce a les plus grands rapports avec la précédente; elle n'en diffère essentiellement que par la couleur pourpre de la moitié de la surface inférieure des ailes de dessus. Elle se trouve plus particulièrement en Hongrie. Le dessus des ailes a, dans quelques-uns, le fond verdâtre. *Voyez* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xii, 15, *g*; 15, *h*.

Papillon valaisien Engram., *Pap. d'Europ.*, 3° *Suppl.*, pl. ii, n° 15, *a ter.*, 15, *b ter.*, a de grands rapports avec le *cardinal*, et plus encore avec le *tabac d'Espagne*, dont il n'est peut-être qu'une variété. Le dessus des ailes est obscur et tacheté de noir, comme

dans celui-ci ; mais les ailes supérieures ont quelques taches blanches ; le dessous de ces mêmes ailes est jaunâtre.

Cette espèce n'a encore été trouvée que dans le Valais.

Papillon grand nacré, *Papilio adippe* Linn., Fab. ; le *grand Nacré* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XIII, pl. LVIII, 16, *k*—16, *o* ; *Suppl. II*, pl. II, n° 16, *q*, *r*. Geoffroy ne l'a pas connu : son *grand nacré* est vraiment le *pap. aglaia* de Linnæus. Sa description, la figure qu'il y cite de Roesel, la sienne, ne se rapportent qu'à cette dernière espèce. Engramelle s'est donc trompé en disant que le *grand nacré* de Geoffroy étoit le *pap. adippe* de Linnæus, avec une fausse citation de ce dernier.

Le *grand nacré* à ses ailes arrondies, peu dentées, fauves en dessus, avec des taches et des raies noires : le fond du dessous des ailes inférieures est fauve, ce qui le distingue du *nacré*, *pap. aglaia*, a vingt-trois taches argentées ou nacrées, dont la majeure partie forme deux bandes transverses, entre lesquelles est un cordon de quelques taches rougeâtres, ayant un point nacré, autre caractère qui est propre à cette espèce.

La *chenille* est d'un rouge de brique ou d'un jaune olivâtre, avec une ligne blanche le long du dos, bordée de noir ; elle a six rangées d'épines ; le premier anneau ou le cou a une paire d'épines, comme dans les nacrés. Elle vit sur la violette tricolore.

La *chrysalide* est roussâtre, avec des taches argentées. *Voy.* Fuesly, *Archiv.*, tab. 1.

Papillon nacré, *Papilio aglaia* Linn., Fab. ; le *grand Nacré* Geoff. Ce *papillon* ressemble beaucoup au précédent : il s'en éloigne principalement par le dessous de ses ailes inférieures qui offre une teinte verdâtre, et qui n'a pas les taches rougeâtres, avec un point nacré au milieu du véritable *grand nacré*. Le dessous de ces ailes est orné d'environ vingt-une taches argentées ; on en voit aussi quelques-unes vers l'angle supérieur du dessous des premières ailes. *Pap. d'Europ.*, pl. XIV, n° 17.

La *chenille* est noirâtre, avec une bande de taches rousses de chaque côté, et une ligne plus pâle le long du dos ; les trois premiers et les deux derniers anneaux ont chacun quatre épines, et les suivans six ; en tout, cinquante-sept. Elle vit sur la violette tricolore, en juin.

La *chrysalide* est rousse, ondée de brun ; les deux pointes de la tête sont arrondies ; ses autres éminences sont peu sensibles.

Papillon chiffre, *Papilio niobe* Linn., Fab. ; le *Chiffre* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XV, n° 19. Ses ailes sont dentées, fauves, tachetées de noir ; les taches noires qui se trouvent près de la côte des supérieures, représentent quelquefois le nombre 1376 ; le dessous des inférieures offre des taches dont le fond est plus pâle, et trois à quatre points argentés, comme on le voit dans la variété 19, *c*, de la planche précitée. La pl. LIX, n° 19, *d*—*f*, offre deux autres variétés.

La *chenille* est très-épineuse, noirâtre, avec des taches jaunes, disposées en lignes ; ses épines sont blanches. Elle vient sur la violette tricolore, dite *la pensée*.

Papillon nacré découpé, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XIV, n° 18, *a* — 18, *b*. Cet auteur me paroît être le seul qui ait vu ce

papillon. Il lui trouve beaucoup de rapports avec le *pap. niphe* de M. Fabricius, à en juger d'après la synonymie de Cramer et de Drury; mais celui-ci en est réellement distinct, et c'est à tort que Borkhausen les a ensuite confondus dans son ouvrage sur les *lépidoptères d'Europe*.

Le *nacré découpé* est voisin du *pap. adippe*, le *grand nacré*. Ses ailes paroissent avoir leur bord postérieur plus sinué; leur dessus offre des taches noires plus petites; les inférieures ont un espace bleuâtre au bord postérieur, près l'abdomen. Le dessous de ces mêmes ailes offre un grand nombre de taches argentées, et particulièrement une bande formée de cinq yeux d'un fauve foncé, à prunelle argentée; le tout sur un fond plus terne et moins jaunâtre que dans le *grand nacré*.

Ce rare *papillon* a été trouvé dans la forêt de Villers-Cotteret.

Papillon grande violette, *Papilio Daphne* Fab.; *Pap. Cloris* Esper; la *grande Violette* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xv, n° 20. Ses ailes sont dentées, fauves, tachetées de noir; le dessous des inférieures tire sur le jaune. Dans le mâle, leur milieu est traversé d'une bande purpurine pâle, avec une ligne formée de quelques yeux, derrière ou du côté du bord postérieur. Dans la femelle, la moitié postérieure du dessous de ces ailes est rougeâtre, a la bande ocellée, mais plus marquée du mâle, et une seconde bande d'un rouge purpurin blanchâtre près du bord postérieur, dont elle suit le contour.

La *chenille* vit sur le framboisier; elle est épineuse, noirâtre, rayée de blanc, avec les épines jaunes.

La *chrysalide* est verdâtre, avec plusieurs éminences pointues en dessous.

Ce *papillon* se trouve dans la Haute-Alsace et en Allemagne.

Papillon alézan, *Papilio amathusia* Esp., Fab.; l'*Alézan* Engram., *Pap. d'Europe*, *Suppl. III*, pl. III, n° 19, *a bis*, *b bis*. Ses ailes sont dentées, fauves, tachetées de noir; le milieu des quatre offre en dessus une raie anguleuse et coupée, noire; le dessous des inférieures est fauve foncé, avec des taches jaunâtres et des traits noirs à la base: on y remarque un point noir environné d'un cercle jaune; la moitié postérieure de l'aile est d'un rouge fleur de pêcher, avec une ligne de petits yeux à prunelle jaunâtre et iris noir vers le milieu, et de petites taches jaunâtres renfermées chacune dans un chevron noir au bord postérieur.

Engramelle regarde cette espèce comme voisine du *papillon chiffre;* mais il est aisé de voir qu'elle se rapproche bien plus de la *grande violette*.

Il se trouve en Russie.

Papillon petite violette, *Papilio dia* Linn., Fab.; la *petite Violette* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xv, n° 21. Ses ailes sont fauves, tachetées de noir, qui domine plus que dans les espèces précédentes; les ailes inférieures ont en dessous des taches argentées et des taches jaunes vers leur naissance, sur un fond pourpre foncé; une bande plus claire, transverse, dans leur milieu, et derrière elle, du côté du bord postérieur, une ligne d'yeux argentés, ou simplement une suite de points obscurs; le bord postérieur est pourpre foncé, avec une ligne

de petites taches argentées, accompagnées chacune d'un point noir.

Ce *papillon* se plaît particulièrement sur la violette : on le trouve en mai et en août.

La *chenille* vit sur le plantain, la violette; elle est grise, avec des rangées d'épines alternativement blanches et rougeâtres.

Engramelle a figuré, pl. LXXX, n° 21, *a et b, quart.*, un *papillon* qui se rapproche beaucoup de celui-ci. Il est un peu plus grand; ses ailes inférieures n'ont pas en dessous de taches nacrées, et elles offrent, sur un fond rouge, des taches jaunes, des noires, et, près du bord postérieur, une ou deux lignes de points ocellés.

Papillon Palès, *Papilio pales* Fab.; le *Palès, grande et petite espèce* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. LX, n° 21. Les ailes sont fauves, avec de petites taches et des points noirs; les supérieures ont en dessous, près de l'angle de l'extrémité, une ou deux taches rouges, et dans des individus des taches jaunes, qui s'étendent le long du bord postérieur; le dessous des inférieures est d'un rouge brun; sa base offre des taches argentées, son milieu du jaune, avec deux taches également argentées; vers le bord postérieur est une ligne de points argentés ou presque noirs; le bord a six à sept taches argentées.

Ce *papillon* se trouve en Autriche, en Piémont, etc. C'est le *papillon arsilache* d'Esper.

Papilio Ino, l'*Ino* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. LIX, n° 20 *bis*. Cette espèce a de l'affinité avec le *papillon grande violette*. Ses taches de dessus sont à-peu-près aussi nombreuses et disposées également; mais dans l'*ino* l'origine des ailes est noire; le dessous des ailes inférieures est plus clair; il est jaunâtre, avec des raies et des nuances brunes, et quelques taches en forme d'yeux.

Ce *papillon* a été trouvé dans les montagnes de l'Autriche.

Papillon agavé, *Papilio hecate* Fab.; l'*Agavé* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. LIX, n° 20 *ter*. Ses ailes sont fauves, tachetées et pointillées de noir; près du bord postérieur sont deux rangées de points noirs, plus remarquables sur le dessous des inférieures, parce qu'elles sont plus isolées; le bord postérieur et inférieur des premières est jaunâtre; les ailes inférieures ont en dessous du jaune à leur naissance, un espace fauve ensuite, en forme de bande transverse; une bande jaune maculaire et bordée de noir immédiatement après l'autre; le reste de l'aile est fauve, avec des ondes jaunes, et les deux rangées de points noirs dont nous avons parlé; le bord postérieur est jaune: ce bord en dessus est noir, avec une rangée de lunules fauves, ce qui sert encore à distinguer cette espèce du *papilio ino*, dont les ailes inférieures ont une bordure noire sans taches fauves.

Ce *papillon* se trouve en Autriche.

Papillon collier argenté, *Papilio Euphrosyne* Linn., Fab.; le *Collier argenté* Geoff.; le *grand Collier argenté* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. XVI, n° 22. Le *collier argenté* a les ailes fauves, tachetées de noir; elles ont en dessus une double bordure noire, au milieu desquelles sont des taches jaunes; le dessous des ailes inférieures est d'un fauve vif presque rouge, avec une tache argentée à sa base; une bande jaune transversale près du milieu, sur laquelle

est une autre tache argentée, mais plus grande ; une bande formée par une teinte plus claire, vers les deux tiers de l'aile, ayant cinq points presque ocellés, rougeâtres, et sept taches argentées le long du bord postérieur.

Ce *papillon* ne paroît qu'une fois, et vers le milieu du printemps. Il se trouve dans les forêts. La *chenille* est noire, épineuse, avec une paire de taches orangées sur le dos de chacun de ses anneaux. Elle se nourrit des feuilles de la violette des montagnes.

Engramelle représente une variété d'un individu mâle du *grand collier argenté*, pl. LXI, 22, *c*.

Papillon Selène, *Papilio Selene* Fab. ; le *petit Collier argenté* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. XVI, n° 23. Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente : ses ailes n'ont pas en dessus et près du bord postérieur de taches jaunes ; les inférieures ont plusieurs taches argentées sur le jaune du milieu de leur surface inférieure.

Engramelle représente, *Suppl. III*, pl. III, n° 23, *c* — *f*, plusieurs variétés de ce *papillon*.

Papillon petit nacré, *Papilio lathonia* Linn., Fab. ; le *petit Nacré* Geoff., Engram., *Pap. d'Europe*, pl. XVI, n° 24. Ses ailes sont en dessus fauves, avec des taches et des points noirs ; les supérieures ont leur dessous jaune, orné, à l'extrémité ou près de l'angle extérieur, de sept ou huit taches nacrées ; les ailes inférieures sont jaunes en dessous, avec une trentaine de taches nacrées, dont sept grandes le long du bord postérieur ; sept ensuite fort petites, et huit autres plus grandes, entremêlées de huit plus petites, sur le reste de la surface.

La *chenille* vit sur la petite ortie, le plantain, la violette tricolore. On la trouve en mai et en août. Elle est d'un brun grisâtre, avec une ligne blanche sur le dos ; elle a soixante-huit épines ; le premier et le dernier anneau n'en ont point ; celles du second et du troisième sont les plus courtes, et celles du milieu les plus longues.

La *chrysalide* a les pointes de la tête très-arrondies ; le corps a de petits points dorés.

Ce *papillon* est commun vers la fin de l'été.

Engramelle a figuré une variété d'un individu femelle de cette espèce, d'un brun noirâtre en dessus, avec une bordure fauve tachetée de noir. *Suppl. III*, pl. VIII, n° 24, *e*.

*** *Les Satyres, Satyri.*

+ *Les Damiers.*

Division —.

Papillon de la violette, *Papilio violæ* Fab. Ses ailes sont oblongues, très-entières, jaunes, avec des points noirs ; les postérieures ont une bordure noire marquée de points blancs.

Ce *papillon* se trouve sur différentes espèces de violettes, sur des bourraches, aux Indes orientales.

Division — —.

Papillon Lucine, *Papilio Lucina* Linn., Fab. ; le *Damier fauve à taches blanches* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. XVI, n° 25. Ses ailes

en dessus sont d'un brun noir, avec plusieurs taches d'un fauve jaunâtre, disposées en bandes transverses et irrégulières; leur dessous est d'un fauve jaunâtre; les inférieures ont deux bandes transverses, formées par des taches blanches ou jaunâtres, ombrées d'un côté avec du noir; près du bord postérieur de ces ailes est une suite de petites taches ou de points rougeâtres.

Il fait sa résidence, dit Engramelle, dans les places vides et marécageuses des forêts.

Papillon Cynthia, *Papilio Cynthia* Fab.; le *Damier à taches blanches* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xvii, n° 26. Ses ailes en dessus sont noirâtres dans le mâle, avec des taches fauves, dont celles du bout sont disposées en bandes; les supérieures en ont deux, et les inférieures une : ici les taches ont chacune un point noir. Dans la femelle, les ailes sont fauves et coupées par un grand nombre de raies noires, de manière que le fauve est disposé en bandes, divisé même en taches près du bord postérieur; le dessous des supérieures offre un grand nombre de taches disposées en bandes irrégulières vers le bas, blanches ou d'un jaunâtre verdâtre; le dessous des ailes inférieures a trois bandes pareillement colorées, une à la base, formée de quelques taches; une au milieu, coupée par une raie noire, et une troisième, près du bord postérieur, de taches semi-circulaires, contiguës, bout à bout; entre la première et la seconde bande est une tache isolée, et entre la seconde et troisième est une ligne de cinq points noirs.

Ce *papillon* se trouve en Autriche; sa *chenille* vit sur le peuplier.

Prunner, qui a donné un ouvrage sur les *lépidoptères du Piémont*, prend pour le *papillon cynthia* des auteurs allemands, le *damier à taches fauves* d'Engramelle. Nous avons cru devoir y rapporter plutôt le *damier à taches blanches*, parce qu'Engramelle cite la figure troisième, et non la deuxième de la planche trente-septième d'Esper., parce que M. Fabricius cite la même figure à l'article du *papillon cynthia*, et parce que sa description convient bien au *damier à taches blanches*. Cette raie de cinq points distincts qui se trouve sous les ailes inférieures entre les bandes, empêche de confondre ce *papillon* avec le *damier à taches fauves*.

Papillon maturne, *Papilio maturna* Linn., Fab.; le *Damier à taches fauves* Engramelle, *Pap. d'Europ.* pl. xvii, n°. 27. Cette espèce est celle qu'Esper a figurée pl. xxxvii, n°. 2, et que Prunner nomme *cinthia*. Nous croyons y reconnoître le *pap. maturne* de Linnæus. Qu'on compare la description que le naturaliste Suédois donne de cette dernière espèce avec celle du *damier à taches fauves*, et l'on remarquera l'identité de caractères. Le dessus des ailes est d'un fauve vif ou rougeâtre, avec des taches plus pâles au milieu, bordées de noir, et disposées en une bande régulière sur les inférieures; les supérieure sont une tache blanche; le bord postérieur des quatre ailes est noir, avec des petites taches fauves; le dessous des ailes est d'un fauve rougeâtre avec des taches jaunâtres, qui forment sur les inférieures trois bandes transverses, une irrégulière à la base, une large au milieu coupée par une nervure, et une troisième formée de lunules au bord postérieur.

Ce *papillon* est très-rare. Sa *chenille* vit sur le plantain ; elle est noire, ponctuée de blanc, avec les épines verdâtres.

La *chrysalide* est verdâtre, tachetée de noir.

Papilio Artemis, *Papilio artemis* Fab. ; le *petit Damier à taches fauves* Engram., *Pap. d'Europ.* pl. XVII, n°. 28, et pl. III, *Suppl.* 3e n°. 28, *c ; var.* D *du damier*. Geoff. Cette espèce a beaucoup de rapports avec les deux précédentes ; le dessus de ses ailes est d'un fauve vif, avec des taches et des bandes transverses jaunâtres ; les inférieures ont près du bord postérieur une ligne courbe, formée de six à sept points noirs, ce qui ne se voit pas dans les espèces que nous venons de décrire ; le dessous des ailes est d'un fauve plus pâle avec des taches d'un jaune pâle ; les inférieures ont trois bandes transverses de cette couleur ; une irrégulière et maculaire à la base, une seconde et la plus grande au milieu, et une troisième au bord postérieur qu'elle termine ; entre celle-ci et la suivante sont sept à huit points noirs entourés de jaune, disposés sur une ligne, et qui répondent à ceux de dessus.

Prunner rapporte ce *papillon* au *maturna* de Linnæus. Sa *chenille* vient, suivant lui, sur la scabieuse *mors du diable*, le plantain moyen.

Papillon Phœbé, *Papilio Phœbe* Fab. ; *Pap. corythallia* Esp. ; le *grand Damier* Engram., *Pap. d'Europ.* pl. LXI, n°. 28, *a* et *b bis*, et *Suppl. III*, n° 28, *c*, *d*, *bis*. Cette espèce, propre à l'Autriche et à la Hongrie, est un peu plus grande que notre damier. Le dessus de ses ailes offre un mélange de petites taches d'un fauve pâle, d'un fauve plus vif, de noir, ou bien un fond noirâtre, coupé par un grand nombre de petites taches d'un fauve terne, formant plus ou moins de raies ; le dessous des supérieures est fauve avec quelques traits noirs, et l'extrémité, à l'angle extérieur, jaunâtre, ondée de noir ; le dessous des ailes inférieures est d'un jaune pâle, avec des lignes ondulées et transverses noirâtres ; à la base sont quatre points noirs ; viennent ensuite quelques taches d'un fauve terne, bordées de noir, formant une bande peu prononcée ou irrégulière ; vers les deux tiers de la longueur de l'aile, une rangée transversale d'environ sept taches fauves ; de là au bord de l'aile sont deux lignes transversales et ondées noires.

Papillon damier, *Papilio cinxia* Linn., Fab. ; le *Damier* Geoff., var. A ; le *Damier, première espèce* Engramelle, *Pap. d'Europ.* pl. XVIII, n° 29. Ses ailes sont fauves ou jaunâtres en-dessus ; leur base est noire, et elles ont une grande quantité de petites taches de cette couleur ; le dessous des supérieures est d'un fauve pâle, très-tacheté de noir ; le bord postérieur est jaunâtre, avec deux rangées de points ; le dessous des ailes inférieures est jaune, avec un grand nombre de points ou de petites taches noires, et deux bandes transverses fauves, dont celle qui est près de la base renferme un petit espace jaunâtre ; le bord postérieur des quatre ailes offre en dessus et en dessous une rangée de lunules blanches ou jaunâtres, encadrées dans du noir.

Sa *chenille* vit sur le piloselle, l'oreille de souris, en petite société ; elle est noire, avec des anneaux de points blancs, des épines nombreuses, d'un rouge orangé et blanches à la pointe ; celles du cou

se dirigent en avant ; les deux anneaux suivans en ont sur chacun quatre, les suivans cinq, et le dernier trois.

La *chrysalide* est courte, ramassée, grisâtre, avec des aspérités noires.

Le *papillon* représenté par Engramelle, pl. LXI, n°. 29, *g*, *h*, comme variété, a peu de taches noires en dessus; ses ailes inférieures ont en dessous de gros points noirs sur un fond grisâtre, et non jaunâtre, entrecoupé par deux bandes d'un fauve terne et sale. La dernière de ces bandes a une ligne de points noirs ; c'est peut-être une des rangées des points de la bande grisâtre continue.

Je soupçonne que ce *papillon* est celui que MM. Fabricius et Esper nomment *arduinna*. Le premier dit que cette espèce est voisine du *damier ;* qu'il y a peu de taches noires sur le dessus des ailes ; que les ailes inférieures sont blanches en dessous avec deux bandes fauves, dont la dernière ponctuée de noir.

Papillon Cléon, *Papilio cleo*. J'ai lieu de présumer que cette espèce est le *pap. Athalie* de M. Fabricius ; mais je n'ai pu employer ce nom spécifique, soit à raison des doutes qui me restent sur cette identité, soit parce qu'Esper l'a donné, avant M. Fabricius, à une autre espèce dont nous parlerons plus bas. Le *papillon* dont il s'agit ici, est le *damier, cinquième espèce* d'Engramelle, *Pap. d'Europ.* pl. LXI, n° 29, *a — d bis*. Cette espèce est très-voisine du *damier* ordinaire, *cinxia ;* mais elle est plus petite. Le dessus des ailes est fauve, avec des points ou de petites taches noires, dont une ou deux de la naissance des supérieures forment un o ou un 8, et une raie noire, transverse, ondée, près du bord postérieur, outre celle qui le termine. Le dessous des inférieures est d'un jaune pâle, avec des lignes transverses de points noirs, quelques taches fauves à la base, une bande transverse de cette couleur et bordée de noir vers les deux tiers de l'aile. Entre cette bande et le bord postérieur sont deux lignes de points noirs isolés. Le bord ne paroît pas coupé par des traits noirs.

Cette espèce n'a pas été trouvée en France ; elle vient de l'Allemagne, et de la Russie, si elle est le *pap. athalie* de M. Fabricius. Esper nomme cette dernière *phœbé*, pl. 88, fig. 5, 6.

Papillon Délie, *Papilio delia ;* le *Damier*, var. C, Geoff. ; le *Damier, quatrième espèce* Engram., *Pap. d'Europ.* pl. XIX, n°. 32. M. Fabricius vient de réunir cette espèce, qu'il avoit d'abord distinguée, avec le *pap. cinxia*. J'y ai remarqué des caractères suffisans pour la rétablir. Le dessus de ses ailes est d'un fauve jaunâtre, mais rayé transversalement, comme réticulé de noir ; chacun d'eux a près de la base une espèce d'ovale noir ; les inférieures ont de plus, près du bord postérieur, immédiatement avant les deux raies noires qui les terminent, une rangée de points noirs, qui se voit aussi en dessus au milieu de la seconde bande fauve. Dans le *damier* ordinaire, cette ligne isolée de points n'existe pas.

La *chenille* vit en société, sous un tapis de soie, sur le plantain ; on la trouve aussi sur la petite ortie et sur l'armoise. Elle paroît au printemps et en automne ; celles de cette dernière saison passent l'hiver dans leur abri soyeux, et n'acquièrent toute leur grosseur

qu'au printemps. Cette *chenille* est noire, avec une bande longitudinale de points blancs. Les épines et les pattes écailleuses sont noires comme le corps; les pattes membraneuses sont rouges.

La *chrysalide* est noirâtre avec des points fauves.

Papillon Athalie, *Papilio athalia* Esper, Prunner; le *Damier*, var. B, Geoff.; le *Damier, troisième espèce* Engram., *Pap. d'Europ.* pl. XIX, n°. 31. Cette espèce diffère par les caractères suivans du *pap. damier*. Le fauve du dessus des ailes est coupé par plusieurs raies noires, en forme de bandes qui sont elles-mêmes croisées par des nervures noires; la naissance des ailes inférieures en dessous est fauve; l'espace jaune du milieu de leur surface inférieure, et qui est renfermé entre deux bandes fauves, n'est pas ici ponctué de noir.

La *chenille* vit en société peu nombreuse sur la petite ortie qui croît au bord des forêts; elle est noire, avec des anneaux de points blancs. La tête et les pattes membraneuses sont rouges; les autres pattes et les épines sont noires. Elle paroît au printemps et à la fin de l'été.

La *chrysalide* est brunâtre, avec des tubercules orangés.

Cette espèce est peu éloignée du *dictynna* de M. Fabricius, qui est l'*athalia minor* d'Esper.

Papillon dictynna, *Papilio dictynna* Fab.; le *Damier, sixième espèce* Engram., *Pap. d'Europ.* pl. LXII, n°. 31, *a — d, bis.* Cette espèce, comme nous l'avons dit, est très-voisine du *pap. athalie*. Elle a un premier caractère qui la sépare de celles de la même famille; le dessus de ses ailes est d'un brun noirâtre, avec un grand nombre de petites taches rondes ou ovales d'un fauve obscur, rangées, pour le plus grand nombre, en lignes transversales. Le dessous des supérieures est d'un fauve clair, avec quelques taches jaunes près de l'extrémité, et des traits noirs, formant des espèces de caractères, près de la côte, en tirant vers la base. Le dessous des inférieures nous offre les caractères suivans : la base est d'un fauve obscur, avec quelques taches (de 4 à 5) jaunâtres; le milieu est traversé d'une bande composée de taches de même couleur, ou même plus pâles; tout le long du bord postérieur est une suite de taches lunulées également jaunâtres. L'espace ou la bande qui occupe l'intervalle de celle du milieu et de la rangée de taches du bout, est d'un fauve plus foncé, le long du bord contigu à cette rangée terminale.

On devroit peut-être rapporter à cette espèce les variétés du *damier, troisième espèce* Engram., *Pap. d'Europ.* pl. LXII, n°. 31, *e, f;* et *Suppl. III*, pl. IV, n°. 31, *g, h, k.*

Papillon Chloé, *Papilio chloe;* le *Damier, deuxième espèce* Engram., *Pap. d'Europ.* pl. XVIII, n° 30. Feu Gigot d'Orcy avoit reçu cette espèce d'Angleterre. Elle est un peu plus petite que le *damier* ordinaire. Le dessus des ailes est fauve, avec beaucoup de petites raies ou de traits noirs; quelques-uns de ceux de la base forment, par leur réunion, des 8 ou une espèce de chêne. Les supérieures ont leur extrémité postérieure largement bordée de noir; celle des inférieures a du bleuâtre, et est précédée d'une rangée de points noirs. Les supérieures sont, en dessous, partie fauve et partie jaune-verdâtre, avec des raies foncées, et quatre taches noires irré-

gulières. Le dessous des inférieures est d'un jaune verdâtre, croisé par des mailles fauves; le bord postérieur a une tache blanche, entre deux petits traits noirs. Les points de la face supérieure paroissent ici, mais sont de couleur fauve.

Cette espèce est-elle bien d'Europe?

+ + *Les vrais satyres.*

Papillon Circé, *Papilio circe* Fab.; *Pap. proserpina*, Esp.; le *Silène* Engram., *Pap. d'Europ.* pl. xx, n° 33, et pl. lxxxi, n° 35. *Roesel, tom. 4, tab. 27, fig. 3, 4.* Engramelle a nommé ce *papillon* le *silène*, parce qu'il a cru que celui qu'il figure sous ce nom, étoit le même que celui que Geoffroi avoit ainsi désigné; mais il me paroît que le *silène* de celui-ci est plutôt le *silvandre* d'Engramelle, *hermione*, Linn. Le *papillon circé* habite les forêts des montagnes, et se trouve particulièrement en Provence; ses ailes sont en dessus d'un brun noirâtre foncé, traversées, à peu de distance du bord postérieur, par une bande blanche; ce caractère est commun au *pap. hermione* ou le *silvandre;* mais dans le *pap. circé* cette bande est interrompue sur les supérieures, dès son commencement près de l'angle extérieur, de manière qu'on y voit deux taches blanches réunies, éloignées du reste de la bande, et portant un œil ou une tache noire et ronde avec un point blanc au milieu; de plus la bande blanche se prolonge sur les inférieures jusqu'au bord interne, celui qui est du côté de l'abdomen, tandis qu'elle ne va pas jusque-là dans le *silvandre.* Celui-ci a encore un petit œil de plus sur les ailes supérieures et un sur les inférieures. Les ailes supérieures ont en dessous, dans le *circé,* deux taches blanches à la côte, qui ne se voient pas dans le précédent. Les ailes inférieures ont aussi près de la base, à la côte, un petit espace blanchâtre qui manque dans le *silvandre.* La bande blanche, l'œil de dessus, se retrouvent en dessous; les ailes inférieures ont un très-petit œil dans le voisinage de l'angle anal; là se remarque une raie anguleuse très-noire.

La *chenille* de ce *papillon* est nue, et se termine insensiblement en pointe bifide; son dos est rayé longitudinalement de noirâtre, de blanc et de jaune.

Elle se trouve sur les grameus.

Papillon Silvandre, *Papilio Hermione* Linn. Fab.; le *Silene* Geoff.; le *Silvandre* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xx, n° 34. Cette espèce est un peu plus petite que la précédente, et lui ressemble d'ailleurs beaucoup. Nous venons de faire connoître en quoi elle en diffère. Sa bande blanche est moins vive, s'oblitère même presque totalement dans quelques individus. Elle a deux points noirs, avec le centre blanc, on deux très-petits yeux sur chacune des ailes supérieures, et un seul sur chaque inférieure : ces petits yeux sont aussi en dessous.

N'ayant pas vu en nature le *papillon* que Roesel a figuré tom. iii, pl. 34, fig. 5-6, qu'Engramelle nomme le *petit silvandre* (pl. lxii, fig. 35, *a, b, c.*), nous ne pouvons assurer s'il diffère spécifiquement du précédent. La bande des ailes est jaunâtre; les ailes supérieures ont deux yeux très-prononcés en dessus.

La *chenille* est grise, se termine insensiblement en pointe bifide, et a une ligne très-noire sur le dos.

Papillon hermite, *Papilio briseis* Linn. Fab.; l'*Hermite* Engram. *Pap. d'Europ.*, pl. xxi, n° 36. Le dessus de ses ailes est d'un brun noir, changeant en vert ou en violet, avec une bande blanche qui les traverse dans leur largeur; sur les supérieures, cette bande est formée de six taches, dont la première et la troisième ont chacune un œil noir à prunelle blanche; la bande inférieure est plus terne; le dessous des ailes est d'un gris ou d'un blanc jaunâtre, particulièrement sous les supérieures, au lieu qui répond à la bande, avec différentes ondes ou nuances d'un brun clair; les supérieures ont les deux yeux de dessus, et dans le mâle, deux taches noirâtres à la côte; dans la femelle, une seule tache avec une bande brune transverse; les inférieures ont un petit œil, et dans les mâles, deux taches et une bande transverse noirâtres. Ces ailes, dans les femelles, n'offrent que quelques teintes un peu plus foncées, en forme de bandes peu marquées, et une ou deux petites taches noirâtres sous le petit œil. Ce *papillon* est commun aux mois de juillet et d'août, dans les lieux pierreux des cantons méridionaux. On commence à le trouver à Fontainebleau : il varie. *Voyez* Pap. d'Europ., pl. lxiii, n° 36, *e*, *f*.

Papillon alcyone, *Papilio alcyone* Fab.; *Papilio agave* Esp.; l'*Hippolyte* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. viii, *Supp. iii*e, 36 *bis*. Ses ailes sont d'un brun clair, traversées près du bord postérieur d'une bande jaunâtre; les supérieures ont en dessus et en dessous deux yeux noirs aveugles ou sans prunelle; le dessous des supérieures est presque entièrement jaunâtre; celui des inférieures a plusieurs raies et des points obscurs qui le font paroître marbré.

Cette espèce est voisine du *papillon agreste*, et se trouve en Russie.

Papillon fidia, *Papilio fidia* Linn., Fab.; le *Faune* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xxi, n° 37, *c*, *d*. Ses ailes sont en dessus d'un brun noir; les supérieures ont chacune deux petits yeux noirs à prunelle blanche, et deux points blancs dans leur entre-deux; les inférieures n'ont qu'un petit œil semblable aux précédens, et dans des individus deux petits points blancs; le dessous des ailes est mélangé de cendré et de brun noirâtre; on y retrouve les yeux et les points blancs de dessus; les quatre ailes ont un espace, une raie transverse blanchâtre immédiatement avant ces yeux; les supérieures ont vers le milieu de la côte deux traits d'un brun noirâtre; les inférieures ont deux raies, dont l'une plus courte, transversales, anguleuses et noires, et une bande blanchâtre le long du bord postérieur.

Ce *papillon* se trouve en août, dans les lieux élevés des cantons méridionaux de la France.

Engramelle avoit d'abord donné, comme mâle de cette espèce, le *papillon*, pl. xxi, n° 37, *a*, *b*.; mais dans le n° vi, pag. 255, il déclare que c'est une erreur, et que ce *papillon* est le mâle d'une autre espèce qu'il nomme *coronis*, et qui se trouve en Provence, pl. lxiii, n° 37, *e*, *f*. Ce dernier nous paroît singulièrement différer du précédent, et nous avons bien de la peine à croire qu'il n'y ait ici qu'une

différence de sexe. Nous serions assez de l'avis d'Esper, qui prend le *papillon* du n° 37, *a, b.*, pour une variété du *fidia*.

Le *coronis* est voisin du *papilio cordula* de Fabricius. Il a le dessus des ailes d'un brun noirâtre; les supérieures ont un œil noir à prunelle blanche, et environné d'un cercle jaunâtre; au-dessous sont deux points blancs; le dessous de ces ailes a une teinte fauve, coupée par du brun noirâtre, qui forme quelques petites raies à la côte, et deux espèces d'ondes ou de bandes transverses; on y voit deux yeux noirs à prunelle blanche; le bord postérieur est cendré; la moitié inférieure du dessous des secondes ailes est d'un brun cendré; le reste est cendré clair, avec une bande d'un brun noirâtre au milieu; le bord postérieur est d'un brun noirâtre.

Papillon allionia, *Papilio allionia* Fab. Cette espèce, qui se trouve sur les confins de la France et de l'Italie, a les ailes d'un brun noirâtre, dentées; le dessous a vers le bas deux raies plus obscures, et l'extrémité plus pâle; les supérieures ont sur cette surface deux grands yeux; le premier a seul une prunelle blanche; entr'eux est une tache blanche; ces yeux paroissent en dessous, mais foiblement et sans prunelle; les ailes postérieures ont trois points blancs et un plus grand très-noir.

Papillon Actéon, *Papilio Actæa* Esp., Fab.; l'*Actéon* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. lxxxi, n° 27 *ter.*, et pl. lxiii, n° 37, *g, h.*, *variété du mâle*. Le dessus des ailes est d'un brun noirâtre, avec un reflet fauve; les ailes supérieures ont un petit œil noir à prunelle blanche près de l'angle extérieur; leur dessous est d'un brun clair du côté de la côte, d'un brun très-foncé ou fauve du côté interne; au petit œil de dessus en répond un plus grand, renfermé dans un cercle blanc ou fauve; au-dessous est dans plusieurs un ou deux points blancs; le dessous des ailes inférieures est partagé en trois portions transversales, dont le bord extérieur, ou celui qui est le plus près de l'extrémité postérieure de l'aile, est plus ou moins brun, et dont le reste a une teinte d'un brun clair ou cendrée; les deux divisions terminales sont plus étroites, en forme de bandes, et leur bord interne est encore plus clair que celui de la première.

Cette espèce se trouve plus particulièrement dans la Provence et aux environs de Narbonne, etc.

Papillon faune, *Papilio fauna* Esp. Fab.; *Arachné* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. lxiii, n° 37 *bis*. Ses ailes sont d'un brun foncé en dessus, avec les bords plus clairs; les supérieures ont en dessus et en dessous, près du bord postérieur, deux yeux noirs, à cercle fauve autour, et deux points blancs dans l'intervalle qui les sépare; l'œil supérieur a la prunelle blanche; le dessous des inférieures est d'un gris cendré; leur base et une portion transversale de leur surface sont plus foncées dans quelques individus.

Cette espèce se trouve plus particulièrement dans les cantons méridionaux de la France; elle est même très-commune, à la fin de l'été, au bois de Boulogne, aux environs de Paris. Les ailes inférieures ont dans ceux-ci un point noir près de l'angle anal, dont on ne fait pas mention.

Papillon agreste, *Papilio semele* Linn. Fab.; l'*Agreste* En-

gram., *Pap. d'Europ.*, pl. XXII, n° 38. Ses ailes sont en dessus d'un brun noirâtre; les supérieures ont deux petites taches rondes et noires, en forme d'yeux, à prunelle blanche, placées dans la femelle sur une espèce de bande jaunâtre, maculaire et transversale; les inférieures ont un œil semblable à celui des précédentes, et situé à l'extrémité inférieure d'une suite de quelques taches fauves disposées en bande près du bord postérieur; le dessous des supérieures est fauve, nébuleux au bord postérieur, avec une tache blanche près de l'angle extérieur; on y voit les deux yeux de dessus; le dessous des inférieures est d'un brun mélangé à la base, plus clair et cendré ou grisâtre ensuite, et a aussi l'œil supérieur.

Ce *papillon* est commun dans les bois en Europe. Engramelle décrit sous le nom de *petit agreste*, pag. 77, pl. XXII, n° 39, un *papillon* qui ressemble beaucoup au précédent; le dessus des quatre ailes est d'un brun foncé, avec une bande fauve transverse, formée de quelques taches fauves; les supérieures, ainsi que les inférieures, n'ont qu'un œil; celui des dernières ne paroît pas en dessous. D'ailleurs, la surface inférieure des ailes ne diffère pas beaucoup du dessous de celles du *papillon agreste*.

Cette espèce est décrite dans Fabricius sous le nom de PAPILLON ARÉTHUSE, *Papilio Arethusa*.

Le PAPILLON MERCURE, du même ouvrage, pl. LXIV, n° 38 *bis*, diffère du précédent en ce qu'il est plus petit, plus clair dans les couleurs, que les ailes inférieures n'ont point de tache oculaire, et que la bande transverse et grisâtre du dessous est plus étroite. Ce n'est peut-être qu'une variété. Ce *papillon* est venu de Vienne en Autriche.

PAPILLON PHÈDRE, *Papilio Phœdra* Linn. Fab.; le *grand Nègre des bois* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XXIII et LXIV, n° 40. Ce *papillon* est d'un brun noirâtre; ses ailes supérieures ont sur les deux surfaces deux grands yeux noirs, à prunelle d'un bleu violet, à iris d'un brun fauve; les inférieures ont un très-petit œil noir, à prunelle également bleue; leur dessous a une à deux bandes grisâtres.

Cette espèce se trouve dans les forêts de la France aux mois de juillet, d'août. Son accouplement dure beaucoup plus long-temps que celui des autres.

La *chenille* est grise, avec deux lignes de taches noires sur le dos; son corps se termine en pointe fourchue. Elle vit sur l'avoine, que les botanistes nomment *elatior*.

PAPILLON ICARE, *Papilio Icare* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. VIII, *Suppl. IIIe*, n° 40 *bis*. Ses ailes sont d'un brun clair; les supérieures ont en dessus et en dessous deux grands yeux noirs, à prunelle blanche, placés sur un espace ou bande jaunâtre; en dessous, le bord postérieur de ces ailes est d'un brun clair, et leur partie inférieure est d'un fauve mêlé de gris et de brun; les inférieures sont traversées en dessus d'une bande d'un brun plus clair tirant sur le fauve, et ont chacune deux points blancs et un très-petit œil noir à prunelle blanche; le dessous de ces ailes est d'un jaunâtre jaspé de brun, avec des traits, de petites taches blanchâtres, et un petit œil noir à prunelle et iris blancs.

Voyez le PAP. AUTONOÉ d'Esper et de M. Fabricius.

Papillon Ligée, *Papilio Ligea* Linn. Fab.; *Pap. Alexis* Esp.; le *grand Nègre hongrois* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XXIII et LXIV, n° 42. Ses ailes sont d'un brun foncé, avec une bande transverse qui est en dessus et sur le dessous des supérieures, d'un fauve mordoré; leur bord a de petites taches blanches; chaque aile a en dessus, sur la bande fauve, trois à quatre petits yeux noirs à prunelle bleue; le dessous des supérieures ressemble au dessus, mais celui des inférieures n'a que deux yeux, et à la place de la bande fauve est une raie ou des taches blanches : la bande fauve est quelquefois cendrée. Cette espèce se trouve en Suède (1) et dans des contrées élevées de l'Europe.

La *chenille* vit sur les graminées; elle est verte, un peu velue, avec la tête jaune, une ligne noire le long du dos, et l'extrémité du corps pointue et fourchue.

Papillon hongrois, *Papilio hungarus*; le *petit Nègre hongrois* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XXIII, n° 41. Il ressemble beaucoup au précédent; mais ses ailes inférieures ont en dessous comme en dessus une bande formée par des taches qui sont jaunâtres ou d'un jaune rougeâtre; les ailes supérieures ont quatre petits yeux sur leurs deux surfaces, et les postérieures trois. Il se trouve en Autriche, en Hongrie. C'est peut-être une variété du *pap. pyrrha* de M. Fabricius.

Engramelle place à côté de ce *papillon* l'espèce qu'il nomme le Montagnard, pag. 304, pl. LXXXI, n° 41 *bis*. Villers l'a trouvée au sommet des Guasles, dans les Cévennes. Les ailes sont brunes; les supérieures ont une bande courte d'un fauve rouge, formée de cinq taches, dont quatre ont chacune un point noir; les inférieures ont trois petites taches rondes, avec un point noir au milieu de chacune; le dessous des ailes offre les mêmes taches oculées : seulement la majeure partie des inférieures est d'un brun fauve.

Cette espèce a des rapports avec le *pap. cassiope* de M. Fabricius.

Papillon blandine, *Papilio blandina* Fab.; *Papilio æthiops* Esp.; le *grand Nègre à bandes fauves* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XXIV et LXV, n° 43. Ses ailes sont d'un brun foncé, avec une bande d'un fauve rouge en dessus; les ailes supérieures l'ont aussi en dessous, et l'on voit sur cette bande trois yeux noirs à prunelle bleuâtre, dont les deux les plus près de la côte sont contigus; les inférieures en ont quatre en dessus; leur dessous offre une bande plus ou moins grande et plus ou moins prononcée grise ou blanchâtre, transverse, et sur le bord postérieur de laquelle sont de petits yeux, dont le nombre et la grandeur varient : il y en a ordinairement quatre.

Ce *papillon* se trouve dans les forêts de l'Alsace, en Allemagne, dans le Piémont, au printemps et à la fin de l'été. Son vol est très-lent.

Papillon épiphron, *Papilio epiphron* Fab. Ses ailes sont presque noires, arrondies, et traversées sur les deux surfaces d'une bande fauve; les supérieures ont deux yeux en dessus et trois en dessous;

(1) Je ne suis pas bien certain que ce *papillon* soit le *ligea* de Linnæus.

les postérieures en ont trois en dessus et cinq en dessous; tous ces yeux ont une prunelle : le nombre de ceux des supérieures varie.

Cette espèce vient dans les lieux montueux de l'Allemagne. J'ai tout lieu de présumer que le *moyen nègre à bandes fauves* d'Engramelle, *Pap. d'Europ.*, pl. XXIV et LXV, n° 44, n'en est qu'une variété. Ses ailes supérieures ont trois yeux en dessus et quatre en dessous; les inférieures en ont quatre en dessus et cinq en dessous; ces yeux sont noirs, avec la prunelle blanche.

PAPILLON MÉLAMPUS, *Papilio Melampus* Esp.; le *petit Nègre à bandes fauves* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XXIV, n° 45. Cette espèce n'est peut-être qu'une variété du *pap. pyrrha* de M. Fabricius. Ses ailes sont d'un brun très-foncé; les supérieures ont en dessus et en dessous une bande fauve courte, sur laquelle sont de part et d'autre deux points noirs; les inférieures ont chacune en dessus deux petites taches fauves arrondies.

Ce *papillon* est commun dans la Provence au mois de juillet.

PAPILLON PRONOÉ, *Papilio pronoe* Esp., Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LXIV, n° 42 *bis*. Ses ailes sont brunes; les supérieures ont de part et d'autre une bande fauve formée par des taches, avec quatre points noirs, dont deux ou trois ont une prunelle blanche; le disque de ces ailes est fauve en majeure partie; les inférieures ont en dessus trois points noirs, environnés chacun d'un cercle fauve; le dessous de ces ailes est cendré, avec un espace en forme de bande ou des raies plus obscures, et trois points ocellés près du bord dans quelques individus.

Cette espèce se trouve dans les Alpes, dans les montagnes de la Styrie.

Voyez le PAPILLON MANTO de M. Fabricius.

A côté de cette espèce peuvent être placés les *papillons* qu'Engramelle nomme le GRAND et le PETIT NÈGRE BERNOIS, pl. LXV, n° 42 *ter.* et *quart.* Ils ont été trouvés dans les glaciers du canton de Berne. Leurs ailes sont d'un brun foncé; les supérieures ont en dessus une bande qui se fond insensiblement, d'un fauve brun, et deux yeux rapprochés, noirs, à prunelle plus claire, près de l'angle extérieur; le dessous de ces ailes est en grande partie d'un fauve brun, et a les yeux en dessus; les ailes inférieures n'ont pas de taches en dessus; leur dessous est cendré, avec une bande transverse plus obscure, dont les bords sont plus foncés et dentés ou anguleux : tels sont les caractères communs de ces deux *papillons*. Le *grand nègre bernois* a des raies brunes et transverses sur les ailes supérieures. D'ailleurs, il diffère peu de l'autre, et je pense qu'on doit provisoirement les réunir.

Le *grand nègre bernois* paroît être le *papillon castor* d'Esper; le *petit nègre bernois* est son *tyndarus*.

Le PAPILLON POLLUX d'Esper et d'Engramelle (pl. IV, *Suppl. III*, n° 42 *quint.*) a une grande affinité avec les précédens. Les ailes sont brunes; les supérieures ont le disque tirant sur le fauve, avec quatre points noirs de part et d'autre; les inférieures ont quelques points noirs en dessus, et sont grisâtres en dessous.

Cette espèce se trouve dans les Alpes et dans les montagnes de l'Alle-

magne. Il faudra changer son nom, puisqu'il a été déjà donné par Cramer et M. Fabricius à un *papillon exotique*.

Papillon Tisiphone, *Papilio Tisiphone* Fab.; le *Héros* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xxv, n° 46. Cette espèce ressemble infiniment au *papillon clytus* de Linnæus, avec lequel des auteurs l'ont réuni; mais le dessus des ailes inférieures de celui-ci a des raies noires, et une disposition de taches qui ne se voient pas dans le *papillon tisiphone;* les ailes de celui-ci sont d'un brun foncé; les supérieures ont en dessus une large bande jaune, partagée en deux vers l'angle supérieur, et ayant en cette partie deux yeux bruns contigus, à prunelle bleue; les ailes inférieures ont cinq yeux noirs, à prunelle bleue et à iris fauves; le dessous des supérieures offre une tache et une raie jaunes à l'angle apical, avec deux yeux noirs, à prunelle bleue, sous ceux de dessus; les inférieures ont en dessous un œil de plus qu'en dessus, et sont parsemées de différentes taches dont la plupart sont plus claires que le fond.

Il se trouve en Allemagne.

Papillon Méduse, *Papilio Medusa* Fab.; *Papilio ligea* Esp.; le *Franconien* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xxv, n° 47. Ses ailes sont d'un brun foncé, et ont chacune, tant en dessus qu'en dessous, quatre yeux noirs à prunelle blanche, placés sur autant de taches jaunes, disposées en bande.

Il se trouve en Allemagne.

Papillon baccante, *Papilio Dejanira* Linn., Fab.; la *Baccante* Geoff., Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xxv, n° 48. Ses ailes sont brunes; les supérieures ont en dessus cinq yeux noirâtres, entourés d'un cercle jaunâtre, disposés en bande, et une raie jaunâtre; les inférieures ont sur la même surface quatre yeux semblables, dont deux plus grands; le dessous des supérieures offre aussi cinq yeux, placés sur un espace jaunâtre, terminant l'aile en forme de bande, et divisé par des raies brunes; les ailes inférieures ont en dessous six à sept yeux, situés sur une bande blanchâtre, terminale.

Ce *papillon* paroît au commencement de l'été. Il voltige par sauts et par bonds, ce qui l'a fait appeler *baccante*.

On le trouve en France, en Allemagne: il n'est pas rare dans plusieurs bois des environs de Paris.

Sa *chenille* est un peu velue, verte, rayée de lignes plus pâles; elle se termine en une pointe bifide. Elle vient sur l'*ivraie annuelle*.

Papillon Circis, *Papilio Ægeria* Linn., Fab.; le *Circis* Geoff., Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xxv et lxv, n° 49. Ses ailes sont en dessus brunes, avec des taches d'un jaune fauve, isolées et de forme irrégulière; les supérieures ont vers l'angle du bout un œil noir, à prunelle blanche; les inférieures ont une rangée de trois à quatre yeux semblables, mais entourés chacun d'un cercle jaunâtre; le dessous des supérieures est plus clair que le dessus, les taches jaunes étant plus grandes et se correspondant en plusieurs endroits; on y voit un petit œil à la place de celui de dessus; le dessous des inférieures offre un mélange de jaunâtre et de brun, et des points qui répondent aux yeux supérieurs.

La *chenille*, suivant M. Fabricius, vit sur les graminées; elle est

verte, rayée longitudinalement de blanc, et terminée en pointe fourchue. Engramelle dit qu'elle se trouve sur le poirier sauvage.

La *chrysalide* se suspend par la queue. Sa tête a deux éminences coniques.

Papillon satyre, *Papilio Megera* Linn., Fab.; le *Satyre* Geoff., Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xxvi, n° 50. Ses ailes sont d'un fauve mélangé de brun en dessus, la première couleur domine davantage dans les femelles; près de l'angle des supérieures est un œil noir, à une ou deux prunelles blanches, et souvent accompagné d'un œil plus petit; les ailes inférieures ont quatre ou cinq yeux noirs, à prunelle blanche, enfermés dans deux cercles, dont l'extérieur est brun et l'interne fauve; les supérieures ont en dessous, sur une tache arrondie, jaunâtre, un œil semblable à celui de dessus, avec le point oculé qui l'accompagne; les inférieures sont cendrées en dessous, avec des raies brunes, et ont une rangée de six yeux noirs, à prunelle blanche, renfermés dans deux petits cercles jaunâtres, dont l'extérieur est bordé de brun; l'œil inférieur est plus petit; il est quelquefois accolé à un septième.

La *chenille* est un peu velue, verdâtre, avec l'extremité postérieure pointue et fourchue. Elle vient sur les graminées, notamment les *poa*.

La *chrysalide* est verdâtre, avec deux pointes mousses en devant, et des aspérités latérales. Engramelle la représente ayant deux lignes de points blancs. *Suppl.* 3, pl. iv, p. 50.

Ce *papillon* aime à se poser sur les pierres et sur les murs: il est commun dans les bois, les jardins, pendant tout l'été.

La description que Linnæus donne du *papillon megera*, convient évidemment au *papillon satyre* de Geoffroy. Le *mœra* du naturaliste suédois est une espèce très-voisine de la précédente, et qui se trouve plus particulièrement dans le Nord.

L'Ariane d'Engramelle, *Pap. d'Europe*, pl. lxxxii, n° 50 *bis*, ne me paroît être qu'une variété de cette espèce, faisant la nuance entre elle et la suivante: par la surface supérieure des ailes, elle tient au *mœra*, et par leur surface inférieure, au *megera*. M. Fabricius parle d'une variété de cette dernière espèce, trouvée en Russie; c'est peut-être l'*ariane*.

Papillon Mæra, *Papilio Mœra* Linn., Fab.; le *Némusien* Engram. *Pap. d'Europe*, pl. xxvi, n° 51.

Cette espèce a de grands rapports avec la précédente; mais le fond du dessus de ses ailes est presque entièrement brun; les ailes inférieures n'ont que trois yeux en dessus; celui du dessous des supérieures est environné d'un cercle roussâtre, précédé d'un cercle jaunâtre, régulier.

C'est à tort que Geoffroy a rapporté au *papillon satyre* le synonyme du *papillon mœra* de Linnæus: trompé par cette fausse application, Degéer a ensuite copié la même faute.

Papillon Borée, *Papilio Borœas;* le *Borée* Engram., *Papil. d'Europe*, pl. v et vii, *Suppl.* iii, n° 50 *ter*. Cette espèce, qui se trouve en Russie, sur le Wolga, a des rapports avec notre *satyre;* elle est beaucoup plus grande: les ailes sont brunes en dessus; les

supérieures ont leur disque et une tache oblique près de la côte, d'un fauve rouge; vers l'angle du bout est une tache oculaire, de même couleur, dans son contour, noire au milieu; les ailes inférieures ont en dessous trois taches oculaires semblables; les supérieures sont fauves en dessus, avec le limbe brun, et un œil à l'angle du bout, mais plus petit que celui de dessus; le dessous des ailes inférieures est d'un gris verdâtre, piqueté de noir, avec sept yeux noirs, à prunelle blanche, et iris d'un fauve pâle.

La femelle, pl. VII, n° 50 *ter.*, ne diffère pas beaucoup du mâle; le fauve est moins vif; les yeux sont plus petits, et quelques-uns sans prunelle blanche.

Papillon tristan, *Papilio Hyperanthus* Linn., Fab.; le *Tristan* Geoff., Engram., *Pap. d'Europe*, pl. XXVII, n° 52. Ce *papillon* est brun; le dessous des ailes est plus clair; les supérieures ont chacune en dessous trois yeux, et les inférieures cinq; les yeux sont noirs, à prunelle blanche, et iris jaune.

Ce *papillon* n'est pas rare dans les bois, en été. Sa *chenille* vit sur le gazon. Elle est cendrée, velue, avec une ligne postérieure noire; l'extrémité de son corps va en pointe fourchue. Dès qu'on touche la plante dont elle se nourrit, le *poa annuel*, elle se laisse tomber à terre.

Sa *chrysalide* est presque toute ronde, brune, tachetée de jaune. Elle est suspendue comme celle des *chenilles épineuses*.

Papillon Amarillis, *Papilio Pilosellæ* Linn., Fab.; l'*Amarillis* Geoff., Engram., *Pap. d'Europe*, pl. XXVII, n° 53. Ses ailes sont fauves en dessus, avec une large bordure brune; les supérieures ont de part et d'autre, vers l'angle du bout, un œil allongé, noir, avec deux prunelles blanches; les inférieures ont vers leur milieu deux très-petits yeux, qui paroissent aussi en dessous; ce dessous est mélangé de cendré clair et de brun.

La *chenille* vit sur le gazon, est d'un vert obscur, avec une bande longitudinale et rougeâtre de chaque côté; son extrémité postérieure est terminée par deux espèces de cornes.

Sa *chrysalide* est grisâtre, avec quelques taches brunes.

Ce *papillon* paroît en été. Il n'est pas rare en France, dans les prés et les bois. Quelques auteurs l'ont appelé *herse*, *tithonus*.

On trouve une variété accidentelle où le fauve est blanc. *Papil. d'Europe*, pl. LXVI, n°. 53, *f.*

Le *papillon Ida* de M. Fabricius, n'a point de taches oculaires sur les ailes inférieures; d'ailleurs il diffère peu de l'*amarillis*.

Papillon Titire, *Papilio Bathseba* Fab.; le *Titire* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. LXVI, n°53 *bis*. Coqueb., *Illustr. iconogr.*, pl. XVII, n° 1. Engramelle a décrit le premier ce *papillon*, qui avoit été envoyé de Provence. Le professeur Desfontaines l'a rapporté depuis de Barbarie, et M. Fabricius l'a cru inédit. En comparant la figure de ce dernier individu, publiée par Coquebert, la description de M. Fabricius, avec la figure du *titire*, on ne pourra révoquer en doute leur identité spécifique.

Le *titire* ressemble beaucoup à l'*amarillis*; ses ailes sont fauves en dessus et bordées tout autour de brun; les supérieures ont un œil

noir, à double prunelle blanche; les inférieures en ont chacune trois petits, noirs, à prunelle blanche, dont deux rapprochés près de l'angle anal, et le troisième écarté; en dessous, les supérieures sont semblables au dessus : les inférieures sont d'un brun foncé, avec une bande blanche, transverse, à peu de distance du bord postérieur; entre elle et ce bord sont quatre à cinq yeux, dont le nombre et l'apparence varient, noirs, avec la prunelle blanche. Dans le *titire* de Provence, ces yeux ont l'iris fauve, et la bande blanche s'étend un peu en dehors vers le milieu. Placez près de ce *papillon* celui que M. Fabricius nomme *salome*.

Papillon Myrtil, *Papilio Janira* Linn., Fab.; le *Myrtil* Geoff., Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xxviii, n° 54; var. *Papilio Jurtina* Linn.; le *Corydon* Geoff. Cette espèce varie beaucoup; le fond de ses ailes est en général brun, glacé au milieu d'une teinte fauve ou jaunâtre, particulièrement sur le dessous des inférieures; les supérieures ont un œil noir, à prunelle blanche, environné d'un cercle d'un jaune foncé vers l'angle du bout, sur leurs deux surfaces; le dessous des inférieures est brun, avec une fascie d'un blanc jaunâtre, large et ondée, et quatre petits points noirs, dont deux plus petits dans plusieurs individus (le *Corydon* Geoff.).

La *chenille* est verte, avec une ligne blanche de chaque côté; elle se termine en fourche. On la trouve sur le gazon.

La *chrysalide* est verdâtre, avec des taches brunes; sa tête a deux éminences coniques.

Ce *papillon* est fort commun en été. On peut voir plusieurs variétés de ce *papillon* dans Engramelle, pl. lxvi et pl. lxvii, n° 54.

Papillon Misis, *Papilio Eudora* Esp., Fab.; le *Misis* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xxviii et lxvii, n° 55. Il est brun; ses ailes supérieures ont leur disque en dessus, plus ou moins fauve, avec deux points noirs; dans quelques-uns les ailes inférieures sont plus grandes que les supérieures, et ont une large bordure plus claire; le disque du dessous des supérieures est fauve, avec un ou deux yeux noirs, à prunelle blanche, correspondans à ceux de dessus; le dessous des inférieures est gris, sans taches.

La *chenille* vit sur l'*ivraie annuelle*.

Ce *papillon* se trouve dans le Piémont et dans l'Allemagne.

Papillon Procris, *Papilio Pamphilus* Linn., Fab.; le *Procris* Geoff., Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xxix, n° 56, et pl. lxviii, n° 56, *g*, *h*. Ce *papillon* est fort petit, fauve en dessus, avec le bord des ailes brun; le dessous des supérieures est de la même couleur, et a à l'angle extérieur un petit œil, que l'on apperçoit quelquefois un peu en dessus; le dessous des inférieures est d'un brun cendré, avec une large bande ondée et blanchâtre, transverse dans leur milieu, et trois à quatre petits yeux, souvent oblitérés, d'un brun roussâtre, à prunelle blanche. Geoffroy est tombé dans une méprise à l'égard de ce qu'il dit de la *chenille* : « Elle est noire, avec une tête rouge, et son corps est chargé de tubercules, ornés de quelques poils. Ces *chenilles* forment sur le gazon des toiles, dans lesquelles elles vivent en société ». M. Fabricius dit, d'après le journal allemand, *Naturforcher*, que la *chenille* est verdâtre, avec une ligne blanchâtre le long du dos,

et une queue bidentée. Elle vit sur le *cynosun cristatus*. Cette description indique en effet des caractères propres à cette famille ; au lieu que celle de Geoffroy nous montre une *chenille* de *papillons damiers*. Cette erreur avoit été relevée.

Ce *papillon* est très-commun et varie beaucoup.

On trouve en Allemagne une espèce très-voisine de celle-ci, le Papillon Iphis, *Papilio Iphis*, du *Catalogue systémat. des Pap. de Vienne*. Le dessus des ailes est brun ou d'un brun fauve ; les supérieures ont un œil ; leur dessous est d'un brun fauve, bordé de verdâtre postérieurement ; celui des inférieures est de cette dernière couleur, et a une raie près du bord, une bande vers le milieu, blanches, et cinq à six petits yeux. Engramelle a figuré cette variété pl. XXIX, n° 56, *c*, *d*, et pl. LXVIII, n° 56, *e*, *f*. M. Fabricius cite ce *papillon iphis* comme synonyme de son *papillon davus*.

Papillon céphale, *Papilio arcanius* Linn., Fab. ; le *céphale* Geoff., Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XXIX, n° 57. Ses ailes supérieures sont fauves avec un bord brun ; elles ont en dessous, vers l'angle extérieur, un petit œil ; les inférieures sont brunes en dessus, d'un brun cendré en dessous, avec une large bande transversale blanche ; cinq petits yeux, dont un écarté, et une raie argentée près du bord.

Ce *papillon* est petit.

Sa *chenille* vit sur les graminées du *G. Mélique ;* elle est verte, avec des lignes, dont celles du dos plus obscures et les latérales jaunâtres ; l'extrémité postérieure du corps est terminée en pointe fourchue.

Ce *papillon* se trouve, en été, dans les bois.

Après cette espèce doit venir le Papillon Palémon, trouvé dans les Cévennes par M. Villers, et décrit dans les *Pap. d'Europe*, pl. LVIII, n° 57 ; il a les plus grands rapports avec le précédent. Ses ailes en dessus sont fauves, avec une raie ou ligne noire près du bord postérieur, dont elle suit le contour ; les supérieures ont en dessus un point noir vers l'angle extérieur, et les inférieures quatre. Le dessous des supérieures est fauve, avec l'extrémité jaunâtre, et ayant un œil noir, à prunelle blanche et iris fauve pâle. Les inférieures sont en dessous, et du côté de leur naissance, d'un gris verdâtre ; vient ensuite une large bande blanche ondulée, après laquelle se trouvent cinq yeux noirs, à prunelle blanche, entourés d'un cercle fauve ; on en voit un sixième vert, écarté des autres, au milieu du bord d'en haut ; au-dessous de ces yeux est un espace jaunâtre. Le bord extérieur de ces quatre ailes est terminé en dessous par une petite bande noire, qui, à un certain jour, a un reflet d'acier poli.

Papillon Daphnis, *Papilio Daphnis* Engr., *Pap. d'Europe*, pl. XXIX, n° 58. Le dessus de ce *papillon* est d'un fauve un peu terne ; les ailes supérieures ont en dessus deux yeux bruns, sans prunelle, entourés d'un cercle fauve, près du bord postérieur ; le dessous de ces ailes est de la même couleur que le dessus jusque vers son milieu, d'un brun grisâtre ensuite ; les deux yeux supérieurs s'y retrouvent avec une prunelle blanche. Les ailes inférieures ont en dessus trois yeux bruns, avec l'iris fauve ; leur dessous est gris,

pointillé de brun, avec une bande courte, irrégulière, blanchâtre, et six petits yeux.

Ce *papillon* avoit été envoyé de Vienne en Autriche à feu Gigot d'Orcy.

Engramelle me paroît être le seul auteur qui en ait parlé.

Papillon Phryné, *Papilio Phryneus* Fab.; *Phryné* Engram., *Pap. d'Europ., Suppl. III*, pl. VIII, n° 58 *bis*. Ses ailes sont fort délicates, d'un blanc un peu verdâtre en dessus. Les supérieures ont en dessus une bande blanche qui porte cinq petites taches peu marquées, dont le contour est noirâtre et le centre blanc. Les ailes inférieures ont deux petites taches brunes. Le dessous des ailes est d'un brun verdâtre, avec de larges nervures blanches. Chaque aile a une bande d'un blanc mêlé de vert jaunâtre, chargée de cinq taches oculaires noires, à prunelle blanche.

Ce *papillon* se trouve dans la Russie méridionale.

Papillon sabéen, *Papilio sabæus* Fab.; le *Mœlibée* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XXIX, n° 59. Les ailes sont d'un brun foncé, avec une ligne fauve près du bord postérieur; les supérieures ont en dessus deux petits yeux noirs, entourés d'un cercle fauve; les inférieures en ont quatre, mais avec une prunelle blanche. Le dessous des ailes est d'un brun mêlé de fauve. Les ailes supérieures ont les deux yeux d'en haut; mais celui qui est le plus près de l'angle extérieur a une prunelle blanche. Les inférieures ont six yeux bruns, à prunelle blanche et à iris fauves; au-dessus d'eux est une bande blanchâtre.

Ce *papillon* se trouve en Angleterre, en Allemagne, dans les forêts.

Le *papillon hero* de Linnæus, avec lequel on avoit confondu cette espèce, n'a qu'un seul œil sur le dessus des supérieures; les inférieures en ont six. Ce n'est peut-être qu'une variété.

M. Fabricius rapporte au *papillon hero* celui qu'Esper nomme *tiphon*.

Ce dernier, dans le *Catalogue des Lépidoptères du Piémont*, seroit le *papillon* qu'Engramelle donne comme variété du *procris*, pl. XXIX, n° 56, *c*, *d*. Voyez Procris.

Papillon demi-deuil, *Papilio galathea* Linn., Fab.; le *Demi-deuil*, Geoff., Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XXX, n° 60. Ses ailes sont en dessus d'un blanc jaune, avec des nervures et des taches presque carrées, et une bande près du bord postérieur noires. Le dessous est un peu plus clair, et le noir y domine moins. Dans les femelles, les inférieures ont en dessus trois espèces d'yeux, même quelquefois cinq. Dans les deux sexes, les supérieures ont en dessous, vers l'angle, une sorte d'œil noirâtre, accompagné dans quelques-uns d'un plus petit, et les inférieures cinq à six yeux à-peu-près semblables.

Cette espèce a beaucoup de variétés.

L'Esclavonie en fournit une, dans laquelle les ailes supérieures n'ont qu'une partie des taches noires du nôtre, et dans laquelle les ailes inférieures n'en ont aucune. Ces ailes sont peu écailleuses, et l'on apperçoit à travers toutes les taches du dessus, ce qui donne à ces

parties un œil bleuâtre. (Engram., *Pap. d'Europ.*, *Suppl. III*, pl. v, n° 60.) *Voyez* PAPILLON LEUCOMELAS d'Esper et de Prunner.

La *chenille* est déprimée, jaunâtre, avec trois lignes, l'une dorsale, les autres latérales, plus obscures. Elle vit sur différentes graminées, dans les prés.

La *chrysalide* est bleuâtre, avec deux pointes en forme d'aiguillon roses, à l'extrémité postérieure.

Ce *papillon* est commun à la fin de l'été, dans les prairies et les bois herbeux.

PAPILLON DEMI-DEUIL AUX YEUX BLEUS, *Papilio argo occitanica* Prun.; *Demi-deuil aux yeux bleus* Engram., *Papillons d'Europe*, pl. XXX, n° 61. Les ailes sont moins tachetées de noir que celles du *demi-deuil*. Les supérieures et les inférieures ont, tant en dessus qu'en dessous, des yeux à prunelle bleue, les premières deux et les secondes cinq. Engramelle dit que ce *papillon* est particulier à la Sicile; mais il se trouve aussi dans les environs de Montpellier, du moins comme variété.

PAPILLON ARGÉ, *Papilio argo* Fab.; l'*Eclair* Engram., *Papillons d'Europe*, *Suppl. III*, pl. v, n° 61 *bis.*; *Pap. argo Russiæ* Prunn. Ce *papillon* ne doit pas être confondu avec le précédent, comme l'a fait M. Fabricius dans sa *Synonymie*. Ses ailes sont d'un blanc verdâtre ou jaunâtre, et ont particulièrement en dessous des raies noires, transverses et anguleuses. Les supérieures et les inférieures ont sur les deux surfaces des yeux à prunelle blanche; les premières un, et les secondes cinq.

Ce *papillon* se trouve dans les Alpes et dans les déserts de la Russie australe.

V. *PARNASSIENS*, *Parnasii.*

PAPILLON APOLLON, *Papilio Apollo* Linn., Fab.; l'*Apollon* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XLVII, n° 99. Cette espèce ne se trouve que dans les montagnes élevées. Ses ailes sont blanches, avec une légère teinte grisâtre ou jaunâtre, peu couvertes d'écailles. Les supérieures ont ordinairement chacune, tant en dessus qu'en dessous, cinq taches noires, dont quatre à la côte, et une au côté interne; les inférieures ont constamment chacune sur les deux surfaces deux yeux formés d'une prunelle blanche, d'un iris rouge, renfermé extérieurement dans un cercle noir ou bleuâtre. Les mâles ont aussi le plus souvent au bord interne près de l'angle, deux petits yeux à prunelle rouge et à iris noir, quelquefois réunis, ou à la place deux taches noires. Ces ailes ont en dessus et à leur naissance trois à quatre taches rouges bordées de noir extérieurement.

Cette espèce varie beaucoup : l'*Apollon hongrois* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LXXVI, n° 99 *ter.*; l'*Apollon de Suède* (*Voyez* la figure de Degéer, *Mém. ins.*, tom. I, pl. 18, fig. 12 et 13, et la description de Linnæus) se ressemblent. Leurs taches noires et leurs yeux sont plus grands que dans l'*Apollon de France*, celui qu'Engramelle figure pl. XLVII. Cet *Apollon hongrois* est donc réellement le vrai *Apollon* de Linnæus. Le nôtre n'en est qu'une variété, mais qui n'en diffère pas essentiellement.

Le *grand Apollon de Russie* Engram., *Pap. d'Europ*, pl. LXXV, n° 99 *bis*, est plus grand que les autres. Son fond est d'un blanc plus pur. Ses taches noires sont plus petites; les taches rouges de la base des ailes inférieures sont plus isolées.

La femelle a, à l'extrémité de son abdomen, un petit sac corné, sur l'usage duquel l'on n'a pas de connoissance certaine.

La *chenille* vit solitaire sur des orpins ou des joubarbes, *sedum telephium*, *sedum album*, sur des saxifrages. Elle est d'un noir velouté, avec une rangée de points rouges de chaque côté au-dessus des pattes, et une autre semblable sur le dos, du moins dans celles de notre *Apollon*. La *chenille* de l'*Apollon de Suède* offre quelques différences. Sa tête est petite, et l'animal la retire, lorsqu'il craint, dans le premier anneau. Cet anneau renferme, comme dans les *chenilles* des *papillons chevaliers* de Linnæus, deux cornes d'un jaune rougeâtre, rétractiles. La croissance de cette *chenille* est lente, car elle dure près de trois mois. La *chrysalide* est d'un vert noirâtre, saupoudrée de blanc ou de bleuâtre; mais elle offre ceci de particulier, qu'elle est arrondie et renfermée dans une espèce de coque formée de plusieurs feuilles liées avec de la soie.

Papillon petit Apollon Engram., *Pap. d'Europ*, pl. LXXVI, n° 99 *quart*. Ce *papillon* se trouve en Sicile, dans la Morée, etc. Ses ailes supérieures sont blanches, mais très-ponctuées de noir, de rouge même en quelques endroits. Leur côte est entre-coupée de petits traits noirs. Les inférieures sont jaunâtres, avec sept taches noires, ayant du rouge en dessous et du bleu en dessus. Le dessous des quatre ailes offre en gros les mêmes nuances et les mêmes taches.

Papillon semi-Apollon, *Papilio mnemosyne* Linn., Fab.; le *semi-Apollon* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XLVIII, n° 100. Il est blanc, avec les nervures noires; les ailes supérieures ont chacune deux taches noires près de la côte.

Cette espèce est commune dans le Nord, mais très-rare dans le Midi; elle habite les grandes montagnes.

Papillon Diane, *Papilio Hypsipyle* Fab.; la *Diane* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LII, n° 109. Ses ailes sont d'un jaune foncé en dessus, avec des taches noires. Les supérieures en ont plusieurs d'alongées et parallèles à la côte; près du bord postérieur, dans les quatre, le noir forme une ligne serpentante, à dents de scie; les postérieures ont sept points rouges, accompagnés de bleu. Le dessous des ailes supérieures est d'un jaunâtre pâle; la côte offre des taches noires, dont quelques-unes sont rouges dans leur milieu; le dessous des ailes inférieures est blanc, avec des points noirs, des points rouges, et une ligne serpentante jaunâtre, bordée de noir près du bord postérieur.

Scopoli nomme ce *papillon* qui se trouve en Piémont, en Autriche, *Hypermenestra*.

Sa *chenille* se nourrit des feuilles de l'aristoloche clématite. Elle est jaune, avec deux traits rouges terminés par un point noir de chaque côté, sur chaque anneau, et des épines charnues, rouges, à extrémité noire sur le dos. Elle se métamorphose à la manière des *chenilles brassicaires*.

La *chrysalide* est d'un blanc jaunâtre, avec beaucoup de raies noirâtres.

Papillon Proserpine, *Papilio rumina* Linn., Fab.; la *Proserpine* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LXXVIII, n° 109 *bis*. Cette espèce a de très-grands rapports avec la précédente; mais ses ailes supérieures ont six taches rouges. Les taches rouges de ses ailes inférieures sont plus grosses, et ne sont point surmontées de bleu. Le trait noir serpentant qui est près du bord postérieur a moins de creux. Le noir du milieu des quatre ailes est plus étendu, etc. etc.

Ce *papillon* se trouve dans la partie la plus méridionale de la France, en Portugal, etc.

VI. *Danaïdes blanches, Danaï candidi.*

*Division *.*

Papillon crisia, *Papilio crisia* Fab. Ses ailes sont alongées, étroites et entières; les supérieures se terminent en pointe, sont noires, avec une petite ligne à la base, une bande oblique et trois points vers le milieu, jaunes. Le dessous de ces ailes est semblable, mais plus pâle; les postérieures sont jaunes, avec une bordure noire dentée; leur dessous est jaune, mêle de brun.

Cette espèce se trouve aux Antilles.

*Division **.*

Papillon citron, *Papilio rhamni* Linn., Fab.; le *Citron* Geoff., Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LIII, n° 110, *a—e*. Cette espèce est très-reconnoissable à la forme de ses ailes qui ont chacune un angle curviligne, et à leur couleur d'un citron verdâtre dans les mâles, d'un blanc verdâtre dans les femelles; le milieu de chaque aile a un point rougeâtre; on en voit aussi de petits au bord postérieur.

La *chenille* est verte, avec une ligne plus pâle de chaque côté du ventre, et de petites pointes noires, coniques, écailleuses sur le dos. Ses anneaux semblent avoir plusieurs incisions. Le devant du corps est gros et arrondi, et la partie postérieure est applatie. Pour se reposer, cette *chenille* tapisse de soie une feuille, y cramponne ses pieds, et élève sa partie antérieure. Elle vit sur le nerprun purgatif, la bourdaine, etc.

La *chrysalide* est renflée au milieu, jaunâtre, avec une raie plus claire, et une tache d'un rouge terne de chaque côté. Le lien qui la retient est très-lâche, et ses deux bouts partent d'un même point. Ce *papillon* est commun en Europe; il hiverne souvent, et paroît alors dès le mois de février ou de mars.

Papillon Cléopatre, *Papilio Cleopatra* Linn., Fab.; variété du *citron* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LIII, n° 110, *f*, *g*. Ce *papillon* n'est distingué du précédent que par la tache foncée qui couvre le disque de ses ailes supérieures, et le défaut de point ferrugineux sur cette partie.

Le *cléopâtre* se trouve dans le midi de l'Europe, en Barbarie. Engramelle s'est mépris en croyant que Degéer avoit eu, en Suède, ce *papillon*, d'une *chenille* qu'il avoit élevée. Le *papillon* du natu-

raliste suédois n'est qu'une variété mâle du *citron*, dont les ailes supérieures ont bien leur disque d'un jaune orangé vif, mais qui ont le point ferrugineux de l'espèce, et qui ne se voit point dans le *papillon cléopâtre*. Cette méprise a engagé Engramelle à ne faire de cette espèce qu'une variété du *citron*.

Division ***.

Papillon souci, *Papilio hyale* Linn., Fab.; le *Souci*, Geoff. *A*, *le mâle*; *B*, *la femelle*; Engram., pl. LIV, n° 111. Le dessus des ailes est souci, mêlé de vert sur les inférieures, avec une large bordure d'un brun presque noir, tacheté de jaune dans la femelle; les supérieures ont un point noir vers leur milieu, et les inférieures un point souci foncé; le dessous des supérieures est souci ou d'un blanc verdâtre, suivant les sexes, avec un point noir au milieu; près du bord postérieur, sont trois points noirs et six petits yeux à prunelle argentée et iris rouge, le tout sur une ligne transversale, et sur un fond vert dans quelques individus; le dessous des inférieures est d'un jaune verdâtre, avec deux yeux réunis, dont l'un plus petit, au milieu, formé d'un point noir, argenté dans son milieu, et renfermé dans un cercle rouge; près du bord postérieur est une ligne de très-petits yeux presque semblables, au nombre de sept ou environ; les quatre ailes ont leur bord rouge tant en dessus qu'en dessous.

Le Safrané d'Engram., pl. LXXVIII, n° 111 *bis*. Ses ailes sont d'un jaune plus ardent, changeant en rouge dans le mâle; les ailes inférieures des individus de ce sexe n'ont pas de point rouge en dessus. C'est le *papillon myrmidone* d'Esper. (*Voyez* aussi l'*edusa* de M. Fabricius.) On peut, jusqu'à ce qu'on ait de nouveaux renseignemens sur ce *papillon*, n'en faire qu'une variété. Il se trouve en Hongrie, de même que le suivant.

L'Orangé d'Engram., pl. LXXVIII, n° 111 *ter*. Le fond du dessus de ses ailes, est plus clair que celui des ailes du *souci*, glacé plus ou moins de verdâtre dans les femelles; la bordure des supérieures est d'un gris foncé coupé de traits noirs dans le mâle. Je crois que ce n'est encore qu'une variété du *souci*.

On peut voir une autre variété de ce *papillon* dans le même ouvrage, pl. LXXIX, n° 112, *d*, *e*. Engramelle le rapporte à l'espèce suivante, le *soufre*; mais comme le disque inférieur de ses ailes a deux yeux dans son milieu, nous pensons qu'il faut le rapporter au *souci*.

Le Vertumne, Engram. *Pap. d'Europ.*, *Suppl. III*, pl. VI, fig. III, *quart.*; *Pap. Europome*, Esp., est plus grand que le *souci*; le fond des ailes du mâle est beaucoup plus foncé et se change en rouge; la bordure de dessus est moins noire; en dessous cette bordure est verdâtre; le dessous du mâle, d'après Engramelle, ressemble à celui du mâle du *souci*; la figure qu'il donne de ce dessous est cependant différente.

Ce *papillon* se trouve en Sibérie, dans les Alpes.

Le *souci* se trouve dans toute l'Europe, à la fin de l'été.

Sa *chenille* est d'un vert pâle, avec une ligne blanchâtre, chargée de points foncés.

Prunner dit qu'elle vient sur le cytise d'Autriche.

Papillon soufre, *Papilio palæno* Linn., Fab., var. *C.* du *souci*, Geoff.; le *Soufre*, Engram., *Papilon d'Europ.*, pl. LIV, n° 112. Cette espèce est spécialement distinguée du *souci*, par sa couleur d'un jaune pâle, ou d'un jaune de soufre, parce que la bordure brune des ailes supérieures est tachetée dans les deux sexes, et que les ailes inférieures n'ont qu'un seul œil bien distinct au milieu du disque de dessous.

Le Candide, pl. LXXIX, n° 112 *bis*, *Pap. phicomone* d'Esper, n'est qu'une variété, à ce qu'il me semble, dans laquelle le mâle a une bonne partie du dessus de ses ailes couvert d'un vert noir sur un fond blanc. Cette variété se trouve en Autriche, sur la montagne de Kalemberg, près de Vienne.

Je ne vois aussi qu'une variété de cette espèce dans le n° 111, *f*, *g*, pl. LXXIX, d'Engramelle.

Division ****.

Papillon gazé, *Papilio cratægi* Linn., Fab.; le *Gazé*, Geoff., Engram., *Pap. d'Europ.* pl. XLVIII, n° 101. Ses ailes sont blanches, un peu transparentes, avec de grosses nervures noirâtres, et un petit liséré noir; le corps est noir et couvert de poils longs et grisâtres.

Ce *papillon* est commun dans toute l'Europe. Pallas dit qu'aux environs de Winofka, et dans des endroits abrités du vent, il se trouve en une telle quantité, qu'on semble voir tomber une grosse neige. Son vol est rapide dans le jour, souvent il passe la nuit fixé sur des épis de blé, et on l'y prend facilement. La femelle dépose environ deux cents œufs; ils sont coniques, très-serrés les uns contre les autres, et placés ordinairement sur des feuilles.

La *chenille* vit en société sous une toile de soie, et y passe l'hiver; elle est très-vorace, se nourrit des feuilles de l'aube-épine, du prunier sauvage, de plusieurs arbres fruitiers, du chêne, etc. d'abord noire, elle devient jaunâtre avec la tête et trois lignes noires; elle a des poils jaunes et des poils blancs.

La *chrysalide* est anguleuse, d'un jaune verdâtre ou blanchâtre, avec des taches et des points noirs; elle est attachée par un lien.

Papillon (le grand) du chou, *Papilio brassicæ* Linn., Fab.; le *grand Papillon blanc du chou*, Geoff.; le *grand Papillon du chou* Engram., *Pap. d'Europ.* pl. XLIX, n° 105. Ses ailes sont blanches en dessus; les supérieures ont l'angle du bout et une bonne partie du bord postérieur, noirs; les mâles (les femelles suivant Engramelle), ont en outre deux taches noires preque rondes, et une troisième alongée au bord inférieur sur chaque; ces deux taches noires se retrouvent en dessous dans les deux sexes; la surface inférieure des premières ailes est blanche, avec le bout d'un jaune pâle; celle des secondes ailes est blanche, mais entièrement lavée d'un peu de jaune pâle.

La *chenille* vit en société, et à ce qu'il paroît, exclusivement sur

le chou et autres plantes crucifères; elle est rayée de jaune et de bleuâtre avec des points noirs tuberculeux, du centre de chacun desquels il part un poil. Ces *chenilles* sont très-voraces, mangeant par jour plus du double de leur poids; elles marchent lentement, vont à une assez grande distance du lieu où elles ont vécu pour se transformer en *chrysalide*, tapissent de soie l'endroit où elles doivent se fixer, afin de subir cette métamorphose, et s'y fixent par un lien vers le cinquième anneau.

La *chrysalide* est d'un jaune verdâtre tacheté de noir et anguleuse; elle est souvent attaquée par des *ichneumons*, notamment l'*ichneumon à coton blanc* de Geoffroi.

Ce *papillon* se trouve dans toute l'Europe, en Barbarie, et même, à ce que l'on dit, en Chine. La femelle dépose une quantité très-considérable d'œufs.

Papillon (le petit) du chou, *Papilio rapæ* Linn., Fab.; le *petit Papillon blanc du chou*, Geoff.; le *petit Papillon du chou*, Engr., *Pap. d'Europ.* pl. xlix, n° 103. Cette espèce ressemble singulièrement à la précédente. Sa taille est plus petite; ses ailes supérieures n'ont pas autant de noir au bord postérieur; l'angle est seul coloré; la tache noire que l'on voit au bord interne de ces ailes dans l'un des sexes de l'espèce précédente, manque ici, ou est presque nulle.

Sa *chenille* vit sur le chou, sur différentes plantes crucifères, sur le réséda; elle s'introduit dans leur intérieur, ce qui l'a fait nommer *ver du cœur*; elle est verte, avec une ligne plus pâle sur le dos, et une raie d'un blanc jaunâtre, marquée souvent de points jaunes de chaque côté du ventre.

La *chrysalide* diffère peu de celle du *grand papillon du chou*.

Papillon blanc veiné de vert, *Papilio napi* Linn., Fab.; le *Papillon blanc veiné de vert*, Geoff., Engram., *Pap. d'Europ.* pl. l, n° 104. Ses ailes sont blanches en dessus, avec des nervures noirâtres; les supérieures ont l'angle du bout, et dans l'un des sexes, vers le milieu, un point, noirs; le dessous de ces ailes est blanc, avec l'extrémité d'un vert jaunâtre; le fond des inférieures est de cette dernière couleur.

La *chenille* est presque tout-à-fait semblable à celle du *petit papillon du chou*; elle vit solitaire sur cette plante, ainsi que sur le navet.

Ce *papillon* n'est pas aussi répandu que les deux précédens. Il habite les prairies, celles sur-tout qui sont près des bois.

Papillon blanc veiné de noir, Engram., *Pap. d'Europ.* pl. lxxvii, n° 104 *bis*. Cette espèce qui se trouve en Styrie, semble être le produit de la réunion des deux espèces précédentes. Ici se trouvent la tache apicale, et les deux points des ailes supérieures, le point marginal des inférieures qui se voient dans le *petit papillon du chou*, et les nervures *noirâtres* du *papillon blanc veiné de vert*; les taches dont nous venons de parler, sont communes aux deux sexes, mais l'un d'eux a une teinte noirâtre dans l'intervalle des nervures; le dessous des ailes, dans tous, ressemble assez à celui des ailes du *papillon blanc veiné de vert*; la teinte verdâtre est ici d'un blanc jaunâtre.

Le *papillon* que MM. Fabricius et Esper nomment *papillon raphani*, peut être placé dans le voisinage de celui-ci. Ses ailes sont blanches en dessus ; les supérieures ont une tache vers le milieu, et le bord postérieur noir ; ce bord a des taches blanches ; les inférieures ont près du bord des points noirâtres, peu marqués ; leur dessous est jaunâtre avec des veines noires. Il se trouve au midi de l'Europe. On pourroit le considérer comme le résultat du mélange du *papillon daplidice* avec le *papillon napi*.

Papillon blanc de lait, *Papilio sinapis* Linn., Fab. ; le *Papillon blanc de lait* Engram., *Pap. d'Europ.* pl. L, n° 105. Cette espèce est petite, et ses ailes sont plus alongées que dans les précédens. Leur dessus est blanc, avec l'extrémité noirâtre dans les supérieures ; le dessous de celles-ci est blanc avec le sommet verdâtre ; la partie qui l'avoisine est entremêlée de gris. Le fond du dessous des ailes inférieures a une teinte verdâtre, pointillée de gris.

Ce *papillon* se trouve dans les bois. Sa *chenille* qui doit vivre sur les plantes crucifères n'est pas bien connue.

Papillon blanc marbré de vert, *Papilio daplidice* Linn., Fab. ; le *Papillon blanc, marbré de vert* Engram., *Pap. d Europ.*, pl. L, n° 106. Ses ailes sont blanches ; les supérieures ont en dessus l'angle extérieur noirâtre, tacheté de blanc, et une tache noirâtre, coupée par un trait blanc, vers le milieu de la côte ; les femelles ont de plus deux taches noirâtres près du bord inférieur de ces ailes ; le bord postérieur des secondes ailes est en outre noirâtre, tacheté de blanc ; le dessous des supérieures, dans les deux sexes, a à-peu-près les mêmes taches que le dessus ; mais la tache de la côte, et celles de l'angle, à l'exception d'une, sont vertes ; le dessous des inférieures est d'un vert foncé avec des taches blanches, dont celles du bord postérieur forment une bande.

Ce *papillon* se trouve en Europe, excepté dans le Nord, et jusqu'en Afrique.

Le *papillon* qu'Esper, Prunner et Cramer nomment *belia*, qu'Engramelle a d'abord donné pour la femelle de l'*eupheno*, pl. LII, n° 108, *c*, *d*, ne diffère de la femelle de celui-ci que par le dessous de ses ailes inférieures ; ce dessous se rapproche de celui des ailes inférieures du *pap. aurore*. Il est vert, avec différentes taches irrégulières ou marbrures, d'un blanc luisant comme nacré.

Ce *papillon* se trouve dans la France méridionale, en Barbarie, et jusqu'au Cap de Bonne-Espérance.

Papillon aurore, *Papilio cardamines* Linn., Fab. ; l'*Aurore*, Geoff., Engram., *Pap. d'Europ.* pl. LI, n° 107. Les ailes supérieures du mâle sont mi-parties de blanc et d'aurore ; cette couleur-ci affecte la moitié postérieure de l'aile ; on y voit, dans le milieu, une petite tache brunâtre ; l'angle d'en haut et une bonne partie du bord postérieur est brunâtre ; les ailes inférieures sont blanches, et paroissent un peu marbrées, les couleurs de dessous perçant un peu à travers ; la frange est coupée de noir et de blanc ; le dessous des supérieures ne diffère du dessus, qu'en ce que le blanc est soufré, et que le brun du bout de l'aile est verdâtre ; le dessous des ailes inférieures est blanc, avec des marbrures vertes piquées de jaune.

1 . Papillon Anthioca .
2 . Papillon Aurore .
3 . Papillon Galanthis .
4 . Papillon Hector .
5 . Papillon Machaon .

Sa femelle n'a point de couleur aurore aux ailes supérieures. Elle ressemble d'ailleurs au mâle.

La *chenille* est verte, avec une raie blanche de chaque côté au-dessus des pattes. Elle se nourrit de différentes plantes crucifères, cresson, chou, thlaspi.

La *chrysalide* est d'un jaune pâle, renflée au milieu et terminée en fuseau aux deux bouts.

Ce *papillon* se trouve dans les bois, au printemps.

Papillon aurore de Provence, *Papilio eupheno* Linn., Fab.; l'*Aurore de Provence* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. LII, n° 108, *a*, *b*, le mâle; pl. LXXVII, n° 108, *g*, *h*, la femelle. Le mâle est d'un jaune citron; la moitié postérieure des premières ailes est aurore, avec le bord interne noirâtre au-dessus, et marqué d'un trait noir tant en dessus qu'en dessous; l'angle d'en haut est brun en dessus, vert en dessous; les ailes inférieures ont en dessous deux lignes anguleuses et transverses d'un vert foncé, piqué de jaune, coupées et entrelacées par une troisième ligne de la même couleur, longitudinale et fourchue, à son extrémité inférieure: on y voit aussi des points d'un plus jaune pâle, presque blancs.

La femelle a ses ailes supérieures blanches, avec une tache noire et en croissant vers le milieu; l'angle d'en haut est d'une couleur aurore, tacheté de brun en dessus, verdâtre en dessous; le dessus des ailes inférieures est blanc, avec une légère teinte jaunâtre; le dessous ressemble à celui du mâle. Cette femelle est le *pap. belia* de Linnæus.

Cette espèce se trouve dans les provinces les plus méridionales de la France, en Barbarie, etc.

VII. *Plébéiens, Plebeii.*

* *Les Petits Porte-queue.*

Papillon porte-queue a bandes fauves, *Papilio* (*Hesperia* Fab.) *betulæ* Linn.; le *Porte-queue fauve à deux bandes blanches* Geoff.; le *Porte-queue à bandes fauves* Engram. *Pap. d'Europe*, pl. XXXV, n° 70. Le dessus des ailes est d'un brun foncé; les inférieures ont un petit avancement en forme de queue, marqué d'une tache fauve, ainsi que l'angle interne; le dessus des supérieures a une bande fauve dans les mâles; il est plus clair dans les femelles; chaque aile a en dessous deux raies blanches formant un angle et une tache noirâtre; mais le fond dans les mâles est fauve jaunâtre, et gris dans les femelles.

Sa *chenille* est verte, avec deux lignes sur le dos, plusieurs autres transversales, et de petits traits jaunâtres. Elle vient sur l'épine-vinette, le noisetier, le chêne, le bouleau, le tilleul, etc.

Sa *chrysalide* est d'un brun roussâtre, et se suspend horizontalement par un lien vers le milieu du corps.

Papillon porte-queue bleu a une bande blanche, *Papilio* (*Hesperia* Fab.) *quercus* Linn.; le *Porte-queue bleu à une bande blanche*, Geoff., Engram., *Pap. d'Europe*, pl. XXXV, LXXI, n° 71. Le dessus des ailes, dans la femelle, est noir, avec deux belles taches bleues, oblongues, n'en formant quelquefois qu'une sur le dessus

des supérieures : ce dessus est d'un brun changeant en violet, dans les mâles; les inférieures ont une petite queue; le dessous est gris, dans les deux sexes, avec une raie blanche près du bord postérieur, et deux points fauves à l'angle anal des inférieures.

La *chenille* est d'un brun qui devient rose lorsqu'elle est sur le point de se transformer, avec trois lignes de points verts ou jaunâtres. Elle vient sur le chêne.

La *chrysalide* est brune ou roussâtre, avec des points noirs sans ordre.

Papillon porte-queue brun a taches aurore Engram., *Pap. d'Europe*, pl. XXXV, n° 72. Le dessus des ailes est d'un gris brun; les supérieures ont dans les mâles une grande tache jaune aurore, coupée par quatre nervures; les inférieures ont une petite queue, et un point de la couleur de la tache des ailes supérieures à l'angle anal; le dessous des ailes est à-peu-près de la même couleur que le dessus; les supérieures sont coupées par une ligne blanche bordée de noir en dedans; les inférieures en ont aussi une, mais anguleuse; et derrière, près du bord postérieur qui est blanc, six taches rouges, bordées de noir.

Sa *chenille* vient sur le chêne.

Engramelle donne comme variété femelle, un *papillon* qui a trois taches, d'un jaune aurore sur chaque aile inférieure, dont le dessous de chacune des supérieures a une tache jaunâtre, avec trois points noirs, et dont celui des inférieures a une bande fauve arquée, avec une suite de points noirs, et une raie blanche, droite, pl. XXXV, n° 72, *c*, *d*. J'observerai cependant que la figure des ailes inférieures de cette prétendue variété n'est pas tout-à-fait la même, et que la disposition de leurs taches inférieures rapproche davantage cet insecte des espèces : *H. pruni*, *spini* de M. Fabricius.

Il se trouve en Allemagne.

Papillon porte-queue brun a une bande blanche Engram., *Pap. d'Europe*, pl. LXXXII, n° 72 *bis*. Cette espèce s'éloigne bien peu de l'*hesperia spini* de M. Fabricius. Le dessus de ses ailes est brun; les ailes inférieures ont une petite queue, et un ou deux points fauves près du bord postérieur; le dessous est d'un brun un peu plus clair, avec une petite raie blanche, droite, excepté vers l'angle anal des inférieures où elle est un peu anguleuse; près du bord postérieur de ces ailes inférieures, est une suite de taches d'un fauve rouge bordées de brun en dessous; les deux plus grandes, et qui sont placées des deux côtés de la queue, sont surmontées d'une grosse tache noire; la femelle en a une de plus, et en outre, la tache précédente est bleue en partie.

Ce *papillon* se trouve aux environs de Vienne en Autriche.

Papillon porte-queue gris brun, *Hesperia spini* Fab.; *Porte-queue gris brun*, Engram., *Pap. d'Europe*, pl. LXXXII, n° 74 *bis*. Le dessus des ailes est brun; les ailes inférieures ont une petite queue, et deux taches couleur de brique au-dessus de cette queue : le dessous des ailes est cendré, avec une raie blanche, droite, ne formant un angle qu'à l'angle anal des inférieures; à cet angle est une grande tache bleue, une petite fauve en dessous; cinq d'un fauve très-foncé

au-dessus, près du bord postérieur, dont quatre plus petites bordées de noir en dessous.

Dans le mâle, le disque de dessus des ailes supérieures est jaune, glacé de brun; la tache bleue des inférieures est accompagnée d'un point noir.

Papillon porte-queue brun a deux bandes de taches blanches, *Hesperia pruni* Fab.; le *Porte-queue brun à deux bandes de taches blanches* Geoff., Engram. *Pap. d'Europe*, pl. XXXVI, n° 73. Le dessus de ses ailes est brun; les inférieures ont une petite queue, avec une bande très-étroite, transversale, formée de taches fauves; le dessous est plus clair, avec une raie composée de petites taches blanches; vers l'angle inférieur des supérieures sont deux ou trois espèces de petits yeux noirâtres, surmontés d'une petite tache fauve du côté du bord postérieur, et ayant un point blanc en dessous; entre la raie blanche des inférieures et leur bord postérieur, est une suite de points noirâtres, au nombre de sept, bordés en partie de blanc, et une raie fauve; le bord postérieur est noir, coupé par une suite de quelques taches blanches.

La *chenille* est verte, veloutée, avec plusieurs traits et des éminences jaunâtres; sa couleur se change en brun lorsqu'elle est sur le point de se transformer en *chrysalide*. Elle vit sur l'orme, le prunier.

La *chrysalide* est brune, avec des traits et des lignes blanchâtres; sa tête semble être séparée du reste du corps; elle est blanche.

Papillon porte-queue brun a taches bleues, Engram., *Pap. d'Europe*, pl. XXXVI, n° 74; *Hesperia Cerasi* Fab. Il est en dessus d'un gris très-brun; dans quelques individus, les ailes supérieures ont une tache ovale, et les inférieures deux taches jaunes; le dessous est moins foncé, et traversé par une ligne de taches blanches; les inférieures ont une petite queue, et vers le bord extérieur, cinq taches accompagnées de taches noires; quatre d'elles sont rouges, et la cinquième est blanche; l'angle inférieur a une grande tache noire, partagée par une ligne blanche; le bord extérieur est noir, coupé de points blancs.

Papillon porte-queue brun a taches fauves, Engram. *Pap. d'Europe*, pl. XXXVI, n° 75; *Hesperia Linceus* Fab. Le dessus est tout brun dans la femelle; les ailes supérieures ont, dans le mâle, une tache fauve en dessus, sur le milieu du disque, et les inférieures à l'angle d'en bas, un trait blanc surmonté d'une petite tache fauve; les quatre ailes sont traversées en dessous par une raie formée de traits blancs; les inférieures ont une bande formée de taches rouges, et tout-à-fait au bord postérieur, une ligne blanche qui en suit les contours. Ce *papillon* a beaucoup de rapports avec le Porte-queue brun a deux bandes de taches blanches, notamment l'individu décrit sous ce nom par Geoffroi.

« Nous ne parlons point de sa *chenille*, dit Engramelle, parce que nous ne la connoissons pas. Linnæus dit qu'elle vit sur le prunellier et sur le bouleau ». Cependant à la fin de l'article, Engramelle observe que cette espèce n'a été décrite par aucun auteur. Il sem-

bleroit, par le passage précité, que cet auteur avoit d'abord cru trouver dans ce *papillon* celui du *bouleau* de Linnæus.

Papillon porte-queue bleu strié, *Papilio* (*Hesperia* Fab.); *Boeticus* Linn.; le *Porte-queue bleu strié* Geoff., Engram. *Pap. d'Europe*, pl. xxxvii, lxxi, n° 76. Ses ailes sont brunes en dessus, avec le disque bleu dans les femelles, entièrement d'un beau bleu violet changeant dans les mâles; les ailes inférieures ont une petite appendice en forme de queue, et au-dessus deux ou trois points foncés, plus clairs ou blanchâtres dans leur contour; le dessous des quatre ailes est rayé de brun clair et de blanchâtre; les inférieures ont une bande blanche, transverse, près du bord postérieur, et après cette ligne deux taches noires oculaires, avec l'iris doré, et un demi-cercle fauve au-dessus; elles répondent aux points oculaires supérieurs.

Ce joli *papillon* se trouve en France, dans le midi de l'Europe, même dans les Indes à ce qu'il paroît. La *chenille* est olivâtre piqueté de rouge. Elle se nourrit des grains du baguenaudier, de quelques plantes légumineuses.

Papillon Amyntas, *Hesperia amynthas* Fab.; *Papilio tiresias* Esp.; les *petits Porte-queue*, Engram., *Pap. d'Europe* pl. xxxvii, n° 78 et 79. Le dessus des ailes est brun dans les femelles, d'un bleu foncé dans les mâles; les ailes inférieures ont une petite queue couverte d'écailles avec une frange grise; dans les individus du premier sexe, elles ont deux taches aurores au-dessus de cette queue, et trois taches noires à la place dans ceux du second; le dessous des ailes est gris, avec deux lignes transverses de points noirs près du bord postérieur, sur chaque, outre quelques autres points et petites taches brunes; les inférieures ont deux taches aurores, surmontées d'un point noir, à la place des taches aurores ou noires de dessus.

Ce *papillon* se trouve dans les bois fleuris et les prés qui les avoisinent, presque tout l'été, mais en petite quantité.

Papillon myrmidon, *Papilio polyspérchon* Bergstraesser; le *Myrmidon*, Engram. *Pap. d'Europe*, pl. lxxxiii, n° 79 *bis*. L'un des sexes est noir en dessus, avec la naissance des ailes bleue, et une rangée de taches de cette couleur, et chargées d'un point noir sur les inférieures; l'autre sexe est tout bleu en dessus, avec deux ou trois points au bord postérieur des inférieures; ces ailes-ci ont une petite queue dans tous; le dessous est d'un bleuâtre avec de petits points noirs, formant une rangée transverse sur les supérieures, et disposés sans ordre sur les inférieures; celles-ci ont deux ou trois petites taches fauves au bord postérieur.

Les individus entièrement bleus en dessus sont les mâles.

Ce *papillon* se trouve, à ce qu'il paroît, en Allemagne.

Papillon porte-queue a double queue, *Papilio* (*Hesperia* Fab.) *Echion* Linn.; le *Porte-queue à double queue*, Engram. *Pap. d'Europe*, pl. xxxvii, n° 77. Ce joli *papillon* que l'on croyoit exotique, a été trouvé en Suisse par Fuesli: il est tout brun en dessus; les ailes inférieures ont une double queue: le dessous des quatre ailes est d'un gris rougeâtre, avec de petits traits blanchâtres; les supérieures ont une bande rougeâtre, bordée de blanc, et les inférieures,

deux rangées de taches jaunes, entourées d'un cercle blanc, et une tache d'un gros rouge au bord extérieur entre les deux queues.

Papillon Argus vert, *Papilio* (*Hesperia* Fab.) *rubi* Linn.; l'*Argus vert*, ou l'*Argus aveugle* Geoff., Engram. *Pap. d'Europ.*, pl. XLIII et LXXII, n° 90. Le dessus de ce *papillon* est brun, bleuâtre dans quelques-uns. Les ailes inférieures ont une légère saillie angulaire, ce qui fait que Linnæus dit qu'elles sont *subcaudatæ*. Le dessous des quatre ailes est d'un beau vert très-brillant; les inférieures ont souvent une ligne formée de traits blancs. M. Fabricius considère cette raie comme une différence sexuelle.

La *chenille* est verte, mélangée de jaune, avec la tête noire.

Elle se nourrit de feuilles de genêt, de cytise, de ronce, etc. Ce *papillon* se trouve en Europe; il est commun dans le bois de Boulogne, aux environs de Paris.

Division **.

\+ *Les Argus.*

Papillon Argus bleu, *Papilio* (*Hesperia* Fab.) *argus* Linn.; l'*Argus bleu* et l'*Argus brun* Geoff.; Engram. *Pap. d'Europ.* pl. XXXVIII, n° 80. Le dessus des femelles est brun, avec une rangée de taches fauves près du bord postérieur sur les quatre ailes, et un trait noir sur le milieu des supérieures; les ailes, dans les mâles, sont en dessus d'un bleu azur, changeant en violet tendre, sans taches, avec une petite raie noire suivant le bord postérieur, et une frange très-blanche. Le dessous des quatre ailes est à-peu-près le même dans les deux sexes; il est gris, avec une bande transverse de taches fauves et contiguës, renfermée entre deux lignes de points et de traits noirs, près du bord postérieur; des points noirs bordés de blanc, disposés sur une ligne aux supérieures, sur deux aux inférieures, entre deux petits traits noirs bordés de blanc, à chaque aile.

La *chenille* a des couleurs très-variées. Son dos est gris, et a sur chaque anneau un gros point brun; sur les côtés sont de petites lignes obliques, les unes rouges, les autres jaunes, et près de la naissance des pattes une large bande brune. Elle vit sur le sainfoin, sur le genêt d'Allemagne, etc.

La *chrysalide* s'attache par un lien autour du cinquième anneau, comme celle des *argus*.

Ce *papillon* est très-commun. Engramelle dit que plusieurs naturalistes, entr'autres Linnæus et Esper, se sont trompés sur les sexes de ce *papillon*, qu'ils ont pris à tort les bleus pour les mâles, et les bruns pour les femelles; il assure qu'il s'est convaincu du contraire. Un démenti aussi formel nous en avoit d'abord imposé; mais ayant voulu examiner la chose de nos propres yeux, nous avons vu à notre tour qu'Engramelle étoit dans l'erreur. Tous les *argus* à ailes bleues en dessus dont nous avons vérifié le sexe, se sont trouvés, sans la moindre équivoque, des mâles. Quoiqu'il soit possible qu'il y ait eu quelque méprise à l'égard des différences des sexes des *argus*, nous continuerons donc de voir, avec Linnæus et Esper,

dans les individus les plus vifs et les plus brillans en couleur, les mâles, et dans les individus à couleurs moins éclatantes, les femelles. Nous parlerons ainsi d'une manière toute opposée à celle d'Engramelle. Nous préviendrons encore que cet auteur ayant été notre guide dans ce que nous avons dit des différences des sexes des autres *papillons*, nous pouvons être tombés, à cet égard, dans quelque méprise involontaire.

Papillon eumédon, *Papilio Eumedon* Esp., Engram. *Papillon d'Europ.* pl. lxxi, n° 80 *bis*, Les ailes sont brunes en dessus, avec une frange blanche; les inférieures, dans les femelles, ont au bord postérieur trois à quatre taches fauves, marquées d'un point noir. Le dessous des quatre ailes est cendré, avec une rangée de taches fauves près du bord postérieur; les supérieures ont une ligne de points noirs, bordés de blanc; près de cette bande fauve est un trait noir bordé de blanc au milieu; les inférieures ont, outre la même ligne, une petite tache blanche et centrale en forme de coin, et trois points noirs sur une ligne à la base.

Cette espèce est très-rare et se trouve en Allemagne.

Papillon Protée; *Papilio alcon* Fab.; *Pap. arcus* Esp.; le *Protée* Engram. *Pap. d'Europ.*, pl. lxxxiii, n° 80 *ter*. Cette espèce ressemble beaucoup au *pap. arion* de Linnæus; ses ailes sont en dessus d'un brun noirâtre, avec quelques taches plus foncées dans les femelles, et d'un bleu pâle changeant en violet, avec une petite bordure brune et une frange blanche dans les mâles. Le dessous des ailes est, dans tous les sexes, d'un gris foncé, avec des points noirs cerclés de blanc, disposés à-peu-près sur deux lignes transverses et arquées, et un trait noir vers le milieu; au-dessous de ce trait est un point noir bordé de blanc aux supérieures; il y en a deux aux inférieures.

Cette espèce se trouve en Allemagne et dans le Piémont; Prunner y rapporte l'*argus bleu à bandes brunes* femelle, d'Engramelle; mais c'est, je pense, une erreur.

Papillon Argus bleu pale, *hesperia dorylas* Fab.; *Pap. hylas* Esp.; *Argus bleu pâle* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xl, n° 85. Cet *argus* est un des plus grands de ceux d'Europe. Le mâle est en dessus d'un bleu pâle argenté, avec une raie marginale noire au bord postérieur et une frange blanche; la femelle est brune, avec de petites taches lunulées fauves au bord postérieur. Le dessous des quatre ailes est cendré, avec le bord postérieur plus pâle, et marqué de deux rangées de traits ou de points obscurs, dans les mâles, d'après la figure d'Engramelle. Suivant Esper, ce bord est tacheté de fauve, du moins dans l'un des sexes. Les supérieures ont une raie arquée de quelques points noirs cerclés de blanc, et un arc noir vers le milieu; les inférieures ont une raie semblable, mais avec des points qui sont plus nombreux, et une tache blanchâtre en forme de coin au milieu, suivant M. Fabricius.

Cette espèce se trouve en Allemagne.

On peut placer dans le voisinage de cette espèce, l'*Argus capucin* d'Engramelle, *Pap d'Europ.*, pl. vi, 80 *quart*. Les deux sexes sont bruns en dessus, seulement les ailes supérieures de la femelle sont

bordées d'une petite ligne noire, formant des chevrons, et les inférieures ont un point noir près du bord entre chaque nervure; il y a aussi quelques taches d'un fauve pâle à l'angle inférieur des quatre ailes. Le dessous est gris, avec une rangée transverse et courbe de points noirs et bordés de blanc; le milieu de chaque aile a un trait coloré de même; les inférieures ont deux points à leur base semblables aux autres; le bord postérieur offre quelques petits traits obscurs; les supérieures ont, dans les femelles, une suite de taches fauves, peu marquées, près du bord postérieur.

Cette espèce a été trouvée en Hongrie.

Papillon Argus bleu céleste, *Hesperia adonis* Fab.; *Argus bleu céleste* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xxxix, n° 82. Les ailes ont en dessus une ligne noire près du bord postérieur, et une rangée de points noirs près de cette ligne sur les inférieures. Le fond est bleu céleste dans les mâles, et brun dans les femelles, qui ont de plus une raie fauve près du bord postérieur. Le dessous des quatre ailes offre une bande de taches fauves renfermées entre du noir le long du bord postérieur, et plusieurs points noirs cerclés de blanc; le milieu des quatre ailes a une petite tache noire presque triangulaire, environnée de blanc; les inférieures ont, entre la bande de taches fauves et la ligne de points noirs cerclés de blanc qui vient après et au milieu, une tache blanche. Le dessous des ailes inférieures est brun; celui des supérieures est cendré.

Esper nomme ce *papillon bellargus*.

Il se trouve en France, en Allemagne.

Papillon Argus bleu découpé, *Hesperia meleager* Fab.; *Argus bleu découpé* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xxxviii, n° 81. Les ailes sont d'un bleu changeant en violet, un peu dentées au bord postérieur. Dans le mâle ce bord a une ligne noire très-fine qui en suit le contour; dans la femelle il offre une bande brune, avec de petites lunules blanches marquées d'un point noir. Le dessous des ailes est d'un gris olivâtre, avec une ligne de points noirs renfermés dans des espèces de cercles, et formant une bande continue le long du bord postérieur, et d'autres petits points noirs bordés de blanc, rangés en une ligne sous les supérieures, et en deux sur les inférieures.

Cet *argus* se trouve en France, en Allemagne.

L'Argus azuré d'Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. lxxxiii, n° 82, *a bis*, tient le milieu entre cette espèce et la suivante. Le mâle est bleu en dessus, avec une petite raie noire au bord postérieur, et des points noirs sur les inférieures. Le dessus de la femelle est brun, avec des points fauves contigus aux points noirs sur les inférieures. Le dessous des quatre ailes, dans les deux sexes, est cendré olivâtre; le bord postérieur est plus pâle, avec des taches d'un fauve pâle rangées en bande; vers le milieu des supérieures est un petit trait arqué, noir, avec du blanc autour, et vers le milieu des inférieures est une tache blanchâtre. Entre le milieu et la bande de taches fauves est une ligne de points bordés de blanc sur les quatre ailes.

Il se trouve aux environs de Ratisbonne.

Argus bleu nacré, *Hesperia corydon* Fab.; *Argus bleu nacré* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xxxix, n° 83, var. i de l'*Argus bleu* Geoff. Les quatre ailes ont en dessus une bordure brune et une ligne de points noirs près de cette bordure. La frange est blanche, entrecoupée de brun; le fond est bleu dans les mâles, brun glacé de bleu dans les femelles. Celles-ci ont une suite de taches lunulées fauves près du bord sur les inférieures. Le dessous des ailes ressemble à celui de l'*argus bleu découpé*. La tache centrale des inférieures est entièrement blanche, du moins dans des individus.

Ce *papillon* se trouve en France, en Allemagne, plus particulièrement dans l'arrière-saison. Nous l'avons représenté dans cet ouvrage.

Papillon arion, *Hesperia arion* Fab.; *Argus bleu à bandes brunes* Engram. *Pap. d'Europ.*, pl. xli, n° 86, *d* — *h*. Le dessus des ailes est bleu, avec une large bordure brune et une frange blanche; les supérieures et même les inférieures, dans quelques-uns, ont une ligne transverse de points noirs. Le dessous des quatre ailes est d'un gris brun, avec trois rangées transversales de points noirs bordés de blanc, et un trait noir également bordé de blanc au milieu sur chaque; la base des inférieures est bleuâtre; la frange est tachetée de noir.

Cet *argus* se trouve en Europe.

L'*hespérie alcon* de M. Fabricius est très-voisine de cette espèce, notamment du n° 86, *f* — *h* d'Engramelle, et de son 86, *i*, *k*.

Papillon argiade, *Hesperia argiades* Fab.; *Argus bleu à bandes brunes* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xli, n° 86, *i*, *k*. Le dessus des ailes est bleu, avec le bord noir et la frange blanche; le dessous est d'un cendré brun, avec deux lignes de points noirs ocellés et un trait noir vers le milieu sur chaque; les inférieures ont, en outre, deux points ocellés à la base.

Ce *papillon* se trouve en Saxe.

Papillon érébus, *Hesperia erebus* Fab.; *Argus bleu à bandes brunes* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xl, n° 86, *a*, *b*, *c*. Le dessus des ailes est brun, avec une frange blanche; ou bleu, avec des points noirs sur le disque et brun dans le contour. Le dessous des quatre ailes est brun, avec une rangée courbe et transversale de points noirs ocellés sur chaque.

Cette espèce se trouve en France et en Allemagne.

Papillon cyllarus, *Hesperia cyllarus* Fab; *Argus bleu à bandes brunes* Engram. *Pap. d'Europe*, pl. xli, n° 86, *n*, *o*. Le dessus des ailes est bleu, avec une bordure brune; le dessous est cendré, avec une raie de petits points noirs, bordés de blanc sur chaque; ceux des supérieures sont plus grands, et leur milieu a de plus une petite tache noire, bordée de blanc; la base des ailes inférieures est d'un bleu verdâtre.

Il est commun en France, en Allemagne. Geoffroy le nomme *demi-argus*.

Papillon Acis, *Hesperia Acis* Fab.; *Argus bleu à bandes brunes* Engram. *Pap. d'Europe*, pl. xli, n° 86, *l*, *m*. Le dessus des ailes est bleu, avec le bord brun, et une rangée de points noirs sur les

inférieures près du bord postérieur ; le dessous des quatre ailes est d'un bleu blanchâtre, avec une ligne de petits points noirs, qui ne sont point bordés ; les inférieures en ont plusieurs autres vers la base : on remarque aussi quelques points moins marqués près du bord postérieur.

Il se trouve en Europe.

Papillon Argus bleu violet, *Hesperia hylus* Fab. ; *Papilio Amphion* Esp. ; *Argus bleu violet*, Engram., pl. XL, n° 85, *c*, *f*. Le dessus des ailes, dans les mâles, est bleu avec une bordure noire et une frange blanche ; le milieu du disque a un trait noir dans quelques-uns (Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 85, *e*, *f*.) ; les inférieures ont, près du bord postérieur, une suite de points noirs ; le dessous des quatre ailes est d'un gris bleuâtre, avec une rangée de points noirs ocellés, et un trait noir bordé de gris au milieu ; le bord postérieur a deux rangées de points noirs, renfermant une suite de taches fauves ; la frange est tachetée de noir.

Je doute que le n° 85, *a*, *b*, d'Engramelle, soit la femelle. Ce *papillon*, tel qu'il est représenté, ressemble beaucoup à une femelle de l'*argus* commun.

Cet auteur avoit d'abord cru qu'Esper avoit représenté la variété *e*, *f*, sous le nom de *papillon du telephium*. C'est une erreur qu'il détruit bien ensuite en donnant ce dernier *papillon ;* mais il auroit dû indiquer à quelle espèce Esper rapporte son n° 85.

Papillon Argus brun, *Hesperia battus* Fab., *Pap. telephii* Esp., *Argus brun*, Engram. *Pap. d'Europe*, pl. LXXXIV, n° 85 *bis*. Le dessus, dans les deux sexes, est d'un noir bleuâtre, suivant M. Fabricius ; brun, suivant Engramelle. Ce dernier dit que le mâle a du bleu à la naissance des ailes, et que leur bord postérieur a des points noirs entourés de bleu. La femelle, d'après lui, est d'un brun plus clair, sans bleu ; les ailes supérieures ont au milieu de grosses taches noires ; le dessous, dans les deux sexes, est blanc, avec un grand nombre de taches grosses, noires, dont plusieurs carrées, et une bande fauve sur les inférieures, transverse, placée presqu'au milieu. La *chenille* est verte, avec une ligne violette sur le dos. Elle vit sur le *sedum telephium*. La *chrysalide* est brune, avec sa partie antérieure verte.

Cette espèce se trouve en Allemagne et en Russie.

Papillon Argus bleu turquin, *Hesperia optilete* Fab. ; l'*Argus bleu turquin* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. LXXXIV, n° 85 *tert*. Le dessus des ailes est bleu, avec une bordure noire et une frange blanche dans le mâle ; brun, avec la base des ailes bleue dans la femelle ; le dessous des quatre ailes, dans les deux sexes, est d'un gris clair, avec des taches noires, des points très-noirs et ocellés, suivant M. Fabricius ; les inférieures ont vers l'angle inférieur trois taches ferrugineuses, surmontées chacune d'une tache bleue.

Ce *papillon* se trouve aux environs de Brunsvich, dans la Russie.

Papillon Argus bleu a bandes brunes, lignes blanches, *Hesperia Damon* Fab. ; *Pap. Biton* Esp. ; *Argus bleu à bandes brunes, lignes blanches* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. XLII, n° 87. Le mâle est bleu en dessus ; les quatre ailes ont une bordure et des nervures

brunes. Cette couleur-ci compose le fond du dessus de la femelle. Le dessous, dans les deux, est d'un fauve clair; chaque aile a une ligne arquée de points noirs, entourés chacun d'un cercle blanc; les supérieures ont vers leur milieu une lunule noire, bordée de même; les inférieures ont une raie blanche au milieu et dans le sens de la longueur, ce qui distingue particulièrement cette espèce.

Ce papillon se trouve en Allemagne.

Papillon demi-Argus, *Hesperia argiolus* Fab.; le *Demi-argus* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xlii, n° 88, *a — d*. Le dessus est bleu dans le mâle, avec des nervures et une petite bordure brunes, et une frange blanche; il est brun, avec la frange blanche dans la femelle; le dessous est d'un gris brun dans les deux sexes, avec une rangée de six à sept yeux noirs, entourés chacun d'un cercle blanc, et un trait noir vers le milieu sur chaque aile; la base des inférieures n'est pas colorée en bleu verdâtre comme dans le *cyllarus*.

Il est commun en Europe.

Papillon Alsus, *Hesperia alsus* Fab., variété *e*, *f*, du *demi-argus* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xlii, n° 88. Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente, mais elle est constamment d'une taille plus petite; la bande solitaire et ocellée du dessous de chacune de ses ailes a deux à trois yeux de plus; les inférieures en ont trois séparés à la base.

C'est le *papillon minimus* d'Esper. Il se trouve en Europe.

Papillon Argus myope, *Papilio phocas* Esp.; *Argus myope* Geoff.; *Argus myope* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xliii, n° 89. Cette espèce n'est pas le *papillon idas* de Linnæus, *Faun. suec.*, edit. 2ª, n° 1075, ainsi que l'avoit cru Geoffroy. M. Fabricius l'appelle *garbas*. Son *hesperia xanthe* est le *papillon* qu'Engramelle donne comme variété de la femelle (plutôt du mâle), pl. lxxxiv, n° 89. Les ailes sont brunes en dessus, ponctuées ou tachetées, avec une bande fauve marquée d'une rangée de points noirs le long du bord postérieur; cette bande est aussi en dessous, mais divisée plus ou moins en taches, qui sont, dans tous les sexes, comprises entre deux rangées de points noirs; le brun du dessus des ailes supérieures est glacé de fauve dans les mâles; le dessous des quatre ailes a un grand nombre de points noirs bordés d'un peu de blanc; le fond est d'un cendré verdâtre; mais, dans le mâle, le disque des ailes supérieures est fauve, et l'extrémité postérieure est jaunâtre.

La variété mâle, Engramelle, *Papillon d'Europe*, pl. lxxxiv, n° 89, *e*, *f*, l'*Hesperia xanthe* de M. Fabricius, a le dessus semblable à celui du mâle ordinaire; mais les points noirs du dessous sont plus grands, sans cercle blanc autour, bien marqués; une bonne partie des ailes supérieures et le fond entier des inférieures sont jaunâtres.

La *chenille* vient sur une espèce d'oseille, *rumex acetosella*.

Ce *papillon* est assez rare en France; il se trouve plus particulièrement en Autriche.

J'ai trouvé la variété au bois de Boulogne, aux environs de Paris.

Papillon Argus myope violet, *Hesperia helle* Fab.; *Papilio Amphidamas* Esp.; *Argus myope violet* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. lxxi, et *Suppl. iii*, pl. vi, n° 89 *bis*. Le dessus des ailes du mâle

est brun, changeant en violet tacheté de noir; le bord postérieur des inférieures a quelques taches fauves et lunulées, disposées en bandes. La femelle a également, ces taches fauves; mais le fond de ses ailes est brun, sans taches noires; le dessous est à-peu-près le même dans tous les sexes; on y voit un grand nombre de points noirs, entourés d'un cercle d'un blanc jaunâtre, et disposés en plusieurs rangées transversales; le fond des supérieures est d'un fauve clair; mais celui des inférieures est plus foncé, tirant sur le brun, avec une bande fauve près du bord postérieur.

La pl. VI, Suppl. III, n° 89 *bis*, d'Engramelle, représente une variété du mâle, dans laquelle le fauve domine en dessus, et où plusieurs des taches noires ont un point violet, ou sont environnées d'un cercle de cette couleur.

Ce *papillon* se trouve en Allemagne, en Piémont, etc.

+ + *Les Bronzés.*

Papillon Argus bronzé, *Papilio* (*Hesperia* Fab.) *Phlœas* Linn.; le *Bronzé* Geoff., Engram. *Pap. d'Europe*, pl. XLIII et LXXII, n° 91. Le *bronzé* de Geoffroy est le *papilio phlœas* de Linnæus, et non son *papilio virgaureæ*, comme il l'avoit cru. Il n'y a pour s'en convaincre, qu'à comparer les deux descriptions. Le naturaliste français rapporte, avec raison, à cette espèce, les *fig.* 5, 6 de Roesel, tom. 3, Suppl., tab. 45. Linnæus, ayant adopté de confiance la synonymie de Geoffroy, cite ces figures de Roesel à l'article du *papilio virgaureæ*, tandis qu'elles ne conviennent qu'au *papilio phlœas*. Ses ailes supérieures sont en dessus d'un fauve bronzé brillant, bordées de brun et ponctuées de noir; les inférieures ont leur angle inférieur un peu prolongé; elles sont brunes en dessus, avec une bande d'un fauve bronzé, ayant une ligne de petites taches noires au bord postérieur; le dessous des supérieures est d'un fauve jaunâtre, marqué de plusieurs points noirs entourés de gris, dont les postérieurs forment deux rangées transverses; le bord postérieur de l'aile est gris; le dessous des inférieures est d'un gris brun, semé irrégulièrement de points noirâtres, avec une petite bande de traits d'un fauve rougeâtre au bord.

Ce *papillon* est commun en Europe. On ne connoît pas sa *chenille*.

On trouve une variété dans laquelle le fauve en dessus est blanc, et une autre dont les ailes supérieures sont brunes en dessus, avec le disque glacé de fauve.

Papillon Argus satiné, *Papilio* (*hesperia* Fab.) *virgaureæ* Linn.; *Argus satiné* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LXIV, n° 92, *c*, *d*, le mâle? *e*, la femelle? Les ailes sont d'un fauve ponceau brillant et paroissant comme satiné, avec le bord postérieur brun en dessus. Cette surface est absolument sans taches dans le mâle; mais dans la femelle, elle offre un grand nombre de poils noirs, disposés en majeure partie sur deux rangées; les inférieures ont aussi vers le milieu du disque une tache noire lunulée. Le dessous des ailes est d'un fauve rougeâtre, plus terne sur les inférieures; on voit sur les deux ailes des points noirs fort petits, accompagnés de blanc; les

inférieures ont notamment quelques taches blanches. Leur bord est d'un rouge plus vif. Sa bande fauve postérieure n'est pas bien sensible. La figure d'Engramelle semble représenter quelques taches fauves vives qui en tiendroient lieu. Linnæus parle effectivement de taches de cette couleur semi-circulaires. L'angle inférieur de ces ailes est un peu avancé.

Le n° 92, *a*, *b*, qu'Engramelle donne pour le mâle de cette espèce, tient le milieu entre la femelle ci-dessus 92, *e*, et celle du 93, *a*, l'*Argus satiné à taches noires*. Les ailes supérieures n'ont pas le trait noir de celles du dernier n°. Quant au reste, c'est la même disposition de couleurs et de taches. Les surfaces inférieures de leurs ailes présentent sur-tout une grande identité.

M. Gerning croit que c'est le mâle du *papillon Helle du Catalogue systématique des Lépidoptères de Vienne ;* mais Engramelle prétend que ce dernier ne se trouve pas en France, et qu'il y a rencontré ce n° 92, *a*, *b*, accouplé avec le 92, *c*, *d*. Cependant l'analogie nous fait incliner vers l'opinion, qui voit, malgré l'autorité d'Engramelle, dans le n° 92, *e*, la femelle du 92, *c*, *d*. Le *papillon* n° 92, *a*, *b*, ne seroit pas le mâle de l'*hespérie Hellé* de M. Fabricius, mais plutôt celui de son *H. Hière*. Voyez Papillon argus myope violet, et Papillon Hière.

Sa chenille vit sur la verge-d'or.

Ce *papillon* habite les pays montagneux de l'Europe.

Papillon Argus satiné a taches noires, *Papilio* (*Hesperia* Fab.) *hippothoe* Linn. ; *Argus satiné à taches noires* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xliv, n° 93. Le mâle ressemble parfaitement en dessus à celui de l'*argus satiné ;* mais chacune de ses ailes a au milieu un trait noir arqué ; dans la femelle on y voit, en outre, une rangée de quelques points noirs, placée entre ce trait et le bord postérieur. Le dessous des ailes diffère peu de celui des ailes du *bronzé*. Les inférieures sont seulement plus cendrées. Les points noirs sont moins oculaires,

Ce *papillon* se trouve dans les lieux montagneux de l'Europe.

Papillon grand Argus bronzé, *Papilio gordius* Esp. ; *grand Argus bronzé* Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. lxxii, n° 91 *bis*. Le dessus de ce *papillon* est entièrement bronzé, avec un grand nombre de points noirs, dont la majeure partie forme des lignes. Les supérieures en ont une, et les inférieures deux; les premières ont vers le milieu deux points noirs réunis; le bord postérieur des quatre ailes a de plus une rangée de petites taches noires, que l'on ne remarque pas dans les autres espèces voisines. Les inférieures n'ont pas d'avancement à l'angle d'en bas. Le dessous des supérieures est fauve, tacheté de noir ; celui des inférieures est cendré, avec une assez grande quantité de points noirs cerclés de gris, et une ligne fauve près du bord postérieur, renfermée entre deux lignes de taches noires.

Le mâle, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. lxxiii, n° 91, *c*, *d bis*, a le fond de ses ailes changeant en bleu violet ; les taches noires du dessous de ses ailes supérieures sont plus fortes ; celles de la surface inférieure des quatre ailes sont bien oculaires.

Ce *papillon* se trouve dans les montagnes de la Suisse, du Piémont.

Papillon Argus satiné changeant, *Hesperia chryseis* Fab; *argus satiné changeant*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LXXIV, n° 93 *bis*. Cette espèce diffère de l'*argus satiné à taches noires*, auquel il ressemble beaucoup par le dessus de ses ailes supérieures, en ce que ces ailes, et particulièrement leurs bords, ont une couleur bleu-violet changeante. Le dessous des quatre ailes a un grand nombre de points noirs, entourés chacun d'un cercle gris. Les supérieures sont fauves, avec une large bordure grise; les inférieures sont grises, avec une bande de taches fauves près du bord postérieur.

La femelle est brune avec des taches fauves, ponctuées de noir sur les supérieures, près de la côte, et une bande fauve de taches en fer-à-cheval sur les inférieures, près du bord postérieur.

Ce *papillon* se trouve en Autriche.

L'auteur de l'*Entomologie linnéenne*, M. Villers, a rencontré sur le Mont-Pila un de ces *argus satiné changeant* accouplé avec un *papillon*, dont Engramelle a fait son *argus satiné changeant*, seconde espèce, pl. LXXIV, n° 93 *ter.*, et qu'il dit être une femelle. Ce dernier *papillon* ne me semble différer du *grand argus bronzé* que par une taille plus petite.

Papillon hière, *Hesperia Hiere* Fab., Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LXXII, n° 92, *f*, *g*, la *femelle*. Le mâle, suivant M. Fabricius, a les ailes tirant sur le brun; les extérieures ont un reflet bleu, et les postérieures en ont un fauve : les premières ont des points noirs épars; les dernières ont au milieu une lunule noire et une bande fauve, peu marquée vers le bord postérieur.

La femelle est brune, ponctuée de noir, avec une bande fauve près du bord postérieur; les antérieures ont quelques taches en croissant, bleues, avant leur bande fauve qui se voit aussi en dessous; les supérieures sont fauves en dessous, tachetées de noir avec une bordure grise. Le dessous des inférieures est de cette dernière couleur, et a un grand nombre de points oculaires.

Ce *papillon* se trouve en Allemagne. *Voyez* l'Argus satiné.

Nous avons présenté à l'article Hespérie les *papillons* les plus remarquables de la division que Linnæus nomme Plébéiens urbicoles, et Geoffroi les Estropiés, à cause du port singulier de leurs ailes, lorsque l'insecte est dans le repos. Nous ne devons pas revenir sur cet objet; cependant, afin de rendre plus complet et plus intéressant aux amateurs cet article Papillon, nous le terminerons en donnant une concordance systématique des *hespéries urbicoles* de M. Fabricius, ou des *estropiés* de Geoffroi, et des *lépidoptères* d'Engramelle, qui y répondent.

1. Le Miroir Geoff. — Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LXIV, LXXIX, n° 94; *Hesperia aracinthus* Fab.; *Pap. steropes* Esp.

2. La Bande noire Geoff. — Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XLV, n° 95, *a—d*, *g*, *h*; *Hesperia comma* Fab.

3. L'Ardent Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XLV, n° 95, *e*, *f*; pl. LXXIV, n° 95, *bis*. var.; *Hesperia linea* Fab.; *Pap. thaumas*. Esp.

4. L'Echiquier Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xlv, n° 96; *Hesperia paniscus* Fab.

5. Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. lxxiv, n° 96, *e*, *f*, *Pap. silvius* Knoch., Esper., var. du *paniscus* suivant M. Fabricius.

6. Le Plein-chant Geoff.—Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xlvi, n° 97, *a—f*; *Hesperia malvæ* Fab.

7. Engram., *Pap. d'Europe*, pl. xlvi, n° 97, *g*, *h*; *Hesperia lavaterœ* Fab.?

8. Le *Papillon grisette* Geoff.; le *Point d'Hongrie* Engram., *Pap. d'Europe*, pl. lxxv, n° 97 *bis*; *Hesperia tages* Fab. Linnæus dit si peu de chose de son *papilio tages*, qu'il est assez difficile de distinguer l'espèce qu'il en a eu en vue

9. La Grisette Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. xlvi, n° 98 Roes., tom. 1, class. 2, tab. 10, fig. 5; *Hesperia alceœ* Fab.

10. Le Tacheté Engram., *Pap. d'Europe*, Suppl. iii, pl. vii, n° 97, *ter.*; *Hesperia fritillum* Fab.

11. Le Chamaré Engram., *Pap. d'Europe*, Suppl. iii, pl. vii, n° 97, *quart.*; *Hesperia sidæ* Fab.

12. Le Bigarré Engram., *Pap. d'Europe*, Suppl. iii, pl. vii, n° 97, *quint.* var. du précédent?

Engramelle représente, pl. lxxv, n° 98, *d*, *e*, comme une espèce distincte, un *papillon* qui se trouve dans la Valteline et dans la Provence. On croiroit voir un individu de l'*Hespérie de la mauve*, plus grand que d'ordinaire, et dans lequel les taches blanches du dessus ont pris de l'extension aux dépens du noir, et dont le dessous des ailes a un fond d'un blanc verdâtre. (L.)

PAPILLON. *Voyez* Colibri noir et bleu. (Vieill.)

PAPILLON. On donne ce nom dans quelques endroits, à la *raie bouclée*; et dans d'autres à la *blennie gunelle*. Voyez au mot Raie, et au mot Blennie. (B.)

PAPILLON DES BLÉS, insectes de l'ordre des Lépidoptères, de notre famille des Rouleuses, et de notre genre Teigne, qui font beaucoup de tort aux blés.

Nous avions placé, d'après l'*Encylop. méthod.*, ces insectes, qui appartiennent à deux espèces, avec les *alucites*; mais ayant eu occasion d'examiner une de ces espèces, l'*alucite granelle*, nous nous sommes convaincus qu'elle n'étoit point de ce genre, mais une véritable *teigne*; il est bien probable que la seconde espèce doit aussi changer de place, et se réunir avec l'autre.

Dans nos généralités sur les *alucites*, nous avons parlé du dégât de ces insectes, sans établir, d'une manière claire, la distinction des deux espèces, non-seulement par leurs couleurs, mais par leurs habitudes.

L'*alucite granelle*, que nous nommerons dorénavant *teigne granelle*, est le *papillon* de la *fausse teigne des blés*. Elle habite les greniers. Sa chenille ne se loge pas, comme la suivante, dans un grain de blé; mais elle en lie plusieurs ensemble avec de la soie qu'elle file et dont elle se forme un tuyau, de même que les *teignes communes*, si

trouvant ainsi au milieu de provisions abondantes, elle n'a qu'à choisir. Elle ronge les grains qui l'environnent, sans ordre, sans les manger entièrement, passe de l'un à l'autre, ou en attaque plusieurs à-la-fois. La liberté qu'elle a de sortir de son fourreau lui donne toutes les facilités nécessaires. Ce tuyau est ainsi recouvert le plus souvent de son et de farine. Lorsque ces *fausses teignes* se sont très-multipliées dans un grenier, les grains de la superficie du monceau de blé sont agglutinés par des fils de soie, ce qui forme une croûte, épaisse quelquefois de trois pouces. C'est dans le grain, ou je crois plutôt dans son tuyau, qu'elle passe à l'état de *chrysalide*. L'insecte parfait éclot en juillet. Si l'on remue le blé infecté de ces *chenilles*, on les voit grimper aux murailles; mais elles rentrent bientôt dans le tas, qu'une nouvelle nappe soyeuse vient recouvrir.

L'autre espèce de *teigne* qui attaque le blé sous la forme de *chenille* (la *fausse teigne*), et qui lui est beaucoup plus nuisible que l'autre, est le *papillon de la chenille des grains*, l'*insecte qui dévore les grains de l'Angoumois*, des auteurs qui en ont spécialement traité. C'est de cette espèce dont nous avons parlé dans les *Généralités des alucites*. Cet insecte avoit tellement pullulé dans l'Angoumois, que les récoltes les plus abondantes étoient consommées en peu de mois. La *chenille* commençoit à dévorer les grains renfermés dans les épis sur pied, continuoit ensuite ses ravages dans les granges, les greniers, et achevoit de détruire ce qu'elle n'avoit pu ronger dans les champs. Le mal fut si considérable, que l'Académie, par ordre du gouvernement, envoya dans l'Angoumois, en 1760 et l'année suivante, MM. Duhamel et Tillet, pour y faire des recherches propres à détruire ce fléau de l'agriculture.

Olivier a nommé cette *teigne* ALUCITE CÉRÉALELLE; elle est un peu plus petite que la précédente. Ses ailes sont relevées postérieurement, et presque parallèles au plan de position; le corps est d'un gris cendré; les ailes supérieures sont d'un cannelle extrêmement clair, et luisantes, couleur de café au lait, suivant MM. Duhamel et Dumonceau; les teintes sont tantôt plus foncées, tantôt plus claires; les ailes inférieures sont cendrées et frangées à leur bord interne; les palpes sont recourbées; la tête a un petit toupet de poils.

Sous cette forme, cette *teigne*, ainsi que la précédente, sont hors d'état de nuire au blé en le rongeant, n'ayant pas d'organes propres à cela.

L'accouplement de ce petit *lépidoptère* a lieu dans la nuit ou dans l'obscurité: il dure plusieurs heures. Dès que les œufs sont fécondés, la femelle s'en délivre par paquets de quatre, cinq, trente, et elle en pond ainsi de soixante à quatre-vingt-dix; ces œufs adhèrent aux différens corps qui les reçoivent, par le moyen d'une humidité visqueuse. Ils sont striés dans leur longueur, comme chagrinés, et si petits, qu'ils passeroient par le trou que feroit dans du papier la plus fine aiguille (1).

(1) Nous avions rédigé cet article lorsque nous avons été instruits qu'il venoit de paroître dans le *Journal d'Economie rurale et domestique*, n°s 4 et 5, un Mémoire d'un zélé agriculteur, M. Calvel, relatif au *papillon des blés*, l'espèce dont nous parlons ici, l'*alucite céréalelle*. S'intéressant vivement à la per-

Nous avons exposé dans les *Généralités sur les alucites*, la manière de vivre des *chenilles*. Nous ajouterons que ces insectes sont d'autant plus à craindre, que si la température de la saison leur est favorable, ils peuvent donner plusieurs générations en une année; chacune d'elles s'accomplit en vingt-huit ou vingt-neuf jours. Il y a d'abord une première ponte en juin; juillet en voit une seconde. Le blé est transporté dans la grange avec le germe de cette postérité, qui donne un nouvel essaim, nommé *volée*, au commencement de septembre. L'on conçoit que si l'automne est chaude et l'hiver reculé, il peut y avoir une ou deux générations de plus; mais il y a le plus communément trois *volées*. La première de l'année, celle de la fin de mai ou du commencement de juin, éclot dans les greniers, puisqu'elle est le fruit de la ponte qui y a été faite dans l'arrière-saison. On a observé que les teignes de cette *volée* quittoient les greniers pour se répandre dans la campagne, tandis que celles des dernières *volées*, qui y prennent également naissance, n'en sortoient pas. Les premières savent qu'elles trouveront dans les champs un aliment plus propre à nourrir leur postérité, que dans les lieux où elles ont vu le jour; les secondes ayant à leur portée les vivres qu'elles peuvent offrir à leurs petits, et ne pouvant en trouver de meilleurs, restent dans le grenier, s'y tenant en repos le jour, s'agitant la nuit et voltigeant sur les tas de blé.

Les académiciens auxquels nous devons ces précieuses observations, cherchèrent au printemps, la lanterne à la main, ces *teignes* nocturnes sur les épis de blé, afin de les trouver dans l'accouplement, déposant leurs œufs, et pour faire connoître aux habitans des campagnes l'origine des *chenilles* que l'on trouve en juin sur les épis.

L'on conçoit que l'essaim printanier se répand dans les champs qui sont les plus voisins du lieu où il est né, et que plus les champs de blé sont éloignés des habitations, moins ils ont à craindre.

Il est constant qu'un certain degré de chaleur fait périr les insectes,

---

fection de ce Dictionnaire, l'estimable auteur de ce Mémoire s'est empressé de nous communiquer le fruit de ses travaux. Nous regrettons beaucoup que la partie de ce Mémoire la plus précieuse, celle qui traite des moyens de détruire ce pernicieux insecte, n'ait pas encore été imprimée. Nous réduirons aux trois faits suivans, ce que nous offrent de plus essentiel les observations qu'il a déjà publiées. 1°. Chaque femelle pond de quatre-vingts à cent œufs. M. Calvel dit que Réaumur borne la fécondité de ce *lépidoptère* à trente œufs, et plein d'estime pour ce grand homme, il l'excuse sur cette prétendue erreur; mais il nous semble que l'exactitude de cet illustre naturaliste n'est même pas ici en défaut. « Le *papillon* femelle qui vient, dit-il, de cette espèce de *chenille*, laisse un paquet d'œufs, peut-être de vingt à trente sur chaque grain d'orge » (*Mém. insect.* tom. 2, pag. 486.) On y voit que Réaumur ne prononce pas avec certitude sur la quantité d'œufs de chaque paquet, et que le nombre approximatif qu'il donne n'est même relatif qu'à chaque tas, considéré isolément. 2°. Une chaleur de 22 à 30 degrés, au thermomètre de Réaumur, est celle qui est la plus favorable au développement de cet insecte; qu'une température au-dessus et au-dessous, lui sont contraires et d'autant plus nuisibles, qu'elles s'éloignent davantage du terme moyen. 3°. La chaleur de l'atmosphère étant favorable, la multiplication de cet insecte s'opère plus facilement dans un temps humide que dans un temps sec, les *chenilles*, au moment où elles naissent, perçant mieux un grain ramolli qu'un grain dont la pellicule est ferme par sa sécheresse.

dans quelqu'état qu'ils soient : on a donc un moyen de détruire les *teignes* et les germes de leur postérité ; mais comme il faut aussi prendre garde de ne pas endommager le blé dans l'emploi de ce moyen, il est nécessaire de connoître, à force de tâtonnemens et d'expériences, le point fixe de chaleur qui fait périr ces insectes, sans nuire au grain. On a reconnu qu'une chaleur de 60 degrés desséchoit, en onze heures de temps, les *chenilles*, les *chrysalides* et leurs *papillons*, au point de les rendre friables, le blé ne perdant pas pour cela la faculté de germer ; on a encore observé qu'une chaleur de 33 degrés, continuée pendant deux jours, suffisoit pour faire périr tous ces insectes. Il n'est donc plus question que d'étuver le grain à ce point de chaleur. On peut avoir recours, les autres moyens étant trop dispendieux, à l'usage des fours. Au moment où l'on en retire le pain, la chaleur y étant d'environ 100 degrés, l'on attendra cinq ou six heures pour y mettre le grain infecté de ces insectes : en moins de deux jours on n'aura plus rien à craindre de ces animaux destructeurs. On achève de les faire périr si besoin est, et l'on se procure une semence plus nette et bien pure, en trempant des paniers pleins de blé, pendant deux minutes, dans une forte lessive de cendres, à laquelle on a ajouté un peu de chaux vive : on préserve encore par-là les moissons de la carie, nommée *pourri* dans l'Angoumois. Le blé étant étuvé, on empêchera que de nouvelles *teignes* n'y viennent déposer leurs œufs, en le couvrant de chaux en poudre à la hauteur d'un pouce, ou simplement de cendres, ou on le mettra dans des sacs de toile dans des tonneaux. Si le grain que l'on étuve n'est pas destiné pour le semis, on prend moins de précaution relativement à la chaleur : on peut le mettre en grande quantité au four, deux heures après que l'on en a ôté le pain ; on l'y laissera deux ou trois jours, et l'on aura soin de le remuer de temps en temps.

Une expérience conduite avec sagesse et soutenue, délivrera entièrement l'agriculteur de ce fléau. (L.)

PAPILLON DU CHARDON. *Voyez* l'article PAPILLON, espèces ; le PAPILLON BELLE DAME. (L.)

PAPILLON DE LA CHENILLE DU SAULE. *Voyez* BOMBIX QUEUE FOURCHUE. (L.)

PAPILLON DU CHOU. *Voyez* l'article PAPILLON, espèces ; le PAPILLON DU CHOU (le GRAND et le PETIT). (L.)

PAPILLON DE L'ÉCLAIRE. *Voyez* ALEYRODE, à la suite de l'article PSYLLE. (L.)

PAPILLON DE FAUSSE-TEIGNE. *Voyez* ALUCITE GRANELLE, PAPILLON DES BLÉS, AGLOSSE, TEIGNE et GALLERIE. (L.)

PAPILLON FEUILLE MORTE, ou PAPILLON PAQUET DE FEUILLES SÈCHES. *Voyez* BOMBIX FEUILLE MORTE. (L.)

PAPILLON DE JOUR et PAPILLON DE NUIT. *Voy.* les articles LÉPIDOPTÈRE, PAPILLONIDES et PAPILLON. (L.)

PAPILLON NACRÉ. *Voyez* l'article général PAPILLON. (L.)

PAPILLON A NUMÉROS. *Voyez* l'article PAPILLON, espèces ; le VULCAIN. (L.)

PAPILLON DE L'ORME. *Voyez* l'article PAPILLON, espèces ; PAPILLON GRANDE TORTUE. (L.)

PAPILLON PAON. *Voyez* l'article PAPILLON, espèces (PAON DU JOUR) et BOMBIX. (L.)

PAPILLON DES TEIGNES. *Voyez* TEIGNE. (L.)

PAPILLON A TÊTE DE MORT. *Voyez* SPHINX ATROPOS. (L.)

PAPILLONACÉES, *Papillionaceæ*. J'avois donné d'abord ce nom à une famille d'*insectes* de l'ordre des NÉVROPTÈRES, comprenant ceux qui n'ont pas de mandibules, dont la bouche est très-molle, et dont tous les tarses ont cinq articles : cette dénomination étant déjà consacrée en Botanique, à une classe de plantes, celles que l'on connoît aussi sous le nom de *légumineuses*, je substitue à cette désignation, celle de PHRYGANIDES. (L.)

PAPILLONACÉES. Tournefort, et après lui beaucoup de botanistes, ont donné ce nom à la famille de plantes qu'on appelle aujourd'hui des *legumineuses*, parce que ses fleurs ont une grossière ressemblance avec un *papillon* qui vole. *Voyez* au mot LÉGUMINEUSES. (B.)

PAPILLONIDES, *Papillonides*, famille d'insectes de l'ordre des LÉPIDOPTÈRES, et comprenant les genres PAPILLON et HESPÉRIE. Ses caractères sont : antennes terminées en massue ; ailes du plus grand nombre s'élevant perpendiculairement. Cette famille répond au genre *papilio* de Linnæus. (L.)

PAPILLONS ESTROPIÉS. *Voyez* HESPÉRIE et l'article PAPILLON. (L.)

PAPION ou BABOUIN, *Simia semicaudata, facie nigrâ, unguibus acuminatis, natibus calvis purpureis. Simia sphinx* Linn., *Syst. nat.*, édit. 13, gen. 2, sp. 6. Le *papion* ou *babouin proprement dit*, de Buffon (édit. Sonn., tom. 35, p. 222, et sq. pl. 14 et suiv.), et d'Audebert (*Hist. des Sing.*, fam. 3, sect. 1, fig. 1—3.).

Les *singes* qui ont le museau plus alongé que les autres ont la face hideuse, et sont aussi les plus méchans, les plus féroces ; c'est ce qu'on reconnoît dans l'animal dont nous parlons. Son museau avancé, tout noir de même que les oreilles, les pieds et les mains, sa robe d'un jaune olivâtre avec des points noirs, sa queue de la moitié de la longueur du corps, sa forme trapue,

nerveuse, son aspect farouche et sanguinaire le distinguent assez des autres *singes*. On ne retrouve plus chez lui la douceur, la gentillesse, l'amabilité des espèces de *guenons* et de *sapajous*; c'est plutôt une brute d'un naturel ardent, colère, et d'une odieuse lubricité. Il grince des dents au moindre sujet, il fait des gestes d'une lascivité révoltante devant les femmes, sa jalouse fureur ne peut se contenir à leur aspect. D'ailleurs robuste et brutal, s'il n'étoit pas enchaîné, il seroit à craindre, même pour un homme armé. Cet animal tourmenté sans cesse par la passion de la jouissance se masturbe souvent, et en présence du sexe avec la plus dégoûtante lubricité. Il découvre avec une révoltante impudeur toutes ses parties naturelles qui sont d'un rouge vif, et que la nature n'a voilée d'aucun poil; ses fesses nues et calleuses ont aussi une couleur de vermillon. Il semble qu'il se plaise à faire parade de sa nudité, et à montrer avec complaisance ce que la nature a voulu dérober aux regards des hommes. Les autres animaux semblent avoir quelque pudeur; mais le *papion* ou *babouin* se plaît à la blesser. Il montre son derrière nu, rouge et pelé, plus souvent que sa face aux spectateurs. Je crois que ces animaux, dans l'état sauvage, seroient extrêmement dangereux pour les femmes qu'ils pourroient rencontrer. Aussi aux îles Philippines, où il s'en trouve des bandes nombreuses, on ne laisse pas éloigner les personnes du sexe des habitations. On en voit sur-tout en Afrique.

Ce sont, du reste, des animaux pillards et dévastateurs; la femelle fait un seul petit, elle a un écoulement périodique de même que toutes les femelles des *singes à fesses calleuses*. Les *babouins* et *papions* vivent plutôt de fruits que de chair. Il y a des variétés dans cette espèce. (V.)

PAPIRIE, *Papiria*, nom donné par Thunberg au genre appelé Gethyllis par les autres botanistes. *Voyez* ce mot. (B.)

PAPITZA et PAPPI. C'est, en grec moderne, la dénomination générique des *canards* et des *sarcelles*. (S.)

PAPONGE. C'est le fruit du Concombre a angles aigus. *Voyez* ce mot. (B.)

PAPOU, nom de pays du *teuthis hepate*, poisson qu'on trouve dans les mers de l'Inde et de l'Amérique. *Voyez* au mot Teuthis (B.)

PAPPOPHORE, *Pappophorum*, plante graminée de trois à quatre pieds de haut dont les feuilles sont subulées et courtes, et dont la panicule est presque en épis, qui forme un genre dans la triandrie digynie.

Ce genre établi par Vahl, et figuré tab. 51 du 3e vol. de ses *Symbolæ*, a pour caractère une bale calicinale de deux valves et deux fleurs; une bale florale de deux valves garnies d'un grand nombre d'arètes; trois étamines; un ovaire à deux styles, et une semence renfermée dans la valve florale.

Le *pappophore* se trouve dans l'Amérique septentrionale, aux lieux humides. (B.)

PAPULAIRE, *Papularia*, genre de plantes établi par Forskal, et dont le caractère consiste en une corolle caliciforme à cinq divisions, alternes avec les étamines; cinq étamines; un ovaire supérieur surmonté d'un seul style.

La plante qui forme ce genre croît en Arabie, et a été réunie par Vahl aux TRIANTHÈMES. *Voyez* ce mot. (B.)

PAPYRACÉE. On appelle ainsi toute coquille qui est mince comme du papier et en même temps demi-transparente. L'*argonaute*, l'*anomie pelure d'oignon*, &c. sont des *coquilles papyracées*. (B.)

PAPYRIER, *Papiria*, nom donné par Lamarck au genre appelé BROUSSONETIE par l'Héritier. C'est le *meurier à papier* de Linnæus. *Voyez* au mot MEURIER et au mot BROUSSONETIE. (B.)

PAPYRUS, nom spécifique du *souchet* qui croît en Egypte, et qui servoit aux anciens à faire le papier sur lequel ils écrivoient. *Voyez* au mot SOUCHET. (B.)

PAQUERETTE, *Bellis*, genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie superflue et de la famille des CORYMBIFÈRES, qui offre pour caractère un calice hémisphérique, simple, polyphylle, à folioles égales; un réceptacle conique, tuberculé, chargé dans son disque de fleurons hermaphrodites tubulés et quinquéfides, et à sa circonférence de demi-fleurons lancéolés, entiers, femelles fertiles.

Le fruit est plusieurs semences ovales, comprimées et sans aigrettes.

Ce genre est figuré pl. 677 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme trois plantes à feuilles radicales, entières, et à demi-fleurons blanchâtres ou purpurins, dont deux sont propres à l'Europe; ce sont:

La PAQUERETTE VIVACE, qui a la tige nue. Elle se trouve très-abondamment par toute l'Europe, dans les prés, sur les pelouses, et est vulgairement connue sous le nom de *petite marguerite*. Elle fleurit presque pendant toute l'année, et varie selon le sol et l'exposition. Elle est toute d'usage, et passe pour vulnéraire, détersive et diurétique. On la recommande en boisson dans le crachement purulent et pour résoudre le sang coagulé. Elle purge légèrement.

Elle double aisément lorsqu'on la cultive. On en fait des bordures, des gazons d'un très-grand éclat, tantôt par le rouge foncé de ses fleurs, tantôt par leur blanc de neige. Elle se multiplie très-facilement de plants et de graines.

La PAQUERETTE ANNUELLE a la tige rameuse, multiflore et feuillée. Elle se trouve dans les champs des parties méridionales de l'Europe. (B.)

PAQUIRE. Dans quelques-unes des Antilles, c'est le nom du PÉCARI. *Voyez* ce mot. (S.)

PARADIS. *Voyez* OISEAU DE PARADIS. (S.)

PARADIS, variété de *pommier* fort petit, et qui sert principalement comme sujet pour greffer les bonnes espèces qu'on desire conserver naines. *Voy.* au mot ARBRE et au mot POMMIER. (B.)

PARÆPAGA. Les Indiens payagonas, au Paraguay, appellent ainsi le *raton-crabier*. (S.)

PARAGUA (*Psittacus Paraguanus* Lath., ordre PIES, genre du PERROQUET. *Voyez* ces mots.). Quoiqu'on ait décrit cet oiseau comme appartenant au Brésil, on n'est pas certain qu'il en soit natif. Sa taille est celle de l'*amazone;* il a le bec cendré, l'iris rouge; la tête, le derrière du cou, le bas-ventre, les couvertures inférieures de la queue, les pennes, celles des ailes et leurs couvertures de couleur noire; le dos, le croupion, les couvertures supérieures de la queue, la gorge, le devant du cou, la poitrine, la partie supérieure du ventre teints de rouge; les jambes et les pieds d'un cendré foncé.

(VIEILL.)

PARALA, *Paralea*, arbre à feuilles alternes, entières, ovales, lisses, fermes, bordées de poils quand elles sont jeunes, et à fleurs disposées par paquets entre de petites écailles velues et roussâtres aux aisselles des feuilles.

Cet arbre forme un genre dans la polyandrie monogynie, qui a pour caractère un calice monophylle à quatre dents aiguës, une corolle monopétale charnue, à tube court, tétragone, et à limbe à quatre divisions aiguës; environ dix-huit étamines; un ovaire supérieur rond, sans style ni stigmate.

La *paralée* a été découverte par Aublet dans les forêts de la Guiane, et est figurée pl. 454 des *Illustrations* de Lamarck. Son fruit n'est pas connu. On emploie son écorce en décoction contre la fièvre. (B.)

PARAMÉCIE, *Paramecium*, genre de vers polypes amorphes, qui a pour caractère d'être composé d'animalcules infusoires, simples, membraneux, transparens et oblongs.

Ce genre se distingue à peine des CLOPODES et des CYCLIDES (*Voy.* ces mots.), leur différence n'étant fondée que sur la forme, et cette forme variant instantanément dans la même espèce, selon les positions qu'elle prend.

Une des espèces qui le composent, la PARAMÉCIE AURÉLIE, a été l'objet des observations de plusieurs scrutateurs de la nature; c'est sur elle qu'on a remarqué le plus positivement la multiplication par division des animalcules infusoires. Il suffit d'examiner pendant quelques minutes une goutte d'eau dans laquelle il y a des *paramécies*, pour être témoin de ce fait.

Cette espèce est fort large, fort facile à se procurer, et par-là très-propre aux expériences. *Voy.* à l'article ANIMALCULES INFUSOIRES.

Le mouvement des *paramécies* est rectiligne, vacillatoire et assez lent. On les trouve dans l'eau de la mer et dans l'eau des marais.

Les espèces de *paramécies* connues sont au nombre de cinq, dont la plus commune est sans contredit la PARAMÉCIE AURÉLIE, déjà citée. Elle est comprimée, a une des extrémités aiguë, et un pli longitudinal en avant. Elle est figurée dans Muller, *Animalcula infusoria*, tab. 12, fig. 1 à 14. Elle se trouve dans l'eau où croît la lenticule. (B.)

PARANACARE, crustacé du Brésil mentionné et figuré dans Marcgrave. C'est un PAGURE. *Voyez* ce mot. (B.)

PARANDRE, *Parandra*, genre d'insectes de la première section de l'ordre des COLÉOPTÈRES et de la famille des TROGOSSITIERS.

Ce genre, établi par Latreille, est très-voisin et paroît se confondre avec celui de *trogossite*. Voici les caractères que cet auteur lui assigne; antennes filiformes; mandibules avancées, de la longueur de la tête et très-dentées dans les mâles; palpes maxillaires beaucoup plus longs que les mâchoires; mâchoires dilatées extérieurement à leur base, linéaires; ganache très-large; lèvre inférieure très-obtuse; tarses à cinq articles bien distincts; le premier long, et l'avant-dernier très-petit.

Le PARANDRE GLABRE (*Attelabus glaber* Deg., tom. 4, pl. 19, fig 14.) a un pouce de long; sa couleur est par-tout d'un brun-marron très-luisant; les yeux sont noirs, et les ailes d'un brun clair. On prendroit cet insecte pour un lucane au premier aspect, si les antennes n'étoient à filet grenu. Il se trouve dans les Indes. (O.)

PARASÉLÈNE, météore lumineux, qui présente une ou plusieurs images de la lune : il a les mêmes causes que les PARHÉLIES. *Voy.* ce mot. (PAT.)

PARASITE (*Falco parasiticus* Lath., fig. *Hist. nat. des*

Oiseaux d'Afrique, par Levaillant, n° 22.), oiseau du genre du Faucon. (*Voy.* ce mot.) Il a de grands rapports de conformation, mais non d'habitudes, avec le *milan commun;* il est seulement moins gros et sa queue est moins fourchue. C'est un oiseau hardi, audacieux et fier; il dispute sa proie aux autres animaux carnassiers; il les combat avec courage, et il signale sa victoire par des cris perçans, qu'il pousse en s'élevant dans les airs. Certes, ce n'est pas là l'ignoble et lâche caractère du *milan.*

Levaillant a nommé cet oiseau *parasite,* à cause de l'importunité avec laquelle il vient arracher aux voyageurs les viandes qu'ils ont préparées. Pour satisfaire sa voracité, il se jette non-seulement sur les petits quadrupèdes, les oiseaux et même les poissons, mais encore sur les chairs mortes et corrompues. Les rochers et les grands arbres des lieux déserts de la Cafrerie lui servent d'asyle; sa ponte est de quatre œufs tachés de roux, sur un fond blanc.

Il a la gorge et les joues blanchâtres, la queue brune, et traversée par des bandes d'une teinte plus foncée; le reste couleur de rouille; l'iris de l'œil noisette; la membrane du bec bleue; le bec et les pieds jaunes. (S.)

PARASITE (*plante*). C'est celle qui tire sa nourriture d'une autre plante, et vit à ses dépens. *Voyez* à l'art. Plante. (D.)

PARASITES, *Parasita*, ordre d'insectes de ma sous-classe des Aptérodicères. Ses caractères sont : corps ne subissant pas de métamorphoses, aptère; tête distincte, pourvue de deux antennes; corcelet portant six pattes; bouche consistant en un tube inarticulé ou dans deux espèces de lèvres et deux mandibules; point de mâchoires ni de palpes.

Cet ordre répond au genre du Pou, *Pediculus* de Linnæus. Nous le composons d'un genre de plus, celui des Ricins de Degéer.

Ces insectes vivent constamment sur des quadrupèdes ou sur des oiseaux, dont ils sucent le sang. Ils se ressemblent par un corps ovale ou oblong, applati, blanchâtre, revêtu d'une peau assez ferme sur la tête et sur le corcelet, souvent assez transparent pour laisser voir les organes intérieurs et leurs mouvemens; leur tête est ovale ou triangulaire, avec deux yeux situés sur les côtés et peu saillans, deux antennes à peine plus longues que la tête, filiformes, d'environ cinq articles; le corcelet est distinct, formé d'une ou de deux pièces; l'abdomen est rond ou ovale, ou elliptique, consistant en neuf anneaux, dont les huit premiers ont chacun deux stigmates placés un de chaque côté, sur les bords; les organes sexuels

sont situés à l'anus, comme dans la plupart des insectes. Ceux des mâles sont accompagnés de crochets. (L.)

PARASITES. Duméril et Cuvier ayant divisé les *aptères* en deux sections, nomment *gnathaptères* ceux qui ont des mâchoires, et *parasites* ceux qui ont un suçoir, comme les *puces*, les *poux*, les *mites*, &c. (O.)

PARASOL. *Voyez* OMBELLE. (D.)

PARASOL CHINOIS, nom marchand d'une coquille du genre PATELLE. *Voyez* ce mot. (B.)

PARAT, dénomination vulgaire du *moineau franc* en Languedoc. (S.)

PARD. *Voyez* CHAT-PARD ou plutôt SERVAL. (S.)

PARD, du mot latin *pardus;* dénomination appliquée par divers écrivains, tantôt à la *panthère*, tantôt à l'*once*, tantôt au *jaguar*. (S.)

PARDALIS. C'est, dans Aristote, le VANNEAU-PLUVIER. *Voyez* l'art. des VANNEAUX. (S.)

PARDUS, nom latin de la *panthère;* les anciens le donnoient aussi à l'*once*. (S.)

PAREIRA BRAVA. C'est le fruit de la *pareire* du Brésil. *Voyez* ce mot. (B.)

PAREIRE, *Cissampelos*, genre de plantes à fleurs incomplètes, de la dioécie monadelphie, dont le caractère consiste, dans les fleurs mâles, en un calice de quatre folioles pétaloïdes, ovales et ouverts; point de corolle; un tube court, membraneux en tenant lieu; quatre étamines très-petites réunies à leur base. Dans les fleurs femelles, un tube court membraneux ouvert; point de calice ni de corolle; un ovaire presque rond, surmonté de trois styles à stigmates aigus.

Le fruit est une baie globuleuse, uniloculaire, contenant une seule semence rugueuse et légèrement comprimée.

Ce genre est figuré pl. 830 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des plantes grimpantes ou volubles, à feuilles opposées et entières, à fleurs disposées en grappes axillaires, accompagnées de bractées semblables aux feuilles, mais beaucoup plus petites.

On en compte cinq espèces, dont les deux plus importantes à connoître sont:

La PAREIRE OFFICINALE, *Cissampelos pareira*, qui a les feuilles en cœur, pellées et velues. Elle se trouve dans les Antilles et dans l'Amérique méridionale. C'est le *caapeba* de Marcgrave. Cette plante est célèbre dans toute l'Amérique, à raison de la puissante vertu sudorifique de l'infusion de ses feuilles ou de ses racines. On les emploie contre les morsures des serpens, contre la pierre, l'hydropisie et autres maladies. On dessèche sa racine pour l'envoyer en Europe.

La PAREIRE CAAPEBA a les feuilles pétiolées à leur base. Elle ne diffère que fort peu de la précédente, et possède les mêmes vertus. On la trouve au Brésil.

Le genre BOTRIE de Loureiro paroît avoir de grands rapports avec celui-ci. (B.)

PARÉLIE. *Voyez* PARHÉLIE. (PAT.)

PARELLE. On appelle ainsi la *patience* dans quelques cantons ; et sur les montagnes volcaniques de l'intérieur de la France, on donne ce nom à une espèce de *lichen* qu'on ramasse pour la teinture. *Voyez* au mot LICHEN. (B.)

PAREMENT (*vénerie*). C'est la chair rouge des côtés du *cerf*.

Ce mot s'emploie aussi en *fauconnerie*, et il signifie les taches de diverses couleurs dont le pennage des oiseaux de vol est varié. (S.)

PAREMENT BLEU (*Emberiza viridis* Lath., ordre PASSEREAUX, genre du BRUANT. *Voyez* ces mots.) est un peu plus petit que notre *verdier ;* il a le bec brun verdâtre ; les pieds noirs ; les parties supérieures vertes, les inférieures blanches ; les pennes des ailes et de la queue, bleues et à côtes blanches. Cet oiseau a été décrit d'après des peintures japonaises. Latham fait mention de deux individus dont la description n'a pour origine que des peintures chinoises. L'un diffère par sa gorge et son croupion d'un verdâtre très-pâle, par le blanc sale des parties inférieures, et par une taille plus petite ; l'autre a la gorge et le bas-ventre jaunes.

(VIEILL.)

PARENCHYME, substance pulpeuse ou tissu cellulaire qui forme le corps de la *feuille* ou du *pétale*, et qui, dans l'un et l'autre, est couvert d'un épiderme. (D.)

PAREPOU. *Voyez* PALIPOU. (S.)

PARESSEUSE, nom donné par Goedart à une *fausse chenille du rosier*, fort lente, qui, lorsqu'on la touche, n'a pas l'air de se défendre, qui se roule sur elle-même, et ne mange que la nuit. La coque qu'elle fait pour s'y changer en nymphe, est transparente et tissue comme un filet. *Voyez* HYLOTOME DU ROSIER. (L.)

PARESSEUSE. On a donné ce nom à l'*acacie glauque*, qui a la faculté de se fermer, comme la *sensitive*, lorsqu'on la touche ; mais qui produit cet effet beaucoup plus lentement. *Voyez* au mot ACACIE et au mot SENSITIVE. (B.)

PARESSEUX (*Bradypus*), genre de quadrupèdes de l'ordre des TARDIGRADES, ayant pour caractère : des canines et des molaires, point d'incisives ; pieds de devant plus longs que ceux de derrière ; doigts réunis jusqu'aux ongles.

Ce genre renferme trois espèces bien distinctes, toutes trois de l'Amérique, l'Aï, l'Unau et le Kouri. (*Voyez* ces mots.) Sonnini y a ajouté une nouvelle espèce, le Paresseux-Ours. Ce quadrupède fut montré à Londres en 1792, sous le nom de *lion monster* (*lion-monstre*), quoiqu'il ne ressemblât en rien au *lion*, soit dans ses formes extérieures, soit par ses habitudes. Il avoit été, disoit-on, amené de l'Afrique, et cette circonstance seule suffiroit pour empêcher qu'on ne le confondît avec les *paresseux*, qui ne se trouvent que dans le nouveau continent; en effet, cet animal pourroit bien n'être, ainsi que quelques témoins oculaires l'attestent, qu'un jeune ours auquel on auroit cassé toutes les dents incisives, car, suivant la description donnée par Sonnini, il n'avoit point de dents incisives, mais seulement deux canines très-fortes, et six molaires; ses yeux étoient petits, noirs, ternes, et sans vivacité; ses oreilles étoient presque cachées dans le poil; ses formes sont grossières; sa démarche lente; son naturel doux ou plutôt stupide; tels sont les caractères qui le rapprochent le plus des *paresseux :* ceux qui l'en éloignent, et qui le font peu différer des *ours*, sont les suivans : il est de la taille de l'*ours ;* lorsqu'il marche, son pied, de même que celui de l'*ours*, ne porte pas tout entier sur le sol, et son poil est également épais, dur, rude, et long sur tout le corps d'environ deux pouces; chacun de ses pieds est divisé en cinq doigts armés d'ongles longs et crochus; sa tête est grosse; son front est large et couvert d'un poil court, &c.; son naturel est doux; son cri est semblable à celui de l'*ours ;* il se nourrit de fruits; il se creusse des terriers, &c.

Sonnini lui-même a puisé la description que nous venons de donner dans le *Journal de Physique*, où Lamétherie a décrit cet *ours édenté* sous la dénomination de *grand animal quadrupède inconnu jusqu'ici aux naturalistes.* (Desm.)

PARESSEUX. *Voyez* Aï et Unau. (S.)

PARESSEUX. *Voyez* Butor. (Vieill.)

PARESSEUX. Goedart, tom. 1 et p. 11, donne ce nom à la larve d'un insecte du genre des *mouches.* Cette larve se trouve dans les lieux d'aisance, s'y nourrit de matières excrémentitielles, et marche lentement. La manière de vivre de l'insecte parfait est la même. (L.)

PARESSEUX CABRIT, mauvaise dénomination que quelques nègres de la colonie de Cayenne donnent à l'*unau.* (S.)

PARESSEUX-CHIEN, nom que les Hollandais de Surinam donnent à l'Aï. *Voyez* ce mot. (S.)

PARESSEUX DOS BRULÉ. *Voyez* l'article Aï. (S.)

PARESSEUX HONTEUX. Les Créoles de la Guiane française désignent par cette dénomination l'*aï*, espèce de *paresseux*, parce qu'il cache ordinairement sa tête entre ses pattes sous le ventre. *Voyez* Aï. (S.)

PARESSEUX-MOUTON. *Voyez* Aï. (S.)

PARESSEUX-OURS. *Voyez* Paresseux. (Desm.)

PARETURIER. *Voyez* Palétuvier. (B.)

PARFUM, *Odor, Odoramentum.* Ce mot a deux acceptions. Tantôt il exprime l'odeur aromatique, agréable, plus ou moins forte, plus ou moins subtile et suave, qui s'exhale d'une substance quelconque, particulièrement des fleurs. C'est dans ce sens qu'on dit le *parfum de la rose*, le *parfum de l'encens*. Tantôt il désigne les corps mêmes d'où s'exhalent les différentes odeurs qui excitent en nous une sensation de plaisir. On doit l'entendre en ce sens, quand on parle des *parfums* de l'Orient, et de tous les *parfums simples* ou *composés*. Lorsqu'on dit qu'on aime l'*odeur* des *parfums*, on emploie alors le mot dont il s'agit dans sa double acception.

A l'article Arome, je traite de l'odeur en général, et particulièrement de l'odeur des plantes. (*Voyez* cet article.) Il n'est question ici que des substances odorantes appelées *parfums*.

« L'usage des *parfums* est de toute antiquité. (*Anc. Encycl.*) Moïse, dans l'Exode, donne la composition de deux espèces de *parfums*, dont l'un devoit être offert au Seigneur sur l'autel d'or, et l'autre étoit destiné à oindre le grand-prêtre et ses fils, ainsi que le tabernacle et tous les vases destinés à l'office divin. Il étoit défendu par la loi, à quelque homme que ce fût, d'employer ces deux sortes de *parfums* à un autre usage qu'à celui de leur destination. Mais les Hébreux en avoient d'autres pour leurs usages particuliers et domestiques. Les hommes et les femmes en usoient indifféremment. Celles-ci les prodiguoient sur elles le jour de leurs noces. Les *parfums* que les Hébreux employoient pour embaumer leurs morts, étoient sans doute composés des mêmes drogues que ceux des Egyptiens, dont ils avoient pris l'usage des embaumemens.

» Les anciens Grecs regardoient les *parfums*, non-seulement comme un hommage qu'on devoit aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence. Les dieux, suivant la théologie des poètes, ne se manifestoient jamais sans annoncer leur apparition par une odeur d'ambroisie. Aussi, Hippolyte expirant et entendant une voix qui lui parloit (c'étoit celle de Diane), s'écrie dans Euripide : « ô divine

odeur ! car j'ai senti, déesse immortelle, que c'étoit vous qui me parliez ». (On pourroit souvent dire parmi nous la même chose à beaucoup de femmes qui, sans être déesses, aiment à se faire reconnoître par les odeurs recherchées dont elles parfument leurs vêtemens.)

» On employoit aussi des *parfums* sur les tombeaux des anciens, pour honorer la mémoire des morts. Ainsi Antoine recommande de répandre sur ses cendres, du vin et des herbes odoriférantes, mêlées à l'agréable odeur de rose.

Sparge meos cineres, et odoro perlue nardo,
Hospes, et adde rosis *balsama* puniceis.

Anacréon avoit dit long-temps auparavant, Ode iv.

« A quoi bon de répandre des essences sur mon tombeau? » pourquoi y faire des sacrifices? qu'on me parfume plutôt » pendant que je suis en vie; qu'on mette des couronnes de » roses sur ma tête ». C'est ainsi que l'usage des *parfums* pour les morts fit naître aux vivans l'idée de les employer pour flatter leur sensualité.

» A quel degré les Romains n'ont-ils pas poussé leur luxe dans les odeurs, soit pour l'usage des sacrifices, soit pour donner une marque de leur respect envers les hommes constitués en dignité? On s'en servoit encore aux spectacles et dans les bains; les roses y étoient prodiguées, et la profusion des *parfums* devint si excessive dans la célébration des funérailles, que l'usage en fut défendu par la loi des Douze tables ».

Une telle défense n'eût jamais eu lieu chez les Orientaux, bien plus avides encore de *parfums* que les Romains. De tous les peuples du monde, ils sont ceux qui en ont fait dans tous les temps, et qui en font encore aujourd'hui le plus grand usage. Cela doit être; la nature les leur a prodigués; et ils vivent dans un climat dont la douce température invite à la propreté, compagne inséparable du plaisir.

En général, dans les pays chauds, les nerfs sont plus délicats, les sensations plus vives, et les hommes plus habituellement disposés à la volupté. L'odorat est l'organe favori des sens; il est rare qu'ils ne soient pas éveillés par lui; presque toujours une odeur forte et suave, en ébranlant le cerveau et les nerfs, produit en nous une sensation favorable à l'amour. Les femmes ne l'ignorent pas. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles elles aiment tant les odeurs. Non contentes de parfumer leurs cheveux et leurs vêtemens, elles font usage d'élixirs et de savons odoriférans, de pâtes et d'eaux de senteur de toute espèce pour blanchir leurs mains et leurs

dents, rendre leur teint plus frais, leur haleine plus douce, et donner à leurs lèvres le *parfum* et la couleur vermeille de la rose. Quelquefois ces apprêts font mentir la nature, en imprimant sur les sillons de l'âge mûr un vernis de fraîcheur qui trompe l'œil. On jouit un moment des hommages rendus à la jeunesse. Mais l'heure vient où il faut déposer sur sa toilette cette beauté d'emprunt; la nuit achève de détruire l'effet de l'art; et la rose de la veille n'est souvent le lendemain qu'une triste fleur presqu'entièrement desséchée, et que le papillon du jour daigne à peine regarder.

Les *parfums* de l'Inde et de l'Arabie ont toujours été les plus estimés; ils méritent la célébri é dont ils jouissent. Cependant ceux d'Europe, quoique moins renommés, ne sont pas moins agréables. On les compose avec tout ce qu'il y a dans ce pays de fleurs les plus odoriférantes et de plantes les plus aromatiques. Telles sont les fleurs d'*orange*, de *rose*, d'*œillet*, de *jasmin*, de *jonquille*, de *tubéreuse*, les feuilles et les fleurs de *thym*, de *lavande*, de *sauge*, de *romarin*, de *marjolaine*, les écorces de *citron*, les racines d'*iris*, &c. Tantôt on emploie en nature les parties odorantes de ces plantes : on les dessèche, on les mêle avec goût, et on en remplit des sachets, des sultans, des cassolettes qui embaument le linge, et tous les corps qui en sont touchés et environnés. Tantôt on en fait des pots-pourris ou des pâtes, ou des pastilles de toutes les formes, qui, étant brûlées, parfument l'air des appartemens. Le plus souvent on enlève aux fleurs leur huile essentielle ou arome, que l'on conserve sous les noms d'essences et d'eaux de senteur, ou bien qu'on mêle aux poudres, aux pommades et aux vinaigres de propreté qui entrent dans la toilette. Ainsi ce principe odorant des plantes qui, dissous dans l'air, vient frapper agréablement nos organes, et s'évapore aussi-tôt, cet esprit fugace et léger, cet arome invisible et subtil des végétaux, est rendu fixe par la main de l'homme. Notre industrie s'en empare au moment où il alloit s'échapper du sein des corps qui le recèlent. Pour en jouir plus longtemps nous l'emprisonnons dans tous les corps employés à notre usage. Non-seulement nos vins, nos liqueurs, nos alimens en sont parfumés; mais nos meubles, nos habits, les lieux où nous demeurons et que nous fréquentons en sont pleins. Tout ce qui est sur nous, auprès ou autour de nous, exhale l'esprit des fleurs qui n'existent plus; et, au sein même de l'hiver, nous respirons leur *parfum* délicieux, comme si nous étions encore aux plus beaux jours du printemps et de l'été.

C'est principalement à l'art du distillateur que nous devons

ces jouissances. En ceci, comme en tout, l'homme a imité la nature. Voyant tous les jours les vapeurs de la terre et des mers s'élever dans l'atmosphère, s'y condenser, et se résoudre en rosée et en pluie, il a imaginé un appareil ou instrument, à l'aide duquel il pût opérer en petit un effet à-peu-près semblable. Cet instrument est un alambic, et l'opération à laquelle il sert se nomme *distillation*. Par elle on sépare et on recueille, au moyen de la chaleur, les principes fluides des corps qui sont volatils à différens degrés. On met ces corps dans un vase de terre ou de verre surmonté d'un chapiteau. Le vase est échauffé, soit au bain-marie, soit à un feu nu plus ou moins fort, selon la matière qu'on se propose de distiller. La chaleur en détache les parties volatiles. Dégagées des substances lourdes et terreuses qui les tenoient captives, ces parties s'élèvent au haut du chapiteau, s'y condensent par le moyen d'un réfrigérant, et tombent par un canal appelé *serpentin*, dans le vase destiné à les recevoir.

Division des Parfums.

On peut diviser les *parfums* en *parfums* de l'*Arabie*, de l'*Inde* et de l'*Europe*. Les uns et les autres sont *simples* ou *composés*, *secs* ou *liquides*. Les *parfums simples* sont ceux dont la nature nous fait présent dans un état tel qu'on peut les employer et les conserver sans y rien changer ni ajouter, comme l'*encens*, les *baumes*, etc. Les *parfums composés* sont un mélange de plusieurs *parfums simples* réunis. Les *parfums secs* sont friables, et peuvent être facilement réduits en poudre, comme toutes les résines odorantes. On donne, en général, le nom de *parfums liquides* aux esprits et aux essences de plantes très-odorantes. Une grande partie de tout ce qui suit est extrait de la *Nouvelle Encyclopédie*, *Dictionn. des Arts et Métiers*, *tom. 6*, *Art du Parfumeur*.

Les *parfums solides* ou *secs*, et les plus estimés, sont ceux de l'Arabie, qui sont l'*encens*, le *thymiama* ou *narcaphte*, la *myrrhe*, le *benjoin*, le *storax*, le *labdanum*, le *galbanum*, le *baume blanc*, le *styrax liquide*, la *graine d'ambrette*, le *costus odorant*, le *calamus aromatique*. Comme dans ce Dictionnaire on parle de chacune de ces substances en particulier, et à sa lettre, je n'ajouterai ici que ce qui a été omis.

On estime dans le commerce, l'*encens* qui est blanchâtre, transparent, pur, brillant et sec. Le *narcaphte* ou *thymiama* n'est autre chose que l'*écorce d'encens*.

L'arbre qui donne la *myrrhe* n'est pas connu. La belle *myrrhe* est de couleur jaune ou rouge, un peu transparente, en larmes ou en morceaux plus ou moins gros. Lorsqu'on la brise, on y voit des veines blanchâtres comme la base de l'ongle; ce qui la fait alors appeler *myrrhe onglée*. Elle est d'un goût amer, un peu âcre et aromatique, et d'une odeur forte. Mais si on la pile ou qu'on la

brûle, elle exhale une odeur assez agréable. Elle doit être un peu friable et peu grasse. Les morceaux bien transparens qui ne sont point amers dans l'intérieur, ne sont que de la gomme arabique; il faut les rejeter, et retirer également ceux qui sont brunâtres, visqueux et d'une saveur désagréable. Les anciens distinguoient deux sortes de *myrrhe :* l'une liquide, qu'ils appeloient *flachté*, et l'autre solide, qu'ils nommoient *myrrhe troglodyte*. La *myrrhe*, comme gomme-résine, est en partie inflammable, en partie dissoluble dans l'esprit-de-vin, et en partie dissoluble dans l'eau.

Le *benjoin* vient de l'île de Sumatra. On en distingue de deux qualités; savoir, le *benjoin amygdaloïde*, ainsi nommé parce qu'il est formé de larmes blanches, semblables à des amandes liées par un suc brun; il ressemble au *nougat;* et le *benjoin en sorte*, qui est brun et sans larmes; il est plus commun. « Le *benjoin*, dit Fourcroy, répand une odeur très-suave, lorsqu'on le fond ou lorsqu'on le pique avec une aiguille chaude. Il ne donne que peu d'huile volatile, à cause de sa solidité. L'eau bouillante en extrait un sel acide en aiguilles, dont l'odeur est forte, et qui cristallise par refroidissement. On le retire aussi par la sublimation. On le nomme alors *fleurs de benjoin.* Cette opération se fait dans deux terrines vernissées, placées l'une au-dessus de l'autre, et lutées en papier. Il faut pour cela donner un feu doux; sans quoi, le sel est brun. Le cône de carton qu'on employoit autrefois, laisse perdre beaucoup d'oxide concret ». Les fleurs de *benjoin* sont employées dans les *parfums*. Voyez les mots Benjoin, Badamier et Aliboufier.

Le *styrax* ou *storax calamite*, est une résine qui découle d'une espèce d'Aliboufier, ou plutôt du Liquidambar oriental. (*Voyez* ces mots.) L'arbre qui donne le *styrax liquide* n'est pas connu. On transporte ces deux sortes de *styrax* à Moka, lieu où se tient la fameuse foire d'Arabie. *Voyez* les mots Storax et Styrax.

Le *ladanum* est une substance résineuse qu'on recueille sur une espèce de Ciste (*Voyez* ce mot.), et qu'on vend dans les boutiques, sous le nom de *labdanum* ou de *laden* des Arabes. Il y en a de deux sortes, le *ladanum pur*, qui est en masse aglutinée, molle, gluante, inflammable, d'un gris noirâtre, d'une odeur agréable et d'un goût âcre balsamique. On l'envoie dans des peaux ou vessies; c'est le meilleur. L'autre est le *ladanum intortis*, ainsi nommé, parce qu'il se débite en pains tortillés; il est dur, fragile, s'amollissant cependant à la chaleur, d'une odeur foible, mélangé avec du sable noir, ferrugineux, très-fin, et avec des résines odorantes communes, qu'on a fait fondre ensemble. On le substitue souvent au premier. Autrefois on recueilloit le *ladanum* en peignant la barbe et les poils des jambes des chèvres qui avoient brouté le *ciste*, et auxquels cette matière grasse étoit adhérente; et comme il y restoit toujours quelques brins de poils, les marchands nommoient cette résine *labdanum en barbe*. Aujourd'hui, on le recueille avec des lanières de cuir.

Le *galbanum* est un suc résineux et gommeux fort connu des anciens; il entroit dans la composition du *parfum* qui étoit brûlé par les Hébreux sur l'autel d'or. On le trouve dans les boutiques

en larmes et en pain ou en masse. Le premier est le meilleur ; on l'estime quand il est récent, pur, gras, médiocrement visqueux, inflammable, formé de grumeaux blanchâtres et brillans, d'un goût amer et d'une odeur forte. Le *galbanum* en masse doit être choisi le plus net qu'il sera possible, sec et d'une odeur forte. On jette celui qui est brun, sordide, mêlé de matières étrangères, de sable, de terre, de bois ou autres parties de la plante qui le produit. Il paroît cependant ne différer du *galbanum* en larmes, qu'à cause de la négligence ou du peu de soin qu'on a eu à le recueillir. Pour le nettoyer, on le met dans l'eau bouillante, et quand il est fondu, on en ôte facilement les ordures qui surnagent. On l'altère quelquefois avec de la résine, des fèves blanches concassées et de la gomme ammoniaque.

Le *baume blanc* découle de deux espèces de Balsamier. (*Voyez* ce mot.) Il est connu sous les noms de *baume de Judée*, *baume de la Mecque*, *de Gilead*, *de Constantinople*.

Le *graine d'ambrette* est la semence de la *ketmie odorante* ou *musquée*. Elle a l'odeur du *musc*, la grosseur d'un grain de *millet* et la forme d'un *rein*.

« Le *costus odorant* qu'on trouve dans le commerce, dit Bomare, » est une racine exotique, coupée en morceaux oblongs, gros comme » le pouce, légers, poreux, et cependant durs, mais friables, un » peu résineux, d'un goût âcre de gingembre, mêlé de quelque » amertume, aromatique, d'une odeur légère de violette, d'un jaune » gris ou brun ; elle est tirée d'un arbrisseau qui ressemble beau- » coup au *sureau*, et qui croît abondamment dans l'Arabie Heureuse, » au Malabar, au Brésil et à Surinam.... Le *costus* qu'on trouve » dans les cabinets des curieux, est ou de couleur cendrée et blan- » châtre en dehors, tirant sur le rouge en dedans, léger, d'une odeur » très-suave, d'un goût âcre, brûlant et mordant, et se nomme *cos-* » *tus arabique* : ou il est léger, plein et noir, très-amer, d'une » odeur forte d'œillet ; c'est le *costus indien*, le *pucho* des Mala- » bares, dont on fait un grand commerce dans la Perse, l'Arabie ; » ou enfin pesant, d'une couleur de buis, dont l'odeur porte à la » tête ; c'est le *costus syriaque* ou *romain*. Les *costus* des anciens » étoient beaucoup plus odorans que ceux de nos jours. Ils s'en ser- » voient pour faire des aromates et des parfums : ils les brûloient sur » les autels comme l'encens ». Ainsi le *costus* des Grecs, des Latins et des Arabes, est un même nom qu'ils ont donné à différentes racines.

Le *calamus*, ou *roseau aromatique*, est la tige d'une plante, creuse comme un chalumeau, grosse comme une plume médiocre, genouillée, d'un jaune pâle ou d'un gris rougeâtre en dehors, blanche en dedans, remplie d'une substance fongueuse ou molle, d'un goût âcre, d'une amertume légère et d'une assez bonne odeur. On apporte le *calamus* des Indes et d'Egypte, toujours sec, en petites bottes hautes de deux ou trois pieds, faciles à casser. Il entre dans la composition de certains *parfums*.

Après les *parfums de l'Arabie* viennent les *parfums de l'Inde*, qui sont pour l'ordinaire des pots-pourris composés d'Ecorce de citron,

de Bois d'aloès, de Bois de rose, de Girofle, de Santal-citrin, de Macis, de Muscade, de Cannelle, de Vanille, d'Ambre, de Musc et de Civette. *Voyez* ces mots.

Il y a deux sortes d'*ambre*, l'*ambre gris* et l'*ambre jaune* ou *succin*. L'*ambre gris* est une substance légère, opaque, grasse, de couleur cendrée, odoriférante, mais dont l'odeur se développe bien plus lorsqu'elle est mêlée à une petite quantité d'autres aromates. On le trouve sur les bords de la mer en monceaux plus ou moins gros : il y en a quelquefois du poids de cent livres et plus. Les naturalistes ne sont point tout-à-fait d'accord sur la nature et l'origine de cette substance. (*Voyez* à l'article Ambre gris leurs opinions à ce sujet, et celle surtout qui est la plus accréditée aujourd'hui.) Quoique cette matière soit assez répandue, elle est pourtant très-chère, et forme un aromate rare et précieux. Les parfumeurs en font un grand usage.

L'*ambre jaune* est une substance bitumineuse, dure, plus ou moins transparente, de couleur tantôt jaune ou citrine, tantôt blanchâtre, tantôt rousse, d'une saveur un peu âcre. C'est de tous les bitumes celui qui ressemble le plus aux résines végétales. Réduit en poudre, il a une odeur assez agréable. Kœmpfer dit que les Chinois, les Japonais et plusieurs autres peuples de l'Asie, estiment beaucoup plus l'*ambre jaune* que l'*ambre gris;* ils en brûlent beaucoup, tant à cause de la bonne odeur que sa fumée répand, que parce qu'ils croient cette vapeur très-salutaire. *Lisez* l'article Succin.

Le *musc* est une substance d'une odeur très-forte, fournie par un animal du même nom et du genre *chevrotain*. (*Voyez* Musc.) Cette substance est contenue dans une petite bourse placée près de son nombril. Le *musc* nous vient des Indes orientales, et principalement du Tonkin. Le plus pur et le plus estimé par les Chinois, est celui que l'animal laisse couler sous une forme grenelée et onctueuse, sur les pierres ou les troncs d'arbres contre lesquels il se frotte, lorsque cette matière devient irritante ou trop abondante dans la bourse où elle se forme. Le *musc* qui se trouve dans la poche de l'animal est rarement aussi bon, parce qu'il n'est pas encore mûr, ou bien parce que ce n'est que dans la saison du rut qu'il acquiert toute sa force et toute son odeur, et que dans cette même saison l'animal cherche à se débarrasser de cette matière trop exaltée qui lui cause des picotemens et des démangeaisons.

On trouve le *musc* dans le commerce, ou séparé de son enveloppe, ou renfermé dedans. Cette matière est sujette à être falsifiée par les Indiens. Celle qui est sans enveloppe doit être sèche, d'une odeur très-forte, d'une couleur tannée, d'un goût amer. Etant mise sur le feu, elle doit se consumer entièrement si elle n'est point mêlée avec de la terre. L'enveloppe qui contient le *musc* doit être couverte d'un poil brun : c'est la peau de l'animal même. Lorsque le poil est blanc, il indique que c'est du *musc* de Bengale, qui est inférieur en qualité à celui du Tonkin. Quand les chasseurs ne trouvent point cette vessie bien pleine, ils pressent le ventre de l'animal pour en tirer du sang, dont ils la remplissent. Les marchands du pays y mêlent ensuite des matières propres à en augmenter le poids. Les Orientaux savent distinguer cette falsification par le poids sans ouvrir la vessie, l'expérience

leur ayant fait connoître combien doit peser une vessie non-altérée. Ils en jugent aussi au goût. Enfin, leur dernière épreuve est de prendre un fil trempé dans un suc d'ail, et de le faire passer au travers de la vessie avec une aiguille : si l'odeur d'ail se perd, le *musc* est bon ; si le fil la conserve, le *musc* est altéré.

Les parfumeurs, les distillateurs et les confiseurs employoient plus souvent le *musc* autrefois qu'à présent. Son odeur, pour être agréable, a besoin d'être tempérée par celle d'autres *parfums*.

La *civette* est une liqueur ou humeur onctueuse et odorante que fournissent trois petits quadrupèdes de la même famille, appelés *civette*, *zibet* et *genette*. Cette humeur est contenue dans une petite poche que ces animaux ont au-dessous de l'anus. Lorsque la *civette* est nouvelle, elle est blanche, et a la consistance de miel ; en vieillissant, elle jaunit et brunit. Les parfumeurs et les confiseurs en font quelquefois usage dans le mélange de leurs aromates. Son odeur, quoique violente, n'est point désagréable au sortir même du corps de l'animal ; elle est plus suave que celle du *musc*. Voyez l'article Civette.

Autrefois les *parfums* où entroient le *musc*, l'*ambre gris* et la *civette* étoient recherchés en France ; mais ils sont tombés de mode depuis que nos nerfs sont devenus plus délicats.

Nous ne sommes pas si riches en *parfums* secs et simples que les Asiatiques ; nous composons la plupart de nos *parfums* avec les huiles et les eaux distillées des plantes odorantes.

Extraction des huiles essentielles des végétaux odorans.

La distillation est le moyen le plus généralement employé pour extraire les huiles essentielles des végétaux odorans ; et comme ces huiles contiennent la matière subtile appelée *esprit*, qui produit le sentiment de l'odeur, et la retiennent même après la distillation dans un degré marqué, en les obtenant, on obtient nécessairement le principe de l'odeur des plantes dont elles sont extraites, lequel, sans elles, seroit toujours prêt à nous échapper.

Il s'agit donc de prendre la plante dans l'âge de sa plus grande vigueur, et dans lequel son odeur est la plus forte ; de choisir même celles des parties des plantes dont l'odeur est la plus marquée, de les mettre dans la cucurbite d'un alambic sans bain-marie, d'ajouter assez d'eau pour que la plante en soit bien baignée et ne touche point le fond de la cucurbite, d'adapter un serpentin au bec de l'alambic, et de donner tout d'un coup le degré de chaleur convenable pour faire entrer l'eau en ébullition.

L'eau monte dans cette distillation très-chargée de l'odeur de la plante, et elle entraîne avec elle toute son huile essentielle. Une partie de cette huile est assez intimement mêlée avec l'eau qui monte pour la rendre trouble et un peu laiteuse ; le reste nage à la surface de l'eau ou se précipite au fond, suivant la pesanteur spécifique de l'huile. On continue ainsi la distillation jusqu'à ce qu'on apperçoive que l'eau commence à devenir claire, en observant d'en remettre de temps en temps dans la cucurbite, pour que la plante en soit toujours bien baignée. Ce procédé s'applique en général aux plantes et aux substances

aromatiques dont on veut retirer l'huile essentielle ; cependant, il y a des observations particulières à faire, et que l'expérience indique. Par exemple, il y a des huiles fort pesantes, comme les *huiles de girofle*, de *cannelle ;* il y en a d'autres qui se figent au moindre froid, comme l'*huile d'anis*. Ces huiles veulent être distillées à grand feu et dans des alambics fort peu élevés.

D'autres sont vives et pénétrantes, et contiennent un sel volatil, abondant et âcre, comme l'*huile de romarin*, de *marjolaine :* celles-ci demandent à être distillées à une chaleur fort tempérée, dans la crainte de leur faire perdre leur odeur fine et gracieuse par un feu trop vif.

L'alambic doit être rempli aux deux tiers au moins ; car, s'il l'étoit plus ou moins, ou l'huile essentielle arriveroit chargée de particules étrangères, ou elle ne pourroit s'élever au haut du chapiteau. Il ne faut pas s'attendre à tirer la même quantité d'huile essentielle de toutes les plantes, fleurs ou substances aromatiques. Il y a des plantes qui en fournissent une grande quantité, comme le *girofle*, le *genièvre*, la *lavande*, la *sabine*, le *térébinthe*, et la plupart des arbres balsamiques et résineux. D'autres, telles que les *roses*, le *poivre*, tous les *nasturtium*, le *zédoaire*, en fournissent à peine une quantité sensible. Ainsi, la *sabine* fournit par la distillation deux onces et demie d'huile essentielle par livre, tandis qu'une livre de *noix muscades* n'en fournit qu'une once. Le *jasmin*, la *tubéreuse*, les *lis*, la *jonquille*, ne fournissent rien d'odorant par la distillation.

La plupart des huiles essentielles ont une pesanteur spécifique moindre que celle de l'eau, et nagent à sa surface, telles que celles d'*anis*, de *citron*, de *cédrat*. Il y en a cependant qui sont plus pesantes, et qui se précipitent au fond ; c'est une propriété qu'ont celles qu'on retire des végétaux aromatiques des pays chauds, tels que le *girofle*, la *cannelle*, le *sassafras*.

Pour recueillir les premières et les séparer de l'eau laiteuse sur laquelle elles nagent, il faut deux personnes. L'une prend un entonnoir de verre d'une capacité assez grande, c'est-à-dire, d'une pinte au moins ; elle le tient ferme au-dessus d'une grande terrine, et de l'autre main elle applique le doigt index contre l'orifice inférieur de l'entonnoir pour le boucher. L'autre personne verse lentement dans l'entonnoir le produit de la distillation ; l'entonnoir étant plein, l'huile essentielle surnagera, et en retirant le doigt qui le bouche, l'eau ne manquera pas de s'écouler. On aura par ce moyen l'huile essentielle toute seule, en répétant cette manipulation jusqu'à ce que l'eau soit entièrement séparée de l'huile.

La séparation des huiles qui se précipitent au fond de l'eau, est encore plus aisée ; il ne s'agit que de décanter l'eau qui surnage. Lorsque l'huile essentielle qui est au fond, commence à suivre le courant de l'eau, on se sert de l'entonnoir ci-dessus dont on ne débouche l'orifice inférieur que pour donner passage à l'huile essentielle ; on doit bien se garder de jeter cette eau qui est très-odorante et abondamment chargée d'esprit recteur ; elle peut servir et doit même être préférée pour une seconde distillation de la même substance.

Non-seulement les huiles essentielles n'ont pas la même pesanteur spécifique, mais elles n'ont pas non plus la même couleur. L'*huile essentielle de girofle* et celle de *cannelle* qui sont très-blanches, prennent une teinte jaune et ensuite rousse, lorsqu'on les laisse dans un flacon qui n'est pas tout-à-fait plein. L'*huile de lavande* fort limpide, jaunit en vieillissant; l'*huile de rue* est d'une couleur brune; celle d'*absynthe* d'un vert noir; celle de fleurs de *camomille*, ainsi que celle de fleurs de *mille-feuille*, ressemblent au plus bel azur; mais cette couleur dégénère ensuite en une vilaine couleur jaune foncée. Il ne faut cependant pas croire que ces huiles alors soient mauvaises; mais c'est que leur nature est de devenir telles au bout d'un certain temps.

Pour conserver les huiles essentielles dans toute leur pureté et le plus long-temps qu'il est possible, il faut en remplir de petits flacons de cristal, exactement bouchés, non avec du liège, il seroit corrodé, mais avec des bouchons de même matière, les placer dans un lieu frais et ne les ouvrir qu'au besoin.

Les huiles essentielles sont toutes pénétrées d'un acide abondant et assez développé. C'est à cet acide qu'elles doivent, la plupart, leur dissolubilité dans l'esprit-de-vin.

Il y a plusieurs substances végétales qui contiennent de l'huile essentielle non combinée, mais déposée comme en réserve dans des cellules particulières: telle est celle qui réside dans l'écorce des *oranges*, des *citrons*, et de tous les fruits de cette espèce, laquelle est si abondante qu'on la peut tirer sans distillation.

Pour cet effet, on se sert d'une machine remplie de petits clous, à-peu-près semblable à celles qui servent à carder la laine. On râpe sur cette machine les écorces jaunes des *citrons* ou des *cédrats*, *bergamottes*, *oranges*, *limons*, jusqu'à ce qu'elles soient usées entièrement. Une grande partie de l'huile essentielle coule naturellement; elle se rassemble dans une rigole qu'on a pratiquée à dessein, et on la reçoit dans une bouteille. Lorsqu'on a râpé une certaine quantité de citrons, on ramasse l'écorce divisée qui ressemble à une pulpe; on l'exprime entre deux glaces pour en faire sortir l'huile essentielle, qu'on laisse éclaircir et qu'on décante ensuite.

Les huiles essentielles préparées par cette méthode, sont moins fluides que celles qui ont été distillées; mais elles ont une odeur plus agréable. C'est la pratique usitée en Provence et en Portugal, où les citrons sont très-communs et dans une bonne maturité. Dans ce pays-ci (à Paris), on prépare l'huile essentielle des fruits de cette espèce, en distillant leurs écorces récentes avec de l'eau.

Toutes les huiles essentielles sont sujettes à perdre par l'évaporation, leur partie la plus volatile dans laquelle réside l'odeur spécifique du végétal dont elles sont tirées. Dans cet état, elles s'épaississent et ne peuvent plus s'élever au degré de chaleur de l'eau bouillante. Mais, si on les y soumet avant qu'elles aient perdu tout le principe de leur odeur, il en monte une partie dans la distillation, et ce qui monte ainsi, a toutes les propriétés de l'huile nouvellement distillée. Il est bon d'ajouter beaucoup de la même plante récente dont l'huile

nouvelle se combine avec l'ancienne. Cette seconde distillation se nomme *rectification des huiles essentielles*.

Plusieurs parfumeurs vendent pour *huiles essentielles de lavande*, de *thym*, de *marjolaine*, etc., l'infusion de ces plantes et fleurs dans les huiles grasses. On peut reconnoître la fraude en mélant ces essences avec de l'esprit-de-vin; si elles sont falsifiées, elles se troublent et se précipitent au lieu de se dissoudre.

Le mélange de l'esprit-de-vin avec une huile essentielle, se reconnoît par l'addition de l'eau: cette eau devient alors laiteuse, parce que l'esprit-de-vin quitte l'huile essentielle pour s'unir à cette même eau, et laisse l'huile très-divisée suspendue mais non dissoute. Cela n'arrive point lorsque l'huile essentielle ne contient point d'esprit-de-vin. Elle se divise, à la vérité, en globules fort petits lorsqu'on l'agite avec l'eau, et la rend blanchâtre; mais ces globules se réunissent promptement, et forment des masses d'huiles qui viennent nager à la surface, ou se précipitent au fond, suivant sa nature.

Quand on soupçonne qu'une huile essentielle est alongée par l'esprit-de-vin, pour connoître la quantité de ce liquide qu'elle contient, on verse dans un tube de verre un poids donné de l'huile; on ajoute de l'eau, on agite le mélange, on le laisse éclaircir, on décante l'huile et on la pèse; ce dont elle se trouve diminuée est la quantité d'esprit-de-vin qu'elle contenoit, qui s'est mêlé à l'eau.

Eaux odorantes distillées.

Il ne faut pas confondre les *eaux odorantes* avec les *huiles essentielles*. On distingue deux espèces d'*eaux odorantes* que l'on obtient par la distillation, les unes *simples*, les autres *spiritueuses*.

Il faut faire un choix dans les fleurs ou substances aromatiques dont on veut tirer l'esprit recteur. Ce principe réside quelquefois dans le calice et non dans les pétales. Les fleurs qui ne sont odorantes qu'au moyen d'un esprit-recteur très-exalté, telles que le *jasmin*, la *jonquille*, la *jacinthe*, la *tubéreuse*, le *narcisse*, ne fournissent rien par la distillation, et ne conservent point leur odeur après la dessiccation; il en est de même des *roses pâles* ou des *roses muscates*; qui ont beaucoup d'odeur étant fraîches, et peu ou point du tout après avoir été desséchées. Les *roses rouges*, appelées *roses de Provins*, ont au contraire peu d'odeur étant fraîches, et en acquièrent considérablement lorsqu'on les fait sécher, sur-tout si elles ont été cueillies avant leur entier épanouissement. Les *violettes* de jardin sont infiniment plus odorantes que celles des bois.

Pour distiller les *eaux odorantes simples*, il faut préférer l'eau de rivière à toute autre; on y jettera même quelques poignées de sel pour lui donner plus d'activité, et faciliter son passage dans le parenchyme des fleurs ou plantes. On ne feroit pas mal non plus de laisser les fleurs ou substances odorantes en macération dans l'eau salée, mais vingt-quatre heures seulement, et pas davantage. Puis on en remplit la moitié d'une cucurbite au bain-marie, et on distille à une chaleur très-douce, c'est-à-dire, d'environ 30 à 35 degrés au thermomètre de Réaumur, jusqu'à ce qu'on s'apperçoive que ce

qui monte dans la distillation, n'a plus une odeur aussi marquée : car il ne faut pas tirer à la quantité lorsqu'on veut avoir l'essence des fleurs.

Pour obtenir des eaux bien imprégnées de cette essence, on a recours aux rectifications, c'est-à-dire qu'après une distillation faite comme on vient de le dire, on verse l'*eau odorante* déjà obtenue, sur une nouvelle quantité de fleurs ou substances aromatiques, et l'on procède à une nouvelle distillation. Dans l'une et l'autre, l'eau sert d'intermède pour enchaîner l'arome, sans le trop diviser et le noyer. Celle dont on s'est servi pour la distillation de toutes les huiles essentielles, se trouvant très-chargée du principe de l'odeur des plantes, est par conséquent une très-bonne eau distillée de ces plantes.

Les *eaux odorantes spiritueuses* sont de l'esprit-de-vin, chargé, par la distillation, du principe de l'odeur des substances. Ces eaux sont simples ou composées. On nomme *esprits* les premières, telles que l'*esprit de thym*, de *romarin*, de *lavande*, etc. On appelle *eaux composées spiritueuses* celles dans lesquelles entrent plusieurs substances. Dans cette distillation, on doit ne se servir que de vaisseaux de terre vernissée ou de verre, n'employer que de l'esprit-de-vin parfaitement rectifié, distiller au bain-marie, et faire macérer auparavant les fleurs ou plantes.

Malgré ces précautions, les eaux spiritueuses sont sujettes à prendre, pendant la distillation, une petite impression de feu qu'on leur ôte en moins de six heures, en les versant dans des bouteilles d'un diamètre moyen, et les plongeant dans un mélange de glace pilée et de sel. Ces eaux spiritueuses sont celles dont on fait le plus usage; elles se conservent très-long-temps, tandis que les eaux odorantes simples ne peuvent se conserver qu'un ou deux ans tout au plus.

Distillation per descensum.

La distillation dont je viens de parler ne peut se faire sans alambic et sans fourneau. Quand on n'en a point, on emploie un autre procédé pour avoir des eaux odorantes. C'est la distillation *per descensum*. Voici ce que c'est :

On prend un pot de terre vernissée : on pose dessus un linge fin que l'on arrête avec un cordon aux bords extérieurs du vase, et on fait tomber ce linge en dedans du vase, en forme de poche jusqu'à la moitié de sa profondeur. On remplit cette poche des herbes dont on veut obtenir l'eau distillée. On fait ensuite chauffer le cul d'une assiette qu'on pose sur les herbes ou fleurs; on la remplit de cendres chaudes, et même de charbons ardens. L'eau des plantes chargée de leur principe odorant se précipite dans le fond du vase, ce qu'on apperçoit tout de suite, si l'on s'est servi d'un vase de verre.

On conserve cette eau distillée dans une bouteille bien bouchée; et si l'on s'apperçoit qu'elle dépose un limon, ce qui peut arriver quand la distillation a été poussée trop loin, on la transvase dans une autre bouteille.

Manière de tirer les essences de certaines fleurs, sans distillation.

Il y a une manière ingénieuse de tirer les essences de certaines fleurs sans distillation, à l'aide de l'huile de ben. J'en ai dit un mot à l'article Ben. Cette huile ayant la propriété de ne point rancir en vieillissant, conserve long-temps dans leur pureté les odeurs des fleurs : voici comment on l'applique à cet usage.

On a une caisse garnie en dedans de fer-blanc. On fait faire des châssis qui puissent aisément y entrer, dont le bois ait deux doigts d'épaisseur, et soit garni tout autour de pointes d'aiguilles. Pour chaque châssis, on prépare une toile de coton qui puisse être tendue dessus ; avant de s'en servir, on doit la faire passer à une bonne lessive, la laver ensuite dans de l'eau claire, et la bien sécher. On imbibe les toiles d'*huile de ben*, on les presse un peu ; elles sont étendues sur les châssis et attachées aux aiguilles. On met alors un premier châssis au fond de la caisse, et l'on répand sur la toile les fleurs dont on veut tirer l'essence, on les couvre d'un autre châssis, sur la toile duquel on jette encore des fleurs, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que la caisse soit pleine. Les châssis étant épais de deux doigts, les fleurs ne sont pas pressées, et il y en a dessus et dessous les toiles. Douze heures après on en remet d'autres, et on poursuit la même opération pendant quelques jours.

Quand l'odeur paroît assez forte, on lève les toiles de dessus les châssis, on les plie en quatre, on les roule et on les met à la presse pour exprimer l'huile. Cette presse doit être de fer-blanc. On place dessous des vaisseaux bien nets pour recevoir l'essence, qu'on serre et qu'on conserve dans des fioles bien bouchées.

On ne peut faire dans une caisse que l'essence d'une fleur à-la-fois, car l'odeur de l'une gâteroit l'autre. Par la même raison, les toiles qui auroient servi à tirer l'essence d'une fleur, ne pourront servir à tirer l'essence d'une autre, à moins qu'on ne les ait mises à la lessive et lavées dans de l'eau claire. Ce moyen est employé principalement pour obtenir l'odeur des fleurs qui ne donnent pas d'huile essentielle par la distillation, telles que la *tubéreuse*, le *jasmin* et plusieurs autres.

Sachets, sultans, pots-pourris, cassolettes.

Les *sachets de senteur* qu'on porte dans la poche, sont composés d'un certain nombre de substances d'odeur agréable, mêlées ensemble et réduites en poudre.

Les *sultans* sont des coffrets élégamment faits, revêtus en dedans de petits matelas pleins de ces mêmes substances odorantes. On y met le linge auquel on veut faire prendre une bonne odeur. Les femmes aiment beaucoup ces petits meubles, qui parent et parfument leur toilette ; et le jeune époux ne manque pas de les comprendre dans les présens de noces qu'il fait à sa bien-aimée.

On appelle *pot-pourri*, tout mélange d'ingrédiens secs et aromatiques, mis dans un pot et arrosé avec une certaine quantité d'eau dans laquelle on a fait fondre du sel marin ; ces ingrédiens fermentant

ensemble, leur odeur se développe en même temps. Quand les *pots-pourris* sont bien faits, on ne reconnoît point l'odeur de chaque aromate en particulier. Le sel qu'on emploie est pour empêcher que ces ingrédiens ne se corrompent: on observe aussi qu'il y ait une certaine analogie entre les odeurs, car il peut arriver ou qu'elles soient rendues plus suaves, ou qu'elles se corrompent par le mélange. Ces aromates sont enfermés, soit dans des petites boîtes d'or et d'argent portatives et bien fermées, mais qu'on ouvre à volonté, soit dans des vases de porcelaine ayant la forme d'urne ou toute autre, et dont le couvercle est percé de part en part, afin que les odeurs passent et se répandent dans les endroits où ces vases sont déposés.

L'usage des *cassolettes* est fort ancien. Les Indiens ont de tout temps brûlé des *parfums* dans des espèces de réchauds, pour recevoir plus magnifiquement leurs convives. L'encensoir fumant est, dans la main des prêtres, une vraie *cassolette*. L'*acerra* étoit un vase, un *coffret*, une *cassolette* destinée aux *parfums*. Ces instrumens de sacrifice se voient, sous toutes sortes de formes, dans les monumens antiques.

Voici une composition dont on peut faire des *sachets*, des *sultans*, des *pots-pourris* et des *cassolettes*. Prenez une livre de fleurs d'orange nouvellement cueillies, une demi-livre de roses communes, une demi-livre de lavande, dont il ne faut que la graine, huit onces de roses muscades, quatre onces de feuilles de marjolaine, quatre de feuilles d'œillet, trois de thym, deux de feuilles de myrte, deux de mélilot effeuillé, une de feuilles de romarin, une de clous de girofle concassés, et une demie de feuilles de laurier. Mettez ces substances dans un pot bouché avec du parchemin, exposé au soleil pendant la chaleur de l'été, et qui soit toujours à l'abri de la pluie; remuez-les avec un bâton tous les deux jours, pendant un mois. Elles produiront à la fin de l'été la composition dont il s'agit, laquelle sera plus suave et plus parfaite, si on y ajoute de la poudre de Chypre parfumée, mêlée avec de la grosse poudre de violette.

Vapeurs de parfums, pastilles odorantes.

Rien n'est plus agréable à respirer que la vapeur des *parfums*. Pour procurer aux riches cette jouissance, on a imaginé des pâtes et des pastilles odorantes. En mêlant ensemble les poudres d'iris, de storax, de benjoin et d'autres aromates, et en les incorporant avec de l'eau de fleurs d'orange, on forme une pâte qu'on garde dans un petit vaisseau d'argent. Lorsqu'on veut en faire usage, on met le vase sur un feu doux ou sur des cendres chaudes; la pâte s'échauffe et se répand en vapeur d'une odeur très-suave.

Les *pastilles odorantes* se préparent de la manière suivante. On prend une demi-once de benjoin, quatre scrupules de styrax calamite, deux gros de baume sec du Pérou, quatre scrupules de cascarille, demi-gros de girofle, une once et demie de charbon préparé, un gros de nitre, un demi-gros d'huile essentielle de fleurs d'orange, autant de teinture d'ambre, et la quantité nécessaire de mucilage de gomme adragant. Ce mélange est mis dans un mortier de fer; on en fait une masse ou pâte, qu'on pétrit ensuite en divers rouleaux, cha-

cun de la grosseur d'un tuyau de plume. On divise ces rouleaux en petits cônes de la longueur à-peu-près d'un pouce, qu'on fait sécher et qu'on enferme dans une bouteille. Quand on veut se servir d'une de ces pastilles, on la pose sur une table de pierre ou de marbre, et on l'allume par la pointe: elle brûle en scintillant, et répand une fumée ou plutôt un parfum agréable.

Pommades et poudres parfumées.

Il y a vingt ans qu'on n'étoit point à la mode, si l'on ne graissoit et poudroit ses cheveux. Cette mode bizarre, inconnue à nos ancêtres, avoit passé depuis quelques années; elle semble prête à revenir. Si elle revient, on voudra sans doute faire usage, comme autrefois, de pommades et de poudres parfumées. La pommade, comme on sait, est un mélange de graisse de porc bien pure et bien préparée, qu'on fait fondre avec un peu de cire blanche. Quand on veut en faire une pommade de senteur ordinaire, comme celle de citron, de bergamotte, de cédrat, etc. on y ajoute quelques gouttes d'huile essentielle tirée de l'écorce de ces fruits. Les pommades à la fleur d'orange, à la lavande, au jasmin, et beaucoup d'autres, se font au bain-marie, en mettant infuser ces fleurs dans de la graisse de porc bien préparée.

La poudre des *parfumeurs* n'est autre chose que de l'amidon réduit en poudre dans des mortiers, et passé au travers de tamis de soie extrêmement fins. Lorsqu'il a été humecté d'esprit-de-vin avant d'être broyé et pulvérisé, il compose une poudre plus légère, qu'on appelle *poudre purgée à l'esprit-de-vin;* on la reconnoît au certain cri qu'elle fait quand on la presse entre les doigts.

On peut aussi composer la poudre à poudrer avec les fécules de certaines racines, telles que la racine de bryone, celle de magnoc et beaucoup d'autres; avec cette dernière on fait, dans nos colonies, une poudre superfine d'une extrême blancheur. La graine de nielle, plante si commune dans les champs de blé, produit une farine plus blanche et plus légère que celle de froment, et par cette raison très-propre à fabriquer de la poudre.

Les poudres colorées se préparent de plusieurs manières, tantôt en brûlant jusqu'à un certain point de la poudre ordinaire, qui prend alors une couleur plus ou moins foncée, tantôt en râpant des racines, des bois et autres substances odorantes, telles que l'iris, le sassafras, etc. Celles qui sont faites avec les substances aromatiques des Indes, sont très-chères; on les falsifie, en y substituant de la sciure de bois d'ébénisterie, de la brique pilée ou de la terre ocracée réduite en poudre impalpable.

On parfume la poudre ordinaire, ou en y ajoutant quelques gouttes d'essence, ou en y mêlant des aromates broyés. Si vous triturez ensemble un gros de musc, quatre onces de graines de lavande, un gros et demi de civette, un demi-gros d'ambre gris, et si, après avoir réduit en poudre ce mélange, vous le passez par un tamis, vous aurez un parfum dont la plus petite quantité suffira pour donner à la poudre blanche une odeur très-agréable.

Élixirs, vinaigres, pâtes et savons de propreté.

La conservation des dents est nécessaire à celle de la santé. Les dents sont le moulin de l'estomac. Si ce moulin est mauvais, les alimens n'étant broyés qu'à demi, seront mal digérés. On doit donc avoir soin de ses dents. Voici un élixir propre à les conserver, et à rendre l'haleine suave et agréable.

Prenez demi-gros de girofle, quatre gros de gayac, un de pyrèthre, un de noix muscade, dix gouttes d'huile essentielle de romarin, quatre gouttes de bergamotte, et trois onces d'eau-de-vie à 26 degrés. Après avoir concassé ce qui doit l'être, on met toutes ces substances dans un matras avec l'eau-de-vie; on laisse infuser à froid pendant sept à huit jours, ensuite on filtre la liqueur, et on la met dans une bouteille de grandeur double de celles qui servent à l'eau de mélisse. On se rince la bouche tous les matins avec cette liqueur, dont on met une cuillerée à café dans un verre d'eau.

On sait à quel degré de perfection Maille a porté l'art du Distillateur-vinaigrier. Il a inventé et composé une grande quantité de vinaigres de toute espèce, non-seulement pour la table, mais pour la toilette, et tous plus odoriférans, plus agréables les uns que les autres. Il n'y a point à Paris de gourmet ni de petite-maîtresse qui ne connoisse son laboratoire ou son magasin. J'y renvoie le lecteur.

Ce sont les Italiens qui ont imaginé de substituer aux savonnettes à barbe, la poudre et l'essence de savon, comme plus portatives et d'un usage plus commode et plus agréable. On les parfume toujours. On trouvera à l'article du *Dict. encycl.* que j'ai cité, d'excellentes recettes pour composer, soit l'essence de savon, soit les pâtes pour les mains; on y trouvera aussi une foule de détails relatifs aux *parfums*, qui ne pouvoient avoir leur place dans ce Dictionnaire.

Si j'ai donné quelqu'étendue à cet article, c'est pour satisfaire tous les goûts, et particulièrement celui des femmes. Chacune, après l'avoir lu, peut, si elle veut, se passer de parfumeur, en composant elle-même ses *parfums*. Il vaudroit pourtant mieux qu'elle n'en fît point usage, ou du moins qu'elle n'en fît qu'un usage très-modéré. L'abus des *parfums* énerve le corps et l'ame, abat les forces, attaque les nerfs, et rend à la longue l'odorat insensible aux douces odeurs des fleurs; à force de sentir, on ne sent plus rien. Une grande propreté et de l'eau pure; voilà quels devroient être les seuls *parfums* de toute jeune femme qui veut conserver sa fraîcheur et sa beauté. (D.)

PARGINIE, nom que les Portugais donnent à un oiseau que le Japonais Kanjemon trouva sur une île, en allant de Siam à Manille. Ses œufs sont presque aussi gros que ceux de *poule*. C'est à quoi se borne la seule indication que l'on ait sur cet individu. (Vieill.)

PARGNEAU. On appelle ainsi, à Lyon, les petites *carpes* qu'on ne peut manger que frites. *Voyez* au mot Carpe. (B.)

PARHÉLIE, météore présentant sous une clarté bril-

lante une ou plusieurs images du soleil, et qui se montre toujours en même temps que cet astre.

Lahire observa à Paris deux *parhélies* en 1689; il n'en apperçut qu'une en 1692. Cassini en remarqua deux à Paris en 1693, et Maraldi y en observa plusieurs en 1721. *Voyez* les *Mémoires de l'Académie des sciences*, années 1692, 1693 et 1721. Gray et Halley ont vu en Angleterre plusieurs *parhélies* dont ils ont consigné la description dans les *Transactions philosophiques*. Scheinerus observa à Rome plusieurs *parhélies* qui offrirent des phénomènes assez piquans pour exercer la sagacité de Descartes et de Huyghens. Hévélius remarqua à Dantzic en 1661 le soleil accompagné de six images solaires, qui le ravirent d'admiration et de surprise. Patrin a observé en Sibérie plusieurs *parhélies*, dont une lui a présenté l'aspect de l'astre du jour accompagné de deux images; et chacune de ces images étoit terminée par un cône de lumière dont la base aboutissoit au soleil.

Les *parhélies* paroissent toujours aussi grandes que le soleil dont elles sont l'image; mais leur figure n'est pas aussi exactement sphérique. L'éclat des *parhélies* n'est pas aussi éblouissant que celui du soleil. Leur contour extérieur présente les mêmes couleurs que l'arc-en-ciel. Plusieurs *parhélies* paroissent se terminer par une longue queue dont l'éclat est moins vif que celui de la *parhélie* même.

Les *parhélies* sont souvent accompagnées de cercles, dont les uns sont blancs, tandis que les autres se montrent sous les couleurs de l'arc-en-ciel. Ces cercles diffèrent souvent par le nombre. Certains ont le soleil dans leur centre; ils sont colorés, et leur diamètre varie depuis 45 jusqu'à 90 degrés. Le plan de ces cercles est perpendiculaire à une ligne droite que l'on supposeroit menée de l'œil du spectateur au centre du soleil : d'où il résulte que leur position diffère suivant la différente élévation du soleil au-dessus de l'horizon. Plus les couleurs de ces cercles sont vives, plus la lumière du soleil paroît foible. On y remarque encore d'autres cercles parallèles à l'horizon : l'un d'entr'eux, qui est ordinairement blanc, et qui a, suivant Hévélius, un diamètre de 150 degrés, renferme toutes les images du soleil. Son centre est le zénith du spectateur.

L'ordre des couleurs dans les cercles colorés est le même que dans l'arc-en-ciel; mais la couleur rouge est dans la partie intérieure qui regarde le soleil.

Hévélius, Huyghens, Cassini, Mussembrok, &c. ont constamment observé qu'à l'époque de l'apparition des *parhélies*, le temps n'est jamais parfaitement sereiu; de petits nuages

flottans de loin en loin dans l'atmosphère, altèrent ordinairement sa transparence.

Les *parhélies* se montrent le plus souvent pendant l'hiver lorsque le vent du nord souffle.

La durée de l'apparition des *parhélies* est d'une, deux, trois, et même quatre heures.

Lorsque les *parhélies* disparoissent, il tombe ordinairement de la pluie ou même de la neige sous la forme d'aiguilles.

Mussembrok a réuni toutes ces circonstances, et a tâché de faire voir qu'elles concourent à prouver que les *parhélies* sont formées par la réflexion des rayons du soleil sur un nuage qui lui est opposé. Ceux qui desireront de grands détails sur cet objet, peuvent consulter l'*Essai de Physique* de Mussembrok, tom. 5, article MÉTÉORE. (LIB.)

PARIADE. C'est l'époque à laquelle les *perdrix* s'apparient. L'on ne doit pas les tuer alors, si l'on veut qu'un canton soit fourni de ce gibier. *Voyez* PERDRIX. (S.)

PARIANE, *Pariana*, plante à tiges creuses, noueuses, à feuilles alternes, ovales, aiguës, striées, engaînées comme celles des graminées, avec leur collet longuement velu et oreillé à fleurs disposées en épi terminal, formé par des verticilles très-serrés.

Cette plante forme dans la monoécie polyandrie, un genre qui a pour caractère une bale calicinale de deux valves inégales renfermant une seule fleur composée de deux valves également inégales; les mâles ayant une quarantaine d'étamines, et les femelles un ovaire triangulaire, surmonté d'un style terminé par deux stigmates velus.

Le fruit est une graine triangulaire, ovale, renfermée dans la bale florale.

La *pariane* se trouve à la Guiane, où elle a été observée par Aublet. Elle est figurée pl. 776 des *Illustrations* de Lamarck. Chaque anneau est composé de trois paquets de fleurs mâles et d'une seule fleur femelle. (B.)

PARIÉTAIRE, *Parietaria*, genre de plantes à fleurs incomplètes, de la polygamie monoécie, et de la famille des URTICÉES, qui présente pour caractère un involucre à plusieurs divisions, contenant trois à cinq fleurs, dont une femelle, et les autres hermaphrodites, toutes ayant un calice à quatre découpures, et point de corolle. Les hermaphrodites ont quatre étamines à filamens d'abord courbés, et se relevant ensuite avec élasticité, dont les anthères sont didymes et s'ouvrent également avec élasticité; elles, et la fleur femelle ont un ovaire supérieur à un style et à un stigmate.

Desève del. — Blanchon Sculp.

1 . *Pagapatte acide* .
2 . *Palmette petite* .
3 . *Papayer d'Amérique* .
4 . *Pariétaire officinale* .

Le fruit est une semence recouverte par le calice qui s'est alongé et fermé. Cette semence a un embryon droit, le périsperme charnu, et la radicule supérieure.

Ce genre est figuré pl. 853 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des plantes herbacées à feuilles alternes ou opposées, dépourvues de stipules dans quelques espèces, et à fleurs rapprochées par paquets axillaires. On en compte huit à dix espèces, dont la plus importante à connoître est la PARIÉTAIRE OFFICINALE, qui a les feuilles alternes, lancéolées, ovales; les pédoncules dichotomes, et le calice diphylle. Elle se trouve abondamment dans toute l'Europe sur les vieux murs, le long des haies et des masures. Elle est vivace.

Les feuilles de cette plante sont d'un très-grand usage en médecine; elles sont apéritives, émollientes et rafraîchissantes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. On vante cette plante pour les maux des reins, et on cite des exemples où elle a suspendu pendant des années entières les douleurs de la pierre. On en cite aussi où elle a guéri de l'hydropisie.

Il résulte d'expériences nouvellement faites, qu'elle contient souvent du nitre en nature. (B.)

PARILIE, *Parilium*, nom donné par Gærtner au genre de plantes appelé NICTANTE par les autres botanistes. *Voyez* ce mot. (B.)

PARINAIRE, *Petrocaria*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de l'heptandrie monogynie, qui offre pour caractère un calice turbiné, à cinq divisions roides et aiguës; une corolle de cinq pétales inégaux et petits, insérés entre les divisions du calice; quatorze étamines insérées sur le calice, dont sept stériles réunies et sept fertiles opposées; un ovaire supérieur ovale, velu, surmonté d'un style à stigmate obtus.

Le fruit est un drupe ovale, très-grand, comprimé, uniloculaire, à écorce épaisse, charnue, fibreuse, et à noyau osseux très-tuberculeux et à deux loges qui contiennent chacune une amande.

Ce genre est figuré pl. 439 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme deux espèces: l'une, le PARINAIRE A GROS FRUITS, *Petrocaria montana*, a les feuilles ovales, aiguës; et l'autre, le PARINAIRE A PETITS FRUITS, *Petrocaria campestris*, a les feuilles en cœur aigu. Ce sont deux grands arbres à feuilles alternes, et à fleurs disposées en cimes terminales qui croissent dans la Guiane, et dont les amandes sont douces et bonnes à manger. On en doit la découverte à Aublet. (B.)

PARISETTE, *Paris*, plante à racines vivaces, articulées et rampantes; à tige simple garnie en son milieu de quatre feuilles ovales, lancéolées, larges, verticillées, glabres et

terminées par une seule fleur de couleur rouge, obscure, qui forme un genre dans l'octandrie tétragynie, et dans la famille des Asparagoïdes.

Ce genre a pour caractère un calice divisé en quatre parties; une corolle de quatre pétales très-étroits; huit étamines, dont les anthères sont adnées au milieu des filamens; un ovaire supérieur ovale, sillonné, surmonté de quatre styles à stigmate simple.

Le fruit est une baie noire à quatre loges oligospermes.

Cette plante est figurée pl. 319 des *Illustrations* de Lamarck. Elle croît dans les bois humides, et fleurit en été. Elle a une odeur désagréable et même puante, qui la rend suspecte au premier abord. On a prétendu que sa racine avoit les propriétés de l'ipécacuanha; mais il ne seroit pas prudent de le vérifier. On emploie ses feuilles et ses tiges en cataplasme, comme céphaliques, résolutives et anodines dans les bubons pestilentiels, et pour les vertiges.

Les renards et les oiseaux mangent les baies de cette plante, qui ne manque pas d'élégance. On l'appelle vulgairement *raisin de renard*. Elle a été regardée pendant long-temps comme un filtre amoureux très-puissant, et se trouve mentionnée, sous ce rapport, dans plusieurs de nos anciens romans. (B.)

PARIVÉ, *Parivoa*, grand arbre à feuilles alternes, ailées et stipulées à leur base, à folioles entières, opposées ou alternes, sans ou avec impaire, à fleurs ramassées en grappes terminales ou axillaires, qui forme un genre dans la diadelphie décandrie.

Ce genre a pour caractère un calice monophylle, accompagné à sa base, de deux écailles, et divisé en son limbe en trois ou quatre parties épaisses et arrondies, une corolle d'un seul pétale, très-grand, rouge, roulé en cornet; dix étamines, dont neuf réunies par la base; toutes à filets très-longs, et à antennes bilobées; un ovaire arrondi, comprimé, pédicellé, surmonté d'un style très-long, à stigmate aigu.

Le fruit est un légume épais, ligneux, s'ouvrant par le côté en deux valves, et renfermant une grosse graine.

Le *parivé* se trouve à la Guiane, où il a été observé par Aublet, et où on emploie son bois pour faire des pilotis et bâtir des maisons, parce qu'il est très-solide et de longue durée. (B.)

PARIX, nom latin de la *mésange*, chez quelques écrivains. (S.)

PARKINSET, *Parkinsonia*, arbre de moyenne grandeur

dont les branches sont parsemées d'épines simples ou tripartites, des aisselles desquelles sortent de deux à cinq feuilles ailées, à folioles nombreuses, petites et alternes, et quelquefois une grappe chargée de cinq à six fleurs pédonculées, médiocrement grandes et d'une odeur agréable.

Cet arbre forme un genre dans la décandrie monogynie, et dans la famille des LÉGUMINEUSES, qui a pour caractère un calice urcéolé, divisé en son limbe en cinq découpures profondes et caduques ; une corolle de cinq pétales, onguiculés, presque égaux ; l'inférieur plus large ; dix étamines libres ; un ovaire supérieur alongé et terminé par un stigmate aigu.

Le fruit est un légume alongé, cylindrique, acuminé, moniliforme ou gibbeux par la saillie des semences, recouvert de deux tuniques bivalves et polyspermes.

Le *parkinset*, qu'on appelle aussi *sigaline*, croît dans l'Amérique méridionale, et est figuré pl. 336 des *Illustrations* de Lamarck. C'est un arbre fort élégant, et que l'on conserve volontiers autour des habitations, pour jouir de son aspect et de l'odeur suave de ses fleurs. (B.)

PARKINSON (*Novæ-Hollandiæ Menura* Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 14 et 16, pag. 30 et 33 du t. 2, genre MENURE, ordre des GALLINACÉS. *Voy.* ces mots.). Cet oiseau, remarquable par la forme et la beauté de sa queue, se trouve dans les pays montagneux de la Nouvelle-Hollande, d'où lui est venu le nom de *faisan de montagne* que lui ont imposé les Anglais qui habitent cette partie du monde. L'on n'a pas, jusqu'à présent, d'autres notions sur son genre de vie.

Une teinte grise tirant au brun sur les parties supérieures, et au cendré sur les inférieures, est généralement répandue sur le plumage de cet oiseau. Il faut cependant excepter la gorge, les couvertures et les pennes des ailes, qui sont d'une couleur rousse. Une petite huppe pare sa tête ; mais ce qui distingue cet oiseau, c'est la conformation des pennes de la queue ; elles sont au nombre de seize ; dix d'entr'elles sont garnies vers leur origine d'un duvet très-épais, et ont des barbes très-longues, presque nues et éloignées les unes des autres dans toute leur étendue ; les deux intermédiaires n'ont des barbes que d'un côté, où elles sont courtes, serrées, si ce n'est vers leur extrémité ; là elles s'écartent, et n'ont point de barbules. Ces deux pennes sont les plus longues de toutes, et se recourbent en arc vers le bout ; les deux latérales ont, lorsqu'elles sont relevées, la convexité de leur extrémité du côté opposé à celle des précédentes ; leurs barbes sont courtes à l'extérieur, longues à l'intérieur, gris-bruns en dessus, blanches en dessous, ser-

rées depuis la tige jusqu'au tiers de leur longueur, ensuite moins pressées et finissent par s'éloigner un peu les unes des autres, alors leur couleur se mélange de brun foncé et de brun-roussâtre, dont une partie offre la transparence du cristal. Seize bandes larges et alternatives indiquent ces deux teintes; enfin, ces plumes sont terminées par un noir velouté frangé de blanc : grosseur du *faisan doré;* longueur totale, trente-sept à trente - huit pouces; quinze du bout du bec à l'origine de la queue; iris couleur de noisette; peau nue autour des yeux; plumes de la base du bec tournées en devant, et s'étendant jusqu'aux narines; pieds noirs, forts, couverts d'écailles, ainsi que les doigts; ongles longs, crochus et obtus.

La femelle est plus petite, et a sa queue moins longue de quatre pouces; les deux pennes intermédiaires finissent en pointe; les autres ont leur extrémité arrondie, et sont conformées comme celles de la *poule;* la plus extérieure de chaque côté est courbée à son bout et est la plus courte; toutes diminuent de longueur graduellement depuis les deux du milieu, ce qui donne à la queue une forme étagée; les deux latérales n'ont point la teinte noire qui est sur celles du mâle; le roux est moins apparent et ne s'étend pas autant; son plumage est en dessus d'un brun sale foncé et la teinte rousse de la gorge et des ailes moins vive.

Les jeunes mâles lui ressemblent après leur première mue; mais dans leur enfance, ils sont privés des deux pennes étroites et des deux latérales; toutes les autres, au nombre de douze, ont la forme ordinaire de celles des autres oiseaux.

(Vieill.)

PARNASSIE, *Parnassia*, plante herbacée à feuilles radicales, cordiformes et pétiolées, à hampe monophylle en son milieu, et uniflore à son sommet, qui forme un genre dans la pentandrie tétragynie, et dans la famille des Capparidées.

Ce genre, qui est figuré pl. 216 des *Illustrations* de Lamarkc, a pour caractère un calice persistant, divisé en cinq parties; une corolle de cinq pétales hypogynes, alternes, avec les divisions du calice; cinq écailles intérieures, insérées sur les onglets des pétales, munis de cils glanduleux à leur sommet (nectaires Linn.); cinq étamines hypogynes, alternes, avec les pétales à filamens subulés, et à anthères vacillantes; un ovaire sessile, obrond, à style nul, et à quatre stigmates persistans.

Le fruit est une capsule globuleuse, à quatre sillons; uniloculaire dans le centre, et quadriloculaire sur les côtés; s'ouvrant au sommet en quatre valves, et contenant un très-grand nombre de semences attachées à des placentas adnés longitu-

dinalement sur le milieu des valves, à périsperme nul, à embryon droit et à radicule inférieure.

La *parnassie* se trouve par toute l'Europe, dans les marais où elle se fait remarquer par sa grande fleur blanche portée sur une tige haute d'un à deux pieds qu'embrasse une seule feuille cordiforme. Elle est vivace, et fleurit au milieu de l'été. On a inutilement cherché à deviner l'usage de ces singulières écailles jaunâtres que Linnæus a appelées des *nectaires*, écailles qui frappent tous ceux qui sont initiés dans la connoissance des caractères des plantes.

J'ai rapporté de la Caroline une nouvelle espèce de ce genre, qui a les feuilles presque rondes, et les écailles munies de trois cils non-glanduleux. (B.)

PARNOPÈS, *Parnopes*, genre d'insectes de l'ordre des Hyménoptères, et de ma famille des Chrysidides. Ses caractères sont : derniers anneaux de l'abdomen formant un tuyau ou une tarière rétractile, armé d'un aiguillon dans les femelles; mâchoire et lèvre inférieure formant une espèce de trompe, fléchies en dessous; palpes très-courts, à peine sensibles.

Les *parnopès* ont évidemment tous les caractères des *chrysis*, avec lesquels on les réuniroit génériquement sans la différence que l'on observe entre leurs organes de la manducation. Ici comme là, même figure dans les antennes, même forme dans le corps, celle particulièrement de l'abdomen, même couleurs brillantes. *Voyez* Chrysidides et Chrysis. Il me paroît cependant que les habitudes des *parnopès* s'éloignent un peu de celles des *chrysis*. Ce n'est pas sans quelque raison particulière que la nature leur a donné cette espèce de trompe qui consiste en deux mâchoires étroites, alongées, écailleuses, et en une lèvre inférieure pareillement étroite et longue, très-échancrée au bord supérieur, fléchie en dessous, ainsi que les organes précédens. Leurs tarses sont ciliés, et je présume que ces insectes déposent leurs œufs dans le sable, sur lequel ils se posent, volant de distance en distance à-peu-près de même que le font les *cicindèles*. Leur vol m'a semblé n'être pas semblable à celui des *chrysis*. Leurs ailes supérieures ont à leur base une pièce écailleuse assez grande, arrondie et convexe.

Je ne connois qu'une espèce de ce genre; elle est particulière à l'Italie, au Portugal et aux cantons méridionaux de la France. M. Duponchel, zélé naturaliste, l'a cependant trouvée une fois près de Neuilly, aux environs de Paris. Cette espèce, sur laquelle j'ai établi ce genre, est le *chrysis carnea* de M. Fabricius. Je la nomme Parnopès incarnat, *Parnopes carnea;* elle a environ six lignes de longueur; ses antennes sont noires; sa tête est verte, avec un petit

duvet argenté et luisant près de la bouche ou dessus. Le corcelet est chagriné, vert, avec les angles postérieurs saillans; l'écusson est prominule et obtus; l'abdomen est d'un rouge de chair, avec le premier anneau vert; l'anus a quelques petites dentelures. (L.)

PARNUS. *Voyez* Dryops. (O.)

PAROARE (*Loxia dominicana*, var. Lath., pl. enl. n° 55 de l'*Hist. nat. de Buffon*, ordre Passereaux, genre du Gros-bec. *Voyez* ces mots.). Latham fait de cet oiseau une variété du *gros-bec du Brésil* de Brisson (il ne faut pas confondre ce dernier avec le *gros-bec du Brésil* de la pl. enl. n° 309, fig. 1, qui est le *grivelin*), et rapporte à ce *gros-bec* le *cardinal dominicain* d'Edwards, qui n'est autre que le *paroare*. Gmelin donne ce dernier pour le même que le *guiratirica* de Marcgrave; Buffon en fait aussi mention dans l'article du *grivelin;* mais il observe que la courte description qu'en donne Marcgrave, ne lui convient pas parfaitement; c'est pourquoi il ne prononce pas sur l'identité de ces deux espèces. Comme nous n'avons pas décrit le *gros-bec* de Brisson, qui est le *guiratirica*, nous en donnerons ici le signalement, afin qu'on puisse le comparer au *grivelin*, ainsi qu'au *paroare* que les ornithologistes modernes donnent pour une de ces variétés.

Le *gros-bec du Brésil* de Brisson (*loxia dominicana*) a la taille de l'*alouette;* la tête, la gorge et le devant du cou d'un beau rouge de sang; les plumes de la partie supérieure du cou, noirâtres, mêlées de quelques plumes blanches; le dos, le croupion, les scapulaires, les couvertures supérieures de la queue et des ailes d'un gris tacheté de noir; les côtés du cou, la poitrine, le ventre, les plumes du dessous de la queue, les jambes blancs; les pennes caudales et alaires noires; celles-ci bordées à l'extérieur de blanc; les yeux bleuâtres, la mandibule supérieure brune; l'inférieure teinte d'une très-légère couleur de chair et les pieds cendrés.

Le *paroare*, qui est le *cardinal dominicain* de Brisson, et la *tije guacu paroare* de Marcgrave, a le sommet de la tête, les joues et la gorge d'un très-beau rouge: cette couleur se termine en pointe sur le devant du cou; le derrière de la tête, le cou, la poitrine, le ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un blanc de neige; une bande noire qui part du derrière de la tête, descend le long du cou jusqu'au dos; celui-ci, le croupion, les scapulaires et les couvertures du dessus de la queue sont d'un joli cendré, bordé de noir sur quelques plumes du milieu du dos; les petites couvertures des ailes sont de cette dernière couleur, les grandes sont, de plus, frangées de blanc ainsi que les pennes et celles de la queue qui, à l'exception des latérales, ont du cendré pour bordure; le bec est brun en dessus et blanchâtre en dessous; les pieds sont gris-bruns; grosseur du *pinson d'Ardennes;* longueur, six pouces neuf lignes; queue fourchue.

La femelle diffère, en ce que la partie antérieure de la tête est d'un

fauve orangé semé de petits points rouges. Suivant Daudin, cette description ne convient qu'à l'oiseau de la première année dans son jeune âge, ou même l'adulte après la mue. Cet ornithologiste distingue la femelle par le derrière de la tête blanc; le rouge de la gorge moins prolongé devant le cou, et le dessus du corps en partie d'un gris cendré.

Mauduyt, qui a vu plusieurs de ces oiseaux, et en a conservé de vivans, assure positivement que c'est une espèce du genre du *moineau :* je le trouve très-fondé dans son opinion, leur bec ayant une grande analogie avec celui du *pinson*. Ils sont d'un caractère inquiet, n'ont point de chant, mais un cri qu'ils répètent rarement. J'en ai reçu de Lisbonne, où ils avoient été apportés du Brésil, leur pays natal.

Le PAROARE HUPPÉ (*Loxia cucullata* Lath., pl. enl., n° 103). Une belle huppe, semblable à celle du *cardinal de Virginie*, s'élève sur la tête de cet oiseau; un joli cendré teint le dos, les ailes et les deux pennes intermédiaires de la queue; toutes les autres sont noirâtres, et le dessous du corps est blanc; taille du précédent.

Buffon assure que l'individu qui a servi de modèle à la planche enluminée citée ci-dessus, lui a été envoyé de la Louisiane, sous le nom de *cardinal dominicain huppé;* cependant Mauduyt et Daudin croient que cet oiseau ne se trouve pas dans cette contrée, mais au Brésil.

Latham a d'abord fait une variété du précédent, dans son *Gener. Synop.;* mais s'étant assuré depuis qu'il étoit d'une race particulière, il l'a donné comme espèce distincte dans son *Index :* j'adopte son sentiment, car c'est d'après des observations faites sur plusieurs individus des deux espèces qui ont vécu long-temps en Angleterre. Il paroît qu'il est, ainsi que le précédent, silencieux, puisque, pendant quatorze ans, aucuns n'ont fait entendre ni chant ni ramage.

(VIEILL.)

PARŒTONIUM, nom que les anciens donnoient au *salpêtre de houssage* qui contient du sel marin. *Voyez* NITRE et NITRIÈRE. (PAT.)

PARONIQUE, nom spécifique d'une plante du genre des *illécèbres*, qu'on emploie pour guérir les panaris. *Voyez* au mot ILLECÈBRE. (B.)

PAROT, nom spécifique d'un poisson du genre LABRE. *Voyez* ce mot. (B.)

PARRA, nom latin de la MÉSANGE. *Voyez* ce mot. (S.)

PARRAKA (*Phasianus parraqua* Lath. ordre GALLINACÉS, genre du FAISAN. *Voyez* ces mots.). Cet oiseau, plus petit que le *marail*, en a le port et les mœurs; la même place nue et rouge sous la gorge; une bande étroite de poils durs, noirs et épais la divise en long par le milieu; les plumes longues et fournies de la tête forment une espèce de toupet que l'oiseau peut hérisser lorsqu'il est affecté, et dont la couleur est d'un brun tirant sur le roux; un mélange de gris, de roux et de vert

domine sur son plumage; le dessous du corps est gris; les pennes des ailes et du milieu de la queue ont des reflets d'un vert luisant; les pennes les plus proches des intermédiaires sont mi-parties de vert luisant et de rougeâtre, les autres rousses; les pieds et les doigts rougeâtres, le bec a son extrémité couleur de corne, et est noir dans le reste de sa longueur; les yeux sont entourés d'une peau nue et bleuâtre; longueur totale un pied neuf pouces trois lignes.

Cet oiseau, que l'on doit écrire *parrakoua* et non pas *parraka*, comme l'a fait Barrère, prononce très-distinctement son nom. Il a beaucoup de rapports avec le *katraca* du père Feuillée, qui, comme lui, prononce *koua* la dernière syllabe de son nom. Il en a la démarche, les habitudes, la taille; on remarque peu de dissemblances dans les couleurs du plumage; mais il paroîtroit en différer par la forme du bec si la description qu'en donne Feuillée est exacte; car le *karaka* a le bec presque semblable à celui du *ramier*, et est moins long et plus solide; néanmoins, comme le dit Sonnini, il ne doit rester aucun doute sur le rapport de ces deux oiseaux, puisque les mâles, dans l'un et dans l'autre, ont la trachée-artère de même conformation singulière. Cette trachée-artère n'accompagne pas l'œsophage, comme celle des autres espèces d'oiseaux, pour entrer dans la capacité de la poitrine; le conduit de la respiration continue son cours hors de la poitrine, collé par de petits liens membraneux à la partie latérale droite du sternum, au niveau de la crête de cet os. Parvenue à l'extrémité du sternum, la trachée-artère se replie, forme une crosse, remonte près de la crête du même os comme une trompette; et dans ce retour elle est attachée à l'autre tuyau par de petites fibres membraneuses jusqu'à la partie supérieure du sternum; passant enfin par-dessus la clavicule droite, elle se plonge dans la capacité de la poitrine pour s'épanouir dans les poumons, de même que cela a ordinairement lieu dans les autres oiseaux. Sonnini. *Voyez* la description et la pl. 51 du tom. 42 de son édition de l'*Histoire naturelle de Buffon.*

Le *parrakoua* se trouve à la Guiane dans les forêts peu éloignées des côtes, et jamais dans l'intérieur des terres; il vit de fruits et de graines sauvages, court à terre avec vîtesse, vole pesamment, a la voix forte et désagréable; enfin, outre les habitudes et ce genre de vie qui lui sont communs avec le *marail*, il en a encore la douceur, la constance dans ses amours et la même disposition à s'apprivoiser. Mais il en diffère en ce qu'il ne se plaît pas dans les mêmes lieux; le *marail* habite les lieux écartés, les forêts solitaires de la Guiane. Le *parrakoua*

ne fréquente ordinairement que les lieux plus découverts, les bois peu épais, les halliers et même les savanes.

Cet oiseau a été rapproché par Montbeillard du HOITLAL-LOTL de Fernandez, mais ses couleurs sont différentes; au reste, Latham en fait une espèce distincte. *Voyez* ce mot.

(VIEILL.)

PARRAKOUA. *Voyez* PARRAKA. (VIEILL.)

PARS. Il me paroît que l'animal dont parlent quelques voyageurs sous ce nom de *pars* est le *serval*. « Les *pars*, dit Gemelli Carreri, sont de la grosseur d'un chat; ils servent à la chasse du *cerf* et des *gazelles*, les lâchant après ces dernières qui ne sauroient les voir, parce que les faucons se mettent sur leur tête et leur cachent les yeux de leurs ailes ». (*Voyage du tour du Monde*, tom. 2, p. 106.) C'est dans la ménagerie d'Ispahan que Gemelli Carreri a vu ces animaux, et l'on sait que les montagnes de la Perse et de l'Inde nourrissent le *serval*, petit quadrupède à peau tigrée et à naturel féroce. *Voyez* SERVAL. (S.)

PARSONSIE, *Parsonsia*, plante à feuilles ovales oblongues, opposées, entières, sessiles et à fleurs axillaires, solitaires, alternativement de chaque côté, qui se trouve à la Jamaïque et qui est figurée pl. 21 de l'ouvrage de Brown sur les plantes de cette île.

Cette plante a été placée parmi les SALICAIRES par Linnæus, mais Jussieu l'en a séparée pour former un genre particulier auquel il a donné pour caractère un calice tubulé, strié, ventru à sa base, divisé en six dents à son limbe; une corolle de six pétales onguiculés; six à neuf étamines très-courtes; un ovaire supérieur à style simple et à stigmate capité.

Le fruit est une petite capsule uniloculaire, membraneuse, recouverte par le calice qui persiste, et contenant deux à six semences portées sur un placenta central. (B.)

PARTHENIE, *Parthenium*, genre de plantes à fleurs composées, de la monoécie pentandrie et de la famille des CORYMBIFÈRES, qui présente pour caractère un calice hémisphérique simple à cinq folioles égales; un réceptacle garni de paillettes plus larges à la circonférence, chargé de fleurons, mâles dans le disque et de cinq demi-fleurons presqu'en cœur, femelles fertiles à la circonférence.

Le fruit consiste en cinq semences libres et presque globuleuses.

Ce genre est figuré pl. 366 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme deux plantes herbacées à feuilles alternes et à fleurs disposées en corymbes terminaux.

La PARTHÉNIE HYSTÉROPHORE a les feuilles composés et multi-

fides; elle est annuelle et croît à la Jamaïque, où on l'emploie en infusion contre les fièvres. On la cultive dans les jardins de Paris.

La PARTHÉNIE A FEUILLES ENTIÈRES a les feuilles ovales, crénelées. Elle est annuelle, et se trouve dans la Virginie. (B.)

PARTHENOPE, *Parthenope*, genre de crustacés établi par Fabricius et qui a été réuni avec un autre du même auteur, l'*inache*, pour en former un nouveau appelé MAJA. *Voyez* ce mot. (B.)

PARU, nom spécifique d'un poisson du genre STROMATÉE. *Voyez* ce mot. (B.)

PARUS, l'un des noms de la *mésange* en latin. (S.)

PAS ou DÉTROIT, espace de mer resserré entre deux terres. *Voyez* DÉTROIT. (PAT.)

PAS D'ANE, nom vulgaire d'un TUSSILAGE. *Voyez* ce mot. (B.)

PAS DE POULAIN, nom vulgaire de l'OURSIN SPATAGUE, *Echium spatagus* Linn. *Voyez* ce mot. (B.)

PASAN (*Antilope orix* Linn.), quadrupède du genre des *gazelles*, connu sous le nom de *gazelle du bezoard*. Sa taille est celle du *bouc*, ses cornes sont noires, longues de trois pieds, environnées d'anneaux obliques sur la moitié de leur longueur, lisses à leur extrémité; elles sont marquées à leur origine d'une large bande noire en demi-cercle, qui s'étend jusqu'à une autre grande tache aussi de couleur noire, laquelle couvre en partie le museau dont l'extrémité est grise; de plus, il y a deux autres petites bandes noires qui partent du museau et qui s'étendent jusqu'aux cornes, et une ligne noire le long du dos qui se termine au croupion, et y forme une plaque triangulaire: on voit aussi une petite bande noire entre la cuisse et la jambe de devant, et une tache ovale de même couleur sur le genou; les pieds de derrière sont également marqués d'une tache noire sous la jointure, et il y a une ligne noire de longs poils le long du cou. La queue est brune jusqu'à son extrémité qui est noire. Le ventre est blanchâtre ainsi que les pieds; le reste du corps est d'un gris cendré tirant sur le bleu, avec une légère teinte d'un rouge de fleur de pommier. La femelle a les cornes plus courtes que le mâle.

Cette *gazelle*, très-voisine de l'espèce commune, se trouve dans le Levant, en Egypte, en Arabie, &c., dans les parties montueuses. (DESM.)

PASCHAS. C'est, dans Aldrovande, la *petite sarcelle*. Voy. à l'article des SARCELLES. (S.)

PASPALE, *Paspalum*, genre de plantes unilobées de la triandrie digynie et de la famille des GRAMINÉES, dont le caractère consiste en une bale calicinale de deux valves égales,

Deseve del. *Marchand Sculp.*

1. Paspale stolonifere.
2. Pavette de l'Inde.
3. Paullinie cururu.
4. Pergulaire glabre.

ovales ou arrondies et concaves, et en une valve florale de deux valves presque semblables aux précédentes et persistantes. Trois étamines à anthères vacillantes; un ovaire supérieur surmonté de deux styles à stigmates plumeux.

Le fruit est une semence ovale, applatie, renfermée dans les bales florales.

Ce genre est figuré pl. 43 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des plantes vivaces ou annuelles, à fleurs disposées unilatéralement sur un axe plus ou moins membraneux, et dont aucune n'est propre à l'Europe, à moins qu'on ne veuille, comme quelques auteurs, réunir avec elles les *panis dactyle* et *sanguin* de Linnæus. (*Voyez* au mot PANIS.) On en compte une vingtaine d'espèces de décrites dans les auteurs, mais il paroît que leur nombre est beaucoup plus nombreux dans la nature, puisque seulement dans la Basse-Caroline j'en ai découvert dix espèces nouvelles.

Parmi ces espèces il faut distinguer :

Le PASPALE VELU, qui a les épis alternes, le rachis velu et les fleurs sur deux rangées. Il croît au Japon où il sert de fourrage.

Le PASPALE PANICULÉ, qui a les épis paniculés et rapprochés en verticille. Il croît à la Jamaïque et est annuel. C'est un excellent fourrage qui croît après les autres récoltes, et qui fournit abondamment.

Le PASPALE STOLONIFÈRE a les épis composés d'un grand nombre d'épillets, le rachis ondulé, la tige géniculée et stolonifère à sa base. Il vient du Pérou, et a été figuré par moi dans le second volume des *Actes de la Société Linnéenne de Londres*. C'est peut-être de toutes les graminées connues, celle qui fournit en même temps le plus abondant et le plus excellent fourrage. Cette plante s'élève à deux ou trois pieds et est vivace. Chacun des nœuds inférieurs de la tige prend racine successivement, et donne naissance à un nouveau pied, de sorte qu'une seule graine, dans le courant d'une année, peut fournir de quoi couvrir plusieurs toises carrées de superficie. Ses feuilles sont larges d'un pouce, et si tendres, si sucrées, ainsi que les tiges, que l'homme même trouve du plaisir à les mâcher. On peut, sans doute, les couper trois ou quatre fois dans l'année, dans les parties méridionales de l'Europe. On dit sans doute, parce qu'on n'a pas encore fait d'expérience à cet égard, cette plante gelant dans le climat de Paris, avant d'avoir fourni toutes ses graines; mais elle s'annonce comme si avantageuse, qu'elle devroit y être cultivée, même avec cet inconvénient. On doit donc conseiller aux propriétaires des parties méridionales de la France, de s'occuper sérieusement des moyens de la cultiver en grand. Il paroît qu'elle aime les terreins gras, mais elle vient également dans les terres arides, seulement elle fournit un peu moins abondamment de fane. Que de richesses l'introduction de cette plante peut attirer dans un pays où il manque de bestiaux par impossibilité de les nourrir!

Le PASPALE KORA a les épis alternes, ordinairement conjugués,

le rachis membraneux, et la tige ainsi que les feuilles glabres. Il vient dans l'Inde, et y sert de fourrage.

Le PASPALE MEMBRANEUX a les épis alternes, sessiles, le rachis membraneux, cymbiforme, et les fleurs très-velues. Il est vivace, se trouve au Pérou, et est cultivé dans les jardins de Paris. C'est une plante très-élégante. (B.)

PASSALE, *Passalus*, genre d'insectes de la première section de l'ordre des COLÉOPTÈRES et de la famille des SCARABÉÏDES. Les *passales* ont été confondus avec les *lucanes* par tous les entomologistes. Fabricius, dans ses premiers ouvrages, les avoit également placés avec ces insectes; mais dans son *Entomologia systematica*, il les en a séparés, et en a formé un genre sous le nom de *passalus*. Les *passales* sont très-faciles à distinguer des *lucanes* par les antennes qui ne sont point coudées et par la forme du corps et des mandibules.

Le corps de ces insectes est alongé, déprimé, parallélipipède; la tête est applatie, moins large que le corcelet, très-inégale en dessus; les mâles ont sur le milieu une corne courte, droite, dirigée en devant; les yeux sont petits, arrondis, peu apparens; les antennes sont courtes, épaisses, courbées, un peu velues, et terminées en masse, feuilletée d'un seul côté; le corcelet est de la largeur du corps, lisse, applati en dessus, bordé sur les côtés; il n'y a point d'écusson. Les pattes sont courtes; les jambes antérieures sont dentelées latéralement; les intermédiaires et les postérieures sont armées de quelques épines; les tarses, composés de cinq articles, sont terminés par deux crochets.

Ces insectes habitent l'Amérique septentrionale, Cayenne, Surinam. Mademoiselle de Mérian, qui a donné une figure du *passale interrompu*, dit avoir trouvé sa larve dans la racine des battates, plante qui croît à Surinam. Elle a aussi donné la figure de cette larve, qui ressemble à un gros ver par la forme: elle a le corps très-gros, la tête petite, l'extrémité du corps mince, et six pattes écailleuses. Comme les *passales* ont beaucoup de rapports avec les *lucanes*, on peut croire que leurs larves vivent de même, subissent les mêmes métamorphoses, et sont également plusieurs années avant de parvenir à l'état parfait.

On ne connoît encore que trois espèces de ce genre; nous décrirons la plus commune.

Le PASSALE INTERROMPU (*Passalus interruptus*); il a de douze à vingt lignes de long; il est noir, luisant; le corcelet est lisse, cilié tout autour, avec une ligne longitudinale enfoncée dans son milieu; les élytres ont des stries très-marquées. (O.)

PASSAN, nom spécifique d'un poisson du genre *aptéro-*

note, qui faisoit partie des *gymnotes* de Linnæus. *Voyez* aux mots APTÉRONOTE et GYMNOTE. (B.)

PASSARAGE (*Otisaurita* Lath.), espèce d'OUTARDE (*Voyez* ce mot.). M. Latham dit que c'est un oiseau de l'Inde, qu'on y appelle *pluvier passarage*. Sa taille est celle de la *petite outarde* ou *canepetière*; quatre plumes étroites, effilées, et de longueur inégale, s'élèvent de chaque côté sur le derrière de la tête, et se terminent en fer de lance; il y a une tache blanche aux oreilles et sur les ailes; le dos est rayé de noir, en forme de mailles, sur un fond blanc; le reste du plumage est noir; les pieds sont jaunes. L'on n'a aucune particularité au sujet de cette *outarde* encore peu connue. (S.)

PASSE ou PASSERILLES. Les raisins muscats séchés au soleil, en France ou dans le Levant, portent ce nom dans le commerce. (B.)

PASSE-BLEU (*Tangara cœrulea* Lath., ordre PASSEREAUX, genre du TANGARA. *Voyez* ces mots.). Cet oiseau est de la taille du *moineau*, et long de cinq pouces; il a le bec noir et tout le plumage généralement bleu. Cette teinte incline au violet sur les pieds. Buffon a classé le *passe-bleu* parmi les *moineaux*, et semble incliner à le rapporter au *passe-vert*. Latham l'a rangé avec les *tangaras*. Sonnini, qui l'a observé à la Guiane, nous assure que c'est une espèce distincte du *passe-vert*, plus voisine du *moineau* que du *tangara*; il ajoute qu'elle est très-rare à la Guiane, où l'autre est très-commune. (VIEILL.)

PASSE-BUISSONNIÈRE. *Voyez* FAUVETTE D'HIVER. (VIEILL.)

PASSE-BUSE. *Voyez* FAUVETTE D'HIVER. (VIEILL.)

PASSE-FLEUR. Les jardiniers appellent quelquefois ainsi l'AGROSTÈME CORONAIRE et la LICHNIDE DIOÏQUE. *Voyez* ces mots. (B.)

PASSE-MUSC. *Voyez* MUSC. (DESM.)

PASSE-PIERRE. C'est un des noms vulgaires de la BACILLE. *Voyez* ce mot. (B)

PASSER, nom latin du *moineau*. Les étymologistes prétendent que ce mot vient de *passus*, parce qu'on rencontre des *moineaux* à chaque pas. (S.)

PASSERAGE, *Lepidium*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la tétradynamie siliculeuse et de la famille des CRUCIFÈRES, qui offre pour caractère un calice de quatre folioles ovales, concaves et caduques; une corolle de quatre pétales presque égaux et ovales; six étamines, dont deux plus

courtes opposées ; un ovaire supérieur à style simple et à stigmate obtus.

Le fruit est une silicule ovoïde, échancrée ou non échancrée, polysperme, à valves carinées et à cloison contraire.

Ce genre est figuré pl. 556 des *Illustrations* de Lamarck. Il a été divisé par Ventenat en deux genres, dont l'un a conservé le nom de *passerage*, et a pris pour caractère une silicule ovoïde sans rebords, non échancrée, et à loge olygosperme. L'autre a été appelée NASTURCIE. (*Voyez* ce mot.) Le premier, tel que Linnæus l'a établi, comprend des plantes annuelles ou bisannuelles, ou vivaces, la plupart indigènes à l'Europe, dont les feuilles sont souvent multifides et quelquefois entières, et les fleurs disposées en grappes ou en corymbes terminaux. On en compte une trentaine d'espèces, dont les plus importantes sont :

La PASSERAGE PERFOLIÉE, qui a les feuilles de la tige multifides et pinnées, et celles des rameaux en cœur, amplexicaules et entières. Elle est annuelle, et se trouve dans l'Europe méridionale et dans l'Asie orientale. La singulière différence des feuilles fait tout le mérite de cette petite plante.

La PASSERAGE A TIGES NUES a les tiges nues très-simples, les fleurs à quatre étamines, et les feuilles pinnatifides. Elle est annuelle, et croît dans les parties méridionales de l'Europe.

La PASSERAGE DES ROCHERS a les feuilles pinnées, les folioles entières, les pétales émarginés plus courts que le calice. Elle est annuelle, et se trouve sur les montagnes pierreuses en France et ailleurs. Elle fleurit dès les premiers jours du printemps.

La PASSERAGE CULTIVÉE a les fleurs à quatre étamines, et les feuilles oblongues et multifides. Elle est annuelle, et se cultive communément dans les jardins sous le nom de *cresson alenois*, *cresson des jardins*, ou *nasitor*. On la sème sur couche en mars, et pendant les trois mois suivans, tous les quinze jours. Pendant l'été on la sème dans les endroits ombragés : elle a besoin d'être fréquemment mouillée.

Cette plante donne une agréable fourniture pour les salades ; mais on peut difficilement en manger une certaine quantité, parce qu'elle échauffe et irrite. Elle fait éternuer lorsqu'on l'écrase et qu'on l'approche du nez. Elle passe pour détersive, diurétique, incisive, antiscorbutique, sternutatoire. On dit que les semences et les feuilles mêlées avec du sain-doux, sont utiles contre les ulcères sordides, la teigne, la gale, etc. : on l'emploie aussi dans la médecine vétérinaire.

On ignore de quel pays vient cette *passerage*, qui fait partie du genre NASTURCE de Ventenat, et qui fournit plusieurs variétés, dont la *crespue* est la plus remarquable.

La PASSERAGE A LARGES FEUILLES a les feuilles ovales, lancéolées, entières, dentelées. Elle est vivace, et se trouve sur le bord des rivières, autour des masures, dans les lieux où le terrein est

très-fertile; elle s'élève à deux ou trois pieds. C'est la *passerage proprement dite ;* elle est fort âcre dans toutes ses parties, et cependant un peu aromatique. C'est un des meilleurs antiscorbutiques. Elle sert d'assaisonnement aux viandes dans quelques pays, et excite puissamment l'appétit. Son nom lui vient sans doute de ce qu'on l'a crue propre à guérir de la rage, mais aujourd'hui on n'en fait plus aucun usage sous ce rapport.

La PASSERAGE POTAGÈRE a les feuilles elliptiques, oblongues, aiguës, dentelées, et les fleurs tétrandres. Elle croît à la Nouvelle-Zélande. Cook, dans son second voyage, sauva ses équipages des atteintes du scorbut, en leur en faisant manger tous les jours pendant sa relâche. Elle a un goût fort agréable.

La PASSERAGE PISCIDIENNE a les feuilles elliptiques, oblongues, très-entières. Elle se trouve dans les îles de la Société, où, pilée, elle sert à enivrer le poisson, de manière qu'on peut le prendre à la main. Elle se mange cependant, et Cook en a fait usage comme de la précédente.

La PASSERAGE FRUTICULEUSE a les feuilles lancéolées linéaires, entières, et la tige légèrement frutescente. Elle croît en Espagne.

La PASSERAGE A FEUILLES DE GRAMINÉE a les feuilles linéaires, les supérieures très-entières, la tige en panicule grêle. Elle est vivace, et se trouve, dans les parties méridionales de la France, le long des murs, des chemins, dans les lieux secs et arides.

La PASSERAGE RUDERALE a les fleurs diandres et sans pétales, les feuilles radicales dentées et pinnées; celles des rameaux linéaires et entières. Elle est vivace, et se trouve sur les montagnes arides et pierreuses, sur les vieilles murailles.

La PASSERAGE DE VIRGINIE a les fleurs souvent triandres, et les feuilles pinnées et linéaires. Elle se trouve en Virginie et en Caroline, où je l'ai observée dans les lieux cultivés. Elle est annuelle, et fait partie du genre Nasturce de Ventenat. (B.)

PASSERAGE (PETITE). C'est le CRESSON DES MARAIS, *Cardamine pratensis* Linn. *Voyez* ce mot. (B.)

PASSERAT, le *moineau franc*, en Guyenne. (S.)

PASSEREAU ; au temps de Belon, le *moineau franc* ne portoit pas d'autre nom en France. (S.)

PASSEREAU SAUVAGE. L'oiseau qu'on appelle ainsi en Provence, est, selon Buffon, une simple variété du *friquet*. Guys, qui l'a fait connoître, dit que son chant n'est pas le même que celui du *moineau ;* que cet oiseau, très-farouche, cache sa tête entre des pierres, laissant le reste du corps à découvert, et croit se mettre à l'abri des attaques par cette précaution ; qu'il se nourrit de graines à la campagne, et qu'il y a des années où il est très-rare en Provence. (VIEILL.)

PASSEREAU DE SAVANES. C'est à Surinam, la *perriche à ailes variées*, et non l'*anaca*, comme l'a cru le capitaine Stedman. (*Voyage à Surinam*, traduct. franç., tom. 2, page 5.) *Voyez* l'article des PERRICHES. (S.)

PASSEREAU SOLITAIRE. *Voyez* MERLE BLEU. (VIEILL.)

PASSEREAUX, *Passeres*, ordre de la classe des oiseaux. *Caractères :* bec conique, aigu ; pieds propres à sauter, minces; doigts séparés ; corps délicat, pur dans ceux qui vivent de graines, impur dans ceux qui sont insectivores ; nourriture de semences et d'insectes ; nid fait avec art ; la mère empâtant ses petits ; oiseaux chanteurs, monogames. LATHAM.

Cet ordre, divisé en quatre sections, contient dix-sept genres.

Première section. Le bec gros : GROS-BEC, BRUANT, PINSON, PHYTOTOME.

Seconde section. Le bec courbé à l'extrémité de la mandibule supérieure : COLIOU, MANAKIN, HIRONDELLE, ENGOULEVENT.

Troisième section. Le bec échancré près du bout de la mandibule supérieure : GRIVE, COTINGA, TANGARA, GOBE-MOUCHE.

Quatrième section. Bec simple, droit, sans dents, ni échancrure, ni aminci : ETOURNEAU, ALOUETTE, HOCHE-QUEUE, FAUVETTE, MÉSANGE. *Voyez* ces mots. (VIEILL.)

PASSERILLE. *Voyez* PASSE. (S.)

PASSERINE. *Voyez* GRISETTE. (VIEILL.)

PASSERINE, *Passerina*, genre de plantes à fleurs incomplètes, de l'octandrie monogynie et de la famille des DAPHNOÏDES, qui présente pour caractère une corolle ventrue dans son milieu et à quatre divisions ouvertes en son limbe, que quelques botanistes appellent calice ; huit étamines ; un ovaire supérieur oblong, à style filiforme latéral, et à stigmate capité, hispide.

Le fruit est une semence ovale, pointue, oblique à son sommet, et recouverte par la corolle, qui persiste.

Ce genre est figuré pl. 291 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des plantes fruticuleuses à feuilles entières, alternes ou opposées, ordinairement petites et velues, et à fleurs axillaires ou terminales. On en compte quinze à vingt espèces, dont deux d'Europe et le reste du Cap de Bonne-Espérance.

La plus commune de toutes est la PASSERINE VELUE, *Passerina hirsuta* Linn., qui a les feuilles charnues, glabres en dessus, couvertes d'une laine blanche en dessous ainsi que sur les rameaux. Elle se trouve dans quelques cantons des provinces méridionales de la France, en Italie et en Syrie. C'est un arbuste de deux à trois pieds de haut, qui feroit un bon effet dans les jardins, mais qui se prête difficilement à la culture.

La PASSERINE ORIENTALE, qui a les feuilles lancéolées presque

charnues, obtuses, presque glabres, les fleurs axillaires et la tige velue. Elle se trouve en Espagne et en Syrie.

La PASSERINE EN TÊTE a les feuilles linéaires glabres, et les fleurs disposées en tête pédonculée et velue. Elle vient au Cap de Bonne-Espérance, et se cultive dans quelques jardins.

La PASSERINE A GRANDES FLEURS est très-glabre, a les feuilles oblongues, aiguës, concaves, rugueuses extérieurement; les fleurs terminales solitaires et sessiles. Elle vient du Cap de Bonne-Espérance, et est remarquable par la grandeur de ses fleurs (B.)

PASSERINETTE. *Voyez* PETITE-FAUVETTE. (VIEILL.)

PASSERON. C'est, en Provence, le MOINEAU FRANC. *Voy.* ce mot. (S.)

PASSERON DE MURAILLE, nom du FRIQUET en Provence. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

PASSE-ROSE, nom jardinier de l'ALCÉE ROSE. *Voy.* ce mot. (B.)

PASSE-SOURDE. *Voy.* FAUVETTE D'HIVER. (VIEILL.)

PASSETEAU, nom vulgaire du FRIQUET. *Voy.* ce mot. (VIEILL.)

PASSETIER, PASSERET ou PRENEUR DE PASSE, dénominations vulgaires de l'*émérillon* en quelques cantons de la France. *Voy.* EMERILLON. (S.)

PASSEVELOURS, *Celosia*, genre de plantes à fleurs incomplètes, de la pentandrie monogynie et de la famille des AMARANTHOÏDES, qui a pour caractère un calice de cinq folioles, muni de deux ou trois petites écailles en dehors; point de corolle, à moins que, comme quelques botanistes, on n'appelle le calice *corolle;* cinq étamines réunies à leur base en forme de petite coupe, hémisphérique; un ovaire supérieur oblong, surmonté d'un style persistant, à stigmate simple.

Le fruit est une capsule polysperme s'ouvrant transversalement.

Ce genre est figuré pl. 168 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des plantes la plupart annuelles, à feuilles alternes, entières, et à fleurs disposées en panicule ou en épi terminal, et remarquables par les couleurs vives de leurs calices, couleurs qui subsistent long-temps sur pied, et qui ne s'altèrent en aucune manière par la dessiccation.

On compte dix-huit espèces de *passevelours*, parmi lesquelles il en est trois ou quatre qui se cultivent habituellement dans les jardins d'ornement, ce sont:

Le PASSEVELOURS CRÊTE DE COQ, qui a les feuilles ovales, oblongues, les pédoncules cylindriques, légèrement striées, et les épis oblongs, et très-souvent applatis, de manière à ressembler à la crête d'un coq: sa couleur varie beaucoup; on en voit de pourpres, de

jaunes, de blancs, de panachés, etc. Il figure très-bien dans les jardins, où il reste en fleur plus de deux mois. Il vient de l'Inde, où on le cultive de toute ancienneté.

Le PASSEVELOURS ÉCARLATE, qui a les feuilles ovales, grêles, sans oreilles; la tige sillonnée, et les épis rapprochés, de manière à former une crête. Il a beaucoup de rapports avec le précédent, mais cependant est bien distinct; ses fleurs sont pourpres sans être rouges, et ne varient point. Ses épis sont quelquefois monstrueux. Il vient de l'Inde.

Le PASSEVELOURS DE MOUTON a les feuilles subulées, verticillées; la tige rameuse; l'épi compacte et cylindrique. Il vient de l'Inde, et est encore rare en France.

Le PASSEVELOURS ARGENTÉ a les feuilles lancéolées, accompagnées de stipules falciformes; les pédoncules anguleux, et les épis scarieux. Il vient de la Chine; ses épis sont d'un blanc de nacre de perle.

Les jardiniers des environs de Paris sèment ces plantes, principalement les deux premières, sur couche au commencement d'avril, et les couvrent avec des cloches, car elles sont extrêmement sensibles à la gelée. Lorsqu'on veut attendre plus tard, on peut les semer dans du terreau à une bonne exposition, et on ne perd pas ordinairement à adopter ce dernier parti.

Lorsqu'elles ont deux ou trois pouces, ou sont garnies de quelques feuilles, on peut les transplanter à demeure si on ne craint plus les gelées. Il est nécessaire de leur donner après cette opération un léger arrosement, et de les préserver pendant un jour ou deux de la trop grande ardeur du soleil, en les couvrant avec une feuille de chou ou de poirée. Si on les a enlevées de la couche avec la motte de terre, ces soins sont superflus.

On préfère en général de transplanter les *passevelours* dans des pots, pour figurer sur les gradins d'été et d'automne, sur les côtés des escaliers, etc. Alors elles ont besoin de fréquens arrosemens, parce que leurs racines sont très-chevelues, et leurs feuilles fort nombreuses. Avec cette attention, si elles sont dans une terre composée de deux tiers de terre franche et d'un tiers de terreau, on est certain d'avoir des pieds de la plus grande beauté qui feront le luxe du jardin pendant une partie de l'été.

Pour avoir de la graine, on réserve quelques pieds que l'on laisse en place un mois de plus, et après les avoir suspendus pendant quelques jours dans un lieu abrité, on les secoue et on les froisse entre les mains. La première graine est toujours la meilleure.

Les *passevelours*, on le répète, sont de très-belles plantes vues à une certaine distance, mais elles n'ont aucune odeur, et remplissent, étant sèches aussi bien que lorsqu'elles sont en vie, l'objet qui les fait cultiver. Aussi les curieux en font-ils sécher quelques pieds au four, après qu'on en a retiré le pain, lorsqu'elles approchent de leur maturité. Il suffit, pendant l'hiver de leur mettre la tige dans une eau un peu dégourdie, pour leur voir reprendre leur premier éclat, et orner une cheminée à une époque où on ne se procure que difficilement des agrémens de cette espèce.

Les *passevelours* sont réputés astringens, propres à arrêter les

cours de ventre et les inflammations des viscères. On en fait fréquemment usage dans l'Inde.

On appelle aussi *passevelours* quelques espèces d'Amaranthes. *Voyez* ce mot. (B.)

PASSE-VERT (*Tanagra Cayana* Lath., planche enluminée, n°s 290, fig. 1, 291, fig. 2 de l'*Hist. nat. de Buffon*; ordre Passereaux, genre du Tangara. *Voyez* ces mots.). Cet oiseau est en double emploi dans l'*Hist. nat. de Buffon*, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même. Le mâle, pl. 291, fig. 2, a la partie supérieure de la tête rousse; le dessus du cou, le bas du dos et le croupion d'un jaune pâle doré, brillant comme la soie crue, avec quelques reflets verts sous un certain jour; les côtés de la tête noirs; la partie supérieure du dos, les plumes scapulaires, les petites couvertures supérieures des ailes et celles de la queue, vertes; la gorge d'un gris bleu; le reste du dessous du corps d'un mélange confus de jaune pâle doré, de roux et de gris bleu; chaque couleur devient dominante selon l'incidence de la lumière; les pennes des ailes et de la queue sont brunes et bordées de vert doré; taille de la *linotte*; bec et pieds noirâtres.

Dans quelques individus, le roux du sommet de la tête descend sur la gorge et la poitrine; dans d'autres, encore plus loin, et le vert des plumes est changeant en bleu.

La femelle, pl. enl., n° 290, fig. 1, où elle est dénommée *tangara à tête rousse*, diffère du mâle en ce qu'elle a le dessus du corps vert, et le dessous d'un jaune obscur, avec quelques reflets verdâtres.

Le nom de *dauphinois* est celui que les créoles de Cayenne ont imposé à ces oiseaux. Ils sont très-communs dans cette île, habitent les lieux découverts, s'approchent des habitations, se nourrissent de fruits, piquent les bananes et les goyaves qu'ils détruisent en grande quantité; ils portent aussi la dévastation dans les champs de riz au temps de sa maturité; c'est seulement dans les rizières où ils se réunissent en nombre, car ordinairement on ne les voit que par couples. Ils ne font entendre qu'un cri bref, n'ayant ni chant ni ramage.

Le Passe-vert a tête bleue est regardé comme une variété du précédent. Il a la tête d'un beau bleu brillant; le dos d'un jaune verdâtre; le devant du cou, la poitrine, d'un jaune doré; les ailes et la queue entièrement vertes. (Vieill.)

PASSIÈRE, le *moineau franc* en Saintonge. (S.)

PASSIFLORE. Beaucoup de nouvelles espèces de ce genre se voient figurées dans les *Icones plantarum* de Cavanilles, principalement dans le cinquième volume. (B.)

PASTÉ. On donne ce nom, dans quelques endroits, à la TANÉSIE BAUME. *Voyez* ce mot. (B.)

PASTEL, GUÈDE, *Isatis tinctoria* Linn. (*tétradynamie siliqueuse*), plante bisannuelle, de la famille des CRUCIFÈRES, dont les feuilles donnent un bleu qui remplace l'indigo pour la teinture. Elle croît naturellement en Europe, sur les bords de la mer Baltique et de l'Océan. On la cultive en grand dans le Languedoc, la Provence, la Thuringe et en Calabre. Sa racine est grosse, fibreuse, et s'enfonce profondément dans la terre. Elle pousse des tiges herbacées, très-lisses, hautes de deux à cinq pieds, qui se divisent en beaucoup de rameaux chargés de feuilles simples, alternes, sessiles, amplexicaules, faites en fer de flèche, et d'un vert bleuâtre. Les feuilles radicales sont ovales, crénelées, et marquées au milieu d'une forte nervure. Les fleurs naissent au haut des tiges, disposées en grappe et en corymbe, soutenues chacune par un pédoncule. Elles offrent un calice formé de quatre folioles ovales, colorées et caduques; une corolle de quatre pétales jaunes, oblongs, étroits à leur base, obtus à leur extrémité; six étamines, dont quatre aussi longues que les pétales, et les deux autres plus courtes; un ovaire oblong, applati, de la longueur des deux courtes étamines, et couronné par un stigmate obtus. Le fruit est presque semblable à celui du frêne. C'est une silicule elliptique ou ovale-oblongue, plane, oblique, tronquée au sommet, et dont les valves se séparent difficilement; elle est uniloculaire et ne contient qu'une semence.

Comme la bonté du *pastel* consiste dans la grandeur de ses feuilles, pour les obtenir telles et en avoir un grand nombre, il faut semer cette plante dans un terrein et une saison convenables, en espacer assez les pieds, et les débarrasser de toute mauvaise herbe. On sème communément le *pastel* en février ou mars. Miller conseille de les semer à la fin de l'été. Quelque époque qu'on choisisse, la terre doit avoir été précédemment défoncée par des labours fréquens et profonds. La racine du *pastel* étant pivotante et très-fibreuse, elle exige un sol profond, bien ameubli, qui ne soit ni trop léger, ni trop sablonneux, ni trop fort, ni trop humide.

On fait ordinairement quatre récoltes de *pastel* par an, quelquefois cinq. La première a lieu vers le milieu de juin, plus tôt ou plus tard, suivant le climat. On reconnoît que les feuilles sont mûres, quand elles ont acquis toute leur grandeur, et, qu'au lieu de rester droites et vertes, elles s'affaissent et prennent une couleur jaunâtre. C'est le moment

de les cueillir, en choisissant un temps sec; s'il pleuvoit, il faudroit différer. Quoique la première récolte semble devoir être meilleure que la seconde, et ainsi des autres, cependant le contraire arrive lorsque le printemps se trouve humide ou pluvieux, et que les autres saisons sont plus tempérées et plus sèches. La trop grande humidité, en rendant la feuille plus grande et plus grosse, en diminue aussi la force et la substance. On ne doit couper qu'une ou deux fois, tout au plus, le *pastel* destiné à donner de la graine pour les semis des années suivantes. Ces graines conservent pendant deux ans la faculté de germer, mais les plus fraîches sont toujours préférables. Il faut avoir soin de faire la dernière récolte du *pastel* avant les gelées. Celle-ci, et même la troisième et quatrième récoltes ne doivent pas ordinairement être mêlées aux deux premières; les cultivateurs de bonne-foi ont l'attention de les séparer.

Aussi-tôt après la récolte, les feuilles légèrement fanées sont portées à un moulin à l'huile, où on les réduit en pâte. Cette pâte est mise en piles, à l'air libre, au-dehors du moulin. On la presse avec les pieds et les mains; on la bat et on l'unit. Elle se revêt d'une croûte noirâtre qui s'entr'ouvre souvent. Toutes les fois que cela arrive, on lie la pâte et on l'unit de nouveau avec beaucoup de soin; autrement elle s'éventeroit, et il se formeroit dans les crevasses de petits vers qui la gâteroient. Elle est laissée en cet état pendant dix ou quinze jours. Après ce terme, on ouvre la pile de *pastel*, on le broie entre les mains, mêlant la croûte avec le dedans, et on en forme des pelotes, qui sont alongées par les bouts opposés, dans un moule de bois fait exprès. C'est ce qu'on appelle le *pastel en coque*. Lorsqu'il est bien desséché, on l'emballe, et il peut alors être employé dans la teinture. Pour en faire usage, il vaut pourtant mieux attendre qu'il soit vieux. Car le *pastel* augmente toujours de force et de substance pendant six, sept et même dix ans, s'il est de la meilleure qualité. Les coques deviennent fort dures; elles sont vendues dans le commerce sous le nom de *pastel*, *cocagne*, *florée* et *vouède*. Pour en faire ce que les teinturiers nomment la *cuve*, il faut les mettre long-temps tremper dans l'eau. Le *pastel* fournit une bonne teinture bleue très-solide, dont on peut varier les nuances. Il rend les autres couleurs plus pénétrantes, et leur sert de *pied*. Les teinturiers l'unissent souvent avec l'INDIGO. *Voyez* ce mot.

Dans le midi de la France, des nuées de sauterelles se jettent quelquefois sur le *pastel*, et en dévorent un champ entier dans une soirée. Quand on en est menacé, on doit se

hâter de couper toutes les feuilles, afin que les pieds en repoussent de nouvelles.

Cette plante n'est pas seulement précieuse pour les arts, elle offre encore une ressource pour la nourriture du bétail, soit en été, soit en hiver. Elle a l'avantage de se maintenir fraîche et verte, même sous la neige et durant les plus grandes gelées. Elle vient assez bien dans les terreins pierreux, sablonneux et médiocres. En la semant un peu serré, on empêche la croissance des mauvaises herbes ; et quand un champ en a été une fois ensemencé, c'est pour toujours, elle se multiplie après d'elle-même. Enfin, ses racines épuisées bonifient le terrein en pourrissant. Voyez l'éloge que fait du *pastel*, sous les rapports de l'économie rustique, M. Bohadsch, dans un *Mémoire* cité *Feuille du Cultiv.*, tome 5, page 5. Il assure que cette plante plaît autant aux animaux que toutes celles qu'ils mangent le plus volontiers. Cela vient, dit-il, de ce qu'elle contient beaucoup de sel.

Il y a trois ou quatre autres espèces de *pastel*, qui, n'étant d'aucun usage, ne sont cultivées que dans les jardins de botanique. Elles forment avec celle que je viens de décrire un genre du même nom, qu'on trouve figuré dans les *Illustrations* de Lamarck, pl. 554. (D.)

PASTEL D'ÉCARLATE. *Voyez* Kermès. (L.)

PASTENADE C'est le nom du Panais dans les parties méridionales de la France. *Voyez* ce mot. (B.)

PASTENAGUE, nom spécifique d'un poisson du genre des *raies*. On le donne aussi quelquefois à la *raie aigle*. Voy. au mot Raie. (B.)

PASTÈQUE, nom d'une espèce de *courge* dont on mange la chair crue. C'est la même chose que le *melon d'eau*. Voyez au mot Courge. (B.)

PASTILLES DU LEVANT. On donne ce nom, dans quelques pharmacopées, aux *terres bolaires* qu'on apporte des îles de l'Archipel, sous la forme de *pastilles*, qui portent l'empreinte d'un cachet. On les nomme aussi *terres sigillées* et *terres bolaires*. Elles sont employées comme remèdes astringens et absorbans. *Voyez* Argile. (Pat.)

PASTISSON, espèce jardinière du genre des Courges. *Voyez* ce mot. (B.)

PATABIÉ, *Patabea*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la tétrandrie monogynie, et de la famille des Rubiacées, dont le caractère consiste en un calice à quatre dents ; une corolle monopétale infundibuliforme, à tube long et à limbe divisé en quatre lobes pointus ; quatre éta-

mines attachées au sommet du tube; un ovaire inférieur surmonté d'un style filiforme à stigmate bifide. Le fruit n'est pas connu.

Ce genre a été établi par Aublet, et est figuré pl. 65 des *Illustrations* de Lamarck. Il ne renferme qu'une espèce, c'est un arbrisseau à feuilles opposées et à fleurs ramassées en têtes écailleuses à l'extrémité des rameaux. Il croît à la Guiane, où il a été observé par Aublet. Il a été depuis peu réuni aux Tapogomes du même auteur. *Voyez* ce mot. (B.)

PATACHE, espèce de *varec* dont on fait de la soude en Turquie. *Voyez* au mot Varec. (B.)

PATAGAU ou PATAGU. C'est le nom que donnent les pêcheurs des environs de la Rochelle à la *mye des sables*, dont on fait usage comme aliment. Ce coquillage vit habituellement enterré dans le sable, et on reconnoît le lieu où il est, aux basses marées, à un petit jet d'eau qu'il forme. On le pêche avec un crochet de fer. Il est figuré pl. 5, lettre C de la *Zoomorphose* de Dargenville. (B.)

PATAGON. C'est une plante que Plumier a désignée sous le nom de *valeriana humilis*. (B.)

PATAGONS. Ce sont des hommes d'une haute taille qui habitent le cap de l'Amérique méridionale vers le pôle sud, au détroit de Magellan. Ils ont été regardés comme de véritables *géants*, et sont ainsi devenus célèbres par les merveilles qu'on a débitées sur leur compte. Selon les premiers voyageurs, tels que Pigafetta, Magellan, &c. c'étoient des peuples d'une stature énorme et d'une force épouvantable; ils étoient anthropophages, et l'on n'osoit pas les approcher crainte d'en être dévorés; car on ne supposoit pas qu'il fût possible de les vaincre par la force, ou prudent de les poursuivre dans leurs rochers sauvages et leurs froides retraites. L'imagination, compagne inséparable de l'ignorance, grossissoit les objets aux yeux des premiers navigateurs, et cet amour du merveilleux, inné peut-être dans le cœur de l'homme, aimoit à perpétuer ces relations prodigieuses qui rappeloient l'histoire d'Ulysse et du cyclope Polipheme. Les hommes aiment mieux être émus ou étonnés qu'instruits, et si la science enseigne la simple vérité, elle flétrit les charmes de l'imagination.

Des voyageurs plus philosophes et plus observateurs virent les *patagons*, rabaissèrent leur taille, et ne les représentèrent plus que comme des sauvages ordinaires, ou d'une stature tout au plus supérieure à la nôtre; de là quelques écrivains prirent occasion, par cette manie commune de prendre le contrepied de toutes choses, d'assurer que les *patagons*

étoient même plus petits que les Européens; et, de *géants*, en firent presque des *pygmées*. Voyez d'ailleurs l'article GÉANT et le mot HOMME.

Depuis les voyages des navigateurs anglais et français autour du monde, on ne parle plus guère des *patagons ;* car en leur rendant leur véritable stature, on les a fait rentrer dans l'obscurité, le monde admirant toujours moins le vrai que le faux. Le capitaine anglais Wallis nous a donné sur-tout les renseignemens les plus exacts sur ce peuple. Les *patagons* que vit ce navigateur, avoient, tant les hommes que les femmes, chacun un cheval sellé et bridé. Les hommes portoient des éperons en bois; ils avoient aussi un grand nombre de chiens qui paroissoient, de même que les chevaux, originaires de race espagnole. Après avoir distribué à chaque homme et femme de menus présens, le capitaine qui avoit apporté des chaînettes de fer pour prendre au juste leur hauteur, choisit d'abord les plus grands individus, et on les mesura. On leur trouva six pieds sept pouces (mesure anglaise) de haut, quelques-uns avoient un ou deux pouces de moins, et la plupart d'entr'eux n'avoit pas tout-à-fait six pieds de taille. Or, en réduisant ces mesures au pied français, on trouve que la plus haute équivaut à six pieds deux pouces environ, et que la plus petite fait environ cinq pieds huit pouces. Ces tailles sont certainement très-avantageuses, elles surpassent de toute la tête la plupart des nôtres; et un régiment de *patagons*, bien équipé, bien tenu, feroit sans doute un fort bel effet dans une revue, il surpasseroit même ces beaux grenadiers gardes que le roi de Prusse, le grand Frédéric, entretenoit avec soin à Postdam. Mais si l'on s'en étoit rapporté à la relation des voyageurs précédens, les *patagons* n'auroient pas eu moins de douze ou même quatorze pieds de hauteur; et le commodore Byron lui-même leur donnoit encore huit à neuf pieds.

Au reste, les *patagons* ont une peau brune, cuivrée, les cheveux noirs, roides et hérissés comme des soies de cochon, ou liés derrière la nuque, et toujours nue tête, tant hommes que femmes. Leur stature est régulière, bien proportionnée, leur ossature est vigoureuse, grosse, et leur corps bien membré, carré comme celui d'Hercule, à l'exception des pieds et des mains qui sont fort petits et fort minces à proportion de la taille. Leur vêtement est formé de simples peaux de *llamas* (espèce de *vigognes*) cousues avec des nerfs et des boyaux et attachées autour du corps, le poil tourné en dedans, au moyen d'une ceinture. Ils portent à leur ceinture une fronde faite en cuir, longue de huit pieds, et dont ils se ser-

vent avec une adresse extraordinaire pour lancer des cailloux. Ils la font tourner rapidement autour de leur tête, et lancent la pierre avec tant d'habileté, qu'ils frappent un petit objet à plus de cinquante pieds de distance, quoiqu'ils paroissent n'avoir pas fixé leurs yeux sur lui. S'ils veulent arrêter un *guanaco* (autre espèce de *vigogne*) ou une *autruche d'Amérique*, et les prendre tout vivans, ils attachent la pierre à la fronde, et lançant le tout ensemble, cette courroie se roule autour des jambes de ces animaux, les empêtre, et donne au chasseur le temps de les saisir.

Ils vivent de chair crue de *cheval*, de *llama*, de coquillages que la marée dépose sur les rivages, des *veaux-marins* qui abordent sur les grèves, ou que les flots de la tempête y jettent. Quoiqu'ils soient peu craintifs, et même assez courageux comme tous les naturels américains des pays froids, ils redoutent les armes à feu des Européens; néanmoins ils s'aguerrissent contre les Espagnols, et ont appris qu'ils n'étoient pas invincibles, quoique mieux armés qu'eux. Sans loix, sans coutumes réglées, sans autre société que des familles éparses, vivant sous des huttes, tantôt dans un canton, tantôt dans l'autre, selon que le besoin ou la volonté les conduit, les *patagons* se trouvent contens de leur sort. Ils connoissent peu de choses, n'ont pour culte religieux que la crainte des *mauvais esprits*, et ne rendent hommage qu'à des fétiches, à des objets physiques. Lorsqu'ils auront multiplié parmi eux les chevaux, ils prendront sans doute la vie errante des Tartares, et se déborderont au vaste sein des contrées américaines; réunis aux Chiliens, grossis des autres peuples indomptés de l'Amérique méridionale, leurs intrépides escadrons briseront les indignes fers que les Espagnols ont portés au Nouveau-Monde; un autre Genséric, fatal à la grandeur espagnole, vengera les crimes commis par les compagnons de Cortez, d'Almagro et de Pizarre, et rétablira l'antique liberté dans ces contrées depuis si long-temps dévouées à l'oppression et à l'insatiable cupidité de ses vainqueurs. (V.)

PATAGONULE, *Patagonula*, arbrisseau à feuilles alternes, ovales, alongées, en partie dentées, et à fleurs petites et disposées en panicules terminales, qui fait partie du genre des *sébesteniers* de quelques auteurs, mais que Lamarck croit devoir former un genre particulier. *Voyez* au mot SÉBESTENIER.

Ce genre, qui est figuré pl. 96 des *Illustrations* de ce botaniste, a, selon lui, pour caractère, un calice très-petit, à cinq dents, persistant; une corolle monopétale en roue, à tube

presque nul et à limbe à cinq divisions, ovales pointues; cinq étamines, un ovaire supérieur ovale pointu, surmonté d'un style persistant, à stigmate deux fois bifide.

Le fruit est une capsule ovale, acuminée, posée sur un calice devenu très-grand.

Cet arbuste se trouve dans l'Amérique méridionale. (B.)

PATAGUA, *Crinodendron*, arbre à feuilles opposées, pétiolées, lancéolées, dentées, toujours vertes, et à fleurs pédonculées et éparses; qui forme, d'après Molina, un genre dans la monadelphie décandrie.

Ce genre a pour caractère une corolle campanulée, composée de six pétales droits; point de calice; dix étamines réunies par leur base; un ovaire ovale, surmonté d'un style subulé.

Le fruit est une capsule trigone, à trois semences.

Le *patagua* croît au Chili; ses fleurs ont une odeur de lis des plus suaves. Il devient très-gros.

Le véritable *patagua*, selon Ruiz et Pavon, forme leur genre TRICUSPIDAIRE. *Voyez* ce mot. (B.)

PATAOUA, nom d'un *palmier* de Cayenne. Il est probable que c'est une espèce d'AVOIRA. (*Voyez* ce mot.) On en mange les fruits, et on en tire une huile qui remplace celle d'olive. (B.)

PATAS. C'est une espèce de *guenon*, voisine de la famille des MACAQUES. (*Voyez* Buffon, édit. de Sonn. t. 36, p. 5, fig. 36.) Linnæus la désigne par ces caractères; *Simia caudata, barbata, buccis barbatis, vertice, dorso caudâque ex rufo-sanguineis... simia rubra.* (*Syst. nat.* éd. 13, gen. 2, sp. 34.) Cet animal est assez remarquable par la couleur rousse très-vive et très-éclatante de son poil. Il y a une race qui porte au-dessus des yeux un bandeau blanc, l'autre a ce bandeau noir. On leur voit une barbe jaune à la première race, et blanche à la seconde. Tous ont des abajoues, des fesses calleuses et une queue longue. On les trouve en Guinée et au Congo. Ils sont, dit-on, remplis de curiosité, mais moins adroits que les autres espèces de *guenons*. Ils font un dégât excessif dans leur pays. Ce sont des animaux fort criards, et assez méchans, quoique trop foibles pour être à craindre.

On trouve un grand nombre de ces *singes* en Afrique; ils ne se mêlent point aux autres espèces, chacune adoptant une contrée, dans laquelle elles ne souffrent pas que d'autres s'établissent. (V.)

PATATTE, nom de la racine du *liseron batate*, qu'on

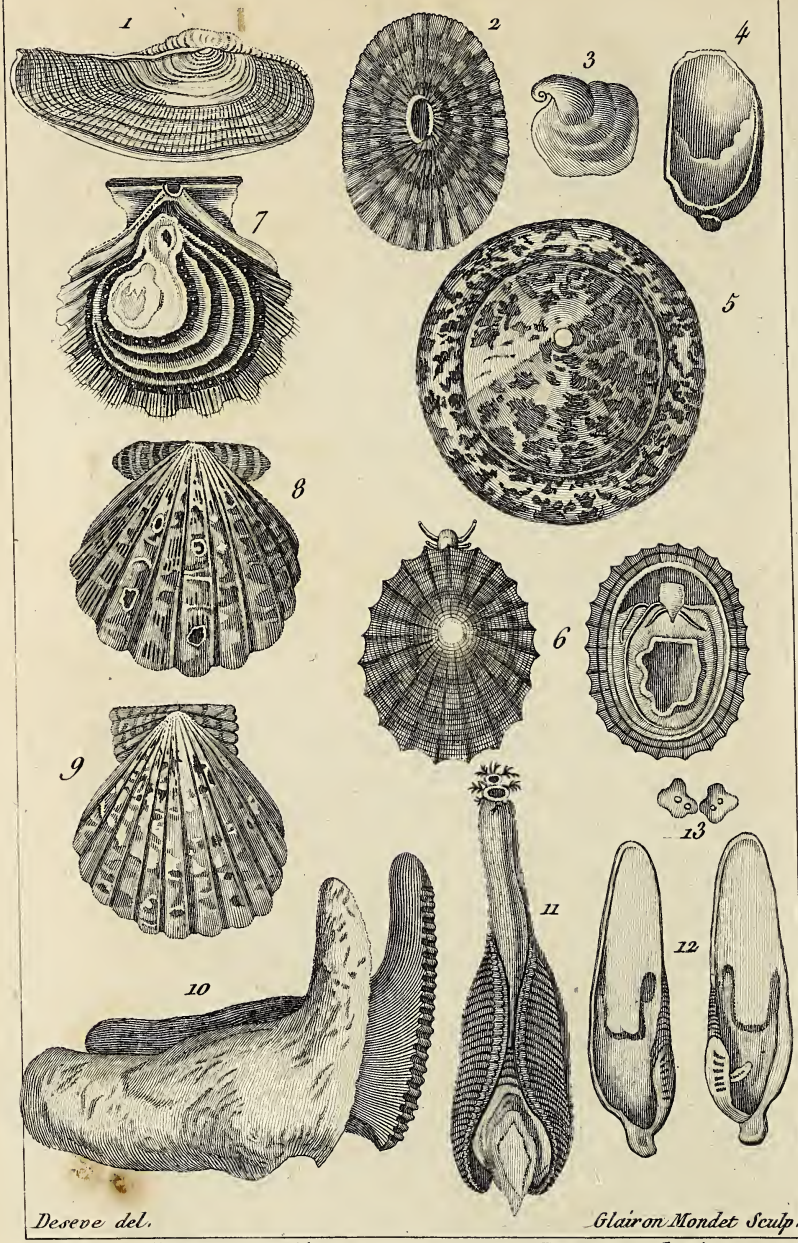

1. *Pandore striée*
2. *Patelle trou de Serrure.*
3. *Patelle bonet de dragon.*
4. *Patelle voutée.*
5. *Patelle bouclier*
6. *Patelle vulgaire.*
7. *Peigne vulgaire*
8. *Peigne noueux.*
9. *Peigne patissoire.*
10. *Perne isogone.*
11.12.13. *Pholade dactyle.*

mange généralement dans toutes les îles et le continent de l'Amérique méridionale. *Voyez* au mot LISERON et au mot BATATE.

Par suite on a donné le même nom à la *pomme-de-terre*, qui lui ressemble beaucoup.

La première se distingue par l'épithète de *patatte douce*, parce qu'elle est plus sucrée. *Voyez* au mot POMME-DE-TERRE et au mot MORELLE. (B.)

PATÉ, coquille bivalve des Indes, qui est très-remarquable en ce que ses sommets sont tournés à gauche. C'est la CAME GAUCHE de Bruguière. *Voyez* ce mot. (B.)

PATELLE, *Patella*, genre de coquilles de la classe des UNIVALVES, dont le caractère consiste à être conique et sans spire.

Les *patelles*, appelées *lepas* par la plupart des auteurs français, forment un genre très-nombreux, qui se rapproche un peu des *oreilles de mer*, ou *haliotides*. Il est fort naturel, mais il n'en varie pas moins extrêmement, soit par les rapports de la hauteur à la largeur, par la forme de l'évasement, la place du sommet, la nature de la surface, même la disposition de l'intérieur des espèces qui le composent.

Linnæus et la plupart des autres naturalistes ont divisé les *patelles* en cinq sections, et Lamarck les a partagées en cinq genres, qui sont les PATELLES proprement dites, les CRÉPIDULES, les CALYPTRÉES, les FISSURELLES et les EMARGINULES. (*Voyez* ces mots, où on trouvera les caractères assignés par Lamarck à chacun des genres qu'ils indiquent.) Ici on traitera des *patelles*, comme si elles n'avoient pas été divisées, parce que leurs mœurs sont les mêmes, ou trop imparfaitement connues pour être mentionnées séparément.

La coquille des *patelles* est plus ou moins épaisse, mais en général cette épaisseur est peu considérable. Il en est même qui sont si minces, qu'on ne peut les toucher sans les briser. Leurs couleurs varient à l'infini. Les unes sont nacrées dans l'intérieur, d'autres ne le sont pas; mais en général leur intérieur est aussi poli que leur extérieur est rugueux.

L'animal des *patelles* est un *gastéropode* qui s'attache aux rochers par plusieurs muscles fort bien décrits, et figurés par Cuvier dans le second volume du *Journal d'Histoire Naturelle*.

Le pied est ovale, formé de deux muscles très-épais, qui, par la différence de leur organisation, permettent une contraction très-forte, ou un mouvement très-lent, à la volonté de l'animal. Le pied est attaché à la coquille par une rangée

circulaire de fibres verticales, qui laissent en avant un espace libre pour le passage de la tête.

La tête est faite en forme de poire. Elle a une bouche garnie de lèvres, de mâchoires et de dents, plus deux cornes coniques qui portent les yeux à leur base extérieure.

Le manteau double toute la coquille sans lui être adhérent autre part qu'autour du pied. Dans quelques espèces, il présente de légères différences. La *patelle d'asan*, par exemple, figurée dans Adanson, *Histoire des Coquilles du Sénégal*, a le bord du manteau frangé de filets rameux.

En général, on peut dire que l'organisation des *patelles* se rapproche davantage de celle des *bivalves* que de celle des *univalves*, ce qui est très-digne de remarque.

On trouve des *patelles* dans toutes les mers, et sur toutes les côtes où il y a des roches nues. L'Europe n'en possède qu'un petit nombre d'espèces, mais l'espèce vulgaire y est extrêmement commune. Les côtes occidentales de l'Espagne, surtout, en sont couvertes au point que dans quelques places on ne voit pas le rocher sur lequel elles se reposent.

On mange les *patelles* presque par-tout, mais nulle part on ne les regarde comme un mets friand. Elles sont abandonnées à la plus pauvre classe du peuple.

Il se trouve dans les eaux douces trois ou quatre espèces de *patelles*, l'une desquelles Geoffroy a décrite sous le nom d'*ancille*. Ces espèces sont toutes très-petites et ne diffèrent pas assez des patelles marines pour mériter de faire un genre particulier. *Voyez* au mot ANCILLE.

On compte plus de deux cents espèces de *patelles* décrites dans les auteurs, et leurs caractères distinctifs sont si peu saillans, que, sans le secours des figures, il est presque impossible de les déterminer.

La première section des *patelles*, dans Linnæus, comprend les *labiées*, c'est-à-dire celles qui ont dans l'intérieur une appendice testacée qui semble la diviser en deux pièces : elle répond aux *crépidules* et aux *calyptrées* de Lamarck.

Les espèces les plus communes de cette section sont :

La PATELLE CABOCHON, qui est orbiculaire, presque transparente, irrégulière en dehors; la lèvre en languette perpendiculaire. Elle est figurée pl. 2, fig. K et S de la *Conchyliologie* de Dargenville. On la trouve dans les mers des Indes et de l'Amérique.

La PATELLE BONNET CHINOIS est presque conique, glabre, blanche, rayée de brun; la lèvre en languette latérale. Elle est figurée pl. 2, fig. F de la *Conchyliologie* de Dargenville. On la trouve dans la Méditerranée et dans la mer des Indes.

La PATELLE PORCELAINE, qui est ovale, blanche, tachetée de rouge et ondulée de bleu; le sommet recourbé; la lèvre postérieurement

applatie. Elle est figurée dans la *Conchyliologie* d'Adanson, pl. 2, fig. 8. On la trouve dans la mer des Indes et en Afrique.

La PATELLE VOUTÉE, qui est ovale, avec des rayons sur le dos, et des taches latérales d'un jaune fauve; le sommet recourbé obliquement; la lèvre concave et postérieure. Elle est figurée dans Dargenville, pl. 2, fig. N, et dans l'*Histoire naturelle des Coquilles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville, pl. 25, fig. 3. On la trouve dans la Méditerranée et aux Antilles.

La PATELLE CARNOT, *Patella crepidula*, qui est ovale, applatie, unie, presque transparente; la lèvre plane postérieure. Elle est figurée dans Adanson, pl. 2, fig. 9. On la trouve dans la Méditerranée et sur les côtes d'Afrique.

La seconde section des *patelles* dans Linnæus, comprend celles qui sont dentées, c'est-à-dire celles qui ont le bord anguleux. Elle répond aux *patelles* proprement dites de Lamarck.

Les espèces les plus communes de cette division sont:

La PATELLE ŒIL DE BOUC, *Patella granularis*, qui est brune et est garnie de stries armées d'épines blanches imbriquées. Elle se trouve représentée, pl. 2, fig. H, de la *Conchyliologie* de Dargenville, et habite sur les côtes d'Espagne et d'Afrique.

La PATELLE ŒIL DE RUBIS, *Patella granatina*, qui est blanche, avec les bords tachetés de brun en zigzags; le sommet brun, entouré de cercles de diverses couleurs; les stries nombreuses et épineuses. Elle est représentée dans Dargenville, pl. 2, fig. G. On la trouve dans les mers de l'Europe méridionale et dans celles de l'Amérique.

La PATELLE VULGAIRE, qui est peu anguleuse, dont les stries, au nombre de quatorze, sont peu marquées; le bord dilaté, la couleur grise, avec des taches ou des fascies brunes. Elle est représentée dans Dargenville, *Zoomorphose*, pl. 1, fig. 1; dans l'*Hist. des Coquill. du Sénégal*, par Adanson, et dans l'*Hist. nat. des Coquill.*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville, pl. 25, fig. 5 et 6. Elle se trouve dans toutes les mers d'Europe et dans l'Inde. On la mange, et on s'en sert comme appât pour prendre les poissons à la ligne.

La PATELLE CRÉNELÉE, qui est très-mince, striée, radiée, d'un noir olivâtre; le sommet aigu; le fond blanc. Elle est représentée dans Gualtieri, tab. 9, fig. C; et se trouve dans la Méditerranée et sur les côtes d'Afrique.

La troisième section des *patelles* de Linnæus, renferme celles qui ont le sommet ou la pointe aiguë et recourbée; elle comprend des coquilles des genres CRÉPIDULE et CALYPTRÉE de Lamarck. On y remarque:

La PATELLE BONNET DE DRAGON, *Patella ungarica*, qui est entière, conique, aiguë, striée, blanche, tachetée de rouge, et le fond rose en dedans. Elle est représentée pl. 2, fig. R de la *Conchyliologie* de Dargenville, dans l'*Hist. des Coquill. du Sénégal*, et pl. 25, fig. 2 de celle faisant suite au *Buffon*, édit. de Déterville. Denys Montfort pense qu'elle peut être réunie au genre de la CARINAIRE. *Voyez* ce mot.

La PATELLE MAMILLAIRE, qui est entière, conique, striée, presque diaphane, dont le sommet est uni, blanc, avec des fascies trans-

verses, jaunâtres. Elle se trouve dans la Méditerranée et sur les côtes d'Afrique.

La PATELLE ANCILLE, *Patella lacustris*, est ovale, membraneuse, entière, blanche, a le sommet très-petit et aigu. Elle est figurée dans Dargenville, pl. 27, fig. 1, etc., décrite dans l'*Histoire des Coquilles des environs de Paris*, par Geoffroy. Elle se trouve dans les eaux douces : on la rencontre très-fréquemment aux environs de Paris, adhérant aux plantes aquatiques.

La PATELLE DES RIVIÈRES est ovale, mince, entière, et a le sommet obtus. Elle est représentée dans Dargenville, pl. 27, fig. 1. On la trouve dans les rivières sur les pierres, et contre les plantes.

La quatrième section des *patelles* de Linnæus, renferme celles qui sont entières, et qui ont le bord sans angles et le sommet obtus. Elle correspond aux *patelles* proprement dites de Lamarck. Ses espèces les plus remarquables sont :

La PATELLE PORTUGAISE, qui est conique, blanche, a le sommet entouré d'un anneau fauve, radié, des stries granuleuses, un peu brunes, distinctes. Elle est représentée dans Gualtiéri, tab. 8, fig. N. On la rencontre sur les côtes d'Espagne et de Portugal.

La PATELLE BOUCLIER, *Patella testitudinaria*, qui est unie et très-glabre, et marbrée de brun de diverses nuances. On la trouve figurée dans Dargenville, tab. 2, fig. P, et dans l'*Histoire naturelle des Coquilles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville, pl. 25, fig. 4. Elle habite les mers d'Europe et celles de l'Inde.

La PATELLE TESTUDINALE, qui est ovale, striée. Elle est représentée, pl. 1, fig. Q 2 de la *Conchyliologie* de Favanne. Elle se trouve dans la mer du Nord.

La PATELLE NOTÉE, qui est striée, a le sommet droit, un peu aigu, avec une tache noire en cœur, dont le milieu est blanc. Elle se trouve dans la Méditerranée.

La PATELLE MOURET, *Patella grisea*, qui est ovale, avec des sillons bruns très-rapprochés, et le sommet presque central. Elle est représentée, pl. 2, fig. 3 des *Coquillages du Sénégal*, par Adanson. Elle se trouve sur la côte d'Afrique. L'animal de cette espèce s'éloigne de ses congénères : il n'a presque point de cornes, et sa tête est fendue.

Enfin la cinquième division des *patelles* de Linnæus, réunit celles dont le sommet est percé d'un trou. Elle correspond aux *fissureles* de Lamarck. Il faut y distinguer :

La PATELLE ENTAILLÉE, *Patella fissura*, qui est ovale, striée, réticulée, dont le sommet est recourbé et fendu en devant. Elle se trouve dans les mers d'Europe.

La PATELLE TROU DE SERRURE, *Patella nimbosa*, qui est ovale, striée, rugueuse, brune, et a le trou oblong. Elle est figurée dans Adanson, pl. 2, fig. 6, et dans l'*Histoire naturelle des Coquillages*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville, pl. 25, fig. 1. On la trouve dans la Méditerranée.

La PATELLE TREILLIS, *Patella gracea*, est ovale, convexe, striée en sautoir, a le bord crénelé en dedans, et le trou près du bord pos-

térieur. Elle est représentée dans Dargenville, pl. 2, fig. N. On la trouve dans la Méditerranée et sur les côtes d'Afrique. (B.)

PATELLAIRE, *Patellaria*, genre établi par Hoffmann aux dépens des *lichens* de Linnæus. Il rentre dans le genre *lépronque* de Ventenat. Il est figuré pl. 11 et 12 des *Plantæ lichenosæ* du premier de ces auteurs. *Voyez* au mot LICHEN et LÉPRONQUE. (B.)

PATERSONÉE, *Patersonia*, genre de plantes établi par Walter, n° 250 de sa *Flore de Caroline*, et ainsi nommé par Gmelin. La plante de Walter est une *crustole*, ainsi que je m'en suis assuré. *Voyez* au mot CRUSTOLE. (B.)

PATIENCE, *Lapathum* Tourn. *Rumex* Linn. (*hexandrie trigynie*), genre de plantes de la famille des POLYGONÉES, que Linnæus a réuni sous le nom de *rumex*, au genre *oseille* de Tournefort, et qui offre pour caractère un calice sans corolle, découpé en six segmens obtus et réfléchis, trois extérieurs, trois intérieurs, ceux-ci plus grands et rapprochés; six étamines; trois styles; des stigmates multifides; et une semence à trois côtes, nue ou recouverte par le calice qui est glanduleux, et à valves entières ou dentées.

On compte environ vingt espèces dans ce genre. La plupart sont indigènes d'Europe, quelques-unes sont cultivées pour l'usage de la médecine.

Les espèces qui méritent d'être citées sont:

La PATIENCE DES JARDINS OU RHUBARBE DES MOINES, *Rumex patientia* Linn. Elle a une racine longue, épaisse, fibreuse, brune en dehors, jaune en dedans; une tige cannelée, rougeâtre, haute de cinq à six pieds, rameuse à son sommet; des feuilles en cœur, longues d'un pied, oblongues, larges, roides, lisses, et placées sur un long pétiole; des valvules entières, à l'une desquelles est un petit grain ou point glanduleux. Cette plante croît en Allemagne et dans les Alpes de l'Italie. Elle est vivace et cultivée dans les jardins.

La PATIENCE SAUVAGE, *Rumex acutus* Linn., à valvules dentées, portant des grains; à feuilles en cœur, oblongues, pointues, et à fleurs d'un blanc sale, qui paroissent en juin et juillet. On trouve cette espèce sur les bords des ruisseaux et des rivières. Elle s'élève à trois pieds. Sa racine est grosse et de la même couleur que celle de la *patience des jardins*.

La PATIENCE VULGAIRE, *Rumex obtusifolius* Linn., à peine distinguée de la précédente; elle a, comme elle, des valvules dentées, portant des grains et des feuilles en cœur et oblongues, mais obtuses et crénelées. Elle fleurit dans le même temps, et vient sur les bords des chemins.

La PATIENCE ROUGE OU SANG-DRAGON, *Rumex sanguineus* Linn., à racine rameuse et rougeâtre; à tige élevée; à feuilles radicales ou alternes, longues, étroites, en cœur, lancéolées, très-pointues, avec des nervures d'un rouge de sang; à valvules très-entières, dont une porte un gros grain rouge; à fleurs d'un blanc

sale, et disposées le long des rameaux supérieurs : elles paroissent en juin et juillet. Cette *patience* est bisannuelle et originaire de la Virginie ; on la cultive dans les jardins.

La PATIENCE DES MARAIS ou PARELLE, *Rumex aquaticus* Linn. Celle-ci a une racine fibreuse, noire en dehors et jaune en dedans ; des tiges de deux ou trois coudées ; des feuilles en cœur, plus longues, plus droites que celles de la *rhubarbe* des moines, lisses, aiguës et d'une coudée ; des valvules très-entières et nues ; des fleurs semblables à celles de l'espèce précédente, disposées de la même manière, et qui se développent dans le même temps. Elle est vivace, et se plaît au bord des ruisseaux et des rivières.

La PATIENCE FRISÉE, *Rumex crispus* Linn., à valvules très-entières, portant chacune un grain ; à feuilles ondulées, les inférieures ovales, les supérieures lancéolées. Elle croît dans les prés, fleurit en juin et juillet, a des fleurs d'un blanc sale.

La PATIENCE MARITIME, *Rumex maritimus* Linn. Une tige de sept à huit pouces, ramifiée dès sa base ; des feuilles entières et linéaires ; des fleurs d'un blanc sale, disposées en anneaux aux aisselles des feuilles ; des valvules granifères, dentées à dents longues et sétacées. Tels sont les caractères distinctifs de cette espèce, qu'on trouve au bord des mares, des rivières, et dans les lieux où l'eau a séjourné pendant l'hiver. C'est le *lapathum aquaticum luteolæ folio* de Tournefort.

La PATIENCE VIOLON ou la BELLE PATIENCE, *Rumex pulcher* Linn., plante bisannuelle, à tige rameuse, haute d'un pied, ordinairement courbée vers sa pointe ; à feuilles radicales, échancrées de chaque côté comme un violon, et obtuses : celles de la tige lancéolées et pointues ; à valvules à réseau et ciliées ; à fleurs verticillées, sessiles. On trouve cette espèce en Suisse et aux environs de Paris et de Lyon. Elle aime les bords des fossés et des chemins. Dans quelques endroits on la sème dans les jardins comme herbe potagère ; mais ses feuilles deviennent très-dures en été.

Toutes les *patiences* décrites ci-dessus croissent naturellement en Europe et en France, à l'exception de la *patience rouge*, qui est pourtant devenue spontanée en Allemagne.

Il y a encore la PATIENCE ANNUELLE D'ÉGYPTE, *Rumex Ægyptiacus* Linn., Mill., à feuilles de pariétaire, et dont les valves ont de longues barbes.

La PATIENCE DE NAPLES, *Rumex Bucephalo-phorus* Linn., Mill., à feuilles de basilic, dont les valves sont dentelées et nues, et les pédoncules petits, réfléchis, planes et épais. On la trouve aussi en Espagne, dans les endroits marécageux. Elle est annuelle.

La PATIENCE OSEILLE EN ARBRE DES ÎLES CANARIES, *Rumex lunaria* Linn., Mill., à feuilles rondes ou presque en cœur, avec des valves lisses.

La PATIENCE VÉSICULEUSE, *Rumex vesicarius* Linn., Mill., annuelle ; à feuilles indivises, très-longues ; à fleurs réunies deux à deux, et de couleur herbacée ; à valves très-grandes, membraneuses et réfléchies.

La PATIENCE ROSE, *Rumex roseus* Linn., Mill., à feuilles déchi-

quetées, et dont les semences ont une enveloppe couleur de rose. Elle est annuelle et d'Egypte.

On peut voir les noms des autres espèces dans les livres de botanique.

Culture et propriétés. Toutes les *patiences* indigènes d'Europe se multiplient par leurs graines, qui doivent être semées en automne aussi-tôt qu'elles sont mûres. Lorsqu'on les sème au printemps, elles ne réussissent pas toujours. Ces plantes aiment en général un terrein sec et riche. Elles n'exigent d'autres soins que d'être tenues nettes de mauvaises herbes. Elles ne sont point agréables aux bestiaux, et par conséquent inutiles dans les prairies.

La racine fraîche de la *rhubarbe des moines* est un peu purgative; desséchée, elle devient astringente : on la prescrit alors dans les diarrhées et les dyssenteries. Dans le Nord, on mange les feuilles de cette plante; c'est une pauvre nourriture.

La *patience rouge* est aussi un peu laxative; le suc exprimé des feuilles recèle cette propriété.

On fait un grand usage en médecine de la *patience sauvage*. Sa racine, selon Vitet (*Pharmacopée de Lyon*), augmente médiocrement le cours des urines; à haute dose, elle rend le ventre libre; intérieurement et extérieurement, elle diminue et quelquefois dissipe la gale. Il y a lieu de croire, dit ce médecin, que c'est en conséquence de cette vertu, que cette racine a été célébrée dans toutes les maladies cutanées; si elle n'y produit pas du soulagement, rarement elle y porte un préjudice sensible; elle échauffe peu; elle fatigue par son long usage l'estomac des personnes délicates.

Pour tisane, contre la gale et les dartres, on emploie cette racine récente, depuis demi-once jusqu'à une once, en infusion dans huit onces d'eau; et sèche, à la même dose, en décoction dans douze onces d'eau. Si on y mêle des racines d'aunée, la tisane est plus efficace. Ces deux racines font la principale vertu de l'onguent pour la gale, si usité dans les campagnes et les hôpitaux.

Pour avoir la *pulpe de racine de patience*, on prend cette racine récente; on la broie dans un mortier de marbre, jusqu'à consistance molle; on frotte cette pulpe avec une spatule de bois sur un tamis de crin. Si elle n'est pas assez fine, on la repasse à travers un autre tamis dont le tissu soit plus serré. On l'emploie en onction sur les parties galeuses.

La *patience vulgaire* (*Rumex obtusifolius*) a les mêmes propriétés que la précédente. Ses racines sont laxatives et apéritives. Deux onces du suc de ces racines fraîches purgent aussi bien, dit-on, que deux onces de manne. On peut en extraire une teinture jaune. Un célèbre chimiste moderne en a retiré du soufre.

La *parelle* ou *patience des marais* est plus tonique et astringente que la *patience sauvage*. Le suc exprimé de sa racine est très-bon pour déterger les ulcères et diminuer les chairs baveuses. (D.)

PATIME, *Patima*, plante à tige creuse, haute de deux ou trois pieds, à feuilles opposées, ovales, molles, vertes, lisses, longues d'un pied, accompagnées de stipules opposées, aiguës, charnues et persistantes.

Cette plante, dont on ne connoît pas les fleurs, porte pour fruit une baie verte couronnée par le calice qui est entier, et contenant de quatre à six loges qui renferment un grand nombre de semences logées dans une pulpe.

Aublet pense qu'elle doit faire un genre dans la pentandrie monogynie. Elle se trouve dans les marais de la Guiane, et est figurée pl. 77 de la *Flore* de ce pays. (B.)

PATINE, espèce de *vernis naturel* qui se forme sur la surface des médailles, des statues et autres monumens de bronze d'une haute antiquité. Ce *vernis*, d'une couleur noirâtre tirant sur le vert, n'a pas plus d'un centième de ligne d'épaisseur, mais il est d'une si grande dureté, qu'il résiste quelquefois à la pointe du burin. Comme il est très-difficile de l'imiter, les antiquaires en font un très-grand cas, et le regardent comme la meilleure preuve de l'antiquité des monumens qui s'en trouvent revêtus. C'est un fait remarquable que le temps et l'action de l'air et de l'humidité donnent aux oxides de cuivre, de zinc et d'étain qui forment la *patine*, une dureté aussi considérable. *Voyez* CUIVRE. (PAT.)

PATIRA (*Sus patira*), quadrupède du genre du COCHON. (*Voyez* ce mot.) Dans les vastes terres encore inhabitées de l'Amérique australe, il existe deux espèces de *sangliers*, qui ont entre elles de nombreux traits de ressemblance, et que les naturalistes n'ont pas distinguées. L'un est le *pécari*, l'autre le *patira*; ce dernier dont le nom galibi est reçu généralement dans notre colonie de la Guiane, a été décrit par Daubenton, sous le nom de *pécari*, et Buffon a inséré dans son article du *pécari*, des détails qui n'appartiennent qu'au *patira*. Ces deux espèces quoiqu'extrêmement rapprochées par leur conformation de même que par les habitudes, quoique peuplant les mêmes forêts, vivent séparées, ne se mêlent jamais; elles ne doivent donc pas être confondues dans les livres d'histoire naturelle, puisqu'elles ne le sont pas dans la nature. L'on trouvera au mot PÉCARI, ce que ces deux espèces ont de commun : je me bornerai à rapporter ici les attributs distinctifs du *patira*.

Il est plus petit que le *pécari;* il n'a guère que trente cinq pouces de longueur, et son poids va rarement au-delà de cinquante livres, au lieu que le vrai *pécari* en pèse plus de cent. Les soies sont plus épaisses, plus longues et plus rudes, elles sont en général rayées de noir et de blanc, mais terminées de noir, en sorte que le pelage paroît noirâtre. Les petits naissent avec une couleur rougeâtre uniforme. Une raie blanche, large d'un pouce, passe par le garrot, et va se terminer en se courbant de chaque côté du cou. Les jambes

sont noires. Buffon dit, d'après la Borde, que cette bande blanche est en long; mais ce n'est pas la seule erreur que contienne le passage des manuscrits de la Borde, cité par Buffon, aussi ne l'a-t-il présenté qu'avec une certaine défiance. (*Voyez* le vol. 27 de mon édition de l'*Hist nat.*, pag. 101 et suiv.) M. d'Azara relève avec beaucoup de justesse les méprises échappées aux naturalistes qui l'ont précédé au sujet du *patira*, dont le nom guarani est *taytétou*; il discute avec méthode et clarté la nomenclature qu'ils en ont donnée; cet article est sans contredit l'un des meilleurs et des plus savans de son ouvrage *sur les Quadrupèdes du Paraguay* (tome 1 de la traduct. franç.), et je ne puis mieux faire que d'engager à y avoir recours.

L'on ne rencontre point dans les bois des troupes de *patiras* aussi nombreuses que celles de *pécaris*; les premiers ne voyagent point, se tiennent en petites bandes ou familles dans les cantons où ils ont pris naissance, et c'est toujours sur les lieux élevés. Les creux d'arbres, les cavités formées en terre par d'autres animaux, leur servent de demeure, ils s'y retirent dès qu'ils sont poursuivis, et les femelles y déposent leurs petits. « Les *patiras*, dit la Borde, entrent dans leurs retraites à reculons autant qu'ils peuvent y tenir, et si peu qu'on les agace, ils sortent tout de suite. Et pour les prendre à leur sortie, on commence par faire une enceinte avec du branchage; ensuite un des chasseurs se poste sur le trou une fourche à la main, pour les saisir par le cou à mesure qu'un autre chasseur les fait sortir, et les tue avec un sabre. S'il n'y en a qu'un dans un trou, et que le chasseur n'ait pas le temps de le prendre, il en bouche la sortie, et est sûr de retrouver le lendemain son gibier ». (*Hist. nat.* de Buffon, de l'endroit cité plus haut.) La chair du *patira* est tendre et de fort bon goût. C'est un des meilleurs gibiers de l'Amérique méridionale. (S.)

PATIRICH (*Merops superciliosus* Lath., pl. enl., n° 259 de l'*Hist. nat. de Buffon*, ordre PASSEREAUX, genre du GUÊPIER. *Voy.* ces mots.). *Patirich tirich* est le nom de ce *guêpier* dans la langue madegasse. Il a onze pouces un tiers de longueur; le bec noir et les pieds bruns; un large bandeau noirâtre, bordé dans toute sa circonférence de blanc verdâtre, entoure le bec à sa base, et embrasse la naissance de la gorge, en prenant une teinte jaunâtre; celle-ci est d'un blanc jaunâtre à sa naissance, et d'un brun marron à sa partie inférieure; le dessus de la tête d'un marron verdâtre brillant; le dessus du cou et du corps d'un vert obscur plus clair sur le croupion; les grandes pennes des ailes sont vertes, bordées

de brun, de cendré et terminées de noirâtre; le dessous du corps est de couleur verte, plus pâle vers le ventre, et se dégradant toujours du côté de la queue, dont les pennes sont d'un vert obscur et frangées de brun; les deux intermédiaires sont cendrées, plus longues de deux pouces que les autres, et terminées en pointe. Cette espèce habite Madagascar.

Buffon fait mention d'un autre *guêpier* de la même île, qui a les couleurs moins tranchées, le bec moins fort, les pennes de la queue de longueur égale, le bandeau bordé d'aigue-marine, le croupion et la queue de cette même teinte. (VIEILL.)

PATTE (*botanique*), nom donné par les fleuristes à la racine tubéreuse et noueuse de l'ANÉMONE. *Voyez* ce mot. (D.)

PATTE DE CRAPAUD. C'est ainsi que les marchands appellent une coquille du genre des *rochers*, le *murex ramosus* de Linnæus, qui est figuré pl. 16, fig. C, D et E de la *Conchyliologie* de Dargenville. *Voyez* au mot ROCHER. (B.)

PATTE DE LAPIN. On donne ce nom vulgairement à l'ORPIN VELU. *Voy.* ce mot. (B.)

PATTE DE LION. C'est le nom vulgaire de l'ANTENNAIRE LEONTOPODE, *Filago leontopodium* Linn. *Voyez* ce mot. (B.)

PATTE D'OIE, nom vulgaire de l'ANSÉRINE DES MERS. *Voy.* ce mot. (B.)

PATTES (*dans les insectes.*), voyez HANCHE, CUISSE, JAMBE et TARSE. (O.)

PATURAGE, PACAGE, *Pascuum*, lieu dont on ne fauche point l'herbe, pour pouvoir y faire paître en tout temps le gros et le menu bétail. Les *pâturages* appartiennent à une communauté ou à un particulier; quand ils sont communs à tout un canton ou à tout un village, ils sont ordinairement en mauvais état, mal divisés, ou point du tout, et l'herbe y est maigre, sèche et toujours rase. Lorsqu'ils sont la propriété d'un seul, leur bonté ou fertilité dépend des soins et de l'intelligence du possesseur ou du fermier. Tout domaine un peu considérable doit avoir un *pâturage* consacré à son bétail, divisé en plusieurs portions, afin que l'herbe déjà broutée ait le temps de repousser et ne soit pas foulée par l'animal à mesure qu'elle croît. De cette manière, le bétail trouve toujours une pâture nouvelle et abondante. On doit planter au milieu de chaque division un certain nombre d'arbres, qui puissent prêter leur ombre aux animaux pendant la chaleur du jour. La nuit on peut les laisser dans le *pâturage*, s'il est

bien clos, ou les y parquer, en y mettant un gardien. Il faut avoir soin d'arracher de temps en temps des *pâturages*, toutes les herbes inutiles ou nuisibles; et si l'on a à sa portée l'eau d'une rivière ou de quelque ruisseau, il sera bon de les arroser dans les grandes sécheresses. *Voy.* le mot PRAIRIE. (D.)

PATURE DE CHAMEAU, nom donné par les Arabes au BARBON ODORANT, *Andropogon schœnanthus* Linn., parce que cette plante est la nourriture la plus ordinaire des chameaux. (D.)

PATURIN, *Poa*, genre de plantes unilobées, de la triandrie digynie et de la famille des GRAMINÉES, qui a pour caractère une bale calicinale de deux valves obtuses, scarieuses en leurs bords, renfermant plusieurs fleurs disposées en un épillet distique; une bale florale de deux valves un peu pointues et scarieuses en leurs bords; trois étamines à anthères fourchues; un ovaire supérieur arrondi, surmonté de deux styles à stigmates velus.

Le fruit est une semence oblongue, qui adhère à la base florale.

Ce genre, qui est figuré pl. 45 des *Illustrations* de Lamarck renferme une soixantaine de plantes qui se distinguent souvent difficilement des FÉTUQUES et des AMOURETTES. (*Voyez* ces mots.) On en trouve dans toutes les parties du monde, et par-tout elles fournissent un excellent fourrage aux bestiaux, et d'abondantes graines aux oiseaux. Elles font, dans quelques cantons, la base des prairies, que leur présence améliore toujours. *Voy.* au mot PRAIRIES.

Les espèces les plus communes de ce genre, parmi celles qui ont de deux à cinq fleurs dans chaque épillet, sont :

Le PATURIN DES PRÉS, qui a la panicule diffuse, ouverte; les épillets un peu larges, à quatre ou cinq fleurs; les feuilles planes, et la tige droite. Il se trouve dans les prés, et annonce par sa présence la fertilité de la terre, comme par son abondance la bonne qualité du foin. Il s'élève jusqu'à deux pieds.

Le PATURIN A FEUILLES ÉTROITES a la panicule diffuse, un peu étroite, les épillets triflores, et les feuilles étroites, roulées sur leurs bords. Il se trouve dans les prés secs. Beaucoup de botanistes le regardent comme une variété du précédent.

Le PATURIN ANNUEL a la panicule diffuse, ouverte, les épillets ordinairement quadriflores, et la tige oblique et comprimée. Il est annuel, et se trouve dans les chemins, les jardins, les cours. Il semble se multiplier d'autant plus qu'on le tourmente davantage. C'est le plus commun dans les villes et le plus rare dans les campagnes. Il fournit un excellent fourrage à tous les animaux, et principalement aux moutons. Il ne s'élève pas à plus de trois à quatre pouces.

Le PATURIN BULBEUX a la panicule ouverte, presque unilatérale;

les épillets ovales, quadriflores, et les bales membraneuses sur leurs bords. Il se trouve sur les rochers, les vieux murs, dans les terreins les plus arides. Il est très-remarquable par sa racine bulbeuse et par ses bales, qui deviennent quelquefois vivipares, c'est-à-dire, qu'au lieu d'une graine, elles donnent naissance à un bulbe qui, planté, devient une nouvelle plante. Les anciens ont été émerveillés de la manière d'être de cette graminée, et ont fait de nombreuses dissertations à son sujet. Les bestiaux ne la recherchent point.

Le PATURIN A CRÊTE a la panicule en épis; les bales calicinales un peu velues, ordinairement à quatre fleurs, à bales aristées. Il se trouve dans les endroits sablonneux et arides, où il fait des touffes considérables d'un à deux pieds de haut. Les bestiaux ne le recherchent point.

Le PATURIN D'ABYSSINIE a la panicule lâche, capillaire, penchée; la bale lisse, à quatre ou cinq fleurs; les feuilles étroites et un peu roulées. Il est annuel et croît en Abyssinie, où il est cultivé sous le nom de *tif*. Il s'élève à deux ou trois pieds, et ses graines sont si nombreuses, qu'elles équivalent au double et au triple de celles d'un pied de blé, malgré leur ténuité. On mange cette graine, soit entière comme le *riz*, soit moulue comme la farine. Elle se récolte en moins de deux mois après les semailles, et permet ainsi, lorsque l'année est favorable, trois ou quatre récoltes par an. On a essayé de multiplier cette espèce dans les parties méridionales de la France, des graines que Bruce avoit rapportées d'Abyssinie, mais ces essais n'ont pas eu de suite.

Parmi les *paturins* qui ont plus de cinq fleurs dans leur épillet, il faut distinguer,

Le PATURIN AQUATIQUE, qui a la panicule diffuse; les épillets à six ou sept fleurs; les bales florales striées. Il se trouve sur le bord des eaux, et s'élève à cinq à six pieds. C'est une plante d'un très-bel aspect, mais qui est d'une médiocre utilité, les bestiaux ne la recherchant pas.

Le PATURIN COMPRIMÉ a la panicule resserrée; les épillets un peu roides, presque à six fleurs; la tige comprimée et montante. Il se trouve sur les rochers, les vieux murs, dans les terreins les plus arides. Il est annuel.

Le PATURIN AMOURETTE a la panicule oblongue, lâche; les pédoncules filiformes; les épillets dentés, à environ neuf fleurs. Il est annuel, ressemble beaucoup aux *amourettes*, et se trouve dans les parties méridionales de l'Europe. (B.)

PAULETIE, *Pauletia*, genre de plantes de la décandrie monogynie, établi par Cavanilles, et dont le caractère consiste en un calice monophylle, oblong, coriace, à tube cylindrique, persistant, à cinq découpures linéaires, très-longues, recourbées et caduques; une corolle de cinq pétales, lancéolés, très-aigus, ondulés, attachés par des onglets capillaires aux divisions du calice; dix étamines alternativement grandes et petites, réunies à leur base en un tube attaché au calice; un ovaire pédicellé surmonté d'un style

courbé en arc, et terminé par un stigmate ovale et comprimé.

Le fruit est un légume alongé, linéaire, comprimé, bivalve et polysperme.

Ce genre, qui a de très-grands rapports avec les BAUHINIES (*Voy.* ce mot.), renferme deux espèces.

L'une, la PAULÉTIE SANS ÉPINES, a la tige arborescente, les feuilles ovales, bilobées, les lobes aigus et les fleurs en grappes terminales. Elle est figurée pl. 409 des *Plantæ Hispaniæ* de Cavanilles. On la trouve au Pérou.

L'autre, la PAULÉTIE ÉPINEUSE, a la tige frutescente, épineuse, les feuilles ovales, bilobées; les lobes obtus, et les fleurs géminées dans l'aisselle des feuilles. Elle est figurée pl. 410 du même ouvrage. On la trouve sur la presqu'île de Panama (B.).

PAULLINIE, *Paullinia*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de l'octandrie trigynie et de la famille des SAPONACÉES, qui offre pour caractère un calice de quatre à cinq folioles, une corolle de quatre pétales glanduleux à leur base, ou accompagnés de quatre écailles inégales; huit étamines; un ovaire supérieur pédicellé, en cône renversé, surmonté de trois styles à stigmate simple.

Le fruit est une capsule turbinée, trigone, triloculaire et à loges monospermes.

Ce genre est figuré pl. 318 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des arbrisseaux grimpans ou sarmenteux, à feuilles ternées ou ailées, avec impaire ou sur-composées, et à fleurs disposées en grappes sur des pédoncules axillaires, munis de deux vrilles dans leur milieu. Schumacher, dans une dissertation spéciale, a séparé plusieurs de ces espèces pour établir le genre SÉRIANE, anciennement formé par Plumier, sous la considération que le fruit est composé de trois samares réunies en boule et se dilatant inférieurement en ailes membraneuses, ou autrement que les cloisons sont insérées dans les sutures des valves (*Voyez* au mot SÉRIANE), et la *paullinie asiatique* est entrée dans le genre TODDALI. *Voyez* ce mot.

Ainsi, ce genre ne contient plus que quatorze espèces, dont les plus remarquables sont :

La PAULLINIE CURURU, dont les capsules sont pyriformes, obtuses, les feuilles ternées, les folioles oblongues, un peu aiguës, dentées, et les pétioles ailés. Elle se trouve dans l'Amérique méridionale. La Condamine rapporte que les Brasiliens emploient sa décoction pour se procurer une ivresse de vingt-quatre heures, pendant lesquelles ils ont des songes agréables, et qu'ils s'en servent aussi, pilée, pour enivrer le poisson.

La PAULLINIE DE CURAÇAO a les capsules des valves en demi-cœur; les feuilles deux fois ternées, les folioles crénelées, l'impaire cunéiforme, et le pétiole marginé.

Elle croît dans l'Amérique méridionale. Ses tiges sont si flexibles, qu'on en fait des paniers, des cordes et autres objets analogues.

La PAULLINIE PINNÉE a les capsules pyriformes, tricornes, les feuilles pinnées, les folioles oblongues, obtusément dentées, et les pétioles marginés. Elle se trouve dans l'Amérique méridionale et aux Antilles. Ses fruits écrasés servent à empoisonner les poissons, et ses feuilles fraîches sont un excellent vulnéraire. Schilling en a fait un genre sous le nom de TONDIN. (B.)

PAUPIÈRE, *Palpebra*. Tout le monde sait que c'est la peau ou membrane qui recouvre les yeux. Il y a deux *paupières* dans l'homme et les quadrupèdes, la supérieure et l'inférieure. Quelques espèces de quadrupèdes, et la plupart des oiseaux, ont une troisième *paupière* dans le grand angle de chaque œil; celle-ci, qui se nomme *membrane clignotante*, est plus fine et passe sous les deux autres, qui sont ordinairement entourées de *cils* ou de petits poils roides pour défendre l'approche des objets qui pourroient blesser l'œil. Les yeux des insectes, des mollusques, des poissons, n'ont aucune *paupière*. Voyez le mot ŒIL. (V.)

PAUPIÈRE. On a donné ce nom à un BODIAN, le *bodianus palpebratus*. Voyez ce mot. (B.)

PAUSSUS, *Paussus*, genre d'insectes établi par Dahl et adopté par Linnæus. Il paroît appartenir à la troisième section de l'ordre des COLÉOPTÈRES. Latreille a cru devoir le réunir au genre LYCTE.

Les antennes de l'insecte qui a servi de type à ce genre, sont très-courtes; elles ne sont formées que de deux articles, dont le premier et le plus court, est arrondi et inégal; le second, fort grand, est aminci en pédicule à sa base, très-renflé ensuite, ovalaire, irrégulier, crochu et dentelé sur un côté. Les palpes maxillaires sont sétacés, courts; le premier ou le second article est très-grand et le dernier très-petit. Les palpes labiaux sont terminés par un article long et fort grand. Les autres parties de la bouche sont petites et n'ont pu être observées par Latreille, d'après qui nous donnons cette description du *paussus*. Les tarses de cet insecte sont courts, cylindriques, à articulations peu distinctes; le même observateur croit en avoir compté quatre, dont les trois premières très-courtes, presqu'imperceptibles.

Le corps est un carré long, un peu plus étroit en devant, déprimé, tronqué postérieurement. La tête est saillante, assez ronde, avec les yeux ronds et un peu saillans; elle a un petit cou. Le corcelet est presque carré; il est comme partagé en deux transversalement, sa partie antérieure formant un lobe ou rebord transversal, aigu, dilaté et saillant en pointe de chaque côté; le reste du corcelet forme presque un carré, un peu plus étroit postérieurement, sans rebords, avec un

grand enfoncement en cœur sur le dos, en devant. L'écusson est fort petit et triangulaire. Les élytres sont en carré long, tronquées, sans rebords, ne couvrant pas tout-à-fait l'abdomen. L'anus est très-obtus, presque tronqué. Les pattes sont fort courtes, presque comprimées; les jambes sans dentelures, linéaires, plus longues que les tarses.

Cet insecte, qui a reçu le nom de *paussus microcephalus*, est d'un brun noirâtre plus ou moins foncé. On le trouve dans l'Amérique méridionale; sa manière de vivre ne nous est pas connue.

Dans l'un des derniers volumes des *Mémoires de la Société Linnéenne de Londres*, on trouve la description d'une seconde espèce de *paussus*, sous le nom de *sphrocerus*; le second article de ses antennes est en forme de boule. (O.)

PAUXI (*Crax pauxi* Lath., pl. enl., n° 78, ordre des Gallinacés, genre du Hocco. *Voy.* ces mots.). Ce *hocco* se distingue des autres par un tubercule de couleur bleue, fait en forme de poire, adhérent à la base du bec par sa pointe et s'inclinant fort peu en arrière. Ce tubercule a la dureté de la pierre, ce qui fait soupçonner que c'est de-là qu'est venu à cet oiseau le nom d'*oiseau à pierre*, et ensuite celui de *pierre*; mais son vrai nom, le nom sous lequel on le connoît au Mexique, sa patrie, est *pauxi*. Il est beaucoup plus gros que le *faisan*, et d'un noir lustré de bleuâtre sur tout son plumage; il faut cependant en excepter les plumes qui entourent l'anus, les couvertures du dessous de la queue et l'extrémité de ses pennes, qui sont blanches; la couleur rouge, qui couvre le bec, est plus pâle que les pieds, qui ont une teinte bleuâtre sur la face postérieure; les ongles sont noirs.

La femelle a du brun par-tout où le mâle a du noir. Aldrovande ajoute à cela qu'elle a du cendré aux ailes et au cou, le bec moins crochu et point de queue.

C'est improprement que l'on a appelé cet oiseau le *pierre de Cayenne*, puisqu'il ne s'y trouve pas, ni à la Guiane française. Le botaniste Aublet se trompoit certainement lorsqu'il assuroit Montbeillard qu'on le rencontre dans les lieux inhabités de la Guiane, puisque Sonnini, qui a pénétré très-loin dans l'intérieur et a parcouru ces régions solitaires et inhabitées, nous assure ne l'avoir jamais rencontré; de plus, il a interrogé les naturels de la Guiane et a consulté les chasseurs, tous lui ont dit qu'il leur étoit absolument inconnu. Ceux qu'on a vus en domesticité dans ces contrées, y ont probablement été apportés du Mexique, car il paroît qu'on ne les trouve pas non plus au Pérou et au Brésil, puisque

les auteurs qui ont visité ces pays n'en font aucune mention.

Le *pauxi*, dit Fernandez, se perche sur les arbres, pond à terre comme le *faisan*, mène ses petits et les rappelle de même. Sa nourriture, dans son enfance, sont les insectes, et dans un âge plus avancé, il y joint les fruits, les graines, et tout ce qui convient à la volaille. Son naturel est celui des *hoccos*; il est peu farouche et pesant, mais il ne se laisse ni prendre ni toucher. Aucun voyageur ne parle de sa voix; elle doit néanmoins avoir quelque chose de particulier d'après la conformation de la trachée-artère, qui est la plus longue, proportion gardée, de toutes celles qui ont été examinées jusqu'à présent dans les oiseaux. Voyez *Hist. nat. de Buffon*, édition de Sonnini. (VIEILL.)

PAVAME. C'est la même chose que le *bois de cannelle*. Voy. au mot DRYMIS. (B.)

PAVANE. C'est le bois ou la tige du *médicinier cathartique*, que l'on emploie comme purgatif. *Voyez* au mot MÉDICINIER. (B.)

PAVATTE ou PAVETTE, *Pavetta*, nom que Linnæus et quelques autres botanistes ont donné à des plantes du genre IXORE, dont ils ont fait un genre particulier parce qu'elles ont une baie à deux semences. *Voyez* au mot IXORE.

Ce genre renferme cinq espèces, dont la manière d'être diffère peu de celle des *ixores*. La plus connue de ces espèces est la PAVETTE DE L'INDE, qui est glabre, qui a les feuilles lancéolées, elliptiques, les stipules glabres en dedans, le calice à cinq petites dents et les fleurs ramassées. C'est un arbrisseau dont les fleurs sont odorantes. Le bois de son tronc et celui de sa racine sont connus sous les noms de *bois de Cranganor*, et employés pour guérir les érésypèles, les fièvres ardentes, le flux de ventre et les inflammations du foie. (B.)

PAVÉ. On donne ce nom aux *pierres* dont on se sert pour paver les rues. On choisit pour cet usage, autant qu'il est possible, des pierres dures et grenues. La meilleure que l'on connoisse est le *grès* de Fontainebleau, qu'on emploie à Paris et dans les villes voisines. Dans la plupart des villes d'Italie, et notamment à Rome et à Naples, ce sont des laves dont on fait le *pavé*. Les anciennes villes de Stabia, d'Herculanum et de Pompeia, qui furent ensevelies sous les cendres du Vésuve, et qu'on a déterrées de nos jours, étoient aussi construites et pavées de laves. *Voyez* GRÈS et LAVES. (PAT.)

PAVÉ-DES-GÉANS ou CHAUSSÉE-DES-GÉANS, assemblage prodigieux de colonnes basaltiques qu'on voit dans le comté d'Antrim, sur la côte septentrionale de l'Irlande. *Voy.* BASALTE. (PAT.)

PAVERACCIA. On donne ce nom, en Italie, à la *vénus clonisse*. Voy. au mot VÉNUS. (B.)

PAVERT. *Voyez* TANGARA SEPTICOLOR. (VIEILL.)

PAVIE, *Pavia*, nom spécifique de plusieurs arbres du genre MARRONIER, dont quelques botanistes ont fait un genre particulier sous la considération qu'ils ont le calice tubuleux et à cinq dents; la corolle formée de quatre pétales inégaux et rapprochés, dont les deux supérieurs sont plus étroits; six à huit étamines très-saillantes; une capsule pyriforme et inerme. *Voyez* au mot MARRONIER.

On appelle aussi de ce nom une variété jardinière de *pêche*. Voyez au mot PÊCHER. (B.)

PAVILLON (*botanique*), *Vexillum*, synonyme d'ETENDARD. *Voyez* ce mot. (D.)

PAVILLON D'HOLLANDE. C'est ainsi que les marchands appellent le *bulime de Virginie*, figuré dans Dargenville, planche 11, figure M. *Voyez* au mot BULIME. (B.)

PAVILLON DU PRINCE, nom donné par les marchands à une coquille du genre BULIME, le *bulime pervers*. Voyez au mot BULIME. (B.)

PAVILLON D'ORANGE. C'est le nom que les marchands donnent à un *bulime* figuré pl. 6, lettre C de la *Conchyliologie* de Gualtiéri, c'est-à-dire au *bulime fascié* de Bruguière. *Voy.* au mot BULIME. (B.)

PAVOIS. On appelle quelquefois de ce nom les *oursins applatis*, ou qui ont la forme du bouclier des anciens. *Voyez* au mot OURSIN. (B.)

PAVONE, *Pavonia*, genre de *polypiers* pierreux établi par Lamarck aux dépens des *madrépores* de Linnæus. Ce genre a pour caractère des expansions applaties, lobées, subfoliacées ou en crête, ayant les deux surfaces munies de stries ou de rides irrégulières, lamelleuses, formant entr'elles des sillons garnis de trous lamelleux en étoiles plus ou moins parfaites. Il a pour type le *madrépore laitue*. (Voyez au mot MADRÉPORE.) Ce nouveau genre ne paroît pas très-nombreux en espèces. (B.)

PAVONE, *Pavonia*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la monadelphie polyandrie et de la famille des MALVACÉES, dont le caractère consiste à avoir un calice double, l'extérieur de cinq à vingt folioles ou multipartites, l'intérieur à cinq divisions; une corolle de cinq pétales réunis par leur base et adnés au tube des étamines; un grand nombre d'étamines placées au sommet et à la surface d'un tube qui enveloppe l'ovaire. Un ovaire supérieur surmonté d'un style portant huit à dix stigmates.

Le fruit est composé de cinq capsules disposées circulairement, monospermes et bivalves.

Ce genre a été établi par Cavanilles, et fait un des objets de sa troisième *Dissertation*. Il est principalement formé aux dépens des KETMIES de Linnæus. (*Voyez* ce mot.) Lamarck l'a figuré pl. 585 de ses *Illustrations*, et se rapproche infiniment des URÈNES. (*Voy.* ce mot.) Il renferme une quinzaine de plantes, les unes frutescentes, les autres herbacées, dont les feuilles sont alternes et les fleurs axillaires ou disposées en épis terminaux, et qui ne se trouvent qu'entre les tropiques, soit en Asie, soit en Amérique. Plusieurs de ces plantes ont été ou sont encore cultivées dans le jardin du Muséum de Paris, mais aucune ne présente de particularités qui méritent une mention spéciale. *Voy.* au mot KETMIE. (B).

Les auteurs de la *Flore du Pérou* ont donné le même nom à un arbre de ce pays, qui forme un genre dans la monoécie icosandrie.

Il offre un calice campanulé, à tube très-court, à limbe divisé de sept à treize parties ovales et égales; point de corolle; des écailles ovales, aiguës au centre de la fleur; dans les fleurs mâles, de sept à quatorze étamines, ayant chacune deux glandes à leur base occupant le disque de la fleur; dans les fleurs femelles, des ovaires nombreux oblongs, velus, surmontés d'un style velu et d'un stigmate aigu.

Le fruit est un péricarpe formé par le calice extérieurement écailleux, intérieurement velu, couronné par les stigmates et s'ouvrant en quatre, et contenant autant de semences subulées et velues.

Ces caractères sont figurés pl. 28 du *Genera* de la *Flore du Pérou*. (B.)

PAVONITE, *Pavone*, espèce de *polypiers pierreux* devenu fossile. *Voyez* PAVONE. (PAT.)

PAVOT, *Papaver* Linn. (*polyandrie monogynie*), genre de plantes de la famille des PAPAVÉRACÉES, représenté pl. 451 des *Illustrations* de Lamarck, qui comprend des herbes, la plupart annuelles et d'Europe, et dont le caractère est d'avoir un calice à deux feuilles concaves, elliptiques et caduques; une corolle à quatre pétales, rarement cinq, arrondies au sommet; des étamines en nombre indéterminé; avec des anthères adnées aux filets; point de style; un stygmate orbiculaire, étoilé, persistant; pour fruit, une capsule sphérique ou oblongue, lisse ou hérissée, uniloculaire au centre, à plusieurs loges près des parois, ayant autant de placentas qu'il y a de rayons au stigmate, et remplie de petites semences dont le nombre est quelquefois prodigieux.

Dans les *pavots*, les feuilles sont découpées, et les fleurs grandes, belles et très-apparentes, viennent au sommet des tiges, tantôt solitaires, tantôt réunies plusieurs ensemble sur la même tige; leurs pétales tombent très-aisément. Ces plantes ont un suc propre de couleur de lait, et sont, en général, plus ou moins narcotiques. La capsule des *pavots* hérissée ou lisse donne lieu à deux divisions des espèces peu nombreuses de ce genre.

Dans la première, renfermant les espèces à fruits hérissés, on trouve :

Le Pavot hybride, *Papaver hybridum* Linn. Il est annuel, croît parmi les blés et sur les bords des chemins, a une tige mince, haute d'un peu plus d'un pied, branchue, portant plusieurs fleurs; des feuilles trois fois pinnées, à folioles linéaires; des fleurs d'un pourpre foncé, qui paroissent en juin et ne durent qu'un jour; des capsules arrondies et sillonnées, remplies de petites semences noires.

Le Pavot a massue, le Pavot argemone, *Papaver argemone* Linn. On le trouve parmi les moissons; il est annuel, fleurit en mai et juin. Sa tige est très-garnie de feuilles. Ses feuilles sont hérissées et pinnées; ses fleurs rougeâtres; ses capsules rudes, cannelées, faites en massue et pleines de semences ridées.

Le Pavot a tige nue, *Papaver nudicaule* Linn., originaire de Sibérie, à tige mince, nue, velue, uniflore, haute d'environ deux pieds; à feuilles simples, pinnées et sinuées; à fleurs blanches ou d'un jaune pâle; à capsules rondes. Cette plante est bisannuelle.

Le Pavot des Alpes, *Papaver Alpinum* Linn. Son nom indique le lieu où il croît; on le trouve parmi les rochers. Il ressemble beaucoup au précédent. Ses feuilles sont doublement ailées; sa tige nue, hérissée, uniflore et haute d'un pied; ses fleurs petites, jaunes ou de couleur de cuivre; ses capsules rondes. Il est vivace ou bisannuel, et fleurit au commencement de l'été.

Dans la seconde division, qui comprend les espèces à capsule lisse, on compte :

Le Pavot douteux, *Papaver dubium* Linn., à capsules alongées; à tiges portant plusieurs fleurs; à poils appliqués contre la tige. Il croît dans les champs cultivés de l'Europe septentrionale, est annuel, et fleurit en mai et juin; ses fleurs sont d'un rouge pâle, et ses feuilles pinnatifides et incisées.

Le Pavot jaune ou des Pyrénées, *Papaver cambricum* Linn., à tige lisse et multiflore; à feuilles découpées en forme d'ailes; à fleurs jaunes; à capsules alongées; à semences de couleur tirant sur le pourpre. Il croît sur les montagnes sous-alpines du Lyonnois et sur celles des Pyrénées. Sa fleur paroît en juin. Comme dans cette espèce la capsule s'ouvre par des valves et non par des pores, Gærtner la rapporte au genre Argemone.

Le Pavot d'Orient, *Papaver Orientale* Linn. Il a été rapporté du Levant par Tournefort. C'est un très-beau *pavot* dont la fleur est grosse, ordinairement rouge et solitaire sur sa tige, qui est rude, velue et haute de deux à deux pieds et demi. Les feuilles sont ailées,

sciées sur leur bord et fort longues ; les capsules ovales et remplies de semences pourpres.

Le PAVOT ROUGE ou le COQUELICOT, *Papaver rhœas* Linn. Cette espèce est annuelle et croît par-tout, dans les jardins, dans les champs, parmi les blés. Si elle étoit moins commune, on l'estimeroit beaucoup plus. Sa fleur est grande, et devient double par la culture; elle a une couleur superbe qui lui est propre, connue de tout le monde, et qui porte le nom de la plante ; c'est un rouge ponceau très-vif ; l'onglet des pétales est marqué d'une tache noire. Il se trouve une variété à fleurs blanches. Dans cette plante, la racine est simple et faite en fuseau ; la tige ronde, solide, rameuse, haute d'un pied et demi et couverte de poils ; les feuilles sont ailées et découpées profondément ; les fleurs portées en petit nombre au sommet des tiges ; les calices velus ; les capsules lisses et rondes, et les semences de couleur pourpre.

On se sert très-fréquemment des fleurs de *coquelicot*, dont on tire une eau distillée inutile, et dont on fait une conserve très-bonne et un sirop fort usité. Ces fleurs passent pour sudorifiques, béchiques et légèrement calmantes ; on les prend en infusion théiforme dans les fluxions de poitrine, les rhumes opiniâtres, l'asthme, l'esquinancie, etc. Le sirop sert aussi dans les mêmes cas ; mais on ne doit pas compter beaucoup sur les vertus de ces fleurs, et sur-tout les préférer à d'autres remèdes, dans les maladies qui exigent de prompts secours. Les têtes qui contiennent la graine sont plus efficaces ; on peut les donner comme un doux calmant dans toutes les circonstances où les légers narcotiques sont indiqués. L'infusion d'une douzaine de ces têtes suffit pour une dose. Lorsqu'elles sont encore vertes, on en extrait un suc qui, évaporé, laisse pour sédiment une espèce d'opium, que l'on administre avec succès dans la coqueluche. La décoction des fleurs de coquelicot, à la dose de deux poignées dans une livre et demie d'eau, convient aux animaux dans les cas analogues à ceux de la médecine humaine.

On emploie quelquefois ces mêmes fleurs pour teindre le vin ; cette teinture lui ôte sa force, et en diminue la qualité.

Les vaches, les chèvres et les moutons mangent impunément le *coquelicot ;* mais il est nuisible aux chevaux, auxquels il cause la dyssenterie. Ainsi cette plante est inutile à conserver dans les prairies. Sa fleur plaît aux abeilles.

Le PAVOT SOMNIFÈRE ou des JARDINS, *Papaver somniferum* Linn. C'est une plante célèbre, et, de tous les *pavots*, c'est le plus utile et le plus agréable à cultiver. Voici ses caractères spécifiques : Une racine noirâtre faite en fuseau, et qui périt chaque année ; une tige herbacée, forte, solide, noueuse, lisse et cylindrique ; des feuilles découpées, amplexicaules, charnues, dentées, sinuées à leurs bords, lisses en dessus, un peu velues en dessous ; des calices unis ; des capsules rondes et très-grosses ; des semences brunes ou blanches. Le *pavot des jardins* est ainsi nommé, parce qu'on l'y cultive comme plante d'ornement. Il est aussi cultivé en grand dans certains pays, soit pour sa graine dont on exprime une très-bonne huile, connue dans le commerce sous le nom d'huile d'*œillette* ou de *pavot*, soit

pour ses têtes ou fruits dont on extrait l'opium. C'est principalement en Perse et dans plusieurs contrées de l'Asie mineure, qu'on fait la récolte de ce suc si estimé des Orientaux, et qui produit des effets si différens selon la dosè prise, et suivant le pays, les habitudes, l'âge, la force et la constitution de ceux qui en font usage.

« Le *pavot des jardins* a une figure pittoresque et un port superbe; » ses fleurs sont doubles et varient dans toutes les nuances à partir du » blanc de rose le plus tendre jusqu'au rouge le plus vif et le plus » foncé. Il ne manque plus que d'avoir des *pavots* à fleurs jaunes, » bleues et vertes pour rassembler à-la-fois toutes les couleurs. Avant » l'épanouissement, les boutons à fleurs sont penchés; mais aussi-tôt » que leur calice s'ouvre, que leurs pétales se développent, ils se re- » dressent comme pour mieux offrir à la vue l'éclat des couleurs de » la fleur et la beauté de sa forme. Chaque fleur dure peu; le même » jour la voit naître et la voit presque flétrir. On est dédommagé de » cette jouissance que l'on regrette, par le développement suc- » cessif des autres fleurs portées sur la même tige. Aucune fleur ne » décore mieux ni plus agréablement un grand parterre ou de vastes » plates-bandes. Le *pavot* semé dans les champs, offre à-peu-près la » même variété de couleurs, mais ses fleurs sont simples ». Rozier, *Cours d'Agriculture*.

Cette plante aime la terre la plus douce et la plus substantielle. Comme elle craint peu le froid, on peut la semer en deux saisons; en septembre et octobre, ou en février et mars; les fleurs produites du semis d'automne sont plus belles. La graine de *pavot* étant extrêmement fine, ne demande pas à être enterrée, mais simplement recouverte. Les insectes et les oiseaux à bec long en sont très-friands; on doit donc semer un peu épais, sauf à éclaircir après les jeunes plantes. Il faut aussi semer en place, parce que les *pavots* ne souffrent pas la transplantation. L'espace à laisser entre les pieds est de quinze à ving-quatre pouces. On les bine fréquemment et on les arrose au besoin. L'amateur qui veut avoir toujours de beaux *pavots*, les visite lorsqu'ils sont en fleur; il marque ceux dont les formes sont agréables et les couleurs belles, pour en recueillir la graine. Sa maturité s'annonce par le dessèchement des capsules et des tiges qui prennent une couleur jaune. C'est le moment de la cueillir. Il penche alors les têtes de *pavots* sur une feuille de papier, et les secoue. La graine qui tombe est la plus parfaite; celle qui reste attachée aux parois du fruit doit être négligée, comme n'étant pas aussi mûre. La première est bonne à semer pendant trois ans.

Culture des Pavots dans les champs. Huile et suc de Pavot.

En France cette culture a deux objets, l'un de produire la graine dont on tire l'huile, l'autre de fournir les têtes de *pavot* employées en médecine. Dans l'Orient, elle a pour objet d'obtenir l'opium. On voit encore ici un des miracles de la nature, c'est-à-dire, un suc narcotique et dangereux, un poison, même placé dans la même plante, à côté d'une huile douce et alimentaire. C'est la même partie, c'est la capsule qui donne l'un et l'autre. Le suc laiteux qui en découle

forme l'opium, dans les pays chauds, et la graine qu'elle contient, étant exprimée, donne l'huile.

« Cette huile est blonde, belle et d'une saveur agréable. C'est une des meilleures de toutes celles qu'on tire des graines. Elle est très-propre à assaisonner ou préparer les alimens cuits ou crus. Bien faite et conservée en lieu frais, sans l'agiter, elle peut se garder au moins autant que l'huile d'olive, sans contracter de rancidité. Si on desire trouver en elle le léger goût de noisette qu'elle a plus sensiblement dans sa nouveauté, il faut conserver sainement les semences, et en faire tirer l'huile deux ou trois fois par an, suivant le besoin qu'on en a. On doit éviter de la transporter dans les temps chauds, et il faut la tirer à clair avant de la déplacer ». *Instruct. sur la culture du Pavot simple, par la Comm. d'Agric. et des Arts.* Elle ne se coagule pas, même aux degrés 10 et 15 de froid, thermomètre de Réaumur. De toutes les huiles connues, c'est celle qui adoucit le mieux l'huile d'olive lorsqu'elle a une saveur forte et piquante; et après l'huile d'olive *fine*, elle est la meilleure et la plus agréable pour la cuisine et la table. Son seul défaut est de ne pouvoir servir à brûler dans la lampe.

Qui croiroit qu'une huile si saine et si douce ait été pendant très-long-temps prohibée en France? Des spéculateurs, intéressés à la mêler, comme moins chère, avec l'huile d'olive, avoient persuadé au gouvernement qu'elle avoit la qualité narcotique qu'on trouve dans la plante qui la produit. En conséquence, on en défendit l'usage dans les alimens; et, par lettres-patentes du 22 décembre 1754, il fut ordonné de la mélanger avec l'essence de térébenthine dans le moulin même de la fabrication, comme étant seulement propre à la peinture. Cette défense eut son effet. L'huile d'œillette fut déprisée, excepté par les spéculateurs et marchands dont j'ai parlé. Enfin l'illustre Rozier éclaira le gouvernement. C'est à son zèle que nous devons la fabrication et la vente libre de cette huile pure. Il fit en 1773, en présence d'habiles chimistes, plusieurs expériences qui prouvèrent authentiquement qu'elle n'avoit aucune qualité malfaisante, et le débit en fut permis.

Si cette huile et la graine qui la donne étoient malfaisantes, l'usage économique et journalier de l'une et de l'autre seroit-il aussi ancien et aussi répandu? Les Flamands et les Allemands qui ont une forte constitution, et qui poussent leur carrière très-loin, se servent presqu'exclusivement de cette huile. Les Romains l'employoient dans les préparations de plusieurs gâteaux qu'on servoit sur leurs tables. Ils faisoient une espèce de massepain avec le miel, la farine et la graine de *pavots*. En Italie, et sur-tout à Gênes, on compose, avec les mêmes graines, de petites dragées que les femmes aiment beaucoup. Les oiseleurs de Paris préparent avec elles une pâte dont ils nourrissent les rossignols. Dans les pays où la culture des *pavots* est établie en grand, on nourrit les vaches, les cochons et les oiseaux de basse-cour, avec le marc de l'huile.

C'est d'Allemagne que cette culture a passé en Flandres, et de là dans nos autres provinces septentrionales. On voit en été les campagnes de ces contrées couvertes de *pavots*, et transformées, pour

ainsi dire, en vastes parterres. La racine de cette plante étant pivotante (*Instruction citée ci-dessus.*), on peut lui faire succéder des plantes traçantes. Elle exige un sol profond, et qui ait au moins un pied de terre végétale. Le *pavot* est d'un prompt accroissement; il a besoin d'engrais consommés et d'humidité. Aussi réussit-il rarement lorsqu'il n'est semé qu'au printemps, parce qu'alors ses racines ne sont point assez profondes pour se défendre des sécheresses ordinaires en cette saison.

Voici comment on prépare le terrein destiné à recevoir le *pavot*. Immédiatement après la récolte du grain, on brûle le chaume; cette opération facilite les labours. Il faut en donner au moins deux, dans des directions différentes, afin de mieux diviser la terre. Ils doivent être faits à six semaines de distance. Dans cet intervalle, on passe deux fois la herse, on roule et on brise même les mottes, si cela est nécessaire. Quelques jours après le second labour, on herse de nouveau, et à différentes reprises, jusqu'à ce que le terrein soit parfaitement ameubli. Si le semis étoit retardé par une cause quelconque, un hersage le précéderoit. Il est à-propos de faire le dernier avec un fagot d'épines.

Dans le nord et les parties tempérées de la France, on sème en automne et au commencement de l'hiver, si le temps est favorable. On peut aussi semer en février et mars; mais dans les climats chauds, il faut absolument semer avant l'hiver. C'est à la volée qu'on sème la graine de *pavot*, mêlée avec un quart de terreau bien sec et deux parties de cendres. Trois livres de *graine* sont plus que suffisantes pour l'arpent de trois cents toises; mais on n'est pas certain de la levée de la totalité. D'ailleurs le cloporte en détruit quelquefois une partie en hiver.

Lorsque les plants sont bien développés, on donne un léger binage. A la fin de l'hiver, on donne une bonne façon à la binette, et enfin une troisième et dernière, quand les tiges commencent à monter. On éclaircit chaque fois, s'il y a lieu, de manière qu'il reste au moins un pied d'intervalle entre chaque plante.

Les graines sont mûres vers le milieu du mois d'août. On les récolte de deux manières. Selon la première méthode, on coupe toutes les têtes sans les incliner, afin que la semence ne se perde pas. On les emporte dans des sacs, et on les étend pendant quelques jours sur des toiles, pour qu'elles achèvent de mûrir et qu'elles sèchent. La seconde consiste à placer des draps sous les *pavots;* on les incline, on secoue leurs têtes sur ces draps, pour obtenir les graines qui sortent plus facilement. On met ensuite ces graines dans un sac, quand on en a une certaine quantité. Les plantes qu'on a secouées sont arrachées à fur et mesure, et cependant toujours tenues droites, afin que le reste de la graine ne se perde pas. On les réunit par faisceaux dans cette direction, et pour les soutenir plus facilement, on place horizontalement et à une hauteur convenable, un bâton attaché à deux piquets. On les laisse sécher pendant deux ou trois jours; on les égrène sur des draps, et on emporte la semence, qui doit être conservée en lieu sec et sans feu. Cette graine est facile à nettoyer au crible et au van. On ne doit y laisser aucun corps étranger.

On peut chauffer le four avec les tiges et les racines de *pavots*, ou les brûler sur place. Les plus grosses têtes sont vendues aux apothicaires ; et l'huile est extraite des graines de la même manière que celle de *colza ;* elle supplée l'huile d'olive, ce qui lui a fait donner le nom d'*œillette,* comme si on disoit *olivette*. Les peintres l'emploient pour préparer leurs couleurs. Les Hollandais, qui retirent une grande quantité de ces huiles des Pays-Bas et de Flandres, les mêlent avec les huiles d'olive d'Italie et de France, qu'ils vont débiter dans le Nord.

Le suc de la tête de *pavot* épaissi à l'air et au soleil, est l'Opium. (*Voyez* ce mot.) Les Orientaux en font un grand usage. On sait que les Turcs en prennent une forte dose toutes les fois qu'ils se préparent au combat. L'opium est une substance très-singulière, et sur laquelle les médecins ont eu différentes opinions. Suivant les uns, ses effets sont merveilleux quand on l'administre sagement. *Sylvius Deloboë* disoit qu'il ne voudroit pas exercer son art si on lui ôtoit l'opium ; on l'appeloit *doctor opiatus*, le docteur de l'opium. Sydenham n'y avoit pas moins de confiance. Selon d'autres, c'est un remède dangereux à employer. Voici la manière dont en parle Vitet dans son excellente *Pharmacopée de Lyon*. Nul médecin n'est plus précis dans ses observations, et plus circonspect dans ses jugemens. J'aime mieux transcrire ici ce qu'il dit sur l'opium, que d'amuser le lecteur par tous les contes auxquels les effets bizarres de ce remède ont donné lieu.

« L'opium, dit Vitet, augmente la vélocité et la plénitude du pouls, la chaleur des tégumens, la transpiration insensible, le gonflement des veines. Il rend la respiration plus difficile et plus fréquente, détermine le sang à se porter à la tête en plus grande quantité que vers les autres parties du corps. Souvent il calme l'agitation de l'esprit ; quelquefois il donne de la gaîté, de la vivacité et de la hardiesse. Il diminue le sentiment, il détruit la douleur, il affoiblit toutes les facultés de l'ame. Il accroît souvent la transpiration insensible jusqu'à la sueur, aux dépens des autres excrétions, dont il retarde quelquefois l'évacuation et diminue toujours la quantité. Il produit un sommeil qui approche d'autant plus de l'apoplexie, que l'action de l'opium est plus vive : ce sommeil est souvent inquiet, accompagné de délire et de mouvemens extraordinaires. Pris trop long-temps, il énerve l'esprit, cause le tremblement des extrémités, la stupeur, la perte de la mémoire, l'imbécillité et quelquefois la folie ; l'estomac digère mal et lentement, la constipation devient très-forte. A haute dose il cause l'engourdissement, l'ivresse, l'apoplexie, les mouvemens convulsifs et la mort. L'opium, malgré ses mauvais effets, est indiqué dans le plus grand nombre des espèces de maladies douloureuses et convulsives, dans un petit nombre de maladies évacuatoires, dans très-peu de maladies inflammatoires, fébriles, ou de maladies de l'esprit. On ne doit jamais oublier, dans quelque maladie que ce soit, qu'il peut déranger la coction de la matière morbifique, et s'opposer aux efforts de la nature pour une crise heureuse ; qu'après son effet il abat les forces vitales et musculaires, et que plus la maladie est aiguë, plus il doit être administré avec

précaution. En onction souvent il appaise la douleur et procure le sommeil.

» La tête de *pavot* produit des effets qui ne diffèrent de ceux de l'*opium*, que parce qu'ils sont moins sensibles et moins dangereux; elle convient dans toutes les espèces de maladies où l'opium seroit trop actif, comme dans les maladies de poitrine. Le sirop de *pavot*, en usage dans la toux convulsive et les insomnies, produit les mêmes effets que l'infusion de tête de *pavot* édulcorée avec du sucre. Les semences, en décoction ou en infusion dans l'eau, ne procurent ni assoupissement, ni sommeil; elles nourrissent légèrement et adoucissent. L'huile, par expression des graines de *pavot*, jouit seulement des vertus de l'huile d'olives ou d'amandes.

» Pour avoir de l'opium purifié ou de l'extrait d'opium, on prend une livre d'opium du commerce, qu'on fait digérer au bain marie pendant vingt-quatre heures, avec une très-petite quantité d'eau de rivière filtrée; on passe, on exprime fortement à travers un linge, et l'on fait évaporer la colature jusqu'à consistance d'extrait solide. On peut en prendre, suivant l'indication, depuis la quatrième partie d'un grain jusqu'à un grain, mêlé avec cinq parties de sucre, et délayé dans cinq onces d'eau ou en solution dans trois onces de vin. Pour onction, depuis un grain jusqu'à dix grains, en solution dans un jaune d'œuf, ou délayé dans de l'huile d'olives récente.

» De tous les moyens proposés pour détruire les mauvaises qualités de l'opium, l'observation n'en a point approuvé. Les saignées réitérées, les vomitifs, les acides végétaux, les huiles essentielles et les lavemens purgatifs, sont souvent inutiles ».

La tête de *pavot* s'emploie sèche et dépouillée de ses semences, depuis six grains jusqu'à une once, en macération au bain marie dans six onces d'eau. On peut faire usage du *sirop de pavot* ou *sirop de diacode*, depuis deux onces jusqu'à trois onces. Ce sirop est jaunâtre, transparent, inodore, d'une saveur douce et fade. On le compose avec une livre de têtes de pavôt sèches, qu'on fait macérer au bain marie pendant douze heures, dans six livres d'eau de rivière filtrée. On passe, on exprime légèrement, on filtre au travers du papier gris, et on fait fondre au bain marie, dans cinq livres de colature, dix livres environ de sucre blanc. (D.)

PAVOT CORNU PETIT. C'est l'HYPECOON. *Voyez* ce mot. (B,)

PAVOT ÉPINEUX. C'est l'ARGEMONE DU MEXIQUE. *Voyez* ce mot. (B.)

PAVOUANE. *Voyez* GRANDE PERRUCHE A COLLIER D'UN ROUGE VIF. (VIEILL.)

PAY, que l'on prononce *Paig*. Les naturels du Paraguay appellent ainsi le PACA. *Voyez* ce mot. (S.)

PAYEO, espèce de plante du genre HERNIAIRE. *Voyez* ce mot. (B.)

PAYROLE, *Payrola*, arbrisseau à feuilles alternes, ovales, entières, lisses et accompagnées de deux stipules et

à fleurs jaunes, disposées en épis axillaires ou terminaux et accompagnées de trois glandes, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre, qui est figuré pl. 125 des *Illust.* de Lamarck, a pour caractère un calice monophylle à cinq divisions pointues et conniventes; une corolle de cinq pétales longs, étroits et adhérens dans presque toute leur longueur, c'est-à-dire, formant un tube dont un des lobes est plus long et échancré; cinq étamines à filets insérés sur un disque qui entoure l'ovaire et à anthères sagittées; un germe arrondi, surmonté d'un style à stigmates bilamellés.

Le *payrole* croît dans les forêts de la Guiane, où il a été observé par Aublet. Son fruit n'est pas connu; mais d'après l'examen du genre, il y a lieu de croire qu'il est à deux loges.

Ce genre est le même que le LIGNONE de Scopoli. *Voyez* ce mot. (B.)

PEAU. On peut regarder la *peau*, prise dans une acception générale, comme un organe universel pour tous les corps organisés. Toute plante, depuis la moisissure jusqu'au chêne, a une sorte de *peau*, d'*écorce* ou d'*épiderme* qui varie dans chaque espèce. Ainsi que les végétaux, tous les animaux sont recouverts d'une robe ou d'un tissu plus dense que la plupart de leurs parties intérieures. Il est bien vrai que l'*épiderme* est peu visible dans les zoophytes et les radiaires (*méduses, actinies, hydres*, &c.). Cependant l'analogie en indique l'existence, et la transparence de ces animaux est probablement la cause du peu d'apparence de cet organe. Le toucher est d'ailleurs très-parfait dans cette classe d'êtres, ce qui fournit un nouvel indice de l'existence d'une *peau* délicate et nerveuse.

Mais dans les espèces plus parfaites, c'est-à-dire plus compliquées, la *peau* est composée de quatre substances qui ont une organisation fort différente entr'elles. La première, qui est la plus extérieure, s'appelle *épiderme*, c'est-à-dire *surpeau;* la seconde est le *tissu muqueux* ou *réticulaire;* la troisième plus profonde est le *corps papillaire* ou *nerveux;* et enfin la dernière qui est, à proprement parler, la *peau*, est le *cuir* ou le *derme* qui est sous les précédentes. Cependant ces couches successives sont plus ou moins fines, minces, et ne se trouvent pas toutes dans chaque classe des animaux.

L'*épiderme* paroît être la partie des couvertures des êtres organisés qui est la plus générale et qui se dément le moins de son organisation dans les diverses classes de la nature. On le trouve sur l'écorce des arbres, sur la tige des herbes, sur les pétales des fleurs, sur la pellicule des fruits, de même qu'à la

surface de tous les animaux. La *mue* des êtres vivans dont nous avons parlé n'est que la chute de leur *épiderme*. Elle est si générale qu'on retrouve même dans les dépouilles des *serpens* et des *lézards*, la portion de leur *épiderme* qui recouvroit leurs yeux.

Dans tous les animaux à sang rouge, à deux ordres de nerfs et à squelette articulé, l'*épiderme* s'enfonce même dans les replis de la *peau* qui tapissent l'intérieur du nez, de la bouche, de l'anus, de la vulve, de l'oreille, &c. Cette pellicule est transparente; elle n'est pas sensible; au contraire, elle empêche le contact immédiat des corps extérieurs avec les nerfs de l'animal; contact qui seroit douloureux parce que la sensibilité seroit trop vive. *Voyez* les articles Toucher et Sens.

Dans les animaux qui vivent à l'air, l'*épiderme* est sec; il est muqueux et ramolli dans les espèces aquatiques. Son épaisseur est plus considérable dans les parties qui éprouvent un frottement perpétuel, comme sous la plante des pieds, &c. il se durcit même comme la corne, et forme des callosités ou durillons dans les mains des hommes de peine, les manœuvres, forgerons, la queue des quadrupèdes qui s'en servent pour s'attacher, comme les *sagouins*, &c.

Dans les autres lieux de la *peau* qui ne sont jamais exposés aux mêmes frottemens, il est très-mince, et principalement lorsque la *peau* est recouverte de poils très-serrés, comme chez les quadrupèdes bien fourrés, et chez les oiseaux, &c. Il est écailleux sur les queues du *castor* et des *rats;* dense et hérissé de lamelles dans le *rhinocéros*, l'*éléphant*, l'*hippopotame*, le *tapir*, &c.; très-lisse, oléagineux et gluant dans les cétacés. Sur les pattes des oiseaux, l'*épiderme* se montre en plaques cornées, il recouvre aussi les écailles des *lézards* et des *serpens*. Celui des *grenouilles*, des *salamandres*, des *poissons chondroptérigyens* et des *poissons épineux* ressemble à une membrane visqueuse. En général, l'*épiderme* de tous ces animaux se renouvelle chaque année, et celui de l'année précédente se détache par écailles, soit en détail, comme chez l'homme, les quadrupèdes, les cétacés et les oiseaux, soit par lambeaux et en une seule fois, comme dans les animaux à sang rouge et froid.

Les animaux dépourvus de squelette, et nommés improprement *à sang blanc*, ont aussi un épiderme qui est mou et visqueux chez les mollusques, qui recouvre aussi la coquille des espèces univalves et bivalves, sous la forme d'une pellicule unie le plus souvent, quelquefois raboteuse et velue.

L'*épiderme* des crustacés, des insectes, se durcit et se sèche

de manière qu'il n'est plus capable de s'étendre en raison de l'accroissement graduel de l'animal ; aussi tombe-t-il non-seulement chaque année, mais encore l'animal est forcé de muer fort souvent selon la grandeur qu'il acquiert. On sait que la plupart des *chenilles* qui produisent des *papillons* et des *phalènes*, renouvellent six à sept fois leur peau avant de s'enfermer sous l'état de *chrysalide ;* on prétend même que la *bombix caja* Linn., ou l'*écaille martre*, prend encore un plus grand nombre de peaux successives. Il ne paroît pas que cette mue soit aussi fréquente dans les autres ordres d'animaux. D'ailleurs la pellicule qui recouvre les zoophytes ou animaux formés en rayons, est très-délicate et même transparente ; son tissu muqueux se décompose facilement, et il n'est pas facile de reconnoître la mue de ces animaux.

Sous l'*épiderme* règne une matière muqueuse et réticulaire qui donne communément la couleur à l'*épiderme*. C'est elle qui est noire dans le *nègre*, blanche dans l'européen, cendrée et livide dans le *siamois*, &c., épaisse et brune sur le dos du *dauphin*, noire sur les pieds des *cygnes*, des *corbeaux*, cendrée dans ceux des *gallinacés*, jaune dans l'*aigle*, rouge dans la *cigogne* et l'*ibis* de diverses nuances sous l'*épiderme* des *grenouilles*, des *lézards*, d'un éclat métallique fort brillant sous celui des poissons, &c.

La *peau* qui revêt la base du bec de plusieurs oiseaux a un tissu muqueux coloré en blanc dans l'*ara bleu, vert*, chez l'*épervier*, jaune chez les *faucons*, rouge dans la crête des *coqs*, &c. Les couleurs de l'écaille de la *tortue*, des anneaux cornés des *serpens* sont aussi dues au tissu muqueux. C'est encore lui qui brille sur les coquillages et les insectes, mais il est mélangé avec la substance crétacée des premiers, et cornée des seconds.

Il est essentiel de remarquer que la diverse coloration du tissu muqueux est principalement produite par l'action de la lumière solaire, car les parties du corps de tous les animaux, sur lesquelles le soleil donne rarement, sont toujours pâles et ternes, tandis que les teintes les plus vives, les couleurs les plus éclatantes resplendissent sur les corps vivans bien exposés aux rayons du jour. Les oiseaux de la Torride sont ornés des plus riches nuances, les fleurs brillent des plus riantes peintures à l'aspect de l'astre du jour, mais les sombres demeures, les asyles ténébreux où sa lumière ne porte jamais la vie et la beauté, ne recèlent que de tristes et livides teintes. Ainsi, dans toutes les espèces, les parties supérieures du corps sont toujours plus vivement colorées que les parties inférieures. De même dans l'homme, les organes,

toujours à découvert, sont moins blancs que les régions du corps toujours cachées par l'habillement.

Sous le tissu muqueux, on observe des fibrilles nerveuses, des houppes nombreuses qui y sont comme cachées mollement pour empêcher le contact trop rude et douloureux des corps extérieurs qui vient ébranler ces rameaux nerveux. Ces papilles forment des spires, des mamelons rangés en lignes, comme nous l'appercevons sur la *peau* de nos mains. Ces fibrilles nerveuses se voient aussi sous les pattes des oiseaux et des quadrupèdes ovipares, mais elles ne sont pas visibles chez les autres animaux.

Enfin sous ces couches successives, on rencontre le derme ou cuir. C'est une sorte de tissu feutré de fibres blanches formées de gélatine concrète qui peut se dissoudre en colle dans l'eau bouillante. Ces fibres sont mêlées en tout sens, de sorte qu'elles peuvent s'étendre par tous les côtés, se mouler à la surface de l'individu, et permettre l'accroissement des membres.

Le derme ou cuir est très-extensible, comme on le remarque chez les hydropiques et les individus très-gras, dans le scrotum, &c.

La *peau* ne sert pas seulement à recouvrir les corps animés, c'est un organe par lui-même, comme tout ce qui jouit de la vie; elle sert à exhaler et à absorber différens fluides. La matière de la transpiration en sort perpétuellement, et les substances qui nous entourent y sont reçues par les vaisseaux absorbans dont l'orifice s'ouvre à l'extérieur. Nous parlerons à l'article du TOUCHER, de ce sens dont elle est l'organe.

On prépare les *peaux* de diverses manières pour l'usage économique; c'est sur leur utilité que sont fondés les arts des tanneurs, des corroyeurs, hongroyeurs, mégissiers, parcheminiers, pelletiers, marroquiniers, chamoiseurs, &c. Avec les *peaux* des *squales*, des *raies*, qui sont couvertes d'une multitude de tubercules épineux, on fait du *sagri*, improprement nommé *chagrin*; on débourre les *peaux* des quadrupèdes par la chaux, on y combine la matière tannante, on en enduit d'autres d'huile, de graisse, les unes sont mises en couleur, les autres sont ratissées, &c. Tous ces détails appartiennent à ces arts.

Les *peaux* des oiseaux sont minces, de même que celles des poissons à larges écailles. Celles des *lézards*, *serpens*, *grenouilles*, sont très-dures et tenaces, mais peu épaisses. En général la *peau* est plus épaisse sur le dos que sur le ventre des animaux. Le *rhinocéros*, l'*éléphant*, l'*hippopotame*, le *tapir*, ont des *peaux* d'une épaisseur et d'une dureté très-considérables. La *peau* de *chamois* sert pour les baudriers, &c.

Les espèces d'animaux à sang blanc n'ont pas de véritables peaux, excepté les *sèches* et *poulpes*. *Consultez* les articles des animaux dont les *peaux* sont d'usage dans le commerce et les arts.

Beaucoup de causes influent sur la couleur, la consistance, la solidité et l'épaisseur des *peaux*, parce qu'étant placées à l'extérieur du corps, elles sont plus exposées à en éprouver toutes les vicissitudes. D'ailleurs, les tempéramens changent aussi la couleur de la *peau*. Par exemple, les hommes bilieux sont plus bruns, les flegmatiques plus blancs, les sanguins plus rougeâtres que les autres individus. Dans les pays froids, la couleur de la *peau humaine* est plus blanche que dans les climats brûlés par une lumière éternelle; cependant le froid extrême noircit la *peau* des Lapons, des Samoïèdes, des Koriakes, des Jakutes et des Kamtchadales. On connoît la *peau* noire et brunâtre des Nègres, la teinte olivâtre des Abyssins, des Malais, la couleur de marron claire des naturels d'Amérique, &c. *Voyez* l'article HOMME et le mot NÈGRE, où nous traitons cet objet.

Dans presque tous les animaux, la *peau* a plus d'épaisseur sur le dos que sur le ventre, elle est très-fine sur les lèvres, le mamelon et le gland; elle se durcit, devient épaisse, calleuse, pleine de durillons, de tubercules dans les endroits du corps qu'on fatigue par beaucoup d'exercice, ou qui éprouvent des froissemens continuels, comme la *peau* du dedans des mains et de la semelle du pied; néanmoins, cette *peau* est déjà plus épaisse et plus dure dès la naissance, que dans les autres lieux du corps, comme si la nature avoit prévu la nécessité de rendre la *peau* plus épaisse dans ces endroits. Les *cors* aux pieds sont des espèces de callosités produites par l'épaisissement des lames de l'*épiderme* et du *derme*. Lorsqu'on veut couper ces tubercules, il faut les ramollir auparavant.

On sait que la transpiration est l'une des plus importantes fonctions de la *peau*. Elle se distingue en sensible qui est la sueur, et en insensible. Elle exhale aussi diverses odeurs, comme vers les glandes inguinales, les aisselles, les orteils, &c. Chez les animaux, c'est principalement vers l'anus ou aux aisselles qu'elle exhale les odeurs les plus actives. Quand on considère à la lumière du jour une grande quantité d'hommes rassemblés, il s'en élève des vapeurs très-considérables qui se mêlent à l'air. Dans l'individu, la transpiration de la *peau* est non-seulement en rapport avec celle des poumons, mais encore avec la quantité de l'urine. Quand on transpire beaucoup, on urine peu, et le contraire a lieu de même. Dans les flux de ventre, on transpire peu, toute

l'excrétion de la matière transpirable se faisant dans les intestins. Les plantes transpirent aussi comme les animaux, et, comme eux, elles deviennent hydropiques lorsque la transpiration ne s'opère pas. Un *soleil* (*heliantus annuus* Linn.) transpire dix-sept fois plus à proportion que l'homme, qui exhale ordinairement 31 onces par jour; mais quelques individus exhalent plus que les autres; la chaleur de l'air, la sécheresse, la quantité de nourritures et de boissons, la veille, le repos, le mouvement, le sommeil, les passions, font extrêmement varier les résultats. Cependant sur huit livres de nourriture et de boisson, Sanctorius a trouvé qu'on en exhaloit cinq par la transpiration.

Non-seulement la *peau* est susceptible d'exhalation, mais aussi elle a une inhalation, c'est-à-dire qu'elle peut absorber, sucer les corpuscules qui l'environnent et s'en imprégner. On en voit la preuve dans le bain, car la *peau* y prend de l'eau; si l'on touche de l'essence de térébenthine, l'urine en sera imprégnée. Dans les lieux humides, les corps absorbent des vapeurs aqueuses. Ainsi la *peau* est un organe rempli d'une foule de pores qui laissent entrer et sortir toutes sortes de fluides, suivant la disposition extérieure du corps qui influe également sur l'inhalation et sur l'exhalation.

Les arts de la tannerie, de la corroyerie, de la mégisserie, &c. sont très-nécessaires dans la société, par les grands avantages qu'ils procurent. D'abord on fait débourrer les *peaux* en les mettant dans l'eau avec de la chaux; ensuite on les râcle, on leur fait dégorger la chaux dont elles sont imprégnées, ensuite on les combine avec la matière du tan ou le tannin. Le célèbre chimiste Séguin a trouvé une méthode plus expéditive pour tanner. Il plonge les *peaux* apprêtées dans une forte infusion de tan et les en laisse parfaitement pénétrer. Au bout de quinze jours ou trois semaines, le cuir est fait. On préfère pour les semelles de souliers les cuirs forts de Bourgogne, de Coulomiers, de Sédan, de Paris. On fait des escarpins avec le cuir de vache. On corroie les *peaux* de *chien*, de *chèvre*, de *cheval*, avec l'huile de poisson, dont on les imbibe; ensuite on les noircit d'un côté avec une dissolution de couperose verte (*sulfate de fer* ou *vitriol vert*) qui se décompose en noir par la matière astringente du tan. On passe en mégie la *peau* de *veau*, de *mouton*, c'est-à-dire on les met dans la chaux, ensuite on les plonge dans une eau rendue acide avec de l'huile de vitriol (*acide sulfurique*) en petite quantité, puis on les passe au lait. Ces *peaux* sont blanches, c'est ce qu'on nomme de la *basane*. On peut colorer ensuite ces peaux en manière de *marroquin*, mais celui-ci se prépare

avec du *veau*. La *peau* de *veau* sert aussi à faire de bonnes empeignes de souliers; après les avoir passées au tan, on les trempe dans de la bière aigrie avec de la vieille ferraille qu'on y fait macérer. Ensuite on les *nourrit* (imprègne) de *dégras* (*huile de poisson*). On emploie aussi le suif en quelques cas. On a passé en mégie la *peau humaine*, et on en a fait de l'excellente *basane*. On l'a trempée dans une eau chargée d'alun, de sel commun et de vitriol romain (*sulfate de fer*); on l'a retirée, on l'a séchée à l'ombre, ensuite on l'a passée en mégie; on peut aussi la tanner et en faire des souliers, comme on l'a éprouvé. Le *chagrin* des gainiers se fait avec la peau d'âne ou celle de mouton, que l'on granule avec de la semence de moutarde. On se sert aussi du *sumach* pour tanner, car son écorce est encore plus astringente que celle du chêne. Le tannage, considéré sous un point de vue chimique, n'est rien autre chose que la combinaison du *tannin* (ou de la matière dissoluble du tan dans l'eau) avec l'albumine et la gélatine de la *peau*. S'il y reste quelque portion de chaux, le cuir devient cassant. On peut voir à chaque article des animaux l'usage qu'on retire de leurs *peaux*. Le papier vélin se prépare avec du jeune veau, et le parchemin avec du mouton ou d'autres peaux minces. On a trouvé depuis peu l'art de fendre le parchemin en plusieurs feuillets sur son épaisseur. (V.)

PEAU D'ANE. Les marchands appellent ainsi une coquille du genre des *porcelaines*, figurée dans Gualtieri, pl. 15, fig. AA. C'est le *cypræa caurica* de Linnæus. *Voyez* au mot PORCELAINE. (B.)

PEAU DE CHAGRIN. Les marchands donnent ce nom à une coquille du genre *cône*, figurée pl. 20, lettre L de Gualtiéri, c'est-à-dire, au *conus leucostrictus* de Linnæus. *Voy.* au mot CÔNE. (B.)

PEAU DE SERPENT. C'est le nom marchand d'une coquille du genre *sabot*, figurée dans Dargenville, pl. 6, lettre C. C'est le *turbo cochlus* de Linnæus. *Voyez* au mot SABOT. (B.)

PEAU DE TIGRE, nom spécifique d'une coquille du genre *porcelaine*, le *cypræa tigris* de Linnæus. *Voyez* au mot PORCELAINE. (B.)

PEC. On donne ce nom aux *harengs* préparés dans le Nord, et qui sont regardés comme supérieurs à ceux des côtes de France. *Voyez* au mot HARENG. (B.)

PECARI (*Sus tajassu* Linn.), quadrupède du genre du COCHON. (*Voyez* ce mot.) Les naturalistes ne l'ont point dis-

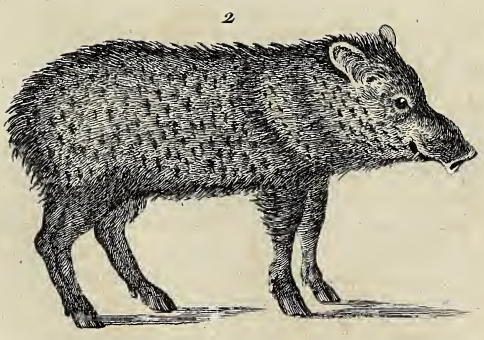

Deseve del. *I.e Tardieu Sculp.*

1 . Patas . 2 . Pécari . 3 . Pékan .

tingué du *patira*, dont il diffère néanmoins par quelques traits de dissemblance, et sur-tout par les habitudes. (*Voyez* PATIRA.) L'animal que Daubenton a décrit dans l'*Histoire naturelle générale et particulière*, sous le nom de *pécari*, est le *patira*; Buffon y a mêlé plusieurs détails qui appartiennent au *pécari* et au *patira*; et la nomenclature qu'il y a jointe a rapport à l'une et à l'autre espèce.

Les *Essais* de Don Félix d'Azara, sur l'*Histoire naturelle des Quadrupèdes de la province du Paraguay*, contiennent de fort bonnes observations au sujet de ces deux animaux, que l'auteur a très-bien connus et séparés. Aidé du travail de ce savant Espagnol, éclairé par ma propre expérience, durant près de quatre années de voyages dans l'intérieur des terres de la Guiane, où j'ai vu fréquemment les *pécaris* et les *patiras*, qui sont les hôtes les plus nombreux de forêts immenses et solitaires, je vais tracer l'histoire des premiers.

Buffon applique à cette espèce les noms de *pécari* et de *tajacu*. Le premier de ces noms est vraisemblablement du langage galibi, et adopté par les Français dans quelques parties méridionales de l'Amérique; le second est brasilien, et a été écrit diversement. Pison, Marcgrave, et Buffon d'après eux, écrivent *tajacu*; De Lery emploie le mot *tajassou*, et Coréal celui de *tajoussou*. Ces mots, suivant la remarque de M. d'Azara, doivent être remplacés par ceux de *tayazou* ou *tayassou*; mais c'est mal-à-propos qu'ils ont été attribués exclusivement au *pécari*, puisque ce sont les dénominations génériques, non-seulement du *pécari* et du *patira*, mais encore du *cochon*. Le nom particulier du *pécari* au Brésil, est *caaïgouara*, qui signifie *ressemblant à une montagne*, parce qu'apparemment les Américains ont cru voir quelque analogie entre un monticule et le dos de cet animal. Au Paraguay, on l'appelle *couré* ou *tayazou*, noms que les Guaranis donnent aux deux espèces, ainsi qu'au *porc* d'Europe; mais la dénomination spécifique est *taguicati*, c'est-à-dire *mâchoire blanche*. Quelques Espagnols du Paraguay le nomment *sanglier*, et les Français comme les Créoles de la Guiane, ne le connoissent pas autrement que par la désignation de *cochon de bois*: ils conservent à l'autre espèce la dénomination américaine de *patira*.

Le *pécari* est, avec le *patira*, le représentant du *sanglier* d'Europe dans le Nouveau-Monde. Mais quoiqu'au premier aspect, ils semblent ne point différer du *sanglier*, l'on ne tarde pas à se convaincre qu'il s'en faut bien que cette res-

semblance soit exacte. Ces deux animaux ont la tête plus courte et plus grosse, proportion gardée, que notre *sanglier ;* un plus petit nombre de dents aux mâchoires ; le rebord du boutoir plus saillant ; le corps, le cou, les oreilles et les jambes plus courtes ; les soies plus grosses, plus longues, plus rudes et en même temps plus rares ; trois doigts seulement aux pieds de derrière ; une queue si courte qu'on l'apperçoit à peine, large, applatie, tombante, et dont l'extrémité a la forme du bout de la langue de l'homme ; l'ouverture de l'anus paroissant s'étendre jusqu'au bout de cette petite queue ; quatre, et quelquefois six mamelles placées sous le ventre, et jamais sur la poitrine. Mais l'attribut le plus saillant de leur organisation, et qui les sépare plus distinctement du *sanglier* de nos climats, est une grosse glande, ronde et aussi large que la paume de la main, qu'ils portent sur le milieu du dos ; il en sort continuellement par une large ouverture, une liqueur fort épaisse, blanchâtre, et de très-mauvaise odeur. Si, lorsqu'on a tué un de ces animaux, l'on n'a pas l'attention d'enlever sur-le-champ avec un couteau cette sorte de fistule naturelle, la chair contracte un goût si désagréable qu'il n'est presque plus possible d'en manger.

Plusieurs auteurs ont prétendu que la liqueur du *pécari* et du *patira*, qui suinte par l'ouverture de leur dos, est une espèce de musc, un parfum agréable, même au sortir du corps de ces animaux : c'est aussi la sensation qu'elle a fait éprouver à M. d'Azara. Quant à moi, j'en ai été affecté tout différemment, et j'ai vu qu'à la Guiane l'impression étoit la même, non-seulement chez les colons, mais encore parmi les naturels et les nègres, qui s'empressent de couper la poche du dos des *pécaris* et des *patiras* dès qu'ils en ont tué, pour éviter que la viande ne soit infectée d'une odeur qui répugne, et qu'on ne peut mieux comparer qu'à celle du *castoreum*.

Le nombre des dents n'est que de trente-huit dans les deux espèces, savoir : quatre incisives, deux canines et douze molaires à la mâchoire supérieure ; et six incisives, deux canines et douze molaires à l'inférieure ; au lieu que le *cochon* a quarante-quatre dents. L'estomac est volumineux, très-irrégulier et partagé en trois parties ; il y a un cœcum : le foie se divise en trois lobes. Dans les femelles, la vulve est grande et fort large ; la matrice a peu de capacité ; mais ses cornes sont très-grandes et les ovaires petits et presque ronds.

Ce que nous venons d'exposer relativement à la conformation des *pécaris* et des *patiras*, suffit pour démontrer qu'il n'existe entr'eux et les *sangliers* de nos climats, qu'une fausse apparence de similitude, et que les méthodes seules peuvent

les réunir dans le même genre. Leurs habitudes présentent aussi quelques différences ; ils aiment moins que le *sanglier* à se vautrer et à se coucher dans la fange ; quand ils blessent, ce n'est pas du bas en haut, comme le *sanglier*, mais par le mouvement contraire ; leur fécondité est moins grande, car ils ne produisent qu'une fois par an et que deux petits à chaque portée. « On rapporte, dit M. d'Azara, que les petits naissent unis par le cordon ombilical, et qu'ils vont collés derrière la mère jusqu'à ce que ce cordon pourrisse; particularité que je ne suis point enclin à adopter. » Ces espèces se sont conservées sans altération et ne se sont point mêlées avec les *cochons* d'Europe devenus sauvages en Amérique, ou *cochons marrons*. Ils sont fort nombreux dans l'intérieur des terres, mais la chasse qu'on leur a faite les a rendus rares dans le voisinage des lieux habités.

Il ne reste que peu de chose à ajouter au sujet de la description du *pécari*. Sa longueur est communément de près de trois pieds et demi ; sa queue n'a que vingt lignes de long, et ses oreilles qui sont droites ont trois pouces. Ses défenses ne sortent que peu hors de la bouche. Les soies de l'espace compris entre les oreilles et les épaules sont verticales, applaties, d'un blanc pâle à leur racine, et noires jusqu'à leur pointe; les lèvres et toute la mâchoire inférieure sont blanches ; le reste de la robe est noir; il y a seulement une tache blanche, peu apparente sur les soies des flancs, du ventre et des côtés de la tête. Ces teintes ne varient point ; elles sont communes aux deux sexes ; mais dans le jeune âge, les *pécaris* portent la *livrée* de même que nos *marcassins ;* ce sont des bandes blanchâtres, pâles et noires qui couvrent le corps et qui disparoissent peu à peu avec l'âge. Quoique d'un naturel grossier et farouche, ces jeunes animaux se privent en peu de temps, et au point de reconnoître, de suivre leur maître, et de lui donner des marques d'attachement. Les *pécaris*, aussi bien que les *patiras*, ont le musean si sensible, qu'en leur donnant un coup de bâton sur le nez, on les fait tomber morts à l'instant.

Les *pécaris* parcourent les solitudes que couvrent de vastes forêts, en bandes très-considérables, et quelquefois de plus de mille, dans lesquelles il y a des individus de tout âge, et souvent de fort petits qui suivent leur mère. Leur manière de marcher est la même que celle des *sangliers*. Ces grands attroupemens qui occupent quelquefois une lieue de long, paroissent dirigés par un chef qui tient la tête de la marche. S'il se rencontre une rivière, ce chef s'arrête un instant, se jette à la nage et toute la bande le suit. Quelque

larges et rapides que soient les rivières, ils les traversent très-aisément. Lorsqu'ils sont parvenus au bord opposé, ils continuent leur route sans qu'aucun obstacle les dérange; l'on en a vu quelquefois traverser les plantations et les cours des habitations, quand elles se rencontroient sur leur direction. Ils se nourrissent de fruits sauvages, et de racines qu'ils cherchent en fouillant la terre comme les *cochons :* ils mangent aussi les reptiles et les poissons.

On entend de très-loin le grognement de ces animaux; mais l'odeur pénétrante de la liqueur qui suinte de leur dos, les décèle encore plus sûrement; les lieux qu'ils habitent ou qu'ils traversent en sont empestés; elle dirige vers eux avec certitude, et donne la facilité de les suivre et de les atteindre. Quand quelque objet les étonne, ils font craquer leurs dents d'une manière effrayante, s'arrêtent et examinent ce qui les inquiète. S'ils reconnoissent qu'il n'y a point de danger, ils se remettent à marcher et n'attaquent point; mais s'ils sont eux-mêmes attaqués, et s'ils sont en grand nombre, car les petites troupes prennent la fuite, ils viennent sur le chasseur, l'entourent et le mettent bientôt en pièces, s'il ne se hâte de monter sur un arbre. Je me suis souvent vu au milieu d'un troupeau de *pécaris*, que des coups de fusil tirés sur eux avoient mis en fureur; les uns se pressoient au pied des arbres sur lesquels j'étois placé, ainsi que mes compagnons de voyage, à peu de distance de terre. Les autres sembloient vouloir ranimer par leur grognement et les frottemens de leur boutoir, ceux d'entre eux que nos balles avoient atteints; tous, les soies hérissées et les yeux étincelans, menaçoient de nous déchirer; et ce n'étoit quelquefois qu'au bout de deux ou trois heures, et à la suite d'un feu continuel, que nous parvenions à leur faire abandonner le champ de bataille, qu'ils laissoient jonché de cadavres. Ces jours de victoire remportée sur les *pécaris*, étoient aussi pour nous des jours d'abondance dans ces immenses et silencieux déserts de la Guiane, où le voyageur n'a de ressource que la chasse. Un énorme gril, construit à la hâte, avec des piquets fichés en terre et hauts de trois pieds, sur lesquels posoient en travers de petites branches, suffisoit pour la cuisson et la conservation de notre gibier; les *pécaris* dépécés y étoient étendus; un feu doux que l'on alimentoit pendant une nuit entière, les faisoit cuire doucement, sans qu'une goutte de graisse ou de jus s'échappât, et sans que la fumée pût communiquer une mauvaise odeur. La viande ainsi préparée, que l'on nomme en Amérique *viande boucannée*, est de très-bon goût, et se conserve pendant plusieurs jours. Combien de fois n'ai-je pas regretté ces repas simples et sauvages! Je

me trouvois au sein du domaine de la nature : les chagrins et les soucis n'osoient y pénétrer ; ils m'ont accablé depuis ; et la perversité des hommes civilisés m'a fait souvent desirer de retourner dans ces forêts antiques que le temps seul exploite, et où les *pécaris* sont à-peu-près les seuls ennemis que l'on ait à redouter. (S.)

PECH-BLENDE ou PECH-ERTZ, URANE NOIR, minéral d'une couleur noirâtre et d'un éclat demi-métallique, sa pesanteur est à-peu-près la même que celle du fer. Il est composé d'urane un peu oxidé, mêlé de galène, d'oxide de fer et de silice. *Voy.* URANE. (PAT.)

PÊCHER, *Amygdalus Persica* Linn., petit arbre du genre AMANDIER (*Voyez* ce mot.), qu'on croit originaire de Perse, et qui s'est acclimaté en Europe, où on le cultive dans les jardins, et même dans les champs. Il varie suivant la culture. Sa tige est naturellement droite, son écorce blanchâtre et son bois dur. Il se garnit de feuilles alternes, simples, entières, longues, terminées en pointe, dentelées à leurs bords en dentelures très-aiguës, et portées sur de courts pétioles. Les fleurs sont solitaires, presque sessiles et distribuées le long des jeunes tiges. Leur couleur est colombine ; on appelle ainsi une couleur qui tient du rouge et du violet. Chacune d'elles est composée d'un calice à cinq divisons, qui tombe aussitôt que le fruit est noué, d'une corolle à quatre pétales, d'environ trente étamines, et d'un pistil auquel succède un drupe ou fruit à noyau connu sous le nom de *pêche*. Ce fruit varie beaucoup ; il est communément obrond, velu, marqué d'un sillon longitudinal ; sa chair est succulente, et il renferme un noyau ligneux, creusé, sillonné, rustiqué à sa surface, dans lequel se trouve une amande à deux lobes, ayant une légère amertume. Le pédoncule du fruit est très-court, et s'implante dans une cavité plus ou moins profonde suivant la variété.

La *pêche* est un des meilleurs fruits de nos vergers, elle est agréable à la vue, au toucher, à l'odorat et au goût. Sa grosseur présente depuis un pouce jusqu'à quatre pouces de diamètre. Sa peau est fine ou épaisse, velue ou lisse, blanche, jaune, violette, rouge ou marbrée, souvent de deux couleurs fondues ensemble, l'une plus intense que l'autre du côté où le soleil a frappé. Sa chair est plus ou moins succulente et fondante, de couleur blanche, rouge ou jaune, ordinairement plus foncée près du noyau, tantôt y adhérant, tantôt s'en séparant facilement.

On comprend toutes les variétés de ce fruit sous quatre divisions, qui sont : 1°. les *pêches communes à fruit velu*, quittant le noyau ; 2°. les *pavies à fruit velu* tenant au noyau ;

3°. les *pêches violettes à fruit lisse* quittant le noyau ; 4°. les *brugnons à fruit lisse* tenant au noyau. Les *pavies* et *brugnons* ont la chair plus ferme et moins succulente que les *pêches* proprement dites ; ce sont les espèces les plus communes dans le midi de la France.

Dans la nomenclature et description que je donne des variétés de *pêches* les plus connues, je n'ai pas suivi les divisions ci-dessus, par les raisons que je dirai bientôt. Il m'a paru plus convenable d'adopter l'ordre établi par Duhamel et par Rozier. Reconnoître et énoncer en termes précis les véritables caractères distinctifs de chaque variété n'est pas une chose facile. Parmi ceux que chacune d'elles présente, j'ai choisi les plus tranchans, pour être à-la-fois court et clair.

Variétés ou *espèces jardinières de Pêches.*

1. *Avant-pêche blanche.* La plus hâtive de toutes ; très-petit fruit blanc, peu succulent, sucré, musqué ; noyau presque blanc, adhérent ordinairement à la chair. Mi-juillet.

2. *Avant-pêche rouge.* Fruit moins petit, rouge vif, sucré ; petit noyau. Fin de juillet. Les fourmis et les perce-oreilles en sont très-avides.

3. * *Petite mignonne* ou *Double de Troyes.* Fruit plus gros que les précédens, restant long-temps sur l'arbre, blanc et rouge foncé ; chair fine, blanche, vineuse, agréable ; très-petit noyau, se détachant difficilement de la chair. Fin d'août.

4. *Avant-pêche jaune.* Fruit moins gros que la double de Troyes ; peau couverte d'un duvet fauve ; chair fine, fondante, d'un jaune doré, teinte de rouge près du noyau ; noyau rouge, terminé en pointe obtuse. Fin d'août.

5. *Alberge jaune* ou *Pêche jaune.* Chair fine et fondante, d'un jaune vif, rouge près du noyau ; eau sucrée et vineuse ; petit noyau brun ou rouge foncé, terminé par une très-petite pointe. Fin d'août.

6. *Rossane* ou *Rosane.* Variété de l'*Alberge jaune.*

7. * *Pavie alberge, Persais d'Angoumois et des provinces méridionales.* Peau d'un rouge très-foncé du côté du soleil ; chair un peu jaune, très-fondante, rouge auprès du noyau. Fruit excellent dans l'Angoumois. Fin de septembre.

8. * *Madeleine blanche.* Fruit d'une belle grosseur ; peau fine, quittant aisément la chair, et d'un blanc jaune ; chair délicate, fine, fondante, succulente, blanche, mêlée de quelques traits jaunâtres ; eau abondante, sucrée, musquée ; petit noyau rond et d'un gris clair. Mi-août. Les fourmis en sont très-friandes.

9. *Pavie blanc, Pavie Madeleine.* Fruit à-peu-près de même grosseur et figure que la *Madeleine blanche ;* peau toute blanche, excepté du côté du soleil ; chair ferme, blanche, succulente, adhérente au noyau qui est petit ; eau abondante et très-vineuse. Très-bon confit tant au sucre qu'au vinaigre.

10. * *Madeleine rouge, Madeleine de Courson.* Fruit rond ; peau

d'un beau rouge du côté du soleil; chair blanche, excepté près du noyau; eau sucrée et d'un goût relevé; noyau rouge et assez petit. C'est une de nos meilleures *pêches*. Mi-septembre. Elle a une variété tardive qui mûrit à la fin d'octobre.

11. *Pêche Malte*. Fruit assez rond, un peu applati de la tête à la queue; peau rouge d'un côté, d'un vert clair de l'autre, s'enlevant facilement; chair blanche et fine; eau un peu musquée et très-agréable; noyau très-renflé du côté de la pointe. Mi-septembre.

12. * *Pourprée hâtive*. Gros fruit, rouge foncé, fin, fondant, très-bon; noyau rouge, sillonné profondément, non adhérent à la chair. Commencement d'août.

13. *Pourprée tardive*. Grosse *pêche*, bien arrondie, jaune et rouge pourpre; eau très-relevée. Commencement d'octobre.

14. * *Grosse mignonne* ou *Mignonne veloutée*. Grosse, jaune et rouge très-foncé, fine, fondante, délicate, sucrée, vineuse. Mi-septembre.

15. *Pourprée hâtive vineuse*. Fruit d'une belle grosseur; peau fine, par-tout d'un rouge foncé, quittant facilement la chair, et couverte d'un duvet fauve; chair fine, succulente, blanche; eau abondante, vineuse, quelquefois aigrelette. Variété de la *Grosse mignonne*.

16. * *Bourdin*, *Narbonne*. Belle *pêche*, couleur, forme et goût de la *grosse mignonne*; quand le fruit est bien mûr, il reste de grands filamens attachés au noyau. Mi-septembre.

17. * *Chevreuse hâtive*. Gros fruit, un peu alongé, jaune et rouge vif; chair blanche, fine, très-fondante; eau douce, sucrée et de fort bon goût; noyau brun, médiocrement gros. Fin d'août. La *pêche d'Italie* est une variété de la *Chevreuse hâtive*.

18. *Belle chevreuse*. Peau jaune, presque par-tout couverte d'un duvet qui s'enlève en l'essuyant; chair jaunâtre ordinairement, peu fondante, peu délicate, et qui tient à la peau; eau sucrée, assez agréable; gros noyau brun, très-profondément rustiqué, et terminé par une pointe fort aiguë. Commencement de septembre.

19. *Chancelière à grande fleur*. Fruit d'une belle grosseur, un peu moins alongé que la *chevreuse hâtive*; peau très-fine, eau sucrée et excellente.

20. *Chevreuse tardive*, *pourprée*. Peau verdâtre et d'un très-beau rouge; chair jaunâtre; eau excellente; noyau médiocrement gros; il y demeure beaucoup de lambeaux de chair attachés quand on ouvre le fruit. Mi-septembre. Il y a des *chevreuses tardives* qui méritent peu d'être cultivées, parce qu'elles mûrissent rarement.

21. *Pêche-cerise*. Fruit petit, bien arrondi, ressemblant par les couleurs à une pomme d'api; chair blanche, un peu citrine, même auprès du noyau, assez fine et fondante; eau un peu insipide. Commencement de septembre. Cette *pêche* orne bien un dessert, c'est son principal mérite.

22. * *Petite violette hâtive*. Petit fruit violet clair et jaune pâle, lisse, sucré, vineux, très-bon. Commencement de septembre. Pour manger cette *pêche* bonne, il faut la laisser sur l'arbre jusqu'à ce qu'elle commence à se faner auprès de la queue.

23. *Grosse violette hâtive*. Gros fruit, moins vineux, plus tardif;

ordinairement plus il est gros, plus il a de qualité. Commencement de septembre.

24. *Violette tardive* ou *Violette marbrée*. Fruit et noyau de moyenne grosseur ; chair blanche tirant sur le jaune ; eau très-vineuse, dans les automnes secs et chauds ; mais dans les automnes froids, cette *pêche* ne mûrit point, elle se fend et n'est bonne qu'en compote. Mi-octobre.

25. *Violette très-tardive* ou *Pêche-noix*. Fruit rouge du côté du soleil comme une pomme d'api, verte du côté de l'ombre comme le brou d'une noix ; chair un peu verdâtre. Fin d'octobre. Souvent cette *pêche* ne mûrit point, et par conséquent mérite peu d'être cultivée.

26. *Brugnon violet musqué*. Fruit moyen, violet ; chair adhérente au noyau, vineuse, musquée, sucrée, si le fruit est parfaitement mûr. Fin de septembre. Pour que sa chair soit plus délicate, il faut planter l'arbre à la meilleure exposition, ne cueillir le fruit que lorsqu'il commence à se faner, et même lui laisser faire son eau quelque temps dans la fruiterie.

27. *Jaune-lisse*. Fruit petit, jaune et un peu rouge, sans duvet ; chair jaune, goût d'abricot. Mi-octobre. On peut le conserver quinze jours dans la fruiterie, où il acquiert sa parfaite maturité ; on en mange jusqu'au commencement de novembre.

28. * *Bellegarde* ou *Galande*. Gros fruit rond, ressemblant beaucoup à l'*admirable ;* peau presque par-tout d'un rouge pourpre, tirant sur le noir du côté du soleil, dure, très-adhérente à la chair, couverte d'un duvet très-fin ; chair de couleur rose près du noyau, ferme, comme cassante, cependant fine, et pleine d'une eau sucrée et de très-bon goût ; noyau de médiocre grosseur, applati, terminé en pointe assez longue. Fin d'août.

29. * *Admirable*. Très-gros fruit rond, jaune clair et rouge vif ; chair ferme, fine, douce, sucrée, vineuse, d'une extrême bonté. C'est la meilleure des *pêches*. Mi-septembre.

30. *Abricotée*, *Admirable jaune*, ou *grosse Pêche jaune tardive*. Gros fruit rond, applati, et d'un diamètre beaucoup moindre vers la tête ; chair jaune de couleur de l'abricot, ferme, quelquefois un peu sèche, et même pâteuse quand les automnes sont froids ; eau assez agréable, ayant un peu du parfum de l'abricot ; noyau petit, rouge, tenant un peu à la chair. Cette *pêche* mûrit vers la mi-octobre. Elle est excellente dans les provinces du midi. Les fruits qui restent les derniers sur l'arbre sont les meilleurs. Cette espèce s'élève bien de noyau et en plein vent ; son fruit est alors beaucoup meilleur et plus coloré, mais considérablement moins gros qu'en espalier.

31. *Pavie jaune*. Fort bon fruit, quelquefois plus gros que le *Pavie de Pomponne*, applati sur les côtés comme l'abricot, ressemblant beaucoup à l'*admirable jaune*, et mûrissant dans le même temps. Sa chair est un peu sèche et adhère au noyau.

32. * *Teton de Vénus*. Fruit quelquefois plus gros que l'*admirable*, terminé par un gros mamelon ; chair fine, fondante, blanche, rose près du noyau : eau d'un parfum très-agréable ; noyau d'une grosseur médiocre, auquel il reste des morceaux de chair. Fin de septembre.

33. * *Royale*. Variété de l'*admirable*. Fruit moins arrondi,

un peu moindre en grosseur, couleur et qualité. Fin de septembre.

34. *Belle de Vitry*, *Admirable tardive*. Fruit gros, plus rond que la *nivette* (n° 37.); son grand diamètre est ordinairement du côté de la tête; peau assez ferme et adhérente à la chair, d'une couleur verdâtre d'un côté, d'un rouge clair de l'autre; chair ferme, succulente, fine, blanche, tirant un peu sur le vert, et devenant jaune en mûrissant; noyau long, large, plat, rustiqué grossièrement; beaucoup de vide entre lui et la chair. Fin de septembre.

35. * *Pavie rouge de Pomponne*, *Pavie monstrueux* ou *Pavie camus*. C'est la plus grosse des *pêches*. Elle est blanche et d'un beau rouge, musquée, sucrée, vineuse. Commencement d'octobre.

36. *Teindou* ou *Tein-doux*. Gros fruit, ayant plus de diamètre que de longueur; peau fine, d'un rouge tendre; chair fine et blanche; eau sucrée et d'un goût délicat. Fin de septembre.

37. * *Nivette* ou *Velouté tardive*. Gros fruit vert et rouge foncé, velu, ferme, sucré, d'un goût relevé, quelquefois un peu âcre. Cette *pêche*, pour être bonne, doit être mûre, et passer quelques jours dans la fruiterie. Fin de septembre.

38. * *Persique*. Très-fécond, même en plein vent. Fruit alongé, anguleux, semé de petites bosses, d'un beau rouge, excellent. Octobre et novembre. C'est la plus tardive des bonnes *pêches*. La plupart des jardiniers la confondent avec la *nivette*.

39. *Pêche de Pau*. Gros fruit bien arrondi; chair d'un blanc vert et fondante; eau d'un goût relevé et assez agréable. Cette variété est si tardive, qu'elle ne peut mûrir que dans les automnes secs et chauds.

40. *Sanguinole*, *Bette-rave*, *Druselle*. Fruit assez rond et petit; peau teinte d'un rouge obscur, et chargée d'un duvet roux; toute la chair rouge comme une bette-rave et très-sèche; eau âcre et amère; noyau petit et d'un rouge foncé. Cette *pêche* curieuse est aussi bonne en compote qu'elle est peu agréable crue. Elle mûrit après la mi-octobre.

41. *Cardinale*. C'est à-peu-près la même *pêche* que la précédente, mais beaucoup plus grosse, meilleure et moins chargée de duvet.

42. *Pêcher à fleur semi-double*. Assez bel arbre, d'un coup-d'œil charmant, quand il est en pleine fleur. Ses fleurs sont grandes, composées de quinze à trente pétales de couleur de rose vif. Il noue des fruits simples, jumeaux, triples et quadruples, d'une forme rarement régulière et agréable. La peau en est velue et d'un vert jaunâtre, la chair blanche, l'eau d'un assez bon goût, le noyau plat d'un côté, convexe de l'autre. Fin de septembre.

43. *Pêcher nain*. Il ne devient pas plus grand qu'un pommier greffé sur paradis; de sorte qu'on l'élève quelquefois dans un pot pour le servir avec son fruit sur la table. Ce fruit est rond, assez abondant, et gros relativement à la taille de l'arbre. Il a la peau peu colorée, la chair succulente, l'eau ordinairement sûre et amère, le noyau petit et blanc. Ce joli arbrisseau est très-propre à décorer de grandes plates-bandes, au premier printemps, par la masse de ses fleurs.

44. *Pêcher nain à fleurs doubles*. Cet arbrisseau ne donnant point

de fruit, on ne sait si on doit le ranger parmi les *pêchers* ou les *amandiers*, ou s'il ne doit pas être regardé comme un *prunier*; il demeure très-nain, produit beaucoup de fleurs très-doubles, de couleur de rose, et d'une forme très-approchante de celles du *pêcher*. Il ne doit être cultivé que dans les jardins d'ornement.

Ordre de maturité des Pêches dans le climat de Paris.

Il est clair que les époques de maturité des *pêches* doivent être plus ou moins avancées ou retardées, suivant le climat, l'exposition et la nature du terrein. Mais, dans ces différens cas, l'ordre dans lequel ces fruits mûrissent est peu interverti.

Juillet. 1. *Avant-pêche blanche*; 2. *Avant-pêche rouge*.

Commencement d'août. 12. *Pourprée hâtive à grandes fleurs*.

Mi-août. 8. *Madeleine blanche*; 15. *Pourprée hâtive, vineuse*

Fin d'août. 17. *Chevreuse hâtive*; 3. *Petite mignonne*; 4. *Avant-pêche jaune*; 5. *Alberge jaune*; 6. *Rossane*.

Commencement de septembre. 28. *Belle-garde*; 9. *Pavie blanc*; 18. *Belle chevreuse*; 19. *Chancelière*; 21. *Pêche-cerise*; 22. *Petite violette*; 23. *Grosse violette*

Mi-septembre. 10. *Madeleine rouge*; 16. *Bourdine*; 11. *Pêche-Malte*; 14. *Grosse mignonne*; 29. *Admirable*; 41. *Cardinale*; 20. *Chevreuse tardive*.

Fin de septembre. 7. *Persais d'Angoumois*; 26. *Brugnon musqué*; 32. *Teton de Vénus*; 33. *Royale*; 34. *Belle de Vitry*; 36. *Tein-doux*; 37. *Nivette*; 42. *Pêcher à fleur semi-double*.

Commencement d'octobre. 13. *Pourprée tardive*; 35. *Pavie de Pomponne*.

Mi-octobre. 24. *Violette tardive*; 27. *Jaune-lisse*; 30. *Abricotée*; 31. *Pavie jaune*; 43. *Pêcher nain*.

Fin d'octobre. 40. *Sanguinole*; 25. *Violette très-tardive*, ou *Pêche-noix*; 38. *Persique*; 39. *Pêche de Pau*.

Toutes les variétés de *pêches* que je viens de nommer, sont décrites très au long dans Duhamel. Comme il a écrit dans le climat de Paris, il a restreint beaucoup le nombre des *Pavies*, qui généralement mûrissent assez mal dans les provinces du nord. Cependant on en compte plus de vingt bonnes variétés dans le midi, et la plupart sont cultivées simplement dans les vignes. Mais toutes ces variétés ayant chacune plusieurs noms vulgaires, il eût été embarrassant d'en faire une division particulière dans cet article. Ceci s'applique aux *brugnons*. Quoique Duhamel n'en compte qu'une seule espèce, la Provence, le Languedoc et l'Italie en connoissent beaucoup d'espèces. Le caractère particulier des *brugnons* est d'avoir la chair ferme et dure, la peau lisse, unie, sans duvet, et les noyaux presqu'unis. Les Italiens appellent ces sortes de *pêches*, *nectarines*, sans doute parce qu'ils leur trouvent un goût doux et parfumé, qui donne l'idée du nectar.

«Le *pêcher* s'élève peu (Rozier, *Cours d'Agric.*); il se charge de beaucoup de feuilles, et chaque feuille nourrit un bouton. Livré à lui-même, il se défeuille par le bas, et il subsiste pendant peu d'années. Plus on approche des provinces méridionales de la France, et plus ses fruits sont parfumés. Ils sont moins juteux, il est vrai,

que dans les autres provinces plus tempérées ; mais si on a la facilité d'arroser les arbres une fois ou deux pendant la grande chaleur, et sur-tout au moment où le fruit se dispose à mûrir, il réunit alors au suprême degré, et la qualité fondante et la qualité aromatique. Il y a plusieurs espèces de *pêches* qui, quoique mûrissant au midi de la France, ne parviennent jamais à une maturité complète dans les provinces du Nord, malgré les meilleurs abris et les soins les plus assidus. Ainsi, en supposant que les *pêches* sont, généralement parlant, plus fondantes dans le climat de Paris, elles sont plus aromatisées en Provence, en Languedoc, dans la Guienne ; et outre les espèces propres au pays, on a l'avantage d'y cultiver les espèces du Nord ».

J'ajouterai aux observations de Rozier que les *pêches* du Midi, les *pavies* sur-tout, ont encore la propriété de se conserver saines pendant long-temps, après avoir été détachées de l'arbre. J'ai mangé, dans le Médoc, à douze lieues de Bordeaux, des *pavies* d'une grosseur prodigieuse, venues en plein vent, qui avoient été cueillies en novembre, et qui, en février, étoient très-bonnes, quoique moins succulentes et moins parfumées.

Culture du Pêcher.

Le *pêcher* étant originaire des pays chauds, exige un certain degré de chaleur. Il faut donc le placer à une bonne exposition ; celle du Midi d'abord, et ensuite celles du Levant et du Couchant sont les seules qui lui conviennent. Il aime un fonds de terre doux, substantiel, et qui ait une certaine profondeur. On le cultive en espalier ou à plein vent. Dans le Nord, les fruits n'éprouvant pas la chaleur nécessaire à leur maturité, très-peu d'espèces réussissent à plein vent. On y a recours à l'art, c'est-à-dire, à l'espalier ; et alors les fruits mûrissent d'autant mieux que les murs sont plus unis et mieux recrépis, parce qu'ils réfléchissent mieux les rayons du soleil. Dans le Midi, l'espalier est presqu'inutile, et les fruits que l'on y cueille n'ont ni la saveur, ni le parfum des fruits à plein vent.

Plusieurs *pavies* et quelques *pêches* se reproduisent par les noyaux, sans avoir besoin de greffe, mais beaucoup d'espèces ne peuvent s'en passer ; si l'art ne venoit à leur secours, les arbres donneroient de mauvais fruits. Aussi les pépiniéristes font-ils rarement des semis de noyaux de *pêche*, afin de greffer dans la suite les sujets qui en proviennent. De tels arbres sont, disent-ils, trop sujets à la gomme. Ce sont les amandes, les noyaux d'abricots et de prunes qu'ils emploient pour les semis destinés à la greffe du *pêcher*. Parmi les espèces de prunes, on choisit le damas noir, la cerisette et le saint-julien. On en plante à cet effet les noyaux à la fin de l'automne ou de l'hiver, soit à demeure, soit en pépinière. Dans les terres froides, par leur humidité naturelle ou à cause de celle qu'ils retiennent, et dans les terreins forts, on greffe communément les *pêchers* sur *prunier ;* dans les autres sols, on les greffe sur amandier, sur abricotier, ou même sur franc. Beaucoup de cultivateurs ne suivent point cette règle. « Je m'embarrasse fort peu, dit Laville-Hervé, » de la distinction des terres fortes ou légères, de celles qui ont du

» fond ou qui n'en ont pas, j'ai toujours préféré de greffer sur aman-» dier dans quelque terrein que ce soit ». La végétation du *pêcher* a en effet plus d'analogie avec celle de l'amandier et même de l'abricotier, qu'avec celle du *prunier*. Les trois premiers fleurissent presqu'à la même époque, tandis qu'alors la sève du prunier est à peine en mouvement. Il doit en résulter, pour les *pêchers* greffés sur prunier, une suspension ou intermittence de sève qui est peut-être la cause des maladies auxquelles ces sortes de *pêchers* sont plus sujets que les autres. On greffe en écusson et à œil dormant, depuis juillet jusqu'en septembre; vers la fin de juillet sur le *prunier*, un peu plus tard sur l'*abricotier* et le vieux *amandier*, et vers la mi-septembre sur le jeune *amandier*. Le sujet qui reçoit la greffe doit être fort sain, vigoureux et avoir au moins un pouce de grosseur; autrement la greffe formera *bourrelet*, et l'arbre ne prospérera pas. A la fin de l'hiver on supprime au-dessus de l'œil dormant, l'excédant de la tige; l'œil pousse, et prend sa place.

Il faut préparer avec soin la terre destinée à recevoir le *pêcher* qui sort de la pépinière, et donner à la fosse une profondeur au moins de trois à quatre pieds sur cinq à six de largeur. Si le sol est pauvre et maigre, on l'enrichit par des gazonnées de prairies, par des fumiers bien consommes, par des terres bien substantielles et qui aient du corps; s'il est trop compacte, on l'ameublit avec du sable, des platras, des bales de bled, d'orge, d'avoine, etc. Avant de placer l'arbre en terre, on en sonde toutes les racines, on supprime celles qui sont défectueuses, ou mortes, ou rongées par les vers, ou attaquées de chancres; celles qu'on trouve cassées ou fendues sont raccourcies; et l'on couvre et guérit avec l'onguent de S. Fiacre les racines endommagées par les plaies ou par des contusions, et dont le retranchement feroit tort à l'arbre. Toutes les bonnes sont conservées et rafraîchies seulement d'une ligne, à l'endroit où elles sont les plus menues; on fait toujours sa coupe par-dessous nette et en bec de flûte. On doit sur-tout ménager soigneusement les pivots, et ne toucher en aucune manière au chevelu, observer aussi la position des racines et une juste proportion entre elles, de manière que les fortes et les foibles soient distribuées dans une sorte d'égalité. Enfin il est de la dernière importance que la greffe ne soit jamais enterrée; et, cependant, l'arbre doit être planté plus profondément dans les terres légères que dans les terres fortes, parce qu'elles se dessèchent plus vîte. La profondeur doit aussi être proportionnée à la nature du sujet qui a reçu la greffe. Le prunier trace et l'amandier pivote; ainsi celui-ci veut être plus chargé de terre que le premier.

Il est essentiel de planter le *pêcher-espalier* à un pied de la muraille. On remplit les trous à dix-huit pouces près; on laisse un pied franc depuis le mur jusqu'à l'ouverture du trou, et on cambre l'arbre de façon que sa tête touche au mur, tandis que sa tige est à un pied de distance. S'il a une tige courbe, on met le côté creux en devant et le fort du côté du mur. L'usage de planter ces arbres perpendiculairement à la muraille et trop près d'elle, a été reconnu nuisible; il présente en effet une foule d'inconvéniens. Leurs racines alors ne trouvent point au-dessous assez de terre pour

s'étendre, et celle qui les recouvre, non-seulement est bientôt desséchée par le soleil qui darde à plomb sur elle, mais elle reçoit difficilement les influences du ciel ; les pluies et les rosées y parviennent peu. D'ailleurs, les mulots et les souris des champs établissent leur demeure à travers ces racines, dans le pied des murs ; et lorsque ces murs ont besoin d'une réparation, il est impossible de la faire, sans endommager, et même sans abattre quelquefois les espaliers.

Pour la taille du *pêcher* en espalier, on suit plusieurs méthodes. Consultez les auteurs qui ont traité cet objet, La Quintynie, Schabol, Rozier. Dans le *Cours d'Agriculture* de ce dernier, tom. 7, pag. 456 et suiv., on trouve l'analyse raisonnée de chaque méthode, et le développement entier de celle qu'on suit à Montreuil, laquelle est sans contredit la meilleure. Ce village et celui de Bagnolet, situés près de Paris, fournissent en grande quantité les belles *pêches* qu'on mange dans la capitale. C'est à Montreuil que tout amateur de ce fruit doit aller apprendre à cultiver et sur-tout à tailler le *pêcher*.

Pendant et après la taille, il y a, selon Schabol, des travaux accessoires qui ont pour but de régler la pousse des branches et le cours de la sève, de renouveler des arbres malades, de rendre ceux de quatre ou cinq ans aussi productifs qu'ils le sont communément à dix ou douze, de leur donner une dimension immense relativement aux bornes étroites dans lesquelles on a coutume de les retenir, d'en faire grossir la tige à proportion ; enfin, de leur procurer, pendant plus de cinquante et soixante ans, une parfaite santé, et de reculer ainsi le terme de leur vieillesse trop souvent prématurée. Ces travaux, indiqués et développés dans le *Traité de la culture du Pêcher*, par Schabol, sont de deux sortes : les uns sont des opérations semblables à celles usitées en médecine et en chirurgie, telles que la diète et l'abstinence, l'incision et la saignée, le cautère à la tige, aux branches, aux racines, la scarification, les cataplasmes et les topiques, les éclisses, les bandages et les ligatures ; les autres sont des inventions ou opérations particulières, telles que de courber et de casser les branches, de les navrer, de les éclater, de tordre les arbres, de déplanter pour replanter à la même place, de ne tailler que pendant la sève, etc.

Dès que la taille est finie, on donne un fort labour au pied des arbres, et si l'on a fumé, on enterre l'engrais. Viennent ensuite l'ébourgeonnement et le palissage. L'ébourgeonnement se fait au mois de mai. Après le palissage, on supprime les fruits surabondans, relativement à la vigueur de l'arbre, sur-tout ceux qui sont venus par paquets. Les autres fruits en deviennent plus beaux, et la sève se distribue mieux dans toutes les parties de l'arbre, qui n'est point ainsi épuisé, et présente un coup-d'œil plus agréable. Tant que les fruits sont jeunes, ils ont besoin d'être protégés et couverts par les feuilles ; mais dès qu'ils se disposent à mûrir, il faut les faire jouir de toute l'influence du soleil. On les découvre alors peu à peu, en supprimant de temps en temps quelques feuilles, ou plutôt en les coupant par le milieu de leur longueur ou de leur largeur, afin que ce qui en reste puisse achever de nourrir le bouton placé à la base de chacune ; car il ne faut pas s'oc-

cuper seulement de la récolte de l'année, mais de celle des années suivantes.

Les gelées du printemps font quelquefois beaucoup de tort aux *pêchers*. C'est pour les en garantir qu'on scelle au haut des murs des bâtons, sur lesquels on met des planches en saillie; comme les gelées tombent perpendiculairement, ainsi que les pluies froides, cet abri est suffisant. On peut aussi employer des toiles et des paillassons.

Les feuilles des *pêchers* sont sujettes à une maladie appelée *cloque*; elles jaunissent alors, deviennent épaisses, rouges et galeuses. On doit non-seulement supprimer toutes ces feuilles, mais couper jusqu'au-dessous du mal les branches qui en sont infectées. Les fourmis et les pucerons nuisent aussi très-souvent aux *pêchers*. Ces derniers se nichent dans les feuilles des bouts des branches qu'ils entortillent, et de-là se répandent après sur toutes les parties de l'arbre. Dès qu'on s'en apperçoit, on enlève et on brûle toutes les feuilles entortillées. Pour se débarrasser des fourmis, on suspend à l'arbre des vases à large ouverture remplis à moitié d'eau miellée, qui les attire.

Propriétés du fruit du Pêcher et qualités de son bois.

La *pêche* se mange crue, séchée, cuite, confite à l'eau-de-vie, au vinaigre, au sucre : on en fait du vin. Quand elle est bien mûre et fondante, et qu'on en mange modérément, elle est saine, elle humecte et rafraîchit, mais nourrit peu. Elle a un goût acidule, vineux et sucré très-agréable. Quand on y mêle du vin ou du sucre, c'est plutôt par sensualité que pour corriger ses prétendues mauvaises qualités. Les coliques dont on se plaint quelquefois après en avoir mangé, sont l'effet ou de la disposition de l'estomac, ou du mauvais choix du fruit. Si on veut que la *pêche* n'incommode jamais, il faut la laisser quelques jours dans la fruiterie avant de la servir. La *pavie rouge de Pomponne* est bonne confite au vinaigre, la *petite mignonne* à l'eau-de-vie, la *sanguinole* en compotte.

Les fleurs récentes de *pêcher* sont purgatives et vermifuges. Le sirop fait avec ces fleurs est purgatif aussi : la dose est depuis une once jusqu'à trois. On emploie aussi, pour le même objet, les fleurs en infusion, ainsi que les feuilles, sur-tout celles du printemps. Une demi-once des unes ou des autres infusée dans un demi-septier d'eau, et édulcorée avec du miel, fournit une purgation agréable. L'amande est plus ou moins amère, suivant les espèces. L'huile qu'on en extrait, dit Rozier, ne diffère pas de l'huile d'olive. Selon Bomare, elle est amère.

« Lorsque le *pêcher*, dit Fenille, a cru en plein vent, son bois est » l'un des plus beaux que l'ébéniste puisse employer en placage. Le » contact de l'air, loin d'altérer sa couleur, ajoute encore à sa beauté. » Ses veines sont larges, bien prononcées, d'un beau rouge brun, » approchant de la couleur de tabac d'Espagne; elles sont entremêlées » de veines d'un brun plus clair; son grain est fin, et prend un beau » poli. Il faut le débiter en feuilles pendant qu'il est vert, sans quoi il » y auroit beaucoup de perte pour l'ébéniste, car il est sujet à se gercer; » par la même raison, on ne doit l'employer pour le tour que très-sec. »

» il pèse alors cinquante-deux livres six onces six gros par pied cube». *Mém. sur l'Administ. forest.* (D.)

PECH-ERTZ. *Voyez* PECH-BLENDE et URANE. (PAT.)

PECHETEAU. C'est le nom vulgaire de la LOPHIE BAUDROIE. *Voyez* ce mot. (B.)

PÊCHE-VERON, nom du MARTIN-PÊCHEUR dans divers cantons. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

PÊCHEUR. *Voyez* MARTIN-PÊCHEUR. (S.)

PÊCHEUR MARIN. On donne vulgairement ce nom à la *lophie baudroie*, parce qu'elle attire le poisson par le moyen d'une espèce d'amorce. *Voyez* au mot LOPHIE. (B.)

PÊCHEUR DU ROI. *Voy.* MARTIN-PÊCHEUR. (VIEILL.)

PÊCHEUR DU SÉNÉGAL. Selon plusieurs voyageurs qui le nomment *kurbatos*, c'est un oiseau pêcheur de la taille d'un moineau, et dont le plumage est varié ; les *kurbatos* se balancent avec une légèreté étonnante près de la surface de l'eau pour attraper des petits poissons ; suspendent leurs nids comme un lustre au bout d'une branche flexible, et le composent de terre gâchée avec de la mousse et des plumes. Ces nids ont une telle solidité qu'ils s'entre-choquent impunément quand le vent les agite. (VIEILL.)

PE-CHI-LY. Les Chinois donnent ce nom à une race de *chats à longs poils* et à *oreilles pendantes*. (DESM.)

PECH-KOHLE, matière bitumineuse qu'on trouve dans les couches de *houille*, et qui n'est qu'une variété moins terreuse de ce combustible. *Voyez* HOUILLE. (PAT.)

PECH-OPALE, variété d'*halb-opale* d'une couleur brune et qui passe au *pech-stein*. *Voyez* HALE-OPALE et PECH-STEIN. (PAT.)

PECH-STEIN, *Pierre de poix*, *Pierre résiniforme*, substance qui ressemble pour sa contexture et sa cassure, à une résine ou à un bitume ; sa *couleur* ordinairement jaune brunâtre ajoute encore à cette ressemblance. On en trouve aussi, mais plus rarement, de diverses nuances de vert, de rouge, de grisâtre, &c. Ces couleurs en général sont ternes, comme celles de tous les corps dont le coup-d'œil est un peu gras.

La *cassure* du *pech-stein* est conchoïde, elle passe à la cassure écailleusse dans les variétés qui se rapprochent du *petrosilex*.

Il y a peu de substances parmi les matières pierreuses simples et homogènes, qui présentent autant de modifications et de gradations différentes que le *pech-stein;* on le voit passer par nuances insensibles, depuis la demi-opale jusqu'au jaspe ; on observe quelquefois ces transitions dans un échantillon de la grosseur du poing.

Sa pesanteur spécifique change également suivant ses modifications : celui qui est le plus tendre, et dont le tissu est le plus lâche, pèse tout au plus deux mille; celui qui se rapproche du *petrosilex* passe deux mille trois cents, comme l'a remarqué Dolomieu.

Il en est de même de la fusibilité ; quoiqu'en général les *pech-stein* se fondent sans addition, Kirwan et d'autres célèbres minéralogistes, en ont trouvé qui étoient infusibles. Spallanzani n'a pu parvenir à fondre les *pech-stein* de l'île d'Elbe, et plusieurs variétés qu'il avoit reçues de diverses contrées d'Allemagne, tandis que ceux des Pyrénées se sont convertis en un bel émail blanc, et qu'il ne lui a fallu qu'un foible degré de chaleur pour fondre ceux de Saxe : parmi ceux des monts Euganéens, qui sont des produits volcaniques, les uns se fondent sans peine, d'autres résistent long-temps à la fusion.

L'analyse chimique des différentes variétés de *pech-stein*, offre aussi des dissemblances très-marquées. Gmelin a retiré d'un *pech-stein :* silice 90, alumine 7, fer 3.

Spallanzani a trouvé dans ceux des monts Euganéens : silice 71, alumine 18, chaux 4, fer 5.

Un *pech-stein* de Meisen en Saxe, analysé par Wiegleb, contenoit : silice 65, alumine 16, fer 5. Il s'est trouvé une perte de $\frac{14}{100}$, et il est probable qu'elle est due à une matière saline que renfermoit ce *pech-stein*, comme la lave analysée par Vauquelin, qui contenoit $\frac{17}{100}$ de potasse ; et le porphyre sonore du Donnersberg, analysé par Klaproth qui lui a donné $\frac{8}{100}$ de soude. Ce *porphyre* est évidemment une *lave porphyrique ;* et le *pech-stein* de Wiegleb étoit aussi, sans doute, un produit de volcan.

Les différentes variétés de *pech-stein* se trouvent dans presque toutes les contrées de la terre, et dans des gîtes fort différens : on en voit dans des roches *primitives*, dans des produits *volcaniques*, et dans des terreins d'*alluvion*. Les parties de l'Europe où il est le plus abondant sont la Hongrie, la Saxe, l'Auvergne, le Padouan, etc. Il s'y trouve souvent en grandes masses, et il n'est pas rare de le voir former le fond ou la pâte d'une espèce de porphyre, que Werner appelle *pech-stein porphyre ;* mais dans ce cas c'est toujours un produit volcanique, comme l'a reconnu Spallanzani dans celui des *monts Euganéens* près de Padoue.

En Auvergne, de même qu'en Hongrie, on trouve fréquemment des arbres entiers convertis en *pech-stein* dans des terreins d'alluvion, qui sont des débris de matières volcaniques charriées par les eaux. Werner a cru devoir faire une espèce à part de cette sorte de *pech-stein*, sous le nom de *holtzopale* ou *opale ligniforme :* mais ce n'est en effet autre chose que du bois pétrifié en *pech-stein*, comme

il l'est ailleurs en agate ou en silex : ces substances d'ailleurs se rapprochent beaucoup les unes des autres.

Il est assez rare de trouver le *pech-stein* dans les montagnes primitives, et pour l'ordinaire il n'y forme point de grandes masses, mais seulement quelques veines ou filons. Nous en avons un exemple remarquable dans un grand rocher qui se trouve aux environs d'Ambierle, à trois lieues au N. O. de Roanne en Forez. Ce rocher forme la crête d'une colline qui sépare deux vallons; il est composé de spath fluor et de spath pesant en grandes masses, confusément entrelacées, et traversées en tous sens par des veines de quartz et d'un beau *pech-stein* de couleur jaune, plus ou moins translucide, qui se décompose à l'air en une terre de couleur lilas, happant fortement à la langue.

J'ai rapporté de Sibérie différentes variétés de *pech-stein* que j'ai recueillies, soit dans les monts Oural, soit dans les monts Altaï, ou dans les contrées orientales qu'arrose le fleuve Amour. Quelques-unes présentent dans le même échantillon, des passages gradués depuis le *pech-stein*, parfaitement opaque, jusqu'à l'*halb-opale*, presque aussi diaphane que le verre. *Voyez* Hale-opale.

On trouve dans les couches marneuses des environs de Paris, et notamment dans la colline de *Menil-Montant*, de petits rognons détachés, d'une substance qui a beaucoup de ressemblance avec le *pech-stein*. Voyez Ménilite. (Pat.)

PECTINE, *Pectinea*, genre de plantes établi par Gærtner sur un fruit venu de Ceylan. Ce fruit est une capsule bacciforme, uniloculaire, renfermant une semence osseuse et colorée, dont l'embryon et la radicule sont recourbés vers le centre. *Voyez* Gærtner, *Semin.*, tab. III. (B.)

PECTINITES, coquilles fossiles de la famille des Peignes. *Voyez* Coquilles et Peignes. (Pat.)

PECTIS, *Pectis*, genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie superflue et de la famille des Corymbifères, dont le caractère consiste à avoir un calice très-simple, pentaphylle et connivent, un réceptacle nu, garni d'un petit nombre de fleurons hermaphrodites au centre, et d'un à six demi-fleurons femelles fertiles, à languette entière.

Le fruit est composé d'une à six semences ovales, oblongues, surmontées d'aigrettes formées par un petit nombre d'arêtes.

Ce genre est figuré pl. 684 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme quatre à cinq plantes à feuilles opposées, entières, ovales ou linéaires, et à fleurs axillaires ou terminales, qui viennent toutes des Antilles et de l'Amérique méridionale, mais qui ne présentent rien de remarquable. (B.)

PECTONCLE. *Voyez* au mot Pétoncle. (B.)

PECTONCULITES ou PECTINITES. *Voyez* PEIGNES. (PAT.)

PECTORAUX (*poissons*), nom d'une des divisions de la classe des *poissons*. Cette division renferme ceux qui sont osseux, et qui ont les nageoires ventrales placées sous les nageoires pectorales. On appelle plus communément les poissons de cette division du nom de *thoraciques*. Voyez les mots POISSON et ICHTYOLOGIE. (B.)

PEDALION, *Pedalium*, plante annuelle à tige simple, à feuilles opposées, ovales, obtuses, dentées, tronquées, nues, avec une glande de chaque côté de leur pétiole; à fleurs petites, solitaires et axillaires, qui forme un genre dans la didynamie angiospermie, et dans la famille des bignonées.

Ce genre, qui est figuré pl. 538 des *Illustrations* de Lamarck, a pour caractère un calice divisé en cinq parties, une corolle tubuleuse, à limbe campanulé, divisé en cinq lobes inégaux, quatre étamines, dont deux plus courtes, à filamens velus à leur base, et à anthères rapprochées par paire, en forme de croix; le rudiment d'une cinquième étamine; un ovaire supérieur surmonté d'un style à stigmate bifide.

Le fruit est un drupe à quatre côtés, armé à la base de chaque angle d'une épine horizontale, et contenant un noyau triloculaire, à loges supérieures fertiles et dispermes, et à loge inférieure stérile; semences à arille bivalve.

Le *pédalion* croît dans l'Inde et à Ceylan. Ses fleurs ont une forte odeur de musc. (B.)

PEDANE, nom vulgaire de l'ONOPORDE ACANTHIN. *Voy.* ce mot. (B.)

PEDÈRE, *Pœderus*, genre d'insectes de la première section de l'ordre des COLÉOPTÈRES et de la famille des STAPHILINS.

Les insectes que Linnæus et tous les auteurs avoient désignés sous le nom de *staphylin*, ont été divisés par Fabricius en trois genres différens, sous les noms de *staphylinus*, *oxyporus* et *pœderus*, d'après les différences que présentent les parties de la bouche. Le premier de ces genres a les mandibules dentées et les antennules filiformes; le second a les mandibules simples et les antennules postérieures sécuriformes, et le troisième a les mandibules dentées et les antennules en masse.

Le corps des *pédères* est alongé, linéaire; la tête à-peu-près de la largeur du corcelet, est portée en avant; les antennes sont filiformes, un peu plus longues que le corcelet; celui-ci

est arrondi, sans rebord ; l'écusson est très-petit, et manque quelquefois ; les élytres sont courtes, convexes, coriacées ; elles couvrent deux ailes membraneuses, repliées, et laissent à nu toute la partie supérieure de l'abdomen. Les pattes sont simples, de longueur moyenne ; les jambes sont munies de quelques poils courts ; les tarses sont filiformes, composés de cinq articles.

Les *pédères* fréquentent les bords sablonneux des rivières et de la mer ; on les trouve aussi quelquefois autour des mares et des étangs. Ils courent avec beaucoup de légèreté, et s'envolent aisément. Semblables aux *staphylins*, ils relèvent, lorsqu'on les saisit, l'extrémité de leur ventre, et en font sortir deux petits appendices oblongs. Ils se nourrissent d'autres petits insectes, qu'ils rencontrent ou qu'ils attrapent à la course. Leur larve ne diffère pas de celle des *staphylins*.

Les *pédères* forment un genre composé de huit à dix espèces qui toutes, habitent l'Europe. Parmi celles des environs de Paris nous remarquerons :

Le PÉDÈRE RUFICOLLE (*Pœderus ruficollis*), il est noir ; son corcelet est fauve ; ses élytres sont bleues.

Le PÉDÈRE RIVERAIN (*Pœderus riparius*), il est fauve ; ses élytres sont bleues ; la tête et l'extrémité de l'abdomen sont noires. (O.)

PEDESTRES, *Pedestria*. C'est le nom que Scopoli donne aux insectes DIPTÈRES. *Voyez* ce mot. (O.)

PEDICELLAIRE, *Pedicellaria*, petit arbre à feuilles opposées, pétiolées, lancéolées, très-entières, glabres, à fleurs pâles, portées sur de longues grappes terminales, qui, selon Loureiro, forme un genre dans la polygamie dioécie.

Ce genre présente pour caractère un calice divisé en cinq parties aiguës ; point de corolle, mais en place cinq glandes réunies à leur base ; huit étamines ; un ovaire supérieur pédicellé, à trois stigmates sessiles, aigus et recourbés ; les fleurs mâles ne diffèrent des hermaphrodites que par le défaut d'ovaire.

Le fruit est une capsule pédicellée, presque ronde, à trois valves, et contenant une seule semence arillée.

Le *pédicelle* se trouve dans les forêts de la Cochinchine. Il a quelques rapports avec les GOMARTS. *Voyez* ce mot. (B.)

PEDICELLAIRE, *Pedicellaria*, genre de polypes nus qui a pour caractère un corps fixé, pédonculé, à pédoncule grêle, roide, et terminé supérieurement en massue ou en tête, soit nue, soit écailleuse, soit garnie de lobes aristés.

Muller, qui a établi ce genre, est le seul jusqu'à présent qui en ait observé les espèces. C'est sur un *oursin*, propre aux

côtes de Norwège, entre ses piquans, qu'il les a trouvés quelquefois en très-grand nombre. Ce naturaliste n'a pas été à portée d'étudier leur histoire; de sorte que nous ne savons presque rien à cet égard; mais les grands rapports qui existent entre ce genre, les CORYNES, les HYDRES, &c. (*Voyez* ces mots.) suffisent pour nous faire présumer qu'elle ne s'éloigne pas beaucoup de la leur.

Muller a décrit et figuré, dans sa *Zoologie danoise*, trois espèces de *pédicellaires*, et elles se trouvent copiées dans l'*Encyclopédie*, pl. 66, fig. 1, 2 et 3. La première, la GLOBIFÈRE, a la tête sphérique; la seconde, la TRIPHYLLE, l'a à trois lobes, et la troisième, la TRIDENT, l'a à trois pointes. (B.)

PÉDICELLE, division du pédoncule ou péduncule partiel. (D.)

PEDICULAIRE, *Pedicularis*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la didynamie angiospermie et de la famille des RHINANTHOÏDES, qui offre pour caractère un calice ventru à cinq divisions; une corolle tubuleuse, bilabiée, à lèvre supérieure en casque, échancrée, comprimée, très-étroite, à lèvre inférieure plane, ouverte, presque à trois lobes, le moyen plus étroit; quatre étamines, dont deux plus longues et courbées sous la lèvre supérieure; un ovaire supérieur surmonté d'un style à stigmate en tête.

Le fruit est une capsule biloculaire, arrondie, mucronée par le style qui persiste, comprimée, souvent oblique, renfermant un bon nombre de semences tuniquées.

Ce genre est figuré pl. 517 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des plantes annuelles, bisannuelles ou vivaces, à feuilles opposées ou alternes, le plus souvent profondément découpées ou ailées, à fleurs disposées en épis terminaux, rouges, blanches, jaunâtres, ou variées de ces couleurs. On en compte trente-quatre espèces, presque toutes d'Europe ou de Sibérie. Toutes, excepté deux, se trouvent dans les montagnes, et en général au-dessus d'une élévation de mille toises. Elles sont fort difficiles à déterminer, même sur le vivant.

Les deux espèces qu'on trouve dans les plaines sont :

La PÉDICULAIRE DES MARAIS, qui a la tige rameuse; les feuilles pinnées; les pinnules pinnatifides, dentées; le calice ovale, enflé, divisé en deux et crêté; la lèvre supérieure de la corolle obtuse et tronquée. Elle est annuelle et se trouve par toute l'Europe dans les lieux aquatiques : sa corolle est rouge. Elle passe pour vulnéraire et astringente, pour propre à arrêter toute espèce de flux, à guérir les fistules et les ulcères sanieux. On ne sait pourquoi elle étoit autrefois regardée comme fournissant aux bestiaux les poux qui les rongent pendant l'été.

La Pédiculaire des bois a la tige rameuse à sa base; les feuilles pinnées; les pinnules armées de dents pointues; le calice oblong, renflé inégalement, divisé en cinq et crêté; la lèvre supérieure de la corolle obtuse, tronquée, avec deux dents aiguës. Elle est annuelle et se trouve dans les bois un peu humides : elle diffère fort peu de la précédente à la première vue, cependant elle en est bien distincte.

Parmi les autres espèces les plus remarquables sont :

La Pédiculaire sceptre de Charles, qui a la tige simple; les feuilles pinnatifides; les pinnules plissées, crénelées; le calice à cinq divisions crêtées, et la corolle fermée. Elle vient dans les Alpes de la Suisse, de la Prusse et de la Hongrie : c'est une très-belle plante qui s'élève à deux ou trois pieds, et dont l'épi est très-garni de fleurs.

La Pédiculaire feuillée a la tige simple; les feuilles caulinaires, profondément pinnatifides; les pinnules lancéolées, aiguës; pinnatifides, dentées; l'épi feuillé; le calice à cinq dents; la dent supérieure très-grande; la lèvre supérieure de la corolle très-obtuse. Elle est bisannuelle et se trouve dans les Alpes de Suisse, d'Italie, des Pyrénées. Sa corolle est d'un jaune rouge : c'est aussi une belle plante qui s'élève à un pied et plus.

La Pédiculaire du Canada, qui a la tige simple; l'épi à demi-feuillé, la lèvre supérieure de la corolle bidentée par des filamens; la partie supérieure du calice tronquée. Elle est vivace et se trouve dans l'Amérique septentrionale. Je l'ai observée en Caroline, dans les lieux ombragés et exposés au nord.

La Pédiculaire sans tiges est sans tige, a les feuilles pinnées, ovales, obtusément dentées; a les pédoncules uniflores; le calice à cinq dents et crêté; la lèvre supérieure de la corolle alongée et obtuse. Elle se trouve sur les Alpes de l'Allemagne.

La Pédiculaire tubéreuse a la tige simple et droite; les feuilles pinnées; les pinnules profondément pinnatifides et dentées; le calice a cinq divisions légèrement crêtées; la lèvre supérieure de la corolle pointue, recourbée et bifide. Elle se trouve dans les Alpes et a sa racine épaisse et divisée : elle est vivace. (B.)

PEDIMANES, sous-ordre de quadrupèdes de l'ordre des Carnassiers. Cet ordre ne renfermoit d'abord que les quadrupèdes du genre des *didelphes*, et il étoit alors très-bien caractérisé par les pieds de derrière semblables à ceux des *singes*, c'est-à-dire dont le pouce est tout-à-fait sans ongles et écarté; une poche ou bourse sous le ventre de la femelle pour contenir les petits qui viennent au monde, pour ainsi dire, avant terme; des os marsupiaux dans les deux sexes; les trois sortes de dents, la queue nue en tout ou en partie, et plus ou moins préhensile.

Depuis le temps où cet ordre étoit si naturel, on découvrit les *phalangers;* animaux qui se rapportent à cet ordre, mais

dont une espèce (le PHALANGER VOLANT) n'a pas la queue dépourvue de poil et préhensile. Cook fit connoître, en 1771, la grande espèce de *kanguroo*, ainsi que le *kanguroo-rat* ou *potoroo*, et avant lui Bruyns avoit décrit le *filander* (*didelphis brunii* Linn.). Ces trois animaux se convenoient bien et méritoient de former un genre : ce que le professeur Cuvier a fait; ils ont une bourse et des os marsupiaux comme les *sarigues*, mais ils n'ont que deux sortes de dents, des incisives et des molaires; leur queue n'est pas prenante, et leurs pieds de derrière n'ont point de pouce séparé, mais ils sont munis d'ongles très-forts; ils doivent donc être séparés des *pédimanes* proprement dits. Les Anglais ont fait connoître depuis peu le *dasyure tacheté*, et le capitaine Baudin a fait parvenir récemment au Muséum d'histoire naturelle de Paris trois autres espèces nouvelles du même genre qui se conviennent par de nombreux caractères, mais qui n'ont point la queue préhensile comme les *sarigues*, ni les pouces séparés aux pieds de derrière; ils ont aussi la poche sous le ventre. Enfin, le même capitaine Baudin a envoyé en France trois animaux vivans (*phascolomes*), dont le port est celui de la *marmotte*, les dents, celles du *paca* (quadrupède de l'ordre des *rongeurs*) et qui cependant semblent appartenir à l'ordre des *pédimanes*, par la structure de leurs pieds de derrière et par la présence sous le ventre d'une poche soutenue par des os marsupiaux. Il a fait parvenir aussi au Muséum d'histoire naturelle deux peaux bourrées d'un quadrupède de la Nouvelle-Hollande, dont les pieds sont ceux du *kanguroo*, la tête celle du hérisson, les dents celles du phalanger, la queue couverte de poils assez roides, &c., ainsi que deux espèces nouvelles de *kangurocs*.

On voit par cette comparaison des caractères de tous les quadrupèdes de l'ordre des *pédimanes*, qu'ils ne conviennent qu'à un certain nombre et n'appartiennent nullement à d'autres. Il n'y a de caractère commun à tous ces quadrupèdes que la bourse que l'on remarque sous le ventre des femelles. Cette raison pourroit d'abord engager à faire un ordre des quadrupèdes à bourse ainsi que l'a déjà établi Vicq-d'Azir sous le nom de *bourson*, et qu'il seroit possible de le rétablir sous un autre nom, moins trivial, mais cet ordre ne seroit pas plus naturel que celui des *pédimanes*, car il ne contiendroit pas exclusivement tous les quadrupèdes à bourses, puisqu'on ne pourroit, sans blesser les loix qu'a établies en zoologie, la subordination des caractères, y placer l'*échidné*, quadrupède de la Nouvelle-Hollande, dont le corps est couvert de piquans courts, mais forts et acérés, dont la bouche est

dépourvue totalement de dents, et dans lequel on retrouve les os marsupiaux et conséquemment la bourse (1).

Il seroit peut-être convenable de n'adopter pour le nom de l'ordre qui renferme les quadrupèdes qui sont l'objet de cet article, ni celui de *pédimane*, ni celui de *bourson*, ni d'autres équivalens. Il faudroit séparer les *didelphes* et autres véritablement *pédimanes*, des *kanguroos* et autres genres voisins qui sont bien *digitigrades*, et en former ainsi deux ordres particuliers dont l'un, celui qui renfermeroit les *didelphes* et les *phalangers*, seroit le passage des *carnassiers*, à celui qui contiendroit les *kanguroos*, et celui-ci mèneroit par des nuances peu sensibles à l'ordre des *rongeurs*, lequel ordre des *rongeurs* devroit alors être ainsi caractérisé : deux incisives; chaque mâchoire, quelquefois les supérieures, doublée en dedans; des molaires; point de canines; point de bourse.

Les *pédimanes* sont ordinairement d'une taille au-dessous de la moyenne; tous habitent l'Amérique entière, à l'exception des pays les plus septentrionaux et le continent de la Nouvelle-Hollande. Aucun ne se trouve en Europe ni en Afrique. Ils sont vifs; leur pelage n'est jamais brillant en couleur; il est souvent rude. La conformation de leurs parties génitales est telle, que les petits viennent au monde pour ainsi dire à l'état d'embryon. La mère les fait alors passer dans la poche qu'elle a sous le ventre, et qui contient les mamelles. Ils s'y attachent et ne sortent de cette demeure que lorsqu'ils ont atteint un certain âge, mais ils s'éloignent d'abord peu de leur mère, et se réfugient dans sa bourse au moindre danger. Les uns se nourrissent de fruit et d'herbe, les *kanguroos*; d'autres mangent des fruits et des insectes, les *sarigues*. Ces derniers portent leur nourriture à la bouche avec le pied de derrière. *Voy.* Sarigue, Phalanger, Kanguroo, Dasyure, Phascolome, &c. (Desm.)

PEDINE, *Pedinus*, nouveau genre d'insectes qui appartient à la seconde section de l'ordre des Coléoptères et à la famille des Ténébrionites.

Les insectes de ce genre établi par Latreille, ont été placés par Fabricius dans les genres *blaps* et *hélops*, et par Geof-

(1) Ce quadrupède, dans la méthode du professeur Cuvier, appartient à l'ordre des *édentés*, et le professeur Geoffroy, en le réunissant avec le *bec-d'oiseau* ou *ornithorynque*, en a fait depuis peu un ordre particulier sous le nom de *monotrèmes*, parce que, comme dans les oiseaux, il y a un cloaque ou sac commun, où se rendent les excrémens solides et liquides, et où sont placées les parties externes de la génération; ces quadrupèdes sont dépourvus de dents, et ont la langue retractile.

froy dans celui des *ténébrions :* dans mon *Entomologie*, je les ai rangés parmi les *hélops*.

Les *pédines* se distinguent des *hélops* par les antennes moniliformes à l'extrémité, et par les mandibules bifides ; des *ténébrions*, par les antennes par-tout de la même grosseur, et par la forme du corps plus raccourcie ; enfin, ils diffèrent des *blaps* par la ganache carrée. Les *hélops* ont les antennes presque sétacées et les mandibules entières. Les *ténébrions* ont les antennes moniliformes, grossissant vers l'extrémité, et le corps alongé ; enfin, les *blaps* ont la ganache arrondie.

Le corps des *pédines* est oblong, convexe en dessus ; la tête est ovale, à moitié enfoncée dans le corcelet, les antennes de la longueur du corcelet, ont leurs derniers articles globuleux ; le corcelet est carré, un peu échancré antérieurement, légèrement rebordé ; les élytres sont arrondies postérieurement ; les jambes sont renflées et élargies à leur extrémité, sur-tout les antérieures ; les tarses antérieurs sont courts, larges, applatis, propres à fouiller la terre ; les cuisses postérieures sont longues, comprimées, arquées, ciliées.

Nous possédons une espèce de ce genre aux environs de Paris ; c'est le PÉDINE DERMESTOIDE ; il a quatre lignes de longueur sur deux de largeur ; il est entièrement noir ; la tête et le corcelet sont lisses, finement pointillés ; les élytres sont lisses et présentent chacune huit stries longitudinales, formées par des points enfoncés : ces stries sont disposées par paires ou deux à deux, l'une à côté de l'autre, ayant les intervalles qui les séparent, alternativement plus ou moins larges ; les élytres sont soudées ensemble, et il n'y a point d'ailes dessous.

Cet insecte décrit par Geoffroy sous le nom de *ténébrion à stries jumelles*, se trouve dans les endroits sablonneux. On ignore du reste sa manière de vivre ; sa larve et ses métamorphoses sont encore inconnues. (O.)

PEDONCULE ou PEDICULE, *Pedunculus*, lien qui attache la fleur ou le fruit à la branche ou à la tige. Sa substance est communément plus solide que celle du fruit qu'il porte par un de ses bouts, et moins que celle du bois auquel il est attaché par l'autre. Pour l'ordinaire, quand le fruit est mûr, il se détache et tombe avec son *pédoncule ;* mais quelquefois le fruit tombe et le *pédoncule* reste. Vulgairement, le pédicule du fruit se nomme *queue*. (D.)

PEGAFROLE. *Voyez* OISEAU-MOUCHE. (VIEILL.)

PEGASE, *Pegasus*, genre de poissons de la division des BRANCHIOSTÉGES, dont le caractère consiste à avoir le museau très-alongé, des dents aux mâchoires, le corps couvert de grandes plaques, et cuirassé.

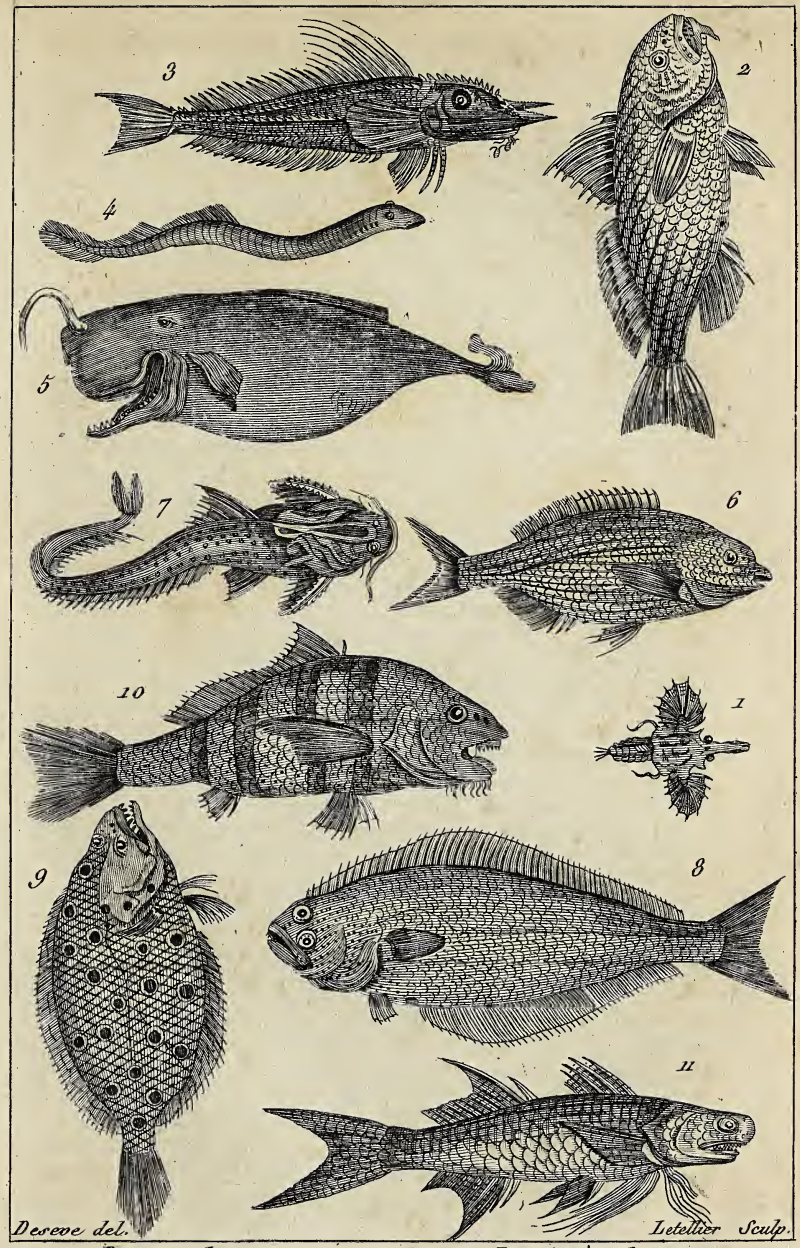

1. Pegaze dragon.
2. Perche ambre.
3. Peristedion malarmat.
4. Petromyzon lamproye.
5. Physeter cachalot.
6. Pimeleptère bosquien.
7. Platiste cotylephore.
8. Pleuronecte flétan.
9. Pleuronecte argiole.
10. Pagonias fascé.
11. Polyneme émoi.

Ce genre tire son nom des rapports qu'on a cru ou voulu trouver entre la forme des espèces qui le composent, et ce coursier ailé, ce *pégase*, qui broute les herbes de l'Hélicon, qui boit les eaux de la fontaine Hypocrène, et qui porte dans tout l'univers la gloire des poètes favorisés d'Apollon et des neuf Muses. On a aussi comparé ces espèces à ce *dragon* fabuleux, que les âges se sont plu à orner des qualités brillantes et terribles, et une en porte le nom. *Voyez* au mot DRAGON.

On connoît trois espèces de *pégases :*

Le PÉGASE DRAGON, qui a le museau très-peu applati et sans dentelures; les nageoires pectorales très-grandes. Il est figuré dans Bloch, pl. 109 : dans Lacépède, vol. 2, pl. 2, et dans l'*Histoire des Poissons*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville, vol. 8, pag. 121. On le trouve dans la mer des Indes où il ne parvient pas à plus de trois à quatre pouces de long. Il se nourrit de petits poissons et de crustacés; sa tête n'est pas distinguée du tronc; sa mâchoire supérieure est terminée en un museau plat; l'ouverture des ouïes est inférieure devant les nageoires pectorales et en croissant, et a un opercule rayonné; ses deux mâchoires sont garnies de dents extrêmement petites, et la supérieure saillante; ses yeux sont latéraux et saillans; ses narines sont en avant; tout son corps est couvert de pièces inégales et étendues, assez grandes, quadrangulaires ou triangulaires, dures, écailleuses, et par conséquent analogues à celles qu'on suppose sur les *dragons;* sa queue qui est longue et étroite, est renfermée dans un étui composé de huit à neuf anneaux écailleux, articulés ensemble et en rapport avec ceux des SYNGNATHES. (*Voyez* ce mot.) Cette queue offre quatre faces.

De chaque côté du corps s'avance un prolongement couvert d'écailles, et à l'extrémité duquel est attachée la nageoire pectorale. Cette nageoire est grande, arrondie, et peut être d'autant plus aisément déployée que les rayons partent d'un seul point, et que la membrane qui les sépare est lâche. Aussi le *pégase dragon* peut-il, quand il est poursuivi par ses ennemis, s'élancer au-dessus de la surface de l'eau, voler pendant quelques instans, et échapper par-là à leur voracité.

Les nageoires ventrales ne consistent que dans une sorte de rayon très-long, très-délié et très-flexible. La dorsale est située sur la queue; elle est très-petite, ainsi que la caudale et l'anale.

La couleur générale est bleuâtre, rayonnée de brun.

Le PÉGASE VOLANT a le museau applati et dentelé; les nageoires pectorales très-grandes. On le trouve dans les mers de l'Inde : il se rapproche beaucoup du précédent et vole beaucoup mieux.

Le PÉGASE SPATULE, *Pegasus natans* Linn., a le museau en forme de spatule et sans dentelures; les nageoires pectorales médiocrement grandes. Il est figuré dans Bloch, pl. 121, et dans le *Buffon* de Déterville, vol. 8, pag. 121. On le pêche dans la mer des Grandes-Indes. On le trouve fossile dans les schistes du mont Bolca près de Véronne. (Voyez *Ichthyolithologiæ de Véronne*, 2, pl. 5, n° 3.)

Sa couleur est jaune en dessus, blanche en dessous, avec les nageoires pectorales violettes et les autres brunes. (B.)

PEGASE. On a donné ce nom à une des constellations septentrionales. Elle est située entre le petit cheval et la constellation des poissons. *Pégase* est une des quarante-huit constellations formées par *Ptolémée*. (Lib.)

PEGE-BUEY. A la rivière des Amazones, c'est le Lamantin. *Voy.* ce mot. (Desm.)

PEGON, nom d'une coquille du genre *vénus* figurée par Adanson, pl. 17 de son *Histoire des Coquillages du Sénégal*. C'est la *vénus dura* de Gmelin. *Voy.* au mot Vénus. (B.)

PEGOT, nom que l'on donne, dans les montagnes du Haut-Comminge, à la Fauvette des Alpes. *Voy.* ce mot. (Vieill.)

PEGOUSE, nom spécifique d'un poisson du genre Pleuronecte. *Voy.* ce mot. (B.)

PEIGNE. *Voy.* Combbird. (Vieill.)

PEIGNE, *Pecten*, genre de coquilles de la classe des Bivalves régulières, qui a pour caractère : des valves inégales ; la charnière sans dents, le plus souvent auriculée, avec une fossette triangulaire pour le ligament.

Ce genre faisoit partie des *huîtres* de Linnæus, mais il en avoit été distingué de tout temps par les conchyliologistes français. Il diffère des *huîtres* par la régularité des valves, et parce que toutes deux sont libres, ou pour parler plus exactement, parce qu'aucune des deux n'est attachée aux rochers par sa substance même.

Tantôt les valves des *peignes* sont parfaitement semblables, tantôt l'une est plus applatie que l'autre ; quelquefois elles sont légèrement bâillantes ; ces deux dernières circonstances peuvent motiver l'établissement de genres distincts pour les espèces qui en sont pourvues.

Des côtes plus ou moins nombreuses forment, sur la plupart des espèces, des sillons plus ou moins profonds. Leur pourtour est généralement circulaire ; leur couleur varie dans les nuances du rouge, du brun et du blanc. Leur solidité est médiocre.

Les *peignes* ont les oreilles égales ou inégales. Cette circonstance les a fait diviser en deux sections. Les coquilles qui ressemblent à celle-ci, et qui n'ont point d'oreilles apparentes, les ont très-petites ou font partie du genre Pétoncle. *Voyez* ce mot.

L'animal des *peignes à oreilles* a un manteau composé de deux grandes membranes entourées de longs poils blancs

et d'yeux pédonculés ; quatre feuillets minces finement striés pour ouïes, et un corps fort petit, à raison de la largeur de ces parties. On n'a pas de notions positives sur le mode de sa reproduction; mais l'analogie peut faire penser qu'il est hermaphrodite, et qu'il n'a pas besoin du concours d'un autre individu pour concevoir. Il fait partie du genre *argus* établi par Poli dans son ouvrage sur les testacés des mers des Deux-Siciles. *Voy.* au mot ARGUS.

Les naturalistes grecs et romains reconnoissoient, dans les *peignes*, la possibilité d'un mouvement assez vif pour s'échapper, en sautant des mains des pêcheurs, ainsi que la faculté de pouvoir voguer sur la surface de la mer. Dargenville a confirmé ce fait ; il rapporte, dans sa *Zoomorphose*, que lorsque le *peigne* est à sec et qu'il veut regagner la mer, il ouvre ses deux valves autant qu'il lui est possible, et les referme ensuite avec tant de vîtesse, qu'il acquiert assez d'élasticité pour s'élever à trois ou quatre pouces de haut, et avancer par ce moyen sur le plan incliné du rivage.

La progression des *peignes* dans l'eau est bien différente. Ils commencent par gagner la surface sur laquelle ils se soutiennent à demi-plongés. Ils ouvrent alors tant soit peu leurs battans, auxquels ils communiquent un battement si prompt, qu'il acquiert un mouvement de tournoiement fort vif de droite à gauche, par le moyen duquel il semble courir sur l'eau.

Il est probable que les espèces qu'on dit se fixer aux rochers par un byssus, appartiennent aux genres AVICULE ou LIME, et ont besoin d'être observées de nouveau. *Voyez* ces mots.

Les anciens faisoient un très-grand cas des *peignes*, comme on le voit dans Pline, Athenée et Horace. De nos jours on les regarde aussi comme un des meilleurs coquillages de nos côtes. Malheureusement ils ne sont pas très-abondans. On en trouve davantage sur celles d'Espagne et de Portugal. Aussi les appelle-t-on, dans tous les pays catholiques, *coquilles de Saint-Jacques*, parce que lorsque la dévotion poussoit le peuple à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, les pélerins avoient soin d'orner leur camail de ces coquilles, ramassées sur les bords de la mer voisine, afin de prouver la vérité de leur visite à Saint-Jacques.

On trouve très-fréquemment des *peignes* fossiles, soit dans les terreins primitifs, soit dans les secondaires, soit dans les tertiaires.

On connoît près de cent espèces de *peignes*, dont plusieurs appartiennent aux mers d'Europe, et qu'on divise, comme

on l'a déjà observé, en *peignes à oreilles égales* et en *peignes à oreilles inégales.*

Les plus communs de la première division sont :

Le Peigne gigantesque, qui a les rayons arrondis et situés longitudinalement. Il est figuré dans Gualtieri, pl. 98, let. A, B. Il se trouve dans toutes les mers d'Europe, et fossile dans quelques cantons, sur-tout dans les environs d'Angers, d'où Reveillère-Lépaux en a rapporté. Il a souvent plus d'un demi-pied de diamètre.

Le Peigne commun ou Peigne de Saint-Jacques, qui a quatorze rayons anguleux et longitudinalement striés. Il est figuré dans Gualtieri, tab. 99, lettre B, et dans l'*Histoire des Coquilles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville, pl. 11; et avec son animal, pl. 27 de l'ouvrage de Poli, précité.

Il se trouve dans toutes les mers d'Europe. C'est le plus commun sur nos côtes, et c'est lui qu'on mange sous le nom de *pectoncle à oreilles.* Il est de plus de moitié plus petit que le précédent.

Le Peigne ratissoir a les valves presque égales; douze rayons convexes; des stries en sautoir et crénelées. Il est figuré dans Gualtieri, tab. 74, lettre L, et dans l'*Histoire naturelle des Coquilles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville, pl. 11, n° 3. Il se trouve dans la mer des Indes.

Le Peigne sinué est ovale, à stries fines et striées, et le bord crénelé en dedans. Il est figuré dans la *Conchyliologie* de Lister, tab. 172, fig. 9. Il se trouve dans les mers d'Europe.

Le Peigne élégant a vingt rayons unis, les intervalles striés transversalement, et le bord sinueux. Il est figuré dans la *Conchyliologie* de Lister, tab. 5, fig. 30. Il se trouve sur les côtes d'Angleterre.

Le Peigne violet, qui est très-applati, brun en dehors et violet en dedans. Il se trouve dans la Méditerranée.

Les plus remarquables de la seconde division sont :

Le Peigne noueux, qui a neuf rayons avec des nœuds vésiculaires. Il est figuré pl. 24, lettre F de la *Conchyliologie* de Dargenville, et pl. 11, n° 4 de l'*Histoire naturelle des Coquillages*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville. On le trouve sur les côtes d'Afrique et d'Amérique.

Le Peigne varié a les valves égales; trente rayons hérissés, comprimés et une seule oreille. Il est figuré dans Dargenville, pl. 24, fig. H, et se trouve dans la Méditerranée.

Le Peigne uni, qui a les valves égales; dix rayons unis, applatis; l'intervalle garni de deux stries élevées. Il est figuré dans Gualtieri, tab. 37, fig. 11. Il se trouve dans la Méditerranée et sur la côte d'Afrique.

Le Peigne operculaire, qui a vingt rayons arrondis, hérissés, striés en sautoir; les valves baillantes, avec un opercule convexe. Il est figuré dans Lister, tab. 191, fig. 27, et se trouve dans les mers d'Europe. Cette espèce est très-remarquable.

Le Peigne d'Islande est orbiculaire, a cent rayons, et des cercles pourpres. Il est figuré dans Gualtieri, tab. 73, fig. R, et se trouve dans les mers du Nord.

Le Peigne sanguin est presque rond, a les valves égales, en-

viron vingt-deux rayons, rudes au toucher; les oreilles peu inégales, et la charnière droite. Il est figuré dans Gualtieri, pl. 74, M, et avec son animal dans l'ouvrage de Poli, précité. Il se trouve très-abondamment dans la Méditerranée et dans les mers d'Afrique.

On voit, dans le même ouvrage, plusieurs espèces nouvelles de *peignes*, décrites et figurées avec une grande exactitude. (B.)

PEIGNE. On a donné ce nom à la GOBIE PECTINIROSTRE et à l'HOLACANTHE CILIER. *Voyez* ces mots. (B.)

PEIGNE SANS OREILLES. C'est le *pétoncle sourdon* (*arca petonculus* Linn.). *Voyez* au mot PÉTONCLE. (B.)

PEIGNE DE VÉNUS, nom vulgaire du CERFEUIL-AIGUILLE. *Voyez* ce mot. (B.)

PEIGNE DE VÉNUS, nom vulgaire du SCANDIX-PEIGNE. *Voyez* ce mot. (B.)

PEINTADE (*Numida*), genre d'oiseaux dans l'ordre des GALLINACÉS. (*Voyez* ce mot.) *Caractères :* tête surmontée d'une protubérance osseuse; cou comprimé et coloré; des caroncules sur les côtés de la mandibule inférieure du bec; à la base du bec, une membrane dans laquelle les narines sont situées. (S.)

PEINTADE (*Numida meleagris* Lath., fig. pl. enlum. de l'*Hist. nat. de Buffon*, n° 108.), oiseau du genre de son nom et de l'ordre des GALLINACÉS. *Voyez* l'article précédent.

Qui ne connoît la fable touchante des sœurs de Méléagre, fils d'Œnée, roi de Calydon, qui, désespérées de la mort de leur frère, ne voulurent point abandonner sa tombe, et que Diane changea en oiseaux? Qui ne sait qu'après cette transformation, ces tendres filles, victimes de l'amitié fraternelle, conservèrent sur leur robe emplumée, les larmes qu'il ne leur étoit plus permis de répandre, et pour accens, des cris de douleur, soulagement amer de l'infortune?

Cette fiction de la mythologie des anciens Grecs est un abrégé de la description de leur *peintade* ou de la *méléagride*. En effet, des taches blanches, plus ou moins arrondies, sont semées sur le fond gris bleuâtre de son plumage, et représentent assez bien des larmes; leur distribution est assez régulière pour qu'elles paroissent avoir été placées par le pinceau d'un peintre, d'où est venu le nom de *peintade* ou d'*oiseau peint*, que les modernes ont imposé à cet oiseau. Quoique sans éclat, cette parure modeste, mais élégante, plaît et intéresse.

Les mouchetures, de même que le fond cendré bleuâtre, varient sur les différens individus, et la domesticité leur fait acquérir plus ou moins de blanc. Les anciens désignèrent la *peintade* par les épithètes de *varia* et de *guttata*, et des modernes l'ont appelée *poule perlée*. Varron y ajoutoit la dési-

gnation de *gibbera* (*bossue*), parce que le dos de la *peintade* semble s'élever et former une bosse, qui néanmoins n'est qu'apparente; c'est l'effet du repli des ailes et de la queue, courte et pendante comme dans la *perdrix*.

Le cou de la *peintade* est fort menu et légèrement couvert de duvet, qui laisse voir la peau d'un bleu rougeâtre. Il n'y a point de plumes sur la tête, dont le sommet porte une crête cartilagineuse, haute de cinq à six lignes, et dont la couleur varie dans les différens sujets du blanc au rougeâtre, en passant par le jaune et le brun. Gesner compare cette espèce de casque au *corno* du bonnet ducal, dont se coiffoient les doges de Venise. L'ouverture des oreilles est très-petite et découverte; les yeux sont grands, et de longs poils noirs dirigés en haut, bordent la paupière supérieure. Des caroncules charnues pendent de chaque côté de la partie inférieure de la tête; elles sont bleues dans le mâle et rougeâtres dans la femelle. Cette tête, si singulièrement affublée, se termine par un bec de gallinacé, mais très-dur, pointu, rouge à sa base, et de la couleur de la corne à son bout. Les pieds sont bruns et assez élevés. La longueur totale de l'oiseau est d'environ vingt-deux pouces, et sa grosseur celle d'une *poule* commune; l'ensemble de ses formes la rapproche beaucoup de la *perdrix*.

La description anatomique de la *peintade* a été faite par les académiciens des sciences, en 1672. *Voyez* la seconde partie des *Mémoires pour servir à l'Histoire des Animaux*.

De même que la *perdrix*, la *peintade*, dont les ailes sont également courtes, ne vole ni long-temps ni fort haut; mais elle court avec une vîtesse extraordinaire. Elle recherche néanmoins les arbres pour s'y percher, et dans l'état de domesticité, elle aime à se tenir sur les combles des maisons. Son cri aigu et perçant est d'autant plus désagréable qu'elle le fait entendre sans cesse. C'est, du reste, un animal extrêmement vif, inquiet, turbulent. Dans nos basse-cours, il se rend le maître des autres espèces de volailles, qui redoutent son humeur querelleuse et ses violens coups de bec. Salluste compare sa manière de combattre à celle de la cavalerie numide : « Leurs charges, dit cet historien, sont brusques et précipitées; si on leur résiste, ils tournent le dos, et un instant après font volte-face; cette perpétuelle alternative harcèle extrêmement l'ennemi ».

C'est de la Numidie et de plusieurs contrées brûlantes de l'Afrique, que les *peintades* sont originaires. Elles y volent en troupes et passent la nuit toutes ensemble sur des arbres. On les trouve aussi en quantité dans les parties fertiles de l'Arabie; elles sont, au rapport de Niébur, si nombreuses

dans les montagnes près du Tahama, que les enfans les abattent à coups de pierres, les prennent et les vendent en ville. Transportées en Amérique par les Génois, dès l'an 1508, elles s'y sont propagées et tellement acclimatées, que dans les possessions espagnoles elles errent en liberté au sein des bois et des savanes; on les y appelle *peintades marrones*. La grande chaleur de leur pays natal ne les empêche pas de supporter les froids de nos climats, où elles n'existent pas, à la vérité, dans l'état sauvage, mais où elles ne paroissent pas plus souffrir du froid dans les basse-cours que les autres volailles, en sorte que l'on a tout lieu de présumer que placées dans les parcs, les *peintades* y vivroient comme les *faisans*, dont l'origine est également étrangère. Ce seroit un gibier de plus. Il faisoit chez les Romains les délices des meilleures tables; il est, en effet, très-savoureux; les gourmets prétendent que son goût ne ressemble à celui d'aucun autre oiseau, et que chacune de ses parties a un fumet différent.

Il est difficile d'accoutumer les *peintades* domestiques à pondre dans le poulailler; elles aiment à déposer leurs œufs dans les haies et les broussailles, et elles en pondent successivement jusqu'à cent, si l'on a la précaution en les enlevant d'en laisser toujours un dans le nid. L'abondance d'une nourriture toujours prête, et que l'oiseau n'est pas obligé de chercher par petites portions, est la cause d'une pareille fécondité; dans l'état de nature, la *peintade* ne pond guère que huit à dix œufs; mais elle y fait très-vraisemblablement plus d'une ponte par année. Ses œufs sont plus petits que ceux de *poule;* leur coquille est plus épaisse, tirant sur la couleur de chair, avec des taches blanches sur ceux de la *peintade* sauvage, au lieu que les œufs de la *peintade* domestique sont d'un rougeâtre plus ou moins foncé, mais uniforme. Les uns et les autres sont très-bons à manger.

L'on fait ordinairement couver les œufs des *peintades* par des poules ou des dindes, qui soignent mieux les petits que les mères mêmes. A leur naissance, les *peintadeaux* sont fort jolis et ressemblent à de petits *perdreaux rouges*. Ils sont très-délicats et difficiles à élever dans nos pays; on leur donne du millet, d'autres graines, aussi bien que des insectes et des vers, qui composent une portion de leur subsistance lorsqu'ils sont adultes.

La PEINTADE BLANCHE, variété proprement individuelle de la *peintade*. Le plumage de cet oiseau, comme nous l'avons dit, a subi tant d'altérations, suivant les localités, que, si on vouloit s'attacher à noter les différences de couleur de chaque sujet, l'on formeroit une liste de variétés sans nombre.

La PEINTADE D'ÉGYPTE (*Numida Ægyptiaca* Lath, fig. Ger. ; *Ornith.*, tab. 232.) ne paroît pas être une espèce distincte, sur-tout si l'on fait attention au peu d'exactitude qui caractérise en général les figures d'oiseaux publiées par Gérini.

La PEINTADE HUPPÉE (*Numida cristàta* Pal. et Lath., fig. Pallas, *Spicil. zool.*, fasc. 4, tab. 2.). Cette espèce vit aux Indes orientales; sa taille est moyenne entre celle de la *perdrix* et celle de la *peintade commune;* elle manque des barbillons charnus qui pendent sous le bec de l'espèce ordinaire; l'on voit seulement une sorte de pli membraneux aux angles du bec, et qui s'étend un peu sur chacune des mandibules. La tête est presqu'entièrement nue; un duvet très-clair laisse à découvert la peau qui est d'un bleu obscur; mais une huppe large, épaisse, et un peu recourbée en avant s'élève sur le front. Les ouvertures des narines sont larges et bordées d'un duvet épais. Le cou, bleu en dessus, est en dessous d'un rouge de sang; les plumes de la huppe et du corps sont noires, avec des points d'un blanc bleuâtre sur la moitié postérieure du corps; la queue a des bandes blanches; les ailes sont brunes et les pieds noirâtres.

M. Latham fait venir cet oiseau d'Afrique; cependant M. Pallas que cite l'ornithologiste anglais, dit positivement qu'on envoie assez souvent en Hollande la *peintade huppée* des Indes orientales. Il seroit néanmoins possible que la méprise fût du côté de M. Pallas. En effet, Marcgrave parle de *peintades huppées* qui avoient été apportées de Sierra-Leona.

La PEINTADE MITRÉE (*Numida mitrata* Lath, fig. *Fasc. zool.* Pallas, fasc. 3, n° 1.). Il est fort incertain que ce soit une espèce distincte de l'espece commune, dont elle a la grosseur et presque toutes les formes et les couleurs. Son casque est conique et relevé en mitre d'évêque; le dessus de la tête et le tour du bec sont rouges. Outre les caroncules de la *peintade*, celle-ci a sous la gorge une peau pendante comme celle du *dindon*. Le haut du cou est nu et bleu; les plumes qui couvrent la partie inférieure sont rayées en ondes, et celles du corps noires et parsemées de taches plus grandes que celles de la *peintade*. Le bec est jaunâtre, et les pieds sont presque noirs.

Les contrées où l'on a trouvé la *peintade mitrée*, sont les mêmes que celles où vit la *peintade commune*, ce qui, joint au peu de dissemblance que l'on remarque entre l'une et l'autre, ne permet guère de douter que ces deux oiseaux ne soient de la même espèce.

La PEINTADE A POITRINE BLANCHE, variété de la *peintade commune :* on la trouve à la Jamaïque. (S.)

PEINTADE. On appelle ainsi un *anguis* des Grandes-Indes. *Voyez* au mot ANGUIS. (B.)

PEINTADEAU, petit de la PEINTADE. *Voyez* ce mot. (S.)

PEKAN. Quelques-uns ont donné ce nom au COASE, quadrupède du genre des MOUFFETTES (*Voyez* ces mots.); mais il appartient à une espèce du genre MARTE, qui ne diffère de la *marte commune* qu'en ce qu'elle a le poil plus brun, plus lustré et plus soyeux. Elle se trouve au Canada, où elle vit à la manière des *martes*, des *belettes*, des *putois* et autres qua-

drupèdes du même genre. C'est la *mustela Canadensis* du *Syst. mamm.* d'Erxleben, et de l'éd. 13 du *Syst. nat.* de Linn. (Desm.)

PÉKEA, *Pekea*, genre de plantes établi par Aublet et figuré pl. 486 des *Illustrations* de Lamarck. Il a été appelé Rhizobole par Gærtner, et réuni par Schreber et Wildenow aux Caryocar de Linnæus. (*Voyez* ce mot.) Les fruits des *pékéas* renferment une amande assez grosse qui est bonne à manger, et dont on tire une huile qui sert à assaisonner les alimens, ou mieux, qui remplace le beurre à Cayenne, au Pérou et autres endroits de l'Amérique méridionale. (B.)

PÉLACHU, nom chinois du Galécirifère. *Voyez* ce mot. (B.)

PELAGE. C'est la peau d'un quadrupède; l'*hermine*, la *marte* ont le *pelage* fin et soyeux, le *cerf* l'a de couleur fauve, le *tigre* l'a marqué de larges bandes noires, la *panthère* l'a parsemé d'anneaux de la même couleur sur un fond également fauve, &c. &c. (Desm.)

PÉLAMIDE. On donne ce nom au *Centronote vadigo* sur les côtes de la Méditerranée.

C'est encore le nom latin d'un autre poisson du genre des Scombres (*Scomber pelamides* Linn.), ou de la Bonite.

Il paroît aussi que les anciens l'attribuoient aux jeunes Thons. *Voyez* ces différens mots. (B.)

PÉLAMIS, *Pelamis*, genre de serpens introduit par Daudin et formé aux dépens des *hydrophis*. Il renferme les espèces de ce dernier genre, qui sont pourvues de crochets à venin. *Voyez* au mot Hydrophis. (B.)

PÉLANDOR-AROË. *V.* Kanguroo-filandre. (Desm.)

PÉLARGON, *Pelargonium*, genre de plantes nouvellement établi dans la monadelphie heptandrie et dans la famille des Géranioïdes. Il renferme une partie des *géraniums* de Linnæus, devenus trop nombreux pour ne pas être divisés, et a pour caractère un calice divisé en cinq parties, dont la supérieure est terminée par un tube capillaire décurrent le long du pédoncule; une corolle irrégulière de cinq pétales; dix étamines inégales, dont trois, quelquefois cinq, stériles; un ovaire supérieur stipité, surmonté d'un style à cinq stigmates.

Le fruit est formé de cinq coques aristées, presque toujours monospermes, à arêtes adnées au style persistant, roulées en spirales, barbues intérieurement et s'ouvrant avec les coques de la base au sommet.

Ce genre, dont une trentaine d'espèces sont figurées pl. 7 et suivantes de la *Géraniologie* de l'Héritier, renferme cent vingt espèces, presque toutes du Cap de Bonne-Espérance. C'est la plus belle moitié

des plantes que Linnæus avoit rassemblées sous le nom de *géranion*; c'est celle qui fournit le plus grand nombre d'espèces à la culture des fleuristes. La plupart sont frutescentes et remarquables par la vive couleur de leurs fleurs. On a mentionné à l'article GÉRANION les espèces les plus communes ou les plus saillantes, et on y renvoie le lecteur. (B.)

PÉLARGOS, nom grec de la *cigogne*. (S.)

PÉLAS, nom du PÉCARI à la baie de tous les Saints. *Voyez* ce mot. (DESM.)

PÉLECANTÈS. Il est question dans Aristophane, d'un oiseau *pélécantès*; mais nous ne savons pas à quelle espèce ce nom doit s'appliquer. (S.)

PELECANUS, en latin moderne, c'est le *pélican*. Quelques-uns ont appliqué la même dénomination à la *spatule*, au *cormoran* et à d'autres espèces d'oiseaux aquatiques. (S.)

PÉLÉCINE, *Pelecinus*, genre d'insectes de l'ordre des NÉVROPTÈRES et de ma famille des EVANIALES. Ses caractères sont : une tarière dans les femelles; abdomen à insertion distincte, très-long, menu, filiforme, articulé, inséré dans l'entre-deux des hanches postérieures; antennes d'une douzaine d'articles, droites, longues; palpes maxillaires, longs; mandibules fortement denlées.

Les *pélécines* ressemblent, au premier coup-d'œil, à des *ichneumons* à ventre long et menu; aussi Linnæus et M. Fabricius ont-ils placé la seule espèce qu'ils ont connue dans ce genre; les *pélécines* diffèrent des *ichneumons* par leurs antennes qui n'ont qu'une douzaine d'articles, leurs palpes maxillaires à six articles, et des *fœnes* et des *évanies* par la manière dont l'abdomen est inséré. Les *pélécines* ont comme les *fœnes* les jambes postérieures renflées.

Le type de ce genre est l'insecte que Linnæus nomme *ichneumon polycerator*, et qui est figuré dans Drury, *tom. 2, pl. 40, fig. 4*.

Il se trouve en Amérique, d'où il a été rapporté en France par M. Beauvois. (L.)

PELEIAS. C'est en grec, le nom du *biset*, ou *pigeon sauvage*. Voyez PIGEON. (S.)

PELEKAN, le *pic* en grec. (S.)

PELEKANOS ou PELEKINOS. Les anciens Grecs appeloient ainsi le *pélican*. (S.)

PELERIN (*fauconnerie*). C'est le *faucon passager*. Voyez au mot FAUCON l'article des *variétés et espèces voisines du faucon*. (S.)

PELERINE, nom vulgaire du PEIGNE COMMUN. *Voyez* ce mot. (B.)

PÉLIAS ou PÉLIE, nom spécifique d'une Couleuvre. *Voyez* ce mot et celui de Pélie. (B.)

PÉLICAN (*Pelecanus*), genre de l'ordre des Palmipèdes. (*Voyez* ce mot.) *Caractères :* le bec long, droit, ou crochu, ou incliné à son extrémité; les narines placées dans un sillon situé sur les côtés du bec, presque invisible dans le plus grand nombre des oiseaux classés dans ce genre; la face, dans la plupart, dénuée de plumes et seulement couverte d'une peau nue; poche membraneuse sous la gorge, et susceptible d'une grande distension; quatre doigts, tous liés ensemble par une membrane. Latham. L'ornithologiste anglais a cru devoir, à l'exemple de Linnæus, classer dans le même genre les *pélicans*, *frégates*, *cormorans* et *fous*, d'après la grande analogie qu'il trouve dans leurs caractères génériques. Brisson en fait trois genres particuliers, qui diffèrent entr'eux par quelques disparités dans la conformation du bec.

Le Pélican (*Pelecanus albus* Lath., pl. enl. n° 87.). Cet oiseau de mer égale le *cygne* en grosseur; mais ses ailes ont beaucoup plus d'envergure, aussi son vol est-il plus aisé, plus soutenu; tantôt il s'élève à une hauteur prodigieuse, tantôt il rase la surface de l'eau ou se balance à une médiocre élévation, pour, de là, se précipiter d'à-plomb sur sa proie. La chute violente d'un animal aussi puissant, le tournoyement, le bouillonnement de l'eau qu'occasionne la grande étendue de ses ailes, étourdissent les poissons au point que peu lui échappent; se relevant ensuite et retombant de même, il continue ce manége jusqu'à ce qu'il ait rempli sa poche. Telle est la manière de pêcher du *pélican* lorsqu'il est seul : « Mais en troupes, dit Buffon, ils savent varier leurs manœuvres et agir de concert; on les voit se disposer en ligne et nager de compagnie, en formant un grand cercle qu'ils resserrent peu à peu pour y renfermer le poisson et se partager la capture à l'aise ». Le matin et le soir sont les époques du jour où ces oiseaux font leur pêche, et ils savent choisir les lieux où le poisson est le plus abondant; quand leur sac est plein, ils se retirent sur quelque pointe de rocher; là, ils mangent, digèrent à leur aise et restent en repos jusqu'au soir, où ils recommencent le même manége. Cette poche, susceptible de s'étendre au point de contenir vingt pintes d'eau, est composée de deux peaux; l'interne est continue à la membrane de l'œsophage, l'externe n'est qu'un prolongement de la peau du cou; et les rides qui la plissent servent à retirer le sac, lorsqu'étant vide il devient flasque; et afin que l'oiseau ne soit point suffoqué lorsqu'il ouvre à l'eau ce sac tout entier, la trachée-artère quitte alors les vertèbres du cou, se jette en devant, et s'attachant sous cette poche, y cause un gonflement très-sensible; en même temps deux muscles en anneaux resserrent l'œsophage de manière à le fermer tout entier à l'eau. Le *pélican* presse cette poche contre sa poitrine, pour en faire regorger le poisson; c'est sans doute ce qui aura donné lieu à la fable, qui le représente se déchirant le sein pour en nourrir ses petits.

Ces oiseaux sont d'une si grande voracité, qu'un seul engloutit, dans une seule pêche autant de poissons qu'il en faudroit pour le repas de six hommes. En captivité, il mange les rats et autres petits quadrupèdes ; et si on lui jette un morceau, il le happe et le mange de côté.

Cette espèce est répandue dans toutes les contrées méridionales de notre continent, mais elle est rare en France ; on la retrouve dans le Nord de l'Amérique jusqu'à la baie d'Hudson, et dans le Sud jusqu'aux terres Australes.

Tête et haut du cou couverts d'un duvet blanc et court ; plumes de la nuque étroites, longues, pendantes et blanches, ainsi que le reste du corps ; grandes pennes des ailes noires ; tempes nues et de couleur de chair ; mandibule supérieure jaunâtre, et rouge sur son arête ; inférieure rougeâtre ; poches jaunâtres ; pieds plombés. Nid au bord des eaux, posé à plate terre, profond et garni intérieurement d'herbes molles ; ponte de deux œufs blancs et semblables à ceux du cygne. Chair de mauvais goût et graisse huileuse.

Les anciens ont appelé cet oiseau *onocrotale*, parce qu'ils ont comparé sa voix au braiement d'un âne ; c'est en plein air qu'il jette ses plus hauts cris.

Le PÉLICAN A BEC DENTELÉ (*Pelecanus thagus* Lath.) diffère du premier par son bec découpé en scie sur les bords. On le trouve au Mexique et au Chili, où il niche dans les rochers entourés des eaux de la mer. Ponte de cinq œufs.

PÉLICAN BRUN (*Pelecanus fuscus* Lath., pl. enl. n° 957) se trouve à Saint-Domingue et dans l'Amérique septentrionale ; il a une taille inférieure à celle du *pélican commun ;* le bec verdâtre à la base, bleuâtre dans le milieu et rouge à l'extrémité ; la poche d'un bleu cendré, et rayée de rougeâtre ; l'iris bleuâtre ; la tête et le cou blancs ; le corps d'un brun cendré, marqué de blanchâtre sur le milieu de chaque plume des parties supérieures ; les grandes pennes des ailes noires ; les secondaire brunes ; les pieds plombés.

Les ornithologistes modernes décrivent encore plusieurs *pélicans* comme espèce particulière ; mais ils ont une grande analogie avec les précédens.

Le *pélican à bec rouge* (*pel. erythorinchos* Lath.). Plumage blanc ; poche rayée de noir.

Le *pélican de la Caroline* (*pel. Carolinensis*) est brun en dessus et blanc en dessous ; il a deux variétés ; l'une a les parties inférieures mêlées de brun ; l'autre le bas du dos rayé de noir et de blanc sale.

Le *pélican de Cayenne* décrit par Mauduyt dans l'*Encyc. méth.* Moitié moins gros que le premier ; plumage brun, plus clair en dessous ; bec, pieds et poches jaunâtres.

Le *pélican de Manille* (*pel. Manillensis*) est tout brun. Taille du premier.

Le *pélican des Philippines* (*pel. Philippensis*). Taille du précédent ; plumage varié de brun et de blanc. Ces deux derniers sont regardés comme des jeunes, plus ou moins avancés en âge, du suivant.

Le *pélican rose* (*pel. roseus*). Plumage rosé.

Le *pélican roussâtre* (*pel. rufescens*) habite l'Afrique occidentale. Tête et cou d'un blanc brunâtre; queue d'un cendré obscur; reste du plumage roussâtre; bec, poche et pieds jaunes. (VIEILL.)

PÉLICINE, *Biserula*, petite plante à feuilles alternes, ailées avec impaire, stipulées, à folioles ovales, en cœur renversé, à fleurs disposées en tête sur de longs pédoncules axillaires, qui forme un genre dans la diadelphie décandrie et dans la famille des LÉGUMINEUSES.

Ce genre a pour caractère un calice tubuleux à cinq dents; une corolle papilionacée, dont l'étendard est plus long que les ailes et la carène; dix étamines, dont neuf sont réunies à leur basse; un ovaire supérieur oblong surmonté d'un style recourbé à stigmate simple.

Le fruit est un légume oblong, plane, denté sur ses bords, traversé dans le milieu par une suture longitudinale, biloculaire, quadrivalve, à cloison très-étroite, simple, opposée aux valves, et contenant dans chaque loge huit semences arrondies, réniformes, comprimées.

La *pélicine* est figurée pl. 622 des *Illustrations* de Lamarck, et se trouve dans les parties méridionales de l'Europe. Elle est annuelle, s'appelle vulgairement *rateline*, et n'est remarquable que par la structure de son fruit, qui semble être composé de deux légumes unis étroitement par un de leurs bords. (B.)

PELIE (*Coluber pelias*), reptile du genre COULEUVRE. Ce *serpent* est noir en dessus, vert en dessous, avec du brun derrière les yeux et sur le sommet de la tête. Il a aussi de chaque côté une ligne jaune. Les plaques abdominales sont au nombre de cent quatre-vingt-sept, et celles de la queue au nombre de cent trente-deux paires de petites.

La *pélie* se trouve aux Indes, et, dit-on, dans l'Amérique méridionale. (DESM.)

PELISTES, nom que les habitans du Pérou donnent au verre de volcan que les Espagnols ont nommé *pierre de gallinace*. Voyez ce mot et VERRE DE VOLCAN. (PAT.)

PELLA, *Pella*, genre de plantes établi par Gærtner, d'après un fruit de Ceylan. Ce fruit est une baie à calice supérieur sans dents, et renfermant dans une seule loge un grand nombre de semences luisantes. Gærtner croit que ce fruit appartient à quelque BANISTERE, ou à quelque LURBELIE de Linnæus. *Voyez* ces mots. (B.)

PELLE. Bloch a donné ce nom à un poisson qu'il a placé dans son genre *platyste*, mais dont Lacépède a formé un genre particulier, sous le nom de *calliomore*. C'est le *cal-*

lionymus indicus de Linnæus. *Voyez* au mot CALLIOMORE. (B.)

PELLETERIES ou FOURRURES. C'est le nom que l'on donne à quelque peau que ce soit, garnie de son poil, qui entre dans le commerce des marchands pelletiers; telles sont les MARTES, les RENARDS, les LOUPS, les CHIENS, les CASTORS, les OURS, les PETITS-GRIS, l'HERMINE, la ZIBELINE, l'ISATIS ou RENARD BLEU, le LAPIN, le RICHE (variété du *lapin*), le LIÈVRE, le CHAT, &c.

Plusieurs oiseaux fournissent aussi des *pelleteries;* ce sont principalement le COQ, le TOUCAN, le GRÈBE, l'EIDER. *Voyez* tous ces articles, où l'on trouvera la valeur et les qualités respectives de chacune de ces fourrures. (DESM.)

PELLICULE ANIMÉE, nom donné par Dicquemare dans le *Journal de Physique* de février 1781, à un ver marin du genre des *planaires*, qui a douze yeux, et un pouce de long. *Voyez* au mot PLANAIRE. (B.)

PELLOS ou PELLA des anciens; c'est le *héron*. (S.)

PELON-ICHIATL-OQUITLI. Hernandez, dans son *Histoire du Mexique*, pag. 660, désigne par ce nom de pays le LAMA. *Voyez* ce mot. (DESM.)

PÉLOPÉE, *Pelopœus*. Genre d'insectes de l'ordre des HYMÉNOPTÈRES, et de ma famille des SPHÉGIMES. Ses caractères sont : un aiguillon dans les femelles; lèvre inférieure évasée, à trois divisions presque égales; antennes presque sétacées, insérées vers le milieu de l'entre-deux des yeux; mandibules sans dentelures, élargies vers la pointe, striées en dessus; extrémité des mâchoires presque membraneuse.

Les *pélopées*, dont la dénomination vient du Grec, et signifie *potier*, ont une grande conformité extérieure avec les *sphex* à abdomen pédiculé des auteurs. Mais leurs mâchoires et leur lèvre inférieure sont droites. Les *chlorions* ont bien aussi cette convenance de rapports avec les *pélopées;* mais leurs mandibules sont très-arquées, avancées et unidentées; leur lèvre inférieure est courte et arrondie; quant aux *pompiles*, *larres*, il est facile de les distinguer des précédens à leur abdomen sessile.

Les *pélopées* ont le corps alongé; leur tête est comprimée, avec le devant plane, uni, soyeux : leur corcelet est légèrement rétréci en devant; le premier segment est court et transversal; le second est obtus postérieurement. L'abdomen est porté sur un pédicule formé brusquement et long. Les jambes postérieures n'ont pas d'épines ou de dentelures sensibles; les tarses postérieurs sont légèrement ciliés.

Les espèces connues de ce genre sont toutes propres aux pays chauds. Le midi de la France nous en offre une, celle que Linnæus nomme *spirifex* ou *faiseur de spirales*. Réaumur a désigné ces insectes sous la dénomination de *guêpes maçonnes*, parce qu'ils bâtissent avec de la terre des nids de plusieurs cellules, dans lesquelles ils élèvent leurs petits. Ce grand observateur avoit reçu d'Avignon des fragmens du nid de l'espèce que nous avons indiquée plus haut; mais c'est sur des nids bien conditionnés, venus de Saint-Domingue, qu'il a mieux connu l'art de leur construction. Ils sont composés chacun d'un grand nombre de tuyaux, tous parallèles les uns aux autres, et dont la masse est souvent attachée au plancher d'une chambre; car ces insectes entrent et bâtissent hardiment dans les maisons. Toutes les cellules ont leur ouverture en bas, et leur arrangement donne au corps qu'elles composent une ressemblance avec l'instrument connu, dit Réaumur, sous le nom de *sifflet de chaudronnier*, seulement les nids ont une, deux, et même trois rangées de plus de trous. L'ouverture de chacun de ces trous est l'entrée d'une cellule en tuyau. L'insecte construit ces cellules les unes après les autres, avec de la terre qu'il pétrit de manière à former un cordon qu'il prolonge, et dont il applique successivement les portions les unes sur les autres en une sorte de spirale. C'est également de la même manière que la plupart des *abeilles maçonnes* ferment l'entrée des cellules du nid de leurs petits.

Bernard de Jussieu assura à Réaumur qu'on avoit trouvé des nids de *pélopée* attachés à des habits. Il falloit sans doute que ces habits eussent resté quelque temps en place, afin que l'insecte eût eu le temps de faire sa maçonnerie.

Cossigni écrivoit à Réaumur que l'espèce de *pélopée* qui se trouve à l'Ile-de-France, bâtissoit dans les chambres les plus habitées; qu'à la façon des *hirondelles*, elle appliquoit son nid contre une solive, dans le coin d'une fenêtre, dans l'angle de deux murs. Elle donne à chaque nid la figure d'une boule de la grosseur du poing. Ils sont faits de terre que l'insecte pétrit peu à peu et à bien des reprises entre ses mandibules. Les boules sont chacune un assemblage de douze à quinze cellules, tantôt plus, tantôt moins. A mesure qu'une cellule est construite, le *pélopée* y porte une certaine quantité d'araignées vivantes, qu'il y renferme ensuite avec l'œuf d'où sortira sa larve. Il bouche l'ouverture avec de la terre. Cossigni ayant détaché de ces nids et brisé à dessein plusieurs de leurs cellules, trouva que la plupart des araignées qui y avoient été renfermées, étoient vivantes. Les coques qui enveloppent les nymphes consistent en une pellicule brune, fine et cassante.

J'ai vu quelquefois dans des greniers, le nid du *pélopée spirailler*.

Pélopée spirailler, *Pelopœus spirifex*, *Sphex spirifex* Linn., Fab. Il est noir, avec le corcelet pubescent, sans taches, et le pédicule de l'abdomen long, d'une seule pièce et jaune.

On a cité pour synonymie de cette espèce la *fig. 5*, *pl. 28 du tom. 6* de Réaumur; mais il est bien clair que cette figure se rapporte à la suivante.

Pélopée a croissant, *Pelopœus lunatus*, *Sphex lunata* Linn.,

l'ab. Il est noir, avec différentes taches jaunes. Le premier anneau de l'abdomen a une raie arquée ou en croissant jaune.

C'est de cette espèce que Réaumur a figuré le nid. Elle se trouve aux Antilles et dans l'Amérique méridionale.

Le même naturaliste représente, tom 6, pl. 28, fig. 7, une espèce de *pélopée* qui est toute noire.

Elle vient probablement de l'île de France. (L.)

PÉLORE, *Peloria*, nom que les botanistes de Suède ont donné en 1742 au nouveau genre de plantes qu'ils supposoient le produit de la fécondation du germe d'une *linaire commune*, par le pollen d'une autre plante. Dans ce genre, la corolle au lieu d'être à deux lèvres, a le limbe divisé en cinq parties ouvertes, obtuses et presque égales. Cette plante est toujours stérile, et ne se multiplie que par bouture.

Depuis on a trouvé non-seulement d'autres espèces de *linaire* dont la corolle avoit également pris cette forme, mais encore des *cocrètes*, des *dracocéphales*; d'où l'on peut conclure que la *pélore* est une altération produite par une maladie de la fleur, que toutes les plantes anomales peuvent éprouver.

Il est possible cependant que l'opinion de Linnæus soit fondée, quoique les essais qui ont été faits pour rendre artificiellement *pélore* différentes plantes n'ayent point réussi. Loin que la théorie s'oppose à l'admettre, elle semble au contraire forcer à l'adopter. *Voyez* au mot PLANTE. (B.)

PÉLORIDE, nom qu'on donnoit anciennement et qu'on donne peut-être encore sur les bords de la Méditerranée à une coquille du genre *came*, qui est bâillante, et dont la chair est estimée. Il est probable que c'est le *chama gigas* de Linnæus, ou mieux le TRIDACNE. *Voyez* ce mot. (B.)

PÉLORIS, *Peloris*, genre de vers mollusques établi par Poli, dans son ouvrage sur les testacés des mers des Deux-Siciles. Son caractère consiste à n'avoir pas de siphon, ni de pied, mais un abdomen proéminent, des branchies écartées en leurs bords, mais réunies en leur limbe, et unies légèrement par leurs sommets avec les bords du manteau; le muscle adducteur unique et central.

Les animaux des *huîtres* forment ce genre, qui est figuré pl. 30 de l'ouvrage précité, avec des détails anatomiques très-étendus. *Voyez* au mot HUÎTRE.

Ces animaux sont hermaphrodites et vivipares. (B.)

PÉLOTE DE MER. On donne ce nom à une balle arrondie de la grosseur du poing, de couleur fauve, et composée de fibres brisées et entrelacées, qui provient de la destruction et du balottement par les vagues des feuilles de la *zostère*

marine. Ces pelotes de mer sont excessivement communes sur les bords de la Méditerranée près de Marseille. On les connoît aussi sous le nom d'*égagropiles de mer*, de *bézoards marins*. Voyez au mot ZOOSTÈRE. (B.)

PELOTE DE NEIGE. On donne ce nom dans les jardins aux fleurs de l'OBIER CULTIVÉ, qui sont toutes stériles, blanches, et forment une boule semblable à une pelote de neige. *Voyez* ce mot. (B.)

PELOURDE. *Voyez* PALOURDE. (S.)

PELOUSE, terrein couvert d'une herbe épaisse, courte et fine. *Voyez* GAZON. (D.)

PELTAIRE, *Peltaria*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la tétradynamie siliculeuse et de la famille des CRUCIFÈRES, dont le caractère consiste à avoir un calice de quatre folioles; une corolle de quatre pétales oblongs et entiers; six étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur surmonté d'un style persistant à stigmate capité; une silicule entière, presque ronde, comprimée, ne s'ouvrant point, et contenant une à trois semences.

Ce genre a été appelé BOADSCHIE par plusieurs botanistes. Il renferme trois espèces qui ont été réunies par quelques botanistes français avec les CLYPÉOLES. *Voyez* ces mots.

La seule connue de ces espèces, est la *peltaire alliacée*, qui a les feuilles amplexicaules, oblongues et entières. Elle est vivace et se trouve dans les Alpes et en Allemagne. Elle répand, lorsqu'on la froisse, une odeur d'ail très-prononcée. (B.)

PELTIDE, *Peltidea*, genre de plantes cryptogames de la famille des ALGUES, établi aux dépens des *lichens* de Linnæus. Il offre des scutelles marginales, sessiles sur les lobes, qui sont le plus souvent redressés, situés à la surface supérieure ou inférieure de la feuille, rarement éparses, latérales et enfoncées; des feuilles coriaces non-imbriquées, à lobes plus ou moins arrondis, lisses en dessous ou veinées, et comme cotonneuses.

Les types de ce genre sont les LYCHENS VEINÉ, CANIN, APHTEUX, RÉSUPINÉ, AROTIQUE, &c.

Quelques *dermatodes* de Ventenat en font partie. *Voyez* aux mots LICHEN et DERMATODÉE. (B.)

PELTIGÈRE, *Peltigera*, genre établi par Hoffmann aux dépens des *lichens* de Linnæus. Il rentre dans le genre DERMATODÉE de Ventenat. Il est figuré pl. 4 des *Plantæ lichenosæ* du premier de ces auteurs. *Voyez* au mot LICHEN et au mot DERMATODÉE. (B.)

PELTIS. *Voyez* page 375.

PELURE D'OIGNON, nom donné par les marchands à une espèce de coquille figurée dans Dargenville, pl. 19, XVII.

lettre C. C'est l'*anomia echippium* Linn. *Voyez* au mot Anomie. (B.)

PEMINA, nom de pays de l'Obier du Canada. *Voyez* au mot Obier. (B.)

PEMPHIS, *Pemphis*, arbrisseau à feuilles rapprochées à l'extrémité des rameaux, opposées, oblongues, entières, à fleurs axillaires et solitaires, qui forme un genre, selon quelques botanistes, qui fait partie du genre des *salicaires*, selon quelques autres.

Ce genre a pour caractère un calice turbiné, sillonné, à douze dents alternativement grandes et petites; une corolle de six pétales; douze étamines, dont six alternes plus courtes; un ovaire supérieur terminé par un style à stigmate large et étranglé.

Le fruit est une capsule presque sphérique, acuminée par le style persistant, uniloculaire, s'ouvrant transversalement à la base, et contenant un grand nombre de semences anguleuses portées sur un placenta central denté et peu saillant. *Voyez* au mot Salicaire.

Le *pemphis* croît dans les îles de la mer du Sud et des Moluques. Ses feuilles et ses fruits sont acides. Il est figuré pl. 408, fig. 2 des *Illustrations* de Lamarck. (B.)

PEMPHREDON, *Pemphredon*, genre d'insectes de l'ordre des Hyménoptères et de ma famille des Crabronites. Ses caractères sont : un aiguillon dans les femelles; lèvre inférieure évasée, arrondie; divisions latérales petites; antennes filiformes insérées dans la ligne du bord inférieur des yeux, droites; palpes maxillaires longs, à articles inégaux; mandibules unidentées, pointues.

Les *pemphrédons* sont très-voisins des *larres*, des *astates*, des *crabrons* et des *oxybèles*. Mais les *larres* ont leurs mandibules échancrées inférieurement à leur base; les *astates* ont le second article des palpes labiaux fort dilaté, et l'abdomen petit, triangulaire, sans pédicule; les *oxybèles* ont leurs mandibules sans dentelures et l'abdomen conique; les *crabrons* ont leurs antennes très-brisées.

Les *pemphredons* ont le corps alongé, la tête grosse, paroissant carrée vue en dessus; l'abdomen ovale et distinctement pédiculé. Ils doivent avoir les habitudes des *crabronites*. L'espèce la plus commune est le Pemphrédon lugubre, *Crabro lugubris* Fab. Elle est longue de trois à quatre lignes, et entièrement d'un noir luisant. Elle se trouve, quoique assez rarement, sur les fleurs, aux environs de Paris. (L.)

PENARD. C'est le *canard à longue queue* dans quelques parties de nos côtes de l'Océan. *Voyez* au mot Canard. (S.)

PENDEUR. *Voyez* Pie-grièche. (Vieill.)

PENDULINE (*Parus narbonensis* Lath., pl. enl. n° 708,

ordre PASSEREAUX ; genre de la MÉSANGE. *Voy.* ces mots.). Cette *mésange* habite le Languedoc ; elle met beaucoup d'art dans la construction de son nid, qui est de la grosseur et de la forme d'un œuf d'*autruche*, et fermé par-dessus ; elle le suspend à la bifurcation d'une branche flexible de peuplier, qu'elle entoure de laine sur une longueur de plus de sept à huit pouces. Outre la laine qui entre dans sa composition, elle emploie la bourre de peuplier et de saule. L'entrée est par ce côté, près le dessus, et elle est recouverte par une espèce d'avance ou d'auvent continu avec le nid, et qui déborde de plus de dix-huit lignes.

Cet oiseau a le dessus de la tête gris ; le dessus du corps gris roussâtre ; le dessous blanc roussâtre ; les couvertures supérieures des ailes noirâtres, bordées de roux, ainsi que les pennes moyennes ; les grandes pennes noirâtres, bordées de blanchâtre ; celles de la queue pareilles, bordées de roux clair ; le bec noir ; l'arête supérieure d'un jaune brun ; les pieds de couleur plombée : longueur un peu moins de quatre pouces. (VIEILL.)

PENÉE, *Penæ*, genre de crustacés de la division des PÉDIOCLES A LONGUE QUEUE, qui a pour caractère quatre antennes, les extérieures placées au-dessous des intermédiaires, très-longues, et accompagnées d'une écaille bifide et épineuse, les intermédiaires plus courtes et bifides ; la première paire de pattes terminée par des mains ; les antennules extérieures longues et avancées.

Ce genre est extrêmement voisin de celui de *palæmon*. Il comprend quatre espèces, dont trois viennent de la mer des Indes, où on les mange, et qui n'ont pas encore été figurées, la quatrième rapportée par moi de la haute mer, et figurée pl. 14, fig. 3 de l'*Histoire naturelle des Crustacés*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville. Cette dernière espèce est remarquable en ce qu'elle n'a que trois paires de pattes, y compris ses pièces qui sont filiformes et de la longueur du corps. Le corcelet est très-alongé, cylindrique, terminé par un rostre court et denté. Les yeux sont placés très en arrière. Ils sont gros et longuement pédonculés. La queue est composée de quatre articles, dont le premier est plus long que les autres, et renflé à sa partie postérieure, en sorte que l'animal est comme bossu dans cet endroit ; ce *pénée* est gris ponctué de rouge, d'où lui vient le nom de *pénée très-ponctué*, qu'il porte. (B.)

PENELOPE, nom que les ornithologistes modernes ont donné au *marail* dans les ouvrages écrits en latin, tandis que des naturalistes plus anciens, tels qu'Adrovande, Jonston et

Charleton, l'avoient appliqué au *milouin*, et que plus récemment il a été donné par d'autres au *canard siffleur*. (S.)

PENELOPS, nom grec qui paroît avoir été donné par les anciens au *canard siffleur*. (S.)

PENGUIN. *Voyez* PINGOUIN. (VIEILL.)

PENINSULE ou PRESQU'ILE, terre environnée d'eau de tous côtés, excepté par un point où elle est jointe au continent. (PAT.)

PENNACHE DE MER, nom donné par Rondelet aux différentes espèces de PENNATULES. *Voyez* ce mot. (B.)

PENNAGE, se dit des plumes qui recouvrent tout le corps d'un oiseau, et l'on s'en sert plus particulièrement pour désigner le plumage des oiseaux de proie. *Voyez* PLUMAGE. (V.)

PENNANTIE, *Pennantia*, plante trouvée par Forster dans les îles de la mer du Sud, qui forme un genre dans la polygamie pentandrie, et dont on ne connoît encore que les parties de la fructification.

Ce genre a pour caractère une corolle de cinq pétales ouverts; cinq étamines dans les fleurs mâles; cinq étamines et un ovaire supérieur à stigmate sessile, pelté, et à trois lobes dans les fleurs hermaphrodites. Il est figuré pl. 854 des *Illustrations* de Lamarck. (B.)

PENNARD, nom vulgaire du *pilet* en Picardie. *Voyez* PILET. (S.)

PENNATULE, *Pennatula*, genre de polypiers libres, qui présente pour caractère une tige non-articulée, cartilagineuse, recouverte d'une membrane charnue, simple ou nue inférieurement, et ailée dans sa partie supérieure; ailerons applatis, en crête et subimbriqués, ayant leur bord supérieur denté et polypifère.

Les *pennatules* sont communes, et par conséquent connues depuis long-temps; mais, quoique non-fixées, elles avoient été prises pour des plantes. Aujourd'hui, on sait que ce sont des composés d'animaux; mais on se demande encore, malgré les recherches faites par les Ellis, les Muller, les Pallas, comment elles peuvent croître, comment elles peuvent se mouvoir? Ce qui est encore plus difficile à concevoir, c'est comment elles peuvent avoir en même temps une vie particulière et une vie commune, telle qu'une douleur éprouvée par un seul des animaux se fait sentir à tous les autres, comme si elle agissoit sur la tige qui les porte.

Les *pennatules* sont toujours composées par une souche charnue à l'extérieur, cartilagineuse à l'intérieur, ordinaire-

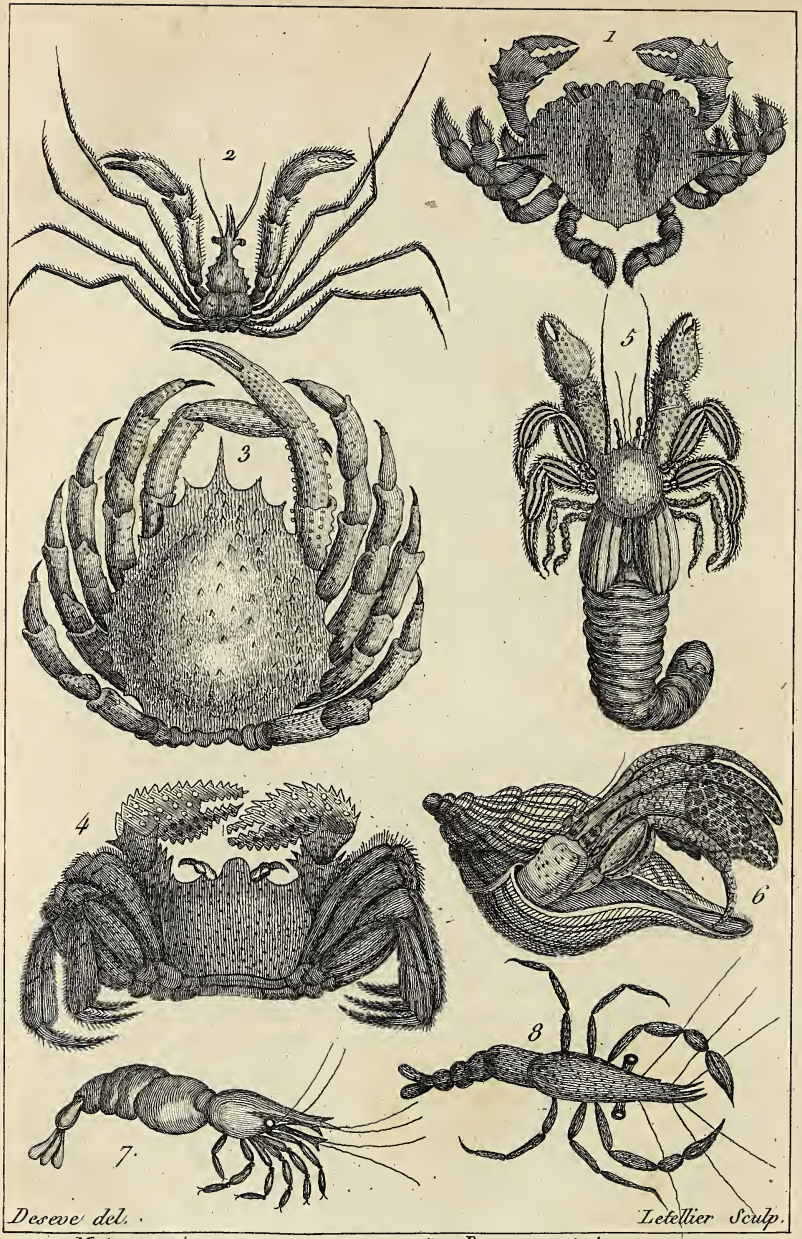

1. *Matute vainqueur .*
2. *Maja longicorne .*
3. *Maja Hérisson .*
4. *Oeçypode blanc .*
5. *Pagure vitté .*
6. *Pagure strié .*
7. *Palemon pélasgique .*
8. *Pennée ponctuée .*

ment cylindrique, quelquefois quadrangulaire, plus ou moins longue, plus ou moins grosse, selon les espèces, mais toujours fort alongée comparativement à la grosseur. A une des extrémités, qu'on appelle et qu'on doit appeler l'*extrémité antérieure*, sont ordinairement deux rangs opposés de petites souches de même nature que la grande, mais plus applaties, tantôt simples, tantôt en crête, tantôt imbriquées, &c. qui portent, dans leur côté supérieur, un grand nombre de polypes. Le tout représente ce que le mot de *pennatule* indique, c'est-à-dire une plume garnie de ses barbes.

Les polypes des *pennatules* se contractent dès qu'on les touche, et sont, par conséquent, fort difficiles à observer; aussi en voit-on fort peu de figurés. Il paroît, par les observations d'Ellis, qu'elles se reproduisent par des vésicules ovifères, semblables à celles des CORALINES (*Voyez* ce dernier mot et le mot POLYPE.), qui paroissent en été, et disparoissent dès qu'elles ont rempli leur objet.

On trouve des *pennatules* dans toutes les mers. Souvent elles nagent à la surface de l'eau, et répandent, pendant la nuit, une lumière phosphorique du plus grand éclat. Pendant l'hiver, elles se tiennent au fond de l'eau cachées entre les fucus ou dans les fentes des rochers. Elles sont rares dans la haute mer.

On connoît neuf à dix espèces dans ce genre, dont les plus communes sont:

La PENNATULE GRISE, dont la souche est unie, les pinnules imbriquées, plissées et épineuses. Elle a été figurée par Ellis, vol. 53, tab. 21, fig. 6—10 des *Transactions philosophiques*. Elle se trouve dans la Méditerranée.

La PENNATULE PHOSPHORIQUE a la souche granuleuse, les pinnules simplement imprimées. Elle est figurée tab. 19, fig. 1-5 de l'ouvrage précédent. Elle se trouve dans toutes les mers. (B.)

PENNES (*fauconnerie*). Ce sont les grandes plumes des ailes et de la queue. Buffon a employé cette expression dans son *Histoire des Oiseaux*, ce qui l'a fait admettre généralement par tous ceux qui ont à cœur d'être clairs dans leurs écrits.

Les fauconniers regardent comme un signe de la bonté d'un oiseau de vol, d'avoir les *pennes* croisées; ils appellent aussi celles de la queue, le *balai*. (S.)

PENO-ABSOU. *Voy.* PINÉ-ABSOU. (S.)

PÉNOMBRE. On nomme ainsi la *demi-clarté* que conserve la lune dans le temps d'une éclipse, lors même qu'elle commence à être plongée dans l'*ombre* de la terre. *Voyez* OMBRE. (PAT.)

PENRITH-OUSEL (*Turdus gularis* Lath., ordre PASSE-

REAUX, genre de la GRIVE. *Voyez* ces mots.) est un peu plus grand que le *merle d'eau ;* il a la tête, les ailes, le dessus du corps et la queue noirâtres ; le dessous blanc, avec une bande transversale d'un brun noir au bas du cou, et de petites taches noires longitudinales sur la gorge et la poitrine, mais plus nombreuses sur la partie postérieure du ventre, qui est, ainsi que l'anus et les pieds, d'un jaune rouillé. *Espèce nouvelle.*

(VIEILL.)

PENRU. C'est ainsi que les Bas-Bretons nomment le *canard siffleur ;* ce mot, dans leur langage, signifie *tête rouge.*

(S.)

PENSÉE, nom d'une espèce de plante du genre *violette.* Voyez au mot VIOLETTE. (B.)

PENTACRINITES, nom donné par quelques naturalistes aux *encrinites* ou *encrines* fossiles à cinq rayons. *Voy.* ENCRINE. (PAT.)

PENTADACTYLE, nom spécifique d'un poisson du genre POLYNÈME (*Polynemus quinquarius* Linn.). *Voyez* au mot POLYNÈME. (B.)

PENTAGLOSSE, *Pentaglossum*, genre de plantes établi par Forskal dans la diandrie monogynie, sur une plante qui n'est autre que la *salicaire à feuilles de thym.* Voyez au mot SALICAIRE. (B.)

PENTALOBE, *Pentaloba*, genre de plantes établi par Loureiro dans la pentandrie monogynie, et qui paroît ne pas différer du *vanguier* de Jussieu, quoique son expression caractéristique ne soit pas exactement la même. *Voyez* au mot VANGUIER.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui est un arbre médiocre à feuilles alternes, lancéolées, dentées et glabres, et à fleurs pâles, sessiles et ramassées en tête. Elle croît dans les montagnes de la Cochinchine. (B.)

PENTANDRIE. C'est la cinquième classe du système de botanique établi par Linnæus, c'est-à-dire celle qui renferme les plantes pourvues de cinq étamines. Elle est la plus nombreuse de toutes, et celle où il est le plus difficile de faire des coupures naturelles. On y trouve des plantes monogynes, digynes, trigynes, tétragynes, pentagynes, décagynes et poligynes. On y remarque une famille fort naturelle, celle des *ombellifères.* Voyez le mot BOTANIQUE, et les *Tableaux synoptiques* du dernier volume. (B.)

PENTAPÈTES, *Pentapetes*, plante très-élevée, à feuilles alternes, pétiolées, hastées, très-longues, dentées supérieurement, crénelées inférieurement, accompagnées de stipules

lancéolées et caduques, à fleurs axillaires, solitaires, pédonculées, jaunes, qui, selon quelques auteurs, fait partie du genre des *dombey*, et selon d'autres, forme un genre particulier qui diffère de ce dernier, parce que sa capsule est simple, à cinq loges remplies de semences disposées sur deux rangs au bord central des cloisons. *Voyez* au mot DOMBEY.

Le *pentapète* est figuré pl. 576, n° 2, et pl. 43, n° 1 des *Dissertations* de Cavanilles. Il est annuel, vient des Indes orientales, et se cultive dans les jardins de Paris. (B.)

PENTAPHYLLE, *Pentaphyllum*, genre de plantes établi par Gærtner avec la *potentille de Norwège* de Linnæus. Il lui donne pour caractère un calice à dix divisions; une corolle de cinq pétales; un grand nombre d'étamines insérées au calice; plusieurs ovaires surmontés de styles simples; un réceptacle commun fongueux, tuberculeux, portant des semences nues et rugueuses. *Voyez* au mot POTENTILLE. (B.)

PENTATOME, *Pentatoma*, genre d'insectes de l'ordre des HÉMIPTÈRES, et de ma famille des CIMICIDES, ayant pour caractères : élytres de consistance inégale; bec partant du front; antennes découvertes, plus longues que la tête; pattes propres uniquement pour marcher; tarses à trois articles, dont le second plus court; antennes de cinq pièces; abdomen découvert en majeure partie.

Le mot de *pentatome* vient du grec, et signifie *cinq pièces*, les antennes de ces insectes étant de cinq articles. Nous devons au célèbre historien des insectes de Paris cette distinction heureuse fondée sur le nombre des pièces des antennes, qui a servi à couper le genre *cimex* de Linnæus. Les *punaises* du naturaliste français sont divisées en deux familles; antennes de quatre et antennes de cinq articles. Cette seconde famille comprend celles de Linnæus, de M. Fabricius, qui ont le corps arrondi ou ovale. Olivier a converti en genre cette division de Geoffroy.

Les *cimicides* et les *punaises d'eau* ont leurs élytres coriaces, avec l'extrémité membraneuse, ce qui les distingue des autres familles où les élytres sont par-tout de la même consistance. Les *cimicides* ont leurs antennes saillantes ou découvertes, plus longues que la tête, les pattes simplement ambulatoires, et s'éloignent ainsi des *punaises d'eau;* leurs tarses ont trois articles, dont le second plus court, caractères propres aux *scutellères*, *corés*, *lygées*, *néides* et *miris*. Leurs antennes ont cinq articles, ce qui ne convient plus qu'aux *scutellères*. Leur écusson ne couvre pas tout le dessus de l'abdomen; les *pentatomes* ne se confondent donc pas avec les *scutellères*.

Ces insectes se trouvent sur les plantes, et se nourrissent

de leur suc. Bien souvent aussi les trouve-t-on, et quelquefois en troupe, ayant leur bec avancé, enfoncé par le bout dans le corps d'une chenille d'un autre insecte. Ils répandent souvent une odeur forte et désagréable, qu'ils communiquent aux corps sur lesquels ils se promènent. Les larves et les nymphes des *pentatomes* ne diffèrent de l'insecte parfait qu'en ce que les premières n'ont ni élytres ni ailes, et que les secondes en ont les rudimens.

Nous couperons ce genre en deux sections.

La première renfermera les *pentatomes* qui ont le corps ovale, dont le second article des antennes est plus long que le troisième, et dont les pattes ne sont point ou que très-peu épineuses. La seconde sera composée des *pentatomes* dont le corps est presque rond, dont le second article des antennes est plus court que le troisième, et qui ont les pattes épineuses, les antérieures même, ordinairement beaucoup plus courtes que les autres.

I. *Pentatomes à corps ovale.*

Pentatome du bouleau, *Pentatoma betulæ*, *Cimex betulæ* Degéer, Linn. Il est d'un gris verdâtre ou rougeâtre, avec les antennes grises à extrémité noire, l'écusson marqué d'une tache noire, et le dessus du ventre noir, avec des taches d'un jaune clair ou couleur de chair et des taches noires, disposées alternativement sur les bords.

Cette espèce vit sur le bouleau, dont les feuilles lui servent de nourriture. Degéer trouva, au commencement de juillet, plusieurs femelles accompagnées de leurs petits. Chacune en avoit autour d'elle vingt, trente et même quarante, et se tenoit constamment auprès d'eux, le plus souvent sur les châtons du bouleau, quelquefois sur une feuille. Dès qu'une de ces mères quittoit sa place et marchoit, tous ses petits la suivoient, et faisoient halte si elle s'arrêtoit. Elle les promenoit ainsi d'un endroit à un autre, les conduisant comme une poule mène ses poussins, et faisant la garde pour les garantir. Le même observateur a vu une fois une de ces mères battre sans cesse des ailes avec un mouvement très-rapide, sans cependant changer de place, comme pour éloigner l'ennemi qui l'approchoit. Modéer observe que c'est spécialement contre le mâle que cette mère inquiète est obligée de se mettre en défense, parce qu'il cherche à détruire sa postérité. Les petits sortent de la tutèle de leurs mères lorsqu'ils sont assez forts pour n'avoir plus besoin de ses secours.

« Il m'est arrivé, dit Degéer, de voir sur une de ces jeunes *punaises*, placée sous le microscope, que sa trompe s'étoit entièrement dégagée hors de la coulisse du fourreau ; elle pendoit alors au bout de la languette comme un fort long filet : je vis encore qu'au bout du filet les trois pièces dont il est composé étoient séparées l'une de l'autre. Le lendemain j'observai sur la même *punaise* que tout étoit remis à sa place ; que sa trompe étoit placée comme auparavant dans la coulisse du fourreau. Il paroît donc que la *punaise*

peut tirer sa trompe hors du fourreau, et l'y remettre quand elle veut. Je tirai la trompe encore une fois hors de son fourreau; je vis alors comment la partie intermédiaire de la trompe et de l'aiguillon jouoit; comment la *punaise* l'alongeoit et le raccourcissoit alternativement; je vis des gouttes de liqueur sortir et rentrer dans la trompe; les deux demi-fourreaux qui l'accompagnent jouoient aussi alternativement en avant et en arrière. J'étois attentif à voir comment la *punaise* feroit rentrer sa trompe dans la coulisse du fourreau, et j'y parvins enfin, après l'avoir observée sans discontinuation plus d'un quart-d'heure. Elle mit d'abord sa trompe dans une ligne parallèle avec le fourreau, ou bien elle la tient étendue tout le long du dessous du fourreau; ensuite elle fait une inflexion au fourreau, environ au milieu de son étendue; elle le plie comme en genou; elle applique alors ce genou contre le milieu de sa trompe ou contre la partie de la trompe qui se trouve vis-à-vis du genou. Les pattes antérieures viennent alors à l'aide; la *punaise* presse la trompe avec ses pattes contre le fourreau, de sorte que cette portion de sa trompe est alors arrêtée dans la coulisse; ensuite elle presse le reste de la trompe contre le fourreau avec les mêmes pattes, et la fait ainsi glisser dans la coulisse; dès que la trompe y est une fois rentrée, elle y reste ».

Je pense, contre le sentiment de Degéer, que cette espèce est distincte du *cimex griseus* de Linnæus, que nous allons décrire.

Pentatome gris, *Pentatoma grisea*, *Cimex griseus* Linn. Il a environ six lignes de longueur; le dessus du corps est d'un gris jaunâtre obscur, pointillé et lavé de brun. Les deux premiers articles des antennes sont noirs, et les deux derniers entrecoupés de noir et de blanc; le chaperon est arrondi et entier en devant; le bout de l'écusson est jaunâtre; les angles du corcelet sont mousses; les appendices membraneuses de ses ailes sont blanches, transparentes avec des points bruns; les bords de l'abdomen sont dentés et tachetés alternativement de noir et de jaunâtre; le dessous du corps est jaunâtre-pâle, pointillé de noir; la base de l'abdomen a au milieu une pointe conique qui s'avance entre les pattes; l'anus est échancré et a, dans l'un des sexes, quatre divisions, dont les latérales plus fortes et aiguës. Wolff l'a bien figurée dans son *second Fascicule des Punaises*, pl. VI, fig. 56.

Pentatome des baies, *Pentatoma baccarum*, *Cimex baccarum* Linn., Fab., — Wolff, *Icon. Cim.* Fascic. 2, pl. VI, n° 57. Cette espèce est d'un tiers plus petite que la précédente, à laquelle elle ressemble beaucoup; mais ses antennes sont presque entièrement panachées de noir et de blanc; la saillie sur laquelle elles sont insérées est terminée en pointe; le chaperon est échancré; les appendices des ailes ne sont pas ponctuées de brun, le dessous du corps n'a pas d'avancement en forme d'épines; le corps est velu; les bords de l'abdomen ne sont pas dentés. Degéer l'a trouvé sur le bouillon blanc; il vient aussi sur différens arbres à fruits en baie, les groseilliers sur-tout. Il pue très-fort, et perce avec sa trompe les élytres des coléoptères qu'il veut sucer.

Geoffroi me paroît avoir confondu cette espèce avec la précé-

dente, sous la dénomination de *punaise brune à antennes et bords panachés*.

Pentatome des génévriers, *Pentatoma juniperina*, *Cimex juniperinus* Linn., Fab.; la *punaise verte* Geoff. Cet insecte est d'un beau vert en dessus bordé de jaune, et en dessous d'un vert jaunâtre. Le dernier article des antennes est un peu fauve; les angles du corcelet sont obtus.

Pentatome du chou, *Pentatoma ornata*, *Cimex ornatus* Linn.; la *punaise rouge du chou* Geoff. Cet insecte est noir, avec quatre taches rouges sur le corcelet, et une de la même couleur fourchue sur l'écusson; les étuis sont rouges avec trois taches noires; les bords du ventre sont entrecoupés des deux couleurs.

Il se trouve en abondance sur le chou et plusieurs plantes crucifères. Ses œufs sont nombreux et rangés en lignes très-serrées; ils ont la forme d'un petit baril gris et pointillé de brun au milieu, et fascié de brun aux deux bouts; ils sont collés par l'extrémité inférieure; la supérieure est brune, avec un cercle gris étroit, et un point de la même couleur au milieu : cette extrémité s'ouvre comme un couvercle lorsque la larve éclot.

On placera dans cette division la Punaise a bec, *Cimex acuminatus* Linn. Son corps va en pointe en devant; il est jaunâtre avec des raies obscures en dessus; ses antennes sont rougeâtres.

Nous figurons ici, pour exemple, le *pent. siamoise* d'Olivier; mais par un travail subséquent, nous placerons cet insecte dans le genre Scutellère.

II. *Pentatomes à corps rond.*

Pentatome morio, *Pentatoma morio*, *Cimex morio* Linn., Fab. Il est noir, avec les tarses d'un rouge brun et les ailes blanches : c'est la *punaise noire* de Geoffroi.

Pentatome des potagers, *Pentatoma oleracea*, *Cimex oleraceus* Linn., Fab. Il est d'un vert-bleuâtre luisant avec une ligne sur le corcelet, une tache sur l'écusson et sur chaque élytre, blanches ou rouges.

Pentatome bleu, *Pentatoma cœrulea*, *Cimex cœruleus* Linn., Fab.; la *punaise verte-bleuâtre* Geoff. Il est entièrement d'un bleu verdâtre.

Pentatome bicolor, *Pentatoma bicolor*, *Cimex bicolor* Linn., Fab.; la *punaise noire à quatre taches blanches* Geoff. Il est d'un noir-violet luisant, avec des taches blanches sur le corcelet, les étuis et les jambes. (L.)

PENTHORE, *Penthorum*, plante herbacée à tige anguleuse, rameuse, rude au toucher, à feuilles alternes, oblongues ou lancéolées, dentées, à peine charnues, à fleurs disposées en épis terminaux, recourbés, presque unilatéraux, qui forme un genre dans la décandrie pentagynie, et dans la famille des succulentes.

Ce genre, qui est figuré pl. 390 des *Illustrations* de Lamarck, a pour caractère un calice divisé en cinq parties;

une corolle de cinq pétales très-petits, alternes, avec les divisions du calice, et manquant quelquefois; dix étamines; cinq ovaires supérieurs adhérens intérieurement à leur base, à stigmate sessile et aigu.

Le fruit est une capsule à cinq pointes et à cinq loges, renfermant des semences nombreuses, très-petites, insérées sur les cloisons.

La *penthore* est une plante vivace qui croît dans les marais de l'Amérique septentrionale. J'en ai observé d'immenses quantités en Caroline, où elle fleurit pendant l'été. Ses fleurs en masse ont une légère odeur qui n'est pas désagréable. Les bestiaux ne la mangent pas. (B.)

PENTISULCE, dénomination générique des quadrupèdes dont les pieds sont divisés en cinq doigts. (S.)

PENTON DE MER. Bloch donne ce nom au TÉTRODON SPENGLERIEN. *Voyez* ce mot. (B.)

PENTSTEMON, *Pentstemon*, genre de plantes établi pour placer quelques espèces de *galanes*, dont le cinquième filament des étamines est velu à sa partie supérieure, et dont la corolle est bilabiée. Ce caractère ne paroît pas devoir être regardé pour séparer ces espèces qui ne sont qu'au nombre de quatre du genre qui n'en a pas davantage. *Voyez* au mot GALANE. (B.)

PENVISCH. En Flandre on appelle ainsi une espèce de *cétacé* qui paroît être la *baleine de la Nouvelle-Angleterre*, de Brisson. (DESM.)

PEPATZCA. Les Mexicains nomment ainsi la *petite sarcelle*. (S.)

PEPÉRINO, tuf volcanique de couleur grise, composé de cendres volcaniques et de pouzzolane, et tout parsemé de leucites de la grosseur d'un grain de poivre, c'est ce qui lui a fait donner le nom de *pépérino*. Comme cette pierre est aussi solide que légère, elle est fort employée à Rome dans les constructions; on la fait entrer aussi dans l'espèce de maçonnerie dont on revêt les statues de marbre qu'on envoie au loin; comme on l'a pratiqué pour préserver de la fracture les chefs-d'œuvre de l'antiquité qui ont été transportés d'Italie à Paris.

Il y a de grandes carrières de *pépérino* au mont Albano à six lieues au S. E. de Rome, et dans les collines des environs. Les anciens même en faisoient usage, et le temple de Jupiter-Latial en est construit. Il est en forme de rotonde, sur le sommet du mont Albano, aujourd'hui *monte Cavo*. Le mont Aldige dont parle Horace, est attenant à cette montagne: il est aussi composé de lave et de *pépérino*.

Il ne faut pas confondre cette pierre avec le *piperno* de Naples, qui n'est point un tuf, mais une vraie lave. *Voyez* PIPERNO. (PAT.)

PEPEROMIE, *Peperomia*, genre de plantes à fleurs incomplètes, de la diandrie monogynie, qui offre pour caractère une spathe très-courte, ovale et caduque, un spadix cylindrique, couvert de fleurs très-rapprochées, sans calice ni corolle, et placées sur de petites saillies; deux étamines insérées sous un ovaire ovale, à stigmate sessile, à peine visible.

Le fruit est une baie sèche et monosperme.

Ce genre, qui a été établi dans la *Flore du Pérou*, diffère à peine des *poivres;* mais comme ces derniers sont nombreux en espèces, et d'une contexture fort différente, il est bon de saisir les petits caractères qui l'en séparent.

Les *pepéromies* sont des plantes herbacées, charnues, plus ou moins odorantes, à tiges sans nœuds, à feuilles opposées ou verticillées, très-entières, à spadix axillaires ou terminaux. On en trouve vingt-quatre espèces de figurées dans la *Flore du Pérou;* mais il est probable que beaucoup d'autres ont été placées parmi les *poivres*, telles que les plantes que Plumier avoit décrites et figurées sous le nom de *scaururus*.

Parmi celles de la *Flore du Pérou*, on doit distinguer :

La PEPÉROMIE CRISTALLINE, qui a les feuilles oblongues, ponctuées en dessous par des excavations, et dont les épis sont comprimés et opposés aux feuilles. Elle se trouve dans les lieux pierreux, et son odeur suave, semblable à celle de l'*anis*, la fait rechercher pour faire des liqueurs.

La PEPÉROMIE A FEUILLES INÉGALES, dont les feuilles sont verticillées, presque ovales, les florales plus grandes; les épis souvent quatre par quatre, terminaux et inégaux. Elle est figurée pl. 46 de la *Flore du Pérou*, où elle se trouve dans les lieux pierreux et même sur les arbres. Elle fleurit toute l'année. Elle a l'odeur encore plus agréable que celle de la précédente. Elle est employée dans les maux d'oreille et de tête, en cataplasme, et en infusion dans les coliques venteuses et dans les foiblesses d'estomac. (B).

PEPIE (*économie rurale et fauconnerie*), maladie des volailles et des oiseaux de vol; le manque d'eau, l'eau sale ou bourbeuse, la chair corrompue, en sont la cause ordinaire. Cette maladie se manifeste par une petite peau blanche qui couvre le bout de la langue des oiseaux, et elle se guérit en arrachant cette peau; on lave ensuite la langue avec du vin ou avec un peu d'eau et de sel. (S.)

PEPIN, *Granum*, semence recouverte d'une enveloppe coriace, qui se trouve dans certains fruits. Telles sont les semences de *pommes*, de *poires*, de *raisin*, de *melon*, de

courge, &c. On dit pourtant *graine de melon, graine de courge*, mais c'est parce que l'usage a prévalu, car ces graines sont de véritables *pepins*, et en ont tous les caractères. *Voy.* les mots Fruit, Graine, Semence. (D.)

PEPINIÈRE. On donne ordinairement ce nom à un terrein clos ou non clos dans lequel on élève des arbres fruitiers, forestiers ou d'agrément, soit de graines, soit de marcottes, soit de boutures, pour, après qu'ils ont acquis une certaine grosseur, et qu'ils ont été greffés, pour ceux qui les demandent, être transplantés à demeure dans un autre endroit.

Les anciens ont connu les *pépinières*, dont l'utilité n'a jamais été contestée; cependant ce n'est que depuis peu d'années que leur nombre s'est accru en Europe, et encore en ce moment il n'est en rapport avec les besoins de l'agriculture que dans quelques cantons et autour des grandes villes.

Les avantages qu'un pays retire des *pépinières publiques* sont si considérables, qu'on en a vu changer de face par l'établissement d'une seule. En effet, les fruits fournissent des ressources telles pour les habitans des campagnes, qu'on a évalué à plus de moitié le pain qu'ils économisent pendant le cours d'un été, qu'on peut citer plusieurs endroits en France où leur vente paie seule la totalité des impositions. Qu'est-ce qui doutera aujourd'hui, où les bois de chauffage, de bâtisse et de charronnage sont devenus si rares, de la nécessité de multiplier les arbres isolés, sur les routes, dans les haies, &c.? Eh bien! c'est sur les *pépinières* que les amis de leur patrie doivent fonder leur espoir. Là, et là seulement, on trouve de jeunes arbres forestiers d'une belle venue, d'une transplantation assurée, en assez grand nombre et d'un prix modique. On ne peut trop engager les riches propriétaires, pères de famille, à former auprès de leur demeure des *pépinières*, où ils puissent prendre annuellement des plants des meilleurs arbres fruitiers, des plus utiles espèces d'arbres forestiers, pour planter sur leurs terres. On ne peut trop conseiller aux cultivateurs pauvres, mais actifs et industrieux, d'en établir de semblables pour en vendre le produit à leurs concitoyens, car l'expérience prouve que si les entreprises de ce genre languissent d'abord par l'effet de l'ignorance et de l'insouciance, elles finissent toujours par prospérer lorsque l'expérience a ouvert les yeux sur les profits qu'on peut espérer des plantations qu'elles favorisent.

Une *pépinière* peut être établie dans toute espèce de terrein; mais il faut cependant éviter, autant que possible, de la placer dans celui qui est trop mauvais et dans celui qui est trop

bon. Dans un mauvais, parce que les arbres végètent trop lentement, se rabougrissent avant l'âge; dans un trop bon, parce qu'ils poussent avec trop de vigueur, et que lorsqu'on les transplante dans un terrein inférieur en qualité, ils s'y accoutument difficilement et périssent même souvent. Cette dernière cause a indisposé beaucoup de personnes contre les arbres tirés des *pépinières*, parce que la plupart des entrepreneurs de ces établissemens s'inquiètent fort peu de ce que deviendront ceux qui sortent de chez eux, et qu'un arbre cru dans un terrein gras et humide, ayant à trois ans plus d'apparence que n'en aura à six celui cultivé dans un sol maigre et sec, lui coûte moins et se vend davantage à l'acquéreur ignorant.

Pour être bien placée, il faut donc qu'une *pépinière* soit dans un terrein de moyenne bonté, à l'exposition du levant, en plaine plutôt que sur un coteau. Le sol doit être défoncé au moins à quatre pieds de profondeur, débarrassé de toutes les grosses pierres, et préservé par une clôture quelconque, de la dent des bestiaux. On la divise ordinairement en planches de huit à dix pieds de large, entre lesquelles on laisse un sentier suffisant pour qu'au moins deux personnes de front puissent y passer. Quelques-unes de ces planches sont destinées aux semis, soit des arbres fruitiers qui doivent recevoir la greffe (soit des arbres forestiers), soit aux souches ou mères qui par marcottes fournissent les sujets pour ces deux objets. Il faut choisir les planches où l'on doit planter telle ou telle espèce, de manière que l'ombre de ces espèces, qui acquièrent une certaine grandeur avant d'être replantées, comme les cerisiers, les noyers, les ormes, les tilleuls, &c. ne nuise pas à celles qui restent toujours naines ou qui se vendent la troisième année au plus, et éviter de mettre la même nature d'arbre dans la même planche lorsqu'on a enlevé la totalité de ceux qu'elle contenoit.

Dans quelques cas, on disperse assez les graines sur les planches, pour que les jeunes plants qui en proviennent puissent rester dans la même place jusqu'à l'âge où ils sont enlevés; dans d'autres, on les répand très-serrés, et lorsqu'ils ont acquis assez de force, on les lève pour les placer en quinconce dans un autre lieu de la *pépinière*. Ce sont principalement les plants d'arbres fruitiers destinés à être greffés, qui exigent cette première transplantation.

L'époque de la transplantation des arbres de *pépinière* varie selon les espèces, mais en général elle se fait la seconde ou la troisième année et en automne. Celle de l'enlèvement pour être planté à demeure hors de la *pépinière*, varie encore

plus, puisque, outre les causes qui tiennent à la nature de chaque arbre, elle est soumise aux besoins ou aux demandes du consommateur. Aussi est-il difficile de donner des préceptes généraux.

La distance qui doit se trouver entre chaque arbre dans la *pépinière*, varie également selon les espèces et le temps présumé qu'elles doivent y rester. Ainsi le *noyer* sera plus espacé que le *cerisier*, le *chêne* plus que le *tilleul*, &c. Il est bon en général de garder un terme moyen dans ce cas, car les arbres serrés dans la *pépinière* filent mieux, produisent une plus belle tige que ceux qui sont trop écartés ; mais ces derniers sont moins sensibles à la transplantation et aux effets des météores, &c.

L'entretien d'une *pépinière* exige de continuels travaux. Il faut la labourer profondément une fois dans l'année, et la sarcler à la houe deux ou trois fois au moins. Au premier printemps on fait les semis, les boutures, on transplante les marcottes, &c. Ensuite vient la greffe, objet de première importance pour un pépiniériste, et qui l'occupe presque exclusivement à différentes époques. L'automne, il fait ses marcottes, débarrasse ses arbres des branches nuisibles, transplante ceux qui demandent à l'être, &c. &c.

On trouvera au mot ARBRE une partie des principes d'après lesquels on doit diriger les travaux d'une *pépinière*, et à l'article de chaque espèce d'arbre ce qu'il convient de pratiquer plus particulièrement pour elle. *Voyez* les mots JARDIN et VERGER. L'on peut aussi consulter le *Traité complet des Pépinières*, par Calvel, publié depuis peu. (B.)

PEPITES, morceaux d'or natif, détachés de leur gangue et roulés par les eaux ; on leur donne ce nom dès qu'ils ont à-peu-près la grosseur d'une lentille : au-dessous ce sont des *paillettes* ou des *grains d'or*. On a souvent trouvé au Mexique et au Pérou des *pépites* du poids de plusieurs marcs. On en a même vu qui passoient, dit-on, soixante marcs, ce qui feroit une valeur d'environ cinquante mille francs; mais on conçoit bien que de semblables morceaux sont infiniment rares. *Voyez* OR. (PAT.)

PEPLIS, *Peplis*, petite plante rampante, à feuilles ovales, opposées, et à fleurs très-petites, axillaires, solitaires, qui forme un genre dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des CALYCANTHÈMES.

Ce genre, qui est figuré pl. 262 des *Illustrations* de Lamarck, a pour caractère un calice campanulé à douze dents, dont six alternes plus courtes ; une corolle de six pétales, qui manquent quelquefois ; six étamines à anthères ar-

rondies; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate capité.

Le fruit est une capsule recouverte par le calice biloculaire, évalve, renfermant un grand nombre de semences attachées à un placenta charnu, adné aux deux côtés de la cloison.

Le *peplis* est annuel et croît dans les lieux où l'eau séjourne une partie de l'année, souvent même dans l'eau, mais on ne le trouve ordinairement pas dans les marais proprement dits. Il ressemble au *pourpier*, par ses feuilles et même ses fleurs. (B.)

PEPON, nom spécifique d'une plante du genre COURGE, ou mieux d'une race de COURGE. *Voyez* ce mot. (B.)

PEPU, PIPU, PUPE; en différens endroits, c'est la HUPPE. *Voy.* ce mot. (VIEILL.)

PERA, *Pera*, genre de plantes établi par Mutis dans les *Nouveaux Actes de la Société de Stockholm*, année 1784. Il est de la dioécie polyandrie, et a pour caractère un calice de deux folioles caduques; un pétale concave, et même demi-globuleux et pendant; un grand nombre de découpures linéaires, plissées et droites autour de l'ovaire; dans les fleurs mâles, vingt-quatre à trente étamines sur deux rangs. Dans les fleurs femelles un pistil surmonté de trois stigmates.

Le fruit est une capsule à trois loges, à trois valves bifides, et contenant une seule semence dans chaque loge.

Ce genre ne contient qu'une espèce. C'est un arbre. (B.)

PERAGU, *Clerodendron*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la didynamie angiospermie et de la famille des PYRÉNACÉES, dont le caractère consiste en un calice turbiné, à cinq dents; une corolle infundibuliforme, à tube grêle, cylindrique, à limbe divisé en cinq parties presque égales, mais d'un seul côté; quatre étamines très-saillantes, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, ovale, surmonté d'un style à stigmate simple.

Le fruit est une baie recouverte par le calice, uniloculaire, contenant quatre osselets monospermes, s'ouvrant souvent en quatre parties dans la maturité.

Ce genre, qui est figuré pl. 547 des *Illustrations* de Lamarck, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, et à fleurs disposées en panicules axillaires ou terminales. On en compte huit espèces, toutes appartenantes aux Indes et contrées voisines, et parmi lesquelles il faut distinguer :

Le PÉRAGU INFORTUNÉ, qui a les feuilles en cœur et velues. Il se trouve dans l'Inde, et est figuré vol. 4, pl. 49 de l'*Herbier d'Amboine*, par Rumphius.

Le PÉRAGU FORTUNÉ, qui a les feuilles lancéolées très-entières.

Le PÉRAGU TRICHOTOME, qui a les feuilles ovales, tantôt entières, tantôt lobées, et la panicule trichotome. Il croît au Japon. Il naît sur ses branches une larve d'insecte qui passe pour spécifique contre les vers des enfans. (B.)

PERAME, *Mattuschkea*, petite plante à feuilles opposées, ovales, sessiles, hérissées de poils, à fleurs disposées en tête, et reposant sur quatre larges bractées, velues, et sur des pédoncules axillaires et dichotomes.

Cette plante, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie, et qui est figurée pl. 68 des *Illustrations* de Lamarck, offre pour caractère un calice divisé en quatre parties; une corolle infundibuliforme, à quatre divisions; quatre étamines; un ovaire supérieur, à style filiforme et à stigmate aigu.

Le fruit est composé de deux ou quatre semences nues, très-petites.

La *pérame* a été découverte par Aublet dans les lieux humides et sablonneux de la Guiane. Elle est annuelle. (B.)

PERCE-BOIS, famille d'insectes de l'ordre des COLÉOPTÈRES, établie par Duméril, et correspondant aux familles des PTINIORES et des STERNOXES de Latreille. Les coléoptères *perce-bois* ont quatre palpes, cinq articles à tous les tarses, les antennes filiformes, et les élytres dures : ce sont les *vrillettes*, les *ptines*, les *ptilins*, les *taupins*, les *mélasis* et les *buprestes*. (O.)

PERCE-BOIS, nom d'insecte qui répond au *ligniperda* de quelques auteurs latins, et primitivement au *xylophtoros* d'Aristote. « Le petit ver qu'on nomme *perce-bois*, n'est pas moins singulier qu'aucun des précédens; il montre hors d'un étui une tête tachetée; ses pieds sont près de la tête comme dans les autres vers. Le surplus de son corps est enveloppé d'une tunique de la nature de la toile d'araignée, couverte de brins de bois qu'on croiroit que le ver a rassemblés en marchant, mais ces brins de bois sont tissus avec la tunique même, et le tout ensemble est au ver ce que la coquille est au limaçon. Cette étui ne tombe point de lui-même, pour l'ôter il faut l'arracher comme s'il étoit adhérent à son corps. Dépouiller ce ver, c'est le faire mourir; il n'est plus après cela capable de rien, comme le limaçon auquel on a enlevé sa coquille : avec le temps, ce ver devient chrysalide, de même que les chenilles; il vit sans mouvement : mais on n'a pas encore observé quel est l'animal ailé que donne cette métamorphose ». Camus, *traduct. de l'Hist. des Animaux d'Aristote, tom. 1, pag. 313.* Pline met cet insecte avec les *teignes*, et ne fait que rapporter la substance de ce que dit

Aristote. Nous pensons avec Charleton et Réaumur, qu'il s'agit ici d'une larve de frigane. Quelques chenilles de *bombix* vivent bien dans des fourreaux recouverts de matières végétales ; mais comme elles sont bien moins communes que les larves de *frigane*, que les fourreaux n'offrent pas d'une manière aussi expresse que ceux des *friganes* les caractères qu'Aristote assigne au fourreau des *xylophtoros*, que ce grand naturaliste distingue cet animal des *chenilles*, nous ne croyons pas qu'il ait entendu parler de ces *chenilles*.

Réaumur désigne encore sous le nom de *perce-bois*, l'*abeille violette* de Linnæus. *Voyez* XYLOCOPE.

Les *ligniperdes* de Pallas, sont pour nous des *bostriches*. (L.)

PERCE-BOSSE, nom vulgaire de la LISIMAQUE. *Voyez* ce mot. (B.)

PERCE-FEUILLE. On donne ce nom vulgairement à la BUPLÈVRE PERFOLIÉE et à la BUPLEVRE EN FAULX. *Voy.* ces mots. (B.)

PERCE-MOUSSE. C'est le POLYTRIC COMMUN. *Voyez* ce mot. (B.)

PERCE-MURAILLE, nom vulgaire de la PARIÉTAIRE. *Voyez* ce mot. (B.)

PERCE-NEIGE, nom vulgaire de la GALANTHINE. *Voyez* ce mot. (B.)

PERCE-OREILLE. *Voyez* FORFICULE. (L.)

PERCE-PIER, *Aphanes*, petite plante annuelle à feuilles alternes, tripartites et à fleurs axillaires, dont on avoit fait un genre dans la tétrandrie digynie, mais qu'on pense aujourd'hui devoir réunir aux *alchimilles*.

Le *perce-pier* se trouve très-abondamment dans les champs arides, et passe pour vulnéraire, astringent et diurétique. *Voyez* au mot ALCHIMILLE, où il est mentionné, et pl. 87 des *Illustrations* de Lamarck, où il est figuré. (B.)

PERCE-PIERRE. Les pêcheurs donnent ce nom à la *Blennie baveuse*, parce qu'elle est toujours cachée dans les fentes des rochers. On le donne encore par extension à d'autres espèces du même genre. *Voy.* au mot BLENNIE. (B.)

PERCE-PIERRE, nom vulgaire de la *bacille maritime*, qui lui a été donné parce qu'elle croît entre les fentes des rochers, dans des endroits où il y a à peine de la terre. *Voy.* au mot BACILLE. (B.)

PERCE-POT. *Voyez* SITTELLE. (VIEILL.)

PERCERAT. On donne ce nom dans quelques cantons à la *raie pastenague* et à la *raie aigle*. Voyez au mot RAIE. (B.)

PERCHAQUEUE, nom vulgaire de la *mésange à longue queue*. (VIEILL.)

PERCHE (terme de *vénerie*). On appelle ainsi la tige du *bois* ou de la *tête* du *cerf*, et des autres quadrupèdes ruminans du même genre. (DESM.)

PERCHE, *Perca*, genre de poissons de la division des THORACIQUES, auquel Linnæus avoit donné pour caractère d'avoir les mandibules inégales, armées de dents aiguës et recourbées; un opercule de trois lames écailleuses, dont la supérieure est dentée en ses bords; six rayons à la membrane branchiostège; la ligne latérale suivant la courbure du dos; les écailles dures; les nageoires épineuses; l'ouverture de l'anus plus proche de la queue que de la tête.

Ce genre ainsi établi, contenoit dans Gmelin une cinquantaine d'espèces qui, la plupart, s'éloignoient autant les unes des autres que des genres voisins, principalement des SCIÈNES, des SCARES, des GASTÉROSTES (*Voyez* ces mots.), ce qui autorisoit à beaucoup d'arbitraire dans le placement de ces espèces, et jetoit par conséquent une grande confusion dans leur nomenclature.

Cet état de choses appeloit un réformateur. Lacépède, plus qu'aucun autre ichtyologiste, ayant pu observer et comparer un grand nombre d'espèces de ces trois genres, s'appercevoir de leur hétérogénéité, et du peu de précision des caractères qui avoient servi à les réunir, a dû être ce réformateur, et en effet il l'a été. Profitant des travaux de ses prédécesseurs, et sur-tout de Bloch, après avoir passé en revu tous les *thoracins* des genres voisins, en avoir ôté les espèces qui ne concordoient pas avec les autres, il a formé dans le voisinage du genre *perche*, une famille composée de dix-huit genres, dont il a précisé les caractères d'une manière positive, et auxquels il a rapporté des espèces qui se conviennent toutes avec autant d'exactitude que possible. Ces genres sont, LABRE, CHÉILINE, CHÉILODIPTÈRE, OPHICÉPHALE, HOLOGYMNOSE, SCARE, OSTORHINQUES, SPARE, DIPTÉRODON, TÆNIANOTE, MICROPTÈRE, SCIÈNE, LUTJAN, CENTROPOME, BODIAN, POMACENTRE et HOLOCENTRE, parmi lesquels les cinq derniers sont principalement établis aux dépens des *perches* de Linnæus, dont des espèces entrent aussi dans quelques autres lettres que celui de *spare*.

Aujourd'hui donc le genre des *perches*, que Lacépède, à l'imitation de Daubenton, appelle PERSEGUE, ne renferme plus que quatorze espèces qui ont pour caractère commun, un ou plusieurs aiguillons, et une dentelure aux opercules;

un barbillon ou point de barbillon aux mâchoires, deux nageoires dorsales.

Ces quatorze espèces se divisent en *perches* qui ont la nageoire de la queue échancrée, et en *perches* qui l'ont entière.

Dans la première division se trouve :

La PERCHE FLUVIATILE, qui a quinze rayons à la première nageoire du dos, quatorze rayons à la seconde, deux rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire de l'anus; les deux mâchoires également avancées; les thoracines rouges. Elle est figurée dans Bloch, pl. 52, dans l'*Histoire naturelle des Poissons*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville, vol. 4, pl. 107, et dans beaucoup d'autres ouvrages. On la trouve en Europe et en Asie septentrionale, dans les eaux douces, vives ou tranquilles. Elle parvient souvent à la longueur de deux pieds, et au poids de trois à quatre livres; mais on en cite de beaucoup plus grosses. C'est un des plus beaux poissons de nos contrées, sur-tout lorsqu'il vit dans les eaux vives et pures; alors une couleur d'or interrompue par des bandes noires, brille sur son corps, et est relevée par le beau rouge de feu des nageoires. Dans les eaux stagnantes et boueuses, cette couleur s'obscurcit au point de devenir d'un gris légèrement jaune.

L'ouverture de la bouche de la *perche* est large; ses deux mâchoires sont d'égale longueur et armées de petites dents pointues; son palais en a dans trois endroits différens, et son œsophage dans quatre; sa langue est courte et unie; ses narines sont doubles et peu éloignées des yeux; ses yeux sont grands; l'opercule de ses ouïes est garni de très-petites écailles, et sa lame supérieure est dentelée en ses bords; ses écailles sont dures et fortement attachées à la peau; son anus est plus près de la queue que de la tête; la première de ses nageoires dorsales a ses rayons épineux, et une tache noire à sa partie postérieure.

Cette *perche* fraie au commencement du printemps, sur le bord des rivières, des lacs ou des étangs. Elle peut peupler beaucoup, car une *perche* du lac de Genève a été trouvée avoir 992,000 œufs, et elle produit dès sa troisième année; mais son frai, ses petits et elle-même sont exposés à la voracité d'un nombre considérable d'ennemis, de sorte que de ce grand nombre à peine en arrive-t-il à bien, la centième partie. La manière dont elle se défait de ses œufs est remarquable. Elle cherche un morceau de bois ou tout autre corps solide terminé en pointe, et s'en frotte le trou ombilical; les œufs sortent par l'effet de la compression, s'attachent à ce corps, et ensuite la *perche* les file pour ainsi dire, en passant et repassant autour jusqu'à ce qu'ils soient tous sortis. Ces œufs sont renfermés, quatre ou cinq ensemble, dans une membrane commune, ce qui donne à l'ensemble l'apparence d'un réseau à mailles hexagones.

Les lacs d'eau pure sont les lieux où les *perches* se plaisent le plus; elles les quittent cependant lorsqu'elles le peuvent, pour remonter les rivières dans le temps du frai. Elles nagent avec beaucoup de rapidité, et se tiennent habituellement assez près de la surface de l'eau, ce à quoi elles sont sans doute déterminées par la grande capacité de leur vessie natatoire; elles nagent avec une grande vélocité; vivent

de petits poissons, de reptiles, d'insectes, etc. On les voit souvent pendant l'été s'élancer hors de l'eau, pour saisir au vol les insectes qui passent à leur portée. Elles sont si voraces, qu'elles se jettent sur des hameçons seulement garnis de plumes, et qu'elles ne craignent point de se jeter sur le GASTÉROSTE ÉPINOCHE (*Voyez* ce mot.); mais ce dernier poisson, en relevant les rayons épineux de sa nageoire dorsale, les fait mourir de faim, en les mettant dans l'impossibilité de fermer la bouche et de se débarrasser d'eux. Les pêcheurs ont observé que lorsqu'ils prenoient une *perche* dans cet état, qu'ils lui ôtoient l'*épinoche* et la remettoient dans l'eau, elle reprenoit son embonpoint, mais ne pouvoit refermer sa bouche. Sans doute ce cas n'arrive que lorsque l'*épinoche* est déjà depuis long-temps cloué au palais de ce poisson: on en sent la raison.

Les *perches* elles-mêmes n'ont d'autre moyen d'échapper à leurs ennemis, que celui qu'emploient les *épinoches* à leur égard, du moins les rayons épineux de leur première dorsale empêchent les brochets et autres poissons voraces de vivre à leurs dépens.

Les Grecs et les Romains ont connu les *perches*, et faisoient le même cas que nous de leur chair. Ausone, dans son Elégie sur la Moselle, dit:

> Nec te delicias mensarum, perca, silebo,
> Amnigenos inter pisces dignande, marinis
> Solus puniceis facilis contendere mullis.

En effet, la chair de ce poisson est blanche, ferme et d'un goût exquis, sur-tout lorsqu'il a vécu dans une eau pure comme celle de la Moselle, du Rhin, et sur-tout des lacs de la Suisse. On peut, sans inconvénient, la donner aux convalescens et aux personnes dont l'estomac est foible.

L'art du cuisinier sait varier ce mets de beaucoup de manières; la plus en usage est celle-ci. On écaille la *perche*, on la vide de ses ouïes et de ses intestins, on la lave dans deux eaux, on la fait cuire dans un court-bouillon avec du vin blanc, et ensuite on la sert entière avec une sauce blanche aux câpres ou toute autre, maigre ou grasse. On les fait aussi fréquemment entrer dans les matelotes, dont elles relèvent le goût. On vante beaucoup un mets qu'on fait à Genève avec de très-petites *perches* qu'on pêche dans le lac, sous le nom de *mille cantons*.

Les Lapons préparent avec la peau des *perches*, qui sont fort grosses et fort abondantes dans les lacs de leur pays, une colle identique, pour la nature et la qualité, avec celle que produit l'*acipensère esturgeon*. Voyez au mot COLLE DE POISSON et au mot ESTURGEON.

La *perche* a la vie dure; on peut la transporter facilement dans de l'herbe fraîche d'un étang à un autre, pourvu que la distance et la chaleur de l'atmosphère ne soient pas trop considérables. Elle varie beaucoup en couleur et en saveur, selon les temps et les lieux. On la prend avec des filets et à l'hameçon, que l'on garnit d'un très-petit poisson, d'un lombric ou d'une patte d'écrevisse. On la saisit fort aisément à la main, sur le bord des trous qu'on fait à la glace des étangs où elle est abondante. Cette abondance est quelquefois un grand mal pour les étangs, parce qu'elle s'oppose à la multiplication des poissons qui croissent plus vite et sont d'une nourriture moins dis-

pendieuse, tels que les *carpes*, les *tanches*, etc. Aussi ceux qui possèdent des étangs n'en mettent-ils que très-peu dans ceux qui sont destinés à ces sortes de poissons; ils préfèrent, lorsqu'il leur est avantageux d'en posséder beaucoup, d'en mettre exclusivement dans un étang particulier avec les petites espèces de *cyprins*, qui multiplient prodigieusement et qui n'ont aucune valeur commerciale.

Il est probable que c'est par erreur qu'on a dit que la *perche* se trouvoit dans la mer Caspienne.

La Perche américaine a neuf rayons à la première dorsale, treize à la seconde, trois rayons aiguillonnés et neuf articulés à la nageoire de l'anus; le corps alongé; point de bandes transversales ni de raies longitudinales. On la trouve à l'embouchure des rivières de l'Amérique.

La Perche de Brunich, *Perca pusilla* Linn., a neuf rayons à la première dorsale, vingt-trois à la seconde, trois rayons aiguillonnés et vingt-un articulés à la nageoire de l'anus; la mâchoire inférieure un peu plus avancée que la supérieure; le rayon aiguillonné de chaque thoracine, dentelé sur son bord antérieur. On la pêche dans la Méditerranée. Elle brille de l'éclat de l'argent et du rubis.

La Perche umbre, *Sciæna cirrhosa* Linn., a dix rayons à la première nageoire du dos, vingt-six à la seconde, deux rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à celle de l'anus; un barbillon au bout de la mâchoire inférieure. Elle est figurée dans Bloch, pl. 300, et dans le *Buffon* de Déterville, vol. 4, p. 59, sous le nom de *scène barbue*, et dans plusieurs autres ouvrages. On la pêche dans la Méditerranée et dans les mers d'Amérique. Elle est connue sur nos côtes sous le nom d'*ombre*, de *maigre*, de *daine* et de *scène-corps*. Elle a été confondue très-fréquemment avec la *scène ombre*, même par Linnæus et Bloch (*Voyez* au mot Scène.), quoiqu'elle en diffère considérablement. Elle a été connue d'Aristote et de Pline, qui vantent la bonté de sa chair, et sur-tout de celle de sa tête: on l'estime encore beaucoup aujourd'hui. Elle parvient à environ deux pieds.

La Perche diacanthe, qui a neuf rayons à la première dorsale, treize à la seconde, trois rayons aiguillonnés et onze articulés à l'anale; deux orifices à chaque narine; deux aiguillons à chaque opercule; un grand nombre de raies longitudinales, étroites et dorées. Elle est figurée dans Bloch, pl. 305, et dans le *Buffon* de Déterville, vol. 4, pag. 39, sous le nom de *scène diacanthe*. On la trouve dans la Méditerranée.

La Perche pointillée a neuf rayons à la première nageoire du dos, douze à la seconde, trois rayons aiguillonnés et onze articulés à l'anale; deux orifices à chaque narine; deux aiguillons à chaque opercule; un grand nombre de raies longitudinales, étroites et dorées. Elle est figurée dans Bloch, pl. 305, et dans le *Buffon* de Déterville, vol. 4, p. 55, sous le nom de *scène pointée*. On la trouve dans la Méditerranée.

La Perche murdjan a dix rayons à la première dorsale, quinze à la seconde, quatre rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale; le sommet de la tête déprimé et marqué par quatre raies saillantes et longitudinales; la lèvre supérieure extensible et moins avancée que

l'inférieure; un aiguillon à chaque opercule; les nageoires rouges. Elle vit dans la mer Rouge.

La PERCHE PORTE-ÉPINE a dix rayons à la première nageoire du dos, quinze à la seconde, quatre rayons aiguillonnés et huit articulés à la nageoire de l'anus; une fossette alongée et profonde, et deux petits faisceaux de stries saillantes sur le sommet de la tête; un aiguillon blanc, fort et très-long à la première pièce de chaque opercule; la nuque relevée en bosse. On la trouve avec la précédente.

La PERCHE KIRKER a onze rayons à la première dorsale, quinze à la seconde, trois rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale; la couleur générale d'un bleu argenté; trois, quatre ou cinq raies longitudinales, brunes, de chaque côté du corps et de la queue. Elle se trouve encore avec les précédentes dans la mer Rouge, et a été décrite ainsi qu'elles par Forskal, sous le nom de *sciæna*.

La PERCHE LOUBINE a huit rayons à la première nageoire du dos, onze à la seconde, trois rayons aiguillonnés et six articulés à la nageoire de l'anus; les deux mâchoires arrondies par-devant et échancrées; l'inférieure beaucoup plus avancée que la supérieure, deux aiguillons à la première pièce de chaque opercule; les écailles rhomboïdales et ciliées; la ligne latérale s'étendant sur la caudale jusqu'à l'angle rentrant de cette nageoire. Leblond l'a envoyée de Cayenne au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

La PERCHE PRASLIN a dix rayons à la première dorsale, treize à la seconde, trois rayons aiguillonnés et neuf articulés à l'anale; un rayon aiguillonné et sept articulés à chaque thoracine; deux aiguillons à la seconde pièce de chaque opercule; quatorze raies longitudinales alternativement brunes et blanchâtres de chaque côté de l'animal. Elle a été observée par Commerson, autour de l'île de Praslin.

On trouve dans la seconde division du genre des *perches :*

La PERCHE TRIACANTHE a six rayons à la première nageoire du dos, quatorze à la seconde, neuf rayons à la nageoire de l'anus, trois aiguillons à chaque pièce de chaque opercule; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; les écailles petites et relevées par une arête; la caudale arrondie; huit raies longitudinales blanches. On ignore sa patrie.

La PERCHE PENTACANTHE a cinq rayons à la première dorsale, quatorze à la seconde, dix rayons à l'anale, deux ou trois aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule; la mâchoire inférieure beaucoup plus avancée que la supérieure; les écailles très-petites; la caudale arrondie; la ligne latérale courbée vers le bas, ensuite vers le haut, et de nouveau vers le bas; quatre raies longitudinales blanches de chaque côté. Son pays natal est inconnu.

La PERCHE FOURCROY a dix rayons à la première nageoire du dos, vingt-huit à la seconde, deux rayons aiguillonnés et six articulés à l'anale, un aiguillon à la seconde pièce de chaque opercule; les écailles arrondies et dentelées; la caudale en forme de fer de lance; de petites écailles sur la base de cette nageoire, ainsi que sur celle des pectorales et de la nageoire du dos. On ignore également quelle est sa patrie. (B.)

PERCHE DORÉE. C'est l'HOLOCENTRE POST, *Perca cernua* Linn. *Voyez* ce mot. (B.)

PERCHE GOUJONIÈRE. C'est l'HOLOCENTRE POST de Lacépède. *Voyez* ce mot. (B.)

PERCHE DE MER. On appelle de ce nom l'HOLOCENTRE MARIN, *Perca marina* Linn. *Voyez* au mot HOLOCENTRE. (B.)

PERCHE ŒILLÉE, nom spécifique d'un poisson du genre des *perches*, que Lacépède a placé parmi ses *centropomes*. Voyez au mot CENTROPOME. (B.)

PERCHEUSE, dénomination sous laquelle on connoît la *farlouse* dans quelques parties de la France, à cause de l'habitude qu'a cet oiseau de se percher quoique difficilement sur les arbres. *Voyez* FARLOUSE. (S.)

PERCIDI, genre de poissons établi par Scopoli, mais réuni aux *cottes* par Pallas. Il a pour type le *cotte du Japon*. Voyez au mot COTTE. (B.)

PERCNOPTÈRE. *Voyez* au mot VAUTOUR. (S.)

PERCNOPTEROS. C'est en grec le *percnoptère*, espèce de VAUTOUR. *Voyez* ce mot. (S.)

PERDICIE, *Perdicium*, genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie superflue, dont le caractère consiste en un calice commun, oblong, imbriqué; un réceptacle nu qui supporte à sa circonférence des demi-fleurons linéaires, lingulés, tridentés à leur pointe, et bidentés à leur base, et femelles, et dans son disque des fleurons tubuleux, hermaphrodites, semi-trifides, à lèvre inférieure divisée en deux parties, et à lèvre extérieure divisée en trois parties.

Le fruit est formé par plusieurs semences ovales, surmontées d'une aigrette sessile, capillaire et très-garnie.

Ce genre, qui est figuré pl. 677 des *Illustrations* de Lamarck, renferme des arbrisseaux ou des plantes à feuilles alternes et à fleurs disposées en corymbes axillaires ou terminaux.

On connoît cinq à six espèces de ce genre, dont la plus commune est:

La PERDICIE RADIALE, qui a les fleurs radiées accompagnées de quatre bractées. Elle se trouve à la Jamaïque, et est figurée dans l'ouvrage de Brown sur les plantes de cette île.

Walter avoit placé dans ce genre une plante de la Caroline, que Michaux regarde comme un TUSSILAGE dans sa *Flore de la Caroline*, et dont Ventenat a fait un genre sous le nom de CHAPTALIE. *Voyez* ces mots. (B.)

PERDIX, nom latin de la *perdrix*. (S.)

PERDREAU, nom que l'on donne aux *perdrix* dans leur premier âge. (Vieill.)

PERDRIX (*Perdix*), genre de l'ordre des Gallinacés. (*Voyez* ce mot.) *Caractères :* le bec convexe, fort et court; les narines à demi-recouvertes par un opercule; les yeux, dans plusieurs espèces, entourés de petites excroissances mamelonnées; les pieds dénués de plumes, et dans quelques espèces, armés d'un éperon; la queue courte; quatre doigts privés de membranes, trois en avant, un en arrière, tous séparés environ jusqu'à leur origine. Latham.

Ce genre est une des sections de celui du *tétras*, *tetrao* de Linnæus, édit. 13.

La Perdrix d'Amérique, de Brisson (*Perdix Virginiana* Lath.), est un oiseau de l'espèce de la Perdrix de la Nouvelle-Angleterre et du Colenicui. *Voyez* ces mots.

La Perdrix des Antilles. *Voyez* Pigeon violet de la Martinique.

La Perdrix d'Aragon (*Perdix Aragonica* Lath.). Taille supérieure à celle de la *perdrix* commune; bec et gorge noirs; tête cendrée; cou ferrugineux; poitrine rousse, avec des bandes tranversales noires; dos varié de brun et de ferrugineux; ventre, jambes et pennes des ailes noirs; couvertures supérieures des ailes jaunâtres en dessus; couvertures inférieures blanches; queue d'un brun cendré et arrondie à son extrémité; les deux pennes extérieures terminées de blanc; pieds cendrés, gris blanc dans la plupart; tubercule au lieu d'ergot.

La femelle diffère en ce qu'elle a la poitrine grise et les bandes noires, moins nombreuses et plus étroites que dans le mâle.

Cette espèce habite en Aragon, aux environs de Saragosse, où elle est connue sous le nom de *charra;* elle fait son nid à terre, et ne pond que quatre à cinq œufs tachetés de brun. *Faun. Arag.*, p. 81, n° 3, pl. 7, fig. 2.

La Perdrix de la baie d'Hudson. *Voyez* Gelinotte.

La Perdrix du Brésil. *Voyez* Yambou.

La grosse Perdrix du Brésil. *Voyez* Magona et grand Tinamou.

La Perdrix du Cap de Bonne-Espérance (*Perdix Capensis* Lath.) a la taille de la *perdrix rouge;* dix-sept pouces et demi de longueur; le bec d'une couleur de corne rougeâtre; le plumage en général d'un cendré sombre, varié de lignes grises, irrégulières et en forme de croissant, si ce n'est sur la tête, qui est d'une teinte uniforme; les plumes de la poitrine ont un trait blanc dans leur milieu; les pieds sont rouges; un ergot assez court est à un pouce au-dessus du doigt postérieur, ainsi que le commencement d'un autre; les ongles sont noirs.

Cette espèce se plaît dans les lieux sablonneux du Cap de Bonne-Espérance; quoiqu'elle ne fuie point à l'aspect de l'homme, elle ne s'approche pas des habitations.

Latham soupçonne que cette *perdrix* est de l'espèce de celle du *Sénégal* ou du *bis-ergot*, et que les dissemblances qu'on remarque entre les deux sont dues ou au sexe, ou au plumage qui n'est pas dans son état parfait.

La Perdrix cendrée de Cayenne. *Voyez* Tinamou.

La Perdrix de la Chine. *Voyez* Perdrix perlée.

La Perdrix de Chittycong. *Chittygong* est le nom de la province du Bengale où cette espèce de *perdrix* se trouve en plus grande abondance. Sa taille est celle du *faisan*, et sa longueur de quinze pouces trois quarts ; elle a le bec cendré, les yeux entourés d'une peau nue d'un rouge foncé ; cette peau s'étend depuis les narines jusque derrière l'œil, où elle se termine en pointe ; les narines sont placées dans une espèce de cire ; des lignes noires sont parsemées sur le fond blanc de la tête et du cou ; une large tache brune couvre les oreilles ; les plumes du dos et les couvertures des ailes sont agréablement variées de lignes et de raies transversales noires, brunes et blanches ; cette dernière couleur est sur les bords et à l'extrémité ; la poitrine a des traits demi-circulaires blancs sur un fond noir ; le ventre est d'un brun rougeâtre pâle, et chaque plume a le contour blanc et des marques irrégulières noirâtres dans le milieu ; la queue offre un mélange de blanc et de brun, varié de raies et de lignes en zigzags noires et blanches ; les pieds sont de la couleur du bec et n'ont point d'éperons.

Cet oiseau n'est pas bien déterminé. Latham, qui l'a décrit le premier dans le 1er Suppl. *to the Gen. Synop.*, dit que, s'il falloit hasarder une opinion, il croiroit que ce seroit la femelle du *bis-ergot de Ceylan*, dont la taille n'est pas connue (Ce *bis-ergot* n'est guère plus gros que la *caille* commune dans la figure 14 de la *Zoologie indienne.*) ; cependant il a déjà signalé une femelle, dont le plumage est différent, lorsqu'il a décrit le mâle. (*Gener. Synop.*, vol. 4.) Enfin il ajoute que des personnes ont pris cet oiseau pour la femelle du *momoul*, mais qu'elles se sont trompées. D'après cette incertitude, on doit isoler cet oiseau jusqu'à ce qu'il soit mieux connu.

La Perdrix cul-rond. *Voyez* Souï.

La Perdrix de Damas. *Voyez* petite Perdrix grise.

La Perdrix ferrugineuse (*Perdix ferruginosa* Lath., pl. 64 du *Gen. Synop.*). Cette *perdrix* de la Chine, que Latham a vue dans le Muséum Leverian, porte au-dessus du cou une espèce de fraise, composée de plumes longues de près d'un pouce et demi, terminées en pointe, d'un brun noir dans leur milieu, jaunâtres dans leur contour, et diminuant de longueur et de largeur, à mesure qu'elles approchent de la tête. Cet ornement que l'oiseau relève lorsqu'il est agité, le rapproche de la *caille* du même pays, désignée par le nom de *fraise ;* mais il est beaucoup plus grand, ayant douze pouces de longueur, et cette *caille* étant à peine longue de six pouces. Outre cela, celle-ci porte sa fraise sur le devant du cou, et cette *perdrix* la porte en arrière ; une teinte sombre foiblement mélangée de ferrugineux couvre la tête ; cette dernière teinte légèrement nuée de noir se rembrunit sur les parties supérieures du corps ; le dos et les couvertures des ailes ont des stries d'un fauve jaunâtre ; les pennes sont brunes et frangées de noir ; la queue est d'un brun profond, et sans aucun mélange sur les

trois premières pennes latérales de chaque côté ; les autres ont à l'extérieur une frange noire ; le devant du cou est ferrugineux et un peu nuancé d'une teinte plus pâle ; un rouge brun colore la poitrine et le ventre, mais il s'éclaircit sur cette dernière partie, et s'obscurcit sur le bas-ventre ; les pieds et le bec sont bruns.

Sonnerat a fait connoître une *grande caille* du même pays, dont les couleurs sont plus vives et plus brillantes ; ce qui paroît indiquer un mâle de la même espèce ; il a l'iris rouge, les plumes du dos et du croupion assez longues pour s'étendre sur la queue ; les ailes ont à leur extérieur des taches rondes, noires, ainsi que les côtés du ventre ; du reste, cet oiseau diffère très-peu du précédent.

La PERDRIX FRANCHE est, dans Belon, la PERDRIX ROUGE. *Voyez* ce mot.

La PERDRIX GAILLE, GAULE ET GAYE de Belon. *Voyez* PERDRIX ROUGE.

La PERDRIX DE LA GAMBRA. *Voyez* PERDRIX DE ROCHE.

La PERDRIX DE GINGI (*Perdix Gingica* Lath.). Sonnerat a rencontré cette espèce de *perdrix* auprès de Gingi, sur la côte de Coromandel ; taille inférieure à celle de la *perdrix grise ;* bec noir ; iris jaune ; dessus de la tête d'un brun foncé ; ligne blanche qui part du bec, passe au-dessus des yeux et se perd à l'occiput ; gorge d'un roux pâle ; cou et joues pareils, avec une strie longitudinale noire sur chaque plume ; deux taches sur la poitrine, l'une noire et l'autre marron, séparée sur chaque côté par une tache blanche ; plumes du ventre de cette dernière couleur, avec une double raie roussâtre ; dos d'un gris roux sale ; petites couvertures des ailes, de couleur marron, et bordées de gris roux sale, avec une tache de cette teinte près l'extrémité de chaque plume ; couvertures moyennes, bordées de jaune sale, avec une tache noire à l'extrémité ; secondaires pareilles ; pennes primaires d'un brun noirâtre ; croupion et queue d'un gris roux, avec des taches noires ; pieds d'un jaune roux.

La femelle est plus petite que le mâle ; elle porte des lignes noires sur les pennes de la queue ; son ventre est roussâtre, et ses pieds sont d'un gris sale.

La PERDRIX GRECQUE. *Voyez* BARTAVELLE.

La PERDRIX GRIÈCHE est, dans Belon, la PERDRIX GRISE.

La PERDRIX GRINGETTE de Belon. *Voyez* PERDRIX GRISE.

La PERDRIX GRISE (*Perdix cinerea* Lath, pl. enl. n° 27.). Quoique cet oiseau soit très-connu, nous ne pouvons nous dispenser d'en donner la description, puisqu'il y a des pays où il ne l'est pas ; de plus nous écrivons l'histoire naturelle pour les étrangers comme pour les habitans de nos contrées ; il a de douze à treize pouces de longueur ; le front, les côtés de la tête et la gorge, d'un roux clair ; le dessus de la tête d'un brun roussâtre, varié de lignes jaunâtres ; le dessus du cou parsemé de traits cendrés, noirs et roux, ainsi que les autres parties supérieures du corps ; le dessous varié de même sur un fond bleuâtre ; une large tache de couleur marron en forme de croissant sur la poitrine (Les femelles en sont privées, sur-tout dans la première année, mais en vieillissant elles portent un fer à cheval de même couleur et moins grand.) ; le bas-ventre blanc sale et jau-

nâtre; les grandes pennes des ailes brunes et rayées transversalement de blanc roussâtre; les moyennes variées de brun, de roux et de blanc sale; la queue composée de dix-huit pennes, dont les six intermédiaires sont pareilles au dos, les autres sont d'un beau roux, et terminées de cendré; le bec et les pieds, d'un cendré bleuâtre. Le mâle a un ergot obtus : cette description convient au plus grand nombre; mais il en est qui diffèrent plus ou moins dans les nuances et la distribution des couleurs.

On voit dans cette espèce plusieurs variétés, dont la plupart sont accidentelles. Telles sont les *perdrix* couleur de crême, à collier blanc, brunes, à menton et collier roux, variées de blanc et totalement blanches. J'observerai que les *perdrix* blanches peuvent devenir race constante, quoique ce ne soit pas l'opinion de Mauduyt et de plusieurs chasseurs, parce qu'elles se mêlent, disent-ils, avec les *perdrix grises* au temps de la pariade, observation qu'on s'est trop pressé de généraliser, puisqu'il a existé dans le pays de Caux, et ce, pendant plus de vingt ans, mais avant la révolution, plusieurs paires qui ne s'allioient jamais qu'entre elles, et vivoient pendant l'hiver par compagnies particulières. J'ajouterai à cela qu'elles étoient d'un blanc pur, et nullement variées de lignes sombres et en zigzags, ainsi qu'on le voit sur les autres.

La *perdrix grise* diffère à bien des égards de la *rouge;* elles ne se mêlent point l'une avec l'autre, quoiqu'elles se tiennent quelquefois dans les mêmes endroits; on ne les a jamais vu s'accoupler ensemble, quoiqu'un mâle venant de l'une des deux espèces se soit quelquefois attaché à une paire de l'autre espèce. La *perdrix grise* est d'un naturel plus doux, s'apprivoise plus facilement, se familiarise aisément avec l'homme, cependant on n'en a jamais formé de troupeaux qui sussent se laisser conduire comme font les *perdrix rouges*. Voyez *Olina*, pag. 571.

Les *perdrix grises* d'un instinct social vivent toujours réunies en famille jusqu'au temps des amours; celles même dont les pontes n'ont pas réussi, se rejoignent avec les autres sur la fin de l'été, et restent dans leur compagnie jusqu'à la pariade de l'année suivante. Si l'on disperse la volée, ils savent se réunir, ce qu'ils font en se rappelant par un cri connu de tout le monde; ce cri ou chant est aigre, et imite assez bien le bruit d'une scie. Le chant du mâle ne diffère de celui de la femelle qu'en ce qu'il est plus fort et plus traînant.

Les *perdrix grises* se plaisent dans les pays à blé, aiment la pleine campagne, ne se réfugient dans les taillis et les vignes que lorsqu'elles sont poursuivies par le chasseur ou l'oiseau de proie, mais elles ne s'enfoncent jamais dans les forêts. Ces oiseaux sédentaires passent assez constamment leur vie dans le canton où ils sont nés; s'ils s'en écartent, ils y reviennent toujours. Pour les y conserver on y établit des remises auxquelles il ne faut pas donner une étendue moindre que d'un arpent planté de buissons fourrés d'épines, etc.

L'homme n'est pas le seul ennemi des *perdrix;* elles sont souvent les victimes des oiseaux de rapines, aussi les craignent-elles beaucoup; dès qu'elles les ont apperçus, elles se mettent en tas les unes contre

les autres, s'accroupissent contre terre et s'y tiennent immobiles, quoique l'oiseau de proie les approche de très-près en rasant la terre pour tâcher d'en faire lever quelqu'une et de la prendre au vol. Avec autant d'ennemis et de dangers, peu de *perdrix* parviennent à un âge avancé ; quelques auteurs fixent la durée de leur vie à sept ans, et prétendent que la force de l'âge et le temps de la pleine ponte, est de deux à trois ans, et qu'à six elles ne pondent plus. Olina dit qu'elles vivent douze à quinze ans.

Les *perdrix grises* commencent à s'apparier dès la fin de l'hiver, et le choix ne se fait pas sans qu'il y ait auparavant des combats très-vifs entre les mâles et quelquefois entre les femelles : une fois appariés, le mâle et la femelle ne se quittent plus, et vivent dans une parfaite union. Elles ne s'accouplent qu'à la fin de mars, plus d'un mois après la pariade, et ne pondent guère dans nos climats avant le mois de mai. Elles placent leur nid dans les blés ou les prairies ; se contentent, pour le construire, d'un peu de paille ou d'herbe grossièrement arrangée ; les vieilles, dit-on, prennent plus de précaution pour le garantir des eaux qui pourroient le submerger, en choisissant un endroit un peu élevé et défendu naturellement par des broussailles. La ponte est de quinze à vingt-cinq œufs, de la grosseur de ceux du *pigeon*, et d'un gris verdâtre. Celles des jeunes et de toutes vieilles sont les moins nombreuses, ainsi que les secondes couvées qu'elles font si les premières n'ont pas réussi : on les appelle en certains cantons des *recoquées*. L'incubation est de vingt à vingt-un jours. La femelle se charge seule de couver, et pendant ce temps elle éprouve une mue considérable, car presque toutes les plumes du ventre lui tombent ; elle couve avec beaucoup d'assiduité. Le mâle se tient constamment aux environs du nid et suit sa compagne lorsqu'elle se lève pour chercher sa nourriture. L'on prétend qu'avant de s'éloigner de ses œufs, elle les couvre de feuilles ; mais ce fait paroît douteux. Les petits courent aussi-tôt qu'ils sont éclos ; le mâle partage alors avec la mère le soin d'élever les petits, ils les mènent en commun, les réchauffent, les appellent sans cesse, et leur montrent la nourriture qui leur convient. Un de leurs mets favoris, sont les chrysalides des fourmis, qu'on nomme vulgairement *œufs de fourmis*. A cette époque on détermine difficilement le mâle et la femelle à partir ; mais lorsqu'ils y sont forcés, c'est toujours le mâle qui part le premier, en poussant des cris qu'il ne fait entendre que dans cette circonstance ; il ne fuit pas, il n'abandonne pas sa famille, il ne cherche qu'à tromper son ennemi, il vole pesamment en traînant l'aile, se pose à une petite distance et ne s'éloigne qu'à pas lents. La femelle qui part un instant après lui, s'éloigne beaucoup plus et toujours dans une autre direction ; à peine s'est-elle abattue, qu'elle revient en courant le long des sillons, et s'approche de ses petits qui se sont blottis dans les herbes chacun de leur côté, les rassemble promptement et s'enfuit avec eux.

La première nourriture de la jeune famille sont les petits insectes, les œufs de fourmis et les vermisseaux, que les père et mère leur découvrent en grattant la terre, et ce n'est que plusieurs mois après sa naissance qu'elle vit de grains et pâture l'herbe tendre. C'est

principalement de la pointe verte du blé, dont les *perdrix* se nourrissent pendant l'hiver; et elles savent bien l'aller chercher sous la neige dans les grands froids.

Les *perdreaux* ont les pieds jaunes en naissant; cette couleur s'éclaircit ensuite, et devient blanchâtre, puis elle brunit, et enfin devient tout-à-fait noire dans les *perdrix* de trois ou quatre ans. On connoît encore les jeunes à la forme de la première penne de l'aile, elle finit en pointe après sa première mue, et est arrondie à son extrémité après la seconde. Ce n'est qu'après trois mois passés que les *perdreaux* commencent à se parer des plumes rousses qui sont à côté des tempes, entre l'œil et l'oreille; le moment où cette couleur commence à paroître, est pour eux un temps de crise; et ils ne deviennent robustes qu'après qu'il est passé. Dans cette espèce, il naît plus de mâles que de femelles, et il importe pour la réussite des couvées de détruire les mâles surnuméraires. On les prend au filet en les faisant rappeler au temps de la pariade par une femelle apprivoisée, qu'on appelle *chanterelle*. (Voyez ci-après la CHASSE.) La *perdrix grise* n'est point connue en Orient; on commence à la rencontrer dans le nord de la Turquie, aux environs de Constantinople et de Salonique, où elle se tient dans les plaines, ainsi qu'ailleurs: on n'en voit point en Afrique et en Laponie, selon Montbeillard; elle se trouve aussi en Suède, où, dit Linnæus, elle passe l'hiver: enfin les lieux où l'on en voit le plus, sont les plus tempérés de la France et de l'Allemagne.

Ceux qui veulent peupler les terres qui sont dénuées de *perdrix*, les élèvent à-peu-près comme on élève les *faisans*. Il ne faut pas compter sur les œufs de *perdrix domestiques*, quoiqu'elles s'apparient, s'accouplent, et pondent quelquefois dans cet état; mais on ne les a jamais vu couver en prison, c'est-à-dire renfermées dans un endroit quelconque. Pour se procurer des œufs, il faut les faire chercher par la campagne, les faire couver par des *poules*; chaque *poule* peut en faire éclore environ deux douzaines, et mener pareil nombre de petits après qu'ils sont éclos. Ils suivront cette étrangère, comme ils auroient suivi leur propre mère; mais ils ne reconnoissent sa voix que jusqu'à un certain point, et l'on a vu des *perdrix* ainsi élevées conserver toute leur vie l'habitude de chanter aussi-tôt qu'elles entendoient des *poules*. On tient la couveuse enfermée dans une chambre ou autre endroit sec et clos, afin que les petits s'accoutument avec elle. On doit avoir soin de les remettre sur leurs jambes, quand ils tombent les trois ou quatre premiers jours. Il n'est pas nécessaire de leur donner des *œufs de fourmis*, cependant si l'on peut s'en procurer facilement, c'est pour eux la meilleure nourriture, puisqu'elle leur est naturelle; à défaut on les nourrit comme les *poulets* ordinaires, et ils s'accommodent bien de mie de pain, d'œufs durs hachés et de millet. Lorsqu'ils sont un peu forts, on leur donne du froment jusqu'à ce qu'ils soient maillés; et quand ils commencent à trouver eux-mêmes leur subsistance, on les lâche dans l'endroit que l'on veut peupler et dont ils ne s'éloignent jamais beaucoup, si c'est celui où ils ont été élevés.

Les personnes qui veulent se procurer le plaisir de les retenir dans

la basse-cour, et les apprivoiser chez eux, doivent, avant qu'ils soient maillés, les faire mener de temps en temps avec leur mère couveuse parmi les autres *poules*, pour les y accoutumer peu à peu, et les tenir même quelque temps enfermés tous ensemble; les *perdreaux* en essuieront d'abord quelques coups de bec, mais bientôt ils vivront et mangeront en société, sans se battre. On doit avoir la précaution de leur arracher de bonne heure les deux plus fortes plumes de chaque aile, et de leur couper un peu l'extrémité des autres.

Afin de les habituer plus aisément, il ne faut pas, 1°. prendre des œufs qui aient été trouvés auprès de l'habitation où l'on veut les faire couver, parce que les *perdreaux* qui en viennent connoissent, par un instinct particulier, le cri de leur vraie mère, quoiqu'ils ne l'aient jamais vue, et y volent sur-le-champ pour ne plus la quitter; 2°. il faut les accoutumer avec la *poule*, en les tenant dans un jardin ou verger, clos et bien fermé, garni de broussailles et de bosquets, et où on leur donne à manger à des heures réglées. Ils s'y plairont tellement, que, quoiqu'ils s'envolent au-dehors, ils y reviendront aux heures du repas, y passeront la nuit, et même y pondront et couveront. On a rendu des compagnies de *perdrix* ainsi élevées si familières, qu'elles revenoient au son du tambour et au premier coup de sifflet de celui qui en prend soin.

Pour donner à la chair des *perdrix* plus de délicatesse et la rendre plus succulente, on les tient dans un petit endroit clos de mur de tous côtés, couvert de tuiles ou de bardeaux, qui n'aura de jour que par une fenêtre formée d'un réseau à grandes mailles: ils ne doivent avoir de jour qu'autant qu'il en faut pour voir et prendre leur nourriture. On les laisse ainsi renfermées durant un mois, temps suffisant pour les engraisser. La *perdrix*, pour être bonne à manger, doit être mortifiée, et se gardera long-temps, si, après lui avoir tiré le gros-boyau qui se corrompt promptement, on la laisse à la cave ou dans un tas de blé sans y toucher; mais l'on aura soin de ne pas l'y mettre toute chaude, ni après un dégel, ni dans un endroit trop humide, parce que sa chair prendroit un goût de relan.

La PETITE PERDRIX GRISE (*Perdix damascena* Lath.) ressemble à la *perdrix commune* par la couleur de son plumage, mais elle en diffère par sa taille plus petite, par son bec plus alongé, et par la couleur jaune de ses pieds. Montbeillard en fait une variété de la précédente; cependant il paroît certain que les autres ornithologistes ont eu raison d'en faire une espèce distincte, puisqu'elle a un genre de vie très-opposé; la *perdrix grise* est sédentaire, celle-ci au contraire est très-voyageuse. Sonnini l'a vue en Orient; «mais, dit-il, elle ne suit pas constamment les mêmes routes; elle est de passage dans plusieurs contrées de la France; elle y paroît en grandes troupes, mais de loin en loin, non pas régulièrement chaque année, et seulement pendant quelques jours; en sorte que le passage de ces oiseaux très-vagabonds ne peut être fixé, ni le chemin qu'ils tiennent bien connu, non plus que le motif de cette vie errante. Il paroît même que ni la saison ni la nature du climat n'influent en rien sur les courses de cette espèce de *perdrix*». Ce savant voyageur l'a souvent trouvée, et en grand nombre, sur les sables échauffés de l'Egypte, où on

l'appelle *katta*. « D'un autre côté, ajoute-t-il, elle paroît aussi souvent pendant les mois froids de décembre et de janvier au nord de la Turquie, où elle arrive en automne, et j'en ai vu des bandes très-nombreuses, qui ne se montroient que pendant quelques jours dans un canton de la Lorraine, pendant l'hiver de 1783 ». (*Voyez* son *Voyage en Grèce*, tom. 2.) Il en passe quelquefois dans la Brie ; Montbeillard dit qu'on en a vu aux environs de Montbard une volée de cent cinquante à deux cents qui ne firent que passer : elle est aussi connue dans la Normandie, aux environs de Rouen ; mais, là comme ailleurs, son passage n'a rien de constant ni de réglé.

La Perdrix de la Guiane. *Voyez* Tocro.

La Perdrix de Java (*Perdix Javanica* Lath.). Cet oiseau est figuré dans les *Illustrat. zoolog.* de Brown, pl. 17. Il a le front orangé ; une tache de cette couleur à l'occiput ; le sommet de la tête cendré ; les joues noires, bordées d'un trait orangé qui descend de chaque côté jusqu'au haut de la gorge ; le dos et la poitrine cendrés, avec des taches demi-circulaires noires ; les scapulaires, les couvertures et les pennes secondaires des ailes, variées de noir, de cendré, et bordées de jaune ; les primaires grises et frangées de noir ; la queue cendrée, avec des marques noires en forme de croissant ; le ventre d'un orangé terne ; le bas-ventre rouge, rayé en travers de cendré et de noir, et les pieds couleur de chair.

La Perdrix de la Martinique. *Voyez* Pigeon.

La Perdrix de montagne (*Perdrix montana* Lath., pl. enl. n° 136.). Cette *perdrix* est plus rare que les autres : on la trouve sur les montagnes, d'où elle descend quelquefois dans la plaine et se mêle avec les *perdrix grises*. Sa taille est un peu au-dessous de celle de ces dernières ; une teinte fauve est répandue sur la tête, la gorge, le haut du corps, et un marron clair sur le bas du cou, la poitrine, le haut du ventre, les côtés et les couvertures inférieures de la queue ; cette couleur domine sur les parties supérieures, et se rembrunit sur le contour de chaque plume ; un gris brun colore les grandes pennes des ailes, et est nué de roussâtre sur le bord extérieur ; les moyennes sont pareilles à la poitrine, et variées sur leurs bords de quelques traits gris et blancs ; les six pennes intermédiaires de la queue sont d'un marron brun, et ont leur extrémité variée de gris et de blanchâtre ; les latérales sont d'un marron clair ; le bec et les pieds d'un gris brun.

La Perdrix de montagne du Mexique. *Voyez* Ococolin.

La Perdrix de la Nouvelle-Angleterre (*Perdix marylanda* Lath., pl. imp. en coul. de mon *Hist. nat. des Ois. de l'Am. sept.*). Cette *perdrix* a été décrite dans les ornithologies et méthodes sous diverses dénominations. On la trouve dans Brisson sous celle de *caille de la Louisiane*, de *caille de Virginie*, de *perdrix d'Amérique*, de *perdrix de la Nouvelle-Angleterre*, et dans Buffon sous le nom de Colenicui. (*Voyez* ce mot.) Enfin Mauduyt (*Encyclop. méthodique*) l'a décrite sous celui de *caille à gorge blanche* ; elle diffère du *colenicui*, en ce qu'elle n'a pas le *bec rouge*, mais noir ; peut-être Buffon décrit-il une variété accidentelle. Quoi qu'il en soit, cette espèce est répandue dans l'Amérique septentrionale jusqu'au Canada, et pro-

hablement plus au nord, car elle supporte les plus grands froids comme les plus grandes chaleurs; on la retrouve au Mexique ainsi qu'à la Jamaïque; mais, selon les auteurs anglais, elle n'est connue dans cette île que depuis qu'on l'y a naturalisée. Il seroit facile de l'acclimater en France, car elle est naturellement douce et s'accommode de tout; ce seroit augmenter nos jouissances, puisque sa chair, sans être grasse, est d'un goût délicat.

La femelle, qui diffère du mâle par des couleurs plus ternes, est privée de noir à la tête et au cou, et a la gorge rousse, tandis que le mâle l'a blanche. Ces oiseaux ne s'éloignent des *perdrix* que par une taille moindre, ce qui, sans doute, a décidé des ornithologistes à la ranger parmi les *cailles*, et à lui en donner le nom, comme font les voyageurs et les Américains, qui réservent le nom de *perdrix* aux *gélinottes*. Du reste, elle a le naturel et les habitudes des *perdrix*. Elle fait deux couvées par an, et chaque ponte est de vingt à vingt-quatre œufs. Elle fréquente les plaines, mais se plaît davantage dans les taillis et les broussailles : lorsqu'elle est trop inquiétée par les chasseurs, elle échappe aux chiens en se réfugiant sur les arbres.

La PERDRIX DU PAYS DES MARHATTES (*Perdix Asiatica* Lath.) a six pouces de longueur; le bec brun; la tête et la gorge d'un jaune rembruni; le dessus du corps varié de roux, de jaune et de brun, mélangé çà et là de noir; le dessous blanchâtre; chaque plume marquée de deux bandes noires, les pennes d'un roux jaunâtre varié de brun; les pieds rougeâtres, armés d'un ergot obtus.

La PERDRIX DE PASSAGE. *Voyez* PETITE PERDRIX GRISE.

La PERDRIX PEINTADE. *Voyez* TINAMOU VARIÉ.

La PERDRIX PEINTADÉE. *Voyez* FRANCOLIN DE MADAGASCAR.

La PERDRIX PERLÉE DE LA CHINE (*Perdix perlata* Lath.). Cette *perdrix*, que les Chinois nomment *tche-cou*, est un peu plus grosse que notre *perdrix rouge*; elle a le sommet de la tête brun et varié de taches blanches; quatre bandes transversales sur les joues, qui partent de la base du bec et se prolongent sur les côtés de la tête; elles sont noires, blanches et roussâtres; la gorge est blanche; le cou, le dessous du corps et les couvertures du dessus des ailes sont brunes et variées de taches rondes, les unes blanchâtres, les autres roussâtres; cette dernière couleur et le brun forment des raies sur les parties supérieures du corps; des raies blanches et en demi-cercle se font remarquer sur le fond brun des pennes de l'aile, et des bandes transversales sur le fond roussâtre de la queue qui est terminée de noir; le bec et les ongles sont noirâtres; les pieds roux; l'ergot du mâle est long de deux lignes et demie, et terminé en pointe.

Si l'on en croit Osbeck, les Chinois se servent de cet oiseau comme de la *caille* pour s'échauffer les mains pendant l'hiver.

Latham lui donne pour variété une *perdrix* qui a été apportée du Cap de Bonne-Espérance; elle n'en diffère essentiellement qu'en ce que le dessus des yeux est tacheté de blanc et de noir, et que le bec et les pieds sont bruns.

La PERDRIX DE PONDICHÉRY (*Perdix Pondiceriana* Lath.). Sonnerat, qui a fait connoître cette espèce, lui donne la taille de la *perdrix commune*; le bec noirâtre; l'iris rouge; le dessus de la tête d'un

roussâtre terreux ; les plumes de la base du bec et le haut de la gorge jaunâtres, avec des marques noires sur cette dernière ; le dessus du cou grisâtre et ondulé de noir ; le dos roux avec des bandes blanches en zigzag ; la poitrine d'un roux pâle, ondé de noir ; le ventre blanc, avec des lignes demi-circulaires noires ; les côtés, avec des taches mordorées ; les deux pennes intermédiaires de la queue rousses, avec de nombreuses lignes brunes anguleuses, et traversées de quatre bandes d'un blanc jaunâtre, les autres mordorées et bordées de noir ; le croupion gris, varié de raies blanchâtres bordées de noir ; les pennes moyennes des ailes rousses et bordées de blanc ; les plus grandes d'un gris sale foncé, et les pieds rouges. Un fort ergot distingue le mâle.

Cette espèce, peu commune dans l'Inde, y est connue sous le nom de *ghoori tetur*, ou *pigeon de roche ;* d'autres la nomment *perdrix*, parce que son cri est pareil à celui de cet oiseau. Il est difficile de la tuer, car elle est très-défiante et vole haut. Ces *perdrix* se réunissent rarement par compagnies comme font les nôtres ; chaque couple vit presque toujours isolé.

La Perdrix de roche (*Perdix petrosa* Lath.). Cette espèce qui se plaît, comme la *perdrix rouge*, parmi les rochers et les précipices, a le plumage généralement d'un brun obscur, avec une tache couleur de tabac d'Espagne sur la poitrine ; les pieds, le bec et le tour des yeux sont rouges. Elle est moins grosse que la *perdrix rouge*, mais elle a la même forme ; sa chair est excellente. Elle court très-vîte, et retrousse sa queue en courant.

La Perdrix rouge d'Afrique (*Perdix rubricollis* Lath., pl. enl. n° 180.). Montbeillard a écarté cet oiseau du genre Perdrix ; Latham et Gmelin n'ont pas adopté son opinion. Elle a douze pouces de longueur ; le bec court et rouge ; l'œil placé dans un espace dénué de plumes ; la gorge nue et rouge ; le plumage en dessus généralement brun et tacheté d'un brun plus sombre ; les sourcils blancs ; une raie de même couleur passe au-dessous des yeux et entoure la peau nue de la gorge ; deux autres raies naissent à la base du bec ; les côtés du cou et le dessous du corps sont blancs et marqués de brun particulièrement sur le milieu de la poitrine et du ventre ; la queue est très-courte, ayant tout au plus un pouce, et l'oiseau la porte épanouie. Les pieds sont rouges, et l'ergot dont ils sont armés est courbé et aussi long que l'ongle du doigt postérieur.

On ne sait rien du genre de vie de cet oiseau.

La Perdrix rouge de Barbarie (*Perdix rufa Barbarica*, var. Lath.) est moins grosse que la *perdrix grise ;* elle a le dessus de la tête d'un brun marron ; les côtés et la gorge d'un cendré clair et bleuâtre ; le dessus du cou et le dos d'un cendré brun ; le croupion et les couvertures du dessus de la queue cendrés ; les plumes qui recouvrent les ailes et les scapulaires, d'un beau bleu et bordées de marron ; un collier brun, composé de points blancs, au haut du cou, dont le devant est d'un cendré qui, s'affoiblissant vers la poitrine, prend une teinte de couleur de rose pâle ; le ventre et les parties subséquentes sont d'un brun clair ; les plumes des flancs ont du cendré à leur origine, et trois bandes transversales dans le reste de leur lon-

gueur, la première blanche, la seconde noire, et la troisième orangée ; les pennes des ailes sont d'un brun qui s'éclaircit vers leur extrémité; les deux intermédiaires de la queue d'un cendré foncé, avec des raies transversales brunes; les autres cendrées dans leur première moitié, et d'une teinte orangée terne dans l'autre ; le bec, les pieds, le tour des yeux d'un rouge écarlate, et les ongles bruns. Les couleurs, leur distribution et la petitesse de cette *perdrix* la distinguent des races de *perdrix rouges* qui sont connues en Europe, et ne permettent pas d'adopter l'opinion de Latham, qui en fait une variété de la *perdrix rouge*. On la trouve en Barbarie, près de Santa-Cruz.

La PERDRIX ROUGE D'EUROPE (*Perdix rufa* Lath., pl. enl., n° 150.) est un peu plus petite que la *bartavelle*, et a douze pouces de longueur ; le bec, l'iris et les pieds rouges; le front d'un gris brun; la tête d'un brun roux, varié de taches noires obliques sur les plumes de l'occiput ; la gorge d'un blanc pur encadré de noir; une bande blanche au-dessus des yeux; le dessus du cou et les côtés cendrés, avec deux taches noires sur chaque plume; le dos, les couvertures des ailes et le croupion d'un brun verdâtre ; la poitrine d'un cendré pâle ; les parties postérieures rousses ; les flancs variés de lunules noires et orangées ; les pennes des ailes d'un gris brun et bordées de jaunâtre, la queue composée de seize pennes, dont les quatre intermédiaires sont pareilles à celles des ailes, les plus proches ont leur bord intérieur roux, et les cinq plus extérieures sont de cette couleur sur les deux côtés.

Le mâle se distingue de la femelle par un tubercule sur chaque pied. On reconnoît les jeune de l'année à la forme pointue de la première penne de l'aile, et à la teinte blanchâtre de son extrémité.

Cette espèce est répandue dans les pays montagneux de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique ; elle est très-commune dans divers cantons de la France, et est très-rare dans d'autres; elle fréquente les îles Madère, de Guernesey et de Jersey, mais elle ne niche point en Angleterre.

Les *perdrix rouges* se plaisent sur les terreins élevés, sur le penchant des collines et des montagnes ; on les trouve quelquefois en plaine, sur la lisière et dans les clairières des bois, où elles se cachent dans les bruyères et les broussailles. Elles se nourrissent de grains, d'herbes, de limaces, d'œufs de fourmis et d'autres insectes. Leur vol, quoique pesant, est roide ; si on les surprend sur les lieux escarpés, elles plongent dans les précipices ; si on les poursuit dans la plaine, elles gagnent le sommet des montagnes ; lorsqu'elles sont suivies de trop près et poussées vivement, elles se réfugient dans les bois, à portée desquels elles ont coutume de se tenir ; elles s'enfoncent dans les halliers, se perchent même sur les arbres et se terrent quelquefois, habitudes que n'ont pas les *perdrix grises*. Elles en diffèrent encore par leurs mœurs et leur naturel ; elles sont moins sociables, quoiqu'elles se réunissent aussi par compagnie ; elles se tiennent plus éloignées les unes des autres, ne partent pas toutes à-la-fois, prennent souvent leur essor de différens côtés, et montrent beaucoup moins d'empressement à se rappeler. Elles fréquentent, pendant l'hiver, les coteaux exposés au midi, et se réfugient la nuit sous des avances

de rochers ou parmi les broussailles. Chaque coupe s'isole au printemps; mais lorsque les mâles ont satisfait à la loi de la nature, et que les femelles couvent, ils les laissent seules chargées du soin de la famille, et se réunissent par compagnies fort nombreuses; on peut donc tirer sur ces bandes sans crainte de détruire l'espèce, et s'il s'y trouve quelques femelles, qui sont plus petites, ce sont celles qui ont passé l'âge de se reproduire. Le temps de cette chasse est depuis la fin de juin jusqu'à la fin de septembre; après cette époque elles se mêlent aux nouvelles couvées. Les femelles construisent leur nid dans les bruyères, les broussailles et les blés qui sont à la proximité des bois; la ponte est de quinze à vingt œufs blancs, semblables à ceux du pigeon.

Ces oiseaux ont généralement les habitudes moins douces, moins sociales que les *perdrix grises*, et sont d'un naturel plus sauvage; aussi celles que l'on tâche de multiplier dans les parcs, et que l'on soigne à-peu-près comme les *faisans*, sont encore plus difficiles à élever, exigent plus de soins et de précautions pour les accoutumer à la captivité; et rarement elles s'y accoutument, puisque les *perdreaux rouges* qui sont éclos dans la faisanderie, et qui n'ont jamais connu la liberté, languissent dans cette prison, et, malgré tous les agrémens qu'on leur procure, meurent bientôt d'ennui ou de maladie, si on ne les lâche dans le temps où ils commencent à avoir la tête garnie de plumes. Quant aux *perdrix rouges* qu'on prend déjà formées et adultes, elles sont si sensibles à la perte de leur liberté, elles s'agitent si brusquement et avec une telle impétuosité, qu'elles périssent des coups qu'elles se donnent: cependant on peut parvenir à la longue à les apprivoiser; mais il faut les tenir dans une volière entourée de toile, les abandonner à elles-mêmes dans un lieu solitaire, et ne les accoutumer qu'insensiblement aux objets qui les troublent et les agitent. Quant aux *perdreaux*, il paroît plus aisé d'adoucir leur caractère; mais ils demandent plus de soins que les *gris*, et on les fait élever de même par une poule, qu'on choisit la plus douce et la plus familière. Si l'on en croit Tournefort, on en voit dans l'île de Scio et en Provence, des troupes nombreuses tellement apprivoisées, qu'elles obéissent à la voix de leur conducteur avec une docilité singulière. (Voyez son *Voyage au Levant*, tom. 1.)

Comme l'espèce de la *perdrix rouge* ne se plaît pas par-tout, et qu'elle veut choisir elle-même le lieu qui lui convient, ce seroit en vain qu'on transporteroit ces oiseaux sur une terre où il n'y en a pas, s'ils n'y trouvent une habitation qui réunisse ce qui les fixe ailleurs; enfin, elles ne multiplient pas également par-tout, et ne sont pas d'une grosseur égale dans tous les pays: elles sont plus grosses en général dans les cantons montueux que dans les plaines, sur les terreins secs que sur ceux qui sont humides, dans les contrées méridionales que dans les septentrionales.

Leur chair est sujette à participer du goût des alimens dont elles se nourrissent; c'est pourquoi il est des cantons où elles sont d'un goût exquis, et dans d'autres un très-mauvais gibier.

Comme dans l'espèce de la *perdrix grise*, il y a dans celle-ci des variétés accidentelles; les unes totalement blanches, avec une nuance

roussâtre sur quelques parties du corps, et d'autres dont le plumage est varié de blanc par plaques plus ou moins grandes.

La PERDRIX ROUGE DE MADAGASCAR (*Perdix spadicea* Lath.). Cette *perdrix*, dont nous devons la connoissance à Sonnerat, a la taille de la *perdrix commune;* le bec jaune; l'iris rouge; tout le plumage du corps de couleur de peau d'oignon ou d'un roux brun terne; cette couleur devient plus foncée sur le haut de la tête et le derrière du cou; les pieds sont d'un beau rouge et armés de deux ergots.

La PERDRIX DU SÉNÉGAL. *Voyez* BIS-ERGOT.

La PERDRIX DE SYRIE. *Voyez* GANGA et PETITE PERDRIX GRISE.

La PERDRIX DES TERRES-NEUVES de Belon, est la PEINTADE. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

Chasse des Perdrix.

La chair de ces oiseaux, sur-tout lorsqu'ils sont jeunes, offrant une nourriture aussi succulente que délicate, et par sa qualité et par son fumet, on a multiplié les manières de les chasser et de s'en procurer. *Fusils*, *lacets*, *piéges*, *filets*, *appeaux*, tout est employé par les chasseurs; et il est peu de gibier auquel ils fassent une guerre aussi vive et aussi continue. Je vais donner une idée suffisante de toutes les méthodes usitées dans cette chasse, en distinguant celles qui réussissent contre les *perdrix grises* d'avec celles qui conviennent contre les *rouges*.

Temps de la chasse aux perdrix. Dans les terres bien gardées, on cesse dans les premiers jours de mars de chasser la *perdrix*, et on ne recommence à la tirer que vers la fin de juin, d'où s'est établi le proverbe: *A la saint Jean, perdreaux volans.* Cependant il est avéré qu'elles ne sont véritablement bonnes à tirer et à paroître sur les tables que dans le milieu du mois suivant, temps auquel elles commencent à perdre leur première queue, et à s'appeler *brechos*, pour pousser du *revenu*, c'est-à-dire les plumes de la nouvelle.

A mesure que cette seconde queue revient et s'alonge, les premières plumes du dessous de la gorge et du jabot, jusque-là d'un blanc sale et jaunâtre, se trouvent renforcées par des plumes mouchetées de gris; et à la mi-septembre, lorsque toutes ces nouvelles plumes ont paru, on dit que les *perdreaux* sont *maillés*.

Les plumes rousses sur la tête, ainsi que le rouge des tempes, entre l'œil et l'oreille, ne tardent pas alors à se montrer; c'est ce qu'on appelle *pousser le rouge*.

Enfin, sur l'estomac des mâles commence à se dessiner fortement, et d'une manière plus foible sur celui des femelles, un fer à cheval; la nature donne ce dernier trait du plumage des *perdrix* au commencement d'octobre, et alors, comme on dit, *à la saint Remi, tous perdreaux sont perdrix*.

A cette dernière époque, on ne peut plus distinguer les vieilles d'avec les jeunes qu'à l'inspection de la première plume ou fouet de l'aile. Dans les premières, elle est arrondie à son extrémité; au lieu que chez les autres, elle s'aiguise en pointe comme une lancette, et

cette dissemblance continue jusqu'à la première mue, en juillet de l'année suivante : on peut encore remarquer que les jeunes ont les pieds jaunâtres, et les vieilles, gris.

Quant aux différences essentielles qui, à l'extérieur, caractérisent le mâle d'avec la femelle, lorsque ces oiseaux ont pris toute leur consistance, elles consistent dans le fer à cheval dont je viens de parler, et dans un ergot obtus au derrière du pied, qu'on voit au mâle, et dont la femelle est privée ; d'ailleurs le premier est un peu plus gros.

Le fusil. Cette première espèce de chasse aux *perdrix* est sans contredit la plus agréable, la plus prompte et la plus sûre, lorsque le chasseur, accompagné d'un bon chien d'arrêt, est sage, adroit, ne se presse pas, et sait habilement manier son arme.

Les heures les plus convenables pour cette chasse, sont, dans l'automne, depuis dix heures jusqu'à midi, et depuis deux jusqu'à quatre. Le matin, à midi et le soir, les *perdrix* relèvent pour manger, et alors elles sont presque toujours en mouvement.

On sait que pour faire réussir cette chasse, le chasseur, l'arme au bras et l'œil au guet, suit doucement et presque pas à pas le chien, qui, ayant éventé une compagnie, la rassemble en un centre commun, en décrivant continuellement autour une spirale, qui les enferme, précisément comme le limier, par rapport à la bête fauve. Dès que le chien voit les *perdrix* entassées et immobiles, il s'arrête, les fixe imperturbablement, tient une patte levée, et indique le gibier au chasseur, qui, arrivant aussi-tôt, l'arme en joue, et assurant le chien de la voix, approche le plus que possible, tire à vue, ou au moment où la compagnie prend le vol, à la hauteur du fusil.

Un point essentiel et difficile à obtenir constamment, à moins que le chien ne soit très-sage et parfaitement dressé, c'est qu'après le feu il ne se livre pas à son ardeur ; ne poursuive pas de toute l'impulsion de l'instinct, le gibier qui fuit à tire-d'aile ; ne l'oblige pas à se remiser fort loin, et ne donne pas au chasseur la peine, quelquefois infructueuse alors, d'aller le rejoindre pour le tirer de nouveau.

Lorsque l'on veut chasser aux *perdrix* dans une contrée où elles n'abondent pas, et qu'on ne veut point se fatiguer inutilement, il faut user de la préparation suivante. La veille de la chasse, depuis la chute du jour jusqu'à la nuit, on s'arrête au milieu d'une plaine, au pied d'un arbre ou d'une haie, et là on attend, immobile, l'heure où les *perdrix* font retentir la campagne de leur chant, ce qu'elles ne manquent jamais de faire à cette époque de la journée, ou pour s'égayer, ou rassembler en compagnie les individus dispersés. Ce chant est toujours suivi d'un premier vol, plus ou moins long, dont la chute indique sûrement le lieu où elles passent la nuit, à moins que quelque bruit ou quelqu'accident extraordinaire ne trouble et ne fasse décamper le paisible ménage.

Le lendemain, à la pointe du jour, le chasseur, de retour au pied de l'arbre ou de la haie, auxquels il attache son chien, à moins qu'il ne soit bien à commandement, entend le même chant et voit le même vol que la veille, c'est-à-dire qu'il apperçoit les *perdrix* se poser à peu de distance, et quelquefois après un second chant, tenter un second vol. Alors, dès que le jour le permet, on peut commencer

la chasse, bien assuré de trouver le gibier et de ne pas perdre ses pas.

Comme dans les *perdrix* il naît beaucoup plus de coqs que de femelles, et qu'au temps de la pariade les mâles en se disputant une poule la fatiguent et souvent l'obligent de quitter le canton, on a soin de tuer une partie des coqs dans la saison où ces oiseaux commencent à s'apparier, c'est-à-dire depuis le commencement de mars jusqu'au milieu d'avril.

Mais il est bien important alors de ne point se tromper, et de savoir que le coq part toujours le dernier, si c'est au commencement de la pariade, au lieu qu'à la fin d'avril c'est le contraire. Si on découvre le couple à terre, en y faisant bien attention, on verra que la poule a la tête rase, et que celle du coq est haute et relevée.

Quoique les *perdrix rouges* se trouvent souvent dans les plaines, comme les *grises*, cependant on remarque qu'en général elles préfèrent les coteaux, les lieux élevés, secs et pierreux, les jeunes taillis, les bruyères, de même que les endroits couverts de genêts et de broussailles. Elles sont plus paresseuses à partir, volent pesamment, et, en s'abattant, courent beaucoup plus que les *grises*. Elles se tiennent plus écartées les unes des autres, et bien rarement la compagnie se lève à-la-fois, même au premier vol; aussi lorsqu'une *perdrix rouge* part seule, il faut avoir sur-le-champ grand soin de battre le terrein aux environs de l'endroit d'où elle s'est élevée: faute de cette précaution, on risqueroit de laisser derrière soi le reste entier de la compagnie.

L'habitude des *perdrix rouges* de ne point se réunir en pelotons comme les *grises*, de partir en détail et de tenir davantage, fait que cette chasse est bien plus sûre, plus agréable et moins pénible pendant l'hiver, si ce n'est dans les pays de montagnes, où elles volent d'un coteau à l'autre, et obligent le chasseur, pour les joindre, de descendre et de remonter par des escarpemens très-difficiles, et souvent à franchir de dangereux précipices.

En temps de neige, il est fort aisé de tuer les *perdrix* à terre, devant un chien d'arrêt, leur couleur qui tranche avec le blanc de la neige, les faisant appercevoir au premier coup-d'œil. Ce temps est celui des braconniers, sur-tout lorsqu'il se rencontre avec un clair de lune. Ainsi debout toute la nuit dans les plaines, une chemise sur l'habit et un bonnet blanc à la tête, faisant feu sur le gibier, qui alors se rassemble en pelotons, souvent d'un seul coup ils détruisent la moitié d'une compagnie.

Aussi la neige en général est-elle regardée comme le temps le plus funeste pour la *perdrix;* pour peu qu'elle dure, elle donne lieu à ce braconnage destructeur. Si elle reste long-temps, elle les fait périr de faim, comme dans l'hiver de 1783 à 1784, où la neige ayant couvert la terre pendant plus de six semaines, on a vu les *perdrix* si exténuées, faute de nourriture, qu'on pouvoit les prendre à la main, après un premier vol, et que les *corneilles*, qui en tout autre temps ne les attaquent point, tomboient dessus et les dévoroient.

La *bartavelle*, qui ne descend des montagnes et des bois du Dauphiné que vers le temps des neiges, y trouve la mort, par la facilité

qu'on a de la trouver dans les petits bois, les bruyères, les lavandes et les broussailles, où elle se tient cachée. On n'en tue guère dans la belle saison ; les pays déserts, les montagnes coupées de torrens, de ravins et de précipices qu'habite alors ce gibier, en rendent la chasse aussi pénible que dangereuse; en sorte que celles que l'on peut avoir à cette époque, sont apportées par les paysans qui les ont prises à quelques-uns des piéges dont je parlerai dans la suite de cet article.

La tonnelle de Sardaigne. En Espagne, en Corse et en Sardaigne, on ne connoît que les *perdrix rouges;* elles sont si abondantes dans cette dernière île, elles s'y sont tellement multipliées, que, quoique la chasse y soit absolument libre, un chasseur peut aisément en tuer cinquante ou soixante par jour, et qu'en peu de temps, un habitant de la campagne peut en prendre jusqu'à cinq cents avec un filet assez semblable à celui que nous appelons *tonnelle:* on s'en sert également avec succès en Corse, et voici la description de cette chasse, qui se fait de nuit.

Deux hommes se réunissent ; l'un a soin de remarquer, à la chute du jour, une compagnie de *perdrix*, et, suivant leur appel, l'endroit où elle doit passer la nuit. Alors il revient dans les ténèbres au même lieu, et s'approche du gibier, armé d'un tison de sapin résineux et enflammé ; son compagnon, qui le suit à quelques pas de distance, porte, au bout d'une perche de huit à dix pieds, un filet monté sur un cerceau de trois à quatre de diamètre, en forme de poche.

Le porteur du flambeau s'approche peu à peu et sans bruit de la compagnie livrée au sommeil, qui, bientôt réveillée, tremblante à cette lueur, se tapit et demeure immobile. Approché à la distance convenable, il s'arrête ; l'autre chasseur arrive, apperçoit les *perdrix ;* et pendant que le premier se baisse pour le laisser opérer, il jette son filet sur les *perdrix*, dont à peine, sur dix ou douze, il s'en peut échapper deux ou trois.

Cette espèce de chasse au reste n'est point particulière à la Corse et à la Sardaigne, on la pratique en Italie, sur-tout dans la Campagne de Rome et dans la Toscane ; mais là, au lieu d'un tison brûlant, les chasseurs portent une espèce de lanterne de fer-blanc, bien étamée à l'intérieur, pour mieux réfléchir la lumière d'une forte mèche dont elle est garnie.

La lanterne est appelée en italien *frugnuolo*, et le filet *lanciatoja*, ce qui a fait donner à cette chasse l'un ou l'autre de ces deux noms dans le pays.

La tonnelle française. On ne fait usage de ce filet pour prendre des *perdrix*, que dans les blés verts, dans les terres en friche et dans les plaines d'où l'on peut découvrir des compagnies : les blés élevés, les broussailles et les vignes ne serviroient qu'à dérouter les chasseurs.

Cette chasse a lieu pendant tout le jour, lorsqu'on a un chien d'arrêt pour quêter les *perdrix ;* sans chien, on n'y va qu'à la pointe du jour. Quand le tonneleur a trouvé le gibier, il dresse son équipage, et il déploie sur-tout sa *vache artificielle*, dont l'*Aviceptologie française* donne l'exacte construction.

La vache. On commence par faire une cage ou châssis de bois léger, de la longueur d'une vache, en la mesurant des épaules à la

queue; au derrière de la cage et en dedans, doivent être attachés des morceaux de bois de la longueur et de la tournure des jambes de cet animal; les quatre membres principaux de la cage ont deux pouces d'équarrisage, et les traverses sont proportionnées. Tout doit être à tenons solidement emmanchés et collés, afin qu'en le portant on n'entende pas le moindre criaillement.

On attache sur le châssis quatre cercles, dont le diamètre est égal à la grosseur d'une vache; le premier doit être fort, et on le garnit de bourre pour que le porteur n'en soit point incommodé. On couvre d'une toile légère tout le corps de la vache, et on la coud après chaque cercle, ou bien on la colle seulement; les cuisses et les jambes se garnissent de mousse ou de paille, et la queue se fait d'une corde effilée par un bout. Toute la machine est peinte à l'huile, car à la colle, les brouillards et les rosées, auxquels on est souvent obligé de s'exposer, enlèveroient bientôt la couleur.

Le chasseur doit avoir une grande culotte ou pantalon de toile de même couleur, sur la ceinture duquel doivent tomber les barbes du *domino*, c'est-à-dire de la tête et du cou de la vache qui se portent comme un *domino*.

Il est fait de carton, excepté les côtés qui doivent être souples et flexibles, pour que le chasseur puisse ajuster le gibier sans trouver aucun obstacle. Il est nécessaire, lorsqu'on a revêtu le *domino*, qu'on puisse découvrir, au premier coup-d'œil, le canon du fusil horizontalement d'un bout à l'autre.

Toute la tête se recouvre d'une toile peinte comme le reste de la vache; le cou, également de toile, doit être assez long pour pouvoir s'étendre de quelques pouces sur le dos, et les barbes sous lesquelles les bras du chasseur sont cachés doivent passer la ceinture du pantalon. On peut y attacher des cornes naturelles sans prendre la peine d'en faire d'artificielles.

Quoiqu'en suivant toutes ces indications, la vache soit assez bien imitée pour faire illusion même aux hommes, elle ne serviroit point encore à approcher du gibier si on alloit à grands pas et en direction de son côté; il faut, tout au contraire, ne l'approcher que doucement, en tournant, s'arrêtant et baissant souvent la tête pour imiter la vache qui prend la pâture; et sur-tout, à mesure qu'on approche, il faut ralentir la marche, s'éloigner, revenir, toujours en faisant semblant de brouter, et en tournant le flanc au gibier plus souvent que la tête, parce que les grands yeux qu'on est obligé de laisser à la figure pourroient faire soupçonner quelque mystère.

Arrivé à portée du coup, on sort du corps de la vache le fusil, qu'il est prudent d'avoir à double batterie, et, tout en se retournant, sans marquer trop d'empressement et de précipitation, on fait feu à coup-sûr au vol ou à terre.

Il y a des chasseurs qui, pour mieux réussir encore au moyen de la vache factice, s'attachent au cou une sonnette pareille à celles dont on se sert pour le bétail, et ils ont soin d'en faire entendre le son de temps à autre.

La tonnelle proprement dite. Quelquefois, en mettant en usage la

piége de la *vache*, au lieu de l'arme à feu, on se sert d'une espèce de filet appelé *tonnelle*.

Il a quinze pieds de queue ou de longueur, dix-huit pouces de largeur ou d'ouverture par l'entrée. Il est construit de fil retors en trois brins, qui ne doivent pas être trop gros, et teint en vert ou jaune. Les mailles sont d'un pouce et demi ou deux pouces de largeur. On peut lui en donner trente de hauteur, plus ou moins, selon la largeur des mailles.

Lorsque ce filet est achevé, on passe dans les dernières mailles du bout le plus large une baguette bien unie, grosse comme celle d'un fusil, ployée en rond comme un cercle de tonneau; puis on attache ces deux bouts ensemble l'un sur l'autre pour tenir le cercle en état. On en met d'autres plus petits par degrés, éloignés les uns des autres à proportion de la longueur de la *tonnelle*, et jusqu'au bout de la queue terminée en pointe.

Pour joindre ou attacher ces cercles au filet, il faut les faire passer dans le rang des mailles du tour, puis lier avec du fil les deux bouts de la baguette ensemble, afin qu'ils ne s'ouvrent pas plus qu'il ne faut, et qu'ils restent toujours dans le même état. On attache aux deux côtés du cercle de l'entrée deux piquets, longs d'environ un pied et demi, qui serviront à tenir la *tonnelle* droite et bien tendue. On en met un autre, long d'un pied, à la queue du filet, pour la fixer invariablement.

Cette *tonnelle* est accompagnée de deux halliers simples, qui seront de mailles à lozange ou carrées, d'un pied de haut; chaque hallier aura sept ou huit toises de long. Quand ils seront faits, on attachera, de deux en deux pieds, des piquets gros comme le petit doigt, longs d'un pied et demi, afin de les pouvoir tendre aux deux côtés de la *tonnelle* lorsque vous voudrez vous en servir.

A la première lueur du jour, le chasseur qui doit *tonneler* étant assuré du lieu où les *perdrix* ont chanté la dernière fois, charge ses épaules de la tonnelle et des halliers, ayant la vache à la main. Aussitôt il s'y enferme, et regardant par les deux trous des yeux, il s'avance doucement dans le champ jusqu'à ce qu'il ait découvert les *perdrix*. Dès qu'il les apperçoit, il approche et recule en tournant alentour. Lorsqu'il les voit en assurance, il tâche de conjecturer de quel côté elles ont plus d'inclination de se porter.

L'ayant reconnu, il sort de la vache, fait le tour bien loin, et déploie son filet, c'est-à-dire la tonnelle et les deux halliers qui sont attachés à son ouverture.

Tout étant en état, le tonnelleur rentre dans la vache, s'écarte, fait le tour derrière les *perdrix*, et regardant par les deux trous, il approche peu à peu, non en droiture, mais en allant de côté et d'autre. S'il voit qu'elles s'arrêtent et lèvent la tête, ce qui est un signe de peur, il se recule de côté, se couche à la renverse, se remuant comme une vache qui se vautre; puis se relevant, il se met en marche lentement, et fait semblant de brouter.

Si les *perdrix* rassurées se remettent et cherchent à manger, le chasseur approche peu à peu et les conduit vers le filet. S'il en voit quelqu'une qui s'écarte, il la détourne et la ramène à la compagnie.

Quand elles sont proche des halliers, elles y donnent de la tête et

de l'estomac, et comme le chasseur les presse, elles veulent avancer; de cette manière, suivant la direction de biais des pans du hallier, elles arrivent nécessairement à l'entrée de la tonnelle; et pendant que le *bourdon* ou chef de la compagnie délibère s'il la laissera entrer, les plus craintives, poussées par le chasseur, se pressent, entrent, pénètrent jusqu'à la queue du filet, et bientôt y attirent toutes les autres.

Alors le tonnelleur se débarrassant promptement de la vache, court à l'entrée de la tonnelle pour la fermer et s'assurer du gibier. Si la campagne en est bien fournie, rien n'empêche le chasseur de recommencer sa chasse dans le même jour.

La hutte ambulante. L'usage de la *hutte ambulante* est aussi connu et aussi ancien que celui de la *vache*. C'est la chasse favorite des braconniers, par rapport aux *perdrix*. Lorsqu'ils ont découvert que quelques pelouses ou friches sont le passage ordinaire des *perdrix grises*, à la sortie des vignes ou du bois où elles ne couchent jamais, ils y portent la hutte, et quand le gibier passe, ils ne manquent pas de faire feu presque à coup-sûr et d'en abattre beaucoup.

Cette hutte, appelée *ambulante*, parce que le chasseur peut la transporter à son gré, doit être de six pieds et demi de hauteur; on y laisse un jour par lequel on puisse découvrir le gibier et le tirer aisément.

Pour la construire, on prend quatre bâtons longs de six pieds, qu'on attache solidement à deux ou trois cercles assez forts pour qu'on y puisse lier tous les branchages qui couvrent cette loge, et s'en servir comme d'anses pour la transporter d'un lieu dans un autre. Il faut bien entrelacer toutes ces branches, et imiter le plus que possible un buisson naturel, en évitant la rondeur et la régularité, qui ne manqueroient pas de devenir suspectes au gibier.

Le traîneau. Le chasseur, d'après les méthodes ci-dessus expliquées, ayant, à l'arrivée de la nuit, apperçu le lieu où s'est couchée une compagnie de *perdrix*, dans un endroit qui est assez près il fait une marque avec une branche piquée en terre, pour pouvoir la nuit le retrouver. Il s'en retourne ensuite chez lui, prépare deux perches légères, longues de trois toises, aussi fortes à un bout qu'à l'autre; il prend son filet, ses perches et un compagnon, et au moment où la nuit est la plus noire, ils vont droit au champ où sont les *perdrix*, et commencent à déployer le filet.

Ils l'étendent sur la terre, dans un lieu où il n'y a ni herbes ni buisson; en couchant une perche, ils y attachent le traîneau tout au long par des bouts de fil qui y sont préparés; puis ils mettent des ficelles dans le bas du filet, qu'ils attachent tout au bord. Ces ficelles doivent avoir environ deux pieds et demi ou trois de longueur, et tenir par l'autre bout chacune une petite branche de quatre ou cinq feuilles, pour faire lever les *perdrix* qui pourroient peut-être laisser passer le traîneau par-dessus elles, sans le bruit de ces petites branches, qui les épouvante lorsque le filet tombe sur elles. Cette attention doit avoir lieu sur-tout à l'égard des *rouges*, plus paresseuses à partir que les *grises*.

Dès que le filet est tendu et garni aux deux perches comme on vient de l'expliquer par rapport à une, chaque chasseur prend la sienne par

le milieu, la lève inclinée, et la tire à lui, en sorte que rien ne traîne que les feuilles dont on a parlé. Dans cet état, ils marchent droit aux *perdrix* lentement et sans bruit, tenant le filet en l'air, le devant élevé de quatre ou cinq pieds de terre, le derrière d'un demi-pied seulement. Quand les *perdrix* se lèvent, en ouvrant tous deux les mains, ils laissent tomber le traîneau, et courent prendre ce qui s'y trouve.

Si les *perdrix* volent avant d'être couvertes par le traîneau, comme il arrive assez souvent, les chasseurs se reposent une heure ou deux pour laisser rendormir le gibier; puis ils battent toute la pièce de terre avec le filet, et il est rare qu'ils ne prennent pas quelques *perdrix*.

Lorsqu'ayant passé le lieu de leur coucher, elles ne sont point parties, les chasseurs reviennent sur leurs pas, laissant un peu toucher le filet à terre, par derrière seulement, afin de les obliger de se lever si elles y sont; et si elles ne s'y rencontrent point, c'est parce qu'elles ont encore couru après le dernier chant. Dans ce cas, les chasseurs, comme ci-dessus, parcourent le voisinage de l'endroit où elles ont chanté la dernière fois, et ils sont assurés de les y rencontrer.

Quelques paysans, pour mieux assurer cette chasse, y portent du feu pour découvrir les *perdrix;* ces oiseaux, croyant vraisemblablement que c'est le retour de la lumière, étendent les ailes et commencent à se remuer comme à leur réveil : alors celui qui porte le feu le détourne un peu à côté pour n'être pas vu des *perdrix*, et quand le traîneau est dessus, on le laisse tomber et on s'empare du gibier.

Le feu dont on vient de parler pour cette chasse n'est autre chose qu'une lampe de fer blanc garnie d'une assez grosse mèche, et posée au fond d'un boisseau attaché à la boutonnière du chasseur, qui de cette manière voit tout ce qui se passe devant lui, sans pouvoir être apperçu.

Souvent un paysan qui craint d'être vendu par un compagnon, ou qui ne veut partager avec personne, entreprend seul cette chasse nocturne.

Dans cette hypothèse, cet homme ayant fait à la campagne ses remarques, prépare en secret chez lui deux perches de saule ou d'autre bois, bien droites, légères, plus grosses à un bout qu'à l'autre, longues de douze ou quinze pieds, et il y attache son filet.

Les perches doivent être attachées bien ferme le long des deux côtés avec des ficelles, en sorte que leur extrémité la plus grosse soit du côté le plus étroit du filet. Le traîneau étant ajusté, le chasseur va au lieu de ses remarques, portant le filet de manière que le bord étant contre son ventre, les bouts des perches lui froissent les côtés. En alongeant les bras, il prend des deux mains les deux perches le plus loin qu'il peut, afin que, pressant la corde contre son ventre, il en ait plus de force. Tenant ainsi le haut du filet élevé de terre de quatre ou cinq pieds, il s'avance le long d'un sillon de blé, posant contre terre, à droite et à gauche, le bord inférieur du filet sans le quitter, si ce n'est que les *perdrix* se trouvent au-dessous : alors il laisse tomber les perches, de même que le filet, et il se hâte de prendre tout ce qui s'y trouve.

Si les *perdrix* ne sont pas levées quand le chasseur est au bout de la

raie, il bat le reste du champ, s'écartant du lieu où il a déjà passé, de deux fois la longueur du filet, afin d'aller toujours en le posant à droite ou à gauche comme il a fait la première fois.

Les halliers. Quand un chien dressé à la quête a fait partir une compagnie de *perdrix*, on va tendre des halliers à deux ou trois cents pas de la remise; ensuite les chasseurs font un grand tour, et vont se placer derrière le gibier dans une distance égale à celle des halliers. Arrivés à l'endroit désigné, ils marchent en silence et en serpentant pour chasser le gibier contre le piége, ayant grand soin de ne point le presser; car alors, au lieu de piéter vers le hallier, il prendroit le vol, et la chasse seroit finie.

L'appât. Dans un lieu où l'on veut attirer les *perdrix*, on met en monceaux cinq ou six poignées de froment, d'avoine ou d'orge, au milieu de quatre bâtons hauts d'un pied, de la grosseur du doigt, distans de quatre pieds les uns des autres. On prend ensuite le chemin d'une vigne éloignée de trente ou quarante pas, en laissant tomber du grain le long de la route, et, ce jour, on se retire chez soi.

Lorsqu'on s'apperçoit que les *perdrix* viennent souvent à l'appât, on attache à chaque bâton une branche de genêt pour les accoutumer au piége, et on se retire.

Retourné une troisième fois vers l'appât, si on s'apperçoit qu'elles y sont venues, on attache des ficelles au haut des piquets et en travers, on arrange au-dessus de la paille en forme de filet.

Si après toutes ces épreuves, les *perdrix* pleinement rassurées, continuent à venir manger le grain, on prend un filet à mailles carrées et on l'étend fortement sur les bâtons. Les bords en étant relevés, on fait passer une ficelle dans toutes les mailles de ces bords, ainsi que dans les boucles placées au bas de chaque piquet, et on la noue à une autre un peu plus forte, qui aboutit à un buisson derrière lequel le chasseur est caché le mieux qu'il lui est possible; au moment où les *perdrix*, familiarisées avec le piége, accourent de nouveau, le filet s'abat et le gibier ne peut s'échapper.

Le trébuchet. Ce piége qui demande du chasseur beaucoup moins de patience que le précédent, se tend indifféremment dans les bois, les vignes, ou tous autres endroits fréquentés par les *perdrix*, en observant néanmoins que dans un champ il faut trouver un buisson ou une haie pour cacher le trébuchet : dans une vigne on choisit un endroit près d'un buisson, d'une haie ou d'une touffe d'osier, afin de cacher à tous les yeux le piége, et de pouvoir seul en recueillir le fruit, et en même temps pour ne point épouvanter le gibier à l'aspect d'un objet auquel il n'est point accoutumé.

Ce piége se compose de quatre morceaux de bois ou bâtons, longs chacun de deux pieds et demi ou trois pieds, percés à deux pouces près de chaque bout d'un trou assez grand pour y passer le doigt. On les pose à terre les uns sur les autres en forme d'un carré. Il est aussi nécessaire qu'ils soient entaillés autour des trous jusqu'à la moitié de l'épaisseur du bois pour les faire tenir ensemble, les bouts l'un dans l'autre, de manière qu'ils fassent quatre angles droits. Dans le coin d'un angle où se trouve un trou, il faut mettre le bout d'une verge de bois, de la grosseur du doigt, de quatre à cinq pieds de longueur,

laquelle entrée dedans comme une cheville, passe d'un bout à l'autre, d'angle en angle opposés, et on met ensuite une autre verge de la même façon dans les deux angles restans, et celle-ci croise la première.

On prend alors plusieurs bâtons bien droits, de la grosseur du doigt, et par degré un peu plus courts les uns que les autres; on les place tout autour des verges, de manière qu'ils se croisent du bout les uns sur les autres jusqu'au sommet du trébuchet. Il faut, en cet endroit, ménager une ouverture pour pouvoir en tirer les *perdrix*, et observer, en posant ces bâtons, de mettre les plus longs les premiers, afin que la cage aille en diminuant et en s'arrondissant par le haut.

Tous ces bâtons étant ainsi disposés et ajustés, on les fixera, en les liant autour des verges ou arçons avec des liens ou des cordes. Alors prenant une verge ou bâton gros comme le petit doigt, de trois pieds de longueur, et applati en dessus et en dessous, on l'attache au moyen d'une ficelle, d'un bout, au milieu du bâton. Cette verge mouvante aura une petite entaille éloignée d'un pouce ou deux du bout.

Pour tendre le piége, il faut avoir un piquet long d'un pied et demi, avec une ficelle attachée au bout d'en haut pour y placer un petit bâton de la longueur d'un demi-pied, ayant un bout coupé comme un coin à fendre le bois. On fiche en terre le piquet, de manière que le trébuchet qu'il tient levé le froisse en tombant. Lorsque ce piquet est suffisamment enfoncé pour être solide, on lève le côté supérieur de la cage, on met dessous le bout du petit bâton pour le soutenir en cet état, et l'autre bout façonné en forme de coin, se place dans l'entaille qui est au bout de la marchette. Dans cette situation du piége, laissant bien doucement peser le trébuchet, il demeure tendu et élevé en l'air d'un côté, environ un pied de haut, et la marchette de trois pouces seulement, afin que les *perdrix* mangeant le grain de l'intérieur de la cage, puissent se poser sur cette marchette, et fassent ainsi tomber le trébuchet qui les enferme.

Afin de placer ce piége d'une manière utile, il est nécessaire, comme dans l'usage des précédens, de s'assurer que l'endroit est fréquenté par le gibier. Cette connoissance acquise, on prépare quelques poignées d'orge ou de froment frit à sec dans la poêle, et on en fait, de distance à autre et d'assez loin, une espèce de traînée pour attirer insensiblement la *perdrix* au monceau.

Lorsque les fientes prouvent qu'elles y sont venues, on tend le trébuchet au lieu même où elles ont mangé, avec la précaution de le couvrir de feuillage, de genêt ou de feuilles de vigne, et après avoir mis dessous sept à huit poignées de grain qui se lient à une longue traînée.

Les *perdrix* affriandées par l'appât des jours précédens, ne manquent pas de revenir, et se jettent précipitamment en foule sous la cage pour manger. Naturellement gourmandes, et sautant les unes sur les autres pour prendre le grain, elles marchent nécessairement sur le bâton ou sur la marchette qui tient la machine suspendue, font détendre le trébuchet et s'enferment elles-mêmes.

Il paroît essentiel, pour ne pas être frustré du fruit de ses peines, que le chasseur en tendant ce piége, si la cage est légère et la compagnie de *perdrix* nombreuse, charge le haut du trébuchet d'une pierre assez forte, afin que la charge empêche qu'une seule *perdrix* ne la fasse détendre ; car sans cela, on risqueroit de n'en prendre qu'une ou deux.

D'autres experts n'emploient qu'un panier d'osier, au haut duquel ils pratiquent une ouverture formée de quelque chose qui leur laisse la liberté de l'ouvrir pour en tirer le gibier. Ce panier se tend comme le trébuchet et avec les mêmes bâtons. A mesure qu'on en tire les *perdrix*, on les met dans des cages préparées pour les transporter vives, si le dessein du chasseur est d'en peupler un autre canton.

On peut, sans inconvénient, tendre plusieurs fois de suite le trébuchet ou le panier au même endroit; car si la compagnie de *perdrix* est fort nombreuse, et que toutes n'aient pu entrer avant le jeu de la machine, celles qui ont échappé, attirées par la traînée et l'appât, ne manqueront pas de revenir au piége.

Cette méthode peut aussi servir à conserver ce gibier dans une terre, en ne mangeant l'hiver que les mâles, nourrissant les femelles jusqu'au carême, et alors leur rendant la liberté.

Le leure. Après avoir remarqué l'endroit où repose une compagnie de *perdrix*, on tend dans le champ un filet à trente ou quarante pas. Alors le chasseur, couvert de ramée et portant devant lui une espèce de bouclier formé de petites baguettes, au milieu duquel est un morceau de drap rouge, gagne le derrière des *perdrix* et s'en approche lentement. Loin de s'épouvanter, le gibier regarde toujours fixement, recule et donne dans le filet.

Les *collets ou lacets.* Quand on a reconnu un de ces endroits où les *perdrix* se plaisent beaucoup, et où elles reviennent souvent, on y tend des lacets. Si c'est dans un bois, on fait un grand cercle ou circuit, de vingt ou trente pas de rayon. Entre les souches des taillis qui forment cette enceinte, on pratique de petites haies d'un demi-pied de haut, avec des genêts et de petites branches piquées en terre, ne laissant au milieu, de distance en distance, que l'espace où une *perdrix* peut passer.

Aux deux côtés de ces petites ouvertures, on plante un piquet gros comme le doigt, auquel est attaché un collet de crin de cheval, qui demeure ouvert et qui est placé à la hauteur du cou de la *perdrix*. En se promenant pour chercher la nourriture, elle veut passer ; la tête s'avance, et en tentant de poursuivre sa route, elle serre le lacet et se trouve prise.

S'il est question de tendre ce piége dans une bruyère, et qu'il y ait de petits sentiers ou des clairières par où les *perdrix* ont coutume de courir, on pratique une petite haie, comme dans le bois, et on y laisse des passées garnies de collets, qu'il faut visiter régulièrement à une heure après-midi, et le soir au coucher du soleil pour ne point laisser enlever le gibier. Peut-être seroit-il à propos en toute hypothèse de garnir ces passées et les alentours de quelques poignées de froment ou d'autre grain.

Cette chasse paroît encore plus sûre dans un temps où la terre est

couverte de neige, car alors le gibier affamé cherche par-tout les endroits découverts, au pied des arbres touffus, et même autour des maisons où la neige est plutôt fondue ou débarrassée qu'ailleurs.

Dans cette saison, le chasseur ayant remarqué quelques *perdrix* dans un champ couvert de neige, va le soir dans cet endroit, découvre une place de trois ou quatre toises en carré. Quand la neige est bien rangée, il fait au milieu de la place une petite haie d'un pied et demi de haut, qui la traverse toute entière; il laisse au milieu du fond de chaque raie du champ, dans la partie déblayée, la passée d'une *perdrix*, et y place un collet de crin à la hauteur du cou, puis il jette du grain des deux côtés de la haie, pour attirer le gibier et l'engager à la passer. Le matin, voyant cet endroit découvert, il ne manque pas d'accourir et de se prendre au piége.

Ce qui assure le succès de cette espèce de chasse, c'est que les *perdrix* ayant mangé le grain d'un côté de la haie, et découvrant par les passées celui qui est de l'autre côté, se prennent nécessairement aux lacets; car ces oiseaux ne volent point en mangeant, si quelque chose ne les y force absolument, et en prenant la nourriture ils courent et piètent toujours, comme les poules dans les basse-cours.

Les lacets réussissent encore fort souvent dans la saison où les *perdrix* s'adouent ou s'accouplent, c'est-à-dire au premier dégel. Alors on les voit courir les unes après les autres le soir et le matin, surtout lorsqu'une gelée blanche a rendu le terrein un peu plus ferme; pour courir plus vîte et plus librement, elles suivent les sentiers qui se rencontrent autour des blés verds.

Le chasseur qui, pendant la journée a distingué un endroit où ce gibier a beaucoup couru, se rend le soir aux environs, et de vingt ou vingt-cinq pas, il forme de petites haies, dans le milieu desquelles il place des lacets aux endroits où il a laissé des passées. Ces lacets ne se placent pas tout droit, comme ceux dont on vient de parler; mais en sorte que le bout d'en haut penche à moitié sur la passée; sans cette précaution on ne prendroit rien; car alors les *perdrix* courant les unes après les autres, elles vont tête levée, et en passant elles rangeroient le collet avec l'estomac; au lieu que de la manière dont on vient de dire, le piquet avançant dans la passée, la *perdrix* est obligée de baisser la tête pour passer par-dessous, et alors elle se pend au collet.

Pour bien faire les collets ou lacets dont on parle ici, on prend quatre crins blancs, à-peu-près d'un pied et demi; on met les extrémités supérieures de deux crins avec les inférieures des deux autres, noués dans le milieu d'un simple nœud. Ces crins doivent être tors comme des cordes, de façon que quand le nœud est fait, il ne puisse plus se détordre. Le bon moyen de réussir à les bien tordre, est de prendre de la main gauche, les quatre crins séparés par un nœud dans le milieu; de sorte que les doigts de la même main fassent la séparation de ces crins, que la main droite tord jusqu'à ce qu'on ait rencontré quelque extrémité, qu'on arrête d'un nœud fixe; après cela on coupe les extrémités des crins qu'on n'a pas mises en œuvre.

Les collets traînans. Cette chasse se fait dans les mois de mars et

d'avril. Lorsque l'on a remarqué un champ où les *perdrix* commencent à se rassembler, on attache de deux en deux pouces, sur une ficelle longue de vingt ou trente pieds, des collets faits de deux crins de cheval seulement, avec un certain nombre de ficelles de la même longueur; on garnit les raies des champs fréquentées par les *perdrix*, après les avoir semées d'un peu de grains répandus de loin en loin: bientôt elles arrivent attirées et conduites par ces petites traînées, piètent et se prennent au piége.

De peur qu'une *perdrix* prise n'entraîne la ficelle en se débattant, on a soin de mettre à la distance de deux pieds, de petits crochets de bois fichés en terre et qui assujettissent la ficelle.

La chanterelle. On chasse avec la *chanterelle*, ou *perdrix femelle*, dont le chant appelle les mâles, depuis le milieu de janvier jusqu'au mois d'août, et pour le faire avec succès on choisit le temps des deux crépuscules. Les pièces de blé verd et les chaumes sont les endroits les plus propres pour cette chasse, et ceux où les *perdrix* abondent: il est à propos qu'il y ait une haie ou quelque lisière de bois, derrière lesquelles le chasseur puisse être couvert et retiré.

On pose la *chanterelle* près de cette haie, on pique des halliers tout autour à trois toises de rayon de la cage, et on regagne la haie. La *perdrix* entendant chanter un mâle ne manquera pas de l'appeler, ni lui d'accourir. Quelquefois même ils arrivent trois ou quatre ensemble, qui se battent autour des halliers, à qui restera la femelle dont la voix les a frappés. Le plus pressé se prend bien vîte, mais gardez-vous de courir pour vous en emparer, attendez que les autres aillent le joindre et partager sa captivité; ce moment de patience vous en fera prendre plusieurs autres.

Afin de ne pas perdre son temps et ses peines en entreprenant cette chasse, il est à propos, si quelque mâle n'a pas encore chanté, d'attendre que l'on en entende un; et c'est le cri qui doit déterminer l'emplacement des halliers; car il faut faire en sorte que la *chanterelle* que vous allez établir ne se trouve qu'à cinquante pas du mâle, afin que s'entendant bien ils puissent se répondre, et que celle-ci attire le coq.

Il arrive néanmoins quelquefois que des mâles naturellement fort défians, qui ont vu en prendre d'autres, et le chasseur poser sa cage à terre, refusent obstinément d'en approcher; pour parer à cet inconvénient, il est indispensable d'avoir de ces cages de plus d'une sorte, d'après les indications suivantes:

1°. Une cage peut être composée de deux morceaux de fond de tonneau, taillés en rond par le haut, de neuf pouces d'élévation et d'un pied de large; ils sont attachés par le bas à un autre morceau de bois de même largeur, long de quinze ou dix-huit pouces; au-dessus est une tringle de bois longue de quinze ou dix-huit pouces, large et épaisse d'un demi, clouée aux deux ais ronds pour les tenir en état.

On couvre le vide de cette cage avec de la toile verte ou tirant sur le brun, que l'on fixe avec de petits clous, en y faisant trois ou quatre petits trous au travers desquels la *perdrix* passe la tête pour chanter ou écouter. On fera aussi une petite porte à un des bouts pour

pouvoir mettre ou retirer l'oiseau à volonté : on pratique encore deux ouvertures à l'autre ais, longues et étroites, pour que la *perdrix* puisse boire et manger ; aux deux bouts de la tringle supérieure on attache une sangle ou une courroie pour pendre la cage au cou lorsqu'on voudra la transporter.

2°. Lorsque la *chanterelle* est sauvage, et qu'elle se débat vivement dans sa prison, il arrive que, posée sur le lieu de la chasse, elle est si fatiguée, qu'elle refuse absolument de chanter, alors voici l'espèce de cage qu'il faut lui donner.

On prend deux ais d'environ quinze pouces en carré, et deux arçons de gros fil de fer faits comme une porte : ces deux arçons se clouent aux deux ais carrés, et par-dessus on attache un ais de même largeur que les deux autres, et long d'un pied et demi, de manière que le côté des arçons qui est quarré soit au niveau du grand ais ; après quoi on coud une toile par-dessus les deux arçons pour former entre les deux ais une cage pareille à la précédente ; de manière que les trois ais débordent tout alentour d'environ trois à quatre doigts.

Lorsque l'on aura mis à tous les coins des morceaux de bois pour tenir les côtés en état et faire roidir la toile du milieu, on couvrira le tout de fil de laiton ou de fer de la grosseur d'une épingle commune. Pour donner à manger à la *chanterelle*, il y a un petit auget avec un abreuvoir qui se met par un des côtés entre la cage et le fil de fer ; c'est pourquoi il est nécessaire que le côté de la cage de toile qui joint cette mangeoire soit ouvert avec des barreaux espacés entr'eux, pour que la *perdrix* puisse facilement passer la tête entre deux, et boire et manger.

3°. On emploie aussi une cage de fil de fer assez grande pour renfermer la précédente, dans laquelle sera la *perdrix ;* et si pendant le jour elle a refusé de chanter, laissez-la coucher ainsi dans le champ, sans craindre le renard, et sûrement le matin elle chantera.

4°. On fait aussi la cage de la *chanterelle sauvage* avec un vieux chapeau dont le bord est coupé ; le dessous est une planche légère qui s'ouvre et se ferme pour mettre et ôter la *perdrix ;* vers le fond du chapeau est un trou par où l'oiseau passe la tête pour chanter ; on y ménage aussi une ou deux ouvertures pour qu'il puisse prendre la nourriture.

5°. On fait construire quelquefois la cage de ficelle ; elle est composée de trois arçons de gros fil de fer façonnés en porte ronde, haute d'un pied et large de neuf pouces : ces arçons sont éloignés les uns des autres de huit à neuf pouces, et couverts d'un filet assez fort et fait à grandes mailles ; cette cage est fermée par un bout, au haut duquel il y a une ficelle attachée, ainsi que dans le bas pour la faire tenir au piquet.

L'autre bout de la cage est fait de manière qu'on puisse l'ouvrir ou la fermer au moyen d'une ficelle qui passera dans les dernières mailles, pour mettre et ôter les *perdrix* quand on voudra, et en même temps pour pouvoir la fermer comme une bourse et la fixer au piquet, en sorte que la cage soit tendue fortement et élevée sur le haut d'une planche de blé. Dès que la *chanterelle* a chanté, les mâles ac-

courent, et n'appercevant point la cage, ils approchent et se mettent dans le filet.

Si au lieu d'être farouche et sauvage, la *chanterelle* est douce et privée, on peut se servir de la méthode suivante, si simple que le mâle pourroit venir couvrir la *perdrix*, si on le laissoit faire.

Attachez au dos de la *chanterelle* une boucle de rideau, avec un ruban de soie étroit ou quelque cordon, dont on passe deux brins sous les ailes et deux par-dessus les côtés du cou, et qu'on rejoint ensemble sous le ventre: à cette boucle est attachée une ficelle de deux pieds de longueur, garnie à son autre bout d'une boucle pareille, et dans laquelle passe une autre ficelle longue de deux ou trois toises, fixée à deux piquets, élevés de terre d'un pied ou d'un pied et demi.

On attache à cette ficelle deux petites boucles qui sont arrêtées à deux pieds près de chacun des deux piquets, après avoir fait passer la première boucle entre ces deux nouvelles bouclettes, afin que la *perdrix* puisse se promener tout au long de la ficelle sans pouvoir tourner autour des piquets; ce qu'elle feroit si les bouclettes ne l'en empêchoient pas : ce piège paroît le plus sûr et aucun mâle ne fera difficulté d'en approcher.

Appeau des perdrix grises. L'*appeau des perdrix grises* est plat des deux côtés, excepté que du centre il s'élève un petit bouton assez ressemblant à un mamelon : ce bouton doit se trouver par-devant quand l'appeau est entre les dents et les lèvres ; le cri de la *perdrix* est d'autant plus difficile à imiter, qu'il contient un roulement que doit faire la langue sur le passage de l'air de l'extérieur à l'intérieur; et ce n'est qu'après bien de l'étude et des tentatives qu'on réussit à contrefaire parfaitement la *perdrix grise*, qui vient facilement à l'appeau.

Il faut bien observer en construisant cet instrument, qui peut avoir un pouce et quelques lignes de diamètre, de faire les deux tables parallèles parfaitement égales en tout; la convexité du bouton qui se trouve à chacune doit être la même, et il faut que son épaisseur soit bien moindre que celle du reste de la table.

De tous les appeaux de *perdrix grises*, il n'en est point de préférable à celui qui, plat d'un côté, convexe de l'autre, s'accommode très-aisément à la forme interne des lèvres, et réunit d'ailleurs tous les avantages des autres. La calotte ou table convexe doit être de moitié moins épaisse que la table de dessous; on retire également à soi l'air extérieur pour former le cri des *perdrix*.

Appeau des perdrix rouges. Il se fait d'un morceau de bois creusé en rond. A une de ses extrémités on place une plume ou un tuyau de cuivre ou de fer-blanc, dont l'autre extrémité aboutit à un tuyau de rencontre plus gros, également de fer-blanc, de cuivre ou de l'os de la cuisse d'un lièvre. Cette description est empruntée de l'*Aviceptologie française*. On peut l'éclaircir par la suivante, donnée par le *Diction. économique*.

L'*appeau des perdrix rouges* est de buis, de cormier ou de noyer, en forme de navette et presqu'aussi gros qu'un œuf de poule.

Imaginez un œuf commun qui ait comme deux queues à ses deux bouts, et qui, dans son ventre, ait une ouverture grande comme

un écu. Il doit être creux en dedans jusqu'au fond. Il faut avoir un os de pied de chat qui soit ouvert par un bout, et que vous ferez entrer dans un trou pratiqué à l'une des extrémités de l'instrument. On le pousse jusqu'à ce qu'il soit environ au milieu de l'ouverture dans le fond ; l'autre bout de l'os reste bouché.

On prend ensuite un tuyau de plume à écrire percé aux deux bouts, que l'on introduit par l'autre extrémité de l'instrument jusqu'à ce que le bout intérieur approche le bord de l'os, et que, soufflant par le bout extérieur de la plume, on imite le ton de la *perdrix rouge*, ce à quoi vous atteindrez en approchant ou reculant le bout intérieur de la plume du bout également intérieur de l'os.

Usage de l'appeau pour les perdrix rouges. Outre l'appeau, il faut avoir un petit filet, le matin à la pointe du jour ou le soir, au soleil couché, et même quelquefois en plein midi. Lorsqu'on entend chanter le mâle dans une vigne ou dans un taillis, on se place dans quelque petit chemin ou sentier, où il y ait un endroit pour se cacher.

Alors on tend le filet en travers du chemin ou sentier que l'on a choisi, de manière que rien ne puisse passer sans donner dedans; on se place à côté, couché sur le ventre, la tête sur le bord du chemin, à deux ou trois toises du filet, du côté opposé à celui par où le gibier doit arriver, immobile et caché de manière que la *perdrix* ne puisse rien découvrir.

Dès qu'elle chantera on donnera deux ou trois coups d'appeau foibles, lents, et précisément pour être entendus ; la *perdrix* volera sur-le-champ à vingt pas du chasseur, et se jettera dans le chemin pour écouter, puis elle chantera un peu. On lui répond d'un petit coup d'appeau seulement ; à ce cri elle accourt le long du chemin jusqu'auprès du filet qu'elle considérera d'abord ; chante de nouveau, puis donnant dans le milieu du filet, elle s'y enferme elle-même ; vous l'en retirerez pour le retendre, s'il y a d'autres *perdrix*.

Cette chasse ne se fait qu'aux mois d'avril, mai, juin et juillet, à l'époque où les femelles s'accouplent ou couvent, car on n'y prend que les mâles qui sont sans compagnie, en contrefaisant avec l'appeau le cri de la femelle.

Usage de l'appeau pour les perdrix grises. On pourroit quelquefois prendre de la même façon les *perdrix grises ;* mais elles ne se jettent guère dans les chemins, accoutumées qu'elles sont à traverser les sillons de blé ; les *rouges*, au contraire, n'aiment pas à courir dans les lieux mal unis et embarrassés ; c'est pourquoi leur mâle se pose toujours dans le premier sentier, afin de courir plus vîte vers la femelle qu'il a entendue.

Le vol. En parlant des différentes manières de faire la *chasse aux perdrix*, je ne parle point de celle du *vol*, parce que cet article appartient à celui de la *fauconnerie*, et que d'ailleurs, par rapport à la *perdrix*, il n'offre rien de particulier.

Olivier rapporte en ces termes la manière dont les Grecs des Dardanelles font la chasse aux *perdrix*, moins dans la vue de se procurer un gibier excellent, que pour diminuer le nombre des ennemis de leur récolte : « Cette chasse consiste à porter un fusil et une espèce

de bannière roulée, bariolée de couleurs très-vives, à-peu-près semblables à un habit d'arlequin. Dès qu'on apperçoit de loin une compagnie de *perdrix*, on déroule la bannière et on s'approche peu à peu de ces oiseaux, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la portée du fusil. Le chasseur enfonce dans la terre le bâton de la bannière, et par une ouverture pratiquée exprès, il tire sur les *perdrix*, qui sont tellement épouvantées, qu'elles se tapissent et se laissent tuer les unes après les autres plutôt que de s'envoler. La plus grande difficulté qu'éprouve le chasseur, c'est de les appercevoir ; pour cela, il tourne autour d'elles, toujours caché derrière la bannière, et dès qu'il en découvre une, il la tire, et il continue de même jusqu'à ce qu'il ait détruit la compagnie entière. Cette chasse n'est praticable, comme on voit, que dans les plaines cultivées et sur les terreins peu couverts d'herbes et de broussailles. (*Voyage dans l'empire Ottoman.*)

Les Grecs de l'Archipel ne tirent presque jamais au vol les nombreuses *perdrix* qui peuplent les montagnes incultes de leurs îles ; ils les attendent le long des ruisseaux où elles vont boire par compagnies comme des *alouettes*, et ils en tuent sept à huit, et quelquefois jusqu'à quinze ou vingt d'un seul coup de fusil. (S.)

PERDRIX. Anderson a désigné par cette dénomination le *lagopède de la baie d'Hudson*. (S.)

PERDRIX. C'est une coquille du genre des *tonnes* (*buccinum perdix* Linn.) *Voyez* au mot TONNE. (B.)

PERDRIX BLANCHE. Belon appelle ainsi le *lagopède* dans son habit d'hiver. *Voyez* LAGOPÈDE.

Dans l'*Histoire naturelle des Oiseaux* par Edwards, c'est le LAGOPÈDE DE LA BAIE D'HUDSON. *Voyez* cet article. (S.)

PERDRIX DES CHAMPS. C'est, dans Belon, la *perdrix grise*. Voyez ce mot. (S.)

PERDRIX DE DAMAS ou DE SYRIE. Belon appelle ainsi le GANGA. *Voyez* ce mot. (S.)

PERDRIX D'EAU DOUCE. On a donné ce nom à la *perche vulgaire*, parce qu'on a comparé sa chair à celle de la *perdrix grise*. (B.)

PERDRIX DE GARRIRA. Les Catalans connoissent sous ce nom, suivant Barrère, le GANGA. *Voyez* ce mot. (S.)

PERDRIX GOACHE ou GOUACHE. Nos aïeux donnoient ce nom à la *perdrix grise*. (S.)

PERDRIX DES INDES, qui, suivant Strabon, ne sont pas moins grosses que des *oies*. Il y a tout lieu de croire que ces prétendues *perdrix* sont des *outardes*. (S.)

PERDRIX DE MER (*Glareola austriaca* Lath., pl. enl., n° 882 ; genre de la GLARÉOLE, ordre des ECHASSIERS. *Voyez* ces mots.). Le nom de *glaréole* appliqué à cet oiseau par des naturalistes, a rapport à sa manière de vivre sur les grèves des rivages de la mer ; il fréquente aussi le bord des ruisseaux et

des rivières ; ses alimens sont les vermisseaux et les insectes aquatiques.

Taille du *merle ;* longueur, neuf pouces un quart ; bec rouge à la base, et noir dans le reste ; parties supérieures d'un brun grisâtre ; grande tache blanche sur la gorge, bordée en entier d'un trait noir qui part de l'angle inférieur de l'œil ; dessous d'un gris roux, plus clair sur le bas-ventre ; croupion et couvertures supérieures de la queue blancs ; pennes des ailes et de la queue noirâtres ; cette dernière est très-fourchue et bordée de gris du côté interne ; les pennes latérales sont blanches à l'extérieur dans toute leur longueur, et les pieds rouges. Cette espèce se trouve en France, mais elle y est rare ; elle est commune au contraire dans les déserts de la Tartarie et en Sibérie.

La Perdrix de mer, brune (*Glareola Senegalensis* Lath.), est de la taille de la précédente ; elle diffère en ce que le brun domine sur tout son plumage ainsi que sur le bec et les pieds.

La Perdrix de mer à collier (*Glareola austriaca*, var., Lath.) habite l'Allemagne ; étant presque toujours en mouvement, s'agitant dès qu'elle entend quelque bruit, les Allemands lui ont donné le nom de *riegerle*. Elle niche sur les bords sablonneux des rivières, pond sept œufs oblongs, court fort vite, et fait entendre pendant les nuits d'été un petit cri, *tul*, *tul*, d'une voix retentissante. On trouve aussi cette espèce dans les Vosges Lorraines.

Taille à peine aussi grande que celle du *cincle* ; bec et tête noirs ; deux lignes blanches sur les yeux ; dos et couvertures des ailes cendrés ; grandes pennes noirâtres ; queue gris-brun ; devant du cou blanc entouré au bas par un cercle brun ; dessous du corps blanchâtre ; pieds jaunâtres.

La Perdrix de mer de Coromandel (*Glareola austriaca*, var. Lath.) a la tête et le manteau gris-roussâtre ; la poitrine et la gorge d'un blanc roux ; les pennes de la queue blanches jusqu'à moitié de leur longueur, ensuite brunes et terminées par une tache d'un gris terreux ; du reste, elle ressemble à la *perdrix de mer des Maldives*.

La Perdrix de mer, grise. *Voyez* Perdrix de mer.

La Perdrix de mer de Madras (*Glareola austriaca*, var. Lath.) est plus petite que celle des Maldives ; le dessus de la tête et les grandes pennes des ailes sont d'un brun foncé ; le manteau est d'un gris terreux, lavé de roux ; le dessous du corps d'un rouge brun clair ; les plumes des jambes et du dessous de la queue sont blanches ; les deux pennes intermédiaires de même teinte que le manteau, et terminées par une bande blanche demi-circulaire ; les latérales de cette dernière couleur jusqu'à la moitié de leur longueur, et brunes sur le reste ; l'iris des yeux d'un rouge brun ; le bec et les pieds noirs.

La Perdrix de mer des Maldives (*Glareola austriaca*, var. Lath.) a neuf pouces de longueur ; la tête, le cou, le dos et les

couvertures des ailes gris-bruns ; la gorge blanche, entourée par une bande noire ; il y a sur chaque plume une ligne longitudinale noire ; ailes et queue de cette dernière couleur ; couvertures inférieures des ailes d'un rouge brun ; croupion, ventre et couvertures du dessous de la queue bleus ; iris brun rougeâtre ; bec et pieds noirs.

La PERDRIX DE MER DU SÉNÉGAL. *Voyez* PERDRIX DE MER BRUNE.

PERDRIX DE MER TACHETÉE. *Voyez* GIAROLE. (VIEILL.)

PERDRIX DE MER. On a appelé de ce nom, et par le même motif, le *pleuronecte sole*. Voyez au mot PLEURONECTE. (B.)

PERDRIX DE MONTAGNE DU MEXIQUE. *Voyez* OCOCOLIN. (VIEILL.)

PERDRIX NAINE. C'est ainsi que Théophraste a désigné la *caille*, à cause de sa ressemblance avec les *perdrix*. (S.)

PERDRIX ORDINAIRE. *Voyez* PERDRIX GRISE. (S.)

PERDRIX (PETITES). Les créoles de la colonie de Cayenne appellent ainsi les oiseaux FOURMILIERS. (S.)

PERDRIX DES PRAIRIES. Les habitans de l'île de Samos, au rapport de Tournefort, nomment ainsi le FRANCOLIN. *Voyez* ce mot. (S.)

PERDRIX ROUGE. C'est une coquille du genre *bulime* (*bulla achatina* Linn.). *Voyez* au mot BULIME. (B.)

PERD-SA-QUEUE, l'une des dénominations par lesquelles Belon a désigné la *mésange à longue queue*. Voyez l'article des MÉSANGES. (S.)

PERE AUX BŒUFS. Les naturels du Canada désignent par cette dénomination un quadrupède qui pourroit bien être le GRAND OURS DU GROENLAND. *Voyez* cet article. (S.)

PEREBIER, *Perebea*, arbre à rameaux striés, à feuilles alternes, presque sessiles, ovales, oblongues, ondulées en leurs bords, criblées de points transparens, et accompagnées d'une longue stipule membraneuse et caduque, à fleurs portées sur un placenta axillaire, au nombre de trente ou environ.

Cet arbre forme un genre qui n'est connu que dans sa fructification femelle. Il a pour caractère un calice tubuleux à quatre divisions ; un ovaire supérieur arrondi, surmonté d'un style charnu, velu, terminé par un stigmate à deux lobes.

Le fruit est une baie molle, légèrement velue, rouge de corail, ne contenant qu'une seule semence. Elle est formée par le calice qui s'est épaissi à la base. Le placenta qui les supporte a crû également.

Le *perebier* se trouve à la Guiane. Il est figuré pl. 361 des

Plantes de ce pays, par Aublet. Il rend un suc laiteux lorsqu'on entame son écorce.

Cavanilles a, dans le second volume des *Annales d'Histoire naturelle de Madrid*, décrit, sous le nom de *castilla*, un nouveau genre qui se rapproche beaucoup de celui-ci. L'arbre sur lequel il est établi se trouve au Mexique, et fournit une gomme résine élastique fort ressemblante à celle de l'Hévé. *Voyez* ce mot. (B.)

PEREGOUZINA, vrai nom du *perouasca* en Russie. *Voyez* Perouasca. (S.)

PEREGUSNA. *Voyez* Perouaska. (Desm.)

PERELLE. (*Voyez* au mot Parelle.) C'est le *lichen parellus* de Linnæus. (B.)

PÈRE-NOIR (*Fringilla noctis* Lath., pl. enl., n° 201, fig. 1; ordre Passereaux., genre du Pinson. *Voyez* ces mots.) a tout son plumage d'un noir foncé, excepté sur la gorge qui est rousse, ainsi que deux petites taches de chaque côté de la tête; l'iris est rouge; le bec et les pieds noirâtres; taille du *moineau franc;* longueur, quatre pouces et demi.

On trouve cette espèce aux Antilles et au Mexique, puisque Fernandez l'indique sous le nom mexicain *yohual tototl.* Latham lui donne une variété dont Gmelin fait une espèce distincte (*fringilla martinicensis*). Elle est un peu plus petite, et n'en diffère que par les taches des côtés de la tête, qui sont noires au lieu d'être rousses.

Père-noir a bec rouge. *Voyez* Comba-sou.

Père-noir a longue queue *Voy.* Moineau des Indes. (Vieill.)

PERENOPTÈRE. Quelques auteurs ont écrit ainsi, mais faussement le nom du *percnoptère*, espèce de Vautours. *Voy.* ce mot. (S.)

PEREPERE. C'est le Clusier. *Voyez* ce mot. (B.)

PEREWIAZKA en Russie. *Voyez* Perouasca. (Desm.)

PERGULAIRE, *Pergularia*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la pentandrie digynie, et de la famille des Apocinées, dont le caractère consiste en un calice à cinq divisions persistantes; une corolle hypocratériforme à tube cylindrique et à limbe à cinq découpures obtuses et planes; cinq petites écailles (*nectaire* Linn.) demi-sagittées, mucronées à leur sommet, dentées à leur base; cinq étamines à anthères sessiles; un ovaire supérieur oblong à stigmate grand, tronqué et sans style.

Le fruit est composé de deux folicules droits, ventrus, amincis vers le sommet, renfermant un grand nombre de semences imbriquées et chevelues.

Ce genre est figuré pl. 176 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des arbrisseaux ou des herbes à tiges volubles, à feuilles opposées et à fleurs disposées en corymbes axillaires, qui donnent du lait lorsqu'on les blesse. On en compte cinq espèces, parmi lesquelles on peut particulièrement citer :

La PERGULAIRE GLABRE, qui a les feuilles ovales aiguës, glabres, et la tige frutescente. Elle se trouve dans l'Inde, où on la plante autour des maisons, à raison de la bonne odeur de ses fleurs.

La PERGULAIRE COMESTIBLE, qui a les feuilles ovales aiguës, glabres, et la tige herbacée. On la trouve au Cap de Bonne-Espérance, où elle sert à la nourriture des naturels.

La PERGULAIRE VELUE, qui a les feuilles en cœur et velues. Elle a été trouvée par Desfontaines sur les côtes de Barbarie.

Ce genre a été appelé VALLARIS par Burmann. (B.)

PERIANTHE, *Perianthium* Linn., nom donné par Linnæus à une espèce de calice; ce nom est formé des deux mots grecs, *peri*, autour, et *anthos*, fleur, comme pour exprimer ce qui est autour de la fleur. *Voyez* les mots CALICE, FLEUR et FRUIT. (D.)

PERIBOLE, *Peribolus*, nom d'un genre de coquilles établi par Adanson sur une espèce qui a été reconnue depuis n'être qu'une *porcelaine* incomplète. *Voyez* au mot PORCELAINE. (B.)

PÉRICARPE, *Pericarpium*. Tous les botanistes, depuis Linnæus, donnent ce nom à la partie du fruit qui enveloppe et contient les semences à l'époque de leur maturité. Ainsi la CAPSULE, la COQUE, la SILIQUE, la GOUSSE, la BAIE, la POMME, le DRUPE et le CÔNE (*Voyez* ces mots.), sont regardés comme autant de *péricarpes*. Ce nom est mauvais et peu exact; il est formé des deux mots grecs *peri* et *carpos*, qui veulent dire autour du fruit, et par conséquent ne devroit pas être employé à désigner ce qui en fait partie. L'existence du *péricarpe* n'est pas absolument nécessaire. Souvent le calice ou une des divisions du calice en tient lieu, comme dans les *labiées* et les *graminées*. Quelquefois les semences sont ou paroissent entièrement nues, comme celles des *ombellifères*. Voyez le mot FRUIT, et à l'article PLANTE. (D.)

PERICONIE, *Periconia*, genre de plantes cryptogames de la famille des CHAMPIGNONS, établi par Tood. Il a pour caractère d'être globuleux et d'avoir le chapeau et le pédicule couverts de semences sessiles et caduques. Ce genre ne contient qu'une espèce, qui a été trouvée dans le duché de Mecklembourg. (B.)

PERICOS - LIGEROS. Cieza, auteur espagnol, qui a écrit sur l'*Hist. nat. du Pérou*, donne ce nom à l'*aï*, espèce

de quadrupède du genre PARESSEUX, et de l'ordre des TARDIGRADES. (DESM.)

PERIDOT, *Haüy.* — CHRYSOLITE, *Werner.* Cette pierre est mise au nombre des *gemmes;* mais elle a peu de valeur, à cause de sa couleur verdâtre indécise, et de son peu d'éclat.

Ses principales formes cristallines sont :

1°. Le prisme rectangulaire applati, dont les deux faces larges sont striées longitudinalement; les deux étroites sont lisses et ternes.

La pyramide est à quatre faces qui partent de celles du prisme.

2°. Le prisme devenu octogone par la troncature de ses quatre arêtes, ces quatre nouvelles faces sont striées. La pyramide est tantôt à six et tantôt à huit faces qui partent de celles du prisme; quelquefois il y en a une neuvième par la troncature de la pyramide.

Il y a quelques autres variétés formées par de nouvelles troncatures.

Sa cassure, suivant Werner, est parfaitement conchoïde dans toutes les directions; elle a l'éclat vitreux.

Le *péridot* est presque toujours diaphane, et a la double réfraction d'une manière très-sensible.

Sa pesanteur spécifique est de 3340 à 3428.

Suivant l'analyse faite par Vauquelin, le *péridot* contient :

Silice	38
Magnésie	50,5
Oxide de fer	9,5
Perte	2
	100

Ce célèbre chimiste fait à cette occasion une remarque très-intéressante. « Voilà donc, dit-il, une substance pier-» reuse, dure, transparente, formée de lames, cristallisée » régulièrement, et rangée jusqu'à présent dans le genre des » gemmes, qui contient plus de la moitié de son poids de *ma-*» *gnésie.* Il suit de là que la *magnésie* exerce une attraction » très-marquée sur la *silice*, quoique les chimistes ne puis-» sent que difficilement opérer cette combinaison par les » moyens connus ».

Cette remarque pourroit s'appliquer à d'autres substances, car beaucoup de faits nous prouvent que la nature a des moyens de donner à de certaines matières des propriétés

dont elles paroissent le moins susceptibles dans leur état ordinaire.

Avant que la chimie nous eût appris de quoi le *diamant* est composé, qui est-ce qui auroit pu soupçonner que ce ne fût qu'un pur charbon ?

Qui est-ce qui auroit cru que le *saphir*, le *rubis* d'Orient, les plus dures et les plus étincelantes des pierres précieuses, ne fussent que de l'argile colorée par un peu de fer ? Le mode d'aggrégation fait tout.

Lamétherie est le premier qui nous ait donné la description du *péridot*. (*Journ. de Phys.*, thermidor an 2, juillet 1794.)

Il nous apprend qu'on le trouve en abondance dans l'île de Chypre.

Werner dit que cette gemme nous vient du Levant, mais on ignore les localités, et à plus forte raison les circonstances géologiques de son gisement dans le sein de la terre. Mais comme plusieurs naturalistes l'ont trouvée et même en grande quantité, dans les laves, et notamment Fleuriau de Bellevue dans les débris volcaniques des environs de Bolzano, il y a tout lieu de croire qu'il ne se rencontre jamais ailleurs que dans des matières de cette nature ; car je crois que parmi toutes les substances cristallisées que contiennent les laves, il n'y a guère que le *schorl rhomboïdal* et le *feld-spath* qui leur soient communs avec les roches primitives ; encore ont-ils un coup-d'œil particulier qui les distingue, et qui ne vient nullement de leur prétendue altération par le feu. D'ailleurs le *péridot* est composé des mêmes élémens que la *chrysolite* des volcans, et quoique ce soit dans des proportions différentes, cette circonstance vient à l'appui de l'identité de leur origine. (Pat.)

PÉRIGUEUX ou PIERRE DE PÉRIGORD. C'est un manganèse gris-noirâtre, compacte, qui, pour l'ordinaire, est mêlé d'une assez grande quantité de fer. On trouve ce minéral à Suquet, près de Périgueux, dans le Périgord. *Voyez* Manganèse. (Pat.)

PÉRILLE, *Perilla*, plante à tige simple quadrangulaire, hérissée de poils, à feuilles opposées, pétiolées, à fleurs petites, blanches, solitaires, ou ternées, disposées en épis et accompagnées de bractées.

Cette plante, qui est figurée pl. 503 des *Illustrations* de Lamarck, forme dans la didynamie gymnospermie et dans la famille des Labiées, un genre, dont le caractère consiste en un calice à cinq divisions, dont la supérieure est très-courte ; une corolle à tube courbé, bilabié, à lèvre supérieure droite et à lèvre inférieure trilobée ; le lobe moyen, entier ; quatre

étamines distantes, dont deux plus courtes, un ovaire supérieur surmonté d'un style très-profondément bifide.

Le fruit consiste en quatre semences renfermées au fond du calice qui persiste.

La *pérille* est annuelle, et se trouve dans les Indes. On la cultive dans les jardins de Paris. Elle répand, lorsqu'il fait chaud, ou qu'on la froisse, une odeur forte, mais suave, qu'on peut comparer à celle de quelques espèces de basilic. (B.)

PÉRINE VIERGE, nom qu'on donne dans les parties méridionales de la France, à la résine qui découle naturellement du *pin*, et qui est la plus pure. *Voy.* au mot PIN. (B.)

PÉRINGLEO. C'est ainsi qu'en Provence l'on signale la BERGERONNETTE. (VIEILL.)

PÉRIPÉ, *Peripea*, genre de plantes établi par Aublet, conservé par Jussieu, et figuré par Lamarck, pl. 520 de ses *Illustrations*, mais qui a depuis été réuni aux *buchnères* sur le nom de *buchnère alongé*. Voyez au mot BUCHNÈRES. (B.)

PÉRIPLOQUE, *Periploca*, genre de plantes à fleurs monopétalées de la pentandrie digynie, et de la famille des APOCINÉES, dont le caractère consiste en un calice très-petit et à cinq divisions persistantes; une corolle en roue, plane, à cinq divisions, et à orifice entouré d'une corolle urcéolée, à cinq divisions (*nectaire* Linn.), surmonté de cinq soies; cinq étamines à filamens connivens et velus; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate à cinq côtés et muni de cinq petites glandes stipitées.

Le fruit est composé de deux folicules oblongs, ventrus, renfermant un grand nombre de semences imbriquées, aigrettées et attachées à un placenta filiforme.

Ce genre est figuré pl. 177 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des arbrisseaux laiteux, ordinairement volubles ou grimpans, à feuilles opposées et à fleurs presque disposées en corymbes axillaires ou terminaux. On en compte une douzaine d'espèces dont les plus importantes sont :

La PÉRIPLOQUE GRECQUE, qui a les fleurs terminales et hérissées en dedans. Elle vient de Syrie et de Sibérie. On la cultive dans les jardins de Paris; elle pousse un très-grand nombre de rameaux très-flexibles, garnis de feuilles lancéolées d'un vert luisant, et terminées par des fleurs d'une couleur sombre. Elle est très-propre à couvrir des tonnelles; mais l'odeur seule de ses fleurs, pendant la chaleur, fait soupçonner qu'elle est suspecte, et qu'on ne doit pas rester longtemps dans l'atmosphère de ses émanations.

La PÉRIPLOQUE SCAMMONÉE a les fleurs paniculées, intérieurement hérissées de poils, et les feuilles lancéolées elliptiques. Elle croît en Égypte et dans l'Arabie. On en tire une gomme-résine presque sem-

blable à la *scammonée*, et qui sert, comme celle que fournissent le *liseron scammonée* et le *cynanque de Montpellier*, à purger les humeurs bilieuses; mais depuis que la *scammonée du liseron*, qu'on appelle *scammonée d'Alep*, a pris la prépondérance dans le commerce, on n'en apporte plus guère de celle d'Égypte.

La PÉRIPLOQUE ESCULENTE a les fleurs glabres en grappes axillaires, et les feuilles linéaires, lancéolées et veinées. Elle se trouve dans l'Inde. On en mange les feuilles en guise de potage, quoique celles des autres espèces paroissent vénéneuses. (B.)

PÉRISTEDION, *Peristedion*, genre de poissons, établi par Lacépède, dans la division des THORACIQUES, pour placer deux espèces du genre des *trigles* de Linnæus, qui ne convenoient pas complètement avec les autres. *Voyez* au mot TRIGLE.

Ce nouveau genre offre pour caractère des rayons articulés, et non réunis par une membrane, auprès des nageoires pectorales; une seule nageoire dorsale; point d'aiguillon dentelé sur le dos; une ou plusieurs plaques osseuses au-dessous du corps.

La première espèce de *péristédion* est le PÉRISTÉDION MALARMAT, *Trigla cataphracta* Linn., qui a le corps octogone et entièrement cuirassé; il est figuré dans Bloch, pl. 349; dans l'*Histoire naturelle des Poissons* faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville, vol. 5, pag. 68, et dans plusieurs autres ouvrages. On le trouve dans la Méditerranée et dans la mer des Indes. Sa plus grande longueur est d'environ deux pieds. Il se nourrit de vers et de plantes marines. Sa chair est dure et sèche, mais cependant on la recherche, attendu qu'avec un peu d'art on en fait de fort bons ragoûts, après l'avoir écaillé dans l'eau bouillante, ou de fort bons rôtis, en le faisant cuire dans son écaille même

La tête du *péristédion malarmat* est entourée en dessus d'une seule écaille armée d'aiguillons; sa mâchoire supérieure est rugueuse, et se termine par une fourche composée de deux appendices osseuses, larges et plates, ce qui lui a valu le nom de *fourche marine*. Sa bouche est grande et dépourvue de dents; le menton est muni de beaucoup de barbillons courts et de deux longs ramifiés; les opercules ne sont formés que d'une lame terminée en pointe; le ventre est large sur le devant, et l'anus très-près de la tête; le corps est d'un rouge pâle ainsi que les nageoires anales et dorsales, les autres sont grises.

Le PÉRISTÉDION CHABRONTÈRE a deux plaques osseuses sous le ventre. Il se trouve dans la Méditerranée; sa couleur est rouge. Il n'est pas renfermé, comme le précédent, dans une gaîne octogone. (B.)

PÉRISTÉRA, nom grec du *pigeon domestique*. (S.)

PERLAIRES, *Perlariæ*, famille d'insectes de l'ordre des NÉVROPTÈRES, qui a pour caractères : des mandibules, lèvre inférieure à deux ou quatre divisions; mâchoires membra-

neuses, nues; palpes presque sétacés; antennes sétacées, d'un grand nombre d'articles; tarses à trois articles.

Les *perlaires* ont le corps étroit, alongé, déprimé; la tête presque carrée, avec trois petits yeux lisses, écartés; le corcelet presque carré, de niveau avec la tête; les ailes longues, planes, couchées horizontalement sur le corps, longues; l'abdomen terminé ordinairement par deux filets ou deux soies.

Ces insectes vivent en état de larve dans les eaux, et c'est aussi dans leur voisinage qu'on les trouve, lorsqu'ils ont subi leurs métamorphoses. Ils naissent au printemps, et leur existence est de courte durée. Cette famille comprend les genres Némoure et Perle. (L.)

PERLE *Perla*. Ce mot rappelle ces globules plus ou moins gros, plus ou moins réguliers, d'un blanc argentin, que la beauté recherche dans tous les pays, même chez les peuples les plus sauvages, comme objet de parure, et que parmi nous le luxe paye souvent des prix considérables.

Les *perles* se trouvent toujours dans des coquilles bivalves, et ne diffèrent point, quant à leur composition, de la substance même de la coquille. Elles ne sont donc composées que de terre calcaire unie à une certaine portion de gluten animal. *Voyez* au mot Coquille.

Lorsqu'on cherchoit à expliquer la nature sans l'étudier, on a enfanté des systêmes plus absurdes les uns que les autres, pour rendre raison de la formation des *perles*. Il est inutile de rappeler les erreurs de nos pères à ce sujet. Aujourd'hui, on sait par expérience, qu'elles ne sont qu'une extravasation contre nature du suc lapidifique contenu dans les organes de l'animal et filtré par ses glandes (*Voyez* au mot Coquillage.); que ce sont des globules formés par couches peu épaisses qui au lieu d'être applaties comme celles de la coquille sont concentriques, avec plus ou moins de régularité. Aussi, pour une *perle* que l'on trouve parfaitement ronde et libre entre les membranes du manteau de l'animal, on en rencontre mille d'irrégulières, semblables à des verrues attachées à la nacre. Elles deviennent quelquefois si grosses et si nombreuses que l'animal ne peut plus fermer sa coquille et périt. On en trouve ordinairement une ou deux de mieux formées que les autres. Les plus petites s'appellent *semence de perle*, et se vendent très-bon marché.

Toutes les coquilles bivalves, dont l'intérieur est nacré, peuvent donc produire et produisent en effet des *perles;* mais celles qui en fournissent le plus communément, sont dans l'ordre de leur importance, l'Avicule perlière, l'Avicule

HIRONDE, et autres espèces de ce genre, la PINNE MARINE et la MULETTE MARGARITIFÈRE. *Voyez* ces mots.

La couleur des *perles* dépend absolument des sucs qui les ont formées. Elles sont en conséquence d'un blanc argentin brillant dans les AVICULES PERLIÈRES, brunâtres dans les PINNES, verdâtres dans les MULETTES ; mais il arrive quelquefois qu'elles sont jaunes, enfumées, et même noires. Ces dernières, comme plus rares, se vendent beaucoup plus chères, quoique réellement moins belles que les communes. Il est possible que cette altération de la couleur naturelle soit produite par une maladie ou par la réaction des sucs de l'animal, lorsqu'on laisse les coquilles trop long-temps sur la plage avant d'en ôter les *perles ;* mais on n'a point de faits qui constatent ce fait d'une manière positive.

Réaumur a donné dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1717, la théorie de la formation des *perles*, appuyée d'expériences qui laissent peu de choses à desirer à cet égard.

Les *perles* se trouvent dans toutes les mers et dans les eaux douces ; mais les plus belles se pêchent dans les parties les plus chaudes de l'Inde et de l'Amérique, lieux qu'habite exclusivement l'*avicule perlière*, *mytilus margaritiferus* de Linnæus. (*Voyez* au mot AVICULE, la manière de pêcher cette coquille dans l'Inde, où elle a été recherchée de tous temps.) Quant à la pêche de cette même coquille sur les côtes d'Amérique, on ne la connoît que de nom ; personne ne l'a décrite.

Il a été dit plus haut qu'on trouvoit fréquemment des *perles* dans la *mulette margaritifère ;* mais ces *perles* sont presque toujours adhérentes à la coquille. Linnæus qui avoit remarqué que l'animal formoit toujours ces tubercules pour mettre obstacle à la perforation de sa coquille, par les vers qui vivent aux dépens de sa chair, avoit imaginé, pour leur en faire produire à volonté, de les percer avec une tarière. Ce moyen, dont le gouvernement de Suède a fait long-temps un secret, a réussi jusqu'à un certain point ; mais le nombre des *perles* marchandes qu'il fournissoit, étoit si peu considérable à proportion des tubercules nacrés dont la vente n'étoit nullement avantageuse, que la dépense l'emportoit sur la recette, et le projet a été abandonné.

Pour qu'une *perle* soit d'une grande valeur, il faut qu'à une grosseur considérable et une rondeur parfaite, elle joigne un poli fin, une blancheur éclatante, et un luisant qui la fasse paroître transparente sans l'être. Quand elle réunit ces qualités, on dit qu'elle est d'*une belle eau*, qu'elle a *un bel orient.*

On appelle *loupe* ou *coque de perle*, un tubercule nacré, composé de plusieurs autres. Les *perles* irrégulières sont appelées *baroques*, et les très-grosses *paragones*.

Les *perles* les plus grosses qu'on ait remarquées, sont: celle qui fut présentée à Philippe II, en 1579; elle étoit de la grosseur d'un œuf de pigeon, et venoit de Panama. Sa forme étoit celle d'une poire. On l'estimoit à cette époque 100,000 francs, ce qui équivaudroit aujourd'hui à près d'un million. Tavernier a vu, en 1635, entre les mains de l'empereur de Perse, une *perle* qui avoit été achetée, dit-il, 110,400 liv. sterlings, somme si énorme, qu'on n'ose la croire vraie. Pline évalue la fameuse *perle* que Cléopâtre but par vanité, après l'avoir fait dissoudre dans du vinaigre, à un repas qu'elle donnoit à Antoine, à une somme encore plus exagérée, puisqu'elle se porte à 250,000 livres sterling, qui, à 22 francs la livre sterling, feroit 5 millions 500,000 livres de notre monnoie.

Les *perles* se montent en pendant d'oreille. On les perce pour en faire des colliers, des bracelets, et autres ornemens de parure recherchés par les femmes. Les plus petites servent à broder des robes, des bonnets, &c. Il est vrai de dire qu'elles parent beaucoup mieux la beauté que les pierreries, qui, par leur éclat, lui nuisent presque toujours. L'art du joaillier sait tirer parti des plus difformes et des plus petites.

On se sert des plus petites *perles* en médecine. On dit *on se sert*, mais on auroit dû dire *on se servoit*, car le progrès des lumières a appris qu'elles n'avoient pas plus de vertu que la craie la plus commune, c'est-à-dire, qu'elles ne sont qu'absorbantes.

On les employoit aussi autrefois à faire du fard, mais on leur a substitué la *craie de Briançon*, et autres substances terreuses moins chères, et aussi appropriées à cet objet. (B.)

PERLE, *Perla*, genre d'insectes de l'ordre des NÉVROPTÈRES, de ma famille des PERLAIRES, établi par Geoffroy, et ayant pour caractères : des mandibules; lèvre inférieure à deux divisions; mâchoires membraneuses, nues; palpes presque sétacés; tarses à trois articles, dont les deux premiers plus petits; lèvre supérieure presque nulle.

Les *perles* ont le corps étroit, alongé, déprimé; la tête applatie par-tout, avec les antennes sétacées; trois petits yeux lisses, écartés: le corcelet carré; les ailes longues, un peu obscures, couchées horizontalement sur le corps; les pattes courtes et l'abdomen terminé par deux filets.

Plusieurs naturalistes ont confondu les *perles* avec les *phryganes* auxquelles elles ressemblent par les antennes, et par la

manière dont elles vivent sous la forme de larve; mais leur corcelet applati et les filets de leur abdomen, les distinguent au premier coup-d'œil de ces insectes; les *perles* ont d'ailleurs des mandibules distinctes, et leurs tarses ne sont que de trois articles; les deux premiers articles de ces tarses sont courts, et la lèvre supérieure est presque nulle; ce qui les distingue des *némoures*, genre de la même famille, et que Degéer nomme *fausse-frigane*.

Leurs larves, comme celles des *friganes*, vivent dans l'eau, où elles se nourrissent de petits insectes aquatiques. Elles ont le corps alongé, composé de plusieurs anneaux; la tête écailleuse, et six pattes. Elles s'enferment dans un fourreau de soie, ouvert aux deux bouts, qu'elles recouvrent de différentes matières, et le transportent par-tout avec elles. C'est dans le fourreau qu'elles subissent leur métamorphose. Avant de se changer en nymphe, la larve ferme les ouvertures des deux extrémités de son fourreau, avec plusieurs brins de soie qui forment une espèce de grille à chaque bout. Cette grille d'un tissu peu serré, donne passage à l'eau que la nymphe a besoin de respirer, et la met à l'abri des insectes voraces auxquels elle ne pourroit échapper sans cette précaution. Elle reste peu de temps sous cette forme. Avant sa dernière métamorphose, elle brise une des grilles de son fourreau, afin d'en sortir facilement quand elle sera devenue insecte parfait. En quittant leur dépouille de nymphe, les *perles* deviennent habitantes de l'air; elles s'éloignent peu des eaux, parce que les femelles y déposent leurs œufs après qu'elles se sont accouplées.

Ces insectes forment un genre peu nombreux en espèces; on les trouve presque toutes aux environs de Paris. Les deux espèces suivantes sont les plus remarquables par le fourreau que font leurs larves.

Perle jaune, *Perla lutea* Geoff.; *Semblis viridis* Fab. Cette *perle* est une des plus petites de ce genre; elle a les antennes jaunes avec l'extrémité brune; les yeux noirs; la tête et le corcelet jaunes; les ailes pâles une fois plus longues que le corps. Sa larve recouvre son fourreau avec les feuilles de la lentille d'eau qui se trouve à la surface des eaux dormantes; elle coupe ces feuilles en petits quarrés, et les arrange de manière que son fourreau ressemble à un petit cylindre sur lequel seroit roulé un ruban vert. On la trouve aux bords des eaux.

Perle brune, *Perla bicaudata* Geoff.; *Phryganea* (*Semblis* Fab.) *bicaudata* Linn. Elle est beaucoup plus grande que la précédente, entièrement de couleur brune, avec quelques lignes jaunes sur la tête et le corcelet; les deux filets de son abdomen sont de la longueur de son corps. Sa larve fait un fourreau semblable à celui de la larve de la *perle jaune*. On la trouve au printemps aux bords des eaux. (L.)

PERLIÈRE. C'est le GNAPHALE MARITIME, *Athanasia maritima* Linn. *Voyez* au mot GNAPHALE. (B.)

PERLON, nom spécifique d'un poisson du genre des SQUALES.

On donne aussi ce nom aux *trigles* GRONDIN et HIRONDELLE. *Voyez* ces mots. (B.)

PERLSTEIN. Ce nom a été donné par quelques minéralogistes allemands à une matière dont l'intérieur est parsemé de grains d'*obsidienne*, et qui, par conséquent, doit être une matière volcanique, d'autant plus qu'elle se trouve en Hongrie, près de Tokai, contrée indubitablement volcanisée.

« Le *perlstein*, dit Brochant, forme, pour ainsi dire, le ciment d'une espèce de roche porphyrique, renfermant des grains d'*obsidienne;* il est d'un gris bleuâtre, d'une cassure grenue, assez éclatant, d'un éclat nacré, très-fragile, translucide sur les bords: il donne l'odeur argileuse par l'expiration.

» Traité au chalumeau sans addition, il se gonfle considérablement, répand une lueur phosphorique blanchâtre, et finit par donner un verre blanc opaque ». (*Traité*, tom. II, pag. 552.) *Voyez* MARÉKANITE, OBSIDIENNE et VERRE DE VOLCAN. (PAT.)

PERLURES. Les chasseurs donnent ce nom aux inégalités que l'on remarque dans le tong du merrain et des andouillers de la *tête* des *ruminans* du genre des CERFS, tels que le *cerf* proprement dit, le *chevreuil*, le *daim*, &c. (DESM.)

PERNAK. Au Groënland, c'est le *cachalot à dents plates* de Brisson. *Voyez* CACHALOT. (DESM.)

PERNE, *Perna*, genre de coquilles de la classe des BIVALVES IRRÉGULIÈRES, qui renferme des coquilles applaties, à charnière, composée de plusieurs dents linéaires parallèles, non-articulées, rangées sur une ligne droite transverse.

Ce genre, qu'il ne faut pas confondre avec celui auquel Adanson a donné le même nom, et qui étoit composé de MOULES, de PINNES et de CAMES de Linnæus, avoit été placé parmi les HUÎTRES par ce dernier naturaliste, à raison de sa charnière sans dents. Bruguière, et après lui Lamarck, l'en ont avec raison séparé, puisque les sillons perpendiculaires et très-prononcés qu'il montre à sa charnière n'existent pas dans les HUÎTRES. *Voyez* ces mots.

Les *pernes* sont donc des coquilles minces, plates, à surface inégale, ordinairement alongées et de forme bizarre, dont les valves sont irrégulières ou varient dans tous les individus. Leur charnière est fermée par un ligament qui s'attache dans les intervalles des dents, et qui ne permet pas par

sa grosseur qu'elles s'articulent les unes dans les autres. Ces dents sont plus ou moins nombreuses, plus ou moins longues, plus ou moins grosses, mais toujours parallèles. Un peu au-dessus de la charnière, la coquille est d'un côté légèrement bâillante, pour laisser passage à un byssus qui sert à la fixer aux rochers.

On ne connoît pas l'animal des *pernes*, qui sont en général des coquilles assez rares, qu'on ne trouve que dans les mers des parties les plus chaudes de l'Asie et de l'Amérique. Il doit se rapprocher beaucoup de ceux des *marteaux* et des *pinnes*, avec lesquelles les *pernes* ont beaucoup de rapports.

On trouve une douzaine de *pernes* décrites ou figurées dans les auteurs. Les plus remarquables d'entre elles sont :

La PERNE OVALE dont les valves sont égales, presque ovales, lamellées, avec un prolongement court, droit et ouvert. Elle est figurée dans la *Conchyliologie* de Lister, tab. 199, fig. 331, et se trouve dans la mer des Indes, ainsi que dans celle d'Amérique.

La PERNE ISOCONE a les valves égales et le lobe latéral plus long que l'autre. Elle est figurée dans Gualtiéri, tab. 97, fig. A, et dans l'*Histoire naturelle des Coquilles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville, pl. 12, fig. 3. Elle se trouve dans la mer des Indes et dans celle d'Amérique.

La PERNE SELLE DE CHEVAL, *Perna epiphinni*, a les valves égales, orbiculaires, comprimées et membraneuses. Elle est figurée dans Lister, tab. 227, fig. 62. Elle se trouve dans la mer des Indes et au Cap de Bonne-Espérance. (B.)

PERNISSE. Belon appelle ainsi la *perdrix rouge d'Europe*. (S.)

PEROJOA, *Perojoa*, arbrisseau de deux pieds de haut, à feuilles nombreuses, très-petites, imbriquées sur la tige, à fleurs rougeâtres disposées en têtes terminales, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre, qui a été établi par Cavanilles, et qui est figuré pl. 349 de ses *Plantæ Hispaniæ*, offre pour caractère un calice double persistant; l'extérieur de trois folioles aiguës, concaves et très-petites; l'intérieur de cinq folioles carinées en alène et plus longues; une corolle monopétale évasée, à limbe à cinq divisions velues; cinq étamines très-courtes; un ovaire supérieur ovale, à style court et à stigmate simple.

Le fruit est une capsule ovale, uniloculaire, contenant une seule semence oblongue.

Le *pérojoa* croît à la Nouvelle-Hollande. Il se rapproche des EPACRIS et des STYPHÉLIES. *Voyez* ces mots. (B.)

PÉRONÉE, *Peronæa*, genre de vers mollusques établi par Poli dans son ouvrage sur les testacés des mers des Deux-

Siciles. Son caractère consiste à avoir deux siphons très-longs; les branchies écartées; le bord du manteau garni de cils, se changeant sous les siphons en deux lèvres épaisses, musculeuses, réunies; un pied lancéolé.

Il a pour type les animaux des *tellines* et des *donaces*, qui sont figurés, avec leur anatomie complète, pl. 14 et 15 de l'ouvrage cité plus haut. *Voyez* aux mots TELLINE et DONACE. (B.)

PÉROOLE. C'est la *centaurée bluette*. Voyez au mot CENTAURÉE. (B.)

PEROTE, *Perotis*, genre de plantes unilobées de la triandrie digynie et de la famille des GRAMINÉES, qui présente pour caractère une bale florale de deux valves égales, aristées et enveloppées de longs poils; point de corolle calicinale; trois étamines; un ovaire surmonté de deux styles.

Le fruit consiste en une semence enveloppée dans la bale florale.

Ce genre est composé de deux espèces qui faisoient ci-devant partie du genre CANAMELLE et qui viennent de l'Inde; l'une est le *sacharum spicatum*, et l'autre le *sacharum paniceum*. Ce dernier est figuré tab. 40, n° 3, des *Illustrations* de Lamarck. *Voyez* au mot CANAMELLE. (B.)

PEROUASCA (*Mustela sarmatica* Linn., fig. dans les *Nouveaux Commentaires de l'Académie de Pétersbourg*, tom. 14, pl. 10.), quadrupède du genre de la MARTE, sous-ordre des CARNIVORES, ordre des CARNASSIERS. *Voyez* ces trois mots.

La vraie prononciation du nom russe de cet animal est *peregouzina*. Rzaczynski l'a appelé *belette à ceinture*, à cause des bandes dont son poil est rayé, et qui semblent lui former autant de ceintures. D'autres lui ont donné le nom de *putois de Pologne*. En effet, il approche beaucoup du *putois;* mais il en diffère néanmoins par la tête plus étroite, le corps plus alongé, la queue plus longue, et le poil plus court. Il est aussi un peu moins gros que le *putois;* sa longueur est de douze pouces un quart, et celle de sa queue de six pouces et demi. La forme de sa tête est triangulaire; son nez, qui dépasse la lèvre, est pointu; ses narines sont grandes, de même que l'ouverture de la bouche, qui s'étend de chaque côté jusqu'au-dessous des yeux; il a de longues moustaches à la lèvre supérieure; les yeux petits, enfoncés et à iris noir, avec une membrane clignotante; les oreilles droites, courtes, mais larges, arrondies et velues; le cou court, et à peine moins épais que la tête et le corps; celui-ci alongé et presque cylindrique; les jambes près de trois fois moins longues que le corps; celles de

Deseve del. Droüet Sculp.

1 . Perouasca . 2 . Petit - Gris . 3 . Phalanger .

derrière ayant un peu plus de longueur que celles de devant; les ongles applatis, crochus, se terminant en pointe, et plus longs aux pieds de devant; la queue déliée et bien garnie de longs poils; ceux du corps épais et peu fermes, d'un demi-pouce au plus de longueur, et sans duvet à leur base. Tous ces poils sont luisans; ils sont noirs sur la tête, blancs autour de la bouche et des oreilles, sur le sommet de la tête et sur le front, variés de brun et de jaune sur le corps. Les taches jaunes blanchissent pendant l'hiver. Il y a une raie blanche et oblique au-dessus des yeux, une autre longitudinale et jaune de chaque côté de la tête, une autre enfin de la même couleur sur chaque épaule; le corps en dessous, de même que les pieds, sont d'un noir très-foncé; les poils à l'origine de la queue sont cendrés à leur base, noirs dans leur milieu, et blanchâtres à leur pointe; vers le bout de la queue, ils sont cendrés, mais noirs à l'extrémité; le nez est noir, et les ongles sont jaunâtres.

La langue est large, charnue, arrondie à son bout, couverte en dessus de nombreuses papilles, et peut à peine sortir hors de la bouche; dix-sept côtes de chaque côté forment la charpente osseuse. Les testicules du mâle ne paroissent point au dehors, et le gland de sa verge est soutenu par un osselet. Douze mamelles, dont on voit à peine les mamelons, sont placés sur le ventre. L'animal n'a point de clavicules, et la vésicule du fiel est grande.

On trouve le *pérouasca* en Pologne, sur-tout en Volhynie et dans les déserts situés entre le Volga et le Tanaïs. Il est très-vorace, et il fait une guerre continuelle aux rats, aux loirs et aux oiseaux. C'est pendant la nuit qu'il se livre à ses sanglantes recherches; le jour, il se tient caché, soit dans les terriers qu'il se creuse lui-même, soit dans ceux que d'autres animaux se sont pratiqués. Quoiqu'il ne monte qu'avec peine sur les arbres, il est d'une grande agilité. Son naturel est colère; il entre aisément en fureur : alors les poils de sa queue se hérissent; il l'agite en tout sens comme les *chats;* il pousse une sorte de frémissement aigu, et répand une très-mauvaise odeur, qu'il conserve, mais avec moins d'intensité, dans l'état ordinaire. Ce caractère de férocité ne se plie pas à la captivité; le *pérouasca* ne s'apprivoise point, et son caractère farouche et indomptable ne l'abandonne jamais. Il s'accouple au printemps; la femelle porte pendant deux mois, et elle met bas de quatre à huit petits, qui ont les yeux ouverts en naissant.

Le *pérouasca*, dont la vie est odieuse, puisqu'elle se passe dans l'exercice du carnage, devient utile après sa mort; on

lui fait la chasse pour sa peau, qui fournit une jolie fourrure. (S).

PERRICHE. C'est le nom adopté par Buffon pour distinguer les *perruches à longue queue* de l'Amérique de celles de l'ancien continent.

La Perriche a ailes orangées (*Psittacus pyrrhopterus* Lath.). Longueur, 7 pouces; parties supérieures d'un vert très-foncé, inclinant au bleu sur le sommet de la tete; joues, dessous des yeux cendrés; pennes des ailes pareilles au dos; épaules et dessous du corps orangés; bec d'une teinte pâle; pieds rouges. On trouve cette *nouvelle espèce* au Brésil.

La Perriche a ailes variées (*Psittacus virescens* Lath., pl. enl., n° 359.) est commune à Cayenne, vole en grandes troupes, fréquente les lieux habités, et apprend assez facilement à parler. Longueur, 8 pouces $\frac{1}{4}$; bec blanchâtre; tête, corps entier, queue et couvertures supérieures des ailes d'un beau vert, plus pâle sur les parties inférieures; pennes des ailes variées de jaune, de vert-bleuâtre, de blanc et de vert; pennes de la queue bordées de jaunâtre à l'intérieur; pieds gris. La femelle diffère par des couleurs moins vives.

La Perriche aputé-juba (*Psittacus pertinax* Lath., pl. enl., n° 528.). Un bel orangé colore le front, les côtés de la tête et la gorge de cette *perriche;* l'occiput, le dessus du cou et du corps, les ailes et la queue sont d'un beau vert, inclinant au bleuâtre sur le sommet de la tête; les grandes couvertures supérieures des ailes et les pennes sont bordées de bleu à l'extérieur, et noirâtre du côté intérieur; le devant du cou est d'un vert-cendré; une tache orangée est sur le ventre; la queue a les deux pennes intermédiaires vertes, et parmi les latérales, les unes ont le bord cendré et les autres jaunâtres; le bec et les pieds sont de cette dernière teinte, et l'iris est d'un orangé foncé.

Cette *perriche* ne se trouve point chez les Illinois, comme l'indique la dénomination qu'on lui donne dans les planches enluminées; elle habite la Guiane; on l'appelle à Cayenne *perruche poux-de-bois*, parce qu'elle choisit ordinairement les ruches de ces insectes pour y faire son nid.

La Perriche-ara (*Psittacus maka-vouanna* Lath., pl. enl., n° 864). Les naturels de la Guiane l'appellent *maka-vouanna;* elle a 18 pouces de longueur, dont la queue prend la moitié; le dessus et les côtés de la tête d'un vert mêlé de bleu foncé; le dessus du corps, des ailes et de la queue d'un vert rembruni; les grandes pennes bleues bordées de vert et terminées de brun à l'extérieur; la gorge, la partie inférieure du cou et le haut de la poitrine teints de roussâtre; les parties subséquentes d'un vert plus pâle que celui du dos; le bas-ventre et quelques-unes des couvertures inférieures de la queue d'un rouge-brun; le dessous des ailes et de la queue d'un vert-jaunâtre.

La Perriche a bandeau rouge, *Hist. nat. de Buffon*, édition de Sonnini. Bandeau sur le front d'un brun pourpré tacheté de rouge;

tête et cou mélangés de vert et de jaune terne ; gorge et poitrine d'un vert olivâtre, chaque plume bordée d'un jaune sale; cuisses nuancées de rouge et de vert; queue de cette dernière couleur et d'un brun rouge du côté interne ; bec évasé à sa pointe, taille de la *perriche à gorge variée*. On la trouve à Cayenne.

La Perriche a cou noir (*Psittacus nigricollis* Lath.). Taille de la *perruche à collier rouge ;* front et orbites d'un jaune citron ; gorge, poitrine noires ; trait blanc sur les côtés du cou, avec une bordure noire d'un côté et verte de l'autre ; ventre d'un vert sombre ; ailes et queue noires ; toutes les petites pennes et le bord des autres bleus ; reste du plumage vert. Cette nouvelle espèce habite le Brésil.

La Perriche couronnée d'or (*Psittacus brasiliensis* Lath. ; *Ps. aureus* Linn., édit. 13.). Une grande tache orangée est sur le devant de la tête de cette *perriche ;* le reste de la tête, tout le dessus du corps, les ailes et la queue sont d'un vert foncé ; la gorge et la partie inférieure du cou, d'un vert jaunâtre, avec une légère teinte de rouge terne ; le reste du dessous du corps est d'un vert pâle ; quelques-unes des pennes des ailes sont d'un beau bleu, et les grandes couvertures ont leur côté intérieur de la même couleur ; le bec est noir ; l'iris d'une couleur de noir bleuâtre ; les pieds sont rougeâtres.

Cette espèce se trouve, dit Buffon, à Cayenne ; on l'y appelle *perruche des savanes ;* elle parle très-bien et est très-caressante.

La Perriche écaillée (*Psittacus squammosus* Lath.) a huit pouces de longueur ; le bec et les pieds noirâtres, le tour des yeux nu et d'un blanc pâle ; le plumage vert ; les plumes de la tête, du cou et de la poitrine bordées d'orangé, ce qui la fait paroître couverte d'écailles ; le fouet de l'aile, le croupion et le milieu du ventre d'un rouge de sang.

Cette perriche se trouve à Cayenne.

La Perriche émeraude (*Psittacus smaragdinus* Lath., pl. enl. n° 85.). Le plumage de cette *perriche* est un vert plein qui couvre tout son corps, excepté le ventre, les parties inférieures et la queue qui sont d'un marron ferrugineux ; la queue est d'un brun marron et verte à son extrémité ; le bec et les pieds sont d'un brun sombre ; longueur, treize pouces.

Le pays de cette espèce est indiqué par la dénomination de *perruche des terres magellaniques* dans les planches enluminées. Buffon l'a rejetée, persuadé qu'il ne pouvoit se trouver de *perroquets* à une latitude de 45 degrés ; mais il est prouvé aujourd'hui (*Voyez* le *Voyage de Forster*), qu'on trouve des *perroquets* à la baie Dusky, dans la Nouvelle-Zélande, qui est à 46 degrés de latitude-sud. Latham ajoute qu'il est avéré que des troupes nombreuses de petits *perroquets* ont été vues au port de Famine par la latitude de 53° 44 m. (*Suppl. to gen. Syn.*)

La Perriche a front rouge (*Psittacus canicularis* Lath. pl. enl. n° 767.). Le front est d'un rouge vif ; le sommet de la tête d'un beau bleu ; l'occiput, le dessus du cou, les couvertures supérieures des ailes et de la queue sont d'un vert foncé ; la gorge et tout le dessous du corps d'un vert un peu jaunâtre ; quelques-unes des grandes couvertures des ailes bleues ; les grandes pennes d'un cendré obscur sur

leur côté intérieur, bleues sur le côté extérieur et à l'extrémité ; l'iris est orangé; le bec cendré; les pieds sont rougeâtres. Longueur dix pouces; taille de la *grive*.

Cette espèce se trouve dans les climats chauds de l'Amérique.

La Perriche a gorge brune (*Psittacus æruginosus* Lath.) a dix pouces un quart de longueur; le bec cendré; l'iris couleur de noisette; le front, les côtés de la tête, la gorge et la partie inférieure du cou d'un gris brun; le sommet de la tête d'un vert bleuâtre; le dessus du corps d'un vert jaunâtre, les grandes couvertures supérieures des ailes bleues; les pennes bleues en dessus, doublées et bordées de noirâtre sur leur côté interne; la queue verte en dessus et jaunâtre en dessous; les pieds cendrés. Cette espèce se trouve à la Martinique.

Bancroft fait mention d'un individu qu'il a vu à la Guiane. Une teinte bleue colore le dessus de la tête et une partie des pennes des ailes. Une autre variété qu'on trouve à la Jamaïque, a toute la tête de la couleur du corps; les pennes secondaires les plus proches du corps bleues; et les primaires de cette couleur à l'intérieur.

Enfin Latham en décrit une troisième, dont Gmelin fait une espèce distincte (*Psit. plumbeus*); elle diffère très-peu des autres.

La Perriche a gorge variée (*Psittacus versicolor* Lath., pl. enl. n° 144.). Cette jolie *perriche*, qu'on voit rarement à Cayenne, n'est pas si grosse qu'un *merle;* un beau vert couvre la plus grande partie de son plumage; le bec est noir; l'iris d'un jaune aurore; les plumes qui bordent le bec en dessus sont d'un vert d'eau; une petite zone de cette couleur se voit derrière le cou; la tête est brune, ainsi que la gorge et le devant du cou; mais chaque plume est bordée et terminée d'un jaune aurore, ce qui fait paroître ces parties comme écaillées; une couleur de feu couvre le pli de l'aile, et une teinte bleue domine sur les grandes pennes; le ventre est dans son milieu d'un lilas veiné de brun; la première teinte forme une bande longitudinale sur la queue, qui est en dessus partie verte et partie rouge brun, et en dessous de cette dernière couleur; les pieds sont noirs.

La Perriche jaguilma (*Psittacus jaguilma* Lath.). *Jaguilma* est le nom que porte cette *perriche* au Chili; elle a la taille de la *tourterelle;* tout le plumage vert, l'extrémité des pennes brune; l'orbite des yeux fauve, la queue très-longue et étagée.

Cette espèce est très-nombreuse dans l'Amérique méridionale, sous la 33e et 34e latitude.

La Perriche jaune (*Psittacus guarouba* Lath. pl. enl. n° 525.). Onze pouces font la longueur de cette *perriche;* le bec est gris; l'œil noir; tout le plumage d'un jaune vif de safran et orangé; cependant il y a quelques taches vertes sur les ailes, dont les petites pennes sont de cette couleur, et les grandes violettes et frangées de bleu; la queue offre le même mélange, sa pointe est d'un violet bleu, son milieu d'un vert bordé de jaune, ainsi que le croupion.

Cette *perriche* habite le Brésil, où elle porte le nom de *guiaruba;* on la voit quelquefois au pays des Amazones, mais jamais, dit Buffon, aux environs de Cayenne.

La Perriche pavouane (*Psittacus Guianensis* Lath., pl. imp.

en couleur de mon *Hist. des ois. de l'Amériq. sept.*). L'oiseau adulte, pl. enl. n° 167, a un pied de longueur; la tête, le corps, le dessus des ailes et de la queue d'un très-beau vert; les joues tachetées de rouge; les couvertures inférieures des ailes de même couleur; les grandes jaunes, ainsi que les pennes qui sont frangées d'un gris jaunâtre à l'intérieur; les tiges, excepté celles des plumes les plus proches du corps, noires; les pennes alaires et caudales d'un jaune obscur en dessous; l'iris brun; les pieds gris et le bec blanchâtre.

Le jeune, pl. enl. n° 407, diffère en ce que les côtés de la tête et du cou ne sont point tachetés de rouge; ces taches ne commencent à paroître qu'à l'âge de deux ou trois ans.

Cette perriche, commune à Cayenne, se trouve aussi à Saint-Domingue. Elle apprend facilement à parler.

La PERRICHE A TÊTE JAUNE (*Psittacus carolinensis* Lath.) a le front d'un rouge orangé; le reste de la tête, la gorge, la moitié du cou et le fouet de l'aile, d'un jaune orangé; le reste du corps et les couvertures supérieures des ailes d'un vert clair: les grandes pennes brunes à l'intérieur, jaunes à l'extérieur dans le tiers de leur longueur, ensuite vertes et bleues à l'extrémité; les secondaires et la queue vertes; le bec d'un blanc jaunâtre et les pieds gris. Longueur, onze pouces et demi. La femelle ne diffère que par la couleur orangée, qui est plus terne. C'est le seul *perroquet* qui s'avance dans l'Amérique septentrionale: il ne dépasse guère les Carolines. (VIEILL.)

PERRICHES A QUEUE COURTE. *Voyez* TOUIS. (VIEILL.)

PERRIÈRE, nom trivial qu'on donne dans quelques contrées de la France aux *carrières de pierre*, et même aux *mines de houille*. (PAT.)

PERRIQUE, nom ancien des *perruches*. Voyez ce mot. (VIEILL.)

PERROQUETS. De tous les animaux que nourrit la terre, il n'en est point qui aient autant frappé d'admiration l'esprit humain que ceux qui paroissent s'approcher le plus près de sa nature, et se comparer en quelque sorte au roi de la terre par leurs attributs. Les *singes* et les *perroquets*, ces deux familles si analogues entr'elles, et si voisines de l'homme corporel, ont tant de rapports avec lui, qu'il semble avoir de tout temps admis cette espèce d'alliance.

Le *singe*, par sa forme presque humaine, par ses gestes, sa démarche, la grossière ressemblance de sa face, de ses parties sexuelles, par la situation analogue de tous ses organes avec les nôtres, par l'écoulement périodique des femelles, et surtout par l'usage des mains, un certain air d'intelligence et par des actions imitatrices des nôtres, a été regardé comme une espèce d'homme imparfait et sauvage. S'il eût reçu le don de la parole comme le *perroquet*, il eût passé pour un véritable homme aux yeux de la multitude, qui juge plutôt d'après

l'extérieur que d'après un examen réfléchi. Le *perroquet* est dans l'ordre des oiseaux ce que le *singe* est dans celui des quadrupèdes vivipares. Il semble même se lier davantage avec nous que le *singe*, parce que les communications de la parole sont encore plus intimes que celles des gestes seuls.

D'ailleurs, la parole est l'expression de la pensée, tandis que le geste n'est que la démonstration des besoins; celui-ci est tout physique, l'autre appartient à l'esprit.

Il ne faut pas supposer cependant que la voix articulée du *perroquet* soit une preuve de la supériorité de son intelligence sur celle des autres animaux, et de son analogie avec celle de l'homme. C'est seulement un point de contact entre l'une et l'autre, mais non pas une ressemblance; c'est en quelque sorte une imitation machinale. Le *perroquet* articule des mots, mais ce n'est pas un vrai langage. De même qu'on apprend un air à une *linotte* avec une serinette, on apprend au *perroquet* un mot qu'il répète sans savoir pourquoi; il n'en comprend pas la signification; s'il sait le répéter dans certaines occasions, parce qu'on le lui a enseigné, il n'en voit pas la raison comme l'homme. Il dira indifféremment une prière et une injure, et ses *quiproquo* involontaires prouvant son défaut d'intelligence, passent chez des personnes irréfléchies pour un trait d'esprit, une marque d'ironie, ou toute autre chose dont il est très-incapable.

Car il y a deux sortes d'imitations, l'une qui est toute physique, et qui dépend de la similitude de l'organisation; l'autre qui est le fruit de la réflexion, de la volonté et de l'intelligence. Le *singe*, le *perroquet* ont la première espèce d'imitation; l'homme seul a la seconde. L'une n'exige que de la mémoire et une aptitude de fonctions organiques; l'autre demande une étude approfondie, comme celle des comédiens et des tragédiens. Il ne suffit pas, en effet, de copier l'extérieur comme fait la bête, il faut de plus mouler son ame sur celle de son modèle; or, quel animal peut jamais élever son intelligence à la hauteur de celle de l'homme?

Cette imitation diffère encore en un point bien essentiel; c'est qu'étant toute physique chez les animaux, elle périt avec les individus, et ne se transmet point par l'éducation, ou plutôt il n'y a pas de véritable éducation dans l'animal. Un *chien* bien élevé n'apprend pas de lui-même à ses petits tout ce qu'il a reçu de la main et de l'intelligence de l'homme; il meurt, et tout périt avec lui : les seules qualités inhérentes à l'espèce demeurent. Mais il en est tout autrement dans l'homme. Son existence morale est agrandie de toute celle des siècles passés et des âges contemporains. Il ne vit pas isolé

et individuellement; il co-existe par ses connoissances, par ses relations multipliées avec l'espèce entière. Les races ne périssent pas toutes entières, la postérité est héritière de leurs travaux. L'instruction de l'espèce devient celle de l'individu; notre vie morale s'enfle pour ainsi dire de toutes les vies antérieures. C'est sur-tout à notre longue enfance qu'est due cette perfection morale; car l'animal, à peine doué de forces suffisantes, abandonne la famille, et s'isole ou ne se réunit que par des attroupemens, où chacun ne tient à personne. Dans l'espèce humaine, au contraire, les besoins, multipliés par une longue impuissance de vivre solitaire, augmentent les rapports moraux et les lumières de l'intelligence de chaque individu.

Ce ne sont pas les seuls *perroquets* qui peuvent articuler des voix (*Voyez* l'article VOIX ET CHANT.); les *pies*, les *geais*, les *merles*, les *choucas*, les *sansonnets*, et même de petits oiseaux, peuvent imiter plus ou moins la parole humaine, parce que leurs organes s'y prêtent assez facilement. L'oreille de ces animaux, quoique différente de la nôtre, a pourtant une certaine justesse musicale et une appréhension délicate des sons; mais souvent les espèces qui articulent le mieux les paroles ont moins d'aptitude pour rendre les sons modulés.

La famille des *perroquets* se distingue de toutes les autres familles d'oiseaux par ses facultés imitatrices, par la beauté de son plumage et sa conformation. Dans toutes ces espèces, on observe un bec fort crochu; la mandibule supérieure, qui est mobile, emboîte l'inférieure, communément arrondie; une langue épaisse et analogue à celle de l'homme; des pattes dont les doigts sont formés pour grimper; une queue plus ou moins longue employée au même usage; des habitudes sociales, l'instinct de vivre en famille, le choix des nourritures végétales, l'ardeur en amour, la gaîté, la joie bruyante, la gentillesse, les éclatantes couleurs du plumage, tout est digne de remarque dans ces charmans oiseaux. Ils portent leurs alimens à leur bec avec leurs pieds, qui ont deux doigts en avant et deux en arrière. Leur vol est court et tournoyant; ils posent leur nid dans des trous d'arbres, et ne peuvent se reproduire que dans des contrées ou des températures chaudes. Aussi tous les *perroquets* sont habitans des tropiques, et ils les dépassent rarement, excepté dans quelques émigrations pendant l'été; car ils vont par troupes recueillir, de contrées en contrées, les tributs du règne végétal. Ils vivent de baies, de fruits, et sur-tout d'amandes, dont ils savent briser les enveloppes aussi bien que les *singes*. C'est une remarque singulière, que les *singes* et les *perroquets* habitent toujours dans

les mêmes pays et sous les zônes chaudes de la terre; ils forment autour du globe une ceinture de vie. Les mêmes forêts, les mêmes espèces de fruits servent également de retraites et de nourritures aux *singes* et aux *perroquets*. (*Voyez* l'article SINGES.) Ils semblent former une société commune entr'eux; ils s'agacent et s'imitent mutuellement. Les clameurs des uns sont répétées par les autres; ce sont deux nations rivales et toujours voisines, qui grimpent toutes deux sur les mêmes arbres, placent leurs nids à proximité, gesticulent entr'elles, ont la même constitution sociale, les mêmes mœurs, les mêmes coutumes, le même cercle d'idées et d'affections.

De même que les *singes* du nouveau continent ne se trouvent point dans l'ancien, les *perroquets* américains n'habitent point l'ancien monde. On observe encore que chaque espèce de *perroquets* se tient dans certains cantons sans se mêler avec les autres espèces, et il en est de même dans le genre des *singes*. Chacun reconnoît sa livrée, se réunit à ses compatriotes, et ne souffre pas d'étrangers dans leur république. De même qu'à Lacédémone, on ne peut usurper les droits de citoyen dans leur société; souvent chacune d'elles parcourt les contrées adjacentes pour y lever leur tribut, semblables à ces hordes nomades de Tartares qui parcourent successivement les déserts pour y faire paître leurs troupeaux.

On divise la famille des *perroquets*, 1°. en ceux de l'ancien continent, et 2°. en ceux du Nouveau-Monde. La première division se partage en espèces à queue courte et en espèces à queue longue. On fait la même séparation entre celles de l'Amérique. Voici le tableau de cette division.

PERROQUETS de l'ancien continent.

1°. Les KAKATOÈS à queue courte et carrée, et pourvus d'une huppe mobile. *Huit esp. connues.*

2°. Les PERROQUETS (proprement dits) sans huppe, à queue courte et égale. *Neuf espèces connues.*

3°. Les LORIS à queue moyenne en forme de coin, à plumage rouge. Ils habitent tous dans les îles de l'Océan indien. *Treize espèces connues.*

4°. Les LORIS-PERRUCHES à plumage moins chargé de rouge,

PERROQUETS du nouveau continent.

1°. Les ARAS, à joues nues, à queue aussi longue que le corps, et à grande taille. *Quatre espèces connues.*

2°. Les AMAZONES à queue moyenne. Du jaune dans le plumage; une tache rouge au pli de l'aile. *Sept espèces connues.*

3°. Les CRIKS. Queue moyenne; plumage d'un vert mat; taille plus petite que celle des amazones; point de rouge au fouet de l'aile, mais seulement sur ses couvertures. *Neuf espèces connues.*

4°. Les PAPEGAIS, plus petits

Suite des PERROQUETS *de l'ancien continent.*

à queue un peu plus longue que les loris. *Cinq espèces connues.*

5°. Les PERRUCHES à queue longue et également étagée. *Dix-sept espèces connues.*

6°. Les PERRUCHES à queue longue et inégale, les deux pennes intermédiaires plus longues. Corps plus petit que celui des précédentes. *Treize espèces.*

7°. Les PERRUCHES à queue courte. *Dix-neuf espèces.*

Suite des PERROQUETS *du nouveau continent.*

que les amazones; queue moyenne ; point de rouge aux ailes. *Treize espèces connues.*

5°. Les PERRICHES à queue longue, également étagée. *Sept espèces connues.*

6°. PERRICHES à queue longue et également étagée. *Dix espèces connues.*

7°. Les TOUÏS ou perriches à queue courte. Taille petite. *Six espèces connues.*

Nous avons suivi la division que Buffon a faite dans la grande famille des *perroquets*, parce qu'elle nous a paru la meilleure. Nous renvoyons à chacun de ces articles pour la description des espèces.

Les anciens connoissoient peu de *perroquets*, et Alexandre en envoya le premier en Europe pendant son expédition dans les Indes. Avant ses conquêtes, l'Europe et l'Asie avoient peu de communication. Onésicrite, amiral de la flotte d'Alexandre, apporta en Grèce la *perruche à collier*, qui fut peut-être le seul *perroquet* connu anciennement des Grecs et des Romains.

Au reste, les *perroquets* sont très-nombreux sur toutes les terres des tropiques, ce qui annonce leur grande fécondité; quelques îles en sont remplies. Ces oiseaux ont une vie fort longue; cependant on en a beaucoup trop exagéré l'étendue, car elle ne surpasse guère en général quarante à cinquante ans.

On appelle *perroquets tapirés* ceux dont le plumage est très-diversifié et comme panaché de rouge et de jaune. On prétend que les Indiens ont appris à occasionner dans les *perroquets* ce changement de couleurs, en arrachant quelques plumes à l'animal, et en infusant dans les pores de sa peau le sang d'une grenouille d'arbre ou rainette. Les plumes qui renaissent ensuite prennent une couleur rouge. Mais ce fait me paroît faux, parce que jamais le sang d'un animal dont la peau est imprégnée, ne peut colorer en beau rouge de feu, des plumes qui croissent dans cette peau. Nous voyons au contraire que tous les *perroquets* prétendus *tapirés* sont des individus foibles, maladifs, comme les plantes à feuilles panachées. Ces variations de couleurs me paroissent plutôt dépendre de la même cause qui modifie les teintes du poil ou des plumes des autres espèces animaux. De même que dans la seule espèce de *chevaux*, il y en a de pommelés, de blancs, de cendrés, etc.. de même, dans chaque espèce de *perroquets*, il doit se trouver des modifications de plumage qui dépendent de la constitution de chaque individu. Ordinairement ces animaux grivelés, tachetés, panachés ou tapirés, sont d'une complexion foible,

délicate, maladive, comme les blafards le sont dans l'espèce humaine.

On assure que certaines espèces de *perroquets* forment leurs nids de rameaux et de bûchettes entrelacés, et les suspendent au bout des branches d'arbres. Il est plutôt prouvé qu'ils placent leur nid dans des trous d'arbres. Les femelles arrachent de leurs plumes pour en faire un lit chaud et mollet à leurs petits. La femelle couve seule dans la plupart des espèces; mais le mâle est fort assidu près d'elle, et lui apporte de la nourriture qu'il lui dégorge en lui donnant de petits baisers. Leur ponte est communément de deux à quatre œufs blancs, et se répète deux fois par an. On a plusieurs exemples de ponte de *perroquets* en Europe, et plusieurs œufs y sont même éclos. Nous avons parlé de ceux qui sont nés à Rome en 1801. On connoissoit déjà d'autres exemples semblables en 1740 et en 1774.

Ces oiseaux, réunis en troupes sur les arbres et au milieu des forêts américaines ou indiennes, font un grand ravage dans les fruits, dévorent les bourgeons et détruisent un grand nombre de graines. Quelques Indiens savent les frapper avec des flèches dont l'extrémité est couverte d'un bourrelet de coton; de sorte qu'ils sont seulement étourdis du coup et tombent à terre; ils reviennent facilement à eux, et peuvent s'apprivoiser alors. Lorsque la bande apperçoit un de leurs camarades tomber, tous jettent ensemble des cris de douleur très-forts. On les prend encore en les enivrant de la fumée de quelque plante qu'on brûle au pied de l'arbre où ils se perchent. Les *perroquets criards* ou ceux qui *cancanent*, se corrigent en leur donnant des camouflets; ce sont des bouffées de fumée de tabac dont on les couvre lorsqu'ils jettent leur caquet discordant. Leur chair est dure en général, sent quelquefois l'odeur des fruits dont ils se nourrissent. La graine de carthame est une bonne nourriture pour eux, mais un violent purgatif pour l'homme. Les fruits du bananier, la goyave, la muscade, la baie du cafe, les fruits des palmiers, sont pour ces oiseaux des nourritures agréables. La graine du cotonnier en arbre les enivre si fort, qu'on peut ensuite les saisir à la main; mais ces animaux pincent et égratignent vigoureusement. Ceux qu'on prend vieux n'apprennent jamais bien à parler. Les femelles des *perroquets* peuvent parler aussi bien que les mâles; leur douceur, leur docilité, sont même plus grandes. Les arbres sur lesquels se rendent les *perroquets*, sont une propriété pour les Sauvages, et ils passent en héritage comme des arbres fruitiers.

Le persil, les amandes amères sont fort dangereux pour les *perroquets* et les font mourir, quoiqu'ils paroissent aimer beaucoup ces alimens. Ils ne refusent pas la chair, le poisson cuit, la pâtisserie; le sucre leur plaît beaucoup; ils sucent les fruits tendres.

Ces animaux sont souvent jaloux, capricieux, et prennent des personnes en amitié, d'autres en aversion. Ils ont souvent de l'impatience et de la méchanceté à-peu-près comme les *singes*, et haïssent quelquefois les enfans. Le mal caduc est pour toutes les espèces une affection fréquente et dangereuse. On la prévient en leur tirant un peu de sang à la patte. Cette maladie est une sorte de *tetanos* ou de convulsion musculaire. Les mots *ara*, *lori*, *kakatoës*, *kirks*, dérivent de

leurs différens cris, de même que le mot *psittaké*, d'où vient le terme de *perroquet*. Lorsqu'on découvrit certaines îles inhabitées d'Amérique, les *perroquets* non intimidés s'y laissoient prendre à la main. (Petr. d'Angleria, *liv. 10, décad. 3.*) Il en étoit de même des autres oiseaux. Plusieurs *perroquets* se tiennent accrochés en dormant et ont la tête en bas, les pieds en haut, telles sont les *perruches* à queue courte; elles jasent beaucoup aussi. On a remarqué que les *perroquets* rêvent quelquefois. Aristote ne connoissoit pas ce fait, puisqu'il demande si les oiseaux peuvent rêver.

Tous les *loris* habitent les îles de l'Océan indien, les *perruches* se trouvent en Asie et en Afrique, de même que les *perroquets* et les *kakatoës*. Les *perriches*, les *amazones*, les *criks*, les *aras*, les *touis* sont tous Américains.

Les *perroquets* aiment à se baigner; on les voit quelquefois bâiller d'ennui. Ils craignent les coups, apprennent à chanter et même à danser, à contrefaire différens gestes. Les vins doux leur plaisent beaucoup; ils s'enivrent, et sont alors d'une gaîté folle et très-babillarde.

On a pu appercevoir dans le cours de cet article de nombreuses ressemblances avec les mœurs de la famille des *singes*, et nous invitons le lecteur à en faire la comparaison lui-même. Ce ne sont pas seulement les *perroquets* et les *singes* qui se ressemblent; on observe encore une foule d'autres analogies entre les quadrupèdes vivipares et les oiseaux; nous en donnons des exemples en divers lieux de cet ouvrage. *Voyez* l'article Oiseau.

Nous renvoyons aux mots Aras, Amazones, Criks, Kakatoès, Loris, Papegais, Perruches, Perriches et Touis pour les diverses espèces. Nous ne décrivons ici que les vrais *perroquets*. (V.)

PERROQUET, *Psittacus*, genre de l'ordre des Pies. (*Voy.* ce mot.) Caractères: le bec courbé dès la base; la mandibule supérieure mobile; les narines rondes, placées à l'origine du bec et garnies d'une sorte de cire; la langue large, obtuse; la tête grosse, plate en dessus; les pieds courts; deux doigts en avant, deux en arrière. Latham. Ce méthodiste divise les *perroquets* en deux tribus; la première contient les espèces qui ont les pennes de la queue inégales, et la seconde celles qui les ont égales.

Buffon a fait des *perroquets* plusieurs divisions, qui répandent tant de clarté dans un genre aussi nombreux, qu'on ne peut se refuser à l'adopter, puisqu'il est conforme à l'ordre que la nature a mis dans cette multitude d'espèces. Il sépare ces oiseaux en deux grandes classes; la première contient tous les *perroquets* de l'ancien continent, et la seconde tous ceux du nouveau; ensuite il subdivise la première en cinq grandes familles; savoir, les *kakatoës*, les *perroquets* proprement dits, les *loris*, les *perruches à queue longue* et les *perruches à queue courte*; la seconde est subdivisée en six autres grandes familles; savoir, les *aras*, les *amazones*, les

criks, les *papegais*, les *perriches à queue longue* et les *perriches à queue courte* ou *touïs*. Chacune de ces onze tribus est désignée par des caractères distinctifs, ou du moins chacune porte quelque livrée particulière qui les rend reconnoissables.

Ancien Continent.

Les *kakatoës* se distinguent par leur bec crochu, plus arrondi, et particulièrement par une huppe de longues plumes dont leur tête est ornée et qu'ils élèvent et abaissent à volonté; le plumage est blanc dans la plupart.

Les *perroquets* proprement dits ont la queue courte et composée de plumes à-peu-près d'égale longueur. On les distinguoit autrefois par le nom de *papegauts*, et celui de *perroquets* s'appliquoit aux *perruches*.

Les *loris* ont en général pour couleur dominante, un rouge plus ou moins foncé, le bec plus petit, moins courbé et plus aigu que les autres *perroquets*; ils ont de plus la voix perçante, le regard vif et les mouvemens prompts.

Les *perruches à queue longue* sont divisées en deux familles. La première est composée de celles qui ont la queue également étagée, et la seconde de celles qui l'ont inégalement étagée, c'est-à-dire qui ont les deux pennes du milieu de la queue beaucoup plus longues que les autres pennes, et toutes paroissent en même temps séparées l'une de l'autre. On peut objecter que cette règle ne peut être certaine, puisque l'âge et l'état de domesticité y apportent des changemens; mais Buffon ne parle que des *perruches* dans leur plumage parfait et naturel.

Les *perruches à queue courte*. La dénomination de ces oiseaux indique leur dissemblance.

Nouveau Continent.

Les *aras* se distinguent des autres *perroquets* par la grandeur et la grosseur du corps, la longueur de la queue, la peau nue et d'un blanc sale qui couvre les deux côtés de la tête, l'entoure par-dessous et recouvre aussi la base de la mandibule inférieure du bec.

Les *amazones* diffèrent des *criks* en ce qu'ils ont du rouge sur le fouet de l'aile, le plumage d'un vert brillant, la tête couverte d'un beau jaune très-vif; on ne les trouve guère qu'au Para et dans quelques contrées voisines de la rivière des Amazones.

Les *criks*. Il en est parmi ceux-ci qui ont du rouge dans

les ailes, caractère qui les rapproche des *amazones ;* aussi Buffon les regarde comme faisant le chaînon qui lie une famille à l'autre. Les *criks* diffèrent en ce qu'ils n'ont point de rouge sur le fouet de l'aile, en ce que le vert du plumage est mat et jaunâtre, que la couleur jaune de la tête est obscure et mêlée d'autres teintes, et en ce qu'ils sont un peu plus petits ; enfin, ce sont les plus communs et les moins beaux des *perroquets.*

Les *papegais* diffèrent des *amazones* et des *criks* par une taille inférieure, et n'ont aucune raie de rouge dans les ailes.

Enfin les *perriches à queue longue* et à *queue courte* sont divisées par les mêmes caractères que celles de l'ancien continent.

Le Perroquet amazone. *Voyez* Aourou-couraou.

Le Perroquet amazone a bec varié (*Psittacus amazonicus*, var. Lath.). Cet oiseau, indiqué par Aldrovande, est regardé comme une variété de l'*amazone à tête jaune.* Il ne diffère qu'en ce qu'il a le bec d'un jaune couleur d'ocre sur les côtés de la mandibule inférieure, bleuâtre en dessus dans toute sa longueur, avec une petite tache blanche vers l'extrémité ; l'inférieure jaunâtre dans son milieu, et d'une couleur plombée dans le reste de son étendue.

Le Perroquet amazone du Brésil. *Voyez* Amazone a tête bleue.

Le Perroquet amazone a front jaune (*Psittacus œstivus*, var. Lath.). C'est une des variétés données par les auteurs au *perroquet amazone.* Celui-ci a le bec jaunâtre, cendré à la pointe, le plumage vert ; le front d'un jaune pâle, foncé sur le sommet de la tête et les joues ; une strie bleue au-dessous de l'œil ; les plumes de la gorge jaunes et terminées de bleu ; celles de l'occiput sont en outre bordées de noir ; les bords des ailes orangés ; du reste, il ressemble au *perroquet amazone varié.*

Le Perroquet amazone a gorge bleue. *Voyez* Crik a face bleue.

Le Perroquet amazone a gorge jaune. *Voyez* Crik a tête et gorge jaunes.

Le Perroquet amazone de la jamaïque (*Psittacus œstivus*, var. Lath.). Cet oiseau est rapporté, comme variété, à l'*aourou-couraou.* Le front est d'un bleu d'aigue-marine ; le sommet de la tête, les joues et la gorge jaunes ; la mandibule supérieure rouge, bleuâtre à la base, et noire dans le milieu vers l'extrémité ; l'inférieure blanche ; la cire cendrée ; la peau nue des côtés de la tête blanche ; l'iris rougeâtre ; le dessus du corps vert, chaque plume terminée de noir ; le dessous d'un vert jaune ; le bord de l'aile jaune et rouge ; les petites couvertures sont de cette dernière couleur, toutes les autres vertes ; les grandes bordées de cette teinte sur un fond noir ; les intermédiaires rouges ; les autres vertes, avec une bordure jaune ; la queue est verte et terminée de jaunâtre ; les quatre pennes plus

extérieures ont du rouge à la base, et toutes ont la côte noire ; les pieds sont couleur de chair, et les ongles noirâtres.

On trouve ce *perroquet*, non-seulement à la Jamaïque, mais encore au Brésil, à la Guiane et au Mexique, où les Espagnols lui donnent le nom de *catherina*.

Le Perroquet amazone varié (*Psittacus æstivus*, var.). Ce *perroquet*, indiqué par Marcgrave, est donné comme une des variétés de l'*aourou-couraou ;* il a le front d'un bleu éclatant ; le dessus de la tête mélangé de vert et de bleu ; les joues et la gorge jaunes ; tout le plumage vert, varié çà et là de jaune, de noir et de rouge.

Le Perroquet d'Amboine. *Voyez* grand Perroquet vert a tête bleue.

Le Perroquet d'Amérique (*Psittacus autumnalis*, var. Lath.) a le bec blanchâtre et noirâtre sur les bords ; la peau nue qui entoure les yeux, blanche ; l'iris couleur d'or, le dessus de la tête bleu, une tache orangée sur chaque joue ; le reste du plumage vert, plus pâle en dessous ; le bord de l'aile jaune ; du reste il ressemble au *crik à tête bleue*, dont on en fait une variété.

Le Perroquet d'Angola est, dans Albin, la Perruche jaune. *Voyez* ce mot.

Le Perroquet des Barbades (*Psittacus æstivus*, var. Lath.) est regardé comme une variété du *perroquet amazone*. Sa taille est celle d'un grand *pigeon ;* le bec de couleur de corne ; la cire et les orbites sont cendrées, cette teinte devient pâle sur le front ; le jaune couvre le dessus de la tête et du cou, les joues et la gorge, ainsi que les petites couvertures des ailes ; les grandes sont d'un beau bleu ; plusieurs pennes primaires ont leur bord extérieur violet, quelques-unes des autres sont rouges à la base, et bleues dans le reste de leur longueur ; les secondaires vertes, ainsi que la queue.

Le Perroquet a bec bariolé est, dans Salerne, le Perroquet amazone a bec varié. *Voyez* ce mot.

Le Perroquet a bec couleur de sang (*Psittacus macrorynchos* Lath., pl. enl. n° 713.). Ce *perroquet* se trouve à la Nouvelle-Guinée ; il a quatorze pouces de longueur ; le bec plus large et plus épais à proportion que celui de tous les autres *perroquets*, et même que celui des *aras* d'Amérique. La tête et le cou d'un vert brillant à reflets dorés ; le devant du corps d'un jaune ombré de vert ; la queue de cette dernière couleur en dessus et jaune en dessous ; le dos bleu d'aigue-marine ; l'aile mélangée de bleu d'azur et de vert suivant divers aspects ; les couvertures noires bordées et chamarrées de traits jaunes dorés ; le bec de couleur de sang.

On trouve cette espèce à la Nouvelle-Guinée.

Le Perroquet blanchatre. *Voyez* Crik poudré.

Le Perroquet bleu de la Guiane. *Voyez* Crik rouge et bleu.

Le Perroquet de bontius. *Voyez* Perruche huppée.

Le Perroquet brun (*Psittacus fuscus* Lath.). Longueur treize pouces et demi ; plumage entièrement d'un brun cendré.

Le Perroquet de Cayenne. *Voyez* Crik commun.

Le Perroquet cendré (*Psittacus erithacus* Lath., pl. enl. n° 311, de l'*Hist. nat. de Buffon*) a un pied de longueur ; le bec noir ; l'iris

des yeux de couleur d'or; une peau nue, blanche et farineuse autour de l'œil et sur la joue; tout le plumage d'un gris de perle, plus foncé sur le manteau, plus clair au-dessous du corps et blanchissant au ventre; le plumage est moiré et comme poudré d'une blancheur qui le conserve frais; la queue est d'un rouge de vermillon, et les pieds sont gris.

Des *perroquets*, celui-ci est le plus recherché tant par la douceur de ses mœurs que par sa docilité et sa facilité à imiter les sons, même les mouvemens, les gestes, et à articuler des mots. *Jaco* est le mot qu'il paroît prononcer plus naturellement, et le nom qu'on lui donne ordinairement.

Cette espèce se trouve en Guinée; elle vit dans son pays natal de presque toutes les sortes de fruits et de graines: en domesticité, elle mange presque tous nos alimens, mais l'on prétend que la viande lui est contraire, et lui donne une espèce de maladie qui est une sorte de pica et d'appétit contre nature, qui la force à sucer, à ronger ses plumes, et à les arracher brin à brin par-tout où elle a la faculté de les saisir.

La femelle se distingue difficilement du mâle, cependant j'ai cru remarquer qu'elle étoit d'un cendré plus clair.

Le plumage de ces oiseaux est sujet à varier en captivité; j'en ai vu un presque noir ou plutôt d'un cendré noir; cet individu étoit très-vieux et paroissoit si différent des autres, que peut-être un jour le verrons-nous figurer comme race nouvelle avec une dénomination particulière. Quoi qu'il en soit, on doit le regarder comme une variété accidentelle, ainsi que le *perroquet de Guinée à ailes rouges*, et le *perroquet de Guinée varié de rouge*, décrits par Brisson. Le premier ne diffère qu'en ce qu'il a les ailes marquées de rouge, et le second tapiré de cette couleur; enfin Buffon rapporte à la même espèce le *perroquet cendré du Brésil* (*Psit. cinereus* Lath.), que décrit Marcgrave sous le nom de *maracana brasil.* Il diffère par plus de grandeur, et en ce que le cendré est bleuâtre, mais l'on croit que cet oiseau n'est pas natif du Brésil, et qu'il y a été apporté d'Afrique.

Le PERROQUET CENDRÉ DU BRÉSIL. *Voyez* le précédent.

Le PERROQUET DE LA CHINE. *Voyez* PERROQUET VERT.

Le PERROQUET DE LA COCHINCHINE (*Psittacus cochinchinensis*) a le bec jaune; le dessus de la tête, une partie du cou, la poitrine, le dos, les cuisses, le bas-ventre d'un beau bleu; la nuque rouge bordée de bleu en dessous; le front, la gorge, le milieu du ventre, les couvertures des ailes, rouges; une bande noire traverse ces dernières; le reste des ailes, les pennes caudales, et les pieds de cette même teinte; la queue carrée à son extrémité.

Le PERROQUET COCHO (*Psittacus autumnalis*, var. Lath.) est une variété du *crik à tête bleue;* il ne diffère qu'en ce qu'il a la tête variée de rouge et de bleuâtre. Les Espagnols d'Amérique lui donnent, ainsi qu'à l'*aourou-couraou*, le nom de *catherina.*

Les habitans de la Nouvelle-Espagne distinguent plusieurs espèces de *perroquets*, ils appellent *caterinillas* ceux dont le plumage est entièrement vert; *coros*, ceux qui ont, outre cette couleur, la tête et

l'extrémité des ailes d'un beau jaune ; et *pericos* ceux qui n'ont que la grosseur d'une *grive*, et qui n'ont qu'une seule couleur.

Le Perroquet couleur de frêne est, dans Albin, le Perroquet cendré. *Voyez* ce mot.

Le Perroquet de Cuba. *Voyez* Papegai de paradis.

Le Perroquet demi-amazone (*Psittacus amazonicus*, var. Lath.). Cet individu est une variété de l'*amazone à tête jaune ;* il est connu à la Guiane sous le nom de *bâtard amazone* ou de *demi-amazone*, parce qu'on prétend qu'il vient du mélange d'un *perroquet jaune* avec un autre *perroquet*. Il diffère en ce que le beau jaune de la tête est remplacé par un peu de jaunâtre sur le front près de la racine du bec ; le vert de son plumage, par un vert jaunâtre ; une nuance de cette couleur est sous la queue ; le bec est rougeâtre, et les pieds sont gris. Sa grandeur est égale à celle de l'*amazone à tête jaune*.

Latham fait mention de deux autres individus dont l'un a le front, les côtés de la tête et les oreilles jaunes ; le reste de la tête, le corps verts, et le bord de l'aile rouge, du reste il ressemble aux autres. Le second, qu'il soupçonne être un jeune oiseau, a le front mêlé de vert et de jaune, mais cette dernière couleur est peu distincte ; le bord des ailes est mélangé de rouge et de vert, et une ligne noire couvre les plumes de la base du bec.

Le Perroquet d'or. *Voyez* Amazone jaune.

Le Perroquet a front blanc du Sénégal. *Voyez* Amazone a tête blanche.

Le Perroquet a front rouge du Brésil (*Psittacus autumnalis*, var. Lath.), variété du *crik à tête bleue ;* taille d'un *pigeon* commun ; bec couleur de chair ; front et gorge rouges ; dessous et derrière de l'œil bleus ; dessus de la tête d'un vert jaunâtre ; corps vert ; bord de l'aile rouge ; partie des pennes, bleue ; pennes du milieu de la queue, vertes ; latérales bleues ; les autres rouges ; toutes terminées de jaune ; pieds d'un cendré brun.

Le Perroquet gerini (*Psittacus gerini* Lath.). Cet oiseau, dont Latham fait une espèce distincte, a de grands rapports avec l'*amazone à tête blanche ;* il en a le plumage et la taille ; son bec et ses pieds sont d'une teinte pâle ; la tête est entièrement blanche ; le corps vert ; les petites couvertures des ailes, quelques-unes du milieu de l'aile et la queue sont rouges.

Le Perroquet a gorge rouge de la Jamaïque. *Voyez* Sassebé.

Le grand Perroquet bleu. *Voyez* Ara bleu.

Le grand Perroquet de Macao. C'est ainsi qu'Albin désigne l'Ara rouge. *Voyez* ce mot.

Le grand Perroquet vert de la Nouvelle-Guinée (*Psittacus magnus* Lath.) a la taille de l'*amazone ;* le dessus du bec couleur d'orpiment, le dessous noir ; l'iris couleur de feu ; le plumage vert-pré ; les grandes pennes des ailes d'un bleu d'indigo ; les secondaires d'un rouge de carmin.

Le grand Perroquet vert a tête bleue (*Psittacus gramineus* Lath., pl. enl. n° 862.). Ce *perroquet*, l'un des plus grands de cette famille, a près de seize pouces de long ; le front et le sommet de la

tête bleus ; les autres parties supérieures d'un vert de pré, mélangé de bleu sur les grandes pennes ; tout le dessous du corps d'un vert olivâtre ; la queue verte en dessus et d'un jaune terne en dessous ; les pieds couleur de plomb.

On trouve cette espèce à Amboine.

Le PERROQUET DE LA GUADELOUPE. *Voyez* CRIK A TÊTE BLEUE.

Le PERROQUET DE GUINÉE A AILES ROUGES. *Voyez* PERROQUET CENDRÉ.

Le PERROQUET DE GUINÉE VARIÉ DE ROUGE. *Voyez* PERROQUET CENDRÉ.

Le PERROQUET DE L'ÎLE DE LUÇON (*Psittacus lucionensis* Lath.). Ce *perroquet* a douze pouces de long ; le bec rouge et terminé de noir ; l'occiput, le bas du dos, le croupion d'un vert bleu ; les scapulaires mélangées de bleu et de roux ; les grandes pennes brunes à l'intérieur, et jaunes à l'extérieur ; la queue verte en dessus, jaune en dessous ; le reste du plumage d'un vert glacé de jaune, les pieds cendrés.

Le PERROQUET JAUNE. *Voyez* AMAZONE JAUNE.

Le PERROQUET JAUNE DE CUBA. *Voyez* PAPEGAI DE PARADIS.

Le PERROQUET LEVAILLANT (*Psittacus levaillanti* Lath.), est généralement vert, excepté sur le bord des ailes et les cuisses qui sont jaunes ; taille du *perroquet cendré*.

Cette *nouvelle espèce* habite les contrées intérieures du Cap de Bonne-Espérance, et se trouve fréquemment sur les bords de la rivière Koks Kraal.

Le PERROQUET DE LUÇON. *Voyez* PERRUCHE AUX AILES CHAMARRÉES.

Le PERROQUET DE MACAO. *Voyez* ARA ROUGE.

Le PERROQUET MAILLÉ. *Voyez* PAPEGAI MAILLÉ et PERROQUET VARIÉ.

Le PERROQUET DE LA MARTINIQUE. *Voyez* AMAZONE A TÊTE BLANCHE.

Le PERROQUET DE LA NOUVELLE-ESPAGNE. *Voyez* PAPEGAI BRUN.

Le PERROQUET DE LA NOUVELLE-GUINÉE. *Voyez* PERROQUET A BEC COULEUR DE SANG.

Le PERROQUET DE PARADIS de Catesby est le PAPEGAI DE PARADIS, *Voyez* ce mot.

Le TRÈS-PETIT PERROQUET VERT ET ROUGE est, dans Edwards, la PETITE PERRUCHE DES INDES. *Voyez* ce mot.

Le PERROQUET A POITRINE BLANCHE DU MEXIQUE. *Voyez* MAIPOURRI.

Le PERROQUET DE LA RIVIÈRE DES AMAZONES. *Voyez* AMAZONE A TÊTE BLEUE.

Le PERROQUET ROBUSTE (*Psittacus robustus* Lath.). Grosseur d'un gros *pigeon ;* taille robuste ; longueur, douze pouces ; bec fort, grand et blanc ; plumes qui bordent la mandibule supérieure, noirâtres ; tête d'un gris verdâtre, avec une strie sur le milieu de chaque plume ; cou vert ainsi que le corps, mais plus pâle en dessous et sur le croupion et les couvertures de la queue ; couvertures des ailes noirâtres

et bordées de vert ; pennes brunes ; bord de l'aile tacheté de rouge ; queue brune ; pieds noirâtres. Le pays de cet oiseau n'est pas connu.

Le PERROQUET DE SAINT-DOMINGUE. *Voyez* PAPEGAI A BANDEAU ROUGE.

Le PERROQUET TAHUÉ DE CAYENNE. *Voyez* TAVOUA.

Le PERROQUET TAPIRÉ n'est point une espèce ni même un *perroquet* dans l'état de nature, mais un individu, soit *amazone* ou *crik*, dont les sauvages, dit-on, ont changé les teintes du plumage, en lui arrachant dans sa jeunesse des plumes, et frottant la partie dépouillée avec du sang d'une raine bleue à raies longitudinales jaunes, qui est très-commune à la Guiane.

Ce fait est révoqué en doute par Levaillant ; il prétend, ce qui me paroît très-vraisemblable, que ces *perroquets tapirés* et *variés* sont des individus malades, et il a remarqué de plus qu'ils ne prenoient jamais d'autres couleurs que celles dont ils avoient déjà quelque nuance dans leur plumage. Les *gris* tapirent plus ou moins en rouge, et ne prennent pas d'autres couleurs ; ils ont, comme l'on sait, la queue rouge : (tels sont les *perroquets de Guinée*, *à ailes rouges* et *variées de rouge*, donnés comme variétés.) Les *amazones* tapirent en jaune et rouge, et ils ont ces deux teintes dans leur plumage naturel ; les *criks* en jaune. « Un oiseau à plumage varié, dit-il, doit nécessairement être organisé de manière à ce qu'il y ait en lui une sécrétion des diverses substances destinées à former les différentes couleurs de son plumage ; or, chacune de ces substances doit avoir un cours particulier qui la fasse aboutir à l'endroit du corps où elle doit produire les plumes qui lui sont propres ; mais lorsqu'il survient un dérangement physique, une maladie, toute cette organisation intérieure doit s'en ressentir : alors telle matière qui devroit former des plumes rouges, par exemple, ne suit plus son cours ordinaire, et reflue dans une autre partie du corps. Il paroît que cette action morbifique, dit Virey, dépend des différens états du réseau musqueux qui règne sous la peau, et qui donne la couleur aux productions de l'épiderme, comme poils, plumes, écailles, etc. Il en est de même de la panachure des feuilles de quelques arbres ou de quelques fleurs ; c'est une sorte de dégénération qui dépend de la foiblesse individuelle des constitutions ».

D'après cette exposition, tapirer est, selon ces naturalistes, une erreur ; cependant on ne doit pas légèrement rejeter ce fait, puisqu'il est attesté par des voyageurs dignes de foi. Ne seroit-il pas possible, en adoptant les causes que ces naturalistes indiquent, que le sang de cette raine versé, non sur la plume naissante, comme le dit Levaillant, mais dans la plaie ou le vide que fait la plume au moment qu'elle vient d'être arrachée, fût le type d'une maladie quelconque ? alors le résultat seroit le même. L'erreur ne seroit donc que dans la faculté attribuée au sang de cette grenouille, de changer la couleur de la plume et de la teindre, soit en rouge, soit en jaune. Ce qui me confirme dans l'opinion que ce changement de couleur est l'effet d'une action morbifique, c'est qu'il est rare de trouver dans l'état de nature des oiseaux tapirés ; au contraire, presque tous ceux que nous connoissons plus ou moins variés, sont des individus tenus en captivité,

et l'on sait qu'alors ils ont beaucoup de maladies auxquelles ils ne sont jamais sujets en liberté.

Le PERROQUET A TÊTE BLANCHE. *Voy.* AMAZONE A TÊTE BLANCHE.

Le PERROQUET A TÊTE BLEUE d'Edwards, est la PERRUCHE A TÊTE BLEUE. *Voyez* ce mot.

Le PERROQUET A TÊTE BLEUE DU BRÉSIL (*Psittacus æstivus*, var. Lath.) a la taille du *perroquet cendré;* le bec cendré à la base et terminé de noir; le plumage généralement vert, excepté le dessus de la tête qui est d'un bleu mêlé d'un peu de noir, au milieu duquel on voit une tache jaune; au-dessous de l'œil est une marque de cette même couleur; la gorge est bleue; les grandes pennes sont variées de rouge, de jaune et de violet; les pieds bleuâtres; les ongles noirs. On fait de cet oiseau, indiqué par Marcgrave sous le nom de *airurucuruca*, une variété du *perroquet amazone*.

Le PERROQUET A TÊTE BLEUE DE CAYENNE. *Voyez* PAPEGAI A TÊTE ET GORGE BLEUES.

Le PERROQUET A TÊTE BLEUE DE LA GUIANE. *Voyez* PAPEGAI A TÊTE ET GORGE BLEUES.

Le PERROQUET A TÊTE BLEUE DE LA MARTINIQUE. *Voy.* PAPEGAI A VENTRE POURPRE.

Le PERROQUET A TÊTE GRISE (*Psittacus Senegalus*, pl. enluminée, n° 288.). Ces *perrroquets* sont communs au Sénégal; on les y voit par petites bandes de cinq à six, souvent perchés à la cime des arbres épars dans les plaines sablonneuses de cette contrée; ils se tiennent tellement serrés l'un contre l'autre, qu'on tue quelquefois la petite bande entière d'un seul coup de fusil. Leur cri est aigu et désagréable. L'on assure qu'ils n'apprennent point à parler. Taille du *merle;* longueur, huit pouces un quart; tête et face d'un gris lustré bleuâtre; cire et orbite blanchâtres; iris jaune; dessus du corps et poitrine verts; pennes des ailes bordées de cette couleur sur un fond gris brun; dessous du corps d'un gros jaune souci, mêlé de rouge aurore sur des individus; queue d'un cendré foncé, bordée de verdâtre; pieds d'un cendré rougeâtre: quelques-uns de ces oiseaux ont la tête d'un cendré brun et le dos varié de jaune.

Le PERROQUET A TÊTE GRISE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE (*Psittacus nestor* Lath.; *Psittacus meridionalis* Linn., édit. 13.) a quinze pouces de longueur; le bec d'un noir bleu; la peau nue qui enveloppe les yeux de couleur cendrée; tout le dessus de la tête d'un cendre pâle; les plumes de la base de la mandibule supérieure, la gorge, le devant et les côtés du cou d'un rouge brun, ainsi que les parties postérieures du corps au-dessous de la poitrine; un trait couleur de rouille au-dessus de l'œil; l'occiput et le dessus du cou d'une teinte cendrée pâle; le dos, les ailes et la queue d'un cendré verdâtre, avec quelques reflets cuivreux; les pennes caudales d'égale longueur entre elles, terminées en pointe et brunes dans cette partie; les pieds noirs.

Cette espèce habite la Nouvelle-Zélande.

Le PERROQUET A TÊTE JAUNE DE LA JAMAÏQUE (*Psittacus æstivus*, var. Lath.) est une variété de l'*aourou-couraou*. Il a le bec noir; l'iris couleur de safran foncé; le front et la gorge d'un vert

bleu; le reste de la tête et la poitrine jaunes; le corps vert en dessus, jaune en dessous; le bord des ailes et les couvertures inférieures de la queue rouges; les grandes pennes frangées de vert à l'extérieur, noires du côté interne, et rouges vers l'extrémité; la queue d'un vert jaune.

Le Perroquet a tête rouge du Brésil. *Voyez* Amazone tarabé.

Le Perroquet a tête rouge (*Psittacus galeatus* Lath.) est de la taille du *perroquet cendré*; une teinte noirâtre très-pâle sur le bord des plumes et nuée d'un vert clair, domine sur son corps; un rouge foncé colore les plumes de la tête, qui sont longues et très-fournies; le dessous du corps est plus pâle que le dessus, et ondulé de vert et de rouge; cette dernière couleur domine sur le ventre; les pieds sont noirâtres; le bec est jaunâtre; la queue courte, et les ailes pliées s'étendent jusqu'aux trois quarts de sa longueur.

La femelle, ou l'oiseau qu'on suppose telle, a deux pouces de plus; le dessus du corps pareil à celui du précédent, mais les plumes ont des raies transversales d'une couleur plus pâle, particulièrement sur les ailes et la queue; les plumes de la tête sont de même conformation que celles du mâle, mais elles sont de la couleur du dos; le haut de la gorge est d'un vert sombre; la poitrine et le ventre sont rayés transversalement de rouge, de jaune et de brun.

Cette *nouvelle espèce* se trouve à la Nouvelle-Galle du Sud.

Le Perroquet varié (*Psittacus accipitrinus* Lath.). Taille d'un petit *pigeon*; longueur, treize pouces et demi; bec et cire noirâtres; tour des yeux dénué de plumes et de même couleur; iris noisette; tête, joues et gorge brunes, chaque plume ayant une strie plus pâle dans le milieu; les plumes de la poitrine et du ventre pourpres et bordées de bleu; le dos, le croupion, les scapulaires et les couvertures de la queue d'un beau vert; les inférieures des ailes d'un vert jaune; les plus grandes d'un noir bleu; les pennes noires, frangées à l'extérieur et terminées de bleu; les secondaires vertes, ainsi que la queue qui est un peu arrondie, et dont toutes les pennes, excepté les deux intermédiaires, ont l'extrémité bleue; pieds et ongles de couleur de plomb foncé.

On trouve cette espèce aux Indes orientales.

Le Perroquet varié de Cayenne. *Voyez* Papegai violet.

Le Perroquet vert (*Psittacus sinensis* Lath., pl. enl. n° 514.) est de la grosseur d'une *poule* moyenne; la mandibule supérieure est rouge à la base, et jaunâtre dans le reste de sa longueur; l'inférieure noire; l'iris orangé; tout le corps d'un vert vif; les couvertures inférieures des ailes sont rouges; les épaules et quelques-unes des grandes couvertures bleues; les pennes et celles de la queue doublées de brun; les pieds et les ongles noirs.

On trouve cette espèce à la Chine, mais elle n'y est pas commune, et on ne la voit que dans les provinces méridionales; elle vit aussi aux Moluques et à la Nouvelle-Guinée.

Latham et Gmelin ayant, dans la *Synonymie*, rapporté à cette espèce le *grand perroquet vert de la Nouvelle-Guinée*, décrit par Sonnerat,

se sont mépris en le donnant une seconde fois sous le nom de *psittacus magnus*.

Le PERROQUET VERT A BEC NOIR. *Voy.* PERROQUET A TÊTE JAUNE DE LA JAMAIQUE.

Le PERROQUET VERT FACÉ DE BLEU. *Voyez* CRIK A TÊTE BLEUE.

Le PERROQUET VERT ET ROUGE DE CAYENNE. *Voyez* PERROQUET DEMI-AMAZONE.

Le PERROQUET VIOLET. *Voyez* PAPEGAI VIOLET. (VIEILL.)

PERROQUET. On a donné ce nom à plusieurs espèces de poissons : à un CORYPHÈNE, *Coryphœna psittacus* Linn. ; à un LABRE, *Labrus viridis* Linn. ; à un TÉTRODON, *Tetrodon testudineus* Linn., et à tout le genre des SCARES. *Voyez* ces mots. (B.)

PERROQUET (*Bupreste perroquet*). Geoffroy donne ce nom à un insecte du genre HARPALE (*Harpalus vulgaris*), autrefois placé parmi les *carabes*. Voyez HARPALE et CARABE. (O.)

PERROQUET D'ALLEMAGNE, dénomination vulgaire du *rollier d'Europe*. Quelques-uns l'appliquent aussi au *bec croisé*. (S.)

PERROQUET-CALAO (*Scythrops Novæ-Hollandiæ*, ordre PIES, genre SCYTROPE. *Voyez* ces mots.). Cet oiseau a vingt-cinq pouces de longueur, la taille du *corbeau*, le bec long de trois pouces et demi, très-fort à la racine, courbé dans toute son étendue ; la mandibule supérieure crochue à son extrémité, comprimée latéralement comme une lance, canelée sur les côtés, et garnie de plumes à sa base jusqu'aux narines ; celles-ci sont rondes et bordées d'une membrane rouge qui s'étend de chaque côté et entoure l'œil ; la langue est un quart moins longue que le bec, épaisse à son origine, plate, cartilagineuse, et bifide à son extrémité ; la tête, le cou, le dessous du corps sont d'un gris cendré ; le dos, le dessus des ailes bleuâtres, et chaque plume est terminée de noir ; cette teinte est plus foncée sur les pennes qui ont leur extrémité noire ; la première a trois pouces trois quarts moins de longueur que la seconde ; la troisième est la plus longue de toutes ; les ailes, pliées, couvrent les trois quarts de la queue ; celle-ci est en forme de coin et composée de dix pennes d'un cendré foncé, et frangées de blanc à leur extrémité, après une bande noire ; toutes, excepté les deux intermédiaires, ont des raies transversales blanches, ainsi que les cuisses, le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue ; les pieds n'ont que deux pouces du genou aux doigts ; ceux-ci sont de la même longueur et placés deux en avant et deux en

arrière, comme dans les *toucans*. Leur couleur est d'un noir bleuâtre.

Cet oiseau habite la Nouvelle-Hollande, où il porte le nom de *goe-re-e-gang*. Il paroît au port Jackson vers le mois d'octobre, et disparoît en janvier; l'on croit qu'il se retire et niche à la Nouvelle-Galle du Sud. Sa nourriture favorite sont les graines de certains arbres (en anglais *red-gun* et *peppermint*). Il mange aussi les gros scarabés. Soit qu'il vole, soit qu'il se repose, il étend souvent sa queue en éventail, et fait entendre un cri fort, aigu, et vraiment effroyable, tel que celui du *coq*, lorsqu'il apperçoit l'oiseau de proie. On ne voit ces oiseaux que le matin et le soir, quelquefois au nombre de sept à huit, mais plus souvent par paire; leur apparition et leurs cris sont, disent les natifs, un indice certain de vent ou d'orage. D'un naturel sauvage et méchant, on ne peut les adoucir; ils refusent toute nourriture et pincent rudement ceux qui les approchent. (Vieill.)

PERROQUET D'EAU, nom que quelques anciens ont donné aux crustacés du genre Daphnie, qui ont à la tête une saillie en forme de bec recourbé. *Voyez* au mot Daphnie. (B.)

PERROQUET DE FRANCE. C'est le *bouvreuil* en quelques endroits de la France. (S.)

PERROQUET DE GROENLAND. C'est, dans Anderson, le Macareux. *Voyez* ce mot. (S.)

PERROQUET DE MER, dénomination très-impropre, appliquée au *macareux*, dont le bec a un rapport imparfait avec celui des *perroquets*. Voy. Macareux. (S.)

PERROQUET NOIR. *Voyez* Ani des palétuviers, Caïca et Vasa. (Vieill.)

PERROQUET NOIR. C'est, à Saint-Domingue, une des dénominations vulgaires de l'Ani. *Voyez* ce mot. (S.)

PERROQUET PLONGEON; dans le *Recueil des Voyages du Nord*, le *macareux* est désigné sous cette dénomination. (S.)

PERROQUET DE TERRE. C'est ainsi qu'on désigne, à Saint-Domingue, le Todier, d'après sa couleur verte. *Voyez* ce mot. (Vieill.)

PEROT, nom que le peuple donne aux *perroquets*. (S.)

PERRUCHE (*Psittacus*; section du genre des Perroquets, de l'ordre des Pies. *Voyez* ces mots.). Buffon a consacré ce nom à une famille de *perroquets* de l'ancien continent, et a séparé cette même famille en deux branches; savoir, les Perruches a longue queue et les Perruches a queue courte.

Perruches à longue queue.

La Perruche aux ailes chamarrées (*Psittacus olivaceus* Lath., pl. enl., n° 287.). Cet oiseau a un peu plus de douze pouces de longueur; le bec rouge; une tache bleuâtre derrière la tête; le plumage généralement brun-olivâtre; les ailes chamarrées de bleu, de jaune et d'orangé; la première couleur occupe le milieu des pennes, et les autres les côtés; les pieds sont noirâtres.

Cette espèce habite l'île de Luçon.

La Perruche aux ailes rayées (*Psittacus lineatus* Lath.). Taille de la *tourterelle;* plumage vert; pennes brunes en dessus avec des petites lignes longitudinales d'une teinte plus pâle; queue étagée un peu plus longue que le corps. Pays inconnu.

La Perruche d'Amboine. *Voyez* Perruche a face bleue.

La Perruche a bas-ventre rouge (*Psittacus erythropygius* Lath., *Ps. leverianus* Linn., édit. 13.) a le bec noirâtre; la tête et le cou jaunes; le reste du corps d'un vert pâle; la queue étagée; le bas-ventre rouge; les pennes alaires et caudales bleues; la taille de l'*amazone*. Latham, qui a décrit cet oiseau dans le Muséum Leverian, soupçonne qu'elle habite les Indes orientales ou la Chine.

La Perruche du Bengale. *Voyez* petite Perruche a tête couleur de rose a longs brins.

La Perruche brune (*Psittacus obscurus* Lath.). Taille du *geai;* bec noir, ainsi que les plumes de sa base, le dessus du cou et les ailes; iris jaune; sommet de la tête varié de cendré et de noir; ventre et cuisses de cette dernière couleur, avec des lignes transversales d'un gris-blanc; pieds noirs; queue étagée.

On trouve cette *perruche* en Afrique.

La Perruche brune du Brésil. *Voyez* Anaca.

La Perruche brune a front rouge (*Psittacus australis* Lath.) a huit pouces de long; le bec brun et terminé de rouge; le plumage généralement brun foncé; le front et les plumes qui entourent le bec d'un beau rouge; une grande tache de cette couleur sur les côtés; le reste de la tête et la moitié du cou en dessus d'un beau bleu varié de stries jaunes; les épaules et les ailes sont de cette dernière couleur, et les pieds noirâtres.

Cette *perruche*, qui se trouve à la nouvelle Galle, a de l'analogie avec la *perruche à taches rouges;* elle offre plusieurs variétés. Une entr'autres, diffère, ayant le dessus du cou d'un rouge-jaune; les épaules et les côtés de la poitrine teints de rouge; la nuque d'un brun-olive, et les plumes de la queue rouges à la base

La Perruche du Brésil. *Voyez* Perriche couronnée d'or.

La Perruche de la Caroline. *Voy.* Perriche a tête jaune.

La Perruche de Cayenne. *Voyez* Perriche pavouane.

La Perruche a collier blanc (*Psittacus semi-collaris* Lath.; *Ps. multicolor* Linn., édit. 13.). Cette *perruche* est fort remarquable par un demi-collier blanc qui sépare le cou de la gorge; le bec est rouge; la tête, les joues et le menton sont bleus; le cou, le dos et les ailes verts; la poitrine est d'un brun-rouge à sa partie supérieure

et jaune à l'inférieure; le ventre bleu; les cuisses sont de ces deux couleurs; les pennes de la queue jaunes en dessous et étagées.

Cette *perruche*, qui se trouve dans les Indes orientales, a un plumage assez analogue à celui de la *perruche à face bleue*; mais elle en diffère par son collier.

La Perruche a collier couleur de rose (*Psittacus Alexandri*, var. Lath.). Il paroît que le plumage de cet oiseau est difficile à peindre; car les figures qu'en donnent Buffon et Levaillant offrent bien l'ensemble de l'oiseau, mais non pas les teintes naturelles, particulièrement sur les parties supérieures; le vert de pré qui les couvre est mélangé de violet au-dessus du collier rose, plus foncé sur le dos, le croupion, les couvertures du dessus de la queue, les scapulaires et les couvertures des ailes, et tire au jaune dessous le corps; un petit collier rose ceint le derrière du cou, et se rejoint au noir de la gorge; le bec est rouge en dessus et noirâtre en dessous; un vert-jaune couvre toutes les pennes de la queue, excepté les deux longs brins qui sont d'un vert foncé en dessous et d'un bleu d'aigue-marine en dessus; les primaires des ailes sont d'un gris-bleuâtre; longueur quatorze pouces, dont les deux longs brins font près des deux tiers; pieds gris; iris d'un jaune-rougeâtre. Dans le jeune âge le mâle ressemble totalement à la femelle qui est privée du collier et de la marque noire sur la gorge; ce n'est qu'après la troisième mue qu'il prend ce caractère distinctif; cependant, après la première, on apperçoit, en posant l'oiseau entre la lumière et l'observateur, une sorte de reflet violet sur la partie du cou où doit être le collier; mais il est si peu apparent, qu'il faut un œil très-exercé pour l'appercevoir. En comparant les figures que Levaillant a publiées du mâle, pris dans les deux âges, l'on voit que, dans sa première année, il a une taille plus grande, une tête plus grosse et ses proportions plus fortes; c'est sans doute une erreur du peintre, car un jeune oiseau ne peut avoir des dimensions plus fortes que l'adulte.

Dans la première année, ces oiseaux ont tout le plumage d'un vert jaune peu brillant, excepté les pennes primaires des ailes et les deux pennes intermédiaires de la queue, qui sont d'un bleuâtre sale.

Cette espèce, très-commune au Sénégal, ne se trouve point en Amérique, comme l'a pensé Brisson; elle n'y vit qu'en domesticité. C'est une des *perruches* les plus recherchées, à cause de sa beauté, sa docilité, et la facilité qu'elle a à parler.

La Perruche a collier de l'île de Bourbon. *Voyez* Perruche a double collier.

La Perruche a collier des îles Maldives. *Voyez* la Grande Perruche a collier d'un rouge vif.

La Perruche a collier lilas (*Psittacus sonneratii* Lath.). Cette *perruche*, observée par Sonnerat à l'île de Luçon, a le bec et l'iris rouges; la tête, le cou et le ventre d'un vert-grisâtre; il y a sur le cou une bande lilas clair qui forme un collier; l'aile et le dos sont d'un vert-pré; une tache assez large d'un rouge foncé est sur le commencement de l'aile; la queue et les deux pennes intermédiaires sont pareilles au dos, et les autres au ventre; les pieds sont d'un gris-noirâtre.

La Perruche a double collier (*Psittacus Alexandri*, var. Lath., pl. enl., n° 215.). Un vert jaunissant sous le corps, plus foncé sur le dos et rembruni d'un trait sombre sur le milieu de chaque plume, colore le plumage de cet oiseau, qui est de la grosseur d'une *tourterelle*; le dessous des pennes de la queue est gris brun et frangé de jaunâtre; deux petits rubans, l'un rose et l'autre bleu, entourent le cou en entier; une strie noire étroite est sur les côtés du cou au-dessus du collier, et s'avance vers la mandibule inférieure qui est brune; la supérieure est d'un beau rouge; longueur treize pouces $\frac{1}{2}$.

Cette *perruche* est venue de l'île de Bourbon.

La Perruche a double tache noire (*Psittacus bimaculatus* Lath.). On ne connoît pas le pays de cet oiseau, qu'a fait figurer Sparrman dans son *Fasc.* 2, tab. 30. Le front, la gorge, les joues et le cou sont d'une couleur orangée pâle, avec une tache noire qui descend du bec à la poitrine de chaque côté du cou; une marque d'un jaune pâle sulfuré est sur chaque aile; le reste du corps est vert, et le bec couleur de chair; longueur onze pouces.

La Perruche a épaulettes rouges (*Psittacus discolor* Lath.) habite la Nouvelle-Galles du sud; taille du *perroquet cendré*; longueur dix pouces; corps généralement vert; face et gorge de teinte rouge, mélangée de jaune autour des yeux; sommet de la tête, bord et milieu des ailes d'un bleu foncé; épaulettes sanguines; pennes primaires noirâtres et frangées de jaune; queue très-étagée d'un rouge marron à la base, et d'un bleu terne à l'extrémité; bec et pieds bruns. *Nouvelle espèce.*

La Perruche a face bleue (*Psittacus hæmatodus* Lath.). Peu d'espèces ont autant de variétés que celles-ci, et toutes offrent les plus belles *perruches*. Buffon a décrit et fait figurer deux individus sous les nos 61 et 743 des planches enluminées; Edwards nous en présente un dans la planche 232 de ses Oiseaux; Levaillant donne les figures d'un mâle adulte, de la femelle et du jeune oiseau, et nous assure être le seul qui les décrive d'après des individus parfaits. Buffon et Edwards nous donnent la même certitude. Quoi qu'il en soit, cette superbe *perruche* a la tête, dans sa partie antérieure et le haut de la gorge, peints d'un bleu foncé; l'occiput vert, brun et jaune en dessous; le dessus du cou et du corps vert; le devant du cou et la poitrine d'un bel orangé rouge, bordé de bleu foncé; le ventre vert; le bas-ventre mêlé de jaune et de vert; le bord de l'aile jaune; les couvertures inférieures rouges; la queue verte en dessus, d'un vert jaune en dessous; le bec d'un blanc jaunâtre et les pieds noirâtres; longueur onze pouces. Cet individu est un jeune, selon Levaillant. L'oiseau mâle parfait a, selon lui, la tête, la face et la gorge d'un beau bleu d'azur violacé qui se termine sur le devant par un rouge vif; ce rouge se dégrade sur les côtés de la poitrine et prend une teinte jaunâtre; il se change en jaune jonquille sur les flancs; le bleu de la tête se termine sur le derrière par un collier jaune pâle; une belle tâche de bleu violet est entre les cuisses et descend jusqu'au bas-ventre; les jambes ont une jarretière rouge par-devant et verte par-derrière, avec quelques traits jaunes; les côtés, le bas-ventre sont mélangés de vert, de bleu et de jaune; tout le

dessus du corps, des ailes et des couvertures supérieures de la queue d'un vert lustré relevé de bleu; les grandes couvertures des ailes mélangées de vert, de rouge et de jaune; le bec de cette dernière couleur en dessus et jaunâtre en dessous.

La femelle diffère en ce que le bleu de la face est moins lustré de violet; le jaune du collier plus verdâtre; les plumes de la poitrine d'un rouge cramoisi et bordées de vert; les parties postérieures d'un vert jaunâtre et le bec d'un brun rougeâtre.

Le jeune, dans son enfance, a la tête et la face d'un bleu d'azur moins foncé, et le vert des parties supérieures moins gai; le dessous du corps d'un vert jaunâtre; le bec d'un gris-brun clair. La *perruche des Moluques*, pl. enl. 743, est regardée par Buffon comme une variété de cette espèce; elle a la tête bleue; une tache de cette couleur sur le ventre; la poitrine rouge, mélangée de jaune et de bleu. Latham décrit encore deux variétés, dont l'une se trouve à la Nouvelle-Hollande; celle-ci est d'une taille plus grande; elle a quinze pouces de long; le bec rougeâtre; l'orbite noire; la tête et la gorge d'un bleu mélangé d'une teinte plus claire; l'occiput vert; les pennes des ailes noirâtres et rayées transversalement de jaune; la poitrine mélangée de rouge et de jaune; le ventre d'un beau bleu; les deux plumes intermédiaires de la queue vertes en entier, et les autres bordées d'un jaune brillant; les pieds noirâtres.

La Perruche de Gingi. *Voyez* Grande Perruche a ailes rougeatres.

La Perruche a gorge rouge (*Psittacus incarnatus* Lath.). Longueur huit pouces et demi; bec couleur de chair; cire et peau nue du tour des yeux blanchâtres; iris de couleur noisette foncée; plumage généralement vert, plus pâle en dessous du corps; menton d'un beau rouge; couvertures des ailes d'une teinte rougeâtre; queue longue de quatre pouces et demi et très-étagée; pieds et ongles de couleur de chair.

Cette espèce se trouve dans les Indes orientales.

Levaillant nous assure que Buffon a décrit et fait figurer cet oiseau sans l'avoir vu en nature. *Voyez* son *Histoire des Perroquets*, article de la *perruche à gorge rouge*.

La Perruche a gorge tachetée de Cayenne. *Voyez* Perriche a gorge variée.

La Grande Perruche a ailes rougeatres (*Psittacus eupatria* Lath., pl. enl., n° 259.). Vingt pouces font la longueur de cette *perruche* de Gingi; elle a le bec rouge; la peau nue qui entoure les yeux, rougeâtre; tout le corps d'un vert d'olive foncé en dessus, d'un vert pâle mêlé de jaunâtre en dessous; la gorge et le devant du cou inclinent au cendré; les couvertures des ailes, près du corps, sont d'un rouge foncé, les autres vertes; les pennes bordées de noir; les deux intermédiaires de la queue ont du bleu dans leur milieu; les pieds sont rouges et les ongles noirs.

La Grande Perruche a bandeau noir (*Psittacus atricapillus* Lath.). Brisson présente cet oiseau sous le nom d'*ara des Moluques*; Buffon assure que c'est bien certainement une *perruche*; mais que peut-on certifier, lorsqu'on n'a pour guide que des figures infidelles, telles que celles de Séba d'après lequel on l'a décrit, et qui en fait

lui-même un *lori?* Buffon le décrit aussi. La longueur totale est de quatorze pouces, sur quoi la queue en a sept; la tête porte un bandeau noir, et le cou un collier rouge et vert; la poitrine est d'un beau rouge clair; les ailes et le dos sont d'un riche bleu turquin; le ventre est vert foncé, parsemé de plumes rouges; la queue, dont les pennes du milieu sont les plus grandes, est colorée de vert et de rouge avec des bords noirs. Cet oiseau venoit, dit Séba, des îles Papoë.

La GRANDE PERRUCHE A COLLIER D'UN ROUGE VIF (*Psittacus Alexandri* Lath., pl. enl., n° 642.). Cette belle *perruche* a été le premier *perroquet* connu des anciens. Son plumage est généralement vert gai et clair sur la tête, plus foncé sur les ailes et le dos, tendre et nué de jaune sur le dessous du corps; un demi-collier d'un rose très-vif entoure le derrière du cou, et se rejoint sur les côtés à la bande noire qui enveloppe la gorge; une tache pourprée est au haut de l'aile; le bec est d'un rouge vermeil; la queue, plus longue que le corps, présente un mélange de vert et de bleu d'aigue-marine en dessus et un jaune tendre en dessous; les pieds sont noirâtres.

Cette espèce se trouve non-seulement dans les terres du continent de l'Asie méridionale, mais aussi dans les îles voisines, et particulièrement à Ceilan. Elle est souvent confondue avec celle dénommée *à collier couleur de rose;* mais c'est une race distincte.

Levaillant désigne la femelle par une queue moins longue et une taille inférieure, du reste elle est absolument semblable au mâle. Cette ressemblance dans le plumage des deux sexes, est encore un caractère qui distingue cette espèce de celle citée ci-dessus, puisque la femelle de cette dernière est toujours privée du collier; néanmoins les jeunes mâles de la *perruche à collier d'un rouge vif* ne prennent cette parure, ainsi que ceux de la précédente, qu'au bout de deux ans.

Cette *perruche* est nommée par les Arabes, *dourra*, et se trouve dans les contrées qui sont entre la Nubie et le Caire. (Sonnini, *Voyage en Egypte.*)

La GRANDE PERRUCHE A LONGS BRINS (*Psittacus erytrocephalus* var., Lath., pl. enl. n° 887.). Cette *perruche* a assez de rapports dans les couleurs avec la petite à longs brins, pour qu'on puisse la regarder comme de la même espèce; mais elle a quatre pouces de plus, et les autres dimensions sont plus grandes à proportion. Elle diffère encore en ce que la nuance des pennes latérales de la queue est plus foncée; il y a un peu de bleu dans le milieu de l'aile; le vert du corps est plus jaunâtre; le rose n'occupe sur la tête que la région des yeux et l'occiput; le reste est vert; enfin, elle est privée du noir qui dans l'autre borde la coiffe rose.

Latham soupçonne que ce n'est qu'une variété d'âge. Les Chinois l'appellent *singsie*.

La PERRUCHE DE LA GUIANE. *Voyez* PERRICHE PAVOUANE.

La PERRUCHE HUPPÉE (*Psittacus bontii* Lath.; *Ps. javanicus* Linn., édit. 13.). Le plumage de cet oiseau, exposé au soleil, présente, dit Willughby, une variété de couleurs si éclatantes, que le pinceau ne pourroit en rendre le brillant et la beauté. Il ajoute que ces petites *perruches* se trouvent à Java dans l'intérieur des terres, se tiennent et nichent sur les arbres les plus élevés, volent en troupes en faisant

grand bruit, sont jaseuses, et apprennent à parler en très-peu de temps.

Taille de l'*alouette ;* bec gris; iris blanchâtre : yeux noirs et entourés d'une peau nue d'un blanc argenté; tête huppée; plumage généralement rouge; gorge grise; devant du cou et poitrine roses; scapulaires et couvertures des ailes rouges, mélangés de vert; pennes pareilles; queue longue, dépassant les ailes, en repos, de dix pouces; les deux pennes intermédiaires rouges; les autres roses, terminées de bleu et mélangées de vert.

La Perruche a huppe jaune (*Psittacus Novæ-Hollandiæ* Lath.). Cette *perruche*, que l'on trouve à la Nouvelle-Hollande, a onze pouces de longueur; le cou d'une teinte pâle; la tête et la gorge jaunes; une tache rouge au-dessus de l'œil, et une autre plus pâle au-dessous; du sommet de la tête s'élève une huppe composée de six plumes déliées, dont deux ont près de trois pouces de longueur; les autres sont plus courtes; un brun olive règne sur le corps, mais il est plus pâle sur les parties inférieures; on remarque aux ailes une raie oblique qui est formée par l'extrémité blanche des pennes secondaires; la queue est pareille au corps, assez longue et étagée; les pieds sont noirâtres.

La femelle est de la même taille; sa tête est de la couleur du corps, d'une teinte un peu plus pâle sur les côtés, inclinant à la couleur marron, et huppée comme celle du mâle; des lignes étroites grises se font remarquer sur le croupion; la queue a des raies transversales très-nombreuses; les pennes extérieures sont blanches en dehors sur toute leur longueur : du reste, elle ressemble au mâle.

La Perruche des Indes. *Voyez* Perruche a gorge rouge.

La Perruche de l'île de Luçon (*Psittacus marginatus* Lath.). Sonnerat a fait connoître cette *perruche*, qui a le bec très-grand et rougeâtre; les plumes qui l'entourent d'un vert brillant; les yeux très-petits à proportion; l'iris blanchâtre; le dessus de la tête bleu; le dessus du corps vert pré; le dessous d'un vert jaunâtre; la queue doublée de vert gris; les couvertures des ailes noires; les petites bordées de brun jaunâtre; les grandes de bleu, et terminées d'un brun jaunâtre qui forme une grande tache sur les ailes; les pennes de la queue très-longues et étagées; les pieds noirâtres.

La Perruche illinoise. *Voyez* Perriche aputé-juba.

La Perruche du Japon. *Voyez* Perruche verte et rouge.

La Perruche jaune du Brésil. *Voyez* Jendaya.

La Perruche jaune (*Psittacus solstitialis* Lath.) a onze pouces et demi de longueur : la taille de la *tourterelle;* le bec d'un cendré verdâtre; les yeux et la base du bec entourés d'une peau nue de couleur cendrée; l'iris d'un jaune sombre; le plumage en général d'un jaune orangé; le dos et les couvertures des ailes tachetés de vert; le croupion et les couvertures de la queue d'un vert jaune; les flancs et les jambes rouges; les couvertures des ailes près le corps pareilles au croupion, et frangées de jaune orangé; les plus éloignées bleues; les pennes de cette couleur à l'extérieur, et d'un jaune verdâtre du côté interne; les pennes de la queue d'un vert jaunâtre; les trois plus extérieures bleues en dehors; les pieds et les ongles rougeâtres.

Deseve del. *Ve Tardieu Sculp.*

1 . Pie - Grièche à front blanc . 2 . Perruche jonquille . 3 . Perroquet - calao .

Levaillant me paroît très-fondé à regarder cette *perruche* comme la même que la *perriche guarouba*, qui se trouve au Brésil. Brisson la donne, d'après Albin, pour un oiseau d'Angola; mais c'est une méprise de ce dernier, puisqu'après l'avoir appelé *perroquet d'Angola*, il dit qu'elle vient des Indes occidentales.

La PERRUCHE JAUNE DE CAYENNE. *Voyez* PERRICHE.

La PERRUCHE JONQUILLE (*Psittacus narcissus* Lath.). Cette jolie *perruche* se trouve au Bengale, dans la province de Bahar; elle a dix pouces de longueur; le plumage généralement d'un beau jaune jonquille, plus pâle sous le corps; la tête rouge; le cou, dans sa partie supérieure, entouré d'un collier blanc, qui se change en vert près de l'occiput; une grande tache de cette couleur sur le bord de l'aile près les épaules: la queue, moitié plus longue que le corps, est très-étagée; les deux pennes intermédiaires sont d'une couleur de buffle; les autres jaunes; le bec et les pieds de couleur de chair. *Espèce nouvelle.*

La PERRUCHE LORI (*Psittacus ornatus* Lath., pl. enl. n° 552.). L'éclat et l'assortiment des couleurs présentent dans cette *perruche* une des plus jolies de la famille; le haut de la tête est pourpré (bleu dans Edwards, qui le premier a décrit cette espèce); un rouge traversé de petites ondes brunes teint les côtés de la face, entoure l'occiput, couvre la gorge et le devant du cou; le dessus de cette dernière partie, le dos, le croupion, les couvertures des ailes, l'estomac, le ventre, sont d'un vert d'émeraude; les côtés du cou et les flancs ont des taches irrégulières d'un jaune orangé; les pennes alaires sont vertes, frangées de jaune en dehors, noirâtres à l'intérieur; celles de la queue sont de même couleur en dessus, rougeâtres en dessous, et terminées de jaunâtre; le bec et les pieds gris blanc; grosseur moyenne; longueur, sept pouces et demi.

Cette espèce vit aux Indes orientales.

La PERRUCHE DE MAHÉ. *Voyez* PETITE PERRUCHE A TÊTE COULEUR DE ROSE A LONGS BRINS.

La PERRUCHE DE MALAC. *Voyez* GRANDE PERRUCHE A LONGS BRINS.

La PERRUCHE DE LA MARTINIQUE. *Voyez* PERRICHE A GORGE BRUNE.

La PERRUCHE DES MOLUQUES. *Voyez* PERRUCHE A FACE BLEUE.

La PERRUCHE A MOUSTACHES (*Psittacus pondicerianus* Lath., pl. enl. n° 517.). Levaillant a décrit et fait figurer cette espèce dans son *Histoire des Perroquets*, sous la dénomination de *perruche à poitrine rose*, trouvant que celle que lui donne Buffon ne la particularise pas assez. Il n'auroit pas dû oublier si promptement ce qu'il disoit avec raison quelques pages plus haut, à l'article de la *perruche guarouba*, « que le danger des dénominations multipliées est en grande partie la cause des erreurs dont fourmille l'histoire des oiseaux, par la confusion qu'elles ont apportée dans la distribution des espèces ».

Cette *perruche*, que l'on trouve à Pondichéry, a onze pouces de longueur; le front noir d'un œil à l'autre; deux grosses moustaches de la même couleur qui partent du bec inférieur et s'élargissent sur les côtés de la gorge; le reste de la face blanc et bleuâtre (la tête gris de perle, qui prend un ton bleuâtre ou lilas tendre, selon Levaillant.);

le dessus du cou, le dos, les scapulaires, d'un vert foncé; les pennes des ailes d'un vert d'eau, et les couvertures marquées de jaune; la queue verte en dessus, jaune paille en dessous; la première teinte prend un ton bleu sur les pennes intermédiaires; l'estomac et la poitrine sont de couleur lilas (rose, selon l'ornithologiste ci-dessus cité); le bec est rouge et les pieds sont gris.

La Perruche noire de Madagascar. *Voyez* Vasa.

La Perruche nonpareille (*Psittacus eximius* Lath.) a quatorze pouces de longueur; le bec de couleur de corne noirâtre; la tête, le devant du cou, la poitrine, le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue rouges; cette couleur est mélangée, sur le bas de la poitrine, du jaune qui domine sur le ventre, et se change en vert jaunâtre vers l'anus; la mandibule inférieure est bordée de plumes blanches; le milieu de la nuque d'abord noir, ensuite d'un vert terne, varié de quelques petites taches; le reste du dessus du cou et le haut du dos noirs; chaque plume frangée de vert; le bas du dos et le croupion d'un vert pâle; les petites couvertures des ailes bleues; les grandes bordées de cette couleur sur un fond noirâtre; les pennes secondaires pareilles au dos; les grandes, excepté la plus extérieure, et les dernières, ont une tache transversale jaune sur le milieu des barbes internes; la queue est bleue, et toutes les pennes, à l'exception des deux intermédiaires, ont l'extrémité blanchâtre.

Cette *perruche*, que les Anglais ont appelée *nonpareille*, est très-commune à Botany-Bay. *Nouvelle espèce.*

La Perruche de la Nouvelle-Calédonie (*Psittacus Caledonicus* Lath.). Quoique Latham ait donné cette *perruche* comme espèce distincte, il soupçonne que c'est la femelle de celle *à tête rouge*, qui habite la même contrée; mais n'ayant que des conjectures, il a préféré l'isoler. Elle a deux pouces de plus de longueur; le bec bleuâtre, plus pâle à sa pointe; les plumes de l'origine de la mandibule supérieure rouges; celles de l'inférieure et le menton bleus; le sommet de la tête d'un jaune verdâtre; le plumage sur le dessus du corps d'un vert olive, et sur le dessous d'un jaune olive; les bords extérieurs des pennes de la queue bleus; les deux pennes intermédiaires longues de six pouces, et la plus extérieure de chaque côté longue seulement de trois; toutes sont blanchâtres à l'extrémité, et les pieds d'un bleu sombre. Du reste, elle ressemble à la *perruche à tête rouge;* mais elle est privée des deux aigrettes.

La Perruche omnicolor (édition de Sonnini de l'*Hist. nat. de Buffon*) a une taille moyenne; le bec petit; la queue de la longueur du corps; une teinte lilas sur les joues; un beau carmin sur la tête, le cou et la poitrine; le ventre d'un beau jaune; les jambes, le bas-ventre, le croupion et les couvertures du dessus de la queue verts; les plumes du haut du cou et du dos, noires et bordées d'un jaune vif; le pli de l'aile violet; les pennes de teinte azurée à l'extérieur, noires du côté interne; les couvertures alaires, les pennes latérales de la queue, lilas; les intermédiaires d'un vert gai; le bec, les pieds d'un gris brun; l'iris couleur de feu. Cette belle espèce se trouve dans les îles de l'Océan austral.

La petite Perruche du Brésil. *Voyez* Tirica.

La petite Perruche brune du Brésil. *Voyez* Anaca.

La petite Perruche de Cayenne. *Voyez* Sosové.

La petite Perruche maï-pouri de Cayenne. *Voyez* Maïpouri.

La petite Perruche du Sénégal. *Voyez* Perroquet a tête grise.

La petite Perruche a tête couleur de rose a longs brins (*Psittacus erythrocephalus*, var., Lath., pl enl. n° 888.). Les méthodistes modernes font de cet oiseau une variété de la *perruche à tête rouge*. Sa queue, prise jusqu'à l'extrémité des deux longs brins, fait près des deux tiers de sa longueur, qui est de douze pouces; Latham ne lui donne que dix pouces, parce qu'il décrit celle figurée par Edwards. Ces longues plumes sont bleues et les autres d'un vert d'olive ainsi que tout le corps, mais la teinte est plus forte en dessus; la tête est d'un rouge de rose mêlé de lilas bordé d'un cordon noir qui, prenant à la gorge, fait tout le tour du cou; on remarque quelques plumes rouges sur le haut de l'aile. Bec jaune, pâle en dessus, d'un brun noir en dessous; iris jaune; pieds cendrés.

Cette jolie *perruche* se trouve au Bengale et dans d'autres parties de l'Inde.

Levaillant, pour se procurer sans doute le plaisir de contredire Buffon, qui, comme tous les ornithologistes modernes, rapporte à cette *perruche* celle d'Edwards, pl. 233, prétend que ces deux oiseaux sont deux espèces différentes, et ce, d'après quelques disparités très-minutieuses, telles que d'avoir les deux pennes intermédiaires de la queue plus ou moins longues, et les pennes latérales bleues dans l'une et vertes dans l'autre. Edwards nous dit que cette *perruche* est nommée *fridytutals* par les Indiens du Bengale.

La petite Perruche a tête rouge du Brésil. *Voyez* Tuipara.

La petite Perruche verte de Cayenne. *Voyez* Perriche a ailes variées.

La Perruche a pieds grêles (*Psittacus formosus* Lath.). Cette élégante *perruche* se trouve en assez grand nombre à la Nouvelle-Galle du sud et dans d'autres contrées de la Nouvelle-Hollande, où elle est connue sous le nom de *goolingnang*; elle se tient rarement ailleurs qu'à terre, et spécialement dans les lieux humides; ses pieds et ses doigts ne paroissent point destinés au même usage que ceux des autres *perroquets*. Aussi ne l'a-t-on jamais vue perchée; elle reste constamment à terre. Si on la fait lever, ce n'est point sur les arbres qu'elle se réfugie, mais toujours dans les herbes. Sa longueur est de quatorze pouces; son bec noir, ainsi que les pieds; son plumage est, en dessus, généralement vert, et chaque plume rayée de noir et de jaune; de nombreuses lignes longitudinales de la première teinte sont sur la tête et la nuque; une belle couleur orangée, presque écarlate, couvre le front; le dessus du corps est jaune et ondé transversalement de noirâtre; le dessous des ailes gris cendré, avec de larges stries jaunes; les deux pennes intermédiaires de la queue sont vertes, et marquées de quelques barres obliques, noires; les autres

jaunes avec de pareilles raies. Cette teinte jaune se dégrade insensiblement jusqu'à leur extrémité, où l'on n'apperçoit plus de raies; toutes sont très-étagées.

La Perruche a poitrine grise. *Voyez* Perruche-souris.

La Perruche de Pondichéry. *Voyez* Perruche a moustaches.

La Perruche poux-de-bois ; telle est à Cayenne la dénomination de l'Aputé-Juba. *Voyez* Perriche.

La Perruche rouge huppée de Java. *Voy.* Perruche huppée.

La Perruche-souris (*Psittacus murinus* Lath., pl. enl. n° 768.). On est incertain sur le pays qu'habite cette *perruche*. Selon Pernetty (*Voyage aux îles Malouines*), elle se trouve à Monte-Video ; s'il en étoit ainsi, elle devroit être classée avec les *perriches ;* Buffon lui rapporte une indication tirée d'un *Voyage à l'île de France*, mais trop succincte pour lui être justement appliquée.

Pernetty lui donne la taille d'une *grive*, un bec fort, très-crochu et de couleur de chair; le plumage entièrement vert, excepté le cou, la poitrine et une petite partie du ventre qui sont d'un gris argenté, et la queue très-longue.

Buffon lui a donné le nom de *souris*, d'après la couleur gris-de-souris qui couvre une partie du devant du corps; les pieds sont gris.

La Perruche a taches brunes (*Psittacus australis* Lath. ; *Ps. peregrinus* Linn., édit. 13.). Longueur, huit pouces; bec et pieds rouges ; plumage généralement vert, inclinant au jaune sur les parties inférieures ; couvertures des ailes avec une large tache longitudinale brune.

On rencontre cette espèce dans les îles de la mer du Sud.

La Perruche a taches rouges (*Psittacus pacificus* Lath.). Longueur, douze pouces; bec d'un bleu argenté et noir à la pointe ; front et moitié du sommet de la tête, dans les unes, et seulement le front, dans d'autres, d'un rouge foncé ; deux taches de cette même couleur, l'une derrière l'œil et l'autre sur chaque côté du bas-ventre; le plumage généralement d'un vert sombre, plus pâle sur les parties inférieures ; les pennes de la queue cendrées en dessous ; le bord des ailes et le milieu des pennes d'un bleu foncé ; les pieds bruns.

Cette *perruche* se trouve à Otahiti. Une variété qu'on voit à la Nouvelle-Zélande, diffère en ce qu'elle n'a point de rouge sur les côtés du croupion, et n'a pas la queue aussi longue. On lui donne à la Nouvelle-Zélande, sa patrie, le nom de *kugha-arecku*. Une autre diffère en ce qu'elle a les côtés et le croupion rouges. Une autre, qui se trouve à la Nouvelle-Calédonie, a seulement le front rouge et le dessus de la tête jaune.

La Perruche des terres Magellaniques. *Voyez* Perriche émeraude.

La Perruche a tête d'azur (*Psittacus indicus* Lath.) Les méthodistes modernes font de cette *perruche* une variété de la *grande perruche à collier*. Il en est ainsi de plusieurs autres, qui n'ont pas plus de rapport avec elle. Quoi qu'il en soit, elle a toute la tête, la face et la gorge d'un beau bleu céleste ; le reste du plumage vert, plus pâle sur les parties inférieures, excepté les pennes des ailes qui sont

cendrées et bordées de bleu ; une tache jaune sur les couvertures supérieures ; la queue bleue en dessus, d'un jaune sombre en dessous ; les pieds et les ongles cendrés. Grosseur d'un *pigeon*.

Cette *perruche* est, selon Levaillant, un jeune oiseau de l'espèce de la *perruche à face bleue*.

La Perruche a tête bleue (*Psittacus cyanocephalus* Lath., pl. enl. n° 192.). Longueur, onze pouces et demi ; mandibule supérieure jaune, inférieure cendrée, peau nue du tour des yeux jaunâtre ; corps vert en dessus ; vert jaune en dessous ; front inclinant au rouge ; tête bleue ; gorge d'un violet cendré ; devant du cou jaune ; pennes des ailes vertes et cendrées du côté interne ; pennes intermédiaires de la queue d'un verdâtre nuancé de bleu vers le bout, qui est jaune ; les autres sont vertes à l'extérieur et jaunes à l'intérieur ; les pieds sont bleuâtres et les ongles gris. Cet individu est, selon Levaillant, un jeune âge de la *perruche à face bleue*.

La Perruche a tête noire de Cayenne. *Voyez* Caïca.

La Perruche a tête pourpre et noire (*Psittacus Zeelandicus* Lath. ; *Psittacus Novæ-Zeelandiæ* Linn., édit. 13.). Cette espèce de la Nouvelle-Zélande a quinze pouces anglais de longueur ; le bec fort, modérément courbé ; la mandibule supérieure nullement anguleuse, d'un bleu foncé à la base et noir à la pointe de sa partie supérieure ; le front d'un pourpre noir ; le sommet de la tête marron verdâtre ; les côtés d'un vert pâle ; une strie rouge naît à la base du bec, passe à travers l'œil et s'étend un peu au-delà ; l'occiput, la nuque, le dessus du corps et les couvertures des ailes, sont d'un vert sombre, mélangé de brun ferrugineux sur le milieu du dos, et de jaune sur le dessus du cou, vers sa partie inférieure ; le croupion est d'un rouge nuancé de marron ; le dessous du corps d'un vert cendré ; les grandes pennes sont brunes et bordées de bleuâtre ; les secondaires et l'aile bâtarde, noirâtres et frangées de vert, avec l'extrémité d'un brun rouillé ; la queue a ses deux pennes intermédiaires longues de sept pouces, ses deux plus extérieures longues de trois ; les premières sont marginées de vert ; les autres entièrement bleuâtres, et toutes ont leur côté d'un marron foncé ; enfin les pieds sont noirs.

La Perruche a tête rouge (*Psittacus cornutus* Lath., pl. 8, *Gen. Synop.*). Deux plumes en forme d'aigrette distinguent cette belle *perruche* de la Nouvelle-Calédonie ; ces plumes longues de près d'un pouce et demi, imbarbes, noirâtres dans une partie de leur longueur, et terminées par une palette rouge, prennent naissance sur le sommet de la tête qui est, ainsi que le front et la nuque, d'un rouge foncé mêlé de noir ; les côtés sont d'un orangé jaunâtre ; la mandibule inférieure est bordée de plumes d'un noir brillant, qui s'étendent en avant ; le cou dans sa partie supérieure et le croupion, sont jaunâtres ; le reste du corps est vert ; cette couleur borde les couvertures des ailes qui sont noires du côté interne, ainsi que les grandes pennes, dont l'extérieur est frangé de bleu ; ces trois couleurs se rencontrent aussi sur les pennes de la queue, qui est étagée et longue de six pouces ; le noir couvre le dessous ; le bleu occupe le dessus, et le vert est à l'extérieur vers l'origine, et à l'extrémité où

il se dégrade en blanchâtre ; le bec est bleuâtre à l'origine et noir à la pointe ; l'iris d'un jaune doré ; les pieds sont d'un bleu sombre ; longueur totale, dix pouces et demi environ.

Les habitans de la Nouvelle-Calédonie l'appellent *keré* ou *keghe*.

La Perruche a tête rouge de Gingi (*Psittacus Ginginianus* Lath. ; *Ps. erythrocephalus* Linn., éd. 13, pl. enl. n° 264.) a onze pouces de longueur ; le bec rougeâtre ; la tête rouge ; cette couleur se fond dans du bleu sur le sommet et est coupée sur la nuque par un trait prolongé du noir qui couvre la gorge ; au-dessous de ce trait en est un autre d'un vert très-pâle et formant une espèce de collier ; le reste du plumage est vert sombre en dessus, et prend une teinte jaune terne en dessous ; on remarque une tache d'un rouge sombre sur les couvertures supérieures des ailes ; la queue longue de six pouces, est verte en dessus, et frangée de jaune à l'intérieur ; les pieds et les ongles sont gris.

Cette espèce se trouve à Gingi.

La Perruche a tête rouge de l'île de Luçon. *Voyez* Perruche a tête couleur de rose a longs brins.

La Perruche turcosine (*Psittacus pulchellus* Lath.). Cette *perruche* assez rare à la Nouvelle-Galle sa patrie, a le vol court, vit par paire et se tient plus souvent à terre que sur les arbres ; elle a dix pouces de longueur ; le bec noir ; la tête d'un bleu pâle, brunissant sur le sommet et inclinant au marron sur l'occiput ; les ailes d'une couleur bleue, plus brillante et plus claire sur les couvertures ; le bord interne de l'aile rouge ; le dessus du corps et les deux plumes intermédiaires de la queue, verts ; le dessous jaune ainsi que toutes les pennes latérales ; mais cette teinte ne couvre en entier que les deux plus extérieures ; pieds bruns. *Nouvelle espèce.*

La Perruche d'Ulietea (*Psittacus Ulietanus* Lath.) a dix pouces de longueur ; le bec d'un bleu foncé ; la tête d'un brun noir ; le dessus du corps vert-olive foncé ; le croupion d'un rouge terne ; chaque plume bordée de noirâtre, ce qui rend tout le plumage ondé de cette couleur ; le haut de la gorge, les pennes des ailes et de la queue, d'un brun sombre ; le dessous du corps jaune olivâtre ; chaque plume bordée comme celles des parties supérieures, mais d'une teinte plus pâle ; les pieds noirs.

Cette *perruche* se trouve à Ulietea, une des îles des Amis dans la mer du Sud.

La Perruche variée des Indes. *Voyez* Perroquet varié.

La Perruche variée des Indes orientales. *Voyez* Perruche lori.

La Perruche a ventre orangé (*Psittacus chrysogaster* Lath.). L'on ignore le pays qu'habite cette *perruche*, décrite pour la première fois par Latham ; sa longueur est de près de sept pouces ; le bec et les pieds sont verdâtres ; la tête, la poitrine, le dessus du corps et les petites couvertures des ailes, d'un vert foncé ; les grandes couvertures d'un riche bleu à l'extérieur, et noirâtres du côté interne, avec une tache blanche ; la partie inférieure du ventre est d'une couleur oran-

gée; la queue verte; les quatre pennes extérieures sont d'un brun jaune.

La Perruche verte a bec bleu (*Psittacus verticalis* Lath.) se trouve au port Jackson; sa longueur est de seize pouces et demi; le bec est très-grand, bleu, avec la pointe noire; le plumage d'un vert sombre; plus pâle sur les parties inférieures; le front et le milieu du sommet de la tête sont rouges; les pennes des ailes d'un bleu foncé; la queue est d'un brun verdâtre en dessus et brune en dessous; les pieds sont de cette dernière couleur. Cet oiseau a dans ses couleurs de l'analogie avec la *perruche à taches rouges;* mais il est près d'un tiers plus grand. *Espèce nouvelle.*

La Perruche verte et rouge (*Psittacus Japonicus* Lath.). Cette *perruche* décrite d'après Aldrovande, qui n'en a vu que la figure, paroît très-suspecte à Willughby, ainsi que sa description : il en est de même pour son pays qu'on dit être du Japon. Quoi qu'il en soit, le plumage de cet oiseau est, dit Aldrovande, un mélange de vert, de rouge et d'un peu de bleu; la première de ces couleurs domine au-dessus du corps, la seconde sur le dessous et la queue, excepté les deux longs brins qui sont verts; le bleu colore les épaules et les pennes de l'aile, et il y a deux taches de cette même teinte de chaque côté de l'œil.

Perruches à queue courte.

La Perruche aux ailes bleues (*Psittacus Capensis* Lath.) est totalement verte, excepté quelques pennes des ailes qui sont bleues; le bec et les pieds sont rougeâtres; longueur, quatre pouces et demi. Cette petite *perruche* a été apportée du Cap de Bonne-Espérance.

La Perruche aux ailes d'or (*Psittacus chrysopterus* Lath.) a la tête, les petites couvertures supérieures des ailes, le corps en entier, verts; les grandes couvertures des ailes orangées; les quatre premières pennes d'un bleu foncé à l'extérieur, les quatre suivantes orangées, les plus proches du corps entièrement vertes, ainsi que la queue; le bec blanchâtre; les pieds et les ongles, couleur de chair; grosseur de l'*alouette.* Cette espèce se trouve aux Indes orientales, selon Edwards qui le premier l'a fait connoître.

La Perruche aux ailes écarlates (*Psittacus erythropiterus* Lath.). Longueur dix pouces; tour des yeux noirâtre; tête, cou et dessous du corps, verts, ainsi que le croupion; milieu du dos noir; bas du dos bleu; couvertures des ailes d'un rouge plein; aile bâtarde et pennes secondaires, d'un vert foncé; queue égale à son extrémité et de cette même couleur; pieds noirâtres. La femelle diffère du mâle en ce que la teinte verte est plus foncée, et couvre les couvertures des ailes, excepté quelques-unes des grandes. Cette *perruche* habite la Nouvelle-Galle méridionale.

La Perruche aux ailes noires (*Psittacus minor* Lath.). Cette petite *perruche* se trouve à l'île de Luçon; elle a le sommet de la tête d'un rouge très-vif; la gorge bleue; le dessus du cou, le dos, les couvertures des ailes et la queue d'un vert foncé, qui jaunit sur le

ventre; la poitrine bleue; les grandes pennes des ailes noires; les couvertures supérieures de la queue, rouges; le bec, l'iris, les pieds jaunes.

La femelle n'a que les plumes du tour du bec rouges; une tache jaune est sur le dessus du cou, et la poitrine est de la première teinte; du reste, elle ressemble au mâle. Ces oiseaux sont d'une taille inférieure à celle de la *perruche à collier*.

La Perruche aux ailes variées (*Psittacus menalopterus* Lath.). Longueur, six pouces; bec et iris d'un jaune rougeâtre; tête, cou, ventre d'un vert clair et jaunâtre; bande jaune sur les ailes; chaque plume bordée de bleu à l'extérieur; pennes secondaires verdâtres; primaires d'un beau noir velouté; queue de couleur de lilas clair, avec une bande noire très-étroite vers son extrémité.

Cette espèce se trouve à l'île de Luçon.

La Perruche du Cap de Bonne-Espérance. *Voyez* Perruche aux ailes bleues.

La Perruche a collier (*Psittacus torquatus* Lath.) se trouve aux Philippines, et particulièrement dans l'île de Luçon. Sa taille est celle de la *perruche à tête rouge;* son corps d'un vert gai, plus foncé sur le dos, clair et nuancé de jaune sous le ventre; un large collier d'un bleu de ciel, varié transversalement de noir, est derrière le cou, au bas de la tête; la queue terminée en pointe; le bec, les pieds et l'iris sont d'un gris noirâtre. La femelle ne diffère qu'en ce que son collier n'a pas de bleu.

La Perruche a cou roux (*Psittacus dubius* Lath.) a huit pouces et demi de longueur; le bec couleur de corne; une peau nue partant de la base, entourant les yeux et de même teinte; la tête et le haut de la gorge verts; le cou d'un roux pâle; le dessus, le dessous du corps et les ailes pareils à la tête; l'aile bâtarde et les pennes bleues; la queue en forme de coin, courte, et d'un vert jaunâtre; les quatre pennes intermédiaires bleues à l'extrémité, et les quatre latérales tachetées de brun sur chaque côté; toutes sont pointues. Pays inconnu.

La Perruche couleur de soufre (*Psittacus pallidus* Lath.) habite la Nouvelle-Hollande; elle a sept pouces et demi de longueur; la queue un peu étagée; le bec, les pieds, le plumage, en général, d'un jaune de soufre plus pâle en dessous; les pennes des ailes plus ou moins colorées d'un rose blanchâtre et d'un vert clair. *Nouvelle espèce.*

La Perruche a cuisses rouges (*Psittacus Batavensis* Lath.). Batavia est la patrie de cet oiseau, qui a le bec noirâtre; le haut du cou rouge; le bas et la nuque d'un brun noir; le reste du cou vert, avec des stries jaunes, le ventre pareil, mais plus pâle; les ailes et la queue vertes; les pieds couleur de plomb.

La grande Perruche de la Chine (*Psittacus nasutus* Lath.). Bec rouge, presqu'aussi gros que la tête; iris bleuâtre; tête et poitrine d'un gris verdâtre; dessus du cou, dos, ailes et queue d'un vert de pré; petites couvertures des ailes jaunes; pieds gris; un tiers plus petite que l'*amazone*. Se trouve à la Chine.

La Perruche huppée a voix grêle (*Psittacus pipilans* Lath.;

Ps. australis Linn., édit. 13). Tête ornée d'une huppe d'un bleu clair et brillant; front et côtés de la tête, au-dessus des yeux verts; dessous de l'œil, gorge et milieu du ventre rouges; dessus du corps, couvertures des ailes et de la queue d'un vert lustré; flancs et cuisses d'un pourpre foncé; pennes des ailes brunes bordées de vert; pennes intermédiaires de la queue de cette dernière couleur; les autres jaunâtres, bordées et terminées de vert; bec orangé; pieds noirâtres; longueur, six pouces. Cette *perruche* a un petit cri aigu; elle se trouve aux îles Sandwich.

La Perruche a joues bleues (*Psittacus adscitus* Lath.) est longue de dix pouces et demi; elle a le bec et le dessus de la tête de couleur de paille; les joues, les couvertures et les pennes des ailes bleues; le haut du dos noir, strié de jaune; le bas d'un jaune pâle; les scapulaires noires; la poitrine et le ventre verts; le bas-ventre rouge; le bord extérieur des pennes de la queue bleu, avec des rangs de petites taches obscures près la tige, qui est d'un vert très-sombre; les pieds noirâtres. Pays natal inconnu.

La Perruche orientale (*Psittacus orientalis* Lath.). Cette espèce, que l'on trouve dans l'Inde, a la taille de l'*amazone*, le bec rouge et terminé de jaune; l'extrémité de la queue et les pieds de cette dernière couleur; le bord des ailes et les primaires d'un bleu pâle; la queue bleue et noire, et le reste du plumage vert.

La petite Perruche aux ailes émeraudes (*Psittacus vernalis* Lath.). Cinq pouces un quart de longueur; bec rougeâtre; couleur générale verte; plus foncée sur les couvertures des ailes; vert-pré sur les pennes; croupion sanguin, ainsi que le dessus de la queue, qui est bleue en dessous; pieds d'une teinte pâle. Pays inconnu.

La petite Perruche de Batavia. *Voyez* Perruche aux ailes variées.

La petite Perruche de Guinée. *Voyez* Perruche a tête rouge.

La petite Perruche de l'île de Luçon. *Voyez* Perruche aux ailes variées et a tête bleue.

La petite Perruche des Indes (*Psittacus Asiaticus* Lath.; *Ps. Indicus* Linn., édit. 13.) est donnée, par Buffon, comme variété de celle *à tête rouge*, et par les méthodistes modernes, comme espèce. Elle se trouve aux Indes orientales.

Cette *perruche* a cinq pouces et demi de long; le bec d'un orangé brillant; le sommet de la tête, le bas du croupion et les couvertures supérieures de la queue rouges; le bord des pennes caudales et le dessous de la queue d'un vert bleuâtre; le reste du corps vert; les pieds couleur de chair.

La petite Perruche de Madagascar. *Voyez* Perruche a tête grise.

La petite Perruche de Malaca (*Psittacus Malaccensis* Lath.). Grosseur d'une *perruche ordinaire*; bec d'un gris violet; iris rouge; front bleu; tête, cou et haut de la poitrine d'un vert de pré; bas de la poitrine et ventre d'un vert jaunâtre; croupion bleu; couvertures des ailes vertes; pennes secondaires d'une teinte plus foncée; pennes primaires, sur les bords extérieurs, mi-parties bleues et mi-parties

d'un vert foncé; couvertures inférieures de la queue rouges; queue pareille aux ailes et jaunâtre en dessous; pieds bruns.

La petite Perruche de la Nouvelle-Galle du Sud (*Psittacus pusillus* Lath.) a six pouces et demi de longueur; le bec noirâtre, entouré de plumes rouges; le corps d'un vert olive, plus pâle en dessous; les pennes de la queue pareilles; mais on remarque que leurs barbes intérieures sont rouges; les pieds bleus; la langue terminée en pinceau. Cette espece est très-nombreuse à Sydney-Cove, dans la Nouvelle-Galle du Sud. Elle se nourrit de miel.

La petite Perruche d'O-Tahiti. *Voyez* Arimanon.

La Perruche des palmiers (*Psittacus palmarum* Lath.) a sept pouces de long; le plumage d'une couleur verte, plus pâle, et inclinant au jaune sur le ventre et la queue; les pennes des ailes bordées et terminées de noir sombre; les pieds rouges. Cette espèce habite l'île de Tanna, dans la mer du Sud, où elle se tient fréquemment sur les palmiers.

La Perruche du Pérou. *Voyez* Perruche a tête bleue.

La Perruche des Philippines. *Voyez* Coulacissi.

La Perruche pygmée (*Psittacus pygmœus* Lath.) a le corps petit; cinq pouces et demi de long; le bec blanchâtre; tout le plumage d'un vert brillant; les bords des pennes noirâtres; la queue en forme de coin, terminée de jaune verdâtre: les pieds couleur de plomb. Latham la regarde comme un jeune de la race de l'*arimanon*, qu'on trouve à l'île d'O-Tahiti.

La Perruche rouge a queue verte (*Psittacus cervicalis* Lath.) Taille petite; front croissant sur l'occiput; gorge, devant du cou, poitrine rouges; queue entièrement verte; reste du plumage de cette même couleur. Pays inconnu.

La Perruche solitaire (*Solitary Parrot* Lath., premier Supplément *to Gen. Syn.*) Bec et pieds jaunâtres; iris fauve; dessus du cou, dos, ailes et queue d'un vert très-brillant; dessus de la tête, partie du ventre, flancs et cuisses d'un bleu pourpré; le reste de la tête et le devant du cou, rouges; poitrine, haut du ventre mélangés de rouge et de fauve; queue courte, un peu arrondie à son extrémité. Taille de l'*étourneau*. Pays inconnu.

La Perruche a tête bleue (*Psittacu galgulus*, var., Lath, pl. enl., n° 190, fig. 2.) a le bec et les pieds gris; le sommet de la tête d'un beau bleu; un demi-collier orangé sur le cou; la poitrine et le croupion rouges; le reste du plumage vert, pâle en dessous du corps, plus foncé sur le dos, les ailes et la queue; taille inferieure à celle de la *perruche à tête rouge*.

Cette espèce se trouve à Sumatra et à l'île de Luçon. Latham fait mention de plusieurs variétés d'âge ou de sexe.

La Perruche a tête rouge (*Psittacus pullarius* Lath., pl. enl., n° 60, le mâle.). C'est le *moineau de Guinée*, le *moineau du Brésil* des oiseleurs. On voit souvent de ces oiseaux en Europe, où ils sont recherchés à cause de leur beau plumage et de leur douceur; mais ils n'apprennent point à parler. Ils sont délicats; cependant ils vivent assez long-temps dans nos climats, pourvu qu'ils soient par paires dans leur cage. Lorsqu'une de ces *perruches* appariées vient à

mourir, il est rare que l'autre lui survive, si le mort n'est remplacé par un individu de son sexe. On les nourrit de pain et d'alpiste. Cette espèce est très-nombreuse et répandue dans presque tous les climats méridionaux de l'ancien continent. On la trouve en Guinée, en Ethiopie, à Java, etc.

Cette petite *perruche* a cinq pouces et demi de longueur; le bec rouge; l'iris bleuâtre; une tache d'un beau bleu sur le croupion et au bord de l'aile; le front et la gorge rouges; la queue courte et variée de trois bandes, l'une rouge, l'autre noire, et la troisième verte; le reste du plumage vert. La femelle diffère en ce que le rouge est moins vif, et qu'elle n'a pas de bleu au fouet de l'aile; les pieds sont gris. Avec des soins et de la chaleur, on peut les faire couver en France.

La PERRUCHE A TÊTE GRISE (*Psittacus canus* Lath.) La tête, la gorge, et le devant du cou de cette *petite perruche de Madagascar*, sont d'un gris tirant un peu sur le vert; cette dernière teinte couvre le corps, et est plus foncée en dessus qu'en dessous; les couvertures et les pennes des ailes sont de cette même couleur à l'extérieur, et brunes à l'intérieur; elle est plus claire sur les pennes de la queue, qui ont une bande noire vers leur extrémité; le bec et les pieds sont blanchâtres. Longueur, cinq pouces trois quarts. (VIEILL.)

PERSEGUE. Daubenton et Lacépède ont donné en français ce nom au genre *perca* de Linnæus. *Voyez* au mot PERCHE. (B.)

PERSICAIRE, nom spécifique d'une plante du genre des *renouées*. Tournefort en avoit fait un genre. *Voyez* au mot RENOUÉE. (B.)

PERSIEN, nom donné par Bloch à l'ACANTHURE NOIRAUD. *Voyez* ce mot. (B.)

PERSIL, ACHE, *Apium* Linn. (*pentandrie digynie.*), genre de plantes de la famille des OMBELLIFÈRES, figuré pl. 196 des *Illustrations* de Lamarck, et qui offre pour caractère un involucre ou nul ou formé d'une à trois folioles, et latéral; un calice entier; une corolle de cinq pétales arrondis, égaux, courbés à leur sommet; cinq étamines avec des sommets ronds; un ovaire soutenant deux styles réfléchis à stigmates émoussés; un fruit ovoïde, se divisant en deux semences nues, accolées l'une à l'autre, planes d'un côté, convexes de l'autre, et marquées de cinq petites côtes ou nervures peu saillantes.

Ce genre ne renferme que deux espèces, le *persil commun*, et l'*ache* ou CÉLERI. *Voy.* ce dernier mot.

Le PERSIL COMMUN, *Apium petroselinum* Linn., est une plante bisannuelle, potagère, originaire de Sardaigne. Sa racine est de la grosseur du pouce, faite en fuseau, fibreuse, blanchâtre et pivotante; sa tige haute de deux ou trois pieds, herbacée, striée, sillonnée, nouée, creuse, souvent rameuse; ses feuilles alternes et amplexi-

caules, les inférieures deux fois ailées à folioles incisées, ovales ou cunéiformes, les supérieures ou celles de la tige, linéaires; ses fleurs jaunâtres accompagnées d'un involucre et involucelle, ayant une, deux ou trois folioles.

Il y a des variétés de *persil*, à feuilles grandes, petites, frisées, panachées, à grosses racines. Cette dernière, semée claire, acquiert la grosseur d'une petite carotte, et fournit un aliment sain et agréable. Les feuilles de l'espèce commune sont employées journellement dans les cuisines; étant froissées, elles exhalent une odeur aromatique douce. On les mange crues, cuites; elles servent d'assaisonnement; séchées, elles se conservent pour l'hiver. Les *lièvres*, les *lapins* sont très-friands de *persil*. On le cultive quelquefois en grand pour l'usage des *moutons* que cette nourriture préserve de certaines maladies. On doit leur en donner deux ou trois fois par semaine.

La médecine fait aussi usage de cette plante. Toutes les parties en sont apéritives; les feuilles résolutives et vulnéraires; la racine diaphorétique; la semence atténuante et diurétique; elle est mise au rang des quatre semences chaudes mineures: on en extrait une huile essentielle en partie plus pesante que l'eau. Le suc exprimé des feuilles et leur infusion, sont de légers urinaires peu usités. Les feuilles récentes appliquées en cataplasme sur le sein engorgé de lait, favorisent quelquefois la résolution de la tumeur. La racine, selon Vitet, augmente sensiblement le cours des urines, et contribue plus qu'aucun remède connu à la résolution des dépôts formés par le lait; elle prévient même la formation de ces dépôts, pourvu que la fièvre et l'inflammation, si elles existent, soient modérées. On assure que sa décoction facilite l'éruption de la petite vérole et du claveau dans les moutons. On la donne à ces animaux à la dose de deux onces dans une demi-livre d'eau; on la fait prendre au bœuf et au cheval à la dose de quatre onces jusqu'à une livre sur six livres d'eau. Ses semences échauffent, altèrent, et contribuent quelquefois à chasser l'air des premières voies.

On fait usage de la manière suivante des diverses parties du *persil*. Feuilles récentes, depuis demi-once jusqu'à deux onces, en macération au bain-marie dans six onces d'eau. Suc exprimé des feuilles, depuis deux onces jusqu'à cinq onces. Racine sèche, depuis demi-once jusqu'à une once, en macération au bain-marie dans huit onces d'eau. Semences concassées, depuis demi-drachme jusqu'à demi-once, macérées de la même manière dans six onces d'eau.

On sait que le *persil* est un poison pour les perroquets.

Voici comment on prépare le *persil* pour en avoir dans le temps des gelées. On en cueille les feuilles en automne: on les étend séparées les unes des autres sur des claies, dans un lieu où règne un courant d'air: elles s'y dessèchent peu à peu: quand leur dessèchement est complet, on les renferme pour s'en servir au besoin.

La culture du *persil* est fort simple. On le sème à la volée ou par rayons, et avec le râteau on recouvre la graine d'un demi-pouce de terre; elle est près de quarante jours à lever. On peut semer dès le mois de février, dans les provinces du Midi; et dans celles du Nord, en mars, en avril, et même tout l'été. La seconde année, le *persil*

monte en graine ; mais s'il est coupé à mesure qu'il monte, il durera pendant trois ans. Il n'exige d'autres soins que d'être sarclé et arrosé au besoin, comme toutes les autres plantes potagères. (D.)

PERSIL D'ANE. C'est le CERFEUIL SAUVAGE. *Voyez* ce mot. (B.)

PERSIL DE BOUC. C'est le BOUCAGE. *Voy* ce mot. (B.)

PERSIL DES FOUS. Quelques personnes appellent ainsi la CICUTAIRE. *Voyez* ce mot. (B.)

PERSIL (GROS). On donne quelquefois ce nom au MACERON. *Voyez* ce mot. (B.)

PERSIL DE MACEDOINE. C'est le BUBON. *Voyez* ce mot. (B.)

PERSIL DE MARAIS. C'est le SELIN DES MARAIS. *Voy.* ce mot. (B.)

PERSIL DE MONTAGNE. C'est le SELIN DE MONTAGNE, *Athamanta orcocelinum* Linn. *Voyez* au mot SELIN. (B.)

PERSONAIRE, *Personaria*, genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie nécessaire, établi par Lamarck, pl. 716 de ses *Illustrations*, mais dont les caractères ne sont pas encore publiés. Ce genre paroît très-remarquable. (B.)

PERSONÉES, *Scrophulariæ* Jussieu, famille de plantes dont le caractère consiste en un calice divisé, souvent persistant ; une corolle ordinairement irrégulière et à limbe divisé ; quatre étamines, dont deux plus courtes, quelquefois seulement deux ; un ovaire supérieur à style unique, à stigmate simple ou bilobé ; une capsule biloculaire s'ouvrant ou simplement au sommet, ou presque entièrement en deux valves, quelquefois bipartites, concaves et nues intérieurement ; l'axe de cette capsule tantôt dilaté sur ses bords et constituant une cloison simple et parallèle, continue aux valves, qui ne s'ouvrent pas entièrement, tantôt contigu aux bords des valves, qui forment une cloison double et qui se séparent entièrement ; ses placentas adnés au milieu de chaque côté de la cloison, ou adhérens à la cloison par le moyen d'une lame entière, et saillans dans les loges ; des semences ordinairement nombreuses et très-petites ; le périsperme charnu ; l'embryon droit, et les cotylédons semi-cylindriques.

Les plantes de cette famille ont une tige communément herbacée, rarement frutescente, qui porte des feuilles opposées ou alternes, quelquefois verticillées. Leurs fleurs, munies de bractées, sont axillaires ou terminales, souvent disposées en épis, en panicule ou en corymbe.

Ventenat, de qui on a emprunté ces expressions, rapporte à cette

famille, qui est la neuvième de la huitième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 9, n° 4 du même ouvrage, vingt-deux genres sous trois divisions; savoir :

1°. Les *personées* qui ont deux étamines, le PÆDEROTE, l'UTRICULAIRE et la GRASSETTE.

2°. Les *personées* qui ont quatre étamines didynamiques, et la capsule uniloculaire dans la maturité, la LIMOSELLE, la VANDELLIE, la LINDERNE, et la BROWALLIE.

3°. Les *personées* qui ont quatre étamines didynamiques et la capsule biloculaire, l'ERINE, la MANULÉE, le BUDLÈGE, le SCOPARIA, la CAPRAIRE, le HALLER, la SCROPHULAIRE, la DODASTIE, la SWALLÉE, la LINAIRE, le MUFLIER, le CHELONE, la DIGITALE, la GRATIOLE et la TORENIE. *Voyez* ces mots. (B.)

PERSOONE, *Persoonia*, genre de plantes établi par Smith dans la tétrandrie monogynie. Il offre pour caractère une corolle de quatre pétales; point de calice; quatre étamines insérées à la base des pétales; quatre glandes à la base du germe; un stigmate obtus; un drupe monosperme.

Ce genre renferme des arbrisseaux à feuilles stipulées, souvent alternes, dont les fruits se mangent, et qui se trouvent en Australasie. Il est fort voisin des *loranthes*.

Michaux, dans sa *Flore de l'Amérique septentrionale*, a donné le même nom à un autre genre de la syngénésie polygamie égale, dont le caractère consiste à avoir un calice commun, simple, composé de folioles lancéolées, droites, presque sur deux rangs; un réceptacle commun chargé d'écailles droites, verdâtres, de la longueur du calice; plusieurs fleurons plus longs que le calice, infundibuliformes, à tube grêle et à limbe divisé en cinq parties linéaires; des semences ovales, oblongues, sillonnées, surmontées d'une aigrette de cinq poils membraneux et contigus.

Ce genre renferme trois espèces; ce sont des plantes vivaces à feuilles alternes entières, et à fleur solitaire à l'extrémité de la tige, fort voisines des *athanases*, parmi lesquelles Walter les avoit même rangées. La plus remarquable est le PERSOONE A LARGES FEUILLES, qui a la tige simple; les feuilles lancéolées, aiguës, et presque amplexicaules. On les trouve dans les montagnes de la Caroline. Elle est figurée pl. 43, de l'ouvrage de Michaux. (B.)

PERTURBATEUR DES POULES. C'est ainsi qu'Albin désigne la SOUBUSE. *Voyez* ce mot. (S.)

PFRUICHCATL. Fernandès rapporte ce nom au *lama*. (DESM.)

PERUTOTOTL, *Canard* du Mexique, indiqué par Fernandès, et qu'il ne décrit pas, parce que, dit-il, cette espèce est déjà connue dans notre continent. (*Hist. Nov. Hisp., cap. 16, pag. 47.*) Mais cet auteur ne désigne pas l'espèce à laquelle le *perutototl* se rapporte. (S.)

PERVENCHE, *Vinca* Linn. (*pentandrie monogynie.*), genre de plantes qui appartient à la famille des Apocinées, et qui comprend des sous-arbrisseaux indigènes et exotiques, dont les tiges sont droites ou couchées, les feuilles opposées, et les fleurs axillaires. Chaque fleur a un calice persistant à cinq divisions, et une corolle monopétale en forme de soucoupe; le limbe de la corolle est large, ouvert, et découpé en cinq segmens obliques et comme tronqués; le tube est plus long que le calice, et son orifice est muni d'un rebord saillant tantôt arrondi et velu, tantôt lisse et à cinq côtés. Au sommet de ce tube, sont insérées cinq étamines, dont les filets, courts et en forme d'écailles, portent des anthères droites et membraneuses. Au centre de la fleur, on voit deux ovaires ayant deux glandes à leur base : ils soutiennent un seul style couronné par un stigmate concave et rond, qu'entoure inférieurement une espèce d'anneau. Le fruit est composé de deux follicules cylindriques, pointues d'un côté, réunies de l'autre, s'ouvrant longitudinalement, et contenant des semences oblongues et nues. Ces caractères sont figurés dans Lamarck, *Illustr. des Genr.*, pl. 172.

On connoît et on cultive trois espèces de *pervenches*. Les deux premières sont des plantes de nos bois; elles ont une tige ligneuse et rampante, des branches longues et flexibles; un feuillage d'un beau vert, et des fleurs bleues et agréables : elles se plaisent à l'ombre. De ces deux espèces, l'une a les feuilles et les fleurs grandes, c'est la grande Pervenche, *Vinca major* Linn.; l'autre espèce est plus petite et variée, à feuilles panachées, à fleurs blanches, pourpres, simples, doubles ou semi-doubles. On l'appelle petite Pervenche, *Vinca minor* Linn., ou *pervenche à feuille étroite*, ou *violette des sorciers*. L'une et l'autre sont toujours vertes.

La petite Pervenche se multiplie aisément d'elle-même par ses rameaux, dont les nœuds s'attachent à la terre et s'y enracinent. On la trouve par-tout dans les haies, parmi les broussailles, dans les bois, dans les fossés, et autres lieux couverts : sa racine est fibreuse; elle pousse plusieurs tiges menues, rondes, longues, vertes, noueuses, qui serpentent de tous côtés. Ses feuilles sont ovales, lancéolées, attachées à de courts pétioles, les vieilles fermes et d'un vert foncé, les nouvelles plus molles et d'un vert gai. Ses fleurs sont solitaires et portées par des pédoncules : elles se succèdent souvent pendant une grande partie de l'été; mais elles sont rarement suivies de semences. Pour obtenir du fruit de cette plante, il faut, dit-on, la mettre dans un pot où il y ait peu de terre; alors la sève qui ne sauroit se dissiper dans les racines, est obligée de passer dans les tiges et fait gonfler le germe. C'est le moyen qu'a employé avec succès Tournefort, cependant Miller dit qu'il ne lui a pas réussi; mais il ajoute qu'ayant coupé avec soin les branches latérales de plusieurs *per-*

venches qui étoient en pleine terre, et ne leur ayant laissé que les tiges supérieures, il avoit obtenu dans la seconde année une grande quantité de graines. La *petite pervenche* est d'un grand usage dans la médecine; elle passe pour astringente; elle entre dans les vulnéraires de Suisse, appelés FALLTRANCKS. *Voyez* ce mot.

La GRANDE PERVENCHE diffère de la précédente, en ce qu'elle est beaucoup plus grande dans toutes ses parties; ses tiges sont moins couchées : ses feuilles plus amples, plus pointues, un peu velues en leurs bords. Les pédoncules des fleurs sont droits : on la cultive dans les jardins où elle fait une agréable verdure, étant mise en espalier; mais, comme elle est plus tendre que la précédente, elle périt quelquefois par le froid, quand l'hiver est trop rude : dans les pays chauds elle fleurit presque toute l'année : elle croît naturellement aux lieux incultes, mais un peu gras, dans les bois, dans les haies, et le long des chemins. Ainsi que la précédente elle ne fructifie point, à moins qu'on ne la tienne assujétie, ou qu'on n'en coupe souvent les sarmens. Elle a les mêmes vertus; elle est vulnéraire, astringente, fébrifuge, et propre à modérer les pertes de sang; elle arrête le saignement du nez. La décoction des deux espèces de *pervenche* est excellente en gargarisme avec le miel rosat, dans les esquinancies inflammatoires : elles rétablissent le ton et le ressort des poitrines foibles, et dissipent la toux sèche et habituelle.

Comme ces plantes réussissent fort bien sous les arbres et parmi les buissons, elles peuvent servir d'ornement dans les bosquets d'hiver et dans les quartiers déserts des grands jardins. Si l'on met en terre les tiges de la *grande pervenche*, elles prendront bientôt racine et pourront tout de suite être transplantées à demeure; une fois reprises elles s'étendent et se multiplient sans aucun soin.

La PERVENCHE DE MADAGASCAR, *Vinca rosea* Linn., originaire de cette île et de celle de Java, est un joli petit arbuste qui s'élève à la hauteur de trois ou quatre pieds. Sa tige est droite, branchue, succulente, noueuse, et de couleur pourpre quand elle est jeune; elle devient ligneuse par le bas, à mesure que la plante vieillit. Les feuilles sont ovales oblongues, entières et assez rapprochées des branches : leurs pétioles ont deux petites dentelures à leur base. Les fleurs naissent aux côtés des rameaux, d'abord seules, et ensuite disposées deux à deux et par couples réunis : elles sont d'une belle couleur rose, quelquefois blanches, et se succèdent sur le même individu depuis le commencement du printemps jusqu'à la fin de l'été; celles qui fleurissent de bonne heure sont remplacées par des fruits qui mûrissent en automne et donnent des semences rondes et noires.

On multiplie cet arbuste par semences ou par boutures. Au midi de la France, il souffre la pleine terre; il suffit de le garantir des gelées en le couvrant d'un peu de paille, ou s'il est dans un pot, de le renfermer dans une chambre : mais au nord il exige d'être mis l'hiver en serre chaude. On sème sa graine au printemps sur couche et sous cloche, et on l'élève sur cette couche ou sous un châssis : quand la jeune plante est en état d'être enlevée, on la transplante avec précaution sur une autre couche de chaleur modérée : il faut

l'empêcher de filer et ne pas lui donner trop d'eau. Après sa reprise on l'accoutume insensiblement à supporter l'air ouvert; mais on ne doit l'y exposer entièrement que lorsque l'été est fort chaud; dans le cas contraire, on doit la tenir dans une caisse vitrée. On plante les boutures en été, sur couche aussi, et on les élève après de la même manière que les plantes de semences. On peut encore sans serre chaude, jouir de la fleur de cette *pervenche*, en la traitant comme une plante annuelle, et en la semant tous les ans; car elle fleurit dans la même année où elle a été semée. (D.)

PESANTEUR SPÉCIFIQUE. Elle est ou *absolue* ou *relative*. La *pesanteur spécifique absolue* est le poids d'un volume déterminé (comme un pouce cube ou un pied cube) d'une matière quelconque pesée dans une *balance ordinaire*. Par exemple, la *pesanteur spécifique absolue* de l'or est de 1348 livres 1 once 41 grains le pied cube.

La *pesanteur spécifique relative* est le rapport qui existe entre la *densité* ou la *pesanteur spécifique absolue* de deux corps, dont l'un est pris pour terme de comparaison. C'est l'eau pure que les physiciens ont choisie à cet effet, attendu qu'elle présente un moyen facile de connoître le rapport des *pesanteurs* des autres corps avec la sienne qu'on sait être de 70 livres le pied cube.

Pour exprimer ce rapport d'une manière facile, on suppose qu'un volume d'eau quelconque pèse 1000 ou 10000. Ainsi quand on dit qu'une telle pierre pèse 3000 ou 30000, c'est la même chose que si l'on disoit qu'un pied cube de cette pierre pèse autant que trois pieds cubes d'eau, c'est-à-dire que sa *pesanteur absolue* est de 210 livres le pied cube.

S'il y a des fractions, comme cela est ordinaire, elles sont exprimées par les chiffres qui suivent le premier; ainsi la *pesanteur spécifique relative* du marbre de Carrare est de 27168, c'est-à-dire qu'elle est à la *pesanteur spécifique* de l'eau, comme 27168 sont à 10000. Et dès-lors on trouve facilement que le poids du pied cube de cette pierre est de 190 livres 2 onces 6 gros 38 grains: on n'a qu'à multiplier 27168 par 70, et diviser par 10000.

Pour trouver la *pesanteur spécifique* d'un corps, on se sert de la *balance ordinaire* et de la *balance hydrostatique*, c'est-à-dire qu'on pèse d'abord à l'air libre le corps dont il s'agit, et qu'on le pèse de nouveau étant plongé dans l'eau. La quantité de *pesanteur* qu'il perd dans cette seconde opération, équivaut au volume d'eau qu'il a déplacé, et fait connoître le rapport de sa *pesanteur spécifique absolue* ou de sa *densité* avec celle de l'eau; et c'est ce rapport qu'on désigne simple-

ment sous le nom de *pesanteur spécifique*. Ainsi un corps qui, dans l'air libre pèseroit deux livres, et qui, plongé dans l'eau pèseroit encore une livre, seroit deux fois aussi pesant que l'eau à volume égal, et sa *pesanteur spécifique* seroit exprimée par 20000, celle de l'eau étant supposée 10000.

Quant aux détails de l'opération, il faut consulter les ouvrages des physiciens. (PAT.)

PESCHETEAU, nom vulgaire de la LOPHIE BAUDROIE, qui attire les autres poissons par le moyen d'une espèce d'appât, comme les pêcheurs à la ligne. *Voyez* au mot LOPHIE. (B.)

PESCI, nom kamtchadale de l'ISATIS. *Voyez* ce mot. (DESM.)

PESER (*vénerie*). Les chasseurs disent qu'une *bête* pèse beaucoup, quand ses pas sont marqués profondément en terre, ce qui indique que l'animal est de grande stature. (S.)

PESSE, *Hippuris*, genre de plantes à fleurs incomplètes, de la monandrie monogynie, et de la famille des HYDROCHARIDÉES, dont le caractère présente un calice entier, peu apparent, bilobé sur ses bords; point de corolle; une étamine à filament court et à anthère oblongue, sillonnée d'un côté; un ovaire inférieur surmonté d'un style engaîné dans le sillon de l'anthère, et terminé par un stigmate aigu.

Le fruit est une noix uniloculaire et à une seule semence, dont l'embryon est droit dans le centre d'un périsperme charnu.

Ce genre est figuré pl. 5 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme deux plantes qui croissent dans les eaux, dont la tige est cylindrique et simple; les feuilles linéaires et verticillées, et les fleurs petites et axillaires.

La plus commune, la PESSE VULGAIRE, a toutes les feuiles aiguës et au nombre de plus de quatre à chaque verticille. Elle est vivace, et se trouve très-abondamment dans les pays de marais. Les *canards sauvages* la mangent, mais les bestiaux la repoussent. Elle s'élève à cinq à six pouces.

La PESSE A QUATRE FEUILLES a les feuilles inférieures au nombre de quatre à chaque verticille, et les supérieures obtuses. Elle croît dans les marais salés du nord de l'Europe. (B.)

PESSE. On donne aussi ce nom au SAPIN. *Voyez* ce mot. (B.)

PETAGNANE, *Petagnana*, nom donné par Gmelin au genre établi dans l'*Hortus kewensis*, sous le nom de SMITHIE. *Voy.* ce mot. (B.)

PETALAIRE. C'est ainsi qu'on appelle une *couleuvre* d'Asie et d'Amérique. *Voyez* au mot COULEUVRE. (B.)

PETALE, nom donné à chaque pièce entière de la *corolle*. Quand la *corolle* est d'une seule pièce, il n'y a qu'un *pétale*; le *pétale* et la *corolle* ne font alors qu'une seule et même chose, et cette sorte de *corolle* se désigne par l'épithète de *monopétale*. Quand la *corolle* est de plusieurs pièces, ces pièces sont autant de *pétales*, et la *corolle* qu'elles composent s'appelle *polypétale*. Voyez le mot FLEUR. (D.)

PETALITTE, matière pierreuse qui se trouve aux environs de la mine de cuivre de Niakoperberg, en Suède, et que le savant minéralogiste Dandrada regarde comme une substance nouvelle. Ce minéral se trouve en masses irrégulières, formées d'une réunion de grains dont la contexture est lamelleuse. Sa couleur est ordinairement rougeâtre et quelquefois d'un blanc grisâtre; il a un éclat nacré, et il est translucide sur les bords. Il raye le verre, mais il est rayé par le feld-spath. Il est friable, et se réduit en une poudre blanche et rude. Il est infusible au chalumeau sans addition; avec le borax, il donne un verre blanc et transparent. Il ne fait aucune effervescence avec les acides, mais avec le temps il s'y dissout en partie. Sa pesanteur spécifique est d'environ 2620. (*Journ. de Phys., fruct. an 8.*) (PAT.)

PETALOSPERME, *Petalospermum*, nom que donne Michaux, dans sa *Flore d'Amérique septentrionale*, à un genre établi aux dépens des DALEA. (*Voyez* ce mot.)

Ce genre offre pour caractère un calice turbiné, strié, glanduleux, recourbé, à cinq dents subulées; cinq pétales en cœur, longuement onguiculés, insérés entre les étamines, excepté le supérieur, qui est plus grand et représente l'étendard, et qui est inséré au calice; cinq étamines, dont une semblable aux onglets des pétales, sert de gaîne aux autres; un ovaire supérieur ovale, à long style et à stigmate obtus; un légume ovale, très-petit, velu, ne s'ouvrant point, et contenant une seule semence.

Outre les espèces citées à l'article d'ALEA, sous les noms de d'*alea à fleurs blanches* et d'*alea à fleurs pourpres*, Michaux en mentionne deux autres. (B.)

PETARD. On donne ce nom, dans les colonies, au MARGRAVE A OMBELLE. *Voyez* ce mot. (B.)

PETASITE, nom spécifique d'une plante du genre des TUSSILAGES, dont Tournefort avoit fait un genre sous la considération que ses fleurs sont toutes flosculeuses. *Voyez* au mot TUSSILAGE. (B.)

PETAURISTA, nom latin d'une espèce de *guenon*, le BLANC-NEZ, et d'un *rongeur* du genre *polatouche*, le TAGUAN. *Voyez* ces mots. (DESM.)

PETESIOIDE, *Petesioides*. Jacquin avoit donné ce nom au genre de plantes qui a été appelé depuis VALLENIE. *Voy.* ce mot. (B.)

PETEUSE. *Voyez* BOUVIÈRE et CYPRIN. (B.)

PETHOLE, nom spécifique d'une *couleuvre* d'Afrique. *Voy.* au mot COULEUVRE. (B.)

PETIANELLE, nom vulgaire de deux variétés du FROMENT Linn.; le *pétianelle roux*, a l'épi court, renflé et roux; l'autre, le *pétianelle blanc*, a l'épi de même forme, mais blanc. Elles se cultivent toutes deux dans les parties méridionales de la France. *Voy.* au mot FROMENT. (B.)

PETIMBE, nom vulgaire de la FISTULAIRE PIPE. *Voyez* ce mot. (B.)

PETIOLE, queue ou support des feuilles, lien qui les attache à la tige ou aux branches. *Voy.* FEUILLE. (D.)

PETIT ANE, nom que donnent les marchands à une coquille du genre des *porcelaines*, figurée pl. 18, lettre T de la *Conchyliologie* de Dargenville. C'est le *cyprœa asellus* de Linn. *Voy.* au mot PORCELAINE. (B.)

PETIT-AZUR. *Voyez* AZUR. (VIEILL.)

PETIT-BŒUF, nom vulgaire de la MÉSANGE A LONGUE QUEUE. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

PETIT CÈDRE. C'est le PIN OXYCÈDRE. *Voyez* ce mot. (B.)

PETIT CHAT-HUANT. *Voy.* FRESAIE. (S.)

PETIT-CHÊNE, nom qu'on donne, en Lorraine, au *sizerin*. (VIEILL.)

PETIT COLIBRI, désignation de l'*oiseau-mouche* dans quelques livres de voyages. (S.)

PETIT CRIARD. C'est en Sologne, selon M. Salerne, le nom vulgaire du *pierre-garin* ou *grande hirondelle de mer de nos côtes*. (S.)

PETIT CUL-JAUNE DE CAYENNE. *Voy.* CUL-JAUNE (PETIT). (S.)

PETIT CYPRÈS, nom vulgaire de l'AURONNE. *Voyez* ce mot. (B.)

PETIT-DEUIL (*Parus Capensis* Lath., ordre PASSEREAUX, genre de la MÉSANGE. *Voy.* ces mots.). Tête, cou, dessus et dessous du corps d'un gris cendré clair; pennes des ailes noires, bordées de blanc; queue noire en dessus, blanche en dessous; iris rouge; bec et pieds noirs. Cette petite *mésange* du Cap de Bonne-Espérance fait son nid dans les buissons les plus épais; le mâle et la femelle y travaillent de concert; c'est lui qui, frappant de ses ailes avec force sur

les côtés du nid, en rapproche les bords, qui se lient ensemble et s'arrondissent en forme de boule alongée; l'entrée est sur le flanc et les œufs sont au centre; de plus, il y a un petit logement séparé où le mâle se tient, tandis que la femelle couve. Nous devons ces observations à Sonnerat, qui le premier a fait connoître cette espèce, sous la dénomination de *petite mésange du Cap de Bonne-Espérance.* (VIEILL.)

PETIT DEUIL. On a donné ce nom à un poisson du genre CHÉTODON, le *chétodon queue blanche*, à raison de ses couleurs. *Voy.* au mot CHÉTODON. (B.)

PETIT DORÉ, dénomination vulgaire du *roitelet* dans quelques endroits de la France. (S.)

PETIT-DUC. *Voy.* l'article des Ducs. (S.)

PETIT ENGOULEVENT TACHETÉ DE CAYENNE. *Voyez* IBIJAU. (S.)

PETIT-FOU (*Simia fatuellus* Linn.). *Voyez* au mot SAJOU. (S.(

PETIT-GRIS. *Voyez* ECUREUIL GRIS. (DESM.)

PETIT-GRIS DE SIBÉRIE. *Voy.* ECUREUIL PETIT-GRIS DE SIBÉRIE. (DESM.)

PETIT HIBOU; c'est la *chevêche* dans Edwards. (S.)

PETIT-HOUX. C'est le nom vulgaire du FRAGON. *Voyez* ce mot. (B.)

PETIT-LOUIS. *Voyez* TEITÉ. (VIEILL.)

PETIT-MOINE ou MOINOTON, l'une des dénominations vulgaires de la *charbonnière* ou *grosse mésange.* (S.)

PETIT-MOINEAU; c'est le *friquet.* Voyez ce mot. (S.)

PETIT-MONDE. Daubenton a ainsi appelé un poisson, le *tetrodon ocellatus* Linn. Or, quoi de plus baroque que le nom de *quatre dents petit-monde!* Voyez au mot TÉTRODON. (B.)

PETIT-MOUCHET; Belon a désigné ainsi le *traîne-buisson* ou *fauvette d'hiver.* (S.)

PETIT NOIR-AURORE (*Muscicapa ruticilla* Lath., ordre PASSEREAUX, genre du GOBE-MOUCHE. *Voyez* ces mots.). Longueur, quatre pouces cinq lignes; bec gris-brun; tête, gorge, dessus du corps, ailes et queue noirs; côtés de la poitrine, le milieu des pennes primaires, et l'origine de toutes les pennes latérales de la queue d'un jaune aurore; poitrine, ventre et couvertures du dessous de la queue, blancs; pieds noirs.

La femelle diffère en ce que la teinte aurore est d'un jaune simple, et que le noir est remplacé par du gris foncé et du brun noirâtre.

Cette espèce se trouve dans les Etats-Unis pendant l'été et se retire à Saint-Domingue et à la Jamaïque pendant l'hiver. (VIEILL.)

PETIT-PAON DES ROSES. *Voyez* CAURALE. (VIEILL.)

PETIT-PIERROT ; en anglais, *petteril*, nom qu'Edwards donne à l'*oiseau de tempête*. (S.)

PETIT-RIC. *Voyez* TIRAN PIPIRI. (VIEILL.)

PETIT ROSSIGNOL DE MURAILLE D'AMÉRIQUE. C'est, dans Catesby, le *petit noir-aurore*. Voyez ce mot. (S.)

PETIT-SIMON (*Sylvia Borbonica* Lath., pl. enl., n° 705, fig. 2, ordre PASSEREAUX, genre de la FAUVETTE. *Voyez* ces mots.). Trois pouces huit lignes font la longueur de ce *figuier* de l'île de Bourbon. Il a le dessus du corps d'une couleur d'ardoise clair; le dessous gris blanc ; la gorge blanche ; les grandes pennes de la queue d'un brun foncé, bordées d'un côté de couleur d'ardoise ; le bec brun, pointu et effilé ; les pieds gris et l'œil noir. La femelle et les petits ont à-peu-près le même plumage que le mâle ; nid sur les arbres isolés, composé d'herbes sèches et de crin à l'intérieur ; ponte de trois œufs bleus. (VIEILL.)

PETIT-TAILLEUR. *Voy.* COUTURIER. (S.)

PETIT-TOURD ; en quelques parties de la France, c'est le nom de la *grive*. (S.)

PETITE-FAUVETTE ou PASSERINETTE. *Voy.* l'article des FAUVETTES. (S.)

PETITE-JASEUSE. *Voyez* TIRICA. (VIEILL.)

PETITE OPERCULÉE AQUATIQUE. Geoffroy a ainsi nommé une coquille fluviatile que Linnæus avoit placée parmi les *hélices*, sous le nom d'*helix tentaculata*. Draparnaud en a fait un *cyclostome*, sous le nom de *cyclostome sale*, parce qu'elle est toujours incrustée de limon. *Voy.* au mot CYCLOSTOME. (B.)

PETITE-ORGE. On donne quelquefois ce nom à la CÉVADILLE. *Voy.* ce mot et le mot DAUPHINELLE. (B.)

PETITE-TÊTE, nom donné par Bloch au genre de poissons appelé LEPTOCÉPHALE. *Voyez* ce mot. (B.)

PETITE-VÉROLE. Les marchands donnent ce nom à une coquille du genre des *porcelaines*, qui est couverte de tubercules. C'est le *cypræa nucleus* figuré pl. 18, lettre V de de la *Conchyliologie* de Dargenville. *Voyez* au mot PORCELAINE. (B.)

PETITE-VIE. *Voy.* SITTELLE A HUPPE NOIRE. (VIEILL.)

PETITIE, *Petitia*, arbrisseau à rameaux tétragones, à feuilles opposées, ovales, oblongues, entières, et à fleurs dis-

posées en panicule terminale, que Jacquin a figuré pl. 182 de ses *Plantæ Americanæ*, et qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

Ce genre a pour caractère un calice à quatre dents, une corolle divisée en quatre parties, quatre étamines, un ovaire inférieur surmonté d'un style simple.

Le fruit est un drupe qui contient une noix à deux loges.

Cet arbuste croît à Saint-Domingue. (B.)

PETIVERE, *Petiveria*, genre de plantes à fleurs incomplètes, de l'hexandrie tétragynie et de la famille des CHÉNOPODÉES, dont le caractère consiste en un calice divisé en quatre parties lancéolées; point de corolle; six ou huit étamines; un ovaire supérieur surmonté de quatre styles persistans.

Le fruit est une semence nue, recouverte par le calice et surmontée par les quatre styles, devenus roides et spinescens.

Ce genre est figuré pl. 272 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme deux plantes vivaces à feuilles alternes, ovales, acuminées, et à fleurs disposées en épis lâches, qui viennent des Antilles ou de l'Amérique méridionale, et qui s'élèvent à deux ou trois pieds.

L'une, la PÉTIVÈRE ALLIACÉE, a les fleurs hexandres, et ses feuilles froissées sentent l'ail.

L'autre, la PÉTIVÈRE OCTANDRE, porte dans son nom son caractère distinctif.

On les cultive toutes deux au Jardin des Plantes. (B.)

PETOLE, nom spécifique d'une *couleuvre d'Afrique*. Voyez au mot COULEUVRE. (B.)

PETONCLE, *Petonculus*, genre de coquilles qui faisoit partie des ARCHES de Linnæus. Il est composé de coquilles orbiculaires, subéquilatérales, à charnière en ligne courbe, garnie de dents nombreuses, sériales, obliques et articulées, et à ligament extérieur. Ainsi il ne diffère des *arches* que parce que la charnière n'est pas en ligne droite, et des *nucules*, parce qu'elle n'est pas en ligne brisée.

Les *pétoncles* changent beaucoup avec l'âge, à raison de l'inégalité de l'accroissement des bords des valves, qui y est plus marqué que dans aucun autre genre. Ils présentent en général des caractères spécifiques si peu saillans, qu'ils ont été confondus entr'eux, et regardés comme des variétés les uns des autres; mais lorsqu'on va chercher ces caractères dans la situation des sommets, relativement à la charnière et au ligament cardinal, on en a de fixes et d'invariables, qu'on peut reconnoître à tous les âges et même dans l'état fossile.

Les impressions musculaires sont au nombre de deux dans les *pétoncles*, et elles sont accompagnées de deux saillies aiguës, qui se prolongent jusqu'au fond des sommets.

Les coquilles de ce genre ont généralement un épiderme écailleux ou velu, et des bords plissés, crénelés ou striés. Poli, dans son ouvrage sur les testacés des mers des Deux-Siciles, a décrit, sous le nom générique d'*axinaée*, l'animal des *pétoncles*, et il l'a figuré pl. 26, n°s 2, 3, avec des détails anatomiques très-étendus. *Voy.* au mot AXINAÉE.

Les *pétoncles* s'enfoncent dans le sable, et ne filent point de byssus comme les véritables ARCHES. (*Voy.* ce mot.) On les regarde par-tout comme un excellent manger.

Le PÉTONCLE COMMUN, *Arca petunculus* Linn., qui est lenticulaire, presque auriculé, garni de côtes tuilées, à sommets crochus et à bords plissés. Il est figuré dans la *Conchyliologie* de Dargenville, pl. 27, lettre B, et se trouve sur les côtes de l'Océan, où on le pêche habituellement pour le manger. Il est aussi connu sous le nom de *peigne sans oreille*. Sa couleur roussâtre est coupée par des lignes obliques brunes, et par des filets de même couleur qui forment des zigzags. Son diamètre est d'environ un pouce et demi.

On appelle aussi du nom de *pétoncle commun* la BUCARDE SOURDON. *Voyez* ce mot.

Le PÉTONCLE ONDULÉ, qui est ovale, blanc, marqué de taches longitudinales ondulées, et dont les sommets sont courbés en arrière et les bords crénelés. Il est figuré dans Gualtiéri, pl. 72, fig. G, et se trouve très-communément dans la Méditerranée. On l'appelle la *came flamboyante* chez les marchands.

Le PÉTONCLE VELU, qui est presque orbiculaire, équilatéral, velu et brun, et dont les sommets sont crochus et les bords crénelés. Il est figuré dans Gualtiéri, pl. 72, fig. G, et avec son animal, pl. 26, n°s 2 et 3 de l'ouvrage précité. Il se trouve dans la Méditerranée. On le connoît chez les marchands sous le nom de *noix de mer*. Son diamètre est ordinairement de trois à quatre pouces. Ce qu'il a de plus remarquable, c'est que son épiderme est formé de poils bruns si serrés, qu'ils imitent le velours. (B.)

PETOROÏ. Les insulaires des Kouriles donnent ce nom à la *bécasse*. (S.)

PETOULIER, nom qu'on donne, dans les parties méridionales de la France, à l'*olivier sauvage*. Voyez au mot OLIVIER. (B.)

PETOUMO, espèce d'*apeiba* figuré dans Aublet, *Flore de la Guiane*, pl. 215. *Voyez* au mot APEIBA. (B.)

PETRAC ou PETRAT. C'est le nom que les Orléanais donnent au *friquet*. (S.)

PETRÉE, *Petrea*, arbrisseau grimpant, à feuilles opposées, ovales, entières, presque sessiles, à fleurs disposées en grappes terminales et pendantes, qui est figuré pl. 559

des *Illustrations* de Lamarck, et qui forme un genre dans la didynamie angiospermie et dans la famille des PYRÉNACÉES.

Ce genre a pour caractère un calice très-grand, divisé en cinq parties, et violet; une corolle bleue, en roue, plus courte que le calice, divisée en cinq lobes obtus; quatre étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur surmonté d'un style très-court à stigmate simple.

Le fruit est une capsule à deux loges renfermées dans le fond du calice, et qui ne contient que deux semences.

La *petrée* croît dans l'Amérique méridionale.

Ammane avoit donné le même nom à la TÉTRACÈRE VOLUBLE. *Voyez* ce mot. (B.)

PÉTREL (*Procellaria*), genre de l'ordre des PALMIPÈDES. (*Voyez* ce mot.) *Caractères :* les oiseaux de ce genre ont le bec droit, un peu incliné à son extrémité; les pieds nus au-dessus du talon; trois doigts placés en avant, unis par une membrane; un éperon ou ergot tenant lieu du doigt postérieur. Ce genre est divisé en deux sections. Les espèces de la première ont les narines percées dans un tuyau couché; celles de la seconde ont les narines distinctes. LATHAM. Brisson en fait deux genres, et Buffon deux tribus sous les noms de *pétrel* et *puffin;* les premiers ont le bec, vers la pointe de sa partie inférieure, creusé en gouttière et comme tronqué en manière de cuiller; les autres ont cette mandibule crochue.

Les *pétrels* et les *puffins* ont le même instinct, les mêmes habitudes, n'habitent la terre que la nuit et dans le temps des couvées, s'enfoncent dans les trous des rochers, se cachent sous terre, y placent leur nid, et font entendre du fond de ces trous des cris qui souvent sont pris pour le coassement des *grenouilles*. Tous nourrissent leurs petits en leur dégorgeant dans le bec la substance à demi-digérée et déjà réduite en huile des poissons qui paroissent être leur unique nourriture. Si on les attaque dans leur retraite, si même on veut dénicher leurs petits, on doit agir avec précaution, car ils lancent cette huile dont leur estomac est rempli, aux yeux du chasseur; leur nid étant placé dans des rochers très-élevés et très-escarpés, l'ignorance de ce fait a coûté la vie à quelques observateurs qui, aveuglés par cette huile, se sont laissé tomber dans les précipices ou dans la mer.

De tous les oiseaux de mer, les *pétrels* et les *puffins* sont ceux qui se portent plus au loin sur le vaste Océan; mouvemens des flots, agitations des vents, orages, tempêtes, rien ne peut arrêter leur audace et leur confiance. Les navigateurs les rencontrent sous toutes les zônes, à l'extrémité des deux pôles;

par-tout ils bravent avec sécurité la fureur de la mer, et semblent se jouer de cet élément. Ces oiseaux, volant avec aisance, nageant avec facilité, ont encore la faculté de se soutenir sur l'onde, et même d'y courir en frappant de leurs pieds avec une extrême vîtesse la surface de l'eau. C'est de cette sorte de marche sur l'eau que vient le nom de *pétrell;* formé de *peter* ou *peterill*, que les matelots anglais leur ont imposé en les voyant, comme Saint-Pierre, courir sur l'eau.

Le Pétrel (*Procellaria pelagica* Lath., pl. enl. n° 993.). Grosseur d'une *alouette;* longueur, cinq pouces dix lignes; plumage d'un brun noirâtre, plus pâle sur le dessous du corps, où il incline à la couleur de suie; extrémité des pennes secondaires, croupion, bas-ventre et origine des quatre pennes extérieures de la queue, blancs; pieds et bec noirs, les deux mandibules ayant la pointe recourbée en bas. Cette espèce appartient à la famille des *pétrel-puffins*. On connoît dans cette espèce plusieurs variétés, sans doute de sexe ou d'âge; tels sont l'individu décrit par Brisson, qui a le croupion noirâtre; celui de Salerne, dont le plumage de différentes parties du corps a des reflets bleus, violets, verts, pourpres; et le *petit pétrel de Suède* de Linnæus, qui a des mouchetures blanches sur les couvertures des ailes. J'ai vu souvent ces diverses variétés se réunir ensemble.

Tous les navigateurs ont imposé à ce *pétrel* le nom d'*oiseau tempête*, parce qu'ils ont remarqué que lorsque dans un temps calme ces oiseaux arrivent en petites troupes à l'arrière du vaisseau, et volent en même temps dans le sillage, paroissant chercher un abri sous la poupe, c'est un signe de tempête; mais cela ne doit pas se généraliser, car on les voit souvent faire cette manœuvre sans qu'elle soit suivie du mauvais temps. De toutes les espèces de ce genre, celle-ci est la plus répandue. On la rencontre sous toutes les latitudes nord et sud, mais rarement aux atterages. Ainsi que l'*hirondelle*, ce *pétrel* vole avec la plus grande vîtesse, et semble la remplacer sur l'Océan. Il paroît et disparoît avec la même promptitude, et « sait, comme dit Buffon, trouver des points de repos au milieu des flots tumultueux et des vagues bondissantes; on le voit se mettre à couvert dans le creux profond que forment entr'elles deux hautes lames de la mer agitée, et s'y tenir quelques instans, quoique la vague y roule avec une extrême rapidité. Dans ces sillons mobiles de flots, il court comme l'*alouette* dans les sillons des champs».

Le Pétrel antarctique (*Procellaria antarctica* Lath.). On ne rencontre ce *pétrel* que sous les hautes latitudes australes. Il ressemble au *damier*, à l'exception du plumage, où le noir est remplacé par du brun sur un fond blanc.

Le Pétrel blanc (*Procellaria nivea* Lath.) se trouve dans le voisinage des glaces du pôle antarctique. Son plumage est d'un blanc de neige, excepté les tiges des pennes des ailes et de la queue, qui sont noires; le bec est d'un noir bleuâtre; les pieds sont bleus; grosseur d'un *pigeon*.

Le Pétrel blanc et noir (*Procellaria capensis* Lath.). Les navigateurs ont donné à cet oiseau le nom de *damier*, d'après son plu-

mage marqué de noir et de blanc ; d'autres l'ont appelé *pigeon de mer*, d'après son air et son port. Il habite les mers antarctiques, et s'approche peu des tropiques. Grosseur d'un *pigeon* commun ; quatorze à quinze pouces de longueur ; bec et pieds noirs ; dessus de la tête et du cou, pennes des ailes et de la queue, de la même couleur ; taches blanches sur les ailes ; queue frangée de blanc et de noir ; manteau régulièrement comparti par taches noires et blanches ; ventre de cette dernière couleur.

Les *damiers* varient en plumage.

Le PÉTREL BLEU (*Procellaria forsteri* Lath. ; *Vittata* Linn., édit. 13.). On voit ce *pétrel* dans les mers qui sont entre l'Amérique et la Nouvelle-Zélande. Taille d'un petit *pigeon ;* longueur, treize pouces ; bec gris bleu et très-large ; langue fort épaisse ; dessus du corps de la couleur du bec, avec une bande plus foncée et transversale sur les ailes et le bas du dos ; côté de la tête et dessous du corps blancs bleuâtres ; strie noire au-dessus des yeux ; pennes des ailes et l'extrémité des six intermédiaires de la queue d'un bleu noirâtre ; pieds noirs.

Le PÉTREL CENDRÉ (*Procellaria puffinus*, var., Lath., pl. enl. n° 39.) habite les mers du Nord. Il a le front, le dessous du corps et la queue de couleur blanche ; les ailes noires, avec quelques taches blanches ; le reste du plumage d'un cendré bleu ; les pieds gris brun ; le bec noir, fortement articulé et très-crochu ; longueur, quinze pouces.

Le PÉTREL DE L'ÎLE SAINT-KILDA. *Voyez* PÉTREL CENDRÉ.

Le PÉTREL PUFFIN (*Procellaria puffinus* Lath., pl. enl. n° 962.) a quinze pouces de longueur ; le bec jaune, avec sa pointe noire ; les parties supérieures du corps teintes d'un gris assez clair sur la tête, plus foncé sur le dos, tout-à-fait noirâtre sur les ailes et la queue ; chaque plume frangée d'une teinte plus claire ; le dessous du corps blanc.

Cette espèce se trouve dans nos mers, et niche aux îles Sorlingues, particulièrement sur l'île de Man ; elle y abonde au printemps. Elle commence par faire la guerre aux lapins, et les chasse de leurs trous pour s'y nicher. Sa ponte est d'un seul œuf blanc. Dès que le petit est éclos, la mère le quitte de grand matin pour ne revenir que le soir, et c'est pendant la nuit qu'elle le nourrit, en le gorgeant de la substance du poisson qu'elle a pêché.

Le PÉTREL PUFFIN BRUN (*Procellaria æquinoctialis* Lath.). Taille du *corbeau ;* longueur, vingt-trois pouces ; bec jaune ; pieds bruns, ainsi que tout son plumage. D'autres ont la mandibule supérieure noire, et une grande tache blanche au haut de la gorge. Ce *puffin* se trouve dans les mers du Cap de Bonne-Espérance et de la Nouvelle-Zélande.

Une variété que l'on voit au Kamtchatka est beaucoup plus grosse ; elle a tout le plumage noir, et les pieds d'un rouge noirâtre.

Le TRÈS-GRAND PÉTREL (*Procellaria gigantea* Lath.). Les Espagnols ont imposé à cet oiseau le nom de *quebrantahuessos*, qui veut dire *briseur d'os*, sans doute d'après la force du bec de ce grand oiseau, auquel Forster donne la taille de l'*albatros*. Il est, selon La-

tham, plus gros qu'une *oie*, et long de quarante pouces; bec d'un beau jaune, très-fort et très-crochu à son extrémité; dessus de la tête noirâtre; côtés, devant du cou et dessous du corps blancs; dessus du cou et du corps blanchâtre, avec des taches d'un brun obscur; scapulaires, couvertures, plumes des ailes et de la queue, de ce même brun, plus foncé sur le milieu de chaque plume; pieds d'un gris jaunâtre; membranes noirâtres.

Cette espèce se trouve dans les mers au sud de l'Amérique.

Le PÉTREL PUFFIN GRIS-BLANC DE L'ÎLE SAINT-KILDA (*Procellaria glacialis* Lath.). Cette espèce se trouve dans les mers du Nord, et du Sud jusqu'aux deux cercles polaires. Elle est connue à l'île de Saint-Kilda sous le nom de *fulmar*, au Groënland sous celui de *kakordluk*, et on l'appelle au Kamtchatka *glupisha*. Elle a dix-sept pouces de longueur; le bec d'un gris pâle, et terminé de jaunâtre; le dos et les couvertures des ailes cendrés; le reste du plumage blanc; les pieds d'un jaune grisâtre : dans quelques individus, la queue est cendrée.

Le PÉTREL TACHETÉ. *Voyez* PÉTREL BLANC ET NOIR.

Les méthodistes modernes décrivent encore plusieurs *pétrels*, qu'ils donnent comme espèces distinctes; savoir :

Le *procellaria cinerea*, qui a le corps cendré en dessus, blanc en dessous; le plan supérieur de la queue noirâtre; l'inférieur cendré clair; le bec jaune; les pieds d'un cendré pâle, et les membranes des doigts jaunâtres. Quelques individus ont le bec bleuâtre; la poitrine, ainsi que le ventre, noirâtres.

Le *procellaria cærulea*, qui ne diffère du *pétrel bleu*, qu'en ce que le bec est moins large, et que sa queue est terminée de blanc.

Le *procellaria urinatrix*, qui est de la grosseur du *pingouin-guillemot*; il a huit pouces un quart de longueur; le bec noir, blanc sur le milieu de la mandibule inférieure; le plumage d'un brun noir en dessus, blanc en dessous, excepté le haut de la gorge, qui est noir; les pieds d'un vert bleuâtre; les membranes noires. Il diffère des autres, en ce qu'il n'a point d'ongle postérieur, et en ce qu'il a une poche membraneuse comme la *frégate*. Il habite les mers Pacifiques et Australes. Il est connu, à la Nouvelle-Zélande, sous le nom de *tee-tee*.

Le *procellaria grisea*, qui habite les mers Australes. Longueur, treize à quatorze pouces; plumage couleur de suie, excepté les couvertures inférieures des ailes, qui sont blanches; pieds bleuâtres en devant; bec brun.

Le *procellaria alba*, qui se trouve aux îles de Noël et des Tourterelles, et ne diffère du précédent qu'en ce qu'il a le dessous du corps blanc.

Le *procellaria gelida*, qui a été vu à la zône glaciale antarctique. Longueur, huit pouces et demi; bec jaune; dessus de la tête et du cou, scapulaires, d'un cendré bleuâtre; le reste du dessus du corps noir; dessous blanc; pieds bleus.

On trouve encore quelques *pétrels* dans les nomenclateurs modernes; ils ont beaucoup d'analogie avec quelques-uns des précédens : tels sont les *procellaria fuliginosa*, *desolata*, *furcata*, *fregata*, etc.

(VIEILL.)

PETRICOLE, *Petricola*, genre de coquilles établi par

Lamarck dans la classe des *bivalves*. Son expression caractéristique se rédige ainsi : coquille transverse, inéquilatérale, un peu baillante aux deux bouts, et ayant deux impressions musculaires; deux dents cardinales sur une valve, et une dent cardinale bifide sur l'autre; ligament extérieur.

Ce genre est composé de trois espèces qui font partie du genre *vénus* de Linnæus. L'une de ces espèces est figurée sous le nom de *venus lapicida*, tab. 172, fig. 1664 et 1665 de la *Conchyliologie* de Chemnitz. L'autre est la *venus litophaga* de Retzius que Fleurieu-Bellevue a depuis rangée parmi les Rupellaires. (*Voyez* ce mot.) Elle se trouve très-abondamment dans les rochers sous-marins calcaires des environs de la Rochelle. Sa manière de vivre se rapproche beaucoup de celle des *pholades*; mais son trou n'est pas rond, ainsi elle ne peut le creuser par un mouvement de tarière comme ces dernières. Il est probable, dit Fleurieu-Bellevue dans un mémoire lu à l'Institut, qu'elle dissout la pierre par le moyen d'un acide qui transsude de son corps, opinion non prouvée, mais qui appuie l'observation faite par l'auteur de ce mémoire, que la pierre est colorée différemment autour du trou dans une petite épaisseur, et par celle faite sur les *moules lithophages* par Fortis, qu'on ne les trouve jamais dans les pierres argileuses, les *basaltes* et les *briques*, quoique moins dures que la pierre calcaire voisine qui en est garnie. (B.)

PÉTRIFICATION, changement d'un corps organisé en matière pierreuse, ordinairement de la nature du silex.

Comment la nature opère-t-elle cette métamorphose qui paroît avoir été faite quelquefois dans un temps fort court? Cette intéressante question a fait depuis long-temps le sujet des méditations d'un grand nombre de naturalistes; mais les solutions qu'ils ont essaié d'en donner, paroissent peu satisfaisantes.

On voit dans le bel ouvrage du savant Haüy qui a paru en septembre 1801, que l'explication qui paroît être aujourd'hui le plus généralement admise, *consiste à supposer que la matière pierreuse se substitue à la substance végétale à mesure que celle-ci se décompose;* à quoi l'auteur lui-même ajoute : « et parce que le remplacement se fait successivement, » et comme *de molécule à molécule*, les parties pierreuses en » s'arrangeant dans les places restées vides par la retraite des » parties ligneuses, et en se moulant dans les mêmes cavités, » prennent l'empreinte de l'organisation végétale, et en co- » pient exactement les traits ». (*Tom. 1, p. 142 et 143.*)

C'est d'après cette théorie, que le même savant admet expressément que, *dans le bois pétrifié, l'organisation est dé-*

truite, et qu'il n'en reste que l'apparence. (Tome 2, page 182, ligne dernière.)

S'il suffisoit qu'une théorie fût ingénieuse pour être adoptée, celle-ci dispenseroit d'en chercher une autre, car elle est présentée d'une manière très-séduisante au premier coup-d'œil; mais avec un peu d'examen, et sur-tout d'après l'observation des faits, on reconnoît bientôt qu'il n'est guère possible de l'admettre.

Que l'on considère les circonstances qui accompagnent dans la nature les *bois pétrifiés*, on verra que des troncs d'arbres de 20, de 40 pieds de longueur (Pallas en cite de dix brasses) qui sont enfouis à peu de profondeur dans des couches sablonneuses, se trouvent parfaitement convertis en silex, depuis l'écorce jusqu'au cœur de l'arbre; et ce qu'il est important de remarquer, c'est que le sable qui les environne, et qui les touche immédiatement, est tout aussi meuble qu'ailleurs, et n'a pas le moins du monde participé à l'état pierreux du bois.

Comment donc pourroit-on supposer avec quelque vraisemblance, que le *liquide* qui tenoit en dissolution la matière pierreuse qui a pris la place des molécules du bois, n'eût pas aggluliné et converti en grès quartzeux le sable qui touche à ce bois pétrifié. Cette conséquence néanmoins sembleroit inévitable.

Quant à l'organisation même du bois qu'on suppose avoir été détruite, il faut remarquer que non-seulement les plus petites fibres, à peine discernables au microscope, ont parfaitement conservé et la forme et la situation qu'elles avoient dans l'état le plus parfait du bois, mais encore toutes les nuances de couleurs qui leur sont propres. Or, si les molécules pierreuses avoient pris la place des molécules ligneuses, toute la masse pétrifiée seroit d'une couleur uniforme, puisque la même matière pierreuse auroit successivement rempli toutes les places restées vides par la retraite des molécules ligneuses.

Mais, au surplus, il faudroit vouloir complétement résister à l'évidence, pour supposer une décomposition préalable du bois pétrifié, quand on l'observe avec soin. Qu'il me soit permis de citer à cette occasion la description d'un morceau, que j'ai donnée dans mon *Histoire naturelle des Minéraux, tome v, pag. 379 et suiv.*

Cet ouvrage avoit paru dans le mois de janvier 1801, huit à neuf mois avant celui de M. Haüy: ainsi ce n'est pas le desir puérile de contredire ce savant, qui m'a fait adopter une opinion différente de la sienne, elle m'avoit été depuis long-

temps suggérée par l'observation d'un grand nombre de faits qui m'avoient démontré que la *pétrification* étoit une véritable transmutation des parties mêmes du corps organisé en matière siliceuse ; de sorte qu'un corps étoit d'autant moins susceptible de *pétrification*, qu'il étoit plus décomposé à l'époque où il a été enfoui.

L'échantillon dont il s'agit fait partie de la collection du célèbre de Jussieu, et il paroît provenir de la montagne de Saint-Symphorien près d'Etampes, où l'on en a trouvé de semblables. Ce morceau présente non-seulement l'organisation la plus parfaite du bois avec les nuances de chaque fibre, mais encore il renferme un grand nombre de vers qui sont eux-mêmes convertis en agate.

M. de Jussieu m'a permis de faire scier une plaque de ce morceau que j'ai fait polir : elle présente le bois coupé transversalement, et les vers qui le perçoient se trouvent coupés longitudinalement ; leur partie extérieure est blanchâtre et opaque, et leur intérieur offre des zônes ondulées de différentes teintes, qui semblent représenter leurs intestins.

« A l'égard du bois, les couches ligneuses annuelles sont » très-rapprochées, très-multipliées, mais très-distinctes ; » elles n'ont qu'un quart de ligne d'épaisseur, et sont com- » posées d'une multitude de lames de la plus grande ténuité, » qui sont disposées non parallèlement, mais perpendicu- » lairement au plan des couches, de sorte que c'est la largeur » des lames qui forme l'épaisseur de ces couches. Et comme » on ne voit que la coupe de ces lames, elles ressemblent à » des fibres qui auroient tout au plus un centième de ligne » d'épaisseur.

» Les prolongemens médullaires qui vont du centre à la » circonférence, sont tellement multipliés, qu'ils sont à un » huitième de ligne l'un de l'autre ; ils passent entre les pe- » tites lames des cercles annuels, et n'ont guère plus d'épais- » seur qu'elles.

» Les cercles annuels sont séparés l'un de l'autre par une » couche d'une substance dont l'organisation est toute diffé- » rente, et paroît spongieuse. Ces couches n'ont également » qu'un quart de ligne d'épaisseur ; et il est très-remarquable » qu'elles ont conservé leurs pores vides : on le reconnoît » même sans loupe, en les présentant au jour oblique- » ment.

» Mais ce qui me paroît le plus instructif dans ce morceau, » c'est que dans la partie de l'aubier qui avoit éprouvé un » commencement de décomposition, la couche que j'ai dit » avoir un tissu spongieux, a été en partie détruite, et a laissé

» des vides de deux ou trois lignes de longueur, qui n'ont » point été remplis par la matière siliceuse ; de sorte que les » cercles ligneux, peu adhérens les uns aux autres, se sont » détachés en partie dans l'opération du sciage, et ont laissé » saillante une portion du corps des vers qui sont parfaite- » ment agatisés.

» Le cœur de l'arbre paroît avoir été détaché du morceau » par la même raison ; c'est-à-dire parce que le bois de cette » partie étant dans un état de décomposition, n'a pu être » pétrifié. Les dernières couches ligneuses qui subsistent de » ce côté, sont évidemment moins bien pétrifiées que celles » qui sont dans la partie moyenne entre le cœur et l'au- » bier ».

Demeste rapporte d'autres faits analogues à ceux-ci. « On voit, dit-il, dans le cabinet de M. le comte d'Angivillers, une très-grosse portion de tronc d'arbre... entièrement pétrifié, excepté vers son centre... le cœur du bois est encore à l'état ligneux et combustible... toute cette partie est accompagnée *d'un nombre considérable de petits cristaux de roche à deux pointes :* ces cristaux couchés entre les fibres du bois y sont à peine adhérens ». (*Lett. t. 1, p. 495.*)

On voit ici, comme dans le morceau de M. de Jussieu, que ce sont bien les parties ligneuses elles-mêmes qui ont pris la nature silicée, et que ce n'est point un liquide quartzeux qui a pris la place de ces molécules, puisque les vides qui avoient été occasionnés par un commencement de décomposition n'ont point été remplis.

Quant aux petits cristaux de roche qui se trouvent en grand nombre couchés entre les fibres du bois, il paroît qu'ils sont dûs à ses principes élémentaires qui s'étoient dégagés sous une forme gazeuse par l'effet de la *putréfaction*, et qui, se trouvant libres dans ces interstices, avoient formé ces cristaux par l'effet des mêmes combinaisons chimiques qui avoient converti en silex les parties ligneuses qui n'étoient pas altérées.

Il est probable que parmi ces principes du bois, et en général de tous les corps organisés, on doit compter essentiellement un principe phosphorique, comme le prouve leur phosphorescence dans le tems de leur décomposition. Or, il paroît constant que le phosphore est également un des principes constituans du quartz, suivant les observations de Dolomieu, dont je parle à l'article de ce minéral. *Voyez* QUARTZ.

Il existe dans différentes collections, d'autres échantillons de bois pétrifié, qui présentent les mêmes accidens que celui de M. de Jussieu ; on peut remarquer entr'autres celui que

j'ai fait figurer (*t. V, p. 386, pl. C.*), qui se trouve dans le cabinet de M. Besson, inspecteur des mines. On y voit non-seulement des vers agatisés, mais encore de petits corps blancs et ovales à demi-transparens, avec un corps rond un peu opaque au milieu, qui paroissent être les œufs d'où devoient éclore d'autres vers.

M. le Camus possède des échantillons de bois agatisé, trouvés à Naufle, près de Grignon, qui contiennent une foule de larves d'insectes, qu'on diroit encore dans leur état naturel.

M. Lelièvre, membre du conseil des mines, a pareillement dans sa collection un échantillon de bois agatisé, d'une couleur obscure, tout criblé de gros vers blancs, dont on reconnoît encore l'organisation.

J'ai vu divers échantillons de ces bois agatisés où les vers sont mobiles dans leur alvéole, ce qui détruit absolument toute idée d'infiltration d'un fluide quartzeux, car dans cette hypothèse, le tout auroit fait une masse compacte.

Saussure parle d'un morceau curieux du cabinet de M. d'Annone, à Bâle; c'est un crabe fossile, dont les œufs mêmes qu'on voit sous sa queue sont pétrifiés.

Tous ces faits prouvent que la *pétrification* s'est opérée d'une manière presque subite, et ils excluent absolument toute idée de décomposition, et sur-tout de remplacement fait de *molécule à molécule;* car dès l'instant où des substances aussi molles que des vers, auroient éprouvé la *putréfaction*, elles auroient été tellement déformées, qu'il n'en seroit pas resté la moindre apparence reconnoissable.

Les fruits pétrifiés dont on a divers exemples bien constatés, prouvent encore la promptitude de la *pétrification*. Les *noix fossiles* de Lons-le-Saunier sont un des faits les plus curieux en ce genre. Elles furent trouvées dans un ancien puits des salines à trente toises de profondeur. Leur coquille et leur zeste sont demeurés à l'état ligneux; mais la noix elle-même a été convertie en silex. (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1742.) On voit plusieurs de ces noix dans les collections de MM. de Jussieu et Le Camus; et suivant le *Catalogue* de Davila, on en trouve de semblables en Piémont. Elles ont si peu changé de couleur et d'apparence, qu'on seroit tenté de les manger, et l'intérieur de leur coquille n'offre pas le moindre vestige d'infiltration.

Il est donc impossible de considérer la *pétrification* comme une opération mécanique où la matière pierreuse auroit remplacé molécule à molécule la matière de ces corps organisés; une telle supposition est trop évidemment contredite par les

faits que j'ai rapportés et par mille autres semblables. Il faut donc de toute nécessité la regarder comme une opération chimique et une combinaison de fluides gazeux avec les principes constituans des corps organisés : opération qui change très-rapidement ceux-ci en substance pierreuse, sans toucher en aucune manière à l'arrangement de leurs molécules, de sorte que ni les formes ni les couleurs ne sont nullement altérées par cette modification.

On pourroit, si je ne me trompe, se former une idée assez juste de la *pétrification*, en la comparant à la congélation : avec cette différence que la congélation ordinaire s'opère par la simple soustraction du calorique, au lieu que celle-ci est une coagulation occasionnée par l'introduction d'un autre fluide.

A l'égard de la pesanteur qu'acquièrent les corps pétrifiés, elle n'a rien qui soit contraire à cette théorie ; car on sait combien les fluides gazeux les plus subtils peuvent acquérir de densité quand ils viennent à se solidifier; tel que l'oxigène, par exemple, quand il se combine avec les substances métalliques. On en voit un exemple frappant dans la mine d'étain vitreuse, qui est un oxide d'étain sans mélange d'autre matière; et il ne s'en faut que de 3 à $\frac{4}{100}$ que sa pesanteur spécifique ne soit égale à celle du métal pur, quoique l'oxigène fasse à lui seul plus des $\frac{21}{100}$ de la masse. Il est donc susceptible de se condenser au point d'acquérir une pesanteur beaucoup plus grande que celle d'aucune pierre; et il est infiniment probable que c'est l'oxigène qui joue le principal rôle dans le phénomène de la *pétrification*, par sa combinaison avec le principe phosphorique qui se trouve développé dans tous les corps organisés. On n'ignore pas que les plus célèbres chimistes ont regardé les matières terreuses comme des oxides, et tout me porte à croire que cette conjecture est de la plus grande justesse.

Quant aux coquilles et aux oursins fossiles, dont l'intérieur est occupé par un noyau de pur silex, le savant Haüy dit que *rien ne paroît plus simple que l'explication de ce fait, par l'intromission d'un liquide chargé de molécules pierreuses dans la cavité des coquilles.* (Tom. 1, pag. 140.)

Il est certain que rien n'étoit plus facile à trouver que cette explication, mais elle est si *simple* en effet, qu'au lieu de résoudre aucune difficulté, elle en fait naître au contraire de très-considérables ; car puisqu'elle suppose formellement la préexistence d'un liquide chargé de molécules siliceuses, elle obligeroit à répondre d'abord aux questions suivantes :

1°. Existe-t-il dans la nature un fluide capable de dissoudre

la silice? (On ne répondroit pas, je pense, que cela est prouvé par le fait, car ce seroit supposer ce qui est en question.) Je sais bien qu'on a dit que les eaux bouillantes des volcans d'Islande tenoient du quartz en dissolution à l'aide d'une matière alcaline, et sur-tout de la chaleur prodigieuse qu'elles éprouvoient dans le sein de la terre; mais les couches de craie et de pierre calcaire, qui souvent sont remplies de coquilles à noyau siliceux, ne contiennent ni le feu des volcans, ni des amas de soude et de potasse.

2°. Si ce liquide quartzeux eût existé dans ces bancs calcaires en assez grande abondance pour remplir un nombre infini de coquilles, comment se feroit-il qu'on n'en apperçût pas la moindre trace dans la matière calcaire qui les environne; ainsi que je l'ai déjà observé à l'égard des couches sablonneuses qui contiennent les bois pétrifiés en agate? Cependant il n'est rien arrivé de semblable.

3°. Pourquoi le prétendu liquide siliceux s'est-il si souvent écarté des loix de l'hydrostatique quand il est venu remplir les coquilles? car si l'on jette les yeux sur la tranche d'un banc calcaire horizontal, rempli de coquilles univalves, fort alongées, telles que les *vis*, on verra qu'elles sont disposées dans toutes sortes de situations : les unes ont la bouche beaucoup plus basse que le sommet du cône; d'autres sont inclinées dans le sens contraire : d'autres enfin sont dans une situation à-peu-près horizontale.

Or, il arrive très-fréquemment que celles dont l'ouverture est en bas et la pointe fort relevée au-dessus de la ligne horizontale, se trouvent ou totalement remplies d'un noyau de silex, ou bien ce noyau n'occupe que la partie la plus voisine de la pointe; celle par conséquent où l'intromission d'un fluide n'a nulle vraisemblance.

Et parmi celles qui sont dans la situation la plus favorable à cette intromission, on en voit un grand nombre qui sont absolument vides, tout à côté de quelques autres qui se trouvent remplies d'un noyau de silex. Quelle pourroit être la cause de cette prédilection? C'est ce qu'il seroit bien difficile de dire, dans l'hypothèse de M. Haüy.

Il est donc évident qu'il faut avoir recours à une autre explication qu'à celle donnée par ce savant, qui paroît tout-à-fait insuffisante; tandis qu'au contraire la théorie des gaz satisfait à tout, et n'est contredite par aucun des faits que présente la nature. En effet, l'on peut très-bien supposer qu'un fluide gazeux pénètre la masse entière d'une substance aussi poreuse que la craie; et comme ce fluide ne peut produire la matière du silex que par sa combinaison avec les fluides contenus

dans les corps organisés, il ne convertit en silex que la substance même du mollusque renfermé dans la coquille. Quand la partie antérieure de ce corps qui est la plus exposée aux atteintes des agens extérieurs s'est trouvée altérée par la *putréfaction* ou dévorée par quelque ennemi; il n'y a eu que la partie restante qui ait formé le noyau siliceux qu'on trouve vers la pointe de la coquille.

Quand l'animal s'est trouvé totalement décomposé, la coquille est demeurée vide, ou n'a été remplie que par la craie même, lorsque celle-ci se trouvoit dans un état pâteux.

Le test des oursins et les écailles des coquillages sont demeurés le plus souvent dans leur état naturel, ou n'ont été convertis qu'en spath calcaire, de même que les belemnites, attendu que ces corps contiennent trop peu de matière animale, et qu'elle y est trop masquée par la terre calcaire dont ils sont composés, pour donner prise à la *pétrification* siliceuse; mais ils peuvent être facilement convertis en spath calcaire par une eau chargée d'acide carbonique qui opère insensiblement la cristallisation de leurs molécules.

Je pourrois présenter beaucoup d'autres considérations propres à confirmer la théorie de la *pétrification* siliceuse par le moyen des fluides gazeux; mais je me bornerai à rappeler le phénomène de la formation des *agates*, des *calcédoines* et autres pierres de cette nature, dans la lave et les tufs volcaniques; car je ne pense pas qu'on puisse expliquer d'une manière plausible cette lapidification, autrement que par la théorie des gaz.

On voit des laves poreuses dont les alvéoles sont tellement multipliées, que dans le principe elles ont dû avoir autant de vide que de plein. Aujourd'hui ces mêmes alvéoles, qui ont quelquefois un pied de diamètre, sont remplies par des boules d'*agate* ou de *calcédoine;* de sorte que la pesanteur de la masse totale doit être pour le moins double de ce qu'elle étoit dans le temps où la lave a coulé.

Or, d'où pourroit-on raisonnablement supposer que fût venue cette prodigieuse quantité de matière calcédonieuse? En admettant même qu'il n'y eût pas d'augmentation dans le poids total de la masse, on ne pourroit pas supposer que cette matière eût été fournie par la lave elle-même, puisqu'elle n'a rien perdu de sa densité d'une manière sensible. On verroit d'ailleurs quelques vestiges de cette matière calcédonieuse dans la substance même de la lave, sur-tout auprès des alvéoles qui en sont remplies, et l'on appercevroit une espèce de transition de la boule de calcédoine à la lave qui l'environne; mais c'est ce qui n'arrive point; la ligne de démarcation est par-

faitement nette et tranchée: ici tout est calcédoine, là tout est lave pure. Il en est de même à l'égard des stalactites calcédonieuses; j'en ai plusieurs qui sont encore adhérentes à la lave même d'où elles ont découlé, et cette lave n'est pas plus siliceuse que celle qui forme les parois des alvéoles. Dans tous ces cas, la *calcédoine* paroît être complètement étrangère à la lave, quoiqu'il soit bien évident qu'elle a été *formée* dans la lave même.

Il ne reste donc, à ce qu'il me semble, d'autre manière d'expliquer ce phénomène, que de reconnoître que ce sont des fluides gazeux qui ont pénétré la lave et qui se sont combinés avec d'autres fluides, soit gazeux, soit à l'état liquide, renfermés dans les soufflures qui contenoient probablement un principe phosphorique analogue à celui qui se trouve dans les animaux.

Ce principe phosphorique joue un grand rôle dans les phénomènes volcaniques, ainsi que je l'établis dans ma théorie des volcans, dont toutes les bases (et notamment celle-ci) ont été adoptées par le savant observateur Breislak, comme on peut le voir dans le chap. VII de son *Voyage*, quoiqu'il ait oublié d'indiquer la source où il avoit puisé la théorie qu'il donne comme la sienne. *Voyez* VOLCAN.

Nous avons d'ailleurs un fait analogue et qui nous met sur la voie pour expliquer cette lapidification, c'est l'exemple du *gaz fluorique imprégné d'un principe siliceux*, qui, par le seul contact avec l'eau, forme subitement une matière quartzeuse. Pourquoi donc refuseroit-on d'admettre que la nature fasse ce que nous pouvons ébaucher nous-mêmes, et qu'avec ses puissans moyens elle l'opère d'une manière infiniment plus parfaite? (PAT.)

PÉTRILITE, nom donné par Kiwan au *feld-spath cubique*. Voyez FELD-SPATH. (PAT.)

PÉTROCHELIDON. C'est dans quelques auteurs grecs le nom du *martinet noir*. (S.)

PETROLE. *Voyez* BITUMES. (PAT.)

PÉTROMYZON, *Petromyzon*, genre de poissons de la division des *chondroptérigiens*, dont le caractère consiste en sept ouvertures branchiales de chaque côté du cou; un évent sur la nuque, et point de nageoires pectorales.

Ce genre, qui dans toutes les méthodes, dans tous les systêmes, est placé à la tête ou à la queue des autres poissons, renferme des espèces qui, par la simplicité de leurs organes extérieurs, semblent en effet ouvrir ou fermer cette grande classe d'animaux, la lient sur-tout très-bien avec celle des reptiles, division des *serpens*, dont elles ont la forme générale et

même quelqu'une des habitudes; elles la lient également avec celle des *vers*.

La conformation intérieure des *pétromyzons* diffère de celle des autres poissons. L'ouverture de la bouche est susceptible de changer de forme à la volonté de l'animal ; les dents sont creuses, renfermées à leur base dans des capsules charnues, et non attachées aux mâchoires ; la langue est en forme de croissant, et garnie en ses bords de très-petites dents ; les organes de la respiration sont composés de quatorze petites bourses, sept de chaque côté, ayant chacune une ouverture en dehors et deux en dedans ; l'eau, après avoir déposé son air dans ces bourses, sort par la bouche ou par l'évent de la nuque ; plus souvent l'eau qui est entrée par la bouche ou par l'évent sort par les trous extérieurs des bourses. Ces organes ont encore la propriété d'absorber l'air qui se trouve dans l'intérieur, de faire un vide qui permet à l'animal de se fixer, par la bouche, sur les corps solides d'une manière extrêmement forte.

Les parties solides des *pétromyzons* se réduisent à une longue corde cartilagineuse qui renferme la moelle vertébrale sans aucune côte; leur canal alimentaire est sans sinuosités ou appendices ; leur cœur très-gros et leurs ovaires plus que tous les autres organes intérieurs pris en masse.

Ces poissons sont vivipares, et pondent, au printemps, un très-grand nombre d'œufs que le mâle féconde à la manière des autres poissons. (*Voy.* au mot Poisson.) Ils peuvent perdre sans mourir de très-grandes portions de leur corps. Il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, qu'ils soient privés des organes de l'ouïe.

On compte neuf espèces de *pétromyzons*, savoir :

Le Pétromyzon lamproie, *Petromzyon marinus* Linn., qui a vingt rangées de dents ou environ ; le dos verdâtre, marbré de brun, et le ventre argenté. Il est figuré dans Bloch, pl. 77 ; dans Lacépède, vol. 1, pl. 1 ; dans l'*Histoire naturelle des Poissons*, faisant suite au *Buffon*, édit. de Déterville, vol. 9, p. 90, et dans beaucoup d'autres ouvrages. On le trouve dans les mers d'Europe, d'Asie et d'Amérique, d'où il remonte dans les rivières, au printemps, pour y rester tout l'été.

Ce poisson parvient à une grosseur considérable, six ou huit pieds de long, et quatre pouces de diamètre ; sa bouche, le plus souvent de forme ovale, outre les dents déjà indiquées, en a deux plus grandes antérieurement, et sept postérieurement ; ses yeux sont ronds et entourés de deux rangées de petits trous, qui laissent couler une humeur visqueuse propre à enduire le corps et à le rendre plus souple et plus glissant ; le tronc est cylindrique, couvert d'une peau qui ne présente point d'écailles visibles pendant la vie de l'animal ; il manque de na-

géoires pectorales et ventrales, et en a deux sur le dos, mais elles sont petites.

Les vers marins et fluviatiles, de très-petits poissons, des charognes, etc. servent de nourriture aux *pétromyzons lamproies*, ou plus simplement aux *lamproies*, qu'on appelle aussi *pibales* pendant leur jeunesse, dans quelques cantons de la France. Elles sont elles-mêmes la proie des brochets, des silures, des loutres, etc. contre lesquels elles n'ont d'autre moyen de défense que l'agilité de leur fuite et l'habitude de se tenir la plupart du temps cachées dans la boue, dans les trous du rivage ou sous les dunes.

Comme l'anguille, avec laquelle elle a de grands rapports, la *lamproie* nage par ondulations latérales, à la manière des serpens; elle rampe aussi fort bien sur terre, où elle peut rester long-temps sans inconvénient, pourvu qu'il ne fasse pas trop chaud. Elle s'attache avec tant de force aux corps solides, par le moyen de sa bouche, qu'on a enlevé, avec une *lamproie* de trois livres, une pierre de douze livres contre laquelle elle étoit fixée. Il paroît, contre l'opinion des anciens, qu'elle vit long-temps, quoiqu'elle croisse assez promptement. Elle multiplie beaucoup.

La chair de la *lamproie* est très-délicate; mais quand elle est trop grasse, elle est difficile à digérer. Lorsqu'elle sort de la mer, elle est plus tendre et plus savoureuse que lorsqu'elle a séjourné long-temps dans les rivières. On la mange ordinairement cuite dans l'eau et à la sauce blanche, ou cuite sur le gril et à la sauce piquante. On en fait aussi d'excellens pâtés.

On prend les *lamproies* à la louve, à la nasse ou dans les filets; on les prend aussi à la main et à la fouène, pendant la nuit, au moyen du feu. Il est certaines rivières où elles sont si abondantes, qu'on ne peut les consommer fraîches. Dans ce cas, il est avantageux, à l'exemple des pêcheurs du nord de l'Allemagne, de les faire cuire sur le gril, et de les mettre dans des barils avec une saumure composée de vinaigre, de sel, de feuilles de laurier, de thym et de poivre: elles se conservent très-bien ainsi plusieurs mois, sur-tout lorsqu'on les tient dans une cave.

Le Pétromyzon fricka, *Petromyzon fluviatilis* Linn., a la seconde nageoire du dos anguleuse et réunie avec celle de la queue. Il est figuré dans Bloch, pl. 78; dans le *Buffon* de Déterville, vol. 9, p. 90, et dans plusieurs autres ouvrages. Il se pêche pendant l'hiver, dans les lacs et dans les rivières, d'où il est remonté de la mer. Sa longueur surpasse rarement quinze pouces. Une seule rangée de dents dans la bouche, un corps noirâtre en dessus et bleu en dessous le distinguent suffisamment des petits de l'espèce précédente. On en prend d'immenses quantités dans le nord de l'Europe et en Angleterre, où on le prépare comme le précédent, pour être envoyé au loin. On en emploie beaucoup pour servir d'appât dans la pêche de la *morue* et du *turbot*. Ils sont beaucoup meilleurs l'hiver que l'été. Ils ont la vie dure, et peuvent être conservés plusieurs jours hors de l'eau lorsqu'il fait froid. Il n'est pas rare en France, où il est connu sous les noms de *petite lamproie* ou de *lamproie de rivière*; mais il ne

paroît pas que nulle part on en tire un parti avantageux en le conservant. Il s'apprête comme la *lamproie*.

Le Pétromyzon lamproyon, *Petromyzon branchialis* Linn, a la seconde nageoire du dos très-étroite et non anguleuse; deux appendices de chaque côté du bord postérieur de la bouche. Il est figuré dans Bloch, pl. 86; dans Lacépède, vol. 1, pl. 2, et dans le *Buffon* de Déterville, vol. 9, p. 90. On le trouve dans la plupart des rivières dont les eaux sont pures, et même dans les très-petits ruisseaux des montagnes. On le connoît sous le nom de *sept œils* et de *chatillon*, dans quelques cantons de la France. Sa longueur surpasse rarement six pouces. Il ne va pas à la mer, se nourrit de vers, d'insectes et sur-tout de charogne. Il se cramponne avec force sur les corps solides. J'en ai vu un jour des milliers attachés à la vanne d'un moulin, dans le courant de l'eau, contre lequel ils sembloient vouloir remonter. J'en ai pris de grandes quantités avec des nasses serrées, dans lesquelles je plaçois des tripes de volailles. Il est très-bon à manger en friture; mais il est repoussé par beaucoup de personnes, à cause de sa ressemblance avec un *lombric*, et parce que dès qu'il y a une charogne dans un ruisseau, elle en est bientôt couverte. C'est un excellent appât pour la pêche du *brochet*, de la *truite* et autres poissons voraces, parce qu'il a la vie dure, se remue à l'hameçon, et est d'une grosseur convenable à l'objet qui l'y a fait mettre.

Les muscles du corps de ce poisson sont conformés de manière qu'il semble annelé. Sa couleur est verdâtre sur le dos, jaune sur les côtés, et blanc sous le ventre; il n'a point de dents antérieures, ce n'est que sur le fond de la bouche qu'on en voit cinq à six; ses yeux sont très-petits et voilés par une membrane.

Le Pétromyzon de planer a le corps annelé, et la circonférence de la bouche garnie de papilles aiguës. Il est figuré dans Bloch, pl. 88; dans Lacépède, vol. 1, pl. 3, et dans le *Buffon* de Déterville, vol. 9, p. 90. On le trouve dans les ruisseaux d'Allemagne. Il se rapproche du précédent pour la forme et la grandeur, mais sa bouche est fort différente.

Le Pétromyzon rouge a les yeux très-petits; la partie du corps où sont placées les branchies, plus grosse; les nageoires du dos très-basses, celle de la queue lancéolée; la couleur générale rouge. Il se trouve à l'embouchure de la Seine, où il est connu sous le nom de *sept-œil rouge*. Il est de la grandeur des précédens.

Le Pétromyzon sucet a l'ouverture de la bouche très-grande et plus large que la tête; un grand nombre de dents petites et de couleur orange; neuf dents doubles auprès du gosier. Il a été pêché dans les mêmes lieux que le précédent. Il s'attache au ventre des *clupées aloses* et de quelques autres poissons à peau tendre, et suce leur sang. Ce fait sert encore à lier les *pétromyzons* aux vers, par l'intermède des *lernées*, qui s'attachent aussi aux poissons. *Voyez* au mot Lernée.

Ces deux dernières espèces ont été observées par Noël, de Rouen, qui en a fait part à Lacépède.

Le Pétromyzon argenté a les dents jaunes et placées très-avant dans la bouche; la mâchoire inférieure garnie de dix dents pointues,

très-voisines l'une de l'autre et arrangées sur une ligne courbe ; d'autres dents cartilagineuses et placées des deux côtés d'une plaque également cartilagineuse ; la tête alongée ; la ligne latérale très-visible ; la dorsale très-échancrée en demi-cercle ; la caudale lancéolée ; la couleur argentée. Il est figuré dans Bloch, pl. 415, et se trouve dans l'Inde.

Le PÉTROMYZON SEPT-ŒIL a le diamètre longitudinal de l'ouverture de la bouche plus long que le plus grand diamètre transversal du corps ; l'ensemble du corps et de la queue presque conique ; la dorsale très-peu découpée et très-arrondie dans ses deux parties ; la caudale spatulée ; la partie supérieure d'un gris plombé, et l'inférieure d'un blanc jaunâtre. Il est figuré dans Lacépède, vol. 4, pl. 5. On le pêche en abondance dans la basse-Seine et rivières y affluentes, où il est connu sous le nom de *grosse sept-œil*. Il est de la grandeur des précédens, c'est-à-dire de six à sept pouces.

Le PÉTROMYZON NOIR a l'ouverture de la bouche très-petite ; l'ensemble du corps et de la queue presque cylindrique ; les deux parties de la dorsale très-arrondies et presqu'aussi courtes que la caudale, cette dernière nageoire spatulée ; le dos noir, et le ventre argenté. Il est figuré dans Lacépède, vol. 4, pl. 15. Il se trouve avec le précédent, et est connu sous les noms de *petite sept-œil*, de *couaue* et d'*ureteur*. Il a environ quatre pouces de long. (B.)

PÉTROSILEX, espèce de pierre de nature silicée, d'une contexture simple et uniforme, mais d'un grain moins fin, d'une pâte moins pure, moins homogène, moins translucide que celle du *silex*, mais moins opaque que celle du *jaspe*; le *pétrosilex* tient à-peu-près le milieu entre l'un et l'autre : sa cassure est bien moins conchoïde que la leur ; elle est écailleuse, à grandes écailles très-minces. Il est un peu moins dur que le *quartz* ; il donne néanmoins de vives étincelles sous le choc de l'acier.

Les célèbres observateurs Saussure et Dolomieu distinguent deux espèces de *pétrosilex*, l'un *primitif* et l'autre *secondaire*. Saussure les nomme *palaïopètre* et *néopètre*, c'est-à-dire l'*ancien* et le *nouveau*. Il considère le dernier comme répondant au *hornstein* de Werner ; mais il paroît qu'aujourd'hui les minéralogistes allemands les réunissent l'un et l'autre sous ce même nom de *hornstein*. La distinction introduite par les minéralogistes français est néanmoins trop bien fondée pour qu'on puisse la rejeter.

Pétrosilex primitif.

Le *palaïopètre* de Saussure, ou *pétrosilex* proprement dit, est une roche primitive qui entre souvent pour beaucoup dans la composition des montagnes schisteuses, et qui forme même presque à elle seule des montagnes entières.

Le *pétrosilex* se présente sous plusieurs formes différentes : 1°. on le voit en grandes masses irrégulières, ou d'une forme cuboïde ou rhomboïdale, comme la plupart des roches primitives; 2°. sous la forme de couches schisteuses composées de grands et beaux feuillets, tantôt parfaitement plans, tantôt plus ou moins onduleux; 3°. sous la forme de brèche; 4°. formant le fond d'une roche porphyrique; 5°. faisant partie des schistes cornés, où ses feuillets alternent avec ceux où dominent la *hornblende*, le *mica*, le *feld-spath*, etc.

Sa couleur la plus ordinaire, est le gris tirant sur le vert ou sur le bleu, passant quelquefois au noirâtre : on trouve un *pétrosilex* rougeâtre à Sahla en Suède, mais c'est une variété peu commune.

Saussure décrit des rochers de *pétrosilex* qui se trouvent dans la vallée du Rhône, auprès de Martigny, et qui se présentent sous différentes formes : le premier est schisteux, et fait partie d'une montagne composée d'une roche calcaire, primitive, de couleur noirâtre, dont les couches minces, ondées, sont dans une situation verticale, et couvertes d'un vernis de mica. Le *pétrosilex* qui se trouve adossé à cette roche calcaire, est d'une couleur grise, il est dur, sonore, translucide, et se divise en feuillets minces, parfaitement plans et réguliers, dont la situation est presque verticale. Ce *pétrosilex* lamelleux est employé dans le pays aux mêmes usages que l'ardoise; il est beaucoup plus durable, et moins accessible aux impressions des fluides de l'atmosphère. (§. 1046.)

Ces *pétrosilex* feuilletés changent peu à peu de nature, en admettant dans les interstices de leurs feuillets des parties de feld-spath. Plus loin, la pierre change encore, son fond demeure bien toujours le même *pétrosilex*, mais son tissu est moins feuilleté; elle prend l'apparence d'un *porphyre* à base de *pétrosilex*. Peu à peu le rocher change absolument de physionomie, il devient jaunâtre, et ses couches ne sont plus distinctes; on n'y remarque plus que confusion. (§. 1051.) A quelque distance de ces *pétrosilex porphyriques*, et en approchant de la belle cascade de la *pisse-vache*, Saussure vit encore un *pétrosilex* qui paroît être une continuation des précédens. « Il se présente, dit Saussure, sous différentes formes : ici pur, en masses solides et compactes; là, pur encore, mais feuilleté; ailleurs feuilleté encore, mais mêlé de lames de *mica* et de grains de *feld-spath*. Auprès du village de Miville on voit que ses couches sont verticales ».

« J'ai examiné avec soin, ajoute Saussure cette pierre singulière, dont on trouve ici des masses parfaitement homogènes. Elle a extérieurement les apparences d'un *jade* : sa couleur est verdâtre, demi-transparente; elle est douce au toucher, fort dure, et donne beaucoup d'étincelles contre l'acier. Mais elle a un grain plus fin que le jade; elle est plus fragile et n'est point aussi dense; car la pesanteur spécifique du jade oriental, qui est plus léger que les nôtres, est d'environ 3000; et le poids de cette pierre n'est que de 2659. C'est donc bien une espèce de *pétrosilex*. Elle se fond, mais avec peine au chalumeau en un verre blanc transparent, rempli de petites bulles comme celui du *feld-spath* ». (§. 1057.)

Saussure a fait l'anayse de cette pierre, et en a retiré :

Silice.	67,46
Alumine.	23,15
Carb. de chaux.	1,80
Carb. de magnésie.	1,28
Fer.	2, 6
Perte.	4,25.

J'ai moi-même observé en Sibérie une montagne sous-alpine dont le sommet est en entier, composé de *pétrosilex*, on l'appelle *Revnovaïa-Sopka, la montagne du Rapontic ;* elle est à douze lieues au S. E. de la fameuse mine d'or et d'argent de Zméof ou Schlangenberg, dans les monts Altaï, entre l'Ob et l'Yrtiche.

La forme de cette montagne est remarquable, et n'est point ordinaire aux montagnes primitives. Elle est isolée de toutes parts : toutes ses pentes sont douces, et après trois ou quatre heures de montée, on arrive à cheval jusqu'à la base d'un massif de rocher qui forme son sommet. Tout le corps de la montagne est couvert de la plus vigoureuse végétation qui dérobe absolument la vue du sol. Et ce grand rocher noirâtre, dont les faces sont aussi nues et aussi droites qu'un mur, fait un singulier contraste avec le reste de la montagne. Il a la forme de ce qu'on appelle en fortification un *pâté ;* il s'élève brusquement à la hauteur de deux cents pieds, et paroît de toutes parts également inaccessible. On ne peut s'y guinder que par des couloirs extrêmement difficiles, et en se cramponant des pieds et des mains dans les fentes du rocher. Le dessus présente une plate-forme à-peu-près horizontale de cinq cents pas de long sur deux cents pas de large. Tout ce massif énorme paroît en entier composé de *pétrosilex :* la plate-forme est couverte de blocs et de fragmens qui présentent toutes les variétés de cette roche. On en voit qui sont lamelleux et divisibles par feuillets, comme ceux de Martigny ; d'autres sont veinés sans être feuilletés, et quelquefois ces veines sont très-onduleuses sans cesser d'être parallèles. Parmi ces blocs, j'en remarquai sur-tout un, qui étoit d'un grand volume et tout composé de fragmens de *pétrosilex*, si parfaitement agglutinés les uns avec les autres, que sans les veines qui étoient propres à chaque fragment, et qui le faisoient distinguer des fragmens voisins, on auroit eu quelque peine à reconnoître que c'étoit une brèche. Il paroît qu'ils se trouvoient encore dans un certain état de mollesse quand ils ont été réunis, car quoique leurs angles soient vifs, on en voit qui ont été comprimés et qui se pénètrent mutuellement.

A travers ces blocs de *pétrosilex*, j'en ai vu quelques-uns d'une *horn-blende* noirâtre, d'une dureté remarquable, mais qui ne donnoit aucune étincelle sous le briquet. La plupart avoient la forme d'un prisme triangulaire fort court, à-peu-près comme la moitié d'un cube qui seroit coupé suivant une de ses diagonales. Il y avoit aussi des morceaux de *pétrosilex*, qui affectoient cette forme : ceux-ci étoient presque noirs, et avoient un coup-d'œil plus vitreux que les autres.

Quoique le *pétrosilex* de ce sommet de montagne se délite en grands fragmens, ainsi qu'on en peut juger par les longues traînées de débris qui environnent sa base, néanmoins il paroît peu destructible : je n'en ai pu trouver que deux ou trois petits fragmens qui montrassent quelques signes de décomposition ; mes guides me dirent que les éboulemens avoient lieu dans les temps d'orage, et que chaque coup de tonnerre occasionnoit un ébranlement si violent dans le rocher, qu'il s'en détachoit presque toujours quelques portions.

On trouve en Sibérie un assez grand nombre d'autres montagnes ou collines qui sont en grande partie composées de *pétrosilex*, mais elles ne s'éloignent pas de la structure ordinaire des montagnes schisteuses primitives; elles se rencontrent principalement dans la partie méridionale des monts *Oural*, aux environs d'Orenbourg. On les décore du nom de *montagnes de jaspe*, parce qu'on y trouve en effet des *jaspes*, même fort beaux, mais ils y sont en très-petite quantité, et ce ne sont jamais que les couches superficielles exposées au contact de l'atmosphère, qui méritent le nom de *jaspe :* dès qu'on pénètre au-delà, ce n'est plus que du *pétrosilex*. Je possède un échantillon de *jaspe vert*, que j'ai pris dans une colline de la Sibérie orientale, sur les bords du fleuve Amour, dont une partie est encore à l'état de *pétrosilex*. Voyez Jaspe.

Quelques naturalistes voudroient réunir le *pétrosilex* avec le *feld-spath :* mais ce sont de ces associations qui sont aussi disparates que celles du *quartz* et du *silex*, que la nature rejette à grands cris. Ces substances ont des propriétés qui les caractérisent chacune à part d'une façon si marquée, qu'à moins de vouloir tout confondre, il est impossible de ne pas les séparer. On peut dire même qu'il y a peu de substances minérales que la nature ait pris soin de distinguer d'une manière plus nette que le *feld-spath* et le *pétrosilex*. On ne voit jamais le moindre signe de transition de l'un à l'autre : le *feld-spath* présente toujours un tissu lamelleux : jamais le *pétrosilex* ne montre qu'un tissu compacte ; le *feld-spath* entre pour beaucoup dans la composition de tous les granits : le *pétrosilex* ne s'y rencontre jamais. Le *pétrosilex* pur forme des montagnes entières : jamais on n'a vu le *feld-spath* former de grandes masses, et sur-tout sans mélange de *quartz*, de *mica*, ou d'autre substance distincte de la sienne. Le *feld-spath* se présente fréquemment en cristaux réguliers : jamais le *pétrosilex* n'offre le moindre indice de cristallisation. Il est vrai qu'un minéralogiste allemand avoit cru voir un cristal de *pétrosilex ;* mais les auteurs mêmes qui veulent réunir le *pétrosilex* avec le *feld-spath*, ont rejeté cette cristallisation, attendu qu'elle n'étoit pas conforme aux loix de la cristallographie, et qu'on doit proscrire avec soin tout ce qui pourroit contrarier une aussi savante théorie, au lieu que la réunion du *pétrosilex* au *feld-spath*, ne contrarie que la nature ; ce qui doit être fort indifférent.

Pétrosilex secondaire.

L'illustre Saussure a donné le nom de *pétrosilex secondaire* ou de *néopètre*, à la pierre silicée qui paroît, comme le *pétrosilex pri-*

mitif, tenir le milieu entre le *jaspe* et le *silex*, mais qui ne se rencontre que dans les filons de formation récente, ou dans les montagnes secondaires, où elle joue le même rôle que le *silex*; et Werner paroissoit alors avoir spécialement consacré à cette sorte de pierre le nom de *hornstein*, qui peut lui convenir, à raison de sa demi-transparence et de sa couleur fauve ou noirâtre qui lui donnent quelque ressemblance avec la corne; et Saussure avoit regardé ce nom de *hornstein* comme synonyme de son *néopètre*. Mais Werner ayant donné pareillement le nom de *hornstein* à des *pétrosilex* évidemment primitifs, tels que celui qui forme la base de son *hornstein-porphyre*, qui est le même *porphyre* que Saussure a vu dans les environs de Martigny, il est évident que le nom de *hornstein* (pris dans le sens de Werner) ne sauroit désigner spécialement le *pétrosilex secondaire*.

Les minéralogistes qui comptent pour quelque chose le gisement et le mode de formation des minéraux, pourroient néanmoins réserver le nom de *hornstein* au *pétrosilex* de formation secondaire qui se trouve dans quelques filons; et réunir au *silex* celui qui se forme dans les couches calcaires de la même manière que le *silex* proprement dit, dont il n'est en effet qu'une variété; comme on peut s'en assurer par la description que donne Saussure des pierres silicées des environs de Vaucluse.

Après avoir parlé des premiers rochers qui sont composés de couches alternatives de pierre calcaire et de grès, il ajoute: «On trouve ensuite des rochers de pierre calcaire compacte, dans lesquels on voit des veines et de beaux noyaux de *pétrosilex secondaires* (*hornstein de Werner*). Ces *pétrosilex* sont disposés sur des lignes parallèles entr'elles et aux couches de la pierre. Il y en a de très-grands, d'un pied et plus de diamètre, sur cinq à six pouces d'épaisseur, avec une écorce grise dont l'aspect est terreux. Quelques-uns de ces noyaux sont composés de couches concentriques; les unes brunes, les autres grises. Les brunes sont d'une pierre translucide d'un brun de café foncé, d'une cassure qui approche de la conchoïde, presque lisse et très-peu écailleuse. Les grises sont presque opaques, et ont une cassure très-écailleuse à grosses écailles. Les unes et les autres donnent beaucoup de feu contre l'acier.....; *les unes et les autres se fondent, quoique avec peine, en une scorie blanche et bulleuse*..... Saussure ajoute que, même après une longue digestion dans l'acide nitrique, elles sont toujours fusibles au chalumeau». (§. 1546.)

Or, la propriété de se fondre en un émail blanc et bulleux que possède le *feld-spath*, et qui lui est commune avec le *pétrosilex primitif*, étant la seule raison sur laquelle pussent se fonder les naturalistes qui vouloient réunir ces deux substances, il faut donc qu'ils y réunissent aussi le *pétrosilex secondaire*, puisqu'il jouit également de cette propriété. Et comme ces mêmes auteurs conviennent eux-mêmes qu'il faut réunir le *pétrosilex secondaire* au *silex*, et que, d'un autre côté, ils réunissent le *silex* au *quartz*, il s'ensuivra que le *feld-spath*, le *pétrosilex*, le *silex* et le *quartz*, ne formeront qu'une seule et même substance dans la *méthode minéralogique*; mais cette manière de simplifier la science sera peu goûtée, je crois, par

ceux qui prennent la peine d'étudier les minéraux dans leur lieu natal, et qui voient mieux là que dans les tiroirs d'un cabinet, ce que la nature entend réunir ou séparer. *Voy.* JASPE et SILEX. (PAT.)

PETUN, nom anciennement donné au TABAC. *Voyez* ce mot. (B.)

PETUNT-ZÉ. C'est le nom que les Chinois donnent au *feld-spath* qui entre dans la composition de la *porcelaine*. Voyez FELD-SPATH-PETUNT-ZÉ. (PAT.)

PETUVE; c'est ainsi que les Provençaux nomment le *grand-duc*. (S.)

PEUCEDANE, *Peucedanum*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la pentandrie digynie et de la famille des OMBELLIFÈRES, dont le caractère consiste en une ombelle à involucres polyphylles et réfléchis, et à ombellules à involucelles polyphylles, courts, à fleurs jaunâtres, composées d'un calice très-petit, à cinq dents; une corolle de cinq pétales oblongs, courbés au sommet, égaux; cinq étamines; un ovaire supérieur strié, surmonté de deux styles.

Le fruit est ovale, légèrement comprimé, strié, aminci sur les bords et presqu'ailé.

Ce genre renferme une douzaine de plantes à feuilles alternes, décomposées, à ombellules centrales plus courtes, et à fleurs du disque sujettes à avorter.

La plus commune et la plus importante à connoître est le PEUCEDANE OFFICINAL, qui a les feuilles divisées en trois ou cinq parties filiformes ou linéaires. C'est une plante vivace, de deux à trois pieds de haut, qu'on trouve abondamment dans les prés humides ou les marais sujets à se dessécher. Sa racine est grosse et longue, noire en dehors, et rend, lorsqu'on l'incise, une liqueur jaune d'une odeur virulente ou fétide qui porte à la tête. On en faisoit autrefois beaucoup d'usage sous le nom de *racine de queue de pourceau*, comme hystérique, apéritive et béchique. Son suc, épaissi, passe pour très-utile dans la toux opiniâtre, dans la difficulté d'uriner et dans les maladies de nerfs. Aujourd'hui on en fait fort peu d'usage. Les cochons recherchent beaucoup cette racine, et ils en ont bientôt débarrassé un pré. On dit débarrassé, parce que les tiges qu'elle donne nuisent singulièrement, par leur grandeur, à la production du fourrage, et que les bestiaux les repoussent.

Le PEUCÉDANE DES PRÉS, *Peucedanum silaus*, a été placé par Lamarck parmi les LIVÈCHES. *Voyez* ce mot. (B.)

PEUME, *Peumus*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de l'hexandrie monogynie. Il a pour caractère un calice à six divisions oblongues, une corolle de six pétales arrondis, six

étamines, un germe supérieur presque rond, surmonté d'un style à stigmate oblique.

Le fruit est un drupe monosperme.

Ce genre contient quatre espèces. Ce sont des arbres à feuilles alternes ou opposées, dont les fruits se mangent, et l'écorce sert à tanner les cuirs. La pulpe intérieure des fruits est blanche et butyreuse, et le noyau contient beaucoup d'huile.

Les *peumes* croissent au Chili, et ont été mentionnés par Molina. (B.)

PEUPLADE. Ce mot, dans le langage des pêcheurs, est synonyme du mot *alvin*. Il indique les petits poissons qu'on conserve lors de la pêche des étangs, pour les repeupler lorsqu'on leur rend l'eau. *Voyez* aux mots ALVIN, ETANG et POISSON. (B.)

PEUPLIER, *Populus* Linn. (*Dioécie octandrie.*), genre de plantes de la famille des AMENTACÉES, qui comprend des arbres indigènes et exotiques, à feuilles alternes et à fleurs unisexuelles. Les mâles et les femelles viennent sur des pieds différens, et ont un calice semblable très-petit, très-entier, fait en tube et tronqué obliquement. Ces fleurs sont disposées sur des chatons couverts d'écailles uniflores, tuilées, lâches, frangées, palmées ou ciliées à leurs bords, et insérées sur le milieu du pédoncule de chaque fleur. Dans les mâles se trouvent huit étamines saillantes, à anthères oblongues et droites. Dans les femelles existe un ovaire simple, entouré à sa base par le calice, sans style, ou en ayant un très-court, avec quatre stigmates. Le fruit est une capsule à deux loges, à deux valves, contenant des semences aigrettées et laineuses.

Dans la plupart des *peupliers*, les feuilles sont en cœur et triangulaires, le sommet du pétiole comprimé et muni quelquefois de deux glandes. Les boutons à fleurs se développent avant que les feuilles paroissent, et quelques-uns sont remplis, dans leur jeunesse, d'un suc balsamique et aromatique. Ces arbres se plaisent sur les bords des eaux.

> Quâ pinus ingens álbaque populus
> Umbram hospitalem consociare amant
> Ramis, et obliquo laborat
> Lympha fugax trepidare rivo.
> HOR. *lib. II, od. 3.*

La longueur et l'applatissement de leurs pétioles rendent leurs feuilles très-mobiles; le moindre zéphyr les agite, et le bruit qu'elles font en se tournant à droite et à gauche, se mêle au murmure de l'onde et au frémissement des roseaux.

Le mouvement des feuilles du tremble leur est particulier, et a fait donner à cette espèce le nom qu'elle porte. Peu d'arbres sont plus frais à la vue que les *peupliers*. Ils offrent différentes verdures. On les distingue généralement en *peupliers blancs* et en *peupliers noirs*. Les premiers ont la surface inférieure de leurs feuilles blanche et cotonneuse ; dans les seconds, les feuilles sont lisses des deux côtés et d'un vert plus ou moins foncé, plus ou moins clair; il y a une espèce qui a la feuille soyeuse et argentée. A la beauté des feuilles se joint celle du port.

Les *peupliers* ont, en général, la tige droite, et une tête ou cime tantôt élancée, tantôt étalée, et toujours suffisamment garnie de branches qui s'éloignent plus ou moins du tronc. Presque tous ont une disposition à s'élever, beaucoup plus marquée cependant dans le *peuplier d'Italie*, dont les branches prennent, dès le bas même de l'arbre, une direction perpendiculaire, en se rassemblant autour de la tige. C'est celui-ci sans doute qu'Ovide avoit en vue, lorsqu'il a dit que les dieux, pour consoler les Héléades de la mort de Phaëton, leur frère, les changèrent en *peupliers*, et lorsqu'il représente ces femmes, levant les mains vers le ciel, étonnées de voir leurs bras se convertir en longs rameaux.

Illa dolet fieri longos sua brachia ramos.

Tous les *peupliers* sont originaires des pays tempérés de l'Europe et de l'Amérique septentrionale ; ils croissent et réussissent dans les lieux humides et marécageux, dans les terres grasses et fraîches. Cependant on ne doit pas en conclure que des terres d'une qualité différente et sèche ne puissent pas fournir à la substance de ces arbres, sur-tout de quelques espèces. Ils y font, il est vrai, moins de progrès que dans des lieux bas. Duhamel a remplacé avec succès, par des *peupliers blancs* ou *grisâtres*, quelques ormes que le vent avoit abattus. Ces *peupliers* ont atteint et même dépassé la hauteur des ormes, et ont pris une grosseur proportionnée à leur élévation.

« Les racines des *peupliers*, dit Fougeroux de Bondaroy (*Mém. sur les différens esp. de Peupl.*), courent, rampent sous terre, et s'étendent souvent très-loin pour gagner celle qui est plus substantielle et qui peut leur donner plus de nourriture. J'ai été à portée de m'assurer qu'il ne convient pas de planter ces arbres profondément, car ils dépérissent, à moins qu'il ne sorte des racines nouvelles au-dessus de celles qui sont enfoncées en terre, lesquelles, pour lors, réparent la faute de celui qui les a plantés ; les plus basses meurent et

pourrissent. Cependant il résulte de ceci un inconvénient, c'est que s'il vient des ouragans lorsque la terre, où les arbres sont plantés, est humectée par des pluies, ils sont déracinés et enlevés avec leurs mottes ; c'est ce qui est arrivé en 1777 à des allées entières de *peupliers noirs* et de *peupliers blancs*. De cette différente disposition de racines qui s'étendent plus ou moins, qui sont foibles et menues, il suit que les grands vents ne produisent pas le même effet sur les différentes espèces de *peupliers*, car s'ils déracinent les *peupliers noirs* et les *grisailles*, ils cassent la tige du *peuplier de la Caroline*, dont le bois est tendre, et offre, par le grand nombre et la largeur de ses feuilles, une grande prise aux vents.

» Les *peupliers*, ainsi que les *saules*, reprennent aisément de bouture et croissent vîte. Leur bois, plus ou moins tendre, sert à la menuiserie et à plusieurs usages économiques. Leurs feuilles peuvent généralement être cueillies, sur-tout à la fin de l'été, pour être donnée aux bestiaux pendant l'hiver. Leurs semences sont surmontées d'une aigrette ou d'un duvet très-abondant, qui pourroit être employé comme la ouate ou le coton, et dont on pourroit peut-être former un fil propre à fabriquer des étoffes, ou au moins du papier et du carton. Les bourgeons du *peuplier noir*, et sur-tout ceux du *peuplier liard* et du *peuplier baumier*, fournissent une gomme résine d'une odeur forte assez agréable, et qu'on regarde comme un spécifique pour les plaies et les blessures. Elle entre dans la composition du baume connu sous le nom de *populeum*. Dambourney, dans le *Recueil des Procédés et Expériences sur les Teintures solides*, qu'il a publié en 1786, cite les propriétés tinctoriales des *peupliers*, dont la découverte, dit-il, a le mieux récompensé les soins qu'il s'est donnés pour étudier celles de la plupart de nos plantes ou indigènes ou que nous avons acclimatées en France. Selon lui, le *peuplier d'Italie* réunit l'éclat et la solidité du plus beau jaune doré à la facilité de son extraction, à son aptitude pour entrer dans toutes les couleurs composées, ainsi qu'à l'économie. La plupart des autres *peupliers* nous offrent les mêmes avantages, et peuvent suppléer le bois jaune et la gaude. Ce savant ayant soumis à ses expériences, non-seulement le *peuplier d'Italie*, mais encore le *peuplier noir*, celui de *Virginie*, le *liard*, l'*hypreau* et le *tremble*, a reconnu que tous ces bois donnent au long bouillon sur les laines, des noisettes, vigogne, nanquin, musc, demi-mordoré, et autres nuances sérieuses, selon la quantité du bois qu'on a employé pour la teinture et mis dans le bain, et selon la durée de l'ébullition ».

Ainsi les *peupliers* présentent, comme on voit, plusieurs avantages relativement aux arts, sans compter l'agrément et la fraîcheur qu'ils procurent lorsqu'ils sont disposés en allées, et l'effet pittoresque qu'ils produisent quand on les mêle avec goût à d'autres arbres dans de grandes masses de verdure. Le nombre des espèces de ce genre n'est pas considérable. Il y en a environ une douzaine. Ce sont celles qui suivent:

Peuplier blanc, Grisaille, Grisard ou blanc Ypreau de Hollande, Franc-Picard ou Abèle, *Populus alba* Linn.; *Populus major* Mill., 4. Grand arbre d'Europe, qui s'élève en peu de temps à une grande hauteur avec une grosseur proportionnée, et dont l'écorce du tronc est grise, brune et raboteuse, celle des jeunes tiges lisse et blanchâtre; le bois blanc, les chatons pédonculés, les pédoncules rameux, et les feuilles alternes et portées sur des pétioles d'un pouce environ de longueur. Ces feuilles sont grandes, anguleuses, dentelées, d'une forme presque ronde, quelquefois découpées en lobes. Leur surface supérieure est d'un vert sombre, l'inférieure blanche et couverte d'un duvet. On trouve cet arbre, dit Rozier, dans toute la France, depuis Lille en Flandre jusque dans le voisinage de la Méditerranée. Il est précieux pour les provinces méridionales. Planté dans un sol profond et auprès des eaux, il peut disputer avec le *chêne* en grosseur et en hauteur. Il s'accommode de tous les terreins, excepté de ceux qui sont uniquement sablonneux, graveleux ou crayeux. C'est le seul des *peupliers* dont on puisse se servir pour remplacer, entre de grands arbres d'avenues, ceux qui auroient péri. Cependant, comme il étend beaucoup ses racines, qu'elles sont délicates et qu'elles pourrissent même quelquefois en terre, il est sujet à être renversé par les vents violens, sur-tout lorsque ses racines s'étendent moins qu'il ne conviendroit, et lorsque des fossés arrêtent leurs prolongemens. Quand on les coupe ou qu'on les lève par les labours, elles poussent autant de tiges, et tous les lieux voisins en sont remplis. Par cette raison, les cultivateurs ne doivent pas planter cette espèce de *peuplier* en avenues le long des terres à blé, ou le long des chemins et des routes, parce qu'il épuiseroit la terre destinée au froment ou à d'autres grains. Il sera mieux placé sur les bords d'une prairie ou dans une friche destinée aux pâturages, parce que les bestiaux friands de ses jeunes tiges, les détruiront à mesure qu'elles paroîtront.

Dans cette espèce de *peuplier*, comme dans plusieurs autres, la feuille a beaucoup d'étendue et de largeur quand l'arbre est jeune et en pleine sève; elle devient moins grande lorsqu'il s'élève et qu'il cesse de végéter avec la même vigueur; et, lorsqu'il se trouve dans un terrein sec et aride, la feuille est quelquefois très-petite. On multiplie aisément l'*ypreau* de boutures; mais il est plus expéditif de prendre un jeune plant qui repousse des vieux pieds, et de le placer en pépinière; en moins de trois ou quatre ans il sera assez fort pour être planté à demeure.

« Le bois du *peuplier grisaille* (*Fougeroux de Bondaroy*) est tendre; mais ne travaille pas, c'est-à-dire qu'il ne se fend pas en séchant;

il peut être employé en planches la deuxième ou troisième année après qu'elles ont été débitées, et elles forment de belles boiseries qui durent long-temps, si le lieu n'est pas humide. Lorsqu'on a réduit cet arbre en petites parties minces, on en fait de très-jolis parquets, ce qui se pratique en Picardie, où ces parquets se conservent pendant long-temps. Dans la Flandre et le Brabant, on construit avec ce *peuplier* tous les meubles, armoires, etc. destinés à rester à couvert ». Fenille, en parlant du même arbre, prévient ceux qui voudroient former de belles boiseries avec son bois, de n'employer que des planches extrêmement sèches; car c'est, dit-il, l'un des bois qui fait le plus de retraite, et il lui arrive quelquefois de se fendre en séchant, même avec excès. Cependant, ajoute-t-il, ce bois se travaille bien, il n'est point rebours; mais il fléchit un peu sous l'outil. Il est bon pour l'assemblage. Il est fort blanc. Son grain est homogène, ses veines ne sont point apparentes, ses pores sont peu sensibles; il reçoit un beau poli, mais sans être lustré. Sec, il pèse trente-huit liv. quatorze onces deux gros par pied cube. Rozier dit qu'il est presque le seul bois employé dans les provinces du Midi pour les boiseries des portes, des fenêtres, des châssis et des meubles. Il y tient souvent lieu de *chêne* et de *sapin*, dont les planches, dans ce pays, sont rares et chères; il en fournit d'excellentes et légères, ainsi que le *peuplier noir* dont on se sert avec succès pour les brouettes, les tombereaux, etc. Lorsqu'on a la précaution de l'enduire d'une couleur à l'huile, il dure pour le moins autant que le *sapin* exposé à l'air. Selon Miller, on emploie beaucoup ce bois en Angleterre pour le tour; on en fait des baquets, des gobelets et autres ustensiles; les faiseurs de soufflets le préfèrent, ainsi que les cordonniers, qui l'emploient non-seulement pour des talons, mais aussi pour des semelles de souliers; on en fait encore, dans le même pays, des chariots légers, des perches pour soutenir le houblon; et le bois qu'on se procure en émondant les arbres, sert à brûler.

Il y a deux variétés du *peuplier blanc*, l'une à feuilles plus petites et oblongues, l'autre à feuilles panachées. La première de ces variétés est citée dans Miller sous le nom de *populus alba*, n° 1. Il prétend qu'elle forme une espèce distincte, et qu'elle diffère de celle que je viens de décrire par ses feuilles de moitié moins larges et d'un vert moins foncé en dessus, par ses rejetons plus pâles, par ses chatons plus longs, et par le duvet des semences plus long aussi et plus blanc.

Peuplier tremble, *Populus tremula* Linn. Il croît en Europe ainsi que le précédent, et s'élève à une assez grande hauteur, sur une tige droite, mais dont la grosseur n'est pas proportionnée à son élévation. Son écorce est unie et grisâtre. Sa feuille est presque arrondie en cœur, crénelée sur les bords, lisse des deux côtés et d'un vert cendré; dans la jeunesse de l'arbre, elle est légèrement cotonneuse en dessous; le pétiole qui la soutient est souple et très-comprimé. Ce *peuplier* fleurit beaucoup plutôt que les autres. Il se plaît dans les lieux froids et humides; quelquefois il étend ses racines dans les scissures des rochers, sous les blocs de pierres. Il a un air sauvage; seul et isolé, il produit peu d'effet. Il a besoin d'être mêlé avec

les autres arbres des forêts, dans lesquelles il croît spontanément. Les chèvres et les moutons mangent ses feuilles; les cerfs et les chevreuils se nourrissent de ses jeunes branches. Ses bourgeons fournissent un suc résineux analogue à celui du *peuplier noir*. Son bois est tendre et blanc; il brûle rapidement et chauffe peu. Les tourneurs en tirent parti. Il ressemble parfaitement à celui de l'*ypreau*; comme ce dernier, il fait beaucoup de retraite et se fend avec excès. Il pèse sec trente-sept liv. dix onces deux gros par pied cube. Les ébénistes emploient le *tremble* avec avantage pour les parties intérieures de leurs ouvrages, parce que cet arbre s'élançant sans jeter beaucoup de branches, la volige qu'on en tire est sans nœuds, au lieu que la volige de *sapin* en est ordinairement chargée, parce que ce n'est guère que la sommité de l'arbre qu'on débite en voliges. Le *tremble* se multiplie communément par les rejetons enracinés qu'il pousse du pied, et non par plançons ni par boutures.

Peuplier faux tremble, *Populus tremuloïdes* Mich. Il est de l'Amérique septentrionale, et il a les feuilles plus petites, plus arrondies et d'un vert moins foncé que notre *tremble*; elles sont finement dentées en scie et lisses des deux côtés. On le cultive au Jardin des Plantes de Paris.

Peuplier noir, *Populus nigra* Linn. C'est l'espèce la plus anciennement connue en France. Cet arbre s'élève fort haut quand il est bien taillé et quand il trouve un fonds qui lui convient. Il porte des chatons plus courts que ceux des espèces précédentes. Ses feuilles sont rhomboïdales, à quatre angles, dentées en scie, terminées en pointe aiguë, lisses sur les deux surfaces et d'un vert brun; au printemps, elles sont recouvertes d'une liqueur limpide, et les yeux ou boutons sont chargés d'un baume gluant d'une odeur assez agréable. Son écorce est unie dans les premières années, elle se ride et se gerce ensuite. Ses racines sont rameuses; cependant elles s'enfoncent profondément, dit Rozier, lorsqu'elles le peuvent. La végétation de cet arbre est prompte, et il est d'un très-bon rapport. Un de ces *peupliers* qui avoit trente ans de plantation a donné à M. le baron de Tschoudy pour cent francs de planches, deux cordes de bois, et deux ou trois cents fagots.

Son bois ressemble à l'extérieur à celui des autres *peupliers*, mais il paroît plus filandreux. Il pèse, quand il est sec, vingt-neuf livres par pied cube. On l'estime beaucoup dans le midi de la France. On en fait de la charpente légère, des solives, des planches, de la volige, du rondeau, des meubles, des sommiers, des barres et chevilles pour retenir le fond des tonneaux. Dans certains pays on en fabrique des sabots; mais ils ne valent pas ceux d'aune. On emploie l'écorce du même arbre pour apprêter le maroquin. Quand elle est pulvérisée, les moutons la mangent. Les bestiaux se nourrissent des feuilles. Les bourgeons, macérés dans l'eau bouillante et ensuite pilés et pressés, donnent une matière grasse, qui brûle comme la cire et qui exhale une bonne odeur.

On multiplie le *peuplier noir* par plançons de sept à huit pieds de hauteur, enfoncés à la profondeur de deux ou trois, dans un trou fait exprès.

Peuplier d'Italie, *Populus fastigiata* Linn., appelé aussi *peu-*

plier de Lombardie Il n'est cultivé en France que depuis un demi-siècle. On le trouve en Crimée et dans la Lombardie, où il existe vraisemblablement de toute ancienneté. Son port, sa feuille et la nature de son bois le distinguent de tous les autres *peupliers*. Son aspect est majestueux, sa taille élancée, sa forme pyramidale. Il croît à la manière des *cyprès*. Depuis le bas de sa tige jusqu'au haut, il pousse des branches qui prennent une direction droite en se rapprochant toujours du tronc. Elles sont garnies de feuilles tantôt arrondies, en cœur et pointues, tantôt représentant comme un losange, dont deux côtés sont crénelés et deux finement dentés en scie. Les deux surfaces de ces feuilles sont lisses et d'un vert foncé, vif et brillant, qui conserve son éclat jusqu'à l'arrière-saison. Cet arbre est propre à former de belles avenues, ou des rideaux de verdure le long des prés, des rivières ou même des murs qu'on veut cacher. Il peut contribuer à l'embellissement d'un site; sa croissance est très-rapide, sur-tout dans la première année de sa plantation. Quoiqu'il réussisse fort bien dans une terre profonde et fraîche, il n'est pourtant pas délicat sur le choix du sol; il végète assez bien par-tout, excepté dans les sols crayeux, argileux et tenaces. Il n'a pas besoin d'être taillé; de lui-même il s'élève en pyramide, dont la hauteur et la régularité frappent et étonnent le voyageur.

Tous ces avantages réunis ont fait rechercher cette espèce de *peuplier* avec une sorte de fureur dans les premiers temps qui ont suivi son introduction en France. On n'y parloit alors que du *peuplier d'Italie;* on ne vouloit planter que lui; les autres *peupliers*, les *tilleuls*, les *ormes* les plus anciens étoient obligés de lui céder la place. On se persuada, on écrivit même qu'il pourroit être employé à faire des mâts de vaisseaux; enfin, on en établit dans toutes les provinces des pépinières. Mais cet engouement pour un arbre de médiocre valeur, cette préférence qu'on lui accordoit sur plusieurs autres beaucoup plus utiles, ne pouvoit pas durer: On s'apperçut que pour faire des progrès rapides, il lui falloit un terrein gras, humide; on vit qu'il ne grossissoit jamais proportionnellement à sa hauteur; on trouva les allées qu'il formoit monotones et trop peu ombragées; on regretta celles qu'on avoit abattues; quand, après vingt ou vingt-cinq ans de crue il fut question d'exploiter ce *peuplier*, on ne sut à quel usage l'employer. « J'en ai mis en terre, dit Fougeroux de Bondaroy (*Mém. cité.*), comme devant servir de poteau ou barrière, et six mois après, en forçant un peu le pouce sur un de ces poteaux, on parvenoit aisément à y former une ouverture comme avec une tarière, ou comme dans une éponge. J'en ai fait faire des sabots, qui, dans l'eau, devenoient très-lourds et conservoient l'humidité. Enfin, lorsqu'il a été débité en planches, les fibres du bois se levoient et se prêtoient difficilement à la varlope; j'ai essayé de les laisser séjourner dans l'eau avant de les travailler, et fort inutilement; certaines parties du bois ont pris une couleur verte, qui annonçoit une moisissure ou un dépérissement au moins commencé. M. de Malesherbes, ajoute le même auteur, a fait l'expérience de faire écorcer un de ces arbres sur pied et de le laisser ainsi sécher, pour s'assurer si le bois pouvoit acquérir, par ce moyen, de la solidité ». Il y a apparence que

cet essai de Malesherbes n'a pas été heureux, puisque depuis vingt ans qu'il a été fait, le résultat n'en a point été connu. On peut donc assurer, avec Fougeroux, que de tous les *peupliers*, celui d'Italie est le moins profitable, à cause du peu de qualité de son bois. Cependant, comme ce bois est très-léger (il pèse vingt-cinq livres deux onces sept gros par pied-cube), il pourroit être employé utilement par les layetiers. « Une caisse d'emballage en planches, d'un pouce d'épaisseur, dit Fénille, portant quatre pieds de longueur sur trois de largeur et deux de hauteur, donne deux cent seize pouces cubes de bois, ou la valeur d'un pied cube plus un sixième. En *tremble* sec, elle pèsera quararante-trois livres quinze onces; en *sapin*, trente-sept livres treize onces; en *peuplier d'Italie*, vingt-neuf livres six onces. Cette différence dans la pesanteur des bois qui servent à l'emballage, peut être de quelque considération dans le commerce ».

On multiplie le *peuplier d'Italie* par plançons, auxquels on ne coupe point la tête, ou par boutures. Il vient plus aisément que les autres dans les terreins secs; mais si on le coupe par le pied, il ne repousse plus; défaut que n'ont pas les *peupliers* dont j'ai déjà parlé.

Peuplier de la Caroline, *Populus angulata* Hort. Kew. Cette espèce, qu'on trouve aussi en Virginie, a les feuilles beaucoup plus larges et plus étoffées qu'aucune autre; elles sont ovales-oblongues et en cœur, crénelées ou plutôt dentelées en scie dans leur contour, terminées en pointe, d'une consistance un peu épaisse, lisses aux deux surfaces, luisantes, et d'un vert foncé; elles tiennent à de longs pétioles, dont le sommet est très-applati, et dont la prolongation sur la feuille est rougeâtre. Ces feuilles tombent très-tard, seulement après les premières gelées; elles ne se dessèchent ni ne jaunissent sur l'arbre. Les jeunes tiges, et sur-tout les jeunes rameaux de ce *peuplier* sont anguleux, et revêtus d'une écorce verte panachée de blanc. A mesure que l'arbre grossit, l'écorce prend une couleur unie et plus foncée. C'est un des plus beaux de ce genre. Ses progrès sont presqu'aussi accélérés que ceux du *peuplier d'Italie*. Il parvient à une très-grande hauteur, a un port agréable, et procure un bel ombrage. Dans un an il croît souvent de douze à quinze pieds, et grossit à proportion. Il se plaît dans les mêmes terreins où croît le *peuplier d'Italie*, c'est-à-dire dans toute terre qui, sans être noyée, est légère et humide, mais il souffre dans les fortes gelées, et il est sujet à être brisé par la tempête; aussi faut-il, autant qu'on le peut, le planter à l'abri des vents de l'ouest et du midi. Son bois est blanc; il diffère très-peu de celui du *peuplier noir* ordinaire, mais il fait moins de retraite. Il pèse, sec, à raison de trente-quatre livres sept onces par pied cube. M. de Malesherbes ayant fait scier en planches un vieux pied de ce *peuplier*, s'est assuré qu'elles étoient excellentes et du meilleur emploi.

Peuplier de Virginie. Est-ce une espèce distincte? est-ce une variété du précédent? je n'ose décider. Les feuilles de l'un et de l'autre sont presqu'entièrement semblables. Voici comment Fougeroux de Bondaroy parle de celui-ci: « Le *peuplier de Virginie*, dit-il, est regardé comme *peuplier noir*, parce que

ses feuilles sont d'un vert aussi foncé en dessous qu'en dessus. Cet arbre est certainement une des bonnes acquisitions que nous ayons faites dans l'Amérique septentrionale, et particulièrement dans la Virginie. Son tronc s'élève droit, sans beaucoup de branches latérales, et il parvient jusqu'à la hauteur de soixante, soixante-dix et quatre-vingts pieds. Il est acclimaté en France; son bois se travaille aisément; il donne de très-belles planches, et ce bois est bien supérieur à celui de toutes les autres espèces, même au bois du *peuplier blanc d'Hollande*. Sa tête est arrondie, et procure un bel ombrage. Sa feuille, portée sur un long pédicule (*pétiole*), ressemble à celle du *peuplier de la Caroline*, mais elle est plus épaisse et de moitié plus petite. Ce *peuplier* se garnit plus tard de feuilles que le *peuplier de la Caroline*. Nous n'avons vu encore (en 1786), dans les collections des cultivateurs, que l'individu femelle, et on ne l'a multiplié que de boutures qui reprennent très-aisément. Il ne repousse point de drageons, ce qui permet de l'employer dans les jardins de propreté. Il préfère les terres grasses et humides. Il a l'inconvénient d'être sensible à la gelée. Quelques personnes ont pensé que le *peuplier de la Caroline* étoit l'individu mâle de celui-ci ».

Peuplier du Canada, *Populus monilifera* H. Kew. Cette espèce est peu connue, et paroît se confondre avec l'une ou l'autre des deux espèces qui précèdent immédiatement. Elle a à-peu-près la même feuille. On la cultive au jardin national de Paris.

Peuplier d'Athènes, *Populus græca* H. Kew. Ses feuilles sont en cœur, larges, crénelées ou comme ondées sur les bords, terminées en pointe, et lisses aux deux surfaces; la surface supérieure est d'un vert foncé, l'inférieure d'un vert glauque. On cultive également cette espèce au jardin du *museum* de Paris; jusqu'à présent, elle n'est pas mieux déterminée que la précédente.

Peuplier argenté, très-belle espèce distinguée de toutes les autres par ses feuilles, qui ont la forme d'un cœur alongé, et qui sont très-légèrement dentées sur leurs bords, douces au toucher, soyeuses aux deux surfaces, et marquées à celle de dessous de nervures blanches très-prononcées. On fait des caisses avec le bois de ce *peuplier*. L'applatissement du pétiole n'est pas aussi marqué dans cette espèce que dans celles qui ont été décrites auparavant. Il est nul dans les deux suivantes.

Peuplier baumier ou Tacamahaca, *Populus balsamifera* Linn.; *Populus tacamahacca* Mill. 6, arbre résineux de l'Amérique septentrionale, qu'on cultive en Europe, et qui y réussit très-bien lorsqu'il est placé dans une terre humide et à une exposition chaude; Pallas l'a trouvé dans certaines parties de la Russie. Il a de grandes feuilles ovales, faites en cœur alongé, ou finement crénelées, ou dentées en scie, et portées par des pétioles cylindriques; elles sont d'abord d'un jaune vif, ensuite d'un vert clair, enfin, d'un vert brun; la surface inférieure est d'un blanc sale, mat et un peu jaune. Les jeunes feuilles sont gluantes; les boutons le sont beaucoup plus; ils exhalent une odeur balsamique qu'on retrouve dans les jeunes tiges et dans le bois. C'est de cet arbre qu'on retire la Résine

TACAMAQUE. (*Voyez* ce mot.) Il n'est connu en France que depuis 1730 à 1740.

« MM. Duhamel, dit Fougeroux, possédoient à Denainvilliers plusieurs de ces arbres depuis trente à quarante ans, et nous n'avons que l'individu femelle; je ne sache pas qu'on ait en France l'individu mâle. Les boutons du *tacamahaca* sont encore plus gros et plus garnis de gomme que ceux d'aucun autre *peuplier*; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *baumier*, parce qu'on attribue plus de vertus au baume qu'il fournit, qu'à celui qu'on tire du *peuplier noir commun*; son odeur est plus pénétrante, et au printemps plus abondante. C'est au renouvellement de la saison qu'on met les boutons de cet arbre infuser dans de bonne huile d'olive, et ils sont employés avec succès pour la guérison des plaies.

» Le *tacamahaca* se multiplie aisément de boutures et de drageons enracinés; il pousse de très-bonne heure; ainsi, pour la réussite des boutures, il faut les détacher de l'arbre en automne, et avant que la sève soit montée. Ce *peuplier* ne s'élève, dans nos climats, que de quinze à vingt pieds; il supporte le froid des hivers; il est toujours inférieur en hauteur et en grosseur au *peuplier liard* dont nous allons parler. Ces deux *peupliers* ont tant de rapports ensemble, qu'on les confond dans les jardins. L'idée la plus généralement reçue, c'est que le *tacamahaca* est l'individu femelle, et le *liard* l'individu mâle ».

PEUPLIER LIARD, *Populus viminea* Hort. Par.; *Populus Canadensis* Fouger. On le trouve, ainsi que le *tacamahaca*, à la Louisiane, à la Caroline, dans la Virginie et au Canada; il est très-commun aux environs de Québec. Son nom lui vient de la souplesse de ses branches. Comme son bois est léger, liant et difficile à fendre, on en fait, à la Louisiane, de grandes pyrogues. Nous avons en France ce *peuplier* depuis environ cinquante ans, et c'est l'individu mâle. Ceux qui se trouvent dans un sol et à une exposition convenables, sont élevés de trente à quarante pieds, sur un diamètre de seize à vingt-cinq pouces. Ils ont leurs feuilles nouvelles et leurs boutons gommeux, comme le *baumier*. Ces deux arbres exhalent une odeur résineuse assez forte dans le printemps, qui est même trop balsamique et désagréable, lorsqu'il y en a plusieurs rassemblés dans le même lieu.

Le *baume focot* est produit par une espèce de *peuplier* qui croît au Mexique. (D.)

PEVA. Ce nom, qui appartient à une peuplade de l'Amérique méridionale, établie sur les bords du fleuve des Amazones, a été appliqué par Nieremberg à un quadrupède de la taille d'un petit *chien*, et grand ennemi du *tigre*. Nieremberg ne décrit point ce quadrupède, et l'on ne sait à quelle espèce attribuer les contes que ce jésuite a faits au sujet du *péva*. (S.)

PEZIZE, *Peziza*, genre de plantes cryptogames, de la famille des CHAMPIGNONS, qui offre une substance le plus

souvent charnue, transparente et fragile, creusée dans sa partie supérieure en soucoupe ou en grelot.

Ce genre, qui est figuré pl. 835 des *Illustrations* de Lamarck, ne renferme pas, d'après le caractère précité, toutes les plantes que Linnæus lui avoit incorporées : les NIDULAIRES en ont été ôtées pour former un genre particulier. *Voyez* ce mot.

Les *pézizes* proprement dites portent leurs semences dans l'intérieur de leur cavité supérieure; ces semences sont d'une ténuité extrême; leur émission se fait par jets instantanés, et paroît précédé d'un mouvement d'irritabilité. Il ne faut souvent que souffler sur elles pour en déterminer la sortie.

Il y a des *pézizes* qui sont gélatineuses; il en est dont la chair est cartilagineuse; d'autres sont coriaces, mais la plupart sont charnus, demi-transparentes, comme si elles étoient de cire et fragiles. Les unes sont sessiles, les autres ont une forme turbinée; d'autres ont leur base amincie en pédicule; quelques-unes ont un pédicule proprement dit. On en compte plus de cent espèces, seulement d'Europe, décrites dans les ouvrages de botanique, dont quarante croissent aux environs de Paris, et sont figurées dans l'ouvrage de Bulliard sur les *champignons* de la France.

Cet habile botaniste les a divisées en quatre sections; savoir :

Les *pézizes* qui ne se trouvent jamais que sur les fruits coriaces de certains arbres ou sur ceux de quelques végétaux annuels, dont la plus commune est :

La PÉZIZE DES FRUITS, qui est fragile et glabre, a peu de chair, est ordinairement fort petite, et se termine en un pédicule grêle et aminci en pointe à sa base. Elle se trouve abondamment sur le gland, la châtaigne, la faine et la noisette.

2°. Les *pézizes* qui ne viennent que sur le bois mort, parmi lesquelles il faut remarquer :

La PÉZIZE NOIRE, qui est gélatineuse, épaisse, sessile, glabre, et ordinairement d'une forme turbinée; sa surface inférieure est comme égratignée et chargée de rides. Sa partie supérieure s'applatit avec l'âge, quelquefois même devient bombée. Elle se trouve très-fréquemment sur les arbres morts, le bois à brûler et les vieilles pièces de charpente.

La PÉZIZE OREILLE DE JUDAS, qui est gélatineuse, mais ferme et élastique comme un cartilage. Elle est toujours sessile, fort mince, et cependant composée de deux lames appliquées l'une contre l'autre. Elle a ordinairement une large échancrure, qui lui donne la forme d'une oreille d'homme; sa surface inférieure est pubescente, relevée de nervures, sa partie supérieure plissée et ses bords lobés. Elle est d'un brun rougeâtre. Elle a été placée parmi les *tremelles* par plusieurs naturalistes. Infusée dans du vin blanc, elle est employée contre l'hydropisie et les maux de gorge.

La Pézize papillaire est épaisse, fragile, transparente comme de la cire. Elle n'a jamais de pédicule ; sa surface inférieure est hérissée de grosses papilles courtes et entrelacées, qui laissent souvent dégoutter de l'eau. Elle se trouve quelquefois en abondance sur le bois pourri.

La Pézize en écusson est sessile et d'un rouge écarlate. Sa chair est fragile, rougeâtre et ordinairement assez épaisse. Sa partie inférieure est hérissée de poils noirs. Elle s'applatit toujours avec l'âge et se courbe même souvent. On la trouve communément sur les vieilles souches.

La Pézize lactée est extrêmement petite, mince, fragile et blanche. Elle est velue à sa surface inférieure, sur-tout vers ses bords, qui paroissent comme frangés. Elle est commune sur le bois pourri et les feuilles mortes.

3°. Les *pézizes* qui ne se trouvent jamais que sur la fiente des animaux, parmi lesquelles on remarque :

La Pézize ciliée, qui est fort petite, épaisse, fragile, et d'un rouge orangé. Sa surface inférieure et ses bords sont garnis de poils noirs ; elle se trouve sur les matières fécales des bêtes de somme, et principalement sur celles du bœuf.

La Pézize ponctuée est charnue, coriace, glabre, et se termine en un gros pédicule court et noir. Sa partie supérieure est blanche, peu profondément creusée et parsemée de points noirs, qui sont les orifices d'autant de petites loges remplies d'un suc glaireux. Elle se trouve uniquement sur le crotin de cheval.

4°. Les *pézizes* qui ne se trouvent que sur la terre, parmi lesquelles il faut remarquer :

La Pézize laineuse, qui est mince, fragile, transparente comme de la cire. Elle est sessile, d'un brun jaune en dehors, grise en dedans, et recouverte de longs poils. C'est une des plus grandes de ce genre, puisqu'elle atteint deux à trois pouces de diamètre. On la trouve dans les lieux humides.

La Pézize crénelée est mince, fragile, glabre, d'une couleur cendrée et transparente, comme si elle étoit de cire. C'est une des plus petites de cette division. On la trouve dans les mêmes endroits que la précédente.

La Pézize en radis est fragile, glabre, mince et transparente comme si elle étoit de cire. Elle a un long pédicule ordinairement tortueux et garni de fibres radicales. Elle est ordinairement profondément implantée dans la terre.

La Pézize en ciboire est la plus grande des espèces de ce genre ; elle est mince, fragile, glabre, transparente, et se termine en un pédicule court, et a ordinairement sa surface inférieure relevée de côtes ramifiées. Elle varie beaucoup selon l'âge et le lieu où elle se trouve.

La Pézize en limaçon est fort grande, mince, fragile, sessile et transparente. Elle est toujours partagée en deux lobes latéraux roulés en spirale, et sa partie supérieure est percée d'un trou qui communique à la racine. Elle se trouve sur la terre, et passe, selon l'âge, du gris au brun foncé.

La Pézize scarlatine est très-grande, mince, fragile, glabre, constamment sessile et transparente. Elle est d'un rouge orangé en dessus, jaunâtre en dessous; elle varie considérablement pour la forme. On la trouve sur la terre, soit solitaire, soit groupée.

La Pezize vésiculeuse est très-grande, mince, fragile, glabre, sessile et transparente. Elle est d'abord creusée en grelot, et prend ensuite la forme d'une bourse. Elle est commune sur la terre, les fumiers, quelquefois solitaire, mais le plus souvent groupée. Elle varie beaucoup et dans sa forme et dans ses couleurs.

La Pézize pédiculée est mince, fragile, transparente comme de la cire et tomenteuse à sa surface inférieure; elle est portée sur un long pédicule plein. Elle se trouve sur la terre. (B.)

PELTIS, nom latin donné par Geoffroy aux insectes qui composent le genre *silpha* de Linnæus.

Le nom de *peltis* a été appliqué par Illiger à un nouveau genre d'insectes formé par lui, et qui doit appartenir à la première section de l'ordre des Coléoptères et à la famille des Nécrophages. Ce genre comprend les *silpha grossa*, *ferruginea*, *oblonga* et *limbata*, des premiers ouvrages de Fabricius. Cet auteur, dans son *Systema Eleutheratorum*, vient d'adopter le genre *peltis* d'Illiger.

Les *peltis* diffèrent des *boucliers* par la lèvre inférieure, dont la partie membraneuse est tronquée et ciliée dans les premiers, tandis qu'elle est dilatée et bifide dans les derniers. Ils se distinguent d'ailleurs des *nitidules* par le nombre des articles des tarses.

Par leurs caractères extérieurs, les *peltis* diffèrent peu des *boucliers;* leur corps déprimé, ainsi que celui de ces insectes, est seulement un peu plus alongé; leur manière de vivre n'est pas la même; quelques-uns habitent le bois pourri, d'autres se trouvent sur les fleurs; leur larve n'a pas encore été observée. Les *peltis* forment un genre composé de quatre espèces, qui toutes habitent l'Europe, et parmi lesquelles nous remarquerons :

Le Peltis oblong (*Peltis oblonga*). Il a trois lignes et demie de long sur une et demie de large; il est noir; ses élytres sont striées; chaque strie présente une rangée de points enfoncés.

Le Peltis ferrugineux (*Peltis ferruginea*). Il est un peu plus large que le précédent; son corps est d'une couleur de rouille de fer; ses élytres, noirâtres au milieu et bordées de couleur de rouille, présentent six lignes élevées, entre lesquelles on apperçoit quelques points enfoncés. (O.)

PHACA, *Phaca*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la diadelphie décandrie, et de la famille des Légumineuses, dont le caractère consiste en un calice tubuleux à cinq dents; une corolle papilionacée à étendard ovale et

grand, à ailes oblongues et courtes, la racine courte et obtuse; dix étamines, dont neuf réunies à leur base; un ovaire supérieur, oblong, à style relevé et à stigmate simple.

Le fruit est un légume semi-biloculaire, dont la cloison est formée par les rebords rentrans de la suture supérieure.

Ce genre diffère à peine des *astragales* et des *bagnaudiers*; aussi quelques auteurs l'ont-ils supprimé pour réunir à ces deux genres les espèces qu'il contient, et qui n'ont d'importance que pour les botanistes. (*Voy.* aux mots ASTRAGALE et BAGNAUDIER.) Mais Decandole l'a conservé dans son travail sur les *Légumineuses biloculaires*. Il en mentionne vingt-trois espèces. On renvoie à cet important travail ceux qui desireront de plus grands détails sur ce genre, qui ne présente aucune espèce d'une importance directe pour l'homme. (B.)

PHACELIE, *Phacelia*, genre de plantes établi par Jussieu dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des SEBESTENIERS. Il a pour caractère un calice à cinq divisions; une corolle presque campanulée, à cinq divisions, et marquée de cinq sillons à sa base interne; cinq étamines saillantes; un style à deux stigmates.

Le fruit est une capsule à deux loges, à deux valves et à quatre semences.

Michaux, dans sa *Flore de l'Amérique septentrionale*, mentionne deux espèces de ce genre.

L'une, la PHACÉLIE BIPINNATIFIDE, est droite, a les feuilles pinnatifides, à découpures lobées; les fleurs disposées en épis, ordinairement géminées; la corolle bleue et non frangée. Elle se trouve dans les Alléghanis.

L'autre, la PHACÉLIE FRANGÉE, est rampante, a les feuilles pinnatifides, leurs divisions entières, les épis solitaires, la corolle bleue et frangée en ses bords. Elle se trouve dans la Haute-Caroline.

Toutes deux ont les feuilles alternes et longuement pédonculées. (B.)

PHACITE. Quelques naturalistes donnent ce nom aux petites *pierres lenticulaires*, parce qu'elles ont à-peu-près la forme des semences de *phaca*. Voyez LENTICULAIRES. (PAT.)

PHAETHUSE, *Phaethusa*, genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue, figuré pl. 689 des *Illustrations* de Lamarck, et formé sur le *siegesbeck occidental* de Linnæus. Il a pour caractère un calice presque cylindrique, polyphylle, imbriqué d'écailles inégales recourbées à leur pointe; un réceptacle couvert de paillettes, garni de plusieurs fleurons hermaphrodites au centre, et d'un ou deux demi-fleurons femelles, lingulés, bidentés à la circonférence.

Le fruit est composé de semences hérissées sans aigrette.

La *phaéthuse* que j'ai fréquemment observée en Caroline est une plante vivace de quatre à cinq pieds de haut, fort rameuse à son sommet, à feuilles opposées, lancéolées, ovales, dentées, décurrentes, rudes au toucher, et velues. Ses fleurs sont terminales et jaunes. Les bestiaux ne la mangent pas. Elle croît principalement sur le bord des clairières des bois, dans les lieux secs. *Voyez* au mot SIEGESBECK. (B.)

PHAETON. Linnæus a nommé ainsi le *paille-en-queue*. (S.)

PHAGRE. *Voyez* PAGRE. (S.)

PHAIE, *Phaius*, plante haute de six pieds, à tige simple, épaisse, droite, à feuilles grandes, amplexicaules, peu nombreuses, lancéolées, plissées et glabres, à hampe nue, cylindrique, égale à la tige, portant plusieurs fleurs inodores, noires en dedans, et blanches comme la neige en dehors.

Cette plante forme, selon Loureiro, dans la gynandrie octandrie un genre qui a pour caractère une spathe ovale-lancéolée, grande, persistante et uniflore; une corolle de cinq pétales lancéolés, striés, épais, presque égaux; un tube bipartite à lèvre intérieure, cymbiforme, charnue, à lèvre extérieure, grande, infundibuliforme, recourbée et ondulée en son bord, émarginée et appendiculée à sa base; une membrane oblongue, horizontale, rugueuse, colorée, adhérente à la base du style, et portant deux rangs d'anthères sessiles, inégales et operculées; un ovaire inférieur, oblong, courbé, garni de six sillons, à style plane, court, et à stigmate simple.

Le fruit est une capsule oblongue, courbe, à six lobes, uniloculaire et polysperme.

Le *phaie* se cultive dans les jardins de la Chine et de la Cochinchine, à raison de la beauté de ses fleurs, auxquelles on en peut difficilement comparer d'autres. Il semble se rapprocher des ANGUES. *Voyez* ce mot. (B.)

PHAISAN. *Voyez* FAISAN. (S.)

PHAISAN DE MER, désignation du *pilet* ou *canard à longue queue*, dans Albin. *Voyez* PILET. (S.)

PHALACRE, *Phalacrus*, genre d'insectes établi par Latreille, et qui se rapporte au genre *antribe* de Geoffroi et de l'*Encyclopédie méthodique*. Voyez ANTRIBE. (O.)

PHALAKROKORAX, nom grec du CORMORAN. *Voyez* ce mot.

Le même nom a été appliqué par Moehring, au *bec-en-ciseaux*. (S.)

PHALANGE, *Phalangium*, *phalanx*, *insectes*. Aris-

tote, qu'il faut consulter avant tout lorsqu'il s'agit des connoissances des anciens sur la Zoologie, distingue ces animaux des *araignées*, mais sans assigner leurs différences. Il en mentionne deux espèces qui mordent, l'une qu'il désigne sous le nom propre de *psylle* ou de *puce*, parce qu'elle est sautillante : c'est probablement l'*aranea scenica*, à en juger par sa description ; l'autre plus grande, noire, dont les pattes antérieures sont grandes, et qui marche lentement, quelque *araignée crabe*.

Pline énumère plusieurs *phalanges*. 1°. Celle qui est semblable à une *fourmi*, mais beaucoup plus grande ; 2°. celle que les Grecs nomment *loup*, ou *phalange des champs*, suivant Nicander ; 3°. la *phalange laineuse*, *lanuginosus* ; 4°. le *rhagion* ; 5°. l'*astérion* ; 6°. la *phalange bleue* ; 7°. la *phalange myrmécion* ; 8°. les *phalanges tétragnathiennes* ou *à quatre mâchoires*, dont il y a deux sortes. Il parle d'une *phalange* dont la morsure est très-dangereuse, qui se trouve parmi les légumes au temps de la moisson ; d'une autre qui habite les arbres en Perse, et qu'on nomme *cranocolaptes*. Pline indique différens remèdes propres à empêcher l'effet du venin qu'il attribue à ces animaux. Il dit formellement que les *phalanges* sont des *araignées* dont la morsure est dangereuse. Il cite les deux espèces d'Aristote.

Aétius, médecin né en Mésopotamie, et qui écrivit quelques siècles après, mentionne six espèces de *phalanges*, savoir : les *rhagions*, *myrmécions*, *lycus* ou *loup*, *cranocolaptes*, *sclérocéphale* et *scolécie*.

Il est inutile de présenter ici les notes obscures et bien insuffisantes que ces auteurs nous ont données sur chacune de ces *phalanges*. Il est impossible de s'y reconnoître. Aristote n'avoit pas dit que ces *arachnides* étoient venimeuses. Il n'avoit fait qu'en indiquer deux que l'on estimoit telles. Pline les a toutes dites malfaisantes, et son autorité doit être ici d'une valeur d'autant moindre, qu'il dit que les *phalanges* sont inconnues en Italie : *phalangium est Italiæ ignotum*.

Les auteurs modernes ont, d'après le naturaliste romain, nommé *phalanges* les *araignées* qu'ils ont cru venimeuses. Nous pensons qu'Aristote, celui, nous ne saurions trop le répéter, qui doit nous servir de guide dans les recherches sur la nomenclature zoologique des anciens, a compris sous ce nom de *phalanges*, les *araignées vagabondes*, ou celles qui ne filent pas de toile pour prendre leur proie.

Les différens voyageurs ont mis avec les *phalanges* l'*araignée aviculaire* de Linnæus, et quelques espèces congénères. (*Voyez* MYGALE.) Ces mêmes animaux sont aussi les *arai-*

gnées-crabes. Celui dont a parlé sous ce nom Arthaud, médecin au Cap-Français, est notre *mygale aviculaire*. Il habite les lieux humides, dans les amas de roches et de bois, se nourrit principalement de *blattes* ou de *ravets*. Cet observateur en ayant placé deux individus dans un bocal de verre, ils appliquèrent sur ses parois un tissu soyeux, se firent ensuite la guerre, et le vaincu servit de nourriture au vainqueur. On a dit qu'une espèce de *taon* donnoit la mort à cette *araignée-crabe*, en lui enfonçant son aiguillon dans l'abdomen. Cet ennemi doit être du genre des *pompiles* ou des *sphex*, et non un *taon*. Les poils de l'*araignée-crabe* occasionnent, dit-on, en entrant dans la peau de ceux qui les touchent, une démangeaison urticaire. Arthaud fit piquer par les griffes de ses mandibules un poulet sous l'aile gauche, et il donna des signes de mort. Nous croyons que cette *arachnide* est jusqu'à un certain point venimeuse.

On a aussi nommé *phalange* le *scarabée hercule*.

PHALANGE ou PHALANGÈRE, *Phalangium*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de l'hexandrie monogynie, et de la famille des Liliacées, qui offre pour caractère une corolle de six pétales ouverts ou connivens (calice Juss.); point de calice; six étamines à filamens glabres; un ovaire supérieur trigone, à style simple et à stigmate obtus.

Le fruit est une capsule ovale, à trois sillons, à trois valves et à trois loges.

Ce genre fait partie des *anthéries* de Linnæus, et ne renferme que les plantes comprises dans la première division de cet auteur, c'est-à-dire celles qui ont les feuilles planes, ordinairement radicales, et les fleurs blanches ou purpurines, disposées en épi terminal, quelquefois rameux. On en compte une trentaine d'espèces, dont six appartiennent à l'Europe, et les autres, presque toutes, au Cap de Bonne Espérance. Parmi ces plantes, qui sont toutes vivaces, et dont le type se voit pl. 240 des *Illustrations* de Lamarck, il faut distinguer :

La Phalangère nocturne, *Anthericum serotinum* Linn., qui a la tige uniflore. Elle se trouve sur les montagnes alpines en France, en Angleterre et en Allemagne. Elle ne fleurit qu'au déclin du jour.

La Phalangère odorante a les feuilles cylindriques, filiformes, et la tige simple plus haute que les feuilles. Elle vient au Cap de Bonne-Espérance, et est très-odorante.

La Phalangère rameuse a les feuilles planes, les tiges rameuses et le pistil droit. Elle se trouve très-abondamment dans les parties moyennes et australes de l'Europe, dans les cantons sablonneux ou

calcaires. Ses longs rameaux, écartés et garnis à leurs extrémités de quelques fleurs d'un blanc de lait, la rendent très-remarquable.

La PHALANGÈRE LILIAGE a les feuilles planes, la tige très-simple, la corolle plane et le style incliné. Elle se trouve dans les montagnes du milieu de l'Europe.

La PHALANGÈRE BILIASTRE a les feuilles planes, la tige très-simple, la corolle campanulée, et les étamines déclinées. Elle se trouve dans les montagnes des Alpes, et se cultive dans quelques jardins sous le nom de *lis de saint Bruno*, à raison de la grandeur et de la blancheur éclatante de ses fleurs. Elle passe dans son pays natal pour carminative et diurétique. (B.)

PHALANGER (*Phalangista*), genre de quadrupèdes de l'ordre des PÉDIMANES, ayant pour caractères : six incisives supérieures, deux inférieures; deux ou trois doigts des pieds de derrière réunis jusqu'à l'ongle; queue écailleuse et prenante dans l'une des espèces, touffue dans l'autre; une poche sous le ventre de la femelle, &c.

Ce genre comprend deux espèces bien distinctes, le PHALANGER proprement dit, dont les variétés sont le *phalanger blanc* ou *cœscoes*, le *phalanger tacheté*, le *phalanger brun*, &c. et le PHALANGER VOLANT. *Voyez* ces mots.

Le PHALANGER (*Didelphis orientalis* Linn., Erxleb.) est de la grosseur d'un *chat*; sa figure est celle des *didelphes* ou *sarigues*; il a, comme eux, la tête alongée, le corps effilé et bas sur jambes, la queue excessivement longue et dépourvue de poils à son extrémité, etc. mais il en diffère par les caractères génériques rapportés ci-dessus : le dessus de la tête, le dos, les flancs et le dessus de la queue sont, dans la variété ordinaire de l'espèce du *phalanger*, de couleur mêlée de roussâtre, de jaune pâle et de jaunâtre; une bande noirâtre s'étend depuis le derrière de la tête, le long du cou et du dos jusqu'au bout des jambes; les côtés de la tête et le dessous du corps sont nuancés de blanc sale et de jaunâtre, de même que la partie de la queue couverte de poil; la partie qui en est dépourvue est unie, brune et jaunâtre.

Quant aux détails anatomiques, voici ceux que nous devons à Daubenton : « L'estomac se trouve en entier à gauche; sa partie gauche est beaucoup plus grasse que la droite, et le grand cul-de-sac a un grand diamètre; le foie a cinq lobes; la vésicule du fiel est fort grande, et plus renflée dans le milieu qu'aux extrémités; le cœcum est gros et très-long; le poumon droit a trois lobes, et le gauche n'en a qu'un; au-devant de la concavité du repli transversal formé par la peau du ventre, on apperçoit deux petits orifices de chaque côté; en les ouvrant, on trouve un mamelon fort apparent, quoique petit; une poche ovoïde de chaque côté de l'anus aboutit à une glande de même forme, et ayant une petite cavité dans son centre ». (*Description du Phalanger.*)

Le *phalanger blanc*, qui est d'un blanc sale, n'est qu'une variété du *phalanger* ordinaire; il se nomme *cœscoes* à Java. Le *phalanger*

brun, trouvé à la Nouvelle-Hollande par le capitaine Cook, n'est encore qu'une simple variété de la même espèce.

On a cru, pendant long-temps, que le *phalanger* étoit un quadrupède particulier à l'Amérique, et on lui avoit donné le nom de *rat de Surinam;* mais on s'est assuré qu'il appartient, aussi bien que le *phalanger volant*, aux parties méridionales et orientales de l'ancien continent.

Lacépède a fait un genre particulier du *phalanger*, sous le nom de Cœscoes (*Cœscoes amboinensis*), et il a conservé le nom de *phalanger* au quadrupède nommé auparavant *phalanger volant.*

Le *phalanger* est un animal très-doux, qui se nourrit d'insectes et de fruits indistinctement. (Desm.)

PHALANGER BLANC. C'est la variété la plus commune du Phalanger. (Desm.)

PHALANGER BRUN, autre variété du même animal. (Desm.)

PHALANGER TACHETÉ. C'est aussi une variété du *phalanger* proprement dit. (Desm.)

PHALANGER VOLANT (*Didelphis volans* Cuv.). C'est un quadrupède absolument semblable pour l'organisation interne au *phalanger* proprement dit, mais qui en diffère par quelques parties externes, et principalement par la présence de membranes étendues le long des flancs entre les pieds de devant et ceux de derrière, et qui donnent à l'animal, sinon la faculté de voler, du moins celle de ne pas tomber lourdement lorsqu'il s'élance d'un arbre à l'autre, et de pouvoir se soutenir au moyen de mouvemens violens. De plus, le *phalanger volant* a la queue totalement garnie de poil, ce qui a engagé le professeur Lacépède à en faire un genre distinct de celui du *phalanger*, qui a la queue nue et écailleuse à son extrémité. Cet animal avoit d'abord été pris pour un *écureuil volant*, avec lequel il a certains rapports, mais la présence de la poche sous le ventre des femelles, le nombre des incisives et le pouce séparé aux pieds de derrière, l'en distinguent facilement : il est d'un gris noirâtre en dessus et d'un blanc assez pur en dessous.

Il se trouve à la Nouvelle-Hollande, dans les environs de Botany-Bai; il voltige d'arbre en arbre pour attraper les insectes qui sont la base de sa nourriture; il se nourrit aussi de fruits.

Ce quadrupède est décrit fort au long dans le *Voyage à la Nouvelle-Galle du sud*, par John Wite, dont Charles Pougens, membre de l'Institut, a donné une fort bonne traduction, enrichie de notes intéressantes, qui semblent partir de la main d'un naturaliste éclairé, et qui sont dûes en effet au travail opiniâtre d'un littérateur zélé, d'un véritable savant, auquel toutes les sciences sont familières. (Desm.)

PHALANGIENS, *Phalangita*, famille d'insectes de ma sous-classe des Acères, ayant pour caractères : corps aptère, dont la tête est confondue avec le corcelet; point d'antennes; huit pattes; des mandibules à deux serres; abdomen annelé en apparence; bouche point tubulaire; palpes simples ou tentaculaires.

Les *phalangiens* ont le corps ovale ou oblong, deux yeux portés souvent sur un tubercule commun, l'abdomen ayant des plis qui imitent des anneaux, tenant au corcelet par la majeure partie de sa largeur, les pattes longues, avec les tarses composés de plusieurs articles.

Ils répondent au genre des *phalangium* de Linnæus, et comprennent les genres suivans : Galéode, Faucheur, Trogule, Siron. Ces insectes vivent de rapine, courent avec vîtesse, et ne filent point. (L.)

PHALANGISTE, nom français donné par Geoffroy à un insecte *coléoptère* du genre Scarabé de Linnæus, et de celui de Géotrupe de Latreille. Le corcelet de cet insecte est armé de trois longues cornes avancées, qui semblent lui avoir été données comme une arme offensive, quoiqu'elles ne puissent faire aucun mal : leur ressemblance avec les longues piques des soldats de la phalange macédonienne, a fait appeler cette espèce, le *phalangiste*. On trouve cet insecte et sa larve dans les bouses de vache, aux environs de Paris. (O.)

PHALARIS, la *foulque* dans quelques auteurs. (S.)

PHALARIS, nom latin de l'Alpiste. *Voyez* ce mot. (B.)

PHALAROPE (*Phalaropus*), genre de l'ordre des Pinnatipèdes. (*Voy.* ce mot.) *Caractères :* bec droit; narines petites; corps et pieds pareils à ceux des *vanneaux;* quatre doigts, trois devant, un derrière, garnis dans toute leur longueur de membranes festonnées. Latham. Les *phalaropes* font dans Linnæus partie du genre *tringa*.

Le Phalarope brun de Brisson est regardé comme la femelle du Phalarope cendré. *Voyez* ce mot.

Le Phalarope cendré (*Phalaropus hyperboræus* Lath., pl. enl. n° 766.) a huit pouces de longueur; le bec grêle, applati horizontalement, légèrement renflé et fléchi vers la pointe, et noir; le dessus de la tête, du cou et le manteau d'un gris légèrement ondé sur le dos de brun et de noirâtre; un hausse-col blanc encadré d'une ligne de roux orangé, qui est elle-même bordée de gris; tout le dessous du corps, le croupion et les couvertures supérieures de la queue blancs, avec des lignes transversales noirâtres sur ces deux derniers; un trait de même couleur au-dessus des yeux; les pennes des ailes noirâtres; quelques-unes des secondaires terminées de blanc; les pennes de la queue pareilles à celles des ailes; les pieds couleur de plomb.

La femelle a le trait sourcillier roussâtre; le dessous du corps roux;

des taches au lieu de bandes sur le croupion. Les jeunes diffèrent en ce qu'ils ont le dessus du cou d'un noir pur ; le front, les côtés de la tête, le devant du cou, la poitrine et le ventre entièrement blancs.

Cette espèce se trouve au Groënland, en Sibérie, sur les bords de la mer Caspienne et à la baie d'Hudson, où elle paroît au commencement de juin, et y niche. Elle s'avance aux approches de l'hiver sous un ciel moins rigoureux. Sa ponte est de quatre œufs. Les natifs l'appellent *occumushisich*.

Un *phalarope*, qu'on a trouvé dans les mers glaciales qui séparent l'Asie de l'Amérique, au-delà du 66e degré de latitude, est donné par Latham comme une variété du précédent. Parties supérieures nuancées de brun noirâtre, plus pâle sur la poitrine ; grande tache irrégulière rousse sur les côtés du cou ; grandes couvertures des ailes terminées de blanc ; queue cendrée ; gorge et ventre blancs ; pieds noirâtres.

Le PHALAROPE A COU JAUNE (*Phalaropus glacialis* Lath.). Cette espèce, que l'on trouve dans la mer Glaciale par le 69e degré de latitude nord, a le devant du cou, le dos, les joues, le dessus de la tête et les pieds jaunâtres ; les sourcils noirs ; les couvertures, les pennes primaires des ailes et de la queue cendrées ; les caudales et les secondaires bordées de jaunâtre ; le bec noir.

Le PHALAROPE A FESTONS DENTELÉS (*Phalaropus lobatus* Lath.). Bec noir ; front blanc ; sommet de la tête noirâtre ; dessus du cou d'un gris clair ; dos et croupion gris ardoisé, avec des taches obscures longitudinales ; plumes scapulaires bordées de jaune ; couvertures et pennes primaires des ailes noirâtres ; les premières bordées de blanc ; plumes de la poitrine et du ventre blanches et bordées de cendré ; pieds noirs ; festons des doigts délicatement dentelés par les bords.

Cette espèce se montre quelquefois en Angleterre ; elle habite les mêmes contrées que le *phalarope cendré*.

Le PHALAROPE RAYÉ (*Phalaropus cancellatus* Lath.) a été vu à l'île de Noël. Il a le bec noir ; sept pouces de longueur ; les plumes des parties supérieures brunes et bordées de blanc ; le dessous du corps de cette dernière couleur et rayé transversalement de noirâtre ; les pennes des ailes et de la queue de cette dernière teinte ; les premières bordées et terminées de brun ; les dernières tachetées sur les deux côtés de blanc ; les pieds bruns.

Le PHALAROPE ROUGE. Latham regarde cet oiseau comme la femelle du PHALAROPE CENDRÉ. (*Voyez* ce mot.) C'est le *phalarope roussâtre* de Brisson.

Le PHALAROPE DE SIBÉRIE. *Voyez* PHALAROPE CENDRÉ. (VIEILL.)

PHALÈNE, *Phalæna*, genre d'insectes de l'ordre des LÉPIDOPTÈRES, et de ma famille des PHALÉNITES. Ses caractères sont : antennes sétacées, souvent pectinées ou plumeuses dans les mâles ; ailes entières, triangulaires, horizontales, écartées ; deux palpes ne dépassant pas la tête ; une trompe ; corps menu et alongé.

Linnæus comprend sous le nom de PHALÈNE notre section seconde des *lépidoptères*, les *nocturnes* ou les *lépidoptères* dont

les antennes vont en décroissant de la base à la pointe. Il y fait les divisions suivantes : 1°. les *attacus ;* ailes écartées. Ils sont *pectinicornes* ou *séticornes*. Ceux-là sont sans trompe, ou en ont une roulée en spirale. Cette division renferme ainsi des *bombix* (*pavonia*) et des *noctuelles* (*crepusculuris*) de M. Fabricius; 2°. les *bombix ;* ailes en recouvrement, antennes pectinées. Ils sont ou sans trompe, et leurs ailes sont reverses, ou rabattues, ou pourvues d'une trompe, avec le corcelet lisse ou huppé ; 3°. les *noctuelles ;* ailes en recouvrement, antennes sétacées ou pectinées. Elles n'ont point de trompe (les *hépiales*, *cossus* de M. Fabricius), ou en sont pourvues, les *noctuelles* de M. Fabricius ; 4°. les *géomètres ;* ailes écartées, horizontales dans le repos. Ce sont les *phalènes* de M. Fabricius. Elles sont *pectinicornes* ou *séticornes*. Les quatre divisions suivantes et dernières ont les ailes arrondies ; 5°. les *rouleuses* (*tortrices*); ailes très-obtuses, comme tronquées; bord extérieur courbe. Ce sont les *pyrales* de M. Fabricius ; 6°. les *pyralides ;* ailes formant par leur réunion une figure deltoïde fourchue (ou en queue d'hirondelle). C'est une division des *phalènes* de M. Fabricius ; 7°. les *teignes ;* ailes en rouleau presque cylindrique ; un toupet. Les *teignes* de M. Fabricius et la plus grande partie des nouveaux genres qu'il a publiés à la suite de celui des *phalènes*, dans le *Supplément* de son *Entomologie systématique ;* 8°. les *alucites ;* ailes digitées, fendues jusqu'à la base. Ce sont les *ptérophores* de Geoffroy et de Fabricius.

Geoffroy réunit sous le mot de *phalène*, les *bombix*, les *hépiales*, les *cossus*, les *noctuelles*, les *phalènes* et les *rouleuses* ou *pyrales*.

Degéer n'a fait que retrancher du genre Phalène de Linnæus, les *ptérophores*, qu'il nomme *phalène tipule*. Il partage ses phalènes en cinq familles : Ire. Fam. : antennes à barbes ; point de trompe, ou une très-petite. = *Première section :* ailes horizontales. — *Deuxième section :* ailes inférieures débordant les supérieures. — *Troisième section :* ailes rabattues, corcelet uni. — *Quatrième section :* ailes rabattues, corcelet huppé. IIe. Fam. : antennes à barbes ; longue trompe en spirale. = *Première section :* ailes rabattues, découpées. — *Deuxième section :* ailes rabattues, égales. — *Troisième section :* ailes horizontales, découpées. — *Quatrième section :* ailes horizontales, égales. — *Cinquième section :* ailes horizontales, dont les inférieures sont angulaires. — IIIe. Fam. : antennes filiformes, très-courtes; point de trompe. — IVe. Fam. : antennes sétacées, longues; point de trompe. — Ve. Fam. : antennes sétacées ; longue trompe en spirale. = *Première sec-*

tion : les ailes supérieures croisées, et les inférieures plissées. — *Deuxième section :* ailes rabattues et corcelet uni. — *Troisième section :* ailes rabattues et corcelet huppé. — *Quatrième section :* ailes horizontales, étendues. — *Cinquième section :* ailes roulées, embrassant le corps. — *Sixième section :* ailes courtes et larges en devant. — *Septième section :* ailes pendantes aux côtés du corps. — *Huitième section :* ailes étroites, élevées en queue vers le derrière.

Dans le *Catalogue systématique des lépidoptères des environs de Vienne*, les *phalènes* y sont désignées, comme dans Linnæus, sous le nom de *géomètres*. Celles à port d'ailes triangulaire, ou les *pyrales* du naturaliste suédois, en sont séparées sous cette dernière dénomination. Telle est la correspondance systématique du genre des *phalènes*.

Les *phalènes* ont beaucoup de rapports avec les *bombix*, dont elles diffèrent par la trompe qu'elles ont très-sensible et longue, et par leur corps qui est moins gros et moins velu. De même que ces insectes, elles ne volent ordinairement qu'après le coucher du soleil ; il paroît que c'est le moment où les deux sexes se cherchent pour s'accoupler, restant pendant le jour, tranquilles sur les feuilles ; elles habitent les jardins, les prairies, mais sur-tout les bois où se trouvent beaucoup de chênes et d'aubépines. Elles viennent des *chenilles* qui diffèrent de celles des autres lépidoptères, par le nombre de leurs pattes intermédiaires, dont elles n'ont qu'une, deux, trois et rarement quatre paires ; celles qui en ont quatre n'ont point de pattes postérieures ; les *chenilles* ont ainsi dix, douze ou quatorze pattes, dont six écailleuses qui sont les trois premières paires, attachées aux trois premiers anneaux, et renfermant celles que doit avoir l'insecte parfait. Ces *chenilles* marchent aussi très-différemment de celles à seize pattes, elles font des pas beaucoup plus grands ; lorsqu'elles veulent changer de place, elles approchent leurs pattes intermédiaires des pattes écailleuses, en élevant la partie de leur corps qui se trouve entre ces pattes, de sorte que cette partie forme en l'air une espèce de boucle, tant que les pattes sont près les unes des autres, mais chaque fois qu'elles les éloignent pour former un autre pas, cette partie s'abaisse et s'alonge ; et comme par ce mouvement, ces *chenilles* semblent mesurer le terrein qu'elles parcourent, on leur a donné le nom d'*arpenteuses* ou *géomètres*.

Presque toutes ces *chenilles* sont lisses et ont le corps alongé, mince, cylindrique ; plusieurs ont sur le dos des éminences ou tubérosités qui ressemblent aux nœuds et bourgeons d'une petite branche, ce qui leur forme des espèces de

bosses sur un ou plusieurs anneaux. Elles vivent solitaires, et se nourrissent de végétaux ; au printemps et vers la fin de l'été, ou au commencement de l'automne, les chênes, les bouleaux, les aubépines, en sont peuplés; les unes ne mangent que les feuilles de certains arbres, d'autres en mangent de plusieurs sortes.

Les *arpenteuses* sont remarquables non-seulement par la manière dont elles marchent, mais encore par la manière dont plusieurs se tiennent sur les branches, ce qui prouve qu'elles ont une force prodigieuse dans les muscles. Les unes cramponnent leurs pattes postérieures sur une petite branche ayant le corps élevé verticalement, et restent immobiles dans cette position pendant des heures entières. Les autres prennent une infinité d'attitudes qui exigent incomparablement plus de force encore. Comme dans cet état d'immobilité, les *chenilles* ressemblent à des petits morceaux de bois secs, on leur a donné le nom d'*arpenteuses en bâton.*

Quand on touche à la feuille sur laquelle est une *arpenteuse*, aussi-tôt elle se laisse tomber; mais elle ne descend pas jusqu'à terre, ayant toujours une corde prête à la soutenir en l'air, et qu'elle peut alonger à volonté. Cette corde est un fil de soie très-fin qui a assez de force pour la porter; elle ne marche jamais sans laisser sur le terrein où elle passe, un fil qu'elle y attache à chaque pas qu'elle fait. Ce fil se dévide de la filière, d'une longueur égale à celle des mouvemens qu'a faits la tête de la *chenille* en marchant : il est toujours attaché près de l'endroit où elle se trouve, et tient par l'autre bout à sa filière. C'est au moyen de cette soie qu'elle descend des plus grands arbres jusqu'à terre, et qu'elle remonte sans marcher, manœuvre qu'elle exécute assez promptement; elle saisit le brin de soie avec ses pattes intermédiaires entre lesquelles elle le rassemble en paquet à mesure qu'elle avance ; quand elle est arrivée à l'endroit où elle vouloit aller, elle le casse et en débarrasse ses pattes; elle file de nouveau lorsqu'elle se remet en marche.

Les *chenilles* qui éclosent au printemps ont acquis toute leur grosseur vers la fin de cette saison, alors elles se changent en nymphes ; les unes entrent en terre pour y subir leurs métamorphoses; les autres lient ensemble quelques feuilles, dans lesquelles elles se renferment; aucune ne fait de coque, car on ne peut donner ce nom au peu de soie qui recouvre leur nymphe. Les espèces auxquelles les pattes postérieures manquent, se suspendent par l'extrémité du corps, comme font les *chenilles* d'un grand nombre de *papillons;* les *chrysalides* de ces *chenilles* diffèrent aussi de celles des autres par

leur partie antérieure, qui est anguleuse et comme coupée en cœur.

Les *phalènes* restent plus ou moins de temps sous la forme de *nymphes*, un grand nombre devient insecte parfait vers la fin de l'été, alors elles s'accouplent et meurent après la ponte. Mais celles dont les *chenilles* ne subissent leurs métamorphoses qu'en automne, passent l'hiver sous la forme de *nymphe*, d'où l'insecte parfait sort le printemps suivant.

Quelques espèces n'étant pas parvenues avant l'hiver au terme de leur grandeur, restent engourdies pendant cette saison, mangent de nouveau au retour du printemps, et subissent leur dernière métamorphose vers le milieu de l'été.

Nous observerons dans les mâles et les femelles de trois à quatre espèces une particularité assez curieuse. Les mâles paroissent avoir six ailes, les inférieures ayant près de leur naissance une espèce d'appendice plate, ovale, pliée en double, et couchée sur le dessus de ces ailes. La *phalène à six ailes* de Degéer nous en fournit un exemple. Sa *chenille* est une *arpenteuse en bâton*, d'un vert blanchâtre rayé de blanc, à tête refendue, et à deux pointes au derrière, qui vit sur le saule. La femelle de la *phalène hiémale* de Degéer, *phalœna brumata* Linn, et celles de quelques autres, manquent d'ailes, ou n'en ont que des moignons. La *chenille* de l'espèce que nous venons de citer se met en *chrysalide* au commencement de l'été, et la *phalène* en sort en décembre; les deux sexes se réunissent alors, et la femelle pond ses œufs.

Ce genre est très-nombreux, et il est bien difficile d'en déterminer les espèces sans de bonnes figures. La veuve d'un homme qui a rendu des services importans à l'Entomologie, de Tigny, très-versée elle-même dans la connoissance des insectes, ainsi que le prouve son histoire de ces animaux, faisant suite au *Buffon, édition de Castel*, recommandable par ses lumières sur plusieurs branches des sciences physiques, et sur-tout par l'aménité de son caractère, a peint plus de quatre cents espèces de *phalènes*, tant exotiques qu'indigènes, et prépare sur cette partie des lépidoptères un travail que tout amateur juge nécessaire.

Nous avons coupé le genre *phalène* de la manière suivante :

1°. Palpes très-velus; trompe courte. *Phalœna betularia* Linn.

2°. Palpes très-courts; ailes écartées; leur bord postérieur très-anguleux. *Phalœna alniaria, syringaria* Linn.

3°. Palpes très-courts; ailes écartées; les inférieures comme tronquées, ayant un angle saillant. *Phalœna sambucaria* Linn.

4°. Palpes très-courts; ailes étendues; les supérieures crochues; les inférieures arrondies. *Phalæna falcataria* Linn.

5°. Palpes de la longueur de la tête; ailes écartées, sans dents ou sinuosités remarquables. *Phalæna grossulariata* Linn.

6°. Palpes dépassant la tête, formant un bec; port d'ailes triangulaire; les inférieures couvertes, moins colorées. *Phalæna duplicata* Fab.; *Prunata* Linn.

Nous ne pouvons citer qu'un très-petit nombre d'espèces, prises dans les plus remarquables :

Phalène du bouleau, *Phalæna betularia* Linn., Fab. Cette espèce est assez grande, et a le corps gros; ses antennes sont pectinées et terminées par un filet simple; les ailes sont blanches, avec un grand nombre de points noirs; le corcelet a une bande noire.

La *chenille* est noirâtre, tuberculée, avec la tête fendue; elle a dix pattes, et vit sur le bouleau, le saule, etc.

Phalène en faucille, *Phalæna falcataria* Linn., Fab. Elle a les antennes pectinées; les ailes en forme de faucille, d'un fauve pâle; les supérieures ont plusieurs lignes transversales ondées, brunes, et sur le milieu un point d'un brun foncé. On la trouve sur l'aulne et le bouleau.

Sa *chenille* a quatorze pattes, dont six écailleuses et huit membraneuses; son dernier anneau, auquel manquent les pattes postérieures, est terminé en pointe; elle le tient ordinairement relevé en l'air; sa couleur est d'un brun rouge mêlé de vert; elle a, sur le corps, six tubercules placés par paires aux deuxième, troisième et cinquième anneaux. Elle se nourrit des feuilles de l'aulne, se change en *nymphe* vers le commencement de l'automne dans une de ses feuilles, dont elle ploie un des côtés, et ne devient insecte parfait que le printemps suivant. Sa *nymphe*, qui est verte, mélangée de brun, a au-devant de la tête deux petites pointes élevées.

Phalène printannière, *Phalæna vernaria* Linn., Fab. Cette *phalène* appartient à notre cinquième division. Elle est assez petite, a les antennes grises, pectinées, filiformes à l'extrémité; les ailes d'un bleu pâle, avec deux lignes transversales ondées, blanches, sur les supérieures et les inférieures. On la trouve en Europe, aux environs de Paris, dans les bois, vers le milieu du printemps.

Sa *chenille* vit sur le chêne. Sa tête est bifide; elle est verte, avec une tache rouge sur le milieu de chaque anneau. Elle se change en *nymphe* en automne, passe l'hiver sous cette forme, et devient insecte parfait le printemps suivant. Cette *chenille* est une de celles qui se suspendent par l'extrémité du corps, à la manière du *papillon*, pour se changer en *nymphe*.

Phalène soufrée, *Phalæna sambucaria* Linn., Fab.; la *Soufrée à queue* Geoff. Cette *phalène*, la plus grande de celles des environs de Paris, est d'un jaune de soufre. Elle a les antennes pectinées; deux lignes transversales obscures et le commencement d'une troisième entre ces lignes sur les ailes supérieures; les inférieures ont une appendice et deux petites taches d'un rouge brun au bord postérieur.

Sa *chenille* se nourrit de feuilles de rosier et de sureau; elle est

longue et mince ; elle a sur le corps plusieurs tubercules alongés ; lorsqu'elle est en repos, elle ressemble à un petit morceau de bois sec. On la trouve jeune à la fin de l'automne ; elle passe l'hiver sans prendre de nourriture, et ne mange qu'au printemps ; vers la fin de cette saison elle se change en *nymphe* entre deux feuilles qu'elle tapisse de soie, devient insecte parfait dans l'été. On la trouve dans les jardins.

PHALÈNE DE L'AULNE, *Phalæna alniaria* Linn., Fab. Elle a les antennes pectinées, jaunes ; les ailes dentées, jaunes, parsemées de petits points bruns, avec deux lignes transversales presque droites brunes. Elle habite l'Europe ; on la trouve aux environs de Paris, dans les jardins vers le milieu de l'été.

Sa *chenille* est d'un gris brun avec des points jaunes ; elle a trois tubercules sur le dos, et quatre presque réunis sur le dernier anneau. Elle se nourrit de feuilles de pommier et d'aulne.

PHALÈNE ANGULEUSE, *Phalæna amataria* Linn. Ses ailes sont grises, parsemées de petits points bruns, traversées d'une raie d'un brun rougeâtre droite, et d'une autre en dessous brune, sinuée, plus étroite, qui se réunit à la précédente vers le côté extérieur. Le mâle a les antennes pectinées.

Cette espèce est très-commune. Sa *chenille* vit sur le chêne.

PHALÈNE DU SYRINGA, *Phalæna syringaria* Linn., Fab. ; *Phal. jaspée* Geoff. Elle a les antennes pectinées, jaunâtres ; les ailes dentées, comme marbrées de jaunâtre, de brun et de rougeâtre, d'une couleur plus foncée vers le bord extérieur que vers l'intérieur.

Sa *chenille* a dix pattes ; ses couleurs ressemblent un peu à celles de la *phalène ;* elle a sur le dos quatre gros tubercules élevés et plusieurs autres de petits, et une longue corne sur le huitième anneau. Elle se nourrit de feuilles du syringa et du jasmin. On trouve l'insecte parfait vers le milieu de l'été.

PHALÈNE AILES EN DOLOIRE, *Phalæna dolabraria* Linn., Fab. Cette espèce est de notre troisième division. Elle a les antennes pectinées, fauves ; les ailes anguleuses, jaunâtres, avec un grand nombre de petites lignes transversales ferrugineuses, et une tache de couleur violette à l'angle interne. On la trouve en Allemagne, en Angleterre et aux environs de Paris, sur le chêne.

PHALÈNE PAPILLON, *Phalæna papilionaria* Linn., Fab. Elle appartient à notre cinquième division. Elle a les antennes pectinées, blanchâtres ; les ailes légèrement dentées, vertes avec deux lignes transversales, peu ondées, blanchâtres.

Sa *chenille* vit sur le bouleau ; elle est verte ; elle a sur le dos dix pointes recourbées ; elle ne reste que quatorze jours sous la forme de *nymphe*. On trouve l'insecte parfait aux environs de Paris, vers le milieu de l'été.

PHALÈNE DU GROSEILLIER, *Phalæna grossulariata* Linn., Fab. ; *Phal. mouchetée* Geoff. Elle a les antennes filiformes, noires ; le corps jaune avec des taches noires ; les ailes blanches avec des taches irrégulières noires ; les supérieures ont deux lignes transversales jaunes.

Sa *chenille* vit sur le groseillier ; elle a dix pattes ; elle est blanche,

avec des taches d'un jaune rougeâtre et d'autres noires. On trouve l'insecte parfait vers le milieu de l'été.

Phalène de l'alisier, *Phalœna cratœgata* Linn., Fab.; la *Citronnelle rouillée* Geoff. Cette espèce est de la division de la précédente. Elle a les antennes filiformes, d'un jaune rougeâtre; le corps jaune; les ailes d'un beau jaune avec quatre lignes transversales grises formées par des points, quatre taches ferrugineuses le long du bord externe des supérieures, et une d'un blanc argenté au milieu d'une de ces taches. On la trouve pendant l'été aux environs de Paris.

Sa *chenille* vit sur l'alisier; elle est grise avec deux tubercules sur le dos.

Phalène équestre, *Phalœna equestrata* Fab. Elle est de la grandeur de la précédente et de sa division; elle a les antennes épaisses, filiformes, noires; le corps noir; les ailes arrondies, noires avec une large bande jaune vers le bord postérieur. On la trouve en Allemagne.

Phalène a six ailes Degéer. Elle est de notre cinquième division. Ses antennes sont simples; ses ailes sont d'un gris blanchâtre, avec trois bandes ondées jaunâtres et un point noir. Le mâle semble avoir une troisième paire de petites ailes. *Voyez* les Généralités. Conférez aussi les caractères de cette espèce avec ceux de la *Phalène hexaptérate* de M. Fabricius. Elle se trouve en Europe.

Phalène hyémale, *Phalœna brumata* Linn., Fab. Elle est de notre cinquième division. Ses antennes sont simples. Le mâle a les ailes jaunâtres avec une raie noire, et l'extrémité plus pâle. La femelle est épaisse, n'a que des moignons d'ailes qui sont cendrés, avec une bande noire près du bord postérieur.

Sa *chenille* est une arpenteuse à dix pattes, verte, rayée longitudinalement de blanc, et qui fait un grand dégât sur les arbres fruitiers, sur l'orme, le tilleul, l'érable, le chêne, le bouleau, le rosier, etc.

La femelle pond un très-grand nombre d'œufs qui sont d'abord verts, mais qui deviennent ensuite d'une couleur d'aurore clair; elle les arrange par plaques, les uns auprès des autres, sur les rameaux de ces arbres, ordinairement dans l'angle des boutons ou dans quelques inégalités de l'écorce.

Nous représentons ici la Phalène du syringa mentionnée plus haut; la Phalène de l'orme, *Ph. ulmata* Linn., dont les antennes sont simples; les ailes blanches avec deux bandes noirâtres mêlées de roussâtre, dont l'une est à la base, et l'autre à la côte et formée de taches; la Phalène de la farine de Linnæus. Elle a un port d'ailes triangulaire; ses ailes supérieures sont jaunâtres, avec leur base et une bonne partie de leur extrémité à l'angle apical rougeâtres; avant la tache rougeâtre qui termine l'aile est une raie ondée, transverse et blanchâtre; la partie jaunâtre du milieu de l'aile semble former une bande. Cette *phalène* tient son ventre élevé lorsqu'elle est dans le repos. Je la crois plutôt de mon genre Botys, que de celui des *Phalènes*. On la trouve dans les maisons. (L.)

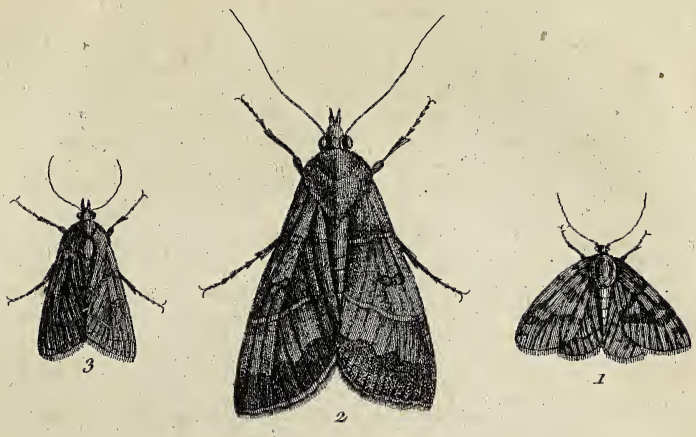

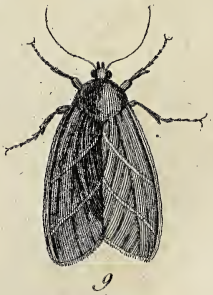

Deseve del. *V^e. Tardieu Sculp.*

1. *Noctuelle glyphique.* 4. *Phalène de la farine.* 7. *Pterophore pantadactyle.*
2. *Noctuelle lunaire.* 5. *Phalène de l'Orme.* 8. *Pyrale des pommes.*
3. *Noctuelle trapezine.* 6. *Phalène du Syringa.* 9. *Pyrale verte à bandes.*

PHALENITES, *Phalœnites*, famille d'insectes de l'ordre des LÉPIDOPTÈRES, ayant pour caractères : antennes sétacées, souvent plumeuses ou ciliées dans les mâles au moins ; ailes entières, larges et horizontales ; trompe membraneuse (quatre palpes dans plusieurs) ; corps menu et alongé.

Cette famille est composée des genres PHALÈNE, HERMINIE, BOTYS, AGLOSSE et GALLÉRIE. *Voyez* ces mots. (L.)

PHALERIE, *Phaleria*, genre d'insectes de la seconde section de l'ordre des COLÉOPTÈRES et de la famille des DIAPÉRIALES.

Ce genre, confondu avec celui de *ténébrion* par tous les auteurs, a été établi par Latreille et a reçu les caractères suivans : articles des antennes devenant insensiblement plus gros, plus ronds et perfoliés, depuis le quatrième ; le dernier globuleux ; palpes maxillaires saillans ; le dernier article un peu plus gros, cylindrico-conique, comprimé ; corps ovale ou oblong, peu ou point bombé ; corcelet carré ; jambes antérieures larges, triangulaires, dentées sur les côtés, propres pour fossoyer.

PHALERIE CADAVERINE ; c'est le *tenebrio cadaverinus* des auteurs. La tête et le corcelet sont glabres, testacés, luisans ; les élytres sont striées, un peu plus pâles que le corcelet ; l'abdomen est noir ; les pattes sont pâles. Elle se trouve en Europe, dans les charognes.

PHALERIE PALE, *Tenebrio pallens* (Oliv. *Ent.*, pl. 2, fig. 25.). Elle est entièrement pâle, avec les yeux noirs et le haut des jambes brun. Elle se trouve en Europe. (O.)

PHALKON ; le *faucon* en grec moderne. (S.)

PHANÈRE, *Phanera*, arbrisseau grimpant, à feuilles alternes, en cœur, aiguës, bifides, accompagnées de vrilles ; à fleurs rouges, disposées en grappes terminales et pendantes, que Linnæus a placé parmi les *bauhines*, sous le nom de *bauhine grimpante*, et dont Loureiro a fait un genre dans sa *Flore de la Cochinchine*.

Ce genre offre pour caractère un calice de quatre folioles inégales, dont deux opposées en demi-lune ; une corolle de cinq pétales ovales, ouverts, inégaux, insérés au calice par de longs onglets appendiculés à leur base, les supérieurs ailés ; trois étamines diclinées ; un ovaire supérieur oblong, comprimé, pédicellé, surmonté d'un style court, à stigmate obtus.

Le fruit est un légume applati, contenant un petit nombre de semences.

La *phanère* croît dans les bois de la Cochinchine, et s'élève

au sommet des plus grands arbres. Ses fleurs sont très-belles. *Voyez* au mot BAUHINE. (B.)

PHAPS. C'est, en grec, le *petit ramier*. Voyez le mot RAMIER. (S.)

PHARE, *Pharus*, genre de plantes unilobées, de la monoécie hexandrie et de la famille des GRAMINÉES, qui offre pour caractère des fleurs mâles pédonculées et des fleurs femelles sessiles, qui ont les unes et les autres une bale calicinale de deux valves et une bale florale de deux bales un peu plus grandes, sur-tout dans les fleurs femelles; six étamines courtes; un ovaire linéaire, à style simple et à stigmate trifide.

Le fruit est une semence oblongue, enveloppée dans la bale florale femelle.

Ce genre, qui est figuré pl. 769 des *Illustrations* de Lamarck, renferme quatre à cinq espèces, dont la plus anciennement connue est le PHARE A LARGES FEUILLES, qui se trouve à la Jamaïque, et qui est figuré planche 38 de l'ouvrage de Brown sur les *plantes* de cette île. (B.)

PHARMACITE. On a quelquefois donné ce nom au *crayon noir*, qui est une ardoise tendre. *Voyez* ARDOISE et CRAYON. (PAT.)

PHARMACOLITHE, *arséniate de chaux* mêlé de cobalt, qui a été trouvé aux environs de Wittichen, en Souabe, dans un filon d'une roche granitique, où il étoit accompagné de *sélénite* et de *spath pesant*. On en a reconnu aussi dans des minéraux qui venoient de Sainte-Marie-aux-Mines, dans les Vosges.

C'est M. Selb qui, le premier, a reconnu cette combinaison naturelle de l'*acide arsénique* avec la *chaux*, et l'analyse faite par Klaproth a pleinement confirmé son observation.

Le célèbre professeur de minéralogie, Karsten, a donné à cette substance le nom de *pharmacolithe*, c'est-à-dire *pierre de poison*, à cause de la qualité délétère de l'acide arsénique qu'elle contient en grande quantité.

Ce minéral se présente sous la forme de petits cristaux capillaires, tantôt réunis en faisceaux, tantôt formant des mamelons striés du centre à la circonférence. Ces mamelons sont souvent recouverts d'efflorescences d'arséniate de cobalt couleur de lilas; mais dans l'intérieur ils sont blanc de lait, et ont un éclat soyeux; ils sont tendres et faciles à écraser.

Quand on met cette substance dans l'acide nitrique, elle s'y dissout, mais sans effervescence: exposée au chalumeau,

elle répand une odeur d'ail, comme toutes les matières arsénicales, et laisse un résidu qui ne se volatilise pas. (*Journ. de Phys.*, fructidor an 8, p. 249.)

La pesanteur spécifique de la *pharmacolithe* est de 2536, plus grande que celle du *sulfate de chaux*, qui n'est que d'environ 2300, mais moindre que celle du *phosphate de chaux*, qui est au-dessus de 3000.

D'après l'analyse faite par Klaproth, la *pharmacolithe* contient, acide arsénique, 46,50; chaux, 25; oxide de cobalt, 0,50; silice et alumine, 6; eau, 22,50. (*Ann. de Chim.*, n° 130.) (PAT.)

PHARNACE, *Pharnaceum*, genre de plantes à fleurs incomplètes, de la pentandrie trigynie et de la famille des CARYOPHYLLÉES, qui offre pour caractère un calice divisé en cinq parties intérieurement colorées; point de corolle; cinq étamines; un ovaire supérieur ovale, surmonté de trois styles.

Le fruit est une capsule triloculaire et trivalve.

Ce genre est figuré pl. 214 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme de petites plantes annuelles ou vivaces, à feuilles verticillées ou opposées, et à fleurs axillaires ou terminales. On en compte une quinzaine d'espèces, la plupart du Cap de Bonne-Espérance, qui ont en général le port des *molugines*, et qui n'en diffèrent même que par le nombre de leurs étamines. Une seule est d'Europe, c'est le PHARNACE CERVIAN, qui a les pédoncules presque en ombelles latéraux, et les feuilles linéaires. Il est annuel, se trouve dans plusieurs parties de l'Espagne et de la Russie, et ne présente rien de remarquable. (B.)

PHASCAS des Grecs anciens, paroît être notre *petite sarcelle*. Voyez au mot SARCELLE. (S.)

PHASCOLOME ou FASCOLOME, quadrupède de l'ordre des PÉDIMANES, devant former un nouveau genre.

Ce quadrupède étoit entièrement inconnu aux zoologistes avant l'arrivée en France du vaisseau *le Naturaliste* (en juillet 1803), qui en rapporta trois individus vivans au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris. Ils viennent de la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande.

Ces animaux, très-singuliers dans leur organisation, ressemblent à la *marmotte* par la forme de la tête, le nombre, la nature et l'arrangement de leurs dents, et par la conformation des pieds de devant, dont ils se servent pour se creuser un terrier; mais ils en diffèrent d'ailleurs par l'existence d'une poche sous le ventre des femelles, des os marsupiaux dans les

deux sexes, et par tout le système de la fonction générative, qu'ils ont comme les *sarigues* ou *didelphes*. Le pouce des pieds de derrière est très-petit, écarté des autres doigts et dépourvu d'ongle; la queue est si courte, qu'elle reste cachée dans les poils qui sont bruns, touffus et très-longs.

Le professeur Geoffroy, qui a publié une notice sur les *phascolomes* dans les *Annales du Muséum*, dit que ces animaux sont encore jeunes et déjà plus gros que des *lapins;* que leur caractère est d'une douceur admirable, et qu'on peut les toucher ou les transporter sans qu'ils témoignent ni crainte, ni colère, ni mécontentement. Leur démarche est lourde et embarrassée; ils vivent sous terre, dorment le jour, et s'occupent la nuit de la recherche de leur nourriture; en général ils ont peu d'énergie et d'activité; ils se grattent à la manière des *singes;* on les nourrit de pain, de lait, de racines et de toutes sortes d'herbages.

Ces quadrupèdes avec les *kanguroos* et les *phalangers*, font bien le passage des *pédimanes* aux *rongeurs*.

Leur fourrure peut être de quelque utilité, et leur chair, au jugement du capitaine Hamelin (commandant du navire *le Naturaliste*), offre le mets le plus exquis. (Desm.)

PHASEOLE, espèce de haricots qu'on cultive principalement en Italie, et qui est probablement le véritable *phaseolus* des Latins, d'où les botanistes ont donné le nom à tout le genre. *Voy.* au mot Haricot. (B.)

PHASEOLE. On donne ce nom aux *haricots* dans les parties méridionales de la France. *Voyez* au mot Phaséole. (B.)

PHASES. On a donné ce nom aux diverses apparences que présentent la *lune* et les *planètes* éclairées par le *soleil*. Voy. les mots Lune, Planète. (Lib.)

PHASIANOS. C'est, en grec, le *faisan*. (S.)

PHASIANUS, le *faisan* en latin. (S.)

PHASIAYNIS; c'est ainsi que les Grecs modernes appellent le Martin-pêcheur. *Voyez* ce mot. (S.)

PHASME, *Phasma*, genre d'insectes de l'ordre des Orthoptères, de ma famille des Mantides, division des Spectres. Ses caractères sont : tarses à cinq articles; lèvre inférieure à quatre divisions inégales; pattes de la même forme; palpes cylindriques; corps très-étroit, imitant un rameau ou une tige de plante, dépourvus de feuilles (corps à élytres très-courtes ou souvent aptère).

Les *phasmes* doivent nécessairement être séparés des *mantes*, et former, avec les *phyllies*, une division particulière dans

la famille. (*Voyez* PHYLLIE et SPECTRES.) Si les *phyllies* ressemblent à des feuilles, les *phasmes* imitent la partie qui doit les soutenir, un rameau, une tige de plante ; leur corps étant fort étroit, long, presque cylindrique, gris ou verdâtre, couvert de tubercules ou de petites aspérités qui en imposent encore davantage à l'œil, et ayant des pattes longues, étroites et anguleuses; le second segment du corcelet des *phasmes* est très-long, ce qui les distingue encore des autres genres de la famille ; leurs antennes varient pour le nombre et la figure de leurs articles ; elles sont sétacées, longues et à articles très-nombreux, peu distincts dans le *phasme géant*, le *phasme nécydaloïde ;* elles sont très-courtes, presque subulées, à articles au nombre de treize, et grenus, très-distincts, dans le *phasme rossien.*

Les Indes orientales nous fournissent des espèces qui ont jusqu'à huit pouces de longueur, comme le PHASME GÉANT, *Phasma gigas* Fab. Son corps est vert, tuberculé sur le corcelet; les élytres sont très-courtes et vertes ; les ailes sont grandes, d'un gris roussâtre, réticulées d'un grand nombre de bandes ou de taches brunes, avec un assez grand espace à la côte, coriace et vert. Les pattes sont épineuses.

On trouve aussi en Amérique un assez grand nombre d'espèces de *phasmes*, dont plusieurs sont aptères. Les départemens méridionaux nous offrent le *phasme rossien.* Il est tout-à-fait cylindrique, vert dans sa jeunesse, couleur d'écorce d'arbre lorsqu'il est plus âgé, aptère, avec les cuissss dentées. Nous avons déjà fait remarquer la forme de ses antennes.

Le PHASME NÉCYDALOÏDE a le corcelet rude, les élytres ovales, anguleuses, très-courtes, et les ailes oblongues. Il se trouve en Asie.

Le PHASME BATON que nous figurons ici, est aptère, cendré, tuberculé, avec les pattes anguleuses. Cette espèce est inédite, et vient des Antilles. (L.)

PHASQUE, *Phascum*, genre de plantes cryptogames, de la famille des MOUSSES, qui présente pour caractère une urne terminale presque sessile, un péristome cilié, un opercule acuminé, une coiffe lisse très-petite et des rosettes non apparentes.

Ce genre est figuré pl. 873 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme une douzaine d'espèces qui ne sont remarquables, pour la plupart, que par leur petitesse. On les trouve en général sur la terre, mais quelques-unes croissent aussi sur les arbres. Parmi ces espèces, les deux plus connues sont :

Le PHASQUE SANS TIGES, dont la capsule est sessile, les feuilles ovales, aiguës et conniventes. Il se trouve dans les allées des bois et des jardins, dans les terreins en friche, dans presque toute l'Europe, et forme des tapis très-serrés, mais si courts, qu'on ne les voit qu'au printemps, époque où cette plante est en fructification.

Le PHASQUE SUBULÉ a la capsule sessile, les feuilles subulées et

écartées. Il ressemble beaucoup au précédent, mais ses feuilles sont plus étroites et écartées. Il se trouve principalement sur les coteaux stériles exposés au midi. (B.)

PHASSA ou PHATTA, le *ramier* en grec. (S.)

PHATAGIN. *Voyez* PANGOLIN. (DESM.)

PHAVIER. C'est, selon Salerne, une dénomination vulgaire du *ramier* en Picardie. (S.)

PHELLANDRE, *Phellandrium*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la pentandrie digynie et de la famille des OMBELLIFÈRES, dont le caractère consiste en une ombelle sans involucre, composée de plusieurs ombellules à involucelle de sept feuilles et à fleurs du disque plus petites, toutes composées d'un calice à cinq dents persistantes; une corolle de cinq pétales courbés en cœur et inégaux; cinq étamines; un ovaire supérieur surmonté de deux styles à stigmates obtus.

Le fruit est ovale, strié ou sillonné, et couronné par les dents du calice.

Ce genre se rapproche si fort des ŒNANTHES (*Voyez* ce mot.), que plusieurs botanistes l'y ont réuni. Il se rapproche aussi beaucoup des LIVÈCHES. (*Voyez* ce mot.) Il renferme deux espèces dont les feuilles sont composées; savoir :

Le PHELLANDRE AQUATIQUE, qui a les ramifications des feuilles écartées. C'est une plante bisannuelle qui croît dans les eaux stagnantes et corrompues, et qui s'élève souvent à cinq à six pieds. Elle est connue sous le nom de *ciguë aquatique* et passe pour un poison; mais Linnæus croit que ce qui la rend si souvent funeste aux chevaux, est moins son suc que la larve d'un *charanson* qui porte son nom. Il est difficile d'adopter, dans cette circonstance, l'opinion de ce célèbre naturaliste, la larve de ce *charanson* ne présentant point de caractère qui y porte. On croit cette plante utile contre les skirres, les cancers et la gangrène. Il ne faut pas la confondre avec l'*œnanthe safranée*, ni la *cicutaire aquatique*, qui portent aussi le nom de *ciguë aquatique*, et qui sont des poisons bien autrement dangereux. *Voyez* au mot ŒNANTHE et CICUTAIRE.

Le PHELLANDRE MUTELLINE, qui a sa tige presque nue et les feuilles bipinnées. Elle est vivace, et se trouve dans les pays de montagnes. Il répand une odeur de fenouil lorsqu'on le froisse, et est recherché par les bestiaux. (B.)

PHÉLYPÉE, *Phelypœa*, genre de plantes à fleur monopétalée, de la didynamie angiospermie et de la famille des OROBANCHOÏDES, qui a été établi par Desfontaines dans sa *Flore Atlantique*, pour deux plantes qui ne diffèrent des *orobanches* que parce que leur corolle, au lieu d'être bilabiée, est divisée en son ouverture en cinq lobes arrondis et presque égaux. *Voyez* au mot OROBANCHE.

Ce genre comprend deux espèces, 1°. la PHÉLYPÉE VIOLETTE;

qui a la tige charnue, sillonnée; les bractées ternées et la corolle courbée. C'est une très-belle plante qu'on trouve dans les déserts de la Barbarie, et qu'on voit figurée pl. 145 de l'ouvrage précité; 2°. la PHÉLYPÉE JAUNE, qui est l'*orobanche* des teinturiers de Valh, Lamarck et autres. Elle est figurée pl. 146 du même ouvrage, et est mentionnée au mot OROBANCHE. *Voyez* ce mot. (B.)

PHENÈS, nom grec de l'*orfraie*. (S.)

PHENICOPTÈRE. *Voyez* FLAMANT. (VIEILL.)

PHET ou FHED. C'est le nom arabe de l'*once* en Barbarie. (S.)

PHIALITE, concrétion pierreuse qui a la forme d'une phiole. *Voyez* CONCRÉTIONS et JEUX-DE-LA-NATURE. (PAT.)

PHILADELPHE, le *grand aigle* de quelques auteurs. (S.)

PHILANDRE. *Voyez* SARIGUE et KANGUROO-FILANDRE. (DESM.)

PHILANDRE DE JAVA. *Voyez* KANGUROO-FILANDRE. (DESM.)

PHILANDRE (LE) DE SURINAM. C'est le nom d'un petit quadrupède de l'Amérique méridionale figuré par mademoiselle Mairian, et décrit par Séba. Le *philandre de Surinam* ou *didelphis philander* Linn., édit. 13, ne nous paroît être qu'une simple variété du *cayopollin* ou *didelphis cayopollin* du même auteur. *Voyez* CAYOPOLLIN. (DESM.)

PHILANTHE, *Philanthus*, genre d'insectes de l'ordre des HYMÉNOPTÈRES et de ma famille des PHILANTHEURS. Ses caractères sont: un aiguillon dans les femelles; lèvre inférieure très-évasée, échancrée au bord supérieur, avec une petite division de chaque côté; ailes tendues; palpes maxillaires ne dépassant pas de beaucoup les mâchoires, de six articles; point de lèvre supérieure apparente; antennes insérées au milieu du front, fort amincies au troisième article, renflées ensuite brusquement, n'atteignant pas la moitié de la longueur du corcelet; mandibules sans dents, ni avancement au côté interne.

Les *philanthes* s'éloignent des *cerceris*, genre de la même famille, par leurs antennes très-amincies au troisième article, grossissant ensuite brusquement, et plus courtes; par leurs mandibules sans dents, leur tête plus grosse, et dont les yeux ont une échancrure; par la forme de l'abdomen, qui est ovale et non oblong, et dont les anneaux ne sont pas étranglés comme dans les *cerceris*.

PHILANTHE COURONNÉ, *Philanthus coronatus* Fab. Il est noir tacheté de jaune; l'abdomen a cinq bandes jaunes, dont les deux premières sont interrompues; les ailes sont jaunâtres. On trouve assez fréquemment cette espèce dans le midi de la France, sur les fleurs du chardon.

PHILANTHE APIVORE, *Philanthus apivorus*; la *Guêpe à anneaux bordés de jaune* Geoff.; *Philanthus pictus* Panz. (le mâle). Cette espèce étant un ennemi très-dangereux de l'*abeille domestique*, doit être décrite d'une manière qui la signale aussi bien qu'il sera possible, et qui puisse fixer sur elle l'attention de l'agriculteur. La femelle est longue de six à sept lignes. Les antennes sont noires; la tête est noire, avec sa partie antérieure et une tache échancrée sur le front, jaunes; derrière les yeux et en dessous est une petite ligne roussâtre; le corcelet est noir, luisant, un peu pubescent, avec le bord antérieur du premier segment, un point au-devant de chaque aile, leur attache et une ligne à l'écusson, jaunes; l'abdomen est jaune, luisant, finement ponctué avec la base du premier anneau, le bord antérieur des trois ou quatre autres suivans, noirs en dessus; le noir avance au milieu et forme une tache triangulaire sur les premiers; l'abdomen, dans quelques-uns, est presque entièrement jaune, avec le bas du premier anneau et le bord antérieur des seuls deux suivans noirs; le dessous de l'abdomen est d'un jaune peu ou point mélangé; les pattes sont jaunes, avec les hanches et la moitié inférieure des cuisses noires; les jambes intermédiaires, et les postérieures surtout, ont quelques épines latérales; les tarses, les antérieurs principalement, sont ciliés; les ailes supérieures ont la côte et les nervures roussâtres.

Le mâle est d'un quart environ plus petit; la tache frontale est trifide; l'écusson a deux lignes jaunes placées l'une sur l'autre, et dont la supérieure est plus grande; l'abdomen est noir en dessus, avec les côtés des anneaux et leur bord postérieur jaunes; le dessous de l'abdomen est jaune avec quelques bandes noires; les pattes sont moins épineuses et moins ciliées que dans les femelles.

Les individus de ce dernier sexe creusent, dans les terreins légers et en pente exposés au soleil, une galerie presque horizontale, dont la longueur va jusqu'à un pied; leurs fortes mandibules leur servent de leviers ou de pinces, et leurs pattes antérieures de pelle et de ratissoire. Ces insectes ont soin de déblayer les monticules de décombres qu'ils forment en minant. On les voit sortir à différentes reprises de leur trou, marcher à reculons, mouvoir continuellement leur abdomen, l'élevant et l'abaissant tour-à-tour, et rejeter en arrière, avec les pattes de devant, la terre qu'ils ont accumulée à l'ouverture de la galerie, et qui, avec les nouveaux matériaux qu'il faudra transporter hors du canal, finiroient par obstruer le passage. Le nid de leurs petits étant prêt, ces *philanthes* vont sur les fleurs, y saisissent une *abeille*, la tuent en la perçant de leur aiguillon à la jointure de la tête et du corcelet, ou à celle du corcelet avec l'abdomen, et la portent dans le fond de leur trou. Ils y pondent ensuite un œuf. Chaque femelle devant donner naissance à cinq ou six petits au moins, puisque j'ai trouvé ce nombre d'œufs dans son ovaire, il s'ensuit que chaque *philanthe* détruit pour le moins autant d'*abeilles*. J'ai compté sur un espace de terrein, ayant cent vingt pieds de longueur, cinquante à soixante femelles, occupées à nidifier; cette étendue de terre a donc pu être le tombeau de trois cents *abeilles*. Supposons maintenant que sur une surface de pays, ayant

environ deux lieues en carré, vous ayez une cinquantaine d'endroits infectés d'un pareil nombre de *philanthes apivores* femelles, ces insectes y détruiront quinze mille *abeilles*.

Les œufs de ces *philanthes* sont presque cylindriques, alongés, blancs et arrondis aux deux bouts; leurs larves ont six à sept lignes de longueur; elles sont d'un blanc jaunâtre, alongées, molles, rases, convexes en dessus, plates en dessous, amincies un peu vers l'anus, de douze anneaux espacés par des étranglemens sensibles, avec des bourrelets sur les côtés; le premier et l'avant-dernier anneaux ont chacun, de chaque côté, un stigmate très-apparent; leur bouche forme une espèce de bec, et offre deux petits crochets et quelques autres parties; la coque de sa *nymphe* est ellipsoïde et composée d'une pellicule mince et d'un brun clair.

Le meilleur moyen de détruire ces insectes consiste à observer les lieux où ils nidifient, et à en ébouler fortement la terre vers la fin de l'automne, pour faire périr les larves et les *nymphes*. Voyez un Mémoire que j'ai publié à ce sujet, et que j'ai joint à mon *Histoire des Fourmis*. (L.)

PHILANTHEURS, *Philanthores*, famille d'insectes de l'ordre des Hyménoptères, ayant pour caractères : un aiguillon dans les femelles; lèvre inférieure large, très-évasée, échancrée, avec une division fort petite de chaque côté; antennes insérées vers le milieu du front, renflées vers l'extrémité, droites; palpes courts; point de lèvre supérieure saillante; mandibules arquées, pointues; ailes tendues.

Les *philantheurs* tiennent le milieu entre les *crabrons* et les *guêpes;* leur tête est fort grande, beaucoup plus large que le corcelet, comprimée, avec le devant plan; le bord antérieur presque droit; les yeux presque entiers; le corcelet ovoïde, séparé de la tête par un petit cou; les ailes tendues, point doublées; l'abdomen ové ou elliptique; les pattes grosses, avec les jambes et les tarses fort ciliés. Ces insectes vivent solitairement, et n'offrent que deux sortes d'individus, des *mâles* et des *femelles*. On les trouve sur les fleurs, dans les lieux sablonneux. Les femelles creusent des trous en terre, y enterrent le cadavre d'un insecte qu'ils ont tué, d'une abeille, d'une andrène spécialement, y déposent un œuf, et ferment le trou. Leur corps ressemble beaucoup à celui des *guêpes;* mais leurs ailes supérieures ne sont pas doublées.

Cette famille renferme les genres Philanthe et Cerceris. (L.)

PHILESIE, *Philesia*, petit arbuste à rameaux flexueux, à feuilles alternes, pétiolées, linéaires, elliptiques, aiguës, très-entières, et à fleurs rouges solitaires, terminales et pendantes, qui forme un genre dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des Asparagoïdes.

Ce genre, qui a été établi par Lamarck, pl. 248 de ses *Illustrations*, a pour caractère une corolle de six pétales, dont les trois intérieurs sont trois fois plus grands et spathulés; point de calice; six étamines; un ovaire supérieur ovale, surmonté d'un long style à stigmate trilobé.

Le fruit est une baie à plusieurs semences.

La *philésie* a été trouvée par Commerson au détroit de Magellan. (B.)

PHILIN. C'est ainsi qu'Adanson appelle la *volute olla* de Linnæus, qu'il a figurée pl. 3 de son ouvrage sur les coquillages du Sénégal. *Voyez* au mot VOLUTE. (B.)

PHILOMACUS. Moehring désigne ainsi le *combattant*. (S.)

PHILOMELA, nom appliqué au *rossignol*. (S.)

PHILOSCIE, *Philoscia*, genre d'insectes que j'ai formé dans la famille des CLOPORTIDES. Il ne diffère de celui des CLOPORTES, qu'en ce que l'insertion des antennes n'est pas située sous le bord antérieur et un peu avancé de la tête, ou qu'elle est nue, et en ce que les derniers anneaux du corps, ceux qui forment la queue, sont brusquement plus étroits. Les trois ou quatre dernières paires de pattes paroissent être proportionnellement plus longues que dans les *cloportes*.

L'espèce qui m'a servi de type est le *cloporte des mousses* du professeur Cuvier, l'*oniscus sylvestris* de M. Fabricius. Le dessus du corps est d'un cendré brun, parsemé de petits traits et de points gris ou jaunâtres; le dessous du corps est blanchâtre; les pattes ont quelques traits obscurs; les quatre pointes de la queue sont à-peu-près de la même longueur. On trouve cet insecte sous les mousses, sous les feuilles tombées à terre, dans les lieux humides. (L.)

PHLEBOLITHIS, *Phlebolithis*, genre de plantes établi par Gærtner, sous la seule considération d'un fruit venant de l'Inde. Il a pour caractère une baie uniloculaire, contenant une seule semence pierreuse, veinée de blanc en dedans. (B.)

PHLOGISTIQUE, ou PRINCIPE INFLAMMABLE. Suivant Stahl, le *phlogistique* étoit la matière même du feu combinée et fixée dans les corps combustibles, de manière à former un de leurs principes constituans; et leur *combustion*, suivant lui, n'étoit autre chose que le dégagement de cette matière *ignée*. Quand les métaux, par exemple, étoient brûlés et réduits en *chaux*, l'on disoit qu'ils avoient perdu leur *principe inflammable;* et quand on les ramenoit à l'état métallique en les traitant avec des matières grasses ou du charbon, l'on disoit que dans cette opération on leur avoit rendu le principe inflammable qu'ils avoient perdu.

Les corps n'étoient combustibles qu'à raison du *feu fixé* qu'ils contenoient.

Aujourd'hui, l'on convient qu'en effet la *matière ignée* est combinée dans les corps combustibles, et qu'elle s'y trouve dans deux états différens, celui de *calorique* et celui de *lumière;* mais la cause immédiate de leur combustion n'est point seulement, comme le prétendoit Stahl, le *dégagement de la matière ignée*, c'est la *combinaison de l'oxigène* avec le corps combustible, combinaison qui opère le dégagement du calorique et de la lumière (tantôt ensemble et tantôt séparément.)

Cette combinaison de l'*oxigène* est prouvée d'une manière incontestable par plusieurs expériences, et notamment par l'augmentation de poids considérable qui a lieu dans les résidus des corps *brûlés*. Voyez CALORIQUE, MÉTAUX et OXIGÈNE. (PAT.)

PHLOIOTRIBE, *Phloiotribus*, genre d'insectes de la troisième section de l'ordre des COLÉOPTÈRES et de la famille des BOSTRICHINS.

Ce genre, établi par Latreille, est très-voisin de celui de *scolyte*, dont il ne paroît différer que par les antennes, qui sont terminées par une masse longue et divisée en trois feuillets, tandis que celle des *scolytes* paroît d'une seule pièce. N'ayant pu voir les parties de la bouche du *phloiotribe* lorsque j'ai publié, dans le 4e vol. de mon *Entomologie*, le genre *scolyte*, j'ai cru ne devoir pas encore séparer ces deux genres. Voici les caractères que Latreille assigne au *phloiotribe :* antennes en massue flabellée; bouche et tarses des *scolytes;* port des *scolytes*.

Fabricius, qui avoit d'abord décrit les *scolytes* sous le nom de *bostrichus*, vient de leur donner le nom de *hylesinus :* le *phloiotribe* y est décrit sous le nom de *hylesinus oleæ*.

PHLOIOTRIBE DE L'OLIVIER. Cet insecte est petit, ovale, noir, et couvert d'un duvet cendré plus clair à l'extrémité des élytres; les antennes sont fauves; la masse qui les termine est alongée, lamellée; les élytres sont à peine striées; les pattes sont brunes. Il ronge, au midi de la France, les branches de l'olivier, auquel il fait beaucoup de tort. *Voyez* les *Mémoires d'histoire naturelle*, par Bernard, tom. 2, pag. 271. (O.)

PHLOMIS, *Phlomis*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la didynamie gymnospermie et de la famille des LABIÉES, dont le caractère consiste en un calice oblong anguleux à cinq dents; une corolle tubuleuse bilabiée, à tube dilaté à son orifice, à lèvre supérieure en voûte, comprimée

légèrement, fendue et velue; à lèvre inférieure divisée en trois parties, dont l'intermédiaire est plus grande et bilobée; quatre étamines, dont deux plus grandes et recourbées; un ovaire supérieur à quatre lobes, du centre desquels s'élève un style à stigmate bifide.

Le fruit consiste en quatre semences nues, droites, situées au fond du calice qui persiste, et attachées par leur base à un placenta commun peu saillant.

Ce genre est figuré pl. 510 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des plantes frutescentes ou herbacées, à racines quelquefois tubéreuses, à feuilles opposées, à fleurs verticillées et axillaires, ou accompagnées de bractées. On en compte près de trente espèces, dont la plupart appartiennent à l'Europe australe et aux parties orientales de l'Asie, parmi lesquelles plusieurs sont remarquables par la beauté de leurs fleurs, d'un rouge vif, et sont cultivées dans les jardins d'agrément. Parmi ces espèces, on doit remarquer principalement:

Le PHLOMIS FRUTIQUEUX, qui a les feuilles presque rondes, tomenteuses, crénelées; les involucres lancéolées, et la tige frutescente. Il croît en Espagne et en Sicile, et se cultive fréquemment dans les jardins d'agrément. C'est un arbuste de deux à trois pieds de haut, qui forme un très-bel effet lorsqu'il est couvert de ses grandes et grosses fleurs rouges. On le multiplie de marcottes.

Le PHLOMIS HERBE DU VENT a les feuilles ovales, lancéolées, dentelées, hérissées en dessous; les bractées subulées, et la tige velue. Il est vivace et se trouve en Espagne. On le cultive dans les jardins comme le précédent. On l'appelle *herbe du vent*, parce que, ainsi que j'en ai été témoin dans les plaines du royaume de Léon, lorsqu'en hiver le collet de la racine s'est pourri, la tige est emportée par les vents qui s'engouffrent dans ses calices persistans, et la roule jusqu'à ce qu'elle trouve un obstacle qui l'arrête. Cette plante est extrêmement commune dans ce canton de l'Espagne, et doit considérablement nuire aux récoltes.

Le PHLOMIS TUBÉREUX a les feuilles radicales en cœur et rudes, les florales oblongues, lancéolées; les bractées subulées et hispides, et la tige glabre. Il se trouve en Sibérie, et se cultive dans quelques jardins. Il y a lieu de croire que les habitans en mangent les racines, qui sont grosses comme des navets.

Le PHLOMIS LÉONURE a les feuilles lancéolées, dentelées; le calice a dix angles et a dix dents mutiques, et la tige frutescente. Il croît au Cap de Bonne-Espérance, et se cultive fréquemment dans les jardins, à raison du nombre et de l'éclat de ses fleurs, d'un rouge de vermillon. Il se multiplie de marcottes et craint les gelées.

Le PHLOMIS DE CEYLAN a les feuilles lancéolées, légèrement dentées; les fleurs disposées en tête terminale, et le calice à huit dents. Il croît à Ceylan. C'est une plante annuelle de deux à trois pieds de haut, dont les fleurs sont d'un blanc éclatant, et d'une grosseur remarquable. On l'appelle dans le pays, au rapport de Rumphius, l'*herbe de l'admiration*.

Le PHLOMIS LYCHNITE a les feuilles lancéolées, velues; les flo-

rales ovales, sessiles; les bractées sétacées, velues, et de la longueur du calice. Il est vivace, et se trouve dans les parties méridionales de la France. (B.)

PHLOX, *Phlox*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la pentandrie monogynie et de la famille des Polémoniacées, qui offre pour caractère un calice prismatique de cinq folioles ou à cinq divisions et persistant; une corolle infundibuliforme à tube long, à limbe plane divisé en cinq parties; cinq étamines de grandeur inégale, à filamens en partie adnés au tube de la corolle et à anthères sagittées; un ovaire supérieur oblong, à style terminé par un stigmate trifide.

Le fruit est une capsule recouverte par le calice triloculaire, trivalve, et contenant une seule semence dans chaque loge.

Ce genre est figuré pl. 108 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme une douzaine d'espèces de plantes à feuilles opposées, simples, et à fleurs disposées en panicules terminales, toutes vivaces, et la plupart propres à l'Amérique septentrionale, et dont les plus importantes à connoître sont :

Le Phlox paniculé, qui a les feuilles lancéolées, planes, rudes en leurs bords; la tige unie, terminée par un corymbe paniculé de fleurs, dont les divisions sont arrondies. Il s'élève à environ deux pieds, et forme des touffes très-considérables. On le cultive dans les jardins d'ornement, à raison de la beauté de ses panicules de fleurs, d'un rouge qui varie depuis la couleur de sang la plus foncée, jusqu'à la couleur de chair la plus voisine du blanc. Il ne craint point les gelées, et se multiplie avec la plus grande facilité soit de graines, soit de drageons enracinés. Cette dernière manière est la plus usitée, comme la plus propre à donner promptement des fleurs. On se contente en conséquence de partager à la fin de l'hiver une touffe en deux ou trois morceaux que l'on plante séparément. Plus les touffes sont grosses, et plus l'effet qu'elles produisent est agréable, ainsi il ne faut pas trop les diviser. Cette plante n'est point délicate, et se prête à tous les terreins, cependant elle vient d'autant plus belle, qu'elle est dans un terrein amélioré et un peu humide. Ses fleurs n'ont point d'odeur ou n'en ont qu'une très-foible.

Le Phlox de la Caroline a les feuilles lancéolées, unies; la tige rude, et les corymbes rapprochés en tête. Il se distingue à peine du précédent, et se cultive souvent sous le même nom.

Le Phlox divariqué a les feuilles lancéolées; les supérieures alternes; la tige bifide, et les fleurs géminées. Il se cultive également, mais il est inférieur aux précédens pour la beauté.

Le Phlox odorant a les feuilles ovales, lancéolées, unies des deux côtés; la tige glabre, et les fleurs en panicule. Il est cultivé en Angleterre. Ses fleurs sont blanches et odorantes.

Le Phlox de la Sibérie a les feuilles linéaires, velues, et les pédoncules ternes. Il se trouve en Sibérie. (B.)

PHOBÈRE, *Phoberos*, arbrisseau épineux à feuilles éparses et opposées, pétiolées, ovales, très-entières, glabres, à fleurs pâles portées sur des pédoncules latéraux en corymbes, qui forme dans l'icosandrie monogynie un genre dont le caractère présente :

1°. Un calice monophylle à dix divisions, dont cinq alternes deux fois plus grandes; 2°. point de corolle; 3°. une centaine d'étamines insérées au calice; 4°. un ovaire supérieur à style épais et à stigmate encore plus épais; 5°. pour fruit, une baie ovale, charnue, uniloculaire, presque tétrasperme.

Le *phobère* se trouve à la Cochinchine, et une seconde espèce, qui diffère fort peu de celle-ci, se trouve à la Chine. (B.)

PHOCŒNA, nom latin du *marsouin* dans les ouvrages des naturalistes modernes. (S.)

PHŒNICOPTÈRE ou FLAMMANT. *Voyez* ce dernier mot. (S.)

PHŒNICURUS, nom latin formé du grec, appliqué par divers naturalistes, au *rossignol de muraille* et au *rouge-queue*. (S.)

PHŒNIX (*insectes*), nom donné dans les *papillons d'Europe* d'Engramelle, au *sphinx celerio* de Linnæus. *Voyez* Sphinx. (L.)

PHŒNIX. Belon appeloit ainsi l'*oiseau de paradis*. (S.)

PHOINIKOPTEROS, nom grec du *flammant*. (S.)

PHOINIKOYROS, nom grec du *rossignol de muraille*. (S.)

PHOIX. Les anciens Grec appeloient ainsi le *butor*, du nom d'un esclave paresseux qui fut transformé en cet oiseau. (S.)

PHOLADE, *Pholas*, genre de coquilles de la division des Multivalves, dont le caractère consiste à avoir deux grandes valves transverses, bâillantes, et une ou plusieurs petites valves articulées avec des grandes, et placées sur le ligament ou la charnière.

Les *pholades* que l'on nomme aussi *dactyles*, *pitans*, *dails*, &c., et que l'on confond souvent avec les *moules lithophages*, forment un genre très-naturel, et sont fort célèbres par la faculté qu'elles ont de percer les pierres et de s'y loger à l'abri des attaques de leurs ennemis.

Les espèces de ce genre varient beaucoup par le nombre de leurs valves surnuméraires. On en compte depuis trois jus-

qu'à six, et peut-être plus, car elles se trouvent rarement complètes dans les cabinets. Les grandes valves sont généralement minces, presque égales, plus longues que larges, bâillantes aux deux bouts; le bout supérieur arrondi; l'inférieur échancré sur le devant. Leur surface est généralement striée en long et en large, et chargée d'aspérités semblables à celles d'une lime. Le sommet est placé presque au bout inférieur; il est peu saillant, mais il est bien indiqué par un repli des bords, et par la charnière formée par un repli plus grand, plus aplati, et supérieur au premier. Ce second repli est percé en dessous, dans toute sa longueur, de trous coniques, dont quelques-uns le traversent et se prolongent en sillons par-dessous. C'est-là qu'est attaché un ligament de matière charnue, peu musculeuse, qui s'étend au-dehors. Outre ces parties, la charnière a encore en dedans une appendice un peu courbée, qui est quelquefois canaliculée. Il y a dans l'intérieur des valves une seule impression musculaire.

C'est sur le ligament que sont placées les valves surnuméraires, variables dans leur forme et dans leur position comme dans leur nombre. Elles sont généralement petites, triangulaires, égales, deux par deux, et l'impaire, lorsqu'il y en a une, est toujours différente des autres. Leur contexture est beaucoup plus fragile que celles des grandes valves et elles tombent dès que l'animal est mort.

Linnæus ne regardoit pas les *pholades*, comme multivalves, mais comme des bivalves qui ont des valves surnuméraires. Lamarck en fait de même. L'animal qui les habite a un manteau membraneux assez épais, semblable à un tuyau ouvert seulement aux deux extrémités, comme celui du *solen*. Il sort par l'ouverture supérieure de ce manteau, deux siphons réunis, dont l'antérieur est plus grand que l'autre. Ils sont légèrement dentelés sur leurs bords, et servent, l'un, à l'entrée des alimens, et l'autre à la sortie des excrémens, et à l'absorption de l'eau qui fournit l'air aux trachées, comme dans la plupart des autres mollusques à coquilles bivalves. Le pied est court et conique. Cet animal fait partie du genre Hypogée de Poli, et on en voit une anatomie très-détaillée pl. 7 et 8 de son superbe ouvrage sur les testacés des mers des Deux-Siciles. *Voyez* au mot Hypogée.

Les *pholades* sont hermaphrodites et vivipares, ou mieux, laissent éclore leurs œufs dans les petits sacs de leurs branchies. Elles n'ont pas besoin du concours d'un autre individu pour se reproduire. Les petits, jetés sur le rocher où vit leur mère, y creusent un trou qu'ils agrandissent journellement pendant les premières années de leur vie, mais dont ils

ne sortent plus que par l'effet d'une puissance extérieure. Le trou communique toujours avec l'eau, et c'est par l'ouverture que l'animal fait sortir son double siphon.

Les anciens ont beaucoup disserté sur les instrumens que la *pholade* employoit pour creuser son trou; mais Réaumur, par quelques observations faites avec sa sagacité ordinaire, a prouvé qu'elle n'employoit d'autre moyen que le mouvement de rotation des deux grandes valves qui font l'office de râpes, et usent continuellement le rocher qui les entoure.

Les *pholades* percent les pierres calcaires les plus dures, les autres coquilles, les madrépores, les argiles endurcies, et le bois. Mais c'est principalement dans la craie qu'elles se plaisent.

Les côtes de Normandie en nourrissent des quantités prodigieuses. On voit aux environs de Dieppe, des bandes nombreuses de femmes et d'enfans, armés chacun d'un pic, briser les rochers et en tirer les *pholades*, soit pour les vendre, soit pour les employer comme appât, à la pêche des poissons qui mordent à la ligne. Les pêcheurs appellent *mâles*, celles qui peuvent entièrement se renfermer dans les grandes valves, et *femelles*, celles qui sont trop grosses pour cela; mais il est probable que cette différence n'est produite que par l'état de maigreur ou d'embonpoint auquel elles sont sans doute sujettes.

On mange les *pholades* assaisonnées à la sauce blanche, cuites au vin et hachées avec des fines herbes, de la chapelure de pain, du poivre, du sel, &c., cuites sous la tourtière ou autrement. On les confit dans le vinaigre pour les envoyer au loin. Elles passent pour un manger fort délicat.

On en trouve dans toutes les mers où il y a des rochers susceptibles de les recevoir, et de fossiles dans plusieurs contrées de l'Europe.

Il est probable que le nombre des *pholades* est considérable, mais les caractères spécifiques dont elles sont pourvues, sont si peu tranchés, qu'on n'a pas mis beaucoup d'importance à les figurer. On n'en connoît qu'une vingtaine dans les auteurs, dont la plus commune est la PHOLADE DACTYLE, qui est oblongue, réticulée par des stries rugueuses, et qui est figurée dans Dargenville, pl. 26, fig. H, I; *Zoomorphose*, pl. 7, fig. Q, R, et dans l'*Histoire des Coquillages*, faisant suite au *Buffon*, édit. de Déterville, pl. 5, fig. 1, 2 et 3, et pl. 7 de l'ouvrage de Poli ci-dessus cité. Elle se trouve sur les côtes des mers d'Europe. C'est elle qui est la plus commune, qu'on a le plus étudiée, et qu'on mange. Elle est fréquemment phosphorique. (B.)

PHOLADITE. C'est la coquille fossile de la *pholade*. Voy. l'article précédent. (B.)

PHOLADITES, *Pholades fossiles.* Voyez PHOLADES. (PAT.)

PHOLIDOTE. *Voyez* PANGOLIN. (DESM.)

PHOLIS, nom d'un genre de poissons établi par Gronovius, mais qui fait partie des *blennies* de Linnæus. Il a pour type le *blennie gunelle.* Voyez au mot BLENNIE. (B.)

PHOQUE (*Phoca*), genre de quadrupèdes de l'ordre des AMPHIBIES, ainsi caractérisé; six incisives à la mâchoire supérieure, quatre à l'inférieure; des canines longues, pointues; des molaires.

En général « les *phoques*, dit Buffon, ont la tête ronde, comme l'homme; le museau large comme la *loutre*; les yeux grands et placés haut; peu ou point d'oreilles externes, seulement deux trous auditifs aux côtés de la tête; des moustaches autour de la gueule; des dents assez semblables à celles du *loup*; la langue fourchue ou plutôt échancrée à la pointe; le cou bien dessiné; le corps, les pieds et les mains couverts d'un poil court et assez rude; point de bras ni d'avant-bras apparent; mais deux mains ou deux membranes; deux peaux renfermant cinq doigts, et terminées par cinq ongles; deux pieds sans ongles tout pareils aux mains, seulement plus larges, et tournés en arrière comme pour se réunir à une queue très-courte qu'ils accompagnent des deux côtés; le corps alongé comme celui d'un poisson, mais renflé vers la poitrine, étroit à la partie du ventre, sans hanches, sans cuisses et sans croupe au-dehors ».

« Les *phoques*, continue le même auteur, ont le cerveau et le cervelet proportionnellement plus grands que l'homme; les sens aussi bons qu'aucuns des quadrupèdes; par conséquent, le sentiment aussi vif, et l'intelligence aussi prompte... Aussi ces amphibies, quoique d'une nature très-éloignée de nos animaux domestiques, ne laissent pas d'être susceptibles d'une sorte d'éducation; on les nourrit en les tenant souvent dans l'eau; on leur apprend à saluer de la tête et de la voix; ils s'accoutument à celle de leur maître; ils viennent lorsqu'ils s'entendent appeler, et donnent plusieurs signes d'intelligence et de docilité ».

Les *phoques* vivent en société, ou du moins en grand nombre, dans les mêmes lieux; leur climat naturel est le Nord; quoiqu'ils puissent vivre aussi dans les zônes tempérées et même dans les climats chauds, car on en trouve sur les rivages de presque toutes les mers de l'Europe et jusque dans la Méditerranée; on en trouve aussi dans les mers méridionales de l'Afrique et de l'Amérique, mais ils sont infiniment plus

communs dans les mers septentrionales de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique, et on les rencontre encore en aussi grande quantité dans celles qui sont voisines de l'autre pôle au détroit de Magellan, à l'île de Juan-Fernandès, &c. Les femelles mettent bas en hiver; elles font leurs petits à terre sur un banc de sable, sur un rocher ou dans une petite île, et à quelque distance du continent; elles se tiennent assises pour les alaiter, et les nourrissent ainsi pendant douze ou quinze jours dans l'endroit où ils sont nés, après quoi la mère emmène ses petits avec elle à la mer, où elle leur apprend à nager et à chercher à vivre; elle les prend sur son dos lorsqu'ils sont fatigués. Comme chaque portée n'est que de deux ou trois, ses soins ne sont pas fort partagés, et leur éducation est bientôt achevée.

Les *phoques* sont carnassiers; leur voix varie selon l'espèce. Les vieux aboient contre ceux qui les frappent, et font tous leurs efforts pour mordre et se venger. En général ils sont peu craintifs, même courageux; on a remarqué qu'ils sortent de l'eau dans la tempête, et qu'ils vont à terre se récréer et recevoir la pluie qui les réjouit beaucoup. Ils ont une mauvaise odeur, et lorsqu'on les poursuit, ils lâchent souvent leurs excrémens qui sont jaunes et d'une odeur insupportable. Ils aiment à dormir, et pour cela ils se couchent au soleil sur les rochers, sur les glaçons, &c. et se réveillent difficilement; c'est alors qu'on les approche pour les tuer à coups de bâton. Le plus sûr est de frapper sur le museau; on leur enfonce aussi un épieu dans la gorge, ce qui se peut facilement parce qu'ils sont presque toujours gueule béante, et sur-tout quand on les approche. Ils sont très-vivaces, et même écorchés et privés de leur graisse, ils se roulent encore dans leur sang.

La chair des *phoques* n'est pas mauvaise à manger; la peau de ceux du Nord servoit autrefois de fourrure; les Américains les emploient aussi pour faire des outres qu'ils remplissent d'air, et dont ils se servent pour soutenir leurs radeaux. Leur graisse donne une huile plus claire et d'un moins mauvais goût que celle du *marsouin* et de la *baleine*. Les Groënlandais couvrent leurs tentes et leurs canaux de la peau des *phoques* qu'ils chassent; les fibres tendineuses leur servent de fil; les boyaux bien nettoyés et bien amincis remplacent les vitres; la vessie dégraissée sert de vase pour contenir l'huile. La chair séchée et enfumée donne à ces peuples une nourriture assurée, lorsque l'intempérie des saisons ne leur permet plus la chasse ou la pêche.

On connoît bien actuellement onze espèces de *phoques*:

1°. le GRAND PHOQUE A MUSEAU RIDÉ; 2°. le PHOQUE A VENTRE BLANC ou PHOQUE LAKTAK, ou PHOQUE GASSIGIAK; 3°. le PHOQUE A CAPUCHON; 4°. le PHOQUE A CROISSANS; 5°. le PHOQUE NEIT-SOAK; 6°. le PHOQUE COMMUN ou VEAU-MARIN; 7°. l'URIGNE; 8°. l'OURS-MARIN; 9°. le PETIT PHOQUE NOIR; 10°. le LION-MARIN; 11°. le GRAND PHOQUE DE L'ÎLE SAINT-PAUL. *Voyez* ci-dessous.

PHOQUE A CAPUCHON (*Phoca cristata* Linn., Erxleb. Ce *phoque*, nommé par les Groënlandais *neitsersoak*, a pour caractère particulier un capuchon de peau dans lequel il peut renfoncer sa tête jusqu'aux yeux; son poil est blanc, mais il est entouré à sa base d'une sorte de laine noire, ce qui le fait paroître d'une belle couleur grise.

Ce *phoque* se trouve très-abondamment au détroit de Davis; il y fait régulièrement deux voyages par an, et y réside depuis le mois de septembre jusqu'au mois de mars; il en sort alors pour aller faire ses petits à terre, et revient avec eux au mois de juin, fort maigre et fort épuisé. Il en part une seconde fois en juillet pour aller plus au Nord, où il trouve probablement une nourriture plus abondante, car il revient fort gras en septembre. Sa maigreur dans les mois de mai et juin, semble indiquer que c'est alors pour lui la saison des amours, et que dans ce temps il oublie de manger, comme les *ours* et les *lions-marins*.

PHOQUE CASSIGIAK. *Voyez* PHOQUE GASSIGIAK.

PHOQUE CHIEN-MARIN. *Voyez* PHOQUE COMMUN.

PHOQUE CLAPMATCH, nom donné par les Anglais à une espèce de *phoque* des îles Solkland, qui paroît être la précédente.

PHOQUE COCHON-MARIN ne paroît être qu'une simple variété de l'*ours-marin*. Voyez COCHON-MARIN.

PHOQUE-COMMUN (*Phoca vitulina* Linn., Erxleb.). C'est l'espèce de *phoque* la plus répandue; elle se trouve non-seulement dans la mer Baltique et dans tout l'Océan atlantique, depuis le Groënland jusqu'au Cap de Bonne-Espérance d'une part, et de l'autre jusqu'aux terres Magellaniques et aux îles jetées au large, de cette partie méridionale de l'Amérique, mais encore dans la Méditerranée et la mer Noire; il s'en trouve même, à ce que l'on dit, dans la mer Caspienne et dans le lac Baïkal, ainsi que dans les lacs Onega et Ladoga en Russie.

Le *phoque commun* a cinq ou six pieds de longueur: la partie antérieure de sa tête a beaucoup de rapports avec celle de la *loutre*; le museau est large et plat, et le nez est peu saillant; les oreilles ne sont marquées que par un très-petit tubercule, qui s'élève sur le bord antérieur de leurs orifices; les yeux sont placés plus près des oreilles que du bout du nez; la partie postérieure de la tête est très-grosse, le cou est très-court; la poitrine plus grosse que le ventre; le corps d'une figure conique, diminuant de grosseur depuis la poitrine jusqu'à l'extrémité de la queue. Le bras et l'avant-bras sont courts et cachés sous la peau de la poitrine; le poignet seul est saillant au-dehors; les doigts, au nombre de cinq, sont dans une membrane qui sert de na-

geoire. Les pieds de derrière, sans hanches ni cuisses apparentes, bien que cachées sous la peau, ont aussi cinq doigts également enveloppés dans une membrane; les ongles en sortent, et sont plus grands aux pieds de derrière qu'à ceux de devant.

Le poil de tout le corps est court, couché en arrière, sec, roide, et néanmoins fin et luisant; il est brun ou noirâtre jusqu'à la pointe, d'un gris jaunâtre.

Les habitudes du *phoque commun* sont celles que nous avons détaillées au commencement de cet article, et que nous avons regardées comme étant celles de tous les *phoques* en général, quoiqu'il y ait quelques modifications selon les espèces; nous avons eu soin néanmoins de les faire remarquer en traitant de ces espèces.

Phoque a crinière de Forster. C'est le *phoque lion-marin.*

Phoque a croissans (*Phoca Groenlandica* Erxleb., Linn.). Ce *phoque*, du Groenland, change de nom dans ce pays, à mesure que son poil prend des teintes différentes; le fœtus, qui est tout blanc et couvert d'un poil laineux, se nomme *iblau;* dans la première année de son âge, le poil est un peu moins blanc, et l'animal s'appelle *attarsat;* il devient gris dans la seconde année, et il porte le nom d'*atteitsiak.* Il varie encore plus dans la troisième, et on l'appelle *aglektok.* Il est tacheté dans la quatrième, ce qui lui fait donner le nom de *milektok*, et ce n'est qu'à la cinquième année que le poil est d'un beau gris-blanc, et qu'il a sur le dos deux croissans noirs, dont les pointes se regardent; ce *phoque* est alors dans toute sa force et il porte le nom d'*attarsoak.*

Le poil dont la peau de ce *phoque* est revêtue, est roide et fort; il y a sous la peau une couche épaisse de graisse, dont on tire une huile qui, pour le goût, l'odeur et la couleur, ressemble assez à de vieille huile d'olive.

Le *phoque à croissans* se trouve non-seulement au détroit de Davis et aux environs du Groënland, mais encore sur les côtes de la Sibérie, et jusqu'au Kamtchatka. A en juger par un passage de Charlevoix, cette espèce doit se rencontrer aussi près des côtes orientales de l'Amérique du Nord.

Phoque gassigiak. Buffon regarde comme espèce distincte, le *phoque* nommé *gassigiak* ou *kassigiak* par les Groënlandais, et dont la peau est, dans les jeunes, noire sur le dos et blanche sur le ventre, et dans les vieux, ordinairement tigrée. Les nomenclateurs ne l'ont point séparé du *phoque commun.*

Phoque de l'île de Saint-Paul (grand). Cette espèce, décrite par le conseiller d'état Fleurieu, dans sa *Relation du Voyage du capitaine Marchand*, avoit été observée par John-Henry Cox dans les îles solitaires et inhabitées d'Amsterdam et de Saint-Paul, jetées à environ mille lieues du Cap de Bonne-Espérance, et six cents lieues de la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande. Elle est de la taille du *phoque à museau ridé*, mais elle n'a point de trompe formée par la peau de la lèvre supérieure, comme lui, et l'absence d'oreilles externes la fait distinguer du *lion-marin.* Sa longueur est de vingt pieds anglais, et sa circonférence de vingt-un pieds; sa couleur est d'un blanc sale tirant sur le gris.

Ses habitudes n'ont rien de remarquable.

PHOQUE KASSIGIAK. *Voyez* PHOQUE GASSIGIAK.

PHOQUE LAKTAK DU KAMTCHATKA. Ce *phoque* est rapporté par Erxleben à l'espèce du *phoque à ventre blanc*. Il ne se prend qu'au-delà du 56e degré de latitude, soit dans la mer du Pengina, soit dans l'Océan oriental.

PHOQUE LION-MARIN (*Phoca jubata* Linn., Erxleb.). Le *lion-marin*, confondu mal-à-propos avec le *phoque à museau ridé*, s'en distingue principalement par la présence d'oreilles externes et l'absence de cette crête que l'on remarque sur la tête de cette espèce. Il a de particulier, une crinière de poils épais, ondoyans, longs de deux à trois pouces, et de couleur jaune foncée, qui s'étend sur le front, les joues, le cou et la poitrine. Cette crinière se hérisse lorsqu'il est irrité, et lui donne un air menaçant. La femelle, qui a le corps plus court et plus mince que le mâle, n'a pas le moindre vestige de cette crinière; tout son poil est lisse, luisant, poli, court, et d'une couleur jaunâtre assez claire; celui du mâle, à l'exception de la crinière, est de même luisant, poli et court; seulement il est d'un fauve brunâtre et plus foncé que celui de la femelle; au reste, la couleur de ces animaux varie selon l'âge.

Ce *phoque* pèse quinze à seize cents livres, et sa longueur est de dix à douze pieds français lorsqu'il a pris tout son accroissement. La femelle est plus petite que le mâle.

Dans l'un et l'autre sexe, la tête est très-petite, le museau semblable à celui d'un *dogue*, la lèvre supérieure pendante sur l'inférieure; les moustaches longues, disposées sur cinq rangs; les oreilles coniques et longues seulement de six à sept lignes; les yeux grands et proéminens; l'iris vert; il y a une membrane nictitante; la langue est couverte de petites fibres tendineuses, et elle est un peu fourchue à son extrémité.

Le *lion-marin*, au lieu de pieds de devant, a des nageoires qui sortent de chaque côté de la poitrine; elles sont lisses et de couleur noirâtre, sans apparence de doigts, avec une foible trace d'ongle au milieu, que l'on distingue à peine; cependant ces nageoires renferment cinq doigts avec des phalanges et leurs articulations: ces petits ongles ont la forme de tubercules arrondis et sont de substance cornée. La forme de la nageoire entière est celle d'un triangle alongé et tronqué vers la pointe. Les nageoires postérieures sont, comme celles de devant, couvertes d'une peau noirâtre, lisse et sans aucun poil, mais elles sont divisées à l'extérieur en cinq doigts fort longs et applatis, terminés par une membrane mince, comprimée, et qui s'étend au-delà des doigts. Les petits ongles qui sont au-dessus de ces doigts ne servent à l'animal que pour se gratter le corps. La verge du *lion-marin* est à-peu-près de la grosseur de celle du *cheval*, et la vulve dans la femelle est placée fort bas vers la queue, qui n'a qu'environ trois pouces de longueur; cette courte queue est de forme conique et couverte de poils semblables à celui du corps.

Les *lions-marins*, qui ont beaucoup de rapports avec les *ours-marins*, présentent cependant avec ces animaux quelques différences notables dans les habitudes. Ils sont indolens et fort lourds, et ils ne

marquent que peu d'attachement pour leurs petits; au contraire, les *ours-marins* sont très-vifs, et donnent les preuves d'un grand amour pour leur progéniture; et quoique ces animaux soient souvent sur les mêmes terreins et dans les mêmes eaux, cependant ils y vivent toujours en troupes séparées et éloignées les unes des autres. A l'article du PHOQUE OURS-MARIN, on verra quels sont les caractères de forme qui différencient cet amphibie du *lion-marin*.

Le Père l'Abbé a fait mention du *lion-marin* des côtes du Brésil, lieu où cet animal est assez commun; Lemaire l'observa à l'île du Roi, sur la côte des Patagons. D'autres voyageurs l'ont reconnu dans le grand Océan boréal, dans les îles Kuriles et au Kamtchatka. Steller, qui s'étoit embarqué sur le vaisseau de Béring, en qualité de naturaliste, dans le voyage où ce navigateur découvrit pour les Russes l'Amérique du nord-ouest par les latitudes élevées, vécut pour ainsi dire avec ces amphibies pendant plusieurs mois dans l'île sur laquelle le vaisseau de Béring fit naufrage. Bougainville a trouvé les *lions-marins* aux îles Malouines se partageant le terrein avec les *phoques à museau ridé* et les *phoques communs*. Cook l'a également trouvé sur les îles du Nouvel-An, situées à la côte du nord de la terre des Etats, etc.

Les *lions-marins* marchent de la même manière que les autres *phoques*, c'est-à-dire en se traînant avec leurs pieds de devant, mais encore plus pesamment; il y en a même qui sont si lourds, et ce sont probablement les vieux, qu'ils ne quittent pas le rocher sur lequel ils se sont établis et sur lequel ils passent le jour entier à dormir et à ronfler. Mais si ces animaux sont si pesans sur terre, quand ils sont à l'eau, ils déploient, vieux ou jeunes, aux yeux de l'observateur, une étonnante vîtesse et une légèreté sans exemple dans l'action de nager, qui leur est, pour ainsi dire, seule familière.

Les *lions-marins*, dit Buffon d'après les auteurs, vont et se tiennent par grandes familles; chaque famille est ordinairement composée d'un mâle adulte, de dix à douze femelles et de quinze à vingt jeunes des deux sexes; tous nagent ainsi dans la mer, et demeurent ainsi réunis lorsqu'ils se reposent à terre.

La présence ou la voix de l'homme les fait fuir et se jeter à l'eau; car quoique ces animaux soient bien plus grands et bien plus forts que les *ours-marins*, ils sont néanmoins plus timides. Lorsqu'un homme les attaque avec un simple bâton, ils se défendent rarement et fuient en gémissant; jamais ils n'attaquent ni n'offensent, et l'on peut se trouver au milieu d'eux sans avoir rien à craindre, ils ne deviennent dangereux que lorsqu'on les blesse grièvement ou qu'on les met aux abois; la nécessité leur donne alors de la fureur; ils font face à l'ennemi, et combattent avec d'autant plus de courage qu'ils sont plus maltraités. Les chasseurs cherchent à les surprendre sur la terre plutôt que dans la mer, parce qu'ils renversent souvent les barques lorsqu'ils se sentent blessés. Comme ces animaux sont puissans, massifs et très-forts, c'est une espèce de gloire parmi les Kamtchadales, que de tuer un *lion-marin* mâle.

Les mâles se livrent souvent entre eux des combats longs et sanglans. On en a vu qui avoient le corps entamé et couvert de grandes cicatrices. Ils se battent pour défendre leurs femelles contre un rival

qui vient s'en saisir et les enlever; après le combat, le vainqueur devient le chef et le maître de la famille entière du vaincu. Ils se battent aussi pour conserver la place que chaque mâle occupe toujours sur une grosse pierre qu'il a choisie pour domicile; et, lorsqu'un autre mâle vient pour l'en chasser, le combat commence, et ne finit que par la fuite ou par la mort du plus foible.

L'accouplement est précédé, dans cette espèce, de plusieurs caresses étranges; c'est le sexe le plus foible qui fait les avances, c'est ainsi que le décrit George Forster : « La femelle se tapit aux pieds du mâle, rampant cent fois autour de lui, et de temps à autre rapprochant son museau du sien comme pour le baiser; le mâle, pendant cette cérémonie, sembloit avoir de l'humeur; il grondoit et montroit les dents à la femelle, comme s'il eût voulu la mordre : à ce signal, la souple femelle se retira et vint ensuite recommencer ses caresses et lécher les pieds du mâle. Après un long préambule de cette sorte, ils se jetèrent tous les deux à la mer, et y firent plusieurs tours en se poursuivant l'un et l'autre; enfin, la femelle sortit la première sur le rivage, où elle se renversa sur son dos; le mâle, qui la suivoit de près, la couvrit dans cette situation, et l'accouplement dura huit à dix minutes ».

Ces animaux choisissent toujours les côtes désertes pour y faire leurs petits et s'y livrer aux plaisirs de l'amour. Il paroît qu'ils ne prennent aucune nourriture pendant leur séjour à terre, qui dure quelquefois plus d'un mois; aussi deviennent-ils maigres. Ils ont l'habitude alors d'avaler un certain nombre de grosses pierres qui tiennent leur estomac tendu. Le temps de la gestation est d'environ onze mois; les voyageurs ne s'accordent pas sur le nombre de petits que la femelle produit à chaque portée. Selon les uns, elle n'en fait qu'un; selon les autres, elle en fait deux. L'odeur de ces animaux est forte. Leur chair est noire et mauvaise.

PHOQUE LOUP-MARIN. *Voyez* PHOQUE COMMUN.

PHOQUE DE LA MÉDITERRANÉE de Rondelet. C'est le *petit phoque noir*.

PHOQUE A MUSEAU RIDÉ (*Lion-marin* Dampier. *Voy.* I, pl. 118, Anson. *Voy.* p. 122 avec la figure du mâle et de la femelle; *Loup-marin* Ulloa. *Voy.* II, p. 242; *Lion-marin* Buffon; *Phoca leonina* Linn., Erxleb.). Ce *phoque*, dit Anson, quand il est parvenu à toute sa taille, peut avoir depuis douze jusqu'à vingt pieds anglais de longueur, et sa circonférence depuis huit jusqu'à quinze. Son corps, dont la plus grande épaisseur est vers les épaules, va en diminuant jusqu'à la queue. Il est couvert d'un poil rude très-court, et d'une couleur cendrée mêlée quelquefois d'une légère teinte d'olive; mais sa queue et ses pieds sont noirâtres. Ce qu'il y a de remarquable dans cette espèce, c'est que la lèvre supérieure avance de beaucoup sur la lèvre inférieure, et que la peau de cette première lèvre, qui est une espèce de crête dont l'origine est derrière la tête, est mobile, ridée et bouffie tout le long du museau; cette grosse crête, qui pend en avant du nez de l'animal, peut avoir cinq ou six pouces de longueur; elle est formée par la peau du nez même; elle s'affaisse et demeure vide quand il ne mugit pas.

Le museau supporte des moustaches très-longues ; les yeux sont gros ; la gueule est armée de dents très-fortes.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle n'a pas la crête ridée de la tête, et que sa lèvre supérieure est fendue; elle est d'ailleurs moins grande et moins grosse que le mâle.

Ces *phoques* se trouvent également dans les deux hémisphères. Ils sont en très-grand nombre à l'île de Juan-Fernandez; Bougainville les a trouvés communément aux îles Malouines, et Cook à l'île Georgia (l'île Saint-Pierre).

Le *phoque à museau ridé* passe l'été dans la mer, et tout l'hiver à terre. C'est dans cette saison que les femelles mettent bas; les portées sont de deux petits. Il se nourrit de poisson et de l'herbe qui croît sur le bord des eaux courantes.

PHOQUE NEIT-SOAK (*Phoca hispida* Erxleb., Linn.). Ce *phoque*, sans oreilles externes, est plus petit que les précédens; son poil est mêlé de soies brunes et aussi rudes que celles du cochon; la couleur en est variée par de grandes taches, et il est hérissé comme celui de l'*ours-marin*. Il se trouve au Groënland. *Voy.* l'article NEIT-SOAK.

PHOQUE NOIR (PETIT) (*Phoca pusilla* Linn., Erxleb.). Ce *phoque* est long de deux ou trois pouces; sa forme est celle de l'*ours-marin ;* son poil est noir en dessus, blanc en dessous, ondoyant et long. Il se trouve dans l'Océan, dans la Méditerranée et à l'île de Juan-Fernandez, et non aux Indes, comme l'a dit Buffon.

Il paroît être le *phoca* des anciens.

PHOQUE OURS-MARIN (*Phoca ursina* Erxleb.; *Syst. mamm.* Linn.; *Syst. nat.*, édit. Gm.). Le *phoque ours-marin* est, après le *lion-marin*, la seule espèce du genre *phoque* qui ait des oreilles externes; il est plus commun que le *lion-marin*, et les voyageurs l'ont reconnu dans tous les océans; ils l'ont trouvé dans les mers de l'équateur, et sous toutes les latitudes, jusqu'au 56e degré dans les deux hémisphères. Dampier est le premier qui en ait parlé sous le nom d'*ours-marin ;* quelques autres navigateurs l'ont appelé *phoque commun*, parce qu'on le trouve en effet très-communément dans toutes les mers australes et boréales; mais ce nom est mal appliqué, puisqu'il appartient spécifiquement au *phoque* qui se trouve sur les côtes d'Europe, qui n'est pas à beaucoup près aussi grand, et qui, de plus, n'a pas d'oreilles extérieures.

L'*ours-marin*, qu'il ne faut pas confondre avec l'*ours blanc de mer*, qui est un plantigrade, ressemble beaucoup pour ses formes extérieures, au *lion-marin ;* il en a la tête, les oreilles externes; son corps a la même proportion avec la tête; ses membres sont conformés de la même manière; sa queue est aussi courte, etc.; mais il en diffère par la taille et par le pelage.

Le poids des plus grands *ours-marins* des mers du Kamtchatka, est d'environ vingt puds de Russie, c'est-à-dire huit cents de nos livres, et leur longueur n'excède pas huit à neuf pieds. Leur poil est hérissé, épais et long; il est de couleur noire sur le corps, et jaunâtre ou roussâtre sur les pieds et les flancs; il y a sous ce long poil une espèce de feutre, c'est-à-dire un second poil plus court et fort doux qui est aussi de couleur roussâtre; mais dans la vieillesse

les plus longs poils deviennent gris ou blancs à la pointe, ce qui les fait paroître d'une couleur grise un peu sombre. Ils n'ont pas autour du cou de longs poils en forme de crinière, comme les *lions-marins*. Les femelles diffèrent si fort des mâles par la couleur ainsi que par la grandeur, qu'on seroit tenté de les prendre pour des animaux d'une autre espèce. Leurs plus longs poils varient; ils sont tantôt cendrés et tantôt mêlés de roussâtre; les petis sont du plus beau noir en naissant; on fait de leur peau des fourrures qui sont très-estimées, mais dès le quatrième jour après leur naissance, il y a du roussâtre sur les pieds et sur les côtés du corps; c'est pour cette raison que l'on tue souvent les femelles qui sont pleines pour avoir la peau des fœtus qu'elles portent, parce que cette fourrure des fœtus est encore plus soyeuse que celle des nouveaux-nés.

Les habitudes de l'*ours-marin* diffèrent peu, quant au fond, de celles du *lion-marin*, mais bien peu par les détails. Ils vivent en famille; chaque chef se tient à la tête de la sienne, composée de ses femmes au nombre de huit ou dix, quelquefois de quinze ou de vingt, et de tous leurs petits des deux sexes : chaque famille se tient séparée; et quoique ces animaux soient en certains endroits par milliers, les familles ne se mêlent jamais. Les mâles se battent entr'eux pour se disputer la possession des familles; et après un combat cruel, le vainqueur s'empare de la famille du vaincu, qu'il réunit à la sienne.

L'*ours-marin* craint seulement le *lion-marin*; du reste, il fait une guerre cruelle à tous les autres animaux de mer, et notamment à la *saricovienne*. Il n'est ni dangereux ni redoutable pour l'homme; il ne cherche même pas à se défendre contre lui, et il n'est à craindre que lorsqu'on le réduit au désespoir, et qu'on le serre de si près qu'il ne peut fuir. L'*ourse-marine* n'a pas l'indifférence qu'on reproche à la *lionne-marine* pour son petit; elle lui témoigne un attachement si vif et si tendre, que, même dans le plus pressant danger pour sa propre personne, elle n'abandonne jamais son *ourson*; elle emploie tout ce qu'elle a de force et de courage pour le défendre et le conserver, et souvent, quoique blessée elle-même, elle l'emporte dans sa gueule pour le sauver.

Le cri des *ours-marins* est plaintif, mais il varie selon les circonstances. En général, le bêlement d'un troupeau entier de ces animaux ressemble de loin à celui d'un troupeau composé de *moutons* et de *veaux*.

Les femelles mettent bas au mois de juin sur les rives désertes de la mer du Nord : et comme elles entrent en chaleur dans le mois de juillet suivant, on peut en conclure que le temps de la gestation est au moins de dix mois; les portées sont ordinairement d'un seul, rarement de deux; les mères les alaitent jusqu'à la fin d'août. Ces petits, déjà très-forts, jouent souvent ensemble; et lorsqu'ils viennent à se battre, celui qui est vainqueur est caressé par le père, et le vaincu est protégé et secouru par la mère.

PHOQUE URIGNE (*Phoca lupina* Molin., *Hist. nat. du Chili.*). Ce *phoque*, sans oreilles externes, se trouve sur toute la côte et aux environs des îles du Chili; les Français et les Espagnols le nomment *loup-*

marin. Sa forme est celle de tous les *phoques ;* sa lèvre supérieure est un peu cannelée comme celle du *lion-marin ;* sa gueule est si grande d'ouverture, qu'une boule d'un pied de diamètre pourroit y entrer ; ses extrémités sont comme celles du *phoque commun*, à l'exception qu'il n'y a que quatre doigts aux pieds de devant.

Ces *phoques* s'accouplent à la fin de l'automne. La femelle met bas au printemps ; elle fait un ou deux, rarement trois petits. Elle est plus belle que le mâle ; sa taille est plus svelte et son cou plus long.

L'*urigne* marche très-mal et nage avec une extrême rapidité. La voix des vieux peut être comparée au mugissement du *taureau* ou au grognement du *cochon*. Celle des jeunes ressemble plutôt au bêlement des agneaux.

On tue chaque année une quantité prodigieuse de ces animaux sur les côtes du Chili. Leur peau sert à faire des outres pour soutenir des radeaux ; on en fait aussi des souliers et des bottes imperméables à l'eau. Lorsqu'elle est bien apprêtée, elle ressemble à du maroquin à gros grain.

Leur graisse sert à préparer les cuirs et même à brûler ; les matelots s'en servent pour la friture, et lorsqu'elle est fraîche, elle n'a rien de désagréable.

PHOQUE VEAU-MARIN. *Voyez* PHOQUE COMMUN.

PHOQUE A VENTRE BLANC (*Phoca barbata* Linn., Erxleb. ; *Phoca maxima* Steller.). Le corps de ce grand *phoque*, comme celui de toutes les autres espèces, est de forme presque cylindrique, plus amincie vers la queue. Son poids peut être de six à sept cents livres ; sa longueur est de sept pieds et demi à huit pieds ; sa circonférence de cinq pieds, à l'endroit du corps le plus épais, et seulement d'un pied neuf pouces près de l'origine de la queue ; sa peau est couverte d'un poil court, très-raz, lustré et de couleur brune, mélangé de grisâtre principalement sur le cou et la tête, où il paroît comme tigré ; le poil est plus épais sur le dos et sur les côtés du corps que sous le ventre, où l'on remarque une grande tache blanche qui se termine en pointe en se prolongeant sur les flancs. Les yeux sont grands, bien ouverts, assez semblables à ceux du bœuf ; la gueule est assez grande, et environnée de moustaches semblables à des arêtes de poisson ; les mâchoires sont garnies de trente-deux dents ; savoir, vingt molaires, huit incisives et quatre canines ; les oreilles ne sont que deux petits trous presque cachés dans la peau. Les pieds sont comme ceux du *phoque-commun ;* on ne remarque pas les lanières de peau qui terminent les cinq doigts de l'*ours* et du *lion-marin ;* la queue n'a que quatre pouces de longueur.

On montroit à Paris en 1781 un individu de cette espèce, lequel avoit été pris dans le mer Adriatique. Buffon l'a décrit particulièrement, et c'est d'après lui que nous venons de donner cette description. (DESM.)

PHORE, *Phora*, genre d'insectes de l'ordre des DIPTÈRES, de ma famille des MUSCIDES, ayant pour caractères : suçoir de deux soies au plus, reçu dans une trompe bilabiée et ré-

tractile ; antennes insérées près de la bouche : dernier article globuleux très-gros.

Les *phores* ont le corps arqué, la tête petite et basse, le corcelet grand, les ailes couchées l'une sur l'autre horizontalement, l'abdomen conique, les pattes et les cuisses grandes, les postérieures sur-tout et les jambes hérissées de piquans.

Je rapporte à ce genre, l'insecte que M. Fabricius a décrit de la collection de Bosc, sous le nom de *musca aterrima*. Il est long d'environ deux lignes, d'un noir mat; les ailes sont blanches, avec la côte à moitié noire, et une nervure plus distincte, noire, se réunissant à cette côte près du bout.

Cet insecte se trouve sur les feuilles des plantes, des arbres, dans les bois spécialement. Il est vif et s'arrête peu.

J'en connois trois espèces, qui se trouvent toutes aux environs de Paris. (L.)

PHORMION, *Phormium*, plante que Cook a fait connoître sous le nom de *lin de la Nouvelle-Zélande*, parce que les habitans de cette île tirent de sa feuille une filasse qui leur sert à fabriquer des étoffes, des filets de pêche, des cordes et autres objets auxquels on emploie le chanvre ou le lin en Europe.

Cette plante a plusieurs feuilles radicales, hautes de près de deux pieds et larges de trois à quatre pouces; une tige rameuse, deux ou trois fois plus haute, et garnie d'un petit nombre de fleurs composées d'une corolle de six pétales, dont les trois extérieurs sont plus longs; point de calice, à moins que, comme Jussieu, on ne regarde comme tel la corolle ; six étamines saillantes et relevées à leur extrémité ; un ovaire supérieur trièdre, qui s'amincit en un style terminé par un stigmate en tête.

Le fruit est une capsule oblongue, à trois côtes, à trois loges contenant un grand nombre de semences alongées et membraneuses sur leurs bords.

Cette plante, qui a été appelée Chlamidie par Gærtner, se rapproche beaucoup des Jacinthes, et encore plus des Lachenales. (*Voyez* ces mots.) Elle est vivace, et présente, d'après le rapport de Cook, des avantages tels que son introduction en Europe auroit des avantages inappréciables. La filasse que fournissent ses feuilles macérées dans l'eau, est très-abondante, plus longue, plus forte et aussi fine que celle du lin. Le climat où elle se trouve, donne lieu de croire qu'elle viendroit en pleine terre dans une partie de l'Europe.

La France et l'Angleterre ont fait chacune des expéditions pour rapporter cette plante. Les nôtres n'ont point réussi : mais les Anglais, après un ou deux voyages infructueux, en

ont enfin rapporté plusieurs pieds, qui se multiplient dans les jardins du roi d'Angleterre, à Kew, d'où il en est venu plusieurs pieds à Paris. J'ai observé sur un de ces pieds, qu'il découloit abondamment des blessures faites à leurs feuilles, une gomme inodore, insapide, transparente, couleur de paille; enfin, presque semblable à la gomme arabique, ce qui peut faire croire à plusieurs genres d'utilité.

Il est à croire que cette intéressante plante peut être regardée comme introduite en Europe, et qu'elle donnera lieu à un plus long article dans les éditions subséquentes de ce Dictionnaire.

Le *phormion* est figuré dans le *Premier Voyage* de Cook, et dans les *Fascicules* de Miller. Les parties de sa fructification ont été données par Forster, et copiées par Lamarck, pl. 237, fig. 2, de ses *Illustrations*. (B.)

PHOSPHATE. On donne ce nom aux substances qui résultent de la combinaison de l'acide *phosphorique* avec une base alcaline, terreuse ou métallique.

On avoit cru, jusque vers les dernières années du dix-huitième siècle, que le *phosphore* ne se trouvoit jamais ailleurs que dans les corps vivans, et on le regardoit comme absolument étranger au règne minéral : on avoit eu la même opinion à l'égard de la *potasse* et de l'*ammoniaque;* mais enfin, l'on a reconnu que la nature n'admet point ces sortes d'exclusions, et qu'elle sait aussi bien former ces substances dans les matières minérales, qu'elle sait former journellement des terres et des métaux dans les corps organisés. Sans cesse elle nous prouve qu'elle ne reconnoît point ces barrières dont les méthodistes voudroient à chaque pas embarrasser sa marche.

La première substance minérale dans laquelle on ait reconnu l'existence de l'acide phosphorique, paroît être le *plomb vert* des mines de Fribourg en Brisgau. Klaproth, ayant fait l'analyse de ce minéral (en 1785), trouva qu'il contenoit 73 parties de *plomb*, 18 ¼ d'*acide phosphorique*, et 4 de *fer;* c'est probablement ce métal qui le colore en vert.

En 1786, Gillet de Laumont reconnut pareillement que les grands et beaux cristaux en prismes hexaèdres d'une couleur grise-rougeâtre, qu'on trouvoit dans la mine d'Huelgoët en Bretagne, étoient des cristaux de *phosphate de plomb.*

On l'a trouvé dans la même mine, sous des formes mamelonnées, et j'en ai rapporté de semblables des mines de la Daourie, dans le voisinage du fleuve Amour.

Le plomb n'est pas le seul métal qui soit susceptible de cette combinaison : Proust a reconnu que le *platine* étoit quel-

quefois combiné avec le *phosphore*. (*Journ. de Phys.*, prairial an 9; ou juin 1801, p. 428.)

Klaproth a trouvé du *phosphate de cuivre* en très-petits cristaux dans des cavités des malachites de Rhein-Breit-Bach dans le département de la Roër. (*Journ. de Phys.*, brumaire an 10; ou novembre 1801, p. 350.)

Sage avoit pareillement découvert que le *cuivre* étoit combiné avec le *phosphore*, dans une mine des environs de Nevers. (*Ibid.*)

Enfin, l'on a trouvé le *fer* et le *manganèse* combinés avec l'*acide phosphorique* : cette découverte fut faite en 1801 par Alluau et Lelièvre, dans le même gîte où se trouve la matière de l'*émeraude*, qu'on emploie à ferrer le grand chemin près du bourg de Bessine, à six lieues au nord de Limoges. Ce *phosphate métallique* se présente communément en masses irrégulières. J'en ai reçu néanmoins un échantillon du célèbre botaniste Ventenat, où l'on voit des faces et des arêtes trop nettement prononcées, pour n'être pas le produit d'une véritable cristallisation. Sa surface est couverte d'un oxide roussâtre, mais dans l'intérieur, il est d'une couleur presque noire et d'un éclat demi-métallique passant à l'éclat résineux.

Sa pesanteur spécifique est d'environ 4000, mais elle varie d'une manière notable dans divers échantillons.

L'analyse de ce minéral faite par Vauquelin, lui a donné 42 d'oxide de manganèse, 31 d'oxide de fer, et 27 d'acide phosphorique. (*Jour. des Mines*, n° 64, pag. 295.)

Voilà donc cinq métaux, le *plomb*, le *cuivre*, le *platine*, le *fer*, le *manganèse*, avec lesquels le *phosphore* se trouve combiné.

Je n'ai pas appris qu'il ait encore été trouvé combiné avec les alcalis, ni avec d'autres terres qu'avec la terre calcaire; mais les *phosphates de chaux* se trouvent en abondance, dans des contrées fort éloignées les unes des autres, et dans divers états fort différens : tantôt sous une forme terreuse; tantôt en grandes masses de rochers; tantôt enfin, sous des formes cristallines très-régulières, et parées d'assez belles couleurs.

Proust reconnut en 1788, que des collines des environs de Truxillo en Estramadoure, étoient presque entièrement composées de couches de *phosphate de chaux*. Il est d'une couleur blanche, roussâtre; sa cassure est inégale, quelquefois fibreuse; sa dureté est médiocre; sa pesanteur spécifique d'environ 2800. Pelletier, qui en a fait l'analyse, a trouvé qu'il contenoit 59 de chaux, 34 d'acide phosphorique, &c.

Pelletier a pareillement trouvé l'acide phosphorique dans

la terre de Marmaros en Hongrie, qui est un fluate de chaux terreux, mais il n'y entre que pour $\frac{1}{100}$.

Le *phosphate de chaux* en grandes masses, a été trouvé dans la riche mine de fer d'Arandal, en Norwège, il est d'une couleur grise-blanchâtre, et confusément cristallisé en grandes lames. Sa dureté est assez considérable pour rayer le verre. (*Journ. de Phys.*, fructidor an 8; ou septembre 1800.)

L'*apatite* de Saxe, et la *pierre d'asperge* que Romé-Delisle appeloit *chrysolite ordinaire d'Espagne*, sont des *phosphates de chaux* cristallisés.

Klaproth a retiré de l'*apatite de Saxe*, 55 parties de chaux et 45 d'acide phosphorique.

L'analyse de la *chrysolite d'Espagne* faite par Vauquelin, lui a donné : chaux, 53,32; acide phosphorique, 45,72. (*Journ. des Mines*, n° 37, p. 19.) *Voyez* APATITE et PIERRE D'ASPERGE. (PAT.)

PHOSPHORE. C'est une substance éminemment combustible que la nature forme journellement dans les corps organisés, et qu'elle ne dédaigne pas de répandre dans le règne minéral; il est probable même qu'il y joue un très-grand rôle.

Le *phosphore* est considéré comme une substance simple, de même que le soufre, et ces deux combustibles paroissent avoir entr'eux la plus grande analogie : je les regarde l'un et l'autre comme des modifications du fluide électrique, ainsi que je l'ai exposé dans ma *Théorie des Volcans*. On sait d'une part que la foudre, qui n'est autre chose qu'une explosion électrique, laisse toujours après elle une forte odeur de soufre, et cette odeur ne se manifeste jamais sans la présence réelle du soufre; on sait d'une autre part que le fluide électrique, rassemblé et mis en action par nos machines, rend une odeur absolument semblable à celle du *phosphore* : d'autres phénomènes, d'ailleurs, prouvent les rapports qui existent entre le fluide électrique et cette substance combustible.

Comme le *phosphore* a une très-grande affinité avec l'*oxigène*, on ne le trouve jamais autrement qu'à l'état d'acide et toujours combiné avec une base terreuse ou métallique. *Voyez* PHOSPHATES.

Dans ma *Théorie des Volcans*, j'ai considéré le *phosphore* comme un des principaux agens de la nature dans ces grands phénomènes, et je suis extrêmement flatté de voir que le célèbre observateur Breislak ait adopté cette idée, de même que les autres bases de ma théorie des volcans, dans l'édition de ses *Voyages* qui a été publiée à Paris, *sous ses yeux*, en 1801, un an après la publication de ma *Théorie*, qui avoit paru dans les journaux consacrés aux sciences, en mars 1800.

Le savant auteur, dans le chap. VII qui porte pour titre *Vues et conjectures sur les inflammations du Vésuve*, donne un extrait de mes opinions sur les causes des phénomènes volcaniques, et il emploie précisément les mêmes agens que j'ai moi-même mis en œuvre, tels que le *phosphore*, l'*acide muriatique*, le *gaz hydrogène*, le *pétrole*, la *décomposition de l'eau*, &c. Il se dispense, il est vrai, d'indiquer la source d'où il a pu tirer ces *vues et conjectures;* mais il a pu garder ce silence sans blesser la délicatesse, car ma *théorie* est assez connue des naturalistes, et en même temps elle est si différente de toute autre, qu'il est aisé de reconnoître les opinions qui m'appartiennent sans qu'il soit besoin de le dire.

Dans la première édition de son excellent ouvrage, qui parut à Florence en 1798, M. Breislak attribuoit uniquement l'inflammation du Vésuve à un amas de *pétrole* qui existoit suivant lui sous le foyer de ce volcan, et il donne pour raison des différences très-considérables qui se trouvent entre les deux éditions de son ouvrage, que la première fut imprimée loin de ses yeux, et que ne pouvant la surveiller, *elle fourmilla nécessairement d'erreurs. Préf. p. IV.* Voyez VOLCANS. (PAT.)

PHOSPHORE DE BOLOGNE ou PIERRE DE BOLOGNE, *spath pesant* ou *sulfate de baryte*, qu'on trouve en boules, dont l'intérieur est strié du centre à la circonférence. Cette substance a la propriété d'être phosphorique pendant assez long-temps, après qu'elle a été calcinée. *Voyez* BARYTE. (PAT.)

PHOSPHORESCENCE, propriété que possèdent certaines substances minérales de paroître lumineuses dans l'obscurité, soit par l'effet de la chaleur, soit par le frottement, soit qu'on les ait seulement exposées aux rayons du soleil.

Un très-grand nombre de substances sont phosphorescentes par le frottement. Parmi les minéraux métalliques, on remarque sur-tout la *blende*. J'en ai rapporté de la mine d'argent de Zméof en Sibérie, qui devient phosphorescente par le seul frottement d'un bec de plume; celle de Scharffenberg en Misnie l'est tout aussi facilement; les autres le sont plus ou moins.

Parmi les matières pierreuses, presque tous les marbres primitifs, et sur-tout les *dolomies*, offrent des traces lumineuses par un léger frottement.

Toutes les pierres quartzeuses sont phosphorescentes par frottement ou par collision. Il paroît que c'est la *silice* qui est abondamment répandue dans l'écorce du *rotain*, qui donne à ce végétal la *phophorescence* qu'on lui voit quand on en frotte deux morceaux l'un contre l'autre.

Tout le monde connoît la grande *phosphorescence* du *sucre*, mais il seroit difficile d'en assigner la cause.

Le nombre des substances minérales qui deviennent lumineuses par la chaleur est fort petit en comparaison de celles qui le sont par le frottement. Pour en faire l'épreuve, le meilleur moyen est de les pulvériser, et d'en répandre la poussière sur une pelle presque rouge : cette expérience ne réussit d'une manière un peu marquée qu'avec les substances suivantes : le *spath fluor*, le *phosphate de chaux*, les *carbonates de baryte* et de *strontiane*, la *trémolite*, la *wernérite*, et quelques variétés de *spath calcaire*.

La *pierre de Bologne* (qui est un *sulfate de baryte*) a la propriété plus remarquable encore de paroître lumineuse dans l'obscurité lorsqu'elle a été exposée quelques instans aux rayons du soleil; mais il faut qu'elle ait été précédemment calcinée, et conservée à l'abri de l'humidité. Si elle perd sa *phosphorence*, une seconde calcination peut la lui rendre.

On a souvent répété que les pierres précieuses devenoient aussi lumineuses après avoir été exposées au soleil, et on le disoit sur-tout du diamant. Je ne connois aucun naturaliste qui ait répété cette observation, et les essais que j'ai faits moi-même ne m'ont point réussi. Mais j'ai remarqué que le diamant frotté rapidement avec une brosse offroit à chaque coup de brosse un trait de lumière. Je n'ai point trouvé d'autre moyen de le rendre phosphorescent. (Pat.)

PHRONIME, *Phronima*, genre de crustacés établi par Latreille. Il offre pour caractère des antennes apparentes au nombre de deux, presque sétacées, de trois articles; des palpes saillans, sétacés; dix pattes; les quatre antérieures et les quatre postérieures terminées par une pièce conique un peu arquée; celles de la troisième paire plus longues et terminées par une main ayant deux pinces; derniers anneaux étroits; plusieurs styles alongés, articulés et bifides à l'extrémité du corps.

Ce genre ne contient qu'une espèce qui est le *cancer sedentarius* de Forskal, espèce vivant dans le cadavre des Beroés (*Voyez* ce mot.), et ayant le corps mou et la tête fort grande. Elle habite la Méditerranée; Latreille en a donné une nouvelle description fort détaillée dans son *Histoire des Crustacés*, faisant suite au *Buffon*, édition de Sonnini; mais ne nous a rien appris de nouveau sur ses mœurs; nous n'avons toujours à cet égard que deux ou trois lignes de Forskal, *Fauna Arabica*. (B.)

PHRYGANE, *Phryganea*, nom d'un genre d'insectes de l'ordre des Névroptères, et que Degéer et Olivier écrivent de la manière qu'il se prononce, Frigane. Nous les

avons suivis en cela ; il eût cependant été préférable, à l'imitation de Geoffroi, de ne pas substituer la lettre *f* au φ des Grecs. Nous représentons, dans les planches de la lettre *P*, la PHRYGANE POILUE, *Phryganea pilosa* Fab. Elle est entièrement roussâtre, avec la tête et le corcelet poilus. Cette espèce est commune aux environs de Paris. (L.)

PHRYMA, *Phryma*, plante à racines traçantes, à tiges droites, articulées, à feuilles opposées, ovales, en cœur, obtusément et inégalement dentées, légèrement velues ; les inférieures pétiolées, à fleurs rougeâtres, disposées en grappes axillaires et terminales, qui forme un genre dans la didynamie angiospermie.

Ce genre a pour caractère un calice monophylle, cylindrique, bossu en dessus à sa base, strié et bilabié ; la lèvre supérieure plus longue, formée de trois dents conniventes, et l'inférieure obtuse et bifide ; une corolle monopétale bilabiée, à lèvre supérieure courte, presque ovale, émarginée, droite ; l'inférieure plus grande, ouverte, trifide ; la division du milieu saillante ; quatre étamines, dont deux plus courtes ; un ovaire supérieur oblong, surmonté d'un style filiforme à stigmate obtus.

Le fruit est une semence oblongue, cylindrique, renfermée dans le calice qui se réfléchit après la fécondation du germe.

Le *phryma* croît dans l'Amérique septentrionale, aux lieux ombragés, exposés au nord, et où la terre est légère. J'ai remarqué en Caroline qu'il s'élève à un ou deux pieds de haut, et ne porte ordinairement que cinq paires de feuilles placées au milieu de la tige. Les épis sont uniques sur les pieds foibles et ternés sur ceux qui sont les plus vigoureux. Cette plante est fort élégante dans son port.

Lorsque le *phryma* est en vie, sa tige est renflée au-dessus du point de jonction de ses feuilles, et elle est susceptible de se plier presque à angle droit à chacun de ces renflemens sans qu'il en arrive aucun mal. Il semble que la plante a en ces endroits des genoux qui lui permettent ce mouvement en tout sens. Une fois pliée, elle ne se relève pas sur-le-champ d'elle-même ; mais une heure après il ne paroît pas qu'elle ait été touchée. Ces renflemens deviennent plus petits que la tige par suite de la dessiccation, ce qui prouve qu'ils n'étoient formés que par un excédant de matière mucilagineuse déposée dans des vaisseaux de la partie qu'ils occupent. Coupé sur le frais, soit en long, soit en large, il ne présente pas une organisation différente du reste de la tige. J'ai regretté que les circonstances ne m'aient pas permis d'éclaircir ce phénomène, dont l'exa-

men approfondi peut donner des résultats importans pour la physiologie végétale. (B.)

PHRYNE, *Phrynium*, genre de plantes à fleurs polypétalées qui a pour caractère un calice de trois folioles; trois pétales, égaux attachés à un tube filiforme divisé en quatre parties à son sommet; une étamine; un ovaire surmonté d'un seul style.

Le fruit est une capsule à trois loges contenant chacune une noix.

Ce genre ne comprend qu'une espèce, qui vient de l'Inde, où elle croît dans les lieux humides et ombragés, et qui avoit été placée parmi les *pontedères* sous le nom de *pontederia ovata;* on en voit la figure dans Rheede, vol. 11, tab. 34.

Loureiro, qui a mentionné cette plante dans sa *Flore de la Cochinchine*, sous le nom de *phyllodes*, rapporte que ses feuilles sont pourvues d'une acidité agréable, qu'on les mange cuites et qu'on fait de la limonade avec leur jus. (B.)

PHRYNE, *Phrynus*, genre d'insectes de ma sous-classe des Acères et de ma famille des Scorpionides. Ses caractères sont: corps aptère; tête confondue avec le corcelet; point d'antennes; des mandibules; abdomen distingué du corcelet; palpes en forme de bras, longs, à articles inégaux en longueur, hérissés de piquans, dont le dernier terminé par un ou deux crochets; lèvre inférieure en forme de dard; les deux pattes antérieures très-longues, menues, tentaculaires.

Les *phrynes* ont le corps ovale-oblong, déprimé; le corcelet en forme de rein ou en demi-cercle, concave au milieu du bord postérieur, ayant huit yeux situés vers celui de devant, deux au milieu, sur une petite élévation, et trois rassemblés en groupe de chaque côté; huit pattes insérées sur les côtés de ce corcelet, longues, s'étendant latéralement, dont les deux antérieures beaucoup plus longues, menues, filiformes, tentaculaires; les six autres à cuisses distinctes par leur grosseur et leur forme presque conique, à jambes cylindriques, à tarses figurés de même, courts, de quatre articles, dont le dernier terminé par deux crochets; les pattes de la seconde et troisième paires sont presque égales, celles de la quatrième et dernière un peu plus petites; l'abdomen est ovale, tient au corcelet par une petite portion de son diamètre et a des anneaux distincts. Il n'a ni queue ni lames pectinées. Les *phrynes* représentent dans la famille des *scorpionides* les *araignées-crabes*.

Ce genre est pour M. Fabricius celui de *tarentule*. Nous n'avons pas adopté cette dénomination pour deux motifs; le premier est qu'Olivier avoit indiqué depuis long-temps ce genre sous le nom de *phryne;* le second est que le mot de

tarentule suppose que la fameuse *araignée* de ce nom a été l'objet spécial de ce genre, ce qui est faux.

Brown avoit, il est vrai, nommé long-temps avant M. Fabricius l'espèce de ce genre la plus connue, *tarentula*. Linnæus en a fait des *phalangium*.

J'ai distrait des *tarentules* de M. Fabricius celle qu'il appelle *tarentule à queue*, et j'en ai formé le genre *thélyphone*. Toutes nos *phrynes*, maintenant, sont propres à l'Amérique méridionale. Nous ne savons rien de leurs habitudes. J'ai simplement appris de Maugé, qui a rapporté quelques individus de *ph. réniforme* de son voyage aux Antilles avec le capitaine Baudin, que les Nègres redoutoient beaucoup cet insecte.

Il me semble le reconnoître dans le *nhamdu II* de Pison. Il dit qu'il habite les maisons, qu'il a beaucoup de venin, que sa copulation, son industrie dans l'art de filer sont les mêmes que celles du *mygale aviculaire*, ou le *nhamdu I*, et qu'il porte ses œufs sous son ventre, dans une coque ronde. Cet insecte se sert de ses palpes pour saisir sa proie : la manière dont ils sont décrits dans Pison ne paroît convenir qu'aux palpes des *phrynes*.

On peut voir dans Pallas, *Spicil. zoolog. fascic. 9;* dans Herbst, les descriptions et les figures des espèces connues. Les deux principales sont le *phryne réniforme* dont les palpes sont hérissés de piquans dans toute leur longueur, et le *phryne lunulé*, qui a ces organes très-longs et simplement épineux à leur extrémité. (L.)

PHRYNE (*insecte*). Voy. Papillon. (L.)

PHULMAN. Les Ostiaques répandus sur les bords du Kaasius, appellent ainsi le Pika. *Voyez* ce mot. (S.)

PHYLA, *Phyla*, plante annuelle, rampante, à feuilles opposées et à pédoncules latéraux solitaires, qui forme, dans la tétrandrie monogynie, un genre fort voisin des *protées* et des *alliones*.

Il offre pour caractère un calice commun, imbriqué de plusieurs folioles ovales, et contenant un grand nombre de fleurs, toutes composées d'un calice propre, diphylle, d'une corolle monopétale à quatre divisions inégales, de quatre étamines, et d'un ovaire supérieur à style court et à stigmate épais.

Le fruit est une semence nue, attachée à un réceptacle commun, filiforme.

La *phyla* croît à la Cochinchine. (B.)

PHYLIDRE, *Phylidrum*, plante herbacée très-simple, spongieuse, droite, cylindrique, lanugineuse, dont les feuilles

sont subulées, épaisses, droites, lanugineuses, et les fleurs disposées en longues grappes terminales, accompagnées de spathes courtes, aiguës et hérissées.

Cette plante forme, dans la monandrie monogynie, un genre qui a pour caractère une spathe florale monophylle; point de calice; quatre pétales jaunes, dont les deux extérieurs sont plus grands et ovales; une seule étamine à anthère géminée; un ovaire supérieur surmonté d'un seul style.

Le fruit est une capsule supérieure, oblongue, obscurément trigone, laineuse, triloculaire, trivalve, à valves divisées dans leur milieu par une cloison. Les semences sont nombreuses, très-petites et tuberculeuses.

Le *phylidre* croît dans les lieux humides et marécageux de la Cochinchine. Il est vivace, et s'élève à environ deux pieds. Loureiro l'a mentionné sous le nom de *garciane*. (B.)

PHYLIQUE, *Phylica*, genre de plantes à fleurs polypétalées, de la pentandrie monogynie et de la famille des Rhamnoïdes, qui offre pour caractère des fleurs agrégées ou ramassées en tête, et composées d'un calice turbiné à cinq divisions; d'une corolle de cinq pétales squammiformes, connivens intérieurement, très-petits; cinq étamines; un ovaire inférieur surmonté d'un style simple, à stigmate obtus.

Le fruit est une capsule, quelquefois presque bacciforme, recouverte par le calice, ovale, globuleuse, formée de trois coques convexes d'un côté, anguleuses de l'autre, s'ouvrant intérieurement avec élasticité, et contenant une seule semence munie à sa base d'un ombilic charnu.

Ce genre, qui est figuré pl. 127 des *Illustrations* de Lamarck, renferme des plantes frutescentes, à feuilles alternes ou verticillées, ordinairement dépourvues de stipules; à fleurs presque toujours terminales, et munies d'un involucre. On en compte une vingtaine d'espèces, toutes propres au Cap de Bonne-Espérance, et dont plusieurs se cultivent dans les jardins des curieux: les plus connues sont:

La Phylique éricoïde, qui a les feuilles linéaires, presque verticillées; les rameaux florifères, courts; les têtes blanches et cotonneuses. C'est un arbrisseau d'un à deux pieds de haut, qui conserve ses feuilles et ses fleurs pendant l'hiver, et dont l'ensemble est fort élégant. On le cultive sous le nom *de bruyère du Cap*, parce qu'il a beaucoup de l'aspect des plantes de ce nom, par ses feuilles. Il craint le froid, et demande l'orangerie; mais comme pendant l'hiver on jouit le plus exclusivement des agrémens qu'il possède, c'est dans les appartemens, sur les cheminées qu'il passe ordinairement la mauvaise saison. On le multiplie très-facilement de marcottes. Ses fleurs sont blanches et légèrement odorantes.

La Phylique a feuilles de buis a les feuilles ovales oblongues, tomenteuses en dessous, et les fleurs disposées en tête, mais

peu serrées les unes contre les autres. Cette espèce se cultive comme la précédente, mais elle est moins commune.

La PHYLIQUE PLUMEUSE a les feuilles subulées, lancéolées, blanches en dessous; les supérieures velues, et les têtes plumeuses, terminales. C'est un arbrisseau de trois pieds, sans doute le plus beau du genre, mais dont on en a inutilement essayé la culture en Europe. (B.)

PHYLLACHNE, *Phyllachne*, petite plante à tiges très-rapprochées, à feuilles ovales, sessiles, imbriquées, et à fleurs terminales, qui forme un genre dans la monoécie monandrie.

Ce genre, qui est figuré pl. 741 des *Illustrations* de Lamarck, a pour caractère un calice divisé en trois parties; une corolle infundibuliforme divisée en cinq parties; une seule étamine à long filament, à anthère très-grosse et didyme, semblant être formée de la réunion de cinq anthères; un ovaire supérieur surmonté d'un long style à stigmate tétragone.

Le fruit est une capsule à plusieurs semences.

Le *phyllachne* a été découvert par Forster dans les marais du détroit de Magellan. Il s'élève à un ou deux pouces, en touffes très-denses, et qui ressemblent complètement à celles de quelques espèces de *mousses*, entr'autres à la *mnie des fontaines*. Lamarck, qui l'a décrit et figuré dans le premier vol. du *Journal d'Histoire naturelle*, observe qu'il a, en apparence, beaucoup de rapports avec le *mniar*, mais qu'il s'en distingue bien. (B.)

PHYLLAMPHORE, *Phyllamphora*, nom donné par Loureiro au genre NÉPENTHE. *Voyez* ce mot. (B.)

PHYLLANTHE, *Phyllanthus*, genre de plantes à fleurs incomplètes, de la monoécie triandrie et de la famille des TITHYMALOÏDES, qui offre pour caractère un calice campanulé divisé en six parties colorées, trois étamines rapprochées à leur base dans les fleurs mâles; un ovaire supérieur entouré à sa base de douze glandes, et surmonté de trois styles à stigmates bifides.

Le fruit est une capsule mince, orbiculaire, creusée de six sillons, formée de trois coques à une ou deux semences, dont l'embryon est linéaire et presqu'en spirale.

Ce genre, qui est figuré pl. 756 des *Illustrations* de Lamarck, renferme des arbres ou des plantes herbacées, à feuilles alternes, souvent ailées, et à fleurs disposées dans les aisselles des feuilles ou des folioles, tantôt solitaires, tantôt rapprochées en bouquets. On en compte près de vingt espèces, venant des parties les plus chaudes de l'Inde ou de l'Amérique, mais en général encore imparfaitement connues. Les plus remarquables sont :

Le PHYLLANTHE NIRURI, qui a les feuilles pinnées ; les fleurs pédonculées, et la tige herbacée, droite. Il est annuel, et se trouve dans l'Inde.

Le PHYLLANTHE URINAIRE, qui a les feuilles pinnées ; les fleurs sessiles, et la tige herbacée, couchée. Il est vivace, et se trouve dans l'Inde.

Ces deux plantes ont les plus grands rapports et sont célèbres dans l'Inde, à raison de leur vertu fébrifuge et diurétique ; leur décoction pousse les urines dans toutes les maladies où on a lieu de craindre leur stagnation, mieux que la plupart des remèdes dont on a fait usage dans ce cas, ainsi que dans les suppressions des règles, les dyssenteries, la colique et les convulsions des enfans.

Le PHYLLANTHE A GRANDES FEUILLES a les feuilles ovales, obtuses, très-entières, et la tige arborescente. Il vient de l'Amérique, et se cultive au jardin du Muséum de Paris.

Le PHYLLANTHE CONAMI, qui a les feuilles pétiolées, presque rondes, et les fleurs en faisceaux. C'est un grand arbre de Cayenne, dont Aublet a fait un genre.

Le PHYLLANTHE EMBLIC a les feuilles pinnées, et le fruit bacciforme. C'est un grand arbre de l'Inde, dont la racine est très-employée en médecine, pour tanner les cuirs et faire la teinture noire. Ses fruits se confisent et se mangent pour exciter l'appétit ; ils sont connus dans le commerce sous le nom de *myrobolans emblics*. Ils sont aigres et un peu austères, et purgent doucement. Gærtner a fait un genre de cet arbre sous le nom d'EMBLIC. *Voyez* ce mot.

Le genre NYMPHANTHE de Loureiro a été établi aux dépens de celui-ci. *Voyez* ce mot. (B.)

PHYLLAURE, *Phyllaura*, arbrisseau à feuilles éparses, pétiolées, lancéolées, entières, glabres, luisantes, d'un vert gai, avec de longues taches dorées, transverses, irrégulières, à fleurs petites, portées sur des grappes terminales, lequel forme, selon Loureiro, un genre dans la monoécie polyandrie.

Ce genre offre pour caractère, dans les fleurs mâles, un calice à cinq folioles ovales, concaves, point de corolle, environ trente étamines courtes ; dans les fleurs femelles, un calice persistant, divisé en cinq parties obtuses, point de corolle, un ovaire supérieur, trigone, surmonté de trois styles à stigmates simples.

Le *phyllaure* se trouve dans les forêts de la Chine et de la Cochinchine. Il est figuré dans Rumphius, pl. 25, fig. vol. 4. Linnæus l'avoit placé parmi les *crotons*, sous le nom de *croton variegatum*, mais il s'en distingue évidemment. (*Voy.* au mot CROTON.) Ses feuilles sont, sans contredit, les plus brillantes de toutes celles qui sont connues ; aussi servent-elles d'emblême dans les nôces des habitans des pays où il croît. On les mange cuites, après avoir rejeté la première eau,

qui est âcre. Ses racines passent pour préserver des poisons. (B.)

PHYLLIDIE, *Phyllidia*, genre de vers mollusques nus, établi par Cuvier. Il a pour caractère un corps ovale oblong, rampant, convexe en dessus, et couvert d'un écusson, ou manteau coriace, variqueux, tuberculeux, qui le déborde par-tout; des branchies disposées en feuillets membraneux, placés à la file les uns des autres, autour du corps, sous le rebord du manteau.

Ce genre, qui ne contient qu'une espèce, a plusieurs rapports avec les *doris*, les *limaces* et sur-tout les *patelles*. La bouche est à la partie inférieure de la tête, qui est surmontée de deux tentacules coniques, et l'anus sur le côté. La disposition des branchies est la même que dans les *patelles*.

La *phyllidie* se trouve à l'île de la Réunion. (B.)

PHYLLIE, *Phyllium*, genre d'insectes de l'ordre des Orthoptères d'Olivier, de ma famille des Mantides, division des Spectres. Ses caractères sont : tarses à cinq articles; lèvre inférieure à quatre divisions inégales; pattes antérieures semblables pour la forme aux autres; palpes comprimés; corps très-déprimé, ressemblant à une feuille.

Le professeur Lamarck avoit nommé ce genre *phasme*, sans savoir qu'Illiger l'avoit indiqué sous la dénomination de *phyllium*, que nous devons recevoir à raison de sa priorité.

Les *phyllies* avoient été placées avec les *mantes*, mais elles s'en éloignent beaucoup par leurs formes; d'abord, comme de la division des *spectres*, elles ont la lèvre inférieure à divisions inégales, remarque que nous devons au professeur Cuvier; les antennes insérées plus près de la bouche que du milieu de la tête; la tête avancée, alongée et arrondie postérieurement, et dont les petits yeux lisses sont souvent peu distincts; le premier segment du corcelet court ou guère plus long que le second; enfin, les pattes antérieures simples, n'ayant ni les hanches très-grandes, ni les jambes très-épineuses, et terminées par un onglet, ou n'étant pas ravisseuses, *raptoriæ*. Sous ces rapports, les *phyllies* sont donc très-différentes des *mantes*. Elles sont maintenant très-distinctes des *phasmes*, qui sont aussi des *spectres*, par leurs palpes très-comprimés, et ce qui est plus apparent, par leur forme oblongue, large, très-applatie; leur corcelet très-court, dont les segmens sont presque triangulaires, et dont le premier est plus grand que le second; leurs élytres imitant des feuilles; leur abdomen large, membraneux, ovale, très-plat; et par leurs pattes courtes, dont les cuisses ont une appendice fo-

liacée, un lobe sous lequel les jambes se retirent; l'anus est foliacé, du moins dans les femelles.

Peu d'insectes ont une forme aussi extraordinaire que les *phyllies*, mais nos yeux ne peuvent en jouir que dans les grandes collections; car les *phyllies* n'habitent que les parties orientales des Grandes-Indes. Placées sur un oranger, sur un laurier, l'homme le plus accoutumé à observer, ne les distinguera pas au premier regard. On y est d'autant mieux trompé, que leur couleur est verte ou jaunâtre, que leurs élytres ont vraiment toute la ressemblance d'une feuille par leur figure et la disposition des nervures, et que leurs pattes se replient sous le corps. On peut voir une très-belle figure du *mantis siccifolia* de Linnæus, qui a servi de type à ce genre, dans le huitième cahier des insectes de l'Inde de M. Donovan. La figure de Roesel représente ses antennes comme longues et sétacées: c'est une erreur. Ce caractère ne convient qu'à l'espèce que j'ai nommée *phyllium longicorne*. (L.)

PHYLLIREA. *Voyez* Filaria. (S.)

PHYLLIS, *Phyllis*, arbuste de deux pieds de haut, à feuilles très-glabres, luisantes, lancéolées, entières, disposées trois par trois en verticille, et accompagnées de stipules dentées, à fleurs disposées en corymbes terminaux et axillaires, dont l'ensemble forme une panicule serrée.

Cet arbuste, qui est figuré pl. 186 des *Illustrations* de Lamarck, forme, dans la pentandrie digynie et dans la famille des Rubiacées, un genre qui a pour caractère un calice à deux divisions, une corolle divisée en cinq parties, un ovaire inférieur oblong, surmonté de deux styles, dont le stigmate est hispide, deux semences oblongues, planes d'un côté et convexes de l'autre.

La *phyllis* croît naturellement aux Canaries, et présente, dans son ensemble, un aspect agréable. On la cultive dans quelques jardins de botanique de Paris. (B.)

PHYLLODES, *Phyllodes*, nom donné par Loureiro au genre appelé Phrynie par Wildenow. *Voyez* ce mot. (B.)

PHYLLOPODES, nom d'une famille établie par Latreille dans la classe des Crustacés. Elle offre pour caractère une bouche consistant en deux mandibules, avec deux sortes de mâchoires de chaque côté, appliquées l'une sur l'autre. Cette famille ne renferme que le genre Apus. *Voyez* ce mot et le mot Crustacé. (B.)

PHYLLOSTOME (*Phyllostoma*), genre de quadrupèdes de l'ordre des Chéiroptères, ainsi caractérisé: canines rap-

prochées à leur base, et ne laissant au-devant d'elles qu'un espace très-petit pour les incisives; deux ou quatre petites incisives à chaque mâchoire; une membrane en forme de feuille sur le nez.

Ce genre comprend plusieurs espèces décrites à l'article CHAUVE-SOURIS. *Voyez* ce mot. (DESM.)

PHYMATE, *Phymata*, genre d'insectes de l'ordre des HÉMIPTÈRES, de ma famille de CIMICIDES, et qui a pour caractères : bec partant de la tête, droite, de quatre articles, dont le dernier renflé; tarses de trois articles, dont le premier très-court; pattes antérieures en pinces.

Les *phymates* ont le corps ovale; la tête étroite et petite; le bec court, reçu dans une cavité à sa base; le corcelet dilaté postérieurement sur les côtés, ayant dans l'espèce ordinaire, indigène, une rainure inférieure, de chaque côté, pour recevoir les antennes; l'abdomen mince, dilaté sur les côtés, formant une espèce de canal; les pattes courtes, dont les antérieures ont les jambes renflées et les tarses coniques ou en crochets, s'appliquant sur le tranchant inférieur de ces jambes, et peuvent ainsi saisir les différens corps.

La seule espèce indigène connue, est la *punaise à pattes de crabe* de Geoffroy, l'*acanthie crassipède* de M. Fabricius. Nous la nommerons PHYMATE CRASSIPÈDE, *Phymata crassipes*. Elle est longue de trois lignes, brune; le corcelet est large, avec des rebords élevés, cinq cannelures et les intervalles forment des côtes; le bord postérieur est goudronné, en sorte que le corcelet, vu de près, ressemble, suivant la comparaison de Geoffroy, à une coquille des pélerins de Saint-Jacques. Le ventre est en nacelle, et déborde de beaucoup les élytres.

Cet insecte se trouve, mais rarement, sur les fleurs dans les bois. Notre collaborateur Bosc en a rapporté de l'Amérique septentrionale, l'espèce dont Swéderus a fait, à ce que je crois, son genre *macrocephalus*, et qu'il a nommée *m. cinicoïdes*. *Nov. Act. Stockh. 8, 1787, 3, n° 3, tab. 8, fig. 1.*

Le même naturaliste y a aussi recueilli l'insecte que Degéer nomme *punaise scorpion*, *cimex eroscu* Fab., et qui est du genre *phymate*. (L.)

PHYSALIDE, *Physalidis*, genre de vers radiaires, dont le caractère est d'avoir un corps libre, membraneux, ovale, comprimé sur les côtés, ayant sur le dos une crête rayonnée, et sur un des côtés une suite de tubercules gélatineux, des tentacules très-nombreux de diverses formes et longueur placés sous le ventre.

La seule espèce qui compose ce genre se rencontre très-

communément en pleine mer, dans les jours de calme, et est connue des marins de toutes les nations sous des noms analogues à ceux de *galère*, de *frégate*, de *vaisseau de guerre*, &c. Beaucoup de voyageurs en ont parlé sous les mêmes noms et sous ceux d'*ortie marine*, de *physalie*, &c.; mais elle n'est véritablement connue que depuis que je l'ai décrite et figurée dans l'*Histoire naturelle des Vers*, faisant suite au *Buffon*, édition de Déterville; c'est que c'est un de ces animaux qu'on ne peut bien voir que lorsqu'on est naturaliste, que quand on est accoutumé à juger qu'un organe est ou n'est pas dans son développement complet, &c. *Voyez* au mot VERS RADIAIRES.

La *physalide* est composée d'une vésicule transparente, irrégulière, qu'on pourroit comparer à une cornemuse, et d'une masse inférieure de tentacules. La partie supérieure de la vésicule est terminée en carène, avec cinq à six sillons de chaque côté, séparés par trois autres plus petits; celui du milieu est de longueur intermédiaire entre les autres.

La partie qu'on peut regarder comme l'antérieure, est recourbée du côté gauche, et garnie en dessous d'environ douze tubercules gélatineux, bleus, rangés sur une ligne droite; les premiers sont deux fois plus petits que les derniers, et tous sont parsemés de points noirs. La partie postérieure a la même forme que l'antérieure. Elle est recourbée dans le sens contraire, mais beaucoup moins; elle est, de plus, terminée par une dépression linéaire et longitudinale.

La bouche est placée inférieurement un peu à droite. Elle est accompagnée d'un grand nombre de tentacules bleus, gélatineux, de cinq formes différentes, qui s'unissent par le moyen d'une membrane, avec les tubercules de la partie antérieure.

Le plus considérable de ces tentacules peut acquérir plus d'onze pouces de long dans les grands individus. Il paroît être placé sur le bord même de la bouche, et servir essentiellement à l'action du manger. Sa partie supérieure est très-épaisse, mais diminue promptement et se change en un canal membraneux, transparent à un des côtés, duquel se voient des globules réniformes, d'un bleu foncé, qui se pressent les uns contre les autres, dans le sens de leur largeur. Ensuite, du côté droit et inférieur de la base de ce grand tentacule, on voit douze autres tentacules de même forme et contexture, mais bien moins longs, dont la base n'est pas plus épaisse que le reste, et dont les globules sont plus éloignés les uns des autres, et à peine colorés. Encore, à droite de ces der-

niers, est une grosse masse globuleuse, composée d'une multitude de petits tentacules fusiformes, qui se dirigent dans tous les sens, sans s'étendre beaucoup. Les uns sont violets, les autres rouges et les autres transparens. Enfin, le tout, excepté cette masse, est entouré de vingt-quatre autres tentacules fusiformes, très-épais, s'alongeant peu, d'un bleu pâle, parsemés de points bruns, et terminés par un suçoir large et jaunâtre. Ces derniers tentacules sont les vrais bras de l'animal, et c'est sans doute en eux que réside la qualité brûlante ou piquante qu'il possède, et dont la loupe ne fait pas voir les organes particuliers.

Il seroit difficile de reconnoître autrement que par des observations bien suivies, l'usage de toutes les parties de ce singulier animal. On ne voit pas en lui de place pour les organes de la digestion, à moins qu'on ne les suppose dans la masse de la base des tentacules. On peut croire que les fossettes de l'arête supérieure sont des trachées, par leur analogie avec ces organes dans d'autres animaux: les tubercules bleus, qui sont à sa partie antérieure, recouvrent cependant des trous qui peuvent avoir le même usage. La fente de la partie postérieure est aussi à considérer sous le même point de vue.

La vésicule ne contient que de l'air. L'animal peut l'absorber, mais on ne voit pas les muscles qu'il emploie pour cet objet, à moins qu'ils ne soient dans la membrane longitudinale inférieure, aux extrémités de laquelle sont attachés tous les tentacules précités.

La *physalide* nage dans les jours chauds et calmes à la surface de la mer, et s'enfonce au plus petit danger, à la plus petite augmentation de vent. Elle ressemble à une bulle d'air ou à un bateau de verre extrêmement mince. On en voit de vingt-quatre à vingt-huit lignes de long. Lorsqu'on la touche avec la main, on éprouve, comme on l'a déjà dit, une démangeaison violente, semblable à celle qu'on éprouve lorsqu'on empoigne une touffe d'ortie, semblable aussi à celle que produisent les MÉDUSES. (*Voyez* ce mot.) Il est probable que cette faculté lui est donnée pour se défendre contre ses ennemis.

La *physalide* vit probablement d'animaux plus petits; mais quoique j'en aie eu fréquemment en observation dans des vases de verre, je n'ai pu acquérir aucune donnée sur cet objet.

Elle est figurée, avec tous les détails nécessaires, pl. 19, figures 1 et 2 de l'ouvrage cité au commencement de l'article. (B.)

PHYSALUS. C'est, dans les ouvrages modernes de Zoo-

logie, la désignation spécifique du *gibbar*, espèce de *cétacé*. Voyez GIBBAR. (S.)

PHYSCIE, *Physcia*, genre de plantes cryptogames, de la famille des ALGUES, établi par Achard aux dépens des *lichens* de Linnæus. Il offre pour caractère des scutelles éparses et terminales, concaves ou légèrement convexes; des glomérules latéraux et marginaux dans quelques espèces; dans d'autres, de petites fossettes farineuses, superficielles; des feuilles membraneuses ou presqu'entièrement cartilagineuses, glabres, roides, étroites, profondément découpées et comme rameuses, quelquefois plus larges, canaliculées, crépues, redressées, et ramassées en gazon.

Ce genre, dont plusieurs espèces font partie du genre *platyphylle* de Ventenat, a pour type les *lichen d'Islande*, *nivale*, *cilié*, *chrysophthalme*, *soufré*, du *prunier*, du *fresne farineux*, et *vulpin* de Linnæus. *Voyez* aux mots LICHEN et PLATYPHYLLE. (B.)

PHYSE, *Physa*, genre de coquillages de la division des *univalves*, établi par Draparnaud pour placer des espèces que Linnæus avoit mises parmi ses BULLES, et Bruguière parmi ses HÉLICES. *Voyez* ces mots.

Ce nouveau genre offre pour caractère un animal à deux tentacules sétacés, oculés à leur base interne; une coquille ovale ou oblongue, ampullacée, à ouverture lancéolée.

Les trois espèces qu'il renferme, sont :

La PHYSE DES FONTAINES, *Bulla fontinalis* Linn.; *Bulimus fontinalis* Brug., a la coquille gauche oviforme, fragile; la spire oblique, courte et obtuse. On la trouve dans les fontaines et les petits ruisseaux. Les bords du manteau de son animal sont découpés en petites languettes linéaires qui recouvrent quelquefois la coquille.

La PHYSE DES MOUSSES, *Bulla hypnorum* Linn.; *Bulimus hypnorum* Brug., a la coquille gauche alongée, à spire aiguë. On la trouve dans les rivières, sous les mousses et les plantes des marais.

La PHYSE DES SOURCES a la coquille droite, à ouverture rétrécie, à base de la columelle pourvue d'un pli. Elle est figurée dans Favanne, pl. 61, lettre E 6. On la trouve dans les fontaines des montagnes élevées. (B.)

PHYSETER, le *cachalot* en latin tiré du grec. (S.)

PHYSKI, *Physkium*, plante aquatique à tige nulle, à feuilles ensiformes, hautes de deux pieds, très-entières, glabres, à fleurs vertes portées sur des pédoncules solitaires, qui, selon Loureiro, forme un genre dans la polygamie dioécie.

Ce genre offre pour caractère, dans les fleurs hermaphrodites qui sont longuement pédonculées, un calice tubuleux bifide à découpures arrondies, une corolle de trois pétales ovales et persistans; six étamines; un ovaire situé entre le ca-

lice et la corolle, à style épais et court, à trois stigmates bifides et recourbés.

Le fruit est une follicule cylindrique, mince, uniloculaire, couronnée par les stigmates et la corolle.

Dans les fleurs femelles, qui se trouvent sur d'autres pieds et sur des pédoncules courts et épais, il n'y a ni calice ni corolle ; un ovaire conique à stigmate sessile percé de quelques trous.

Le fruit est une follicule conique, courte, uniloculaire et polysperme.

Le *physki* se trouve dans les rivières de la Cochinchine. La différence d'organisation des fleurs hermaphrodites et des fleurs femelles ne peut que le rendre très-intéressant aux yeux des botanistes. Il a quelques rapports éloignés avec les TRIGLOCHINS. *Voyez* ce mot. (B.)

PHYSOPHORE, *Physophora*, genre de vers radiaires, dont le caractère consiste à avoir un corps gélatineux, divisé ou lobé inférieurement, et vésiculifère dans sa partie supérieure; une bouche inférieure et centrale accompagnée de tentacules.

Ce genre se distingue des *méduses*, dont il est très-voisin, par les vésicules aériennes qu'on trouve sur son dos, et qui servent aux animaux qui le composent pour se soutenir sur la surface de l'eau. Forskal, à qui est due la connoissance des espèces qui le composent, n'a pas observé leurs mœurs, mais il est probable qu'elles s'éloignent peu de celles des MÉDUSES. (*Voyez* ce mot.) Ce genre fait le passage entre ces dernières et la PHYSALIDE. *Voy.* ce mot.

Les trois espèces de *physophores* observées par Forskal, se trouvent dans la Méditerranée, et sont représentées pl. 89, fig. 7 — 12 de la partie des *Vers* de l'*Encyclopédie*, et la première, la PHYSOPHORE HYDROSTATIQUE, l'est pl. 18, fig. 4 de l'*Histoire naturelle des Vers*, faisant suite au *Buffon*, éd. de Déterville. (B.)

PHYTOLACCA, *Phytolacca*, genre de plantes à fleurs incomplètes de la décandrie décagynie, et de la famille des CHÉNOPODÉES, dont le caractère consiste en un calice coloré divisé en cinq parties; point de corolle; huit à vingt étamines; un ovaire supérieur strié et surmonté de huit à dix styles à stigmates simples et recourbés.

Le fruit est une baie orbiculaire creusée de huit à dix sillons, à huit à dix loges monospermes.

Ce genre est remarquable en ce que, quelque naturel qu'il soit, des six espèces qu'il contient, une est heptandre, une octandre, une décandre, une dodécandre, une icosandre et une dioïque. Il est figuré pl. 393 des *Illustrations* de Lamarck, et renferme des plantes à tiges frutescentes, ou qui paroissent telles à raison de leur solidité et de

leur grandeur; à feuilles alternes, entières, terminées par une pointe recourbée; à fleurs disposées en épis ordinairement opposés aux feuilles, rarement axillaires.

Parmi ces espèces, la seule qu'il soit important de connoître, est le PHYTOLACCA DÉCANDRE, qui a dix étamines et autant de pistils, qui vient de l'Amérique, et qui s'est naturalisé dans plusieurs cantons de la France et du reste de l'Europe. C'est une plante vivace dont la racine est quelquefois grosse comme la cuisse, la tige grosse comme le bras, et la hauteur de six pieds; elle est très-rameuse, et donne successivement pendant huit mois de l'année, des feuilles et des fleurs nouvelles. On l'appelle vulgairement le *raisin d'Amérique*, *morelle* et *grappe*, *vermillon plante*, *herbe de la laque* et *nuchoacan du Canada*. On la cultive dans quelques jardins d'ornement, à raison de la beauté de son feuillage et de ses grappes de fruits, qui sont d'un beau pourpre.

Cette plante passe en Europe pour dangereuse, et cependant on en mange généralement les jeunes feuilles en Amérique en guise d'épinards. J'en ai mangé fréquemment, les ai trouvé bonnes, et n'en ai éprouvé aucun inconvénient. Quand elles deviennent vieilles, elles prennent de l'âcreté. On dit qu'on en emploie l'extrait dans la composition anodine appelée *baume tranquille*.

Ses baies purgent, et ont été fort en vogue pour la guérison du cancer; mais on les a abandonnées pour la *ciguë*, qui a été abandonnée à son tour. J'ai appris en Amérique que leur infusion dans l'eau-de-vie étoit un des meilleurs remèdes qu'on connût dans le pays contre les rhumatismes: il ne s'agit que de s'en frotter à chaud avant de se coucher, pour être guéri le lendemain, sur-tout si on a pris une ou deux tasses de salsepareille ou autre sudorifique.

Les oiseaux, tant en Amérique qu'en France, aiment beaucoup les baies du *phytolacca*. (B.)

PHYTOLITHES, plantes pétrifiées. *Voyez* FOSSILES. (PAT.)

PHYTOLOGIE, *Res herbaria*, mot composé de deux mots grecs, et qui signifie *Discours sur les Plantes*. Il est employé dans les auteurs comme synonyme de BOTANIQUE. *Voyez* ce dernier mot. (D.)

PHYTOTOME (*Phytotoma*), genre nouveau de l'ordre des PASSEREAUX. (*Voy.* ce mot.) *Caractères:* bec conique, droit, dentelé sur les bords; narines ovales; langue courte, obtuse. Ce genre n'est composé que de deux espèces. Le RARA et le GUIFSO BALITO. (*Voy.* ces mots.) Ce dernier avoit été classé par Latham avec les *gros-becs*, mais depuis il en a fait la seconde division de ce genre; il diffère du *rara* en ce qu'il n'a que trois doigts.

Le PHYTOTOME DU CHILI. *Voy.* RARA. (VIEILL.)

PIABUQUE, nom brasilien d'un poisson du genre SALMONE, *Salmo argentinus* Linn. *Voyez* au mot SALMONE. (B.)

PIARDS. On donne ce nom, dans nos îles de l'Amérique,

Deseve del. Ve Tardieu Sculp.

1 . Pacapac . 2 . Piauhau .
3 . Perruche à tête couleur de rose &c .

aux nègres qui ont sur tout le corps des taches blanches. *Voy.* au mot Homme. (S.)

PIATS. On désigne ainsi les petits de la Pie. (Vieill.)

PIAUHAU (*Muscicapa rubricollis* Lath., planch. enl., n° 381, ordre des Passereaux, genre du Gobe-mouche. *Voyez* ces mots.). Brisson fait de cet oiseau un *gobe-mouche;* et cette opinion a été adoptée par les méthodistes modernes; Buffon lui donne une place isolée, comme celle, dit-il, qu'il paroît occuper dans la nature. Depuis peu, Levaillant, qui donne la figure du mâle et de la femelle dans ses *Oiseaux nouveaux et rares de l'Amérique et des Indes*, quoique celui-ci ne soit ni l'un ni l'autre, en fait un *cotinga.* Quoi qu'il en soit, cet oiseau a le bec conformé comme les *tirans;* onze pouces font sa longueur; tout son plumage est d'un noir profond, hors la gorge qui est d'un pourpre foncé; le bec et les pieds sont noirs. La femelle ne diffère qu'en ce qu'elle n'a pas de plaque rouge sur la gorge.

On trouve cette espèce à la Guiane; elle se plaît dans la société des *toucans*, se rassemble en troupes, et fait souvent entendre, en criant aigrement, *pihauhau*, d'où lui est venu son nom. (Vieill.)

PIAYE. *Voyez coucou-pyaie* au mot Coucou. (S.)

PIAZZI ou CÈRES. *Voyez* Planète. (Lib.)

PIC. C'est le nom qu'on donne à des montagnes très-élevées, escarpées de toutes parts, et qui ont la forme d'un cône ou d'une pyramide. La plupart des *pics* sont des montagnes volcaniques, et c'est un fait très remarquable, que presque toutes les îles de l'Océan offrent des *pics* qui sont ou des volcans éteints, ou des volcans en activité.

Les plus célèbres sont le *pic de Ténériffe* dans l'une de îles Canaries; le *pic de Saint-George* dans l'une des Açores, et le *pic d'Adam* dans l'île de Ceylan. Ces montagnes se découvrent à la distance de 40 lieues; et leur élévation est de 10 à 12 mille pieds au-dessus de la mer.

Les navigateurs modernes en ont reconnu plusieurs autres qui ne le cèdent point à ceux-ci en élévation.

Le *pic d'Adam* est remarquable sur-tout en ce qu'il offre à son sommet une plaine d'environ six cents pas de circuit, au milieu de laquelle est un petit lac fort profond, qui n'est autre chose que l'ancien cratère du volcan auquel le *pic* doit sa formation. *Voyez* Lacs.

On voit aussi des montagnes primitives taillées en forme de *pics* d'une hauteur énorme; les Alpes et les Pyrénées en offrent de nombreux exemples: dans les Alpes, on leur donne le nom d'*aiguilles;* telles que l'*aiguille du Midi*, qui est atte-

nante au Mont-blanc, les *aiguilles rouges* qui bordent au N. O. la vallée de Chamouni, &c.

Dans les Pyrénées, on leur conserve le nom de *pics*, et l'on remarque sur-tout le *pic du Midi* et le *pic d'Arbison*, qui sont élevés d'environ quinze cents toises au-dessus de la mer.

Les *pics* des montagnes primitives se rencontrent sur-tout parmi celles dont les couches sont à-peu-près verticales, attendu que les torrens venant à saper la base de ces couches, entraînent leur chute entière, quelle que soit leur élévation; les débris de ces éboulemens successifs ne tardent pas à être comminués et entraînés par les eaux; il ne reste enfin que le noyau de la montagne.

On observe aussi, quoique assez rarement, des *pics primitifs* formés de couches presque horizontales; mais ceux-ci, quand ils sont d'une hauteur considérable, ne sauroient être l'ouvrage des eaux: leur existence remonte à l'époque même de la formation des montagnes primitives. Ces montagnes, comme je l'ai dit dans l'article GÉOLOGIE, furent élevées par l'intumescence de la matière du granit qui, venant ensuite à retomber un peu sur elle-même, forma ces dépressions qu'on observe au sommet des plus vastes montagnes, telles que le Mont-Rose, le mont Saint-Gothard, le Mont-Cénis, &c. qui ont la forme d'un grand *cirque* entouré de parois abruptes dont la cime est déchiquetée en obélisques. Ces parois sont formées des couches schisteuses qui avoient été soulevées par le granit, et qui, se trouvant déjà en partie consolidées, sont demeurées dans une situation plus ou moins élevée, suivant le degré de consistance qu'elles avoient; les plus molles se sont affaissées elles-mêmes sur le granit, et servent de point d'appui et d'arc-boutant à la base de celles qui se trouvoient d'une consistance plus solide, et qui présentent aujourd'hui ces grandes pyramides inaccessibles.

L'un de ces *pics* les plus instructifs pour la géologie, est celui qu'on nomme le *Mont-Cervin*, qui fait partie de l'enceinte du mont Rose; Saussure l'a soigneusement observé et en a pris la hauteur par la méthode trigonométrique. Ce *pic* est remarquable par la situation élevée où il se trouve, car la base sur laquelle il repose est à près de dix mille pieds au-dessus de la mer: il est remarquable par sa propre élévation qui est de près de quatre mille pieds; enfin il est remarquable par sa forme générale et par sa structure. C'est un immense obélisque de forme triangulaire, qu'on prendroit au premier coup-d'œil pour un produit de la cristallisation; mais cette idée s'évanouit dès qu'on vient à considérer qu'il est composé de quatre assises bien distinctes, de différentes espèces de ser-

pentines et de schistes micacés, entassées les unes sur les autres, parallèles entr'elles, et faisant avec l'horizon un angle d'environ 45 degrés. Il est évident que ces assises ont fait partie de couches beaucoup plus étendues, qui ont été séparées de l'obélisque d'une manière quelconque : c'est ainsi que Saussure en a jugé; mais le point embarrassant étoit de savoir ce que sont devenues les couches qui formoient la suite de celles qui composent l'obélisque, et dont Saussure n'a pas apperçu le moindre vestige.

La première idée qui se présente, c'est qu'elles ont été rongées, détruites et emportées par les eaux courantes, et c'est l'opinion que Saussure adopte; mais elle me semble offrir de grandes difficultés.

Personne plus que moi n'est convaincu des dégradations énormes que les montagnes ont éprouvées de la part des eaux courantes; mais ici des circonstances particulières empêchent qu'on ne puisse leur attribuer la formation de ce singulier obélisque.

La structure seule de cette montagne obligeroit de repousser cette idée : elle est formée de couches qui approchent de la situation horizontale, et toutes les montagnes formées de la sorte sont peu sujettes aux éboulemens, elles n'offrent d'ordinaire que des sommets obtus et des formes arrondies, et sont bien loin d'être taillées en obélisques.

Je sais que des courans souterrains ont miné des montagnes à couches horizontales; qu'alors il s'est fait des affaissemens, et que le flanc de ces montagnes présente des escarpemens plus ou moins considérables, mais ces escarpemens ne se voient jamais que sur une seule face de ces montagnes, les autres conservent le talus en pente douce qui leur est propre, et il est inoui qu'une montagne à couches horizontales ait jamais été escarpée *de tous côtés* par les eaux.

Mais d'ailleurs d'où pourroit-on supposer que fussent venus, à une élévation d'environ quatorze mille pieds, des courans d'eau assez considérables pour opérer de semblables effets? Aussi voit-on que Saussure ne songeoit pas à les attribuer aux eaux courantes ordinaires; « quelle force, dit-il, » n'a-t-il pas fallu pour rompre et pour balayer tout ce qui » manque à cette pyramide; car on ne voit autour d'elle au» cun entassement de fragmens; on n'y voit que d'autres ci» mes qui sont elles-mêmes adhérentes au sol, et dont les » flancs également déchirés indiquent d'immenses débris, » dont l'on ne voit aucune trace dans le voisinage ». (§. 2244.)

Il est aisé de reconnoître que cette *force* dont parle Saussure, et à laquelle il attribue le *déchirement* des flancs de ces

différentes pyramides et le déblaiement de leurs débris, n'est autre chose que sa *grande débâcle de l'Océan ;* mais il me semble que cette brillante hypothèse lui a empêché d'apercevoir un fait qui rend cette supposition tout-à-fait invraisemblable; il faut se rappeler que le Mont-Rose est formé d'une couronne de montagnes toutes à-peu-près semblables au *Mont-Cervin*, et qu'au centre de cette couronne est un cirque immense. Or, de quelque côté que la *débâcle* fût venue, il est évident que si elle eût déchiré les flancs et entraîné les débris de ces montagnes, elle auroit dû nécessairement en combler ce vaste enfoncement. Cependant on n'y voit rien de semblable ; ainsi ce n'est ni la prétendue débâcle de l'Océan, ni des courans quelconques qui ont mis à nu ces différentes pyramides, et tout concourt à prouver qu'elles ont été formées dans le même temps et par la même cause que le cirque lui-même : c'est ce que j'espère développer un jour d'une manière plus détaillée. (Pat.)

PIC (*Picus*), genre de l'ordre des Pies. (*Voyez* ce mot.) *Caractères :* les oiseaux de ce genre ont le bec droit, fort, angulaire et terminé en forme de coin ; les narines couvertes de plumes conformées comme des soies et couchées en devant ; la langue très-longue, grêle, cylindrique, osseuse, roide, extensible et hérissée à son extrémité de petites dents ; deux doigts en avant, deux en arrière ; la queue composée de dix pennes roides et pointues. Latham.

Cette famille, l'une des plus grandes et des mieux caractérisées, est répandue sur tout le globe; par-tout la nature a placé des *pics* où elle a produit des arbres, et en plus grande quantité dans les climats les plus chauds. « De tous les oiseaux, dit l'immortel Buffon, que la nature force à vivre de la grande et de la petite chasse, il n'en est aucun dont elle ait rendu la vie plus laborieuse, plus dure que celle du *pic;* elle l'a condamné au travail, et pour ainsi dire à la galère perpétuelle.... Le *pic*, assujetti à une tâche pénible, ne peut trouver sa nourriture qu'en perçant les écorces et la fibre dure des arbres qui la recèlent ; occupé sans relâche à ce travail de nécessité, il ne connoît ni délassement ni repos ; souvent même il dort et passe la nuit dans l'attitude contrainte de la besogne du jour ; il ne partage pas les doux ébats des autres habitans de l'air ; il n'entre point dans leurs concerts, et n'a que des cris sauvages, dont l'accent plaintif, en troublant le silence des bois, semble exprimer ses efforts et sa peine ; ses mouvemens sont brusques ; il a l'air inquiet ; les traits et la physionomie rudes ; le naturel sauvage et farouche ; il fuit toute société, même celle de son semblable, et quand le

besoin physique de l'amour le force à rechercher une compagne, c'est sans aucune des graces dont ce sentiment anime les mouvemens de tous les êtres qui l'éprouvent avec un cœur sensible ». Tel est le vrai tableau de l'instinct des *pics* de tous les pays. Ces oiseaux, condamnés par la nature à une vie dure et mal-aisée, ont dû en recevoir des organes, des instrumens appropriés à leur destinée ; aussi leur a-t-elle donné des pieds très-courts, fortement musclés ; des doigts épais, nerveux et armés d'ongles gros, robustes et arqués, pour s'attacher et grimper en tous sens sur le tronc des arbres ; un bec droit, carré à sa base, cannelé dans sa longueur, applati et taillé à sa pointe comme un ciseau, pour percer l'écorce et entamer le bois des arbres qui renferment les vers et les insectes dont ils font leur principale nourriture ; un crâne épais ; un cou fortifié de muscles pour porter et diriger ces coups réitérés, qui lui ouvrent un accès jusqu'au cœur des arbres ; une langue visqueuse, extensible, osseuse, pointue et garnie de crochets pour la darder dans les trous, percer et retenir sa proie. C'est dans les cavités qu'ils ont en partie creusées eux-mêmes, que tous les *pics* trouvent le repos, se reproduisent, et ont fixé leur domicile habituel.

Le Pic aux ailes dorées (*Picus auratus* Lath.). Ce *pic* s'éloigne des autres par quelques traits de conformation et par ses habitudes ; son bec n'est point taillé carrément, mais arrondi, un peu courbé et terminé en pointe ; les pennes de la queue sont, il est vrai, roides et rudes, mais la côte de chacune est terminée par deux petits filets. Il ne grimpe point sur les arbres, mais il s'attache contre le tronc, et se tient dans cette position sans changer de place ; on le voit très-souvent à terre, presque toujours perché comme les autres oiseaux ; aussi il paroît tenir le milieu entre les *pics* et les *coucous*.

Il a à-peu-près la taille du *pic-vert ;* onze pouces environ de longueur ; le bec noir ; le dessus de la tête et du cou d'un gris plombé ; l'occiput écarlate ; deux grandes moustaches noires qui partent de l'angle du bec et descendent sur les côtés du cou, dont le devant est d'un cendré vineux ; un large croissant noir sur le milieu de la poitrine ; le dessous du corps d'un blanc ombré de roussâtre, avec des taches noires en croissant et en cœur ; le dos et les couvertures des ailes bruns et rayés de noirâtre ; le croupion blanc ; les couvertures de la queue noires et blanches ; les pennes alaires brunes et doublées de jaune doré ; celles de la queue noirâtres et doublées de même, les plus extérieures bordées de blanc en dehors ; les pieds bruns.

La femelle diffère du mâle en ce que le dessus de la tête et du cou est d'un gris brun ; la tache rouge de l'occiput moins large et moins vive ; mais elle diffère spécialement en ce qu'elle est privée de moustaches.

Cette espèce est répandue dans tout le nord de l'Amérique jusqu'à la baie d'Hudson.

Le Pic d'Auvergne. *Voyez* Grimpereau de muraille.

Le Pic blanc de Cayenne. *Voyez* Pic jaune de Cayenne.

Le Pic bleu. *Voyez* Sittelle.

Le Pic de la Cafrerie (*Picus Cafer* Lath.). Ce *pic* a une telle analogie avec le *pic aux ailes dorées de l'Amérique septentrionale*, dans la forme de son bec et les pennes de la queue, dans ses couleurs et leur distribution, que s'il n'étoit d'Afrique, l'on seroit tenté de le regarder comme une variété. Une bande rouge est sur les joues; les ailes en dessous sont d'un rouge de carmin; les tiges des pennes et de celles de la queue sont de cette même couleur; le dessus du corps est brun; le dessous d'une teinte vineuse, semée de taches rondes et noires, et les pennes de la queue de cette dernière teinte.

Le Pic du Cap de Bonne-Espérance (*Picus aurantius* Lath.) est rapporté par Buffon au *pic-vert du Bengale*, et donné par Latham comme espèce distincte. Longueur, dix pouces et demi; bec d'une couleur de plomb foncée; dessus de la tête rouge; deux stries blanches sur les côtés de la tête, l'une naissant derrière l'œil, et l'autre partant des narines, passant dessous l'œil et descendant sur le cou; occiput et côtés du cou noirâtres; joues, gorge et devant du cou d'un gris sale; chaque plume frangée de noirâtre; partie supérieure du dos d'une belle couleur orangée dorée; scapulaires pareilles; bas du dos, croupion et couvertures du dessus de la queue noirâtres et frangées de brun; celles du dessous bordées de noirâtre et rayées transversalement de noir; couvertures des ailes d'un brun noir et terminées par une tache d'un gris sale; les grandes, les plus proches du corps, d'un olive doré, quelques-unes tachetées de même couleur, et les autres d'un brun noir; les pennes de cette dernière teinte, plusieurs ont des taches d'un blanc sale; queue noire; pieds et ongles de couleur de plomb.

Le Pic chevelu de la Virginie. *Voy.* Épeiche de Virginie.

Le Pic a cou rouge (*Picus rubricollis* Lath., pl. enl., n° 612.) a quinze pouces de longueur; le bec blanchâtre; la tête et le cou, jusqu'à la poitrine, rouges; celle-ci est mélangée de rouge sur un fond fauve qui teint aussi le ventre et les flancs; tout le reste du plumage est d'un brun presque noir et varié de fauve sur les pennes des ailes; les pieds sont couleur de plomb. Ce *pic* se trouve à la Guiane.

Le *Pic à poitrine rouge* (*Picus niger* Lath.; *ruber* Linn.), que Latham donne comme espèce particulière, est rapporté au précédent dans l'édition de Sonnini de l'*Histoire naturelle de Buffon*. Il se trouve à Cayenne, et a huit pouces de longueur; la tête, le cou et la poitrine rouges; une ligne fauve sous l'œil; le derrière du cou, le dos, les ailes noires; quelques-unes des petites couvertures blanches à l'extérieur; les grandes couvertures ont en outre une strie de cette couleur; la plupart des scapulaires tachetées de jaunâtre à l'extrémité; les pennes variées de blanc; le milieu du ventre jaunâtre; les flancs mélangés de cendré et de noirâtre; la queue noire, avec trois taches blanches sur chaque côté de la tige des intermédiaires. Enfin, l'ornithologiste anglais fait mention d'un autre individu qui se trouve à la baie de Notka, et qui diffère peu du précédent.

Le Pic a cravate noire (*Picus multicolor* Lath., pl. enl., n°. 863.).

Sa taille est celle du *pic mordoré ;* la tête, la huppe, la gorge, le derrière du cou, sont d'un jaune orangé ; le devant du cou et la poitrine noirs ; le dos et les ailes d'un roux brillant ; quelques taches noires sont semées sur ces dernières, ainsi que sur les pennes de la queue, dont l'extrémité est de cette couleur ; une teinte fauve roussâtre couvre les parties inférieures ; les pieds sont de couleur de plomb.

Les naturels de la Guiane le nomment, ainsi que le *pic jaune* et le *mordoré, toucoumuri.*

Le Pic a demi-bec (*Picus semi-rostris* Lath.). La mandibule inférieure du bec de cet oiseau étant plus longue que la supérieure, indique plutôt un accident ou une monstruosité que l'attribut de toute une espèce. Cependant Linnæus, dont les méthodistes modernes ont adopté l'opinion, le donne comme une race particulière. Il a la taille du *pic-noir ;* le bec d'une teinte pâle ; les plumes de la tête brunes, et jaunâtres à leur extrémité ; le dessus du corps d'un brun cendré ; le dessous blanc ; la queue et les ailes brunes ; les pennes de ces dernières tachetées de blanc à l'extrémité. Cet oiseau a été trouvé dans l'Inde.

Le grand Pic huppé a tête rouge de Cayenne. *Voyez* Pic a cou rouge.

Le grand Pic noir a bec blanc (*Picus principalis* Lath.). De tous les *pics* connus, celui-ci est le plus grand ; sa grosseur est celle de la corneille, et sa longueur de dix-sept à dix-huit pouces ; il a le bec d'un blanc d'ivoire ; la tête ornée par-derrière d'une grande huppe écarlate, couverte par de longues plumes effilées, noires, qui partent du sommet de la tête qu'elles recouvrent en entier ; une raie blanche, qui descend sur les côtés du cou et fait un angle sur les épaules, va rejoindre le blanc qui couvre le bas du dos et les pennes moyennes de l'aile ; tout le reste du plumage est d'un noir pur et profond. La femelle diffère en ce que toute sa huppe est noire.

Cette espèce se trouve au Mexique, à la Caroline et dans les Florides, s'avance dans la Virginie, et fréquente quelquefois la Pensylvanie pendant l'été.

Le grand Pic rayé de Cayenne (*Picus melanochloros* Lath., pl. enl., n° 719.). Sa taille est celle du *pic vert ;* le bec noirâtre ; la huppe d'un rouge aurore ; les joues sont rougeâtres ; une tache pourpre est à l'angle du bec ; le plumage varié de noir et de jaune ; ces deux couleurs sont disposées en ondes, en taches et en festons ; les pennes extérieures de la queue sont rayées de jaune et de noir ; l'œil est placé dans un espace blanc ; le front noir ; le bec et les pieds sont noirâtres.

Le grand Pic varié de l'île de Luçon (*Picus cardinalis* Lath.). Dessus de la tête rouge ; bande blanche depuis l'œil jusque sur les côtés du cou ; plumes du dos et couvertures des ailes noires, avec leur tige jaune ; taches jaunâtres sur les dernières ; petites couvertures des ailes rayées transversalement de blanc ; poitrine et ventre variés de taches longitudinales noires sur un fond blanc ; taille du *pic vert ;* bec et pieds noirâtres.

Le grand Pic varié du Mexique. *Voy.* Épeiche du Mexique.

Le Pic grivelé de l'île de Luçon. *Voyez* Palalaca.

Le Pic hausse-col noir (*Picus pectoralis* Lath.). Longueur,

huit pouces un quart; bec couleur de corne; tête, cou et dessus du corps de couleur marron, se dégradant vers le croupion; dos et ailes variés d'un grand nombre de lignes transversales cerclées; large croissant noir sur la poitrine; dessous du corps roux et tacheté de noir; bas-ventre et croupion plus pâles et marqués de la même couleur; queue noire.

Cette *nouvelle espèce* se trouve à la Nouvelle-Hollande.

Le Pic jaune de Cayenne (*Picus flavicans* Lath.; *exalbidus* Linn., édit. 13, pl. enl., n° 509.). Ce *pic*, distingué par une belle huppe d'un jaune pâle, a la tête, le cou et le corps de cette couleur; deux moustaches rouges sur les joues; les couvertures des ailes d'un gris brun, frangé de blanc jaunâtre; quelques-unes des grandes pennes rousses sur leur bord intérieur; la queue noire; le bec d'un blanc teinté de jaune; les pieds gris; l'iris brun; neuf pouces de longueur, et une grosseur inférieure à celle du *pic vert*.

La femelle de ce *pic* qu'on appelle à Cayenne *charpentier jaune*, n'a pas aux côtés de la tête cette bande de rouge vif que porte le mâle. La ponte est de trois œufs blancs, et la principale nourriture de ces oiseaux sont des *termes* ou *poux de bois*.

Le Pic jaune de Perse (*Picus Persicus* Lath.) est regardé par Buffon comme une variété de climat. Tête et cou plus gros: bec plus long que le *pic vert;* parties supérieures, ailes et queue d'un jaune mêlé d'une légère teinte de ferrugineux; sinciput, gorge et dessous du corps jaunes; bec ferrugineux; pieds d'un cendré bleuâtre; ongles noirs; taille du *pic vert*.

Le Pic jaune rayé de noir (*Picus flavescens* Lath.). Grandeur du *choucas;* tête couverte d'une huppe pendante et formée de très-longues plumes qui se terminent en filets de couleur jaune pâle; gorge, joues, dessus du cou, jambes et dessous des ailes de cette même nuance; ailes et dos noirs, rayés transversalement d'un jaune clair; couvertures de la queue de cette couleur; pennes caudales et ventre noirs; pieds d'un vert foncé.

Cette espèce se trouve au Brésil.

Le Pic jaune tacheté de Cayenne. *Voyez* Pic mordoré.

Le Pic maçon, nom vulgaire donné à la Sittelle, parce qu'elle rétrécit avec de la terre le trou de l'arbre où elle place son nid. *Voyez* ce mot.

Le Pic de mai. *Voyez* Sittelle.

Le Pic de Malacca (*Picus Malaccensis* Lath.) a la taille inférieure à celle du *pic vert* d'Europe, le dessus de la tête d'un rouge carmin terne; les plumes longues, étroites et rangées comme une huppe couchée; la gorge et le devant du cou d'un jaune roussâtre; les petites plumes des ailes d'un rouge carmin; les grandes d'un rouge lavé de noir du côté extérieur, brunes et marquées de taches blanches presque rondes du côté intérieur; la poitrine, le ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un blanc roussâtre, coupé par des bandes transversales noires; le dos d'un gris terreux rougeâtre; le croupion d'un vert jaunâtre clair, avec des bandes transversales noires; la queue, le bec et les pieds de cette couleur; l'iris rouge. Cet oiseau a des rapports avec le *pic teint de vermillon*.

Le Pic MARCHEUR (*Hist. nat. de Buffon*, édition de Sonnini). Ce *pic* s'éloigne tellement des autres par les habitudes, qu'on seroit tenté de croire qu'il n'appartient pas à cette famille. Il ne grimpe jamais le long des arbres, se perche comme les autres oiseaux sur les branches latérales, cherche sa nourriture dans la terre où il enfonce son bec et sa longue langue pour en retirer sa proie. Levaillant qui atteste tous ces faits, l'a trouvé sur les hautes montagnes du Promontoire austral de l'Afrique, où il paroît habiter de préférence les rochers escarpés. Cet observateur s'est contenté, dans son *second Voyage*, de nous dire qu'il est de la grosseur de nos *pics verts*, et que son ventre est rougeâtre : des détails sur la forme de son bec, la conformation de ses pieds et des pennes de la queue sont à desirer pour bien déterminer cet oiseau, car ils doivent, d'après ce genre de vie, différer de ceux des autres *pics*.

Le Pic MORDORÉ (*Picus cinnamomeus* Lath.) est de la taille du *pic vert ;* il a le bec noir, une longue huppe jaune qui couvre la tête, et se jette en arrière ; deux moustaches d'un beau rouge clair entre l'œil et la gorge, quelques gouttes blanches et citrines sur le manteau ; une couleur cannelle couvre presque tout le corps ; la partie inférieure du dos, le croupion et les couvertures supérieures de la queue sont jaunes ; les premières pennes des ailes noirâtres ; les pieds bruns ; la queue est noire ; longueur, neuf pouces et demi ; la femelle diffère principalement en ce qu'elle n'a pas de moustache, et ses couleurs sont plus ternes.

Cette espèce se trouve à Cayenne, et s'avance dans l'Amérique Septentrionale jusqu'à la Caroline.

Le Pic DE MURAILLE est, dans Belon, le GRIMPEREAU DE MURAILLE. *Voyez* ce mot.

Le Pic NOIR (*Picus martius*, pl. enl. Lath. n° 596). Ce *pic* d'Europe paroît confiné dans quelques contrées particulières ; il n'est pas connu dans la plupart de nos provinces, et est extrêmement rare en Angleterre ; on le trouve dans les hautes futaies, sur les montagnes, en Allemagne, en Suisse, dans les Vosges, et il ne vient guère dans les pays de plaine. On le voit aussi dans des climats plus septentrionaux, en Suède, en Russie où il est commun, et à l'ouest de la Sibérie. Outre le tort que cette espèce fait aux arbres dont il creuse et excave l'intérieur, au point qu'ils sont bientôt rompus par les vents, elle perce aussi les ruches des abeilles ; aussi pour éloigner ce *pic*, les Russes les entourent d'épines et de petits branchages. Sa ponte est de deux à trois œufs blancs. Taille du *choucas ;* longueur, dix-sept pouces ; bec d'un cendré foncé et blanchâtre sur les côtés ; iris jaune pâle ; plumage en entier noir, excepté le dessus de la tête qui est rouge ; les pieds sont de couleur de plomb et couverts de plumes sur le devant dans moitié de leur longueur. La femelle diffère du mâle, en ce que son plumage est d'un noir moins profond et qu'elle n'a de rouge qu'à l'occiput.

Le Pic NOIR A DOMINO ROUGE (*Picus erythrocephalus* Lath.). Trois couleurs se partagent le plumage de cet oiseau ; un rouge lustré occupe la tête et le cou ; un blanc pur couvre la poitrine, le ventre, le croupion, et une partie de quelques pennes des ailes ; un beau

noir teint le reste. Longueur huit pouces un quart; bec et pieds couleur de plomb. Cette espèce est commune dans l'Amérique septentrionale.

Sonnini me paroît très-fondé à rapprocher de cette espèce, celle que Latham décrit sous le nom *white rumped* (*picus obscurus*, index), car c'est un jeune sous l'habit qu'il porte avant sa première mue.

Le Pic noir huppé de la Caroline. *Voyez* grand Pic noir a bec blanc.

Le Pic noir huppé de Cayenne. *Voyez* Ouantou.

Le Pic noir huppé de la Louisiane et de Virginie. *Voyez* Pic noir a huppe rouge.

Le Pic noir a huppe jaune (*Picus melanoleucus* Lath.). Longueur totale, un pied environ; huppe d'un rougeâtre jaune; front, nuque, sourcils, ailes et queue noirs; bande blanche qui part du bec et s'étend sur le dos dont la partie inférieure est d'un brun noir; croupion blanc; gorge noirâtre; poitrine et parties subséquentes d'un blanc sale, rayé transversalement de noir; bec couleur de corne brunâtre; pieds noirs; taille inférieure à celle du *pic noir à domino rouge*.

Le Pic noir a huppe rouge (*Picus pileatus* Lath.). Cette espèce est répandue dans l'Amérique septentrionale depuis la Louisiane jusqu'au Canada, mais elle est plus rare dans cette dernière contrée; elle est un peu plus petite que celle du *pic noir à bec blanc*. Longueur, seize pouces; bec et pieds noirâtres; iris couleur d'or; moustaches et huppe rouges; deux bandes sur les côtés de la tête, l'une noire, l'autre blanche, celle-ci part des coins du bec, s'étend sur les joues, descend sur les côtés du cou, et se perd sous l'aile; haut de la gorge, bord de l'aile, origine des primaires et des plumes secondaires de cette même couleur; reste du plumage noir, moins profond sur le dessous du corps, et mêlé d'ondes grises. La femelle a le devant de la tête brune, et n'a de plumes rouges que sur l'occiput.

Le Pic olive du Cap de Bonne-Espérance (*Picus olivaceus* Lath.) a près de dix pouces de longueur; le bec pareil à celui du *pic à baguettes dorées* et de couleur noire; le dessus de la tête, du cou et du corps d'un brun olive; le croupion d'un rouge très-pâle, tacheté d'une nuance plus foible, ainsi que les parties supérieures; les pennes des ailes d'un brun foncé, avec une bande oblique jaunâtre sur chaque côté; la gorge d'un brun sombre tacheté; une partie du devant du cou, et la poitrine d'un rouge pareil à celui de la *linotte*, le bas-ventre semblable à la gorge et rayé d'une teinte brune; les côtes des pennes des ailes et de la queue jaunâtres, celles-ci noires en dessus; d'un olive jaunâtre en dessous, et terminées par deux filets comme celles du *pic de la Cafrerie*.

Le très-petit Pic de Cayenne (*Picus minutissimus* Lath.; *Yunx minutissimus* Linn. édit. 13, pl. enl. n°. 786, fig. 1.). Taille du *roitelet*; longueur trois pouces et demi; bec noir; sommet de la tête rouge; occiput noir, tacheté de blanc; côtés bruns, tachetés de même; parties supérieures d'un roux grisâtre; dessous du corps d'un gris blanc; chaque plume bordée de brun; pennes des ailes et de la queue

de cette dernière couleur, ainsi que les pieds. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce que le sommet de la tête est noir au lieu d'être rouge.

Le PETIT PIC A GORGE JAUNE (*Picus icterocephalus* Lath., pl. enl. n° 784.) se trouve à la Guiane française, mais rarement : il a le bec et les pieds de couleur de plomb ; la grosseur du *torcol ;* une calotte rouge sur le sommet de la tête ; une moustache de cette couleur aux angles du bec ; le reste de la tête et le cou jaunes, et le reste du plumage d'un brun teint d'olivâtre, tacheté de blanc sur les parties inférieures.

Le PETIT PIC NOIR (*Picus hirundinaceus* var. Lath., pl. enl. n° 694, fig. 2.). Taille du *torcol ;* tache rouge sur la tête ; celle-ci, gorge, poitrine, dos d'un noir profond ; quelques petites plumes jaunes à l'occiput ; trace de blanc sur l'œil ; bande d'un beau rouge ponceau le long du sternum ; ventre et côtés émaillés de noir et de gris blanc ; bas du dos et croupion blancs ; queue noire. La femelle n'a ni rouge, ni jaune à la tête. Cette race a plusieurs variétés. Le *pic noir de la Nouvelle-Angleterre*, de Brisson, dont Latham fait le type de l'espèce : il diffère très-peu du précédent. Une autre n'a point de rouge autour de la tête, mais une couronne jaunâtre tout alentour ; enfin l'ornithologiste anglais en décrit une troisième qui a plus de longueur : du blanc sur les côtés de la tête, lequel s'étend jusqu'à la nuque qui est d'un jaune d'or ; la poitrine écarlate avec des bandes alternativement noires et blanches sur les flancs : la femelle de cette variété a la tête noire en entier et les sourcils blancs.

Cette espèce est répandue à Cayenne, aux Antilles, et dans le nord de l'Amérique, mais elle est rare dans cette dernière partie.

Le PETIT PIC OLIVE DE SAINT-DOMINGUE (*Picus passerinus* Lath.) a six pouces de longueur, et est à-peu-près de la grosseur de l'*alouette ;* il a le sommet de la tête rouge ; les côtés d'un gris roussâtre ; le manteau d'un olive jaunâtre ; le dessous du corps rayé transversalement de blanchâtre et de brun ; les pennes des ailes de la couleur du dos à l'extérieur, brunes à l'intérieur, et dentelées de taches blanchâtres ; les plumes de la queue d'un gris mêlangé de brun ; le bec et les pieds gris.

La femelle a la tête brune. On trouve aussi cette espèce dans les bois de la Guiane.

Le PETIT PIC RAYÉ DE CAYENNE (*Picus Cayanensis* Lath. pl. enl. n° 613) a sept pouces cinq lignes de longueur ; le bec noirâtre ; les pieds gris ; le front et la gorge noirs ; l'occiput rouge ; les côtés blanchâtres ; le dessus du cou et le dos d'un olive jaunâtre ; les plumes du croupion et des couvertures supérieures de la queue ont une petite tache noire à leur extrémité ; la gorge est de cette dernière couleur et foiblement tachetée de blanc ; les plumes du devant du cou et de la poitrine ont, vers leur extrémité qui est rouge, des petites taches noires sur un fond olive jaunâtre ; ces taches sont peu nombreuses sur le ventre et les parties subséquentes ; les scapulaires et les couvertures des ailes d'un olive sombre, rayées transversalement de noirâtre ; les pennes de cette dernière couleur à tige et bord extérieur jaunes, et à bord interne blanc ; la queue est noire ; les six pennes ont

des raies transversales olives en dehors; les deux extérieurs sont rayées de noir et de roux, et ont la tige jaune.

Un individu dont parle Latham, avoit une bande rouge sur les joues, ce qui paroît caractériser le mâle de cette espèce.

Le PETIT PIC RAYÉ DU SÉNÉGAL (*Picus Senegalensis* Lath., pl. enl. n° 345.). Ce *pic* n'est pas plus gros qu'un *moineau*; il a le dessus de la tête rouge; le front et les côtés bruns; le dos d'un fauve jaune doré qui teint aussi les grandes pennes de l'aile; les couvertures et le croupion verdâtres; le dessous du corps ondulé de gris brun et de blanc obscur; la queue noire; toutes les pennes, excepté les deux intermédiaires, tachetées de jaune; les pieds et le bec noirâtres.

Le PETIT PIC VARIÉ. *Voyez* PETIT ÉPEICHE.

Le PETIT PIC VARIÉ DU MEXIQUE. *Voyez* ÉPEICHE DU MEXIQUE.

Le PETIT PIC VARIÉ DE VIRGINIE. *Voyez* PETIT ÉPEICHE DE VIRGINIE.

Le PIC RAYÉ DU CANADA. *Voyez* PIC AUX AILES DORÉES.

Le PIC RAYÉ DE LA LOUISIANE. *Voy.* ÉPEICHE DE LA LOUISIANE.

Le PIC RAYÉ DE SAINT-DOMINGUE (*Picus striatus* Lath.). Grosseur de l'*épeiche varié*; dessus de la tête rouge; front, joues et gorge d'un joli gris; dessus du corps noir et rayé transversalement d'olive; pennes noirâtres tachetées de jaune à l'extérieur, et de blanchâtre à l'intérieur; croupion et couvertures supérieures de la queue rouges; devant du cou, poitrine et couvertures inférieures des ailes d'un gris brun; ventre, et plumes du dessous de la queue olives; queue noire; les deux pennes plus extérieures bordées de gris et olives en dessous; le bec couleur de corne; les pieds et les ongles noirâtres.

La femelle ne diffère essentiellement qu'en ce qu'elle est un peu plus petite, et que le dessus de la tête est noir, le rouge ne couvrant que l'occiput. Cette femelle est le *petit pic rayé de Saint-Domingue*, décrit par Brisson.

Le PIC A RAIES BLANCHES ET BLEUES (*Picus lignarius* Lath.). Ce *pic* du Chili porte une huppe rouge sur la tête; son corps est rayé de blanc et de bleu, et sa taille est à-peu-près celle du *merle*.

Le PIC ROUGE. *Voyez* ÉPEICHE.

Le PIC ROUX (*Picus rufus* Lath., pl. enl. n° 694, fig. 1.). Ce *pic*, qu'on trouve à Cayenne, n'est guère plus grand que le *torcol*, mais son corps est plus épais; son plumage est composé de deux teintes rousses; elle est plus ou moins sombre ou claire; plus foncée sur les ailes, plus lavée sur le dos et le croupion, plus chargée sur la poitrine et le ventre et mêlée sur tout le corps d'ondes noires très-pressées; la tête est d'un roux clair traversé de petites ondes noires; le bec d'un gris pâle, les pieds sont couleur de plomb.

Il paroît qu'il y a plusieurs variétés dans cette espèce, mais qui ne sont probablement que des variétés d'âge ou de sexe; sur des individus l'on voit à l'angle des mandibules une petite bande rouge; sur d'autres, une large tache rouge est sous les yeux, et la poitrine est noire; enfin le *pic aux joues rouges d'Edwards* (tab. 332) est encore une autre variété, mais Latham en fait une espèce distincte (*Picus undatus*).

Le PIC TEINT DE VERMILLON (*Picus miniatus* Lath.). Huppe sur la tête, couchée en arrière et de couleur de vermillon, ainsi

que les côtés, le dos, les couvertures supérieures, et les pennes moyennes des ailes; les autres noires et tachetées de blanc; tache jaune sur la gorge; devant du cou rose; ventre blanc; couvertures supérieures de la queue vertes; pennes d'un bleu foncé; bec d'un brun bleuâtre; pieds noirs; longueur totale, huit pouces et demi environ.

Cet oiseau a été trouvé dans les montagnes de Java.

Le Pic a tête grise du Cap de Bonne-Espérance (*Picus Capensis* Lath., pl. enl. n° 786.) n'est pas aussi grand que l'*alouette*; il a le bec couleur de plomb; le dos, le cou et la poitrine d'un brun olive; le reste du plumage d'un gris foncé, plus clair sur la tête; le croupion et les couvertures supérieures de la queue, rouges; les pennes des ailes noirâtres, les pennes caudales noires; les pieds pareils au bec.

L'individu peint dans le *Voyage* de Bruce, ne diffère qu'en ce qu'il a le ventre rouge; le dos et les ailes d'un brun olive verdâtre; le bec et les pieds noirs. On le nomme dans l'Abyssinie *wye-wa*.

Le Pic a tête rouge de Virginie. *Voyez* Pic noir a domino rouge.

Le Pic varié. *Voyez* Épeiche.

Le Pic varié du Canada. *Voyez* Épeiche du Canada.

Le Pic varié de la Caroline. *Voy.* Épeiche de la Caroline.

Le Pic varié huppé d'Amérique. *Voyez* Grand Pic rayé de Cayenne.

Le Pic varié de la Encénada. *V.* Épeiche de la Encénada.

Le Pic varié de la Jamaïque. *Voy.* Épeiche de la Jamaïque.

Le Pic varié des Mahrattes (*Picus Mahrattensis* Lath.) est un peu plus grand que le petit *épeiche*; un brun nué de jaune couvre la tête; la nuque est blanche; le corps en dessus noir, avec de grandes taches blanches; le croupion de cette dernière couleur; tout le dessous du corps d'un brun clair; les plumes ont dans leur milieu des taches longitudinales plus foncées; le ventre est rouge; les pennes des ailes et de la queue sont noires, et ont chacune trois taches blanches sur leurs barbes extérieures. *Nouvelle espèce.*

Le Pic varié-ondé. *Voyez* Épeiche varié-ondé.

Le Pic varié a tête rouge. *Voyez* Épeiche a tête rouge.

Le Pic a ventre rayé (*Picus fasciatus* Lath.) a environ sept pouces et demi de longueur; le bec jaunâtre; le sommet de la tête, la nuque et des moustaches rouges: les joues et le ventre rayés de noir et de blanc; les yeux entourés et la queue terminée de cette dernière couleur; le reste du plumage d'un brun noirâtre, et les pieds noirs.

Le Pic vert (*Picus viridis* Lath., pl. enl. n° 371.). Ce *pic*, le plus commun en Europe, y est très-connu, mais sous divers noms, tirés de ses couleurs, de son cri et de ses habitudes. Les plumes du dessus et du derrière de la tête sont longues, étroites, cendrées à leur origine, et d'un beau rouge sur le reste de leur longueur; cette couleur seule est apparente lorsque les plumes sont couchées; les côtés de la tête noirâtres; un trait transversal rouge est sur chacun; le dessus du cou, le dos et les couvertures supérieures de la queue sont d'un vert olive, qui prend une teinte jaune sur le croupion; un blanc teint

de jaune couvre la gorge; une couleur d'olive pâle est répandue sur le devant du cou et la poitrine, est nuancée d'un peu de jaune sur le ventre, blanchit et est variée de jaunâtre sur les jambes, et est rayée de brun sur les couvertures inférieures de la queue; les pennes des ailes sont d'un brun plus décidé, avec des taches olivâtres; la queue est brune et variée de vert d'olive; les huit pennes intermédiaires ont leur extrémité noire; le bec est noirâtre, avec la base de sa partie inférieure d'une couleur olivâtre; les pieds sont d'un verdâtre mêlé de brun, et les ongles cendrés; grosseur à-peu-près de celle du *choucas*; longueur totale, un pied six lignes; iris rougeâtre à l'intérieur, et blanc à l'extérieur.

La femelle diffère en ce qu'elle n'a point la marque rouge sur les joues, et que ses couleurs sont moins vives. Le jeune a un plumage agréablement varié; le dessus du corps est moucheté de jaune; le rouge de la tête tacheté de noir et de gris; le dessous du corps, depuis le bec jusqu'à l'anus, d'un blanc sale, rayé longitudinalement de brun.

Ce *pic* ne se tient guère que dans les forêts, qu'il fait retentir de ses cris aigus et durs, *tiacacan tiacacan*, qu'on entend de loin, et qu'il jette sur-tout en volant. Il a de plus que ce cri ordinaire une sorte d'appel d'amour, qui ressemble en quelque manière à un éclat de rire bruyant et continu, *tiô, tiô, tio tio tio*, répété jusqu'à trente et quarante fois de suite. Enfin, on lui en connoît encore un autre très-différent de sa voix ordinaire, *plieu, plieu, plieu*, d'où lui est venu le nom de *pleu-pleu, plui-plui*. Ce cri plaintif et traîné annonce, dit-on, la pluie, ce qui lui a valu le nom d'oiseau *pluvial*, *oiseau de pluie* (*pluviæ avis*), et en Bourgogne celui de *procureur de meûnier*.

Son vol est par élans et par bonds; il plonge, se relève et trace en l'air des arcs ondulés, ce qui ne l'empêche pas de s'y soutenir assez long-temps, car il franchit d'assez grands intervalles de terres découvertes pour passer d'une forêt à l'autre, et il ne manque guère d'annoncer son arrivée par son cri habituel. Au printemps et en été, et ce n'est guère que dans ces saisons, il se tient souvent à terre, habitude que n'ont pas les autres *pics* européens, et qui provient de son goût pour les fourmis, dont il se nourrit alors. Il les attend au passage, couchant sa longue langue dans le petit sentier le plus proche de la fourmilière, qu'elles ont coutume de suivre à la file, et lorsqu'il sent sa langue couverte de ces insectes, il la retire pour les avaler. Si le froid ou la pluie les tient engourdis ou en repos dans leur retraite, il va sur la fourmilière même, l'ouvre avec ses pieds et son bec, et les saisit à son aise. Il avale aussi les chrysalides. Dans les autres saisons, il grimpe continuellement contre les arbres, les frappe à coups de bec redoublés, coups qu'on entend très-loin, et qu'on peut aisément compter. C'est le moment où il est plus facile de l'approcher; mais il se dérobe à la vue du chasseur en tournant autour de la branche et se tenant sur la face opposée. Bien des gens croient qu'après quelques coups de bec il va de l'autre côté de l'arbre pour voir s'il l'a percé; mais s'il fait un détour, c'est plutôt pour saisir les insectes qu'il a réveillés et mis en mouvement; et ce qui paroît plus certain à Buffon,

c'est que le son rendu par la partie du bois qu'il frappe semble lui faire connoître les endroits creux où se nichent les vers qu'il recherche, ou bien une cavité dans laquelle il puisse se loger lui-même et disposer son nid : ceci paroît très-vraisemblable, puisque c'est toujours au cœur d'un arbre vicié et vermoulu qu'il le place; plus souvent il choisit les arbres de bois tendre, tels que les trembles, marsaults et hêtres, mais rarement les chênes et autres arbres durs. Le mâle et la femelle travaillent alternativement à percer la partie vive jusqu'à ce qu'ils rencontrent le centre cárrié, rejetant en dehors les copeaux. Ils font quelquefois un trou si oblique et si profond, que la lumière du jour ne peut y percer; ils y entrent et sortent en grimpant. Le nid est composé de mousse et de laine. La ponte est de quatre à six œufs verdâtres, avec des petites taches noires. Pendant le temps des couvées, le mâle et la femelle ne se quittent guère, se couchent de bonne heure, et restent dans leur trou jusqu'au jour. Enfin, lorsque ces oiseaux sont à terre, ils ne marchent point, ils ne font que sauter : c'est aussi leur manière de grimper et celle de tous les oiseaux proprement grimpeurs.

Les *pics verts* demeurent pendant l'hiver, et même en assez grand nombre, dans les grandes forêts de la France et de l'Allemagne. Cependant, une partie voyage, puisque Sonnini nous assure en avoir vu arriver sur les côtes d'Egypte au mois de septembre, en même temps que les autres oiseaux de passage.

On prend quelquefois ces oiseaux à la pipée. Ils se prennent aussi par le cou aux *sauterelles* en grimpant le long du piquet, et avec des *lacets* que l'on tend sur les fourmilières.

Cette espèce se trouve dans toute l'Europe; mais on ne la voit pas à la Louisiane, quoique le dise Lepage-Dupratz, qui l'aura confondue avec quelqu'autre espèce de cette contrée; confusion que fait souvent l'Européen habitant de l'Amérique, parce qu'il aura remarqué quelque analogie, soit dans le plumage, soit dans le chant ou les habitudes d'un oiseau américain avec ceux d'un oiseau d'Europe. Il en est de même du *pic vert des Antilles* ou de *Saint-Domingue :* il appartient à une espèce différente.

Une jolie variété accidentelle est celle dont parle Latham, et que je ne me suis procurée qu'une seule fois aux environs de Rouen. Son plumage est couleur de paille vive, et le dessus de la tête seulement tacheté de rouge.

Le Pic vert du Bengale (*Picus Bengalensis* Lath., pl. enlum. n° 695.). Taille inférieure à celle de notre *pic vert;* longueur, huit pouces et demi; bec noirâtre; dessus de la tête noir et tacheté de blanc; huppe rouge, assez longue; dessus du corps noir, mélangé de blanc sur le devant et sur la gorge; poitrine et haut du ventre blancs; chaque plume bordée de brun; parties inférieures et jambes blanches; côté de la tête derrière l'œil blanc; cette couleur forme une bande qui descend le long du cou; haut du dos jaune; partie postérieure d'un vert terne; petites couvertures du dessous et du dessus des ailes d'un brun foncé, tacheté de blanc; grandes et moyennes vertes, avec des taches d'un vert plus clair; pennes noires, rayées de blanc; queue d'un noir verdâtre; pieds et ongles noirâtres.

Le *pic*, que l'on nomme *kerella* à Ceylan, est donné par Latham comme une variété de sexe.

Le Pic vert cendré. *Voyez* Pic vert de Norwège.

Le Pic vert de Goa (*Picus Goensis* Lath., pl. enl. n° 696.) est moins grand que le *pic vert* de France. Il a le bec noir; la tête rouge et huppée; une raie blanche à la tempe, qui s'élargit sur le haut du cou; une bande noire descendant de l'œil en zigzag jusque sur l'aile; les petites couvertures de la même couleur; le reste de l'aile couvert d'une belle tache d'un jaune doré, qui prend un ton verdâtre vers les petites pennes; les grandes, comme dentelées de taches d'un brun verdâtre sur un fond noir; la queue de cette dernière couleur; la gorge, le devant du cou, la poitrine, maillés légèrement de blanc et de noir; les pieds couleur de plomb.

Cette espèce se trouve à Goa et au Malabar.

Le grand Pic vert des Philippines. *Voyez* Palalaca.

Le Pic vert de Norwège (*Picus Norwegicus* Lath.; *canus* Linn., édit. 13.) a la tête, le dessus du cou et le dessous du corps cendrés; quelques taches rouges au front; deux bandes noires sur les joues; le dos, les couvertures des ailes et de la queue d'un vert bleuâtre; le croupion jaune; la gorge blanchâtre; les ailes et la queue brunes; des taches jaunâtres sur les ailes, et des traits d'un brun foncé sur la queue; le bec jaunâtre à la base, et d'un cendré obscur dans le reste; les pieds noirs; taille du *pic vert*.

Buffon le regarde comme une variété de climat, et les ornithologistes modernes comme une espèce distincte. Les Tungues de la Nijaïa Tunguska attribuent des vertus à cet oiseau; ils le font rôtir, le pilent, y mêlent de la graisse, quelle qu'elle soit, et enduisent avec ce mélange les flèches dont ils font usage à la chasse : un animal, frappé d'une de ces flèches, tombe toujours sous le coup. (*Voyage en Sibérie*, par Gmelin.)

Cette espèce se trouve aussi dans l'ouest de la Russie et en Laponie, où elle est appelée *zhiaine*.

Le Pic vert de Luçon (*Picus Manillensis* Lath.). Ce *pic*, un peu moins grand que le *pic vert de Goa*, a le corps en entier d'un vert un peu sale; le dessus de la tête avec quelques taches grises; une plaque rouge de carmin très-vif sur les couvertures supérieures de la queue; les pennes et celles des ailes, le bec et les pieds noirâtres.

Le Pic vert-rouge. *Voyez* Épeiche.

Le Pic vert du Sénégal. *Voyez* Goertan.

Le Pic vert tacheté des Philippines. *Voyez* Palalaca tacheté. (Vieill.)

PIC CENDRÉ, l'une des dénominations vulgaires de la Sittelle. *Voyez* ce mot. (S.)

PIC HUPPÉ DE LA CAROLINE. C'est sous cette dénomination que Brisson a décrit le *grand pic noir à bec blanc*. (S.)

PIC JAUNE. Belon, dans ses *Portraits d'Oiseaux*, donne ce nom au *pic vert*. (S.)

PIC (PETIT) DES MOLUQUES. Les planches enlu-

minées de l'*Histoire naturelle de Buffon*, représentent sous ce nom le *petit épeiche brun des Moluques*. Voyez au mot Epeiche. (S.)

PIC DE MONTAGNE, nom que l'on donne à Turin au Grimpereau de muraille. *Voy.* l'article de cet oiseau. (S.)

PIC A TROIS DOIGTS. *Voyez* au mot Epeiche, l'*épeiche varié ondé*. (S.)

PIC VELU. C'est, dans Catesby, le *petit épeiche de Virginie*. Voyez au mot Epeiche. (S.)

PIC A VENTRE ROUGE. C'est ainsi que Catesby a désigné l'*épeiche de la Jamaïque*. Voyez au mot Epeiche. (S.)

PICA, nom latin de la *pie*. (S.)

PICA. *Voyez* Pika. (S.)

PICACUROBA, espèce de *tourterelle* du Brésil, indiquée par Marcgrave. *Voyez* au mot Tourterelle. (S.)

PICARELLE, nom vulgaire du *spare smaris* sur les côtes de la Méditerranée. *Voyez* au mot Spare. (B.)

PICASSON, nom vulgaire du Grimpereau. *Voyez* ce mot. (Vieill.)

PICAVERET est, dans Belon, le Cabaret. *Voyez* ce mot. (Vieill.)

PICCA. Les jardiniers appellent ainsi plusieurs arbres du genre des Sapins. *Voyez* au mot Sapin. (B.)

PIC-GRIMPEREAU. *Voyez* Picucule et Talapiot. (Vieill.)

PIC-GRIMPEREAU D'ANGOLA (édition de Sonnini, de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Cette espèce se trouve à Malimbe, sur la côte d'Afrique. Bec presque droit et applati sur les côtés, de même que celui du *talapiot;* parties supérieures d'un roux fauve; parties inférieures d'un blanc sale; extrémité des ailes brune; pieds de cette même couleur; bec noir; longueur totale, cinq pouces et demi.

Cet oiseau se tient toujours dans les plaines et grimpe contre les tiges des hautes plantes. (Vieill.)

PICHOT. *Voyez* Pinson. (Vieill.)

PICHOT. C'est le nom du *cerisier* dans quelques cantons méridionaux de la France. *Voyez* au mot Cerisier. (B.)

PICHOU, nom que le *margay* porte à la Louisiane. *Voyez* Margay. (S.)

PICICITLI (*Pipra cristata* Lath., ordre Passereaux, genre du Manakin. *Voyez* ces mots.). Cet oiseau a été décrit par Séba; il a, dit-il, le corps, les ailes d'un pourpre qui est par-ci par-là plus ou moins haut; la crête d'un jaune des plus beaux, et formée comme un petit faisceau de plumes;

son bec pointu et sa queue rouge. Il lui donne pour patrie le Brésil, et un nom mexicain ; car Fernandez indique sous ce même nom un autre oiseau, le *pipra picicitli* de Latham. Celui-ci est d'une couleur cendrée, avec la tête et le cou noirs ; une tache blanche entoure l'œil et descend sur la poitrine. (VIEILL.)

PIC-MART ou PIMART. *Voyez* PIC NOIR et PIC VERT. (VIEILL.)

PICOLAT, nom du PIC VERT en Périgord. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

PICOSSEAU, nom qui désigne, en Poitou, le PIC VERT. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

PICOTÉE, nom marchand d'une espèce de *cône*, qui nous vient de l'Océan Asiatique, et qui a été figuré par Dargenville, *Supplément*, pl. 2, fig. 3. *Voyez* au mot CÔNE. (B.)

PICOTELLE. *Voyez* SITTELLE. (VIEILL.)

PICOT VERMEILLE. C'est, dans Belon, l'EPEICHE. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

PICRAMNIE, *Picramnia*, arbuste à feuilles ailées avec impaire, et à fleurs disposées en panicule terminale, qui forme un genre dans la dioécie triandrie.

Ce genre, établi par Swartz, offre pour caractère un calice divisé en trois parties ; une corolle de trois pétales ; trois étamines dans les fleurs mâles ; un ovaire surmonté de deux styles dans les fleurs femelles.

Le fruit est une baie à deux loges.

La *picramnie* est figurée dans Sloane, tab. 209, fig. 2, et est mentionnée par Brown, sous le nom d'*antidesma*. Elle se trouve à la Jamaïque. On dit la décoction de ses feuilles alexitères. (B.)

PICRIDE, *Picris*, genre de plantes à fleurs composées de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des CHICORACÉES, dont le caractère consiste en un calice polyphylle sur une simple rangée, muni à sa base de plusieurs écailles courtes ; un réceptacle nu, garni de demi-fleurons hermaphrodites, à languette tronquée et à cinq dents.

Le fruit est composé par plusieurs semences striées transversalement et à aigrette sessile.

Ce genre est figuré pl. 648 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des plantes à feuilles alternes, rudes au toucher, laciniées ou plissées en leurs bords, et à fleurs portées sur des pédoncules axillaires ou terminaux. On en compte sept espèces connues, dont deux sont assez communes en Europe.

La PICRIDE ÉCHIOÏDE, qui a un calice extérieur en forme de collerette, composé de cinq folioles plus petites que celles du calice in-

térieur, lesquelles sont terminées par une pointe recourbée. Il est annuelle et se trouve sur le bord des chemins, des champs, dans les bois un peu humides. C'est une plante qui s'élève à deux pieds, dont les feuilles sont larges et hérissées; la tige très-ramifiée, et les fleurs jaunes. Elle est très-amère, et passe pour apéritive, stomachique et fébrifuge à un haut degré.

La PICRIDE HIÉRACIOÏDE a les folioles du calice lâches, et le pédoncule écailleux. Elle est vivace, se trouve dans les champs en friche, et possède les propriétés de la précédente. (B.)

PICRIE, *Picria*, plante herbacée, vivace, à tige tétragone, à feuilles opposées, ovales, dentées, rudes, glabres; à fleurs d'un rouge blanc, ramassées en tête, axillaires et terminales, qui forme un genre dans la didynamie angiospermie.

Ce genre offre pour caractère un calice de quatre folioles caduques, dont deux ovales, plus longues que la corolle; deux plus petites, alternes et linéaires; une corolle tubulée, bilabiée, à tube étranglé en son milieu, à lèvre supérieure, spatulée, émarginée; l'inférieure plus grande, trifide, à découpures rondes et égales; quatre étamines, dont deux plus grandes, sortant d'une gaîne tuberculeuse; un germe inférieur à style, terminé par deux stigmates lancéolés.

Le fruit est une baie ovale, biloculaire et polysperme.

La *picrie* se trouve dans la Chine et la Cochinchine, où on la cultive à raison de ses feuilles, qui sont apéritives, sudorifiques, diurétiques et emménagogues, qu'on ordonne dans les hydropisies commençantes, les fièvres intermittentes, les suppressions de règles, de lochies et les coliques. (B.)

PICTITE. C'est le nom que Lamétherie a donné à une substance qui se trouve en petits cristaux dans les roches de Chamouni, et qui a été découverte par le célèbre Pictet de Genève. C'est la *rayonnante en burin* (Saussure.), et le *sphène quadrisénaire* (Haüy.). *Voyez* RAYONNANTE EN BURIN, et NIGRINE. (PAT.)

PICUCULE (*Graculus scandens* Lath., ordre PIES, genre du MAINATE.). Buffon a nommé cet oiseau *pie-grimpereau*, parce qu'il fait, dit-il, la nuance entre le genre des *pies* et celui des *grimpereaux*: il a trois doigts en avant et un en arrière comme les derniers, et les pennes de la queue roides et pointues comme les premiers. Mais un caractère qui a échappé à ce naturaliste, et qui distingue très-bien cet oiseau de tous les autres, c'est d'avoir le doigt extérieur le plus long, et l'intérieur le plus court. Latham en fait un *mainate*. Quel rapport ont donc ces deux oiseaux? car le *picucule* n'a de celui-ci ni les doigts, ni la queue, et n'a aucune partie de la tête nue. Au reste, cette espèce que l'on trouve à Cayenne, qui,

ainsi que les *pics* et les *grimpereaux*, grimpe contre les arbres, a neuf pouces et demi de longueur; les plumes de la tête et du cou brunes sur les bords et d'un roux clair dans le milieu; celles de la gorge, de la poitrine et du ventre d'un blanc sale, bordé de brun noir et de brun clair; le dos, le croupion, les ailes et la queue d'un rouge brun rayé de noir; les pennes caudales pointues; le bec brun, et les pieds d'une teinte plus claire.

La femelle a des couleurs moins foncées, et les taches, qui dans le mâle sont longitudinales et transversales, sont oblongues sur son plumage. (VIEILL.)

PICUIPINIMA, petite *tourterelle* du Brésil, indiquée par Pison et Marcgrave. *Voyez* COCOTZIN. (S.)

PICUS, nom latin du *pic*. (S.)

PIES (*Picæ*), ordre de la classe des oiseaux. *Caractères :* le bec en couteau, convexe en dessus; les pieds promeneurs; le corps un peu tenace, impur; nourriture d'ordures; nid placé sur les arbres; le mâle nourrissant la femelle qui couve. *Monogames.* LATHAM. Cet ordre, divisé en trois sections, contient vingt-huit genres.

Première section. Pieds promeneurs: PIE-GRIÈCHE, PIQUE-BŒUF, GLAUCOPE, CORBEAU, ROLLIER, LORIOT, MAINATE, PARADIS, SITTELLE, HUPPE, GRIMPEREAU, COLIBRI.

Seconde section. Pieds grimpeurs : PERROQUET, MUSOPHAGE, TOUCAN, SCYTROPE, ANI, COUROUCOU, BARBU, COUCOU, TORCOL, PIC, JACAMAR.

Troisième section. Pieds marcheurs: MOMOT, CALAO, MARTIN-PÊCHEUR, TODIER, GUÊPIER. *Voyez* ces mots. (VIEILL.)

PIE (*Pica*), nom d'une famille d'oiseaux du genre CORBEAU, de l'ordre des PIES. (*Voyez* ces mots.) Brisson en fait un genre particulier, qui ne diffère de celui du *corbeau* qu'en ce que les oiseaux qui y sont classés, ont les plumes du milieu de la queue beaucoup plus longues que les latérales.

La PIE (*Corvus pica* Lath., pl. enl. n° 488.). Le blanc et le noir sont les deux couleurs principales de cet oiseau; la première couvre les scapulaires, toutes les parties inférieures à la poitrine, et le côté interne des onze pennes primaires des ailes dans une partie de leur longueur; tout le reste du plumage est noir, ainsi que le bec et les pieds, mais cette couleur n'est pas pure; elle jette, vue de près et à certains jours, des reflets verts, bleus, pourpres et violets, sur-tout sur les pennes des ailes et de la queue; longueur du bout du bec à l'extrémité de la queue, dix-huit pouces environ; la fraîcheur, la beauté de ces reflets, distingue le mâle de la femelle; cependant elle m'a paru un peu plus petite.

On connoît plusieurs variétés dans cette espèce; elles ne sont qu'accidentelles; telles sont, la *pie* totalement blanche; celle rayée en long

de noir et de blanc, décrite par Latham ; d'autres qui ont le bec blanc ; le corps, la queue et les pieds de couleur de crême ; enfin Sparrman donne la figure d'un individu tué en Suède, dont les yeux sont rouges, et le plumage varié de noir de suie et de blanc.

La *pie* a les habitudes et le naturel du *corbeau ;* elle est voleuse, et cache son vol avec un si grand soin, qu'il est quelquefois très-difficile de le trouver ; elle met une adresse singulière à recéler ce qu'elle emporte ; elle pose d'abord l'objet enlevé sur l'ouverture qu'elle a choisie, ensuite elle l'y enfonce à coups de bec jusqu'à ce qu'il ne paroisse plus ; ainsi que le *corbeau*, elle apprend aisément à contrefaire la voix des autres animaux et la parole de l'homme. *Margot* est le mot qu'elle prononce le plus facilement, et elle n'est pas connue sous d'autre nom dans différens cantons. Cet oiseau, naturellement très-jaseur, l'est encore plus lorsqu'on lui a coupé le filet de la langue, et qu'on le tient en cage. Il est omnivore, vit de toutes sortes de fruits ; va à la charogne ; fait sa proie des œufs et des petits des oiseaux foibles, et même des pères et mères, s'il les trouve engagés dans les piéges ; les attaque même à force ouverte. Les *pies* seroient regardées comme un fléau pour l'agriculture, si elles ne lui rendoient quelques services en détruisant les vers et les larves de divers gros insectes, et si elles ne dévoroient les souris et les mulots ; car elles font beaucoup de dégâts dans les vignes au temps des vendanges, et dévastent les champs plantés de pois, de fèves et d'autres légumes. L'on prétend que, pour les en éloigner, le seul moyen est d'y ficher en terre des pieux auxquels on suspend plusieurs *pies* mortes. Ainsi que les *geais*, ces oiseaux s'occupent en automne à faire des amas de provisions, mais c'est dans quelque trou en terre, au milieu des champs qu'ils les rassemblent. « Ce magasin, dit Sonnini, est quelquefois considérable, et si à l'approche de l'hiver, on voit dans la campagne deux *pies* se battre contre deux autres, l'on peut être assuré qu'en recherchant avec soin dans les environs, on découvrira les approvisionnemens, objets du combat ».

Les *pies* une fois appariées, forment des couples constans, et chaque couple vit isolé l'hiver comme l'été. Cependant on les voit quelquefois en petites troupes, sur-tout dans la mauvaise saison, mais ces réunions ne sont que momentanées.

Leur vol est moins élevé et moins soutenu que celui de la *corneille*, aussi ne sont-elles pas voyageuses, elles restent volontiers dans le canton qu'elles ont adopté, voltigent d'arbre en arbre, se posent presque toujours à la cime, et y restent peu de temps, car le mouvement paroît être pour elles de première nécessité, aussi posées à terre sont-elles toujours en action, et ne marchent-elles qu'en sautant, et remuant à chaque instant leur queue comme fait la *lavandière*.

Elles montrent une grande industrie dans la construction de leur nid ; elles choisissent ordinairement la cime des plus hauts arbres, lorsqu'ils sont isolés ou dans des avenues ; elles le placent dans les forêts à une moindre hauteur, quelquefois même sur de hauts buissons. Le mâle et la femelle travaillent à sa construction, le commencent dès le mois de février, l'appuient sur une fourche ou un embran-

chement, de manière qu'entouré d'autres branches, de jeunes pousses et d'un épais feuillage, il est entièrement couvert et caché ; elles le fortifient extérieurement de bûchettes flexibles, longues, et pliées ensemble avec un mortier de terre gâchée; le recouvrent en entier d'une enveloppe à claire-voie, faite de petites branches épineuses, bien entrelacées, et n'y laissent d'ouverture que dans le côté le mieux défendu, et seulement ce qu'il en faut pour pouvoir entrer, ce qu'elles font en s'accroupissant sans se retourner ; le fond du nid est garni d'une espèce de matelas composé des racines de chiendent et de débrins d'autres plantes extrêmement flexibles. Ce matelas n'a qu'environ six pouces de diamètre, mais la masse entière a au moins deux pieds en tout sens. Une construction aussi solide exige deux mois de travail. Il en seroit bien autrement, selon Montbeillard, puisqu'il dit que si le premier nid est détruit ou dérangé, les *pies* en entreprennent tout de suite un autre, et y travaillent avec tant d'ardeur qu'il est achevé en moins d'un jour, ainsi qu'un troisième si celui-ci a le même sort que le premier : c'est ce que j'ai peine à croire; j'ai remarqué au contraire que, dans ce cas, elles n'en font pas un nouveau, mais se contentent d'un ancien, même d'un vieux nid de *corneille*, dont elles ne rétablissent que l'extérieur. J'ai, de plus, observé que les *pies* commencent aux approches du printemps plusieurs nids à-la-fois; mais ne perfectionnent que celui qu'elles destinent à leur nouvelle famille ; ce sont ordinairement ces nids à demi-faits qu'elles achèvent lorsque le premier est détruit.

Cette espèce ne fait qu'une couvée par an, si elle n'est pas troublée ; autrement elle en fait deux et même trois ; la première ponte est ordinairement de sept à huit œufs ; la seconde est en plus petit nombre, et la troisième encore moins nombreuse; leur couleur est d'un vert bleu, semé de taches brunes, plus fréquentes vers le gros bout. Le mâle et la femelle les couvent alternativement ; l'incubation dure ordinairement quatorze jours; les petits naissent aveugles, et sont plusieurs jours sans voir ; le père et la mère les élèvent avec une grande sollicitude, et leur continuent leurs soins long-temps après qu'ils sont élevés, car ils sont très-tardifs à se suffire à eux-mêmes. Leur chair est un médiocre manger, et très-inférieure à celle des jeunes *freux*, quoiqu'on ait généralement pour elle moins de répugnance. Les jeunes pris au nid s'élèvent facilement, en les nourrissant avec du pain, ou du lait caillé ou du fromage mou, que l'on appelle par cette raison *fromage à la pie*.

Cette espèce est très-commune en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suède et dans toute l'Europe : on la trouve en Asie, jusqu'au Japon et à la Chine; mais elle est rare dans les pays de montagnes ; on ne la voit point dans celles du Bugey, et elle n'est pas commune sur les hautes éminences de la Lorraine : on la retrouve encore en Sibérie, au Kamtchatka et dans les îles adjacentes, d'où sans doute elle aura passé dans les parties boréales de l'Amérique du nord ; puisque, selon Latham, d'après les observations de M. Hutchins, faites sur les oiseaux de la baie d'Hudson, elle se trouve dans cette contrée, mais elle se tient dans l'intérieur, et s'approche très-rarement de cet établissement : il paroît qu'elle ne s'avance pas au-delà dans

cette partie du monde, car elle est inconnue au Canada et dans les États-Unis.

Chasse aux Pies.

Quoique ces oiseaux soient très-défians et très-soupçonneux, et qu'on les prenne difficilement aux piéges qu'on leur tend, ils n'évitent pas toujours celui qu'on appelle *collet à ressort*, en usage en Hollande, et qui est un fléau pour les *canards sauvages*, les *corneilles* et les *geais*. (*Voyez* la description et la figure, pag. 182, pl. 24 de l'*Aviceptologie*, édit. de l'an 3.) On les prend aussi aux gluaux, à la pipée; mais c'est à regret que le pipeur les y voit venir, car un seul suffit pour détendre tout l'arbre avec sa queue, ce qui fait souvent manquer la pipée; on leur tend encore avec avantage, en plein champ, des lacets de crin, attachés à deux piquets enfoncés dans la terre, sur la superficie de laquelle on jette çà et là des pois et des fèves que l'on a fait tremper dans l'eau, et dont elles sont très-friandes; enfin on les empoisonne de même que les *corbeaux* et les *corneilles*, avec des yeux d'écrevisses réduits en poudre et mêlés avec de la graisse.

La Pie des Antilles (*Corvus caribœus* Lath.) a le bec et les pieds rouges; la tête bleue, avec une tache blanche, mouchetée de noir, qui s'étend depuis l'origine du bec jusqu'à la naissance du cou; celui-ci bleu, avec un collier blanc; le dos tanné; le croupion et les couvertures de la queue, jaunes; le dessous du corps blanc; les ailes mêlées de vert et de bleu; les deux pennes intermédiaires de la queue, qui dépassent les autres de huit à dix pouces, de couleur bleue et terminées de blanc; toutes les latérales rayées de ces deux couleurs; taille de la *pie*. Cette espèce se trouve à la Guadeloupe.

L'oiseau, décrit par Aldrovande, d'après une peinture, et que Brisson rapporte à celui-ci, qu'il donne pour un Rollier, diffère en ce qu'il a les pieds bleuâtres; les pennes secondaires, le croupion et l'origine de la queue, jeunes.

La Pie a bec orangé. *Voyez* Geai de la Chine a bec rouge.

La Pie blanche coiffe. *Voyez* Blanche coiffe.

La Pie bleue de ciel (*Corvus cyanus* Lath.) se trouve dans les déserts de la Mongolie, en Chine et dans la Daourie, où elle est nommée *chadara*. C'est à Pallas que l'on doit la connoissance de cette espèce que Levaillant a décrite dans son *Ornithologie d'Afrique*, sous le nom de *pie à tête noire*. Plumes de la tête longues et noires; joues et gorge de cette couleur; derrière du cou, manteau, scapulaires, pennes des ailes et de la queue, d'un beau bleu; ces dernières terminées de blanc; devant du cou, et dessous du corps, d'un blanc grisâtre; bec noir; pieds bruns.

La Pie des bouleaux. *Voyez* Rollier d'Europe.

La Pie de buisson. *Voyez* Pie-grièche.

La Pie cornue d'Éthiopie. *Voyez* Calao du Malabar.

La grande Pie du Mexique. *Voyez* Hocisana.

La Pie a huit pennes (*Corvus rufigaster* Lath.). Grosseur du *merle commun;* plumage généralement d'un noir brillant, à reflets bleuâtres; flancs, ventre, jambes, couvertures inférieures de la

queue d'un roux clair ; deux des moyennes pennes du milieu de l'aile d'un roux foncé sur leurs barbes extérieures ; bec, pieds et ongles noirs ; queue composée seulement de huit pennes étagées et de moitié plus longues que le corps, selon Levaillant, qui dit s'en être assuré par un examen scrupuleux, cependant autant qu'on peut le faire sur une dépouille desséchée. (*Voyez* la *pie à culotte de peau, Hist. nat. des Oiseaux d'Afrique.*) Cette particularité, qui ne se retrouve dans aucun autre oiseau, et qui ne peut être qu'une conjecture, d'après le motif dit ci-dessus, demande des observations faites sur l'oiseau vivant. Ce n'est que d'après un ouï-dire que cet ornithologiste donne cet oiseau pour une *pie* des îles de la mer du Sud.

La Pie de l'île de Papoe. *Voyez* Vardiole.

La Pie de la Jamaïque (*Gracula quiscala* Lath., ordre Pies ; genre du Mainate, Lath. *Voyez* ces mots.). Cet oiseau n'est pas mieux classé avec les *mainates* qu'avec les *pies ;* il n'a point des premiers une partie de la tête plus ou moins dénuée de plumes, ni de ces dernières, le bec et les soies qui recouvrent les narines. La place qui lui convient, selon moi, est dans le genre des *troupiales*, avec lesquels il a le plus d'analogie par la forme du bec. Daudin en fait une espèce d'un genre très-approchant. Au reste, le plumage du mâle est noir, à reflets pourpres, violets, verts et bleus ; celui de la femelle est d'un brun noirâtre plus foncé sur le dos ; le bec et les pieds sont noirs ; l'iris d'un beau jaune ; d'autres lui donnent l'iris blanc, mais cette couleur désigne l'œil d'un autre oiseau qui a la queue en goutlière et presque égale à son extrémité, et qui se trouve dans les mêmes pays. On rencontre cette espèce non-seulement à la Jamaïque, mais dans toute l'Amérique septentrionale ; elle fut d'abord proscrite dans une partie des Etats-Unis, à cause de quelques dégâts qu'elle faisoit dans les moissons, et particulièrement dans les champs de maïs ; mais elle a été peu persécutée, dès qu'on s'est apperçu qu'elle rendoit des services essentiels aux grains et aux prés, en faisant une grande destruction d'insectes nuisibles, qui, lorsque la race étoit presque entièrement exterminée, dévorèrent le grain en herbe, et sur-tout les pâturages.

La Pie aux joues blanches (*Corvus olivaceus* Lath.) habite la Nouvelle-Hollande ; elle a le bec noirâtre ; les pieds d'une teinte sombre ; la tête très-fournie de plumes et noirâtre ainsi que le dessous du corps ; les plumes du haut de la gorge et de la poitrine sont frangées de blanc ; sur chaque oreille est une grande tache blanche ; le dos, les couvertures des ailes et de la queue sont de couleur de rouille ; les pennes caudales étagées, et les latérales bordées de blanc à l'extérieur. *Nouvelle espèce.*

La Pie de Maçao (*Corvus sinensis* Daud.) a le bec, le front, la queue et les pieds noirs ; le sommet de la tête et le croupion d'un gris cendré ; le cou, la poitrine, le ventre et les jambes d'un gris brun, mais plus clair sur les dernières parties ; le dos, les petites couvertures des ailes et les inférieures de la queue, de couleur rousse ; les pennes primaires des ailes noires ; les secondaires d'un noir verdâtre ; deux taches blanches sur les premières, l'une à l'extérieur et l'autre à

l'intérieur; la queue, les pieds, noirs; la taille un tiers moindre que celle de la *pie d'Europe*.

La Pie de mer. *Voyez* Huîtrier.

La Pie de mer a gros bec. *Voyez* Macareux.

La Pie de montagne. *Voyez* Pie-grièche.

La Pie de montagne de Saint-Domingue. *Voyez* Coroucou.

La Pie de la Nouvelle-Calédonie (*Corvus Caledonicus* Lath.). Cet oiseau, figuré dans le *Voyage* de Labillardière (pl. 59), a vingt pouces de longueur; les plumes de la tête longues, effilées et noires; le cou, le dos et le haut du ventre, blancs; le plumage généralement noir; le bec de cette teinte, jaunâtre dans un tiers de sa longueur et un peu échancré à son extrémité; la queue longue et très-étagée; les deux pennes du milieu ont onze pouces de long, et les plus extérieures trois et demi; les pieds sont noirâtres.

La Pie Pie-grièche (*Lanius picatus* Lath.; *Leverianus* Linn., édit. 13.); ordre Pies; genre de la Pie-grièche. *Voyez* ces mots.). Taille de la *pie-grièche grise;* bec noir, court et épais; queue longue et étagée; plumes du haut de la poitrine longues, étroites et pointues; tête, cou, poitrine, grandes couvertures, pennes des ailes et de la queue d'un noir lustré; dos, petites couvertures des ailes, ventre, bas-ventre, plumes des jambes, bord des pennes secondaires et l'extrémité des pennes caudales, à l'exception des intermédiaires, d'un beau blanc; pieds noirs; longueur, neuf pouces. Cette espèce se trouve à Cayenne et au Brésil; je l'ai reçue de cette dernière contrée; il paroît qu'elle est rare dans la première. Latham (*gen. Synop.*) dit avec raison que cet oiseau a l'apparence d'une *pie* en miniature, mais qu'il ne peut être du même genre, puisqu'il n'a pas les narines couvertes de plumes; qu'il tient au *gros-bec* d'après la conformation de ses mandibules, et à la *pie-grièche* d'après la forme de sa queue, ce qui l'a décidé à le classer dans le genre de cette dernière.

La Pie a pendeloques. *Voyez* Guêpier a caroncules.

La petite Pie du Mexique. *Voyez* Zanoé.

La Pie pourprée (*Corvus Africanus* Lath.). Longueur, un pied huit pouces; bec rouge; tête et cou d'un pourpre foncé; chaque plume terminée de gris; dos brun; ventre d'un cendré sale; pennes des ailes bleuâtres à l'extérieur, pennes de la queue blanches à leur extrémité; pieds rouges.

Cette espèce se trouve en Afrique.

La Pie rouge a plastron blanc (*Lanius mystaceus* Lath., ordre Pies; genre de la Pie-grièche. *Voyez* ces mots.). Taille du *merle;* bec alongé, garni d'un crochet très-apparent de chaque côté; queue très-étagée; tête et derrière du cou, manteau et plumes scapulaires d'un noir mat; gorge, devant du cou et poitrine d'un rouge éclatant; large demi-collier blanc sur le haut de cette dernière partie; ventre et couvertures inférieures de la queue d'un jaune clair; trait rouge sur le bord des deux pennes moyennes de chaque aile; pennes de la queue d'un rouge vif en dessus, plus foible en dessous, et toutes les tiges blanches; bec et pieds d'un noir foncé.

On dit que cette espèce appartient aux îles de la mer du Sud.

La Pie rousse de la Chine (*Corvus rufus* Lath.). Taille du

merle d'Europe ; tête et cou de couleur brune, mais plus claire sur cette dernière partie; poitrine et ventre d'un blanc roussâtre; dos et croupion d'un roux jaunâtre; petites plumes des ailes d'un roux terreux, suivantes et moyennes d'un gris clair; les moins longues des grandes, grises à l'extérieur, brunes à l'intérieur; les plus grandes entièrement d'un noir brunâtre; les deux pennes intermédiaires de la queue grises et terminées par une bande transversale brune; les latérales grises jusqu'à la moitié, brunes dans le reste de leur longueur, et terminées par une bande transversale blanche; iris d'un jaune roussâtre; bec et pieds noirs.

La PIE DES SAPINS. *Voyez* CASSE-NOIX.

La PIE DU SÉNÉGAL (*Corvus Senegalensis* Lath., pl. enl. n° 538.). Cette espèce se trouve non-seulement au Sénégal, mais encore vers la pointe méridionale de l'Afrique. Son nid ressemble à celui de la *pie d'Europe ;* ses œufs sont d'un blanc bleuâtre parsemés de taches brunes, plus nombreuses et plus larges vers le gros bout. Un noir lustré, moins foncé sur le ventre que sur le dos, rembruni sur les pennes primaires des ailes et les latérales de la queue, colore tout son plumage, le bec et les pieds; les pennes caudales sont très-étagées et très-pointues. La femelle ne diffère que par une taille moindre et une queue plus courte. (VIEILL.)

PIE, nom que donnent les marchands à une coquille du genre des SABOTS, qui est figurée pl. 8, lettre G de la *Conchyliologie* de Dargenville. C'est le *turbo pica* de Linnæus. *Voyez* au mot SABOT. (B.)

PIE DES ANTILLES. L'on donne ce nom dans nos îles de l'Amérique, selon le père Feuillée, au *tacco*, qui a des rapports avec la *pie* d'Europe, par la forme de son bec et de sa queue, aussi bien que par quelques habitudes. *Voyez* TACCO. (S.)

PIE-AUCROUELLE. *Voyez* ECORCHEUR. (VIEILL.)

PIE DU BRÉSIL. Quelques naturalistes ont ainsi désigné le *toucan*. Belon applique la même dénomination au *cassique jaune du Brésil*. (S.)

PIE A COURTE QUEUE DES INDES ORIENTALES. Edwards a représenté une *brève* sous cette dénomination. *Voyez* BRÈVE. (S.)

PIE-CROI, nom de la PIE-GRIÈCHE, en Anjou. *Voy.* ce mot. (VIEILL.)

PIE-ESCRAYÈRE. *Voyez* ECORCHEUR. (VIEILL.)

PIE-GRIVELÉE. *Voyez* CASSE-NOIX. (VIEILL.)

PIE-GRUELLE, nom de la PIE-GRIÈCHE dans l'Orléanais. *Voyez* ce mot. (VIEILL.)

PIE DES INDES. *Voyez* BRÈVE DE CEYLAN. (S.)

PIE DES INDES A LONGUE QUEUE. C'est, dans Aldrovande, la *pie des Antilles*. (S.)

PIE DE MER, dénomination faussement appliquée au Rollier. *Voyez* ce mot. (S.)

PIE DE MER DES ILES MALOUINES, oiseau indiqué dans le *Voyage autour du monde*, de M. de Bougainville, et qui paroît être une espèce de Pluvier. *Voyez* ce mot. (S.)

PIE (PETITE) DU MEXIQUE. *Voyez* Zanoé. (S.)

PIE-GRIÈCHE (*Lanius*), genre de l'ordre des Pies. (*Voyez* ce mot.) *Caractères :* le bec droit à son origine; plus ou moins courbé à sa pointe, et échancré près de l'extrémité de sa partie supérieure; la base dénuée de cire; la langue dentelée à son extrémité; quatre doigts, trois en avant, un en arrière; celui du milieu joint à l'extérieur jusqu'à la première phalange. Latham.

La famille des *pie-grièches* est répandue sur tout le globe; partout elles ont les mêmes mœurs, les mêmes habitudes et le même genre de vie; de taille petite, mais armées d'un bec fort et crochu, d'un caractère fier et courageux, d'un appétit sanguinaire, elles peuvent être mises au rang des oiseaux de proie; naturellement intrépides, elles se défendent avec vigueur, et osent même attaquer des oiseaux beaucoup plus forts, beaucoup plus grands qu'elles. Les *pie-grièches d'Europe* combattent avec avantage les *pies*, les *corneilles*, les *cresserelles*, les attaquent, les poursuivent à outrance, si elles approchent de leur nid, il suffit même qu'elles passent à leur portée; le couple se réunit, va au-devant, les attaque à grands cris, les chasse avec une telle fureur, qu'elles fuient souvent sans oser revenir; enfin les *pie-grièches* savent se faire respecter des *milans*, des *buses*, des *corbeaux* et des oiseaux de proie les plus braves. Elles se nourrissent d'insectes, et poursuivent au vol les petits oiseaux; se jettent sur les *merles*, les *grives* et autres pris au lacet. Lorsqu'elles ont pris un oiseau, elles lui ouvrent le crâne, et mangent la cervelle, ensuite le plument, le dépècent et le mangent par lambeaux.

La prudence, qui fait prévoir et éviter les besoins de l'avenir, est encore une de ses qualités. Pour ne pas manquer des insectes qui font sa nourriture favorite, et qui ne paroissent qu'à une époque déterminée, elle forme des espèces de magasins, non dans des trous d'arbres ni en terre, mais en plein air; elle fiche sa proie surabondante aux épines des buissons, pour la reprendre dans les momens de pénurie.

La fauconnerie a su tirer parti du caractère de ces oiseaux: on les a quelquefois dressés au vol. François Ier avoit coutume, dit Turnerus, de chasser avec une *pie-grièche* privée, qui parloit et revenoit sur le poing. Les chasseurs suédois profitent de l'habitude qu'a la *pie-grièche grise* de jeter un cri par-

ticulier à l'approche d'un *épervier*, s'en servent pour découvrir les oiseaux de proie que cette espèce de cri annonce.

La Pie-grièche d'Antigue (*Lanius Antiguanus* Lath.) a le bec gros et la mandibule supérieure d'une longueur si excessive, que Sonnerat, à qui l'on doit la connoissance de cet oiseau, est tenté de croire que c'est un défaut de conformation dans l'individu qu'il décrit; des observations nouvelles sont donc nécessaires pour détruire ou confirmer sa conjecture. Le bec, la tête, les couvertures supérieures, les pennes des ailes et de la queue, sont noires, excepté les intermédiaires; les pennes caudales sont rougeâtres en dessous et terminées par une bande roussâtre; le dessous du corps est blanc, cette couleur se salit sur le ventre; les pieds et l'iris sont d'un noir lavé. Taille de l'*écorcheur*.

La Pie-grièche blanche de l'île Panay (*Lanius albus* Lath.) est du double plus grosse que la *pie-grièche rousse*; à l'exception de la queue et de la plus grande partie des ailes, du bec et des pieds, qui sont noirs, tout le reste de son plumage est blanc.

La Pie-grièche bleue d'Afrique (*Lanius bicolor* Lath.). Le mâle a le bec bleu; les plumes qui l'entourent, noires; la tête et tout le dessus du corps de l'outre-mer le plus éclatant; le dessous du corps d'un blanc de neige; les pennes des ailes et de la queue noirâtres du côté interne et à l'extrémité; le bord des jambes bleuâtre; les pieds et les ongles noirs. Longueur, six pouces.

La femelle est plus petite que le mâle, et n'a pas de noir autour du bec et des yeux; le devant du cou est blanc; tout le reste du dessous du corps d'un gris cendré, et le croupion d'un bleu verdâtre. Les jeunes ont le dessus du corps d'un vert sombre, tout le dessous d'un gris blanchâtre.

Cette espèce se trouve dans l'île de Madagascar et dans l'intérieur des terres du Cap de Bonne-Espérance, où elle vit uniquement d'insectes.

La Pie-grièche bleue de Madagascar. *Voyez* Pie-grièche bleue d'Afrique.

La Pie-grièche brune (*Lanius torquatus* Lath.). Cette *pie-grièche* de la Nouvelle-Hollande a le bec grand et bleuâtre; la tête jusqu'au-dessous des yeux, le dessus du cou, le dos et les ailes de couleur brune; le dessous du corps est de plus nuë de blanc; la queue est longue et les pieds sont noirâtres. *Nouvelle espèce.*

La Pie-grièche brune de l'Amérique septentrionale (*Lanius septentrionalis* Lath.) a près de huit pouces de longueur; le bec noir, peu courbé; les narines rondes et petites; le plumage brun en dessus; le haut de la gorge et la poitrine cendrés; le ventre et les parties subséquentes d'un cendré brun; les quatre pennes intermédiaires de la queue, en entier, de cette dernière couleur, les autres blanches du côté interne et à l'extrémité; les pieds courts et de couleur de plomb; les ongles forts, crochus et bruns. Cette espèce se trouve dans les parties les plus boréales du nord de l'Amérique.

La Pie-grièche brune du Bengale. *Voyez* Rouge-queue.

La Pie-grièche brun-marron (*Lanius castaneus* Lath.). Longueur, dix pouces; bec noir; front et sourcils d'un brun-noir; sommet

de la tête, nuque et dessus du cou cendrés; dessus du corps brun-marron; ailes noires, pennes secondaires frangées de ferrugineux; gorge d'un blanc sombre; dessous du corps d'un blanc pur; queue étagée; l'extrémité des deux pennes intermédiaires et la plus extérieure de chaque côté ferrugineuses, les autres noires. Pieds de cette dernière couleur.

La PIE-GRIÈCHE A CALOTTE NOIRE (*Lanius atricapillus* Lath.) se trouve à Cayenne et à Surinam; elle a de cinq à six pouces de longueur; le bec noirâtre; la queue courte et étagée; le sommet de la tête noir; le corps en dessus d'un gris de souris, et en dessous d'un cendré bleuâtre; les ailes noires, leurs couvertures et les pennes secondaires bordées de blanc; celles de la queue terminées de blanc, et les pieds noirs. Le mâle a la tête huppée, le dessus du cou noir ainsi que le milieu du ventre; les couvertures des ailes et celles de la queue terminées de blanc, et deux taches blanches sur le côté extérieur des pennes latérales.

La PIE-GRIÈCHE DU CANADA. *Voyez* PIE-GRIÈCHE HUPPÉE.

La PIE-GRIÈCHE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *Voyez* PIE-GRIÈCHE BLEUE D'AFRIQUE et FISCAL.

La PIE-GRIÈCHE DE CAYENNE. *Voyez* BÉCARDE.

La PIE-GRIÈCHE CENDRÉE DU SÉNÉGAL. *Voyez* TCHAGRA.

La PIE-GRIÈCHE DE LA CHINE. *Voyez* SCHACH.

La PIE-GRIÈCHE A COURTE QUEUE (*Brachyurus* Lath.). Taille de la *pie-grièche grise*, queue courte (caractère qui la distingue de toutes les autres), composée de dix pennes d'un gris brun et terminées de blanc, à l'exception des deux intermédiaires; sommet de la tête d'un gris ferrugineux; sourcils blanchâtres; dessus du corps gris cendré; dessous du corps blanc jaunâtre; et d'un blanc pur sur la gorge et le bas-ventre; ailes noirâtres. Cette espèce se trouve dans la Daourie et en Hongrie; mais elle n'est pas commune.

La PIE-GRIÈCHE A CROUPION ROUGE (*Lanius dubius* Lath.). Cette *pie-grièche* se distingue des autres par la belle couleur rouge qui domine à l'extrémité des plumes du croupion, et des couvertures de la queue. Au premier coup-d'œil, elles paroissent terminées comme plusieurs pennes alaires du *jaseur*, mais en les examinant avec attention, l'on s'apperçoit que toutes les barbes sont entièrement divisées. Son plumage est généralement d'un cendré noirâtre; la queue est en forme de coin; le bec et les pieds sont jaunes; longueur totale, sept pouces et demi. *Nouvelle espèce.*

La PIE-GRIÈCHE DOMINICAINE (*Lanius leucorynchos* var.; *Dominicanus* Linn., édit. 13.). Latham me paroît fondé à donner cette *pie-grièche* comme une variété du LANGRAIEN. (*Voyez* ce mot.) Tête, cou, poitrine, jambes, dos, ailes et queue, noirs; ventre et croupion, blancs; dessous des ailes gris; pennes très-longues, et débordant la queue de plus d'un pouce; taille un peu au-dessus de celle du *moineau*, mais plus alongée; bec grisâtre, très-fort, et de forme conique; pieds noirs.

Sonnerat a trouvé cet oiseau aux Philippines.

La PIE-GRIÈCHE FAUCON (*Lanius robustus* Lath.). Vingt pouces font la longueur de cette grande *pie-grièche* de la Nouvelle-Hollande. Son bec est noir; son plumage très-analogue à celui de la

pie-grièche cendrée ; mais la tête et le cou en entier sont noirs ainsi que les pennes des ailes ; la queue est pareille au corps, et chaque penne est terminée par une large bande noire frangée de blanc. *Nouvelle espèce.*

La PIE-GRIÈCHE FERRUGINEUSE (*Lanius rubiginosus* Lath.). Une couleur de rouille couvre toutes les parties supérieures, et un rouge jaunâtre est sur les inférieures ; les pennes sont blanchâtres du côté interne ; la tête est huppée ; l'occiput et les joues sont tachetés. Cet oiseau habite Cayenne. Latham le décrit comme *espèce nouvelle.*

La PIE-GRIÈCHE A FRONT BLANC (*Lanius frontatus* Lath.). Cette espèce figurée dans le deuxième suppl. *to the gen. Synop.*, pl. 122, habite la Nouvelle-Hollande ; la tête est huppée et de couleur noire, ainsi que le cou en entier ; des narines à l'occiput, passe une bande blanche ; une autre est au-dessus des joues ; un joli vert couvre le dessus du corps, et un très-beau jaune domine sur toutes les parties inférieures ; les ailes et la queue sont brunes, celle-ci a plus ou moins de blanc à son extrémité ; le bec est très-fort et noir ; les pieds sont bruns. *Nouvelle espèce.*

La GRANDE PIE-GRIÈCHE (Édition de Sonnini de l'*Hist. nat. de Buffon.*). Grosseur du *merle*, mais taille plus alongée à cause de sa queue, aussi longue que le corps, étagée et terminée en pointe ; plumage teint d'un gris cendré ; trait roussâtre sur chaque côté de la tête ; bord extérieur des grandes pennes des ailes et extrémité de la queue de même teinte, bec d'un jaune citron ; pieds brunâtres ; ongles noirs.

La GRANDE PIE-GRIÈCHE VERTE DE MADAGASCAR. *Voyez* TCHACHERT-BÉ.

La PIE-GRIÈCHE GRISE (*Lanius excubitor* Lath., pl. enl. n° 445.) a le haut de la tête, le dessus du cou et du corps, d'un gris cendré clair ; les scapulaires en grande partie blanches ; une large bande noire, qui, partant de l'angle des mandibules, passe au-dessus des yeux et s'étend vers le commencement du cou ; la gorge, le devant du cou et tout le dessous du corps, blancs ; les grandes couvertures des ailes noires ; les grandes pennes de cette teinte, depuis leur milieu jusqu'à leur extrémité, et blanches dans le reste ; les intermédiaires de la queue de cette dernière couleur à leur origine, ensuite noires et terminées de blanc ; les trois plus proches de chaque côté ont plus de blanc vers leur extrémité, et ce blanc gagne d'autant plus, que la penne est plus extérieure ; la cinquième est entièrement blanche en dehors, et marquée de noir dans son milieu du côté intérieur, et la plus extérieure est totalement blanche ; le bec, les pieds et les ongles sont noirs ; longueur, neuf pouces et demi environ ; queue arrondie ; narines couvertes de soies noires, qu'on voit aussi aux coins de la bouche.

La femelle a des différences si peu saillantes, qu'on peut à peine les appercevoir. Les jeunes diffèrent très-peu de leurs père et mère.

La *pie-grièche grise* est répandue en Europe, et très-commune en France où elle reste toute l'année ; elle se tient dans les bois pendant l'été, descend dans les plaines et s'approche des habitations pendant l'hiver ; elle place son nid tantôt dans des embranchemens et fourches des futaies solitaires, tantôt dans les haies touffues et épineuses ;

elle le compose en dehors de foin, de petites racines fibreuses et de mousse entrelacées ensemble, et y fait entrer, en les tordant, les petits rameaux des branches voisines pour former sa base et son assiette ; les plumes, le duvet et la laine garnissent l'intérieur avec profusion. La femelle y dépose de quatre à six œufs blancs, tachetés d'un brun sale, qui prend une teinte noirâtre vers le gros bout de l'œuf ; les petits naissent nus et ne sont jamais couverts de duvet.

Les père et mère ont une grande affection pour leurs petits, les nourrissent d'insectes, les soignent tout le temps du premier âge, et ne se séparent d'eux qu'au printemps. On les voit voler pendant l'automne et l'hiver en petites troupes, dont chacune est composée d'une famille ; ces compagnies ne se réunissent jamais ensemble. Cette division en famille fait qu'on reconnoît aisément de loin les *pie-grièches ;* on les reconnoît encore à leur cri aigu *troüi troüi*, qui s'entend de fort loin et qu'elles répètent sans cesse, lorsqu'elles sont perchées au sommet des arbres, et à leur vol qui ne se fait ni obliquement, ni directement à la même hauteur, mais toujours de bas en haut et de haut en bas, par élancemens successifs et par ondulations ; on les voit toujours perchées à l'extrémité des branches les plus hautes et les plus isolées des arbres et des buissons ; position que semble exiger leur manière de chasser ; car volant avec difficulté, elles ne rencontrent plus d'obstacles pour s'élever dans les airs, et se mettre au-dessus de leur proie, de manière à fondre sur elle, et à la forcer de s'abattre sur la terre où elle est à l'instant saisie et déchirée. C'est de cette manière que cette *pie-grièche* parvient à attraper les petits oiseaux, les mulots et autres quadrupèdes. La destruction de ces derniers doit la faire considérer des cultivateurs ; aussi dans plusieurs pays est-elle ménagée, d'autant plus qu'elle détruit aussi plusieurs insectes nuisibles, et particulièrement les hannetons, pour lesquels elle a un goût de préférence, et qu'elle ne touche jamais aux récoltes.

Des variétés que Buffon a données à cette espèce, quelques-unes ont été reconnues depuis pour des races distinctes ; telles sont plusieurs *pie-grièches* d'Afrique, et celle d'Italie.

La *grande pie-grièche grise* de Brisson paroît être une variété de race ; elle ne diffère qu'en ce qu'elle est un peu plus grande, et que les petites couvertures des ailes et les scapulaires sont de couleur rousse ; on la trouve en Suède et en Allemagne.

La *pie-grièche blanche* qu'on rencontre dans les Alpes est de même taille que la *grise*, et est totalement blanche, avec le bec et les ongles noirs et les pieds jaunâtres.

La Pie-grièche grise de la Louisiane ne diffère de celle d'*Europe* qu'en ce qu'elle est un peu plus petite et que la couleur grise est bleuâtre.

La Pie-grièche grise du Sénégal. *Voyez* Tchagra.

La Pie-grièche huppée (*Lanius canadensis* Lath.). Taille de l'*écorcheur ;* tête, huppe et dessus du corps roussâtres ; joues tachetées de blanchâtre ; cou et dessous roussâtre avec des taches brunes ; dessous du corps blanchâtre ; pennes des ailes et de la queue noirâtres et bordées de blanc ; bec d'un brun foncé ; pieds et ongles noirs.

On trouve cette espèce au Canada.

La Pie-grièche huppée de la Nouvelle-Hollande (*Lanius erectus* Lath.). Derrière du cou noir; dessus du corps d'un vert pâle; dessous d'un blanc qui tend au jaune sur la poitrine et le ventre; queue et pieds noirâtres; mandibules du bec, jaunes. Latham a décrit cet oiseau très-imparfaitement, n'ayant eu pour guide qu'un mauvais dessin. *Nouvelle espèce.*

La Pie-grièche de l'île de Luçon (*Lanius Lucionensis* Lath.). Taille de la *pie-grièche rousse;* longueur, sept pouces et demi; bec et dessus du corps d'un gris brun; dessous blanc roussâtre, avec des petites lignes transversales, d'un brun clair sur le devant du cou, les côtés de la poitrine et du ventre; bande longitudinale brune sur les oreilles; pennes pareilles au dos et bordées de roux; queue rousse; toutes les pennes, excepté les intermédiaires, terminées de blanc roussâtre; pieds d'un brun roux. Cette *pie-grièche* me paroît porter la livrée du jeune âge; peut-être est-ce un jeune de la *pie-grièche rousse de l'île Panay ?*

La Pie-grièche d'Italie (*Lanius minor* Lath.) n'est point une variété de la *pie-grièche grise*, comme l'a cru Buffon, mais une espèce distincte, quoiqu'elle ait à-peu-près les mêmes couleurs et qu'elle soit de la même taille. On la voit non-seulement en Italie, mais encore en Espagne et en Russie, selon Pennant. On la rencontre quelquefois aux environs de Paris, et même elle y niche. On la distingue facilement à son vol rapide, droit et soutenu; à son cri, qui est très-différent; à l'habitude qu'elle a de se poser souvent à terre, soit sur une pierre, soit sur un petit monticule; de s'y réfugier lorsqu'elle est inquiétée sur la lisière des bois, et de ne se tenir que dans le milieu de la plaine; à sa manière de s'y reposer, restant pour ainsi dire immobile à la place où elle s'arrête, jetant autour d'elle un œil inquiet, s'enfuyant au loin dès qu'on l'approche, et à une telle distance, qu'on la perd de vue; habitude qui lui est commune avec le *motteux*, et avec lequel on pourroit la confondre lorsqu'elle est en repos, d'après l'analogie des couleurs et de leur distribution, si celui-ci n'étoit beaucoup plus petit. Son cri, ses habitudes et sa grande défiance sont des preuves incontestables que c'est une race particulière; mais il y a encore quelques disparités dans le plumage. La bande noire qui passe sur les côtés de la tête de la *pie-grièche grise* s'étend sur le front de celle-ci; la tête, le dessus du cou, le dos, les scapulaires et les couvertures des ailes sont d'un cendré bleuâtre; cette teinte est plus pâle sur le croupion; le bord de l'aile est blanc; les grandes pennes sont noires, avec une tache blanche près de leur origine; la gorge est de cette dernière couleur; une foible nuance rosée est répandue sur la poitrine et le ventre; le bec, les pieds et les pennes de la queue sont noirs; les huit latérales ont du blanc à l'extrémité; cette couleur s'étend d'autant plus sur leur longueur, qu'elles s'éloignent des quatre intermédiaires, qui sont totalement noires; toutes, à l'exception de la plus extérieure de chaque côté, sont égales entr'elles.

La femelle diffère du mâle en ce que le noir du front est moins étendu, moins pur; celui des ailes et de la queue plus terne; l'on n'apperçoit aucune nuance de rose sur le dessous du corps; enfin,

elle est plus grosse. Ces oiseaux ont été tués au mois de mai de cette année, à quelques lieues de Paris. Ils étoient dans leur état parfait, puisqu'ils avoient alors des petits; mais n'ayant pu se les procurer, leur plumage et la couleur des œufs restent encore inconnus : il est probable qu'ils offrent aussi des caractères distinctifs.

La PIE-GRIÈCHE DE LA LOUISIANE (*Lanius americanus*). Il n'est pas aisé de déterminer quel est l'oiseau que représente la pl. enl. n° 397 de l'*Histoire naturelle de Buffon*. Ce naturaliste le regarde comme une variété de notre *pie-grièche rousse*. Il a le dessus de la tête gris cendré; le dessus du corps d'un roux brun; le dessous jaunâtre; la gorge grise; une bande blanche auprès des yeux; la queue noire et terminée de blanc; le bec et les pieds noirâtres.

La PIE-GRIÈCHE DE MANILLE. *Voyez* LANGRAIEN.

La PIE-GRIÈCHE DE LA MER PACIFIQUE (*Lanius Pacificus* Lath.). Taille au-dessus de celle du *moineau franc*; longueur, huit pouces; bec et pieds noirâtres; plumes de la tête et du cou très-étroites; queue longue de trois pouces; doigt du milieu très-long; plumage noir à reflets verts sur la tête et le cou, et se dégradant sur le ventre, les ailes et la queue.

On trouve cette espèce dans une des îles de la mer Pacifique.

La PIE-GRIÈCHE NOIRATRE (*Lanius obscurus* Lath.) a la taille de la *pie-grièche tachetée*; le dessus du corps noirâtre; le dessous et les sourcils blancs; les pieds bruns; les ailes et la queue d'une teinte plus foncée que le corps.

La PIE-GRIÈCHE DE NOTKA (*Lanius Notka* Lath.) a six pouces trois quarts de long; le bec noir, ainsi que le sommet de la tête, le dessus du cou et le dos; deux lignes, dont l'une noire et l'autre blanche, s'étendent sur les côtés de la tête, depuis la racine du bec jusqu'au commencement du cou; la dernière passe au-dessus de l'œil, et l'autre au-dessous; la gorge est blanche, et le cou entouré d'un collier blanc; cette couleur couvre les grandes couvertures des ailes, borde et termine les pennes secondaires, ainsi que les quatre plus extérieures de la queue; celle-ci est noire, de même que les petites couvertures et les pennes des ailes, dont la bordure est d'un brun jaunâtre; le croupion est cendré, et chaque plume bordée de gris; les pieds sont noirs.

La PIE-GRIÈCHE, dit LE PENDEUR (*Lanius pendens* Lath.). Le nom de *pendeur* a été donné par Levaillant à cette *pie-grièche*, parce qu'elle accroche son superflu de nourriture à une branche pour le retrouver quand elle en a besoin. Cette dénomination conviendroit aussi à la plupart des autres, qui ont aussi cette habitude. Quoi qu'il en soit, *le pendeur*, que l'on dit habiter l'Inde, a près de sept pouces de longueur; le dessus de la tête, du cou et du corps d'un gris bleuâtre, plus clair sur le croupion et les couvertures supérieures de la queue; la gorge, le devant du cou, noirs; cette couleur se termine en pointe sur la poitrine; le reste du dessous du corps est blanc; deux bandes blanches, dont l'une passe au-dessus et l'autre au-dessous de l'œil, partent des coins de la bouche, s'étendent le long des côtés du cou, et se joignent par en bas; les pennes des ailes sont noires; les primaires bordées de gris blanchâtre à l'extérieur, et les six dernières

secondaires terminées de blanc ; les quatre pennes intermédiaires entièrement noires et d'égale longueur ; les autres étagées, en partie blanches à l'extérieur, et noirâtres à l'intérieur ; enfin, le bec et les pieds sont noirs.

La PETITE PIE-GRIÈCHE. *Voyez* ECORCHEUR.

La PETITE PIE-GRIÈCHE DE MADAGASCAR. *Voyez* CALICALIC et BRUÏA.

La PETITE PIE-GRIÈCHE VERTE DE MADAGASCAR. *Voyez* TCHA-CHERT-BÉ.

La PLUS PETITE DES PIE-GRIÈCHES (*Lanius fuscus* Lath.). Taille du *manakin ;* bec couleur de corne, noir à sa pointe ; plumage brun en dessus, blanc en dessous ; taches jaunâtres entre le bec et l'œil ; extrémité des pennes secondaires de cette couleur, ainsi que le bord des primaires ; pieds noirs. Est-ce bien une *pie-grièche ?* Au reste, Latham ignore son pays natal.

La PIE-GRIÈCHE DE POMÉRANIE (*Lanius Pomeranus* Lath.). Cet oiseau, qu'a décrit et fait figurer Sparrman (*Mus. Carlson.*, n° 1, tab. 1.), me paroît appartenir à l'espèce de la *pie-grièche rousse.*

La PIE-GRIÈCHE A QUEUE FOURCHUE DU BENGALE. *Voyez* FINGAH.

La PIE-GRIÈCHE A QUEUE ROUGE (*Lanius phœnicurus* Lath.). Cette espèce de *pie-grièche* n'a été rencontrée qu'une seule fois par Pallas dans les campagnes couvertes de roches qui avoisinent l'Onon. Elle a le port et la taille de la *pie-grièche rousse ;* le dessus du corps est d'un gris roux ; le dessous d'un blanc jaunâtre ; une bande noire est sur les côtés de la tête ; la queue et le croupion sont d'un roux vif.

La PIE-GRIÈCHE RAYÉE DE CAYENNE (*Lanius doliatus* Lath., pl. enl. n° 297, fig. 2.) est de la taille du *moineau ;* elle a six pouces et demi de longueur ; le bec noirâtre ; la tête un peu huppée ; tout le plumage rayé transversalement de noir et de blanc ; chaque plume ayant deux bandes de chaque couleur : la teinte du dessous du corps est plus claire ; les pennes des ailes et de la queue sont noires, avec des taches transversales blanches ; les pieds sont bruns.

La PIE-GRIÈCHE ROUGE (*Lanius ruber* Lath.). Bancroft donne à cette *pie-grièche* de Surinam le corps d'un rouge brillant, varié de taches pareilles à des yeux sur les ailes et la queue, dont les pennes sont terminées de blanc.

La PIE-GRIÈCHE ROUGE DU SÉNÉGAL. *Voyez* GONOLEK.

La PIE-GRIÈCHE ROUSSE (*Lanius rutilus* Lath., pl. enl. n°s 9, 31.) est un peu plus grosse que l'*écorcheur ;* elle a les plumes de l'origine de la mandibule supérieure, la gorge, le devant du cou, le dessous du corps et les couvertures inférieures d'un blanc très-foiblement sali de jaunâtre : les plumes scapulaires, le croupion, la naissance des pennes primaires, l'extrémité des quatre secondaires, la pointe et la base des quatre pennes les plus extérieures de la queue, d'un blanc pur ; cette couleur couvre presqu'en entier les plus éloignées des intermédiaires, et n'est interrompue que par une tache noire qui est du côté interne ; cette tache, sur celle qui l'avoisine, s'étend sur chaque côté dans un tiers de sa longueur ; le dessus de la tête et du cou est d'un roux vif ; le front, les joues, les côtés du cou, le dos en grande partie, les ailes

et la queue sont noirs, ainsi que le bec et les pieds; le bas du dos est d'un brun ardoisé ; longueur totale, six pouces; iris d'un gris jaunâtre.

La femelle se distingue par plus de grosseur, et en ce que le roux est pâle, et le noir rembruni. Généralement, ses couleurs sont moins pures et moins vives. Les jeunes diffèrent tellement, qu'on les prendroit pour des oiseaux d'espèce distincte. Ils ont la tête, les côtés, le dessus du cou, le dos, les couvertures des ailes et de la queue variés de gris, de blanc et de brun ; les pennes alaires et caudales brunes; le croupion mélangé de blanc sale et de brun ; mais la première couleur domine sur la gorge, le devant du cou, le milieu du ventre, le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue, est teintée de jaunâtre sur les deux dernières parties, et variée de lignes transversales brunes sur la poitrine et les flancs; le bec est d'un jaunâtre rembruni et les pieds sont bruns. Cette description est d'après des individus pris dans le nid avec le père et la mère.

Cette *pie-grièche* a les habitudes de la *grise* et de l'*écorcheur ;* elle est douée, comme ce dernier, de l'art de contrefaire le cri et le ramage des petits oiseaux pour les faire tomber dans ses serres. Elle est répandue dans l'Europe, quitte à l'automne nos contrées septentrionales, y revient au printemps, et y passe la belle saison. Elle niche dans les buissons et les haies en pleine campagne, ou à la rive des jeunes taillis, mais jamais dans les bois. Elle construit son nid avec les mêmes matériaux qu'emploie la *pie-grièche grise*, lui donne un peu moins d'étendue, et y pond cinq à six œufs de couleur blanchâtre, tachés de brun ou de fauve. On la retrouve encore en Egypte et en Afrique jusqu'au Cap de Bonne-Espérance ; mais là elle est sédentaire pendant toute l'année, et le climat n'a apporté aucun changement aux couleurs de son plumage, ni à sa taille, ni à ses habitudes.

La Pie-grièche rousse du Bengale (*Lanius cristatus* Lath.) a six pouces et demi de longueur; la tête un peu huppée; le bec couleur de corne, noirâtre à l'extrémité; le dessus du corps roux ; le dessous d'un orangé sale, rayé transversalement de noir; un croissant noir derrière chaque œil; les pennes des ailes brunes, bordées d'une teinte plus pâle ; la queue rousse en dessus, grise en dessous ; les pieds et les ongles noirs.

La Pie-grièche rousse de l'île Panay (*Lanius Panayensis* Lath.). Taille de celle d'Europe ; bec noir ; iris couleur de feu ; tête, devant du cou et ventre rouges; partie postérieure du cou, ailes et queue brunes ; pieds noirs.

La Pie-grièche rousse de Madagascar. *Voyez* Schet-bé.

La Pie-grièche rousse a tête noire du Sénégal. *Voyez* Tchagra.

La Pie-grièche du Sénégal. *Voyez* Pie-grièche bleue d'Afrique.

La Pie-grièche silencieuse (édition de Sonnini de l'*Hist. nat. de Buffon.*) habite l'intérieur des terres australes de l'Afrique. Elle a un peu plus de grosseur que la *pie-grièche rousse ;* les parties supérieures noires, et les inférieures blanches; une bande de cette cou-

leur sur les ailes, et une bordure au côté extérieur des pennes latérales de la queue; le bec de couleur de corne; l'iris brun; les pieds d'un brun clair, et les ongles noirs.

La femelle est un peu plus petite que le mâle; ses couleurs sont moins pures et moins prononcées. Le nid est placé sur les arbres, et construit avec beaucoup d'art. La ponte est ordinairement de trois à quatre œufs d'un vert pâle, comme barbouillé de couleur roussâtre. Les petits, au sortir du nid, ressemblent à leur mère.

La PIE-GRIÈCHE TABOANE (*Lanius tabuensis* Lath.) habite à Tongo-Taboo, une des îles des Amis. Longueur, huit pouces un quart; bec brun; dessus de la tête d'un brun verdâtre, qui prend un ton olive sur les côtés et le dessus du corps; gorge et poitrine cendrées; ventre d'un brun jaunâtre; bas-ventre noirâtre; pennes primaires noires, secondaires d'un brun sombre et frangées de blanc obscurci; queue et pieds bruns.

La PIE-GRIÈCHE TACHETÉE (*Lanius nævius* Lath.) a le bec noir, ainsi que toutes les parties supérieures du corps; les plumes de la partie antérieure du dos, ainsi que celles qui recouvrent les ailes, sont terminées de blanc; cette même couleur borde les pennes secondaires, et forme une tache oblongue à l'extérieur et vers le milieu de chaque penne de la queue, qui est noire, de même que les ailes; le dessous du corps est d'un cendré uniforme; les pieds sont noirs : sa taille est un peu inférieure à celle de la *pie-grièche rayée*. Latham assure que c'est une espèce distincte de celle-ci. Elle se trouve au Brésil.

La PIE-GRIÈCHE TACHETÉE DE CAYENNE. *Voyez* BÉCARDE.

La PIE-GRIÈCHE A TÊTE NOIRE (*Lanius melanocephalus* Lath.). Les îles Sandwich sont la patrie de cette *pie-grièche*. Elle a près de six pouces de longueur; la tête et la gorge d'un noir brillant; le corps d'un vert olive, plus pâle en dessous, rembruni sur le croupion et les pennes des ailes; ces dernières bordées de la nuance verte du corps; la queue arrondie, et terminée par une bande noire bordée de jaune, qui s'étend d'autant plus que les pennes s'éloignent des intermédiaires; les pieds noirâtres, et le bec noir.

La PIE GRIÈCHE VARIÉE (*Lanius afer* Lath.). Cette *nouvelle espèce* se trouve en Afrique. Longueur, cinq pouces; bec et dessus de la tête noirs; front blanc, ainsi qu'un trait qui, en passant au-dessous des yeux, s'étend du bec à l'occiput; dessus du cou et du corps plus ou moins tacheté de blanc sur un fond noir; ailes et queue de cette dernière couleur; grande tache triangulaire roussâtre sur le milieu des couvertures alaires; pennes secondaires bordées en dehors de cette même teinte; dessous du corps blanc, strié de ferrugineux sur les flancs, la poitrine et le ventre; deux pennes caudales terminées de blanc; latérales blanches dans leur milieu et sur le côté extérieur; pieds bruns.

La PIE-GRIÈCHE VARIÉE DU BRÉSIL (*Lanius varius* Lath.). Bec noir; dessus du corps brun cendré; front et joues tachetés d'une couleur plus pâle; gorge et poitrine d'un jaune de buffle; ventre, cuisses et bas-ventre d'un blanc brunâtre sale; scapulaires blanches; ailes et queue brunes; pieds noirs.

Deseve del. Vᵉ Tardieu Sculp.

1 . Pie-Grièche à tête noire. 2 . Pic noir à huppe jaune.
3 . Poule (petite) Sultane .

La PIE-GRIÈCHE A VENTRE FERRUGINEUX (*Lanius ferrugineus* Lath.). Taille de la *pie-grièche grise;* longueur, neuf pouces; bec couleur de corne; dessus noir; dos et croupion bruns; gorge et poitrine d'un blanc sale; ventre et bas-ventre ferrugineux; queue entièrement d'un brun noirâtre; pieds noirs. Elle se trouve au Cap de Bonne-Espérance. Latham avoit d'abord soupçonné que cet oiseau étoit de l'espèce du *fiscal;* mais depuis il l'a donné pour une espèce distincte. (2e Suppl. *to the gen. Synops.*) (VIEILL.)

PIE-MÈRE. *Voyez* DURE-MÈRE. (V.)

PIÈCES ANATOMIQUES INJECTÉES. On ne peut conserver dans les cabinets, les parties charnues des animaux dans leur état de siccité, qu'en les embaumant ou en les injectant. L'injection se fait en introduisant une composition chaude de cire et de térébenthine colorées dans les vaisseaux, par le moyen d'une seringue. Cette composition se durcit en se refroidissant; elle semble redonner une sorte de vie aux parties. Plusieurs anatomistes ont très-bien réussi dans cet art; et l'on cite sur-tout le célèbre Ruysch, hollandais, dont le czar Pierre-le-Grand acheta les *pièces anatomiques injectées*, et qui faisoit en quelque manière revivre les cadavres. Il avoit même une tête d'enfant si bien préparée, qu'elle paroissoit véritablement animée. Les noires et sèches momies d'Egypte sont hideuses, mais les injections anatomiques font reprendre aux organes morts la forme des organes vivans. Au reste, il faut beaucoup d'adresse, de patience et de talent, pour réussir dans cette partie. On imite encore la nature en cire de diverses couleurs, avec laquelle on représente des *pièces anatomiques.* (V.)

PIED, *Pes.* C'est le membre qui sert aux animaux pour exécuter leur mouvement progressif. (*Voyez* l'article MOUVEMENS DES ANIMAUX.) L'*homme* a deux *pieds* comme les *oiseaux;* et de là est venue la définition ridicule de Platon, que l'*homme étoit un animal à deux pieds sans plumes;* aussi Diogène le Cynique, ayant jeté un coq plumé dans l'Académie, dit que c'étoit l'*homme de Platon.*

Les quadrupèdes sont ainsi nommés à cause de leurs quatre *pieds.* Plusieurs reptiles, comme les *tortues*, les *lézards*, les *grenouilles*, ont aussi quatre membres, mais il y a des reptiles bipèdes ou à deux *pieds.* Les nageoires antérieures des cétacés sont de véritables *pieds;* et l'on peut regarder les nageoires pectorales et abdominales des poissons, comme faisant la fonction de *pieds.* Chez les *oiseaux* et les *chauve-souris*, les *pieds* de devant sont formés en ailes; chez les *singes* et l'*homme*, ce sont des bras.

Tous les insectes ailés n'ont pas moins de six *pattes*, et

ceux qui n'ont pas d'ailes ont souvent un grand nombre de *pieds*.

On appelle *pied*, dans les coquilles, la partie avec laquelle ils se meuvent. Ainsi, le *pied* des *limaçons* est leur ventre. Les coquilles bivalves, comme les *solens*, les *peignes*, les *pinnes*, les *moules*, &c., ont un *pied* ou un prolongement musculeux qu'elles font sortir de leur coquille pour s'appuyer sur le sable, ou pour s'y creuser un asyle. On peut aussi nommer *pieds*, mais improprement, les *tentacules* des *polypes*, les *bras* des *sèches* (*Voyez* TENTACULES.), les prolongemens des *étoiles de mer*, &c.

Les *pieds* des animaux ont diverses articulations, digitations, plusieurs inflexions et mouvemens, ainsi que les muscles, les tendons, les os, les nerfs, pour les exécuter ; mais il seroit impossible de détailler ici toutes ces différences qu'on verra dans les articles de chaque espèce. (V.)

PIED, nom donné au support ou au pédicule des champignons. *Voyez* ce mot. (D.)

PIED D'ALEXANDRE. C'est la PYRÈTHRE. *Voyez* ce mot. (B.)

PIED D'ALOUETTE. On donne généralement ce nom à la DAUPHINELLE. *Voyez* ce mot. (B.)

PIED D'ANE, nom vulgaire des coquilles du genre SPONDYLES. *Voyez* ce mot. (B.)

PIED DE CHAT, nom vulgaire du GNAPHALE DIOÏQUE de Linnæus, actuellement l'ELICHRYSE DIOÏQUE. *Voyez* ces mots. (B.)

PIED DE CHÈVRE. C'est le BOUCAGE. *Voy.* ce mot. (B.)

PIED DE COQ, nom vulgaire du PANIS CRÊTE DE COQ, de la CRETELLE d'ÉGYPTE, et de la CLAVAIRE CORALLOÏDE. *Voyez* ces mots. (B.)

PIED DE GRIFFON. On appelle généralement ainsi l'HELLÉBORE FÉTIDE. *Voyez* ce mot. (B.)

PIED DE LIÈVRE, nom que donnent les bergers au TRÈFLE DES CHAMPS. *Voyez* ce mot. (B.)

PIED DE LION, nom vulgaire des plantes du genre de l'ALCHIMILLE. *Voyez* ce mot. (B.)

PIED DE LIT. C'est l'ORIGAN VULGAIRE. *Voyez* ce mot. (B.)

PIED DE LOUP, nom que donnent les bûcherons au LYCOPE. *Voyez* ce mot. (B.)

PIED-NOIR. *Voyez* TRAQUET. (VIEILL.)

PIED D'OISEAU. C'est ainsi que les habitans de la campagne appellent les plantes du genre ORNITHOPE. *Voyez* ce mot. (B.)

PIED DE PIGEON. C'est la GÉRAINE COLOMBINE. *Voy.* ce mot. (B.)

PIED DE POULE. On appelle ainsi quelquefois le PANIS RAMPANT, autrement PASPALE RAMPANTE et la CRETELLE A BALAY. *Voyez* ces mots. (B.)

PIED-ROUGE. *Voyez* HUÎTRIER. (VIEILL.)

PIED DE VEAU, nom générique vulgaire des plantes du genre GOUET. *Voyez* ce mot. (B.)

PIED-VERT. *Voyez* BÉCASSEAU. (VIEILL.)

PIENU. C'est, en Sologne, le CUJÉLIER. *Voy.* ce mot. (S.)

PIERRE. *Voyez* PAUXI. (S.)

PIERRE ACIDE ou OXIPÈTRE. C'est la *pierre d'alun.* Voyez ALUN. (PAT.)

PIERRE D'ÆLAND, marbre rouge coquillier qui se trouve dans l'île d'Æland, dans la mer Baltique. (PAT.)

PIERRE AEROPHANE. On a donné ce nom à une *pierre* qui, étant posée sur un corps quelconque, est opaque et d'une couleur obscure ; mais qui, regardée contre le jour, paroît diaphane et de diverses couleurs. C'est une variété d'HYDROPHANE. *Voyez* ce mot. (PAT.)

PIERRE D'AIGLE. *Voyez* AÉTITES. (PAT.)

PIERRE A AIGUISER. *Voyez* GRÈS et PIERRE A RASOIR. (PAT.)

PIERRE D'AIMANT. *Voyez* AIMANT. (PAT.)

PIERRE D'ALCHERON, calcul biliaire du *bœuf. Voy.* BEZOARD. (PAT.)

PIERRE ALECTORIENNE ou PIERRE DE COQ, espèce de calculs qui se trouvent, dit-on, quelquefois dans les intestins des coqs, et auxquels on attribue des vertus chimériques. *Voyez* BEZOARD et CALCULS. (PAT.)

PIERRE D'ALTORF, marbre coquillier qu'on trouve près d'Altorf, en Franconie. Les cornes d'ammon et quelques autres coquilles, y sont pyritisées. (PAT.)

PIERRE ALUMINEUSE. Werner donne exclusivement ce nom à la *pierre argileuse* de la Tolfa, près de Civita-Vecchia, d'où l'on tire l'alun connu sous le nom d'*alun de Rome;* et il ne la regarde point comme un produit volcanique ; mais comme toutes ses circonstances géologiques semblent démontrer que les collines composées de cette *pierre* ne sont autre chose que des laves, et que tous les observateurs des volcans en ont été convaincus, il paroît qu'on peut ranger cette *pierre* avec la *pierre* de la solfatare de Naples et autres *pierres* alumineuses des volcans éteints. *Voyez* ALUMINE, ALUN et LAVE. (PAT.)

PIERRE DES AMAZONES. La Condamine, qui, dans son voyage en Amérique, a été sur les lieux mêmes où ces *pierres* se trouvent, en parle en ces termes : « C'est chez les » Topayos qu'on trouve aujourd'hui plus aisément que par- » tout ailleurs, de ces *pierres vertes* connues sous le nom de » *pierres des Amazones*, dont on ignore l'origine, et qui ont » été fort recherchées autrefois, à cause des vertus qu'on leur » attribuoit de guérir de la *pierre*, de la colique néphrétique, » et de l'épilepsie. Il y en a eu un traité imprimé sous le nom de » *Pierre Divine*. La vérité est, *qu'elles ne diffèrent ni en cou-* » *leur, ni en dureté du jade oriental; elles résistent à la lime;* » et on n'imagine pas par quel artifice les anciens Américains » ont pu les tailler et leur donner diverses figures d'animaux ». (*Voyage*, p. 140.)

D'après une description aussi précise, faite par un homme aussi éclairé que La Condamine, et qui a été sur les lieux mêmes, il est assez difficile de concevoir comment quelques auteurs modernes ont pu dire que la *pierre des Amazones* étoit un *feld-spath-vert*, qui est une *pierre* d'une nature totalement différente. *Voyez* Feld-spath et Jade. (Pat.)

PIERRE DES AMPHIBIES, *calculs* ou *bézoards* qu'on trouve dans le corps des animaux amphibies. *Voyez* Bézoards et Calculs. (Pat.)

PIERRE DES ANIMAUX. Ce sont des concrétions calculeuses, qui se forment, de même que chez l'homme, dans la vessie, la vésicule du fiel, le foie, les reins, l'estomac, et même le crâne de différens animaux, et particulièrement des quadrupèdes. *Voyez* les articles Calcul, Bézoard et Egagropile. (V.)

PIERRE DE L'APOCALYPSE, dénomination ridicule que quelques personnes ont donnée à l'Opale. *Voyez* ce mot. (Pat.)

PIERRE APYRE, ou RÉFRACTAIRE. C'est celle qui résiste à l'action du feu, et qu'on ne peut ni calciner, ni fondre. (Pat.)

PIERRE ARBORISÉE. *Voyez* Arborisation et Dendrites. (Pat.)

PIERRE ARGILEUSE. *Voyez* Ardoise et Schistes argileux. (Pat.)

PIERRE D'ARITHMETIQUE. On a quelquefois donné ce nom trivial à des *pierres* qui présentent quelques figures semblables à des chiffres. (Pat.)

PIERRE D'ARMÉNIE, bleu de montagne en masse

compacte, ou carbonate bleu de cuivre. *Voyez* CUIVRE. (PAT.)

PIERRE D'ARQUEBUSE ou D'ARQUEBUSADE. On donnoit autrefois ce nom aux *pyrites*, parce qu'on les employoit au lieu de silex pour les *pierres à fusil*. Voyez PYRITES. (PAT.)

PIERRE D'ASPERGE. C'est le nom que Werner donne à un cristal pierreux que Romé-Delisle avoit regardé comme une *gemme*, et qu'il décoroit du nom de *chrysolite proprement dite*, mais qui a été reconnue dans ces derniers temps pour n'être autre chose qu'un phosphate de chaux. Cette *pierre* ne s'est trouvée d'abord qu'en Espagne, près du cap de Gates, dans le royaume de Murcie, où elle a pour gangue une pierre celluleuse qui paroît être un produit volcanique. On en a trouvé récemment une autre variété près d'Arandal en Norwège.

La couleur de la *pierre d'asperge* est désignée par le nom même qu'elle porte, c'est le *vert d'asperge* mêlé de blanc et de vert pistache. Romé-Delisle néanmoins l'a donnée comme ayant une couleur jaune mêlée de vert, et j'en ai vu en effet qui venoient d'Espagne et qui avoient cette couleur qu'on attribue à la *chrysolite*. Celle d'Arandal est colorée en bleu de ciel.

Les faces du prisme de la *pierre d'asperge* sont striées longitudinalement; celles de la pyramide sont lisses.

La cassure en travers est presque vitreuse, mais en long elle est lamelleuse, et l'on voit que le cristal peut se cliver parallèlement à trois de ses faces alternatives.

Cette *pierre* est peu dure et se laisse râcler au couteau : sa pesanteur spécifique est, suivant Brisson et Werner, de 3098.

L'analyse qui en a été faite par Vauquelin, lui a donné 55,52 de chaux, et 45,72 d'acide phosphorique. *Voyez* APATITE. (PAT.)

PIERRE ASSIENNE. On donnoit ce nom à la *pierre alumineuse* de la Tolfa, et de quelques autres endroits de l'Italie, qu'on employoit pour en faire des sarcophages, où les corps étoient préservés de la putréfaction et desséchés comme des momies. (PAT.)

PIERRE ATMOSPHÉRIQUE. *Voyez* PIERRE MÉTÉORIQUE. (PAT.)

PIERRE ATRAMENTAIRE, ardoise pyriteuse en décomposition, qui, étant délayée dans de l'eau, donne une couleur noire comme de l'encre. *Voyez* ARDOISE et CRAYON NOIR. (PAT.)

PIERRE D'AVENTURINE. *Voy.* AVENTURINE. (PAT.)

PIERRE D'AZUR. *Voyez* LAPIS. (PAT.)

PIERRE DE BASALTE. *Voyez* BASALTE. (PAT.)

PIERRE A BATIR. On donne ce nom à toutes les espèces de *pierres* qui sont employées dans les constructions ordinaires, comme *moellon* et comme *pierre de taille.*

On distingue deux classes de *pierre de taille :* la *pierre dure*, qui ne peut se débiter qu'à la scie à eau et au grès, comme les *marbres*, et la *pierre tendre*, qui peut se débiter à la scie à dents, comme les *pierres de Conflans* et de *Saint-Leu*, qu'on emploie à Paris, et la *pierre blanche* de *Seyssel*, qu'on emploie à Lyon. La *pierre à bâtir* est de différente nature, suivant les localités. Rondelet, dans son *Art de bâtir*, en compte, dans la France seule, deux cens cinquante-cinq espèces, non compris les marbres, qui sont au nombre de cent vingt-cinq, ni les autres *pierres dures*, qui ne servent qu'à la décoration, tels que les beaux granits, les porphyres, &c.

Parmi les *pierres à bâtir* on trouve des *grès*, des *tufs volcaniques*, des *laves*, des *granits communs*, &c. ; mais en général les *pierres à bâtir* sont des *pierres calcaires* (secondaires) ; elles réunissent plusieurs avantages : leur disposition dans la carrière en bancs horizontaux d'une épaisseur médiocre, en rend l'extraction facile ; avec un tissu plein, homogène et compacte, elles sont peu pesantes, nullement aigres, peu dures et se laissent tailler aisément. Ce sont d'ailleurs les *pierres* les plus abondantes dans beaucoup de pays ; mais il n'est aucune contrée qui en soit aussi richement pourvue que la France.

Le département de Paris et ceux des environs ont des carrières de *pierres calcaires*, qui en occupent presque toute l'étendue. On en distingue cinq espèces qui peuvent être employées comme *pierres de taille :* le *liais*, le *cliquart*, la *roche*, le *banc franc* et la *lambourde.*

« Le *liais*, dit Rondelet, paroît réunir toutes les qualités » des plus belles *pierres ;* son grain est fin, sa texture com- » pacte et uniforme ; il se taille bien, et peut résister à toutes » les intempéries de l'air.... On en peut tirer des blocs de » dix-huit à vingt pieds de longueur sur six à neuf pieds de » largeur. Comme l'épaisseur du vrai *liais* n'est que de sept » à huit pouces, son usage est borné à des marches d'escalier, » des cimaisses, des tablettes de balustrades, des chambranles » de cheminées, &c. ».

On donne, à Paris, le nom de *liais* à toutes les *pierres* à grain fin de bas appareil, ou qui ont peu d'épaisseur de banc : il y a le *liais* de *Meudon*, de *Maisons*, de *Saint-Cloud*, de *Saint-Leu.* Le *liais* de *Senlis* a douze à seize pouces de hau-

teur de banc ; il est un peu moins dur, mais il a le grain aussi beau que celui de Paris.

Le *cliquart* est une *pierre dure*, moins fine que le *liais ;* on le tire d'Arcueil, de Bagneux et du Val de Meudon ; il porte environ douze pouces de hauteur de banc.

La *roche* est une *pierre calcaire, dure et coquillière*, de bonne qualité ; elle porte depuis dix-huit pouces jusqu'à deux pieds de hauteur de banc. On en peut tirer des colonnes de quinze à dix-huit pieds, qui résistent à toutes les intempéries de l'air, quoique posées en *délit*, ainsi qu'on le voit par celles des façades de la cour du Louvre et des Tuileries.

Le *banc franc* est la *pierre* qui, pour la finesse et la dureté, va après le *cliquart ;* la meilleure *pierre* de cette espèce est celle d'Arcueil, qui porte environ douze pouces d'épaisseur. Les parties inférieures du Panthéon français, jusqu'à neuf pieds de hauteur, sont construites de cette *pierre*. (Pour les voûtes et les parties supérieures de cet édifice, on a fait usage de la *pierre* de *Conflans-Sainte-Honorine*, à six lieues de Paris, au confluent de la Seine et de l'Oise.)

La *lambourde* est une pierre tendre et grossière, qui porte de deux à trois pieds de hauteur de banc : la meilleure est celle de Saint-Maur.

La *pierre* de *Saillancourt*, près de Pontoise, est mêlée de parties quartzeuses, qui lui donnent beaucoup de dureté ; c'est celle dont on a fait les ponts de *Neuilly*, de la *Concorde* et des *Arts*.

Les autres parties de la France où sont les meilleures pierres de taille, sont les départemens suivans :

Jemmapes. Carrières des environs de Mons, qui donnent une belle *pierre bleuâtre* à grain fin, susceptible de poli, et dont on peut tirer des fûts de colonne de vingt à vingt-cinq pieds d'un seul morceau.

Dyle. Aux environs de Bruxelles, *pierre blanche*, espèce de *grès* qui se taille facilement et durcit à l'air.

Rhin et Moselle. A Coblentz, on emploie une lave noire fort dure ;

Vosges. *Grès* des environs de Forge, route d'Epinal à Mirecourt.

Moselle. Aux environs de Metz, *pierre calcaire de Jaumont et d'Amanviller :* elle est jaunâtre et d'un grain fin.

Marne. *Pierre calcaire de Mareuil, d'Ai, de Dizy, d'Epernai :* elle est d'un blanc roussâtre.

Meuse. *Pierre calcaire de Brillon et de Savonière*. Elle est tendre et d'un grand fin : on l'emploie en sculpture.

Ardennes. Près de Sedan, carrière de Saint-Mauge, belle *pierre de taille*.

Haute-Marne. Près de Langres et de Chaumont, bonne *pierre coquillière*.

Seine et Marne. Aux environs de Fontainebleau, différentes espèces de *grès*.

Oise. *Liais de Senlis ; pierres tendres de Saint-Leu, de Trossy, de Beauvais.*

Aisne. *Pierres calcaires de Soissons, de Saint-Pierre d'Aigle :* celle-ci est comme celle de Senlis.

Eure. *Pierre de Vernon*, semblable au beau *liais :* le banc a jusqu'à trois pieds d'épaisseur.

Seine-Inférieure. *Pierre de Caumont*, à cinq lieues au-dessous de Rouen. Il y en a de cinq espèces, et notamment le *liais* et le *banc-franc.*

Finistère. On y trouve une *pierre quartzeuse*, dont les blocs sont de toute grandeur.

Dans les départemens d'Ille et Vilaine, de la Mayenne et de l'Orne, on emploie une espèce de *granit.*

Sarthe. *Pierre calcaire d'Ecomois*, près du Mans : elle est bleuâtre, d'un grain fin et compacte.

Loir et Cher. *Pierre de Saint-Aignan*, fort belle, d'un blanc roux, à grain fin et serré.

Yonne. *Pierre de Tonnerre*, l'une des plus belles *pierres de taille* que l'on connoisse. Elle est très-blanche et d'un grain très-fin : on la réserve pour la sculpture.

Côte-d'Or, Haute-Saône et Saône et Loire. *Pierre calcaire* susceptible de poli.

Cher. *Pierre de Bourges*, semblable à celle d'Arcueil.

Indre. *Pierre de Savigné*, qui résiste au feu : c'est une espèce de *grès quartzeux.*

Indre et Loire. *Pierre calcaire d'Athé*, près de Tours ; *pierre de Chinon*, etc.

Vienne. Belle *pierre blanche de Bouillet*, près de Poitiers.

Haute-Vienne. A Limoges, on emploie le *granit* des montagnes de Grammont, à quatre lieues de-là.

Puy-de-Dôme. *Pierre de Volvic*, à quatre lieues de Clermont : c'est une très-belle espèce de *lave.*

Loire. On y emploie le *grès* des houillères, qui ressemble à du *granit.*

Rhône. Lyon est, de toutes les villes de France, celle qui est la mieux pourvue en excellentes *pierres de taille* de toute espèce, et toutes de nature calcaire, parmi lesquelles on distingue les *pierres d'Anse*, de *Lucenay*, de *Pomiers*, de *Chessy ;* elles sont blanchâtres, d'une dureté moyenne et d'un grain fin : celle de *Pomiers* sur-tout est pleine et sonore ; la plupart des anciennes églises de Lyon en sont construites. On fait dans cette ville beaucoup d'usage du *choin*, qu'on tire du département de l'Ain. C'est une *pierre calcaire grise* un peu coquillière, et qui reçoit le poli comme le marbre ; elle est d'une si grande force, qu'on en fait des linteaux de portes, des limons d'escalier, et des plafonds de quinze à dix-huit pieds de longueur, qui ne sont supportés que par leurs extrémités. On y emploie aussi, pour les principaux édifices, une *pierre calcaire* blanche comme la neige, qui vient de Seyssel sur le Rhône. Elle est tendre, et se débite avec la scie dentée ; mais elle durcit à l'air et devient inaltérable : on en fait de fort belles statues.

Isère. A Grenoble, on emploie la *pierre de Fontanil*, à deux lieues de-là. Elle est ferme, d'un gris bleu, et se taille proprement. La *pierre de Sassenage* est d'un blanc roussâtre. On se sert aussi d'un *grès* tendre de Vorep, à trois lieues de Grenoble.

Dans les départemens de Vaucluse, du Var, des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône, on a de fort belle *pierre calcaire*, notamment aux environs d'Aix, d'Arles et d'Avignon. Dans le département de la Drôme, on a les *grès de Châteauneuf d'Isère*, et la belle *pierre calcaire blanche de Chambonin*, qui prend le poli du marbre.

Gard. Ce département est riche en plusieurs espèces de *pierres calcaires*, toutes de bonne qualité. A une lieue de Nîmes se trouve la *pierre de Barutel*, dont est construit l'amphithéâtre connu sous le nom des *Arènes*. Le beau temple antique appelé à Nîmes *la Maison-Carrée*, est construit avec la *pierre de Lens*, à trois lieues de Nîmes : elle est d'un gris blanc. La *pierre de Beaucaire* est tendre; mais elle durcit à l'air, et conserve son poli : elle est propre aux ornemens d'architecture. Les *pierres de Roquepartide*, de *Mus* et d'*Aiguevive* sont aussi de bonne qualité.

Dans les départemens de la ci-devant *Auvergne*, on emploie sur-tout des *laves* et des *basaltes*.

Les départemens de la Dordogne, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Gironde, du Lot et de Lot et Garonne, abondent en *pierres calcaires*; on distingue sur-tout celles des environs de Saintes, dont quelques-unes sont propres à la sculpture. Les *pierres* qu'on emploie à Bordeaux se tirent, en général, des bords de la Garonne : le nouveau théâtre a été construit des *pierres de Rosans* et *de Saint-Michel* sur la Dordogne.

Aude. *Pierre de Roquefort*. Elle est de plusieurs qualités; il y en a une qui est propre à la sculpture. A Carcassonne, on emploie une espèce de *grès* dur.

Hérault. A Montpellier, l'on a deux espèces de *pierre calcaire* : celle de Saint-Jean de Veda est d'un gris roux, un peu coquillière. Les environs d'Agde fournissent une *lave* propre aux constructions qui se font dans l'eau.

Les départemens qui touchent aux *Pyrénées* ont d'excellentes *pierres calcaires* : à Tarbes, on emploie comme *pierre de taille* commune les *marbres de Lourdes*, qui sont blancs et gris veinés de noir, et susceptibles d'un beau poli. (Pat.)

PIERRE BILIAIRE. *Voyez* Bézoard et Calcul. (Pat.)

PIERRE DES BESTIAUX. *Voyez* Bézoard et Calcul. (Pat.)

PIERRE DE BŒUF. *Voyez* Bezoard et Calcul. (Pat.)

PIERRE DE BOLOGNE, *sulfate de baryte*, de forme globuleuse, ordinairement strié du centre à la circonférence, qui, après avoir été calciné, a la propriété de répandre de la lumière dans les ténèbres. *Voyez* Baryte. (Pat.)

PIERRE A BAGUETTE. C'est la *rapidolite* d'Abildgaard, ou la *scapolite* de Dandrada. *Voyez* Scapolite. (Pat.)

PIERRE DE BOMBAÇO. C'est le nom que les Portugais donnent au *bézoard* du cheval sauvage. (Pat.)

PIERRE A BOUTON. C'est le nom que les Anglais donnent au *jayet*, parce qu'on l'emploie à faire des boutons de deuil. *Voyez* Jayet. (Pat.)

PIERRE BRANCHUE. On donne ce nom à des *concrétions pierreuses*, ordinairement de la nature de la *marne* ou du *grès*. Voyez Concrétions et Marne. (Pat.)

PIERRE A BRIQUET ou PIERRE A FUSIL. *Voyez* Silex. (Pat.)

PIERRE BRULÉE. Dans beaucoup de pays on donne ce nom aux anciennes *laves*. Voyez Laves. (Pat.)

PIERRE CALAMINAIRE ou CALAMINE. C'est le nom trivial de l'*oxide de zinc*. Voyez Zinc. (Pat.)

PIERRE A BRUNIR. *Hématite* dure, espèce de sanguine, dont on fait les brunissoirs des orfèvres et des doreurs. *Voyez* Hématite. (Pat.)

PIERRE CALCAIRE. On donne ce nom aux *pierres* principalement composées de terre calcaire, qui n'est pas combinée avec d'autre acide qu'avec l'acide carbonique.

Les géologues établissent trois grandes divisions dans les *pierres calcaires*, relativement à l'époque et au mode de leur formation ; savoir : La *pierre calcaire primitive ;* la *pierre calcaire secondaire ancienne* ou de transition, et la *pierre calcaire coquillière*. *Voyez* Géologie.

La *pierre calcaire primitive* est contemporaine à la formation même du globe terrestre : on la trouve presque toujours mêlée avec d'autres roches primitives d'une nature très-différente ; ses couches sont ordinairement très-relevées, souvent fort irrégulières, et jamais horizontales. Son caractère distinctif est d'offrir des signes de cristallisation confuse, jusque dans ses moindres parties. Toute *pierre calcaire primitive* est un *marbre* proprement dit ; elle est pour l'ordinaire d'une couleur blanche ; elle fournit tous les *marbres statuaires*. Cette *pierre* ne renferme jamais le moindre vestige de corps organisés.

La *pierre calcaire ancienne* n'a été déposée qu'après la formation des montagnes primitives ; elle est communément disposée en couches horizontales très-épaisses. (On en voit de plus de vingt pieds.) Son caractère est d'avoir un tissu terreux et compacte ; ou si elle offre des signes de cristallisation, ce n'est que par infiltration dans les fissures : le fond de la *pierre* a toujours une cassure matte et terreuse. Elle contient quelques coquilles, mais seulement de loin en

loin. Sa couleur la plus ordinaire est le gris ou le bleuâtre. Il est rare qu'elle soit mêlée de substances hétérogènes.

La *pierre calcaire coquillière* est en partie formée de débris de coquilles, de madrépores, et autres corps marins; ses couches sont communément très-régulières et d'une épaisseur médiocre, qui varie depuis quelques pouces jusqu'à deux ou trois pieds, rarement au-delà. Elle est assez souvent mêlée de partie argileuse, et quelquefois d'un peu de sable quartzeux, comme celle des environs de Paris.

Cette *pierre*, qui est de la plus grande importance, puisqu'elle sert à construire nos habitations, est extrêmement abondante en France, mais elle l'est beaucoup moins dans la plupart des autres pays; il y a même de vastes contrées, telles que l'Asie septentrionale et les Indes, qui en sont presque totalement privées. *Voyez* l'article PIERRE A BATIR, où je rapporte, d'après Rondelet, les principales carrières de France. (PAT.)

PIERRE CAMELEON, PIERRE CHANGEANTE, ŒIL DU MONDE. Ce sont des noms qu'on a donnés à l'HYDROPHANE. (PAT.)

PIERRE DE CARABINE. On donnoit autrefois ce nom à la *pyrite*, parce qu'on l'employoit comme *pierre à fusil*. Voyez PYRITE. (PAT.)

PIERRE CARREE D'ESPAGNE. C'est une marcassite cubique. *Voyez* PYRITE. (PAT.)

PIERRE DE CASTOR. *Voy.* BÉZOARD et CALCUL. (PAT.)

PIERRE CAVERNEUSE. *Voyez* ALTITES et GÉODES. (PAT.)

PIERRE DE CAYENNE, *cailloux* ou *diamans de Cayenne*; ce sont de petits cristaux de quartz d'une belle eau, comme les *cailloux du Rhin*, les *diamans de Médoc*, &c. (PAT.)

PIERRE DES CENDRES ou TIRE-CENDRES. *Voyez* TOURMALINE. (PAT.)

PIERRE A CHAMPIGNONS, espèce de *tuf* qu'on trouve aux environs de Naples, qui a la propriété de se couvir de champignons quand on le tient dans un endroit frais et humide. (PAT.)

PIERRE CHANGEANTE. *Voyez* HYDROPHANE. (PAT.)

PIERRE A CHARPENTIER, ardoise tendre et noirâtre, dont on se sert pour tracer des lignes. *Voyez* ARDOISE. (PAT.)

PIERRE CHATOYANTE. *Voyez* ŒIL-DE-CHAT. (PAT.)

PIERRE DE CHAUDRON. On a quelquefois donné ce nom à la *pierre ollaire*. Voyez OLLAIRE et SERPENTINE. (PAT.)

PIERRE ou PAVÉ DE LA CHAUSSEE DES GÉANS. *Voyez* BASALTE. (PAT.)

PIERRE A CHAUX. C'est une *pierre calcaire grossière* et qui se délite en petits fragmens, qu'on fait calciner pour la convertir en chaux vive, qu'on éteint ensuite dans de l'eau, et que l'on convertit en mortier et en ciment en la mêlant avec du sable ou de la brique pilée. Toute *pierre calcaire* exempte de mélange pourroit servir à faire de la chaux: le *marbre* le plus pur feroit même la chaux la meilleure, mais on se sert ordinairement du *bouzin* ou *pierre calcaire friable*, qui ne pourroit être employée ni comme moilon ni comme *pierre de taille*. Si la *pierre à chaux* contient du *maganèse*, elle donne la *chaux maigre* qui a la propriété d'acquérir en très-peu de temps la plus grande solidité. (PAT.)

PIERRE DE CHÉLIDOINE ou PIERRE D'HYRONDELLES. *Voyez* CALCÉDOINE. (PAT).

PIERRE DE CHEVAL. *Voyez* BÉZOARD. (PAT.)

PIERRE DE CIRCONCISION. Quelques naturalistes ont donné cette dénomination inconvenante aux *pierres de hache*. Voyez HACHES DE PIERRE et JADE. (PAT.)

PIERRE DE CLOCHE. On a donné ce nom à plusieurs *basaltes* et *laves porphyriques*, qui résonnent sous le marteau comme des pièces de bronze. *Voyez* PORPHYRE-SONORE. (PAT.)

PIERRE CLOISONNÉE. *Voyez* CONCRÉTIONS et LUDUS-HELMONTII. (PAT.)

PIERRE DE COBRA ou PIERRE DE SERPENT. Les Portugais donnoient ce nom aux *cornes d'ammon* qu'ils avoient trouvées au Cap de Bonne-Espérance. *Voyez* AMMONITE et CORNE D'AMMON. (PAT.)

PIERRE DE COCHON. On donne ce nom trivial à un *bézoard* de porc ou à la *pierre puante* qui est une *pierre calcaire*. Voyez BÉZOARD et PIERRE PUANTE. (PAT.)

PIERRE DE COLOPHANE. On a quelquefois donné ce nom au *pech-stein* ou *pierre de poix*. Voyez PECH-STEIN. (PAT.)

PIERRE COLUBRINE. C'est une variété de *serpentine*, ou une *pierre ollaire*. Voyez OLLAIRE et SERPENTINE. (PAT.)

PIERRE DE COME. C'est la *pierre ollaire* de Chiavenna, dont on fait des marmites qu'on transporte à Côme. *Voyez* OLLAIRE. (PAT.)

PIERRE DE COQ ou PIERRE ALECTORIENNE, calcul qu'on trouve quelquefois dans les entrailles et sur-tout

dans le fiel et dans le foie des vieux coqs; on lui attribue des vertus chimériques; elle est bonne tout au plus à faire de la couleur comme les autres concrétions biliaires. *Voyez* CALCUL. (PAT.)

PIERRE DES COQUILLES. Quelques naturalistes ont donné ce nom aux *perles* qui se trouvent dans l'*aronde de Ceylan* ou *moule-à-perles*. Voyez MOULE. (PAT.)

PIERRE DE CORNE ou ROCHE DE CORNE. *Voyez* HORN-BLENDE. (PAT.)

PIERRE DE CRABES. Les anciens lithologistes appeloient de ce nom des *pétrifications* qui ressembloient à la queue d'une écrevisse. C'étoit des portions de NAUTILES ou de GRYPHITES. *Voyez* ces mots. (B.)

PIERRE DE CRAPAUD, dent fossile de *dorade*. *Voyez* CRAPAUDINE. (PAT.)

PIERRE DE CROIX DE BRETAGNE, SCHORL CRUCIFORME ou PIERRE DE CROIX (Romé-Delisle), STAUROTIDE (Haüy).

Ce minéral est formé de la réunion de deux prismes hexaèdres un peu applatis, qui se croisent en se pénétrant mutuellement d'une manière plus ou moins complète; ils se coupent à angles droits, ou obliquement en forme de croix de Saint-André. Ils sont terminés ou par une face plane, perpendiculaire à l'axe des prismes, ou par un sommet dièdre, dont les faces correspondent aux deux grandes faces du prisme. Leur couleur est grise, ils sont opaques, et leur surface est micacée. Leur grandeur varie depuis trois à quatre lignes jusqu'à un pouce de diamètre, sur une longueur à-peu-près double.

La pesanteur spécifique de la *pierre de croix* est, suivant Lamétherie, de 3,286.

Suivant l'analyse faite par Descotils, elle contient:

Silice	48
Alumine	40
Chaux	1
Oxide de fer	9,50
Oxide de magnèse	0,50
Perte	1
	100

Cette *pierre* se trouve en Bretagne à Couetligué et aux environs de Quimper. Elle a pour gangue un schiste micacé qui tombe en décomposition.

Haüy a réuni la *grenatite* ou *granatite* du mont Saint-Gothard avec la *pierre de croix*; mais ces deux substances ont

trop peu de ressemblance pour pouvoir être confondues en une seule espèce. *Voyez* GRENATITE. (PAT.)

PIERRE CRUCIFORME, hyacinthe blanche du Hartz. *Voyez* ANDRÉOLITHE. (PAT.)

PIERRE CUBIQUE ou QUARTZ CUBIQUE. On donna d'abord ce nom aux petits cristaux de borate de chaux et de magnésie de Lunebourg, avant que l'analyse eût appris quelle étoit sa véritable nature. *Voyez* BORACITE. (PAT.)

PIERRE A DETACHER. C'est une *argile à foulon*, espèce de *marne* qui a la propriété d'absorber les matières grasses et huileuses. *Voyez* ARGILE et MARNE. (PAT.)

PIERRE DIVINE, PIERRE NEPHRETIQUE, PIERRE DES AMAZONES. Ce sont les différens noms qu'on donne au *jade verdâtre*. Voyez JADE et PIERRE DES AMAZONES. (PAT.)

PIERRE-DOUCE, PIERRE DEMI-DOUCE, PIERRE-RUDE, noms que les ouvriers sur métaux donnent aux différentes espèces de *pierre à polir*. Voyez POLIER-SCHIEFER. (PAT.)

PIERRE DE DOMINE. Quelques naturalistes hollandais ont donné ce nom à une *terre bolaire* ou *argile savoneuse*, marbrée de blanc et de vert, et d'une consistance ferme et presque pierreuse qu'on trouve dans l'île d'Amboine. (PAT.)

PIERRES DE DRAGÉES ou DRAGÉES DE TIVOLI. Ce sont des petites concrétions calcaires blanches, un peu raboteuses, d'une forme ovoïde, qui se forment dans quelques eaux thermales. *Voyez* CONCRÉTIONS et DRAGÉES DE TIVOLI. (PAT.)

PIERRE-DE-DRAGON. Quelques charlatans ont, dit-on, donné ce nom aux *pierres lenticulaires*, qui n'ont rien de commun avec des dragons qui sont des êtres imaginaires. *Voyez* LENTICULAIRES. (PAT.)

PIERRE A ECORCE, nom donné par Saussure à la *horn-blende*, parce que sa superficie se couvre d'une croûte brunâtre de l'épaisseur du doigt, par l'effet de sa décomposition et de l'oxidation du fer qu'elle contient. *Voyez* HORNBLENDE. (PAT.)

PIERRE D'ÉCREVISSE. C'est le nom des deux demi-globes que l'on trouve dans le voisinage de l'estomac de l'*écrevisse*, avant l'instant où elle change de test. C'est la matière du nouveau test, sur laquelle on a bâti bien des contes, à laquelle on a attribué bien des vertus. *Voyez* aux mots ÉCREVISSE et CRUSTACÉS. (B.)

PIERRE D'ÉCREVISSE ou YEUX D'ÉCREVISSE, concrétions pierreuses qui se forment dans le corps des *écrevisses*, et qu'on emploie en pharmacie comme remède absorbant. *Voy.* ECREVISSE. (PAT.)

PIERRE ECUMANTE. Quelques naturalistes donnent ce nom au *gœsten* des Suédois, que Romé-Delisle regarde comme une lave cellulaire et spongieuse. (PAT.)

PIERRE ELASTIQUE ou PIERRE FLEXIBLE. On en connoît de plusieurs espèces, comme le *marbre élastique* du palais Borghèse et le *grès pliant* du Brésil. *Voyez* GRÈS et MARBRE. (PAT.)

PIERRE ELECTRIQUE. *Voyez* TOURMALINE. (PAT.)

PIERRE ELÉMENTAIRE. On a quelquefois donné ce nom à des *agates* qui offroient quatre couches de couleurs différentes, qu'on supposoit représenter ce qu'on nommoit autrefois les *quatre élémens*. (PAT.)

PIERRE A EMPREINTES, *pierres schisteuses* qui offrent des empreintes de végétaux, de poissons, de reptiles, &c. On trouve sur-tout ces pierres dans les houillères. *Voyez* HOUILLE. (PAT.)

PIERRE D'ÉPONGES. Ce sont des fragmens de *madrépores*, de *coraux*, ou d'autres polypiers pierreux qui se trouvent englobés dans la substance des *éponges*. On a attribué de grandes vertus à ces fragmens. *Voyez* aux mots MADRÉPORE et EPONGE. (B.)

PIERRE D'ETHIOPIE. Les anciens naturalistes ont donné ce nom au *basalte noirâtre* dont les Egyptiens nous ont laissé divers monumens. *Voyez* BASALTE. (PAT.)

PIERRE ETOILÉE. On donne ce nom à des *pétrifications* qui présentent des figures d'étoiles. *Voyez* ASTROÏTE et ENCHRINITE. (PAT.)

PIERRE ETOILÉE. C'est ainsi qu'on appelle les articulations de certaines *enchrinites fossiles*. Voyez au mot ENCHRINITE. (B.)

PIERRE-A-FARD. *Voyez* TALC. (PAT.)

PIERRE A FAUX. *Voyez* GRÈS. (PAT.)

PIERRE A FEU ou PIERRE A FUSIL. On a donné ce nom tantôt au SILEX et tantôt à la PYRITE. *Voyez* ces mots. (PAT.)

PIERRE DE FIEL. C'est un calcul biliaire qui se rencontre dans la vésicule du *fiel* ou dans le conduit cholédoque. Son toucher est gras, sa couleur olive foncée. En la délayant dans l'eau, on en obtient une nuance olivâtre dont les peintres font usage. Ces pierres se forment principalement dans les ruminans qui vivent de foin sec pendant l'hiver, et lors-

qu'ils sont mis au vert, pendant le printemps : ces concrétions se dissolvent d'elles-mêmes. (V.)

PIERRE A FILTRER, *grès* poreux dont on fait des vaisseaux propres à filtrer l'eau qu'on veut purifier des parties grossières qu'elle tient *en suspension*, car le filtre n'arrête point celles qui sont *en dissolution*, telles que le *gypse*. L'une des meilleures *pierres à filtrer* est un *grès blanc* de Libochovitz en Bohême. (PAT.)

PIERRE DE FOIE ou PIERRE HÉPATIQUE. *Voyez* PIERRE PUANTE. (PAT.)

PIERRE DE FLORENCE. On donne ce nom à une *pierre marneuse* et *ferrugineuse* qui forme des couches dans les collines des environs de Florence, et qui est remarquable en ce qu'elle présente, quand elle est sciée et polie, des espèces de paysages où l'on voit des villes ruinées avec leurs remparts, leurs tours, leurs obélisques, leurs pyramides, le tout environné de décombres et dans un état de désolation.

Ces ruines sont d'une couleur rembrunie, tirant sur le rouge ou le jaunâtre. Le fond ou le ciel est d'une teinte plus claire, ou rousse, ou ardoisée, sur lequel elles se détachent d'autant mieux, qu'elles sont surmontées d'une teinte blanchâtre qui les fait paroître éclairées par un soleil couchant. Cette teinte se termine quelquefois en pointes rougeâtres comme les flammes d'un incendie.

Le ciel offre des veines onduleuses et vagues, d'une teinte plus foncée, qui ne ressemblent point mal à des nuages. Ce ciel est quelquefois parsemé de quelques taches rondes et noirâtres : on diroit que ce sont des bombes qui viennent achever de ruiner la ville.

Sur le devant, c'est-à-dire dans la partie inférieure du tableau, l'on voit ordinairement ce que les peintres appellent une *terrasse ;* c'est un terrein irrégulier où l'on voit des herbes et des broussailles ; ce qui achève de rendre ces petits tableaux de la nature semblables à ceux qui sont les produits de l'art.

Tous ces jolis accidens intéressent par leur singularité ceux mêmes qui s'occupent le moins des productions minérales, mais ils piquent sur-tout la curiosité du naturaliste qui veut se rendre raison de ce petit phénomène. Diverses circonstances qu'il présente en font un problême assez difficile à résoudre. On voit, par exemple, des pans de murailles formés d'assises horizontales, d'épaisseur et de couleur différentes ; et tout à côté sont d'autres pans de muraille composés d'assises toutes semblables aux précédentes, soit pour la couleur, soit pour l'épaisseur, mais qui ne leur correspondent plus : de

2

1

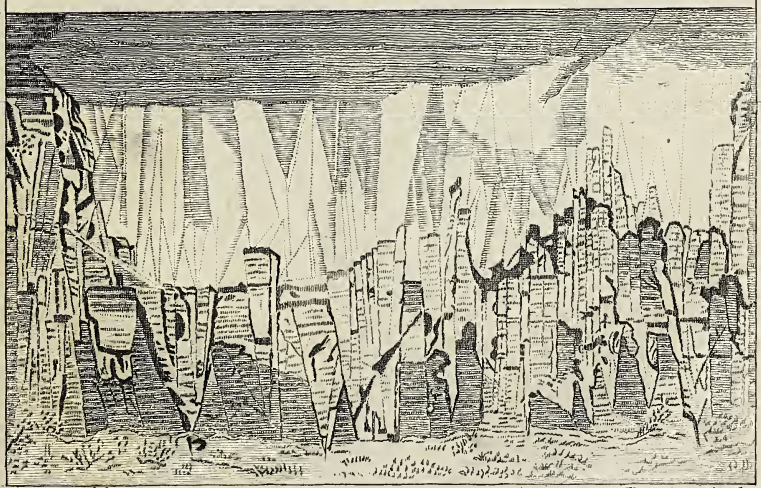

Deseve del. *Droüet Sculp.*

1 . Pierre de Florence .
2 . Poudingue d'Angleterre .

sorte qu'il est évident que ces différentes masses composées d'assises semblables, furent dans le principe parfaitement contiguës les unes aux autres, et que c'est par l'effet d'un déplacement postérieur des masses, que ces assises ne se trouvent plus en rapport les unes avec les autres.

Il leur est arrivé en petit la même chose qu'on observe souvent en grand dans les montagnes secondaires, où l'on voit que par l'effet des affaissemens partiels, il y a des massifs dont les couches se trouvent placées à quelques pieds ou même à quelques toises plus bas que les couches qui leur ressemblent de toutes manières dans le massif voisin.

Dans les *pierres de Florence* cet accident se trouve répété si souvent, que quelquefois on voit cinq à six petits pans de muraille de deux ou trois lignes de large sur douze à quinze de hauteur, qui sont accolés les uns aux autres, mais de manière que leurs couches ou assises sont graduellement placées plus bas que les couches voisines, à-peu-près comme des escaliers ou comme les notes d'une gamme de plain-chant.

On voit aussi quelquefois à la droite et à la gauche du tableau, des massifs semblables à des escarpemens de montagnes, composés de couches horizontales qui, de part et d'autre, sont exactement semblables; et dans l'espèce de vallée qui séparé ces escarpemens, l'on voit des amas de décombres parmi lesquelles on reconnoît très-bien des blocs qui sont composés de couches toutes semblables à celles des deux grands massifs collatéraux.

Il est donc, je le répète, impossible de ne pas reconnoître que, dans le principe, toutes ces couches furent contiguës les unes aux autres, et qu'il y a eu quelque déplacement.

Mais de quelle manière s'est fait ce déplacement? Comment arrive-t-il que les parties déplacées se trouvent si bien accolées les unes aux autres qu'à peine apperçoit-on la ligne qui les sépare, et enfin comment s'est rempli l'espace qui se trouve entre les deux espèces de montagnes qui forment les parties collatérales? Il faut observer de plus, que la matière qui remplit cet espace et qui forme le fond ou le ciel du tableau, est d'une couleur plus claire et d'une nature un peu différente de celle des ruines : elle est plus calcaire et beaucoup moins chargée de fer.

Quand on remonte à l'origine même et à l'époque de la formation de cette *pierre*, on peut rendre compte de ces divers faits; mais autrement toute explication paroît impossible.

Les collines des environs de Florence sont composées d'une *pierre marneuse*, nommée *macigno*, dont les différentes couches varient pour la couleur et la consistance, de même que

pour la proportion des substances dont elles sont composées. Il y a des couches sur-tout dans la partie supérieure des collines qui sont presque purement argileuses, et très-chargées d'oxige de fer; on leur donne le nom de *bardellone*. Parmi celles-ci, il s'en trouve qui sont très-disposées à se déliter en rhomboïdes, et qui ont formé les ruines dont il s'agit. Voici comment on peut le concevoir :

Après que cette couche argilo-ferrugineuse a été déposée, et lorsqu'elle étoit encore dans un état de mollesse, l'oxide de fer dont elle étoit pénétrée s'est distribué par couches horizontales et parallèles entr'elles. On sait que c'est une propriété particulière des oxides de fer, et c'est à cette propriété que sont dues presque toutes les *pierres rubanées*.

Après cette première opération, la matière argileuse ou marneuse a pris du retrait sur elle-même, non pas en se desséchant, comme on l'a dit, puisqu'elle étoit au fond de la mer, ainsi que le prouvent les couches qui ont été encore déposées au-dessus du *bardellone*, mais par le seul jeu des attractions; et comme il paroît que la matière du dépôt étoit d'abord lâche et peu compacte, le retrait a opéré des vides considérables entre les masses qui sont ainsi demeurées isolées les unes des autres.

Il est aisé de sentir que dans cette opération les fragmens les plus extérieurs de chacune de ces masses s'en détachent insensiblement et glissent plus bas que leur premier niveau : les fragmens suivans de la même masse, et qui étoient un peu plus voisins de son centre, éprouvoient aussi un déplacement, mais en descendant un peu moins bas que les précédens, et ainsi de suite. De là viennent ces degrés qu'on observe dans les fragmens qui sont en appui contre les masses principales.

Il s'est formé ensuite un dépôt d'une matière beaucoup plus calcaire et fort peu sujette au retrait, laquelle a rempli les vides qui existoient entre les masses fendillées de la couche argileuse, et c'est cette matière qui forme aujourd'hui le ciel ou le fond des tableaux.

On observe que les fragmens argileux qui forment les ruines sont en général d'une couleur plus brune sur leurs bords que dans leur centre, parce que le sel marin a pu porter à un plus haut degré l'oxidation du fer avec lequel l'eau de la mer se trouvoit immédiatement en contact.

Quant à la teinte blanche qui règne dans la partie de ce second dépôt qui touche aux ruines, elle est due à l'attraction qu'a exercée sur la petite quantité de fer qu'elle contenoit, celui qui étoit en abondance dans les ruines elles-mêmes.

Cette explication me paroît la plus simple et la plus naturelle

qu'on puisse donner du petit phénomène que présente la *pierre de Florence*. On peut voir celle qu'en a donnée Dolomieu (*Journ. de Phys. octobre 1793*).

Parmi les couches de *macigno*, il y en a qui offrent aussi des paysages, mais d'une autre espèce. Ce sont des dendrites qui représentent assez bien des arbres et des broussailles, c'est pourquoi on donne à cette *pierre* le nom d'*albéresé*. Elle est fort calcaire et de la même nature que celle qui forme le ciel des ruines. C'est aussi une pierre à-peu-près semblable qui leur sert de base, et l'on voit souvent au pied des murailles et des tours, des dendrites qui forment des touffes d'herbes et de buissons. *Voyez* MACIGNO. (PAT.)

PIERRE DE FOUDRE, PIERRE DE TONNERRE, nommée par les anciens *ceraunias*. Depuis le renouvellement des sciences on a révoqué en doute l'existence des *pierres de foudre*, et en général on a regardé comme impossible qu'il tombât des *pierres* du ciel. Aujourd'hui (1805) l'on est assuré qu'il tombe véritablement des *pierres* de l'atmosphère, mais elles ne sont point, comme on le croyoit autrefois, lancées avec la foudre qui n'est elle-même que la simple explosion électrique. Il paroît néanmoins que l'électricité n'est point étrangère à la formation et à la chute des pierres tombées de l'atmosphère, que j'appelle *pierres météoriques* ou *céraunies*. *Voyez* PIERRE MÉTÉORIQUE. (PAT.)

PIERRE FROMENTAIRE. Les anciens lithologistes donnoient ce nom à des fossiles qui représentoient des grains de froment ou leur coupe. Ainsi les grains quartzeux trouvés par Blanc dans des *pierres meulières* des environs de Paris, auroient été pour eux des *pierres fromentaires*, ainsi les *alvéolites* que j'ai décrites dans le *Bulletin des Sciences*, n° 60, auroient été des *pierres fromentaires*. Voyez au mot ALVÉOLITE. (B.)

PIERRE DE FRUITS, FRUCT-STEIN. Quelques minéralogistes allemands donnent ce nom à une *argile* durcie des environs de Chemnitz en Saxe, dont l'intérieur offre des masses arrondies qui ressemblent à des fruits enveloppés dans une pâte; le *poudding* d'Angleterre avoit fait naître la même idée. (PAT.)

PIERRE FRUMENTAIRE, PIERRE LENTICULAIRE, NUMMULITE, NUMMULAIRE, NUMISMALE, PORPITE. *Voyez* LENTICULAIRE. (PAT.)

PIERRE A FUSIL. *Voyez* SILEX. (PAT.)

PIERRE DE GALLINACE. *Voyez* GALLINACE et VERRE DE VOLCAN. (PAT.)

PIERRE GEMME ou PIERRE PRÉCIEUSE. *Voyez* GEMME. (PAT.)

PIERRE GRAPHIQUE. *Voyez* GRANITE GRAPHIQUE au mot GRANIT. (PAT.)

PIERRE DE HACHE. Les minéralogistes allemands ont désigné une espèce particulière de *pierre* sous le nom de *beil-stein* ou *pierre de hache*, qui paroît n'être autre chose qu'un *jade vert;* mais cette *pierre* n'est pas la seule dont les peuples privés de nos arts aient fait des instrumens tranchans : ils se sont servis de toutes celles que l'expérience leur avoit fait connoître pour être les plus propres à résister au choc des corps durs sans se briser. (PAT.)

PIERRE HÉLIOTROPE, JASPE-AGATE mêlé de rouge et de vert. *Voy.* AGATE, HÉLIOTROPE et JASPE. (PAT.)

PIERRE HÉMATITE, *crayon rouge* ou *sanguine*. Voyez HÉMATITE. (PAT.)

PIERRE HÉPATIQUE, LEBER-STEIN. On donne quelquefois ce nom à du *gypse bitumineux* et d'une odeur fétide. On le donne aussi à la *pierre calcaire puante*, et en général à toutes les *pierres* qui, étant frottées, exhalent une odeur désagréable, sur-tout l'odeur de foie de soufre. (PAT.)

PIERRE HERBORISÉE, ou plutôt ARBORISÉE. On le dit sur-tout des *agates* qui présentent dans leur intérieur des figures d'arbres. *Voyez* AGATES, ARBORISATIONS et DENDRITES. (PAT.)

PIERRE D'HIRONDELLE, petits graviers quartzeux qu'on trouve dans l'estomac des *hirondelles* comme dans celui des autres oiseaux; mais on attribue aux *pierres d'hirondelle* des vertus particulières (qu'elles n'ont point).

On appelle aussi *pierres d'hirondelle*, *pierres de Chélidoine* ou *pierres de Sassenage*, de petites *agates* de forme lenticulaire qu'on trouve dans les grottes d'une montagne voisine de Sassenage en Dauphiné, et dans un ruisseau des environs d'Aigle en Suisse. Ces petites *agates* proviennent de quelques *laves* décomposées dont elles occupoient les alvéoles. *Voyez* AGATE. (PAT.)

PIERRE A L'HUILE. On le dit des *pierres à rasoir* qui sont ou des schistes primitifs argileux et quartzeux, des espèces de *cos*, ou des *grès de Turquie*, d'un grain extrêmement fin. (PAT.)

PIERRE HUMAINE. *Voyez* le mot CALCUL. (V.)

PIERRE HYDROPHANE; c'est-à-dire, qui devient transparente quand elle est dans l'eau. *Voyez* HYDROPHANE. (PAT.)

PIERRE HYSTERIQUE. C'est le moule intérieur d'une espèce de *térébratule*, qui représente assez bien les organes

extérieurs de la génération de la femme. *Voyez* au mot TÉRÉBRATULE. (B.)

PIERRE DES INCAS ou MIROIR DES INCAS, *Pyrite* ou *marcassite polie* qu'on a trouvée dans les anciens tombeaux du Pérou. On a présumé qu'elle servoit de miroir aux souverains de cette contrée.

Quelques naturalistes ont aussi donné le nom de *pierre des Incas* à la *pierre de Gallinace*, qui est un verre de volcan, de couleur noire et opaque susceptible de poli. (PAT.)

PIERRE INFERNALE, *nitrate d'argent* qui a été fondu et coulé dans une lingotière, où il prend la forme de petits cylindres, dont les chirurgiens se servent pour toucher et brûler les chairs fongueuses des plaies. (PAT.)

PIERRE D'IRIS. On donnoit ce nom à des cristaux pierreux qui, par quelque accident de leur contexture naturelle, ou par l'effet de quelque choc, ou par un étonnement causé par le feu, présentent dans leur intérieur les couleurs de l'iris. On les appelle aujourd'hui simplement *cristal irisé*. (PAT.)

PIERRE JUDAÏQUE. On donnoit autrefois ce nom aux *pointes d'oursins fossiles* qui ont la forme d'une olive, et qu'on avoit d'abord trouvées en Palestine. *Voyez* OURSIN. (PAT.)

PIERRE DE LABRADOR. *Voyez* FELD-SPATH CHATOYANT. (PAT.)

PIERRE DE LAIT, *Milch-stein* des Allemands. C'est un *lait de lune* ou *agaric minéral*, d'une consistance un peu ferme. Ce n'est autre chose qu'une matière calcaire ou gypseuse déposée par les eaux dans les fissures et les cavités du rocher. (PAT.)

PIERRE DE LARD. On donne ce nom à la *stéatite*, parce qu'elle a le coup-d'œil et l'onctuosité d'une matière grasse.

La *pierre de lard de la Chine*, dont sont faits les petits magots, n'est pas, suivant Klaproth, une *stéatite*, attendu qu'elle ne contient point de *magnésie*. Il lui donne le nom de *bild-stein* (*pierre à sculpture.*)

La *pierre de lard de la Chine* est, pour l'ordinaire, d'une couleur olivâtre, tirant quelquefois sur le rouge. Elle est tantôt opaque, et tantôt translucide.

Sa pesanteur spécifique est de 2,785 à 2,815. Klaproth a fait l'analyse de deux variétés, qui lui ont donné les résultats suivans :

Bild-stein translucide.		*Bild-stein opaque.*	
Silice.....	54	.....	62
Alumine.....	36	.....	24
Oxide de fer..	0,75	.....	0,50
Eau.....	5,50	.....	10
Chaux.....	0, 0	.....	1
	96,25		97,50

Brochant, t. 1, pag. 451. *Voyez* STÉATITE. (PAT.)

PIERRE LEGÈRE. On a donné ce nom à des *silex*, ou décomposés ou incomplètement formés, qui, par leur contexture poreuse, se trouvent plus légers que l'eau. On voit aussi du *quartz* tellement celluleux, qu'il est plus léger qu'une *pierre-ponce* : tel est celui que j'ai rapporté de la mine d'or de Bérésof en Sibérie.

La *koupholite* est aussi appelée *pierre légère*. Voyez KOUPHOLITE. (PAT.)

PIERRE LENTICULAIRE, PIERRE FRUMENTAIRE, NUMMULITE, NUMISMALE, NUMMULAIRE, PORPITE. *Voyez* LENTICULAIRE. (PAT.)

PIERRE LENTICULAIRE, nom généralement donné aux *camérines*, à raison de leur forme semblable à une lentille ; ce sont des coquilles fossiles fort communes dans certains pays. *Voyez* au mot CAMÉRINE et au mot DISCOLITE. (B.)

PIERRE DE LIAIS ou PIERRE DE LIERRE. *Voyez* LIAIS et PIERRE A BATIR. (PAT.)

PIERRE DE LIERRE. C'est une corruption du mot *pierre de liais*. Voyez LIAIS et PIERRE A BATIR. (PAT.)

PIERRE DE LIMACE. Les charlatans donnent ce nom à une concrétion pierreuse et nacrée, qui se trouve dans le dos de la *limace*, et à laquelle ils attribuent des propriétés imaginaires. (PAT.)

PIERRE A LIME. On a quelquefois donné ce nom à l'*émeril*, parce qu'il polit le fer, comme le pourroit faire une lime douce. (PAT.)

PIERRE DE LIS. C'est une espèce d'*encrine fossile*, qui ressemble à une fleur de lis non épanouie. *Voyez* au mot ENCRINE. (B.)

PIERRE DE LIS ou LIS DE PIERRE. On a donné ce nom au *palmier marin*, dont on trouve des empreintes sur des schistes, qui ont quelque ressemblance à une fleur portée sur une longue tige. *Voyez* ENCRINE. (PAT.)

PIERRE LUMACHELLE ou simplement LUMACHELLE. C'est le nom qu'on donne à des marbres qui sont presque entièrement composés de débris de coquilles. *Voyez* LUMACHELLE et MARBRE. (PAT.)

PIERRE LUMINEUSE, ou PIERRE PHOSPHORIQUE DE BOLOGNE. *Voyez* BARYTE. (PAT.)

PIERRE DE LUNE. On donne ce nom à des *pierres châtoyantes*, dont les reflets argentés imitent la lumière de la lune. Quelques auteurs prétendent que c'est l'*adulaire* qui est la *pierre de lune*. Mais comme il existoit dans le commerce des *pierres de lune*, long-temps avant que l'on connût l'*adulaire*, il paroît qu'on donnoit ce nom à d'autres substances, et notamment à une variété d'*opale* qui, soit par l'effet de la décomposition ou de sa structure naturelle, ne réfléchit qu'une lumière blanche ou légèrement bleuâtre. (PAT.)

PIERRE DE LYDIE. C'est le nom que les anciens donnoient à la *pierre de touche*, qui n'est autre chose qu'un *trapp noirâtre* ou un *basalte*. On supposoit sans doute que cette *pierre* ne se trouvoit que dans l'Asie mineure, suivant l'usage reçu de tout temps, d'attribuer une origine lointaine aux substances dont on veut relever l'importance; car l'Italie elle-même est abondamment pourvue de basaltes qui pouvoient faire l'office de *pierre de touche*. Toute *pierre* d'un grain fin, d'une couleur obscure, et qui n'est pas attaquable aux acides, est propre à cet usage, et le basalte volcanique remplit ces différentes conditions. (PAT.)

PIERRE DE LYNX. C'est la même chose que la BÉLEMNITE. *Voyez* ce mot. (B.)

PIERRE DES MAGICIENS. C'est le *tubipore musique*, qui est de couleur rouge, et que les magiciens d'autrefois et les charlatans d'aujourd'hui, employent pour tromper le peuple. *Voyez* au mot TUBIPORE. (B.)

PIERRE DE MALAC ou de MALACA, *bézoard* du porc-épic. *Voyez* BÉZOARD. (PAT.)

PIERRE DE MANSFELD, *Schiste cuivreux* du comté de Mansfeld, qui présente des empreintes de poissons convertis en pyrite. *Voyez* CUIVRE et EMPREINTES. (PAT.)

PIERRE DE LA MATRICE. C'est le moule intérieur d'une espèce de *terebratule* qui ressemble assez bien aux parties intérieures et extérieures de la matrice des femmes. *Voyez* au mot TÉRÉBRATULE. (B.)

PIERRE DE MEMPHIS ou MEMPHITE. Les anciens donnoient ce nom à plusieurs espèces de *pierres*; notam-

ment à l'*agate onyx*, qu'on supposoit venir des environs de Memphis en Egypte, mais qui se trouve dans beaucoup de pays. *Voyez* AGATE. (PAT.)

PIERRE MÉTÉORIQUE. *Voy.* PIERRES MÉTÉORIQUES, à la suite des articles PIERRE. (PAT.)

PIERRE MEULIÈRE, concrétions de nature silicée et caverneuses, qui forment tantôt de grandes masses disséminées dans des massifs de terreins sablonneux, et qui sont assez volumineuses pour qu'on en puisse tirer des meules de moulin d'une seule pièce, et tantôt en petits blocs qu'on est obligé de réunir plusieurs ensemble, en les assujétissant avec des cercles de fer. Les premières se trouvent à la Ferté-sur-Marne, à Mont-Regard en Bourgogne, à Monthoron en Poitou. &c. Les autres se trouvent à Corbeil près de Paris, près de Houlbec, en Normandie.

On donne aussi le nom de *pierre meulière* à des *laves* dures, comme celles des environs d'Andernach sur le Rhin, qui font un objet considérable d'exportation, et qui sont d'un excellent usage. (PAT.)

PIERRE DE MIEL. HONIGSTEIN Werner; MELLITE Haüy; SUCCIN OCTAÈDRE Lamétherie. *Voy.* MELLITE et SUCCIN. (PAT.)

PIERRE DE MOCHE, PIERRE DE MOCCO ou de MOKA. Quelques naturalistes ont donné ces noms à des *agathes* ou *calcédoines arborisées* qui nous viennent des contrées orientales. *Voyez* AGATE. (PAT.)

PIERRE DE MOKA ou de MOCCO, PIERRE DE MOCHE, *agate arborisée orientale.* Voyez AGATE. (PAT.)

PIERRE DE MORAVIE ou de NAMIEST. *Voy.* PIERRE DE NAMIEST. (PAT.)

PIERRE A MOUCHES, FLIEGEN-STEIN ou MUCKEN PULVER; c'est-à-dire, *poudre à mouche.* On donne ce nom à l'*arsenic natif* qu'on réduit en poudre, et qu'on délaie dans l'eau pour tuer les mouches. (PAT.)

PIERRE MURALE. On a donné ce nom à des calculs tuberculeux, comme le fruit du mûrier. *Voyez* CALCUL. (PAT.)

PIERRE DE NAMIEST. Suivant De Born, c'est un *granitelle* composé de *quartz blanc*, de *grenats* et de *mica*, où les *grenats* sont disséminés dans toute la masse, et outre cela, ils forment des lignes parallèles qui font de cette roche, une belle *pierre rubanée.* Elle se trouve à Namiest ou Naniest, en Moravie. (PAT.)

PIERRE NAXIENNE ou de NAXOS. *Voyez* PIERRE A RASOIR. (PAT.)

PIERRE NEPHRÉTIQUE ou PIERRE DES AMAZONES. *Voyez* JADE. (PAT.)

PIERRE NOIRE. *Voyez* CRAYON. (PAT.)

PIERRE NOMMULAIRE, ou NUMMULAIRE, ou NUMISMALE. *Voyez* LENTICULAIRE. (PAT.)

PIERRE NUMISMALE. *Voyez* LENTICULAIRE. (PAT.)

PIERRE NUMMULAIRE. C'est la CAMERINE. *Voyez* ce mot. (B.)

PIERRE OBSIDIENNE, émail noir volcanique dont on peut faire des miroirs. *Voyez* OBSIDIENNE et VERRE DE VOLCAN. (PAT.)

PIERRE OCULAIRE ou ŒILLÉE. *Voy.* au mot ŒILLÉ. (PAT.)

PIERRE ODONTOÏDE, dent de *requin* pétrifiée. *Voy.* DENTS FOSSILES et GLOSSOPÈTRES. (PAT.)

PIERRE ODORANTE ou YOLITHE. *Voyez* PIERRE DE VIOLETTE. (PAT.)

PIERRE DES OISEAUX. *Voy.* PIERRE ALECTORIENNE et PIERRE D'HIRONDELLE. (PAT.)

PIERRE D'OLIVE ou PIERRE JUDAIQUE, pointe d'*oursin* fossile, qui ressemble, pour la forme, à une olive. *Voyez* OURSIN. (PAT.)

PIERRE D'OLIVE. C'est un piquant fossile d'*oursin*, qui ressemble à une olive garnie de son pédicule. *Voyez* au mot OURSIN. (B.)

PIERRE OLLAIRE, espèce de *serpentine* dont on fait des marmites et autres vases. *Voyez* OLLAIRE. (PAT.)

PIERRE DES ORCADES. On a donné ce nom à une matière pierreuse blanchâtre, cylindrique, un peu tuberculeuse, qu'on trouve dans les îles Orcades et dans le pays de Galles; c'est quelquefois une simple concrétion fortuite, et quelquefois un corps organisé devenu fossile. (PAT.)

PIERRE OSSIFRAGE ou OSTEOCOLLE. C'est une concrétion calcaire de forme cylindrique, à laquelle on attribuoit des vertus imaginaires. *Voyez* CONCRÉTION. (PAT.)

PIERRE OVAIRE ou OOLITHE, *pierre calcaire* composée de petites concrétions globuleuses. *Voyez* CONCRÉTIONS. (PAT.)

PIERRE D'OUTREMER. On donnoit autrefois ce nom au *lapis lazuli*. Voyez LAPIS. (PAT.)

PIERRE DE PANTHÈRE ou JASPE-PANTHÈRE, *Jaspe* tacheté de plusieurs couleurs. *Voyez* JASPE. (PAT.)

PIERRE DE PAON. Les joailliers donnent ce nom au cartilage de la *moule perlière* qui est susceptible de poli, et qui donne des reflets couleur d'iris. (PAT.)

PIERRE DE PARANGON. Quelques naturalistes ont donné ce nom à la PIERRE DE TOUCHE. (PAT.)

PIERRE PEINTE. *Voyez* DENDRITES. (PAT.)

PIERRE DE PERIGORD ou PERIGUEUX, *Manganèse* gris compacte, qui se trouve près de Périgueux. *Voyez* MANGANÈSE. (PAT.)

PIERRE PESANTE ou SPATH PESANT. C'est le *sulfate de baryte*. Le *tungstène* des Suédois signifie aussi *pierre pesante;* mais c'est une substance métallique. *Voyez* BARYTE et TUNGSTÈNE. (PAT.)

PIERRE DE PHENICIE ou DE PALESTINE, ou PIERRE JUDAIQUE, pointe d'*oursin fossile* qui a la forme d'une olive. (PAT.)

PIERRE PHRYGIENNE. Les anciens naturalistes ont donné ce nom à une *pierre d'alun* qu'on trouvoit dans l'Asie mineure, principalement en Phrygie. (PAT.)

PIERRE A PICOT ou PIERRE PICOTÉE. *Voyez* VARIOLITE. (PAT.)

PIERRE DES PIERRES. Quelques naturalistes anciens ont donné ce nom à l'*onix*. Voyez AGATE. (PAT.)

PIERRE PLANTE ou LITHOPHYTE. *Voyez* MADRÉPORE. (PAT.)

PIERRE-A-PLATRE. On donne ce nom au *gypse* grossier confusément cristallisé, et qui pour l'ordinaire est mêlé de carbonate de chaux qui le rend plus propre à la maçonnerie que le *gypse* pur; telle est sur-tout la *pierre-à-plâtre* de Montmartre. *Voyez* GYPSE. (PAT.)

PIERRE DE POIS ou PISOLITE, concrétion calcaire globuleuse. *Voyez* AMMITE et CONCRÉTION. (PAT.)

PIERRE DES POISSONS. On donne ce nom aux osselets d'une apparence pierreuse, qu'on trouve dans la tête de certains poissons. *Voyez* POISSONS. (PAT.)

PIERRE DES POISSONS. Des auteurs prétendent qu'il se forme quelquefois des concrétions pierreuses dans la tête de certains poissons et de plusieurs reptiles, comme les *crapauds*, les *serpens*. C'est une erreur, à ce qu'il paroît; car on a pris certains ossemens qui doivent se trouver naturellement dans les parties de la tête de ces animaux pour des concrétions contre nature. Jadis on leur attribuoit de grandes vertus, et la médecine en faisoit usage; mais à mesure que l'on est devenu plus savant, les remèdes sont devenus moins efficaces; et enfin, de nos jours, on s'est moqué de ce qui guérissoit autrefois; mais si l'on a ôté les remèdes, on a laissé les maladies pour l'avantage des médecins. *Voyez* BÉZOARD et AMULETTE. (V.)

PIERRE DE POIX, PIERRE DE COLOPHANE, PIERRE PICIFORME, PIERRE RÉSINIFORME, PISSITE (Lamétherie). *Voy.* PECH-STEIN. (PAT.)

PIERRE-PONCE. *Voyez* PONCE. (PAT.)

PIERRE DE PORC, *pierre calcaire* qui, étant frottée, exhale une odeur de foie de soufre. *Voyez* PIERRE PUANTE. (PAT.)

PIERRE DE PORC-ÉPIC et PIERRE DE PORC DES INDES. *Voyez* BÉZOARD. (PAT.)

PIERRE A PORCELAINE ou PETUNT-SÉ. *Voyez* FELD-SPATH PETUNT-SÉ. (PAT.)

PIERRE POREUSE. On donne ce nom à diverses espèces de *pierres*, telles que les *tufs*, les *grès à filtrer*, &c. (PAT.)

PIERRE DE PORTLAND, *pierre de taille* de nature calcaire dont on fait beaucoup d'usage à Londres; elle est grise et d'un grain grossier, mais elle est forte et résiste bien aux injures de l'air. On la tire de l'*île de Portland* dans la Manche. (PAT.)

PIERRE DE PORTUGAL. Quelques naturalistes ont donné ce nom à la *pyrite ferrugineuse* et à la *pyrite arsenicale* que d'autres appellent *pierre de santé*, et dont on fait quelques petites bijouteries. (PAT.)

PIERRE A POTS ou PIERRE OLLAIRE. *Voyez* OLLAIRE. (PAT.)

PIERRE POURRIE. Les ouvriers sur métaux donnent ce nom à une *pierre schisteuse, friable*, dont ils se servent pour donner le poli à leurs ouvrages. On la tire d'Angleterre; la marne feuilletée de Menil-montant qui sert de gangue à la *menilité*, paroît être de la même nature. *Voyez* POLIER-SCHIEFER ou SCHISTE A POLIR. (PAT.)

PIERRE DE LA PROVIDENCE. On a quelquefois donné ce nom à des amas de pierres lenticulaires. *Voy.* LENTICULAIRE. (PAT.)

PIERRE PUANTE ou PIERRE-PORC, *pierre calcaire* qui exhale une odeur fétide quand on la frotte avec un corps dur. Quelques naturalistes ont attribué cette odeur à des matières animales qui se sont trouvées enfouies dans la pâte de la *pierre* lorsqu'elle étoit encore dans un état de mollesse. Mais si cela étoit, toutes les *pierres coquillières*, les matières animales pétrifiées, et notamment les poissons, devroient avoir une odeur semblable, et c'est ce qu'on ne voit point. D'ailleurs les *pierres puantes* se rencontrent sur-tout parmi les marbres *salins*, ainsi que l'observe Romé-Delisle (tom. 1,

pag. 574.). Or tous les *marbres salins* sont des *marbres primitifs* dont la formation est antérieure à l'existence de toute espèce d'animaux.

On pourroit soupçonner que la puanteur de ces *pierres* est due à la décomposition des pyrites qui pouvoient s'y trouver contenues, et dont le soufre, après avoir abandonné le fer, se seroit combiné avec la matière calcaire, et auroit formé un foie de soufre terreux. Mais le célèbre chimiste SAGE, qui a fait l'analyse des *pierres puantes*, n'y a pas trouvé le moindre atome de soufre, et il pense que c'est un *hépar phosphorique* ou *phosphure terreux*, qui produit leur puanteur, laquelle en effet ne ressemble point à l'odeur des *sulfures*, et se rapproche de celle que répand l'urine de chat. On ne sera plus étonné de trouver le *phosphore* dans le règne minéral, puisqu'on sait aujourd'hui qu'il existe des montagnes entières de *phosphate de chaux*.

La *pierre puante* étant pour l'ordinaire d'une belle pâte et d'un travail facile, elle a été souvent mise en œuvre par les sculpteurs, on en trouve sur-tout fréquemment dans les monumens gothiques. Parmi ceux du quatorzième siècle, on distingue un grand bas-relief représentant les douze apôtres, qui décoroit autrefois le portail de l'église des Mathurins, et qu'on voit aujourd'hui dans le Musée des monumens français, sous le n° 73.

Palassau, dans sa *Minéralogie des Pyrénées*, cite plusieurs localités où ces montagnes recèlent des *pierres puantes*; on en trouve dans plusieurs autres contrées : j'en ai rapporté des monts *Oural* en Sibérie; celle-ci contient des coquilles.

Il ne faut pas confondre avec la *pierre puante* les *pierres bitumineuses*, dont l'odeur est fort différente. (PAT.)

PIERRE A QUEUE DE PAON. *Voy.* PIERRE DE PAON. (PAT.)

PIERRE A RASOIR, schiste argileux primitif, composé de couches qui sont alternativement rousses et noirâtres ou couleur d'ardoise. Les premières ont le grain plus fin : les autres paroissent devoir leur couleur à un mélange de molécules de *hornblende*. Ces couches sont adhérentes l'une à l'autre, ou plutôt il y a transition de l'une à l'autre. Il paroît que la matière qui compose les deux couches étoit d'abord mêlée, et que c'est par le jeu des affinités qu'elle a été distribuée en couches plus ou moins distinctes, ainsi que cela s'observe dans la plupart des schistes primitifs. Les montagnes de la Lorraine fournissent beaucoup de *pierres à rasoir*.

Celle de *Turquie* est d'une nature fort différente : c'est un grès quartzeux d'une extrême finesse. (Pat.)

PIERRE A RAVETS. On donne ce nom dans les Antilles aux *laves* celluleuses et scoriformes, dont les petites cavernosités servent de retraite à des myriades de *blattes*, connues dans ces contrées sous le nom de *ravets*. Voyez Laves. (Pat.)

PIERRE RAYÉE. *Voyez* Pierre de namiest. (Pat.)

PIERRE REFRACTAIRE ou APYRE. C'est celle qu'on ne peut ni fondre sans addition, ni calciner, comme les *gemmes*, le *quartz*, &c. (Pat.)

PIERRE DES REINS, DE LA VESSIE, DU FIEL. *Voyez* Calcul. (Pat.)

PIERRE DES REMOULEURS. C'est un Grès. *Voyez* ce mot. (Pat.)

PIERRE RETICULAIRE, *madrépore* réticulé fossile. *Voyez* Rétépore. (Pat.)

PIERRE DE ROCHE. *Voyez* Roche. (Pat.)

PIERRE DES ROMPUS ou OSTEOCOLLE. *Voyez* Concrétions. (Pat.)

PIERRE RUDE, variété de *pierre à polir*. Voyez Polierschiefer. (Pat.)

PIERRE DE RUINES, *pierre de Florence*, qui, étant sciée et polie, offre des tableaux qui représentent des villes ruinées et quelquefois embrasées. *Voyez* Pierre de Florence. (Pat.)

PIERRE DE SABLE. *Voyez* Grès. (Pat.)

PIERRE A SABLON, *grès* friable, qu'on brise pour en faire du sablon à écurer ou à dégrossir les pierres ou les métaux qu'on veut polir. (Pat.)

PIERRE SACRÉE. Les anciens donnoient ce nom à un *porphyre* d'un vert obscur, à taches blanches; c'est une variété de *serpentin*. (Pat.)

PIERRE DE SAINT-ETIENNE. On a donné ce nom à une *cornaline blonde*, parsemée de taches rouges, qui ressemblent à des gouttes de sang. (Pat.)

PIERRE DE SAMOS. On donnoit autrefois ce nom à l'*hématite* ou *sanguine* dure, qui est la *pierre à brunir* des orfèvres. (Pat.)

PIERRE DE SANG. On a tantôt donné ce nom au *jaspe sanguin*, et tantôt à la *sanguine*, qui est une *hématite* terreuse. *Voyez* Jaspe et Sanguine. (Pat.)

PIERRE DE SANTÉ. On appelle ainsi les *marcassites* qui sont taillées à facettes et employées en bijouterie. *Voyez* Pyrites. (Pat.)

PIERRE DE SARCOPHAGE ou PIERRE ASSIENNE. C'étoit une pierre vitriolique qui avoit la propriété de dessécher les corps qui y étoient ensevelis et d'en faire des espèces de momies. (Pat.)

PIERRE DE SARDES ou de SARDAIGNE, dont on a fait *sardoine*, qui est une *cornaline jaunâtre*. Voyez Calcédoine et Cornaline. (Pat.)

PIERRE DE SASSENAGE ou de CHELIDOINE, ou PIERRE D'HIRONDELLE, petites *agates lenticulaires*. Voyez Agate et Pierre d'hirondelle. (Pat.)

PIERRE SAVONEUSE, STEATITE COMMUNE ou PIERRE DE LARD. *Voyez* ces mots. (Pat.)

PIERRE DE SERPENS. On a donné ce nom, tantôt à des *ammonites*, à cause de leur figure en spirale, et tantôt à des substances pierreuses, naturelles ou artificicielles, auxquelles on attribuoit la propriété chimérique de guérir la morsure des serpens, en absorbant le sang de la blessure. (Pat.)

PIERRE DE SERPENT ou PIERRE DE COBRA. C'est une préparation argileuse que les moines de l'Inde vendent comme ayant été formée dans la tête de la *vipère naja*, et comme étant un spécifique contre la morsure de ce redoutable reptile. Si cette pierre a paru guérir quelquefois de la morsure des *serpens*, c'est que ces *serpens* n'étoient point venimeux ou n'avoient pas un venin assez actif pour faire mourir un homme. (*Voyez* au mot Vipère.) Dès le temps de Redi, on avoit reconnu que si elle s'attachoit sur les blessures des *vipères*, ce n'étoit pas parce que ces blessures étoient empoisonnées, mais parce qu'il en découloit du sang, et qu'elles ne jouissoient par conséquent que de la propriété générale de l'argile la plus commune lorsqu'elle est desséchée, c'est-à-dire d'absorber l'humidité. (B.)

PIERRE SERPENTINE. *Voyez* Serpentine. (Pat.)

PIERRE DE SYRIE. *Voyez* Pierre judaïque. (Pat.)

PIERRE SMECTITE ou STEATITE. *Voyez* Stéatite. (Pat.)

PIERRE DU SOLEIL. On a donné ce nom à plusieurs sortes de *pierres;* celle à laquelle il pourroit le mieux convenir, seroit l'*astérie* ou *girasol*, qui est un *saphir*. Voyez Astérie et Girasol. (Pat.)

PIERRE SONNANTE, KLING-STEIN, espèce de lave porphyrique qui résonne sous le marteau ; c'est la même chose que le *porphyre sonore*. *Voyez* Kling-stein et Porphyre sonore. (Pat.)

PIERRE SORCIÈRE, nom ridicule donné à la *lenticu-*

laire, parce qu'elle sautille quand on la met dans le vinaigre, ce qui est l'effet de l'action dissolvante de cet acide. (Pat.)

PIERRE DE SOUDE. *Voyez* Soude. (Pat.)

PIERRE SPECULAIRE, *miroir-d'âne* de quelques auteurs, *gypse en fer-de-lance* de Montmartre. *Voyez* Gypse. (Pat.)

PIERRE STEATITE. *Voyez* Stéatite. (Pat.)

PIERRE DE STOLPEN. Ce nom, qui signifie en langue slavone ou esclavone *pierre en colonne*, a été donné au *basalte* par les habitans de la Bohême, les Polonais, et autres peuples dont la langue dérive du slavon. *Voyez* Basalte. (Pat.)

PIERRE DE THEBAÏDE. C'est le *granit* d'Egypte, le *granit rouge* ou *granit oriental*. Voyez Granit. (Pat.)

PIERRE DE TIBURON ou de MANATI, dénomination très-impropre qu'on a donnée dans les pharmacies à un os de l'oreille de la *baleine*, qu'on emploie comme remède absorbant. (Pat.)

PIERRE DE THUM, THUMMER-STEIN. Les minéralogistes allemands donnent ce nom à l'*axinite* ou *schorl violet* du Dauphiné. *Voyez* Axinite. (Pat.)

PIERRE EN TIGE, PIERRE A BAGUETTE, Scapolite (Dandrada.), Rapidolithe (Abildgaard.). *Voyez* Scapolite. (Pat.)

PIERRE DE LA TOLFA, *pierre alumineuse* d'où l'on tire l'alun de Rome. *Voyez* Alun et Pierre alumineuse. (Pat.)

PIERRE TOMBÉE DU CIEL ou de l'ATMOSPHÈRE. *Voyez* Pierre météorique. (Pat.)

PIERRE DE TONNERRE. On donnoit autrefois ce nom à des *pyrites*, et même à des *bélemnites* et à des *pierres* taillées en forme de hache, qui sont l'ouvrage d'anciens peuples non civilisés qui habitèrent jadis nos contrées. Aujourd'hui (1803), on sait qu'il tombe véritablement des *pierres*, sinon avec la foudre, au moins avec d'autres météores enflammés. *Voyez* Pierre météorique. (Pat.)

PIERRE DE TRASS, tuf volcanique des environs d'Andernach, qu'on emploie au même usage que la *pouzzolane*. Voyez Trass. (Pat.)

PIERRE DE TRIPPES. On donne ce nom à une concrétion de *sulfate de baryte*, qui se trouve dans quelques couches argileuses des mines de sel de Wieliczka, parce qu'elle prend la forme d'un cordon tortillé à-peu-près comme des boyaux. *Voyez* Baryte. (Pat.)

PIERRE DE TONNERRE ou de FOUDRE. C'est la Bélemnite. *Voyez* ce mot. (B.)

PIERRE DE VIOLETTE. On donne ce nom ou celui de *jolite* ou *jolithe* à diverses substances pierreuses, qui, étant humectées, répandent une odeur plus ou moins semblable à celle de la *violette*. Quelques naturalistes ont cru qu'elles la devoient à des végétaux odorans qui s'y trouvoient mêlés de manière ou d'autre. Mais les corps organisés se décomposent tellement dans le sein de la terre, qu'il est fort rare qu'ils puissent communiquer leur odeur bonne ou mauvaise aux matières terreuses, et le principe de ces odeurs est purement minéral. Ces *pierres* sentent la *violette*, comme l'*acide muriatique* sent le *safran*, comme l'*arsenic* sent l'*ail*, &c. (PAT.)

PIERRE VOLANTE, PIERRE A MOUCHE, POUDRE A MOUCHE, MUCKEN-PULVER, noms triviaux qu'on a donnés à l'*arsenic* natif, qu'on réduit en poudre et qu'on met dans de l'eau pour tuer les mouches. (PAT.)

PIERRE DE VULPINO. *Voyez* GYPSE. (PAT.)

PIERRE-GARRIN (*Sterna hirundo* Lath., pl. enl., n° 987, ordre des PALMIPÈDES, genre de l'HIRONDELLE DE MER. *Voy.* ces mots.). Cet oiseau a une calotte noire sur la tête; le manteau d'un joli gris; tout le devant du corps d'un beau blanc; les pennes des ailes grises; les pennes de la queue pareilles au ventre; les latérales bordées de noir à l'extérieur; le bec, les pieds rouges, et environ seize pouces de longueur.

Cette *hirondelle de mer* habite nos côtes maritimes, remonte dans les terres en suivant les grandes rivières, et s'arrête sur les lacs et les grands étangs. La femelle dépose dans un petit creux, sur le sable nu, deux à trois œufs, gros, bruns ou gris ou presque verdâtres, car leur couleur est sujette à varier : le canton qu'elle choisit est toujours à l'abri du nord et au-dessous de quelques petites dunes.

Les petits éclosent couverts d'un duvet épais, gris blanc, et semé de quelques taches noires sur la tête et le dos; ils quittent le nid dès qu'ils sont éclos, mais ils ne volent que plus de six semaines après; à cette époque, leur plumage est d'un gris blanc sur la tête, le dos et les ailes. Cette espèce arrive en France au printemps et part vers la mi-août. (VIEILL.)

PIERRERIES ou PIERRES PRECIEUSES. *V.* GEMMES. (PAT.)

PIERRES FIGURÉES. On donne ce nom aux pierres qui représentent accidentellement différens objets connus. (PAT.)

PIERRES FINES ou PIERRES PRÉCIEUSES. *Voyez* GEMMES. (PAT.)

PIERRES MÉTÉORIQUES, PIERRES TOMBÉES DU CIEL. On a dans tous les temps beaucoup parlé des *pierres*

tombées du ciel, et l'on a souvent regardé comme telles des substances qui certainement n'en venoient pas, comme les *pyrites* ordinaires, et même les *bélemnites* et les *orthocératites* qui sont des corps organisés fossiles, et les *pierres de hache* qui sont évidemment taillées de main d'homme. On les appeloit *céraunies*, *pierres de foudre*, *pierres de tonnerre*, parce qu'on croyoit qu'elles étoient le noyau de la foudre. Mais depuis la renaissance des lettres jusqu'à la présente année 1803, les sociétés savantes les plus célèbres regardoient la chute de ces corps comme contraire aux loix de la saine physique, et la rangeoient parmi les erreurs populaires. Cependant le fait paroît aujourd'hui constaté, de manière à ne pouvoir plus le révoquer en doute.

Parmi les écrivains de l'antiquité qui ont fait mention de la chute des *pierres*, Pline et Tite-Live sont ceux qui rapportent les faits les mieux constatés. Tite-Live parle de différentes pluies de *pierres* qui avoient eu lieu principalement aux environs du mont *Albanus*, qui est voisin de Rome; et Pline rapporte (*liv. 2, chap. 58*) qu'on voyoit encore de son temps une *pierre* d'une grosseur énorme qui étoit tombée en Thrace, près de la rivière d'Ægos-Potamos, la seconde année de la soixante-dix-huitième olympiade (467 ans avant J. C.). Elle étoit, dit-il, de la grandeur d'un chariot et de la couleur d'un corps brûlé. Les Grecs prétendoient que cette *pierre* étoit tombée du soleil, et que le philosophe Anaxagore avoit prédit le jour où elle devoit arriver sur la terre, sur quoi Pline remarque judicieusement qu'une semblable prédiction auroit été plus miraculeuse que la *pierre* elle-même. Il ajoute que néanmoins il est certain qu'il est souvent tombé des *pierres* du ciel : *Decidere tamen crebro, non erit dubium.* Il dit qu'on en conservoit une dans le gymnase d'Abydos, dont les Grecs racontoient également que sa chute avoit été prédite par Anaxagore. On en voyoit une troisième dans la ville de Cassandrie ou Potidée; enfin *il a vu lui-même* une de ces *pierres* dans le pays des Voconces (qui habitoient la partie méridionale du Dauphiné). Il est malheureux que ce grand naturaliste ne nous ait pas laissé la description de cette *pierre*.

Depuis Pline jusqu'au dix-huitième siècle, on n'a conservé la mémoire que d'un assez petit nombre de faits de cette nature : le mieux constaté est la chute d'une *pierre* de deux cent soixante livres, près d'Ensisheim en Alsace, en 1492. Mais depuis 1750, quoiqu'on ajoutât fort peu de foi à ces phénomènes, on les a plus souvent observés, et notamment aux époques suivantes, qui ont été recueillies par divers auteurs, tels que M. Howard, dans les *Transactions philos.*,

année 1802, et M. Izarn, dans l'ouvrage qu'il a publié en floréal dernier (avril ou mai 1803).

M. Delalande rapporte, dans les *Etrennes historiques de Bresse*, année 1756, que dans le mois de septembre 1753, environ une heure après midi, le temps étant fort chaud et fort serein, on entendit un bruit semblable à deux ou trois coups de canon, qui retentit jusqu'à six lieues à la ronde : ce fut à Pont-de-Vêle où le bruit fut le plus considérable. A Liponas, village qui est à trois lieues de là, on entendit un sifflement semblable à celui d'une fusée ; et le même soir, on trouva à Liponas et à Pin, village près de Pont-de-Vêle, et qui est à trois lieues de Liponas, deux masses noirâtres, d'une figure presque ronde, mais fort inégale, qui étoient tombées dans des terres labourées, où elles s'étoient enfoncées d'un demi-pied : l'une des deux pesoit environ vingt livres.

Le même savant ajoute qu'on avoit entendu un bruit semblable en Basse-Normandie le jour de Saint-Pierre (29 juin), 1750, et qu'il étoit tombé à Niort, près de Coulances, une masse à-peu-près de la même nature que les précédentes. Une de ces *pierres* se voyoit à Dijon, dans le cabinet de M. Debeost; elle pesoit onze livres et demie.

Le célèbre minéralogiste Deborn fait mention, dans son *Lithophylacium* (pag. 125), d'une substance qu'il décrit ainsi : « Fer attirable, en grains brillans, dans une matrice » verdâtre (*ferrum virens* Linn.). On en trouve des morceaux » qui pèsent depuis une jusqu'à vingt livres, épars, aux en- » virons de Plann, près de Tabor, dans le cercle de Béchin » en Bohême. Ils sont revêtus d'une écorce noire comme » une scorie ». Et il ajoute : « Les gens crédules disent que » ces fragmens sont tombés du ciel, le 3 juin 1753, au milieu » des tonnerres ».

En 1769, trois autres masses pierreuses, qu'on disoit également tombées de l'atmosphère, furent présentées à l'académie; la première dans le mois de février, par l'abbé Bachelay son correspondant; on disoit qu'elle étoit tombée avec le tonnerre, près de Lucé dans le Maine. La seconde vers la fin de la même année, par M. Gurson de Boyaval; on la disoit également tombée avec le tonnerre, près d'Aire en Artois. La troisième fut remise par M. Morand le fils; on la disoit tombée dans le Cotentin avec les mêmes circonstances.

L'historien de l'académie ajoute à la narration de ces faits, la note suivante : « L'académie est certainement bien loin » de conclure de la ressemblance de ces trois *pierres*, qu'elles » aient été apportées par le tonnerre : cependant la ressem-

» blance des faits arrivés en trois endroits si éloignés, la » parfaite conformité entre ces *pierres*, et les caractères qui » les distinguent des autres *pierres*, lui ont paru des motifs » suffisans pour publier cette observation, et pour inviter les » physiciens à en faire de nouvelles sur ce sujet; peut-être » pourroient-elles jeter de nouvelles lumières sur la matière » électrique et sur son action dans le tonnerre ».

Le 24 juillet 1790, on a vu paroître sur les landes de Bordeaux un globe de feu très-considérable, entre neuf et dix heures du soir, qui fut apperçu depuis Dax jusqu'à Agen, distans de plus de trente lieues. Après avoir parcouru un certain espace en laissant après lui une trace lumineuse, il fit une explosion terrible, qui fut suivie d'une grêle de *pierres* sur plusieurs communes, et notamment sur Juillac, qui est à quatre lieues au S. O. de Mézin.

Suivant le procès-verbal du maire de cette commune, les *pierres* tomboient dans quelques endroits à la distance de dix pas les unes des autres : en général elles étoient d'un assez petit volume, la plupart du poids d'un demi-quart de livre. On en trouva néanmoins d'une à deux livres, et l'on dit qu'il y en avoit une de vingt-quatre à vingt-cinq livres, qui fut portée à Mont-de-Marsan. On ajoute que M. Carris, seigneur de Barbotan, député à l'assemblée nationale, avoit apporté à Paris plusieurs de ces *pierres*, dont deux pesoient vingt-cinq à trente livres.

Le frère du célèbre chimiste Darcet, curé de la Bastide, lui envoya une de ces *pierres*, et l'accompagna d'une observation curieuse; c'est qu'au moment où ces *pierres* tomboient, elles étoient dans un état de mollesse pâteuse : « Il y en a, » dit-il, qui sont tombées sur des pailles, et ces pailles se sont » attachées à ces *pierres*, et comme identifiées. J'en ai vu une » dans ce genre; elle est à la Bastide... Celles qui sont tombées » sur les maisons ne rendoient pas en tombant le son d'une » *pierre*, mais celui d'une matière qui n'est pas encore bien » compacte ».

Cette observation est confirmée par le procès-verbal du maire de Juillac, qui dit que *la plus grande partie tombèrent doucement, et d'autres tombèrent en sifflant avec rapidité; et il s'en est trouvé quelques-unes qui sont entrées dans la terre, mais très-peu.* (Izarn, *Lith. atm.*, pag. 80 et suiv.)

M. Howard a rapporté plusieurs autres faits semblables : il cite notamment une douzaine de petites *pierres* tombées à Sienne en Toscane, le 9 juillet 1794; une grande *pierre* du poids de cinquante-six livres tombée dans le comté d'York, le 13 décembre 1795; plusieurs *pierres* tombées à Bénarès,

dans les Indes, le 19 décembre 1798, &c. Je ne détaillerai pas ici les circonstances de ces phénomènes, attendu que j'en ai déjà fait mention dans l'*art.* GLOBE DE FEU.

En 1798, on a vu dans le Lyonnais, un phénomène de la même nature que les précédens : la marche rapide du globe de feu se dirigeoit à-peu-près de l'est à l'ouest, elle s'est terminée par la chute d'une *pierre météorique*, près du village de Sales, à une lieue et demie au N. O. de Villefranche, à sept à huit lieues au N. N. O. de Lyon. M. Drée, qui a été sur les lieux en 1802, y a recueilli les renseignemens suivans, qu'il a consignés dans le *Journ. de Phys.*, floréal an 11, où il rapporte le fait en ces termes (*pag. 384*) :

« Le 22 ventôse an 6 (12 mars 1798), environ six heures du » soir, par un temps calme et serein, un globe lumineux et » extraordinaire attira vers l'orient les regards des habitans de » la commune de Sales et des villages environnans, qui reve- » noient de leurs travaux, et bientôt son approche rapide et un » bourdonnement effrayant, semblable à celui d'un corps » irrégulier et creux qui traverseroit rapidement l'atmosphère, » jeta tous les citoyens de cette commune dans la plus grande » épouvante, sur-tout lorsqu'ils le virent passer au-dessus de » leur tête à très-peu d'élévation. Suivant leur rapport, ce » globe laissoit après lui une longue traînée de lumière, et » jetoit, *avec un pétillement presque continuel, de petites* » *bluettes de feu semblables, selon eux, à de petites étoiles.*

» Sa chute fut ensuite remarquée par trois ouvriers qui » n'en étoient pas à cinquante pas.... Ces trois témoins s'ac- » cordent à dire que ce corps arrivoit avec une rapidité éton- » nante, et qu'après sa chute ils entendirent une espèce de » bruissement partant de la place où il s'étoit enfoui ».

(Cette chute eut lieu dans une vigne près de la maison de Pierre Crépier, que la peur empêcha, de même que les trois témoins, d'aller reconnoître ce qui étoit tombé.)

« Ce ne fut que le lendemain matin qu'il fut appelé par » les témoins Chardon et Lapoces, qui avoient amené avec » eux M. Blandel, adjoint de la commune de Sales, et plu- » sieurs autres personnes, et ils se rendirent ensemble sur » la place où ils avoient vu le globe s'enfoncer dans la terre. » Là, au fond d'un creux fort évasé, de dix-huit pouces de » profondeur, c'est-à-dire de toute l'épaisseur de la terre » végétale, ils trouvèrent une grosse masse noire, de forme » ovoïde irrégulière, et, selon eux, semblable à une tête de » veau. Elle étoit entièrement recouverte d'une croûte noire ; » elle n'étoit plus chaude ; elle avoit l'odeur de poudre à » tirer ; et ils remarquèrent aussi qu'elle étoit fendue en plu-

» sieurs endroits.... Cette masse transportée chez Crépier, » leur premier soin fut d'examiner la nature d'un objet si » inattendu et ce qu'il pouvoit renfermer. La *pierre* fut donc » pesée et cassée sur-le-champ.... Le poids de cette *pierre* étoit » d'environ vingt livres ».

M. Drée en a donné une description fort détaillée, dont voici à-peu-près la substance : Sa surface est une croûte noire, vitrifiée, opaque, d'un quart de ligne d'épaisseur, qui fait feu sous le briquet.

L'intérieur offre une matière terreuse, durcie, de couleur gris de cendre, du tissu granuleux, dans laquelle sont disséminées différentes substances : 1°. Du fer en grains, depuis le plus petit volume jusqu'à une ligne de diamètre et quelquefois plus ; ce fer est un peu malléable, mais plus dur et plus blanc que le fer forgé ; 2°. une pyrite blanche tirant un peu sur la couleur du nickel, tantôt lamelleuse et tantôt grenue ; 3°. quelques globules de couleur grise, qui paroissent avoir les caractères du trapp ; 4°. enfin l'on y voit, mais rarement, quelques petites masses irrégulières d'une espèce de stéatite olivâtre.

M. Drée n'a pu donner la pesanteur spécifique de cette *pierre*, attendu son défaut d'homogénéité.

D'après l'analyse qui en a été faite par Vauquelin, elle contient sur cent parties :

Silice	46
Oxide de fer	38
Magnésie	15
Nickel	2
Chaux	2
	103

L'augmentation de poids provient de l'oxigène absorbé par le fer natif.

Vauquelin observe que le résultat de son analyse a beaucoup de rapports avec celles qui ont été faites par M. Howard de diverses autres *pierres météoriques*.

On voit aussi que la description minéralogique de la *pierre* de Villefranche se rapproche beaucoup de celles de M. de Bournon.

Quelques mois avant que le mémoire de M. Drée parût, on n'avoit point encore fait le rapprochement des *pierres météoriques* tombées en France, avec celles qui avoient fait l'objet des travaux de M. Howard et de M. de Bournon, et comme l'on ne connoissoit chez nous ces dernières que par les descriptions faites ou rapportées par les savans d'Angleterre, qui pré-

sentoient entr'elles des différences assez notables, il restoit dans les esprits un certain doute qu'on ne sauroit blâmer en pareil cas; aussi, quand M. Pictet lui-même lut à l'Institut un mémoire à ce sujet, eut-il besoin d'une sorte de courage pour achever sa lecture, ainsi que nous l'apprend M. Izarn.

A cette époque, la marche de ce Dictionnaire m'ayant conduit à l'article GLOBE DE FEU, je crus devoir y discuter les preuves que les savans d'Angleterre donnoient de la chute des *pierres météoriques;* et l'on voudra bien remarquer, ainsi que je le dis alors, dès le commencement de l'article, que c'étoit contre mon propre intérêt et par pur zèle pour la vérité, que je parlois de l'insuffisance de ces preuves; car pour le fait en lui-même, je déclarois nettement que je ne doutois pas de sa possibilité, et je faisois voir en même temps que le phénomène s'expliqueroit très-aisément d'après ma *Théorie des volcans.* (*Voyez* GLOBE DE FEU, *tom. IX, pag. 474 et suiv.*)

Je publiai l'extrait de cet article dans le *Journ. de Phys.*, brumaire an XI (octobre 1802). M. de Bournon y répondit en germinal suivant, et il rapporta en même temps de nouvelles preuves. Je me hâtai aussi-tôt d'y donner mon assentiment, dans le cahier suivant du même journal (*floréal an XI, avril 1803, pag. 392*).

C'est dans ce même mois de floréal que la nature semble avoir voulu nous donner une preuve irréfragable et même surabondante de la chute des *pierres météoriques*, par la grêle énorme qu'elle en a fait pleuvoir dans le voisinage de la ville de l'Aigle en Normandie. Un des habitans de cette ville, M. *Marais*, donna quelques jours après une relation naïve de ce phénomène dans une lettre adressée à Paris, à un de ses amis, qui fut lue à l'Institut, et que le naturaliste Lambotin a publiée dans le *Journ. de Phys.* (prairial an XI, mai 1803). Elle est conçue en ces termes :

A l'Aigle, le 13 floréal an XI.

« Il vient de se passer dans notre pays un miracle assez sur-» prenant : le voici sans y rien changer, augmenter ni dimi-» nuer ; il est certain que c'est la vérité même.

» Mardi dernier, 6 floréal (26 avril), entre une et deux » heures après-midi, nous fûmes surpris par un roulement » qui étoit semblable au tonnerre : nous sortîmes et fûmes sur-» pris de voir l'atmosphère assez nette, à quelques petits nuages » près. Nous crûmes que c'étoit le bruit d'un cabriolet, ou le » feu qui étoit dans le voisinage. Nous fûmes alors dans le pré » pour voir d'où ce bruit venoit, et nous vîmes tous les habi-

» tans du Pont-de-Pierre qui étoient à leurs fenêtres et dans » les jardins, demandant qu'est-ce que c'étoit qu'un nuage » qui passoit dans la direction *du sud au nord*, d'où partoit ce » bruit, quoique cependant ce nuage ne sembloit nullement » extraordinaire. Mais la surprise fut bien autre chose lors- » qu'on apprit qu'il étoit tombé de ce nuage *des pierres très-* » *grosses et en grande quantité*, parmi lesquelles il y en avoit » de dix, onze, et jusqu'à dix-sept livres, depuis l'habitation » des Buats (demi-lieue au N. N. O. de l'Aigle) jusqu'à Glos, » en passant par Saint-Nicolas, Saint-Pierre, &c.; ce qui parut » d'abord être une fable, mais qui par la suite s'est trouvé » véritable.

» Voilà comment s'expliquent tous ceux qui ont été té- » moins d'un événement aussi extraordinaire: Ils entendirent » comme un coup de canon, ensuite un coup double plus » fort que le précédent, suivi d'un roulement qui a duré en- » viron dix minutes, le même que nous entendîmes aussi, » accompagné de sifflemens causés par ces *pierres*.... On n'en- » tendit plus rien après; mais on a remarqué qu'avant le coup, » *les poules eurent peur, et les vaches mugissoient extraordi-* » *nairement*. Tous les paysans furent très-effrayés.... A la » vérité on peut être effrayé à moins, car il ne seroit pas sur- » prenant que l'histoire n'offrît pas d'exemple d'une pluie de » *pierres* comme celle-ci. Le morceau que voici, part d'une » grosse qui pesoit onze livres qu'on a trouvée entre les Buats » et le Futey. On dit qu'un curieux a fait l'emplette d'une, » pesant dix-sept livres, pour l'envoyer à Paris. Chacun dans » le pays est curieux d'en posséder une ou un morceau, » comme étant un objet de curiosité. Les plus grosses ont été » lancées si violemment, qu'elles sont entrées dans la terre au » moins à un pied de profondeur. Elles sont noires extérieu- » rement, et grisâtres, comme tu vois, intérieurement; il sem- » ble qu'il y ait dedans une espèce de métal.... Il en est tombé » une près de M. Bois de la Ville, qui demeure près de Glos; » il eut beaucoup de peur, et se sauva sous un arbre. Il en a » trouvé *une grande quantité* de différentes grosseurs dans sa » cour, ses blés, &c., sans compter toutes celles que les paysans » ont trouvées ailleurs....

» La personne qui m'a donné la plus grosse des *pierres* que » je t'envoie, fut pour la ramasser aussi-tôt qu'elle fut tombée; » mais *elle étoit si chaude qu'elle la brûla :* plusieurs de ses » voisins se brûlèrent de même en la voulant ramasser.

» Le Buat l'aîné vient d'arriver, et nous fait ajouter qu'on » a vu un *globe de feu* planer sur la prairie ». (*Journ. de Phys.*, prairial an XI, pag. 460.)

Quelque temps après, et lorsque le fait parut suffisamment constaté, M. Biot, membre de l'Institut, fut chargé par le gouvernement de se transporter sur les lieux, pour y prendre tous les renseignemens relatifs à ce phénomène : il partit de Paris le 26 juin 1803, et après avoir parcouru et observé avec tout le zèle et toute la sagacité qu'on pouvoit attendre d'un savant aussi distingué, il a rendu compte à l'Institut du résultat de son voyage, qui se trouve en abrégé dans sa lettre adressée au ministre de l'intérieur, et publiée dans le *Journ. des Débats* (14 thermidor an XI, 2 août 1803).

« En partant de Paris le 7 messidor, dit M. Biot, je n'allai » pas directement à l'Aigle. Si l'explosion avoit été aussi vio- » lente qu'on l'annonçoit, elle devoit s'être fait entendre à une » grande distance. J'allai d'abord à Alençon, à quinze lieues » O. S. O. de l'Aigle. Chemin faisant j'appris que l'on avoit » vu un globe de feu se diriger *vers le nord*. Une explosion » violente avoit suivi cette apparition ; c'étoit le 6 floréal an XI, » à une heure après-midi.... A Alençon on n'avoit rien en- » tendu, sans doute à cause du bruit ordinaire d'une grande » ville....

» D'Alençon je me rendis à l'Aigle, en parcourant les vil- » lages, conduit par le récit des habitans : tous avoient entendu » le météore au jour et à l'heure indiqués.... Ce n'est pas à » l'Aigle même que le météore a éclaté, c'est à une demi- » lieue de là : j'ai vu les traces effrayantes de ce phénomène ; » j'ai parcouru tous les lieux où il s'est étendu ; j'ai rassemblé » et comparé les récits des habitans ; enfin *j'ai trouvé les pierres* » *elles-mêmes sur la place*, et elles m'ont offert des caractères » physiques qui ne permettent pas de douter de la réalité de » leur chute....». (M. Biot s'est assuré qu'on n'avoit jamais vu aucune *pierre* semblable dans le pays.) « Les plus grosses de » ces *pierres*, lorsqu'on les casse, exhalent encore une odeur » sulfureuse très-forte dans leur intérieur. Celle de leur sur- » face a disparu, et les plus petites n'en exhalent point qui » soit sensible....». (Après avoir recueilli les preuves physiques du fait, M. Biot passe aux preuves morales.) « Vingt hameaux » dispersés, dit-il, sur une étendue de plus de deux lieues » carrées, dont presque tous les habitans se donnent pour » témoins oculaires, attestent *qu'une épouvantable pluie de* » *pierres a été lancée par le météore* ».

(Il seroit superflu de rappeler ici les autres preuves que rapporte le savant observateur, puisque le fait est maintenant reconnu pour incontestable.) Il termine son récit en disant que l'ensemble des témoignages donne de ce phénomène la description suivante :

« Le mardi 6 floréal an XI, vers une heure après midi, le » temps étant serein, on apperçut de Caen, de Pont-Audemer » et des environs d'Alençon, de Falaise et de Verneuil, un » *globe enflammé, d'un éclat très-brillant*, et qui se mouvoit » dans l'atmosphère avec beaucoup de rapidité. Quelques ins- » tans après, on entendit à l'Aigle et aux environs de cette » ville, dans un arrondissement de plus de trente lieues de » rayon, une explosion violente qui dura cinq ou six mi- » nutes. Ce furent d'abord trois ou quatre coups semblables » à des coups de canon, suivis d'une espèce de décharge qui » ressembloit à une fusillade; après quoi on entendit comme » un épouvantable roulement de tambour. L'air étoit tran- » quille et le ciel serein, à l'exception de quelques nuages » comme on en voit fréquemment.

» Ce bruit partoit d'un petit nuage qui avoit la forme d'un » rectangle dont le grand côté étoit dirigé est-ouest. Il parut » immobile pendant tout le temps que dura ce phénomène. » Seulement les vapeurs qui le composoient s'écartoient mo- » mentanément de différens côtés par l'effet des explosions » successives. Ce nuage se trouva à-peu-près à une demi-lieue » au N. N. O. de la ville de l'Aigle; il étoit très-élevé dans » l'atmosphère; car *les habitans de deux hameaux éloignés* » *d'une lieue l'un de l'autre, le virent en même temps au-dessus* » *de leurs têtes.* Dans tout le canton sur lequel ce nuage planoit, » on entendit des sifflemens semblables à ceux d'une *pierre* » lancée par une fronde, et l'on vit en même temps tomber » une multitude de masses minérales, exactement semblables » à celles que l'on a désignées par le nom de *pierres météo-* » *riques.*

» L'arrondissement dans lequel les *pierres* ont été lancées, » forme une étendue elliptique d'environ deux lieues et demie » de long, sur une à-peu-près de large, la plus grande dimen- » tion étant dirigée du S. E. au N. O. par une déclinaison d'en- » viron 22 degrés. Cette direction que le météore a dû suivre, » est précisément celle du méridien magnétique, ce qui est un » résultat remarquable. Les plus grosses *pierres* sont tombées » à l'extrémité S. E. du grand axe de l'ellipse : les moyennes » sont tombées au milieu, et les plus petites à l'autre extré- » mité. Il paroît par-là que *les plus grosses sont tombées les* » *premières*, ce qui est assez naturel. La plus grosse de toutes » celles qui sont tombées pèse dix-sept livres et demie. La plus » petite que j'aie vue pèse environ deux gros (c'est la millième » partie de la précédente). Le nombre de toutes celles qui sont » tombées est *certainement au-dessus de* DEUX *ou* TROIS » *MILLE* ».

M. Sage ayant examiné ces *pierres*, et les ayant comparées avec celles de Villefranche et d'Ensisheim, a trouvé qu'elles avoient entr'elles la plus grande ressemblance à tous égards. Il dit que, d'après les expériences qu'il a faites sur les *pierres météoriques*, il les considère comme étant composées de fer natif, de nickel sulfaté, de quartz ou silice, d'alumine et de magnésie. Il ajoute que s'il n'indique pas précisément les proportions de chacune de ces substances, c'est que celles du fer et du nickel varient.

La proportion du quartz paroît former constamment au moins la moitié des *pierres météoriques*, l'alumine et la magnésie le sixième, et le soufre le trentième. (*Journ. de Phys.*, messidor an XI, juin 1803, p. 72.)

M. Biot a bien voulu me donner deux échantillons des *pierres* qu'il a recueillies lui-même, et qui sont un peu différens pour la contexture : celui qui paroît le moins compacte a le fond d'une couleur plus blanchâtre, et, outre les points brillans et métalliques, on y voit de petites masses couleur de rouille. Quand on le plonge dans l'eau, on entend un bruit qui n'est point le sifflement continu des *pierres marneuses*, mais un bourdonnement semblable à celui d'une mouche qu'on tient par une aile. Quand il commence à sécher, ce qui se fait très-vîte, on y apperçoit des couches curvilignes parallèles entr'elles et à-peu-près parallèles aux grandes faces. Le morceau le plus compacte étant mouillé n'offre aucun de ces effets : il ressemble alors à un porphyre gris à base de trapp, avec de petites taches blanches, et parsemé de points métalliques.

Considérations sur les Pierres météoriques.

Après avoir rapporté les preuves qui constatent la chute de ces pierres, il convient d'examiner de quelle manière peut s'opérer un phénomène regardé si long-temps comme impossible.

J'ose dire que le mystère de leur formation se trouve expliqué d'avance d'une manière complète dans ma *Théorie des Volcans* (publiée en février 1800). Ces deux phénomènes ont entr'eux une si grande analogie, quant à la cause qui les produit, que ce qui convient à l'un s'applique également à l'autre.

Cette théorie, dont j'ai retardé la publication jusque vers la fin de ma carrière, est le fruit de plus de quarante ans d'observations : elle est fondée sur l'ensemble des grands faits géologiques, sur une étude approfondie de la structure du

globe terrestre; elle est entr'autres fondée sur l'existence (que j'ai démontrée le premier) d'une circulation habituelle de divers fluides gazeux qui passent de l'atmosphère dans les *couches schisteuses primitives* (lesquelles sont à l'égard du globe terrestre, ce qu'est l'*écorce* à l'égard des végétaux). C'est là qu'ils se modifient de mille manières, et modifient en même temps les substances, dans lesquelles ils circulent. Ils s'échappent ensuite du sein de la terre sous diverses formes, et présentent des phénomènes différens, suivant les modifications qu'ils ont éprouvées. *Voyez* ASSIMILATION MINÉRALE.

Dans le voisinage des mers, où ces fluides sont plus abondans, plus nombreux, plus actifs dans leur circulation, ils produisent en grand, et d'une manière complète, tous les phénomènes volcaniques. C'est là qu'ils forment par leurs diverses combinaisons cette immense quantité de laves et d'autres matières solides, terreuses, métalliques et combustibles que vomissent les volcans dans leurs éruptions.

Les matières terreuses et métalliques sont formées, comme je l'ai exposé dans ma *Théorie des Volcans*, par la fixation de l'oxigène, et sa combinaison avec un fluide, principe des métaux, par l'intermède du phosphore : le soufre et le phosphore sont produits par la fixation du fluide électrique différemment modifié : les matières bitumineuses sont formées par la combinaison de l'hydrogène, du carbone et de l'oxigène, &c. &c. *Voy.* l'article VOLCANS, et mon *Hist. nat. des Minéraux*, *t. v*, *p. 192*.

Dans les lieux éloignés de la mer, ou qui n'ont avec elle que peu de communication souterraine, les fluides circulans sont moins nombreux, moins abondans, et ne produisent que des phénomènes foibles et imparfaits, tels que les volcans vaseux de Macalouba, de Crimée, de Modène, &c. qui ne vomissent que des matières terreuses et incohérentes, sans aucun signe d'embrasement; ou bien ce sont de simples émanations de gaz inflammables, comme sont les feux de *Pietra-mala* dans l'Apennin, qui ne produisent aucune matière solide.

Ou bien enfin ce sont des phénomènes momentanés, tels que les *globes de feu* plus ou moins considérables, dont les uns s'évanouissent sans bruit et sans effet, les autres avec détonation et formation de quelques corps solides.

Ainsi, quoiqu'il n'y ait jamais de volcan proprement dit dans l'intérieur des continens, il peut s'y manifester de temps en temps quelques-uns de leurs phénomènes, sur-tout dans les lieux mêmes qui furent jadis volcanisés, et qui conservent

encore un reste de leurs anciennes facultés volcaniques, comme de produire du soufre, du bitume, des eaux gazeuses, &c. Aussi voyons-nous que les anciens parlent des pluies de *pierres* comme arrivant par préférence dans le voisinage du mont *Albanus*, près de Rome, qui est bien reconnu aujourd'hui pour être une montagne volcanique. Les voyageurs modernes disent qu'il en est de même aux environs des Cordilières d'Amérique, où se trouvent de nombreux volcans éteints.

Lorsqu'après un espace de temps plus ou moins considérable, ces anciens volcans, ou autres pareils laboratoires de la nature, ont accumulé dans leur sein une certaine quantité de ces mêmes gaz qui jadis concouroient à leurs phénomènes, si, par quelque circonstance particulière, ils viennent à éprouver une de ces commotions qu'on pourroit comparer aux phénomènes galvaniques dans les corps où il reste encore quelque principe de vie, alors les gaz, violemment agités, s'échappent du sein de la terre, et produisent dans l'atmosphère différens phénomènes qui résultent de leurs nouvelles combinaisons.

Je l'ai déjà dit dans l'article ETOILE TOMBANTE, *on ne sauroit douter que les phénomènes de l'atmosphère ne soient des effets chimiques qui résultent des mélanges et de la* RÉACTION *d'une multitude de gaz différens.* Et j'ai indiqué en même temps la cause de la marche rapide de ces météores enflammés.

Les gaz qui produisent les globes lumineux s'échappent du sein de la terre subitement et en grande masse, ainsi qu'on en peut juger par le mouvement de trépidation qu'éprouvent les lieux circonvoisins, comme on vient de l'observer encore à l'occasion du globe de feu qui parut à Beauvais, le 1er octobre 1802, dont l'apparition fut immédiatement précédée par une secousse de tremblement de terre; et comme on l'a sur-tout remarqué à Bologne, où le physicien Ciccolini nous apprend que dans l'été de 1801, *les météores lumineux et les tremblemens de terre* ont été très-fréquens. (*Divers Journ.* du 6 brumaire an X.)

Ces masses de gaz hétérogènes, lancées dans l'atmosphère, et parvenues à une certaine élévation, la parcourent avec rapidité et dans une direction à-peu près horizontale, de même qu'on voit dans des mélanges chimiques certains globules particuliers qui, obéissant à l'action des fluides qui les environnent, les traversent subitement en ligne droite. Ces masses gazeuses, quelque grandes qu'elles soient, ne sont en

effet que des *globules*, relativement à l'immensité du fluide où elles se trouvent plongées.

Dans les régions qu'elles traversent, l'électricité est abondante; elles s'électrisent donc très-fortement dans leur course, à la manière des nuages, et trouvant à chaque pas une infinité de molécules non électrisées, il se fait dans toute leur surface une multitude de petites détonations qui enflamment successivement les molécules combustibles, dont une partie reste en arrière, et forme la trace lumineuse de ces météores.

Si ces molécules gazeuses ne sont que phosphoriques comme dans les étoiles tombantes, alors il n'y a pas d'autre effet qu'un simple dégagement de lumière. Mais si elles sont de nature à pouvoir se combiner en corps solide, le phénomène acquiert plus d'importance. A mesure que les détonations successives ont lieu, la combinaison des molécules gazeuses s'opère; mais dans l'instant même où ces nouveaux composés pourroient passer à l'état *solide* par la perte de leur calorique, ils sont réduits à l'état de *vapeurs coercibles* par la portion de calorique qu'ils reçoivent des détonations voisines : cependant ce calorique se dissipe bientôt, la masse se resserre et quitte la direction horizontale pour prendre la parabole qu'elle décrit dans sa chute.

Mais comme alors toute cette masse est puissamment électrisée, il y a détonation lorsqu'elle approche de la surface de la terre ou de quelque nuage non électrisé; et cette détonnation n'est plus successive et partielle comme dans les premiers instans de l'existence du météore : elle est subite et universelle dans toute sa masse à cause du rapprochement de ses molécules. Dans ce même instant s'opère et la *combinaison* des substances qui sont encore à l'état de gaz, et la *condensation* des parties qui sont à l'état de simples vapeurs; le tout se réunit par l'effet des attractions mutuelles, et tombe sous la forme de masses solides.

Rien ne peut mieux donner une idée de la formation de ces masses pierreuses, que le phénomène continuel que présente le singulier volcan de Stromboli, décrit par Dolomieu. Ses éruptions se font de temps immémorial, de demi-quart-d'heure en demi-quart-d'heure, sans discontinuer; mais elles n'ont rien d'effrayant ni de dangereux; ce n'est qu'une grande et belle expérience de physique, où la nature démontre à chaque instant la concrétion des gaz en matière pierreuse, comme un chimiste la démontreroit dans son laboratoire.

Le cratère a la forme régulière d'un entonnoir terminé

en bas par une pointe, où s'ouvre une petite bouche, et chaque explosion est accompagnée d'une bouffée de flamme rouge, d'où partent des *pierres* étincelantes, et qui font l'effet d'un feu d'artifice. *Il semble*, dit Dolomieu, *que ce soit un air ou des vapeurs inflammables qui s'allument subitement, et qui font explosion en chassant les pierres qui se trouvent sur leur issue.* Dolomieu ajoute que *le volcan en fournit toujours de nouvelles, et qu'il est intarissable sur ce genre de production.* Si l'on eût demandé à ce célèbre scrutateur de la nature d'où venoient ces *pierres* qui se trouvoient toujours à point nommé sur la petite bouche du volcan, je crois qu'il eût été bien en peine de le dire.

Il est donc évident, comme je l'ai dit dans ma *Théorie des Volcans*, que ces masses pierreuses sont instantanément formées par la combinaison chimique des gaz eux-mêmes. (*Hist. nat. des Minéraux, t. v., p. 227 et suiv.*)

La seule différence qu'il y ait entre le phénomène de Stromboli et celui des *globes de feu*, c'est que les gaz du volcan détonnent complètement à l'instant même où ils sortent de la bouche du volcan, comme le prouve cette bouffée de flammes rouges, qui se manifeste à chaque explosion où les pierres sont formées et lancées en l'air; tandis que les météores ne détonnent qu'après avoir parcouru les régions supérieures de l'atmosphère, et à l'instant où ils approchent, soit de la surface de la terre, soit de quelque nuage ou autre masse de fluide non électrisée.

Cette différence dans les deux phénomènes provient uniquement de la différence qui se trouve entre les gaz inflammables de l'un et de l'autre : dans le phénomène volcanique, c'est le Gaz hydrogène phosphoré qui se trouve mêlé avec les différens gaz propres à former les matières solides; or, on sait que le gaz *hydrogène phosphoré* jouit de la propriété de détonner par le seul contact de l'air atmosphérique : toute l'opération doit donc s'accomplir à la bouche même du volcan.

Dans les météores, au contraire, le gaz inflammable qui les anime est un Gaz hydrogène sulfuré qui ne détonne point par le seul contact de l'atmosphère, mais seulement par l'explosion de l'étincelle électrique. Il faut donc que les gaz qui forment le météore soient d'abord puissamment électrisés par leur course rapide dans l'atmosphère, pour que les détonations électriques puissent avoir lieu, et opérer par le dégagement du calorique les diverses combinaisons des gaz, et enfin leur condensation en masses solides.

Je crois devoir faire ici une observation relativement au

phénomène de l'Aigle : parmi les narrations des habitans des différentes communes que M. Biot a visitées, on en voit qui semblent au premier coup-d'œil contradictoires, quoiqu'elles soient en effet toutes conformes à la vérité. Les uns disent, par exemple, que le météore marchoit rapidement : d'autres au contraire l'ont vu stationnaire : les uns ont vu un globe de feu très-éclatant : les autres n'ont apperçu qu'un nuage ordinaire.

Ces différences me paroissent venir uniquement des différentes positions où se trouvoient les témoins, relativement à la direction du météore : ceux qui se trouvoient dans la ligne même qu'il décrivoit dans sa marche ont dû le voir stationnaire, par la même raison qu'on croiroit stationnaire un vaisseau qui marche à pleines voiles, quand on le suit dans les eaux de son sillage, ou quand on le voit du port où il vient en ligne droite.

Ceux au contraire qui voyoient le météore latéralement ont dû trouver sa marche d'autant plus rapide, que leur position se trouvoit plus près de former un angle droit avec la ligne qu'il parcouroit.

Ceux qui le voyoient par-derrière comme les habitans de l'Aigle, au lieu de voir un globe éclatant de lumière, n'ont vu que le nuage de vapeurs qu'il laissoit après lui, et qui leur déroboit la vue de la partie lumineuse. C'est ce nuage de vapeurs qui paroît la nuit sous la forme d'une traînée blanche, de même que la fumée des volcans paroît noire pendant le jour et rouge pendant la nuit.

Les témoins qui se trouvoient en avant du météore, aux environs d'Orbec, par exemple, ont pu le voir stationnaire, mais brillant et sans nuage.

Pluies de diverses substances.

Les matières extraordinaires qui tombent parfois de l'atmosphère, ne sont pas toujours en masses pierreuses et compactes, elles se sont présentées à diverses époques sous des formes différentes. L'explication de ces phénomènes se trouve également dans ma *Théorie des Volcans*, ou dans mon *Histoire naturelle des Minéraux*, ou dans les articles de ce Dictionnaire.

Pline rapporte que, dans l'année qui précéda la défaite de Crassus par les Parthes (l'an 54 avant J. C.), il tomba dans la Lucanie (aujourd'hui la Basilicate) une pluie de morceaux de fer qui étoient celluleux comme des éponges.

J'ai dit, dans ma *Théorie des Volcans*, qu'il existoit un

fluide métallifère dont les différentes modifications produisoient les divers métaux, comme la lumière en se décomposant produit les différentes couleurs; que c'étoit ce fluide qui formoit le fer contenu dans les laves: et j'ai dit, dans mon *Histoire naturelle des Minéraux*, article FER (*tom. 5, pag. 26*) que les émanations volcaniques produisoient, tantôt ensemble et tantôt séparément, les différentes substances terreuses et métalliques; ainsi la grêle de morceaux de fer spongieux a été occasionnée par la raison qu'il n'y avoit que le seul *gaz métallifère* qui se trouvât joint au gaz inflammable, sans aucun mélange d'autres gaz propres à former des matières terreuses, et que ce gaz métallifère, qui est le principe universel des métaux, se trouvoit modifié de manière à former du fer et non un autre métal.

Dion Cassius, dans l'*Histoire de Septime-Sévère*, dit qu'il tomba une pluie qui avoit argenté des vases de cuivre: Fréret pense que c'étoit une pluie mercurielle, et cela peut être. J'ai dit, dans l'article MINES de ce Dictionnaire (tom. 14, pag. 544), que la fameuse mine de mercure de Guanca-Velica au Pérou, étoit dans le cratère d'un volcan, et que le mercure s'y produisoit. Il est donc très-possible que le gaz volcanique métallifère devenu mercuriel par une modification particulière, se soit élevé dans les airs avec l'hydrogène, et qu'après la combustion de celui-ci, il soit retombé sous la forme d'une pluie de mercure.

Plusieurs auteurs ont parlé d'une pluie de *soufre*. J'ai dit, dans ma *Théorie*, que le soufre n'étoit autre chose que le fluide électrique devenu concret par une modification particulière, de même que la concrétion du fluide carbonique forme le diamant. J'ai dit aussi que c'étoit le fluide électrique qui formoit le phosphore par sa combinaison avec la lumière, ce qui s'applique aux phénomènes suivans:

En 1717, le 4 janvier, on vit au Quesnoi éclater successivement dans le même lieu deux globes lumineux, qui formèrent par leur explosion une pluie de feu, sans laisser aucun résidu solide.

Le physicien Beccaria dit aussi qu'il a vu un globe lumineux qui vint terminer sa course assez près de lui, sans explosion, mais en le couvrant, de même que tout ce qui l'environnoit, d'une lumière vague: ce savant pensa que cette lumière étoit un phénomène d'électricité; il convient néanmoins qu'il n'éprouva aucune commotion. J'ai dit, au mot ETOILE TOMBANTE, que ce n'étoit qu'une lueur phosphorique.

Dans ce météore, le phosphore étoit seul: dans ceux du

Quesnoi il étoit accompagné de fluide électrique, dont la détonation avoit opéré l'explosion des globes et la pluie de feu. Il ne faut pas croire au surplus que toutes les fois que le phosphore se trouve réuni avec le gaz inflammable, celui-ci devienne pour cela gaz *hydrogène phosphoré* : la nature offre mille exemples de substances qui se trouvent mêlées et confondues, et qui, malgré leur extrême affinité mutuelle, subsistent chacune à part sans la moindre apparence de combinaison.

Le P. Feuillée rapporte que, le 6 avril 1719, il tomba dans la mer Atlantique, à 45 degrés de lat. sept. et 322 degrés 45 minutes de longitude, une pluie de sable, qui dura depuis dix heures du soir jusqu'au lendemain une heure après-midi. Elle avoit été précédée d'une lumière semblable à celle qu'on avoit vue à Paris, le 30 mars précédent. Le vent étoit à l'E. S. E., et la terre la plus voisine, qui étoit l'île Royale, se trouvoit éloignée du vaisseau de huit à neuf lieues. Sur quoi l'historien de l'académie dit que ce sable auroit donc dû faire au moins tout ce chemin-là dans les airs. Mais il n'a pas pris garde que cette supposition étoit inadmissible, puisque, par la position du vaisseau, il se trouvoit au S. E. de l'île, et que par conséquent le vent d'E. S. E. étoit directement contraire à la marche que le sable auroit dû tenir pour arriver au vaisseau. Ce sable étoit donc bien le produit d'une opération chimique de la nature.

Ce phénomène se trouve tout expliqué dans mon *Histoire naturelle des Minéraux*, où j'attribue la formation des molécules de sable quartzeux *à des gaz fournis par des volcans soumarins ;* et en parlant des couches alternatives ou mélanges de matières calcaires ou argileuses avec le sable quartzeux, j'ajoutois que « les *fluides élastiques formoient par leurs* » *diverses combinaisons*, soit entr'eux, soit avec les élémens » de l'eau et des matières qu'elle contenoit, tantôt des molé- » cules de *quartz pur*, tantôt un mélange de quartz et de » *terre calcaire*, tantôt un assemblage de quartz, de terre » calcaire et d'argile ». (*Tom. 3, pag. 322 et suiv.*)

Ces *gaz* en s'élevant dans l'atmosphère, y éprouvent des combinaisons semblables à celles qu'ils éprouvoient dans le sein de l'Océan : ils y forment de même des grains de sable quartzeux qui tombent de l'air sous la forme de pluie, de même qu'ils descendoient au fond de l'Océan sous la forme d'un dépôt.

Plusieurs fois il est tombé des *pluies terreuses :* l'une des plus remarquables est celle qui a eu lieu cette année aux en-

virons d'Udine, dans le Frioul, et dont le célèbre naturaliste Fortis a donné le détail. (*Journ. de Phys.*, germinal an XI, mars 1803.) Cette pluie, mêlée d'une abondante quantité de terre argileuse assez fine, est tombée par un vent d'est très-fort, et a couvert un pays de dix à douze lieues de diamètre, depuis les Alpes de la Carniole jusqu'à la mer. Fortis a envoyé à Lamétherie un échantillon de cette terre ; elle ressemble à de la brique pilée.

L'explication de ce phénomène se trouve donnée d'avance dans l'article CENDRES VOLCANIQUES de ce Dictionnaire, où je dis mot à mot « qu'il se forme quelquefois dans l'atmo» sphère des *combinaisons*, d'où résulte en même temps la » FORMATION DE L'EAU ET D'UNE MATIÈRE ARGILEUSE, et » la pluie qui en provient est appelée *pluie terreuse* ».

Après avoir rapporté d'autres exemples de ce phénomène, j'ajoute : « Tout concourt à prouver que *les matières terreuses* » *des éruptions volcaniques n'étoient nullement préexistantes*, » *et qu'elles sont le produit instantané d'une véritable opéra*» *tion chimique* ». (Tom. 4, pag. 475.) J'ajouterai, et pour cause, que ce volume étoit déjà déposé à la Bibliothèque nationale, le 11 ventôse an XI (5 mars 1803).

Pline fait mention d'une pluie de briques qui eut lieu l'année où T. Annius Milon plaidoit lui-même sa cause devant le sénat (liv. 2, chap. 56) ; ce qui feroit juger que ce phénomène arriva dans les environs de Rome.

L'origine de ces morceaux de brique étoit la même que celle de l'argile ; il n'y avoit d'autre différence que celle qui existe entre une pluie de gouttelettes d'eau et une pluie de grêle. La première est occasionnée par une infinité de petites détonations électriques, qui ont lieu dans une atmosphère chargée de molécules éparses de gaz hydrogène et oxigène, et qui opèrent la combinaison de ces molécules gazeuses, d'où résultent les pluies ordinaires.

Mais quand la détonation vaste et subite de la foudre a lieu dans un nuage très-chargé de ces molécules gazeuses, alors le dégagement du calorique est opéré d'une manière si complète, que les gouttelettes sont aussi-tôt coagulées en glaçons sphéroïdaux.

Il en est de même à l'égard des gaz propres à former par leurs combinaisons des matières terreuses : tant que leurs molécules sont assez écartées pour que leurs combinaisons ne se fassent que de proche en proche, de manière qu'elles soient à-peu-près consolidées lorsqu'elles peuvent se trouver en contact les unes avec les autres, alors elles tombent en

foule, mais toutes isolées, et forment une espèce de pluie terreuse.

Si au contraire elles sont abondamment agglomérées dans le gaz inflammable, et que ce gaz vienne à éprouver une détonation générale, alors les molécules terreuses, attirées les unes vers les autres à l'instant même de leur formation, se réunissent en masses par l'effet d'une cristallisation confuse; ces petites masses d'argile peuvent avoir de la ressemblance avec des fragmens de *briques*.

Muschembroeck rapporte qu'en 1695 on vit en Irlande une pluie de matière grasse comme du beurre, glutineuse, et qui se ramollissoit dans la main, mais qui se desséchoit au feu et prenoit une mauvaise odeur.

J'ai dit, dans ma *Théorie des Volcans*, qu'une partie de leurs phénomènes étoit opérée par une combinaison de gaz hydrogène et carbonique qui formoient de l'huile, laquelle, modifiée par l'oxigène, passoit à l'état de pétrole. Or il est aisé de voir que cette matière grasse tombée en forme de pluie, n'est autre chose que cette même huile, qui, au lieu d'être convertie en pétrole, est seulement mêlée de molécules argileuses qui se durcissoient au feu, où l'huile devenoit en même temps empyreumatique et puante.

Pline parle d'une pluie de matière semblable à de la *chair*, mais qui ne fut point sujette à se corrompre : il paroît que ce fut une substance mollasse comme celle d'Irlande, et qui avoit été formée à-peu-près de la même manière.

Le même auteur parle d'une *pluie de laine* autour de la forteresse qu'il nomme *Carissanum castellanum*, qu'on dit être aujourd'hui *Consa*, dans le royaume de Naples. Tous les naturalistes connoissent la *laine de fer* ou *laine philosophique*, qui n'est autre chose qu'un oxide de zinc qui se sublime sous la forme de flocons blancs. On sait aussi qu'il se manifeste quelquefois dans les mines des vapeurs qui prennent la forme de fils d'araignée. Il est aisé de faire à ce petit phénomène l'application de ce qui a été dit pour les autres.

Quant aux pluies de *sang*, de *lait*, et autres semblables, dont parlent divers auteurs, qui n'en donnent point d'autres détails, on ne pourroit que former d'inutiles conjectures sur la cause qui les a produites (1).

(1) Me seroit-il permis de placer à la suite de cet article ma réclamation d'une propriété qui m'est bien chèrement acquise ? J'ai attendu jusqu'à l'âge de soixante ans pour mettre au jour le fruit de mes lon-

PIERRES PRÉCIEUSES. *Voyez* GEMMES. (PAT.)

PIERRES DES VÉGÉTAUX ou COUIPO. On a donné ce nom à des pierres qui se sont trouvées encastrées dans l'intérieur de quelques arbres, et qu'on avoit cru formées comme les calculs dans le corps des animaux, mais qui avoient été simplement enveloppées par l'effet de la végétation. (PAT.)

PIERROT, nom vulgaire du MOINEAU. On le donne aussi au PÉTREL. *Voyez* ces mots. (VIEILL).

---

gues et pénibles observations ; mais ce n'étoit pas pour voir des mains étrangères s'en emparer ouvertement.

Un jeune auteur entr'autres, qui vient de publier (en floréal dernier, mai 1803) un livre intitulé *Lithologie atmosphérique*, où il prétend expliquer les phénomènes ci-dessus, prend pour base de son explication, la base même de ma *Théorie des Volcans*, sans me citer, et dont j'avois moi-même déjà fait l'application à ces mêmes phénomènes dans l'article GLOBE DE FEU ; et ce jeune auteur ne craint pas d'appeler cela SA THÉORIE. Mais au surplus il en fait l'application d'une manière si peu heureuse, qu'on voit du premier coup-d'œil qu'il se sert d'un instrument qui ne lui est pas familier.

Pour prévenir les effets d'un tel procédé, je rappellerai ici quelques dates : ma *Théorie des Volcans* fut publiée en février 1800, et mon *Hist. nat. des Minéraux* (qui en est à sa seconde édition) parut en janvier 1801.

A l'égard de ce Dictionnaire, les tom. I, II et III furent déposés à la bibliothèque nationale le 12 frimaire an XI, 3 décembre 1802. Les tom. IV, V et VI y furent déposés trois mois après, le 11 ventôse, 3 mars 1803. Les autres livraisons, de trois volumes chacune, se sont succédées à des intervalles de moins de trois mois, car la cinquième livraison, qui comprend les tom. XIII, XIV et XV, a été mise en vente le 1er thermidor an XI, 20 juillet 1803. Mais une observation, qui est importante pour moi, c'est qu'à mesure que la moitié d'un volume est imprimée, elle est sur-le-champ distribuée aux quatorze collaborateurs ; de sorte que tout homme qui cultive les sciences à Paris, est facilement instruit de tout ce que les volumes peuvent contenir de nouveau, plusieurs mois avant qu'ils soient connus du public. Par exemple, la partie du neuvième volume qui contient l'article GLOBE DE FEU, a été distribuée le 15 ventôse an XI, 4 mars 1803 ; ainsi que je suis en état de le prouver ; et comme la *Lithologie atmosphérique* porte la date de *floréal* suivant (environ deux mois après), l'activité de son auteur a pu facilement le mettre au fait de l'application que je faisois moi-même de ma *Théorie des Volcans*, pour expliquer la formation de ces météores. *Voyez* GLOBE DE FEU. (Tom. IX, pag. 476.)

J'observerai de plus qu'il n'y a pas un seul volume de ce Dictionnaire, qui ne renferme plusieurs articles où je rappelle, d'une manière expresse, ma théorie de la formation des substances minérales, par la combinaison chimique de divers fluides gazeux. *Voyez* ARGILE, AUGITES, BASALTE, CENDRES VOLCANIQUES, CALCÉDOINE, ETOILE TOMBANTE, FILONS, FOSSILES, GÉOLOGIE, &c. mon *Hist. nat. des Minéraux* répète la même chose, pour ainsi dire, à chaque page : il est difficile, d'après cela, de concevoir le procédé de ce jeune savant, dont les talens d'ailleurs, mieux appliqués, n'auroient pas besoin d'emprunt. (PAT.)

PIERRURES (*Venerie*). C'est l'espèce de fraise en forme de petites pierres qui entoure les meules de la tête du *cerf*, du *daim* et du *chevreuil*. (S.)

PIÉTIN, nom donné par Adanson à une coquille du Sénégal, qui fait partie du genre *bulime* de Bruguière, mais qui s'éloigne de la forme de ses congénères. Il a une manière de marcher particulière. *Voyez* au mot BULIME. (B.)

PIETTE (*Mergus minutus* Lath., pl. enl. n°s 449, 450, ordre PALMIPÈDES, genre du HARLE. *Voyez* ces mots.). Ce joli petit *harle* s'avance pendant l'hiver jusqu'aux îles de l'Archipel et se retire dans le nord à l'époque des couvées. Le mâle a la tête coiffée de plumes longues, effilées, blanches et noires; deux grandes marques ovales sur les côtés; une bande cerclée sur les côtés du cou, les scapulaires, le dos, les couvertures des ailes et les grandes pennes, noires; la queue cendrée; tout le reste du plumage blanc; le bec noir et les pieds d'un gris bleuâtre; taille au-dessus de la *sarcelle*; longueur, quinze à seize pouces.

La femelle est un peu plus petite, elle a le bec et les pieds cendrés; la tête privée de huppe et rousse; le manteau cendré et la couleur blanche disposée à-peu-près comme sur le mâle. Cette espèce se trouve aussi dans l'Amérique septentrionale. (VIEILL.)

PIEUMART. *Voyez* PIC NOIR et PIC VERT. (VIEILL.)

PIEUX DES ROCHERS. C'est, à Nantua, le *bruant fou*. (S.)

PIEXE-POGADOR. C'est l'ECHENEIS REMORE. *Voyez* ce mot. (B.)

PIGACHE (*Venerie*). Trace du pied d'un *sanglier*, dont un ongle est plus long que l'autre; l'on dit, dans ce cas, que l'animal a le *pied pigache*. (S.)

PIGAMON, *Thalictrum*, genre de plantes à fleurs monopétalées, de la polyandrie polygynie et de la famille des RENONCULACÉES, qui présente pour caractère une corolle de quatre, rarement cinq pétales; point de calice; un grand nombre d'étamines insérées au réceptacle; plusieurs ovaires pédicellés, arrondis, à stigmates épais.

Le fruit est composé de plusieurs capsules sillonnées, ovales, terminées par une petite pointe un peu recourbée.

Ce genre est figuré pl. 497 des *Illustrations* de Lamarck. Il renferme des plantes vivaces, à feuilles une ou deux fois ailées, ou une ou deux fois ternées, et à fleurs terminales, disposées en épis ou en panicules. On en compte plus de vingt espèces, la plupart appartenant à l'Europe, et parmi lesquelles les plus remarquables sont :

Le PIGAMON JAUNATRE, qui a la tige feuillée et sillonnée, la panicule très-ramifiée et droite. On le trouve dans les bois et les prés humides des parties septentrionales de l'Europe. C'est la *rhue* des prés des environs de Paris. C'est une plante qui s'élève à deux ou trois pieds et nuit beaucoup aux prairies, attendu qu'elle est repoussée par tous les bestiaux et qu'elle tient beaucoup de place. Un cultivateur attentif doit en conséquence la détruire, en l'arrachant au printemps à la houe. Sa racine passe pour émolliente et purgative, et elle teint en jaune la salive et les urines de ceux qui en font usage.

Le PIGAMON A FEUILLES D'ANCHOLIE a les fruits pendans et droits, et la tige cylindrique. Il se trouve dans les pays montagneux. C'est une très-belle plante, que l'on emploie quelquefois pour l'ornement des jardins.

Le PIGAMON FÉTIDE a la tige paniculée, filiforme, très-rameuse et feuillée. Il se trouve dans les pays montagneux. Il répand une odeur très-désagréable.

Le PIGAMON TUBÉREUX a les fleurs à cinq pétales, et la racine tubéreuse. Il se trouve dans les Pyrénées et autres montagnes de l'Espagne.

Le PIGAMON DIOÏQUE a les fleurs dioïques, les folioles presque rondes, en cœur et lobées; les lobes obtus, et les pédoncules axillaires, plus courts que les feuilles. Il vient du Canada.

Le PIGAMON PETIT a les folioles presque rondes, trifides, fendues, et les fleurs penchées. Il se trouve dans les prés ombragés des montagnes. C'est le plus commun après le jaunâtre. Il a de deux à trois pouces à un ou deux pieds. C'est une plante fort élégante dans son ensemble.

La *racine d'or des Chinois* est celle d'une espèce de ce genre, mais on ne sait pas de laquelle. On lui attribue de grandes vertus, telles que stomachique, diurétique et fébrifuge. (B.)

PIGARGUE. *Voyez* PYGARGUE. (S.)

PIGAYA, nom brasilien de la racine de l'*ipecacuanha*. *Voyez* au mot PSYCOTRE. (B.)

PIGEON (*Columba*), quatrième ordre. *Caractères :* bec un peu droit, renflé à sa base; pieds promeneurs, courts, à ongles simples; corps charnu, savoureux; nourriture, grains, fruits et semences entières; nid fait sans art sur les arbres ou dans des trous; monogamie.

Cet ordre, qui fait le passage des *passereaux* aux *gallinacés*, ne contient qu'un genre, celui du *pigeon*. *Caractères :* bec foible, grêle, droit à la base, avec une protubérance qui recouvre une partie des narines; langue entière; pieds courts et rouges dans la plupart des espèces que ce genre renferme; quatre doigts, trois en avant, un en arrière, tous séparés jusqu'à leur origine. LATHAM.

Parmi nos *pigeons* domestiques et sauvages, il en est qui ont des habitudes opposées, des différences de mœurs qui semblent appuyer l'opinion de Brisson et de plusieurs ornitholo-

gistes qui comptent cinq espèces de *pigeons*, sans y comprendre ni les *ramiers* ni les *tourterelles* que tous les auteurs s'accordent à séparer des autres. Les uns préfèrent constamment les trous poudreux des vieilles murailles aux boulins les plus propres de nos colombiers; d'autres se gîtent dans des rochers, des fentes, des creux d'arbres; d'autres qui semblent fuir nos habitations et que rien ne peut attirer, tandis qu'on en voit au contraire qui n'osent les quitter et qu'il faut nourrir autour de leur volière qu'ils n'abandonnent jamais; d'autres enfin qui ne sont que de passage et se perchent.

Les cinq espèces admises par Brisson, sont: 1°. le *pigeon domestique;* 2°. le *pigeon romain;* 3°. le *pigeon biset;* 4°. le *pigeon de roche;* 5°. le *pigeon sauvage*. Buffon ne voit qu'une espèce composée de deux races dans les deux premiers, quoique différens par la taille et le plumage, parce qu'ils produisent ensemble des individus féconds, et qui se reproduisent; il ne voit de même dans les trois autres qu'une espèce, celle du *biset*, dans laquelle le *pigeon de roche* et le *pigeon sauvage* ne sont que des variétés très-légères, puisqu'ils sont à-peu-près de la même grandeur, et que tous trois ont le même naturel et les mêmes mœurs. Il ne reste donc, selon lui, que deux espèces, le *biset* et le *pigeon domestique*. Cette opinion a été adoptée par des ornithologistes plus modernes. En effet, le *pigeon de colombier* s'accouple et produit une génération féconde avec toutes les races domestiques; il se rapproche tellement du *biset*, qui paroît être la souche première de laquelle tous les autres *pigeons* tirent leur origine, qu'ils pourroient produire ensemble s'ils étoient unis, car il y a moins loin de notre *petit pigeon domestique* au *biset*, qu'aux *gros pigeons pattus* ou *romains*, avec lesquels il s'unit et produit; de plus, cette petite race domestique ne nous représente-t-elle pas le *biset* et le *pigeon de roche*, qui n'en est qu'une variété, dans les individus fuyards qui désertent les colombiers, dont les uns reprennent l'habitude de se percher sur les arbres et d'habiter les bois; dont les autres, moins hardis, mais également amoureux de leur liberté, se réfugient dans des trous de vieilles murailles et des tours peu fréquentées? Buffon entre dans des détails très-intéressans, mais que nous ne pouvons exposer ici dans toute leur étendue. Nous invitons donc le lecteur à puiser dans son ouvrage les preuves de son sentiment. D'autres naturalistes ont peine à croire que le grand nombre de races que nous possédons aient le *biset* pour souche primitive, et paroissent attribuer ces variétés au mélange du *biset* avec des *pigeons* étrangers. Comme on n'a pour base que des conjectures, nous suivrons l'opinion de Buffon, qui a été adoptée par les ornithologistes modernes. Nous allons donc indiquer sommairement les principales races et les variétés qui proviennent de ce *pigeon*.

Le Pigeon biset (*Columba livia* Lath.). Un cendré bleuâtre domine sur son plumage; des reflets verts dorés sont sur la gorge; le croupion est blanc; les ailes ont deux bandes noires transversales; le bec est d'un rouge pâle; les pieds sont d'un rouge plus vif; les ongles noirs; longueur, quatorze pouces environ.

Cette espèce arrive à la fin de l'hiver dans nos bois, où elle niche dans des creux d'arbres; elle fait deux pontes, l'une au printemps, l'autre en été; elle part en novembre, et prend sa route vers le midi. On assure que le *biset* ne se trouve pas dans les régions froides, et que les *pigeons sauvages* qu'on y rencontre sont des *pigeons de colombier* retournés à l'état de liberté. On regarde comme variétés de cette espèce, le *pigeon de montagne*, le *pigeon de roche*, le *pigeon sauvage*, dont des auteurs font des espèces (*columba rupicola*, *columba œnas*, *columba saxatalis*) et qu'ils ont désignés ainsi, suivant les lieux où ces oiseaux avoient fait leur nid au moment où ils ont été observés. On leur fait les mêmes chasses qu'aux RAMIERS. *Voyez* ce mot.

Le PIGEON CUIRASSÉ. *Voyez* PIGEON COQUILLE HOLLANDAIS.

Le PIGEON DE COLOMBIER (*Columba domestica* Lath.) est, de tous les descendans du *biset*, celui qui y tient de plus près par la taille et les couleurs.

Pigeons de volière.

Buffon a divisé ces *pigeons* en douze races pures ou variétés principales de *pigeons domestiques*, avec lesquelles on peut faire toutes les variétés secondaires de chacune de ces races.

Première race pure.

Les PIGEONS GROSSES GORGES (*Columba gutturosa*), ainsi appelés, parce qu'ils ont plus que les autres la faculté d'enfler prodigieusement leur jabot en aspirant et retenant l'air. Cette race est composée des variétés suivantes:

1°. Le *pigeon grosse gorge soupe en vin*, dont les mâles sont très-beaux, parce qu'ils sont panachés, et dont les femelles ne panachent point.

2°. Le *pigeon grosse gorge chamois panaché*. La femelle ne panache point.

3°. Le *pigeon grosse gorge*, blanc comme un *cygne*.

4°. Le *pigeon grosse gorge blanc*, pattu, et à longues ailes qui se croisent sur la queue, dans lequel la boule de la gorge paroît fort détachée.

5°. Le *pigeon grosse gorge gris*, *panaché*, et le *gris doux*, dont la couleur est uniforme par tout le corps.

6°. Le *pigeon grosse gorge gris de fer*, gris barré et à rubans.

7°. Le *pigeon grosse gorge gris piqué*, comme argenté.

8°. Le *pigeon grosse gorge jacinthe*, d'une couleur bleue, ouvragée en blanc.

9°. Le *pigeon grosse gorge couleur de feu;* il y a sur toutes ses plumes une barre bleue, une barre rouge et une barre noire; cette dernière termine les plumes.

10°. Le *pigeon grosse gorge couleur de bois de noyer*.

11°. Le *pigeon grosse gorge couleur de marron*, avec les pennes de l'aile toutes blanches.

12°. Le *pigeon grosse gorge maurin* d'un beau noir velouté, avec

les dix plumes de l'aile blanches, comme dans le précédent; ils ont tous les deux la bavette ou le mouchoir blanc sous le cou.

13°. Le *pigeon grosse gorge ardoisé*, avec le vol blanc et la cravate blanche. La femelle est semblable au mâle, ainsi que dans tous les *grosses gorges* à ailes blanches. Tous ceux qui ont la couleur uniforme et qui sont regardés comme d'origine pure, ont pour caractère d'avoir les dix pennes primaires blanches. Il y a encore plusieurs autres races moins belles, comme les *rouges*, les *olives*, les *couleurs de nuit*, etc.

Deuxième race pure.

Les Pigeons mondains. Ce sont les plus communs, et parmi eux se trouvent les plus recommandables par leur fécondité; d'autres ne sont estimés que par leur beauté et leur forme, et sont d'un foible produit. Ils ont ordinairement une taille moitié plus forte que les *bisets*. Les plus gros ne sont ni pattus ni huppés; quand la race est pure, ils sont ordinairement blancs; mais il en est de noirs et blancs, de presque tout gris et de variés de plusieurs couleurs, selon que la race est plus ou moins mélangée. La femelle ressemble assez au mâle. Ils offrent plusieurs variétés dans la grandeur, qui toutes ont pour caractère commun un filet rouge autour des yeux.

1°. Les *gros mondains*. Ce sont des oiseaux lourds, et à-peu-près gros comme de petites poules. Leur grandeur seule les fait rechercher, car ils ne sont pas bons pour la multiplication.

2°. Les *bagadais*. Ce sont de *gros mondains*, avec un tubercule au-dessus du bec en forme d'une petite morille, et un ruban rouge beaucoup plus large autour des yeux; cette espèce de seconde paupière leur tombe même sur les yeux lorsqu'ils sont vieux, et les empêche de voir; ils ont le bec courbé et crochu. Ils présentent plusieurs variétés; il y en a de noirs, de rouges, de mélangés de noir et de blanc, de minimes, etc. Ces *pigeons*, estimés pour leur port, leur taille, ne produisent que difficilement et en petit nombre.

3°. Le *pigeon espagnol* est encore un *pigeon mondain*, aussi gros qu'une poule et très-beau; il diffère du *bagadais* en ce qu'il n'a point de protubérance sur le bec, et que les paupières, plus larges, plus saillantes que celles des *gros mondains*, le font moins que les paupières des *bagadais*, en outre il a le bec droit au lieu d'être courbé. On le mêle avec le *bagadais*, et le produit est un très-gros et très-grand *pigeon*. Race peu féconde.

4°. Le *pigeon turc* (*columba turcica*), qui a, comme les *bagadais*, une grosse excroissance au-dessus du bec, avec un ruban rouge qui s'étend depuis le bec autour des yeux. Ce *pigeon* est très-gros, huppé, bas de cuisse, large de corps et de vol. Il y en a de minimes, de bruns presque noirs, gris de fer, gris de lin, chamois et soupe-en-vin. Ces oiseaux sont très-lourds, et ne s'écartent pas de leur volière. C'est une variété assez rare.

5°. Les *pigeons romains* (*columba hispanica.*). Ils ne sont pas tout-à-fait si grands que le *pigeon turc*, mais ils n'ont point de tubercule sur le bec, ni un large ruban rouge autour des yeux; ils ont le vol aussi étendu, n'ont point de huppe. Il y en a de noirs, de minimes et

de tachetés; d'autres d'un brun noirâtre un peu pourpré, avec des reflets verts et rouges sur le cou. Ils sont d'un grand rapport dans les pays chauds, et multiplient moins dans nos climats tempérés; néanmoins ils multiplient beaucoup plus que les trois précédens. Ils sont très-communs en Italie. Telles sont les plus grosses variétés des *mondains*.

Les moins fortes sont, 1°. le *pigeon tambour*, *glou-glou* ou *pigeon de mois*. La première dénomination vient de ce que son roucoulement a du rapport avec le bruit du tambour entendu de loin; la seconde, de ce qu'il fait sans cesse entendre ces deux sons, et la troisième, de ce qu'il produit tous les mois, et qu'il n'attend pas que ses petits soient en état de manger seuls pour couver de nouveau: il faut cependant en excepter le fort de l'hiver, et ne compter que sur huit ou neuf mois. Il est constamment pattu, ce qui l'a fait aussi appeler *pigeon pattu* (*columba dasypus*); c'est une race recommandable par sa grande fécondité. Ce *pigeon* est huppé, et il y en a de toutes couleurs. 2°. Le *pigeon nonain* (*columba cucullata*), dont il y a plusieurs variétés, savoir: Le *soupe-en-vin*, le *rouge panaché*, le *chamois panaché*, mais dont les femelles de tous trois ne sont jamais panachées; le *pigeon maurin*, qui est tout noir, avec la tête et le bout des ailes blancs; ce dernier est d'une taille au-dessus des *nonains* ordinaires, elle approche de celle du *pigeon grosse-gorge*, et il a de celui-ci l'habitude d'enfler la gorge; peut-être est-ce le produit de celui-ci et du précédent, mais il ne multiplie pas autant. Ces *pigeons* ont le bec court, une petite taille, une forme élégante, une fraise de plumes relevées; en général ce sont de charmans *pigeons*, dont les plus parfaits sont tous blancs. Ceux-ci produisent beaucoup, mais les *pigeonneaux* sont très-petits.

Troisième race pure.

Le Pigeon paon (*Col. laticauda*), nommé ainsi parce qu'il a la faculté de redresser sa queue et de l'étaler comme le *paon;* il est un peu plus gros que le *pigeon nonain*. Les plus beaux de cette race ont jusqu'à trente-deux plumes à la queue, et les autres n'en ont que vingt-huit. Lorsqu'ils la relèvent, ils la portent en avant, et la tête tellement en arrière, qu'elle touche à la queue; ils tremblent aussi pendant tout le temps qu'ils sont dans cette attitude. Il y a encore une autre race de *pigeon trembleur*, mais elle diffère du *pigeon-paon*, en ce qu'elle tremble presque continuellement sans relever sa queue, qui n'est pas si large, à beaucoup près. (*Voyez* Willughby et Ray.) La femelle relève et étale sa queue comme le mâle, et l'a tout aussi belle. Il y en a de tout blancs, d'autres blancs avec la tête et la queue noires. Ces oiseaux volent difficilement; aussi on les élève plutôt par curiosité que par utilité.

Quatrième race pure.

Le Pigeon polonais. Il n'est pas plus gros que le *pigeon-paon:* il est caractérisé par un bec très-gros et très-court, par un large cercle rouge autour des yeux, et par des jambes très-basses. Il y en a de noirs, de roux, de chamois, de gris piqués et de tout blancs.

Deseve del. Letellier Sculp.

1 . Parraka . 2 . Pauxi . 3 . Pigeon Paon .

Cinquième race pure.

Le PIGEON A CRAVATE (*Col. turbita*). C'est un des plus petits *pigeons ;* il n'est guère plus gros qu'une *tourterelle*, et en les appariant ensemble, ils produisent des mulets ou métis. Une touffe de plumes qui semble se rebrousser sur la poitrine et sur la gorge est le caractère auquel on le reconnoît. Il a le bec court, et tient beaucoup du *nonain* par sa forme et son élégance; il se distingue de celui-ci, en ce qu'il n'a point de demi-capuchon sur la tête et sur le cou. Il y en a de soupe-en-vin, de chamois, de panachés, de roux, de gris, de tout blancs, de tout noirs et d'autres blancs avec un manteau noir. Il n'est pas d'un grand produit; d'ailleurs il est petit, c'est pourquoi on ne l'élève guère que par curiosité.

Sixième race pure.

Le PIGEON COQUILLE HOLLANDAIS (*Col. galeata*), ainsi nommé parce qu'il a derrière la tête des plumes à rebours qui forment comme une espèce de coquille. Il est aussi de petite taille; il a la tête, le bout des grandes pennes des ailes et celles de la queue teints des mêmes couleurs, tandis que le reste du corps est d'un plumage différent et ordinairement blanc ; il y en a à tête et à queue noires, d'autres ont ces parties blanches ou jaunes, d'autres ont le corps d'une de ces couleurs, la tête et la queue blanches, tous ont l'extrémité des ailes pareille à la tête. On connoît une variété secondaire qui n'a pas de coquille. Ce *pigeon* n'a pas le corps rond comme les autres, mais alongé et fort dégagé. Taille à-peu-près du *pigeon-paon*.

Septième race pure.

Le PIGEON-HIRONDELLE. Taille et corps alongé de la *tourterelle*, vol léger. Tout le dessous du corps blanc; dessus, tête, cou et queue noirs ou rouges, ou bleus ou jaunes, avec un petit casque de ces mêmes couleurs sur la tête; mais le dessous de la tête et du cou est toujours blanc.

Huitième race pure.

Le PIGEON CARME est petit et bas sur ses jambes; il a les pieds et les doigts garnis de plumes très-longues; le bec très-court; une huppe en pointe derrière la tête, semblable pour la forme à celle de l'*alouette huppée*. Le dessous du corps est toujours blanc, et le manteau ou gris de fer, ou chamois, ou soupe-en-vin, ou gris doux.

Neuvième race pure.

Le PIGEON HEURTÉ est fort recherché des curieux. Beaucoup de bleu, de jaune, de noir ou de rouge au-dessus du bec seulement et jusqu'au milieu de la tête avec la queue de même couleur, et tout le reste du corps blanc. Il n'est point pattu, et est de la grosseur des *pigeons mondains* ordinaires.

Dixième race pure.

Le Pigeon suisse. Taille et légèreté du *biset;* plumage ordinaire, panaché de rouge, bleu ou jaune sur un fond blanc, avec un ou deux colliers et un plastron brun-rouge; souvent deux rubans sur les ailes de la même couleur que celles du plastron. Il y a plusieurs variétés qui ne sont point panachées et qui sont de couleur uniforme sur tout le corps, sans collier ni plastron. Les unes sont ardoisées, d'autres azurées, et d'autres qu'on appelle *colliers jaunes jaspés*, *colliers jaunes maillés*, parce qu'ils portent des colliers de cette couleur.

Onzième race pure.

Le Pigeon culbutant (*Col. gyratrix*) est encore un des plus petits *pigeons;* il est ainsi nommé, parce qu'il tourne sur lui-même en volant, comme un corps qu'on jetteroit en l'air; il vole très-vîte, s'élève le plus haut de tous; ses mouvemens sont très-précipités et fort irréguliers. On lui a aussi donné le nom de *pigeon pantomime*, parce qu'on a cru voir qu'il imitoit les gestes et les sauts des danseurs de corde et des voltigeurs. Il y en a de gris, d'un roux brun, de noirs et de variés de ces différentes couleurs.

Douzième race pure.

Le Pigeon tournant ou Batteur (*Col. percussor.*). Ce *pigeon* tourne en rond quand il vole, et bat si fortement des ailes, qu'il fait autant de bruit qu'une claquette. Il est ordinairement gris, avec des taches noires sur les ailes.

Il y a encore quelques *pigeons* donnés comme espèces par des auteurs, et comme variétés par d'autres. Tels sont : 1°. le *pigeon de Norwège* (*col. Norwegica*) indiqué par Schwenckfeld, qui est blanc comme neige, huppé, pattu et plus gros qu'aucun de nos *pigeons*. 2°. Le *pigeon de Crète* ou de *Barbarie* (*col. Barbarica*), qui a le bec très-court et les yeux entourés d'une large bande de peau nue, recouverte de mamelons farineux; le plumage bleuâtre et marqué de deux taches noirâtres sur les ailes. 3°. Le *pigeon frisé* (*col. hispida*) d'Aldrovande, qui est tout blanc et frisé sur tout le corps. Comme j'ai possédé cette race vivante, j'ajouterai qu'il a les pieds et les doigts garnis de plumes; les pennes des ailes ont aussi leurs barbes frisées; ce *pigeon* vole avec beaucoup de difficulté. La femelle ne diffère en rien du mâle. Grosseur du *pigeon tambour*. 4°. Le *pigeon messager* (*col. tabellaria*) de Willughby, qui ressemble beaucoup au *pigeon turc*, tant par son plumage brun que par ses yeux entourés d'une peau nue et ses narines couvertes d'une membrane épaisse. On s'est, dit-on, servi autrefois de ce *pigeon* pour porter des lettres au loin, ce qui lui a fait donner le nom de *messager*. 5°. Le *pigeon cavalier* (*col. æques*) de Willughby et d'Albin, qui provient, dit-on, du *pigeon grosse-gorge* et du *pigeon messager*. Enfin le *pigeon à crinière* (*col. jubata*), qui porte une huppe pendante sur le sommet de la tête en forme de crinière.

Le PIGEON A GORGE FRISÉE. *Voyez* PIGEON A CRAVATE.

Le PIGEON GRAND GOSIER. *Voyez* PIGEON GROSSE GORGE.

Le PIGEON DE MONTAGNE, variété du PIGEON-BISET. *Voyez* ce mot.

Le PIGEON DE ROCHE, variété du premier. *Voyez* PIGEON-BISET.

Le PIGEON SAUVAGE, variété du même. *Voyez* PIGEON-BISET.

(VIEILL.)

PIGEON (*Economie rurale et domestique.*). Il n'est pas d'espèce d'oiseaux aussi généralement répandue ni aussi multipliée que le *pigeon;* il n'en est pas non plus qui présente plus de variétés, soit dans l'arrangement, l'état lisse de leur plumage, soit dans les produits qu'on en retire. Plusieurs sont estimés à cause de leur volume, d'autres se font admirer par la rapidité de leur vol, par l'élégance de leur forme et par la vivacité de leur couleur; il y en a enfin qui, par leur manège et les soins qu'ils prennent de leur famille, inspirent le plus vif intérêt. Ces variétés ont leurs agrémens particuliers et plaisent tellement aux amateurs, que plusieurs font, de l'éducation de ces oiseaux, leur plus sérieuse occupation, leurs plus douces jouissances.

Le *pigeon-biset* a été regardé jusqu'ici comme la souche primitive dont on a tiré, par la domesticité, les races secondaires et leurs variétés. Nous avons cependant quelque peine à croire que la domesticité du *biset* ait pu amener les innombrables variétés que nous possédons aujourd'hui; ne seroit-on pas plutôt porté à croire qu'elles sont le résultat des mélanges du *biset* avec les *pigeons* des autres contrées du monde? Mais ne voulant considérer le *pigeon* que sous les rapports d'utilité, nous nous bornerons à traiter ici des deux espèces les plus connues; savoir, les *pigeons fuyards* ou *de colombier*, les *pigeons privés* ou *de volière.*

Des Pigeons fuyards.

C'est un oiseau à demi-domestique, un esclave libre, qui, pouvant nous quitter, est retenu par les avantages que nous lui offrons; il vole en troupes avec les oiseaux de son espèce, car le *pigeon* ne fait point société avec les autres oiseaux; il erre à son gré dans la campagne, y cherche la nourriture qui lui convient, et trouvant dans le colombier un abri salutaire, un asyle sûr et commode, il s'y établit avec sa femelle pour élever ensemble les petits qui résultent de leur union.

Le *pigeon fuyard* est d'une petite taille, de couleur cendrée; il ne vit ordinairement que huit années, et n'est fécond que les quatre premières années, après quoi les pontes diminuent insensiblement. Ces *pigeons* font communément trois pontes par an, et la plupart en font quatre dans les parties méridionales de la France, en commençant en mai et continuant chaque mois jusqu'en août inclusivement; on trouve même beaucoup de *pigeonneaux* dans les colombiers au mois de septembre. On donne à ces couvées le nom de *volées*. Les *pigeons fuyards* sont à la vérité plus petits que les *pigeons privés;* ils ne couvent pas autant et ne sont jamais si dodus, mais aussi ils

se nourrissent eux-mêmes de toutes les graines que leur offrent les champs incultes et cultivés, sans occasionner aucune dépense à leur maître ; tandis que les autres ne sortent jamais, consomment beaucoup, et demandent plus de soins. Cependant on est parvenu, en nourrissant le *pigeon fuyard* dans la volière comme les autres, à obtenir le même nombre de pontes que produisent les *pigeons de volière*, même sans couper les espèces.

On est parvenu, comme l'on sait, à captiver la plupart des volailles, en leur offrant des chaumières basses dans un terrein clos pour les contenir, les élever, les multiplier et les engraisser ; mais il a fallu, pour attirer, retenir et loger les *pigeons*, des bâtimens élevés, garnis intérieurement de nombreuses cellules, afin qu'ils y trouvent une nourriture abondante, un gîte commode et toutes les aisances nécessaires à la vie. Arrêtons-nous à la demeure la plus ordinaire de cet oiseau de basse-cour.

Du Colombier.

En général, le *colombier* doit être placé sur un terrein élevé, sec plutôt qu'humide, et dominer sur un vaste horizon. Il est situé communément au milieu de la basse-cour, à quelque distance de la maison, dans des lieux paisibles et toujours, autant qu'il est possible, éloignés des passages trop fréquentés, afin que les *pigeons* puissent jouir du calme et de la liberté qu'ils aiment ; car, naturellement timides, ces oiseaux prennent l'épouvante au moindre bruit. Celui que fait le feuillage des grands arbres qui les avoisinent, quand le vent souffle, nuit singulièrement à leur tranquillité.

La forme des *colombiers* varie suivant les cantons ; il y en a de carrés, il y en a de ronds en forme de tour ; ceux-ci sont préférables à cause de l'échelle tournante qu'on y place, ce qui donne la facilité de s'approcher de tous les nids sans s'y appuyer, pour voir et enlever les *pigeonneaux*.

Les *colombiers* à pied sont ceux où il y a de quoi loger des *pigeons* depuis le sol ou rez-de-chaussée jusqu'au toit. Les autres ne sont que des volières construites sur quelques bâtimens.

Mais, quelle que soit la forme que l'on donne au *colombier*, il doit régner tout autour une corniche de huit à dix pouces de saillie ; d'abord pour empêcher les animaux grimpans d'aller plus loin, parce que, ne pouvant se tenir dans une position renversée, ils tombent ; ensuite afin de ménager aux *pigeons* une espèce de galerie sur laquelle ils se promènent, s'échauffent au soleil, et se reposent en revenant des champs. Il seroit bon aussi qu'il existât dans l'intérieur trois corniches semblables, qui diviseroient l'élévation en trois parties, et offriroient aux jeunes *pigeons*, qui n'ont pas encore assez de force et de dextérité pour rentrer de plein vol dans leurs nids, un lieu de repos d'où ils pourroient plus facilement et sans faire autant d'efforts gagner le gîte.

Toute la façade des murs doit être recrépie de chaux et de sable, extrêmement unie, pour empêcher l'accès des fouines, des belettes, et sur-tout des rats, les plus grands destructeurs des *pigeons*. Ces animaux malfaisans, une fois introduits dans le *colombier*, cassent

les œufs, mangent les petits dans les nids, épouvantent ceux qui dorment, parce qu'ils n'exercent leurs ravages que pendant la nuit; en sorte que les *pigeons*, sans cesse tourmentés, tracassés, finissent par déserter le *colombier* pour aller s'établir dans un autre où ils trouvent plus de tranquillité pour eux et plus de sûreté pour leurs petits.

Le *colombier* a une fenêtre au Midi, garnie d'une grille de fer à mailles serrées, à laquelle on adapte une trappe proportionnée au volume du *pigeon*. On ouvre et on ferme cette trappe à volonté au moyen d'une corde; mais il faut toujours la tenir ouverte, et ne pas s'assujétir à l'ouvrir et à la fermer soir et matin; car, s'il arrivoit qu'on l'oubliât une fois, les *pigeons* ne pourroient sortir : alors les petits, faute de nourriture, puisqu'ils n'ont que celle que leurs pères et mères vont chercher dans les champs, languiroient et périroient infailliblement.

Le toit du *colombier* doit avoir une pente considérable, et les tuiles qui le recouvrent être bien jointes, de manière que les ordures n'y séjournent point long-temps, et que l'humidité et les *moineaux* n'y puissent pénétrer; car, dès qu'ils manquent de nourriture, ils déchirent avec leur bec le jabot des *pigeonneaux* pour en avoir le grain. Il faut que tout l'intérieur du *colombier* soit meublé de niches ou boulins, dont la forme varie. Dans quelques cantons, on construit exprès des pots de terre cuite de forme ronde, vernissés en dedans, que l'on place en échiquier les uns au-dessus des autres. D'autres font des cases en planches de huit pouces en tout sens, sans rebord, pour faciliter le nettoiement. Leur ouverture est étroite, afin que la couveuse se défende mieux contre ceux qui voudroient la déloger; mais le bois est trop chaud et attire les punaises. D'autres enfin se servent de paniers d'osier, qui, quoiqu'assez en usage, deviennent cependant plus coûteux, parce qu'il faut en remplacer le quart environ chaque année, plus incommodes en ce qu'ils sont sujets à se déranger, outre qu'ils nichent encore plus sûrement la vermine. Les pots de terre cuite sont donc ceux qu'on doit employer de préférence. On scellera au-dessous de chacun un bâton excédant de cinq à six pouces, pour poser les *pigeons* quand ils entrent ou sortent de leurs nids.

Le plancher du *colombier* doit être carrelé pour en faciliter le nettoiement, et le carreau enclavé dans la maçonnerie des murs de côté, afin que les rats ne puissent fouiller entre le mur et le carreau. Du sol jusqu'à la naissance des boulins, on laissera aussi un espace de quatre pieds au moins, car on a vu de gros rats sauter plus haut. Dans la partie supérieure, à dix-huit pouces ou deux pieds du dernier boulin au toit, il règnera aussi tout autour du *colombier* une banquette de douze à quinze pouces de profondeur, et qui excédera celle des boulins de cinq à six pouces, afin que les *pigeons* puissent se promener quand le mauvais temps les retient au logis, se caresser et se coucher.

L'extérieur du *colombier*, les murs de l'intérieur, le dedans des boulins, ainsi que les planches du toit, seront peints en blanc. Les *pigeons* aiment singulièrement cette couleur; elle leur permet, en

outre, d'appercevoir de beaucoup plus loin leur habitation, ce qui est souvent fort utile.

Des soins du Colombier.

Les *pigeons* n'étant attirés et retenus dans les *colombiers* que par les avantages dont ils jouissent, il est certain que plus ces endroits leur plairont, plus ils s'y attacheront, et plus ils y multiplieront. Une des causes qui contribuent le plus à les faire périr, c'est la mauvaise odeur qu'exhalent leurs excrémens, désignés sous le nom de *colombine ;* quand on les laisse séjourner trop long-temps, ils vicient l'air. Pour en éviter les émanations, les *pigeons* ne nichent que dans les boulins supérieurs. Il est donc d'une nécessité indispensable de nettoyer à fond le *colombier* au moins quatre fois l'année, la première au commencement de l'hiver, la seconde après l'hiver et avant que ces oiseaux aient commencé leur ponte, la troisième fois après leur volée, et la quatrième enfin quand la seconde volée est passée; car il ne faut jamais troubler les *pigeons fuyards* pendant qu'ils couvent; le moindre bruit les effarouche; ils quittent leurs œufs pour n'y plus revenir.

Il faut avoir l'attention d'enlever doucement, et le plus promptement possible, le fumier, de peur que la poussière ne vole en trop grande abondance sur les œufs, et que ceux qui sont en couvaison ne se refroidissent. On ne doit jamais manquer sur-tout de jeter au-dehors tous les *pigeons* morts ou languissans, parce qu'ils peuvent infecter le *colombier,* ni chaque fois qu'on prend les *pigeonneaux*, de nettoyer les nids en les grattant et les frottant avec une brosse rude. Il est également nécessaire de ne pas entrer brusquement dans le *colombier,* mais de frapper avant deux ou trois coups à la porte, afin que les *pigeons* qui se trouveroient à l'entrée ou dans le bas ne soient point effrayés.

On ne doit pas non plus permettre de transporter dans le *colombier*, comme les habitans de quelques cantons le pratiquent, du crotin de cheval, et l'amonceler à quatre pouces d'épaisseur, pour, en le mélangeant avec la colombine, composer un engrais plus puissant, car ce seroit un moyen d'établir dans l'intérieur un foyer d'infection. On peut faire très-aisément ailleurs ce mélange, dont les effets sont connus pour certaines qualités de terres et de productions. C'est de tous ces soins minutieux en apparence, et principalement de l'extrême propreté, que dépend souvent la prospérité d'un *colombier.* L'observation qui suit prouve incontestablement la vérité de cette assertion.

Lorsque des propriétaires allèrent habiter leur ferme après avoir été occupée par un fermier pendant un bail de neuf années, ils trouvèrent le *colombier*, qu'ils avoient laissé amplement garni, abandonné, dégarni, malpropre, et occupé par tous les ennemis des pauvres fugitifs. Ils n'eurent d'autre peine que celle de blanchir le *colombier* en dehors et en dedans, de rétablir les dégradations de l'intérieur, de le nettoyer parfaitement, et d'y tenir de l'eau en abondance et du sel. Le *colombier* se repeupla comme par enchantement, au point que quand ils quittèrent de nouveau leur domaine, il s'y trouvoit plus de cent cinquante paires de *pigeons,* auxquels on ne donnoit pourtant

presqu'aucune nourriture. Il n'avoit fallu que trois ans pour opérer ce changement, et amener même les déserteurs des *colombiers* d'une lieue à la ronde.

Pour assainir les *colombiers*, on est dans l'usage d'y brûler fréquemment des plantes aromatiques et des résines, telles que le *benjoin* et l'*encens;* mais on connoît maintenant l'insuffisance et même le danger de ces moyens. Le plus efficace, c'est de blanchir l'intérieur au lait de chaux, et d'y promener de temps en temps une botte de paille enflammée pour détruire l'air lourd et méphitique, les œufs et les insectes; mais comme les *pigeons* aiment singulièrement les odeurs agréables, on suspend le long des murs et près des nids quelques paquets de sauge et de lavande.

Colombine.

La fiente des *pigeons*, connue sous le nom de *colombine*, de *poulnée*, est un des plus puissans engrais que nous possédions; il fertilise en peu de temps les prairies humides et froides; il double la récolte des plantes légumineuses, et sur-tout celle du chanvre, quand on sait l'employer à propos. Facile à transporter, cet engrais est surtout précieux dans les pays de montagnes, où les terres, morcelées et éloignées des habitations, ne présentent qu'un accès difficile aux voitures.

La *colombine* est tellement remplie de matières salines et extractives, que si on ne l'exposoit pas un certain temps à l'air, surtout par un temps pluvieux, on courroit les risques, en la répandant trop promptement ou sans la mélanger avec un terreau végétal et dans une quantité trop considérable, d'altérer les semailles et de détruire les premiers principes de la germination. On peut la disséminer à claire-voie sur les terres fortes toutes les fois qu'on sème quelque grain, ou même conjointement avec la semence. Olivier de Serres s'exprime ainsi sur les propriétés de la *colombine:*

« Le premier et meilleur de tous les fumiers desquels on puisse » faire estat, est celui du *colombier*, pour sa chaleur, qu'il a plus » grande que nul autre, dont il est rendu propre à tout usage d'agri- » culture, de telle sorte, que peu profite beaucoup; mais c'est à con- » dition que l'eau intervienne tost après pour corriger sa force, autre- » ment il nuiroit plutost qu'il ne profiteroit, attendu que seul, sans » être tempéré d'humidité, brusle ce qu'il touche. C'est pourquoi autre » saison n'y a-t-il pour son application que l'automne et l'hiver, le » printemps étant suspect pour sa proximité de l'été.

» Avec discrétion sera distribué le fient du *colombier*, de peur » que par trop grande quantité la semence n'en fût bruslée; pour- » quoi on la sème par la terre à la façon du blé, et presqu'aussi » rarement ».

La propriété énergique qu'on observe dans la *colombine*, nommée *engrais*, vient sans doute de l'ammoniaque qu'elle contient en abondance. Dans quelques provinces, on mitige son activité en la mêlant avec du crotin de cheval ou du fumier de vache pourri; mais ce mélange, d'ailleurs très-bon, doit être fait, nous le répétons, dans tout autre endroit que dans le *colombier*.

Quelques cultivateurs répandent la *colombine* sur les pièces de blés après les gelées ; mais cette méthode ne réussit qu'autant que le printemps est humide, et que les terres sont fortes ; car si le printemps est sec et le terrein léger, cet engrais nuit : il vaut mieux le répandre en automne avant le dernier labour. Les pluies modèrent la chaleur de la *colombine*, qui convient sans doute sur les blés, mais spécialement dans les chenevières et dans les prés, où elle détruit la mousse, le jonc et autres plantes nuisibles, tandis qu'elle fait pousser la bonne herbe abondamment.

On a remarqué que cet engrais avoit un inconvénient pour les prés ; c'est que les plumes qu'il contient, se mêlant avec le foin, donnoient du dégoût aux chevaux, et leur occasionnoient des toux importunes. Il seroit peut-être possible de diminuer cet inconvénient, en répandant à la main la fiente de *pigeons* un jour où il feroit du vent, qui emporteroit une partie des plumes au-delà de la prairie.

Quelques jardiniers, suivant l'observation judicieuse de mon collègue Thouin, font usage de la *colombine* dans la composition des terres qui doivent servir à la culture des plantes étrangères que l'on élève dans des vases ; mais il faut avoir l'attention de ne la faire entrer que dans la proportion d'un seizième, et lorsqu'elle est réduite en terreau, parce que si on l'employoit plus fraîche et dans une proportion plus forte, il seroit à craindre qu'elle ne desséchât les racines des plantes.

La *colombine* s'emploie encore pour diminuer la crudité des eaux de puits, particulièrement pour neutraliser la sélénité qu'elles contiennent quelquefois, et la rendre moins susceptible de s'évaporer. Pour cet effet, on jette au fond des tonneaux qui reçoivent ces eaux, une trentaine de livres de cet engrais, et chaque fois qu'on est sur le point d'arroser on remue le mélange, pour que l'eau se charge de cette substance et la transporte avec elle au pied des plantes qui ont besoin d'eau. Ce fluide, ainsi chargé de *colombine*, est employé dans les potagers pour arroser les arbres fruitiers qui sont jaunes ou malades ; il produit souvent un très-bon effet.

Peuplement du Colombier.

Il y a deux saisons où l'on garnit ordinairement les nouveaux *colombiers*. C'est avec les jeunes *pigeons* du mois de mai ou avec ceux du mois de septembre ; mais la première est à préférer, parce que les *pigeons* de cette couvée ont déjà acquis toute la force nécessaire pour supporter les rigueurs de l'hiver. On pratique à cet égard différentes méthodes. Toutes ne présentent pas les mêmes avantages : indiquons-en deux qui nous paroissent mériter la préférence.

La première consiste, après que le colombier a été mis en bon état, à choisir, vers la fin de l'hiver, une quantité proportionnée de *pigeons* de l'année précédente et des premières couvées, s'il est possible ; de les jeter dans le colombier, dont on aura fermé la trappe pour leur en interdire la sortie. On leur donnera de temps en temps de l'eau nouvelle et du grain en quantité suffisante. Ces oiseaux, ainsi nourris, ne tarderont pas à entrer en amour. Si on veut accélérer leur ponte, on leur donnera du sarrazin ou du chénevis. Dès que l'on s'apperçoit

que les pontes sont faites, et qu'il commence à y avoir des œufs éclos, on ouvre alors la trappe, et les *pigeons*, entraînés par l'influence de leur première éducation, vont dans les champs chercher la nourriture pour leurs petits. On continuera cependant encore quelque temps à leur donner du grain, et peu à peu on en diminuera la quantité; mais après l'incubation de la seconde ponte, on ne leur en donnera plus. On est assuré par là de fixer pour toujours dans le colombier les pères et mères et leur progéniture. Indépendamment du choix des *pigeons* de l'année pour peupler le colombier, il faut faire en sorte de les prendre toujours à deux ou trois lieues de l'habitation, dans la crainte que la proximité de l'endroit où ils sont nés ne les y attire.

La seconde manière de peupler un nouveau colombier, consiste à enlever les *pigeonneaux* de dessous leurs mères lorsqu'ils ont atteint quinze jours, afin qu'ils ne soient ni trop forts pour s'en retourner, ni trop foibles pour pouvoir être élevés. On les enferme dans le colombier, où on les nourrit en leur ouvrant le bec jusqu'à ce qu'ils mangent seuls. Alors il est temps de leur donner la liberté, et pour cet effet on choisit un jour obscur et pluvieux pour leur ouvrir la porte vers les quatre heures après midi, afin que craignant d'être mouillés, et voyant sur-tout la nuit approcher, ils s'éloignent peu, et rentrent bien vîte.

En ménageant ainsi les premières sorties de ces oiseaux, ils voltigent autour du colombier, comme s'ils cherchoient à connoître le terrein, ce qui dure jusqu'à la fin du jour, qu'ils se renferment. Ces *pigeons* doivent être bien nourris d'abord, afin de les attacher à leur première demeure; ils y reviendront avec plaisir si on leur donne de temps en temps du chénevis ou du sarrasin.

D'autres, pour empêcher qu'ils ne disparoissent sans retour, leur arrachent les maîtresses plumes des ailes, afin que ne volant que foiblement ils ne puissent s'éloigner du colombier. Mais la même cause qui les empêcheroit de s'écarter ne les empêcheroit-elle pas aussi de gagner le gîte s'ils s'étoient égarés? Ne seroit-ce pas alors aussi leur ôter les moyens d'échapper à la voracité des oiseaux de proie, dont ils deviendroient inévitablement les victimes?

Pour garnir un colombier, les *pigeons* d'un gris foncé ou noirâtre sont préférables aux blancs, non pas qu'ils soient, comme on l'a avancé sans fondement, plus féconds que ceux-ci, mais uniquement parce que les blancs offrent au milan un point de mire assuré, et il est certain que dans la chasse que cet oiseau carnassier donne aux volées de *pigeons*, ceux de cette couleur sont toujours les premières victimes. Aussi est-ce dans la vue d'éviter ces inconvéniens que beaucoup de propriétaires lorsqu'ils desirent conserver des couvées, font la revue des nids pour en soustraire tous les *pigeonneaux blancs*.

Pour bien laisser garnir un colombier, on ne doit y prendre aucun des *pigeonneaux* de la première année, et même aucun de ceux de l'année suivante, à moins que ce ne soit ceux qui viendroient fort tard, ou ne réussiroient pas, et l'on sera assuré de tirer dès la troisième année un produit fort avantageux de son colombier; après ce temps, on en vend et on en mange autant qu'on le juge à propos.

Ces *pigeonneaux* élevés ainsi vont avec les autres chercher leur vie aux champs.

Le *biset* est le seul *pigeon* employé jusqu'à présent au peuplement des colombiers. Il semble qu'on pourroit lui substituer avec avantage le *volant* ou le *culbutant ;* d'abord parce qu'on auroit des petits toute l'année, et ensuite parce que le *volant* connoît les moyens de se soustraire à la rapacité des oiseaux de proie.

Manière de purger le Colombier de vieux Pigeons.

Il paroît certain que les *pigeons* qui ont atteint l'âge de sept ans couvent beaucoup moins bien que les jeunes, et qu'ils sont d'un rapport presque nul. Mais il est faux, comme on l'a avancé, qu'ils empêchent et détruisent le produit des autres. La difficulté est de les connoître, et pour y parvenir on a cru qu'il n'y avoit pas de moyen plus assuré que celui-ci.

Dès qu'on s'occupe de garnir un colombier, il faut en y jetant les *pigeons*, leur couper à chacun avec des ciseaux la moitié d'une des griffes, et marquer le temps auquel on le fait. Puis l'année suivante à pareille époque, lorsque les *pigeons* sont tous retirés dans le colombier, après que tout y a été fermé, et qu'il y règne une profonde obscurité, deux hommes s'y introduisent sans bruit avec une lanterne sourde, qui ne donne de la lueur qu'autant qu'il en faut pour visiter un nid ; l'un de ces hommes tient la lanterne pour éclairer l'autre qui prend les *pigeons* dans leur nid, sans en oublier aucun, pour leur couper une seconde fois la moitié d'une griffe d'un autre pied, et ainsi successivement jusqu'à ce qu'on les ait marqués quatre fois.

La quatrième année passée, on entre dans le colombier de la même manière qu'on a dit, excepté seulement qu'on porte avec soi deux cages assez grandes pour pouvoir contenir les *pigeons* du colombier ; dans l'une on met tous ceux qui ont quatre marques, pour être ensuite envoyés au marché ou à la cuisine, et dans l'autre ceux qu'on connoît par ces marques n'avoir pas atteint l'âge de quatre ans, et devoir par conséquent être conservés.

Mais les inventeurs de ces opérations difficiles, pour ne pas dire impossibles, ont à coup sûr eu beaucoup moins de peine à les décrire qu'à les exécuter, et l'on peut dire en général qu'ils connoissoient bien peu la manière d'être du *pigeon ;* son sommeil n'est pas fort, le moindre bruit l'effraie, et si un ou deux d'entr'eux sort de sa place, tous les autres s'enfuient en se heurtant à droite et à gauche contre les murs du colombier. La mère qui couve ses œufs s'envole avec précipitation, les entraîne avec elle, et tout est bientôt dans une confusion extrême. Je regarde ce procédé tout aussi praticable que le moyen qu'on indique aux enfans pour prendre les *moineaux*, celui de leur mettre un grain de sel sur la queue. Au surplus, on a vu et on voit encore tous les jours un grand nombre de colombiers très-vastes et très-peuplés, où les *pigeons* livrés à eux-mêmes y vivent tant qu'ils peuvent, et rarement trouve-t-on de vieux *pigeons* morts dans le colombier. Il y a apparence que, plus foibles que les autres, ils deviennent la victime de l'oiseau de proie.

Nourriture des Pigeons.

La nourriture la plus ordinaire des *pigeons*, est la vesce, l'orge, le sarrasin, les lentilles, les pois, les féverolles, le maïs hâtif, appelé *quarantain*, les criblures et quelquefois du chènevis pour les échauffer, et les faire couver de bonne heure.

La vesce paroît être la nourriture qui leur convient davantage, sur-tout lorsqu'elle n'est pas trop nouvelle, car dans ce cas elle doit être donnée avec beaucoup de réserve, sur-tout aux jeunes *pigeons*. On a remarqué qu'une trop grande quantité leur causoit de funestes dévoiemens; mais il faut varier autant qu'on le peut toutes ces graines, et même les mélanger, car une seule pourroit rendre le produit presque nul, sur-tout l'orge ou le froment, et préjudicier à la prolongation et à la vigueur de cet oiseau.

Les *pigeons fuyards* vivent de toutes les espèces de vesces sauvages ou cultivées, de presque tous les grains que leur offrent les champs, de pépins de raisins, séparés par le van, et même d'insectes. M. de Cossigny a remarqué à cet égard, pendant plusieurs années, que les *pigeons* de l'intérieur de l'Ile-de-France se nourrissoient de préférence avec des escargots très-petits, qui s'étoient multipliés si abondamment qu'ils étoient épars sur le terrein, et que pendant tout le temps qu'ils s'en nourrissoient, ils étoient plus gras qu'à l'ordinaire, plus délicats, plus succulens, et qu'ils multiplioient davantage; ils avaloient entiers ces escargots qui étoient à-peu-près de la grosseur d'un grain de maïs.

Tant que les *pigeons fuyards* trouvent leur vie aux champs, il ne faut pas leur donner à manger; mais aussi il est très-préjudiciable de ne point y suppléer quand ils n'y trouvent plus rien. On doit donc commencer à les nourrir depuis la fin de novembre jusqu'en février, temps où l'on sème les grains. Cependant si dans les autres temps de l'année, il survenoit des pluies continuelles, il seroit à propos de leur donner du grain; car le *pigeon* craint la pluie et les orages, et il aimeroit mieux souvent ne pas sortir de plusieurs jours, que de s'exposer à être fortement mouillé; mais comme la faim est un besoin cruel, elle force ceux à qui on ne donne rien à braver les mauvais temps. On doit juger par-là, que son habitation lui devient pénible, qu'il languit, qu'il souffre, et que s'il trouve une habitation qui lui convienne mieux, il s'y rend de préférence.

Le lieu qu'on doit choisir pour jeter du grain aux *pigeons*, est le plus près du colombier, uni et tenu proprement. On les y fait venir en les sifflant; c'est le matin ou le soir, qu'on leur donne à manger et jamais à midi, parce qu'à cette heure ils sommeillent. Il ne faut pas non plus que ce soit toujours à la même heure, attendu que cette exactitude attireroit plus sûrement les *pigeons* parasites du voisinage qui viendroient partager la ration; ainsi on doit la leur donner tantôt plutôt, tantôt plus tard, sur-tout lorsqu'il y a des œufs dans le colombier, parce que les femelles se tenant dessus jusqu'à onze heures, et n'en sortant que pour y rentrer vers les trois heures, il faut leur tenir de la pâture en réserve. On doit cependant observer que trop d'abondance rend les *pigeons* paresseux, et

que s'ils vont à la campagne, ce n'est plus que pour s'égayer et digérer.

Les *pigeons* aiment beaucoup les pepins de raisin. On les sépare des pellicules, après les avoir fait sècher, en les battant avec le fléau; cette nourriture ranime leurs forces pendant le froid, et ne les empêche pas de pondre comme on l'a cru.

Dans les pays secs, ou dans ceux où l'eau des fontaines, des ruisseaux, etc. est très-éloignée, on fera bien d'avoir dans le colombier une ou plusieurs pompes faites de la même manière que celles des volières ordinaires, mais beaucoup plus grandes et en nombre proportionné à celui des *pigeons*. On peut encore à défaut de pompes, établir dans la cour et près du colombier de petits réservoirs en bois ou en pierre, les remplir d'eau chaque jour et les laver.

Presque tous les animaux aiment le sel; les *pigeons* sur-tout ont un goût tellement décidé pour cette substance, qu'on les voit après cinq à six lieues de trajet gagner les bords de la mer, en chercher dans les falaises, et rester des heures entières sur les détritus des efflorescences des pierres salines. Une autre preuve de ce penchant pour le sel, c'est la conduite que tiennent les *pigeons fuyards* dans une partie de nos provinces méridionales. Dès que le mois d'octobre arrive, et qu'ils commencent à éprouver les impressions du froid, tous quittent leur pays et viennent se répandre dans les pigeonniers de la Basse-Provence où il existe des fontaines d'eaux salées, profiter de la nourriture qu'on leur donne, s'en retourner, et à l'approche du printemps rejoindre pour y faire des pontes fréquentes et suivies. Cet attachement pour le lieu qui les a vu naître est si impérieux, que non-seulement, ils veulent y retourner, mais qu'ils ne manquent jamais d'emmener avec eux nombre de leurs hôtes pour recruter leur colonie nomade. Quel est cet instinct qui les gouverne si fort, si ce n'est l'appât du sel dont ils sentent la nécessité? On ne sauroit douter, d'après cela, qu'il ne leur soit très-salutaire. Or puisqu'on a soumis le *pigeon* à la domesticité, il est bien juste de le faire participer à tous les avantages de la civilisation, s'il est permis de m'exprimer ainsi, et de ne négliger aucun des moyens propres à l'attacher à sa demeure.

Dans les pays où il n'existe pas de fontaines d'eaux salées, plusieurs personnes leur donnent du sel purement et simplement, sans aucune préparation; d'autres, ce qui vaut encore mieux, leur préparent des pains composés de la manière suivante.

Prenez, par exemple, dix livres de vesce, ou telle autre semence farineuse que vous voudrez; ajoutez-y une ou deux livres de cumin; jetez-les dans un vase quelconque, ayez de la terre franche, bien corroyée et assez molle pour pouvoir être pétrie, et rendue telle par une eau dans laquelle vous aurez fait dissoudre deux livres de sel de cuisine; mêlez et pétrissez le tout de manière à ce que le mélange soit égal, et les grains bien séparés. Faites avec cette espèce de pâte des cônes que vous exposerez à l'ardeur du soleil ou dans un four modérément chaud, jusqu'à ce que toute leur humidité soit entièrement evaporée; tenez ensuite ces cônes ou pains dans un lieu bien sec. On en place plusieurs dans le colombier et dans la volière, et le

pigeon vient les becqueter. On a remarqué que la saison pendant laquelle il l'attaque le plus est l'hiver, pendant les pluies de durée, lorsqu'il nourrit ses petits et beaucoup plus encore lorsqu'il est dans la mue. Cette argile ainsi préparée n'est pas seulement un préservatif contre les maladies, c'est un aphrodisiaque qui favorise les pontes; elle a encore l'avantage de donner une saveur, un fumet agréable à la chair des *pigeonneaux*, auxquels les pères et mères viennent verser la pâtée formée en partie des pains parfumés.

De la Ponte.

Dans l'entretien général les *pigeons fuyards* rendent beaucoup plus qu'ils ne coûtent, ils pondent assez communément trois fois en été, mais généralement au mois de mars et au mois d'août. La troisième ponte se fait entre ces deux époques, mais à des temps fixes: deux œufs blancs sont ordinairement le fruit de leur accouplement. L'un produit un mâle et l'autre une femelle, quelquefois aussi il en naît deux mâles ou deux femelles. La ponte s'opère en deux jours, de manière qu'il y a un intervalle d'un jour entre la ponte de chaque œuf.

L'acte qui joint les deux sexes est toujours précédé de caresses. Le mâle donne à manger ordinairement à sa femelle de la même manière qu'ils en dégorgent tous deux à leurs petits; c'est alors que la femelle à demi-baissée reçoit le mâle, dont les desirs finissent par un contact instantané; mais pour pondre et féconder le second œuf, il faut un nouvel accouplement.

Le temps de la ponte arrivé, le mâle choisit le boulin qui lui convient le mieux, ensuite ils s'occupent tous deux à rassembler quelques menues branches ou des brins de paille pour en composer un nid, plus ou moins travaillé suivant les espèces. Le mâle a coutume de le garder le premier, et d'inviter la femelle à s'y rendre; il emploie pour appel un son plein, plus bas que le roucoulement ordinaire: à l'approche de sa compagne il témoigne sa sensibilité par des battemens d'ailes doux, auxquels elle répond de la même manière, et le couple pressé sur le nid semble jouir d'avance du plaisir de soigner les petits qui doivent naître. La femelle garde le nid dans la journée, et y couche une ou deux nuits avant de pondre. Le premier œuf étant pondu, elle le tient chaud, sans néanmoins le couver assidument; elle ne commence à couver constamment qu'après la ponte du second œuf, de manière que pendant dix-sept ou dix-huit jours, suivant la saison, car l'incubation dure quelquefois dix-neuf jours, la femelle reste dessus depuis trois heures après-midi, jusqu'au lendemain vers les onze heures, que le mâle prend sa place; si durant la couvaison la femelle tarde trop à revenir, le mâle va la chercher et l'invite à retourner promptement à son nid: celle-ci en agit de même à son égard.

Couvaison.

Dès que les deux œufs sont pondus, la femelle se met à les couver pendant dix-sept à dix-huit jours, selon la saison, car l'incubation dure quelquefois dix-neuf jours. Son assiduité à couver est com-

parable à celle de la poule et de la poule-d'Inde ; mais ces deux dernières sont chargées seules de cette fonction, tandis qu'elle est partagée. En effet, le mâle se tient sur le panier le plus voisin, et au moment où la femelle pressée par le besoin de manger quitte ses œufs pour aller à la trémie, le mâle, qu'elle a invité auparavant par un petit roucoulement à venir prendre la place, couve les œufs avec la même attention ; il semble donc réunir le sentiment de la paternité à l'amour conjugal. Le *pigeon* et la femelle couvent tour-à-tour pendant le jour, mais la nuit c'est la femelle seule.

Malgré la bonne nourriture et les soins prodigués aux *pigeons*, il arrive souvent que les œufs sont clairs, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas fécondés. Quand on s'en apperçoit, il faut les ôter de dessous la couveuse, leur substituer, si l'on veut, ceux d'une autre paire dont on desireroit multiplier l'espèce ; sans quoi, le temps qu'ils employeroient à couver ces mauvais œufs seroit entièrement perdu, tandis que ceux dont on a enlevé les œufs repondent au bout de huit à dix jours.

Pour éviter ces inconvéniens, il est bon de s'assurer aussi-tôt la ponte, si les œufs sont fécondés ; s'ils le sont, on appercevra intérieurement, en les regardant à la lumière et du côté du bout le moins alongé, une petite tache ronde, de couleur un peu foncée, quatre jours après on verra adhérentes à cette tache, qui n'est autre chose que le germe du mâle, plusieurs ramifications sanguines, signes certains de la bonté de l'œuf. Deux jours plus tard, il prend une couleur tant soit peu plombée et perd de sa transparence. Plusieurs personnes prétendent que l'on peut préjuger, à la seule position de cette tache plus ou moins éloignée du sommet de l'œuf, le sexe de l'individu qu'il renferme ; mais aucune expérience n'a encore confirmé cette opinion.

Ces diverses précautions ne sauroient être prises que pour les *pigeons de volière ;* elles ne pourroient avoir lieu à l'égard des *pigeons fuyards*. Le foible avantage qu'il y auroit d'enlever les œufs non fécondés qui sont toujours en petit nombre, ne sauroit balancer les inconvéniens et les pertes considérables qu'occasionneroit une semblable opération.

Des Pigeonneaux.

Aussi-tôt que les petits sont ressuyés, le père et la mère en prennent un égal soin, et ils les nourrissent tous deux d'alimens à demi-digérés comme de la bouillie ; le grain qu'ils leur dégorgent a subi dans leur jabot un ramollissement, une macération, une digestion plus ou moins avancée ; c'est une sorte de pulpe, une véritable bouillie ; mais peu à peu ils leur donnent une nourriture plus solide : c'est du grain qu'ils ont avalé plus promptement qu'ils leur soufflent après l'avoir ramolli selon le degré de l'âge des *pigeonneaux*.

Mais c'est à tort qu'on a avancé que le père nourrissoit le mâle et la mère la femelle ; quelques personnes qui font de l'éducation des *pigeons* un objet d'observations, ont acquis la certitude que le père et la mère les alimentent également sans distinction de sexe ; leurs soins sont communs et absolument les mêmes.

Dès que les *pigeonneaux* sont en état de voler, le père les chasse du nid, et les oblige de pourvoir eux-mêmes à leur nourriture. Ils sont fort long-temps à apprendre à chercher, à ramasser eux-mêmes le grain, et suivent encore bien du temps le père et la mère, après qu'ils sont en état de voler. Lors même qu'ils ont acquis tout leur développement, ils en reçoivent encore la nourriture. Il faut, pour leur en faire perdre l'habitude, que leurs parens soient occupés d'une nouvelle couvée.

Lorsqu'on desire manger de bons *pigeonneaux*, il ne faut pas attendre qu'ils mangent seuls, parce qu'alors ils maigrissent; leur chair n'a plus cette finesse et cette délicatesse qui caractérisent les bons *pigeonneaux*: c'est lorsqu'ils ont environ un mois qu'il convient de les prendre, et avant qu'ils ne sortent de leurs nids. Mais si l'on veut manger d'excellens *pigeonneaux de volière*, il faut les engraisser de la manière suivante.

Lorsque les *pigeonneaux* seront parvenus au dix-neuvième ou vingtième jour, lorsque le dessous de leurs ailes commencera à se garnir de plumes ou de canons dans la partie des aisselles, retirez-les de la volière, placez-les ailleurs dans un nid, et couvrez le nid avec une corbeille, un panier qui refuse l'accès à la lumière et laisse le passage à l'air. Tout le monde sait qu'on doit en général tenir dans l'obscurité les animaux qu'on veut engraisser artificiellement. Ayez des grains de maïs qui auront trempé dans l'eau environ vingt-quatre heures: retirez deux fois par jour, le matin de bonne heure, le soir avant la nuit, chaque *pigeonneau* de son nid, ouvrez-lui le bec avec adresse, et faites-lui avaler chaque fois, selon son espèce et sa grosseur, depuis cinquante jusqu'à quatre-vingt et même cent grains de maïs humecté: continuez dix ou quinze jours de suite, et vous aurez des *pigeons* d'une graisse aussi fine que celle des plus belles volailles du Mans. Il n'y aura de différence que dans la couleur. Je puis certifier le succès de cette recette.

D'autres ont conseillé, pour avoir des *pigeonneaux* extrêmement gras, de leur arracher les plus grosses plumes des ailes, pour les obliger à ne point quitter le nid, ou bien de leur attacher les pieds. Quelques-uns même leur brisent les os des jambes. Par ce moyen, disent-ils, on les voit engraisser à vue d'œil, parce qu'alors la nourriture de ces petits animaux n'étant pas dissipée, tout se porte vers la graisse.

Cette opération, inventée par la plus détestable sensualité, ne contribue en aucune manière à leur embonpoint; elle pourroit même leur être très-préjudiciable, puisqu'elle ne sauroit avoir lieu sans leur occasionner des douleurs très-vives. D'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, le père et la mère chassent les petits du nid et cessent de les nourrir quand ils sont occupés d'une nouvelle couvée. Les *pigeonneaux* ainsi disloqués, maigrissent, ne cessent d'être maltraités par les autres dont ils sont la victime s'ils se traînent hors de leur nid, à cause de l'impossibilité dans laquelle ils sont de se défendre ou de les éviter, tandis que, s'ils sont bien nourris, et qu'on les prenne lorsqu'ils sont sur le point de sortir du nid, c'est-à-dire, lorsqu'ils ont trois semaines ou un mois, ils seront suffisamment gras

pour ne point avoir recours à de pareils moyens, qui ont quelque chose de révoltant. Ce n'est guère qu'à cinq ou six mois que les jeunes *pigeons* commencent à roucouler, et qu'ils sont en état de s'occuper de leur reproduction.

Pigeons de volière.

C'est le nom qu'on donne le plus généralement aux *pigeons mondains* et aux variétés nombreuses de cette race féconde. Ils ne diffèrent en rien des autres, quant à la nourriture, mais bien à l'égard de leur grosseur, de leur multiplication et de leur couleur variée, car ils sont beaucoup plus gros et pondent presque tous les mois quand ils ne manquent point de subsistance. Mais aussi ils ne quittent jamais les alentours de la volière; il faut y pourvoir en tout temps; la faim la plus pressante ne les détermine pas à aller chercher au-dehors leur subsistance, ils se laissent plutôt mourir d'inanition.

Si l'on vise au profit, les *pigeons communs*, et en général les moyennes espèces par préférence aux gros *mondains*, sont ceux qui paroissent devoir être les plus multipliés, pourvu toutefois qu'on les ait choisis beaux et bien forts, qu'ils aient l'œil vif, la démarche fière, le vol roide, ce qu'on reconnoît en étendant leurs ailes et en les agitant; s'ils les retirent avec roideur, c'est signe de force et de vigueur; mais si ces parties sont foibles dans ce mouvement, c'est la marque d'un tempérament foible et délicat. Ces *pigeons* font jusqu'à dix pontes par an dans le temps de leur plus grande vigueur. Aussi dans le cercle de quarante jours, la femelle pond, nourrit sa progéniture et est déjà occupée d'une autre couvée. Ils sont aptes à se reproduire dès l'âge de six mois. On a observé que le principe de la reproduction étoit plus promptement développé dans les mâles que chez les femelles. Ce n'est guère qu'à la fin de la seconde année qu'ils sont dans leur plus grande vigueur; ils la conservent jusqu'à six et même huit ans; après quoi, le nombre des pontes commence à diminuer; néanmoins on en a vu encore d'assez féconds à dix et à douze ans.

On ne peut pas aisément, dans les jeunes *pigeons*, distinguer au premier coup-d'œil le mâle de la femelle; les premiers ont en général la tête et le bec plus forts et sont plus gros, mais le roucoulement est le signe le plus assuré auquel on puisse les reconnoître. Dans certaines variétés on connoît le mâle à la panache, c'est-à-dire, à quelques taches de couleur noire que, à quelques exceptions près, les femelles n'ont jamais.

Lorsqu'on desire obtenir des sujets forts et vigoureux, il est avantageux de recourir au croisement des races; mais quand il s'agit de conserver ce que les amateurs appellent *pigeons de genre*, il faut observer avec soin de n'y employer que les espèces dont la grosseur est une des beautés, tandis qu'il faut éviter le croisement lorsque l'on veut conserver les petites espèces dans leur forme ordinaire. Si, au contraire, on ne cherche qu'à obtenir de forts *pigeonneaux*, il importe peu de mélanger les races, en observant néanmoins de donner à la femelle un mâle plus gros qu'elle.

Il seroit à desirer que la race des *pigeons mondains* fût sans défaut, car il n'est pas rare d'y rencontrer des individus stériles; d'ailleurs c'est la plus excellente race pour le produit, et une des meilleures pour la qualité des *pigeonneaux*.

Il n'est pas évidemment prouvé que les *pigeons domestiques* soient moins fertiles quand on les laisse aller par-ci par-là hors de leur habitation. Il paroîtroit au contraire très-avantageux pour le propriétaire de les laisser sortir : il en résulteroit pour premier avantage qu'ils consommeroient moins de vesce, et pour deuxième avantage qu'ils feroient rarement des œufs clairs, parce que dans le colombier, lorsqu'un mâle coche sa femelle, il est souvent interrompu par un autre mâle qui semble vouloir traverser sa jouissance, ce qui empêche la communication du germe. Mais s'ils sont en liberté, ils peuvent garder des distances où ils ne sont pas troublés.

Mais l'opinion de M. Vitry est qu'en général les *pigeons* retenus dans une volière spacieuse sont d'un produit beaucoup plus considérable que ceux qu'on laisse vaguer suivant leur caprice.

De la Volière.

La *volière* doit être bâtie carrément dans un endroit de la basse-cour où le chaud et le froid ne se fassent point trop sentir; il faut qu'elle tire ses jours du côté du levant ou du midi; qu'elle soit meublée de nids de figure carrée, assez profonds pour y asseoir un *pigeon* à l'aise. Leur nombre est ordinairement en raison de trois par paire de *pigeons*. On leur donne communément des terrines de plâtre, des paniers d'osier qu'on attache au mur, ou bien on construit des cabanes de bois, d'un pied en tous sens : ou bien encore, on pratique des trous dans l'épaisseur des murs. Mais ces différens nids sont sujets à des inconvéniens. On reproche aux cases en planches dans lesquelles on met un plateau de plâtre, de s'imbiber trop facilement de la partie humide de la fiente, et de contracter par là une odeur qui finit par occasionner des maladies aux *pigeons*. Les paniers d'osier ont aussi leurs incommodités : outre que la vermine trouve plus aisément à s'y loger, les petits en tombent souvent, et si on n'a pas le soin de les remettre aussi-tôt dans leurs nids, ils ne tardent pas à être massacrés par les autres. Les plâtres peuvent être avantageusement remplacés par des terrines de terre cuite vernissée. Ces dernières à la vérité, sont d'un prix à-peu-près double, mais la facilité de les nettoyer à grande eau, et sur-tout leur durée, dédommagent au-delà de l'excédant de la dépense. Les cavités pratiquées dans l'épaisseur du mur sont trop fraîches, et ne paroissent pas leur convenir. Quelques amateurs ont été jusqu'à faire fabriquer en terre cuite, des pots assez ressemblans à ceux qu'on place pour recevoir les moineaux. Ces pots n'ont pas l'inconvénient des paniers : les petits n'en peuvent sortir; ils facilitent l'incubation et ils dispensent de placer des rayons en bois. Il faut avoir l'attention de mettre les nids dans l'endroit le moins clair de la volière, car les *pigeons*, comme tous les autres oiseaux, lorsqu'ils veulent pondre ou couver, recherchent toujours l'obscurité.

La *volière* doit être aussi pourvue de vases destinés à contenir la boisson et la nourriture. On emploie pour le premier objet, des bou-

teilles de grès à long col; on les renverse dans un vaisseau de terre fait exprès, et disposé de manière que l'eau tombe de la bouteille à mesure que les *pigeons* boivent. Cet appareil se nomme *pompe*. Pour renfermer leur nourriture, on se sert de trémie qu'on divise quelquefois en plusieurs parties destinées à contenir les différentes espèces de grains qu'on leur donne.

On ne sauroit trop recommander de balayer souvent la *volière;* d'en faire nettoyer sous ses yeux toutes les parties; de faire transporter à quelque distance la colombine et les autres immondices; de renouveler la paille des nids tous les trois ou quatre jours, au moins après l'incubation des petits, sans quoi la fiente qui les entoure ne tarde pas à leur procurer de la vermine, qui incommode quelquefois la couveuse au point de lui faire abandonner ses petits. Il ne faut pas négliger non plus de changer leur eau le plus souvent possible en été, et de la faire dégeler plusieurs fois par jour dans les grands froids.

On aura le soin aussi de ne pas enlever les *pigeonneaux* sans nettoyer sur-le-champ leur nid et y mettre de la paille fraîche, parce que les pères et mères tiennent aux nids dans lesquels ils ont déjà élevé leur famille. Avec cette précaution et cette propreté, que je n'hésite pas de conseiller de porter à l'excès, j'ose affirmer qu'il est rare d'avoir des *pigeons* attaqués d'autre maladie que de l'incurable vieillesse. Il y a des espèces de *pigeons* qui mettent beaucoup de paille dans leur nid; d'autres qui n'en mettent que quelques brins. Il est bon alors d'avoir la précaution de les dégarnir quand il y en a trop, parce que les œufs pourroient tomber et se casser; et d'en mettre quand il n'y en a point, parce que les œufs à nu sur la planche, roulent de dessous la femelle qui ne peut les embrasser comme il faut, se refroidissent, et ne sont plus bons à rien. Pour éviter ces inconvéniens, on fera bien de leur préparer leurs nids soi-même; de rompre la paille, afin qu'elle se prête mieux à la forme qu'on veut leur donner, et que les œufs ne puissent glisser entre, ce qui arrive quand elle n'a pas été préalablement brisée.

Quand on peuple une *volière*, ou qu'on veut remplacer les *pigeons* invalides, on conserve ordinairement les *pigeons* nés en septembre ou octobre, parce qu'ils sont dans toute leur force au mois de mars suivant. D'autres préfèrent les *pigeons* nés au printemps, à cause que leur accroissement n'a point été suspendu par le froid.

On doit avoir le soin sur-tout de ne jamais souffrir dans la *volière*, ni plus ni moins de mâles que de femelles, et de n'y tenir que des ménages assortis. Un ou deux mâles non appareillés suffisent pour porter le trouble dans toute l'habitation et pour déranger toutes les pontes : aussi quelques amateurs ont-ils la précaution de retirer de la *volière*, aussi-tôt qu'ils mangent seuls, tous les jeunes *pigeons* qu'ils destinent à augmenter le nombre des nids, ou à remplacer ceux dont l'âge annonce la prochaine stérilité. Ils les réunissent dans un endroit qu'ils nomment l'*appareilloir*, et les y laissent jusqu'à l'époque où le roucoulement des mâles et la coquetterie prononcée des femelles ne laissent aucun doute sur le sexe des individus. Alors, à moins que vous n'en ayez de différentes races que vous ne vouliez croiser, ne gênez point leurs inclinations, et laissez-les faire leur choix. Vous vous

appercevrez bientôt des affections mutuelles ; vous transporterez dans la *volière* les paires qu'un même sentiment a déjà unies. Il y a même de l'inconvénient à mettre indistinctement un mâle et une femelle dans une case pour qu'ils s'accouplent. Dans ces ménages brusquement formés, avant que les soins mutuels en fassent le lien, la discorde règne plusieurs jours. Le mâle exerce sur la femelle une tyrannie qui va jusqu'à la frapper presque continuellement à coup de bec, et à la tourmenter sans cesse. Il est ennuyeux d'être témoin de cette dissention, qui dure plus ou moins, qui se termine à la vérité par une union indissoluble, mais qu'on peut éviter en laissant à l'inclination de la femelle, dans un appareilloir, le choix de l'objet auquel elle doit vouer une fidélité sans bornes et presque sans exemple. Heureux, néanmoins, des époux dont l'union est précédée de quelques momens d'orage, pour n'être suivie que d'une continuité de jours sereins ! Le couple une fois uni demeure joint toute la vie; mais si l'un d'eux vient à mourir par quelque accident ou autrement, celui qui survit cherche et trouve à former une nouvelle alliance.

Lorsqu'on tient les *pigeons* captifs, il faut placer devant leur demeure une cage de fil de fer, dont la grandeur est proportionnée au nombre des *pigeons*. Cette espèce de *volière* extérieure, dont la base doit être en planches, les côtés, le devant en grillage, la partie supérieure qui sert de toit à cette cage, couverte de manière à ne pas permettre à la pluie d'y pénétrer, parce qu'elle y forme avec la fiente des *pigeons*, une boue qui s'attache à leurs pattes, aux plumes du ventre, et nuit au succès de l'incubation. Le même inconvénient résulte de la liberté laissée à ces animaux dans les temps humides ; ils rentrent dans la *volière* les plumes chargées d'eau et les pieds de terre; mouillent leurs œufs ou leurs petits, et salissent leur nid. Cet inconvénient est moindre dans les villes que dans les campagnes, parce que dans les villes ils ne volent que de toit en toit et d'une tour à l'autre.

Cette cage leur sert à aller prendre l'air et à s'échauffer au soleil. Il est nécessaire aussi, quand les *pigeons* ne sortent pas, de placer dans la *volière* un baquet de quatre pouces de profondeur, rempli d'eau qu'on renouvelle tous les jours. Les *pigeons* aiment singulièrement à se baigner et à se rouler dans la poussière pour se délivrer des poux et des puces qui les tourmentent. Si, au contraire, les *pigeons* jouissent de leur liberté, on placera le baquet dans la cour et près de leur demeure, car les *pigeons* de grosse espèce, quand ils se sont baignés, qu'ils ont leurs ailes chargées d'eau, regagnent difficilement la *volière* et deviennent quelquefois la proie des chats, ce qui leur arrive encore lorsqu'on n'a pas la précaution de les tenir renfermés pendant la mue.

Des Maladies des Pigeons.

Les *pigeons* comme tous les autres animaux, et en général comme tout ce qui respire, ne sont pas exempts de maladies. Celles qui les affectent principalement, sont l'*avalure*, le *chancre*, le *ladre* et la *goutte*. La *mue* même est pour le *pigeon* captif qui ne peut se livrer à toute l'activité à laquelle la nature l'avoit destiné, une maladie souvent aussi cruelle que la dentition l'est pour d'autres animaux. Quelquefois un *pigeon* meurt après avoir long-temps souffert, faute d'avoir

pu se défaire de trois ou quatre grandes plumes de l'aile. On peut prévenir cette mort en prenant l'individu, et en lui arrachant les pennes avec soin, de peur de les rompre ou de déchirer les parties adhérentes par un mouvement trop brusque et trop fort.

L'*avalure* est presque, comme la *goutte*, une maladie de vieillesse; les individus qui en sont attaqués, vivent quelquefois long-temps, mais ils sont absolument inféconds.

Le *chancre*, trop connu par ses ravages, mais pas assez attentivement examiné, a été jusqu'à présent regardé comme à-peu-près incurable. On n'a pas trouvé le moyen de le guérir, et la crainte de la contagion conduit les propriétaires à tuer impitoyablement les *pigeons* qui en sont atteints. Il seroit extrêmement utile de rechercher les causes de cette maladie, de faire connoître les moyens curatifs qu'il seroit convenable d'employer. Voici une recette qu'on m'a assuré avoir été employée avec succès par un propriétaire qui avoit dans son colombier un certain nombre de *pigeons* attaqués de la maladie connue sous le nom de *chancre*: lorsqu'il se rappela qu'un homme, au moyen d'une recette dont il avoit fait jusqu'alors un secret, guérissoit radicalement les *pigeons* malades, il parvint enfin à obtenir son secret. Voici quel étoit son remède.

Camin, *sel d'oseille*, *huile d'aspic*, *essence de cochléaria*; le tout en quantité à-peu-près égale. Soir et matin, il prenoit une plume de l'aile d'un *pigeon*, la trempoit dans le mélange, et l'introduisoit ensuite dans le gosier du malade.

De cinq individus qu'il a soumis à l'action de ce remède, deux sont morts, trois ont été guéris, à l'exception cependant de l'un d'eux qui est resté sans voix. Il faut observer aussi que la maladie avoit déjà fait de grands progrès chez les *pigeons* qui n'ont pu résister à ce remède, dont l'effet apparent a été de faire expectorer par les *pigeons*, pendant quatre ou cinq jours, une humeur très-âcre et très-épaisse: à la suite du traitement, il mit dans l'eau des malades une petite quantité de sel de nitre.

Le *ladre* est une maladie qui pourroit être regardée comme un lait répandu, dont quelquefois sont affectés les *pigeons* qui, ayant perdu leurs petits dès les premiers jours de leur naissance, n'ont pu se débarrasser de la pâtée qu'ils avoient préparée dans leur estomac pour leur première nourriture. Le moyen de les guérir seroit de leur substituer d'autres petits de même âge à la place de ceux qui seroient morts.

Quelques *pigeons* sont tellement avides, qu'ils se gorgent d'alimens au point, que ne pouvant pas être digérés, ils restent dans le jabot, s'y corrompent, et font souvent mourir l'animal. Cela arrive sur-tout lorsqu'ils ont été trop long-temps sans manger. Dans ce cas, on les renferme dans un bas qu'on attache à un clou, de manière qu'ils aient les pieds inférieurement, et dans cette position on ne leur donne qu'un peu d'eau de temps en temps. Mais ce procédé manque quelquefois: alors, on est obligé de fendre le jabot avec une paire de ciseaux bien pointus, ou un canif: on en retire l'aliment corrompu, on le lave, et ensuite on le recoud.

Il y a encore une maladie très-commune aux *pigeons*, sur-tout dans les pays chauds. C'est une espèce d'éruption de boutons à-peu-

près semblables à ceux de la petite vérole. Cette maladie est telle dans certaines parties de l'Italie, que dans une *volière* de mille *pigeons*, on a peine à en trouver un centième qui n'en soient pas attaqués, mais elle donne rarement la mort à plus du vingtième.

Les *pigeons* ne sont pas non plus exempts des maladies contagieuses. M. Lendormy, médecin célèbre à Amiens, a remarqué que la cause qui a ravagé, il y a quelques années, les colombiers dans les environs de Mondidier, dépendoit en partie des cendres rouges vitrioliques employées sur les terres comme engrais, et que le *pigeon* avaloit par amour pour tout ce qui est salé, d'où il résulte nécessairement du désordre dans l'économie animale.

Le moyen de prévenir les maladies des *pigeons*, consiste, nous le répétons, à maintenir dans le colombier une extrême propreté; à y promener, une ou deux fois l'année, des bottes de paille enflammées; à le laver; à le blanchir quelquefois au lait de chaux; à n'y pas laisser séjourner trop long-temps la colombine. En un mot, tout ce qui peut prévenir le méphitisme et écarter les vermines, contribue essentiellement à conserver les *pigeons* dans l'état de vigueur et de santé.

Des Pigeons considérés relativement à l'économie politique.

Dans le nombre des auteurs qui ont écrit en faveur des colombiers, nous citerons avec reconnoissance M. Beffroy, ex-législateur, qui a lu un mémoire fort intéressant sur cet objet à la Société d'agriculture du département de la Seine, dont il est membre. Il nous a permis d'en extraire ce qu'on va lire; c'est lui qui parle. « On a plaidé souvent dans les contrées agricoles la cause des *pigeons fuyards* accusés pour être les plus grands ennemis des cultivateurs; on a démontré l'injustice de la proscription portée contre ces animaux, et la fausseté des motifs sur lesquels avoit été fondé l'arrêt de leur bannissement; on a observé avec vérité, et en leur faveur, qu'ils n'étoient point pulvérateurs; que, ne grattant jamais la terre, ils ne pouvoient découvrir le grain. Extrêmement timide, le *pigeon* ne peut donc que suivre de loin le semeur ou le moissonneur, et en escamoter quelques grains à la dérobée, avant que la herse les ait recouverts, ou marcher à la suite des glaneurs, pour profiter des grains que la bale desséchée et la secousse de la faucille auront détachés de l'épi. Cette espèce de picorée est certes très-innocente, et ne méritoit pas toute la sévérité dont on a usé envers une race précieuse d'oiseaux.

» A quelqu'époque de l'année que l'on ouvre un *pigeon*, soit au temps de la moisson, soit même à celui des semailles, on trouve toujours dans son estomac au moins huit fois autant de nourriture formée de la graine des plantes parasites, qu'on en trouve en graminées à l'usage de l'homme, encore ce qu'on y rencontre de cette espèce est-il presque toujours de mauvais grain. On y trouve aussi une quantité assez forte de petits graviers ou de débris de pierres gypseuses, qui servoient sans doute de noyaux à des molécules de sel, dont le *pigeon* est très-friand.

» On peut donc considérer cet oiseau comme le meilleur sarcleur et le plus utile que le laboureur puisse employer; car ce ne sont pas les herbes qu'il enlève comme la main de l'homme qui en laisse

les racines. C'est du principe même de ces mauvaises herbes qu'il purge les terres, en ramassant toutes les graines qui reviennent à leur surface pendant les différens labours, ou celles qui se sèment d'elles-mêmes dans l'intervalle d'un labour à l'autre : il sait en débarrasser la terre mieux qu'on ne le feroit avec un crible.

» Les services qu'il rend à cet égard sont tels, que, dans le canton de Dizy, département de l'Aisne, portion de la Thiérarche, où l'on a toujours récolté le blé le plus beau, le plus net et le meilleur, on s'est promptement apperçu de la perte des *pigeons*. Les terres s'y couvroient d'herbes qui étouffoient les récoltes, la paille y étoit mince et rare, le grain peu nourri, et il étoit difficile de le purifier assez pour qu'il pût présenter à l'œil cette netteté qui le faisoit rechercher de très-loin pour blé de semence. Les premiers cultivateurs l'avoient remarqué ; aussi en prenant à cens les terres de la main des seigneurs, une des conventions étoit que le seigneur du territoire donné ou champart, bâtiroit un colombier. Cette convention fut remplie, parce qu'il falloit assurer les récoltes des censitaires, et, dans beaucoup d'endroits, les colombiers furent élevés à grands frais. On a encore remarqué que les pays les plus abondans en blé, tels que la Beance, étoient ceux où les colombiers étoient en plus grand nombre.

» C'est encore à tort qu'on a accusé le *pigeon* de ravager les plantes alimentaires employées à la nourriture de l'homme. Sans doute, quand le laboureur paresseux tarde à recouvrir sa semence, le *pigeon* en profite, et en enlève une partie ; mais en cela il rend deux services : il mange le superflu de la semence qui nuiroit à l'abondance des produits ; car par-tout on sème trop. Il force le laboureur à une diligence toujours salutaire dans la saison des semences, où les variations continuelles ne permettent jamais de remettre au lendemain ce qu'on peut faire le même jour. Le *pigeon* d'ailleurs ne touche point aux grains qui ont été chaulés.

» Le *pigeon*, il est vrai, exerce quelquefois ses petites rapines dans les jardins et dans les chanvres. Le peu de terre dont on recouvre les pois et les chénevis, favorise le goût qu'il a pour ces graines. Mais il suffit, en attendant que la semence soit levée, ce qui est très-prompt, de faire garder le jardin ou le champ par un enfant dont la présence est d'ailleurs indispensable pour se garantir des rapines beaucoup plus fortes des *corbeaux*, des *geais* et des *moineaux*.

» Le *pigeon* ne va point non plus, comme les *moineaux*, se percher sur les épis pour les éplucher et en arracher le grain. Seulement, lorsque des blés sont versés par les vents ou les orages, il s'aide de ses ailes pour en battre la paille, et ramasse le grain qui en tombe. Mais cette circonstance dont il profite n'est que locale et accidentelle.

» En supprimant le privilége féodal des colombiers, on décréta que chaque particulier pouvoit avoir des *pigeons*, mais à la charge de les tenir enfermés pendant le temps qui seroit déterminé chaque année par la commune du lieu, et on accorda en outre à tout individu la faculté de les tuer sur sa propriété.

» De ces deux conditions, la dernière secondoit activement le germe de destruction que renfermoit la première. Aucune des con-

sidérations de raison et d'utilité publique, qui devoient faire préférer toute autre mesure à celle-ci, ne fut balancée. Tant il est vrai que les orages politiques sont doublement funestes, en ce qu'ils nécessitent beaucoup de lois, et qu'ils ne permettent pas de les bien faire.

» Le *pigeon* a un besoin indispensable d'un exercice fréquent et fort. Destiné par la nature à se nourrir d'alimens compactes, lourds et d'une digestion difficile, elle n'a pas seulement voulu que la force de ses ailes servît à le défendre contre ses nombreux ennemis. Elle a voulu encore que leur mouvement contribuât à l'action de l'estomac sur les alimens.

» La chaleur dont le *pigeon* est pourvu attire sur lui une multitude d'insectes pernicieux, qui le rongent lorsqu'il est privé du grand air et de l'usage des bains. Aussi l'expérience a prouvé que son amour pour la propreté n'est pas seulement de sa part un penchant à la volupté, mais réellement un besoin pour la conservation de sa santé.

» Il entre encore dans ses habitudes, dans ses goûts, de varier sa nourriture, de la composer en partie de petits cailloux, dont les uns se fondent dans leur estomac, parce que ce sont des combinaisons salines, qui aident à la digestion; et les autres qu'il rend comme il les prend, semblent devoir faire, par leur pression sur les matières moins dures, l'effet que produiroient les dents, et remplacer la mastication.

» Il est vrai que le propriétaire d'un colombier peut, à force de soins, suppléer en quelque sorte, pendant la réclusion des *pigeons*, aux moyens que la nature leur a donnés d'entretenir leur santé; mais malgré les soins les plus assidus, la nombreuse communauté resserrée dans l'étroit espace d'un colombier, où l'air ne s'introduit que par de petites ouvertures très-rares en proportion de son étendue, y entretient une chaleur surabondante; les émanations et les évacuations animales s'y multiplient chaque jour davantage; l'air s'y corrompt promptement, et ne fait de la fuie qu'un cloaque impur dont le méphytisme porte bientôt l'inflammation dans les intestins de ses malheureux habitans. Ils y sont encore rongés par la vermine. Leur caractère naturellement doux s'aigrit, ils se déplaisent, et ne cessent de se chamailler et de se battre.

» Quand le temps prescrit pour la clôture est passé, ceux qui ont survécu sont si foibles, qu'une grande partie devient victime des oiseaux de proie. Le reste fatigué des dégoûts de la prison, la quitte, déserte la colonie et va se reléguer dans le haut des clochers, dans les charpentes et les murs élevés et crévassés des vieux bâtimens, où il est exposé à la rapacité de ses ennemis ».

Voici encore d'autres observations non moins intéressantes, que M. Vitry, mon estimable collègue, a lues à une des séances de la Société d'Agriculture du département de la Seine.

« Je vais démontrer, par un calcul très-simple et bien clair, la perte que nous avons faite par la destruction ou la dépopulation des colombiers, et combien notre intérêt, celui de multiplier les subsistances, milite encore puissamment en faveur des *pigeons de co-*

lombier dont il n'existe plus un seul individu dans quelques départemens.

» Au moment de l'arrêt porté contre les *pigeons fuyards*, il y avoit quarante-deux mille communes en France; il y avoit donc quarante-deux mille colombiers. Je sais que dans les villes il n'en existoit pas, et qu'on en voyoit peu dans les communes rurales des environs de Paris; mais je sais aussi qu'on en trouvoit deux, trois et quelquefois plus dans un très-grand nombre de villages, et je pense être bien loin de toute exagération, en comptant un colombier par commune.

» Il y avoit des colombiers où on comptoit trois cents paires de *pigeons;* mais pour aller au-devant de toute objection, je ne compterai que cent paires par colombier, et seulement deux pontes par an, laissant la troisième pour repeupler et remplacer les vides occasionnés par les événemens.

» Or, cent paires par colombier donneront un total de quatre millions deux cent mille paires. Or, chaque paire donnant seulement quatre *pigeons* par an, il en résulte seize millions huit cent mille *pigeonneaux*.

» Chaque *pigeonneau*, pris au nid à dix-huit ou vingt jours, plumé et vidé pèse quatre onces. Les quarante-deux mille colombiers fournissoient donc soixante-quatre millions huit cent mille onces d'une nourriture saine, et en général à un prix assez bas. On a vu le jeune *pigeon* ne se vendre couramment que quatre sols dans plusieurs départemens.

» Enfin, en divisant soixante-quatre millions huit cent mille onces par seize pour connoître le nombre de livres de viande dont l'arrêt contre les *pigeons* nous a privés, on trouvera qu'à l'époque de leur proscription, les colombiers entroient pour quatre millions deux cent mille livres pesant de viande dans la nourriture de la France, et diminuoient d'autant la consommation des autres substances animales.

» Ce calcul m'a paru mériter quelque considération, et peut-être aussi que le gouvernement revint sur une mesure qui retranche la ressource de plus de quatre millions deux cent mille livres d'une chair salubre sans aucun avantage pour l'agriculture, et même encore au détriment des agriculteurs.

» Il résulte un autre dommage de la suppression des colombiers, la perte de leur fiente, un des plus puissans engrais pour les terres qu'on destine à porter du chanvre, et qu'on a vu vendre dans quelques départemens au même prix que le blé ». (PARM.)

Pigeons étrangers.

Le PIGEON AUX AILES BLEUES de Norfolck (*Columba spadicea* Lath.). Longueur, onze pouces; bec rouge foncé à la base; jaune à la pointe; iris écarlate; tête, gorge, devant du cou d'un vert foncé brillant, plus pâle vers la poitrine; scapulaires d'un beau marron, à reflets cuivrés vers le cou; haut du dos, ailes et queue d'un bleu pâle; pennes noirâtres du côté interne; poitrine et parties subséquentes blanches; pieds rouges. *Nouvelle espèce.*

Le PIGEON AUX AILES BRONZÉES (*Columba chalcoptera* Lath.).

Ce *pigeon*, qu'ont décrit dans leurs voyages Philip et White, et qui est figuré dans les planches coloriées du *Mus. Lever.*, p. 227, tab. 55, est de la taille d'un gros *pigeon*; le bec et les pieds sont rouges; un cendré brun couvre les parties supérieures, et un gris cendré, teinté de rouge sur la poitrine, colore les inférieures; le dessus des ailes est pareil au dos; une grande tache ovale, ou plutôt deux bandes bronzées d'une beauté éclatante, et qui se change en rouge, en vert et en cuivre, selon les divers aspects de la lumière, se fait remarquer sur le milieu des ailes; quelques plumes des couvertures ont aussi des taches de même couleur, mais en petit nombre et placées irrégulièrement; la tige des plumes est rousse, et leur bord extérieur d'un roux pâle; la queue, composée de seize pennes, a les deux intermédiaires brunes et les autres cendrées, avec une bande noire à leur extrémité; le front, le dessous du cou et de l'œil sont, dans quelques individus, d'une couleur de buffle presque blanche; dans d'autres, toute la face est brune, avec une strie plus foncée qui part du bec et passe à travers les yeux.

Cette jolie espèce, qui habite l'île de Norfolk et différentes parties de la Nouvelle-Hollande, est très-nombreuse depuis septembre jusqu'en février, dans les environs de Sydney-Cove et de Botany-Bay. Les plaines et les déserts sablonneux sont les lieux que préfèrent ces *pigeons*, dont le roucoulement est très-fort, et qui, à une certaine distance, a du rapport avec le mugissement de la *vache*. Ils placent leur nid soit à terre, soit sur le tronc d'un arbre peu élevé; la ponte est de deux œufs blancs, et les petits éclosent en novembre. Leurs alimens sont les fruits, et sur-tout une espèce pareille à la cerise, dont ils avalent la pulpe et le noyau. Les Anglais leur donnent les noms de *ground pigeon* et de *brush pigeon*, d'après l'habitude qu'ils ont de se tenir à terre ou dans les broussailles. Les naturels les appellent *goad-gang*. On les dit incapables de faire de longs vols.

Le Pigeon aux ailes noires (*Columba melanoptera* Lath.). Nous n'avons qu'une description très-succincte de ce *pigeon* du Chili; il a, dit Molina, la queue terminée en forme de coin, le corps bleu et les ailes noires.

Le Pigeon aux ailes rouges de la mer du Sud (*Columba erythroptera* Lath.). On a rapporté des îles d'Eimo et d'O-Tahiti plusieurs *pigeons* qui ne paroissent être que des variétés d'âge ou de sexe de la même espèce. Celui qu'on donne pour le mâle a neuf pouces de longueur; le bec d'un jaune sombre; le front blanc; une strie de cette couleur au-dessus de l'œil, et qui s'étend jusqu'à l'occiput; celui-ci et la nuque sont noirs, ainsi que le dos, les pennes des ailes, et moitié de celles de la queue qui sont grises dans l'autre; la partie inférieure de la poitrine, le ventre et le bas-ventre, le derrière du cou, les scapulaires et les couvertures des ailes, sont d'une très-belle couleur grenat foncé; la queue a deux pouces et demi de longueur, et est carrée à son extrémité; le reste du plumage est noirâtre; les pieds sont bruns. Ce *pigeon* habite l'île d'Eimo. Celui d'O-Tahiti a près d'un pouce de plus; le front, la gorge, le devant du cou et la poitrine blancs; le derrière du cou, le dos et le ventre d'une teinte sombre; une strie ferrugineuse est au-dessus des yeux et descend un

peu sur les côtés du cou; les scapulaires et les couvertures des ailes sont pareilles à celles du précédent, et une couleur noirâtre est répandue sur les pennes des ailes et de la queue.

Un troisième, qu'on voit dans l'île de Tanna, a les sourcils blancs comme le premier; la poitrine, le front, les côtés de la tête, le devant du cou de cette même couleur; les pieds d'un rouge foncé terne; le ventre et le dos d'un noir rougeâtre, et la queue arrondie à son extrémité.

Le Pigeon bartavelle (*Columba tetraoides* Lath.). Le nom de *bartavelle* imposé à cet oiseau, indique des rapports avec cette *perdrix*, qui sont, suivant Scopoli qui l'a décrit et vu vivant dans une ménagerie, d'en avoir le port et la taille; sa tête et son cou, ajoute-t-il, sont noirs, et cette couleur est cerclée de blanc comme dans la *bartavelle*. D'après une description aussi succincte, on ne peut rien statuer sur cet individu; de plus, on ne connoît pas son pays natal.

Le Pigeon a bec recourbé (*Columba curvirostra* Lath.). Ce *pigeon*, de l'île de Tanna dans la mer du Sud, est remarquable par son bec terminé en forme de carène et recourbé à la pointe; ce bec est rouge à la base, et jaune dans le reste de sa longueur; son plumage est généralement coloré de vert, mais il tire au jaune sur les parties inférieures de son corps; deux bandes de cette couleur traversent les ailes; le dos et les scapulaires sont d'un beau marron; les cuisses cendrées; les couvertures inférieures de la queue ferrugineuses; le bas-ventre est blanc; les pennes caudales sont étagées; les deux intermédiaires vertes, et les autres d'un cendré foncé, avec une barre noire vers les trois quarts de leur longueur. Ce joli *pigeon* n'a que sept pouces de long; sa variété, ou plutôt l'individu que Latham donne pour telle, en a dix et plus; son bec est moins courbé; les petites couvertures des ailes sont tachetées de blanc; l'extrémité des pennes secondaires est jaune à l'extérieur, et celle de la queue est d'une couleur plus pâle; les pieds sont rouges.

Le Pigeon blanc mangeur de muscade de la Nouvelle-Guinée. *Voyez* Pigeon ramier blanc muscadivore.

Le Pigeon blanc verdatre (*Columba pallida* Lath.) a le bec et les pieds bruns; le plumage en général d'un blanc verdâtre, inclinant au cendré sur la tête et le cou; les grandes pennes en entier de la couleur dominante, et bordées de brun sombre; les autres tachetées irrégulièrement de noir sur chaque côté de la tige; les deux pennes du milieu de la queue noirâtres; les autres blanchâtres. Cette *nouvelle espèce* habite la Nouvelle-Hollande.

Le Pigeon bleu du Mexique (*Columba cœrulea* Lath.). Taille du *pigeon domestique*; bec, iris et pieds rouges; tête, cou, dessus du corps et cuisses bleus; le dessus de la tête et du cou est mélangé de rouge, spécialement sur le front; poitrine, ventre, flancs, couvertures supérieures des ailes et couvertures inférieures de la queue rouges; pennes alaires et caudales bleues.

Le Pigeon brun de Carthagène (*Columba fusca*). Ce *pigeon* de l'Amérique méridionale, a été décrit d'une manière très-succincte par Jacquin. (*Beyt.* p. 33, n° 27.) Il est de la taille de la *tourterelle*;

ses yeux sont noirs; son plumage est brun; son cou et sa poitrine sont ondulés de noir et de blanc.

Le Pigeon brun des Indes. *Voyez* Pigeon des Indes orientales.

Le Pigeon brun de la Nouvelle-Espagne ou du Mexique. *Voyez* Pigeon sauvage du Mexique.

Le Pigeon brun de la Nouvelle-Hollande (*Columba meridionalis* Lath.). Taille de la *tourterelle;* longueur, neuf pouces et demi; plumage généralement coloré de brun rougeâtre, un peu plus pâle sur la poitrine, et presque blanc sur les parties postérieures; yeux bruns, entourés d'une peau nue d'un blanc bleuâtre; bec noir, un peu courbé à son extrémité; narines découvertes et sans aucunes protubérances; pennes d'un brun foncé; trois ou quatre taches d'un pourpre noirâtre sur les petites couvertures des ailes; queue courte, arrondies et à pennes pointues; les deux intermédiaires d'un brun noirâtre, avec une bande noire près de l'extrémité; les autres brunes, avec une lunule blanche vers la pointe; les plus extérieures bordées en dehors de cette dernière couleur dans toute leur étendue; pieds rouges. *Nouvelle espèce.*

Le Pigeon brun et vert (*Columba brunnea* Lath.). Ce *pigeon* de la Nouvelle-Zélande, a le bec et les pieds d'un rouge de sang; le sommet de la tête, le dessus du cou, le dos et les couvertures des ailes d'un brun rougeâtre; le devant du cou, la poitrine et le croupion d'un vert brillant. *Nouvelle espèce.*

Le Pigeon caraïbe (*Columba caribœa* Lath., pl. impr. en coul. de mon *Hist. des Oiseaux de l'Amér. septentr.*). Sa taille égale presque celle du *ramier*, et sa longueur est de douze pouces; la membrane qui recouvre les narines est partagée en deux tubercules; une teinte jaune colore l'iris; la peau nue qui entoure les yeux est d'un jaune sale; le bec d'un rouge verdâtre; un gris pourpré est répandu sur la tête, le devant du cou et la gorge; le dessus et les côtés du cou sont violets, avec des reflets bleus et gris; chaque plume a une bordure noire; le reste du corps, les ailes et la queue sont teints de gris ardoisé, et les pieds sont rouges. Des individus diffèrent en ce que le ventre est blanchâtre, et que la queue est traversée par une large bande noire.

Cette espèce, qui se trouve à la Jamaïque, à Porto-Rico et à Saint-Domingue, se tient sur les montagnes, et fréquente en janvier les bois qui sont dans les plaines. C'est un excellent gibier.

Le Pigeon cendré ferrugineux des îles de la mer Pacifique (*Columba Pacifica* Lath.) se trouve dans les îles des Amis; sa taille est celle du *ramier*, et sa longueur de treize pouces; il a le bec noir; la tête et le cou d'un cendré très-clair; le haut de la gorge blanchâtre; la poitrine d'un rougeâtre vineux; le ventre d'un cendré tendant au brun sur son milieu; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un ferrugineux sombre; les pennes des ailes d'un brun foncé et bordées d'un brun verdâtre; la queue noire, à reflets verdâtres et longue de près de cinq pouces; le dessus du corps d'un vert brun très-poli, et brillant comme un métal; les pieds rouges, bruns, noirâtres dans des individus.

Le Pigeon a collier blanc (*Columba Asiatica* Lath.). Longueur, dix pouces et demi ; bec bleuâtre à la base, blanc à la pointe ; tête cendrée ; cou d'un vert jaunâtre, avec un collier blanc dans sa partie inférieure ; le milieu et tout le dessous des ailes de la dernière couleur ; les pennes alaires noires et bordées de blanchâtre ; devant du corps et queue pareils à la tête ; pieds bleuâtres ou jaunes ; ongles noirs. Ce *pigeon* se trouve dans l'Inde.

Le Pigeon couronné de Banda (*Columba coronata* Lath., pl. enl. n° 118.). Brisson a appelé cet oiseau *faisan*, mais on a reconnu qu'il est de la famille des *pigeons*, quoiqu'il soit presque aussi gros qu'un *dindon*, car il en a le bec, la tête, le cou, toute la forme du corps, les jambes, les pieds, les ongles, le roucoulement et les mœurs. L'on en a possédé plusieurs vivans à Paris qui ont été apportés de l'île de Banda, d'où ils sont natifs, dit Buffon ; mais selon Sonnerat, ils n'en sont point originaires. Il est probable qu'ils y ont été transportés de la Nouvelle-Guinée, où ils sont en état de liberté et très-communs.

Les Hollandais appellent ce *pigeon*, *crown vogel*, les natifs *bululu* et les papoux *manubi*. Ceux qu'on a conservés vivans en France n'ont pas pondu ; il en est de même de ceux qu'on a vus en Hollande, selon Mauduyt. Mais Scopoli nous assure qu'ils placent non-seulement leur nid sur les arbres, dans les ménageries où ils sont renfermés, mais y font leur ponte comme en liberté ; les œufs sont aussi gros que ceux de la *poule*, et le nid est composé de foin et de paille. Lorsque le mâle peint la vivacité de ses désirs à sa femelle, et l'invite à lui répondre, il incline sa tête sur sa poitrine, et fait entendre une voix mugissante, triste et plaintive.

Ce *pigeon* a le bec noir et long de deux pouces ; tout le plumage d'un cendré bleu rembruni sur les deux pennes des ailes et de la queue ; les couvertures supérieures des ailes d'un marron pourpre ; cette couleur forme une bande assez large entre le dos et le cou ; les pennes moyennes des ailes sont d'un beau blanc du côté extérieur ; un trait d'un noir velouté part du bec et traverse l'œil ; la huppe qu'il porte sur la tête est composée de plumes à barbes désunies, et un peu frisées, longues de cinq à six pouces et de la couleur du plumage ; cette huppe dans l'état de repos est applatie sur les côtés, et prend la forme d'un croissant ; mais quand l'oiseau la fait jouer, il étale une large et belle aigrette demi-circulaire.

Le Pigeon a couronne blanche (*Columba leucocephala* Lath., pl. imp. en couleurs de mon *Hist. des Ois. de l'Am. Sept.*). Longueur, douze pouces ; base du bec pourpre ; pointe blanchâtre ; iris jaune ; cercle blanc autour des yeux ; dessus de la tête de cette même couleur bordée de noir ; dessus du cou vert, bleu et à reflets dorés ; chaque plume terminée de noir ; le reste du corps gris ardoisé, un peu plus clair sur le ventre ; ailes et queue de même couleur ; pieds rouges.

Cette espèce se trouve à la Jamaïque, à Saint-Domingue et dans les îles Bahama ; elle fait son nid dans les rochers.

Le Pigeon a couronne pourpre (*Columba purpurata* Lath.) a la taille de la *tourterelle*, huit pouces et demi de longueur ; le bec jau-

nâtre ; l'iris d'un jaune pâle ; le front et moitié du dessus de la tête d'une couleur de pourpre peu vigoureuse ; le reste de la tête, le cou et le dessous du corps d'un vert pâle inclinant au cendré ; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue jaunes ; tout le dessus du corps d'un beau vert très-foncé et très-brillant ; les pennes des ailes noires ; les deux premières en entier ; les autres bordées de vert ; les secondaires frangées de jaune ; la queue longue de trois pouces ; les pennes égales et pointues à leur extrémité et d'un noir verdâtre, bordées à l'extérieur de vert, et de grisâtre à l'intérieur ; les pieds noirs.

Telle est la description de cette espèce que l'on trouve à O-Taïti et dans d'autres îles de la mer Pacifique, mais nous allons voir que dans ces dernières îles son plumage varie.

Ce *pigeon* a le dessus de la tête d'un pourpre foible ; à Uliatea cette couleur est très-foncée ; à Tongo-Taboo elle l'est encore plus, et est très-vive et bordée de jaune ; de plus il a l'iris de cette dernière couleur ; le bec noirâtre ; le bas-ventre presque orangé, et les pieds d'un rouge foncé ; enfin d'autres n'ont aucun vestige de pourpre sur la tête. Il est probable que toutes ces variétés sont dues au sexe et à l'âge. Ne pourroit-on pas regarder le premier décrit comme une femelle ; celui d'Uliatea comme un jeune mâle ; celui de Tongo-Taboo pour un mâle dans son état parfait, et les derniers comme des jeunes ? Quoi qu'il en soit, ces *pigeons* s'apprivoisent facilement, et vivent de bananes. Les habitans de Tongo-Taboo les appellent *kurukuru ;* ceux d'O-Taïti les désignent par le nom d'*oopa* ou *oopara*.

La belle espèce de *tourterelle verte* dont il est fait mention dans le voyage de M. de Bougainville, est peut-être de cette même espèce ; on y parle aussi de *pigeons verts dorés*, avec le cou et le ventre d'un gris blanc, et ayant une petite huppe sur la tête ; mais l'on ne peut rien déterminer d'après une aussi courte description.

Le Pigeon cuivré mangeur de muscade. *Voyez* Ramier des Moluques.

Le Pygeon égyptien (*Columba ægyptiaca* Lath.). Bec noir ; tête couleur de chair teintée de violet ; orbites nues et bleuâtres ; plumes de la gorge noires, pointues, et divisées à l'extrémité en deux lobes étroits, divergens, tronqués à la pointe, et de couleur de rouille ; dos cendré ; poitrine pareille à la tête ; ventre et jambes blanchâtres ; ailes brunes ; les deux pennes extérieures de la queue cendrées à la base, noires dans le milieu, et blanches dans le reste de leur longueur ; sur les deux les plus proches, les deux premières couleurs sont disposées de même, et leur pointe seule est blanchâtre ; les deux suivantes ont leurs côtés bruns et leur milieu noirâtre ; les deux intermédiaires sont entièrement brunes, et les pieds couleur de chair.

Ce *pigeon* habite l'Egypte, et se fait voir très-souvent aux environs des maisons. (Forsk., *Fau. arab.*, pag. 5-15.) *Nouvelle espèce.*

Le Pigeon a face blanche (*Columba melanoleuca* Lath.). Sa taille est au-dessus de celle de notre *tourterelle ;* le bec et les pieds sont rougeâtres ; la face et les côtés de la tête, blancs ; avant chaque œil est un triangle noir, et en arrière une tache rouge ; un cendré pâle couvre la tête, la nuque, et prend un ton noirâtre sur le reste du cou ; un vert terne est répandu sur le dessus du corps et sur les

ailes, dont quelques pennes internes sont ferrugineuses; la poitrine est noire sur les côtés, et les flancs ont un double rang de points noirs; le reste du dessous du corps est blanc.

Le *pied pigeon*, *columba picata* de Latham (2e Suppl. *to the gen. Synop.*), n'est probablement qu'une variété d'âge ou de sexe du précédent. Tous les deux paroissent au port Jackson, dans la Nouvelle-Hollande, vers le mois de décembre. Celui-ci a la taille, le bec et les pieds pareils à ceux du précédent, mais la couleur blanche s'étend davantage sur les côtés de la tête; un noir verdâtre teint les parties supérieures, entoure le cou, et s'étend irrégulièrement sur les côtés de la poitrine; tout le reste du dessous du corps est blanc; les flancs et le bas-ventre sont tachetés de noir; la queue est de cette dernière couleur et terminée de blanc. *Nouvelle espèce.*

Le Pigeon gris (*Columba corensis* Lath.) a les yeux rouges et entourés d'une peau noire dénuée de plumes; le corps gris; les plumes du cou jettent des reflets variés, et sont rangées en forme d'écailles; la queue est carrée à son extrémité: grosseur du *pigeon domestique*.

Ce *pigeon* de l'Amérique méridionale se trouve dans la province de Vénézuela, près la ville de Coro. Jacq., *Voyag.*, p. 31, n° 25.

Le Pigeon de Guinée (*Columba Guinea* Lath.) est de la grosseur du *ramier;* il a la tête, la gorge, la poitrine, le dessus du corps et les couvertures de la queue d'un cendré clair; les plumes du cou bordées de rougeâtre sur le même fond; le haut du dos d'un brun pourpré, changeant en violet; les couvertures des ailes et les trois pennes les plus proches du corps ont de plus une tache triangulaire blanche vers leur extrémité; les autres sont noires et bordées d'un cendré clair à l'extérieur; la queue est d'un cendré foncé, et terminée de noir; le bec noirâtre; l'iris d'un jaune très-vif; les yeux sont entourés d'une peau nue colorée de rouge; les pieds sont d'un rouge pâle et les ongles cendrés. On trouve ce *pigeon* dans la partie méridionale de la Guinée, ainsi qu'au Cap de Bonne-Espérance. Il se plaît dans les rochers.

Le Pigeon hagarréro (*Columba Novæ-Zelandiæ* Lat.). *Hagarréro* est le nom que porte ce *pigeon* à la baie du Ski, dans la Nouvelle-Zélande. Il a seize à dix-sept pouces de longueur; le bec, l'iris, le tour des yeux et les pieds rouges; la tête, la gorge et le dos de couleur de rubis, à reflets verts sur le cou; les pennes des ailes noirâtres; le croupion bleu; la queue noire; le dessous du corps depuis la poitrine blanc; cette couleur prend une nuance bleue sur le bas-ventre.

Le Pigeon hollandais (*Columba Franciæ* Lath.). Ce *pigeon*, qu'a fait connoître Sonnerat (*Voyage aux Indes et à la Chine.*), se trouve à l'Ile de France. Sa chair passe pour un poison. Cette jolie race est remarquable par l'espèce de collerette qu'elle porte sur le cou et la poitrine. Elle est composée de plumes étroites, pointues, brillantes, dont la surface est polie en quelque sorte comme les appendices qui sont à l'extrémité de quelques pennes du *jaseur;* le tour des yeux est dénué de plumes et d'un rouge foncé; le dos, les ailes et le ventre sont d'un gros bleu; le croupion et la queue rouges, et les pieds noirs: taille du *ramier*.

Le Pigeon de l'île Banda. *Voy.* Pigeon couronné de Banda.

Le Pigeon des îles Nicobar (*Columba Nicobarica* Lath.). Ce superbe *pigeon* a les plumes du cou longues et pointues comme celles du *coq ;* elles ont de très-beaux reflets de couleurs variées de bleu, de rouge, d'or et cuivreux ; le bec est noirâtre ; l'iris couleur de noisette ; la tête, le cou, la poitrine, le ventre, les cuisses et les couvertures du dessous de la queue sont d'un pourpre bleuâtre foncé ; le dos, les couvertures des ailes, d'un vert changeant en or et en couleur de cuivre ; la queue et les couvertures supérieures sont blanches ; les pieds rougeâtres. La femelle diffère par des couleurs moins brillantes, et en ce que les plumes du cou sont plus courtes. On a conservé en Hollande de ces *pigeons* vivans ; ils sont, dit-on, d'un naturel très-sauvage.

Le Pigeon des Indes orientales (*Columba leucoptera* Lath.) est à-peu-près de la grosseur de notre *tourterelle ;* il a la face, les joues, la gorge, le devant du cou et la poitrine d'un brun roussâtre clair ; le derrière de la tête et le dessus du cou d'un brun obscur, avec des reflets violets et vert-dorés sur les côtés ; le haut du manteau d'un brun obscur changeant en bleuâtre ; le bas du manteau d'un cendré sombre ; le dessous du corps d'un cendré clair et bleuâtre ; les grandes pennes de l'aile noires ; les moyennes ont de plus une bordure blanche à leur extrémité ; les deux pennes intermédiaires de la queue sont d'un brun sombre ; les latérales d'un cendré foncé et terminées de blanc ; la peau nue qui entoure les yeux est d'un beau bleu ; l'iris rouge ; le bec noirâtre ; les pieds sont de la couleur de l'iris, et les ongles bruns. Ce *pigeon* est remarquable en ce qu'il relève souvent et subitement sa queue comme la *bergeronette*.

Le Pigeon de la Jamaïque (*Columba Jamaïcensis* Lath.) a neuf pouces de longueur ; les narines assez élevées sur le bec pour former deux tubercules très-apparens ; l'iris, le dessus de la tête, tout le dessous du cou et du corps blancs ; le dessous du cou varié de bleu et de pourpre ; le dos, le croupion et les couvertures supérieures de la queue d'un brun pourpré, avec une teinte claire rougeâtre ; la queue bleue et frangée de blanc à son extrémité.

Cette espèce habite les savanes de la Jamaïque dans le mois de janvier, se nourrit de baies, fait son nid sur les arbres. Son roucoulement est désagréable ; sa chair est recherchée.

Le Pigeon jamboo (*Columba jambos* Lath.) est d'une taille inférieure à celle du *biset ;* il a le bec jaune ; la partie antérieure de la tête de couleur de girofle ; le dos, les ailes et la queue verts ; la poitrine et la gorge blanches, une bande latérale verte et une autre de couleur de girofle s'élèvent de la poitrine jusque vers l'orbite des yeux, qui est jaune.

Ce *pigeon* se trouve dans l'île de Java, où les Malais le nomment *pooni jamboo*, d'après une de ses couleurs qui ressemble à la fleur d'un arbre de même nom.

Le Pigeon a longue queue. *Voyez* Pigeon de passage.

Le Pigeon de la Martinique (*Columba Martinica*, var. Lath.) diffère du *pigeon violet* du même pays par une taille plus grande ; par les plumes qui entourent le bas du cou, qui sont d'un violet doré éclatant, et forment une sorte de collier ; par les grandes pennes de

l'aile, qui sont noirâtres, avec le bord extérieur blanchâtre; par les grandes couvertures, qui ont quelques taches noires; enfin, par sa queue très-variée. Les pennes latérales sont, depuis leur origine jusque vers les deux tiers de leur longueur, d'un brun tirant sur le roux à l'extérieur, et d'un cendré foncé du côté interne; elles ont ensuite une bande transversale noire, et sont terminées de gris blanc; le bec est noir; les pieds sont rouges. Buffon pense que ce *pigeon* et le *violet* du même pays sont le mâle et la femelle. Il rapporte à cette même race le *pigeon roux de Cayenne*, pl. enl. n° 141. Mauduyt incline pour une opinion contraire, vu qu'on n'a jamais envoyé de Cayenne le *pigeon violet*, qui devroit s'y trouver si celui-ci appartient à la même espèce.

Les habitans de la Martinique les appellent *perdrix*, mais c'est improprement.

Le Pigeon du Mexique (*Columba Mexicana* Lath.). Ce *pigeon*, indiqué par Fernandez sous le nom mexicain *cehoilotl*, a tout le plumage brun, excepté la poitrine et l'extrémité des ailes, qui sont blanches; l'iris noir; le tour des yeux d'un rouge vif, et les pieds de cette dernière couleur. Il est très-probable que la plupart de ces *pigeons* du Mexique et contrées voisines ne forment pas des espèces distinctes, mais sont des variétés de sexe ou d'âge.

Le Pigeon de montagne de Cayenne (*Columba montana* Lath.) a huit pouces de longueur; le bec noir à son extrémité, rouge dans le reste, ainsi que les yeux et la peau nue qui les entoure; le dessus du cou roux, à reflets pourprés; le dessous, ainsi que la poitrine, de couleur de chair; le ventre, les flancs, les cuisses et le bas-ventre inclinant au roux; les couvertures inférieures de la queue, les pennes et celles des ailes, de cette dernière teinte; les pieds rouges; les ongles bruns.

Ce *pigeon*, décrit dans l'*Ornithologie* de Brisson sous la dénomination de *pigeon roux de Cayenne*, est rapporté au précédent par Latham. Il est vrai que les couleurs sont les mêmes; mais Brisson lui donne une taille plus grande. J'observerai qu'il ne faut pas le confondre avec celui des pl. enl. n° 141, dénommé de même, et dont j'ai parlé à l'article du Pigeon de la Martinique. Latham rapporte au précédent la *perdrix de montagne*, d'Edwards (pl. 119.), qui est réellement un *pigeon*, comme l'a jugé Edwards lui-même, qui l'a vu vivant: de plus, il en a les habitudes et le naturel, et niche sur les arbres.

Ce *pigeon*, qui se trouve à la Jamaïque, diffère du précédent par des couleurs plus brillantes. Peut-être est-ce le mâle ou un individu d'un plumage plus parfait. Le front est d'une couleur d'argile; le dessus de la tête et du cou d'un pourpre rougeâtre; le dos, les ailes et la queue d'un rouge brun à reflets de couleur de cuivre; le devant du cou d'un rouge jaunâtre; la poitrine et les parties subséquentes d'un jaune tendre; une tache blanche est à chaque côté de l'œil, et une autre de chaque côté de la gorge.

Le Pigeon de montagne du Mexique (*Columba hoiloël* Lath.). Taille du *pigeon romain;* bec et pieds rouges; plumage d'un roux pourpré, excepté les petites couvertures des ailes, qui sont blanches.

Des individus sont d'un fauve pâle, avec les petites couvertures des ailes pareilles à celles du précédent; le bec et les pieds sont rougeâtres.

Le Pigeon de Ninkcombar ou de Nincombar. *Voyez* Pigeon des îles Nicobar.

Le Pigeon de la Nouvelle-Guinée. *Voyez* Pigeon couronné de Banda.

Le Pigeon de passage (*Columba migratoria* Lath., pl. impr. en couleurs de mon *Hist. des Ois. de l'Amér. sept.*). Longueur, quinze pouces; bec noir; tête, dessus du cou, dos et croupion d'un gris ardoisé; côtés du cou à reflets bleus, violets et dorés; couvertures des ailes mélangées de brun, avec quelques taches noires; pennes noirâtres, bordées de brun et de blanc; queue étagée; les deux pennes intermédiaires d'un gris ardoisé qui, par gradation, devient noir à leur extrémité; les plus proches sont de la même couleur, mais elle se dégrade et blanchit à leur pointe; les trois plus extérieures ont en dessous des taches brunes vers leur origine, et sont blanches dans le reste de leur longueur; le haut de la gorge est ardoisé; le reste du dessous du corps d'un brun rouillé, qui s'éteint sur les parties inférieures, et disparoît sur le bas-ventre; l'iris et les pieds sont rouges, ainsi qu'un filet qui entoure les yeux.

Cette espèce habite le nord de l'Amérique, mais plus particulièrement entre le 20e et 60e degré de latitude. Elle passe l'été dans le Nord, et l'hiver dans les provinces méridionales. Elle voyage en bandes innombrables : le passage dure près de quinze jours. Sa chair est recherchée. Mauduyt (*Encyclop. méthod.*) fait mention d'une race qui est plus petite et plus rare, mais qui a la même forme et les mêmes couleurs. Je soupçonne que cette race n'est autre que la femelle, qui est réellement plus petite que le mâle, ou un jeune, qui lui ressemble avant sa première mue.

Le Pigeon pompadour (*Columba pompadora* Lath.). Ce *pigeon* de Ceylan a été décrit et figuré pour la première fois par Brown, dans ses *Illust. of Zool.*, t. 19 et 20. On ne le voit presque jamais à terre; il se tient sur les arbres, particulièrement sur celui qu'on nomme dans le pays *waringin grothebria*, dont il mange les baies. Comme sa chair offre un mets délicat, les Européens lui font la chasse au fusil, et les natifs le prennent aux gluaux. Il a une taille supérieure à celle de la *tourterelle*; le bec bleuâtre; les joues et l'origine de la gorge d'un jaune pâle; le dos, la poitrine et le ventre d'un vert clair; les couvertures des ailes d'un beau rouge purpurin; les pennes noires, bordées de jaune; la queue d'un vert clair et longue.

La femelle a des teintes plus pâles, et les ailes pareilles au corps.

Ces oiseaux se trouvent aussi dans différentes parties de l'Inde, et sont très-communs au Bengale où on les appelle *coucla*. Ils font entendre une espèce de sifflement peu différent de celui de la *grive*, et très-dissemblable du roucoulement des autres *pigeons*. (Latham, premier Supplément *To the gen. Synop.*)

Le Pigeon pourpre de Java (*Columba purpurea* Lath.). Taille du *biset*; front vert; tête et cou d'un beau pourpre clair; poitrine orangée; dos, scapulaire et ventre d'un vert clair; bas-ventre écarlate; pennes noirâtres. On lui donne le nom de *jooan* dans cette île et dans

celles de Ceylan et des Célèbes, où l'on compte dix-huit à vingt races de *pigeons*; les uns gros comme une petite *poule*, d'un blanc de neige, avec les ailes et la queue noire; d'autres d'un vert bleuâtre; et quelques-uns entièrement d'un beau rouge, qui fait la nuance entre l'écarlate et le carmin.

Le Pigeon a queue annelée de la Jamaïque. *Voyez* Pigeon caraïbe.

Le Pigeon ramier. *Voyez* Ramier.

Le Pigeon ramier d'Amboine (*Columba Indica* Lath.). Ce *pigeon*, décrit d'après Brisson, me paroît être le mâle du *pigeon vert d'Amboine*, puisqu'il n'en diffère que par des couleurs plus brillantes, et que tous les deux se trouvent dans la même contrée. Quoi qu'il en soit, il a le bec rouge; la membrane des narines bleuâtre; le devant de la tête blanc; les sourcils de même couleur; les côtés de la tête, du cou et de la poitrine rougeâtres; le haut du dos, les couvertures des ailes d'un vert-doré éclatant, à reflets cuivreux; quelques-unes des petites couvertures terminées de blanc; le bas du dos, le croupion, les couvertures du dessus de la queue cendrés; les parties inférieures du dessous du corps d'un brun teinté de rouge; les pennes des ailes brunes, et celles de la queue noires; les pieds rouges et les ongles bruns.

Le Pigeon ramier blanc muscadivore (*Columba alba* Lath.) est d'une taille moyenne; il a le bec d'un gris clair, ainsi que les pieds l'iris jaunâtre; le plumage tout blanc, excepté la moitié antérieure des ailes et un tiers de la queue vers son extrémité qui sont noirs.

Ce *pigeon*, observé par Sonnerat, mange les muscades : mais ne pouvant les digérer, il les disséminе avec ses excrémens.

Le Pigeon ramier bleu de Madagascar. *Voyez* Ramier bleu de Madagascar.

Le Pigeon ramier de Cayenne. *Voyez* Ramiret.

Le Pigeon ramier a collier pourpre (*Columba emensis* Lath.). L'île d'Eimo, une de celles qu'on rencontre dans la mer du Sud, est la patrie de ce *pigeon* qui a quatorze pouces anglais de longueur; le bec noir; les côtés de la tête, jusqu'au-dessous des yeux noirâtres; le front, la gorge, le devant du cou d'une couleur vineuse; le sommet de la tête, le derrière du cou d'un brun sombre, teint de verdâtre sur la première partie; les côtés du cou d'une teinte rouge-brun changeant en pourpre brillant ou couleur de laque, à mesure qu'elle s'approche de la poitrine, sur laquelle elle s'étend en forme de collier, au-dessus duquel est une bande transversale blanche; les couvertures des ailes sont d'un très-beau pourpre; les pennes noirâtres, ainsi que le ventre; les pieds rouges et les ongles noirs.

Le Pigeon ramier des Moluques. *V.* Ramier des Moluques.

Le Pigeon ramier vert de Madagascar. *Voyez* Ramier bleu de Madagascar.

Le Pigeon de roche de la Jamaïque. *Voy.* Pigeon a couronne blanche.

Le Pigeon roux de Cayenne. *Voy.* Pigeon de la Martinique.

Le Pigeon sauvage d'Amérique. *Voyez* Pigeon de passage.

Le Pigeon sauvage du Mexique (*Columba nœvia* Lath.). Fernandez le désigne par le nom de *hoitotl*. Son plumage est brun, ta-

chetté de noir ; la poitrine et le ventre sont d'un fauve clair ; les couvertures inférieures des ailes et de la queue cendrées ; les pennes d'un brun uniforme ; les pieds rouges ; le bec est noir. Buffon le regarde comme une variété d'âge du *pigeon du Mexique*. On le trouve dans les bois des contrées froides de cette partie de l'Amérique.

Le PIGEON AUX TACHES TRIANGULAIRES d'Edwards est le PIGEON DE GUINÉE. *Voyez* ce mot.

Le PIGEON TACHETÉ DE VERT (*Columba maculata* Lath.). Ce *pigeon* que Latham a décrit, mais dont il ne connoît pas le pays, a onze pouces de long ; le bec noir et terminé de jaune ; le plumage généralement d'un vert brillant, plus sombre sur la tête et le cou que par-tout ailleurs ; les plumes du cou longues et étroites comme celles du coq ; chaque plume des scapulaires et des ailes terminées par une tache triangulaire d'un cendré blanc très-pâle ; les pennes des ailes et de la queue noires ; les dernières ont aussi une tache à leur extrémité, mais elle est ferrugineuse ; le ventre et les parties subséquentes sont d'un noir obscur ; les pieds bruns et à moitié couverts de plumes ; les ongles sont noirs.

Le PIGEON A TÊTE ET COU BLANCS DE NORFOLK (*Columba Norfolciensis* Lath.). Treize pouces au plus font la longueur de cet oiseau ; la poitrine est de la couleur de la tête ; le bec, le reste du dessous du corps, et les pennes alaires sont noires ; le dos et les couvertures des ailes ont quelques taches d'un pourpre foncé sur un fond de même teinte, mais plus sombre ; la queue est d'un pourpre terne et bordée de noirâtre ; les pieds sont rouges.

Un individu du même pays, qu'on dit être une variété de sexe, a la tête, le cou et la poitrine ferrugineux ; les ailes et le dos verts ; les pennes noirâtres ; le ventre, le bas-ventre, les jambes et le croupion d'un pourpre rembruni ; les deux pennes intermédiaires de la queue ferrugineuses, et les autres de la couleur du croupion ; le bec et les pieds pareils à ceux du précédent. *Nouvelle espèce.*

Le PIGEON A TÊTE ET COU GRIS (*Columba cuneata* Lath.). Ce petit *pigeon* de la Nouvelle-Galle du Sud a de sept à huit pouces de longueur ; la poitrine pareille à la tête ; le ventre, les jambes et les couvertures inférieures de la queue de couleur blanche ; les couvertures des ailes et le dos d'un brun-roux clair ; les premières tachetées de blanc ; les pennes d'un gris brunâtre foncé ; la queue étagée ; les deux pennes intermédiaires sont longues de trois pouces et demi ; les plus extérieures n'ont que quinze lignes. Toutes ont du blanc à leur extrémité, mais cette couleur s'étend beaucoup plus sur les deux du milieu. *Nouvelle espèce.*

Le PIGEON A TÊTE JAUNE OLIVE (*Columba phœnicoptera* Lath.). Ce *pigeon*, décrit par Latham d'après un dessin fait dans l'Inde, a la taille du *pigeon commun*, le bec noirâtre, la tête et le cou d'un jaune olive ; le bas du dessus du cou et le haut du dos cendrés ; le reste du dos et les ailes olives ; les plus petites couvertures d'un pourpre pâle ; les grandes et les pennes secondaires rayées longitudinalement de blanc et de noir ; les pennes primaires noires avec un bord extérieur blanc sur les trois premières ; la poitrine et le ventre cendrés ; la queue vert olive et terminée d'une teinte plus sombre ; les pieds d'un

jaune orangé. Ce *pigeon*, dit Latham, semble se rapprocher du *pigeon pompadour:* mais il est d'une taille plus forte.

Le Pigeon vert d'Amboine (*Columba aromatica* Lath.). Grosseur à-peu-près d'une *tourterelle :* dessus de la tête gris; joues, gorge, cou, poitrine, ventre, flancs, jambes, croupion, couvertures du dessus de la queue et dessus des pennes d'un vert d'olive, tirant sur le jaune sur la partie inférieure du cou et sur la poitrine; dessous des pennes de la queue noir, d'un gris blanc à l'extrémité; dos marron, ainsi que les couvertures de l'aile les plus proches du corps; les autres noirâtres, terminées de jaune pâle; pennes des ailes bordées de jaune du côté extérieur, noirâtres en dessus, grises en dessous; bec verdâtre; pieds et ongles gris.

On a représenté, sous la même dénomination, dans la pl. enl. n° 163, un *pigeon* du même pays; il diffère en ce qu'il est plus grand, qu'il a la tête, le cou, la queue, tout le dessous du corps d'un vert uniforme: du reste ces deux oiseaux se ressemblent.

Le Pigeon vert de l'île Saint-Thomas (*Columba S. Thomæ* Lath.). Ce *pigeon*, dit Willughby, a la taille et la forme du nôtre; son bec est en dessus courbé, d'un rouge de sang depuis sa base jusqu'à la moitié de sa longueur, et d'un bleu mêlé de blanc et de jaune dans l'autre partie; les yeux sont noirs et entourés d'un cercle bleu; il est vert par tout le corps, excepté sur les couvertures du dessous de la queue qui sont jaunes; le vert tire au brun sur les plumes de l'aile et à l'extrémité de la queue; les pieds sont d'un jaune safran et les ongles bruns.

Le Pigeon vert des Philippines (*Columba vernans* Lath., pl. enl. n° 138) a la tête et la gorge d'un vert d'olive rembruni; le cou d'un marron clair vineux; le dessus du corps d'un vert olive; une bande transversale de couleur de soufre sur les ailes; la poitrine orangée; le ventre et les côtés d'un vert olive, tirant au jaune; les plumes de l'anus de cette dernière teinte; les couvertures du dessous de la queue rousses et aussi longues que les pennes qui sont cendrées en dessus et noirâtres en dessous; celles des ailes pareilles; le bec noirâtre à la base, jaunâtre à la pointe; l'iris composé de deux cercles, l'extérieur rouge, l'intérieur bleu; les pieds rouges; longueur neuf pouces et demi; grosseur un peu supérieure à celle de la *tourterelle*.

L'on peut rapporter à ce *pigeon*, celui des *îles de Luçon* et d'*Antigue* décrit par Sonnerat; car il ne diffère que par la teinte grise cendrée du dessus de sa tête, par son bec de cette même couleur et par la nuance du jaune de sa poitrine qui est celle de l'orpiment.

La femelle que cet observateur nous a fait connoître, a la tête, le cou et le dessus du corps d'un vert grisâtre; la poitrine et le ventre d'un vert jaunâtre; les pennes des ailes noires, bordées de jaune, avec un reflet rougeâtre sur les moyennes; la queue noire; le bec et les pieds cendrés, et l'iris d'un vert pomme clair.

Le Pigeon vert a tête grise d'Antigue (*Columba albicapilla* Lath.) est de la taille du *pigeon commun;* le bec et les pieds sont d'une couleur de sanguine; l'iris est jaune, un gris blanc colore la tête; un brun rougeâtre, à reflets de cuivre de rosette, revêt la nuque, le cou et les côtés; les petites couvertures des ailes sont d'un vert

brillant à divers reflets métalliques, suivant l'aspect de la lumière ; les grandes pennes des ailes et celles de la queue sont noires ; une tache demi-circulaire, composée de plumes moitié vertes et moitié grises, se fait remarquer entre les ailes et le corps, dont tout le reste est vert.

Le PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE (*Columba Martinica* Lath. pl. enl. n° 162.). Grosseur un peu au-dessus de la *tourterelle de bois*, mais forme plus courte et plus ramassée; tête, cou, poitrine et dessus du corps d'un marron glacé de violet ; ventre et couvertures inférieures de la queue roussâtres ; pennes des ailes rousses à l'intérieur, et de la couleur du dos à l'extrémité et à l'extérieur; pennes de la queue pareilles au dessus du corps ; yeux entourés de mamelons d'un beau rouge; pieds de cette teinte, et ongles gris.

Le PIGEON VIOLET A TÊTE ROUGE D'ANTIGUE (*Columba rubricapilla* Lath.) Sonnerat a le premier décrit cet oiseau, qui a la taille du *pigeon domestique*, nommé le *Jacobin* (*Columba cucullata*). Le bec est gris ; de chaque côté du bec, à ses coins, s'étend une membrane rouge, charnue, qui entoure les yeux : l'iris est composé de deux cercles, l'un assez large et rouge, l'autre étroit et gris; des plumes fines d'un rouge très-éclatant recouvrent le sommet de la tête et forment une sorte de calotte; le cou, la partie supérieure du dos et la poitrine sont d'un gris bleuâtre, plus pâle sur la poitrine; le reste du corps, les ailes et la queue sont d'un noir velouté, changeant en bleu et en violet suivant l'aspect de la lumière : les pieds sont gris.

Le PIGEON WAALIA (*Columba Abyssinica* Lath.). Tel est le nom que le chevalier Bruce a imposé à ce *pigeon* d'Abyssinie. Au rapport de cet illustre voyageur, cette espèce se plaît dans les lieux bas, se perche sur les arbres les plus élevés, particulièrement sur une espèce de hêtre où on le voit très-souvent, et où elle reste en repos pendant la chaleur du jour. Ces *pigeons* ont le vol très-élevé, se réunissent en bandes nombreuses, et se retirent, dans la saison pluvieuse, au sud et sud-ouest de Kolla. C'est de tous les *pigeons* le plus gras et le meilleur ; mais cette abondance de graisse lui est fatale à une certaine époque. Car il se soutient en l'air avec beaucoup de difficulté et la moindre fatigue le prive de la faculté de voler.

Taille d'un *pigeon commun ;* dessus du corps, de la tête et du cou d'un vert-olive, plus foncé et moins vif sur les deux dernières parties ; haut de l'aile d'un beau rouge ; pennes liserées de blanc à l'extérieur ; queue d'un bleu pâle et sale ; couvertures inférieures et cuisses tachetées de brun et de blanc; ventre d'un jaune vif; bec d'un blanc bleuâtre ; narines larges ; iris d'un orangé foncé ; pieds grands et jaunâtres. *Espèce nouvelle.* (VIEILL.)

PIGEON ou PIGEONNEAU, nom de plusieurs coquilles du genre STROMBE, principalement du *strombe luhuan*, figuré pl. 14, lettre N de la *Conchyliologie* de Dargenville. *Voyez* au mot STROMBE. (B.)

PIGEON BARRÉ. Edwards appelle ainsi la *tourterelle rayée des Indes.* Voyez au mot TOURTERELLE. (S.)

PIGEON BLANC DU GROENLAND, fausse dénomi-

nation donnée par Anderson au *petit guillemot;* M. Salerne l'a adoptée dans son *Ornithologie.* (S.)

PIGEON DE MER. Les navigateurs connoissent le *damier* sous cette dénomination impropre. *Voyez* DAMIER. (S.)

PIGEON PERROQUET. *Voyez* PIGEON VERT DES PHILIPPINES. (S.)

PIGEON PLONGEUR. C'est, dans quelques livres de navigation, le nom appliqué au *guillemot.* (S.)

PIGEON RAMIER. Albin désigne ainsi le *biset.* Voyez au mot PIGEON. (S.)

PIGEONNEAU, jeune *pigeon.* (S.)

PIGNE ou PIGNA. Les Espagnols donnent ce nom à la masse d'argent qu'on retire du lavage des minerais par le moyen du mercure. On en sépare ensuite le mercure par la distillation, et la *pigna* présente une masse poreuse qu'on fait fondre et qu'on réduit en lingots. (PAT.)

PIGNEN-COIN. C'est ainsi que les créoles de la colonie de Cayenne nomment le *toucan à gorge jaune.* Voyez au mot TOUCAN. (S.)

PIGNEROLLE, nom vulgaire de la CENTAURÉE-CHAUSSE-TRAPE. *Voyez* ce mot. (S.)

PIGNON DE BARBARIE. C'est le fruit du MÉDICINIER-CATHARTIQUE. *Voyez* ce mot. (B.)

PIGNON D'INDE. C'est encore le même fruit. (B.)

PIGNONS DOUX. Le fruit du *pin* cultivé se nomme généralement ainsi. *Voyez* au mot PIN. (B.)

PIGRIÈCHE. *Voyez* PIE-GRIÈCHE. (S.)

PIKA, genre de quadrupèdes de la famille des *lièvres* dans l'ordre des *rongeurs.* Nous en avons donné les caractères au mot LAGOMYS, nom grec-latin donné récemment à ce genre d'animaux. (S.)

PIKA (*Lepus alpinus* Linn., fig. Pallas *Nov. Spec. quadr.* tab. 2.), quadrupède du genre de son nom et de l'ordre des *rongeurs.* Voyez l'article précédent et le mot RONGEUR.

Quoique fort connu des chasseurs de la Sibérie, cet animal avoit échappé aux observations des naturalistes, parce qu'il ne fréquente que les montagnes les plus escarpées et presque inaccessibles. Messerschmid l'avoit indiqué dans le *Catalogue du muséum de Pétersbourg;* mais M. Pallas est le premier qui ait donné les détails de sa description et de son histoire. Il porte différens noms chez les peuples du nord; celui de *pika* ou *peika*, que M. Pallas a adopté, est en usage chez les Tunguses qui habitent au-delà du lac Baïkal.

La taille des *pikas* varie suivant les contrées où ils vivent; les plus grands, ceux des monts Altaïques, ont à-peu-près le volume du *cochon d'Inde*, et pèsent quelquefois plus d'une livre un quart; ceux de la Daourie et des environs du Baïkal sont beaucoup moins grands et moins pesans; les plus petits de tous se trouvent au-delà du Jenisea, près de la ville de Krasnojar, et leur poids n'est que de quatre ou cinq onces. Leur physionomie tient en même temps de celle du RAT et de celle du SOULGAN (*Voyez* ces mots.); leur tête étant plus longue et moins large que la tête du *soulgan*, et leur museau étant moins obtus. Ils ont la bouche et les dents du *lièvre;* le nez velu et brun; de grandes moustaches noires; les yeux petits et noirs, aussi bien que les bords des paupières; de grandes oreilles concaves, arrondies, et formant en devant, près de leur base, une espèce d'entonnoir; le corps gros et alongé; les jambes courtes, et les postérieures n'ayant pas beaucoup plus de longueur que les antérieures; le dessous des pieds garni d'un poil laineux fort épais et très-court, excepté dans le milieu du pied où il est blanchâtre; enfin, au lieu de queue, une sorte de tubercule gros comme une noix, qui ne paroît que quand l'animal est assis, et qui est formé par la pointe du coccix et par deux petites pelotes d'une substance graisseuse et assez dure. La fourrure de ces animaux est composée de poils plus courts et plus rudes que ceux du *lièvre*, et à-peu-près de la même nature que les poils de la *marmotte;* sa couleur est en général un jaune roussâtre plus ou moins foncé sur les différentes parties du corps. Cette couleur ne change point en hiver, ni en différens pays; elle est seulement mélangée d'un peu plus de roussâtre sur les *pikas* de Krasnojar et de la Daourie. Les oreilles sont noires, avec leurs bords blanchâtres. Il y a six mamelons, trois de chaque côté, un près de l'aine au-dessus de la cuisse, l'autre sur les fausses côtes, et le troisième sur la poitrine près du cou, un peu au-dessus de l'épaule. Le mâle et la femelle sont dépourvus des glandes particulières qui sont placées près des aines du *lièvre*, du *lapin*, du *tolai*, &c. L'anus et les parties extérieures de la génération des deux sexes n'ont en dehors qu'une même ouverture; dans les femelles cet orifice a deux lèvres; dans les mâles, la verge en sort pendant l'érection.

Habitans des contrées les plus septentrionales de l'ancien continent, les *pikas* vivent principalement au sommet des plus hautes éminences de la chaîne des monts Altaïques, sur la montagne Bleue, dans le Koliwan, et sur toutes les grandes hauteurs de la Sibérie jusqu'aux confins de l'Asie et au Kamtchatka. On les a découverts aussi, mais en moins grand nom-

bre, dans les hautes montagnes d'Ecosse, et M. Daines Barrington a présenté à la Société royale de Londres un *pika* qui venoit de ce pays. Ils ne se montrent jamais dans les plaines ni dans les lieux découverts; c'est toujours dans les endroits les plus élevés et les plus rudes qu'ils établissent leur demeure sauvage, au milieu des forêts les plus sombres mais en même temps humides, où ils trouvent un gazon frais et abondant. Ils creusent, pour l'ordinaire, leurs terriers entre les pierres, ou ils se gîtent dans les fentes des rochers et quelquefois dans les trous des arbres. Ils se tiennent tantôt seuls, tantôt en petite société, suivant la nature des montagnes qu'ils ont adoptées; ils n'en sortent qu'au crépuscule et pendant la nuit, à moins que le ciel ne soit couvert ou le temps pluvieux; alors on les voit courir de tous côtés, et l'on entend leur cri, si ressemblant à celui d'un petit oiseau, qu'il est aisé de s'y méprendre. Au bruit d'un coup de fusil, ils courent se réfugier dans leurs trous, mais ils en sortent presque aussi-tôt et ne montrent plus aucune inquiétude, ce qui n'est pas étonnant pour des animaux habitués aux éclats du tonnerre qui retentit dans ces monts escarpés avec un fracas effrayant et prolongé.

Vers le milieu du mois d'août, ces petits animaux rassemblent avec une précaution admirable leur provision d'hiver; ce sont des herbes choisies qu'ils approchent de leurs gîtes et qu'ils étendent pour les faire sécher comme du foin, afin de les conserver plus sûrement. En septembre ils entassent leur fourrage sous des rochers ou en d'autres places à l'abri de la pluie et de la neige. Il y a de ces monceaux auxquels plusieurs *pikas* ont travaillé qui ont presque la hauteur d'un homme et plus de huit pieds de diamètre; une galerie souterraine conduit du terrier au-dessous de la masse de foin, en sorte que ni la gelée ni la neige ne peuvent intercepter la communication du consommateur à son magasin.

Curieux de connoître les plantes qui entrent dans l'approvisionnement de l'industrieux *pika*, M. Pallas a eu la patience de les examiner l'une après l'autre. Ce sont, en plus grande partie, des graminées choisies et des herbes les plus douces, toutes coupées dans leur état de vigueur et desséchées si lentement, qu'elles forment un fourrage aussi vert que succulent; l'on n'y trouve ni épis, ni tiges dures ou ligneuses, et presque point de fleurs ni de sommités; mais quelques plantes âcres ou amères y sont mêlées comme une sorte d'assaisonnement aux autres: les plus grandes feuilles, par exemple celles de la *crépide* et de la *sarrète*, sont en paquets, qui paroissent séparés à dessein.

Ces amas d'un excellent fourrage, que leur élévation fait

découvrir de loin, sont recherchés par les chasseurs de *zibelines* pour donner des forces à leurs chevaux harrassés, et les Iakutes, peuplade de la Sibérie, en nourrissent leur bétail. Ces hommes à demi-sauvages, loin d'imiter la prévoyance industrieuse du *pika*, aiment mieux s'en approprier les fruits et le vouer à la disette et à la mort. La vie de cet intéressant et laborieux quadrupède est aussi une vie de dangers et de souffrances; tandis que l'homme lui enlève ses provisions, il devient souvent la proie de la *zibeline* et de la *belette*, et les larves d'une espèce de *taon* se logent sous sa peau, le tourmentent, et vivent de sa propre substance. Tel est le sort du foible; sans cesse en butte à tous les genres de tyrannie, le travail, l'industrie, les talens deviennent souvent pour lui une source de maux et de persécutions; on le dépouille, on l'excède, heureux encore lorsqu'on lui laisse la triste faculté de se plaindre! (S.)

PIKILIS, nom du *chardonneret* en latin formé du grec. (S.)

PIKIS, nom kamtchadale du *vanneau*. (S.)

PILART, nom du *bouvreuil* dans le Brabant. (S.)

PILCHARD, nom spécifique d'un poisson du genre Clupée. *Voyez* ce mot. (B.)

PILET (*Anas acuta* Lath., fig., pl. enl. de l'*Histoire nat. de Buffon*, n° 954), espèce de Canard. (*Voyez* ce mot.) Cet oiseau tient autant de la *sarcelle* que du *canard*, par la forme de son bec et la distribution de ses couleurs. La dénomination de *canard pointu* qu'il porte dans les ouvrages de nomenclature, ne donne pas une idée bien précise de sa conformation, car il n'a rien de pointu que sa queue à demi-retroussée et terminée par deux filets étroits, comme ceux de l'*hirondelle*. De là, sont venues plusieurs dénominations improprement appliquées à l'oiseau, telles que celles de *canard-faisan*, de *faisan de mer*, de *canard paille-en-queue*, &c. On l'appelle communément, et avec plus de justesse, *canard à longue queue*; il est connu sous les noms de *pilet* et de *pennard* sur nos côtes de l'Océan

Son bec est plus étroit et plus alongé que celui des autres *canards*, ce qui lui donne beaucoup de ressemblance avec le bec des *sarcelles*. L'oiseau s'en rapproche encore par des proportions généralement moins épaisses, son cou aminci et la petitesse de sa tête. Son plumage est fort joli; blanc sous le corps, il est en dessus rayé transversalement et en ondes de brun et de cendré; la tête et le haut du cou sont bruns; chaque plume de la calotte a une bordure grise-roussâtre, et des reflets métalliques jouent derrière la tête. Sur les côtés du

cou, il y a une bande noire au milieu de deux autres bandes blanches. La plaque, ou le miroir des ailes brille de l'éclat du cuivre pur : une bordure fauve la termine en dessus, et une bande noire d'abord, puis d'un roussâtre clair, l'accompagne en dessous. La queue est noire et blanche; le bec et les pieds sont noirâtres.

Des taches noires sont semées sur le fond roux-brun du plumage de la femelle; les couvertures de ses ailes, teintes en brun clair, ont une bordure grise, et le miroir qu'entoure une bande blanche est d'un jaune paille. Dans la première année, le jeune mâle ressemble à la femelle.

Le *pilet* est un grand voyageur; il parcourt les régions du nord, non-seulement de notre continent, mais encore de l'Amérique. Les climats les plus froids sont ceux qu'il préfère et dans lesquels il fait sa ponte et élève sa famille. On le voit arriver en France au mois de novembre; il s'y présente en troupe, principalement sur les rivages de la Picardie à l'embouchure de la Somme, et il se répand dans la vallée, depuis Amiens jusqu'à Saint-Valery. Plus l'hiver est rude, plus il s'avance dans l'intérieur des terres, et jusque sur les grands étangs des Vosges lorraines. Au dégel, ces *canards* regagnent la mer pour se rendre dans des pays plus septentrionaux. Le temps de leur arrivée et de leur départ est le plus favorable pour la chasse qu'on leur fait. On en apporte alors beaucoup à Paris des environs d'Abbeville; et comme leur chair passe pour un mets de carême, les chartreux en faisoient une grande consommation. C'est, du reste, un excellent gibier, préférable au *canard sauvage*.

Les *pilets* se montrent en Angleterre, en Allemagne, en Danemarck, dans l'île de Zetland, &c. On les voit en Suède au plus fort de l'hiver, en Russie, au Kamtchatka, en Sibérie, en Tartarie, à la Chine, à la baie d'Hudson, au Canada, &c. Dans leurs courses vagabondes, ils descendent dans des contrées méridionales, comme l'Italie en Europe, et la Louisiane en Amérique. Mais ils ne vont pas au-delà, et je ne puis partager l'opinion de Buffon, qui reconnoissoit le *pilet* dans l'espèce de *canard sauvage* du Mexique, décrite par Fernandez, sous le nom de *tzitzihoa;* en effet, la description de ce *canard* ne s'accorde pas avec celle du *pilet*. *Voyez* TZITZIHOA.

Des formes plus sveltes et plus élancées donnent plus de liberté aux mouvemens du *pilet* qu'à ceux du *canard sauvage*. Cet oiseau marche de moins mauvaise grace, s'élève avec plus d'aisance, et vole mieux et plus long-temps. Son cri,

que l'on entend d'assez loin, se compose de deux tons, l'un est un sifflement aigu et sonore, l'autre un murmure grave. (S.)

PILLE. *Voyez* PILLU. (S.)

PILLEO, nom péruvien du ZITZIL. *Voyez* ce mot. (S.)

PILLOLET. On appelle ainsi le SERPOLET dans quelques lieux. *Voyez* ce mot. (B.)

PILLU (*Tantalus pillus* Lath., genre IBIS, ordre ECHASSIERS. *Voyez* ces mots.). *Pillu* est le nom que porte cet oiseau au Chili, mais les Espagnols lui donnent celui de *cigogne*. En effet, il paroît voisin de ce genre : il a le bec gros, convexe, pointu, et long d'environ quatre pouces; le front nu; la queue courte; les doigts unis par une petite membrane; la tête de grosseur médiocre; les jambes hautes de deux pieds huit pouces; le corps gros comme celui d'une *oie;* le cou long de deux pieds trois pouces; le jabot dépourvu de plumes; le plumage blanc, rayé de noir. Le *pillu* vit dans les marais, se nourrit de reptiles, ne se pose jamais sur les arbres, niche entre les roseaux, et pond deux œufs blancs un peu bleuâtres. (VIEILL.)

PILOBOLE, *Pilobolus*, genre de plantes cryptogames, de la famille des CHAMPIGNONS, formé aux dépens des *moisissures* de Bulliard. Il a pour caractère d'avoir une tête hémisphérique portant des semences élastiques, et une tige capillaire parsemée de vésicules remplies d'eau.

Il comprend trois espèces, dont une est la *moisissure urcéolée*, figurée pl. 480, fig. 1 de l'ouvrage de Bulliard. *Voyez* au mot MOISISSURE. (B.)

PILON, nom marchand d'une coquille du genre STROMBE, *Strombus lambis* Linn., qui est figurée pl. 30, lettre A de l'ouvrage de Gualtiéri. *Voy.* au mot STROMBE. (B.)

PILORI, quadrupède *rongeur*, qu'Erxleben soupçonne devoir appartenir au genre CABIAI. Il n'est guère moins gros qu'un *lapin;* sa queue est courte et cylindrique; son poil est ordinairement blanc sous le ventre, et noir ou tanné sur le reste du corps.

Ce quadrupède se fait, comme le *lapin*, une retraite sous terre, et paroît vivre de la même manière. Il répand une odeur musquée qui parfume si fort son terrier, qu'il est très-facile de le discerner.

Il se trouve aux Antilles, et principalement à la Martinique. (DESM.)

PILORIOT. *Voyez* LORIOT. (VIEILL.)

PILOSELLE, nom spécifique d'une plante du genre des *épervières*, qui est fort estimée en médecine. Sa racine excite

la salivation, et peut faire supporter la privation du boire pendant long-temps. *Voy.* au mot Epervière. (B.)

PILOTE. On a donné ce nom à plusieurs poissons qui accompagnent les navires, les requins, et principalement à un Scombre et à un Centronote. (*Voyez* ces mots.) Les *échénéis*, qui s'attachent aux vaisseaux, ont aussi porté ce nom, d'après un préjugé des anciens. *Voyez* au mot Echénéis. (B.)

PILULAIRE. On donne ce nom à certains insectes de la première section de l'ordre des Coléoptères, de la famille des Coprophages et du genre Bousier, lesquels ont pour habitude de déposer leurs œufs dans des pilules de bouse ou d'excrémens, et de rouler ces pilules jusqu'au trou qu'ils ont creusé d'avance dans la terre, pour les y déposer. *Voyez* Bousier. (O.)

PILULAIRE, *Pilularia*, genre de plantes cryptogames, de la famille des Fougères, qui a pour caractère un involucre sessile, sphérique, pisiforme, coriace, velu, quadriloculaire et quadrivalve, à fleurs mâles dans les loges supérieures, et à fleurs femelles dans les loges inférieures; semences tuniquées.

Ce genre est figuré pl. 862 des *Illustrations* de Lamarck. Il ne renferme qu'une espèce, qui est une plante aquatique rampante qui, de distance en distance, pousse deux ou trois racines fibreuses d'un côté, et deux ou trois feuilles filiformes, hautes de trois à quatre pouces, et de la grosseur d'une grosse épingle. Elle est très-rameuse, et ses rameaux s'entrelacent si fort les uns dans les autres, qu'il est presque impossible de les démêler. C'est dans les aisselles des feuilles que naissent les involucres qui cachent ces fleurs. Ces involucres sont de la grosseur d'un pois, et hérissés de poils verts. Ils renferment, comme on l'a déjà dit, deux fleurs mâles et deux fleurs femelles chacun. C'est à la fin de l'été qu'on les trouve dans leur plus grand développement.

La *pilulaire* se trouve autour des étangs et des mares où il y a peu d'eau. Elle se multiplie prodigieusement dans les lieux qui lui conviennent. Chaque année elle pousse de nouveaux rejetons, et les tiges de l'avant-dernière année meurent, de sorte qu'elle se rajeunit continuellement.

Cette plante a donné lieu à plusieurs dissertations intéressantes, et a fourni les premières idées qui ont conduit à la connoissance du vrai mode de fructification des Fougères. *Voy.* ce mot. (B.)

FIN DU TOME DIX-SEPTIÈME.